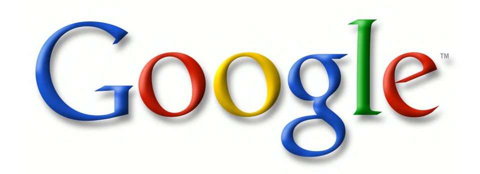
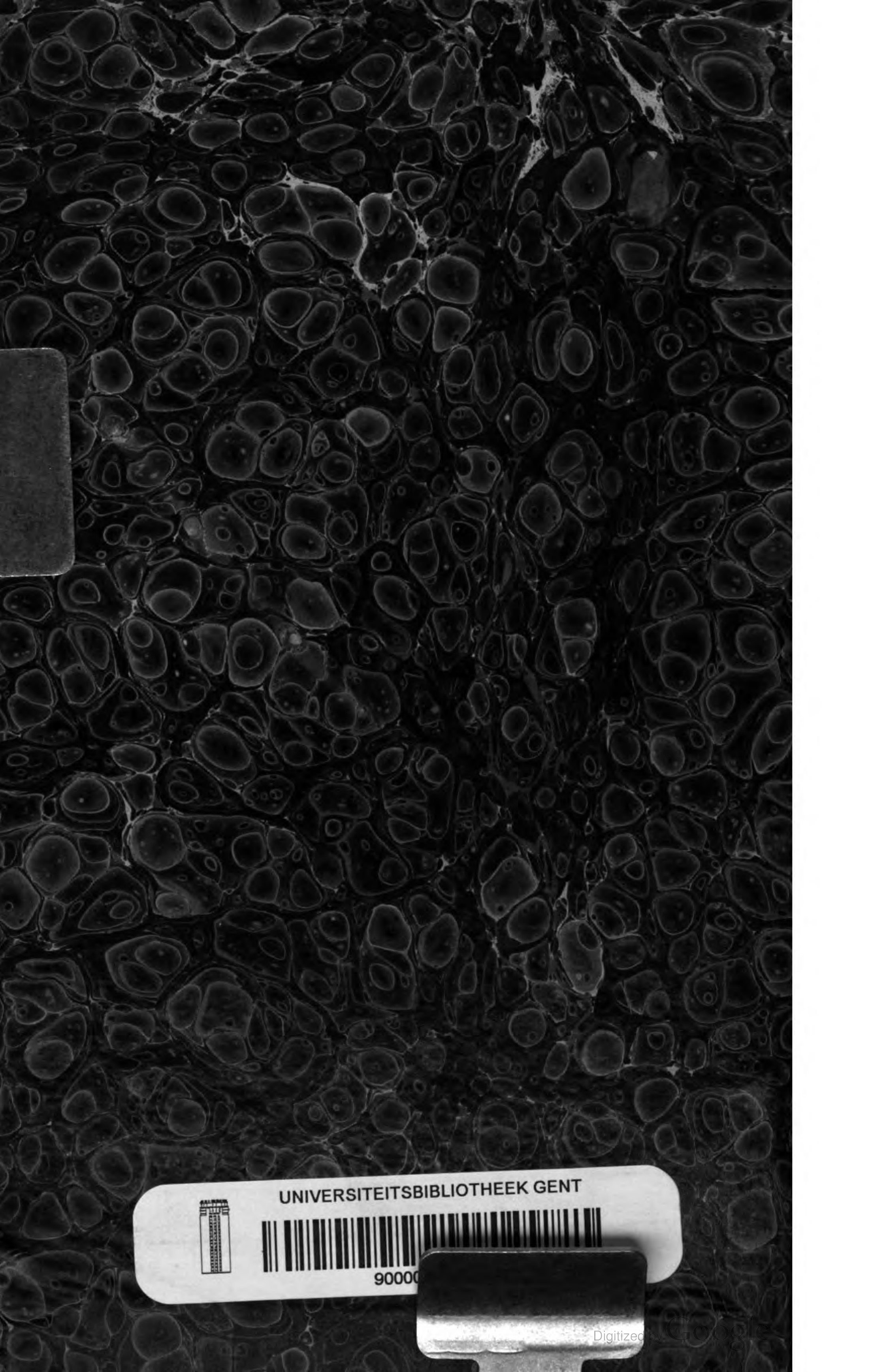





UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
9000



NOUVEAU DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION.

IMPRIMÉ PAR LES PRESSES MÉCANIQUES D'AD. WAHLEN ET Cie.

NOUVEAU DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION,

OU

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DE TOUTES LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES, UTILES OU AGRÉABLES DANS LA VIE SOCIALE, ET RELATIVES AUX SCIENCES, AUX LETTRES, AUX ARTS, A L'HISTOIRE, A LA GÉOGRAPHIE, ETC., AVEC DES NOTICES SUR LES PRINCIPAUX PERSONNAGES, MORTS ET VIVANTS, DE TOUS LES PAYS,

SUR LE PLAN DU CONVERSATION'S LEXICON;

ENRICHI D'UN GRAND NOMBRE D'ARTICLES SUR LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE, QUI NE SE TROUVENT DANS AUCUN AUTRE OUVRAGE DE CE GENRE.

Par une Société de Littérateurs, de Savants et d'Artistes;

AVEC 200 BELLES GRAVURES REPRÉSENTANT PLUS DE 1000 SUJETS.

Publié par Auguste Wahlen,

CHEVALIER DE PLUSIEURS ORDRES.

TOME VINGT-DEUXIÈME.



Bruxelles,

A LA LIBRAIRIE HISTORIQUE-ARTISTIQUE,

RUE DE SCHAERBEEK, N° 12.

1844


B
G

NOUVEAU DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION.

P

PLOMB. Le plomb est peut-être de tous les métaux le plus anciennement connu. Les caractères fort saillants de ce métal, la facilité de sa réduction et ses propriétés physiques, qui le rendent si utile dans les arts, étaient bien propres à fixer l'attention des premiers hommes qui s'occupèrent de l'étude des minéraux. C'est probablement pour cela que les anciens l'avaient dédié à Saturne. Ce qui dut frapper davantage, est le poids considérable qu'il présente sous un faible volume; aussi sa densité, ou, comme on dit vulgairement, sa pesanteur, est-elle devenue proverbiale, bien qu'il ne soit pas cependant le plus pesant de tous les métaux. — La couleur du plomb est d'un blanc bleuâtre; son éclat, assez grand sur les surfaces fraîches, se ternit promptement à l'air, à cause de la rapidité de son oxydation. Il donne par le frottement une odeur qui lui est propre, et laisse sur les doigts ou sur le papier une teinte bleuâtre; son poids spécifique est de 11,55; ce qui ne l'empêche pas d'être assez tendre pour se laisser entamer facilement, même par l'ongle, et de fournir ainsi un moyen de le distinguer sur-le-champ de l'étain devenu terne par suite d'une longue exposition à l'air. Deux cent soixante degrés de chaleur suffisent pour le liquéfier. Sa grande fusibilité fait qu'on l'emploie avec avantage pour souder les autres métaux. La soudure des plombiers est un alliage composé d'environ moitié de plomb et d'étain. Il se moule assez bien dans les creux qu'on lui prépare, dans les matrices de fer ou de cuivre. On est parvenu à obtenir des tuyaux de plomb non soudés de tous les diamètres; on en a même coulé des statues qui ont été dorées ensuite. Telle est celle qui surmonte la fontaine et la colonne triomphale de la place du Châtelet à Paris. Enfin, le plomb se fait encore remarquer par la facilité avec laquelle il s'étend sous le laminoir et se convertit aisément en feuilles très-minces; mais on a reconnu qu'arrivé à un certain point, ses bords se crevassent. Les Chinois obvient à cet inconvénient en introduisant jusqu'à 4 p. c. d'étain dans celui dont ils se servent pour doubler leurs boîtes à thé. Ils fabriquent, dit-on, les feuilles destinées à la confection de ces boîtes au moyen de deux tuiles larges et plates, doublées de papier fort, qu'ils placent l'une sur l'autre, et qu'ils entrouvrent par un coin pour y introduire le plomb fondu destiné à la feuille. Ils pressent ensuite fortement avec le pied sur le métal en fusion, et, de cette manière, évitent les gerçures ordinaires produites par la compression à froid. — Nous venons de dire que le plomb s'oxyde rapidement à l'air; mais, comme beaucoup d'autres métaux, il est préservé d'une complète oxydation par la première et la plus mince couche d'oxyde qui puisse se former, parce que celle-ci remplit, à l'égard du reste de la masse, la fonction d'une enveloppe imperméable à l'air. Voilà pourquoi on trouve tant d'économie à l'emploi du plomb dans la couverture des édifices. Les grandes feuilles destinées, soit à cet usage, soit à la confection des chaudières d'évaporation, se coulent au moyen d'un vase de fonte qui verse le métal dans toute la largeur de la table unie qui doit servir de moule à cette planche de plomb, que l'on passe et repasse ensuite sous des laminoirs pour l'amener à l'épaisseur convenable. Le plomb est surtout un métal

bien précieux pour la préparation de l'acide sulfurique, en vertu de la propriété dont il jouit de résister à l'action de ce puissant réactif. C'est dans des chambres et des chaudières de plomb que se font toutes les manipulations relatives à cette préparation. — Étant par son poids susceptible de recevoir beaucoup plus de mouvement que la plupart des autres corps, le plomb a dû être choisi de préférence pour servir de projectile dans les armes à feu. De là l'usage des balles et du plomb en grenailles. Le procédé par lequel on communique au plomb la propriété de se réduire en petits grains sphériques a été pendant longtemps un secret. On sait aujourd'hui qu'il acquiert cette propriété par l'addition d'une certaine quantité d'arsenic. On fait tomber dans l'eau les globules de plomb à mesure qu'ils se forment à la manière des gouttes d'eau pendant leur chute d'une grande hauteur. Les puits, les mines et les tours abandonnées, sont utilisés avec avantage pour une telle fabrication. La première usine de ce genre qui a été établie en France a été construite à Paris dans la tour Saint-Jacques-la-Boucherie. Les grenailles de plomb que l'on obtient par l'alliage de ce métal avec l'arsenic sont ordinairement de dimensions différentes; il faut les classer de grosseur, séparer ceux qui sont imparfaits, enfin les ébarber et les lustrer. Pour les classer, on se sert de grands cribles ou tamis de tôle mince, dont les trous sont tous de même diamètre, et chaque tamis fournit les grains d'un même numéro. Ensuite, pour isoler ceux qui ne sont pas ronds ou qui présentent quelque défaut, on se sert d'une planche ayant des rebords sur deux de ses côtés seulement : on y place une poignée ou deux de plomb à tirer, on incline très-légèrement la planche, et, en lui donnant un petit mouvement d'oscillation dans le sens horizontal, les grains ronds glissent dans une case destinée à les recevoir, tandis que ceux qui ont des défauts restent sur la planche et sont mis à part pour être refondus. Enfin, comme après ce triage il existe encore beaucoup de grains présentant de légères aspérités, on les enlève au moyen du rodoir, opération qui s'exécute en même temps que celle qui a pour but de donner au plomb de chasse un beau poli. On se sert pour cet usage du rodoir, petit tonneau octogonal, sur la paroi latérale duquel est pratiquée une porte pour faire entrer et sortir le plomb. Il est traversé d'un axe horizontal en fer, portant à ses extrémités des manivelles opposées tournant dans des boîtes en cuivre. On ajoute dans le rodoir une certaine quantité de plombagine en poudre, et l'on tourne jusqu'à ce que le plomb ait acquis le degré de poli et le lustre convenable pour être livré au commerce. — Si l'on peut à peine indiquer tous les usages du plomb à l'état métallique, il devient plus difficile encore de rappeler tous ceux de ses oxydes ou des sels qui l'ont pour base. Il suffira de nommer la litharge, le minium, le massicot, qui sont des oxydes de plomb diversement préparés, et dont les usages en peinture et dans l'art de fabriquer le verre-cristal, le flint-glass, sont si connus; la céruse, dont les applications sont si nombreuses, et que nous fabriquons maintenant avec autant de perfection qu'on l'a fait longtemps et presque exclusivement en Angleterre et surtout en Hollande; enfin, beaucoup d'autres sels à base de plomb, qui servent dans la teinture des étoffes et dans la médecine externe. De si nombreux emplois exigent annuellement une masse de plomb énorme; aussi les mines et les exploitations de ce métal sont-elles abondamment répandues dans plusieurs parties du monde. Il se trouve sous un assez grand nombre de combinaisons dans la nature. Quelques-unes d'entre elles seulement sont assez abondantes pour être exploitées comme mines de plomb. Le sulfure ou la galène est le véritable minerai du plomb des minéralogistes; il fournit à lui seul plus des 999 millièmes du plomb livré au commerce. Cette substance est très-reconnaissable par son éclat vif, qui ne se ternit pas comme celui du plomb. Elle est presque toujours à l'état cristallin, et présente alors une cassure dans laquelle on aperçoit distinctement trois sens de lames qui conduisent au cube. Il suffit, pour obtenir cette cassure, de lui faire subir une légère percussion. La couleur de la galène est le gris métallique du plomb, mais un peu plus clair; sa pesanteur spécifique est de 7,58 cent., non malléable; elle se brise facilement ainsi qu'on vient de le dire; pure, elle est composée de 87 parties de plomb et 13 de soufre sur cent. Elle contient toujours une petite quantité d'argent. Dans la plupart des cas, cette quantité est assez notable pour être extraite du plomb. On compte généralement que la galène contenant 3 onces au quintal de minerai peut supporter les frais que nécessite la séparation de l'argent. L'opération qu'on appelle *coupellation* ne donne point pour résidu le plomb pur d'un côté, l'argent de l'autre; le plomb en sort oxydé. C'est la litharge, qu'on vivifie ensuite en la faisant passer sur des charbons ardents. Aussi la majeure partie du plomb du commerce provient-elle ainsi de la coupellation; et dans les pays où le plomb n'a pas la même valeur que chez nous, à raison

de la difficulté des transports et de l'infériorité de la civilisation, comme la Russie, on laisse les monceaux de litharge s'accumuler devant les ateliers jusqu'à la hauteur des maisons. — Les différents minerais de plomb se trouvent presque toujours réunis dans le même gîte; ils forment des filons et de petites veines dans les terrains de plus ancienne formation; mais c'est principalement dans les terrains de transition que sont exploités la plupart des filons qui contiennent ce métal. Les mines de la Saxe, de l'Angleterre et de la France sont dans cette position. Les terrains secondaires renferment aussi quelques mines de plomb. Cependant, on peut dire qu'elles y sont rares, proportionnellement à celles qui existent dans les terrains de transition; et de plus, elles paraissent contemporaines au terrain; du moins, elles n'y sont pas disposées à la manière des filons. Nous devons ajouter que telle est l'utilité de ces précieux minerais qu'on peut déjà tirer parti des plus pauvres qu'on trouve en découvrant une mine, en les vendant sous le nom d'*alquifoux*, pour vernir la poterie commune, comme cela se fait dans le département de l'Isère, en France. Quant au traitement du minerai, on conçoit qu'il doit varier d'après la nature des substances associées au plomb. F. Passot.

Il est souvent question, dans l'histoire, des *plombs de Venise*. C'était une toiture de plomb du palais de Saint-Marc, sous laquelle se trouvaient des prisons où les détenus souffraient horriblement de la chaleur. — La *mine de plomb* est une sorte de crayon qu'on nomme aussi *plombagine*. Le *blanc de plomb*, un plomb oxydé par la vapeur du vinaigre, et qui produit une couleur blanche dont les peintres font usage. On appelle *colique de plomb* ou *des peintres*, une colique violente produite par l'action du plomb. Au figuré, *il lui faudrait un peu de plomb dans la tête*, se dit d'un homme qui a la tête légère, d'un étourdi. *Mettre du plomb dans la tête de quelqu'un*, c'est encore lui casser la tête d'un coup de fusil ou de pistolet. En termes d'imprimerie, *lire sur le plomb*, c'est lire un passage sur la composition même.

Plomb, se dit aussi d'un petit sceau, d'une petite empreinte de plomb que, dans les manufactures, on attache aux étoffes pour en certifier la qualité ou l'aunage, et que, dans les douanes, on attache aux ballots, caisses, coffres, colis, etc., pour attester qu'ils ont payé les droits, et pour empêcher qu'ils ne soient ouverts avant d'être arrivés au lieu de leur destination. — Le *plombage* est l'action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb. *Plomber*, c'est mettre, attacher, appliquer du plomb à quelque chose, en quelque lieu : on *plombe* les filets pour qu'ils descendent au fond de l'eau. *Plomber* la vaisselle de terre, c'est la vernir avec du plomb. *Plomber* une dent, c'est remplir de plomb en feuille une dent creuse afin de la conserver.

Plomb, désigne un morceau de plomb ou d'autre métal, suspendu à une ficelle, et dont les maçons, les charpentiers, etc., se servent pour élever leurs murs, leurs pans de bois perpendiculairement à l'horizon; c'est encore un morceau de plomb, qu'on appelle aussi *plomb de sonde*, fait en cône, enduit de suif à son extrémité, et attaché à une corde nommée *ligne*, avec lequel on sonde la mer, pour savoir combien il y a dans ce lieu de brasses d'eau, et de quelle qualité est le fond.

Plomb, se dit de ces cuvettes, ordinairement de plomb, qu'on établit aux différents étages d'une maison pour y jeter les eaux ménagères qui s'écoulent ensuite par des tuyaux de descente. C'est encore l'hydrogène sulfuré qui se dégage des fosses et des puits; et l'espèce d'asphyxie qui saisit quelquefois les ouvriers lorsqu'ils viennent à respirer ce gaz.

Plomber, en termes de terrassier et de jardinier, c'est presser, battre, fouler des terres pour les affermir, et afin qu'elles s'affaissent moins.

Plombé s'emploie adjectivement, et signifie livide, couleur de plomb : cet homme a le teint *plombé*, le visage *plombé*. On emploie *plomb*, figurément, au sens moral, et il signifie situation fixe d'esprit ou de fortune; tenue, suite dans les idées ou dans les actions, assurance dans les manières : les jeunes gens ont de nos jours un *aplomb* et un sang-froid imperturbables. L'*aplomb*, en termes de peinture, c'est la pondération des figures. On dit dans un sens analogue, en termes d'équitation, les *aplombs* d'un cheval. E. Bailly.

PLOMBAGINE ou Mine de plomb. *Voy*. Graphite et Crayon.

PLOMBIER. (*Technologie*.) On nomme ainsi l'ouvrier qui travaille le plomb venu de la mine en lingots ou saumons, et l'adapte aux divers usages qu'on en peut faire. Le procédé pour mettre le plomb en feuilles est le suivant : on a une table en chêne ayant un bord de 7 ou 8 pouces pour servir comme de cadre au plomb en fusion. On tapisse cette table d'une couche de sable fin et humide dont on rend la surface parfaitement unie au moyen de la *plane* qu'on fait suffisamment chauffer. Ensuite deux ouvriers tiennent par les deux bouts une sorte de râteau,

appelé *râble*, dont le corps se compose d'une planche aussi longue que la table est large, et dont l'épaisseur porte sur la surface du sable, étant soutenue sur les bords de la table par deux oreillettes pratiquées à chaque bout. La table étant posée en plan incliné, et le râble étant placé d'abord au haut de la pente pour retenir le liquide, un autre ouvrier verse le plomb fondu contre le râble, que l'on recule alors vivement, et à mesure le plomb coule sur la couche de sable, se figeant aussitôt pour former une grande plaque à peu près partout de la même épaisseur. Quelquefois, pour obtenir des plaques très-minces, on substitue au sable sur la table une étoffe de laine, une toile de coutil graissée avec du suif. La table doit être alors plus inclinée que dans le cas précédent. Ces procédés sont inférieurs au laminage par lequel on obtient pour la plaque le degré précis d'épaisseur que l'on désire. Pour les autres formes que l'on veut donner au plomb, on emploie ordinairement des moules en bronze que l'on fait chauffer au degré nécessaire pour que le plomb en fusion se place bien dans toutes les cavités. Autrefois, pour faire des tuyaux de plomb, on rapprochait et l'on soudait les deux bords d'une plaque contournée en cylindre ; depuis, on eut des moules formés d'un cylindre creux dans lequel on plaçait un autre cylindre concentrique plus ou moins gros, selon l'épaisseur qu'on voulait donner à la matière ; et ainsi l'on obtenait des tuyaux sans soudure. Enfin, on est parvenu à laminer les tuyaux sortis sans soudure de la fonte, et l'on a doublé ou triplé leur longueur en diminuant leur épaisseur. On sait que le plomb, comme l'étain et le zinc, se soude au moyen d'un fer chaud que l'on promène sur les parois à réunir, en y coulant un amalgame ou *soudure* dont la résine facilite l'adhérence. Le plomb dispendieux qu'on employait autrefois pour couvrir certains édifices, faire les conduites d'eau, etc., est aujourd'hui remplacé par la fonte de fer et par le zinc. X.

PLOMBIÈRES, petite ville de France, dans le département des Vosges, à 5 lieues d'Épinal, à 105 lieues de Paris. C'est une bourgade de peu d'importance, qui doit sa célébrité à ses eaux thermales, et la plupart de ses monuments au roi Stanislas. Plombières renferme douze sources minérales, la plupart thermales, servant à alimenter 146 baignoires, renfermées dans 67 cabinets. Le *Bain des dames*, que le gouvernement vient d'acquérir au prix de trente mille francs ; l'*Étuve de Bassompierre*, la *Source du Crucifix*, où se rendent les hydropotes ; le *Trou des Capucins*, et la *Source de l'Enfer*, telles sont les principales fontaines de Plombières, dont la température diffère depuis 18 jusqu'à 52° R. Ces eaux ne sont pas très-chargées de principes salins : c'est à peine si chaque pinte en renferme neuf grains, ce sont du carbonate et du sulfate de soude, du sel marin, du carbonate de chaux, de la silice, et une matière onctueuse qui donne à ces eaux une douceur parfaite.—Les vieilles gastrites, les maux nerveux, les rhumatismes et les affections de l'utérus, ce sont là les maladies que les eaux de Plombières excellent à calmer. Beaucoup de malades y ont recouvré la santé. Les douches ont d'excellents effets dans les cas de rhumatisme. Sans ses promenades, Plombières serait un triste séjour ; mais on peut faire de charmantes parties à la Filerie, au moulin Joly, à la Feuillée, au Val-d'Ajol, à la fontaine Stanislas, au Saut-de-la-Cuve, cascade effrayante, près de laquelle un peintre connu par de bons ouvrages, M. Laurent, s'est bâti une petite maison champêtre. Les promenades Marie-Thérèse et Caroline sont aussi fort agréables. Joséphine est la seule des illustres visiteurs dont aucun lieu de Plombières n'ait gardé le nom, bien que plus d'une voix y bénisse sa mémoire. ISID. BOURDON.

PLONGÉE. (*Art militaire.*) C'est l'inclinaison qu'on donne au plan supérieur d'un parapet, en fortification, pour que le soldat couvert par ce parapet puisse incliner son arme de manière que la balle descende à la hauteur d'un homme placé sur le bord extérieur du fossé. On est donc forcé de faire incliner le plan supérieur du parapet vers la campagne dans tout ouvrage de fortification, et cela proportionnellement à l'épaisseur du parapet, à la hauteur de sa crête intérieure au-dessus du terrain naturel et à la largeur du fossé. De là le nom de *plongée* donné à ce plan. D'après ce qui précède, il est facile de déterminer la *plongée* d'un *parapet* dans le tracé de son *profil*; mais en aucun cas cette *plongée* ne peut être inclinée à l'horizon au delà du *cinquième* de l'épaisseur du parapet, parce qu'à cette inclinaison les balles commenceraient à glisser d'elles-mêmes dans les canons des fusils, et pourraient occasionner des accidents graves. DUB...

PLONGEON. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, que l'on distingue aux caractères suivants : bec médiocre quoique robuste, droit, comprimé et très-pointu ; narines placées de chaque côté de sa base, concaves, oblongues, à demi fermées par une membrane, percées de part en part; pieds retirés dans l'abdomen, tenant le corps hors d'équilibre ; tarses comprimés ; qua-

tre doigts : trois devant, très-longs, entièrement palmés; un derrière très-court, articulé sur le tarse, portant une petite membrane lâche; ongles plats; la première rémige la plus longue; queue très-courte, arrondie. Les oiseaux aquatiques pourraient se diviser en quatre séries, relativement aux lieux où ils se tiennent, près des eaux. Les uns parcourent seulement les rivages, ou vont, à la faveur de leurs longues jambes, surprendre le poisson qui s'est hasardé trop près des bords; d'autres sillonnent les flots à l'aide de leurs rames membraneuses; quelques espèces, munies d'ailes puissantes, dédaignent la faculté de nager, et ne font qu'effleurer la surface des mers; enfin un certain nombre poursuivent leur proie jusque dans les gouffres les plus profonds. Les plongeons font partie de cette dernière série qui, par des dégradations insensibles, réunit les habitants de la terre et des airs à ceux des eaux. Également pesants dans leur vol et dans leur démarche, ils nagent avec une étonnante vivacité; ils plongent surtout avec tant de facilité, qu'on les voit souvent parcourir de très-longs espaces avant de reparaître à la surface de l'onde. Ces oiseaux font une très-grande consommation de poissons; ils sont redoutés des propriétaires des étangs qui les chassent avec persévérance, et leur tendent des piéges nombreux; rarement ils se reposent à terre, où les embarras de leur marche et leurs chutes fréquentes les exposent à de trop grands dangers; ils nichent dans les îlots ou sur des plages inhabitées, et leur ponte consiste ordinairement en deux œufs brunâtres, tachetés de noirâtre. Ils ne muent qu'une fois dans l'année; mais les jeunes ressemblent tellement aux adultes, qu'on les prendrait avec facilité pour des espèces différentes. DR..Z.

PLONGEUR. (*Marine.*) Homme accoutumé à rester assez longtemps plongé dans l'eau, à une certaine profondeur, pour y faire des recherches ou des opérations qui ne pourraient être exécutées autrement. Outre les habitudes nécessaires pour l'exercice de cette profession, et qui sont le résultat de l'apprentissage, il faut une organisation particulière qui supporte une suspension prolongée du besoin impérieux de respirer. En effet, quelques individus possèdent cette faculté sans en avoir aucune connaissance, parce qu'ils n'ont jamais été dans le cas de la mettre à l'épreuve. Il n'est pas sans exemple que des noyés aient été rappelés à la vie après une immersion de deux jours entiers, et plus de la moitié de ce temps passé sous l'eau fut certainement une lutte contre les obstacles qui empêchaient d'en sortir; sans ajouter foi à l'aventure de François de la Véga, qui passa, dit-on, cinq années dans le séjour des nymphes (de 1674 à 1679), et qui, durant tout ce temps, ne se nourrit que de poissons crus, ajoute gravement son historien, on ne peut douter de l'exactitude de quelques faits beaucoup moins surprenants, qui réduisent à peu de jours la durée de l'habitation dans l'eau. Les habitants des côtes ne sont pas sans doute mieux préparés que ceux de l'intérieur pour le métier de plongeur; mais ceux que la nature a rendus propres à cet emploi ne manquent point d'occasions de reconnaître leur aptitude, si, dès leur enfance, ils se familiarisent avec la mer. On ne manquera donc point de plongeurs tant que le fond des mers sera susceptible d'une exploitation profitable, à la profondeur d'un petit nombre de brasses : lorsqu'il ne s'agira que de la pêche du corail, des éponges, des perles, etc., l'art des machines pourra se dispenser de venir au secours de l'industrie; mais pour descendre à des profondeurs plus considérables, ou dans des lieux où l'on manque de plongeurs exercés, s'il est question de retirer du fond de la mer les débris d'un naufrage, etc., il est très-utile de pouvoir seconder les efforts du courage au moyen de quelque appareil : la cloche du plongeur s'acquitte de cet emploi. La meilleure forme de cette enveloppe, sous laquelle on fait descendre l'opérateur, est celle du cône tronqué, dont la base est supprimée, fermée soigneusement par le haut, construit avec solidité, lesté par le bas, de sorte que son poids surpasse celui de son volume d'eau de mer; sa capacité doit être telle que l'opérateur y trouve assez d'air pour respirer durant son travail, si on n'est pas pourvu du moyen de renouveler cette provision, dans ce cas, si l'opération à faire exige un temps un peu long, on remonte plusieurs fois la cloche et l'ouvrier. Afin de renouveler la provision d'air, afin d'éviter ce ralentissement, on peut faire descendre successivement des futailles pleines d'air, fermées avec un bouchon que l'ouvrier puisse enlever facilement, après avoir amené sous sa cloche cette nouvelle provision. L'air s'échappe avec impétuosité; l'eau ne se presse pas moins de le remplacer, et la futaille, ainsi remplie, est rehissée au dehors pour y être vidée et ensuite redescendue. Cet expédient est peut-être le plus simple et en même temps le seul auquel on puisse recourir; et l'on ne doit pas perdre de vue que la vie d'un homme serait exposée, si l'on ne prenait pas assez de précautions. Le seul inconvénient auquel la cloche du plongeur expose l'homme qu'elle renferme est la

grande densité de l'air qu'il y respire ; à la profondeur de trente mètres, ce fluide est presque réduit au tiers du volume qu'il aurait dans l'atmosphère. Il est indispensable que la descente soit très-lente, surtout pour l'organe de l'ouïe, auquel il faut laisser le temps de se mettre en équilibre avec un gaz dont la compression va toujours croissant. Quelques essais donnent promptement la mesure du temps nécessaire pour que l'ouvrier ne souffre point pendant la descente à une profondeur connue. Mais une cloche de plongeur est un appareil assez dispendieux : outre les parties essentielles qui la constituent, il faut un mécanisme, des agrès et un bateau qui porte le tout, des bras pour les diverses manœuvres : les pêcheurs d'éponges et de corail dans la Méditerranée n'atteindront pas à cette opulence, et continueront leur métier comme ils l'ont fait jusqu'à présent. FERRY.

PLONGEUR (CLOCHE A), BATEAU PLONGEUR. *Voy.* l'article précédent et SOUS-MARIN (*bateau*).

PLONGEURS. On appelle plongeur tout oiseau aquatique qui plonge fréquemment pour chercher au sein des eaux sa nourriture, ou pour fuir un danger extérieur. De l'observation de telles habitudes est découlé le nom de plongeon (*colymbus*), consacré à un genre. Par extension, ce nom de plongeur a été donné par Cuvier à sa première famille des palmipèdes. Les plongeurs ou brachyptères de cet auteur sont les grèbes, les plongeons, les guillemots, les pingouins et les manchots. Vieillot a nommé plongeurs, *urinatores*, la deuxième famille des oiseaux nageurs, tribu des téléopodes. Il y range les genres héliorne, grèbe et plongeon. DR..Z.

PLOTIN, le philosophe le plus distingué de l'école néoplatonicienne, intelligence puissante, qui transporta au cœur de la société romaine les subtilités des philosophies brahmanique et persane, et qui, joignant l'exemple aux préceptes, vint montrer au sensualisme de la ville des Césars l'ascétisme et l'austérité des gymnosophites. Si l'on pouvait admettre l'influence insaisissable des lieux sur l'organisme, la pente des idées de Plotin nous paraîtrait moins extraordinaire, car il vit le jour à Lykopolis sur les bords du Nil, sur ce sol des hautes conceptions intellectuelles, vers l'an 205 après J. C. Ce ne fut qu'à 28 ans que Plotin eut conscience de sa vocation, et alors il entra dans l'école d'Ammonius Saccas, qu'il fréquenta plus de 11 ans. Là, il se trouva en contact avec des doctrines qui entraient dans sa manière d'envisager les choses extérieures, en sacrifiant continuellement le raisonnement aux vagues spéculations de l'esprit. « Le voilà, s'écria-t-il après avoir entendu pour la première fois le philosophe alexandrin, le voilà, celui que je cherchais ! » D'Égypte, il entreprit un voyage vers les régions de l'Orient, et tout porte à croire qu'il fut initié aux mystérieuses réunions des mages et des brahmes. Mais il paraît toutefois que son insatiable curiosité ne fut pas alors complétement satisfaite, car, à 39 ans, il s'engagea dans les armées romaines que Gordien menait en Asie, dans l'espoir de saisir à leur suite toute la profondeur des préceptes professés par les prêtres persans. L'expédition ayant échoué, Plotin eut beaucoup de peine à sauver sa vie, et ne revit Rome avec les débris de l'armée qu'un an après son départ. Là, il établit une école de philosophie, où en peu de temps on vit affluer un concours immense d'auditeurs et de disciples de tout rang, de tout âge, de tout sexe. On vit des dames romaines cultiver la philosophie sous sa direction, et il eut des disciples jusque dans le sénat. Son costume, son silence mystérieux, ses jeûnes fréquents et austères, la nouveauté et la sublimité de ses dogmes, produisirent une sensation extraordinaire, et lui méritèrent à un haut degré la vénération des masses, et cela fut poussé à un tel point qu'on le prenait pour arbitre dans les procès, et qu'au lit de mort, un grand nombre de personnages mettaient leurs biens et leurs enfants sous sa protection comme sous celle d'un ange tutélaire. L'empereur Gallien et l'impératrice Salonine eurent même le projet de lui faire reconstruire dans la Campanie, sur l'emplacement d'une cité ruinée, une ville où il réaliserait la république idéale de Platon. Mais on avait déjà tout fait pour le perdre, et on y réussit si bien dans cette occasion que l'idée fut abandonnée par ceux qui l'avaient conçue. La vieillesse ayant obligé Plotin à cesser ses leçons de philosophie, il se fit transporter en Campanie chez les héritiers d'un de ses amis, qui pourvurent à tous ses besoins jusqu'à sa mort, arrivée l'an 270 de Jésus-Christ ; il avait alors 66 ans. « Je fais, dit-il en expirant, un dernier effort pour ramener ce qu'il y a de divin en moi à ce qu'il y a de divin dans l'univers. » Les opinions de Plotin nous ont été conservées par Porphyre, le plus ardent de ses disciples et de ses admirateurs, pour lequel il composa 24 livres. Il en avait déjà réuni 21, qui, joints aux 9 qu'il écrivit depuis, composent la totalité de ses œuvres. Elles sont divisées en 6 sections appelées *Ennéades* (du grec *ennéa* [neuf]), parce que chacune contient neuf traités ou chapitres. En 1492, Marsile Ficin fit imprimer à Florence une traduction latine de Plotin avec des sommaires et des analyses sur

chaque livre. Cette version, qui est rare et recherchée, fut réimprimée à Bâle en 1559, et plus tard en 1580 avec le texte grec. Creutzer a mis au jour un de ces ouvrages qui traite du beau, et Engelhart a publié ses œuvres complètes (Erlangen, 1820-1825). Les œuvres de Plotin se font remarquer par une immense érudition, un génie élevé, une imagination vive et hardie, toute brillante d'idées sublimes et ingénieuses; mais elles sont presque toujours si abstraites que la lecture en est difficile et ennuyeuse, et que c'est probablement pour ce motif que la philosophie de cet homme éminent n'est pas aussi connue qu'elle mériterait de l'être. Peut-être y a-t-il à craindre aussi que ses dogmes ne nous soient pas parvenus dans toute leur pureté par l'intermédiaire de Porphyre, qui peut bien les avoir rédigés sous l'influence de ses propres idées. — La dernière parole de Plotin est l'expression la plus complète de sa philosophie. Rapprocher l'homme de l'esprit qui anime le monde, de ce qui émane de Zeus, le dieu des dieux; isoler l'âme du corps, l'élever jusqu'à la contemplation de la Divinité, voilà ce que le sage mourant recherchait par-dessus toute chose. Il était alors logique pour lui comme pour les gymnosophites que le corps ne constituait qu'une enveloppe indigne de tout soin, de toute attention. Il soutenait même que les corps n'ont pas d'existence réelle et qu'ils ne sont qu'un produit éphémère et variable de l'âme. Ne nous étonnons donc pas de le voir rougir d'être logé dans cette prison fragile, refuser de jamais dire ni le jour, ni le mois, ni le lieu de sa naissance, et rejeter tout remède dans les maladies fréquentes que lui occasionnaient ses abstinences et son application. Il ne voulut jamais non plus permettre qu'on reproduisît son image, et répondit un jour à Amelius, son disciple, qui lui faisait une demande de ce genre : « N'est-ce pas assez de traîner partout avec nous cette enveloppe dans laquelle la nature nous a jetés, sans qu'il soit besoin encore d'en transmettre aux siècles futurs une copie, comme un spectacle digne de leur admiration? » Comme Platon, il admettait l'âme du monde, c'est-à-dire une substance spirituelle, répandue dans toutes les parties de l'univers et communiquant à chacune la vie et le mouvement; mais il prétendait (et en cela il différait de Platon) que les facultés inférieures de l'âme, l'imagination, la mémoire, les passions, ne venaient point de l'âme du monde, mais des corps. — Du reste, Plotin, par suite de ses idées, eut toujours des habitudes bizarres, et il n'y a pas lieu d'en être surpris. Ce qui étonnera davantage, c'est qu'avec cette supériorité d'intelligence, il ait payé aussi son tribut aux faiblesses de notre humanité, mais l'homme dominera toujours chez l'homme. Le profond philosophe était, comme tant de médiocrités, d'une présomption extrême. Amelius l'invitant à sacrifier aux dieux : « C'est à eux, répondit Plotin, de venir à moi et non pas à moi d'aller à eux. » Placez maintenant cette réponse, si elle est vraie, en regard de ce détachement des choses terrestres qui domine surtout dans ce beau caractère, et dites-nous combien il est passé sur ce misérable globe d'êtres intelligents qui aient pu se dire de véritables philosophes. DICT. CONV.

PLOTINE. POMPÉIA PLOTINA, femme célèbre par ses vertus, épousa Trajan longtemps avant son élévation à l'empire. Conseillé par elle, l'empereur diminua les impôts qui écrasaient certaines provinces. Adrien lui fut redevable d'avoir été adopté par Trajan et désigné dans un testament, probablement supposé, comme héritier du trône. Il ne se montra pas ingrat; car à la mort de Plotine (122), il lui éleva, à Nîmes où il se trouvait alors, un temple, un palais et un amphithéâtre dont les ruines subsistent encore. Une ville de Thrace, près du fleuve Hebrus, reçut en son honneur le nom de *Plotinopolis*. X.

PLUIE. On donne ce nom à la précipitation des vapeurs aqueuses tenues en suspension dans l'atmosphère, lorsque leurs molécules se rapprochent assez les unes des autres pour se réunir en gouttes liquides et *pleines*, qui tombent alors par leur propre poids. Plusieurs causes concourent sans doute à amener cette précipitation. Un simple abaissement dans la température produit par une cause quelconque, par un courant d'air froid par exemple, peut amener la condensation de la matière des nuages. Le même effet peut être produit par le transport de ce nuage dans une région plus froide. Quelques auteurs donnent de la formation de la pluie l'explication suivante : ils pensent que la pluie est toujours le résultat de la rencontre de deux courants atmosphériques contraires, de températures différentes et pouvant entraîner chacun des masses de *vapeur vésiculaire*. Si nous supposons que ces deux groupes de nuages (puisque les nuages ne sont que des agglomérations de vapeur vésiculaire), dont l'un à une température de 25° et l'autre de 15°, viennent à se rencontrer, il en résulterait, si le mélange pouvait se faire d'une manière parfaite, une masse comm ne à une température intermédiaire de 20°. Mais comment, dans ce passage, se sera comportée la vapeur vésiculaire? La masse la plus chaude descendra,

de 25° à 20°, et alors la quantité de calorique qui formait l'excès d'une température sur l'autre abandonnera une certaine quantité de vapeur vésiculaire; celle-ci, n'ayant plus assez de calorique pour se maintenir à cet état, redeviendra liquide et se précipitera sur la terre sous la forme de gouttes plus ou moins volumineuses. Le groupe moins chaud verra à la vérité sa température s'élever et deviendra alors capable d'absorber une plus grande quantité de vapeur d'eau; mais l'excès de capacité pour la vapeur que produit une élévation de température de 15° à 20° ne saurait absorber toute l'eau liquéfiée par la perte qu'aura faite la première masse en descendant de 25° à 20° : il y aura donc une certaine quantité d'eau mise à nu, par conséquent production de pluie. En outre, le mélange des deux groupes n'a pas lieu complétement, instantanément, et les échanges de température se font partiellement de proche en proche; car la vapeur d'eau est un mauvais conducteur du calorique. Toutes ces causes déterminent sans doute la formation de la pluie dans des circonstances fort diverses.

La pluie affecte différentes formes, c'est-à-dire qu'elle varie depuis la plus grande finesse, la *bruine*, jusqu'à une grosseur assez considérable, l'*averse* et la *pluie d'orage*, différences qui proviennent de la manière dont se fait la précipitation de la vapeur vésiculaire et du plus ou moins d'élévation des nuées. La bruine, qui est la précipitation d'un brouillard, ainsi que la pluie fine, est sans doute déterminée par le choc de deux masses d'air à des températures différentes; mais il est nécessaire que cette cause agisse longtemps et lentement, tandis que cette action doit être subite et plus énergique pour produire l'averse, pluie qui tombe presque en masse, en gouttes d'un très-gros volume précipitant avec rapidité et provenant en général d'une assez grande hauteur. Ce n'est pas que l'élévation soit une condition absolument nécessaire pour que les gouttes de pluie aient un gros volume, et tout le monde sait que les pluies d'orage sont fournies par des nuages peu élevés. Mais c'est que le volume des gouttes de pluie dépend simultanément et de la hauteur du nuage et de la rapidité de la précipitation. Si dans le cas d'une précipitation rapide la nuée était haute, les gouttes seraient petites parce qu'elles auraient été brisées dans leur trajet par la résistance de l'atmosphère. Dans le cas d'une précipitation lente, la pluie est fine (exemple : la bruine); tandis que si elle a lieu dans un nuage élevé, les gouttes de pluie, fines d'abord, se grossissent de toute l'humidité qu'elles ramassent dans leur chute.

Il y a, dans la formation des *pluies d'orage*, une condition de plus par la présence du fluide électrique, qui du reste joue sans doute un rôle important, suivant M. Bertholon, dans la production de toute espèce de pluie. Il est en effet fort probable que dans le phénomène de l'évaporation, qui s'accompagne toujours de dégagement d'électricité, ce fluide se combine avec la vapeur d'eau pour la faire passer à l'état vésiculaire et pour l'y maintenir, en même temps qu'elle lui procure une assez grande légèreté afin qu'elle se tienne suspendue dans l'atmosphère à des hauteurs variables, selon l'état de raréfaction de l'air de ces hautes régions. Dans toutes les circonstances où la vapeur vésiculaire se trouvera dépouillée de son électricité *constituante*, il y aura précipitation. Dans la pluie d'orage le phénomène est si saillant qu'il ne saurait passer inaperçu, puisque l'électricité d'une nuée s'échappe d'une manière visible, soit pour se combiner avec celle de la terre, soit avec l'électricité d'une autre nuée. Et au fur et à mesure que l'orage fait des progrès, que les éclairs se multiplient, on voit la pluie augmenter d'intensité. Celle-ci en tombant entraîne sans cesse de nouvelles quantités d'électricité et favorise encore la précipitation de la vapeur vésiculaire. Quant au rôle qu'on a fait jouer à l'électricité dans la formation des pluies d'orage, en prétendant que l'éclair déterminait la combinaison de l'oygène de l'air avec de grandes quantités de gaz inflammable pour former les torrents d'eau qui tombent dans ces circonstances, il faudrait, pour l'admettre, qu'on arrivât à prouver la présence de l'hydrogène dans ces hautes régions.

Nous ne dirons qu'un mot des *pluies périodiques*. Elles ont leur source dans de grands courants d'air dont le retour annuel est déterminé par des causes astronomiques dont il sera parlé à l'article VENTS. Ces courants à retour régulier se saturent, en raison de leur température élevée, de l'immense évaporation qui a lieu continuellement à la surface des mers et en transportent les produits à des distances considérables; un abaissement local de température opéré par des montagnes ou des forêts condense ces vapeurs en pluies abondantes.

C'est une question importante et difficile en météorologie, que d'étudier la manière dont la pluie se distribue à la surface du globe et de mesurer les quantités qui en tombent en divers lieux : cette mensuration a lieu à l'aide de l'*ombromètre* (d'ὄμβρος, pluie, et μέτρον, mesure),

sorte de vase exposé à l'air au moyen duquel on calcule la quantité d'eau tombée sur un espace donné. La comparaison qui a été faite de nombreuses observations sur ce sujet a donné les résultats suivants :

1° La position géographique influe sur les quantités annuelles de pluie, et celles-ci s'accroissent comme les températures. Ainsi, au niveau de la mer, sous la zone torride, la quantité de pluie est au moins 5 fois plus grande que sous les zones polaires, et 4 fois plus grande qu'au centre des zones tempérées. Il pleut, aux Antilles et au Bengale, quatre fois plus qu'à Paris et cent fois plus qu'à Upsal et à Saint-Pétersbourg. Une chose fort digne de remarque c'est que le nombre moyen des jours pluvieux suit une marche inverse de la progression des quantités de pluie. Cela tient à ce que pour les zones rapprochées de l'équateur les énormes quantités d'eau versées par le ciel tombent rapidement et dans un petit nombre de jours : ce sont des pluies vraiment diluviales; tandis que les petites quantités d'eau qui tombent dans les zones qui se rapprochent des pôles sont réparties sur un nombre de jours qui va croissant au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. La comparaison des saisons entre elles donne des résultats analogues, et la pluie qui tombe en juin, juillet et août, équivaut souvent à celle des neuf autres mois de l'année. Enfin, il est encore digne d'observation que la pluie tombe en plus grande abondance et qu'il pleut plus souvent le jour que la nuit.

2° La cause qui agit le plus puissamment sur les quantités de pluie est la présence des eaux pélagiques et pluviales, qui peut augmenter d'un tiers, du double et même tripler la quantité de pluie qu'une contrée doit recevoir en raison de sa situation géographique : ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple entre plusieurs, il tombe 1m30 d'eau dans le Hampshire, tandis qu'à Ratisbonne, sur le même parallèle, la pluie annuelle ne s'élève pas au delà de 0m49.

3° Les vents doivent influer sur les quantités de pluie en raison de la nature des contrées qu'ils ont parcourues, et les vents périodiques sont nécessairement la cause de certaines pluies qui reviennent annuellement aux mêmes époques. Cette influence ne se manifeste que dans les régions inférieures de l'atmosphère, puisqu'il est d'observation constante que les hautes montagnes modifient ou interrompent absolument le cours des vents; ainsi il ne tombe pas de pluie au Pérou ni au Chili, tandis qu'au revers des Andes, les plaines du Paraguay en sont inondées tous les ans au retour du soleil.

4° Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a reconnu que la quantité de pluie qui tombe dans un espace limité est d'autant moindre que cette localité est plus élevée au-dessus du niveau de la mer. Toutes conditions étant semblables d'ailleurs, il pleut davantage dans les pays montueux que dans les pays plats. La cause de cette différence est jusqu'à présent restée tout à fait inconnue, surtout quand on la recherche pour les plateaux élevés; car, pour les régions absolument montagneuses, le phénomène peut recevoir une explication analogue à celle que nous allons donner de l'influence que peut exercer la présence des forêts sur les quantités de pluie.

5° M. Moreau de Jonnès a parfaitement élucidé cette dernière question pour les plaines : il a démontré que la présence des forêts n'y modifie en rien les quantités de pluie. Mais il n'en est plus de même quand les forêts occupent le sommet des montagnes, leur influence pour augmenter les quantités de pluie est alors très-marquée et d'autant plus saillante que nous savons déjà que les quantités de pluie diminuent avec l'élévation. Probablement que les forêts situées sur les lieux élevés arrêtent les nuages bas, les vapeurs condensées, les attirent même, de sorte que ces bois sont toujours plongés dans une atmosphère saturée d'humidité. La pluie en traversant ses couches s'empare de l'eau qu'elles tiennent en suspension, et s'en augmente au point d'excéder prodigieusement les quantités d'eau versées sur les plaines. C'est cet enchaînement de circonstances qui cause sur le sommet des Andes cette continuité de pluies qu'on y observe, au point qu'on y compte à peine chaque année quelques jours sereins. Si cette influence était bien avérée, comme l'étude des faits paraît le démontrer, il en résulterait qu'il est loisible à l'industrie humaine d'agir sur la pluie comme sur la foudre, d'en provoquer la formation et d'en proportionner les quantités aux besoins de l'agriculture; puisqu'il suffirait pour atteindre ces résultats, dans les pays dominés par des montagnes ou de hautes collines, de déboiser les reliefs les plus élevés ou de les couvrir de plantations pour diminuer ou augmenter les quantités annuelles de pluie.

Il nous reste à dire un mot des *pluies de crapauds* ou mieux de *grenouilles,* des *pluies de sang,* des *pluies de cendres*. Des relations bien circonstanciées faites par des observateurs sérieux et attentifs ne laissent pas de doute sur la réalité des premières, qu'on ne peut expliquer qu'en admettant, ce qui paraît cependant assez difficile, que le soleil, en pompant les vapeurs

des étangs, a entraîné avec elles du frai de grenouilles. M. Sementini a rendu compte d'une pluie tombée, le 14 mars 1813, dans le royaume de Naples et dans les deux Calabres, qui fera comprendre ce qu'on doit entendre par une pluie de sang : « Alors commencèrent à tomber de grosses gouttes de pluie rougeâtres, que quelques-uns regardaient comme des gouttes de sang et d'autres comme des gouttes de feu. Cette pluie résultait du mélange avec la vapeur vésiculaire d'une poussière composée d'éléments divers et qui était sans doute d'origine volcanique ainsi que la terrible pluie de cendres qui a enseveli Herculanum et Pompéi. » Pour les pluies de pierres, *voy*. Aérolithes. A. Legrand.

PLUMES, Plumage. Ce n'est qu'aux habitants des airs qu'appartient ce léger vêtement, si bien approprié à leur destination, car, si quelques mammifères sont doués de la faculté de voler, ils ne le doivent qu'à un prolongement des téguments qui les recouvrent. Arrêtons nos regards un instant sur la structure de ces productions organiques, où tout est combiné avec la prévoyance la plus admirable pour préserver les plus frêles espèces des intempéries atmosphériques, tout en leur permettant d'en faire les plus puissants leviers contre la résistance du fluide aérien. Voyez ce tube creux, et cependant si fort; cette tige remplie de la substance la plus spongieuse et la plus légère, ces barbes terminées par des crochets que l'animal entrelace pour offrir une lame plus impénétrable à l'air! Tandis que les *rectrices*, ou ces plumes du croupion destinées à soutenir l'oiseau dans le vol, ont des deux côtés des barbes également épanouies, les *rémiges*, ou ces grandes plumes de l'aile destinées à porter le premier choc au fluide, ont les barbes externes beaucoup plus fortes et moins étendues que les internes. C'est à des glandes situées vers le croupion que les oiseaux (notamment les espèces aquatiques), empruntent cette matière graisseuse dont ils oignent leurs plumes pour les rendre impénétrables à l'air et à l'eau, imperméabilité que favorise d'ailleurs leur disposition étagée. Quelques parties du corps de l'oiseau en sont totalement dépourvues ou n'offrent qu'un simple duvet. Il est des plumes qui, garnissant en forme d'aigrette ou de huppe le cou ou le dessus de la tête, ne paraissent avoir d'autre destination que la parure de l'espèce, comme on le voit dans le paon. D'autres, flottant avec grâce près des tectrices caudales, et d'une structure plus délicate que les autres, deviennent pour l'homme des insignes du rang et des objets de mode. Quel luxe de couleur, quelle richesse de reflets dans la robe de ces espèces qui peuplent la zone torride! D'après les observations d'Audebert, leurs couleurs changeantes paraissent dues à la décomposition des rayons lumineux qui s'interposent entre les barbules. Les *plumes* doivent leur production à une sécrétion analogue à celle des poils. Nous ne reviendrons pas sur le phénomène de la *mue*, auquel nous renvoyons comme complément de celui-ci, ainsi qu'au mot Duvet. Saucerotte.

PLUMES. (*Technologie*.) L'industrie tire un grand parti des plumes des oiseaux. Déjà les Romains faisaient des lits avec le *duvet* qui recouvre leur corps. Les sauvages se parent aussi de ces plumes brillantes qui sont des objets de luxe chez les nations civilisées. L'art de les préparer pour cet usage et le commerce auquel elles donnent lieu, constituent la *plumasserie*. Celles qui sont le plus estimées sont les plumes d'autruche, parce qu'elles sont blanches, souples, à belles franges, et reçoivent mieux la teinture. Les plumes des mâles sont les plus larges et les plus touffues. On estime davantage celles des ailes et de la queue. Les plumes des femelles se divisent en blanches, grises, et *bailloques* ou de couleurs mêlées. Les plumes noires du dos des autruches n'ont pas besoin d'être teintes; on les passe seulement dans une eau pour augmenter leur lustre. On emploie l'eau de savon pour les blanches auxquelles on veut conserver leur couleur naturelle, et on les passe ensuite au soufre. On se sert encore dans la plumasserie des plumes de héron, de cygne, de paon, de coq, de vautour, etc. Pour l'écriture, on emploie principalement des plumes d'oie, après leur avoir fait subir une sorte de préparation qui les débarrasse des matières grasses dont elles sont enduites. Les plumes de corbeau sont recherchées pour leur finesse; on s'en sert surtout dans le dessin. C'est au x[e] siècle que l'usage des plumes l'emporta sur le roseau des anciens. Isidore, au VII[e] siècle, est le premier auteur qui en ait parlé. Au milieu du XVIII[e], un mécanicien, nommé Arnoux, imagina de faire des plumes d'un métal assez dur pour résister plus longtemps que les plumes ordinaires, et assez flexibles pour former les plus fines liaisons de l'écriture. On sait à quels degrés de perfection cette industrie est arrivée de nos jours. Birmingham en produit en grande quantité; mais la France rivalise honorablement avec l'Angleterre. Les matériaux le plus employés sont l'acier, le laiton, alliés à divers autres métaux; on en fait aussi en écaille et en d'autres matières analogues. Les plumes métalliques ont l'avantage d'être toutes taillées et

de durer longtemps; mais elles manquent en général de flexibilité, et déchirent facilement le papier mécanique. Z.

PLUMITIF. On appelle ainsi, dans la langue du palais, la feuille d'audience sur laquelle on porte, aussitôt qu'ils sont rendus, les minutes des arrêts et des jugements; le greffier au *plumitif* est celui qui tient la plume aux audiences. L'ordonnance du mois d'avril 1667, titre XXVI, article 5, voulait que le juge qui avait présidé vît, à l'issue de l'audience ou le jour même, la rédaction du greffier; qu'il signât le plumitif et paraphât chaque sentence, jugement ou arrêt. Ces dispositions ont été reprises et développées par le décret impérial du 30 mars 1808, qui règle la police et la discipline des cours et tribunaux. En portant sur la feuille d'audience du jour les minutes de chaque arrêt ou jugement dès qu'ils sont rendus, le greffier doit faire, en marge, mention du nom des conseillers, juges et membres du ministère public qui y ont assisté. Le magistrat qui a présidé doit vérifier cette feuille à l'issue de l'audience ou dans les vingt-quatre heures, et signer chaque minute, ainsi que le greffier, et les mentions faites en marge. Si le président se trouve par accident dans l'impossibilité de signer la feuille, elle doit l'être dans les 24 heures suivantes par le plus ancien des juges qui ont assisté à l'audience; si le greffier ne peut signer, le président en fait mention en signant. Si les signatures prescrites n'ont pas été données dans les délais et par les personnes que nous venons d'indiquer, il en est référé à la première chambre de la cour royale, qui, sur les conclusions du procureur général, peut autoriser à signer un des juges qui ont concouru au jugement. Les feuilles d'audience doivent être d'un format semblable et réunies par année en forme de registre. Toutes ces règles sont communes aux arrêts des cours et aux jugements des tribunaux de première instance. CH. LEMONNIER.

PLUMPUDDING, mot emprunté aux Anglais, qui l'ont formé de *plum*, fruit, raisin sec, et *pudding*, boudin. *Voy*. PUDDING.

PLUMULE. Jussieu nommait ainsi le petit bourgeon de l'embryon, que l'on désigne aussi sous le nom de gemmule.

PLURIEL. Les grammairiens ont donné cette dénomination au nombre qui marque la pluralité (du latin *pluralis*, sous-entendu *numerus*). Le nombre *pluriel* marque de sa présence les noms, les verbes, les pronoms, les adjectifs. Un nom est au pluriel quand il est précédé ou qu'il peut être précédé de l'article *les*, qui lui-même est au pluriel. Ainsi, *les guerriers*, *les rois*, *les lois*, etc., sont des substantifs au pluriel. Toutes les fois qu'un nom n'est pas terminé par un *s* au singulier, on n'a qu'à ajouter cette lettre pour le mettre au pluriel : ex., *la mère*, *les mères*, *la fille*, *les filles*, etc. Il y a quelques exceptions que l'usage fait connaître. Quand le substantif est au pluriel, l'adjectif qui s'y rapporte prend le même nombre. Il y a des noms qui n'ont pas de pluriel, comme *os*, *faim*, *soif*, etc.; il y en a d'autres qui, au contraire, n'ont que le pluriel, comme *matines*, *vêpres*, *ténèbres*, *délices*, *gens*, etc. Un verbe est au pluriel quand ce qu'on affirme se rapporte à plusieurs personnes ou à plusieurs choses. Le pluriel, dans un verbe, est désigné par les noms ou les pronoms personnels qui le précèdent : ainsi, dans *nous dansons*, *les écoliers lisent*, *nous* et *les écoliers* font connaître que les verbes *lire* et *danser* sont au pluriel. Il y a telle langue, comme l'arabe, qui a des pluriels de petite et des pluriels de grande pluralité (*voy*. la *Grammaire arabe* de Sacy). Il y a des langues où le singulier redoublé tient lieu du pluriel, lequel manque véritablement.—*Pluriel* s'emploie aussi adjectivement : un nombre *pluriel*, une terminaison *plurielle*. CHAMPAGNAC.

PLUS ET MOINS. (*Mathématiques*.) Ces deux mots, qui expriment, dans le langage vulgaire, le premier une idée d'accroissement, le second une idée de diminution, sont employés avec le même sens dans la langue algébrique, dont ils constituent deux des signes principaux, et de l'usage le plus fréquent. *Plus* est représenté par le signe $+$, et *moins* par le signe $-$. Le premier se place entre les quantités dont on veut indiquer l'addition, et le second sert à indiquer la soustraction : ainsi, relativement au signe $+$, les expressions $a + b$, $2 + 5 + 11$, représentent les additions à effectuer des quantités a et b, et des nombres 2, 5 et 11; relativement au signe $-$, les expressions $a - b$, $11 - 5$, indiquent qu'il faut soustraire la quantité b de la quantité a, et le nombre 5 du nombre 11. Les expressions algébriques telles que a et b n'ont de sens que parce qu'elles sont supposées représenter des nombres; mais cependant, tant que les nombres restent sous cette forme générale, il est impossible d'effectuer sur eux les opérations indiquées par les signes $+$ et $-$: cela ne peut se faire que pour les nombres exprimés en chiffres, ou pour les quantités algébriques ayant la même valeur et représentées par les mêmes lettres. Ainsi, l'expression $2 + 5 + 11$, indiquant l'addition de ces trois nombres entre eux, revient au nombre 18, somme de 2, 5 et 11; l'expression $11 - 5$, indiquant la soustraction du nombre 5 du nom-

bre 11, revient au nombre 6, résultat de cette opération arithmétique; l'expression $2a + 5a$, indiquant l'addition de 2 fois la quantité a à 5 fois cette même quantité, revient à 7 fois a ou à $7a$; enfin, l'expression $7a - 2a$, indiquant qu'il faut soustraire deux fois la quantité a de 7 fois cette quantité, revient à $5a$. — Dans les expressions algébriques plus compliquées que celles dont nous venons de parler, le sens des signes + et — est toujours le même, et les simplifications qu'on peut y introduire sont basées sur les mêmes principes et peuvent s'expliquer aussi simplement que nous l'avons fait plus haut. Soit, par exemple, l'expression :

$$+5a + 3b - 10 + 3a - b + 7 + 8 - a.$$

En considérant d'abord les lettres qu'elle contient, nous voyons, en premier lieu, qu'il s'y trouve 5 fois a, plus 3 fois a moins une fois a, ce qui revient, d'après ce que nous avons dit plus haut, à 7 fois a ou à $7a$; en second lieu, nous voyons qu'il s'y trouve 3 fois b, moins une fois b, ce qui revient à $2b$; quant aux nombres, nous voyons que nous devons ajouter 7 à 8, ce qui donne 15, puis retrancher 10, ce qui donne 5. Il vient donc enfin, en réunissant les résultats précédents, au lieu de l'expression écrite plus haut, l'expression simplifiée,

$$+7a + 2b + 5,$$

qui a tout à fait le même sens et la même valeur que l'autre, et qu'il est impossible de simplifier davantage, tant qu'on ne substitue pas à la place de a et de b les nombres que ces lettres représentent. — Allons maintenant un peu plus loin. Si, dans l'expression que nous avons prise pour exemple, au lieu d'avoir $+3b$ et $-b$, nous avions au contraire eu, je suppose, $-3b$ et $+b$, comment eussions-nous dû opérer la simplification en ce qui concerne la lettre b? D'après le sens des signes + et —, $3b$ indiquant qu'il faut soustraire 3 fois b, et $+b$ qu'il faut ajouter une fois b, cela revient évidemment à soustraire 2 fois b ou à écrire $-2b$. Il en serait de même si, au lieu d'avoir $-10 + 8 + 7$, nous avions eu $+10 - 8 - 7$: au lieu d'écrire pour résultat $+5$, nous aurions dû écrire -5; d'où l'on voit que, dans la réunion de quantités algébriques semblables ou de nombres joints entre eux par les signes + et —, il faut, tout en se conformant aux règles que nous avons indiquées plus haut, donner au résultat le signe qui affecte celles de ces quantités ou ceux de ces nombres qui entrent le plus de fois dans l'expression. Maintenant que nous avons expliqué la valeur relative des signes + et —, tâchons de faire comprendre le sens que l'on doit attacher à des quantités isolées, précédées de l'un ou de l'autre de ces signes. Il faut pour cela avoir dans l'esprit d'idée de quelque problème auquel se rapportent ces quantités. Supposons, par exemple, qu'on cherche la somme que l'on doit payer à un ouvrier qui, étant resté chez vous un certain nombre de jours, doit recevoir 2 francs, je suppose, par chaque jour de travail, et donner 1 franc par chaque jour d'inactivité. Si l'on trouve, en résolvant convenablement le problème, qu'il faut payer à l'ouvrier + 20 francs, par exemple, ce résultat sera clair et n'exigera pas d'interprétation; mais, supposons qu'on trouve pour résultat qu'on doit à l'ouvrier — 20 francs, qu'est-ce que cela pourra signifier? que peut-on entendre par devoir à quelqu'un *moins quelque chose?* Eh bien! si l'on remonte, pour interpréter cette solution, aux données du problème, on trouvera infailliblement que ces conditions sont telles que la somme à payer à l'ouvrier pour ses journées de travail est inférieure de 20 francs à celle qu'il doit vous rendre pour ses jours d'inactivité : d'où il suit que la solution — 20 francs, obtenue dans ce cas, indique qu'au lieu de donner vous devez recevoir, ce qui est une action toute contraire. Ainsi, la solution — 20 francs n'indique rien d'impossible ni d'absurde : elle indique seulement que le problème n'a pas été convenablement posé. Ainsi, dans l'exemple que nous avons pris, au lieu de chercher la somme à payer à l'ouvrier, il eût fallu chercher celle qu'il devait : on fût alors arrivé pour résultat à + 20 francs. — C'est toujours d'une manière, sinon semblable, du moins analogue, que doivent s'interpréter les solutions de problèmes précédées du signe —, et l'on ne peut guère se faire une idée de quantités affectées de ce signe qu'en les regardant comme des résultats de certains problèmes dont on pourrait transformer l'énoncé de telle façon que la solution fût précédée du signe +, au lieu du signe —. Il faut bien se garder du reste de regarder ceci comme un jeu d'esprit dont l'algèbre pourrait se passer. Il n'en est rien, et la faculté qu'elle a de donner, dans certains cas, des résultats comme ceux dont nous venons de parler tient à la propriété de généralisation dont jouit la langue de cette science, et qui en est le caractère essentiel. — On appelle *positifs* les nombres précédés du signe +, et *négatifs* ceux qui sont précédés du signe —. Ces expressions sont assez impropres, et n'ont de valeur bien définie que dans les sciences exactes. L. L. Vauthier.

PLUS-QUE-PARFAIT, terme de grammaire; nom du dernier des temps passés du verbe. Ce

temps se trouve deux fois dans la conjugaison, à l'indicatif et au subjonctif : à l'indicatif, le *plus-que-parfait*, que des grammairiens appellent *prétérit relatif*, sert à représenter un événement comme ayant déjà été fait lorsqu'un autre événement est arrivé. Exemple : *J'avais terminé un ouvrage intéressant lorsque vous êtes arrivé*. Ainsi, le *plus-que-parfait* marque doublement le passé ; mais la chose ou l'action exprimée par ce temps du verbe est celle qui fait le principal objet de la personne qui parle. Au subjonctif, le *plus-que-parfait* a pour fonction de désigner une chose absolument passée et accomplie ; mais ce n'est qu'après un verbe à l'imparfait, au prétérit, au plus-que-parfait de l'indicatif, ou à un des deux conditionnels, comme dans ces phrases : *Je ne* SAVAIS *pas que vous* EUSSIEZ *accompagné le roi ; vous n'avez pas* CRU *qu'on vous* EUT TENDU *un piége ; nous avions ignoré que cette dame vous eût accordé sa main ; vous* AURIEZ TROUVÉ *mal que nous* EUSSIONS CONTREVENU *à la consigne*, etc. CHAMPAGNAC.

PLUTARQUE naquit à Chéronée, ville de Béotie, d'une famille distinguée par ses vertus domestiques et par son goût pour les lettres et la philosophie. L'année précise de sa naissance est inconnue ; mais on sait que, lors du voyage de Néron dans la Grèce, qui eut lieu l'an 66 de J. C., il suivait, à Delphes, les leçons du philosophe Ammonius ; et l'on en conclut qu'il vit le jour vers le milieu du 1er siècle de notre ère. Dès sa jeunesse, Plutarque se fit remarquer par ses talents et ses connaissances, et obtint de bonne heure l'estime de ses concitoyens, qui lui conférent des missions importantes. Il parcourut la Grèce pour écouter les leçons des philosophes qui résidaient dans les différentes villes de ce pays ; il visita l'Égypte, où il recueillit des notions précieuses sur le culte des Égyptiens, et fit à Rome un séjour de plusieurs années, pendant lesquelles il dut s'occuper des intérêts de ses compatriotes ; il donna aussi dans cette grande cité des leçons publiques de philosophie, auxquelles venaient assister des personnages du premier rang, tels que Trajan, Adrien, etc. Suidas rapporte que Trajan accorda à Plutarque les honneurs consulaires, et ordonna que rien ne fût fait en Illyrie sans son approbation ; mais cette assertion n'a point d'autre garant que ce lexicographe. De retour dans sa patrie, où il se fixa, dit-il, pour qu'elle fût moins petite, Plutarque fut honoré de la charge d'archonte, et s'acquitta aussi de fonctions subalternes, qui l'obligeaient à faire mesurer des briques et des pierres ; enfin, il fut revêtu de la dignité de prêtre d'Apollon. Plutarque parle plusieurs fois de sa famille ; il nous fait connaître son père, son aïeul, ses deux frères Timon et Lamprias, qui cultivaient comme lui la philosophie. Il épousa une femme de Chéronée, avec laquelle il jouit du bonheur domestique, et qui lui donna plusieurs enfants, entre autres une fille, qu'ils avaient vivement désirée, et qu'ils eurent le malheur de perdre à l'âge de 2 ans. Ce fut à l'occasion de ce chagrin que Plutarque adressa à sa femme cette touchante *Consolation* qui se trouve dans ses Œuvres morales. Il parvint à un âge avancé, donnant à ses amis et à ses concitoyens l'exemple des vertus publiques et privées dont il recommandait l'exercice avec tant de conviction ; mais on ne connaît pas mieux la date de sa mort que celle de sa naissance.

Les écrits composés par Plutarque étaient très-nombreux ; il nous en reste environ les deux tiers, qui occupent, par le texte grec seul, 2 vol. in-fol. On en a fait deux classes, dont l'une contient les *Vies parallèles*, et l'autre porte le nom d'*OEuvres morales*, titre sous lequel on comprend une foule de traités sur différents sujets de morale, de philosophie, de politique, de mythologie, de physique, de littérature, de mœurs, d'usages ; enfin, les recueils d'anecdotes et de bons mots. Ces divers opuscules ne révèlent pas tous un talent mûri par l'exercice et la méditation ; quelques-uns sont évidemment les productions de la jeunesse de l'auteur, à en juger par la nature du sujet et par leur style déclamatoire : tels sont ceux où il compare les conquêtes des Romains à celles d'Alexandre, et où, pour flatter l'amour-propre des Grecs, il attribue les premières à une fortune aveugle, et les secondes au génie seul du jeune héros macédonien. Dans d'autres, où il expose des opinions contraires aux siennes, en particulier celles des stoïciens, et dans son jugement sur Hérodote, il n'est pas à l'abri du reproche de partialité et d'inexactitude. Ses traités sur la physique sont bien inférieurs, sous le rapport de la science, à ceux de Sénèque. Mais lorsqu'il examine certains points de morale pratique, tels que l'*Utilité à retirer de ses ennemis*, la *Manière d'écouter*, la *Distinction entre l'ami et le flatteur*, l'*Examen des progrès que l'on a faits dans la vertu*, la *Curiosité*, le *Babil*, la *Mauvaise honte*, les *Occasions où il est permis de se louer soi-même*, les *Délais de la justice divine par rapport aux méchants*, etc., Plutarque se montre habile observateur, profond connaisseur du cœur humain, bon moraliste, toujours prêt à suivre les directions de la droite raison, et adversaire re-

doutable des casuistes de son temps, comme de ceux qui exigent plus que le bon sens ne demande. Dans le traité sur l'Inscription du temple de Delphes, il s'élève à des idées pures sur l'unité de Dieu : « Dieu, dit-il, est, et il est hors du temps, étant immuable et éternel... Il n'y a pas plusieurs dieux; ce qui est ne peut être qu'un, et ce qui est un doit exister. » Nous voudrions bien lui faire honneur aussi des excellents conseils qui se trouvent dans le traité *sur l'Éducation des enfants,* traité qui a été mis à contribution par Montaigne et Rousseau; mais le savant Wyttenbach nous paraît avoir démontré que ce traité remarquable n'est pas de Plutarque.

Les vies parallèles, où les hommes illustres de la Grèce sont mis en présence de ceux de Rome, sont le chef-d'œuvre de Plutarque; elles sont aussi instructives qu'agréables; et le singulier talent de l'auteur pour la narration en rend la lecture très-attachante. On y trouve un art admirable de présenter les personnages du côté le plus avantageux, et de remplir, par de curieuses anecdotes, des digressions bien amenées ou des remarques judicieuses, les courts moments où l'intérêt semble se ralentir; en un mot, on doit les considérer comme le meilleur modèle à suivre dans la composition des biographies (*voy.*). La peinture des caractères, en particulier, est tracée de main de maître; c'est la partie la plus distinguée de cet ouvrage. Au reste, Plutarque lui-même nous fait connaître, dans la vie d'Alexandre, la nature et le but de sa composition : « Ce ne sont pas des vies que j'écris. On fait souvent connaître la vertu et le vice, moins par des actions éclatantes que par une anecdote, un mot, un jeu, qui dévoile mieux le caractère d'un homme que des batailles sanglantes, des siéges et de grands exploits. Comme les peintres cherchent la ressemblance dans le visage et les yeux, où nos inclinations se manifestent, négligeant les autres parties, de même, qu'il nous soit permis d'examiner les signes de l'âme, et par là de donner une juste idée de la vie de chacun, laissant aux autres les hauts faits et les combats. » Toutefois, ces biographies ne sont pas toutes travaillées avec le même soin : quelques-unes méritent le reproche de partialité, soit que le personnage y soit présenté sous un jour trop favorable, comme Brutus le jeune et Pélopidas, ou bien qu'il soit traité, comme Démosthène, avec trop de sévérité. Plutarque ayant pour but de montrer que la Grèce ne le cédait à Rome ni pour le nombre ni pour l'éclat de ses grands hommes, on doit craindre qu'il n'ait adouci certains portraits peu honorables pour ses compatriotes et fait l'inverse pour les Romains; cependant, on peut citer plus d'un exemple du contraire. L'amour de la liberté est quelquefois chez lui très-exagéré, ce qui l'égare au point de lui faire prendre pour des actes d'héroïsme l'oubli des sentiments de la nature : le supplice des enfants de Brutus, le meurtre du frère de Timoléon (*voy.*), lui semblent des actions louables. La multiplicité des sources où il puise l'expose à raconter quelquefois le même fait de deux manières différentes, et le peu de connaissance qu'il avait de la langue latine lui a fait commettre des méprises. Il rapporte trop souvent, sans les examiner ni les combattre, des faits merveilleux et des opinions superstitieuses. Enfin, son style est bien loin de la pureté et de la simplicité des premiers historiens grecs; il est souvent inégal et prend la couleur de l'écrivain qu'il a sous les yeux; tantôt ses périodes pèchent par trop de longueur, tantôt ses phrases trop courtes manquent de clarté; on lui reproche aussi des allusions tirées de trop loin, de la recherche dans les figures, des comparaisons peu justes et l'emploi de mots peu usités. Cependant, avec quelque habitude, la lecture de Plutarque n'est point sans charme; on y rencontre souvent des expressions pittoresques, des images vives, des tableaux achevés et de belles pensées. Qui n'a pas lu et relu ces Vies parallèles, et qui ne conserve de cette lecture un souvenir agréable? Sans Plutarque, jamais ces grands hommes de la Grèce et de Rome n'auraient franchi le cercle des savants et des littérateurs, et ne seraient devenus aussi populaires, si ce n'est plus (du moins en France), que les hommes célèbres des temps modernes; et par conséquent, sans lui, notre théâtre tragique aurait pris peut-être une direction différente, et se serait rattaché davantage à l'histoire nationale. Mais à cet égard, Plutarque n'est pas seul coupable. Amyot (*voy.*), en faisant de la traduction des œuvres de notre biographe un des principaux monuments de la langue française, appela sur cet auteur l'attention générale, et en rendit la lecture familière, non-seulement aux gens du monde, mais encore à ceux-là même qui auraient pu le lire dans l'original. Montaigne, par exemple, si versé dans la littérature ancienne, et grand admirateur de Plutarque, se sert presque uniquement de la traduction de l'évêque d'Auxerre. D'un autre côté, si Plutarque doit à Amyot une partie de sa popularité, il lui doit encore cette réputation de bonhomie, de naïveté, qui, à notre avis, est un peu usurpée. Ce vieux langage français, si pit-

toresque, si libre, si porté à nommer les choses par leur nom, qui se calque si volontiers sur les périodes grecques, sans en prendre la marche pompeuse et quelquefois recherchée, donne à Plutarque une tout autre physionomie. On oublie alors qu'il est un écrivain du temps des empereurs, contemporain de Dion Chrysostome, de Pline, de Tacite; qu'il vivait à une époque où la naïveté, le naturel, le laisser aller, avaient fait place à la recherche, à l'élégance, à l'esprit sophistique; en un mot, qu'il appartient à une époque de décadence et non à une période de développement et de progrès. Cette idée de raconter deux à deux les vies des hommes illustres de la Grèce et de Rome pour les comparer ensuite, ce plan symétrique si peu conforme à la marche naturelle des choses, n'aurait jamais séduit un esprit aussi judicieux que Plutarque, sans l'influence fâcheuse du goût qui régnait alors.

Plutarque attira de bonne heure l'attention des savants : ses Œuvres morales et ses Vies furent traduites par des littérateurs du XVe siècle, Fr. Philelphe, Politien, Pirckheimer. Dans le XVIe siècle, on compte cinq publications de ses œuvres complètes, entre autres, celles d'Alde Manuce et d'Henri Estienne, et la traduction latine de Xylander. Dans le XVIIe siècle, plusieurs savants entreprirent d'en donner une édition accompagnée de commentaires; mais ce projet ne se réalisa pas. Vers la fin du XVIIIe siècle, Reiske (Leipz., 1774-1782, 12 vol. in-8°) et Hutten (Tub., 1791-1805, 14 vol.) contribuèrent l'un et l'autre à épurer le texte et à répandre les œuvres du philosophe de Chéronée; mais les services rendus à cet égard par Wyttenbach furent bien plus importants, et firent regretter à tous les amis de la littérature classique que la belle édition de ses œuvres morales, commencée par cet habile philologue, restât inachevée (Oxford, 1795-1800, 6 vol.). Parmi les travaux auxquels Plutarque a donné lieu depuis le commencement de notre siècle, nous mentionnerons les Vies et quelques traités publiés et annotés par Koray, les éditions partielles de Schæfer, Sintenis, Bæhr, Westermann, Usteri, Winckelmann, et surtout l'édition grecque-latine des Œuvres morales, publiée récemment par M. Dübner (2 vol. grand in-8°), qui fait partie de la *Bibliothèque des Auteurs grecs* de MM. Didot, et où le texte a été considérablement amélioré par le secours d'excellents manuscrits. Outre la traduction d'Amyot, dont nous avons parlé ci-dessus, nous devons aussi indiquer celle des œuvres complètes par Dominique Ricard, estimable par sa fidélité, et celle des Vies par Dacier, accompagnée de notes instructives. Enfin, nous signalerons les importantes recherches de Heeren sur les sources où Plutarque a puisé pour la composition de ses Vies, travail qui se trouve dans les mémoires de la Soc. roy. de Gœttingue, et qui a été publié à part, en 1820. L. VAUCHER.

PLUTOCRATIE, gouvernement où la plus grande influence est laissée à la richesse. *Voy.* PLUTUS.

PLUTON, dieu des enfers, fils de Kronos et de Rhéa, fut, à sa naissance, englouti dans l'estomac paternel, puis rendu au jour par l'effet d'un breuvage que Métis administra au dieu vorace. Lorsque les trois frères se partagèrent l'empire du monde, Pluton eut les régions inférieures, les entrailles du globe, le règne minéral, la terre proprement dite. Pluton est donc le roi des ténèbres et de la mort, comme son frère aîné est le roi de la lumière et de la vie.

Nous avons peu de choses à recueillir dans la légende du monarque des silencieux royaumes. Dans la titanomachie, il combattit protégé par un casque qui rendait invisible, et que les Cyclopes avaient forgé pour lui. Pour donner une reine à ses mornes sujets, il fut réduit à enlever Proserpine. Malgré les réclamations de Cérès et l'intervention de Jupiter, la jeune déesse partagea irrévocablement le trône des enfers, et s'accommoda assez bien de son sévère époux. Le désir sacrilége d'enlever à Pluton sa compagne fit descendre aux sombres bords Thésée et Pirithoüs. Le dieu irrité immola le second et retint l'autre dans une étroite captivité. Mais Hercule qui, plus d'une fois, franchit les barrières de l'Érèbe et vainquit le prince de l'abîme, délivra l'audacieux roi d'Athènes.

Nous connaissons mieux les sombres domaines peuplés par les ombres des morts, que le triste souverain qui leur donnait des lois. On trouvera la description de ce monde fantastique aux articles ENFER, *Champs* ÉLYSÉENS, TARTARE, ACHÉRON, STYX, ORCUS, PHLÉGÉTON, etc.

Le nom grec de Pluton, Πλούτων, signifie qui donne la richesse (*voy.* PLUTUS). En développant cette étymologie, dans le *Cratyle*, Platon remarque ingénieusement que le Jupiter infernal n'est pas seulement le distributeur de la richesse matérielle, mais que c'est lui qui dispense aux morts les vrais biens de l'âme. Les Grecs le nommaient encore *Aïs, Aïdes, Aïdoneus, Hadès*, c'est-à-dire l'Invisible. Il portait chez les Latins, le nom de *Dis*, synonyme de *dives*, riche, et celui de *Vejovis* qui signifie le Jupiter sinistre. Le diamant, l'or, le fer, en général les substan-

ces dures et précieuses étaient les matériaux de son palais. On lui consacrait le buis, le narcisse, l'adiante, le cyprès. Des victimes noires lui étaient sacrifiées. On le représentait coiffé du casque d'invisibilité, tenant pour sceptre une fourche à deux dents, assis avec Proserpine sur un trône d'ébène ou dans un sombre char attelé de noirs coursiers. L. DELCASSO.

PLUTUS (altération du nom de Pluton, *voy.* l'art. préc.), dieu de la richesse, était fils de Jasion et de Cérès. Cette origine explique le sens de l'allégorie qui se rapporte à ce dieu et qui signifie que le travail de l'agriculture donne la richesse. Dans les premiers temps, Plutus n'était pas aveugle; mais comme il n'accordait ses dons qu'aux hommes vertueux, Jupiter le priva de la vue afin qu'il répartît sans distinction la richesse entre les bons et les méchants. Sa demeure était dans les entrailles de la terre. Il était faible, impuissant et boiteux, quand il venait chez quelqu'un; mais il se retirait avec rapidité et semblait alors avoir des ailes. La Fortune (Τύχη) le portait sur ses bras; il se trouvait aussi à la suite de Minerve. On ignore quels étaient précisément les attributs de Plutus, mais on le représente ordinairement sous les traits d'un vieillard, ayant les yeux bandés, tenant une bourse à la main. X.

PLUVIERS. Ces oiseaux appartiennent à la première famille de l'ordre des gralles; ils ont pour caractères : un bec plus court que la tête, grêle, droit, comprimé; des narines placées de chaque côté, près de sa base, dans un sillon nasal, prolongé sur les deux tiers de sa longueur, entaillées, longitudinalement fendues au milieu d'une grande membrane qui recouvre le sillon; des pieds longs ou de moyenne longueur, grêles; trois doigts dirigés en avant et un en arrière réuni à l'intermédiaire par une courte membrane; une queue faiblement arrondie ou carrée. Les pluviers, qui ont avec les vanneaux les rapports les plus immédiats, sans néanmoins qu'il soit méthodiquement possible de pouvoir réunir les deux genres, habitent les bords fangeux des fleuves et des rivières, les marais et même assez généralement les côtes couvertes d'algues et de fucus. Ils sont essentiellement voyageurs, vivent en société et couvent assez près les uns des autres, dans le sable nu ou sur le gravier, quelquefois au milieu des grèves fournies d'herbes aquatiques, où la femelle dépose dans un petit creux trois à cinq œufs très-gros, relativement au volume de l'oiseau, d'une teinte olivâtre, pointillés et rayés de brun. L'instinct social dont ils sont animés les tient toujours rassemblés, soit qu'ils prennent leurs repas, soit qu'ils se livrent au sommeil; on a remarqué qu'ils avaient la précaution, dans l'un et l'autre cas, de placer autour d'eux des sentinelles, qui, au moindre bruit, donnaient l'alarme à toute la bande et lui faisaient prendre l'essor. Ils s'éloignent rapidement, et conservent dans leur fuite le même ordre que dans leurs émigrations périodiques; c'est-à-dire qu'ils présentent dans les airs plusieurs rangées de front, formant des lignes transversales; c'est ainsi qu'ils suivent la direction du vent et qu'ils s'abattent dans les plaines pour y prendre du repos et se livrer à la recherche des mollusques, dont ils font leur unique nourriture. On met les pluviers au nombre des meilleurs gibiers; aussi ne manque-t-on pas de les chasser et de leur tendre des piéges nombreux, à chacun de leurs deux passages annuels. La mue est simple ou double, suivant les espèces, et les différences de livrées sont très-remarquables. On trouve des pluviers dans toutes les parties connues du globe. DR..Z.

PLUVIOSE. C'était le nom qu'on avait donné au cinquième mois de l'année de la république française. Ce mois, qui avait 30 jours comme les autres, commençait le 20 janvier et finissait le 18 février; mais, dans l'année qui suivait immédiatement l'année sextile, il commençait le 21 janvier et finissait le premier février.

PLYMOUTH. Par le 6° environ de longueur occidentale, la côte méridionale d'Angleterre forme une vaste baie ou *sound* qui s'ouvre au midi sur la Manche et que de hautes terres environnent des trois autres côtés, de manière à lui donner la forme vague d'un rectangle. Au fond, à droite et à gauche, on voit deux entrées : ce sont les embouchures de la Plym et de la Tamar, deux petites rivières qui forment avant d'entrer dans la baie deux bassins, l'un, celui de la Plym, appelé *Catwater*, le second, celui de la Tamar, nommé *Hamoaze*. Celui-ci, beaucoup plus étendu que l'autre, a près de 8 kilom. de longueur sur 2 de largeur moyenne, et peut recevoir facilement 100 bâtiments de guerre. Le Catwater n'est guère à plus de 4 kilom. du Hamoaze; dans cet espace, au bord des eaux, se dressent 3 villes distinctes dont l'ensemble forme ce que l'on appelle Plymouth : il y a d'abord *Plymouth* proprement dit, à l'est, puis à l'opposite *Dock's-Town*, et entre les deux mais plus près de la seconde que de la première, *Stonehouse*.

Plymouth proprement dit est une vieille cité, irrégulière, mal bâtie, que les Saxons appelaient

Tamerworth. Elle s'élève à l'entrée du Catwater, au nord, autour d'un bassin nommé *Sutton-pool*, que protégent deux jetées et qui lui sert de port; la citadelle, construite sous Charles II (1670) se dresse au midi de la ville, au-dessus de l'ouverture du port, et occupe une portion de la hauteur dite *le Hoe*, baignée par le *sound*, et qui est un point de reconnaissance pour les navigateurs. Les édifices de Plymouth dignes de quelque remarque sont la vieille église qui existait déjà en 1291, l'église Saint-Charles (1646), le théâtre construit tout en fer, la bibliothèque publique, le marché, les casernes, les prisons, les greniers et la boulangerie de la marine. Elle possède de nombreux établissements d'instruction et de bienfaisance et fait un commerce considérable d'importation en charbon de terre, grains, vins, bois, etc. Elle avait en 1841 une population de 36,527 habitants.

Dock's-Town, la ville du Dock ou de l'arsenal, est sur une péninsule entre le Hamoaze, qui la baigne à l'ouest et au sud, et le bras de ce bassin appelé *Stonehouse-creek;* une enceinte fortifiée la protége du côté de la terre. Elle se divise en 2 parties distinctes, l'arsenal et la ville même, séparées l'une de l'autre par une muraille. L'arsenal, qui se développe au bord du Hamoaze suivant une ligne courbe de plus de 1,000m, présente le mouvement, l'activité qu'entraînent avec eux tous les grands travaux d'un port militaire. Dock's-Town est une jolie ville, régulièrement bâtie, pavée en un marbre grossier extrait du sol sur lequel elle repose. On y remarque l'hôtel du gouvernement, des casernes pour 3,000 hommes, la maison des pauvres. Elle est approvisionnée d'eau, de même que l'arsenal, par un aqueduc qui y amène les eaux lointaines des sources de Dartmoor. Entre cet aqueduc et le Hamoaze, au nord des fortifications, s'étend un faubourg appelé *Morristown*. Quant à Stonehouse, dont les habitations s'étendent aujourd'hui presque sans interruption de Plymouth à Dock's-Town, elle est séparée de celle-ci par la Stonehouse-creek et n'offre de remarquable que l'hôpital royal de la marine, placé au bord de la crique; sa disposition grandiose est du plus bel effet. Toutes ces villes, en y comptant Plymouth, offraient, en 1841, une population de 80,061 habitants.

L'arsenal de Plymouth est d'une origine peu ancienne. Avant le règne de Guillaume et Marie, il n'y avait là qu'un misérable village; on y fonda, à cette époque, quelques établissements maritimes qui toutefois ne prirent une véritable importance qu'à partir de 1760. Ce fut alors en effet qu'on se pénétra seulement des grands avantages que présentait le Hamoaze. Mais il manquait à ce beau port une rade, un lieu pour rallier les flottes, car le *sound*, vaste, ouvert aux flots de la pleine mer, aux lames furieuses de l'Atlantique, était rarement tranquille. On eut l'idée de jeter au milieu et en travers une puissante muraille de pierre qui imposerait silence à l'Océan, et de cette grande pensée est née le *Break-water*, le brise-flots. C'est une digue placée à 3,250m en avant du fond de la baie, plus près des rivages orientaux que des rivages de l'occident, et qui a 1,555m de développement. Sa hauteur moyenne au-dessus du fond est de 17m. Elle a coûté environ 25 millions de fr. Ses deux extrémités s'annoncent, l'une par une pyramide en fer, à l'est, l'autre par un phare en construction, à l'ouest, lequel se lie avec le merveilleux édifice que Smeaton a élevé, en 1757, sur le roc d'Eddystone, au large de l'entrée du sound, et qui en signale au loin les approches. Ainsi fut complété ce grand ensemble de créations diverses qui fait de Plymouth l'un des premiers ports militaires de l'Angleterre. OSCAR MAC CARTHY.

PNEUMATIQUE (du grec, *pneuma*, souffle, vent), science qui a pour objet les propriétés physiques de l'air, c'est-à-dire sa matérialité, sa pesanteur, son élasticité, etc. Ce mot s'applique par extension à l'étude des propriétés analogues que possèdent les autres gaz permanents différents de l'air. On appelle dans ce sens *physique, chimie pneumatique*, la partie de la physique, de la chimie, qui traite de l'air et des différentes espèces de gaz; et *briquet pneumatique*, un petit cylindre de métal ou de verre dans lequel on allume de l'amadou en y comprimant l'air subitement. Nous avons décrit ailleurs la *machine pneumatique*, avec laquelle on pompe l'air d'un récipient. On en doit l'invention à Otto de Guerike, bourgmestre de Magdebourg, qui en fit l'expérience à la diète de Ratisbonne en 1654. Gaspard Schott a le premier écrit sur ce sujet. La *machine pneumatique* a été perfectionnée depuis par Hook, Robert Boyle et Papin. DICT. DE LA CONV.

PNEUMATO-CHIMIQUE (CUVE). *Voy*. CUVE.

PNEUMATOLOGIE, mot formé de *pneuma*, esprit et de *logos*, discours. La pneumatologie est la science des esprits. Les esprits sont les êtres intermédiaires entre la Divinité et les hommes : la pneumatologie est donc sœur de l'anthropologie et de la théologie : c'est, dans tous les cas, une science aussi variable que l'une et l'autre; ou plutôt ce n'est pas une science, c'est tout au plus un ensemble d'opinions, de croyan-

ces et de traditions, soit philosophiques, soit populaires. C'est rarement à la philosophie proprement dite, à la philosophie dialectique, qu'appartient la pneumatologie : elle ne fleurit du moins que dans les temps primitifs de l'humanité ou dans l'âge d'or et aux époques de décadence des peuples. Elle s'éclipse des écoles dans les siècles d'examen et de critique : elle devient alors le partage du vulgaire et de quelques élus. C'est dans les temps primitifs de l'esprit humain, quand la philosophie, la religion et la poésie sont une seule et même chose, que prospère la pneumatologie, car alors le cœur de l'homme éprouve le besoin de peupler la terre, les airs et les cieux, d'êtres intermédiaires entre lui et la Divinité, et alors la raison ne vient pas demander compte à l'imagination, qui les crée, qui leur fait des destinées et des légendes, de la légitimité de ces créations. Dans l'antiquité, ce sont les peuples de l'Inde, de la Perse, de la Chaldée et de l'Égypte qui ont le plus brillé par leur pneumatologie. Dans les systèmes de l'Inde, la terre, les eaux, l'air et les cieux étaient tout peuplés de génies. La Perse fut plus sobre que l'Inde, la Chaldée que la Perse, l'Égypte que la Chaldée; mais partout le dualisme qui est dans la nature et dans l'homme se refléta dans ces libres créations. C'est peut-être la pneumatologie de la Perse qui le présentait sous les formes les plus arrêtées. Là, les bons génies, distingués en trois grandes classes, les *amshaspands*, les *izeds* et les *ferouers*, formaient, sous les ordres de leur chef Ormuzd, une armée d'esprit purs, saints et célestes, combattant pour la cause et l'empire de la lumière contre l'armée des *dews* et de leur chef Ahriman, à qui obéissaient l'empire des ténèbres et les hommes qui en faisaient les œuvres. La pneumatologie de la Chaldée, qui a dû offrir de grandes analogies avec celle de la Perse, nous est peu connue : il ne nous en est pas resté de monument pareil au *Zend-Avesta*. Il nous en est parvenu toutefois quelques traditions par les théosophes de la Judée, et par les partisans de la kabbale, qui, sans nul doute, avaient fait de riches emprunts à la Chaldée comme à la Perse, soit pendant, soit après l'exil. Philon, qui affecte de rattacher sa doctrine à celle de la Grèce, et celle de la Grèce au code sacré des Juifs, mais qui se permet à ce sujet de grandes licences, fait voir à quel point les croyances de l'Orient dominaient de son temps celles de la Grèce et de la Judée. La Judée ne nous ayant pas laissé d'autres monuments que les livres de Philon (car les codes sacrés et les doctrines de la révélation sont en dehors de l'ordre de faits que nous parcourons ici), nous ne parlerons pas de sa pneumatologie. Quant à la Grèce, elle rattachait facilement les emprunts faits à l'Orient à ses anciennes traditions, où figuraient un grand nombre de génies intermédiaires entre les dieux et les hommes, les uns bons, les autres mauvais, les uns et les autres toujours prêts à servir d'instrument aux bienfaits et aux vengeances de l'Olympe ou du Tartare. Deux philosophes, Socrate et Platon, enrichirent la pneumatologie grecque d'une manière remarquable, l'un par l'hypothèse de son démon familier, l'autre par l'acception toute nouvelle qu'il donna au mot *démon*. Cependant, après eux la pneumatologie mourut dans les écoles : le scepticisme la tua. Le mysticisme la ressuscita. Maxime de Tyr, Plutarque et Apulée disposèrent les esprits à recevoir la démonologie de l'Orient; Ammonius Saccas, Plotin, Porphyre, Jamblique, Proclus et Marin leur en donnèrent une plus riche, et qu'ils prétendirent rendre plus utile. En effet, ces philosophes apprirent non-seulement à classer les esprits en bons et en mauvais, en *agathodémons* et *kakodémons*, ils enseignèrent aussi l'art de s'en faire servir. Cependant, les gnostiques vinrent encore renchérir sur les nouveaux platoniciens et sur les kabbalistes, car ils révélèrent à leurs adeptes, sur la chaîne des êtres qui rattache l'homme au *Dieu inconnu*, une science plus positive, plus hardie, et en apparence plus régulière que tout autre. En effet, les gnostiques expliquèrent l'origine, la naissance, les mariages et les destinées dernières, sinon de tous les *éons*, du moins de ceux d'entre ces esprits qui jouaient à la création, à la chute, à l'expiation et au retour de l'homme dans le sein du plérôme, les rôles principaux. On peut voir cette pneumatologie si audacieuse dans notre *Histoire du gnosticisme*. Les soi-disant disciples de saint Jean, dont Norberg a publié le code, ont en quelque sorte rivalisé sous ce rapport avec les gnostiques, mais bientôt les créations ou les rêveries des uns et des autres s'évanouirent devant les doctrines du christianisme : elles disparurent du moins des écoles. La scolastique du moyen âge se garda bien de la rétablir; mais la pneumatologie vulgaire ne disparut pas du sein des peuples non chrétiens, ni au midi ni au nord. Les *houris* de Mahomet et les *walkiries* d'Odin se gravèrent profondément dans les traditions nationales, et des croyances analogues à celles des peuples scandinaves et mahométans se propagèrent, à titre de superstitions, même parmi les fidèles du moyen âge. Lorsque avec l'arrivée en Occident des réfugiés de Constantinople

la philosophie grecque vint remplacer la scolastique latine, la pneumatologie savante, celle des platoniciens, reparut plus puissante que jamais. Marsile-Ficien, Pic de la Mirandole, Reuchlin, et les nombreux disciples de ces savants mystiques repeuplèrent le monde de légions d'esprits. Parmi ces hardis *pneumatologues*, on distingue surtout les deux Van Helmont et Paracelse ou Bombast de Hohenheim, qui prirent dans les traditions populaires, ou qui ajoutèrent à ces traditions les quatre ordres d'esprits élémentaires, les *gnomes*, les *salamandres*, les *sylphes* et les *ondines*, c'est-à-dire les génies de la terre, du feu, de l'air et de l'eau, qui, depuis plusieurs siècles, n'existaient plus qu'à l'opéra (*voy.* le roman publié, sur la fin du XVII[e] siècle, par l'abbé de Villars, sous ce titre, *le Comte de Gabalis, ou Entretiens sur les sciences secrètes*). Quand la philosophie moderne, grâce aux efforts de Pomponace et de la Ramée, de Bacon et de Descartes, eut enfin triomphé de tous les genres de mysticisme et de néoplatonisme, la pneumatologie s'anéantit de nouveau. Locke et Leibnitz ne la reconnurent pas; Wolf en forma une section de sa métaphysique : elle n'est plus aujourd'hui qu'un chapitre de la psychologie transcendante ou rationnelle. Quelques inductions sur les esprits supérieurs aux nôtres, voilà tout ce qui nous reste d'une science jadis si riche et si fameuse : à peine même si ces inductions méritent plus que le nom de conjectures. Hegel, il est vrai, a ressuscité une sorte de pneumatologie, mais ce qu'il donne sous ce nom n'est ni de la psychologie ni de la métaphysique : c'est une sorte de *pandémonisme*, qui correspond au panthéisme de ce philosophe. La pneumatologie ancienne est morte dans les écoles de philosophie, mais elle n'est pas morte partout : elle vit dans les traditions des poëtes, dans celles du peuple, dans celles des mystiques. Si les sylpes, les gnomes, les salamandres et les ondines n'existent plus que dans les créations de l'art, des esprits intermédiaires entre Dieu et l'homme existent encore dans la foi du vulgaire et dans celle des théosophes : Van Helmont et Paracelse n'ont plus d'adeptes, mais Bœhme et Swedenborg en ont encore. En vain Kant s'est-il flatté, dans son ouvrage intitulé *Rêves d'un voyant éclaircis par les rêves de la métaphysique* (Riga, 1768), de renverser les visions du célèbre Suédois : ces visions ont encore des fidèles. Nous avons vu de nos jours Saint-Martin et Jung-Stilling, dont le dernier a publié une *Théorie de pneumatologie* (Nuremberg, 1808). Sur le terrain où cet écrivain a transporté sa théorie, elle est inattaquable : c'est le terrain de la révélation elle-même. Confondue avec l'angélologie et la démonologie du christianisme, la pneumatologie est une science nouvelle : nous ne la suivrons pas dans cet état de promiscuité, où il est si difficile de séparer la vérité de l'erreur, et où il n'appartient qu'à la critique religieuse d'établir la vraie ligne de démarcation. C'est la pneumatologie purement philosophique que nous avons eue en vue dans cet article; c'est la seule qui ait pu varier et qui ait pu mourir; sa mort au surplus ne préjuge rien. La philosophie ne nie pas les intelligences intermédiaires entre Dieu et l'homme. Elle ne pousse pas ses prétentions à ce degré de folie, car il y aurait folie à nier, par la seule raison qu'il y a impossibilité de connaître. Tout ce qu'affirme la philosophie, c'est qu'elle ignore, et, puisqu'elle ignore, elle ne saurait maintenir une science qui a cessé d'être légitime à ses yeux, qui même ne l'a jamais été pour elle. Ceux qui croiraient la question de l'existence des esprits définitivement jugée, parce que la pneumatologie a disparu de nos manuels de philosophie, seraient dans une étrange erreur : tout ce qui est jugé à cet égard, c'est l'incompétence de la philosophie sur cette question. La pneumatologie demeurera toujours, sinon une science, du moins un grand sujet d'inductions, de conjectures et de croyances. Il existe sur ce curieux chapitre de l'histoire de l'esprit humain plusieurs ouvrages remarquables, dont nous recommanderons les suivants : Hollmanni, *Institutiones pneumatologiæ et theologiæ naturalis* (Gœttingue, 1740, in-8°); Couenz, *Essai d'un nouveau système concernant les êtres spirituels* (Neufchâtel, 1742, 4 vol. in-8°); Engelken, *Arguments rationnels sur la réalité et la nature des esprits* (Leipzig, 1744, in-8°); Herrichius. *Sylloge scriptorum de spiritibus puris et animabus humanis* (Leipzig, 1790, in-8°); Passavant (médecin à Francfort), *Sur la Clairvoyance* (Francfort, 1836, 1 vol. in-8°, 2[e] édition). On peut consulter aussi le journal publié par le docteur Justus Kœrner, et son ouvrage intitulé *la Visionnaire de Prevorst* (2 vol. in-8°). MATTER.

PNEUMATOMAQUES, anciens hérétiques, ainsi appelés parce qu'ils niaient la divinité du Saint-Esprit (du grec *pneuma*, esprit, et *machomaï*, combattre).

PNEUMONIE (de πνεύμων, poumon, formé de πνέω, je souffle, je respire), PÉRIPNEUMONIE, PNEUMONITE, FLUXION DE POITRINE. On distingue par ces divers noms l'inflammation du tissu pulmonaire. Cette maladie est une des plus fréquentes que l'on rencontre dans la pratique; dans

la plupart des cas, elle consiste dans l'inflammation de la membrane séreuse qui tapisse les parois internes des cavités thoraciques (*voy.* PLEURÉSIE), et se réfléchit sur les poumons qu'elle enveloppe, d'où le nom de *pleuro-pneumonie* par lequel on la désigne le plus souvent, et qui indique l'inflammation simultanée de la plèvre et du tissu pulmonaire. L'impression du froid, surtout si cette condition atmosphérique agit au moment où le corps est médiocrement échauffé, et couvert d'une sueur légère, est la cause sous l'influence de laquelle on voit le plus ordinairement se développer la phlegmasie pleuro-pulmonaire. Mais cette cause n'est pas la seule, et dans un certain nombre de cas on est forcé d'admettre une funeste prédisposition, qui fait que le poumon s'enflamme sous l'empire des causes les plus diverses. Dans tous les cas, cette phlegmasie doit être considérée comme une maladie grave qui met la vie en péril. Elle l'est encore davantage lorsqu'elle se développe comme complication d'une autre maladie. Heureusement la science est en possession de moyens d'investigation rigoureux, qui lui permettent de reconnaître cette maladie à son début comme aux diverses phases de son développement, en même temps que l'art peut lui opposer une thérapeutique puissante.

Dans les cas simples, c'est-à-dire lorsque la maladie vient atteindre un individu auparavant bien portant, les phénomènes qui signalent le début du mal sont les suivants : le plus ordinairement le malade éprouve un frisson intense, auquel ne tarde point à se joindre un *point de côté*, dont le siége est au-dessous de l'un des deux mamelons; la température de la peau augmente, le pouls prend de la fréquence et du développement, l'appétit s'éteint, une céphalalgie plus ou moins vive se fait sentir; la face, sans être profondément altérée, porte une empreinte fortement maladive; la respiration est gênée, bien plus, à cette époque de la maladie, par la douleur de côté qui empêche l'ampliation de la poitrine, que par la difficulté de l'accès de l'air dans le parenchyme des poumons; il y a de la toux, qui constamment augmente le point de côté. Si, dès le début de la maladie, on a recours aux procédés de la percussion et de l'auscultation pour s'éclairer sur l'état des tissus qui sont le siége du travail fluxionnaire, on n'obtient d'abord que des signes incertains; mais lorsque la maladie est arrivée à la période dite *d'engouement*, dans laquelle le poumon malade est gorgé de sang dans une plus ou moins grande partie de son étendue, la percussion, pratiquée sur les parois thoraciques aux points correspondants aux parties enflammées, fait reconnaître une diminution de la sonorité normale déjà sensible pour une oreille un peu exercée, ce qui provient de ce que le poumon gorgé de sang contient moins d'air que dans l'état physiologique. L'auscultation, pratiquée à la même époque et sur les mêmes points, permet d'entendre, au lieu du bruit, du *susurrus* moelleux de la respiration, une crépitation fixe, nombreuse, caractéristique de la maladie. En même temps que ces phénomènes nouveaux apparaissent, les symptômes signalés d'abord se dessinent plus nettement; c'est aussi à cette période, que l'expectoration prend un caractère qui suffit à lui seul, dans l'immense majorité des cas, pour dénoncer de la manière la plus positive la nature de l'affection : les crachats sont demi-transparents, tremblotent lorsqu'on les agite, et sont tellement visqueux qu'ils restent adhérents au vase qui les contient quand celui-ci est renversé; la couleur de ces crachats est plus caractéristique encore, ils sont rouillés, franchement safranés, ou d'un rouge plus intense; cette coloration dans tous les cas est due à la combinaison du sang avec le mucus bronchique. Quelquefois la maladie ne dépasse point ce premier degré; mais le plus souvent elle atteint le second, dans lequel quelques phénomènes spéciaux apparaissent. Le sang, appelé dans le tissu pulmonaire par le stimulus inflammatoire, se combine plus intimement avec ce tissu; il semble, comme on l'a dit, qu'une portion de la fibrine de ce liquide se soit déjà concrétée. A ces modifications dans l'état des tissus malades correspondent certains symptômes en harmonie avec elles : le parenchyme enflammé ne contient plus d'air, le son donné par la percussion devient en conséquence tout à fait mat; par la même raison le murmure respiratoire, et le râle crépitant qui n'en était qu'une transformation, disparaissent, et sont remplacés par le bruit qui résulte du froissement du fluide aérien dans les tuyaux bronchiques, bruit qui est connu sous le nom de *souffle tubaire*. Ces nouveaux phénomènes étant l'expression d'un degré plus avancé de l'affection, les autres symptômes s'aggravent proportionnellement. Si la maladie arrive au troisième degré, caractérisé anatomiquement par la formation du pus au sein du parenchyme pulmonaire, les phénomènes fournis par la percussion et l'auscultation demeurent les mêmes, mais en même temps que les symptômes s'aggravent d'une manière alarmante, la matière de l'expectoration offre un caractère particulier : les crachats deviennent diffluents,

cendrés, ou prennent l'aspect du jus de pruneaux. Si le tissu pulmonaire enflammé a été frappé de gangrène par suite de la violence du mal, ou d'une disposition individuelle encore inexpliquée, l'odeur qu'exhale la matière expectorée, et qui rappelle complétement celle de la gangrène externe, annonce cette funeste terminaison. Tels sont les principaux phénomènes par lesquels la pleuro-pneumonie se révèle à l'observation, aux diverses phases de son développement. Lorsque la maladie se présente comme complication d'une autre affection, ces caractères se montrent en général d'une manière moins tranchée, et demandent, pour être saisis, une attention plus soutenue. Il en est encore de même chez les enfants : souvent à cet âge de la vie, la phlegmasie est diffuse, lobulaire, comme on dit, et les phénomènes sont beaucoup plus obscurs; ce qui en pareil cas rend encore le diagnostic plus difficile, c'est l'absence des crachats, qui ont une si grande valeur comme signe dans la pneumonie.

Le traitement de la phlegmasie pulmonaire est fort simple : la méthode antiphlogistique la plus active, surtout au début du mal, en constitue la base essentielle. La saignée générale répétée deux fois par jour, pendant les deux ou trois premiers jours, lorsque le sujet est jeune, pléthorique, est le mode d'émission sanguine auquel on doit donner la préférence; si le point de côté est intense, il peut être combattu par l'application de sangsues ou de ventouses scarifiées. Le silence devra être recommandé aux malades; ils seront soumis à une diète sévère, et à l'usage de boissons émollientes abondantes; souvent l'emploi de ces moyens, lorsqu'ils sont appliqués dès le début du mal, suffisent pour en obtenir la résolution, qui s'annonce par la rémission graduelle des symptômes signalés. Quelle que soit la valeur de cette méthode, elle a cependant ses limites, qu'il serait dangereux de dépasser. Lorsque le mal résiste aux antiphlogistiques méthodiquement employés, et que les forces baissent, il faut savoir s'arrêter; c'est dans ces cas que la médication italienne, ou l'emploi de l'émétique à hautes doses doit être tentée. Si la phlegmasie, après avoir rétrogradé sous l'influence de l'une ou l'autre de ces deux médications, vient à rester stationnaire, il est quelquefois utile alors de recourir à une alimentation sagement graduée, à quelques toniques et aux révulsifs appliqués sur les parois thoraciques; mais c'est là un des cas les plus difficiles de la pratique. M. Simon.

PO, fleuve d'Italie. Un vaste bassin se déroule entouré d'une chaîne de montagnes, qui s'étend depuis la côte orientale de la mer Adriatique, près de Trieste, jusqu'aux confins de la Toscane, en parcourant dans son vaste circuit le Tyrol, l'Illyrie, la Suisse, la Savoie, le Dauphiné, la Provence et les États de Gênes. Cette immense couronne de rochers, que l'on appelle la chaîne des Alpes, et qui prend en Italie le nom d'*Apennins*, verse les eaux de ses pluies, de ses neiges et de ses glaces éternelles, dans une magnifique vallée sillonnée par mille courants, immense bassin entouré de remparts de granit, et que les hommes se sont partagé sous les noms de Piémont, Lombardie, Parme, Modène, etc. Vaste amphithéâtre, dont l'arène fut toujours couverte de combattants, où l'on vit accourir pêle-mêle ou tour à tour les peuples de l'Orient, ceux de l'Afrique, les Gaulois, les barbares du Nord et ceux du Midi; où la terre est pétrie du sang de toutes les générations, où les peuples de l'Europe moderne, Français, Russes, Espagnols, Allemands, semblent s'être donné rendez-vous pour s'égorger.—Les torrents qui descendent du haut des montagnes, les sources qui s'échappent de leurs flancs, les mille ruisseaux qui coulent à leurs pieds, se réunissent dans la plaine, et sous les noms de Bormida, Tanaro, Stura, Dora, Trebia, Tessin, Sesia, Adda, Oglio, etc., vont alimenter un fleuve qu'on appelle Pô (*Padus, Eridanus*). Fleuve majestueux, que l'on a placé dans le ciel ou que l'on a emprunté au ciel pour le placer sur la terre. Après avoir pris naissance au pied du mont Viso, dont les cimes n'ont jamais été foulées par le pied de l'homme, le Pô s'avance fièrement à peu près en ligne droite jusqu'à la mer Adriatique, en suivant presque constamment le 45e parallèle. Non, ce n'est pas sans raison que les anciens l'appelaient le roi des fleuves; les eaux dont il porte le tribut à la mer ont, avant d'y parvenir, prodigué la vie à six millions d'habitants; il traverse, il embellit, il vivifie le plus riche, le plus beau pays du monde, celui où l'on voit briller la civilisation et la pensée jusque sur le frontispice de la cabane du pauvre, celui qui est à juste titre appelé le *berceau des arts*, et que les ambitieux et les conquérants de tous les siècles ont convoité comme la Toison d'or, comme le fruit du jardin des Hespérides : le Pô semble avoir eu dans les temps passés une impétuosité qui n'est plus la même. Virgile le dépeint ainsi :

Proluit insano contorquens vortice silvas
Fluviorum rex Eridanus, camposque per omnes,
Cum stabulis armenta trahit. (*Géorgiq.*, liv. Ier.)

— Ce fleuve rencontre sur son cours Turin, ville d'ordre et de richesse, ville spontanée, qui naquit d'une seule idée, et que l'œil peut embrasser d'un seul jet; Plaisance, qui tire son nom de la beauté de ses alentours, et Crémone, qui donna le jour au poëte Vida. La vallée du Pô est d'une fertilité que rien n'égale; ses plaines se couvrent de mûriers, de riz, de blé, de vignes, de gras pâturages et de nombreux troupeaux. Il en était déjà ainsi dans l'antiquité, car Virgile dit encore :

Et gemina auratus taurino cornua vultu
Eridanus, quo non alius, per *pinguia culta*,
In mare purpureum violentior effluit amnis.

(*Georgic.*, liv. 4.)

L'abbé Rendu.

POCHADE, terme dont les peintres se servent pour caractériser une peinture faite vivement, sans recherches ni études. Il faut distinguer la *pochade* d'une esquisse et d'une ébauche. L'esquisse est, pour le peintre, une manière de traduire sa pensée, de lui donner une forme, de se rendre compte de l'effet qu'elle peut produire, telle qu'il l'a conçue. C'est le plan ou, pour mieux dire, l'idée première d'une tragédie, d'un poëme, d'un monument. Ce premier jet de la pensée suffit déjà au peintre pour voir ce qu'il devra ajouter pour la développer, ou en retrancher comme inutile; c'est aussi une manière de se rendre compte si les personnages concourent bien à l'action qu'il veut représenter, s'ils ont bien, comme effet, comme situation, la relation d'importance qu'ils doivent avoir entre eux. — Souvent, après cette première esquisse, le peintre renonce à sa conception. Si, au contraire, elle lui paraît heureuse, il aura bien des études à faire avant de transporter son sujet sur la toile où il doit être exécuté; là, après avoir arrêté le trait, le contour de chaque figure, il prend ses pinceaux, et il ébauche, c'est-à-dire qu'il couvre toute sa toile d'une manière à peu près égale, comme rapport et valeur de ton et d'effet, afin de se ménager les moyens de revenir sur son ébauche, et de pouvoir la pousser à la vigueur qu'il veut donner à son tableau. La pochade n'est rien de tout cela : c'est une petite débauche d'artiste, qui représente chaudement et rapidement un sujet qui lui a plu, une tête qui a un certain caractère, sans s'occuper ni de la correction du dessin ni de l'élégance de la touche; enfin, c'est une saillie ou un *impromptu*.

P. A. Coupin.

POCOCK (Édouard), orientaliste, naquit à Oxford, le 8 novembre 1604, et étudia dans cette ville. En 1630, il partit pour Alep en qualité de chapelain de la factorerie anglaise. Il mit cette occasion à profit pour faire une étude plus approfondie de l'arabe, langue dont, en 1636, il fut nommé professeur à Oxford. L'année suivante, il fut autorisé à faire un voyage à Constantinople, en société avec son ami J. Greaves. A son retour (1640), la guerre civile le chassa d'Oxford; il vécut dans la retraite; mais il revint dans sa ville natale, et obtint, en 1648, la chaire de langue hébraïque. Cependant il eut encore à souffrir à cause de ses opinions royalistes; mais rien ne put l'empêcher de consacrer tous ses instants à l'étude. Il mourut dans un âge avancé, le 10 septembre 1691. Parmi ses écrits, nous mentionnerons une édition syriaque des Épîtres de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jude, qu'il publia d'après un manuscrit de la bibliothèque Bodleïenne (Leyde, 1630, in-4o); le *Specimen historiæ Arabum* (Oxf., 1649, in-4o), un de ses meilleurs ouvrages; six discours du rabbin Maïmonide, sous le titre de *Porta Mosis* (Oxf., 1655, in-4o); *Carmen Abu Ismaëlis Tograï* (arabe et latin); et *Gregorii Abul Farajii Historia dynastarum* (arabe et latin, Oxf. 1663-1674). Il prit une part active à la Polyglotte de Walton, et traduisit en arabe l'écrit de Hugo Grotius, *De veritate Religionis christianæ* (Oxf., 1660). On lui doit encore des commentaires sur quatre petits prophètes.

Édouard Pocock eut plusieurs fils qu'il ne faut pas confondre avec Richard Pococke, qui, né en 1704, fit ses études à Oxford, parcourut (1737-1741) la Grèce et l'Orient, et mourut évêque de Meath, en 1765. Sa *Description of the East, and some other countries*, traduite en plusieurs langues, est encore estimée (Londres, 1743-1745, 2 vol. in-fol.)

Conv. Lex. mod.

POCQUELIN. *Voy.* Molière.

PODAGRE. *Voy.* Goutte.

PODARGE. Oiseaux de l'ordre des chélidons, ayant pour caractères : bec dur, robuste, entièrement corné, beaucoup plus large que haut, très-dilaté, surpassant aussi le front en largeur; arête de la mandibule supérieure ronde, courbée dès son origine, fortement fléchie à la pointe; bords des mandibules très-dilatés; l'angle formé par leur jonction plus reculé que les yeux; mandibule inférieure cornée, assez large, droite, faiblement courbée à la pointe qui se forme en gouttière pour recevoir le crochet de la mandibule supérieure; narines cachées par les plumes du front, fendues longitudinalement à quelque distance de la base du bec et à sa surface, linéaires, presque entièrement fermées par une plaque cornée; fosse nasale très-petite;

tarse court ; quatre doigts, dont trois en avant ; l'interne réuni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation ; l'externe presque libre ; le pouce en partie reversible ; ongles courts, courbés ; celui du doigt du milieu non pectiné. Les espèces qui constituent ce genre étaient inconnues avant que Humboldt et Horsfield eussent donné la description de celles qu'ils ont observées, l'un dans le nouveau monde, l'autre dans l'Australie ; leur nombre est encore extrêmement borné; mais il est à présumer qu'il s'agrandira à mesure que des communications plus faciles s'établiront par la civilisation des peuplades sauvages, dont les habitudes féroces ont été jusqu'ici de puissants obstacles à l'étude de la nouvelle et intéressante partie du monde. Les podarges sont des oiseaux crépusculaires ; ils ne quittent les retraites où ils passent les journées, soit dans l'obscurité des cavernes, soit dans l'épaisseur des forêts, que lorsque la vive lumière a disparu ; ils chassent alors les insectes, dont ils font leur unique nourriture. La vie très-retirée que mènent ces oiseaux, les soins qu'ils mettent à fuir l'homme et à lui dérober leurs retraites, n'ont pas moins contribué que les autres difficultés locales, à tenir jusqu'ici ce genre complétement ignoré. DR..Z.

PODESTAT (en italien *podestà*), magistrat, officier de justice et de police dans quelques villes de la péninsule italique. Les podestats qui ont figuré le plus dans l'histoire sont ceux de Gênes et de Venise. Leurs fonctions répondaient à celles de préteur à Rome. Il y avait appel de leurs sentences aux auditeurs nouveaux et à la quarantie civile nouvelle. Ce nom a été transporté plus tard dans quelques villes de Provence, particulièrement à Arles. Cette charge était ordinairement annale. DICT. DE LA CONV.

PODIEBRAD, famille illustre de Bohême, qui tire son nom d'une petite ville du cercle de Biczow, sur l'Elbe, où l'on voit encore un vieux château. Originaire, à ce qu'on prétend, du comté de Bereeck et Nidda sur le Rhin, cette famille se serait établie dans la Bohême et la Moravie, en 1227. Parmi ses membres les plus célèbres, nous citerons BOCZKO de Podiebrad, GEORGE qui monta sur le trône de Bohême, et HYNEK ou HINKO Ier, qui fut la souche des ducs de Münsterberg, comtes de Glatz. Ce dernier échangea la principauté de Podiebrad contre celles d'OEls et de Wohlau. Ses successeurs prirent le titre de ducs *de Münsterberg OEls et Wohlau* et comtes *de Glatz*. Ils se divisèrent en plusieurs branches, dont la dernière s'éteignit, en 1647, en la personne de CHARLES-FRÉDÉRIC. Après quelques contestations, OEls et Bernstadt échurent à la ligne collatérale de Wurtemberg, alliée par les femmes à la famille de Podiebrad; et à son extinction, elles passèrent sous la domination du Brunswick. Hynek de Podiebrad a pris rang parmi les poëtes de sa patrie. X.

PODLACHIE. *Voy*. POLOGNE et LITHUANIE.

PODOCE. Fischer a décrit, dans les Mémoires de la Société des naturalistes de Moscou (tome VI, p. 251, pl. 21), un genre d'oiseaux, qu'il a nommé *podoces* (du grec, coureur), et qu'il place à côté du genre *corvus*. L'espèce unique qu'il y range, habite les déserts des Kirguises, où l'a découverte le docteur Pander. Elle vole peu; mais elle marche avec une grande vitesse, et vit par grandes troupes, à la manière des corbeaux. Les caractères du genre sont : un bec médiocre, de la longueur de la tête, déclive au sommet, sans échancrure, peu anguleux ; la mandibule supérieure recevant l'inférieure, qui est plus courte; narines basales, arrondies, grandes, recouvertes de soies tombantes ; pieds robustes, à tarses allongés, à doigts armés d'ongles triangulaires, aigus, presque droits, et bordés d'une membrane granuleuse, plus large que les doigts ; queue régulière. Le podoce de Pander a les parties supérieures d'un gris verdâtre, tirant au glauque; les joues noires ; deux traits blancs, en forme de sourcils, au-dessus de l'œil ; le bec et les ongles noirâtres ; les pieds verdâtres. DR..Z.

PODOGYNE, de πους, ποδος, pied ou support, quelconque, et de γυνη, femme ou organe femelle. Les botanistes appellent *podogyne* un amincissement de la base de l'ovaire, qui élève un peu le pistil au-dessus du fond de la fleur. Il fait partie du pistil et l'accompagne dans toutes les époques de son développement; au lieu que le *cynophore* (avec lequel on pourrait le confondre) est un prolongement du réceptacle, n'appartient pas essentiellement au pistil, et reste au fond de la fleur quand celui-ci s'en détache. Il y a un *gynophore* dans la fraise, la framboise; un *podogyne* dans le pavot. Le PODOSPERME est un petit prolongement qui naît de la surface du trophosperme, et porte la graine, dans certains péricarpes.

PODOLIE. *Voy*. POLOGNE et RUSSIE.

PODURELLES. Famille d'insectes de l'ordre des thysanoures, établie par Latreille, et comprenant le grand genre podure de Linné et des autres entomologistes. Ses caractères sont : corps aptère ; tête distinguée du corselet, portant deux antennes filiformes, de quatre articles simples, ou dont le dernier est composé ; mâchoires, lèvres et palpes peu distinctes ; corselet portant

six pattes; abdomen terminé par une queue fourchue, appliquée, dans l'inaction, sous le ventre et servant à sauter. Cette famille se divise ainsi qu'il suit, d'après Bourlet :

† *Corps couvert d'écailles.* — Antennes longues, composées de trois articles, dont le dernier beaucoup plus long que les autres ; yeux formés de six ocelles : genre macrotome. Antennes courtes, de quatre articles ; huit ocelles : genre Lépidocyrthe.

†† *Corps nu.* — Antennes de longueur moyenne; deux à cinq articles inégaux; six ocelles : genre Hétérostome.—Antennes courtes, constamment de quatre articles; six ou huit ocelles : genre Isotome.—Antennes très-courtes, de quatre articles ; corps fort petit ; organe du saut attaché sous le ventre, et non à son extrémité ; huit ocelles : genre Hypogastrure. Dr..z.

POÊLE, Poêlerie. (*Technologie.*) L'usage des poêles était connu des anciens ; on sait que les Romains en avaient de deux sortes : la première consistait en fourneaux souterrains qui avaient à chaque étage de petits tuyaux chargés d'échauffer chaque pièce d'une maison : c'est à peu près le système de nos *calorifères* modernes. La seconde consistait dans des poêles portatifs que l'on changeait de place à volonté. Cette industrie a fait de nos jours d'immenses progrès, et elle a été mise à la portée de toutes les fortunes. Il y a des poêles de plusieurs espèces, en terre cuite, en briques, en faïence, en fonte de fer ou en tôle. Le métier de poêlier consiste à les construire, les ajuster, les placer et les entretenir. On fait aujourd'hui, surtout dans les pays du Nord, des poêles mobiles et isolés des planchers. Pour les cafés et les appartements de rez-de-chaussée, on construit des poêles dont les tuyaux, non apparents, sont dirigés souterrainement dans un tuyau de cheminée. Il existe aussi des poêles dans lesquels on peut brûler de la houille, et dans ce dernier cas, on pratique, dans le piédestal du poêle, un cendrier qu'on sépare du foyer par une grille en fer. C'est surtout en Russie et en Suède que l'art de la poêlerie a été poussé au plus haut degré de perfection : des poêles énormes en briques ou en faïence n'y sont guère chauffés qu'une fois par jour et entretiennent, hermétiquement fermés ensuite, une chaleur douce dans les appartements.

On donnait anciennement le nom de *poêle* aux chambres chauffées par ces appareils : ainsi à Strasbourg, on appelait et l'on appelle encore poêle des bouchers, poêle des vignerons, poêle des maréchaux, les salles où se réunissaient ces maîtrises.

POELENBURG. Parmi les peintres hollandais formés à l'école de l'Italie, mais qui ne purent jamais perdre le laisser aller de la terre natale, on distingue Cornélius Poelenburg, dont les productions, aussi recherchées à Rome qu'à Florence, furent l'un des ornements de la riche demeure de Rubens. C'est là le plus bel éloge de l'artiste. — Né à Utrecht en 1586, Poelenburg fit ses premières études sous les yeux de Bloemaert, dont il quitta bientôt l'atelier pour aller demander des inspirations aux campagnes de Rome, et la pureté du dessin aux œuvres de ses immortels artistes ; mais, quant à la correction, sa main trahit toujours sa volonté ; il ne put jamais rendre que la nature. Et, il faut avouer qu'on ne l'a jamais mieux comprise et mieux reproduite. Qu'on se représente de petites toiles largement massées, terminées et retouchées avec soin, où un clair-obscur magnifique fait ressortir des fonds vagues et délicieux, presque toujours ornés de fabriques empruntées aux sites des bords du Tibre, peuplées de satyres, de nymphes et autres figures mythologiques ; qu'à cela on joigne un coloris suave, harmonieux, une touche petillante d'esprit et de finesse, et on aura une faible idée des productions de Poelenburg. Voilà tout ce que l'on trouve dans les huit tableaux que possède le musée du Louvre, et surtout dans les cinq paysages. Des trois autres, l'un est assez grand, et représente un ange qui annonce aux bergers la naissance du Christ ; Abraham et Sara, plusieurs femmes nues, sujet que l'artiste affectionnait, et qu'il a toujours rendu avec autant de goût que de grâce, sont les sujets des deux derniers. Du reste, sa manière a certains rapports avec celle d'Elzhaimer, dont il suivit les leçons en dernier lieu. Malgré tout l'enchantement qu'il éprouvait au milieu de la nature du Midi, il revint au bout de quelques années dans sa patrie, et y jouit de l'estime générale. Son nom parvint aux oreilles de Charles Ier, qui le fit venir à Londres ; mais l'ennui qu'il ressentit bientôt loin des sites de son pays le rappela à Utrecht. C'est là qu'il mourut dans un âge très-avancé, en 1656. De même que presque tous les anciens artistes, celui-ci a gravé quelques-uns de ses tableaux ; les épreuves en sont rares et très-recherchées. Dict. de la Conv.

PŒLITZ (Charles-Henri-Louis), économiste et historien allemand, naquit, le 17 août 1772, à Ernstthal, où son père était pasteur luthérien. Il fit ses études à Leipzig, et fut successivement appelé aux universités de Dresde, de Wittenberg et de Leipzig. Dans cette dernière, il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1842, la chaire des

sciences politiques. Conseiller de cour saxon depuis 1825, il obtint en outre (1833) du grand-duc de Hesse le titre de conseiller privé. L'Institut le comptait au nombre de ses membres étrangers. Quoique Pœlitz, polygraphe habile, ait beaucoup écrit sur la pédagogie, l'esthétique et la philologie, ce sont principalement ses ouvrages historiques et politiques qui ont fondé sa réputation. Parmi les plus remarquables, nous citerons son *Manuel d'histoire universelle* (6e éd., Leipz., 1830, 4 vol.); sa *Petite histoire universelle* (7e éd., Leipz., 1834); son *Histoire et statistique du royaume de Saxe et du duché de Varsovie* (Leipz., 1808-1810, 3 vol.); ses *Histoires de la Saxe* (1817), de *l'empire d'Autriche* (1817), *de la Prusse* (1818) etc. Aucun de ces ouvrages cependant n'a l'importance de son traité des *Sciences politiques éclairées des lumières de l'époque actuelle* (Leipz., 1823-1825, 5 vol.), où il examine séparément toutes les branches de la politique et les présente sous un jour tout nouveau. On peut mentionner encore ses *Constitutions européennes depuis* 1789 (2e éd., Leipz., 1833-1834, 3 vol.). Ces ouvrages se distinguent en général par une grande impartialité, un style clair et facile et une sage classification des matières. Outre les écrits originaux de Pœlitz, il s'est fait éditeur des ouvrages de Schrœck, de Posselt, de Heinrich, etc. Sa *Vie de Reinhard,* 1813-1815, 2 vol., mérite également des éloges. Depuis 1828, il était le principal rédacteur des *Annales d'histoire et de politique,* recueil mensuel paraissant à Leipzig. CONV. LEX.

POËME (ποίημα, de ποιέω, je fais), ouvrage en vers. L'Académie n'en donne pas d'autre définition, et elle ajoute : « Il ne se dit proprement que des ouvrages d'une certaine étendue. » Boileau l'entend de même dans ces vers :

Un poëme excellent où tout marche et se suit,
N'est pas de ces travaux qu'un caprice produit :
Il veut du temps, des soins, etc.

Toutefois ce législateur du Parnasse français regarde comme des poëmes le rondeau, la ballade, le madrigal :

Tout poëme est brillant de sa propre beauté :
Le rondeau, né gaulois, a la naïveté, etc.

Il faut donc admettre au rang des poëmes toute œuvre en vers, sauf à établir entre les créations du poëte des divisions fondées sur leur différence, et à reconnaître ce qu'on appelle des genres en littérature.

Dans le principe, l'élément lyrique dominait sans doute dans la poésie; mais, en exaltant l'audace du guerrier, on racontait ses actions, et l'on pouvait entrevoir la poésie épique dans ce récit. Puis le récit s'animait par des dialogues entre le héros et ses compagnons; de la divergence des pensées, de l'opposition des caractères, de cet antagonisme encadré dans cette espèce d'épopée lyrique, devait tôt ou tard naître le drame : il suffisait pour cela que le poëte cédât entièrement la place aux personnages. Ce développement eut lieu, et l'on connut des *poëmes lyriques,* des *poëmes épiques* et des *poëmes dramatiques,* trois grandes divisions auxquelles il ne serait point impossible de rapporter tous les autres genres.

Mais avant que l'épopée déroulât ses merveilles, bien avant qu'une action dramatique fût représentée, la poésie qui s'était livrée à l'enthousiasme dans l'expression du sentiment, replia ses grandes ailes; et, s'attachant à des pensées utiles, se faisant l'interprète des législateurs, des prêtres, des moralistes, elle jeta ces pensées dans le moule du vers, et les frappa au coin d'une énergique précision. Depuis lors, le but des poëmes a été l'instruction ou le plaisir, ou l'un et l'autre à la fois :

Aut prodesse volunt, aut delectare poetæ,
Aut simul et jucunda et idonea dicere vitæ.

HORACE.

Pour atteindre ce but, le génie a tenté les voies les plus opposées, depuis les chantres primitifs, dont il ne reste que les noms, jusqu'aux Schiller, aux Byron, aux Lamartine. Nous n'essayerons pas une nomenclature complète de toutes les sortes de poëmes, caractérisées d'ailleurs dans des articles séparés de ce Dictionnaire, et sur lesquelles il faudra encore revenir dans l'article suivant.

On distingue aussi les poëmes, suivant l'objet dont ils s'occupent, et la manière dont cet objet est traité : ainsi un poëme peut être *héroïque, héroï-comique, didactique, historique, philosophique, pastoral, burlesque, badin,* etc. On donne encore particulièrement le nom de poëme au *libretto* d'un opéra que le compositeur met en musique. Ces compositions littéraires avaient autrefois toute l'importance d'une œuvre dramatique; ce n'est le plus souvent aujourd'hui qu'un assemblage de vers et de scènes arrangés pour le musicien, et supportant difficilement la lecture.

Il nous reste à parler des *poëmes en prose,* alliance de mots qui semblent se repousser, et qui pourtant resteront unis. Nous n'avons, en

effet, aucune autre dénomination pour caractériser ces ouvrages pleins de fictions morales du plus grand prix, relevées par un style enchanteur, comme *Télémaque* et les *Martyrs;* récits merveilleux où se trouve souvent à un haut degré ce qui constitue l'essence de la poésie, mais où manque sa forme essentielle, le vers. Tout en estimant à leur valeur ces belles compositions, nous ne saurions les mettre au rang de ces admirables épopées où, comme dit M. de Lamartine,

> Le poëte a taillé ses divines statues
> Dans le moule des vers, de rhythmes revêtues;

Car ce qu'il ajoute est bien vrai :

> L'immortelle pensée a sa forme ici-bas,
> Langue immortelle aussi que l'homme n'use pas.
> Tout ce qui sort de l'homme est rapide et fragile;
> Mais le vers est de bronze et la prose est d'argile.

En supposant une trop grande dépréciation de la prose à ce dernier hémistiche, il faudrait toujours admettre la distance qui sépare le plus noble, le plus hardi prosateur du vrai poëte : le premier peut s'élever au-dessus de la terre, le second seul est dans les cieux. J. Travers.

POÉSIE. Jean-Paul Richter dit vrai lorsqu'il affirme que la poésie ne se peut définir, mais qu'elle est plus facile à comprendre au moyen d'une similitude. D'une nature impalpable, éthérée, la poésie échappe à toute définition rigoureuse; chaque penseur, selon qu'il étendra ou qu'il rétrécira le domaine de la poésie, donnera de cet art une explication différente; et nous serions presque tenté de nous en tenir au jugement du poëte que nous venons de nommer, et de répéter après lui : « La poésie est à la prose ce que le chant est à la parole; » ou bien : « La poésie, c'est le monde idéal, transporté, par la libre pensée, au milieu du monde réel : » Essayons toutefois, à l'aide de l'étymologie, de donner de la poésie une définition plus précise. Que signifie ποίησις? l'action de faire, de créer. La poésie serait donc, dans son acception la plus large, la capacité ou l'art de produire; et, dans un sens plus restreint, ce même art attribué à l'esprit humain. Que demandons-nous aux créations, aux œuvres d'art de l'esprit humain? De présenter, soit aux yeux du corps, soit aux yeux de l'esprit, une idée revêtue d'une forme parfaite. La poésie serait donc en ce sens l'art de revêtir d'une forme l'idée conçue dans l'âme du poëte. En effet, tout artiste est créateur ou poëte, et la poésie se trouve être le fondement de tous les arts; car la pensée première, la conception de l'artiste créateur peut se manifester par le ciseau ou au moyen des couleurs, ou par les sons mélodieux, aussi bien que par la parole. Le domaine des arts est essentiellement celui de la poésie, et l'architecte, le sculpteur, le peintre, le musicien, le poëte sont au service d'une seule et même divinité, d'une muse, symbole de l'inspiration, mère des grandes et des nobles pensées qui germent dans l'intelligence de quelques êtres privilégiés, et que ceux-ci se chargent de traduire en signes intelligibles pour le vulgaire des hommes.

Mais dans un sens plus restreint encore, la poésie, manifestée par la parole libre ou écrite, comment se peut-elle définir? Ne serait-ce point l'art d'exprimer dans un langage rhythmique, vivement coloré, et saisissant par sa justesse, une série d'idées empruntées au domaine de la pensée, de l'histoire, ou de la nature extérieure? Un poëme serait donc une création où l'intelligence et le jugement s'allient à l'imagination, pour réaliser dans un beau style, dans un langage harmonieux, une série d'idées enchaînées avec un art parfait. Le *poëte,* c'est l'être heureusement doué, qui parvient à concevoir, puis à mettre au jour, dans un beau langage, une création neuve, de manière à s'emparer avec un irrésistible attrait de l'admiration d'un peuple entier.

On l'a souvent répété : le domaine de l'art, c'est le *beau*. La poésie est soumise à la loi du beau : un poëme doit plaire; la théorie du laid ne saurait se soutenir. Mais comment se manifeste le beau dans un poëme? par la forme, par le style d'abord; et ici nous nous trouvons en face de deux systèmes diamétralement opposés.

Les uns, s'ils n'assimilent pas complétement le style poétique à celui de la prose, essayent du moins de l'en rapprocher par des restrictions de tout genre : ils demandent à l'expression dont se sert le poëte la même exactitude qu'à celle dont le prosateur fait usage; ils proscrivent, même dans la poésie lyrique, l'usage trop fréquent de la métaphore, et appliquent à cette dernière les lois inflexibles de la logique; ils éliminent sans pitié les images trop hardies qui oseraient faire invasion dans le discours; ils proscrivent, d'une façon quelquefois arbitraire, une foule de locutions, en les accusant d'être triviales; ils n'accordent au poëte, pour distinguer son langage de celui du prosateur élégant, que la seule ressource du rhythme et de l'inversion. D'autres critiques, au contraire, sont d'avis que le rhythme ou le vers sont loin de suffire au poëte, dont le langage, tout en restant limpide et clair, ne sau-

rait renoncer ni à la hardiesse ni à la naïveté; que la métaphore est pour lui ce que la couleur est pour le peintre, et que la logique a le droit de guider, mais non pas celui d'enchaîner l'homme dominé par l'inspiration et qui lui emprunte son langage.

Ces deux systèmes, dont le premier est représenté surtout par les critiques français, le second par les critiques allemands et anglais, tiennent au génie primitif et au développement historique de leurs langues respectives. En théorie, les deux tendances hostiles semblent ne point admettre de médiation; mais le grand poëte, de quelque camp qu'il sorte, parvient toujours à les concilier, en ce sens qu'il arrache des applaudissements même à ses ennemis [1].

Un point sur lequel s'accordent les critiques de toutes les écoles, c'est la nécessité du rhythme. La poésie est la sœur du chant : au chant il faut une mesure quelconque; il en faut une à la poésie fidèle à son origine. L'enfant vivement impressionné, et qui cherche à rendre par des paroles l'émotion ou l'enthousiasme dont il est saisi, trouve par instinct des expressions cadencées; le vers se prête à la pensée du poëte, comme le manteau suit les ondulations du corps auquel il sert de vêtement. La pensée poétique, exprimée dans le langage prosaïque le plus noble et le plus heureux, manque toujours d'un complément indispensable ; on dirait que le sens intérieur, lorsqu'il est impressionné par l'idée du beau, demande à traduire ses vibrations par des formules harmonieuses et sonores. *Voy.* RHYTHME, PROSODIE, RIME, MÈTRE, POÉTIQUE, etc.

Mais le beau style, la forme parfaite, le rhythme ne sauraient suffire pour constituer un poëme; car, à ce titre, des idées empruntées à des objets ignobles, pourvu qu'elles fussent revêtues d'une forme brillante, acquerraient droit de cité dans le domaine de la poésie. Nous pensons que l'idée inspiratrice ne doit partir que d'une âme épurée. Le poëte est pour ainsi dire le pontife du beau ; pénétré de cette mission, il tiendra en main le fil conducteur qui ne lui permettra point de s'égarer dans le labyrinthe des formes que le monde extérieur et le monde de l'âme feront surgir devant les yeux de son imagination. Lorsque cette idée première, émanant d'un cœur pur, circule comme d'un principe vital et fécondant à travers toutes les parties d'un poëme, lorsque la langue rend palpable cette idée, et la transforme en image, le poëte arrive à montrer aux mortels l'essence idéale que nous nommons le beau, et dont nous plaçons l'origine auprès de la source de toute beauté, dans le ciel qui échappe à nos regards.

Ce n'est pas que l'art doive renoncer à rendre autre chose que la nature grande et belle. Souvent au contraire, l'opposition d'un objet ignoble contribue à relever, par l'effet du contraste, la beauté que le poëte a créée. Et comme l'a dit le législateur de notre Parnasse :

> Il n'est point de serpent, ni de monstre odieux,
> Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.

Mais l'art transforme ce qui est ignoble, et, faisant son choix relativement au laid comme pour ce qui est beau, il le présente de manière à

[1] La poésie, dans son acception première, non pas celle qui, à force de travail, revêt d'une forme métrique des conceptions plus ou moins élevées de l'esprit, mais celle qui est une effusion spontanée de l'âme et pour ainsi dire l'écho du dieu qui se fait entendre au poëte; cette poésie-là, suivant nous, est fille de l'imagination et en doit parler le langage libre et hardi, quoique sans doute toujours réglé par les lois du bon goût. Ce langage inspiré, procédant en quelque sorte de l'intuition, d'une seconde vue, doit avoir son cachet à lui propre, bien différent des allures symétriques et compassées de la prose, rappelant le vol du génie et non les habitudes bourgeoises de la vie ordinaire. Le style du vrai poëte est toujours pittoresque : il peint bien plus qu'il n'écrit; et, sous ce rapport, la simple élégance du langage, à notre sens, ne fait pas encore le style poétique. Sans doute, il y a poésie et poésie : une fable ou même une épître écrite dans le style des psaumes paraîtrait une chose absurde, de même qu'une ode, un hymne, un dithyrambe, où les formes du langage ne s'élèveraient pas au-dessus de celles de la fable ou de l'épître ou de quelque autre poëme didactique, seraient la chose la plus plate du monde. Toujours est-il que la langue poétique diffère de la langue usuelle, quelque châtiée, quelque élégante et gracieuse qu'on suppose cette dernière. Ce qui la distingue essentiellement, c'est qu'elle laisse deviner plus qu'elle ne dit, et qu'elle semble emprunter ses expressions à une sphère supérieure à la nôtre. Même matériellement, dans certaines littératures, la langue poétique est toute différente de la prose : elle se complaît dans les inversions, elle recherche les images, elle affecte l'archaïsme dans les mots comme dans le tour des phrases, elle est plus énergique et plus sonore. Voici ce que nous avons lu quelque part à ce sujet : « J'entends par langage poétique un idiome qui offre à l'épopée ou au genre lyrique des couleurs ou des traits que la prose n'admet pas et dont le cachet spécial est ou la majesté, ou la grâce, ou l'énergie. C'est l'inversion, c'est la faculté de former des mots composés, c'est l'emploi de certains termes et de certaines locutions plus nobles ou plus élevées, plus élégantes ou plus gracieuses. Ainsi se compose un idiome choisi, une langue divine, destinée à reproduire les émotions de l'âme, ou à faire briller aux yeux de l'esprit les tableaux de la nature. Cette ligne de démarcation entre le langage du poëte et le langage du prosateur existe dans le grec ancien; d'une manière un peu plus faible dans le latin; dans l'italien, par l'emploi des diminutifs et des ellipses; dans l'allemand, par l'extrême facilité d'imiter toutes les syntaxes étrangères; dans l'espagnol, de la manière la plus prononcée, et enfin dans l'anglais. » Il y a du vague dans cette explication, mais elle suffit pour caractériser la langue poétique, unique objet que nous ayons voulu atteindre par cette note. J. H. S.

frapper péniblement, mais sans exciter le dégoût.

La poésie, grâce à la pensée et au langage, son *instrument ailé*, grâce à l'imagination surtout, est de tous les arts celui dont le domaine est le plus étendu. Elle dispose du temps et de l'espace (du moins de l'espace abstrait). Ce fait seul nous indique que pour mettre en jeu tous ses moyens, la poésie doit être ou *dramatique*, ou *épique* ou *lyrique*; elle devra nous montrer les hommes en action, ou chanter leurs hauts faits, ou donner libre cours aux émotions intimes du poëte. La poésie *descriptive* ou *didactique* n'est qu'un genre bâtard; car la première se borne à l'énumération des objets; elle recompose par des procédés presque mécaniques les parties d'un ensemble; en un mot, elle n'est point créatrice. La partie descriptive ne peut former que l'accessoire d'un poëme; ce sera le cadre du tableau. La poésie didactique manque aussi de ce mouvement qui forme le caractère essentiel d'un poëme; pour la plupart du temps, ce n'est qu'un assemblage méthodique de sentences ou d'abstractions versifiées. Non pas que nous entendions reléguer les sentences hors du domaine de la poésie; mais elles devront jaillir d'une âme enthousiaste, et ne point ressembler au produit systématique d'un philosophe versificateur.

Ainsi, sans proscrire la poésie didactique et descriptive, nous lui assignons du moins un rang inférieur; et nous enveloppons dans cet interdit les genres partiels que l'on est convenu de ranger sous l'une de ces catégories. La *fable*, l'*apologue*, la *satire didactique*, l'*épître didactique*, l'*épigramme*, ne sauraient aspirer au même rang que l'*ode*, l'*hymne* ou l'*élégie* (*poésie lyrique*), la *tragédie* ou la *comédie* (*poésie dramatique*), l'*épopée*, la *ballade épique*, le *roman* (*poésie épique*). Il est bien entendu que le génie, dans quelque moule qu'il jette sa pensée, n'y reste point emprisonné : il étend, il ennoblit la forme dont il daigne se servir. La postérité rangera toujours le naïf fabuliste de Château-Thierry à côté des plus hardis inventeurs, à côté des chantres les plus sublimes.

Nous arriverions facilement à multiplier ces subdivisions de la poésie, qui, de fait, est une et indivisible, dans quelque forme qu'elle se manifeste; nous pourrions opposer la poésie *objective* (celle où le poëte prend son inspiration dans le monde extérieur) à la poésie *subjective* (celle où le poëte dépeint l'état de son âme). La poésie *artistique*, mise en regard de la poésie *instinctive*, fournirait encore matière à un long parallèle; puis nous aurions à examiner la question du mérite relatif de la poésie *classique* et de la poésie *romantique;* mais nous pouvons renvoyer à ces deux mots pour cette partie du sujet et nous avons hâte d'ailleurs d'arriver à l'histoire de la poésie, et de tracer, en quelques contours, les évolutions qu'a suivies le développement du sentiment poétique dans le monde antique et chez les peuples modernes.

L'origine de la poésie se confond avec l'origine même des langues. Les premières impressions que reçoit un peuple jeune sont nécessairement vives. Elles s'expriment par des images, par des sons imitatifs; la métaphore, l'onomatopée règnent dans les langues parlées par les peuples adolescents; la poésie, en un mot, se développe avant la prose. Encore aujourd'hui, prenez les peuples que nous appelons sauvages : ils ont une poésie lyrique en germe; les nègres chantent et improvisent; sous les glaces du pôle, le Lapon anime son renne par des chants; les *peaux-rouges* interrompent en chantant la monotonie de leurs courses dans les savanes; car toujours dans l'origine la poésie est alliée à la musique.

A un degré de civilisation un peu plus avancé, les chants informes prennent des contours plus précis, une forme rhythmiqne un peu plus sévère. A la poésie du pâtre, du nomade, du chasseur succède la poésie gnomique ou sentencieuse. Les premiers préceptes de la morale et de la religion, les règles fondamentales de la société, se transmettent en sentences ou oracles rhythmiques. C'est le sentiment religieux surtout qui déborde dans l'âme des peuples jeunes et naïfs : la religion, origine et point de départ de toute civilisation, devient le premier sujet que traite la poésie naissante. Les poésies nationales et primitives sont presque exclusivement des hymnes, des légendes, des mythes, qui enveloppent l'histoire de la fondation des États ou de l'établissement des races. Les chants guerriers aussi abondent dans ces poésies primitives; car à côté de ce besoin du merveilleux, qui tourmente les peuples, à côté du besoin de croire, se trouvent celui de la défense nationale et le sentiment de la force; enfin le besoin d'aimer crée les chants d'amour.

Toute poésie primitive est vraie; elle coule de source, elle est naturelle, car elle part d'un cœur franchement ému, ou d'une imagination réellement frappée; les poëtes qui s'ignorent ne songent qu'à satisfaire leur cœur. Plus tard, lorsque l'écriture donne un caractère stable aux traditions, aux sentences rhythmiques, aux légendes, aux chants individuels du poëte, la poésie de-

vient un art. Dans la plus ancienne poésie écrite, l'œil exercé du critique retrouve encore des traces à demi effacées de la poésie primitive; mais déjà le rapport intime entre le poëte et la nature, déjà la douce familiarité qui unissait le chantre aux divinités invisibles par lui célébrées, déjà ces liens charmants n'existent plus : la poésie a gagné en étendue; elle perd en intensité et en naïveté. Peu à peu le poëte invente : au lieu de dire ce qu'il a vu et senti, il cherche à produire de l'effet; et lorsque les moyens simples, puisés dans les sentiments vrais, ne suffisent plus, il a recours aux sensations maladives.

Les littératures qui s'arrêtent le plus longtemps sur cette pente, et qui savent, au milieu du développement artistique de la poésie, retourner aux sources premières de tout art et de toute poésie, pour s'y rajeunir, offriront nécessairement les fruits les plus abondants et les plus variés. Mais presque tous les peuples ont tour à tour subi la loi fatale qui accorde au développement intellectuel, comme à l'organisme physique, un seul instant de floraison; presque tous ceux qui ont jeté quelque éclat dans l'histoire littéraire n'ont eu qu'un court printemps, suivi d'un inévitable déclin.

Dans le monde patriarcal et mystérieux de l'Orient, cinq peuples fixent surtout notre attention au point de vue poétique ou littéraire : ce sont les Indous, les Chinois, les Hébreux, les Arabes et les Perses.

La poésie sanscrite de l'Indoustan se produit dans des proportions colossales comme ses monuments, comme la nature luxuriante du sol. Des poëmes épiques où l'on compte les vers par milliers, le *Mahabharata* et le *Ramayana* effrayent notre imagination plus qu'ils ne la séduisent; cette mythologie, qui croit déifier et peut-être embellir la nature en multipliant les têtes et les membres de ses idoles, ne produit à nos yeux que des monstres; et cette philosophie panthéistique qui écrase l'individu répugne à la fois à notre égoïsme et aux plus purs besoins de notre cœur. La poésie dramatique de l'Inde n'est guère plus conforme à nos goûts; c'est l'enfance de l'art, étouffé par le luxe d'une poésie lyrique dont nous entrevoyons l'éclat à travers le voile des traductions, sans parvenir à nous assimiler les sentiments étranges exprimés par les personnages de ces drames informes.

La civilisation formaliste et empesée de la Chine se reflète dans ses productions dramatiques ou romanesques. La littérature chinoise se meut, comme celle de l'Inde, dans un ordre d'idées fort différent de notre manière de juger le monde et les hommes : il y a toutefois des rapprochements possibles entre les conceptions poétiques de ce peuple et celles de l'Europe littéraire. Rien dans la tradition chinoise ne ressemble aux gigantesques cosmogonies indiennes; dans la constitution politique et sociale de la Chine, les rouages fonctionnent avec une régularité tout européenne. L'existence d'une classe lettrée, qui arrive aux emplois, établit une analogie de plus entre les idées, les sentiments, les passions des Chinois et les idées de l'Occident.

La poésie hébraïque, dont l'incontestable antiquité inspire à elle seule un sentiment de respect, continue à exercer sur les nations modernes l'action toute-puissante qui émane des croyances religieuses. La cosmogonie de la *Genèse*, si simple à la fois et si grandiose, ouvre la série de ces livres poétiques et historiques, connus sous le nom d'Ancien Testament (*voy.* Bible); des chants guerriers, des hymnes et des odes (psaumes), des élégies nationales, des vers prophétiques annonçant la venue d'un sauveur, des vers gnomiques, constituent le fond de cette poésie solennelle, qui arriva sous le roi Salomon à son plus haut point de développement, et traîna, depuis le Christ, sa lente agonie dans les argutieuses élucubrations du Talmud.

La poésie arabe, sœur de la poésie hébraïque, aime autant qu'elle les oracles et les sentences, l'ode religieuse ou guerrière, l'apologue et le chant pastoral. Plus mondaine toutefois que la poésie des Juifs, elle ne se met point exclusivement au service du Dieu vivant; elle charme par des contes l'imagination de ses auditeurs, accroupis sous une tente ou couchés sur les divans d'un palais. Les courses des sectaires de Mahomet répandent le goût de la poésie arabe dans une portion de l'Europe chrétienne, et la poésie espagnole garde l'empreinte du goût poétique des Mores. De nos jours, les tribus de l'Arabie comptent encore parmi elles des poëtes lyriques et épiques.

La Perse aussi a eu son âge d'or littéraire; une pléiade de poëtes se montre à l'horizon de Persépolis, d'Ispahan et de Chiraz. Une vaste épopée, supérieure aux chroniques rimées de notre moyen âge, occupe les loisirs de nos orientalis (*voy.* Firdoucy); les noms de Sadi et de Hafiz ont retenti en Europe.

Dans la poésie des Juifs, des Arabes et des Persans, la métaphore domine; elle emprunte son plus grand charme à la majestueuse nature des régions orientales; mais trop souvent elle devient emphatique et verbeuse; la poésie persane surtout tombe dans la boursouflure et l'afféterie.

La poésie grecque, fille d'une religion à la fois gracieuse et sensuelle, née sous le beau ciel de l'Asie Mineure et dans les îles de la mer Égée, a prêté un corps à ces adorables divinités païennes, qui, après 3,000 ans, n'ont rien perdu ni de leur jeunesse ni de leur beauté. Comme la statuaire de ce pays privilégié, la poésie grecque est vraiment *plastique;* elle a créé des formes immortelles, qui personnifient avec un rare bonheur les phénomènes et les charmes de la nature, les passions, les vertus et les vices de l'âme humaine.

Trois époques distinctes marquent les évolutions de la poésie grecque. Épique et gnomique à son début, elle conserve ce caractère pendant plusieurs siècles; la poésie lyrique se développe presque simultanément sous la forme de l'hymne et de l'ode. Pendant la guerre des Perses (480 avant J. C.), la poésie dramatique prend naissance. C'est le siècle de Périclès qui s'annonce. Le mouvement ascendant se soutient jusqu'à l'époque macédonienne (300 avant J. C.); mais dès lors commence dans l'école d'Alexandrie un déclin sensible; et la longue époque byzantine n'offre plus que des poëtes d'un rang très-inférieur. Dans la langue romaïque (*voy.* GREC MODERNE), les poëtes sont presque revenus au point de départ de toute poésie; les chants des Klephtes et des Palicares ont été les produits ou les avant-coureurs de la lutte entre la Turquie et la Grèce moderne.

La poésie latine ne prit son essor qu'au contact de la poésie grecque. C'est à l'époque de la seconde guerre punique et après la prise de Corinthe, que les arts d'Athènes, transplantés à Rome avec une foule de Grecs malheureux ou oisifs, mais tous lettrés, réagit puissamment sur l'art poétique des Romains. Les atellanes firent place à des essais dramatiques calqués sur la comédie des Grecs; le poëme philosophique précéda, dans ce développement factice, le poëme épique sur les origines romaines (*voy.* VIRGILE). Sous les premiers empereurs, la muse lyrique trouva ses plus beaux accords; ensuite, ce fut une dégénérescence rapide, interrompue par les accents d'une véhémente colère contre les mœurs abâtardies. Lorsque le christianisme s'empara de la langue latine, il en fit la langue de l'Église; la poésie religieuse et mystique forma une branche de littérature inconnue au monde païen de la Grèce et de Rome. Plus tard, les savants se servirent de la langue latine pour imiter les modèles antiques; mais leurs œuvres ne sont guère que des pastiches où le mérite de la difficulté vaincue remplace celui de la création et de la spontanéité.

Sur les ruines de la poésie et de la langue latines, se développèrent cinq rejetons nouveaux d'un tronc vieilli. Dans la poésie provençale, l'esprit de la chevalerie se créa un organe pour répandre dans le monde chrétien les sentiments de la vaillance, du respect envers Dieu et les rois, de l'adoration pour les dames. La fleur de cette branche, entée sur le vieux tronc latin, fut de courte durée; née à peine dans le XI[e] siècle, avec la langue d'oc, elle dégénère déjà avant la fin du XII[e], et se perd dans une versification artificielle, sans nerf, sans idées, et sans inspiration.

Plus tardive, mais plus heureuse, et destinée à une longue existence, la poésie française incorporée dans la langue d'oil, eut d'abord ses trouvères; une longue série d'épopées, de chroniques ou de romans rimés, de fabliaux naïfs, de contes moqueurs et narquois, remplit les premiers siècles de son développement, qui arrive, vers la fin du XV[e] siècle, à une phase nouvelle. L'influence des études classiques réagit alors d'une manière presque merveilleuse sur le langage et les mœurs de l'époque privilégiée connue sous le nom de renaissance. La muse lyrique prit, au XVI[e] siècle, un remarquable essor, et il ne fallut rien moins que l'éclat du siècle de Louis XIV pour jeter dans l'ombre bien des noms justement célèbres dans le siècle précédent. A partir de Richelieu, l'imitation de l'antique, adapté aux mœurs de la cour, prévalut; la simplicité mariée à l'élégance devint la règle normale du bon goût. L'étude de la société fut une source d'inspiration dont les poëtes des âges précédents avaient bien soupçonné l'existence, mais dont le créateur du *Tartufe* découvrit le premier toute la mystérieuse profondeur.

Après la mort du grand roi et de son cortége d'hommes de génie, l'esprit français sembla s'incarner et se résumer dans un seul homme; sous son influence, la philosophie matérialiste devint la muse des poëtes, et le persiflage mit en fuite la douce ironie et la gaieté. La versification un peu flasque de la révolution et de l'empire remplaça plus tard l'épicuréisme du XVIII[e] siècle; et depuis une vingtaine d'années, nous assistons, au milieu de nombreux écarts, à une seconde renaissance dont les productions poétiques, riches et variées, ne sauraient être dédaignées que par des esprits prévenus ou chagrins.

La poésie italienne qui, dans l'origine, s'était constituée l'héritière des troubadours provençaux, se fit catholique dans la *Divine Comédie,* platonique dans Pétrarque, chevaleresque dans l'Arioste et le Tasse. C'est avec ces deux der-

niers qu'elle atteint son âge d'or, qui fit place dans les siècles suivants à des périodes littéraires où domine l'afféterie, puis l'imitation de la France. La poésie italienne du XIXe siècle célèbre, comme la poésie française, une seconde renaissance. La foi catholique, l'étude des modèles et les émotions contemporaines forment le triple foyer auquel les poëtes de ce beau pays ont rallumé le feu sacré.

La poésie espagnole, sœur d'abord de la poésie provençale, emprunta d'autre part aux influences arabes le luxe d'un langage métaphorique; la romance épique forme un genre national, qui devait prendre racine sur un sol où la lutte séculaire avec l'ennemi du christianisme enfantait l'amour des aventures et du merveilleux. Mais, par une contradiction bizarre, l'Espagne poétique, malgré ces premiers éléments d'une épopée nationale, n'aboutit point à la création d'une œuvre pareille; car les aventures du héros de la Manche, racontées en prose, ne remplissent point le programme de l'épopée classique. Sous Charles-Quint et ses successeurs, le théâtre espagnol arriva à son plus haut point de développement; vers la fin du règne de Philippe IV, se manifeste le déclin général de la poésie, qui, de nos jours seulement, semble reprendre un nouvel essor.

La poésie portugaise se résume dans un seul homme : arrivée à son apogée avec Camoëns, le chantre des gloires nationales, elle ne cessa de languir après lui.

Loin des influences de la poésie latine, et en dehors du cercle d'idées dans lequel tournaient les peuples d'origine romane, la poésie du Nord, la poésie scandinave, qui fleurit en Islande et en Norwége, au XIIe et au XIIIe siècle, s'empare des légendes et des traditions indigènes (*sagas*), et les transmet à la postérité dans un langage abrupt, âpre et mystérieux comme la nature septentrionale (*voy.* EDDA). Au XIVe siècle déjà, cette littérature polaire marche vers son déclin, et depuis lors elle n'a point eu de réveil; car le chantre de la *Frithiof saga* (*voy.* TEGNER) n'est point un descendant des scaldes; sa muse suédoise, quoiqu'elle s'inspire des traditions du sol natal, est fille de la muse germanique.

La poésie allemande a pris son origine dans les mêmes traditions du Nord. Les bardes, ses premiers poëtes, étaient en contact avec les chantres de la Scandinavie ; les mythologies des deux peuples sont sœurs (*voy.* NIBELUNGEN). A plusieurs époques (sous Charlemagne, sous les empereurs de la maison de Souabe, au temps de la réforme, vers la fin du XVIIIe siècle), elle fleurit, puis tombe pour reverdir encore. A plus d'une reprise, elle adopte les formes les plus diverses; quelquefois imitatrice, elle n'arrive à son plus beau développement que lorsque, libre de toute contrainte et de toute imitation, elle s'abandonne à son génie natif, à la rêverie mélancolique, au culte religieux de la nature, aux sentiments pieux et résignés, à l'amour platonique, à l'idéalisme. En ce moment, elle semble, du moins partiellement, renoncer à ces saintes traditions; et la *jeune* Allemagne a donné, par ses écarts matérialistes, gain de cause aux critiques sévères dont la voix flétrissait ses tendances antinationales.

Le point de départ de la poésie anglaise se trouve aussi dans la poésie des bardes. Elle se développe d'abord sous l'influence des conteurs français (*voy.* CHAUCER); puis elle découvre, sous le règne d'Élisabeth, une source abondante d'émotions dans l'histoire nationale, dans les légendes, et dans l'humour populaire. Un grand poëte traduit en formes visibles sur le théâtre, élargi grâce à son audacieux génie, le spectacle mouvant de la vie royale, de la vie bourgeoise, et de la vie du cœur. A peine un demi-siècle plus tard, les discordes civiles inspirent au chantre de Satan et du paradis terrestre la première épopée chrétienne. Après Milton, le Parnasse anglais est envahi par les poëtes frivoles ou pédantesques, et cet état d'intermittence cesse au moment où la paix continentale développe des maladies nouvelles, le septicisme et l'ennui. Le nom du poëte touriste et aventureux qui a trouvé dans ce filon, en apparence ingrat, une mine féconde, est sur toutes les lèvres. Il a fait école chez toutes les nations européennes; les peuples slaves eux-mêmes n'ont pu échapper à son influence directe et indirecte; la Russie et la Pologne, où la poésie n'a encore produit aucune de ces créations sublimes dont le monde entier s'empare, ont eu cependant des disciples de Byron, le plus grand peut-être des poëtes contemporains et celui qui semble offrir la personnification la plus complète du génie poétique de notre époque. L. SPACH.

POÉTIQUE, traité de l'art de la poésie. Un art, suivant la définition si claire de Fénelon, est une collection de moyens choisis tout exprès pour arriver à une fin précise. L'art poétique est la théorie de la poésie, comme la rhétorique est la théorie de l'éloquence; il est l'ensemble des règles, la collection des préceptes qui peuvent aider le poëte dans ses diverses compositions. Si le poëte doit écrire en vers, la prosodie se rapporte à la poétique; mais tout ce qui tient à la

métrique ne regarde que la forme, et n'est qu'une des moindres portions de l'art : la poétique s'occupe surtout des divers genres de poésie, de leurs caractères et de leurs nuances :

Descriptas servare vices operumque colores.

Hor.

Le code poétique est-il immuable? ou ses lois ont-elles la variété des opinions humaines? question sérieuse, qui nous élève tout de suite à des considérations d'un ordre supérieur. Qu'est-ce que les règles? ne sont-elles pas, du moins dans nos poétiques classiques, des observations judicieuses philosophiquement généralisées, des prescriptions d'après la marche du génie, des abstractions tirées des faits? Or les faits littéraires, ce sont les chefs-d'œuvre. De nouveaux chefs-d'œuvre jetés dans des moules nouveaux, inspirant l'enthousiasme par des moyens inconnus, doivent nécessairement agrandir le cercle des règles. La poétique doit donc reculer parfois les limites de son domaine, et s'applaudir de voir couvertes de moissons les plaines qu'elle avait crues stériles.

Il suit de là qu'une raison supérieure ne reconnait pas l'autorité absolue de telle poétique, et l'on doit sentir que la littérature étant l'expression de la société, les sociétés diverses des divers temps et des divers pays auront une assez grande variété de littératures et par conséquent de codes littéraires. Certains principes seront sans doute partout les mêmes, puisque partout l'homme naît avec les mêmes facultés fondamentales; mais ils offriront tant de variantes dans leurs développements, qu'ils sembleront parfois contradictoires et d'origine opposée. Une poétique universelle et définitive ne saurait donc être que l'œuvre du temps et de la philosophie. Il faut que l'esprit humain arrive à son apogée sur tous les points du globe, qu'il s'épanouisse en créations sous toutes les latitudes, pour que des critiques exempts des préjugés d'écoles trouvent dans leurs méditations des principes assez élevés pour tout dominer, assez larges pour tout contenir. Quelques-uns de ces principes sont connus depuis des siècles; mais, défigurés par les commentateurs, ils ont besoin d'une restauration qui les mette dans un jour nouveau. La poétique en fera toujours sa pierre angulaire : c'est notre foi; et comme c'est aussi notre foi qu'ils seront la base d'un plus vaste édifice que tous ceux dont la didactique nous a donné les plans, nous faisons ici toutes réserves en faveur de l'avenir.

Parmi les codes littéraires du passé, il en est plusieurs qui servent de phare à ceux qui se hasardent sur les flots orageux de la poésie. Depuis que Batteux a réuni celles d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau, en donnant une traduction des trois premières, on parle des *quatre Poétiques*. Vida gagne et perd à ce voisinage : on le connaît plus, mais son infériorité ressort de ce rapprochement. L'ouvrage d'Aristote, précieux à tous égards, n'est malheureusement qu'une ébauche, ou un fragment, peut-être aussi un extrait d'un autre ouvrage. L'*Épître aux Pisons* est la quintessence des principes de la raison. Point de plan, comme on l'a dit, point de méthode apparente; mais choix heureux de maximes générales, d'axiomes justes et féconds, de vues fines, d'observations applicables à tous les arts; et, dans l'exposition, style précis, alliant avec un rare bonheur la concision et la clarté, la sobriété et l'enjouement, la brièveté et l'abandon. Cette épître devient un poëme sous la plume de Boileau, et ce poëme est véritablement un *Art poétique*. Sous le rapport du plan, Boileau l'emporte sur Horace, et l'on ne pouvait employer pour le remplir plus d'imagination et de style. De là, dit Auger, ces heureux épisodes qui rompent l'uniformité du sujet; ces métaphores nobles ou gracieuses qui en ornent la simplicité; ces traits malins qui égayent l'aridité des règles, sans en affaiblir l'autorité; cet art d'identifier le précepte et l'exemple, en décrivant chaque genre de poésie du ton qui lui est propre, et en y employant, pour ainsi dire, la couleur locale. Nous ne discuterons pas le reproche fait à Boileau d'être trop exclusif, de ne trouver de sources d'inspirations, pour la poésie et pour les beaux-arts, que dans des temps, des mœurs et un culte étrangers aux nôtres. Son poëme est encore le code le plus complet et le plus digne des sérieuses études du jeune littérateur.

Un savant du XVIe siècle, J. C. Scaliger, avait fait paraître une poétique en latin, ouvrage de beaucoup d'érudition et de peu de goût. Elle est divisée en VII livres, qui ont chacun leur titre. Dans le Ier, *Historicus,* l'auteur traite de l'origine, des progrès, de la fin et de l'usage de la poésie; dans le IIe, *Hyle,* de la prosodie; dans le IIIe, *Idea,* de la forme de la poésie; dans le IVe, *Parasceve,* des caractères du style qui lui convient; dans le Ve, *Criticus,* il compare quelques poëtes et leur manière différente sur les mêmes sujets; dans le VIe, *Hypercriticus,* il juge une foule de poëtes en remontant de ses contemporains au siècle d'Auguste; dans le VIIe, *Epinomis,* il aborde des questions élevées, et finit par des observations sur la métrique de Plaute et de Térence.

Avant et depuis Boileau, on s'est exercé en France sur la poétique. Un anonyme du temps de Louis XI a publié le *Jardin de plaisance et fleur de rhétorique*. La première fleur de ce jardin est un Art poétique en vers, dans lequel les règles du chant royal, de la ballade, du rondeau, etc., sont données dans une pièce du même genre : ainsi on a l'exemple avec le précepte. Depuis cet anonyme sont venus Fabri, Sibilet, Delaudun d'Aygaliers, Vauquelin de la Fresnaye, etc. Les Français sont riches en préceptes, et s'ils n'ont pas de cours d'esthétique à la façon des Allemands, ils peuvent lire avec fruit une foule d'ouvrages qui se rapportent plus ou moins à la poétique, et qui font honneur à leurs auteurs : Rapin, Fénelon, Dubos, Louis Racine, Voltaire, la Harpe, Marmontel, N. Lemercier, et une foule d'autres. Mais quelque utiles que soient les théories, la meilleure poétique sera toujours la lecture réfléchie, l'étude sérieuse des grands poetes. J. Travers.

POÉTIQUE (licence). *Voy*. Licence.

POGGIO (Bracciolini), appelé communément en France *le Pogge*, l'un des écrivains du xve siècle qui ont le plus contribué à la renaissance des lettres, soit par le succès de ses recherches, soit par ses propres ouvrages, naquit à Terra-Nova, dans le territoire de Florence, le 11 février 1380. Il étudia à l'université de cette ville, où il eut pour maîtres Jean de Ravenne, Emmanuel Chrysoloras, et pour condisciples, Niccolo Niccoli, Leonardo Bruni d'Arezzo, etc. De là, il se rendit à Rome, où il obtint, en 1403, la place de secrétaire apostolique qu'il conserva, sauf un court intervalle, pendant l'espace de 51 ans et sous le pontificat de 7 papes. C'est à la suite de deux d'entre eux, Jean XXII et Martin V, qu'il assista au concile de Constance, et fut témoin du supplice de Jérôme de Prague, décrit dans une de ses lettres. Ce fut aussi à cette époque et pendant l'exil volontaire qu'il s'imposa peu de temps après, soupçonné qu'il était de pencher pour les hérétiques, qu'il se livra, avec la passion qui caractérisait cette époque, à la recherche des manuscrits de l'antiquité. Il découvrit au monastère de Saint-Gall une copie complète de Quintilien; à Langres une harangue de Cicéron; dans d'autres lieux 7 discours du même auteur; 12 comédies de Plaute, Silius Italicus, Ammien Marcellin, Pétrone, des fragments de Lucrèce, de Valerius Flaccus, de Lactance, de Columelle, d'Aulu-Gelle, etc., admirables résultats qui suffiraient pour immortaliser le nom du Pogge. Après un séjour d'environ 4 ans en Angleterre, il revint à Rome, où il reprit ses fonctions qu'il ne quitta guère, qu'en 1434 et 1435, années où il se maria et s'établit au Val d'Arno, au milieu de statues et d'objets d'art rassemblés avec le même zèle qu'il en avait mis naguère à recueillir des manuscrits, et, enfin, en 1453, lorsqu'il fut nommé chancelier de la république florentine. Jusqu'à sa mort, arrivée le 10 octobre 1459. Poggio ne cessa de s'occuper de travaux littéraires, qui ont été réunis à Bâle, 1538, in-fol., et dont nous ne pouvons indiquer ici que les principaux : l'*Histoire de Florence,* en latin, 1715, in-4° : il en avait été donné une traduction italienne par le fils du Pogge, dès 1476; les *Facéties,* recueil de bons mots, de contes, d'anecdotes, qui ont eu un nombre infini d'éditions et ont plus contribué à populariser le nom de l'auteur que ses productions sérieuses; divers traités, dialogues, etc., en latin, parmi lesquels nous nous contenterons de citer celui *De varietate fortunæ,* et celui qui a pour titre *An seni sit uxor ducenda?* composé à l'occasion de son mariage, et que Daunou (art. Poggio de la *Biogr. univ.*) a cru perdu, mais qui a été imprimé en 1802, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, à Paris, par M. Shepherd, auteur d'une vie anglaise du Pogge, trad. en fr. par M. de l'Aubépin, 1819, in-8°. Jacques Lenfant avait donné, en 1720, un *Poggiana*. Enfin, M. Tonelli a entrepris, à Florence, une publication complète des *Lettres du Pogge,* dont le 1er volume a paru dans cette ville, 1832, in-4°. Rathery.

POIDS. (*Mécanique.*) C'est la qualité de ce qui est pesant : le *poids* d'un fardeau, le *poids* de l'air, de l'eau, de l'or, etc.

Le *poids* d'un corps est une mesure de la *masse* ou quantité de matière que renferme ce corps. Cette masse est une chose absolue, invariable, indépendante du temps et de l'espace, tandis que le poids varie avec la position du corps dans l'univers, et l'époque à laquelle il s'y trouve. Par exemple, le même corps, transporté en divers points du globe, à des hauteurs différentes, relativement au niveau des mers, variera plus ou moins dans son poids qui, en définitive, n'est que la force avec laquelle il se trouve attiré vers le centre de la terre. Newton a pu calculer les différents poids qu'acquerrait un même corps transporté successivement à la surface des planètes, de la lune et du soleil. Mais ces variations dans le poids d'un corps ne peuvent être accusées par le moyen d'une balance ordinaire, puisque l'attraction à laquelle le corps est soumis se fait également sentir sur les poids qui servent à l'équilibrer. On y arriverait à l'aide d'un peson à ressort. La force musculaire pourrait aussi servi

à reconnaître ces différences : ainsi, un homme de notre globe, transporté sur Jupiter, serait écrasé sous son propre poids, considérablement augmenté par l'attraction puissante de cette planète; tandis qu'au contraire il pourrait faire des bonds prodigieux à la surface de la lune, dont l'attraction est relativement très-faible. — Le poids des corps est cependant une mesure exacte de leurs masses ou quantités de matière, puisqu'en un même lieu la pesanteur agit sur ces corps en raison directe de leurs masses; c'est-à-dire qu'en un même point de la surface du globe, par exemple, deux masses égales pèsent également, et que deux masses, l'une double de l'autre, ont des poids dans le rapport de 2 à 1. Ces mêmes corps, transportés simultanément en d'autres points du globe, et par la pensée à la surface de toute autre planète, auraient toujours des poids proportionnels à leurs masses. — La mesure des masses par les poids, à l'aide d'une balance, est aussi utile et même plus fréquente que la mesure de l'étendue, à une, ou deux, ou trois dimensions. Les poids et les mesures ont coexisté dans tous systèmes imaginés, tant chez les anciens que chez les modernes; et les peuples qui, comme les Américains, n'avaient pas l'usage des poids, étaient aussi dépourvus de mesures. Nous avons vu à l'article MESURE que le système le plus anciennement connu, et dont les traces ont subsisté jusqu'à ce jour, était basé sur la longueur du pied naturel, dont le cube donnait l'unité de volume; et que ce volume rempli d'eau faisait l'unité de poids, sous le nom de *talent*. Le talent des anciens peuples de l'Asie et de l'Afrique, le talent de Moïse, était donc le poids d'un pied cube d'eau prise sans doute à la température ordinaire; il valait 18 kilogr., et se subdivisait en 50 *mines*, chacune de 60 *sicles* ou de 120 *drachmes*. Tous les systèmes imaginés depuis ne sont que des imitations plus ou moins heureuses de ce système primitif. Dans le cours du moyen âge et des temps modernes, les talents sont devenus des *quintaux*, et les mines ont reçu le nom de *livres*, déjà employé par les Romains. Beaucoup de personnes s'imaginent que le système métrique se distingue de tous les autres, en ce que les poids sont liés aux capacités et aux longueurs; mais c'est là une idée de tous les âges, obscurcie à la vérité par la confusion des systèmes féodaux. Il était en effet naturel de prendre pour unité de poids le poids d'un certain volume d'eau, et jamais on n'a eu recours à d'autres liquides. Plusieurs graines, telles que le blé, les pois, les fèves, etc., ont, à la vérité, servi à peser les corps légers, mais ces petites unités se trouvaient liées par des rapports simples aux gros poids du commerce. — Dans le système métrique, l'unité de poids est le poids d'un centimètre cube d'eau pure dans le vide, au *maximum* de densité, qui arrive à 4 degrés du thermomètre centésimal : voilà les deux conditions qu'avaient négligées les anciens, et que les savants de nos jours ne pouvaient omettre; car l'eau varie de densité ou de poids, sous le même volume, avec la température et la pression atmosphérique. Tout le monde sait qu'un corps placé dans l'air pèse moins que dans le vide de tout le poids de l'air qu'il déplace; en sorte que cette perte est d'autant plus grande que l'air est plus comprimé, et que le corps occupe plus de place pour la même quantité de matière. Dans les circonstances atmosphériques ordinaires, un kilogramme de platine perd 60 milligrames en passant du vide dans l'air; un kilogramme de cuivre rouge s'allège de 138 milligrammes, et un kilogramme de cuivre jaune de 148 milligrammes. Tous ces poids, égaux dans le vide, ne le sont plus dans l'air, et c'est un inconvénient inévitable de la pratique. Bien plus, deux corps de nature diverse, l'un très-dense et l'autre très-léger, faisant équilibre au même poids sur la balance, ne pèseront plus également dans le vide, et cette différence de masse, que l'on peut négliger dans les relations ordinaires du commerce, serait une cause d'erreur sensible pour les opérations délicates de la physique. Ces recherches scientifiques paraissent avoir attiré la sollicitude des commissaires du système métrique plus que les besoins réels du commerce. Et, certes, ce ne sont point des marchands qui eussent érigé en unité de poids ce *gramme* si mince et si chétif. On a dû prendre une unité mille fois plus forte, le *kilogramme*, et retrancher la seconde moitié de ce mot pour abréger les écritures et le discours. Ceci est un inconvénient plus grave qu'on ne pense, et c'est une des causes qui ont fait repousser le système métrique par les autres nations. L'impulsion donnée par la France a rencontré d'autres obstacles qu'il est inutile d'énumérer ici. Mais, si les peuples étrangers n'ont point admis notre système métrique, la plupart ont fait une révision de leurs anciens systèmes, qu'ils ont généralisés. Ainsi, en Angleterre, un pouce cube d'eau pesé, avec des poids en cuivre dans l'air, à 62 degrés Farenheit, et à 30 pouces de pression barométrique, est de 252,458 grains, dont, 5,760 font la livre *troy*, et 7,000 la livre *avoir du poids*. Dans les États prussiens, la livre représente la 66me partie du poids du pied cube d'eau distillée dans l'air à 15 degrés

Réaumur. En général, on n'a point altéré les anciens poids, mais on a cherché les rapports les plus simples qui existent entre eux et certains volumes d'eau. Il faut avouer que si notre système a un cachet trop scientifique, les systèmes définis chez nos voisins ne pèchent pas sous le rapport de la simplicité et de l'élégance. SAIGEY.

Au figuré, *avoir deux poids et deux mesures*, c'est juger différemment d'une même chose, selon les personnes, les circonstances, les intérêts. *Agir avec poids et mesure*, c'est agir avec sagesse et circonspection.

POIDS se dit encore des morceaux de cuivre, de plomb, de fer ou de pierre qu'on attache aux cordes d'une horloge, d'un tourne-broche, pour lui donner du mouvement.

POIDS, figurément, au sens moral, est tout ce qui fatigue, oppresse, chagrine, embarrasse. — *Porter le poids du jour, de la chaleur*, c'est endurer toute la peine, faire tout le travail pendant que les autres se livrent au repos ou au plaisir.

POIDS est encore synonyme d'importance, de considération, de mérite, de force, de solidité. On dit dans ce sens : des raisons, une autorité, un témoignage, un exemple, un homme de *poids*. X.

POIGNARD. (*Art militaire*.) Ce mot, dérivé du latin *pugio, pugionardus*, a eu, en roman et en français, une multitude de synonymes qui révèlent le grand et vieux usage du poignard, ainsi que les innombrables modifications que sa forme a éprouvées. On peut s'en faire une idée en rassemblant, en imagination, toutes les lames, depuis le couteau à gaîne, nommé *alicette*, ou *anchois* ou *bistouri*, jusqu'au *candjiar* oriental, jusqu'au *cris* malais. Le poignard a été abandonné depuis que le perfectionnement des armes à feu a rendu si rares les combats corps à corps; cependant l'escrime espagnole enseignait encore dans l'avant-dernier siècle le jeu du poignard; maintenant, il n'est plus en Europe qu'une arme de voyageur ou de sicaire. Les soldats romains, depuis leur communication avec l'Asie, et surtout depuis l'érection de l'empire, portèrent le poignard : on le nommait *parazone*, parce qu'il s'attachait à la ceinture, *ad zonam*. La chevalerie, par une abréviation ou une antiphrase, appelait *miséricorde* et *merci* le poignard qui servait à égorger le vaincu. Au moyen âge, un couteau ou coutel que portaient les coutiliers ou valets qui servaient l'armée était une espèce de poignard tranchant, à l'aide duquel ils achevaient les blessés, quand la hache ou la masse ne suffisait pas. Les archers aussi étaient pourvus d'une arme de ce genre. Siam, la Chine, la Cochinchine, ont excellé, depuis une antiquité mal connue, à fabriquer des lames empoisonnées, au moyen des sucs de plantes vénéneuses ou de la bave de reptiles malfaisants. Des poignards italiens, qu'on fabriquait à Venise, à Milan, à Pistoia, et qui sont d'un admirable travail, sont percés à jour de mille trous; des antiquaires supposent, mais d'autres le nient, que ces cavités étaient destinées à receler au besoin du poison. Celui dont on se servait était de l'arsenic amalgamé dans de la graisse. Au XVe siècle, on portait des poignards dont la gaîne était attenante au fourreau de l'épée. Depuis le règne des Valois et le costume à l'espagnole, les Français élégants portèrent des poignards en habits de cour, à peu près comme les moines et les paysans portaient leur couteau de cuisine : ces poignards, élégamment engaînés, pendaient à droite ou au bas du buste, tantôt la pointe en bas, tantôt en l'air. Ils disparurent depuis le règne de Henri IV. Des Vénitiennes portaient le stylet caché dans leur sein; des dames, et même des paysannes espagnoles, le tenaient enfilé dans leur jarretière. Les poignards de Saragosse, comme le témoigne Rabelais, étaient célèbres. Il y a peu d'années, le ministère français a donné, on ne sait pourquoi, à l'infanterie un sabre-poignard, qui n'est ni un poignard ni un sabre. On jugera, à l'user, si cette innovation justifiera la dépense des dix ou douze millions que le budget a eu à supporter : la première guerre en décidera. Gal BARDIN.

POIL, du latin *pilus*. On appelle ainsi les prolongements filiformes qui garnissent l'enveloppe extérieure des animaux et des plantes. Nous en distinguerons de deux espèces : les unes, tels que ceux des plantes et de tous les animaux de sang froid, ne sont que des appendices épidermiques; les autres propres aux animaux à sang chaud, tels que les mammifères et les oiseaux, traversent les couches profondes de la peau, et sortent d'une petite poche ou matrice que sa forme ovale a fait comparer aux oignons des plantes bulbeuses, et nommer *bulbe*.

Suivant les formes diverses que revêtent les produits organiques sécrétés par les bulbes *pileux*, les poils reçoivent différentes dénominations. On appelle *poils composés* ceux qui sont formés de deux substances, l'une extérieure et dure, une autre intérieure plus ou moins spongieuse, molle et blanchâtre, tels sont les *plumes* et les *piquants* des porcs-épics, des hérissons, des échidnés, etc.; on appelle *poils simples* ceux qui ne sont constitués que par la substance dure,

cassante et cornée qui forme l'enveloppe des précédents : ici se rangent les cheveux de l'homme; les crins; les filaments si fins contournés sur eux-mêmes et hérissés de petites pointes, que l'on nomme *laines;* les poils rigides flexibles et non susceptibles d'être feutrés, tels que ceux du blaireau et des cochons, que l'on connait sous la dénomination de *soies;* les poils lisses, assez gros, de médiocre longueur qui constituent la robe d'été des animaux de nos régions tempérées, appelés *jar;* enfin les poils fins et doux placés sous les précédents, qu'ils dépassent en hiver, connus sous la dénomination de *bourre*.

La présence, l'absence, la rareté ou l'abondance des poils, sont en rapport avec le plus ou moins d'épaisseur de la peau : ces deux sortes de protection étant destinées, par la nature, à se suppléer. Ainsi le *pelage* est bien fourni dans les carnassiers, les rongeurs qui ont la peau mince; il est peu épais dans les ruminants, encore plus rare dans les pachydermes, et manque entièrement dans les cétacés, tous animaux munis d'un cuir épais. L'homme seul, quoique ayant la peau mince, a peu de poils; mais cette imperfection matérielle est largement compensée par son intelligence qui lui procure des abris et des vêtements commodes.

Les poils ne présentent pas les teintes vives qui sont propres à la majeure partie des plumes; leurs couleurs ordinaires sont : le rouge et les nuances intermédiaires à cette couleur et au jaune vif; le noir profond et les nuances intermédiaires au blanc et au rouge, le gris, le cendré, le brun, etc. Ces teintes ne sont pas répandues au hasard : chaque famille affecte une coloration particulière. Le climat exerce une action puissante, non-seulement sur la coloration, mais encore sur la nature et sur les mutations de poils des animaux. Ainsi les espèces constamment blanches sont généralement propres aux régions glaciales; dans les régions moins constamment soumises au froid, le poil, de teintes plus ou moins foncées, blanchit plus ou moins à mesure que l'hiver devient plus rigoureux. Par opposition, les espèces remarquables par leurs teintes très-vives appartiennent aux contrées équatoriales. En même temps, le poil de dessus ou *jar,* domine dans le pelage des animaux particuliers à ces dernières régions, tandis que c'est le *duvet* et la *bourre* qui constituent presque à eux seuls la robe des espèces polaires. Enfin, chacune de ces sortes de poils se succède, ainsi que les saisons, dans le pelage des animaux des zones tempérées.

Les organes producteurs des poils, autrement dit les bulbes, sont de petites poches ordinairement placées sous le derme et ouvertes à leurs deux extrémités pour recevoir, d'un côté, des nerfs et des vaisseaux, et pour donner passage, de l'autre, au produit de la sécrétion. L'opinion la plus répandue, car beaucoup de vague règne à ce sujet, est que le bulbe sécrète la matière pileuse sous forme de petits mamelons coniques, et que ces petits cônes sont successivement poussés au dehors au fur et à mesure que de nouveaux produits de sécrétion, de même forme, soulèvent les anciens. Les poils sont constitués chimiquement par du mucus semblable à celui qui existe dans les cheveux, dont la souplesse et l'élasticité sont entretenus par une petite quantité d'huile.

Passant actuellement aux poils qui ne sont que des appendices de l'enveloppe extérieure, nous voyons les insectes en offrir de très-cassants, ce qui rend les piqûres de ceux des chenilles si incommodes et les a même fait passer pour venimeuses. Ils affectent différentes formes et occupent diverses parties du corps; les uns sont disposés en *brosses* et servent à la récolte du pollen, dans les abeilles; les autres sont, ou des ornements, ou des armes défensives.

Dans les végétaux, les poils peuvent se montrer sur tous les organes extérieurs, soit sur ceux qui sont exposés à l'air et à la lumière, soit sur ceux qui, comme la racine, sont enfoncés dans la terre. Ils sont généralement plus abondants sur les plantes qui vivent au grand air et dans des lieux secs ou arides, que sur celles qui sont abritées. Leur forme et leur nature varient : les uns sont simples, les autres ramifiés. Ils sont généralement libres d'adhérence entre eux, mais se soudent cependant quelquefois par leurs côtés et donnent alors naissance à des espèces d'écailles analogues à celles offertes par les pangolins, dans le règne animal. Quelques-uns sont implantés sur des glandes et leur servent de canal d'excrétion, comme on le voit dans les orties; d'autres sont les soutiens de petites poches glandulaires, ainsi qu'on le remarque dans la fraxinelle. La structure anatomique des poils des végétaux est fort simple; elle consiste en des cellules épidermiques placées bout à bout, avec ou sans communication directe entre elles. Leur usage est de protéger les plantes, mais principalement d'augmenter leur surface absorbante. C. Lemonnier.

Les filaments qui recouvrent la peau des quadrupèdes forment une branche importante de commerce. On y distingue les *soies,* très-dures, roides, et non garnies de duvet autour de la racine, que fournissent le porc et le sanglier, et

qui servent surtout dans l'art du brossier; le *crin*, dur, lisse, n'ayant pas de duvet à sa racine, qu'on trouve aux queues des bœufs et des chevaux, et sur la crinière de ces derniers : il s'emploie surtout dans l'art du matelassier, bourrelier, tapissier, etc.; les *poils* proprement dits, moins durs que le crin, lisses, luisants, plus ou moins garnis de duvet à la base, comme on le voit sur la peau du chat, du chien, du lapin, etc. Ces derniers susceptibles de se feutrer servent particulièrement dans la chapellerie.

La plupart des chèvres portent poil et duvet, surtout l'espèce du Tibet, dont le duvet abondant et soyeux se nomme *cachemire*. Ce dernier paraît dans le commerce sous deux noms : *poil de chèvre* ou *laine cachemire*, et nous arrive tantôt brut, tantôt dégagé du poil; il est blanc, gris ou roux : la plus grande partie du blanc s'emploie dans la fabrication des tissus, les autres servent principalement dans la chapellerie. Le *poil de chevron*, improprement nommé *poil de chameau*, vient d'une chèvre du Levant, dont la toison rousse ou noire consiste en poils longs, droits, roides à la racine, et en un duvet long de 0m25 à 0m40. Il s'emploie dans la chapellerie, et sert quelquefois au tissage. Le *poil de bouc blanc* s'utilise dans la brosserie; celui *de vigogne* dans la chapellerie fine et dans la draperie; le véritable *poil de chameau*, dans la chapellerie commune et dans les gros tissus.

Pour les poils *de blaireau, de castor, de lièvre, de lapin, de loutre*, etc., qu'on laisse après les peaux, *voy*. tous ces mots, et FOURRURE, PELLETERIE, etc.

On donne assez improprement le nom de *poil de chèvre* à une étoffe dont la trame est en laine peignée, et la chaîne en coton. Les produits français de ce genre, quoique inférieurs à ceux des Anglais, du côté de la fabrication et de la qualité, sont fort recherchés pour le dessin; cependant les exportations en sont à peu près nulles, tandis que les Anglais expédient des parties considérables d'étoffes en poil de chèvre dans tous les pays de l'Europe. CABANIS.

POILLY (LA FAMILLE), graveurs français célèbres du XVIIe siècle. *Voy*. GRAVURE.

POINÇON (*Technologie*), du latin *pugiunculus, veruculum*). C'est un instrument de fer ou d'autre métal destiné à percer ou à graver quelque chose; on dit ainsi : un *poinçon* ou aiguille de graveur. On nomme aussi *poinçon* un instrument servant à marquer la vaisselle d'or et d'argent. Les orfèvres ont chacun le leur, et toutes les pièces qu'ils débitent sont marquées de trois poinçons : 1o celui de l'administration, qui est la quittance des droits de contrôle; 2o le *poinçon* de ville, qui assure le titre de la pièce; 3o et enfin celui de l'orfèvre. C'est avec un morceau d'acier gravé en relief, et nommé aussi *poinçon*, qu'on frappe les coins qui servent à l'empreinte des monnaies et des médailles. On appelle également *poinçon*, en typographie, un morceau d'acier où sont gravées en relief les lettres qu'on imprime sur les matrices servant à la fonte des caractères d'imprimerie. Le *poinçon*, en termes de manége, était autrefois un manche armé d'une pointe de fer avec laquelle le cavalier piquait la croupe du cheval qu'il voulait faire sauter et ruer. Le même mot désigne aussi une sorte de tonneau ou de mesure de capacité contenant environ les deux tiers d'un muid. Les dames se paraient autrefois la tête d'un joyau nommé *poinçon* ou aiguille de tête : cette mode semble vouloir revenir chez nous. — L'arbre vertical sur lequel tourne une machine, la grue, par exemple, s'appelle également *poinçon*. Les maçons et tailleurs de pierre se servent du même mot pour désigner un outil de 24 à 30 pouces de longueur, qui leur sert à faire des trous. *Poinçon* se dit encore, en termes de charpenterie, de la pièce de bois debout, assemblée avec les arbalétriers ou les jambes de force, dans une forme de comble. C'est aussi, dans les vieilles églises qui ne sont pas voûtées, une pièce de bois à plomb, de la hauteur de la moitié du ceintre, qui, étant retenue avec des étriers et des boulons, sert à lier l'entrait avec le tirant. J. HUMBERT.

POINSINET DE SIVRY (LOUIS), né à Versailles, le 20 février 1733, mort à Paris, le 11 mars 1804. Fidèle aux exemples des grands maîtres qui ont fondé la littérature française, contemporain des auteurs distingués qui ont retardé la décadence du goût vers la fin du XVIIIe siècle, il sut, jeune encore, prendre place parmi eux, et se faire remarquer par l'élégance et la pureté de son style. A 19 ans, il débuta par les *Égléides*, recueil de poésies dédiées à Églé : cet ouvrage fut suivi d'une traduction en vers d'Anacréon, Sapho, Moschus, Bion, Tyrtée et autres poëtes grecs, incontestablement la meilleure qui existe. En 1759, il donna au théâtre la tragédie de *Briséis*, dans laquelle, à l'aide d'une fiction heureuse, il a renfermé presque toute l'action de l'*Iliade* : il y a dans cette pièce des vers qui sont évidemment de l'école de Racine, et que ce grand poëte n'eût pas désavoués. Il s'en trouve peut-être plus encore dans sa tragédie d'*Ajax*, jouée en 1762. Il fit imprimer, en 1789, une troisième tragédie, *Caton d'Utique*, que les circonstances empêchèrent de représenter : cette pièce est d'un

style sévère et renferme de grandes beautés. Il a laissé de plus une traduction entière de Pline le naturaliste, accompagnée d'un texte raisonné et de commentaires ; une traduction en vers et en prose d'Aristophane et de Plaute, une édition latine d'Horace avec un commentaire, plusieurs comédies qui n'ont pas été jouées, telles qu'*Aglaé*, *le Valet intrigant*, etc. ; un traité de la politique privée, un traité des causes physiques et morales du rire ; des recherches sur les médailles et les hiéroglyphes des anciens, un ouvrage sur l'origine des sociétés, un petit roman intitulé le *Phasma ;* il a fourni en outre une multitude d'articles à la bibliothèque des romans et à différents journaux. — Sa tragédie de *Briséis* a été remise pour la troisième fois au théâtre de l'Odéon, le 17 novembre 1798 : elle y eut du succès et obtint douze représentations. A la première, le public ayant demandé l'auteur, quelqu'un au parterre répondit qu'il y avait plus de vingt ans qu'il était mort. Alors sort de la galerie une voix qui s'écrie : « Eh non ! messieurs, je ne suis pas mort. » C'était Poinsinet de Sivry lui-même, alors âgé de 65 ans, qui, pénétré de joie, ne put retenir cette exclamation.—Il ne faut pas confondre cet auteur avec Poinsinet, son parent, auteur de l'opéra d'*Ernelinde*, et de la jolie comédie du *Cercle*. DICT. DE LA CONV.

POINT, (*Mathématiques*) du latin *punctum*, pointe. Les géomètres désignent sous ce nom une partie fictive de l'espace qui, n'ayant aucune dimension appréciable, engendre néanmoins l'étendue. Si l'on considère attentivement la formation d'une ligne quelconque, il semble en effet qu'elle est le résultat d'une infinité de petites lignes s'ajoutant successivement les unes aux autres, suivant une même direction dans la ligne droite, ou subissant certaine déviation et formant d'infiniment petits angles dans la ligne courbe ; ou bien encore ces lignes peuvent résulter de l'écoulement, de la *fluxion* d'un petit corps qui laisse partout derrière lui une trace sensible de son passage. Mais s'il est permis à la pensée de dépouiller les corps de quelqu'une de leurs dimensions pour s'occuper plus spécialement d'une seule d'entre elles, s'il est possible de mesurer la largeur d'un fleuve sans s'occuper de sa longueur ni de sa profondeur, pourquoi l'esprit ne pourrait-il pas un instant concevoir les petites lignes, les petits corps dont nous avons parlé comme dépouillés de toutes dimensions, ou du moins n'en ayant que de si petites qu'il faudrait les répéter infiniment pour les rendre perceptibles. On peut donc regarder le point comme une étendue si infiniment petite qu'il est permis dans tous les cas de la négliger ; car dès qu'elle a une seule dimension appréciable, ce n'est plus un point, c'est une ligne. Cependant il est plus juste de dire que ce n'est pas même une étendue quelconque, si petite qu'on puisse la supposer, comparable avec l'étendue réelle ou finie ; mais seulement une *idée* donnée par la raison pour ramener à l'unité la connaissance que nous avons de cette étendue finie. Telle doit être surtout la manière de l'envisager lorsque le point sert à marquer une place dans un corps ou l'extrémité d'une ligne, où l'on ne saurait lui supposer une dimension quelconque sans l'ôter ou l'ajouter au corps ou à la ligne. Dans la géométrie, on marque ordinairement ces points par des lettres de l'alphabet. L'endroit où deux lignes se coupent se nomme point *de section* ou *d'intersection ;* ceux où une ligne courbe offre quelque circonstance remarquable, comme lorsque de concave elle devient convexe ou change seulement de courbure, sont dits points *singuliers* ou *caractéristiques*.

En général, on donne le nom de point à tout endroit fixe et déterminé. L. LOUVET.

POINT. (*Technologie*.) On se sert de ce mot dans les industries à l'aiguille pour désigner la piqûre qui se fait dans une étoffe en la cousant. Il se dit aussi de certains ouvrages de broderie ou de tapisserie (*voy*. ces mots), qu'on distingue par des noms différents selon la manière dont ils sont faits, selon le pays d'où la mode en a été apportée, et souvent d'après le caprice des ouvriers : de là les expressions de point *de croix de chevalier*, point *de chaînette*, point *à carreaux*, point *allongé*, point *à la turque*, point *d'Angleterre*, point *de Hongrie*, etc. Enfin, ce mot s'applique à une sorte de dentelle de fil, faite à l'aiguille, qui prend les diverses dénominations de point *de Venise*, *d'Alençon*, etc.

POINT DE COTÉ. *Voy*. PLEURÉSIE, PNEUMONIE, etc.

POINT DE VUE, POINT DE DISTANCE. *Voy*. PERSPECTIVE.

POINT D'HONNEUR. Ce qu'on regarde comme touchant l'honneur, comme intéressant l'honneur, comme règles et maximes d'où les hommes font dépendre l'honneur. La passion dominante des gentilshommes était autrefois le *point d'honneur ;* les maréchaux de France en étaient juges souverains. Il existe un traité du *Point d'honneur*, par Courtin. Le *point d'honneur*, en termes de blason, se dit de la place qui, dans un écu, répond au milieu du chef et au-dessous. X.

POINT D'ORGUE. (*Musique*.) C'est un point ordinaire surmonté d'un arc de cercle 𝄐, dont

la présence annonce la suspension momentanée de la mesure. On le nomme aussi point d'*arrêt* ou *fermat* (de l'italien *fermata*).

On appelle également point d'orgue le trait que chante ou joue l'un des exécutants, tandis que les autres parties demeurent immobiles et attendent que la partie principale ait terminé pour que chacun reprenne son rôle. Assez souvent l'on trouve dans une partie principale les mots *a piacere, ad libitum* ou *à volonté* : ces expressions annoncent que l'exécutant peut presser ou ralentir la mesure selon son bon plaisir. Dans ce cas, les parties d'accompagnement ont ou n'ont pas le point d'orgue, mais on y lit d'ordinaire les mots *segue la parte* ou simplement *segue,* ce qui indique que l'on doit *suivre* la partie récitante, lorsque la mesure redevient obligatoire, cette circonstance est marquée par les termes *a tempo* ou *mesuré.*

Souvent aussi un point d'orgue se trouve, dans toutes les parties à la fois, sur une note ou sur un silence, qui doivent alors être convenablement prolongés, jusqu'à ce qu'une ou plusieurs, ou toutes les parties ensemble reprennent le fil du discours momentanément suspendu. C'est surtout à cette circonstance que convient la dénomination de point *d'arrêt* ou *fermat.* J. A. de la Fage.

POINTAGE, Pointer, Pointeur. (*Art militaire.*) C'est l'action de diriger une pièce de canon, une bouche à feu quelconque vers un point déterminé ; on donne aussi le nom à la direction elle-même : ainsi, l'on dit qu'un *pointage* est vicieux lorsque les projectiles lancés n'atteignent pas le but; on dit, rectifier le *pointage,* ce qui s'applique, comme on le voit, à la direction elle-même et non à l'action de diriger. Dans les batteries de siége ou de place, les canonniers doivent se porter à l'épaulement au moment où le coup part, pour vérifier l'exactitude du tir et rectifier le *pointage* s'il y a lieu. — Le *pointage* ne consiste pas toujours à diriger la ligne de mire vers le but que l'on doit atteindre. Cette direction varie selon la distance à laquelle se trouve l'objet à frapper, soit en deçà, soit au delà du *but en blanc*, on se sert pour cela d'une *hausse,* ou petite échelle graduée, qui est fixée à la culasse pour les pièces de campagne, et qui est mobile et portative pour les pièces de gros calibre et les obusiers.

Pour *pointer,* on dirige la pièce au moyen de la vis de pointage, de manière que l'œil du pointeur, les points les plus élevés de la plate-bande de culasse (ou de la hausse), du bourrelet de volée et l'objet à atteindre soient sur une même ligne droite. — On donnait autrefois le nom de pointeur à un officier ou à un chef de pièce, qui était chargé de pointer la pièce avant de la tirer ; maintenant, ce sont les canonniers qui manœuvrent la pièce qui pointent. Celui d'entre eux qui a ce soin s'appelle le *canonnier de gauche.* Les officiers rectifient le pointage lorsqu'il y a lieu.

POINTAGE, Pointer. (*Marine.*) C'est l'opération de trouver sur la carte, au moyen du *quartier de réduction,* le lieu de la mer où se trouve un bâtiment ; autrement, c'est pointer les routes parcourues dans les 24 heures, pour les réduire en une seule, déduire la latitude et la longitude estimées, et déterminer la route à suivre. C'est mettre aussi le point d'intersection de la latitude et de la longitude reconnues, sur une carte réduite, pour indiquer dans quel lieu du monde on se trouve et connaître la route qui reste à faire pour se rendre à sa destination. Il est de rigueur de *pointer* la carte tous les jours, et chaque fois que l'on veut changer de route. — A bord des bâtiment, *pointer à démâter,* c'est tirer sur les mâts d'un vaisseau ennemi pour les lui couper et le désemparer de ses manœuvres. *Pointer en plein bois,* c'est diriger les coups de manière que les boulets puissent donner dans le corps du vaisseau ennemi. *Pointer à l'horizon,* c'est raser avec de la mitraille le point du bâtiment que l'on combat. Enfin *pointer à couler bas,* c'est ajuster le canon de manière que tous les coups puissent donner à la ligne de flottaison et un peu au-dessous. Martial Merlin.

POINTE, outil du graveur. *Voy*. Gravure.

POINTILLÉ (gravure au). *Voy*. Gravure.

POINTS CARDINAUX. (*Astronomie.*) On a donné ce nom à quatre points diamétralement opposés de l'horizon, lesquels sont comme les gonds (*cardinales*) de l'édifice céleste. La marche du soleil sert à les fixer. L'endroit où cet astre paraît le matin a reçu les noms de *levant, est* ou *orient* (d'*oriens,* naissant, qui se lève) : on l'écrit par abréviation E. Le point où, arrivé à sa plus grande hauteur, le soleil recommence à descendre de l'autre côté se nomme *midi* ou *sud* : on l'écrit S. Le point où l'astre du jour se perd sous l'horizon, à l'opposé de l'orient, s'appelle *couchant, ouest* ou *occident* (d'*occidens*, mourant, qui se couche, décline) : on écrit O. Enfin le point opposé au midi, où le soleil ne se montre jamais, est le *nord* ou *septentrion* (nom que les Latins avaient donné à la constellation de l'Ourse, près du pôle arctique, composée de sept étoiles dont ils comparaient la marche circulaire à celle des bœufs de labour, *triones*) : on l'indique par N. Ainsi, lorsque nous sommes

tournés de façon à avoir à notre gauche le côté où se lève le soleil, le midi est en face de nous, l'occident à notre droite, le nord se trouve derrière nous, et réciproquement. Mais les points du ciel où le soleil se lève et se couche varient journellement : on a donc donné les noms d'orient ou d'occident *vrais* aux points où le soleil se lève ou se couche aux jours des équinoxes, c'est-à-dire lorsque cet astre est sur l'équateur, ou qu'il entre dans les signes du bélier et de la balance du zodiaque, aux points enfin où l'équateur coupe l'horizon. L'orient *d'été* et l'orient d'*hiver,* comme l'occident *d'été* et d'*hiver,* sont les points respectifs où le soleil paraît et disparaît à l'horizon les jours de solstice d'été et d'hiver, lorsqu'il entre dans les signes du cancer ou du capricorne.

Rechercher les points cardinaux sur la terre, c'est ce qu'on nomme *s'orienter*. Le soleil en fournit le moyen puisqu'il suffit d'observer le point où il passe au méridien, pour avoir le midi vrai ; l'étoile polaire indique à peu près le nord, ainsi que l'aiguille aimantée (*voy*. BOUSSOLE). On divise ensuite l'horizon ou le cercle qui le représente en un certain nombre d'angles, le plus souvent en 32 points, qui prennent leurs noms de leur direction plus ou moins éloignée de celle des points cardinaux : de là viennent les expressions de *nord-est, sud-ouest,* pour indiquer les points de l'horizon à égale distance de ces différents points cardinaux, c'est-à-dire la ligne qui couperait au milieu les angles droits qu'ils forment entre eux ; et de *est-sud-est, nord-nord ouest,* pour marquer des points qui se rapprochent davantage du point cardinal répété. Les points cardinaux ne servent pas seulement à s'orienter, ils s'emploient encore dans la géographie et l'astronomie pour indiquer la position de points terrestres ou célestes relativement à un lieu donné, le sens des longitudes et latitudes, etc. Ils marquent aussi la direction des fleuves, des courants et surtout des vents : d'où vient le nom de *rose des vents* au *rumb* qui porte les divisions de l'horizon. L. LOUVET.

POIRE, fruit du poirier, de forme oblongue, ombiliqué au sommet, portant au centre cinq loges cartilagineuses, garnies de semences allongées, qui sont revêtues d'une pellicule brune à l'époque de la maturité. La poire qui provient des sujets cultivés est un de nos meilleurs fruits; plus de trois cents espèces ou variétés figurent dans nos jardins. La petitesse, la dureté et l'âpreté au goût que nous offre la poire sauvage, comparées au volume énorme, à la douceur et au moelleux de tant de beaux fruits, font sentir l'influence merveilleuse de la culture. La poire sauvage n'est pas mangeable, elle sert seulement à faire une piquette d'assez mauvaise qualité : on l'a nommée avec raison *poire d'angoisse.* Ensuite, on a dit familièrement au figuré, faire avaler des *poires d'angoisse* à quelqu'un, pour dire, lui donner un grand chagrin, lui causer quelque mortification. — *Poire d'angoisse* est un instrument en forme de poire et à ressort que des voleurs mettent par force dans la bouche des personnes qu'ils dépouillent pour les empêcher de crier. — Le mot *poire* est encore employé en différents sens figurés : garder une *poire* pour la soif, c'est ménager, réserver quelque chose pour les besoins à venir. — Entre la *poire* et le fromage, c'est-à-dire sur la fin du dîner. — Une perle en *poire* est une perle de figure oblongue comme les poires, et plus grosse par en bas que par en haut. — *Poire* se dit aussi du contre-poids de la balance romaine, parce qu'il a la forme d'une poire. — Une *poire à poudre* est une sorte de petite bouteille de cuir bouilli ou de quelque autre matière, dans laquelle on met de la poudre de chasse. — Quant aux *poires* (fruit), ne pouvant énumérer ici toutes les espèces, nous nous bornerons à parler des plus estimées : l'*amiré joannet,* mûre la première, vers la fin de juin, est petite, allongée, jaune, à chair tendre, blanche, peu savoureuse; le *petit muscat,* à fruits nombreux, en bouquets, à la peau d'un vert jaunâtre, la chair un peu jaune, agréable au goût, et légèrement musquée : elle mûrit au commencement de juillet; le *muscat-robert,* mûre quinze jours plus tard, est un fruit presque rond, jaune-vert, à chair tendre et très-sucrée; le *muscat fleuri,* le *muscat-roye,* mûrissent plus tard; le *hâliveau,* petite, avec des marbrures d'un rouge vif, mûrit vers la mi-juillet; le *rousselet hâtif,* le *rousselet de Reims,* le *rousselet d'été,* le *rousselet d'hiver,* sont quatre espèces de différentes saisons : la plus estimée de ces poires est le *rousselet de Reims;* elle est excellente crue, séchée, en compotes; on en fait des confitures sèches ou liquides très-agréables. Les *poires de bon-chrétien d'été, bon-chrétien d'Espagne,* sont deux beaux fruits gros et savoureux, qui méritent tous les soins des amateurs ; le *bon-chrétien d'hiver* est plus grosse que les précédentes, de quatre pouces de diamètre, à chair cassante, juteuse, sucrée et vineuse, mûre en janvier ou février, et placée au premier rang parmi les espèces cultivées. Les douze ou quinze espèces de bergamote sont de bons fruits, juteux et sucrés, mais pourtant inférieurs aux précédents. Les *beurrés gris, blanc,*

d'Angleterre, romain, d'hiver, etc., sont encore des poires de choix. Le *beurré,* dit le savant auteur du traité des plantes usuelles, est la poire par excellence : belles formes, finesse de goût, suc abondant et parfumé, elle réunit tout ce qui distingue un fruit excellent.

Poiré, liqueur spiritueuse qui se tire des poires. Comme ces fruits ne tardent pas à mollir ou blossir, on est obligé de les pressurer aussitôt qu'ils sont cueillis; et l'on se sert du même pressoir que pour exprimer le cidre des pommes. Le poiré est assez nettoyé ou *paré* pour pouvoir être bu au bout d'une vingtaine de jours. Après un ou deux mois de séjour dans les tonneaux, il offre une boisson fine, et dont l'acidité est des plus agréables; mais plus tard, il devient mordant, agace les nerfs des personnes délicates, et enivre promptement ceux qui n'y prennent pas garde. Cette boisson soutient quelquefois la comparaison avec les meilleurs vins blancs; et comme elle est de la même couleur, il est facile de s'y méprendre. Les poirés les plus estimés sont ceux de l'Orne, du Calvados, de la Manche (France), et proviennent en général de terrains granitiques et schisteux. Les eaux-de-vie et les vinaigres de poiré ne le cèdent qu'à ceux de vin. Le poiré bouilli à la sortie du cuvier du pressoir, et réduit de deux tiers, donne un excellent sirop avec lequel on fait le raisiné. L. Galais.

Poirier, de l'icosandrie monogynie, de la famille des rosacées; bel arbre qui croît naturellement dans toutes les forêts de l'Europe, à tige grosse et droite, revêtue d'une écorce brune; à feuilles ovales, lancéolées, aiguës, dentées, portées sur de longs pétioles; à fleurs en corymbe, sur un pédoncule commun : leur calice est à cinq divisions; leur corolle, composée de cinq pétales, entoure une vingtaine d'étamines, cinq styles terminés par des stigmates simples. — A l'état sauvage, le poirier prend la forme pyramidale, et s'élève jusqu'à 50 et 60 pieds; ses rameaux sont terminés par des épines; sa racine, pivotante, pénètre dans presque tous les terrains. Il ne porte de fruit que tous les deux ou trois ans, et alors il en est surchargé. Quoique ces petites poires sauvages soient fort du goût des vaches et des cochons, la culture de l'arbre qui les produit serait une mauvaise spéculation, car il est des espèces cultivées dont la croissance est plus rapide, le rapport annuel et les fruits plus doux et plus juteux. — Le *poirier sauvage* a le bois d'un grain très-fin et très-beau, il est facile à travailler. Jeune, il sert à former les greffes les plus durables, pourtant, on reproche aux sujets greffés sur sauvageon de donner des fruits moins gros, moins doux, et plus longs à paraître que ceux des greffes sur *franc.* — Le *poirier cultivé* perd ses épines et se couvre de feuilles plus larges, mais aucune de ses nombreuses variétés ne se reproduit de semis; il se multiplie par *boutures,* par *marcottes,* par *greffe* sur *sauvageon,* sur *coignassier,* sur *épine,* sur *franc.* — La greffe sur coignassier, la plus employée de toutes, a l'avantage de se mettre plutôt à fruit, de donner des poires plus grosses et en plus grand nombre; l'arbre qui en résulte d'ailleurs est plus facile à diriger. — La greffe sur franc, qui convient mieux pour les grands arbres, produit des sujets plus robustes, mais dont les fruits sont sujets à différer de qualité dans la même variété selon la nature du pied (*franc* est le produit du semis des variétés cultivées). — Toutes les expositions, celle du nord exceptée, conviennent au poirier; il prospère dans une terre profonde, légère et un peu humide. Ces données toutefois veulent être modifiées selon la nature du sujet qui porte la greffe; ainsi le poirier greffé sur épine est moins délicat que le poirier greffé sur coignassier. — Nous donnerons au mot Taille les règles générales qui doivent diriger dans l'éducation des poiriers. P. Gaubert.

POIREAU (*allum porrum*), de la famille des liliacées, diffère des autres espèces d'ail par la bulbe oblongue et tuniquée, par sa tige unique, cylindrique, solide, par ses feuilles toutes radicales, engaînantes, creusées en gouttière, longues et glabres. Originaire d'Espagne, le poireau est bisannuel, à fleurs rougeâtres, disposées en tête au sommet de la tige, et renfermées dans une spathe bivalve. Il est cultivé dans toutes les parties tempérées de l'Europe : les pauvres le mangent cru avec le pain, et il sert dans tous les ménages pour donner du goût à la soupe. On sème le poireau dans les premiers jours du printemps, puis on repique le plant en l'espaçant de quelques pouces. L'habitude de supprimer la moitié des racines et d'écourter les feuilles est une double opération au moins inutile; car les sujets confiés à la terre dans leur entier poussent bien lorsque les racines sont convenablement étendues. Un sol substantiel, maintenu frais par de fréquents arrosages, est celui qui convient le mieux à cette plante. — Aux approches de l'hiver, on arrache les poireaux pour les enterrer dans un lieu abrité de la gelée, et là, couverts de paille ou de litière longue, on les conserve sains et frais malgré la rigueur de la saison. — Le poireau est doué de propriétés diurétiques qui peuvent être utilisées dans le régime alimen-

POIREAU, nom donné improprement aux verrues et à plusieurs espèces d'excroissances. *Voy.* VERRUE, EXCROISSANCE. P. GAUBERT.

POIRÉE. *Voy.* BETTE.

POIS (*pisum*), de la diadelphie décandrie, de la famille des légumineuses, présente un calice en cloche à cinq divisions, dont deux supérieures plus courtes; une corolle papilionacée, des étamines diadelphes, un style triangulaire, creusé en carène; une gousse oblongue, polysperme. — Le pois cultivé (*P. sativum*) a la tige faible, peu rameuse, haute de un à trois pieds, d'un vert glauque; des feuilles ailées à deux ou trois paires de folioles ovales et entières; les fleurs blanches, réunies deux ou trois ensemble sur un pédoncule axillaire; les racines annuelles, fibreuses et pivotantes. Le pois cultivé est originaire des parties méridionales de l'Europe; il diffère du pois des champs (*P. arvense*) par ses folioles plus grandes et non dentées, par ses pédoncules polyflores et ses fleurs blanches. Celui-ci en effet porte sur chaque pédoncule une seule fleur de couleur purpurine. On croit généralement que le pois cultivé n'est qu'une variété de celui des champs; sa graine, fraîche, est un de nos meilleurs légumes; sa tige et ses feuilles un excellent fourrage. — La culture a produit un grand nombre de variétés : les unes ont la gousse parcheminée, non comestible, et les autres tendre et d'un goût agréable. — Les *pois à parchemin* sont *nains* ou *ramés* : les nains sont le *pois de Francfort*, le *pois baron*, le *petit pois de Blois*, le *pois nain*, *à bouquet*, le *pois michaux* (pois quarantain); ce dernier est de tous le plus fréquemment cultivé aux environs de Paris. — Toutes les variétés précédentes sont hâtives; elles demandent une terre légère et sablonneuse, peu de fumier, car cet engrais les pousse avec trop de vigueur en tige et en feuilles au détriment du fruit : ce qui leur convient surtout, ce sont les façons fréquentes, les terreaux bien consumés et les débris de végétaux. On sème les pois ou à la fin de novembre pour la primeur, ou au printemps : cette dernière époque est assurément de beaucoup préférable pour les personnes qui ne font point une spéculation de la culture des pois; car les soins, les dépenses, les attentions de chaque instant que réclament les semis d'hiver, ne leur font gagner qu'une quinzaine de jours sur ceux du printemps, et encore faut-il qu'ils réussissent. Trois binages et quelques mouillures, selon l'état de la terre, amènent à bien les pois semés après les froids. La seconde série de la première section (*pois à parchemin ramés*) se compose des *pois dominé*, *laurent*, *suisse* ou *grosse cosse hâtive*, *commun*, *sans pareil*, *marly*, *vert d'Angleterre*, etc. Toutes ces variétés, plus élevées que les précédentes, demandent le secours des rames. Le *pois sans parchemin* ou *pois mange tout* s'élève jusqu'à sept ou huit pieds; les six variétés qu'on cultive le plus souvent sont, ou à fleurs blanches, ou à fleurs rouges. Les rames leur sont nécessaires comme aux précédents; ils sont, comme eux, moins difficiles sur la qualité de la terre; un fond franc et qui conserve la fraîcheur leur convient surtout. Leurs gousses, sans enveloppe parcheminée, se cuisent bien, et font une purée agréable. — C'est surtout en vert que les poids sont un excellent légume; pourtant, ils offrent encore une ressource précieuse lorsqu'ils sont desséchés, mais alors ils sont plus difficiles à digérer. Les petits pois verts se mangent au jus, au beurre frais, au sucre; plus avancés vers la maturité, ils font, avec le lard, un ragoût nourrissant et savoureux. — *Conservation des petits pois* (1er *procédé*). Écossez, jetez les grains dans l'eau bouillante, laissez-les de deux à quatre minutes; puis retirez-les, passez à l'eau froide, et faites-les sécher sur un linge blanc à l'ombre; enfin, renfermez-les dans des bouteilles pour l'usage. — (2e *procédé*). Les pois écossés, renfermez-les dans des bouteilles bouchées avec soin, ou dans des boîtes de fer-blanc herméti-quement fermées; plongez ces vases dans l'eau bouillante pendant une heure : au bout de ce temps, retirez-les et essuyez l'extérieur avant de les serrer. — Le *pois crochu* et le *clamart* sont ceux qui se prêtent le mieux à la conservation. Les pois cultivés pour fourrage se sèment, se gouvernent et se récoltent comme les autres plantes à gousses.

POIS A CAUTÈRE, corps globuleux, pisiformes, placés dans la plaie d'un cautère pour exciter la suppuration, et pour empêcher le rapprochement des lèvres de la plaie. On choisit pour faire les pois à cautère des substances végétales, dures et poreuses : ce sont ordinairement des pois secs ou de petites boules de racine d'iris de Florence bien polies. Celles-ci possèdent des propriétés excitantes qui doivent les faire préférer aux pois toutes les fois que le cautère pâlit, suppure peu ou présente sur ses bords un aspect blafard. Leur grosseur est proportionnée à la grandeur de l'exutoire. Les pharmaciens qui les préparent en ont de 24 grosseurs : ce sont ceux de huit à quinze qui sont le plus employés. P. GAUBERT.

POISON (*toxicum*, *venenum*, *virus*) nom donné à toute substance qui détruit la santé ou anéantit entièrement la vie lorsqu'elle est appli-

quée de quelque maière que ce soit et sur un corps vivant et à très-petite dose. Les poisons sont tirés des trois règnes de la nature; aussi les a-t-on divisés longtemps en *poisons minéraux*, *végétaux* et *animaux* : ces derniers portent plus particulièrement les noms de *venins* ou de *virus*. Aujourd'hui, on range les poisons dans quatre classes : 1° *irritants*, âcres, corrosifs, acides : alcalis concentrés, mercure, arsenic, cuivre, antimoine, plomb, argent, cantharides, gomme-gutte, coloquinte, ricin, etc.; 2° *narcotiques*, agissant sur le cerveau sans enflammer les organes qu'ils touchent : opium, acide prussique, laurier-cerise, laitue vireuse, etc.; 3° *narcotico-âcres* agissant sur le cerveau, et enflammant les parties sur lesquelles ils sont appliqués : ciguë, digitale pourprée, noix vomique, etc., etc.; 4° *septiques* (putréfiants), venins et virus. — On emploie en médecine les poisons les plus énergiques, et souvent avec grand succès; mais il faut les administrer à très-petite dose, sans cela on donnerait lieu à l'*empoisonnement* (*voy.*). DICT. DE LA CONV.

POISONS (COUR DES). Cette chambre royale de justice, établie à l'Arsenal de Paris par lettres-patentes du 7 avril 1679, contresignées Colbert, « pour connaître et juger les accusés prévenus de poison, maléfices, impiétés, sacriléges, profanations et fausse-monnaie, circonstances et dépendances, tant dans la ville de Paris qu'en divers autres lieux du royaume, » était une commission extraordinaire chargée spécialement de connaître des crimes dont ceux de la Brinvilliers (*voy.*) avaient donné l'éveil. Elle fut dissoute au bout de quelques années, après une minutieuse recherche des complices de la Voisin. Z.

POISSARDE, terme de mépris par lequel on désigne, surtout à Paris, les marchandes de poisson, et par extension toutes les marchandes de la halle. La plupart de ces femmes ont pour caractère une effronterie qui leur met sans cesse l'injure à la bouche. De là, tout un vocabulaire de termes en harmonie avec la bassesse des pensées et la grossièreté des sentiments poissards. L'étude de ce vocabulaire et de la classe du peuple qui en fait usage donna naissance au *genre poissard*, qui n'est ni l'argot de Villon, dans certains passages de ses *Repues*, ni le burlesque de Scarron, dans son *Virgile travesti*. Moins ignoble que l'un, plus vrai que l'autre, ce genre, porté à la perfection dont il est susceptible par Vadé, son inventeur, fut admiré dans le XVIIIe siècle; mais les chefs-d'œuvre de la *Pipe cassée*, des *Quatre bouquets poissards*, etc., ne sauraient être mieux accueillis par un goût sévère, que les *dames* de la halle par des personnes accoutumées aux convenances et au ton de la bonne compagnie. J. TRAVERS.

POISSON (DENIS-SIMÉON), l'un des mathématiciens les plus distingués de nos jours, naquit à Pithiviers (Loiret), le 21 juin 1781, de parents sans fortune. Sa première éducation fut négligée. Pressé de lui donner un état, son père le conduisit à Fontainebleau auprès d'un oncle qui était chirurgien, et qui se chargea de l'initier à l'art de guérir. Poisson était peu propre à cette profession : à la plus simple opération, le cœur lui manquait. Néanmoins les premiers temps de la révolution se passèrent ainsi. Lorsqu'en 1796, une école centrale fut ouverte à Fontainebleau, le hasard fit tomber dans les mains du jeune étudiant en médecine quelques questions du professeur de mathématiques Billy : Poisson les résout aussitôt. Elles étaient assez simples à la vérité; mais enfin, il en devait la solution à sa seule perspicacité, car il n'avait nulle teinture des procédés scientifiques. Le professeur sut s'attacher ce jeune talent; il l'engagea à suivre la carrière des sciences exactes et lui offrit ses soins. Plein d'ardeur au travail, Poisson eut bien vite dépassé son professeur. Cependant sa famille ne lui avait permis de quitter la chirurgie qu'à la condition de s'ouvrir dans les sciences une carrière profitable. Billy lui conseilla donc de se présenter à l'examen d'admission de l'école polytechnique. Poisson avait 17 ans. Il vint à Paris, étonna ses examinateurs, et fut reçu le premier et hors rang à la promotion de 1798. Les chefs illustres de cette école virent bientôt ce qu'on pouvait espérer de cet élève au corps grêle et délicat, à l'écorce un peu campagnarde. L'enseignement de l'école polytechnique n'était pas alors aussi régulier qu'il l'est maintenant. Chaque élève gardait une certaine liberté d'action; ce qui permit de dispenser Poisson des travaux graphiques exigés par les règlements, et auxquels il ne put réussir de sa vie. Mais les temps étaient rudes; Poisson devait pourvoir à toute sa dépense avec la faible indemnité accordée aux élèves, qui n'étaient pas casernés à cette époque. En s'imposant encore quelques privations, il trouva néanmoins le moyen d'aller entendre les chefs-d'œuvre de la scène française; c'est ainsi que le sentiment du beau se développa en lui, et put suppléer en partie au défaut des études classiques. Son goût pour le théâtre le porta à se lier de bonne heure avec les artistes, et les Talma, les Gérard, recherchèrent avidement la société d'un savant aussi aimable que spirituel.

Des démonstrations ingénieuses de difficiles

théorèmes appelèrent sur Poisson l'attention de ses maîtres, Lagrange et Laplace, dont il devait devenir l'héritier direct. Leurs maisons lui furent ouvertes, et ils se plurent à lui aplanir les difficultés de l'avancement. Dispensé des examens subis à la fin de la deuxième année d'études pour l'admission dans les services publics, Poisson fut nommé répétiteur adjoint du cours d'analyse à l'école dont Fourier était titulaire; puis le cours lui fut confié comme suppléant, et enfin, à peine âgé de 25 ans, il en fut nommé titulaire (1805). Il suppléa ensuite M. Biot au collége de France; le bureau des longitudes l'accueillit en qualité de géomètre et la faculté des sciences l'appela à professer la mécanique.

Poisson reconnaissait tant d'honneurs par de brillantes recherches. S'acharnant sur une difficulté qui avait arrêté Lagrange et Laplace, il résolut une question astronomique de la plus haute importance, puisqu'il s'agissait de l'invariabilité des grands axes des orbites planétaires, et partant de la stabilité du système solaire. Son mémoire, présenté à l'Institut en 1808, lui valut les plus beaux suffrages; mais ce qui dut surtout le flatter, ce fut de voir Lagrange, stimulé par cet écrit, revenir à ses premiers travaux qu'il semblait oublier, et rattacher dans d'admirables mémoires les découvertes de son élève à ses propres recherches. Dès 1776, en effet, Lagrange avait annoncé que les grands axes des planètes et leurs moyens mouvements échappent aux perturbations ou inégalités séculaires qui font varier de siècle en siècle, et par degrés insensibles, la forme des orbites planétaires et leurs positions dans l'espace. Mais Poisson parvint à le prouver avec plus d'exactitude, en démontrant *à priori* que tous les termes non périodiques de l'ordre qu'il a considéré doivent se détruire. Ainsi Poisson ne se contentait pas d'exécuter des calculs immenses, il savait encore introduire dans son analyse des considérations théoriques les plus élevées quand les calculs devenaient impraticables.

En 1811, Poisson publia son *Traité de mécanique* (Paris, 2 vol. in-8°; 2e éd., refondue et augm., 1833, 2 gr. vol.), ouvrage de mécanique rationnelle où les principales applications de la science à la pratique ne sont pas non plus négligées. Spécialement composé pour les cours de l'école polytechnique, ce livre initie tous ceux qui l'étudient, pour peu qu'ils soient versés dans les mathématiques, aux secrets les plus intimes de cette branche de nos connaissances, à l'enseignement de laquelle il doit maintenant partout servir de base. Les premières recherches de Poisson sur la physique datent de 1812, et sont relatives à la distribution de l'électricité à la surface des corps conducteurs. Jusqu'alors, dans les questions de physique traitées à l'aide de l'analyse, on considérait le plus souvent les molécules de la matière comme simplement juxtaposées, sans s'inquiéter des forces moléculaires attractives ou répulsives. La place et d'autres géomètres avaient voulu tenir compte de ces formes; mais c'étaient des essais bornés. Poisson créa une nouvelle physique mathématique qui pénètre intimement dans la constitution des corps, en mettant en balance les distances réciproques des particules de la matière, les influences compliquées qu'elles exercent les unes sur les autres, et celles qu'elles éprouvent de la part de divers agents physiques. Mais, pour des recherches si délicates, l'analyse mathématique devait souvent refuser son secours. Poisson en recula les bornes, il en fit grandir la puissance d'investigation. Ce mémoire sur l'électricité, où tous les résultats isolés étaient liés à une cause unique et enchaînés par des formules analytiques générales, n'était que le prélude d'une foule d'autres écrits analogues, où Poisson semblait vouloir reprendre toutes les parties de la physique pour les asservir aux lois de l'analyse. C'est à cette idée que nous devons le *Traité de Physique mathématique*, dont malheureusement deux parties seulement ont paru : la *Nouvelle Théorie de l'action capillaire* (Paris, 1832, in-4°), et la *Théorie mathématique de la chaleur,* avec un supplément, ou mémoire sur les températures du globe et de l'espace à différentes époques (1835-1837, 2 vol. in-4°); l'auteur n'a pas pu achever sa théorie de la lumière. Mais les principes sur lesquels repose sa physique mathématique se trouvent exposés dans son *Traité de Mécanique,* qui sert comme d'introduction aux nombreux mémoires qu'il a publiés ou qu'il se proposait d'écrire sur ces sujets.

Quand l'Institut eut perdu Malus, Poisson fut appelé à le remplacer. En 1815, il cessa de professer à l'école polytechnique, où il occupa depuis les fonctions d'examinateur permanent. En 1820, le roi l'appela au conseil royal de l'instruction publique, d'où il imprimait la direction aux études mathématiques. Toutes les sociétés savantes s'empressèrent de se l'associer. Enfin il reçut le cordon de commandeur de la Légion d'honneur, fut nommé pair de France le 3 oct. 1837, et devint doyen de la faculté des sciences et président de l'Académie des sciences. Il fut enlevé à sa famille et au monde savant le 25 avril 1840.

Doué d'une érudition immense, accrue chaque jour par un travail opiniâtre, d'une heureuse mémoire alliée à cette sagacité qui s'appelle du génie, Poisson avait une habileté prodigieuse à manier l'analyse. « L'art des transformations analytiques, aucun géomètre ne le posséda jamais à un plus haut degré que Poisson, a dit M. Arago. Lorsque ses formules ne renversent pas la difficulté du premier coup, et par une attaque directe, elles la contournent, l'étreignent, la sondent sur tous les points. Il est rare qu'elles ne pénètrent pas ainsi au cœur même de la question d'une manière également rapide et imprévue. Les mémoires de Poisson sont pleins de ces artifices analytiques. » Ce savant semblait être né surtout pour perfectionner, disons mieux, pour achever ce qu'avaient entrepris ses devanciers. Certes Poisson ne manquait pas d'invention; mais il aimait à revenir sur des questions déjà traitées par d'autres et qu'ils n'avaient pu complétement résoudre, et sa pénétration savait souvent surmonter les difficultés qui les avaient arrêtés. « Sans rappeler sa mémorable découverte sur la stabilité du système planétaire, dit M. Libri, cette disposition de son esprit se remarque dans ses recherches sur le mouvement des surfaces élastiques qu'il avait entreprises à l'occasion des travaux analogues de Mlle Germain, et dans sa nouvelle théorie de l'action capillaire, où, en introduisant la considération de la variation de densité que le liquide éprouve à la surface, il a complété d'une manière si heureuse les recherches de Laplace; elle se retrouve aussi dans sa théorie de la chaleur, ouvrage destiné à établir sur les véritables principes de la constitution moléculaire des corps cette nouvelle branche de la physique mathématique, et à éclaircir ou à démontrer rigoureusement ce que les travaux de Fourier pouvaient présenter encore d'obscur et d'incertain... Au reste, ajoute son savant confrère, Poisson n'était pas seulement un géomètre de premier ordre, c'était en tout un homme supérieur... Ce n'est pas un des moindres caractères de cette supériorité que d'avoir pu, sans aucune instruction littéraire, et ayant appris fort tard à peine assez de latin pour deviner les mémoires d'Euler, se distinguer même comme écrivain; car il avait un style sévère, mesuré et éminemment clair, sans ornements inutiles, mais aussi sans sécheresse. Il excellait surtout dans les analyses et dans ces introductions destinées à traduire en langage ordinaire les résultats généraux de ses recherches... Par ses opinions philosophiques, Poisson appartenait au XVIIIe siècle. Cela explique pourquoi, dans les sciences, il s'attache plutôt aux résultats qu'aux méthodes, et pourquoi il préféra toujours l'analyse à la synthèse. » Poisson possédait aussi à un degré éminent les qualités du professeur : nulle part l'exposition des idées n'était plus nette, plus riche ni plus consciencieusement abordée. On lui doit encore des *Recherches sur la probabilité des jugements en matière civile et en matière criminelle,* précédées des règles générales du calcul des probabilités (Paris, 1837, in-4o), et des mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences, dans le *Journal de l'École polytechnique,* etc. Lui-même a donné une analyse de sa théorie de la chaleur dans les *Annales de physique et de chimie* (impr. à part, in-8o). L. LOUVET.

POISSON (JEANNE-ANTOINETTE), marquise de Pompadour, fille d'un boucher des invalides, et maîtresse de Louis XV. *Voy.* POMPADOUR.

POISSONS, (du latin *piscis*). Les Grecs distinguèrent les poissons par leurs principales habitudes, et Aristote, en plusieurs endroits de son ouvrage, fait la différence des espèces qu'il appelle *saxatiles,* parce qu'on les pêchait près des côtes bordées de rochers, de celles qu'il nomme *ruades,* et qui, vivant en troupes, ne se montraient qu'à certaines époques. Toutefois, il ne confondait pas ces dernières avec celles qui se réunissent en grandes bandes, et ne sont pas soumises aux migrations que l'instinct ou le besoin imposent à d'autres. Les saisons, observe l'illustre Cuvier, ne sont pas pour la migration et pour les époques de la propagation des régulateurs invariables; plusieurs poissons frayent en hiver; c'est vers l'automne que les harengs viennent du Nord répandre sur nos côtes leurs œufs et leur laite; c'est dans le Nord que certaines espèces montrent la fécondité la plus étonnante, et nulle part ailleurs la mer ne nous offre rien d'approchant de ces myriades de morues et de harengs qui attirent chaque année des flottes entières de pêcheurs.

En général, les poissons de passage, qui descendent ou remontent une côte, ne s'y montrent pas sur tous les points, ils semblent affectionner des parages déterminés, et préférer, pour se réunir, certaines eaux où ils stationnent à des époques fixes. Ils y arrivent, pour la plupart, en troupes si nombreuses et si serrées qu'ils forment des bancs immenses, et sont pour les pêcheurs d'une capture facile. Le phénomène des migrations des poissons a été observé dans presque toutes les régions du globe; chaque pays compte un certain nombre d'espèces qui ne se montrent sur les côtes qu'à des époques fixes et

déterminées par des circonstances difficiles à expliquer, si ce n'est par la nécessité de se procurer une nourriture plus abondante, et la recherche des parages convenables à la conservation du frai. Dans les Antilles, pendant la durée de la saison pluvieuse, c'est-à-dire depuis le premier de juin jusqu'à la fin de décembre, les côtes sont fréquentées par une multitude de poissons, tels que les *cailleux*, les *bonites*, les *couliroux*, les *orphies*, les *quiaquias*, les *balaous*, dont les nombreuses tribus sont une véritable *manne* pour le pays, et les *pisquets*, qui entrent en affluence dans les rivières au point de les encombrer. Toutes ces différentes espèces se vendent alors à vil prix. Pendant la saison sèche, au contraire, c'est-à-dire depuis janvier jusqu'en mai, elles s'éloignent des côtes, et l'on ne trouve plus alors que des cétacés et des requins, dont l'arrivée et la permanence pourraient peut-être expliquer en partie le départ des premiers. Parmi les tribus voyageuses, il ne faut pas omettre les *dauphins* et les *marsouins*. Nous bornerons là ces renseignements sur les migrations, et nous parlerons des poissons comme ressources alimentaires.

Les hommes recherchèrent de tout temps cette nourriture saine et délicate. Favorisées par le voisinage de la mer, les populations grecques, en s'adonnant à la pêche, s'attachèrent à distinguer les meilleures espèces. La mer Égée obtint la préférence à cause de ses poissons d'une qualité supérieure, la mer Tyrrhénienne rivalisa avec elle; mais l'Adriatique ne jouissait pas de la même réputation, parce que les espèces qui la fréquentaient offraient moins de saveur. On préférait, en général, les aquatiles pour l'usage de la table avant le frai qu'après avoir jeté leurs œufs. Le muge était plus estimé en automne que dans toute autre saison, et les poissons qui passaient pour avoir la chair d'une digestion facile, tels que le sargue, le canthare, le milanure, le pagel, et presque tous les saxatiles, avaient des titres de plus à la recommandation des gourmets. Le pagel était considéré comme une nourriture très-échauffante, et cette vertu aphrodisiaque se communiquait, dit-on, au vin dans lequel on le faisait expirer. Les cuisiniers grecs savaient donner aux poissons diverses préparations dont il est parlé dans les anciens auteurs qui ont écrit sur la diététique; ils avaient plusieurs manières de les apprêter avec le sel, de les mariner avec de l'huile et des aromates, et le poisson en *escabeché* des Espagnols et des Italiens n'en est sans doute qu'une imitation. Malgré le peu de notions qui sont parvenues jusqu'à nous sur la cuisine grecque, nous savons pourtant qu'on préparait alors la chair de l'espadon avec de la moutarde, celle du congre avec du sel et de l'origan, la dorade avec de l'huile, du vinaigre et des pruneaux. Galien fut le premier qui prescrivit de saler le thon, parce que, dans cet état, sa chair est moins compacte. Athénée nous a transmis quelques préceptes sur les assaisonnements, et Xénocrate, Eschyle et Sophocle ont parlé des sauces au poisson. On avait poussé si loin à Athènes la prédilection pour les productions de la mer que, par une loi de police, il était prescrit d'appeler sur le champ les acheteurs au bruit de cylindres d'airain pour que chacun pût se procurer du poisson frais, au moment où il était apporté au marché. On assure même que, pour obliger les marchands à le vendre plus vite, il leur était enjoint de rester de bout.

Entraînés par l'amour du merveilleux, les anciens peuplèrent la mer d'êtres imaginaires, et changèrent ceux que la nature y avait créés. « Les germes répandus sur les ondes, disait Pline, sont mêlés ensemble et agités dans tous les sens par les vents et les flots, et de là résultent les monstres. » Des baleines de quatre arpents, *balænæ quatuor jugerum* (lib. XVIII, cap. 3), des scies de deux cents coudées, des anguilles du Gange de trente pieds de long, le naturaliste romain croyait à tout cela et à bien d'autres choses encore. Il avait admis sans examen les histoires qu'on débitait de son temps : la flotte d'Alexandre se formant en ordre de bataille pour enfoncer d'innombrables légions de thons qui semblaient vouloir arrêter sa marche, et il ajoute, comme s'il eût été témoin du fait : « Ni les cris, ni le bruit, ni les coups, ne peuvent les épouvanter; il faut les accabler pour les disperser (*non voce, non sonitu, non ictu, sed fragore terrentur, nec nisi ruinâ turbantur*). » Mais si Pline s'est trop fié à des versions mensongères, nous lui sommes redevables d'une foule de renseignements précieux. Il nous a fait connaître les poissons les plus estimés, et dans ce nombre figure le scare, que les gourmets de Rome préféraient à toutes les autres espèces. Après le scare, le foie de la lotte jouissait d'une grande réputation, mais le reste du corps n'était pas estimé. Le mulet, que nous autres modernes regardons comme un poisson commun, était réputé alors un des mets les plus délicats; les meilleurs gastronomes se plaisaient à le voir expirer sur la table pour jouir de ses changements de couleurs; les plus sensuels le faisaient mourir dans la saumure, et Apicius fut le premier

qui inventa ce raffinement de luxe. La saumure usitée en pareil cas était composée avec du sang de scombre ou de maquereau : c'était le fameux *garum sociorum*, si vanté par les auteurs latins, et dont une compagnie de négociants avait le monopole : ainsi, le *garum sociorum* tenait lieu à cette époque du *fish sauce* des Anglais. Le gourmand Apicius proposa un prix pour celui qui inventerait une nouvelle saumure avec le foie de mulet, mais le nom du vainqueur est resté ignoré : *Id enim est facicilius dixisse quam quis vicerit*. Sous Caligula, le consul Asinius Celer paya un mulet 1,500 francs. Nous avons parlé, dans notre article PÊCHE, des viviers où les Romains conservaient les poissons : ajoutons que Lucullus, le plus fastueux des patriciens, fit couper une montagne dans les environs de Naples pour ouvrir un canal et faire remonter la mer et les poissons jusqu'au milieu de ses jardins. Pompée lui donna à ce sujet le surnom de *Xercès en toge*. Chacun voulut se distinguer par ses extravagances; l'amour des poissons fut poussé à son comble; on se passionna pour les murènes. L'orateur Hortensius pleura la mort de celle qu'il avait nourrie de sa main, et la fille de Drusus orna les siennes avec des anneaux d'or. L'industrie excitée par le luxe opéra presque des prodiges : on apprivoisa les murènes; on leur donna des noms propres, et on les vit même accourir à la voix du maître.

Jusqu'ici, nous n'avons envisagé les poissons que sous les rapports de leurs habitudes les plus frappantes, et des ressources alimentaires que l'homme retirait de cette classe d'animaux : terminons par quelques généralités sur les caractères et la nature des poissons, et donnons un extrait du tableau que l'immortel Cuvier en a tracé de main de maître. « La mer, dit-il, couvre plus des deux tiers de la surface du globe; un grand nombre de fleuves et de rivières arrosent les îles et les continents; des espaces considérables sont occupés par les lacs, les étangs ou les marais, et cet empire des eaux, qui surpasse si fort en étendue celui de la terre ne lui cède en rien quant au nombre et à la variété des êtres qui peuplent le liquide élément. C'est au sein des eaux que le règne animal nous montre les extrêmes de la grandeur et de la petitesse, depuis ces myriades de monades et d'autres espèces microscopiques, jusqu'à ces énormes baleines et ces cachalots, qui surpassent vingt fois les plus grands quadrupèdes terrestres. C'est là aussi que la nature s'est plue à varier les formes; mais parmi ces innombrables créatures qui peuplent et vivifient le liquide élément, il n'en est point qui s'y fassent plus remarquer par leur nombre, leurs belles couleurs, leurs formes variées, et surtout par les avantages infinis que l'homme en retire, que celles qui appartiennent à la classe des poissons. Les poissons proprement dits présentent des caractères tranchés et invariables qu'on peut résumer en peu de mots. Ce sont des animaux aquatiques, vertébrés, à sang froid et respirant par des branchies. Cette définition, adoptée par les naturalistes modernes, ne peut être plus claire et plus précise. *Aquatiques*, c'est-à-dire vivants dans un liquide plus pesant et plus résistant que l'air, leurs forces motrices ont dû être calculées et disposées pour la natation dans tous les sens : de là les formes de moindre résistance de leur corps, la plus grande force musculaire de leur queue et de leurs nageoires, la brièveté de leurs membres, leur expansibilité, les téguments lisses ou écailleux et non hérissés de poils ou de plumes. *Vertébrés*, c'est-à-dire qu'ils ont un squelette intérieur, le cerveau et la moelle épinière enveloppés dans la colonne vertébrale, les muscles en dehors des os, les organes des quatre premiers sens dans la cavité de la tête, etc. Ne respirant que par des branchies et par l'intermède de l'eau, c'est-à-dire ne profitant, pour rendre à leur sang les qualités artérielles, que de la petite quantité d'oxygène contenu dans l'air mêlé à l'eau, ainsi leur sang a dû rester froid. Quant à leurs sensations, les poissons sont, de tous les vertébrés, ceux qui donnent le moins de signes apparents de sensibilité; leur cerveau est peu développé comparativement à celui des oiseaux et des quadrupèdes, et les organes extérieurs des sens ne sont pas de nature à lui imprimer des ébranlements puissants. N'ayant point l'air élastique à leur disposition, ils sont demeurés muets ou à peu près, et tous les sentiments que la voix réveille ou entretient ont dû leur demeurer étrangers; leur yeux comme immobiles, leur face osseuse et fixe, leurs membres sans inflexions et se mouvant tout d'une pièce, ne laissent aucun jeu à leur physionomie, aucune expression à leurs émotions; leur oreille, sans limaçon à l'intérieur, doit leur suffire à peine pour distinguer les sons les plus frappants : et qu'avaient-ils à faire du sens de l'ouïe, eux qui sont condamnés à vivre dans l'empire du silence, et autour duquel tout se tait. Leur vue même, dans les profondeurs où ils vivent, aurait peu d'exercice, si la plupart des espèces n'avaient, par la grandeur de leurs yeux, un moyen de suppléer à la faiblesse de la lumière. Mais dans celles-là mêmes l'œil change à peine de direction; son iris ne se

dilate ni ne se rétrécit, et sa pupille demeure la même à tous les degrés de la lumière. Aucune larme n'arrose cet œil, aucune paupière ne l'essuie ou ne le protége; toujours fixe, cet organe n'a ni la vivacité ni l'expression qui le distinguent dans les classes supérieures. Ne pouvant se nourrir qu'en poursuivant à la nage une proie qui nage elle-même plus ou moins rapidement, n'ayant de moyen de la saisir que de l'engloutir, un sentiment délicat de saveur leur aurait été presque inutile; aussi voit-on, par la nature et la structure de leur langue, que cet organe est réduit à des fonctions très-bornées. L'odorat ne peut être non plus aussi continuellement en exercice chez les poissons que dans les animaux qui respirent l'air libre, et dont les narines reçoivent sans cesse les émanations environnantes. Enfin, leur tact, presque annulé à la surface de leur corps par les écailles, et dans leurs nageoires par le défaut de flexibilité des rayons, a été contraint de se réfugier au bout de leurs lèvres, qui même, dans quelques-uns, sont réduits à une dureté osseuse et insensible. Ainsi, les sens extérieurs des poissons leur donnent peu d'impressions vives et nettes; la nature qui les entoure ne doit les affecter que d'une manière confuse; leurs plaisirs sont peu variés; ils n'ont de souffrances à craindre du dehors que les douleurs produites par des blessures effectives. Leur besoin continuel, celui qui seul, hors la saison de l'amour, les agite et les entraîne, leur passion dominante, en un mot, doit être d'assouvir le sentiment intérieur de la faim; dévorer est presque tout ce qu'ils peuvent faire, quand ils ne se reproduisent pas : c'est uniquement vers ce but que semblent calculés toute leur structure, tous leurs organes de mouvement. Poursuivre une proie ou échapper à un destructeur font l'occupation de leur vie : c'est ce qui détermine le choix des différents séjours qu'ils habitent, le peu d'instincts et d'artifices particuliers que la nature a accordés à quelques-unes de leurs espèces et l'objet principal de cette variété de formes qu'elle leur a réparties : les filaments pêcheurs de la baudroie, le museau subitement lancé en avant du filou et du sublet, la commotion terrible que donnent la torpille et le gymnote, n'ont pas d'autre objet. Les variations de la température les affectent peu, non-seulement parce qu'elles sont moins grandes dans l'élément qu'ils habitent que dans notre atmosphère, mais encore parce que, leur corps prenant la température environnante, le contraste du froid extérieur ou de la chaleur intérieure n'existe pas pour eux. Les amours des poissons sont froides comme eux, et ne supposent que des besoins individuels. A peine a-t-il été donné, dans quelques espèces, aux deux sexes de s'apparier et de jouir ensemble de la volupté; dans les autres, les mâles poursuivent le frai plutôt qu'ils ne cherchent leurs femelles; ils sont réduits à féconder des œufs dont ils ne connaissent point la mère, et dont ils ne verront pas les produits. Les plaisirs de la maternité sont également étrangers au plus grand nombre; quelques femelles seulement portent pendant quelque temps leurs œufs avec elles. A quelques exceptions près, les poissons n'ont point de nid à construire, point de petits à nourrir et à défendre; en un mot, jusque dans les derniers détails, leur économie tout entière contraste avec celle des oiseaux. Et, cependant, ces êtres, à qui il a été ménagé si peu de jouissances, ont été ornés par la nature de tous les genres de beautés : variété dans les formes, élégance dans les proportions, diversité et vivacité de couleurs, rien ne leur manque pour attirer l'attention de l'homme; et il semble que ce soit cette attention que la nature ait eu, en effet, le dessein d'exciter : l'éclat de tous les métaux, de toutes les pierres précieuses dont ils resplendissent, les couleurs de l'iris qui se brisent, se reflètent en bandes, en taches, en lignes ondulées, anguleuses et toujours régulières, symétriques, toujours de nuances admirablement assorties ou contrastées, pour qui avaient-ils reçu tous ces dons, eux qui ne peuvent au plus que s'entrevoir dans ces profondeurs, où la lumière a peine à pénétrer? et, quand ils se verraient, quel genre de plaisirs pourraient réveiller en eux de pareils rapports? » S. Berthelot.

La tête des poissons offre, en général, l'apparence d'une pyramide couchée dont la base se joint postérieurement au reste du corps, ce qui lui permet de fendre l'eau avec facilité. Cette tête renferme les mêmes os que celle des autres ovipares, mais chacun de ces os est lui-même composé de plusieurs pièces qui font de l'étude de cette tête un sujet très-difficile. En arrière de la tête se trouve une espèce de ceinture osseuse constituée sur les côtés par les os analogues à ceux du bras. C'est sur cette ceinture que vient battre l'espèce de volet mobile, appelé *opercule,* qui ouvre et ferme alternativement l'ouverture des *ouïes,* chargée de livrer passage à l'eau qui a servi à la respiration en traversant les branchies.

La colonne vertébrale ne présente que deux portions distinctes, l'une dorsale, l'autre caudale; car ici il n'y a ni cou ni bassin. Le corps

des vertèbres est creusé en avant et en arrière d'une cavité conique remplie par une substance fibreuse. Trois apophyses se détachent du corps de ces vertèbres : l'une dorsale se porte au haut, deux transverses vont soutenir les côtes dans la région abdominale, et, se dirigeant l'une vers l'autre dans la région caudale, constituent une sorte d'apophyse inférieure diamétralement opposée à l'apophyse dorsale. Le squelette des poissons est ordinairement osseux, mais chez un assez grand nombre de ces animaux il reste constamment à l'état de fibro-cartilage ou de cartilage; quelques espèces même, telles que les lamproies, les myxines, etc., le conservent toujours à l'état simplement membraneux, et établissent, sous ce rapport, un passage de la classe des poissons à celles des mollusques et des vers. Ce qu'on nomme communément *arêtes*, ce sont les côtes, qui sont longues et grêles, et certaines parties des vertèbres.

Les deux grandes masses nerveuses centrales, le cerveau et la moelle épinière, sont à peu près égales pour le volume; on pourrait même dire que la dernière l'emporte, sous ce rapport, sur la première; ce qui est le contraire de ce qui a lieu dans les animaux supérieurs.

Les organes des sens des poissons sont assez obtus, et leur conformation est merveilleusement bien adaptée à leur séjour aquatique. Quant au goût, la nécessité où sont ces animaux d'avoir constamment la bouche et l'arrière-bouche pleines d'eau pour alimenter les branchies eût rendu inutile le développement des organes qui président à ce sens : aussi la langue est-elle nulle ou excessivement courte et presque entièrement osseuse. Les *barbillons* ou filaments situés aux environs de la bouche ont été quelquefois présentés comme les organes du tact.

La puissance locomotrice des poissons réside principalement dans leur colonne vertébrale; les *nageoires* leur servent uniquement, en effet, soit à se diriger, soit à augmenter la surface de la partie postérieure de leur corps lorsque, par une extension subite de la colonne vertébrale, ces animaux prennent leur point d'appui sur l'eau qui les environne. Suivant leur position, les nageoires sont distinguées en nageoires *paires* et en nageoires *impaires :* les premières, qui sont la représentation des membres thoraciques et abdominaux des vertébrés terrestres ou aériens, sont ordinairement au nombre de deux paires. Celles qui sont attachées à la ceinture osseuse qui représente l'épaule sont dites *pectorales;* celles qui sont fixées aux rudiments du bassin et placées soit en arrière, soit au-dessous des précédentes, sont appelées *ventrales :* ce sont elles qui servent à diriger l'animal. Les nageoires impaires, toujours placées sur la ligne médiane du corps, comprennent : la nageoire ou les nageoires *dorsales;* la nageoire *caudale;* la nageoire ou les nageoires *anales*, c'est-à-dire immédiatement placées en avant de l'anus et au-dessous du corps.

Un appareil particulier, situé sous la colonne vertébrale et à peu près vers la moitié du corps, permet aux poissons de rendre le poids spécifique de leur corps égal, supérieur ou inférieur à celui de l'eau. Cet organe singulier, nommé *vessie natatoire;* est rempli d'un gaz que tout fait penser devoir être de l'azote; placé sous les côtes, il augmente ou diminue de volume, et partant opère un déplacement plus ou moins considérable de liquide, à la volonté du poisson, sans que le poids absolu de celui-ci change en aucune manière.

Une dépense de forces locomotrices aussi faible est parfaitement en rapport avec le genre de respiration aquatique propre aux poissons. Le sang veineux, rampant en nombreux filets à la surface des peignes branchiaux, trouve à peine assez d'oxygène dans la petite quantité d'air que l'eau tient en dissolution pour reprendre ses qualités vivifiantes. La circulation aussi est peu active; le cœur n'est composé que d'une oreillette et d'un ventricule représentant la moitié droite d'un cœur de mammifère ou d'oiseau. Il n'y a donc que le sang veineux qui soit poussé par ce cœur vers les branchies; quant au sang artériel, la contractilité seule des vaisseaux le ramène des organes respiratoires dans un vaisseau dorsal, d'où il se rend dans toutes les parties du corps sans qu'aucun organe moteur particulier en accélère le cours.

L'estomac et les intestins varient pour les dimensions; le foie est généralement grand et d'un tissu mou; le pancréas est presque toujours remplacé par des cœcums placés près du pylore; l'œsophage est court; la bouche n'est entourée d'aucune glande salivaire. Les dents ne servent en général qu'à retenir ou à briser la proie; elles ont presque toujours la forme de cônes ou de crochets, et sont simplement soudées à l'os qui les porte. La position de l'anus varie beaucoup : quelquefois il se trouve sous la gorge, plus souvent vers l'extrémité postérieure du corps. Les conduits excréteurs de l'urine aboutissent d'une part aux reins, et de l'autre à une sorte de vessie dont l'orifice est placé immédiatement derrière l'anus et les organes reproducteurs. On donne vulgairement le nom de *laitance* aux testicules

des poissons; ils renferment une liqueur séminale blanchâtre, très-riche en phosphore. Cette liqueur est amenée au dehors par deux conduits qui quelquefois sont munis d'un appendice susceptible d'opérer une sorte d'accouplement. Mais ce qui n'est qu'exceptionnel chez les poissons osseux est l'état normal des squales et de beaucoup d'autres poissons cartilagineux; chez eux, il existe une véritable verge servant à l'excrétion de l'urine et à l'intromission de la semence. Les poissons se reproduisent par des œufs mous que pondent les femelles et que fécondent les mâles (*voy.* FRAI). Leur fécondité est telle dans plusieurs espèces, qu'on a compté des centaines de milliers d'œufs dans un seul individu. Ils se nourrissent généralement de poissons plus petits qu'eux, de mollusques, d'insectes, etc.

Les poissons, dans la méthode de Cuvier presque universellement admise, sont d'abord divisés en deux séries, les *poissons osseux* et les *poissons cartilagineux*. Ceux des poissons osseux qui ont la mâchoire supérieure mobile, sont dits *acanthoptérygiens* (ἄκανθα, épine, πτερύγιον, nageoire) quand les rayons de leur nageoire dorsale antérieure sont osseux : ils constituent le Ier ordre; tous ceux qui ont les rayons de leurs nageoires mous, à l'exception de quelques-uns seulement, sont appelés *malacoptérygiens* (μαλακὸς, mou) : ils forment le IIe, le IIIe et le IVe ordres. Les *malacoptérygiens abdominaux* ont les nageoires ventrales situées à la partie postérieure de l'abdomen : ce sont la plupart des *poissons d'eau douce*, tels que les *cyprins* (cyprins proprement dits, carpes, barbeaux, tanches, ables ou ablettes, goujons), les *saumons* (saumon proprement dit, truite, éperlans, ombres), les *clupes* (hareng, sardine, alose, anchois), etc. Les *malacoptérygiens subrachiens* ont les nageoires ventrales attachées à l'appareil de l'épaule; ils forment deux familles : les *gades* (morues, merlans, merluches, lottes), et les *poissons plats* (pleuronectes, plies, turbots, soles). Dans les *malacoptérygiens apodes* (α privatif, et ποῦς, pied), les ventrales n'existent pas (anguilles, congres, murènes, etc.). Le Ve ordre de la série des poissons osseux comprend ceux qui, tout en ayant la mâchoire supérieure mobile comme les précédents, en diffèrent par leurs branchies qui, au lieu de former une sorte de peigne, sont disposées en houppes rondes, d'où leur vient leur nom de *lophobranches* (λόφος, éminence). Le VIe ordre enfin renferme ceux dont la mâchoire supérieure est engrenée au crâne : ce sont les *plectognathes* (πλέκω, je joins, noue, γνάθος, mâchoire). La série des poissons cartilagineux, ou *chondroptérygiens* (χόνδρος, cartilage), comprend ceux qui ont les branchies libres, une seule ouverture à chaque opercule, et qui forment le VIIe ordre de la classe des poissons, les *sturioniens* (esturgeons, sterlet); et ceux qui ont les branchies adhérentes et plusieurs ouvertures branchiales. Ceux-ci, aussi nommés *chondroptérygiens à branchies fixes*, par opposition à la dénomination de *chondroptérygiens à branchies libres* donnée aux sturioniens, constituent les deux derniers ordres : les *sélaciens* (de σέλαχος, mot que les Grecs ont formé de σέλας, éclat), qui ont la mâchoire supérieure mobile (squales et requins, marteaux, scies, raies et torpilles); et les *cyclostomes* ou *suceurs*, qui ont les mâchoires soudées en un cercle osseux immobile (lamproies). Nous avons consacré des articles particuliers aux espèces les plus intéressantes. C. LEMONNIER.

Le mot *poisson* a donné lieu à plusieurs acceptions figurées. Dire d'un homme : Il avalerait la mer et les *poissons*, c'est le signaler comme un ivrogne ou un gourmand. Être comme le *poisson* dans l'eau, c'est se trouver bien, être à son aise quelque part; rester muet comme un *poisson*, c'est rester interdit; n'être ni chair ni *poisson*, c'est n'avoir point de caractère, flotter entre les partis; la sauce fait manger le *poisson*, signifie que les circonstances qui environnent une affaire font passer sur ses désagréments. — *Poisson d'avril*, attrape, piége innocent qu'on tend à quelqu'un le 1er avril (*voy.* AVRIL.)—*Poisson*, petite mesure, la moitié d'un demi-setier, la huitième partie d'une pinte : ce mot, dans sa dernière acception, vient de *potio* (potion); et on a dit d'abord *possan, poçon*. X.

POISSONS. (*Astronomie.*) Les poissons, qui forment le douzième signe du zodiaque, sont fort peu remarquables : l'un des poissons est placé le long du côté méridional du carré de Pégase; l'autre entre la tête d'Andromède et la tête du bélier; l'étoile α (*alpha*), au nœud du lien des poissons, qui est de la troisième grandeur, se trouve sur la ligne même du pied d'Andromède par la tête du bélier et sur la ligne menée des pieds des gémeaux par Aldebaran (l'œil du taureau) à 40° à l'occident de celui-ci. — On donne aussi le nom de *poisson* à une constellation de l'hémisphère austral qui renferme douze étoiles. La plus belle, qui est de première grandeur, est appelée *bouche du poisson* (en arabe *fom al haut*); elle est indiquée par la ligne menée de l'aigle à la queue du capricorne et prolongée 20° au delà. Parmi les douze constellations méridionales ajoutées, il y

a deux cents ans, aux catalogues anciens et gravées dans les cartes de Bayer, on trouve mentionné le *poisson volant*. *Voy*. les deux planisphères célestes, planches 2 et 3, ASTRONOMIE, tome II. Z. Z.

POITIERS, jadis capitale du Poitou, est bâti sur le penchant d'une colline, au confluent de la Boivre et du Clain. La plupart de ses rues sont excessivement escarpées et pénibles à parcourir, tant par la rapidité des pentes que par la mauvaise nature des pavés; toutes sont étroites, tortueuses, mal bâties; elles n'aboutissent qu'à des places sans majesté, sans ornement, sans régularité, sans étendue. La place d'armes et celle de la poste aux lettres ne méritent qu'une faible exception. Les maisons, comme dans toutes les anciennes villes, ne sont que des habitations accolées les unes aux autres, sans que la commodité, et encore moins le goût et l'art aient été consultés : on se croirait dans un grand village. Cependant, le parc de Blossac, qu'un intendant a baptisé de son nom, est une promenade qui parerait les plus belles villes. La cathédrale est le plus bel édifice de la ville, sans mériter néanmoins un rang distingué à côté de nos principaux monuments gothiques. On peut encore visiter l'église de Notre-Dame-la-Grande et celle de Sainte-Radegonde, où se voit encore le tombeau de cette pieuse reine des Francs. La petite église de Saint-Jean, attribuée aux Romains, est évidemment des siècles postérieurs. Aucun monument moderne n'arrête à Poitiers les regards du voyageur. Quelques édifices antiques ont décoré cette ville : elle n'en conserve aucun vestige; son palais Gallien n'est plus qu'un souvenir, son amphithéâtre qu'un amas de décombres. On n'y trouve point les restes d'un arc de triomphe mentionné dans plusieurs géographies; ceux de l'aqueduc, qu'on voit à un quart de lieue vers le sud, sont très-peu de chose. Le monument celtique appelé la *Pierre-Levée* est à pareille distance vers le nord : c'est une énorme table de pierre brute qui a environ 18 pieds dans sa plus grande largeur, et près de 3 pieds d'épaisseur; elle n'est aujourd'hui soutenue que par un seul pilier, aussi brut que la Pierre-Levée elle-même. Quatre autres piliers qui la soutenaient se sont écroulés, et celui qui subsiste penche beaucoup vers sa ruine. Le transport de cette pierre est un tour de force attribué, par la tradition populaire, à sainte Radegonde qui la porta sur sa tête et les piliers dans son tablier; par Bouchet, à Éléonore, fille de Guillaume X, qui la fit élever pour servir de limite à un champ de foire; par Rabelais à Pantagruel, qui la prit dans une vigne et la porta en cet endroit pour amuser les étudiants ses camarades à grimper et à écrire leur nom dessus; enfin, par les antiquaires, aux Gaulois. Le collége possède une bibliothèque peu remarquable; la grande salle du palais de justice rappelle un peu, par son vaste vaisseau, celle du palais de Rouen. Aucun commerce; deux foires par an, à la mi-carême et à la Saint-Luc; deux marchés par semaine, le mercredi et le samedi; trois tribunaux, celui du commerce, celui de première instance et la cour royale; une école de droit, et 23,128 habitants, au lieu de 80,000 à 100,000 qu'en pourrait contenir la ville, d'après l'enceinte de ses vieilles murailles, qui renferment beaucoup plus de jardins, de champs et de prairies que de maisons; voilà tout ce qui nous reste à dire de la capitale du Poitou, aujourd'hui chef-lieu du département de la Vienne. Elle paraît avoir été celui des *Pictavi* ou *Pictones*, sous le nom de *Limonum*, que lui attribue Danville d'après Ptolémée, et non sous celui d'*Augustoritum*, que lui attribuent Piganiol et autres, d'après Valois. Elle a été six fois assiégée et pillée, savoir : en 410 par les Vandales, en 454 par les Huns, en 730 par les Sarrasins, en 846 et 866 par les Normands, et en 1346 par les Anglais, sans compter les guerres de religion. Son territoire a été le théâtre de trois batailles mémorables : celle de 507 (bataille de Vouillé), où Clovis défit et tua, dit-on, Alaric II, roi des Visigoths; celle de 732 (bataille de Tours, selon presque tous les historiens), où Charles Martel anéantit la puissante armée de Sarrasins commandée par Abdérame, qui y perdit, selon les historiens du temps, de 300,000 à 500,000 hommes, nombre évidemment exagéré; et celle de 1356, où le roi Jean fut fait prisonnier. Cette ville a vu naître divers personnages célèbres : Exupérance, préfet des Gaules, tué dans une sédition à Arles en 424; saint Hilaire, le cardinal de la Ballue, Jean Bouchet, auteur de divers ouvrages dans le XVe siècle; Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers au XIIe siècle; la Quintinie, etc., etc. DICT. DE LA CONV.

POITIERS (DIANE DE), maîtresse de Henri II. *Voy*. DIANE DE POITIERS.

POITOU. Un des 32 gouvernements dans lesquels l'ancienne France était divisée, avait, au nord, la Bretagne et l'Anjou; à l'est, la Touraine, le Berri et la Marche; au sud, l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis; à l'ouest, l'Océan. Elle forme aujourd'hui les trois départ. de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée. On distinguait cette province en *haut Poitou*, au levant, dont les principales villes étaient Poitiers,

Chatelleraull ; et en *bas Poitou,* au couchant, avec les villes de Fontenai-le-Comte, Niort, etc. Le Poitou est fertile en blé, en vin et en bestiaux ; les mulets de grande taille qu'il produit sont employés dans toutes les parties de la France. Il n'a que deux rivières navigables, la Vienne et la Sèvre niortaise. Ses 20 lieues de côte ne présentent aucun port considérable; le plus important, les Sables-d'Olonne, ne reçoit guère de navires de plus de 200 tonneaux.

Les premiers ancêtres des Poitevins sont les *Pictones* ou *Pictavi*. Après la conquête romaine, le Poitou fit partie de la 2e Aquitaine, puis fut occupé par les Visigoths. Clovis la conquit sur ce peuple au commencement du VIe siècle. Eudes, duc d'Aquitaine, et ses successeurs, possédèrent ce pays depuis la fin du VIIe siècle jusqu'après le milieu du VIIIe, où Pepin le réunit à ses possessions. Les comtes qu'il y établit se rendirent héréditaires vers la fin du IXe siècle, et prirent le titre de ducs d'Aquitaine. Ce duché passa aux rois d'Angleterre au XIIe siècle. Confisqué par Philippe-Auguste sur Jean-sans-Terre, au commencement du XIIIe, il fut définitivement cédé, en 1259, à la France, qui le conserva jusqu'en 1360, époque à laquelle il fut rendu aux Anglais par le traité de Bretigny. Charles V le leur reprit et le donna à Jean, duc de Berri, son frère, à la mort duquel Charles VI en investit Jean, son fils, qui mourut sans postérité. Le Poitou fit retour alors à la couronne de France, et n'en fut plus détaché. L. GALAIS.

POITRINE, cavité contenant les organes de la respiration et de la circulation, située au-dessous de la tête et au-dessus de l'abdomen dont elle est séparée par le diaphragme. Elle a la forme d'un cône tronqué; ses parois sont formées d'os et de muscles afin qu'elles puissent en même temps être solides et permettre une certaine ampliation. Les os sont la colonne vertébrale, le sternum et les côtes (*voy.* ces mots); les muscles sont les intercosteaux et le diaphragme. Il faut joindre à ces parties la clavicule, l'omoplate et les muscles tant antérieurs que postérieurs, qui doublent en quelque sorte les parois et protégent encore les parties contenues. A l'intérieur, la poitrine contient un tissu cellulaire lâche et abondant où la graisse s'accumule rarement, et deux sacs séreux nommés *plèvres,* qui recouvrent l'un et l'autre poumon sans les renfermer dans leur cavité. Le cœur est situé à la partie moyenne et un peu à gauche, dans l'écartement des plèvres appelé *médiastin antérieur,* et revêtu du péricarde qui est sa membrane séreuse, laquelle couvre aussi les gros vaisseaux artériels et veineux.

Outre les organes importants qu'elle renferme et protége, la poitrine sert encore de point d'appui aux muscles dans la plupart des grands mouvements, et sous ce double rapport il est nécessaire que son développement soit complet et son expansion facile. Aussi une poitrine large et suffisamment bombée est-elle avec raison regardée comme un des principaux caractères d'une bonne constitution, et *vice versâ. Voy.* RACHITIS.

La poitrine, à proprement parler, n'a point de maladies spéciales et ce qu'on nomme ainsi dans le monde n'est autre chose que la phthisie pulmonaire. Mais les organes contenus dans cette cavité, de même que les tissus entrant dans sa composition, sont susceptibles d'être affectés d'une foule de manières. Les plaies de la poitrine, surtout les plaies pénétrantes, sont extrêmement graves, parce que le cœur, les poumons, les gros vaisseaux ou tout au moins la plèvre, le péricarde sont presque toujours intéressés. F. RATIER.

POIVRE (PIERRE), voyageur, naturaliste et administrateur célèbre, naquit à Lyon le 23 août 1719. Il fixa de bonne heure, par son aptitude et ses heureuses inclinations, l'attention des missionnaires de Saint-Joseph, et ce fut sous les auspices de cet ordre qu'il fit son cours de théologie. Après avoir consacré quatre ans à l'étude de l'histoire naturelle et des arts du dessin, il partit pour la Chine avec un petit nombre de ses confrères. Arrivé à Canton, il remit au vice-roi une prétendue lettre de recommandation qu'un Chinois lui avait procurée à son passage dans l'Inde, mais qui n'était en réalité qu'une odieuse délation. Victime d'une méprise qu'il ne put expliquer, Poivre fut conduit en prison. En homme supérieur, il fit tourner cette première épreuve au profit de la mission qui lui était confiée, étudia la langue du pays, pour se justifier, devint libre, recouvra les bonnes grâces du vice-roi, et, après un séjour de deux ans dans la Chine et la Cochinchine, riche d'une foule d'observations utiles, il se mit en devoir de repasser en France pour enrichir la science du tribut de ses découvertes. Cette traversée lui fut fatale; le vaisseau qu'il montait fut attaqué et pris par les Anglais au détroit de Banca; le jeune voyageur eut le poignet droit emporté dans l'action ; « Ah ! s'écria-t-il, je ne pourrai plus peindre ! » ce fut sa seule exclamation. L'amputation du bras, pratiquée par un chirurgien anglais, détermina une forte hémorrhagie, qui le sauva des suites de cette opération. Poivre, que cet événement éloignait sans retour du ministère ecclésiastique, fut emmené prisonnier à Batavia, puis rendu à

la liberté. Il visita Merguy, Pondichéri, Madras, la Martinique, et fit voile pour la France sur un bâtiment hollandais, qui fut pris par un corsaire à l'entrée de la Manche, et repris par les Anglais. Poivre fut conduit à Guernesey, et ne revit sa patrie qu'à la paix de 1748, après sept ans d'absence. Les notions précieuses qu'il rapportait, sa facilité à s'énoncer dans plusieurs langues orientales, fixèrent sur lui l'attention de la compagnie des Indes. Son séjour à Batavia l'avait pénétré de la possibilité d'enlever aux Hollandais le monopole de la culture des arbres à épiceries fines, jusqu'alors concentrée dans les seules Moluques. Il fit part à la compagnie de ce projet, et fut chargé de le mettre immédiatement à exécution. Poivre parvint à Manille à travers d'immenses difficultés, s'engagea au milieu d'un archipel semé d'écueils, bravant, pour ainsi dire, à chaque pas la mort, et aborda enfin à Timor, dont le gouverneur lui livra un certain nombre de plants de muscadiers de Banca et de gérofliers d'Amboine, que Poivre transporta à l'île de France, où ils furent distribués immédiatement aux cultivateurs de la colonie. Cette importante et périlleuse conquête n'excita que l'indifférence et l'ingratitude de la compagnie qui l'avait provoquée, et pour laquelle elle devait être une source immense de bénéfices. Dégoûté des hommes, Poivre se retira dans une maison de campagne sur les bords de la Saône, appelée *la Freta*, et chercha à oublier dans les travaux de l'agriculture et l'étude de l'économie politique les mécomptes qui avaient accueilli ses efforts. Cette laborieuse retraite, honorée des faveurs du gouvernement et du diplôme de correspondant de l'Académie des sciences, dura neuf ans. La dissolution de la compagnie des Indes avait livré à un désordre absolu l'administration des îles de France et de Bourbon. Le duc de Praslin, secrétaire d'État de la marine, songea à Poivre pour y porter remède. L'illustre voyageur accepta, après quelque hésitation, le titre d'intendant de ces colonies. Il partit au mois de mars 1767 pour l'île de France, où, par les soins d'une administration probe, vigilante et éclairée, il rétablit l'ordre, et fit renaître l'abondance. On doit citer surtout les encouragements qu'il donna à l'agriculture, à l'éducation des troupeaux ; l'industrie avec laquelle il combattit la reproduction des sauterelles, qui, chaque année, dévoraient les céréales de la colonie ; les travaux qu'il ordonna pour remplacer le Port-Louis par une construction solide et spacieuse, et surtout la sollicitude avec laquelle il peupla de toutes les richesses végétales de l'un et de l'autre hémisphère le magnifique jardin de Montplaisir, que Melon appelait l'*une des merveilles du monde*. Des contrariétés particulières, fruit trop accoutumé des efforts qui ont eu le bien public pour mobile et pour objet, firent désirer à Poivre de reprendre le chemin de sa modeste retraite : il revint en France en 1773. Ses services, longtemps négligés, furent récompensés, sous le ministère de Turgot, par une pension de 12,000 livres, et par des marques particulières de la satisfaction de Louis XVI. Une hydropisie de poitrine l'enleva le 6 janvier 1786, au sein d'un repos qu'il avait noblement conquis, dit M. Boullée, son neveu et son biographe, par une vie dévouée tout entière aux intérêts de la science, aux besoins de son pays, au culte de l'humanité. Ce savant philanthrope a laissé des manuscrits précieux, mais aucun ouvrage imprimé. « Il y a déjà assez de livres, objectait-il modestement à ceux qui le sollicitaient de publier les produits de ses nombreuses et intéressantes observations. Les Lyonnais ont appelé du nom de Poivre l'une des rues de leur ville, et les habitants de Bourbon, en le donnant à un pont construit sur une des rivières de cette île, ont acquitté la dette sacrée de la reconnaissance et de l'humanité.

DICT. DE LA CONV.

POIVRE, POIVRIER (*piper aromaticus*, Lin.). Le poivrier croît naturellement, et on ajoute à son abondance par la culture dans les Indes orientales. Ce sont principalement les Hollandais qui, de temps immémorial, ont été en possession de ce commerce, dans lequel la cupidité et la fraude de ces républicains aquatiques ne s'est que trop souvent signalée. Dans les contrées orientales, le poivrier est généralement connu sous les noms de *lada* et de *molanga*. C'est une plante sarmenteuse et grimpante, à petite racine déliée, traçante, noirâtre. On soutient la plante au moyen d'échalas, comme le houblon. Ses fleurs naissent en grappes. A ces fleurs succèdent des grains sphériques, de la grosseur que chacun sait. Ces grains, de 20 à 30, sont portés sur un pédoncule commun. Avant leur maturité, ils sont verts et rougissent en mûrissant. Quand la plante est très-vigoureuse, on en peut obtenir deux récoltes par an. — Les grains se récoltent avant leur maturité, et c'est par leur dessiccation qu'ils prennent la couleur brune et se rident, tels qu'on les voit dans le commerce. — Ce que l'on connaît sous le nom de *poivre blanc* n'est que le même fruit dépouillé de son enveloppe extérieure. Mais la falsification hollandaise substitue souvent à ce procédé assez long une espèce de peinture des grains noirs, et l'usage de

ce prétendu poivre blanc n'est pas toujours sans danger, parce qu'il entre dans cette peinture de la céruse. C'est principalement depuis Rasapour jusqu'au cap Comorin que les Hollandais récoltent le gros poivre noir de bonne qualité; celui qu'on recueille sur la côte du Malabar, depuis le mont Élie jusqu'à l'extrémité méridionale de la côte, est plus petit et inférieur pour le parfum.—Le poivre noir, que les Français achètent des Anglais et des Hollandais est de trois sortes: le *malabar*, le *jamby* et le *bilipatan*. Ce dernier est le moins estimé en Europe, à cause de sa petitesse, de son aridité et de son peu de mordant. —On appelle *pousses* ou *grabeaux de poivre* les fragments des grains brisés. On ne se douterait pas de l'art avec lequel ces *grabeaux* et poussiers de poivre sont reformés en grains à l'aide d'une matière agglutinative, et vendus comme poivre en grains. Nous avons vu pratiquer cette manipulation chez un épicier en gros de Paris, qui l'avait apprise en Hollande.—Il se trouve, dans le commerce de la droguerie, deux autres espèces de poivre provenant de plantes de la même famille, mais d'espèces différentes: ce sont les fruits des *piper medium* et *piper longum* (Lin.). Ce sont des spicules plus ou moins allongés, assez ressemblants aux chatons du saule. Les fruits ou grains de poivre garnissent ces épis. Ces deux poivres, beaucoup moins chauds que les fruits du *piper aromaticus*, ont un parfum particulier et plus diffusible. Ils ne sont guère employés, au surplus, que dans la pharmacie. Ils portent quelquefois, dans les boutiques, les noms de *poivre d'Éthiopie* et de *grains de selim*. — Les fruits du *myrtus pimenta* (Lin.) ont aussi quelquefois reçu le nom de *poivre de la Jamaïque* (*voy*. PIMENT). Enfin, on a appelé *poivre de Guinée* le fruit de certains *capsicum*, ou corail des jardins. PELOUZE père.

POIX. C'est une substance résineuse, demi-fluide, susceptible de se fondre très-facilement, dont la couleur est variable, et dont l'origine peut être végétale ou minérale. Il y a donc, comme on le voit, plusieurs substances qui portent le nom de *poix*. La première et la plus importante est celle que l'on connait sous le nom de *poix blanche*, et que les pharmaciens emploient sous celui de *poix de Bourgogne*. — Elle a une couleur jaunâtre, une dureté moyenne, un aspect résineux, se ramollissant avec une extrême facilité par l'action de la chaleur; sa saveur est amère, et son odeur rappelle celle de la térébenthine. — Cette substance découle de divers arbres de la famille des conifères, particulièrement du pin maritime, du sapin, etc. Elle se solidifie sur le tronc de ses arbres; on l'y recueille en hiver, et on la conserve dans des tonneaux jusqu'à ce que la récolte soit terminée; à ce premier état, elle est très-impure, renferme beaucoup de débris de végétaux, et porte le nom de *galipot* : ce n'est qu'après l'avoir fondue et filtrée à travers un lit de paille qu'elle prend celui de *poix de Bourgogne*. Comme on le voit, cette substance n'est autre que de la térébenthine qui s'est solidifiée à l'air en perdant son huile volatile. — La poix blanche est employée par les ciriers, qui en mêlent un peu dans les cierges communs; dans les campagnes, on la fait brûler dans les églises au lieu d'encens. — Quoique d'un bas prix, cette substance est cependant falsifiée dans le commerce avec une fausse poix de Bourgogne, faite en fondant un mélange de poix noire, de colophane et de térébenthine, que l'on agite avec de l'eau pour lui donner une couleur jaunâtre. Mais l'eau qu'elle contient en grande quantité, et l'odeur désagréable de la poix noire, indiquent facilement la fraude. — Une deuxième variété de poix, c'est celle dont la couleur est noire, l'odeur forte et désagréable et la saveur amère; on la connait sous le nom de *poix noire*; sa cassure est brillante à froid, mais elle se ramollit facilement, et peut se malaxer entre les doigts, auxquels elle s'attache, lorsqu'on n'a pas le soin de les mouiller. — On l'obtient par la combustion dans un four haut et étroit, de toutes les matières qui proviennent, soit de la purification de la térébenthine ou du galipot, soit des éclats de bois provenant des entailles faites aux pins et aux sapins pour faciliter l'écoulement de la térébenthine. On met le feu à la partie supérieure du fourneau; la résine ne tarde pas à fondre et à couler dans un tuyau qui la conduit dans une cuve contenant de l'eau. Le noir de fumée qui se produit abondamment dans cette opération la colore en noir. Arrivé dans la cuve, ce produit se sépare en deux parties, l'une liquide, qui vient surnager, et que l'on nomme huile de poix; l'autre à demi solide, que l'on fait bouillir jusqu'à ce qu'elle devienne cassante : c'est alors la poix noire. Elle est usitée dans les arts pour enduire les cordages, les fils, les bois, et tous les corps qui craignent l'humidité. On en fait surtout usage en Angleterre, où on la rend élastique en y mêlant une solution de caoutchouc dans l'essence de térébenthine, et chauffant le tout pour rendre l'union plus parfaite. — La poix sert encore à donner de la ténacité aux fils qui servent à coudre les souliers. En médecine, elle a plusieurs usages externes; elle entre surtout dans la préparation de certains emplâtres Autrefois, on l'employait dans les maladies de la

tête, surtout contre la teigne; mais l'usage en a été abandonné pour recourir à des moyens plus efficaces et moins douloureux. — Ce que l'on connaît dans les arts sous le nom de *poix-résine* ou *résine jaune* n'est que le résidu de la distillation de la térébenthine, que l'on a brassé fortement avec de l'eau pour lui enlever sa transparence, et lui communiquer une couleur jaune sale : c'est celle qu'emploient le ferblantier et l'étameur pour souder le fer-blanc, le cuivre, etc. — Nous avons encore à parler de ces productions naturelles fort remarquables, auxquelles les anciens minéralogistes ont donné le nom de *poix* à cause de leur grande analogie avec la substance dont nous venons de faire l'histoire. — La première est la poix minérale ou le vrai *pissasphalte naturel*, connue aussi sous le nom de *poix de montagne*. La deuxième est le bitume limoneux ou de Babylone, que les Latins nommaient *stercus diaboli mineralis*, et les Égyptiens *matha*. On le rencontre assez abondamment en Alsace, où on l'emploie même à graisser les essieux des voitures. — Les Babyloniens et les Égyptiens en recouvraient, les premiers les murailles de leurs villes, les seconds leurs pyramides. Les habitants de Samosate, assiégés par Lucullus, en jetaient du haut de leurs murailles sur les soldats romains après y avoir mis feu. On le retrouve dans les momies égyptiennes, qu'il a parfaitement conservées; il est encore employé à cet usage en Perse; enfin, les Péruviens s'en servaient pour embaumer leurs morts à l'époque de la découverte. En Angleterre, on s'en sert pour goudronner les barques et les vaisseaux, en le mêlant avec du goudron *Voy*. Bitume. Ch. Favrot.

POIX (princes de). *Voy*. Noailles.

POJARSKI et MININE, deux Russes célèbres par le courage patriotique qu'ils déployèrent pour l'indépendance de leur pays.

Dmitri Mikhaïlovitch, prince Pojarski, né en 1578, concourut, vingt ans plus tard, à la signature du diplôme d'élection qui éleva sur le trône Boris Godounof. Il signala son patriotisme au milieu des agitations terribles causées et entretenues par les tentatives ambitieuses des faux Démétrius, qui bouleversèrent la Moscovie après la mort de ce prince, en 1605. L'anarchie était arrivée à son comble en 1610. Les Polonais victorieux s'étaient rendus maîtres de Moscou et y avaient fait proclamer czar, en 1610, le jeune Vladislaf, fils de leur roi Sigismond III. Smolensk tomba l'année suivante au pouvoir immédiat de ce dernier, et le général suédois la Gardie prit possession de Novgorod la Grande, qui avait offert la couronne au prince Philippe de Suède. La Russie courait risque de devenir une simple province du royaume de Pologne, lorsque la patrie et la religion grecque trouvèrent un sauveur dans un simple bourgeois, qui exerçait à Nijni-Novgorod le métier de boucher. Cosme ou Kosma Minine ranima par sa voix et par son exemple le courage abattu de ses concitoyens; ce digne patriote eut bientôt rallié autour de lui d'autres Russes amis de leur pays, et à la tête desquels il appela le vaillant Pojarski. Après 4 jours d'une lutte acharnée, les braves de Nijni accourus, le 20 août 1612, sous les murs de Moscou, mirent en fuite le grand hetman Chodkiewicz, qui la tenait occupée au nom du roi de Pologne. Le 22 octobre suivant, les restes de la garnaison polonaise, qui s'étaient renfermés dans le Kreml qu'ils défendaient opiniâtrément, furent forcés de se rendre après avoir été réduits à se nourrir de chair humaine. La gloire de ce succès, dû aux efforts réunis des Russes, et par lequel la patrie commune s'affranchit définitivement du joug polonais, en revient encore en partie à Minine, qui avait su opérer une réconciliation entre les chefs des divers partis.

A l'avénement de Michel Fœdorovitch, premier czar de la maison de Romanof, le prince Pojarski, qui n'avait pas accepté la candidature au trône, fut élevé à la dignité de boyard. On ignore comment se termina la carrière de Minine, mais les noms révérés de ces deux libérateurs de leur patrie sont restés vivants et inséparablement liés dans les souvenirs du peuple russe. Un monument en bronze, dû à Martos, a été consacré, par ordre de l'empereur Alexandre, à leur mémoire et placé sur la grande place (*Krassnoï plochtchad*) en avant du Kreml de Moscou. Ch. Vogel.

POLACHAINE ou polakène. Nom donné par le professeur Richard à une sorte de fruit composé de plusieurs akènes réunis à un axe commun : tel est celui des ombellifères, des araliacées. Selon le nombre des akènes, on lui donne ces noms particuliers de diakène, triakène, pentakène, etc.

POLAIRE. (*Astronomie*.) Ce mot, qui devrait qualifier généralement tout ce qui s'applique aux pôles, ne s'emploie guère que dans quelques acceptions que nous allons examiner. *Cercles polaires*. On appelle ainsi deux petits cercles de la terre parallèles à l'équateur, et situés vers les pôles, dont ils ne sont séparés que par une distance correspondante à un angle de 23° 1/0. Si l'on se souvient que c'est aussi de cette quantité angulaire que le soleil s'avance, trantôt vers l'un, tantôt vers l'autre hémisphère, on conce-

vra que ces cercles jouissent de la propriété d'avoir chacun, une fois par année, 24 heures de jour et 24 heures de nuit. Ces cercles sont distingués par le nom du pôle dont ils sont voisins. — *Étoile polaire*. On appelle ainsi une étoile très-voisine du pôle de la sphère céleste, correspondant au pôle boréal. Cette étoile doit évidemment, d'après cela, jouir de la propriété de rester fixe dans le ciel, et d'être comme un des pivots autour duquel paraît s'exécuter la rotation du système étoilé. Cette étoile est précieuse aux navigateurs pour s'orienter pendant la nuit ; elle peut même parfois être utile aux voyageurs égarés, auxquels elle indique la direction du nord. Elle est facile à reconnaître. Lorsqu'on regarde le ciel du côté du nord, on aperçoit facilement, quand l'air est pur, deux constellations de même forme, mais dont l'une est plus petite et formée d'étoiles plus faibles que l'autre. Les étoiles qui les dessinent son groupées comme cela est indiqué ci-dessous, et leur position relative est aussi telle que nous l'avons représentée.

Étoile polaire

— Ces deux constellations sont nommées la *grande Ourse* et la *petite Ourse*. La première, que l'on appelle aussi le *chariot,* est formée de belles étoiles qui s'aperçoivent toujours facilement, quoique aucune ne soit de première grandeur. Quand on a bien reconnu cette constellation, il suffit de tirer par la pensée une ligne droite semblable à celle que nous avons tracée sur la figure par les deux dernières étoiles du quadrilatère, et l'on arrivera à l'étoile qui forme l'extrémité de la queue de la petite Ourse, qui est l'étoile polaire, dont l'éclat est plus grand que celui des autres étoiles de la constellation dont elle fait partie. L'étoile polaire n'étant pas tout à fait au pôle n'est pas complétement immobile, et décrit un petit cercle chaque jour. Il résulte même d'un mouvement appelé *nutation de la terre* que sa distance au pôle varie avec le temps.

L. L. VAUTHIER.

POLARISATION. Nous allons dire ici quelques mots d'une propriété de la lumière dont la découverte est récente encore, mais que les travaux de quelques-uns des plus célèbres savants modernes, de Laplace, Malus, Brewster, Biot, Arago et Fresnel, ont portée, avec une rapidité sans exemple, à un très-haut degré de perfection, sous le point de vue expérimental et le point de vue théorique. Les phénomènes auxquels donne lieu cette propriété de la lumière, quoique nombreux et singuliers, ne sont pas du domaine vulgaire, et n'intéressent guère que les savants, auxquels ils fournissent des données nouvelles sur la constitution intime des corps, et des armes puissantes pour combattre, dans la lutte entre les deux théories de la lumière, celle de l'émission et celle des ondulations (*voy.* LUMIÈRE). La lumière, à la rencontre d'un milieu différent de celui où elle se trouve, subit généralement dans sa marche deux modifications particulières, connues sous le nom de *réflexion* et de *réfraction* (*voy.* ces deux mots). La première de ces modifications est soumise à des lois simples et uniformes, pour toute espèce de milieu, mais il n'en est pas de même de la seconde. La réfraction, qui, pour les milieux homogènes, tels que les gaz, les liquides et les corps solides transparents non cristallisés, comme le verre, la colle, la gomme, etc., s'opère d'après une loi unique et de la plus grande simplicité, devient un phénomène plus complexe lorsqu'on passe aux milieux cristallisés. Toutefois, pour ceux de ces milieux dans lesquels la forme primitive est un polyèdre régulier, les lois de la réfraction simple subsistent encore (*voy.* le mot CRISTALLISATION) ; mais, lorsque la forme primitive est différente du polyèdre régulier ces lois changent et se compliquent. Au lieu d'un seul rayon réfracté, situé dans le plan normal à la surface passant par le rayon incident, ainsi que cela a lieu dans la réfraction simple, il se produit, au passage d'un rayon lumineux dans un milieu cristallisé de la seconde espèce, deux faisceaux réfractés différents. Lorsque la forme primitive est un polyèdre semi-régulier, l'un de ces faisceaux suit la loi ordinaire de la réfraction simple et l'autre une loi toute différente ; lorsque la forme primitive est un polyèdre tout à fait irrégulier, les deux faisceaux suivent tous deux des lois nouvelles. Ces deux genres de cristaux sont tous deux nommés *biréfringents,* mais une différence caractéristique qu'ils présentent fait appeler les premiers *cristaux à un seul axe*, et les seconds *cristaux à deux axes*. Si l'on taille une face plane dans un cristal à un axe et qu'on y fasse tomber un rayon lumineux, l'un des rayons réfractés, le rayon ordinaire, suivra, comme nous l'avons dit, la loi de la réfraction simple, et se trouvera dans le plan normal à la face d'incidence, tandis que l'autre, le rayon extraordinaire, sera généralement à droite ou à gauche de ce plan. Mais si l'on fait tourner le

rayon lumineux ou le cristal, il arrivera, pour une certaine position, que le rayon extraordinaire, sans coïncider avec le rayon ordinaire, se trouvera, comme lui, dans le plan normal à la surface contenant le rayon lumineux. Cette position du plan normal, qui jouit de certaines relations avec la disposition intérieure des molécules du cristal, est nommée sa *section principale*. Il est toujours facile d'ailleurs de retrouver cette section, d'après la définition que nous venons d'en donner. Cela posé, il doit paraître évident que, si l'on regarde un objet au moyen d'un cristal biréfringent à un seul axe, on en verra deux images, et que, si l'on interpose entre son œil et l'objet deux cristaux de ce genre, on devra voir quatre images. C'est en effet ce qui arrive en général. Mais, si l'on fait tourner l'un des deux cristaux en laissant l'autre fixe, on n'apercevra que deux images, dans les quatre positions rectangulaires, où les deux sections principales seront parallèles ou perpendiculaires entre elles. Pour le cas de parallélisme des deux sections principales, l'image ordinaire, à la sortie du premier cristal, ne donnera lieu qu'à une autre image ordinaire, et l'image extraordinaire qu'à une seconde image de même genre. Pour le cas de perpendicularité, au contraire, l'image ordinaire ne donnera lieu qu'à une image extraordinaire, et l'image extraordinaire qu'à une image ordinaire. Dans toutes les positions autres que celles-là, il y aura quatre images, dont l'éclat seulement sera différent. — De ce que nous venons de dire, il résulte évidemment que la lumière qui a traversé un cristal biréfringent a acquis des propriétés nouvelles, ou plutôt a subi des modifications qui la distinguent de la lumière naturelle. Ce n'est pas d'ailleurs seulement par sa réfraction à travers un cristal biréfringent que la lumière peut acquérir ces propriétés nouvelles; elles peuvent aussi résulter de sa réflexion simple, sur des corps polis, sous certaines incidences. Si l'on fait tomber, par exemple, un rayon lumineux, sur une plaque de verre poli dont on aura noirci la face inférieure sous un angle de 35° environ, la lumière réfléchie jouira des propriétés que possède le rayon ordinaire émergent d'un cristal à double réfraction; c'est-à-dire que si l'on reçoit perpendiculairement le faisceau réfléchi, sur un cristal de ce genre, il se divisera généralement en deux faisceaux d'inégale intensité, mais si l'on fait tourner le cristal, il n'y aura qu'une réfraction ordinaire et extraordinaire, suivant que sa section principale sera parallèle ou perpendiculaire au plan de réflexion. Ces modifications que subit la lumière dans les circonstances que nous venons d'examiner, et dans quelques autres que nous énoncerons plus loin, ont reçu le nom de *polarisation*. Cette dénomination provient de ce que, dans le système de l'émission, on admet, pour expliquer ces phénomènes, que les molécules lumineuses ont deux *pôles* (*voy.* ce mot) qui, n'occupant pas de position déterminée, dans la marche ordinaire de la lumière, peuvent prendre une orientation particulière sous certaines influences; peuvent, par exemple, lorsque la lumière est réfléchie sous un angle de 35° sur le verre se placer de manière que la ligne qui les joint dans chaque molécule soit parallèle au plan de réflexion. C'est de cette hypothèse, qui n'a rien de réel, que son nées diverses dénominations relatives à la lumière polarisée : ainsi, l'on appelle plan de *polarisation* le plan de réflexion suivant lequel la lumière a acquis ses propriétés nouvelles; on dit que la lumière est *polarisée* suivant ce plan, et l'on nomme angle de *polarisation* l'angle d'incidence pour lequel elle se polarise, et qui, de 35° pour le verre, est un peu différent pour les autres substances. Nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur ces définitions, qui peuvent même paraître un peu techniques. Nous allons énoncer seulement quelques circonstances nouvelles dans lesquelles s'effectue la polarisation. Sous quelque angle qu'un rayon lumineux tombe à la surface d'une lame de verre, il y en a toujours une partie qui se réfracte. Lorsque l'angle d'incidence est celui de polarisation, une partie notable de la lumière réfractée se trouve aussi polarisée. Mais elle l'est inversement de la lumière polarisée par réflexion, et se trouve, par rapport à elle, comme le rayon extraordinaire par rapport au rayon ordinaire. Il résulte de cette polarisation par réfraction que, si l'on superpose plusieurs glaces ou lames de verre à faces parallèles, et si l'on fait tomber sur elles un rayon lumineux, sous l'angle de polarisation, une partie de la lumière non polarisée au passage de la première lame se polarisera au passage de la seconde; une nouvelle fraction se polarisera au passage de la troisième, et ainsi de suite, de sorte qu'avec un nombre suffisant de lames on pourra obtenir un rayon émergent entièrement polarisé. — Il ne faut pas croire du reste que la polarisation puisse avoir lieu seulement dans les circonstances précédentes. Il y a toujours, quel que soit l'angle d'incidence d'un rayon lumineux sur un corps transparent, une portion plus ou moins grande de sa lumière polarisée par réflexion et par réfraction. Seulement cette fraction est très-faible pour d'autres an-

gles que celui de polarisation, et ne peut guère être mise directement en évidence. Mais on peut prouver son existence par le moyen des lames de verre superposées dont nous avons parlé plus haut, et qui polarisent complétement le rayon qui en émerge, quel que soit l'angle sous lequel il y est tombé, pourvu qu'il y en ait un nombre assez considérable. Des phénomènes semblables à ceux fournis par des lames de verre s'observent dans certains cristaux formés de lames minces superposées et peu adhérentes entre elles, pourvu que l'épaisseur du cristal soit assez grande. La lumière en sort alors complétement polarisée. C'est ce qui arrive pour une foule de corps, et en particulier pour l'agate, la nacre de perle et la tourmaline, substance dont nous aurons occasion de parler à l'article Pôle. —Nous aurions maintenant à citer d'autres phénomènes extrêmement curieux, auxquels donne lieu la lumière polarisée; mais ces détails, qui ne peuvent être omis dans un cours de physique, sont trop spécialement scientifiques pour être ici à leur place. L. L. Vauthier.

POLARITÉ. Sans entrer dans aucun détail au sujet de ce mot, dont il est fait usage dans la théorie du magnétisme, et dont nous parlerons à l'article Pôle, nous allons montrer la différence que l'on doit généralement faire entre lui et le mot *polarisation*. *Polarisation* désigne une modification particulière que peut subir la lumière ou que peuvent subir en général les deux autres agents physiques : la chaleur et l'électricité; *polarité* désigne la propriété dont jouit l'agent physique d'avoir subi cette modification. *Polarisation* désigne quelque chose d'actif, *polarité* quelque chose de passif. L. L. Vauthier.

POLATOUCHE. Ce nom a été donné par la plupart des zoologistes modernes, et particulièrement par Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Illiger et Desmarest, à un genre de mammifères rongeurs claviculés, caractérisé de la manière suivante : système dentaire, appareil des sens, de la génération et du mouvement, organes de préhension, très-analogues à ceux des écureuils, mais la peau des flancs très-étendue, velue en dessus et en dessous, joignant les membres antérieurs avec les postérieurs, et formant une sorte de parachute; un appendice osseux aux pieds, destiné à soutenir cette membrane des flancs (Desmarest, Mammalogie, p. 431). Ces derniers caractères, tout remarquables qu'ils sont, n'avaient point paru à Linné d'une assez haute importance pour servir de base à l'établissement d'un genre particulier; et presque tous les auteurs qui ont publié, d'après l'illustre naturaliste suédois, des systèmes ou des catalogues de mammifères, ont, à son exemple, laissé les polatouches avec les tamias, les guerlinguets et les écureuils, dans le groupe si étendu des *sciurus* : groupe assurément très-naturel, comme le sont, à un très-petit nombre d'exceptions près, tous les groupes linnéens, mais que l'on doit considérer bien plutôt comme une famille que comme un genre. Telle est aujourd'hui l'opinion unanime de tous les zoologistes. Il n'en est plus un seul qui se refuse à séparer des écureuils les polatouches; et si la classification de ces derniers peut encore donner lieu à quelques contestations, c'est seulement entre les auteurs qui adoptent le genre *Pteromys* tel qu'il a été établi par Cuvier, Geoffroy et Illiger, et ceux qui pensent que ce groupe secondaire doit être lui-même subdivisé. Cette dernière opinion paraît être celle de Desmarest qui, dans sa Mammalogie, a partagé les polatouches en deux sections parfaitement caractérisées par la forme de la queue; et elle est bien certainement celle de Fr. Cuvier qui, dans son ouvrage sur les dents des mammifères et dans le Dictionnaire des sciences naturelles, a érigé en genres les deux sections de Desmarest, en faisant connaître plusieurs caractères différentiels non encore observés. Des deux genres ou sous-genres ainsi formés, l'un comprend le polatouche de Buffon et quelques espèces très-voisines, c'est celui que Fr. Cuvier nomme sciuroptère, *Sciuropterus:* l'autre est composé du Taguan de Buffon et du *Pteromys nitidus* de Geoffroy; c'est celui auquel Fr. Cuvier laisse le nom de *Pteromys*. Dr..z.

POLDERS, nom que l'on donne en Flandre et en Hollande à des terres d'alluvion, entourées de digues et rendues susceptibles de culture. Les simples alluvions formées par le dépôt des parcelles de terre grasse entraînées par les eaux intérieures vers l'embouchure des fleuves s'appellent *schoren* ou *schooren*. Ces *schooren*, que la mer couvre et découvre deux fois par jour, produisent une herbe fine que paissent les moutons. Le flux de la mer y dépose deux fois le jour une couche de limon qui élève insensiblement le sol à la hauteur convenable, pour qu'il puisse être cultivé. Le temps nécessaire à cette espèce de création dépend de la force et de la direction des courants occasionnés par le flux et reflux. Il s'écoule souvent un siècle, dit l'illustre Cuvier, avant que les sables, rejetés par la mer, présentent assez de fixité pour retenir les dépôts de limon, et permettre la végétation de plantes spontanées; il faut ensuite un nouveau terme de trente ou quarante ans avant

qu'un *schoore* parvienne au degré de maturité nécessaire pour l'entourer de digues, et le convertir avec avantage en terre labourable. Ce travail une fois effectué, on fait un léger labour, et on y jette la semence, sans avoir besoin d'employer du fumier, et pendant les premières années la récolte est trois ou quatre fois plus abondante que celle des meilleures terres. Les *polders* sont particulièrement propres à la culture de la garance. On y trouve une quantité prodigieuse de lapins. — Presque toutes ces conquêtes faites jadis par les Flamands sur la mer, sont aujourd'hui soumises à la Hollande. — La plus ancienne charte dans laquelle M. Warnkœnig ait rencontré le mot *polder* est de l'année 1218. L'empereur Henri de Constantinople y donna à l'abbaye de Saint-Pierre une possession près de Watervliet, qu'il appelle *Habekines-Polra*, et dont il détermine exactement les limites. Mais si le nom ne se découvre pas plus tôt, la chose est certainement plus ancienne, puisqu'une charte du comte Philippe d'Alsace, de l'année 1171 désigne les polders près d'Ostende comme des terres nouvelles que la mer a rejetées, et qu'il fait saisir et mettre en sa possession. Dans un diplôme de 1150, on distingue déjà la terre de rejet (*werp-land*), de la terre de marais (*mor-land*). Le plus grand des *polders* de la Flandre hollandaise est celui qui a été endigué par Jean, fils de Gui, comte de Flandre; il a une étendue de 1500 bonniers. Dans le voisinage du Sas-de-Gand, les polders ont été en partie endigués sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle. Les endiguements antérieurs furent principalement l'ouvrage du chevalier Jérôme Lauryns, trésorier de Philippe le Beau. En 1497, il obtint les polders du quartier ou *métier* d'Yzendyk, et acheta plusieurs autres contrées dans ces environs, qu'il affranchit également de la mer. En 1570, beaucoup de ces terres furent inondées de nouveau, et peu après endiguées une seconde fois. D'autres polders ont été formés aux environs de Biervliet, qui, du temps de Gramaye, était encore entièrement entouré d'eau, par suite de l'inondation de 1377. On peut avancer que toute la lisière de l'Escaut n'est composée que de polders endigués à différentes époques, mais principalement depuis le commencement du XVIe siècle. DE REIFFENBERG.

POLE. (*Géographie.*) Ce mot, qui vient du verbe grec *polein* (tourner), a dans les sciences des acceptions diverses, dont nous allons indiquer les principales. On sait que la terre possède deux mouvements propres qui lui sont communs avec les planètes. Le premier est un mouvement de translation qui l'emporte dans son orbite; le second un mouvement de rotation sur elle-même. Ce dernier mouvement s'effectue toujours autour d'un même diamètre, comme si la terre était traversée, dans cette direction, par un axe matériel. Les points où ce diamètre rencontre la surface de la terre en sont nommés les *pôles*. — Si l'axe de la terre ou la ligne qui joint ses pôles était perpendiculaire au plan de son orbite, et si cet axe restait parallèle à lui-même dans le mouvement de translation, les diverses positions de la terre dans l'écliptique ne produiraient pour elle que de légères variations de sa distance au soleil; chacun des points de sa surface recevrait toujours le soleil de la même manière; il n'y aurait pas de saison. Mais heureusement qu'il n'en est pas ainsi. La ligne des pôles est inclinée sur l'écliptique d'un angle de 23° 1/2, ce qui fait que, de part et d'autre de l'*équateur* jusqu'à une distance correspondante à cet angle, les points de la terre sont successivement frappés, dans une direction perpendiculaire, par les rayons du soleil; il résulte aussi de là que les pôles, qui, dans la première hypothèse, auraient toujours eu tous deux le soleil à leur horizon, en jouissent chacun à leur tour pendant six mois de l'année, pour en être privés le reste du temps; cela détermine enfin la succession régulière des saisons. — De même que la terre, toutes les planètes ont des pôles, dont l'axe est plus ou moins incliné sur le plan de leur orbite, et autour desquels elles effectuent invariablement la rotation qui leur donne le jour et la nuit. — Privés de lumière et de chaleur pendant six mois de l'année, ne voyant jamais le soleil qu'à une faible hauteur au-dessus de leur horizon, et ne recevant d'après cela ses rayons que très-obliquement, les pôles doivent nécessairement avoir toujours une température extrêmement basse. Aussi l'accès en est-il fermé par d'immenses mers de glace, et n'est-ce qu'à une assez grande distance que l'on commence à apercevoir des traces de végétation et de vie. — Les deux pôles de la terre se distinguent par deux noms particuliers. Le pôle dont nous sommes le plus rapprochés se nomme *pôle arctique*, et, par opposition, l'autre se nomme *pôle antarctique*. On les appelle aussi quelquefois, le premier *pôle boréal*, et le second *pôle austral*, du nom des hémisphères, séparés par l'équateur, au centre desquels ils se trouvent. — La forme de la terre n'est pas une sphère parfaite. Elle est légèrement renflée vers l'équateur, ou aplatie vers les pôles. En examinant par la mécanique quelle doit être la forme finale d'une sphère, qui, d'abord liquide, tourne

autour d'un de ses diamètres, on trouve que la force centrifuge, naissant du mouvement de rotation, doit donner lieu à une figure du genre de celle que la terre présente. Ce fait peut être la source d'hypothèses cosmogoniques plus ou moins rationnelles d'ailleurs sur les états primitifs par lesquels a passé la terre. L'aplatissement vers les pôles, facile à prévoir par les lois de la mécanique, ainsi que nous venons de le dire, a longtemps été combattu. Il est même arrivé, par une erreur assez singulière, que des mesures prises à la surface de la terre, et qui confirmaient pleinement ce fait, ont longtemps été regardées comme en détruisant la réalité, et comme prouvant au contraire l'allongement du globe dans le sens des pôles. Mais l'erreur a été aperçue, et de nouvelles mesures plus exactes, prises depuis, ont permis d'assigner la valeur précise de l'aplatissement, qui est d'environ $^1/_{290}$ du rayon terrestre. — Aux pôles de la terre correspondent deux points remarquables de la sphère céleste, ceux autour desquels elle paraît effectuer chaque jour son mouvement de rotation. Ces deux points sont les *pôles du ciel;* ce sont eux qui ont reçu les premiers le nom de pôles, et qui l'ont porté seuls tant qu'on a cru la terre immobile. Si l'on se figure la terre placée au centre d'une sphère immense, de la sphère céleste, son axe ira en percer la surface quelque part. Si l'on imagine maintenant que la terre se meuve, l'axe, sans cesser de rester parallèle à lui-même, ira rencontrer la sphère en des points différents, qui paraîtront d'autant plus rapprochés entre eux que son rayon sera plus grand, et qui sembleront enfin, pour un rayon tel que celui de la sphère céleste, se confondre en un seul. Ces deux points du ciel correspondront aux pôles du globe, et il est évident, quand on regardera la terre comme immobile, que le ciel paraîtra circuler autour d'elle en tournant sur ces points. De là le nom de *pôles,* que les Grecs leur avaient donné. Il est facile de voir en outre que, si l'on a quelque signe particulier pour reconnaître dans le ciel la position des pôles, on peut, à cause de leur correspondance avec ceux de la terre, s'en servir pour trouver la latitude d'un lieu où l'on se trouve, ou la distance de ce point à l'équateur, laquelle est connue quand on sait sa distance au pôle. — Sur la surface d'une sphère, tous les points peuvent être des pôles, mais, lorsque quelque cercle s'y trouve tracé, on nomme *pôles* les points de la surface rencontrés par le diamètre perpendiculaire au plan de ce cercle. D'après cette définition, tous les cercles dont les plans sont parallèles ont les deux mêmes pôles. La propriété principale de ces points, c'est qu'ils pourraient servir de centre pour décrire sur la surface de la sphère les cercles dont ils sont les pôles. L. L. VAUTHIER.

POLE MAGNÉTIQUE. (*Physique.*) Lorsqu'on approche d'un *aimant naturel* ou d'une aiguille aimantée de la limaille de fer, elle s'y attache en se dirigeant plus particulièrement vers certains points qui paraissent être les centres de l'action magnétique ; ces points portent le nom de *pôles*. Tous les aimants naturels ou artificiels en ont au moins deux; mais ils en manifestent souvent un plus grand nombre. La définition que nous venons d'en donner permet toujours de les reconnaître facilement. — Il n'y a dans la nature qu'un seul corps, un oxyde de fer, qui possède une aimantation naturelle, et il n'y a presque que le fer et l'acier à qui cet propriété puisse être communiquée artificiellement. Les moyens à employer pour cela sont assez variés ; ils consistent généralement à mettre en contact, d'après certaines règles déterminées, le fer que l'on veut aimanter avec un aimant naturel. Un choc assez violent, l'opération du laminage, le passage de l'électricité, l'exposition à l'action de la chaleur ou l'exposition dans une direction particulière, par rapport à l'axe de la terre, sont aussi des moyens de faire acquérir des pôles à un morceau de fer ou d'acier. De là résulte que presque tous les outils en fer dont on se sert dans les arts et presque tous les ustensiles des ménages, tels que les pelles, les pincettes, les ciseaux, sont des aimants artificiels. Il faut remarquer d'ailleurs une différence bien importante entre l'aimantation du fer et de l'acier, c'est que le premier perd toute trace des pôles, dès que cesse la cause qui a déterminé leur formation, tandis que l'acier les conserve pendant un certain temps. — Les aimants naturels et artificiels jouissent tous de la propriété, lorsqu'ils sont suspendus librement, de se placer dans une orientation particulière, par rapport au méridien du lieu où ils se trouvent. C'est à cette faculté qu'est due la construction de la boussole. Lorsqu'on a suspendu librement deux aimants à une assez grande distance l'un de l'autre, et qu'ils se sont tous deux placés dans leur position d'équilibre sous l'action des forces magnétiques du globe, si l'on rapproche l'un de l'autre les deux pôles tournés du même côté, il y aura répulsion entre eux, tandis qu'il y aura attraction entre deux des pôles primitivement tournés à l'opposé l'un de l'autre. Comme on doit supposer que les pôles des aimants tournés vers les mêmes points du globe jouissent des

mêmes propriétés magnétiques, cela montre, ainsi qu'il arrive pour l'électricité, que les pôles de même espèce se repoussent et ceux d'espèce contraire s'attirent. Ce phénomène, qui se reproduit constamment de la même manière, a donné lieu de regarder le globe terrestre comme un énorme aimant naturel dont les pôles sont situés aux points intérieurs vers lesquels une aiguille aimantée se dirige, et dont les propriétés magnétiques sont telles que le pôle situé vers le nord est de même espèce que le pôle des aiguilles qui se tourne vers le sud et inversement. De cette supposition, qui peut n'avoir rien de réel, et que les faits nouveaux de l'électro-magnétisme doivent même faire regarder comme erronés, résultent diverses désignations relatives au magnétisme terrestre. Ainsi l'on appelle *méridien magnétique*, pour un point donné de la surface du globe, le plan vertical, qui passe, par la position que prend l'aiguille aimantée en ce point. Ce plan prolongé vient rencontrer le pôle magnétique, et nous renvoyons à l'article BOUSSOLE pour la connaissance de sa position par rapport aux méridiens terrestres, et des variations diurnes ou annuelles qu'il subit dans son orientation. — Le fait général que nous avons signalé plus haut, de la répulsion des pôles de même espèce et de l'attraction des pôles d'espèce contraire, donne lieu à diverses conséquences. Lorsqu'un barreau de fer ou d'acier est mis dans le voisinage d'un aimant et attiré par lui, l'action de l'aimant est de déterminer, dans le barreau de fer ou d'acier, la formation de pôles, lesquels sont toujours disposés contrairement à ceux de l'aimant, c'est-à-dire que l'extrémité du barreau, en contact avec un des pôles de l'aimant, a acquis des propriétés magnétiques d'une espèce contraire aux siennes. C'est sur cette loi que sont fondées les divers procédés d'aimantation les plus usités. — Lorsqu'on brise en deux un barreau aimanté, il ne faut pas croire que l'on obtient deux morceaux ayant chacun les propriétés magnétiques dont ils jouissaient avant leur séparation. Ce fait ne se voit jamais, et les propriétés magnétiques ne peuvent jamais être développées que par leur opposition. Les deux morceaux du barreau seront encore deux aimants; ils auront chacun deux pôles, dont l'action seulement sera moins énergique que celle des premiers. Ce que nous avons dit pour deux serait vrai pour un nombre quelconque de morceaux avec une diminution proportionnelle de l'intensité magnétique. — Nous avons dit plus haut qu'il n'y avait guère que le fer et l'acier susceptibles d'être attirés par les aimants naturels. Deux métaux, le nickel et le cobalt, jouissent encore de cette propriété, mais faiblement à la vérité. Il y a quelques autres substances qui jouissent aussi de la faculté d'acquérir, dans certaines circonstances particulières, des pôles analogues à ceux de l'aimant. Le corps de ce genre le plus curieux est la tourmaline, qui manifeste des pôles sous l'action d'une chaleur convenable. Lorsqu'on la laisse refroidir, il y a un moment où les pôles disparaissent pour reparaître, un instant après, dans une position inverse. Ces phénomènes ont du reste plus de relation avec ceux de l'électricité ordinaire qu'avec ceux du magnétisme. L. L. VAUTHIER.

POLÉMARQUE (πολέμαρχος, de πόλεμος, guerre, et ἄρχω, je commande), en général, chef militaire, généralissime; et en particulier, à Athènes, l'un des archontes.

POLÉMIQUE (πολεμικὸς, de πόλεμος, guerre), science de la dispute, mais de la dispute scientifique, qui s'appelle encore *controverse* quand elle se rapporte exclusivement à la religion. Lorsque le christianisme eut triomphé et qu'il se fut formé une Église et une théologie, les Pères de l'Église quittèrent le ton de l'apologie et cherchèrent à établir les règles d'après lesquelles il fallait défendre le christianisme contre les infidèles et les hérétiques. Peu à peu la polémique devint ainsi une science et prit une place éminente parmi les sciences théologiques. L'Église protestante surtout la cultiva beaucoup. Ses docteurs non-seulement publièrent vers la fin du XVIIIe siècle une foule d'écrits polémiques ou d'introductions à cette science, mais ils donnèrent même des cours publics sur cette branche de la théologie. Cela alla si loin que longtemps la chaire évangélique fut considérée comme une espèce d'arène où chaque prédicateur se croyait obligé de rompre une lance contre les athées, les indifférents, les juifs, les papistes, etc. Mais cet excès d'ardeur tua la polémique proprement dite. Une réaction s'opéra. On en revint presque généralement à l'apologie; et, de nos jours, si les théologiens croient devoir encore de temps en temps prendre l'offensive, ils s'efforcent au moins de ne pas franchir les bornes de la science, et de conserver ce calme, cette dignité, cette charité qui distinguent essentiellement un amour sincère de la vérité, et qui n'est mieux placé nulle part que dans ces discussions de matières qui passent notre pauvre entendement humain.

Le champ de la polémique, restreint pendant des siècles à la théologie, s'est beaucoup agrandi, surtout depuis quelques années, il s'est étendu à toutes les sciences et particulièrement à la po-

litique. Ici les pamphets (*voy. Lettres de* Junius, Courier, Cormenin, etc.) lui servent d'organes spéciaux; mais ce sont les journaux qui sont les principaux champions dans ces luttes quelquefois acharnées. Malheureusement ils perdent trop souvent de vue le but de la polémique, qui devrait toujours être la vérité, et ils sacrifient l'influence légitime qu'ils pourraient exercer, soit à un étroit patriotisme, soit, comme il arrive plus souvent encore, au triomphe de misérables intérêts de partis ou de coteries. E. Haag.

POLÉMON, philosophe académicien. Né à Athènes, il mena dans sa jeunesse une vie licencieuse; puis il devint un des disciples les plus zélés de Xénocrate, auquel il succéda à l'Académie (315 avant J. C.). Zénon, Arcésilas, Cratès et Chrantor, ses successeurs, sont les seuls de ses élèves dont les noms soient parvenus jusqu'à nous. Sa morale, toujours d'accord avec celle de Platon, tend cependant à se rapprocher de celle d'Aristote. Son principe fondamental est : « Vis selon la nature. » Il mourut dans un âge fort avancé, vers l'an 272 avant J. C.

Un autre Polémon (Antonius), sophiste et orateur célèbre du IIe siècle de J. C., naquit à Laodicée, en Lycie; il était d'une famille consulaire et fut très-aimé des empereurs Trajan, Adrien et Antonin le Pieux. Il habitait ordinairement la ville de Smyrne. Devenu très-riche par son talent, Polémon se fit de nombreux ennemis par son orgueil. A l'âge de 56 ans, attaqué d'un violent accès de goutte, il se fit enfermer vivant dans son tombeau pour s'en délivrer. Il ne nous reste de lui que deux déclamations ou discours dans lesquels Cynégire et Callimaque font tour à tour l'éloge de leurs fils, morts à la bataille de Marathon, et qui ont été publiés pour la première fois, en grec, par Henri Estienne (Paris, 1567, in-4o). Le Père Poussines les a donnés avec une version latine (Toulouse, 1637, in-8o), Orelli en a entrepris une nouvelle édition (Leipz., 1819). Philostrate, dans la vie de ce sophiste, cite de lui d'autres harangues; Fabricius a recueilli les titres de douze.

Le nom de Polémon a encore été porté par le fils et par le petit-fils du rhéteur Zénon, qui devinrent successivement rois de Pont après la mort de Pharnace, et par deux auteurs anciens dont l'un, qui fit un ouvrage physiognomonique (Altenb., 1780), est, selon quelques historiens, le même que le disciple de Xénocrate; l'autre, surnommé Périégète, élève de Panélius, vivait du temps de Ptolémée Épiphane; il écrivit un ouvrage intitulé *Périégèse,* une description d'Ilion, sur l'origine des villes de la Phocide, des épigrammes, etc. X.

POLÉMONIACÉES. Famille de plantes dicotylédones, monopétales et hypogynes, établie par de Jussieu et adoptée par tous les autres botanistes. Les polémoniacées sont des plantes herbacées ou ligneuses, quelquefois volubiles, munies de feuilles alternes ou opposées, souvent divisées et pinnatifides, de fleurs axillaires ou terminales, formant des grappes rameuses. Chaque fleur se compose d'un calice monosépale, à cinq lobes; d'une corolle monopétale régulière, rarement irrégulière, à cinq divisions plus ou moins profondes; de cinq étamines insérées à la corolle; d'un ovaire appliqué sur un disque souvent étalé au fond de la fleur, et lobé; à trois loges contenant un ou plus souvent plusieurs ovules; le style est simple, terminé par un stigmate trifide. Le fruit est une capsule à trois loges, s'ouvrant en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne, ou portant seulement l'empreinte de la cloison qui reste intacte au centre de la capsule. Les graines offrent un embryon dressé au centre d'un endosperme charnu. Cette famille tient en quelque sorte le milieu entre les convolvulacées et les bignoniacées. Elle diffère des premières par les valves de la capsule portant les cloisons sur le milieu de leur face interne et non contiguës par leurs bords sur les cloisons, et par son embryon dressé; des secondes, par sa corolle presque toujours régulière, son ovaire à trois loges, ses valves portant les cloisons, etc. Les genres qui composent cette famille sont peu nombreux : *polemonium,* L.; *phlox,* L.; *cantua,* Juss.; *ipomopsis,* Rich.; *bonplandia,* Cavan., ou *caldasia,* Willd., et probablement *cobœa,* L. Richard.

POLENTA, mets très-commun en Italie, et consistant en une épaisse bouillie de maïs, semblable à du riz cuit. On peut aussi la préparer avec des pommes de terre. C'était un des mets favoris de Frédéric le Grand. X.

POLICE. Les Grecs entendaient par le mot πολιτεία (de πόλις, ville) l'ensemble de la législation et du gouvernement d'une cité. Pour nous, ce mot de police a un sens plus restreint, il ne désigne plus que la partie de l'administration d'une commune, d'une province, d'un empire, ayant pour objet d'assurer l'exécution des lois qui garantissent la tranquillité de l'État, le respect des propriétés, la sûreté et le bien-être des particuliers. Partout où un certain nombre d'hommes vivent en société, ils doivent nécessairement se soumettre à des règles qui assurent leur sécurité commune. De là l'origine de la police. Son action protectrice s'étend sur les intérêts individuels comme sur les intérêts collec-

tifs. Pour elle, il n'est point d'*étrangers;* les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire.

On peut diviser la police en police *administrative* et *municipale,* et police *judiciaire*. La première (*voy*. DROIT ADMINISTRATIF), s'occupe des subsistances et approvisionnements, de la propreté et salubreté publiques, de l'éclairage, de la construction des bâtiments et petite voirie, des poids et mesures, de la circulation des personnes, de celle des voitures et de la police du roulage, des maisons de tolérance, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, du maintien de l'ordre dans les fêtes et réunions publiques, etc. La police *judiciaire* a pour objet la recherche des crimes et délits et leur répression, l'arrestation des prévenus et leur renvoi devant l'autorité judiciaire, l'exécution des mandats de ce pouvoir, l'entretien des prisons, la surveillance des condamnés libérés, la répression du vagabondage et de la mendicité, la recherche des individus évadés, etc. On donne le nom de police *militaire* à celle qu'organisent les chefs d'armée dans leurs troupes et dans les lieux qu'ils occupent.

En tous pays, la police est une des branches les plus importantes de l'administration : les anciens l'avaient déjà reconnu, ainsi qu'on le voit dans la législation de Moïse et dans une multitude de sages mesures qui étaient en vigueur chez les Égyptiens. Chez les Grecs, la police était parfaitement organisée; à Rome, elle faisait partie des fonctions de l'édilité. En France, on peut la faire remonter jusqu'à Charlemagne; car, dans divers capitulaires de ce prince, on trouve des règles de police que le désordre féodal fit oublier dans la suite. A cette époque, il régnait peu de sûreté et la paix publique avait peine à se maintenir; mais à mesure que l'autorité royale s'agrandit, la police fut mise sur un meilleur pied, et des lieutenants généraux et particuliers en furent spécialement chargés. Le plus célèbre de tous est le marquis d'Argenson, qui remplit ces fonctions difficiles et délicates de 1697 à 1718; on le regarde comme le fondateur de la *police secrète* à laquelle on dut longtemps une grande sécurité, mais qui s'accompagna aussi des abus les plus criants. Parmi ses successeurs, il faut nommer Sartines (1762-1774), non moins actif que lui, mais d'une moralité plus équivoque; Lenoir (1774-1784), qui appliqua surtout ses vues philanthropiques à l'état des indigents; et, dans un temps plus rapproché de nous, le fameux Fouché, ministre de police sous l'empire et même après la restauration des Bourbons *Voy*. FOUCHÉ, PASQUIER, DECAZE, etc., etc.

Quelquefois les souverains, ne se fiant pas assez à la police générale du royaume, ont exercé, à l'aide d'agents intimes et dévoués, une *contre-police* destinée à la contrôler et à la suppléer; alors il est arrivé plus d'une fois que ces deux polices, agissant dans des directions opposées, se contrariaient l'une l'autre.

La police, qui remue la fange de nos villes et a affaire à la partie la plus galeuse de nos sociétés modernes, est malheureusement souvent réduite à employer des instruments vils, et avec lesquels des hommes qui se respectent rougissent d'être en contact. Il lui est difficile de se préserver complétement des effets fâcheux d'un pareil attouchement et de la mésestime ou de la défiance qui en résultent naturellement. Ces sentiments paraissent d'autaut plus légitimes, que la police secrète, politique ou judiciaire, n'a jamais reculé devant l'emploi des moyens les plus odieux, tels que la violation du secret des lettres, l'espionnage poursuivant l'homme jusque dans ses relations intimes, la provocation au crime (*voy*. l'article PROVOCATION), l'exagération dans les rapports pour donner une plus haute idée de son importance, etc., etc. Encore sous le ministère de M. de Villèle, en France, l'existence d'un *cabinet noir* à l'hôtel des postes donnait lieu aux plus vives et aux plus justes réclamations; mais aujourd'hui, bien que l'antre de la police soit loin d'être suffisamment purifié, la civilisation et la morale publique ont fait justice de ces abus, l'adminisration renonce partout à des pratiques réprouvées par les mœurs, et son entourage immonde, réduit au personnel que l'état des choses existant dans les villes rend encore indispensable, se renferme dans la sphère où il est appelé à agir. Quelques États seulement du Nord et du Midi sont encore arriérés sous ce rapport.

En France [1], la tâche de la police, qui est facile à remplir en province, est confiée, sous les ordres du ministre de l'intérieur, aux autorités municipales et départementales, c'est-à-dire aux préfets, aux sous-préfets et aux maires, secondés par des commissaires de police dans les villes et dans les communes d'une certaine étendue; les gardes champêtres en sont les agents dans les campagnes. Les autorités militaires, la gendarmerie, la garde nationale, et, à défaut de celle-ci, les habitants, dans l'intérêt de leur propre sécurité, prêtent main-forte à la loi. A Paris,

[1] En Belgique, l'organisation de la police est la même qu'en France, si ce n'est qu'elle ressortit au ministère de la justice.

où la trop grande inégalité des fortunes multiplie les attentats, où une agglomération excessive de population offre aux malfaiteurs la chance de soustraire leurs actions à la surveillance de l'autorité, on a senti le besoin de créer une administration spéciale.

La *préfecture de police* est chargée de la surveillance du département de la Seine, des commune de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon et du marché de Poissy (Seine-et-Oise.) Ses attributions ont été réglées par divers arrêtés, à partir du 12 messidor an VIII. Le magistrat mis à sa tête exerce ses fonctions sous l'autorité immédiate des ministres, et correspond directement avec eux pour ce qui concerne leurs départements respectifs. Le régime administratif et économique des prisons est confié à ses soins. Outre la direction du personnel de l'administration centrale, aussi nombreux que celui d'un ministère, le préfet de police est chargé de celle de 70 commissaires de police répartis de la manière suivante : 49 dans les 12 arrondissements de Paris, 3 aux débarcadères des chemins de fer de Saint-Germain, Versailles et Orléans, et 17 dans la banlieue. La surveillance des Tuileries est confiée à un commissaire de police spécial. Il y a encore un commissaire de police particulier près la Bourse; d'autres sont chargés des délégations judiciaires, de l'interrogation des prévenus, des fonctions du ministère public près du tribunal de simple police, de la surveillance de l'imprimerie et de la librairie, de l'inspection des poids et mesures, etc. Le préfet de police a ensuite sous ses ordres une quantité d'agents dits de la police active : les uns portent un uniforme et composent le corps nombreux des *sergents de ville;* les autres n'agissent que dans l'ombre : ce sont les *brigades de sûreté,* etc. En outre, un corps militaire spécial, la *garde municipale* de Paris, est mis sous ses ordres, ainsi que les *sapeurs-pompiers.* Un conseil de salubrité, créé en 1802 et réorganisé en 1832, siége près de la préfecture de police. Ses attributions embrassent l'hygiène publique.

Les tribunaux de police forment la première branche de la juridiction criminelle; ils se divisent en *tribunaux de simple police* ou de police municipale, et *tribunaux de police correctionnelle.* Les premiers connaissent, d'après les articeles 137 et 138 du Code d'instruction criminelle, de toutes les *contraventions* de police simple, qui peuvent donner lieu soit à 15 fr. d'amende ou au-dessous, soit à 5 jours de prison ou au-dessous, qu'il y ait ou non confiscation des choses saisies et quelle qu'en soit la valeur. Le tribunal, en statuant sur les condamnations, statue, par le même jugement, sur les demandes en restitution et en dommages-intérêts. Les juges de paix y président successivement. Les fonctions du ministère public y sont remplies par un commissaire de police. Le pouvoir des tribunaux de police correctionnelle s'étend sur tous les faits que la loi a qualifiés *délits* (*voy.* ce mot et TRIBUNAUX).

On l'a vu, les attributions de la police sont nombreuses, ses fonctions sont pénibles, sa responsabilité est immense. Le législateur est donc toujours obligé de laisser à son action quelque chose d'arbitraire; mais il est du devoir du gouvernement de restreindre cet arbitraire autant que possible, et surtout de ne jamais confier des pouvoirs si étendus qu'à des hommes sûrs, et offrant des garanties de la plus haute moralité.

POLICE D'ARMÉE. La police des armées n'a pas seulement pour objet de réprimer ou de punir. Elle veille aussi au maintien de l'ordre, à la sûreté individuelle, au bien-être des troupes. Cette police a encore pour but de garantir les habitants et leurs propriétés des atteintes des soldats enclins au pillage, au vol, à d'autres excès réprouvés par les lois du pays. Chez les Grecs, la police des armées était exercée par des magistrats nommés *ad hoc*, et qu'on renouvelait chaque année. Les fonctions de ces magistrats consistaient à faire respecter les lois militaires en vigueur, à assurer la subsistance des troupes et à veiller au maintien de la discipline. Chez les Romains, la police des camps et des armées était confiée aux *consuls*, aux *édiles*, aux *préteurs*, aux *tribuns militaires*, aux *centumvirs*, aux *décemvirs*, etc.; des *licteurs* et autres agents secondaires étaient chargés d'exécuter les ordres et les sentences consulaires. Sous les empereurs, les édiles furent remplacés par un corps de troupe de 1,000 hommes, et les *prefectus vigilum* eurent la haute police des villes et des camps. Lorsque les armées romaines occupaient un pays, elles avaient le plus grand respect pour la religion, les mœurs et les usages des vaincus. C'est à cet esprit disciplinaire qu'elles durent leurs triomphes, et souvent la paisible possession de leurs conquêtes. Pendant toute la durée du gouvernement féodal en France, les troupes s'organisèrent sans méthode et sans ordre. L'institution des commissaires des guerres, en 1355, contribua à ramener dans les camps la police et la discipline qui en étaient bannies depuis la fin du règne de Charlemagne. Ces administrateurs furent chargés de veiller à l'exécution des ordonnances

et des règlements militaires. On établit plus tard une police régulière dans les places de guerre, dans les villes de garnison et aux armées. Les *prévôts* furent chargés de la sûreté publique, de connaître des crimes et délits commis par les *gens de guerre* dans l'étendue de leur ressort; de faire arrêter les vagabonds, les déserteurs, les filles publiques, les traînards, etc., etc. Les archers et la maréchaussée (gendarmerie) les secondaient dans toutes les opérations relatives à leurs fonctions. Aujourd'hui, la gendarmerie remplit aux armées les mêmes fonctions que dans l'intérieur : elle est chargée de la surveillance des délits, de la poursuite et de l'arrestation des coupables, de la police, du maintien de l'ordre, etc. Les attributions du commandant de la gendarmerie d'une armée et du commandant de la gendarmerie d'une division embrassent tout ce qui est relatif aux crimes et délits commis; il protègent les habitants contre le pillage ou toute autre violence, surveillent l'exécution des règlements relatifs aux prohibitions de chasse et des jeux de hasard, et écartent de l'armée les femmes de mauvaise vie. Dans les marches, la gendarmerie suit les colonnes, arrête les pillards et fait rejoindre les traînards. — Les services administratifs, les corps de toute arme, les écoles militaires, les équipages, sont aussi soumis à des règlements particuliers de police. — La police des places de guerre est sous la responsabilité immédiate des commandants de place; la police intérieure des corps, sous la surveillance des colonels. Enfin, la police d'une brigade, d'une division, d'une armée, sont également placés sous la garde des généraux qui en ont le commandement. — Ce que nous venons de dire de la police des armées s'applique également, avec plus ou moins de sévérité, ou avec des formes analogues, aux armées de tous les pays de l'Europe. SICARD.

POLICE (SALLE DE). On réserve dans les casernes occupées par les troupes deux ou trois chambres particulières du rez-de-chaussée, dans le but d'y enfermer les sous-officiers et les soldats punis pour des fautes ordinaires contre la discipline. Ces chambres prennent le nom de *salles de police* ou de *salles de discipline*. Elles sont soumises à la police particulière des corps et sont placées sous la surveillance du commandant de la *garde de police* (garde du quartier de la caserne), qui en a les clefs. Les sous-officiers sont punis de la salle de police pour des fautes de la discipline intérieure; les caporaux et les soldats encourent la même peine lorsqu'ils manquent aux appels du soir, et pour mauvais propos, pour désobéissance, querelle, ivresse, etc. Les salles de police des sous-officiers sont toujours séparées de celles des soldats. Les hommes auxquels cette punition est infligée ne sont dispensés d'aucun service militaire; ils assistent à toutes les classes d'instruction auxquelles ils sont attachés et reprennent leur punition au retour; ils reçoivent la nourriture ordinaire. Ils sont en outre exercés deux fois par jour, et pendant deux heures, au peloton dit de *punition*. Les soldats sont employés à toutes les corvées du quartier. Les salles de police n'ont pour tout ameublement qu'un lit de camp, garni de demi-fournitures de couchage, et quelques accessoires nécessaires aux besoins journaliers. — En route, les sous-officiers et les soldats punis de la salle de police marchent avec leur compagnie ou à la *garde de police*. Ils reprennent leur punition en arrivant au gîte. En campagne, les hommes punis sont placés au poste avancé de la *garde du camp* (garde de police). SICARD.

POLICE SANITAIRE. C'est cette branche de la police générale qui s'occupe plus spécialement de l'hygiène des individus, et de l'étude des influences salubres et insalubres qui peuvent avoir des conséquences bienfaisantes ou nuisibles pour la société humaine. Le bien général n'étant, dans un État, que la résultante du bien de chaque citoyen en particulier, c'est un des premiers devoirs de l'autorité de veiller à tout ce qui peut entretenir la santé publique, et d'éviter tout ce qui peut lui porter atteinte. Car l'agglomération des individus au sein des grands centres de population entraîne avec elle des inconvénients nombreux auxquels il est de son devoir le plus impérieux de porter remède.

Envisagée sous ce point de vue, la police sanitaire est aussi ancienne que l'existence même des sociétés. La religion des Hébreux et celle des Indous renferment de nombreuses pratiques qui n'ont évidemment pas d'autre but que la santé publique. A Athènes, des magistrats nommés *agoranomes* étaient chargés de l'inspection des vivres. A Rome, des règlements qui datent de toutes les époques de son histoire, nous ont été conservés sur toutes les branches de la police sanitaire. La loi des XII Tables contient même une disposition qui défend l'inhumation des morts dans l'intérieur des villes. Nous lisons dans Vitruve que, dans les ventes de terrain destiné aux habitations, l'acquéreur était en droit d'annuler la vente s'il pouvait prouver que le fonds vendu était malsain (*fundis pestilens*).

La police sanitaire, malgré son importance, est cependant une des branches de l'administra-

tion publique qui est le plus généralement négligée dans les États. En Angleterre, le soin de l'exercer est remis, pour ainsi dire, aux efforts individuels ou à ceux des sociétés particulières. En France, ce n'est que depuis quelques années qu'on semble s'être fait une juste idée de son étendue. En Allemagne, elle a attiré d'une manière plus spéciale l'attention des gouvernements. Pour être comprise dans toutes ses applications, elle doit s'étendre non-seulement aux hommes, mais encore aux animaux.

Occupons-nous d'abord des soins à donner à la santé des individus. Avant tout, il faut éloigner les causes du mal. Si pour prévenir le retour de ces maladies héréditaires qui se perpétuent de générations en générations, l'État est presque sans force et sans action, il n'en est pas de même pour les autres. La police sanitaire doit, en quelque sorte, prendre l'homme au berceau, surtout en ce qui concerne les classes indigentes ou mises sous la main de la justice, et les enfants abandonnés, et veiller à ce que ces derniers reçoivent une éducation physique saine et vigoureuse, à ce que tous les enfants, sans exception, soient vaccinés; elle peut encore prescrire certaines dispositions relatives au placement des asiles et écoles, à leur aérage, à leur construction, aux exercices auxquels les enfants doivent se livrer dans le jeune âge.

Lorsque les maladies apparaissent, il faut les combattre par les moyens les plus puissants, afin qu'elles fassent moins de victimes, et causent moins de tort à la société. Il est donc nécessaire qu'il y ait dans chaque État un personnel médical aussi capable que nombreux. Les institutions médicales doivent être convenablement organisées, et de manière à s'étendre sur tout le pays, afin que le remède soit placé à côté du mal. Il est donc utile que des examens sévères constatent préalablement la capacité des candidats. Au nombre des moyens matériels que l'État doit créer, afin de les avoir à la disposition des malades et des médecins, il faut placer en première ligne des pharmacies, des établissements de bains, des maisons d'aliénés, des eaux minérales qui peuvent appartenir soit à l'État, soit aux particuliers. La police des bains de rivière qui peuvent souvent aussi être considérés comme un moyen de guérison et surtout comme un moyen d'hygiène, fait également partie de la police sanitaire.

Il y a deux cas principaux où on ne peut se secourir soi-même: quand on est trop pauvre pour le faire, et dans les cas de maladies épidémiques où le mal est au-dessus de tous les efforts individuels (*voy.* ÉPIDÉMIE, CONTAGION, FIÈVRE JAUNE, TYPHUS, CHOLÉRA-MORBUS, etc.). Alors il faut que, pour l'une et l'autre circonstance, l'État ait à lui des hôpitaux publics et gratuits pourvus d'un nombre suffisant de médecins, d'infirmiers, de lits; qu'il ait des médecins des pauvres dans les épidémies. Son devoir est aussi de constituer des commissions sanitaires pour veiller à la propreté des maisons, rechercher les causes du mal, et les diminuer au moins si on ne peut les détruire entièrement. Enfin, il se présente souvent des cas où la mort n'est qu'apparente : afin de prévenir les malheurs qui pourraient résulter de l'erreur involontaire ou de l'ignorance des individus, il existe partout des médecins des morts pour constater les décès, et même dans certains pays, *des maisons des morts,* où ceux-ci sont déposés jusqu'à ce qu'on soit bien certain que la vie les a effectivement abandonnés. Telle est la différence de ces établissements avec ceux qu'on nomme en France des *morgues*, et où l'on ne dépose que les individus réellement décédés, et provisoirement inconnus.

Les règlements relatifs aux lazarets, aux quarantaines rentrent aussi dans la police sanitaire, mais ce n'est pas le lieu de nous en occuper ici. Comme nous l'avons dit, on a peu fait en France pour la police sanitaire, surtout avant la révolution. L'ordonnance du 29 septembre 1821 et la loi du 3 mars 1822 constituent, avec quelques ordonnances spéciales et interprétatives, à peu près toute la législation sur cette matière. En Allemagne, elle fait l'objet d'un grand nombre d'ouvrages importants parmi lesquels nous citerons : Franck, *Système complet de police médicinale,* Manheim, etc. 1784-1825, 6 vol. in-8°; Niemann, *Science de la police médicinale,* Leipzig, 1829.

La police sanitaire, quand elle a pour but la santé et la conservation des animaux, a aussi son importance. La première chose à faire, en cas d'épizootie, est d'éclairer et de rassurer les populations, et ensuite de forcer les individus à réunir leurs efforts pour combattre le mal. Les devoirs d'un gouvernement sont alors spécialement de créer et d'entretenir de bons instituts vétérinaires. Son action du reste est ici moins étendue; car, comme presque tous les animaux domestiques sont destinés à mourir de mort violente, elle doit se borner aux mesures générales propres à empêcher la santé publique de se trouver compromise. LA NOURAIS.

POLICE D'ASSURANCE. *Voy.* ce mot et CHARTE PARTIE. — Dans cette acception, le mot

police, synonyme de contrat, vient du latin *pollicitatio*, promesse.

POLICHINELLE. Ce grotesque personnage n'est chez nous, malgré toute sa renommée populaire, qu'une importation de l'étranger, et son nom même une traduction du mot italien *Pulcinello*. Naples est son pays originaire, Naples, plus fière du berceau de son *Pulcinello* que du tombeau de Virgile, et qui abandonnerait, pour assister à l'une de ses représentations, jusqu'à celle du fameux miracle annuel de saint Janvier. On connait en effet l'anecdote de ce prédicateur napolitain qui, voyant l'église et son sermon désertés par un auditoire empressé de courir aux bouffonneries de Polichinelle, n'imagina rien de mieux que de s'écrier, en saisissant un crucifix, et le présentant au peuple : *Ecco il vero Pulcinello!* mot qui eût été impie chez nous, et qui n'était là qu'un moyen oratoire, qu'une sorte de pieux artifice pour retenir les chrétiens dans le temple. — *Polichinelle*, en venant s'établir en France, s'il n'y fut pas l'objet d'un engouement aussi exalté, n'y obtint pas du moins un succès moins durable, puisqu'il s'est prolongé jusqu'à nos jours, et nous survivra longtemps encore. Dès nos premières années nous avons tous fait connaissance avec Polichinelle, que l'on a mis dans nos mains en forme de jouet. Les premières impressions de l'enfance, toujours vives et profondes, ne nous laisseront plus oublier sa double bosse, son chapeau en tricorne, ses jambes disloquées, et son costume multicolore, comme celui d'Arlequin. — Un peu plus tard, nous avons assisté, dans les bras ou sous la garde de notre *bonne*, à ces spectacles en plein vent donnés sur les tréteaux élevés devant une baraque renfermant quelques expositions de curiosités. Nous avons ri, avec toute la naïveté, tout l'abandon du jeune âge, des burlesques débats de ce *comique* de bas étage, tantôt avec le *chat* de son maître, tantôt avec le *commissaire*, toujours assommé par lui, pour dénoûment obligé. Ce qui n'a pas moins excité notre hilarité, c'est le son de voix grêle et criard que se procure, à l'aide d'une *pratique* (petit morceau de bois mince et sonore placé dans la bouche), l'homme caché aux regards du public, qui est chargé de parler pour Polichinelle, car le prédécesseur de *Mayeux* n'est autre chose qu'une marionnette. — Polichinelle ne borne pas là ses triomphes populaires, c'est aussi un acteur de première classe au théâtre enfantin des *Ombres-Chinoises*. — Jadis, et lorsque les grands enfants ne rougissaient pas de s'amuser ouvertement à des spectacles de marionnettes, il fut aussi le comique principal du *Théâtre de la Foire*. Fuzelier, d'Orneval, etc., composèrent un assez grand nombre de pièces où figurait son nom, et *Polichinelle*, chez les forains, comme plus tard *Arlequin* au Vaudeville, devint le parodiste habituel des héros des tragédies et opéras nouveaux. — De nos jours, le malin bossu a compté encore un grand succès dramatique. Grâce au mime Mazurier, dont la *désinvolture*, la facilité à disloquer en quelque sorte tous ses membres, égalaient, surpassaient même ceux du Polichinelle mécanique, *Polichinelle-Vampire* fit courir tout Paris à la Porte-Saint-Martin. — Plus d'une fois aussi, ce burlesque personnage vint égayer les théâtres de société, où des amateurs surent reproduire ses manières, son langage et son bizarre organe. Un auteur, plus connu dans le dernier siècle que dans le nôtre, et qui avait plus d'imagination que de style, le conteur Gueulette, se distingua surtout par cette imitation fidèle : elle devint l'occasion d'une aventure qui fut plus gaie pour ceux qui en furent témoins que pour lui. Un jour, la *pratique* dont il faisait usage pour changer le timbre de sa voix tomba dans sa gorge, et s'y arrêta de manière à intercepter presque entièrement la respiration. Tous ses efforts et les tentatives des assistants n'ayant pu déloger ce dangereux hôte, et Gueulette paraissant au moment d'étouffer, on courut chercher un chirurgien et un prêtre. Celui-ci arriva le premier, et, déjà assez scandalisé de trouver le malade en costume bouffon, son indignation fut au comble quand ce dernier lui adressa péniblement quelques paroles avec ce son de voix *polichinélique* produit nécessairement par le maudit instrument. Persuadé, malgré les explications qu'on cherchait à lui donner, que l'on voulait se moquer de lui et de son saint ministère, l'ecclésiastique se retira à l'instant. Heureusement, le chirurgien arriva à son tour, et sauva le pauvre Gueulette de cette strangulation involontaire. — La popularité de *Polichinelle* a, depuis longtemps, fait aussi de sa physionomie, son allure et son costume grotesques, un des travestissements en faveur dans nos bals masqués, et pourtant n'est pas qui veut à la hauteur de ce personnage. Si, de tout temps, l'esprit a été reconnu comme le partage des bossus, combien n'en faut-il pas pour répondre à tout ce que doit promettre en ce genre la double bosse de cet enfant du sol napolitain? — Le nom de *Polichinelle* s'applique aussi assez communément parmi nous, soit, par analogie, aux individus contrefaits, soit, métaphoriquement, à ces gens qui, de même qu'il n'y a rien de ferme, de bien

ordonné dans ses mouvements, n'ont aucune fixité dans leur conduite ou dans leurs opinions, et sont, à son exemple, toujours prêts à plier ou à suivre la direction qu'on leur imprime. Sous ce dernier rapport, de combien de gens Polichinelle est le patron, ou le type, comme on dit plus volontiers aujourd'hui ! — On appelle *secret de Polichinelle* ce qui est public, ce que tout le monde sait. OURRY.

POLIGNAC (FAMILLE DE). Elle tire son nom d'un château féodal bâti au ve siècle sur un rocher des Cévennes, près du Puy-en-Velay (Haute-Loire), à la place d'un temple d'Apollon qui l'aurait fait appeler, suivant certains généalogistes, castel *Apollianique*, dont par corruption on aurait fait Polignac. Sidoine-Apollinaire, 1er comte d'Auvergne (*lib. IV, epist.* 6), signale le château de Polignac comme sa maison paternelle.

Jusqu'au IXe siècle, l'histoire et les chartes sont muettes sur les vicomtes de Polignac; mais à l'an 870, il est fait mention d'un Hérimand ou ARMAND, qui maintint son frère Vital sur le siége épiscopal du Velay, malgré le comte d'Auvergne. De ce moment on peut suivre la famille jusqu'à ce que l'un de ses membres, mourant (1385) sans laisser d'enfant mâle, unit sa fille à Guillaume, sire de Chalançon, à condition que les enfants qui proviendraient de ce mariage prendraient le nom et les armes des Polignac. Cette noble race retomba alors dans une complète obscurité, et n'en sortit qu'à la mort d'ARMAND XVI qui, après s'être marié trois fois, laissa, de sa dernière épouse, Jacqueline de Grimoard de Beauvoir du Roure, deux fils, SCIPION-SIDOINE-APOLLINAIRE-GASPARD, premier marquis de Polignac, lieutenant général des armées du roi et gouverneur du Puy, mort à Paris en 1739; et MELCHIOR, cardinal de Polignac, dont la vie mérite de fixer un instant notre attention.

Né le 11 oct. 1661 au château de la Ronte près du Puy, il fit des études brillantes au collége des jésuites. Destiné aux dignités ecclésiastiques, il parut avec éclat sur les bancs de la Sorbonne. Le talent qu'il y déploya lui valut l'estime du cardinal de Bouillon, qui l'emmena à Rome et le choisit pour son conclaviste lors de l'élection du pape Alexandre VIII. Là il parvint à se faire estimer du souverain pontife, et contribua à aplanir les difficultés qui divisaient la cour de Versailles et le Vatican. Louis XIV, qui avait pu reconnaître sa pénétration, résolut de l'envoyer à Varsovie avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Sobieski régnait alors en Pologne; à sa mort, l'abbé de Polignac parvint (1696) à faire élire pour roi le prince de Conti, que sa lenteur seule à arriver priva d'un trône qu'une faction opposée réussit à lui ravir. L'abbé, puni des fautes commises par celui qu'il avait servi avec autant de zèle que de talent, fut rappelé, et invité par Louis XIV à se retirer dans son abbaye de Bonport, où il devait rester jusqu'à nouvel ordre. Il obéit en dissimulant son chagrin, et honora son exil par la composition d'un poëme latin qui, aujourd'hui oublié, a cependant plus illustré son nom que toutes les dignités dont il fut revêtu.

L'abbé de Polignac, en revenant par Rotterdam, avait eu plusieurs conférences avec Bayle, qui, dans ses discussions, citait toujours des vers de Lucrèce. Ce fut alors que l'idée lui vint de consacrer ses loisirs forcés à la composition d'un poëme dans lequel il réfuterait le philosophe latin dans sa propre langue. Son exil dura quatre années. Il reparut à la cour avec éclat. Sa réputation littéraire avait franchi les limites de son abbaye; on parlait avec enthousiasme de son *Anti-Lucrèce;* il fut de mode d'en entendre la lecture dans les salons; le duc de Bourgogne, l'héritier du trône, en fit une version française qui fut montrée à Louis XIV; et, Bossuet ayant été ravi à la France, l'abbé de Polignac eut l'honneur d'être appelé à sa place au sein de l'Académie française. Les yeux étaient fixés sur lui; le roi, en 1706, l'envoya à Rome. Il s'y concilia bientôt l'amitié de Clément XI, et, grand amateur de chefs-d'œuvre archéologiques, il y profita de ses trois années de résidence pour commencer une rare collection de médailles, de statues et d'antiquités.

En 1710, l'abbé de Polignac fut chargé de traiter à Gertruydenberg avec les plénipotentiaires hollandais; il reparut au congrès d'Utrecht, et il eut une grande part à la conclusion de la paix. En récompense, il fut promu au cardinalat et pourvu de plusieurs abbayes. Sa conduite fut prudente dans les discussions survenues au sujet de la célèbre bulle *Unigenitus;* elle le fut beaucoup moins dans ses efforts pour faire exclure de l'Académie française le vertueux abbé de Saint-Pierre. Bientôt après éclata ce qu'on appelle la conjuration de Cellamare. Louis XIV était mort. Le cardinal de Polignac, lié avec la duchesse du Maine, qui était l'âme de ce complot, fut exilé à son abbaye d'Anchin, et pendant ce nouvel exil, qui dura deux ans, il reprit son *Anti-Lucrèce*. A son retour, il fut agrégé à l'Académie des sciences et à celle des inscriptions et belles-lettres. Puis, à la mort du pape Innocent XIII, en 1724, il se rendit à Rome et concourut à l'élection du pape Benoît XIII. Le roi

Louis XV, satisfait de ses services, le nomma ambassadeur auprès du saint-siége. Là, il forma le projet de détourner le cours du Tibre pour chercher dans son lit des bronzes et des marbres mutilés. Ce projet avorta faute d'appui. Le cardinal de Polignac mit un terme aux différends suscités par la bulle *Unigenitus*, et fut honoré de l'estime du nouveau pontife Clément XII. Cependant il sollicita son rappel, en 1732, et revint en France après avoir rempli durant 8 ans les fonctions d'ambassadeur. Il avait été nommé archevêque d'Auch en 1726, et commandeur des ordres du roi deux ans après. Mais, à son retour, il n'eut point entrée au conseil et ne fut pas nommé ministre d'État; son mérite portait ombrage à ses ennemis. Rendu à la vie privée, il s'occupa de vers latins, de physique, d'histoire naturelle, d'antiquités, et mourut le 20 nov. 1741. Son poëme ne fut imprimé que longtemps après sa mort, par les soins de l'abbé de Rothelin et de Lebeau, sous le titre de *Anti-Lucretius, sive de Deo et naturâ libri IX* (Paris, 1747, 2 vol. in-8°). P. J. de Bougainville en a donné une traduction estimable (Paris, 1749, 2 vol. in-8°, plusieurs fois réimpr.); on en possède une autre de l'abbé Bérardier de Bataut (Paris, 1786, 2 vol. in-12).

Le frère aîné du cardinal, héritier des titres de la famille, épousa en secondes noces Françoise, fille du comte de Mailly, et en eut trois fils : Melchior-Armand, François-Camille et Louis-Denis-Auguste. Melchior-Armand XVII prit, comme son père, le titre de marquis de Polignac, et devint, en 1738, colonel du régiment Dauphin cavalerie, dont il se démit peu d'années après. Il épousa Diane-Adélaïde Zéphirine de Mancini, dont il eut plusieurs enfants. Sa vie fut obscure et heureuse; il ne laissa qu'une fortune médiocre.

L'aîné de ses fils, Jules, comte et depuis duc de Polignac [1], épousa, en 1767, Gabrielle-Yolande-Claude-Martine de Polastron, qui devint l'intime amie de la reine Marie-Antoinette, ce qui lui valut de hautes faveurs. Cette épouse chérie à laquelle il survécut, lui avait été accordée à l'âge de 17 ans. Elle passa les huit premières années de son union à sa terre de Claye en Brie, vouée à ses devoirs de femme et de mère. Mais la comtesse Diane, sœur aînée de son mari, ayant été nommée dame d'honneur de Mme Élisabeth, attira sa belle-sœur à la cour. Sa figure enchanteresse fixa les regards de la reine; son esprit lui plut; son caractère acheva de la subjuguer : Marie-Antoinette la choisit pour amie, et eut dès lors une société particulière qui, réunie dans le salon de Mme de Polignac, fut bientôt le sujet de nombreuses médisances. Néanmoins la faveur de cette dernière allait toujours croissant. Sa maison était devenue celle de Marie-Antoinette. « Chez vous, mon amie, lui disait cette princesse, je ne suis plus la reine, je suis moi. » Il fallut couvrir ce surcroît de dépense : de là des faveurs que l'envie se plut à exagérer. Elle reçut enfin la place de *gouvernante des enfants de France*. Mais bientôt la reine, tremblant pour son amie contre laquelle grondait la haine du peuple, la conjura de fuir; elle obéit en pleurant et quitta la France en juillet 1789, avec le duc de Polignac, la comtesse Diane sa belle-sœur, la duchesse de Guiche sa fille, le comte d'Artois, le prince de Condé et leurs enfants; mais elle ne put survivre à cette cruelle séparation et aux nouvelles affreuses qui vinrent l'accabler dans sa retraite. Sa santé, déjà chancelante, devint déplorable après la mort de Louis XVI. Quand elle apprit celle de la reine, elle se sentit frappée du coup qui l'avait privée de cette auguste amie; et pourtant elle ne connut jamais le sort affreux de cette princesse. Elle mourut de douleur moins de deux mois après, le 9 décembre 1793, à l'âge de 44 ans. Ses restes reposent à Vienne. Elle n'a point laissé de Mémoires comme on l'a dit; mais sa belle-sœur a fait imprimer sur elle une notice curieuse.

Le duc de Polignac avait trois fils, Armand-Jules-Marie-Héraclius, né à Paris, le 17 janvier 1771; Auguste-Jules-Armand-Marie, né à Paris, le 14 mai 1780; Camille-Henri-Melchior, né le 27 décembre 1781; et une fille, la duchesse de Guiche. L'aîné avait épousé une riche Hollandaise de Batavia, ruinée depuis par la révolution. Catherine II leur offrit un asile dans ses États et des terres considérables dans l'Ukraine. Ils se félicitèrent d'échapper dans cette solitude aux orages politiques, et leur position fut un peu améliorée lorsque Paul Ier leur fit don d'une terre dans la Lithuanie; l'empereur Alexandre accrut encore ce domaine et conféra des lettres de naturalisation au proscrit et à ses enfants.

En 1802, après les événements qui rendaient la paix à la France, la comtesse Armand résolut d'aller essayer de recouvrer à Paris, auprès de son père, quelques débris de son immense fortune. Il lui fallut, pour exécuter ce projet, se séparer de son époux, compris dans les restrictions du décret d'amnistie relatif aux émigrés. La duchesse de Guiche partit pour l'Angleterre.

[1] C'est en 1780 que la vicomté de Polignac fut érigée en duché.

Parente et amie de la duchesse de Devonshire, elle voulait lui présenter sa fille, que la noble Anglaise promettait de doter magnifiquement. Ses frères qui l'accompagnaient, allaient offrir leurs hommages aux Bourbons exilés. Ceux-ci crurent que le mouvement monarchique que Napoléon imprimait à la France pouvait être intercepté en leur faveur. Ils expédièrent à Joséphine la duchesse de Guiche, dont la mission échoua complétement : ordre lui fut intimé de quitter la France. Elle retourna à Londres, et, dans un voyage qu'elle fit presque aussitôt à Édimbourg avec ses frères, elle eut la douleur de voir sa fille brûler dans une auberge. Elle-même mourut des suites de ce cruel événement. Ses deux frères Armand et Jules furent envoyés en France, à leur tour, et se virent compromis dans la fameuse conjuration dont Pichegru était le chef et George Cadoudal l'un des instruments les plus actifs. Leur procès fut remarquable par une lutte de dévouement fraternel dans laquelle chacun d'eux plaida la cause de l'autre aux dépens de la sienne. « Mon frère est jeune et sans expérience, disait Armand ; c'est moi qui l'ai entraîné ; s'il y a un coupable, c'est moi qui le suis, et il ne doit pas en être la victime. — Je suis seul, sans fortune, sans état, disait le comte Jules, et mon frère est marié. Ne livrez pas au désespoir son intéressante épouse ; que je sois frappé, et non pas lui. » Le 9 juin 1804, à 4 heures du matin, Armand fut condamné à mort. Sa femme alla se jeter aux pieds de Bonaparte qui, touché de sa douleur et des larmes de Joséphine, commua la peine en une détention jusqu'à la paix, suivie de la déportation. Jules avait été condamné à deux années d'emprisonnement ; mais il fut ensuite retenu arbitrairement comme prisonnier d'État. Enfermé d'abord au château de Ham, puis à la prison du Temple, ensuite à Vincennes, ils obtinrent, lors du mariage de Marie-Louise, en 1810, leur translation dans une maison de santé. Là, ils connurent le général Malet ; mais la part qu'on les soupçonna d'avoir prise à sa conspiration ne fut pas suffisamment prouvée. Lorsque les armées alliées entrèrent en France, les deux frères s'évadèrent, et, en janvier 1814, rejoignirent le comte d'Artois à Vesoul. Ils pénétrèrent dans Paris quelques jours avant la capitulation et y arborèrent le drapeau blanc, le 31 mars 1814. Armand fut élu l'année suivante membre de la chambre des députés par le département de la Haute-Loire. Louis XVIII le nomma maréchal de camp et le décora de ses ordres. Choisi par le comte d'Artois pour son aide de camp, il remplit les mêmes fonctions près de ce prince devenu Charles X, et, à la mort du duc de Polignac son père, décédé en Russie le 21 septembre 1817, il prit son titre et son siége héréditaire à la chambre des pairs.

Jules, comme son frère, fut décoré des ordres du roi, et nommé maréchal de camp. Tour à tour commissaire extraordinaire à Toulouse, ministre plénipotentiaire à la cour de Bavière où il ne se rendit point, et envoyé auprès du saint-père, il suivit les Bourbons à Gand, et reçut de Louis XVIII, à son retour, des pouvoirs pour pacifier le Dauphiné et la Provence. Nommé pair de France, le 17 mars 1816, il refusa de prêter le serment exigé, parce qu'il lui paraissait blesser les intérêts de la religion. Ce n'était pas l'opinion de Louis XVIII, qui en référa au pape, lequel leva les scrupules du comte, et le créa, en 1820, prince romain. En 1823, il fut nommé à l'ambassade de Londres. Il avait épousé miss Campbell, en 1816 ; devenu veuf, il se remaria, en 1825, à Mme la marquise de Choiseul, fille de lord Rancliffe.

Le comte Melchior, 3e frère des Polignac, avait quitté la France avec ses parents, encore tout jeune, au commencement de la révolution ; il avait fait ses études en Autriche, en Russie, et avait résidé en Angleterre jusqu'à la première restauration. Colonel aide de camp du duc d'Angoulême, il le suivit dans le Midi lors de sa campagne contre les troupes napoléoniennes, et s'embarqua avec le prince pour l'Espagne. Il était en 1830 maréchal de camp, gentilhomme d'honneur du Dauphin et gouverneur de Fontainebleau.

Mais déjà la branche aînée des Bourbons que ses fautes et ses malheurs n'avaient pu éclairer, s'acheminait à grands pas vers sa perte. Le ministère conciliant du vicomte de Martignac avait été un point d'arrêt dans cette voie funeste de réaction. Le 8 août 1829, le prince de Polignac, malgré son extrême impopularité, fut appelé au ministère des affaires étrangères, et nommé président du conseil des ministres. On connaît les fautes de ce ministère trop dévoué ; mais d'un autre côté, la conquête d'Alger eut lieu sous son administration. A l'ombre de cette gloire, il osa promulguer les funestes ordonnances qui appelèrent la France aux armes contre un gouvernement parjure (*voy.* l'article Juillet 1830). Quand Charles X, renversé du trône, eut pris la route de l'exil, le prince de Polignac se sépara de lui avec les autres ministres. Arrêté à Granville, le 15 août 1830, et transféré à Saint-Lô, il faillit y être massacré par la multitude. Bientôt eurent lieu sa translation à Vincennes et son

jugement. Il accepta pour défenseur, devant la chambre des pairs, ce même vicomte de Martignac dont il avait causé la disgrâce, et qui prononça en sa faveur un plaidoyer remarquable. Principal accusé, il fut condamné, par arrêt du 21 décembre, à la prison perpétuelle, déclaré déchu de ses titres, grades et ordres, et mort civilement. M. de Polignac revit alors le château de Ham, et y resta avec ses trois collègues, jusqu'à ce que l'ordonnance d'amnistie du 29 novembre 1836 lui rendît la liberté. Il alla alors fixer sa résidence en Angleterre. Quelque temps après il rentra dans sa patrie, qu'il vient de quitter de nouveau pour se fixer en Allemagne. E. DE MONGLAVE.

POLISSAGE. (*Technologie.*) Le but de cette opération est de faire disparaître les traces que les limes, marteaux ou autres outils laissent sur les produits qu'ils ont servi à préparer ou à confectionner. Dans beaucoup de professions, l'ouvrier polit lui-même son ouvrage, mais dans l'orfévrerie le polissage constitue une industrie spéciale.

Les matières que l'on emploie au polissage varient suivant la dureté des objets que l'on veut polir : ainsi, le diamant et les autres pierres dures se polissent avec de la poussière de diamant ; l'acier, les métaux, les marbres et les granits avec certaines poudres comme l'émeri, le tripoli, etc. ; enfin les matières moins dures, telles que la corne, l'écaille, l'ivoire, l'os, l'albâtre, le bois, se traitent par la presle [1], la pierre ponce, le verre pilé, etc. ; l'or et l'argent se polissent en les frottant avec un corps dur et uni, et cela s'appelle *brunir*. CABANIS.

POLITESSE. Des synonymistes ont établi entre la civilité, l'honnêteté et la *politesse* des distinctions plus ou moins délicates, plus ou moins ingénieuses. Il y a quelquefois de la sagacité, de l'esprit d'observation, souvent aussi de la subtilité dans ces diverses appréciations. A ce sujet on a mis trop généralement le fait à la place du droit ; on a dit trop souvent ce que sont chez beaucoup de gens la politesse et la civilité, presque jamais ce qu'elles devraient être ; en un mot, on a fait de la satire, mais non de la morale, de cette morale directe qui doit être la charte des devoirs de l'homme né pour la société. C'est surtout aux époques de révolution, alors qu'il y a confusion entre tous les rangs, ambition dans tous les esprits, alors que chacun prétend être l'égal de ses supérieurs et le supérieur de ses égaux, c'est alors, dis-je, qu'il convient au moraliste, témoin de ces désordres, de réclamer contre l'oubli que l'on fait de la politesse dans la plupart des écoles, grandes et petites, et d'essayer de la relever du rôle accessoire et parfois déplorable qu'on lui fait jouer dans le monde. Il est utile de rappeler que la politesse n'est ni un masque ni un déguisement dont on doive se parer dans certaines circonstances ; elle ne doit pas être considérée comme une comédie, sans quoi il faudrait se résoudre à ne voir s'élever que des générations de saltimbanques et de fripons. Elle est au contraire l'âme de la vie sociale ; et en vérité on ne s'en douterait guère au train dont vont les choses. Pénétrez dans les colléges, dans le plus grand nombre des institutions, même dans les classes primaires, vous serez étonné du zèle que les maîtres apportent à instruire leurs jeunes élèves ; vous serez frappé de l'appareil scientifique étalé à vos regards : langues anciennes et modernes, histoire, géographie, sciences physiques et mathématiques, arts libéraux ou arts d'agrément ; vous verrez que rien n'est omis, rien, que cette science, l'une des plus essentielles de ce monde, celle qui apprend à l'homme né pour la société à vivre dans cette société, pour cette société. Enfin, vous reconnaîtrez avec stupeur que, de nos jours, dans l'enseignement, tout est pour l'esprit, rien pour le cœur ; que si le domaine des talents et du savoir est en pleine culture, d'un autre côté, le champ des vertus publiques et privées est presque totalement en friche ; qu'en d'autres termes, l'instruction est en honneur partout, l'éducation nulle part, du moins comparativement. Certes, sans faire le prophète de malheur, sans abonder dans le sens de l'éloquent paradoxe de J. J. Rousseau (car il ne faut point oublier l'adage : *est modus in rebus*), on ne peut disconvenir qu'une pareille tendance ne soit alarmante pour l'avenir. — Ceci me ramène à mon sujet. Quelle est l'importance de la politesse ? Beaucoup de gens la font consister uniquement dans la connaissance et dans la pratique de certains usages, de certaines façons de parler et d'agir ; ils ne veulent voir que la superficie ; allons au fond. Et d'abord, laissons là les distinctions qu'une investigation minitieuse a signalées entre la civilité, l'honnêteté et la politesse. A notre sentiment, toutes trois se tiennent par la main comme les trois grâces de l'antique mythologie, et ne forment ensemble qu'un seul groupe ravissant de

[1] Plante du genre *equisetum*, qui s'emploie avec succès pour *polir les surfaces* courbes, parce que sa flexibilité la rend propre à en suivre les contours. On la coupe par petits bouts qu'on laisse tremper après avoir supprimé tous les nœuds.

perfection et d'harmonie. Par civilité, nous entendons la pratique de tous les égards, soit en actions, soit en paroles, que les hommes doivent à leurs semblables dans la société. Cette civilité, qui n'est pas un vain mot, est essentiellement utile aux hommes, en ce qu'elle resserre les liens de la famille, puis ceux de la société par des façons d'agir et de parler qui produisent l'estime, l'affection, la bonne intelligence, l'ordre et la paix entre ceux qui les composent. Elle prend sa source dans les sentiments d'un bon cœur; c'est elle qui nous inspire du respect pour nos supérieurs, de la bienveillance pour nos égaux, de l'indulgence pour nos inférieurs. Bien plus, l'autorité de la religion vient lui prêter son assistance; car la véritable civilité, telle que nous la comprenons, n'est autre chose que cette charité toute fraternelle que nous recommande l'Évangile : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit; faites-leur ce que vous voudriez qu'on vous fit à vous-même. » Tel doit être le motif ou le point de départ de tout acte de civilité. Cela posé, nous dirons que la civilité, que Montesquieu regardait comme « une barrière que les hommes mettent entre eux pour s'empêcher de se corrompre, » embrasse l'honnêteté, qu'on ne saurait séparer de la bienséance, comme l'a dit Cicéron, et la politesse, qui est à l'égard des hommes ce qu'est le culte public par rapport à la Divinité. Il est facile de saisir les intimes rapports, je dirai plus, l'identité, l'unité de ces trois qualités; elles n'en forment en effet qu'une seule sous trois appellations différentes qui lui conviennent également; et nous allons faire voir que la politesse, comme elle devrait être entendue, renferme les deux autres. — On ne parle ordinairement que de la politesse des manières; mais n'y a-t-il pas aussi la politesse des mœurs? La première ne doit-elle pas être l'expression fidèle de la seconde? N'importe-il pas à la société que les manières polies des hommes ne soient que leurs sentiments mis en action? Et ne suit-il pas de là que le meilleur moyen de réformer, de polir son extérieur, est de commencer par réformer, polir en quelque façon l'intérieur même? Voilà donc la politesse des mœurs, c'est-à-dire l'éducation morale considérée comme fondement de la politesse des manières. Toutes deux doivent présider ensemble à l'éducation sociale. C'est leur réunion qui fait qu'on est en même temps honnête homme et homme honnête. Or, l'honnête homme est celui qui ne se permet rien de contraire aux lois de la vertu, et dont toutes les intentions sont pures, même lorsqu'il se trompe; l'homme honnête est celui qui observe les préceptes de la politesse. Mais ce dernier n'est qu'un jongleur s'il n'a pas la politesse des mœurs. L'honnête homme, sans la politesse des manières, ne cesse pas d'être estimable, mais il court risque d'être jugé défavorablement, d'après les apparences. « Avec de la vertu, de la capacité et une bonne conduite, dit la Bruyère, on peut être insupportable. Les manières, que l'on néglige comme de petites choses, sont souvent ce qui fait que les hommes décident de vous en bien ou en mal. » Il est donc du plus haut intérêt que cette double politesse, dont l'une doit être la conséquence de l'autre, occupe quelque peu l'attention des autorités chargées de veiller à l'éducation des générations naissantes. « Tout devoir, dit Cicéron, qui se rapporte au maintien de la société humaine, est préférable à celui qui n'a pour objet que la science et l'instruction. » Il serait honteux pour la France qu'elle perdit à la fin cette ancienne réputation d'exquise politesse qui l'avait placée à la tête de la civilisation européenne. Ne s'aperçoit-on donc pas du peu d'égards, pour ne pas dire du mépris, que montre la jeunesse actuelle pour toutes les hiérarchies? La supériorité même de l'âge, la vieillesse, si sacrée autrefois pour les républicains de Lacédémone, n'est plus respectée aujourd'hui. On ne sent partout qu'un égoïsme, une outrecuidance, une familiarité presque dédaigneuse, un laisser aller sans façon, qui font insulte aux distinctions sociales si sagement établies en faveur des services rendus au pays, du mérite réel, des fonctions publiques, des cheveux blancs. Aujourd'hui, personne ne pourrait les démentir; il y aurait souvent lieu de citer des anecdotes semblables à celle-ci. Un jour, un importun, connu pour sa familiarité choquante, ayant dit à un grand personnage, en l'abordant : « Bonjour, mon ami, comment te portes-tu? » il n'en reçut que cette réponse justement humiliante : « Bonjour, mon ami, comment t'appelles-tu? » Si, de nos jours, tant d'individus se mettent dans le cas de mériter de semblables réponses ou d'autres encore plus mortifiantes, ce n'est pas sur eux seuls que doit retomber le blâme. Ce sont-là les fruits amers de l'instruction qui n'est pas greffée sur une bonne éducation. La politesse des mœurs manque; avec elle, la politesse des manières; celle-ci se retrouve encore dans les antichambres du pouvoir; elle est à l'usage des ambitieux et des solliciteurs; mais ce n'est là que le semblant de la politesse, c'est l'hommage intéressé d'une vile et cupide bassesse. La véritable politesse ne regarde comme vraiment utile que ce qui est

honnête; elle veut que nous subordonnions notre intérêt personnel à celui des autres, que nous soyons empressés à rendre à chacun ce que nous lui devons d'égards, que nous ayons de la bonté dans nos sentiments, de la sincérité, de la douceur, de la modestie dans nos formes. « La bienveillance produit la bienveillance, disait Sophocle. » C'est par la bonté, par la délicatesse dans les procédés, que l'on gagne les cœurs, et la *délicatesse est la grâce de la bonté*. Voilà comme se manifeste l'heureuse politesse qui ferait le charme de la société, cette grande famille des hommes. Elle est une importante partie de la morale; elle confond ensemble l'honnêteté et la vertu, et la bonne grâce qu'elle procure est un reflet de la perfection réelle de l'âme. *Voy*. les mots CIVILITÉ, HONNÊTETÉ. J. B. J. DE CHANTAL.

POLITIEN (ANGE). ANGELO, surnommé *Poliziano*, l'un des restaurateurs des lettres au XVe siècle, naquit, le 14 juillet 1454, à Monte Pulciano, en Toscane. C'est du nom de cette ville, appelée en latin *Mons Policianus*, qu'il forma celui sous lequel il est particulièrement connu. Son véritable nom est assez difficile à déterminer. Les uns disent qu'il s'appelait *Bassi*, d'autres *Cini*, suivant d'autres enfin *Ambrogini*. Quoique peu riche, son père l'envoya de bonne heure aux écoles de Florence, où ses progrès sous Cristoforo Landino, Andronic de Thessalonique, Marsile Ficin et Jean Argyropoulo, furent très-rapides. Un poëme, dans lequel il célébra une joute où Julien de Médicis avait remporté le prix, fit tout d'un coup sa réputation; il renonça néanmoins à la poésie pour se livrer entièrement à des travaux scientifiques qu'il regardait comme plus dignes d'un esprit élevé. Laurent de Médicis, qui l'honora de son amitié, lui confia l'éducation de ses enfants, dont l'un monta depuis sur le siége pontifical sous le nom de Léon X. Entouré de tous les trésors que son protecteur se plaisait à rassembler à Florence, Politien se livra tout entier à son goût pour l'étude de l'antiquité, et employa l'érudition qu'il acquit à éclaircir et rétablir les anciens textes. Ses *Mélanges* (Flor., 1489, in-fol.), ouvrage qui eut beaucoup de succès, mais qui lui attira une querelle littéraire avec Merula, célèbre professeur de Milan, prouvent, ainsi que ses commentaires sur les auteurs latins qui ont écrit sur l'agriculture, combien il avait poussé loin ses études archéologiques; cependant il a rendu son nom plus illustre encore par ses recherches historiques et critiques sur le droit romain. Nous avons de lui un grand nombre de poésies latines, des élégies, des odes, des épigrammes, qui se font remarquer par une diction pleine de douceur et de facilité; une traduction élégante de Théocrite et de Callimaque; plusieurs morceaux de poésie italienne (dernière éd., Venise, 1819); un drame, intitulé *Orphée* (*ibid.*, 1776, in-4o), qu'il composa en deux jours; des chansons, des chansonnettes, des ballades, etc., qui se distinguent par l'élégance du style et la richesse des idées. On regarde comme un modèle d'exposition historique et de pure latinité son *Histoire de la conjuration des Pazzi* (Flor. 1478, in-4o; Naples, 1769, in-4o); mais il était trop lié avec les Médicis pour pouvoir être impartial. Lorsque Florence envoya complimenter Innocent VIII à son avénement au trône pontifical, Politien, qui faisait partie de l'ambassade, fut accueilli avec la plus grande bienveillance par le nouveau pape, qui l'engagea à entreprendre une traduction d'Hérodien. Ses traductions d'Homère et des aphorismes d'Hippocrate ne sont point arrivées jusqu'à nous. Ses talents lui ayant mérité la chaire de professeur des langues grecque et latine au Lycée de Florence, il la remplit avec tant de distinction qu'on lui envoya des disciples de toutes les parties de l'Europe : aussi compta-t-il parmi ses élèves les savants les plus remarquables de son siècle. Sa gloire, non moins sans doute que son humeur caustique et la rudesse de ses mœurs, lui attira beaucoup d'ennemis. Il est mort le 24 sept. 1494, sans que la cause de sa maladie soit bien connue. Paul Jove a composé une notice sur la vie et les travaux de Politien, dans laquelle on a relevé plusieurs inexactitudes; on peut consulter en outre son article dans l'ouvrage de Bayle; l'*Historia vitæ inque litteras meritorum Angeli Politiani*, de Mencke (Leipzig, 1736, in-4o); et *La vita di Ang. Poliziano*, de Serassi, publiée à la tête d'une édit. des *Stanze* (Bergame, 1747) et souvent réimprimée. CONV. LEX. MOD.

POLITIQUE. Le nom que l'on donne à cette science vient du mot grec πόλις, ville ou cité : il veut donc dire, dans son acception primitive, l'art de gouverner une cité. Suivant Daunou, la politique est tout à la fois une puissance, une science et un art. Comme puissance, son histoire se confond avec celle des empires; comme science, elle offre un système de faits généraux à recueillir dans cette même histoire; comme art, elle doit consister en préceptes, en pratiques, dont la source est encore la même. « La question, ajoute ce grave historien, est de savoir si cet art ne sera qu'artifice; si ces préceptes n'exprimeront que les intérêts immédiats et personnels des gouvernants, s'il ne s'agit que d'un

simple jeu entre les dépositaires, les agents et les sujets du pouvoir; que des expédients, des astuces, des tours d'adresse par lesquels on peut le conquérir, le conserver, l'étendre; ou bien si, fondées sur l'intérêt de la société entière, et par conséquent sur les véritables intérêts des gouvernants eux-mêmes, les règles de cet art se confondent avec celles de la morale et n'admettent d'autre prudence que celle qui se concilie avec la justice et l'humanité. » (*Cours d'études historiques,* t. II, p. 169.)

Il est évident que la base de la politique ou art social doit être, ainsi que l'a fait remarquer Aristote, *l'honnête et le juste*. Platon avait envisagé la question sous le même point de vue. Suivant ce grand philosophe, la véritable science politique consiste à rendre les hommes plus heureux, en les rendant plus modérés et plus sages, c'est-à-dire plus vertueux. Le but essentiel des lois doit donc être de cultiver en eux, d'abord les qualités de l'âme, prudence, tempérance, justice, courage; puis de leur faire acquérir les biens extérieurs, santé, beauté, force, richesse, autant que ce soin peut s'accorder avec la fin première et principale ou avec l'intérêt général de l'État. Aussi définit-il la politique, la science qui produit ou qui fait régner la justice dans une république; car la justice comprend à elle seule toutes les autres vertus, elle en est la source et le plus solide fondement.

Ces principes, qui sont ceux de presque tous les auteurs ayant traité *ex professo* de la politique, ont été loin d'être suivis dans la pratique. Il semble, au contraire, que les hommes qui ont, à divers titres, été appelés à gouverner leurs semblables aient adopté des maximes tout opposées, et qu'ils aient fondé leur puissance sur les trois grands arts de tromper, de corrompre et de faire peur. Il faut attendre des progrès de la civilisation un plus parfait accord de la politique théorique et de la politique pratique.

Les ouvrages dans lesquels les plus sages principes de la politique ont été professés sont très-nombreux. Nous avons déjà cité les noms des deux principaux philosophes de l'antiquité qui ont eu occasion de s'expliquer sur cette matière. Platon, dans ses traités *Des lois* et *De la république,* et dans plusieurs de ses dialogues, notamment dans le *Gorgias;* Aristote, dans ses livres *De la morale* et *De la politique,* ont consacré d'admirables pages à retracer les règles qui doivent guider les hommes d'État. Il faut leur adjoindre Cicéron, qui, dans ses traités *Des devoirs* et *Des lois,* et dans ses lettres à son frère Quintus, a montré qu'il était imbu aussi des grandes maximes de la morale sociale. Dans les temps modernes, Machiavel a fait reposer les principes de la politique sur la ruse, Hobbes sur la force; mais on n'a pas tardé à rentrer dans des voies plus sûres et plus conformes à la morale et à la religion. Au XVIIe siècle, Fénelon, au XVIIIe, Montesquieu et la plupart des autres philosophes qui ont éclairé l'humanité, ont proclamé des doctrines politiques plus propres à rétablir une alliance entre elles et celles de la morale.

L'histoire appelle grands *politiques*, les hommes qui, chargés de gouverner les peuples, ont exercé sur eux une notable influence, fait triompher leurs systèmes et leurs vues. Lorsque c'est par la vertu qu'ils ont conquis cette influence, aucune gloire ne peut être comparée à la leur; c'est celle qui environne la mémoire de Marc-Aurèle, de Louis IX, de Louis XII, de Henri IV. Si, au contraire, c'est par l'astuce, la violence, la terreur qu'ils sont parvenus à leurs fins, sans doute on peut admirer les ressources de leur génie, mais on ne peut honorer leur souvenir, et ils n'ont trop souvent marqué leur passage sur la terre que par les malheurs qu'ils ont laissés à leur suite, et par les pas rétrogrades qu'ils ont fait faire à l'humanité.

Les *maximes politiques* sont certains axiomes à l'usage des hommes d'État. Nous avons eu occasion d'en parler à l'art. GOUVERNEMENT. Ici, nous rappellerons en terminant qu'on appelait autrefois *raison d'État* les motifs d'après lesquels agissaient les gouvernants et qui découlaient de l'ensemble de leurs principes et de leurs tendances. TAILLANDIER.

L'action de la politique intérieure s'arrête aux frontières de l'État : celle qui franchit ces limites et embrasse les relations extérieures porte le nom de *diplomatique*. Les facultés et le savoir que celle-ci exige ont de remarquables analogies avec le talent caractéristique d'un général d'armée. Pour le diplomate, ainsi que pour le guerrier, un coup d'œil sûr, une connaissance exacte des personnes et des lieux, le tact qui fait découvrir les résistances à éviter et ce qui cèdera sans de trop grands efforts, etc., sont des moyens de succès auxquels rien ne peut suppléer. Dans un État bien constitué, l'action du gouvernement devient régulière; tout est prévu, préparé; on n'improvise point; en diplomatie, comme dans la guerre, la victoire couronne presque toujours celui qui sait le mieux improviser. L'instruction et quelque temps d'apprentissage peuvent former des gouvernants qui s'acquittent très-bien de leurs fonctions; dans les emplois

diplomatiques, il faut une aptitude dont la nature est économe ; les lumières ne suffisent point non plus que les qualités morales les plus estimables. Rien ne dispense le diplomate d'être homme d'esprit; mais avec la mesure d'intelligence à laquelle on donne communément ce nom, on ne ferait rien d'utile si elle n'était point sous la surveillance d'une raison forte et toujours attentive. On sait que l'*esprit* commet de temps en temps des sottises qui, en politique, sont des fautes graves, et quelquefois irréparables. C'est donc pour la diplomatie que les hommes supérieurs par leurs facultés intellectuelles et l'énergie du caractère doivent être réservés : on ne manquera jamais de *spécialités* propres aux diverses fonctions du gouvernement, au lieu que les hommes doués par la nature de tout ce qui constitue le diplomate sont rares, même dans les populations nombreuses. FERRY.

Parmi les principaux écrivains politiques, on distingue Lipse (*Juste*), Bodin, Grotius (H.), Puffendorf, Spinosa, J. J. Rousseau, Mably, Vico, Beccaria, Schlœzer, Pœlitz, Haller, Zachariæ, Bentham, Bignon, Tocqueville, etc. On connaît la réfutation du livre *Il Principe*, par Frédéric II, dans son *Anti-Machiavel*. Les historiens célèbres surtout par leur intelligence de la politique sont Thucydide, Salluste, Tacite, Commines, de Thou, Machiavel, Montesquieu, Hume, Roberston, Gibbon, J. de Müller, Spittler, Heeren, Luden, de Rotteck, si l'on veut Frédéric le Grand et Napoléon, MM. Guizot, Thiers et Mignet, etc., etc. Pour les sciences politiques, nous renvoyons aux mots DROIT PUBLIC et INTERNATIONAL, DROIT ADMINISTRATIF, POLICE, DIPLOMATIE, JUSTICE, LÉGISLATION, FINANCES et COMPTABILITÉ PUBLIQUE, ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE, CAMÉRALES (*sciences*), etc. Pour différents grands systèmes de politique, *voy.* FÉODALITÉ, FÉDÉRATIF (*système*), SAINTE-ALLIANCE, etc. Enfin, pour les principaux objets ou rouages de la politique, *voy.* ÉTAT, GOUVERNEMENT, CONSTITUTION, LIBERTÉ, MINISTRES, CHAMBRES, POPULATION, FRONTIÈRES, NEUTRALITÉ, PAVILLON, TRAITÉS, COLONIES, COMMERCE, INDUSTRIE, RICHESSE, INSTRUCTION PUBLIQUE, ÉCOLES, JOURNAUX, PRESSE, etc., etc.

Parmi les plus grands politiques de toutes les époques, il faut citer encore Moïse, Périclès, Alexandre le Grand, César et Auguste, Mahomet, Saladin, Frédéric II, empereur d'Allemagne, Louis XI, Charles-Quint, Ioann III et Ioann IV Vassiliévitch, Pierre le Grand, Louis XIV, Frédéric II, roi de Prusse, Washington, Naoléo n, Louis-Philippe, ainsi que les ministres Sully, Richelieu, Mazarin, Oxenstiern, Kœprili, Ostermann, Kaunitz, Hardenberg, Pitt, Canning, Metternich, Nesselrode, etc. Dans notre galerie biographique, figurent en outre une multitude d'*hommes politiques*, surtout contemporains, parmi lesquels nous nous bornons à citer Talleyrand, Pozzo di Borgo, Gœntz, Huskisson, sir R. Peel, C. Périer, MM. le comte Molé, Guizot, Thiers, etc., etc. SCHNITZLER.

POLITIQUE. Ce mot est encore un de ceux qui ont une foule d'applications diverses; pris comme substantif, il désigne plus particulièrement l'art de gouverner. La *politique* est la réunion des règles ou maximes qui doivent diriger ceux auxquels le sort des nations est remis. C'est la politique qui décide de toutes les affaires de ce monde, c'est elle qui fixe les lignes de démarcation entre les différents États, qui maintient les uns, anéantit les autres, et dispose des hommes comme il lui plaît, en changeant à son gré leur nationalité. Sa sanction est dans la force des armes, qui constitue le *droit de guerre*, ou *droit du plus fort*. — Indépendamment de cette politique générale, qui étend son empire sur tous les peuples, et n'est autre chose que la consécration du droit de conquête, il y a pour chaque nation en particulier une politique spéciale qui constitue pour elle un droit particulier que l'on nomme son *droit politique*. Il se modifie, suivant les circonstances, par l'effet de mille accidents différents qui ont présidé à la réunion des hommes en corps de nation, et au développement des forces de chacune d'elles. — Sous un autre rapport, on peut considérer la *politique* comme une science assez vague qui sert à expliquer les révolutions qui se sont accomplies dans l'histoire; elle consiste alors dans la recherche des causes les plus probables qui ont dû déterminer tel ou tel événement; elle est alors purement théorique; mais, en réagissant sur le passé, elle peut toutefois donner de bons enseignements pour l'avenir. — Ce terme ne s'applique pas seulement à l'administration des empires, on l'emploie aussi dans une acception plus modeste pour la conduite des affaires touchant à la vie privée; mais il se prend alors presque toujours en mauvaise part. Celui qui met de la *politique* dans toutes ses actions, parce qu'il veut arriver à tout prix aux honneurs et à la fortune, est un homme adroit qui sait tout sacrifier à son intérêt personnel; il ne prend de la science *politique* que ce qu'elle a de mauvais, la fourberie et la ruse. — Pris comme adjectif, le mot *politique* désigne tout ce qui a rapport au gouvernement des États et à leurs relations

réciproques; mais il sert plus particulièrement aussi à caractériser certaines locutions : ainsi, le *droit politique* est cette partie de la science du droit qui traite de la constitution d'un État, c'est-à-dire des rapports des citoyens avec l'autorité publique (*voy.* DROIT POLITIQUE). Les *droits politiques* ou *civiques*, ce sont les actes que la constitution attribue à chaque citoyen, lorsqu'elle leur permet de donner plus ou moins directement leurs suffrages pour la gestion du gouvernement (*voy.* CIVIQUES [Droits]). Le *domicile politique*, c'est le domicile que la loi permet à chaque citoyen d'élire, sous certaines conditions et après l'accomplissement de certaines formalités, pour l'exécution de ces actes. En règle générale, le *domicile politique* se confond avec le *domicile réel*, c'est par exception seulement qu'il est quelquefois permis de les diviser (*voy.* DOMICILE et DEMEURE). — L'*économie politique* est une expression consacrée pour désigner cette science qui traite de la distribution et de l'exploitation des richesses, science à laquelle la secte des économistes s'est efforcée, dans le siècle dernier, de donner une direction nouvelle (*voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE). — L'adjectif *politique*, qui sert à la fois à désigner l'homme livré aux études du droit public et à la pratique des affaires du gouvernement, aussi bien que l'homme adroit qui met toute science dans le succès, s'applique également pour dénommer certaines sectes qui, dans les troubles civils, se présentent comme médiateurs entre les opinions extrêmes. Lorsqu'au milieu des guerres de religion qui ont déchiré la France, les catholiques et les protestants, toujours en armes, étaient las de s'égorger, le parti des *politiques* se montra pour ménager une transaction qui conduisit bientôt aux massacres de la Saint-Barthélemi. Depuis lors, cette dénomination a toujours été donnée par une sorte de dérision à tous ces partis mixtes ou tiers partis qui, depuis la Ligue et la Fronde jusqu'à nos jours, se sont montrés au milieu des troubles publics comme des médiateurs inutiles. — Nous avons aussi fait de ce mot l'adverbe *politiquement*, agir suivant les règles de la politique, c'est-à-dire habilement; et le verbe *politiquer*, qui est d'un usage familier, et qui signifie *parler politique*, c'est-à-dire raisonner sur les affaires publiques. TEULET.

POLLEN. En botanique on donne ce nom à la matière généralement granuleuse qui est contenue dans les loges de l'anthère, et qui sert à la fécondation de l'organe femelle dans les végétaux. Examiné à l'œil nu, le pollen se présente sous l'aspect d'une poussière dont les grains sont d'une excessive ténuité; quelquefois ces grains sont plus gros, et dans quelques cas ils se réunissent et se soudent en une masse solide, qui remplit plus ou moins exactement chaque loge de l'anthère. La forme de ces grains polliniques est extrêment variable; mais pour la bien apprécier, il faut se servir du microscope. Aussi les anciens physiologistes n'avaient-ils que des idées fort incomplètes sur les formes et l'organisation de ces granules. Le professeur Guillemin, dans un travail spécial sur cette partie, a fixé les idées sur la forme générale des grains polliniques et sur leur aspect extérieur. Cette forme, comme on vient de le dire, est très-variable. Ainsi il y en a qui sont régulièrement sphériques, d'autres ellipsoïdes, d'autres lenticulaires; quelques-uns sont naviculaires, d'autres trigones, etc. Mais une distinction plus importante à faire parmi les grains de pollen est celle que l'on tire de l'aspect de leur surface externe. En effet, elle peut être tout à fait lisse, ou bien elle peut être hérissée, soit d'aspérités ou de villosités, et dans ce dernier cas elle est toujours couverte d'un enduit visqueux, qui paraît sécrété par les petites aspérités qu'on observe sur cette surface. Par un grand nombre de recherches, le même observateur s'est convaincu que la nature des grains polliniques était, à peu d'exceptions près, la même dans chaque famille de plantes, c'est-à-dire que dans les genres d'une même famille on ne rencontre que des granules lisses ou des granules visqueux et papillaires. Ainsi dans les convolvulacées et les malvacées, les granules sont visqueux, sphériques et d'un blanc argentin; ils sont également sphériques et d'un beau jaune dans un grand nombre de cucurbitacées; dans les onagres ils sont trigones, papillaires, avec une dépression considérable dans leur centre. Les familles où les grains ne sont pas papillaires, sont en grand nombre; on peut citer comme exemple, les gentianées, les solanées, les graminées, les scrophulariées, etc., etc.

Mais quelle est l'organisation intérieure de ces grains de pollen? Déjà Needham avait reconnu que ce sont des utricules formés de deux membranes : l'une extérieure et plus épaisse, l'autre intérieure, d'une ténuité extrême, qui contient des granules d'une excessive petitesse, et que c'est cette membrane qui empêche ces granules de se mêler au liquide dans lequel on a fait éclater les grains polliniques. Kœlreuter et Gærtner adoptèrent l'opinion de Needham quant à l'existence des deux membranes; mais ce dernier avait dit aussi que les granules existaient dans tous les pollens parfaits, et qu'ils

en étaient la partie essentielle et fécondante : cette dernière opinion fut combattue par Kœlreuter, qui voulait que ces granules ne se rencontrassent que dans les pollens imparfaits, et que par conséquent ils ne servaient en rien à la fécondation des ovules. Les observations importantes de Needham avaient été en quelque sorte négligées par la plupart des physiologistes, quand les observations microscopiques du professeur Amici de Modène, et surtout celles d'Adolphe Brongniart, dans son beau travail sur la génération des végétaux, vinrent en quelque sorte les tirer de l'oubli. Le professeur de Modène, en soumettant à son excellent microscope le pollen du *portulaca pilosa*, avait reconnu qu'au moment où les grains sont en contact avec la surface du stigmate, leur membrane externe se rompt, et que par cette déchirure il sort un appendice tubuleux, transparent, formé par la membrane interne, et dans l'intérieur duquel il vit les granules spermatiques se mouvoir pendant l'espace d'environ quatre heures. Brongniart fils a reconnu que toutes les fois que les grains de pollen se trouvent en contact avec la surface humide du stigmate, ou plongés dans un liquide qui détermine la rupture de la membrane externe, on voit la membrane interne faire ainsi saillie à travers cette ouverture, et se prolonger sous la forme d'un appendice tubuleux plus ou moins long, quelquefois légèrement renflé à son extrémité. Il a vu aussi que les grains polliniques de l'*OEnothera biennis*, qui ont une forme trigone, émettaient fréquemment deux appendices tubuleux ; tandis que dans le *cucumis acutangulus* la membrane interne faisait saillie par trois ou quatre points de la surface des grains de pollen. Ces observations faites sur le pollen de plantes extrêmement variées, mettent hors de doute l'existence d'une membrane interne, renfermant immédiatement les granules spermatiques et la saillie tubuleuse que fait cette membrane au moment où a lieu la rupture des grains de pollen. L'existence de ces globules ou granules spermatiques est également incontestable, malgré l'opinion contraire émise par Kœlreuter. Mais ces granules sont d'une telle ténuité, qu'il est extrêmement difficile d'en apprécier la forme. D'après ses observations faites avec le microscope d'Amici, au moyen du *camera lucida*, et par un grossissement de 1050 diamètres, Brongniart a reconnu que ces granules avaient en général une forme sphérique, et sur un assez grand nombre de plantes observées par lui, il a trouvé que leur diamètre variait depuis 1/350 jusqu'à 1/875 de millimètre. Un fait non moins important, aperçu d'abord par Amici, mais constaté depuis par le physiologiste français, c'est que ces granules sont doués d'un mouvement spontané plus ou moins marqué. Au moyen du plus fort grossissement du microscope d'Amici (1050 diamètres), ces mouvements sont très-appréciables, et il paraît impossible de les attribuer à aucune cause extérieure. Dans le potiron, dit Brongniart (*Ann. Sc. nat.*, 12, p. 45), le mouvement des granules consiste dans une oscillation lente, qui les fait changer de position respective ou qui les rapproche et les éloigne, comme par l'effet d'une sorte d'attraction et de répulsion. L'agitation du liquide dans lequel ces granules nagent, ne paraît pas pouvoir influer sur ce mouvement, puisque d'autres granules, les uns plus fins et les autres plus gros, qui sont mêlés avec eux, restent immobiles, tandis que les granules spermatiques, reconnaissables à leur grosseur uniforme, exécutent les mouvements lents que l'on vient de décrire. Ces mouvements sont encore beaucoup plus apparents dans les malvacées où l'on voit ces granules, qui sont oblongs, changer de forme, se courber en arc ou en S à la manière des vibrions. Ainsi de ces diverses observations il résulte que le pollen se compose d'utricules de forme très-variée, tantôt lisses extérieurement, tantôt papilleux ; que ces utricules sont formés de deux membranes, l'une externe, plus épaisse, l'autre interne, extrêmement mince ; qu'au moment où a lieu la rupture de chaque grain de pollen, la membrane interne qui ne se rompt pas, se prolonge par l'ouverture de l'externe en un appendice tubuleux, plus ou moins allongé, dans lequel viennent s'amasser les granules spermatiques contenus dans la membrane interne ; que ces granules, d'une excessive petitesse, paraissent animés d'un mouvement spontané plus ou moins rapide. Il reste maintenant à examiner l'action du pollen sur le stigmate, ou la fécondation. On doit remarquer d'abord que la manière d'agir des grains polliniques sur le stigmate, varie suivant l'organisation particulière de celui-ci. Ainsi le stigmate observé au microscope se compose d'utricules de formes variées, rapprochés et contigus les uns aux autres. Tantôt ils sont nus, tantôt ils sont recouverts par une sorte de membrane qui peut-être n'est pas distincte de celle qui compose les utricules. Dans le premier cas, qui est plus fréquent, quand les grains polliniques se trouvent en contact avec la surface humide du stigmate, ils se rompent, la membrane interne fait saillie par le moyen de son appendice tubuleux ; on voit alors cet appendice s'in-

troduire, s'insinuer en quelque sorte dans les espaces interutriculaires et tendre à s'y enfoncer de plus en plus, tandis qu'ils se trouvent retenus dans cette position par la membrane externe, qui ne peut les suivre dans leur mouvement. Chaque lobe du stigmate ressemble alors, selon la remarque de Brongniart, à une petite pelotte dans laquelle des épingles seraient enfoncées jusqu'à la tête. Si dans cet état on observe attentivement les appendices tubuleux, on voit que les granules spermatiques, qui y étaient d'abord épars, se réunissent vers leur extrémité inférieure, qu'à une certaine époque celle-ci se déchire, et qu'alors ces granules se trouvent en contact avec le tissu interutriculaire du stigmate. Quand, au contraire, la surface externe du stigmate est revêtue d'une membrane continue, l'appendice tubuleux des grains polliniques s'applique par son extrémité contre cette membrane, finit par se souder avec elle, et les granules spermatiques, s'accumulant dans ce point, en déterminent la rupture, de manière qu'ils se trouvent également répandus dans le tissu interutriculaire du stigmate. Maintenant comment ces molécules spermatiques si ténues cheminent-elles jusqu'à l'ovule dont elles doivent opérer la fécondation? Par quelle voie se fait leur transport? Ici plusieurs opinions ont été émises. Et d'abord il est important de détruire l'erreur des auteurs qui prétendent que la transmission du pollen a lieu par le moyen de vaisseaux particuliers, dont la réunion constitue des faisceaux qu'on a nommés *cordons pistillaires*. Ces vaisseaux prétendus n'existent pas; c'est-à-dire que la communication, qui existe entre le stigmate et les trophospermes où sont attachés les ovules, a lieu par le tissu cellulaire et non par aucune sorte de vaisseau. Mais il reste encore à déterminer si la transmission des granules se fait en traversant les cellules, ou si elle a lieu par les intervalles intercellulaires. Le professeur Link, qui déjà avait détruit l'erreur des physiologistes touchant les vaisseaux conducteurs de la matière fécondante, avait dit que les granules spermatiques traversaient les cellules en pénétrant par les espaces intermoléculaires dont sont criblées leurs parois. Mais cette opinion paraît peu admissible; car le plus fort grossissement du microscope qui permet de distinguer la forme des granules spermatiques, ne fait nullement reconnaître l'existence des ouvertures par lesquelles ces granules traverseraient les cellules. Mais, ainsi que l'a remarqué Brongniart, les cordons pistillaires ne sont pas composés de vaisseaux, mais bien d'un tissu cellulaire plus fin, plus coloré, formant tantôt de simples cordons, tantôt des lames plus ou moins saillantes, et qui s'étendent depuis le stigmate jusqu'aux ovules. C'est par ce tissu particulier, qu'on nomme *tissu conducteur*, qu'a lieu la transmission des granules spermatiques, non pas en traversant les parois des utricules qui le composent, comme le croyait le célèbre professeur de Berlin, mais en suivant les interstices de ces cellules. Arrivés par cette voie jusqu'au trophosperme qui supporte les ovules, les granules fécondants se trouvent mis en contact plus ou moins immédiat avec l'ouverture des téguments de l'ovule, et par suite avec l'amande que ces téguments recouvrent et dans laquelle l'embryon ne tarde pas à se développer. On voit, d'après cette théorie, le rôle important que jouent les granules spermatiques dans la fécondation des ovules. Ce rôle est le même que celui des animalcules spermatiques dans la génération des animaux. La fécondation dans les plantes présente donc les mêmes phénomènes que celle des animaux, et offre un point de contact de plus entre les deux grandes divisions des êtres organisés.

Dans certains végétaux, comme dans les orchidées et les asclépiadées, les granules de pollen, renfermés dans chaque loge de l'anthère, se réunissent et se soudent entre eux, de manière à former une masse solide qui a en général la même forme que la cavité de l'anthère dans laquelle elle était renfermée. Tantôt ces granules sont simplement très-rapprochés, sans qu'ils aient contracté d'adhérence entre eux, comme, par exemple, dans le genre *epipactis;* tantôt ils sont réunis les uns aux autres par une sorte de matière visqueuse, très-adhérente, qui s'allonge sous la forme de filaments élastiques quand on tend à séparer ces granules, ainsi qu'on le remarque dans les genres *orchis, ophrys, serapias*, etc.; tantôt enfin la soudure est tellement intime, que tous les grains polliniques forment une masse solide, ainsi qu'on l'observe dans les asclépiadées et les orchidées. RICHARD.

POLLION (CAIUS-ASINIUS), homme d'État et homme de lettres, comme l'étaient à l'époque où il vécut la plupart des premiers personnages de Rome, fut l'ami de César, d'Antoine et d'Auguste. Dans la lutte entre César et Pompée, il suivit le parti du premier. Après la mort du dictateur, les républicains se flattaient de l'espoir qu'il servirait la liberté; mais, désespérant de cette sainte cause, il s'attacha à Antoine, à qui il rendit un service éclatant en se joignant à lui après sa défaite près de Modène. Il fut nommé, l'an 714 de Rome (40 de J. C.), consul et chargé

de surveiller dans la Gaule cisalpine la distribution des terres promises aux vainqueurs de Brutus et Cassius à Philippes. Ce fut pendant ce commandement qu'il connut Virgile, dont il devint le protecteur. Il vainquit les Parthiniens, peuple de la Dalmatie, et reçut les honneurs du triomphe. Dans la guerre de Pérouse, il se déclara contre Octave. Bientôt après, il négocia entre le jeune triumvir et Marc-Antoine le traité de Brindes. Ce fut alors que Virgile lui adressa sa quatrième églogue, à laquelle Pollion ne doit pas moins d'illustration qu'à son triomphe et à la gloire pacifique d'avoir réconcilié les triumvirs. En effet, qui n'a dans la mémoire ce vers de Virgile :

> Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ,

que Boileau a si heureusement imité :

> Et par quel art encor l'églogue, quelquefois,
> Rend digne d'un consul les bergers et les bois.

Lorsque Octave et Marc-Antoine se brouillèrent sans retour, Asinius Pollion ne suivit pas ce dernier, dont il désapprouvait la conduite ; mais il crut que l'amitié qui l'avait lié à ce chef de parti ne lui permettait pas de se déclarer pour Octave, et il dit qu'il serait la proie du vainqueur. Auguste lui témoigna de l'affection jusqu'à la fin de ses jours. Cependant Pollion n'eut aucune part aux affaires publiques : il fallait au despote romain des hommes plus dévoués et moins indépendants. Pollion mourut à Tibur, à l'âge de 80 ans, vers la fin du règne d'Auguste. Les anciens ont cité Pollion comme un grand orateur, un grand poëte, un excellent historien, un philosophe du premier ordre. Il avait composé en 17 livres l'histoire des guerres civiles, depuis le consulat de Metellus et le passage du Rubicon ; il y rendait une éclatante justice à la mémoire de Cassius et de Brutus. Il travaillait à ce grand ouvrage lorsque Horace lui adressa la première ode du deuxième livre. Presque tous les interprètes ont vu dans cette pièce une exhortation directe à Pollion de laisser de côté toutes les autres occupations pour se livrer entièrement à celle-ci. Je préfère la manière dont M. Eusèbe Salverte a entendu cette ode dans sa curieuse dissertation intitulée *Horace et l'empereur Auguste*. « Selon l'ingénieux académicien, Horace resserre et reproduit en beaux vers les plus brillantes images des fragments que l'historien lui avait communiqués ; et, à la faveur de cette précaution oratoire, il lui fait sentir délicatement tous les dangers de son entreprise, et il l'engage à retourner à la muse de la tragédie. Mécène (*voy.*) eut le projet d'écrire l'histoire d'Auguste : loin de l'en dissuader, son ami le presse de remplir cette tâche (*liv.* II, *ode* 12) ; elle n'avait pas de danger pour lui. » Sénèque, en parlant avec éloge de l'histoire d'Asinius Pollion, lui reproche d'avoir été injuste envers Cicéron. Velleius Paterculus dans son deuxième livre, après avoir parlé d'Hortensius, de Cicéron, de César et des génies les plus distingués du dernier siècle de la république romaine, ajoute : « Viennent ensuite comme leurs élèves, Corvinus, Asinius Pollion, Salluste, etc. » Les commentaires historiques de Pollion sont encore allégués par Appien (*Guerres civiles*, l. II) ; mais ce précieux ouvrage est perdu, à quelques fragments près, que citent les auteurs des siècles suivants. Il existe trois lettres de Pollion adressées à Cicéron dans le dixième livre des *Lettres familières* de ce grand orateur. Sénèque, dans sa centième lettre, parle des écrits philosophiques de ce consulaire, et les met immédiatement après ceux de Cicéron. Il composa aussi des tragédies. « Pollion, dit Horace, est appelé à chanter en vers tragiques les désastres des rois (*liv.* 1er, *sat.* 10) ; » mais on ne connaît pas même les titres de ses pièces, et aucun fragment n'en est cité dans les anciens. Le plus grand service que Pollion ait rendu aux lettres, c'est d'avoir fondé à Rome la première bibliothèque publique ; il y employa les dépouilles des ennemis qu'il avait vaincus. Cette circonstance de sa vie justifie pleinement le choix qu'un auteur moderne a fait du nom de Pollion pour composer sur Rome, au temps d'Auguste, un pastiche historique, qui offre l'imitation du *Voyage du jeune Anacharsis* (*Pollion ou la Cour d'Auguste*). Divers auteurs nous font connaître Asinius Pollion comme un philosophe aimable, circonspect, modéré, qui cherchait avant tout son repos, et qui entendait la manière de se le procurer. « Je me souviens, dit Sénèque, qu'Asinius Pollion, ce fameux orateur, ne s'occupait plus d'aucune affaire passé la dixième heure : dès lors, il ne lisait pas même ses lettres, de peur qu'elles ne fissent naître pour lui quelque nouveau soin ; mais, durant ces deux heures, il se délassait de la fatigue de la journée (*De la Tranquillité de l'âme*, XV). Auguste avait écrit des vers satiriques contre Asinius Pollion. On lui demandait pourquoi il n'y répondait pas : « C'est folie, repartit le sage Romain, de se piquer d'écrire contre qui peut proscrire (Macrobe [*Saturnal.*, liv. 1er, ch. 4]). » Il poussait si loin la circonspection qu'au rapport de Pline le jeune, ayant écrit des invectives contre Plancus, il attendit la mort de celui-ci

pour les publier. « C'était, dit Montaigne à ce propos, faire la figue à un aveugle, et dire des pouilles à un sourd, et offenser un homme sans sentiment, plutôt que d'encourir le hasard de son ressentiment. » Aussi, Plancus lui-même adressa à Pollion cette raillerie : « Il n'appartient qu'aux spectres de lutter contre les morts (*cum mortuis, non nisi larvas luctari*). » Il ne faut pas confondre Asinius Pollion, avec Vedius-Pollion, son contemporain, ce terrible gastronome, qui, pour manger de bon poisson, jetait ses esclaves aux *murènes* de ses viviers. Auguste, ami de cet autre Pollion, pensa être témoin de cette barbarie un jour qu'il dînait chez cet homme. Un esclave, échappé des mains qui allaient le précipiter dans les flots, se réfugia aux pieds de l'empereur; Auguste, révolté d'une telle barbarie, fit briser sous ses yeux tous les cristaux de Vedius, et combler son vivier. « C'était, dit Sénèque, dans son *Traité de la colère* (ch. XL), corriger un ami en souverain, et bien user de la toute-puissance. » CH. DU ROZOIR.

POLLUX (*myth.*), fils de Jupiter et de Léda, frère de Castor. *Voy.* CASTOR et DIOSCURES.

POLLUX, JULIUS POLLUX, sophiste et grammairien grec du IIe siècle, natif de Naucratis en Égypte, se fit un nom à Rome, et fut un des précepteurs de Commode. Il remplaça comme professeur d'éloquence à Athènes Adrien de Tyr. On lui doit un *Lexique* en 10 livres, dit *Onomasticon,* dont la meilleure édition, due aux soins de Léderlin et Hemsterhuys, a été publiée par Wetstein, Amsterdam, 1706, 2 vol. in-fol. Dans l'*Onomasticon* les mots sont disposés, non dans l'ordre alphabétique, mais selon l'analogie du sens.—Un autre J. Pollux, historien grec qui vivait sous l'empereur Valens en Orient (364), a donné : *Historia physica seu Chronicon ab origine mundi usque ad Valentis tempora,* Munich, 1792, in-8° (trad. en latin par Bianconi, 1799, in-fol.) BOUILLET.

POLO (MARCO-), célèbre voyageur vénitien. *Voy.* MARCO-POLO.

POLOGNE, royaume autrefois un des boulevards de la chrétienté, aujourd'hui réuni à l'empire russe.

I. *Géographie et statistique.* La Pologne n'est connue sous ce nom que depuis le Xe siècle, alors qu'elle formait déjà un État considérable. L'origine de son nom a été, depuis, diversement expliqué : les uns veulent le faire dériver de *polé,* champ, plaine; d'autres de *Lech,* son prétendu fondateur, dont cependant l'existence elle-même est hypothétique; d'autres enfin, des *Boulons, Lazes, Spales* et diverses autres tribus slavonnes. Situé entre les 50° 4' et 55° 6' de lat. N. et les 15° 10' et 21° 48' de long. or. (mér. de Paris), le royaume actuel, débris d'un vaste État, est enclavé au milieu de ses anciennes possessions : à l'ouest et au nord, il est borné par celle qui dépendent maintenant de la Prusse; à l'est, par les provinces qui échurent à la Russie; au midi, enfin, par celles qui forment le partage de l'Autriche et par le territoire de la ville de Cracovie, l'antique capitale du pays. Sa plus grande longueur est de 120 lieues du sud au nord; sa plus grande largeur de 109 l. On lui donne une superficie totale de 2,270 milles carr. géogr. (124,850 kilom. carrés[1] : il en avait plus de 15,000 au temps de sa puissance. Pays généralement plat, penché vers la mer Baltique au bassin de laquelle il appartient, il n'est un peu montueux qu'au sud, où sa hauteur moyenne ne s'élève pas cependant au delà de 800 pieds. Les fleuves principaux qui l'arrosent sont : la Wartha, la Vistule (*Wisla*), le Niémen, le Narew, le Boug, le Wiéprz. Fertile et boisé, sa principale richesse consiste en grains et en bois : le sapin prédomine dans ses forêts, comme le froment, le seigle, l'orge et l'avoine dans ses champs. L'uniformité du climat, les retours très-réguliers du beau temps et des pluies, rendent les mauvaises récoltes fort rares : l'agriculture, longtemps arriérée, y fait des progrès sensibles. Il y a de riches pâturages et des troupeaux nombreux. Dans la partie montueuse se trouvent quelques métaux. On y exploitait autrefois de l'argent; on en tire à présent du cuivre, du plomb argentifère, beaucoup de fer, du zinc, de la houille et du marbre. L'industrie est encore fort peu avancée en Pologne; cependant on y fabrique des draps, des tapis, des calicots, des cuirs, du suif, des voitures, etc.; depuis quelque temps, les fabriques de sucre de betterave s'y propagent. Le commerce consiste en grains, bois, laines, miel, suif, moutons, porcs, draps, cuir : le montant le plus haut des exportations, en 1830, fut de 70 millions de fr.; la somme totale des importations de la même année, fut de 75 millions. On compte dans le pays environ 450 lieues de grandes routes faites par les meilleurs procédés, entretenues avec soin; on travaille au chemin de fer qui doit réunir sa capitale avec la frontière du côté de l'Autriche; enfin, un canal tout nouvellement construit joint la Vistule au Niémen.

D'après le dernier recensement, le royaume de Pologne a une population de 4,428,546 habi-

[1] Ou, d'après la dernière publication de M. Balbi (*Éléments de Géogr.*), 125,857.

tants [1]. Dans ce nombre, on compte environ 400,000 juifs, à peu près autant de Routniaks, environ 240,000 Lithuaniens, 10,000 Allemands, 2,000 Tâtars, 800 Bohémiens. Les autres habitants sont les Polonais proprément dits, peuple slavon ayant sa langue propre, fort ancienne et très-cultivée. Il en sera parlé dans les art. suivants. Le royaume est divisé en huit gouvernements qui, avant l'ukase du 9 mars (25 février) 1837, portaient le nom de *voïvodies* ou palatinats. En voici la liste avec l'indication de leurs chefs-lieux : Masovie (Varsovie), Kalisch (Kalisch), Sandomir (Sandomir), Cracovie (Kielcé), Lublin (Lublin), Podlachie (Siedlcé), Ploçk (Ploçk, *pron.* Plotsk), Augustow (Suvalki). La capitale du royaume, Varsovie (*voy.*) renferme environ 140,000 âmes : elle est dominée maintenant par une citadelle. Les autres places fortes du pays, sont : Modlin, ou Novo-Géorgewsk, Demblin ou Ivangorod, Zamosc, etc. On compte dans le pays 450 villes et 22,600 villages; de ces derniers, 17,150 dépendent des nobles et 5,450 de la couronne.

Le royaume de Pologne dont les armoiries particulières représentent un aigle blanc, sur champ de gueules, est réuni, depuis les traités de 1815, à l'empire de Russie. Il a été réorganisé récemment d'après le statut du 26 février 1832. L'administration supérieure est confiée à un *conseil d'administration,* présidé par le lieutenant du roi, gouverneur qui reçoit les ordres impériaux par l'intermédiaire d'un ministre secrétaire d'État du royaume, attaché à la personne de l'empereur. Il y a aussi dans le conseil de l'empire, à Saint-Pétersbourg, une section spéciale pour les affaires de Pologne. Deux départements du sénat de l'empire, le 9e et le 10e, siégeant à Varsovie, exercent les fonctions de l'ancien conseil d'État et de l'ancienne cour suprême. Il y a à Varsovie trois directeurs généraux, ceux de l'intérieur, de la justice et des finances. Le code français, récemment modifié, est la loi civile du pays; le servage est aboli dans cette partie de la Pologne depuis 1806. Les habitants professent généralement la religion catholique romaine : il y a cependant dans le pays environ 220,000 grecs-unis, 215,000 luthériens, et, comme nous l'avons dit, beaucoup de juifs; la liberté de culte est garantie, mais la religion greco-russe jouit d'une protection spéciale. L'université de Varsovie n'existe plus depuis 1832 : il y a dans le royaume, pour les études supérieures, une école de théologie et de médecine. Chaque palatinat a son gymnase; Varsovie en possède plusieurs. Les revenus du pays sont de 45 millions de fr. environ; la dette liquidée s'élève à 125 millions. Il y a à Varsovie une banque nationale, établie dans l'intérêt de l'industrie; il y a aussi une association des propriétaires des terres, pour relever et maintenir le crédit territorial. — On peut voir Friederich, *Darstellung Neu und Alt-Polens*, Berlin, 1839; Possart, *Das Kœnigreich Polen,* Stuttgart, 1840; Slowaczynski, *Statistique du royaume de Pologne,* Paris, 1837, in-12, etc. (*voy*. p. 96).

[1] Le recensement de 1835 en avait donné 4,059,617. S.

II. *Histoire*. Sans nous arrêter aux traditions incertaines ou fabuleuses qui précèdent l'époque où le christianisme répandit ses bienfaits dans ces régions, nous rappellerons seulement que les *Polonais,* rameau de la souche slavonne, s'étendant de la mer Baltique à la mer Noire et à l'Adriatique, occupaient d'abord, entre l'Oder et la Vistule, le centre parmi les peuples *léchites.* Sous cette dénomination, on comprend les *Masoviens,* leurs voisins de l'est, les *Cracoviaks,* les *Silésiens* et divers autres, disséminés dans les régions méridionales et à l'ouest de la *Léchie,* enfin les *Poméraniens* établis au nord sur la mer Baltique. Gnezne, Kruswiça, Poznân ou régnèrent les Lecheks et les Popiels, furent leurs villes principales.

Pressés par de puissants voisins, qui avec le christianisme leur apportaient le joug de l'Empire, les nations léchites, pour qu'elles pussent opposer une résistance efficace à l'ennemi commun, durent s'unir entre elles. C'est ainsi que vers le milieu du xe siècle, quand Miécislas, duc des Polonais, embrassa le christianisme (965), la plupart des nations que nous venons de nommer ne formaient plus qu'un seul État, sous le sceptre des *Piasts* (*voy.*), successeurs des Popiels. Mais le vrai fondateur de l'État, celui qui le consolida et l'éleva au rang que la Pologne occupa depuis parmi les puissances européennes, fut le fils de Miécislas, Boleslas ou Boleslaf le Grand (992-1025). Entraîné dans plusieurs guerres contre l'Empire, il poussa ses victoires jusqu'en Bavière. Le traité de Bautzen (1018), qui termina ces guerres, ajouta à ses possesions la Lusace et une partie de la Moravie. Maître d'un État vaste et puissant, Boleslas, s'étant fait sacrer roi à Gnezne, fut reconnu par l'empereur Othon III. La Pologne, placée à la frontière extrême de la chrétienté, devint alors son boulevard. Pour consolider son royaume et le mettre en état de résister aux barbares d'un côté, et à l'Empire de l'autre, Boleslas donna à son peuple, essentiellement agricole, une organisation

militaire. Tous les habitants étaient également obligés à porter les armes : ceux qui avaient les moyens d'avoir un cheval et un équipement de bataille devenaient nobles, les autres combattaient à pied; les prisonniers de guerre étaient seuls esclaves, et pendant la guerre seulement.

Depuis plus d'un siècle, l'héritage de Boleslas restait uni entre les mains de ses successeurs, lorsqu'un d'eux, Boleslas III, le partagea entre ses quatre fils (1139) : il ressuscita, pour ainsi dire, l'ancienne Léchie, avec cette différence pourtant que cette fois elle était tenue de reconnaître la suzeraineté de celui des quatre frères qui régnait à Cracovie. Ce fut d'abord Ladislas II. Celui-ci voulut reconstituer l'unité de l'empire, en déshéritant ses frères encore mineurs, comme l'avait fait Boleslas le Grand; mais battu par leurs partisans, il fut forcé de se désister de tous ses droits, et n'obtint, qu'à cette condition, pour lui et ses héritiers, la Silésie, qui, possédée par les Piasts plusieurs siècles encore, ne rentra plus sous la domination des souverains de Pologne.

L'essai de rétablir l'unité de l'État fut renouvelé plus d'une fois par les successeurs de Ladislas Ier. Miécislas III (1177) et Prémislas (1296) moururent à la peine, sans avoir réussi. Les fils de Boleslas III ayant suivi son exemple, au lieu de quatre principautés, la Pologne en compta bientôt un nombre considérable. Chacun des princes, visant à la suprématie, travaillait à se former un parti, en caressant les hommes puissants. Une sorte d'oligarchie qui s'était formée par suite de ces circonstances, trouvait son compte dans le partage du pays : disposant à son gré de l'autorité suzeraine, elle n'était pas portée à changer un état de choses si favorable à ses intérêts : aussi, pour le malheur du pays, dura-t-il près de deux siècles. Pendant cette période, les priviléges accordés aux grands absorbèrent les droits des autres classes de la nation et ceux de la couronne. Les bourgeois et les paysans furent obligés de supporter seuls tous les impôts. La prodigalité des petits princes, dont chacun avait sa cour, les entraînait aux emprunts, et les obligeait souvent à donner en gage une partie de leur territoire. C'est ainsi que les environs de l'Oder, Lubusz, Santok, et la Lusace, passèrent définitivement à l'Allemagne. Ce n'est pas tout. Faibles par suite du partage, les petits princes se virent souvent dans la nécessité d'appeler à leur secours des étrangers, suscitant ainsi eux-mêmes des ennemis à leur pays. Entre autres, Conrad, duc de Mazovie, incapable de se défendre contre les incursions des Prussiens, encore barbares et idolâtres, résolut de recourir à l'assistance des chevaliers de l'ordre Teutonique, qui se vouaient à l'extermination des infidèles. En échange du territoire de Culm, qu'il leur céda, ils lui promirent de lui soumettre les Prussiens; ils les soumirent en effet, mais gardèrent la conquête pour eux. Les rois de Bohême profitaient aussi de l'occasion pour s'arroger des droits sur les possessions et même sur la couronne des Piasts.

Au milieu de cette confusion, surgit heureusement un grand prince. Ce fut Ladislas le Bref, arrière-petit-fils de Boleslas III. Frère et héritier de Lechek le Noir, deux fois pourtant repoussé du trône, il parvint enfin à réunir sous son sceptre toute la Léchie, moins la Silésie et la Mazovie, et, en 1319, il se fit couronner roi de Pologne à Cracovie.

Ladislas abaissa l'autorité des grands, en anéantissant une partie des priviléges qu'ils venaient d'usurper, et en appelant à participer à ceux qui leur restaient toute sa milice, c'est-à-dire tous les nobles sans distinction. A côté du conseil des prélats et magnats qui s'était formé sous les prédécesseurs de Ladislas, prit place une assemblée plus populaire. La première fut convoquée à Chenciny, en 1331. De monarchie absolue sous Boleslas Ier, oligarchique sous les successeurs de Boleslas III, la Pologne devint alors une monarchie tempérée par une sorte d'assemblée nationale, par les diètes.

Le fils de Ladislas, Casimir III (1333-1370), fut aussi un grand roi. A l'exemple de son père, qui abaissa les grands à l'aide de la noblesse, Casimir, pour réprimer l'ambition croissante de celle-ci, aurait voulu relever le peuple. Ses efforts sous ce rapport eurent peu de succès. Les contemporains lui donnèrent cependant le surnom de *roi des paysans*; mais il ne s'occupait pas moins du bien-être des autres classes d'habitants. Toutes les villes principales lui durent la splendeur dont elles jouirent plus tard. Cracovie, en particulier, lui doit son université, illustre dans la suite par la protection de sa petite-nièce, la reine Hedvige. Sous le règne de Casimir III, la Pologne fut gratifiée d'un recueil de lois qui fut promulguée à la diète de Wisliça (1347) : c'est un monument honorable pour l'époque qui le vit paraître.

Occupé de tant d'œuvres utiles, Casimir le Grand avait besoin de consolider d'abord la paix avec ses voisins. Il s'arrangea effectivement par le traité de Kalisch (1343) avec l'ordre Teutonique, vaincu déjà par son père : la Poméranie de Dantzig, qu'il lui garantit, prit dès lors le nom de *Prusse*. Aux rois de Bohême qui se désistèrent

de leurs prétentions à la couronne de Pologne, il céda ses droits sur la Silésie. Mais, à la même époque, Boleslas, duc de Halitch ou Galicie, étant mort sans postérité, Casimir, en sa qualité de Piast, hérita de la Russie Rouge, dont les souverains, depuis Daniel Romanevitch (1246) prenaient le titre de *rois de toute la Russie*.

La Pologne reprit ainsi sa place à la tête des peuples slavons, où son créateur, Boleslas le Grand, *le roi des Slaves*, l'avait élevée. De ses deux rivales, l'une, la Bohême, sa sœur aînée en civilisation, germanisée peu à peu par ses rois, que flattait la couronne impériale, se détachait pour ainsi dire de la famille slavonne; et l'autre, la Russie, morcelée au commencement du XI[e] siècle par les héritiers de Vladimir, affaiblie par suite des discordes intestines, et réduite au XIII[e] siècle, en grande partie, à subir le joug des Tâtars, ne pouvait guère prétendre alors au premier rôle.

Casimir le Grand n'eut point de postérité légitime : il fut le dernier roi de la dynastie des Piasts. La Providence frappait ainsi la Pologne d'un coup fatal au moment même où l'avenir s'offrait à ce pays sous les couleurs les plus brillantes. Pour assurer la couronne à son neveu, Louis d'Anjou, roi de Hongrie, Casimir crut devoir demander l'assentiment de la diète (1339); car il y avait encore des Piasts en Mazovie et en Silésie, qui pouvaient prétendre à l'héritage. Louis, n'ayant que des filles, se vit aussi dans la nécessité de solliciter un pareil consentement, pour Hedvige, la cadette; et celle-ci morte, la diète eut encore à se prononcer sur les droits de son mari, Jagellon. Le fils de ce dernier est aussi mort sans postérité. Les diètes ne manquèrent point, plus tard, de tirer parti de tant de circonstances favorables, pour rendre la couronne élective. En attendant, elles purent imposer des bornes au pouvoir royal. Ainsi, pour ne citer que les principales concessions, Louis de Hongrie et son successeur, Jagellon, durent accorder aux diètes le droit de voter les impôts (1374 et 1404). Jagellon s'engagea en outre (1430) à la stricte exécution de la fameuse loi *Neminem captivabimus* (l'*habeas corpus* de la Pologne). Son fils, Casimir, fut obligé de résigner le droit de déclarer la guerre et de faire la paix (1454); et quand, sous le même règne (1468), les diètes eurent obtenu une organisation plus régulière et plus indépendante, rien ne les empêchait plus de faire prévaloir le principe de leur omnipotence, consacré à la fin (1505) par les rois eux-mêmes, dans ces termes sacramentaux : *Nihil novi constitui debeat per Nos et successores Nostros, nisi communi nuntiorum terrestrium consensu.*

Cependant longtemps encore le respect traditionnel pour la royauté préserva la nation de l'abus de ses priviléges, et près de trois siècles de grandeur et de prospérité suivirent le règne de Casimir le Grand. Sa petite-nièce Hedvige, couronnée reine en 1384, ayant donné sa main à Jaghiel ou Jagellon, grand-duc de Lithuanie, le plus puissant des potentats du Nord (1386-1434), une nouvelle dynastie (*voy.* JAGELLON) succéda aux Piasts. Un vaste pays fut par ce moyen acquis à la chrétienté, et réuni à la couronne de Pologne. D'un côté, les républiques russes de Pskof et de Novgorod la Grande, de l'autre les Tâtars de Pérékop relevaient de la Lithuanie; en même temps, la Russie Blanche, la Séverie, la Kiovie, la Podolie, et beaucoup d'autres principautés russes, soustraites au joug des Tâtars et tenues en fiefs par les frères de Jagellon, faisaient également partie de son empire. Trois peuples composaient alors la Pologne : les Lithuaniens, les Russiens [1] et les Polonais. Les libertés et priviléges de la noblesse polonaise furent concédés aux premiers en 1413, aux seconds en 1433; et pour consolider d'autant mieux l'union, le concile de Florence réunit les deux rites, grec et romain, qui séparaient les Polonais des Russiens, ces derniers ayant reçu la foi de Byzance et ne reconnaissant point l'autorité des évêques de Rome. L'union adoptée par Isidore, archevêque de Kiow (Kief), au nom de toute la Russie, ne fit cependant de progrès que dans les Russies polonaises.

Aux trois peuples que nous venons de nommer, un quatrième vint bientôt s'unir non moins spontanément. Fatigués du joug et des vexations exercées par l'ordre Teutonique, les Prussiens se soumirent, en 1454, à Casimir IV, fils de Jagellon. La résistance de l'ordre amena une guerre de douze ans, à la suite de laquelle le grand maître, Louis d'Erlichhausen jura fidélité aux rois de Pologne, reconnut l'ordre et ses possessions comme faisant une partie indivisible de la Pologne, et obtint à ces conditions, par la paix de Thorn (1466), qu'une partie de la Prusse, nommément Kœnigsberg et ses environs, fût instituée en fief, pour lui et les grands maîtres qui lui succéderaient; le reste de la Prusse ren-

[1] On distingue ainsi les habitants des Russies polonaises des Russes actuels, appelés alors Moscovites. L'idiome du pays distingue aujourd'hui encore *Rus, Rusini; Rossya, Rossyani.* (Nous nous expliquerons sur cette distinction à l'art. RUSSIE).

tra sous la domination immédiate des rois de Pologne. Plus tard (1525), le maître de l'ordre Teutonique, Albert, margrave de Brandebourg, ayant sécularisé l'ordre en adoptant la confession de Luther, son fief fut élevé par son oncle, Sigismond, roi de Pologne, au rang de duché, et prit le nom de Prusse *ducale* en opposition avec celui de Prusse *royale* ou *polonaise*.

Il restait au centre même de la Pologne une province que Ladislas le Bref, restaurateur de son unité, ne put lui restituer : c'était le duché de Mazovie, où régnaient encore les Piasts. Cette ancienne famille s'y éteignit en 1526, et le fief fut définitivement réuni à la mère patrie. Dès lors, la Pologne fut aussi compacte qu'étendue : elle allait de l'Oder jusqu'au delà du Borysthène et de la Duna, de la mer Noir à la mer Baltique. Les Jagellons régnaient en même temps sur la Bohême et la Hongrie, qui offrirent leurs couronnes à Ladislas, fils de Casimir-Jagellon (1471 et 1490). La Bessarabie, la Moldavie et la Valachie reconnaissaient la suzeraineté des rois de Pologne, que des traités d'alliance et d'amitié liaient à toute la chrétienté. Florissante par l'agriculture, l'industrie et les sciences, la Pologne fut alors à l'apogée de sa grandeur. La législation civile et pénale du pays, établie par le *statut de Wisliça*, fut complétée par le *statut* auquel le chancelier Laski donna son nom (1506). La Lithuanie obtint, en 1529, de Sigismond le Vieux un code de lois connu sous le nom de *statut lithuanien*, œuvre de sagesse et d'une civilisation avancée, qui fut rendue plus complète encore par Sigismond-Auguste, en 1564. La Prusse polonaise eut, à son tour, ses lois coordonnées en 1598, et elle vit naître dans ce temps-là l'auteur du système du monde, Copernic. Quatre-vingts villes possédaient des imprimeries : Cracovie seule en comptait 50; les principaux auteurs étrangers, tant anciens que modernes, furent traduits en polonais, et l'instruction pénétra jusque dans les classes inférieures.

Les Jagellons régnèrent deux siècles. L'union définitive de la Lithuanie à la Pologne fut leur testament politique. Le dernier des Jagellons, Sigismond-Auguste (1548-1573), voyant approcher sa fin, convoqua à Lublin une diète générale (1569), et y fit signer l'acte d'union éternelle par les états des deux pays. Par suite de cet acte, la Pologne et la Lithuanie eurent chacune son administration séparée, mais elles reconnaissaient ensemble le même roi et la même assemblée représentative. Varsovie, point central entre les deux pays, fut désignée pour la réunion de cette assemblée; il s'ensuivit que cette ville devint la résidence des rois; l'ancienne capitale, Cracovie, conserva seulement la prérogative de les voir couronner dans ses murs.

Grande et forte, la Pologne des Jagellons était pour la chrétienté un rempart invincible contre l'Asie; car, comme l'a dit Melanchton : « La magnanimité de la nation polonaise paraissait surtout dans ces guerres continuelles contre les barbares, qu'elle subissait pour le repos de l'Europe entière. » Les Tâtars qui, au XIIIe siècle, poussaient encore leurs incursions jusque sur l'Oder, furent enfin refoulés. Mais un nouvel ennemi menaçait déjà la chrétienté. Les Turcs, campés jusqu'alors en Asie, venaient d'établir leur empire à Constantinople. Neuf ans avant cet événement, le fils aîné de Jagellon, Ladislas le Varnénien, roi de Pologne et de Hongrie, mourut pour le salut de la chrétienté, dans la bataille qu'il leur livra à Varna (1444). D'un autre côté, les grands princes de Moscou, branche cadette d'anciens grands princes de Kiow, profitant de l'abaissement des Tâtars, réussirent, après deux siècles de vasselage, à secouer leur joug, et à étendre leur propre puissance sur toute la frontière du nord de l'Europe et de l'Asie. La Pologne ressentit aussitôt l'apparition de ces deux antagonistes, par la chute des républiques de Pskof et de Novgorod la Grande, absorbées par les Moscovites en 1460 et 1479, et par la perte de Pérékop et des deux ports sur la mer Noire, Kilia et Akerman, dont les Turcs firent la conquête en 1475 et 1484. Mais ce qu'elle perdit de ce côté, elle le regagna de l'autre par la soumission spontanée de la Livonie et de la Courlande (1561) qui, menacées par les czars de Moscou, se réfugièrent sous la protection des rois de Pologne.

Par l'étendue de ses frontières, et par le nombre de sa population, la Pologne, riche et éclairée, était donc assez forte pour ne rien redouter; seulement il lui fallait une organisation puissante, et précisément, chaque jour, les diètes empiétaient sur les droits du gouvernement; chaque jour le pouvoir royal perdait de son ancienne autorité. La législation, toutefois, qui constituait les diètes, semblait être rationnelle. Les nobles seuls, il est vrai, étaient admis à exercer les droits politiques, mais noble alors voulait dire soldat; le nombre des citoyens n'était donc pas restreint : il augmentait à chaque nouvelle guerre; Starovolski portait, au commencement du XVIIe siècle, à plus d'un million la population noble du pays. Défenseurs-nés de la patrie, les nobles étaient les principaux pro-

priétaires et constituaient la classe la plus éclairée de la nation. Cependant à raison de sa puissance et de son nombre, la noblesse n'admit aucun frein à ses prétentions. L'autorité royale, l'influence des grands, et les droits du peuple plièrent également sous sa suprématie. Le droit de posséder des propriétés territoriales fut enlevé à tous ceux qui n'étaient pas nobles (1469). Les priviléges municipaux et les possessions urbaines, l'industrie et le commerce restaient encore aux bourgeois; mais les paysans, qui labouraient cette terre qu'ils ne pouvaient plus posséder en propre, furent bientôt, par le fait, sans aucune loi précise, réduits à l'état de servitude. Le droit d'aînesse et toutes les distinctions aristocratiques furent à leur tour abolies, en 1538 : l'égalité démocratique entre les nobles, les citoyens, devint la loi suprême du pays. Et lorsqu'à la mort du dernier des Jagellons, décédé sans postérité (1572), l'interrègne livra à la diète un pouvoir sans contrôle, elle s'empressa aussitôt de rendre par une loi expresse la couronne élective, et de s'assurer ainsi le droit de dicter périodiquement de nouvelles conditions aux rois, en leur faisant signer les fameux *pacta conventa,* sorte de contrat entre les nouveaux élus et la nation [1]. Le titre de seigneur et maître, donné aux rois, fut alors aboli, et ils furent tenus de prêter à sa nation le célèbre serment : *Et si in aliquibus juramentum meum violavero, nullam incolæ regni obedientiam præstare debebunt : imo ipso facto, eos ab omni fide obedientiâque liberos facio.* De monarchie tempérée, la Pologne devint ainsi une république.

Jusqu'alors au moins la brigue électorale lui avait été épargnée; les diètes avaient été souvent appelées à confirmer les rois, mais elles ne les avaient pas encore élus. Maintenant la rivalité des compétiteurs, l'ambition des grands vinrent bouleverser le pays, et la fièvre périodique, provoquée par la mort de chaque roi, dut nécessairement le faire déchoir de son ancienne puissance. Zamoyski, un des plus illustres citoyens de la Pologne, demanda et obtint, qu'à l'exclusion des assemblées représentatives, *toute* la noblesse, sans distinction, participât *directement* à l'élection. On ne pouvait la réunir qu'en plein champ, et c'est à cheval, armée jusqu'aux dents, qu'elle s'assemblait dans le champ électoral de Vola (sous les murs de Varsovie) pour une délibération de cette importance (*voy.* KOLLO). Cependant longtemps encore les suffrages de la noblesse polonaise se portèrent d'un commun accord sur les rejetons de la famille des Jagellons. Ce fut d'abord Anne, sœur de Sigismond-Auguste, que Henri de Valois, le premier élu, et Étienne Batory (ou Bathory), son successeur, durent promettre d'épouser; ce furent ensuite les Wasa, fils et petit-fils de Catherine Jagellon, que les vœux presque unanimes de la nation appelèrent de Suède sur le trône polonais. Et quand ceux-ci moururent à leur tour sans postérité, c'est encore à un descendant de Jagellon, au prince Michel (Koribut) Wisniowieçki, que la couronne fut offerte. De cette prudence patriotique résulta l'avantage que ses voisins n'avaient point occasion d'imposer leurs candidats aux suffrages de la république, et, tant qu'elle conserva ce reste d'indépendance, la Pologne marqua parmi les puissances européennes; son histoire eut même à consigner quelques jours de grandeur. Ainsi, lorsque Henri de Valois (HENRI III de France), qui n'a régné que cinq mois, eut fait place à Étienne Batory, prince de Transylvanie (1575-1586), celui-ci, grand homme et grand roi, rétablit du côté du Nord l'ancienne prépondérance de la Pologne, que l'esprit pacifique du dernier des Jagellons avait laissé s'affaiblir. Il allait porter le dernier coup peut-être à la puissance naissante des czars, lorsque son bras fut arrêté par l'intercession du saint-siége, trompé par la promesse que lui avait faite Ioann Vassiliévitch, de s'unir à l'Église romaine (1582). Aux Tâtars de la Crimée et à leurs incursions, Batory opposa une garde toujours vigilante, en organisant militairement la population des îles du Borysthène, dont il forma une milice permanente, une espèce de colonie militaire, connue depuis sous le nom de *Cosaques*. Avant cette époque, ce n'était qu'une population presque nomade, vivant de rapines, comme ses voisins les Tâtars. Par les soins du même roi, une nouvelle université fut érigée à Vilna (1579) et confiée aux jésuites, dont l'ordre venait d'être créé. Sous son règne aussi, la justice fut rendue complétement indépendante, par l'institution d'une cour suprême. Il allait arrêter les progrès de la licence par de fortes lois, et méditait même de rendre de nouveau le trône de Pologne héréditaire, lorsqu'une

[1] C'est à Henri de Valois, en 1574, que furent d'abord imposées des conditions de cette nature; Étienne Batory et ses successeurs furent également forcés d'en accepter et de les jurer. Ces capitulations successives formèrent en quelque sorte la charte des libertés nobiliaires; mais elles attirèrent l'anarchie sur le pays, et bientôt ce fut une locution proverbiale en Europe : *Polonia confusione regitur. Voir* notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande,* p. 518 et suiv., et Zielinski, *Histoire de Pologne,* t. II, p. 70 et suiv.

mort subite l'emporta, aux regrets de sa patrie adoptive. Le règne de Sigismond III Wasa (1587-1632), qui succéda à Batory, ne fut pas moins brillant à son début. Maximilien d'Autriche, son compétiteur à la couronne, fut vaincu et fait prisonnier par le hetman Zamoyski. Les Moscovites battus par le hetman Zolkiewski, et fatigués par la guerre dont les faux Démétrius furent le prétexte et la cause, livrèrent les frères Chouiski, leurs souverains, à Sigismond, et offrirent la couronne des czars à Ladislas, son fils aîné (1610).

Sigismond était héritier de la couronne de Suède. Son élection en Pologne devait par conséquent allier deux pays libres. La fatalité voulut que cette œuvre de patriotisme et de sagesse devînt précisément pour les deux peuples la source des plus grands maux. Au lieu de réunir la Pologne et la Suède, Sigismond et ses fils, Ladislas IV et Jean-Casimir, fervents catholiques et déchus du trône de la Suède protestante, par suite de leur zèle religieux et des intrigues de Charles, duc de Sudermanie, qui avait usurpé leur couronne (1592), entraînèrent les Suédois et les Polonais dans une guerre de succession, qui, interrompue par plusieurs trêves, dura plus de 60 ans, et ne finit qu'avec l'épuisement des deux peuples. Dans une république divisée en partis et agitée par des factions, il n'est pas difficile d'allumer une guerre civile ; Charles-Gustave de Suède réussit aisément à déchaîner ce fléau contre la Pologne. En offrant la *grande Pologne* (c'est-à-dire la Pologne ancienne) au duc de Prusse, la *petite Pologne* (Cracovie et les principautés russiennes) à George Rakotzy, palatin de Transylvanie, comme il avait promis la Lithuanie au prince Janus Radzivill, il obtint l'assistance des Brandebourgeois, des Transylvaniens et d'une partie des Polonais eux-mêmes. En même temps, les Cosaques, gênés dans leurs vieilles habitudes par la discipline que leur avait imposée Batory, irrités par les vexations des *starostes* (*voy.*) qui ne respectaient pas leurs franchises, et par le zèle du clergé catholique qui voulait les convertir au rit romain, excités surtout par les intrigues des czars, avaient levé le drapeau de la révolte sous la conduite du hetman Chmielnicki (Khmielnicki). Leur cri de liberté trouva de l'écho parmi les paysans polonais des provinces voisines, qui, comme eux, professaient la religion grecque. A la suite des Cosaques, les Moscovites et les Tâtars avaient envahi la Pologne. Le pays entier fut mis ainsi à feu et à sang. Néanmoins telles furent encore ses ressources, qu'il sortit presque victorieux de la lutte. L'épouse des deux Wasa, Louise de Gonzague, développa dans cette occasion le caractère d'une grande reine. Appuyé, par elle, Czarniecki, chef des armées de Jean-Casimir, après avoir chassé les Suédois qu'il poursuivit jusque dans l'île d'Alsen (en Danemark), remporta plusieurs victoires sur les Moscovites au-delà du Borysthène, et rendit enfin la paix à sa patrie. Mais il fallut la racheter, malgré la victoire même, par de grands sacrifices ; car d'un côté, les ravages d'une si longue guerre avaient fini par épuiser le pays, de l'autre, l'anarchie toujours croissante rendait la Pologne incapable de soutenir plus longtemps la lutte. C'est au milieu de ces calamités intestines, que la révolte établit sa légalité sous le nom de *confédérations* en 1609, et que le fameux *liberum veto* [1] s'introduisit abusivement dans les diètes polonaises. Ainsi au moment où il fallait profiter de la victoire, les troupes se *confédéraient* pour réclamer leur solde, et quand il s'agissait de voter l'impôt ou d'empêcher le progrès du mal par un grand acte d'autorité, le *veto* d'un seul nonce, à l'instar de celui de Rome, arrêtait les délibérations de la diète et annulait les résolutions salutaires. Les sacrifices pour obtenir la paix, au milieu de pareils embarras, durent donc être immenses. Après avoir cédé la suzeraineté de la Moldavie au Grand Seigneur (1619), il fallut, par le traité de Wehlau (1657), reconnaître l'indépendance de l'électeur de Brandebourg en sa qualité de duc de Prusse. Par le traité d'Oliva (1660), une partie de la Livonie et de la Prusse royale dut être abandonnée à la Suède. Enfin Smolensk, Czerniéchow (Tchernigof) et l'Ukraine transborysthane furent cédés aux czars de Moscou, par le traité d'Androussof (1667). Ce dernier traité fut le résultat de la défection des Cosaques, qui n'ayant pas réussi à se rendre indépendants, prêtèrent hommage aux czars. Les Cosaques, il est vrai, ne tardèrent pas à s'en repentir. A la mort de Chmielnicki, son successeur, Jean Wychowski, accepta le pacte de Hadziacz (1658), et rentra à la tête d'une grande portion des révoltés sous la domination polonaise ; mais ce pacte n'ayant pas été fidèlement observé des deux côtés, une partie des Cosaques

[1] Nous avons cité plus haut le texte du serment des rois : *Et si in aliquibus*, etc., ainsi que celui de la loi de 1505 : *Nihil novi*, etc.; c'est le premier qui, avec le temps, servit à légaliser les confédérations, comme le *liberum veto* ne fut que l'application du second. Le droit exorbitant en vertu duquel un seul membre de la diète frappait de nullité, par son opposition individuelle, toutes les décisions de l'assemblée, reposait sur le précédent établi avec succès, en 1654, par le nonce Sicinski.

se soumit bientôt après à la Porte Ottomane. Doroszenko était alors leur chef.

Un demi-siècle de guerres sanglantes soutenues au sein même de la Pologne, contre de si nombreux ennemis, amenèrent la décadence du pays. Sa population fut décimée par la peste, la famine et le glaive; ses terres furent dévastées et laissées incultes; ses villes rasées, et leurs habitants réduits à la misère; enfin tous les établissements industriels et scientifiques furent détruits, et la civilisation du pays reculée de plusieurs siècles. La Pologne perdit plus de 3 millions d'hommes. Les Tâtars seuls avaient emmené 1,214,000 prisonniers. Malgré tant de calamités, gardienne toujours fidèle de la chrétienté, la Pologne ne lui manqua point quand, une dernière fois, l'islamisme vint la menacer.

Depuis l'établissement de la puissance ottomane à Constantinople, les incursions des Cosaques en Turquie, et celles, mille fois plus terribles, des Tâtars dans les provinces polonaises, fournissaient fréquemment aux deux États des motifs de plaintes mutuelles. Cependant un traité d'amitié liait les Jagellons avec la Porte. Soliman II avait transmis à son fils Sélim l'obligation de rester en paix avec le fils du vieux Sigismond. Osman Ier et Sigismond Wasa confirmèrent les anciens traités. A l'époque dont nous parlons, la défection de Doroszenko ayant entraîné les Turcs en Pologne, ils envahirent toute la Podolie. La victoire de Chocim ou Khotine (1673), qui arrêta leurs progrès, éleva au trône le vaillant Jean Sobieski (1674-1696), alors hetman des armées polonaises. C'est dix ans après (1683) qu'à la prière de l'empereur, Jean vola au secours de la chrétienté et remporta, sous les murs de Vienne, une victoire qui illustra à jamais les armes polonaises, mais qui, par ses suites, fut déplorable pour la Pologne. Un coup fatal fut porté à la puissance que l'accroissement de l'empire moscovite allait bientôt rendre la plus fidèle et l'unique alliée de la Pologne. Ce même coup livra définitivement à l'Autriche l'indépendance de la Hongrie, que plus d'un lien attachait à la Pologne.

La délivrance de Vienne fut le dernier triomphe, le dernier acte de puissance que la Pologne exerça au dehors. Il eut pour résultat le traité de Karlowitz, signé trois ans après la mort de Sobieski, et qui restitua la Podolie à la Pologne. Son territoire était encore de 23,335 lieues carrées, et sa population pouvait monter à 14 millions d'âmes. Mais tandis qu'en Autriche, Léopold achevait de rendre son pouvoir absolu; tandis qu'en Russie, Pierre le Grand affermissait l'autocratie des czars, et que l'électeur de Brandebourg, devenu roi de Prusse, organisait militairement l'ancien fief polonais, la Pologne, placée au milieu de ces puissances, loin de songer à relever le pouvoir, n'était préoccupée encore que de préserver la liberté contre ses envahissements. Pour comble de malheur, de nouveaux événements rendirent irrémédiables les maux qui désolaient ce pays.

Le successeur de Sobieski, Auguste II (1697-1733), électeur de Saxe, d'accord avec Pierre le Grand, recommença la guerre contre la Suède. Charles XII qui y régnait alors, d'abord victorieux des Saxons et des Moscovites, au point d'avoir pu disposer de la couronne d'Auguste en faveur de Stanislas Leszczynski, palatin de Poznan (1704), fut, cinq ans après, défait à la bataille de Poltava. De ce moment les czars n'eurent pas de rivaux. Par les folles guerres qu'elles s'étaient faites entre elles, la Turquie, la Suède et la Pologne, leur avaient frayé le chemin de la grandeur. Obscur jusqu'alors, l'empire moscovite s'éleva majestueusement au premier rang.

La bataille de Poltava ayant rétabli Auguste sur le trône de Pologne, raffermit son alliance avec Pierre le Grand, qui avait changé le titre de czar de Moscou contre celui d'empereur de *toutes les Russies*, dont la plupart étaient encore polonaises.

Parmi les vices des institutions polonaises, le *liberum veto*, cette fatale *prunelle de la liberté*, tenait indubitablement la première place. Toléré jusqu'alors, cet abus fut d'abord érigé en loi, en 1718. La seule autorité qui restait, la diète, étant ainsi réduite à l'impuissance, l'anarchie arriva dès lors à son comble. Sous le règne du successeur d'Auguste II, pas une seule diète ne put achever ses délibérations. La diète de 1718, rassurée sur la sécurité du pays, fixa l'armée à 24,000 hommes, et les revenus du trésor à 5 millions de fr. seulement. La Pologne n'eut plus ainsi à opposer qu'une inertie forcée à toutes les intrigues et les entreprises extérieures. Aussi le grand Frédéric recrutait impunément en Pologne ses armées pendant la guerre de sept ans, et payait les denrées qu'il en tirait avec de la fausse monnaie. Les troupes *alliées* ne quittaient plus la Pologne : si parfois la clameur publique ou l'insistance de la Porte Ottomane les forçait à se retirer, bientôt l'alliance leur offrait le prétexte de rentrer; et telle fut la situation malheureuse du pays, que toutes les factions appelaient tour à tour cet appui. Enfin, la *libre élection* des rois ne fut plus que l'œuvre d'une manœuvre des troupes *alliées* : c'est par leur

protection que furent élus les deux derniers rois, Auguste III, électeur de Saxe, fils d'Auguste II (1733), et son successeur Stanislas-Auguste Poniatowski (1764).

Malgré les avertissements donnés par plusieurs de ses rois ou de ses hommes d'État, la nation courait aveuglément vers l'abîme. Il était clair que le mal gisait surtout dans la licence tribunitienne de la noblesse, qui eut pour conséquence l'impuissance complète du gouvernement, ainsi que dans la servitude du peuple, cause principale de la misère du pays. Instituer un pouvoir fort, capable de se faire obéir, et rendre ses droits au peuple, telles étaient les grandes mesures qu'il fallait adopter sans délai. Malheureusement, la classe privilégiée dont dépendait toute réforme, était trop nombreuse et trop forte pour s'en laisser imposer une, et il fallait que beaucoup de préjugés fussent d'abord vaincus, pour que, éclairée enfin sur la situation du pays, elle fit spontanément le sacrifice de priviléges que deux siècles de possession lui avaient fait regarder comme des droits acquis, et que, dans sa fatale erreur, elle proclamait sa *liberté d'or*.

L'ère de la régénération morale de la nation polonaise date du milieu du XVIIIe siècle. A la tête de ceux qui commencèrent l'œuvre, il faut placer Stanislas Leszczynski. De roi de Pologne, devenu duc de Lorraine et de Bar, il n'oublia point sa patrie. C'est à sa cour et dans les établissements fondés par lui, que se formèrent ceux qui les premiers songèrent à corriger les vieux abus des institutions polonaises. Après Stanislas, vinrent les princes Czartoryski, Michel et Auguste, qui eurent le courage d'affronter l'impopularité en abordant franchement la source du mal. Après avoir participé puissamment à l'élévation de Stanislas-Auguste, leur parent, ils employèrent leur influence auprès de lui pour assurer un meilleur avenir à la patrie. Ainsi, dès les premiers jours du règne de ce roi, les revenus du pays furent augmentés, le *liberum veto* restreint aux seules questions politiques, le pouvoir des grands dignitaires réduit, et par conséquent l'autorité suprême un peu relevée. Stanislas établissait en même temps une école militaire et la première fonderie de canons en Pologne. D'autres mesures non moins importantes devaient suivre celles-ci : la diète de 1766 allait abolir complétement le *liberum veto*, augmenter les impôts et l'armée régulière. C'est alors que Catherine II signa, avec Frédéric II, un traité secret (1764) par lequel ils se promirent mutuellement « de prévenir et anéantir par tous les moyens possibles, et d'avoir même, en cas de besoin, recours à la force des armes, pour garantir la république polonaise du renversement de sa constitution, de son droit de libre élection et de ses autres lois fondamentales. » Le cas prévu étant arrivé, les troupes alliées envahirent aussitôt la Pologne, et le ministre de l'impératrice (*voy.* REPNINE), après avoir fait enlever de Varsovie (13 octobre 1767) trois sénateurs des plus opiniâtres, qui furent déportés en Russie, obtint de la diète de 1768, la promulgation des fameuses *lois cardinales* et de celles concernant les *matières d'État*, qui non-seulement remirent en vigueur le *liberum veto*, mais consacrèrent encore en 37 articles, d'autres dispositions qu'aucune loi écrite n'avait sanctionnées jusqu'alors. Huit jours après cet acte, les plus exaltés parmi les patriotes arborèrent le drapeau de la fameuse confédération de Bar et quoique le pays fût occupé par les armées étrangères, tenant entre leurs mains les arsenaux et toutes les positions militaires, les confédérés, conduits par Pulawski, luttèrent pendant 4 ans. La France leur envoya quelques officiers expérimentés; la Turquie déclara la guerre à la Russie. Mais bientôt le ministère du duc de Choiseul ayant été renversé en France, et l'armée turque battue par Roumantsof, les confédérés finirent par succomber.

Ce fut le signal du premier démembrement de la Pologne. Frédéric le fit proposer à Catherine par l'entremise de son frère, Henri de Prusse : elle n'y acquiesçait qu'à regret. Ce furent les efforts des confédérés, ainsi que les nouvelles tendances de l'esprit national en Pologne, qui l'engagèrent à accueillir la proposition de Frédéric. Il fallait encore obtenir le consentement de l'Autriche, et vaincre la répugnance de la pieuse Marie-Thérèse. Les trois cours publièrent alors leurs déclarations de 1772. La Russie poussa ses limites à la Duna et au Borysthène; la Prusse étendit les siennes au Notec (Netze), et l'Autriche s'étant emparée de l'ancienne Russie Rouge ou Galicie, la Vistule et le Sân devinrent ses frontières. Marie-Thérèse a dit avec raison qu'elle avait demandé *une part exorbitante* dans le partage, espérant, affirmait-elle, de rompre ainsi les négociations. Sa part fut effectivement immense, et la perte éprouvée de ce côté fut la plus sensible pour la Pologne : avec le territoire le plus riche et le plus populeux, elle perdait à la fois sa frontière la plus forte, celle des Karpathes. Au moins, du côté de la Russie, restait-elle gardée par la Duna et le Borysthène.

La situation du pays était devenue des plus

critiques. Humilié, et prévoyant sa fin, il sentait plus que jamais l'urgence des réformes. L'ordre des jésuites ayant été supprimé à cette époque, ses immenses fonds furent consacrés au profit de l'éducation nationale : une commission d'éducation publique fut instituée à cette occasion. Bientôt les lumières du siècle des Jagellons commencèrent à reparaître en Pologne. La jeunesse remplit l'école militaire : son commandant, le prince Adam Czartoryski, envoyait à ses frais les meilleurs sujets à l'étranger pour y achever leurs études. Sorti des écoles militaires de Varsovie et de Versailles, Kosciuszko alla faire ses premières armes en Amérique; le neveu du roi, Joseph Poniatowski, depuis maréchal de France, se mit au service de l'Autriche; Dombrowski, à celui de Saxe. A la même époque, le chancelier Zamoyski (André) fut appelé à préparer le projet d'un nouveau code de lois.

Quinze années s'étaient ainsi écoulées quand vint le moment où la Russie eut à soutenir une guerre contre la Turquie et la Suède. Les Polonais résolurent de profiter de ce moment pour tenter la réforme de leur organisation politique. Une assemblée constituante fut alors convoquée, et une double représentation de la noblesse adopta à l'unanimité, le 3 mai 1791, une constitution dont les bases ne laissaient aucun vieil abus. Ainsi, le trône fut rendu héréditaire dans la maison de Saxe; les ministres, jusqu'alors nommés à vie, furent subordonnés à l'autorité royale; le *liberum veto* et les confédérations furent abrogées; la bourgeoisie, admise à l'exercice des droits politiques, devait par degré être élevée au niveau de la noblesse; on reçut le reste du peuple sous la protection de la loi; l'armée régulière devait être portée à 100,000 hommes, et la noblesse s'engagea à payer annuellement un dixième de son revenu au trésor public. En même temps, un grand nombre de nobles, sans attendre le terme de 25 ans, marqué par la constitution pour opérer cette nouvelle réforme, renoncèrent à leur antique prééminence pour se faire recevoir bourgeois; d'autres émancipèrent complétement leurs serfs, et, dans plusieurs localités, ils partagèrent même leurs terres entre leurs anciens vassaux. Et, de même que l'anarchie polonaise n'avait été ni sanguinaire ni pernicieuse aux États voisins, toutes ces réformes furent faites spontanément, sans verser une goutte de sang.

C'est alors que Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, conclut avec la Pologne (1790) une alliance offensive et défensive. La Russie, ayant fait la paix avec la Suède et la Turquie, refusa formellement de reconnaître la nouvelle constitution, et appuya le parti des mécontents qui protestait contre elle, et qui est connu sous le nom de la confédération de Targowiça. Aussitôt, Frédéric-Guillaume déserta la cause polonaise. Alors en guerre contre la révolution française, il s'enfuit des champs de Valmy pour se joindre à la Russie. L'organisation de l'armée polonaise venait seulement d'être commencée. Rassemblée sous les ordres du prince Joseph Poniatowski, elle arrête un moment les agresseurs à Zielencé et à Dubienka; mais bientôt eut lieu le second partage (13 juillet et 25 septembre 1793). Catherine porte alors les frontières de la Russie jusque sous les murs de Vilna et de Dubno, et Frédéric-Guillaume, après avoir envahi Dantzig et Thorn, pousse celles de la Prusse jusqu'à la Piliça et presque jusqu'aux portes de Varsovie.

Ce qui restait de l'ancienne Pologne fut occupé par les troupes moscovites. Le ministre de Catherine, qui gouvernait en proconsul le pays, venait de faire désarmer la plus grande partie des troupes de la république, quand celle-ci leva témérairement le drapeau de l'insurrection. Par l'acte de confédération signé à Cracovie, le 24 mars 1794, le général Kosciuszko fut mis à la tête des révoltés. Le 7 mai, il proclama l'égalité de tous les Polonais. Cependant 150,000 Prussiens, Russes et Autrichiens se réunirent. Vainqueurs à Raçlawicé et à Varsovie, qui fut assiégée pendant deux mois par les troupes réunies, les Polonais ne purent résister longtemps. Toutefois, la lutte dura huit mois. Après la défaite de Kosciuszko à Macielowicé, Souvorof parut devant le faubourg de Praga, qu'il prit d'assaut. Varsovie fut occupée le 9 novembre 1794.

Par l'acte du dernier partage, signé à Saint-Pétersbourg, le 24 octobre 1795, les rives de la Piliça, du Bug et du Niémen marquèrent les frontières de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Stanislas-Auguste signa son abdication, le 25 novembre, à Grodno, et mourut trois ans après à Saint-Pétersbourg.

La France, à cette époque, était en fermentation révolutionnaire, et un grand nombre de Polonais vinrent se ranger sous les drapeaux français. Des légions polonaises se formèrent d'abord auprès de l'armée d'Italie (1796), ensuite auprès de celle du Rhin (1799), à la voix de Dombrowski, leur chef. Cependant les traités de Campo-Formio, de Lunéville et de Presbourg furent signés sans qu'aucune mention fût faite de la Pologne. Après la bataille d'Iéna seule-

ment, à l'appel de l'empereur des Français, 30,000 Polonais des provinces prussiennes prirent les armes pour combattre sous ses drapeaux à Dantzig, à Eylau et à Friedland. Les Polonais des provinces occupées par les Russes allaient suivre le même exemple, quand la paix de Tilsitt (1807) mit un terme à la guerre. L'existence politique fut alors rendue à la partie de la Pologne que les Prussiens avaient envahie lors du second et du troisième partage, moins le district de Bialystok qui fut cédé à la Russie, et la ville de Dantzig qui fut déclarée libre. Napoléon supprima le nom de Pologne, et le nouvel État reçut celui de *duché de Varsovie*. 2,500,000 âmes de population, sous le sceptre de Frédéric-Auguste, roi de Saxe, que la constitution de 1791 avait une fois déjà appelé à ce trône, formèrent ainsi le noyau d'une Pologne restaurée. Cette restauration commencée, l'occasion de revendiquer les autres portions de l'ancienne Pologne ne tarda pas à se présenter. 30,000 Autrichiens envahirent le duché de Varsovie, en 1809. Ses plus beaux régiments étaient alors en Espagne. A la tête de 8,000 hommes, le prince Joseph Poniatowski pénétra à son tour dans les provinces polonaises d'Autriche, et, un mois après, tout le pays jusqu'aux pieds des Karpathes arbora le drapeau national. Le traité de Vienne ne réunit cependant que la moitié de cette conquête et la ville de Cracovie au duché de Varsovie; l'autre moitié et Léopol furent restituées à l'Autriche par Napoléon. La Russie obtint les districts de Tarnopol et de Zaloszczyki.

Le duché comptait ainsi au delà de 4 millions d'âmes. Par un article secret du traité conclu le 14 mars 1812 avec l'Autriche, Napoléon promettait à celle-ci la restitution de l'Illyrie, en échange du reste de la Galicie. Le duché de Varsovie avait adopté le code français et une charte dictée par Napoléon lui-même; ses diètes, guéries de la vieille *turbulence polonaise*, épuisaient à l'unanimité toutes les ressources du pays, afin de mettre sur pied 80,000 hommes; le 28 juin 1812, l'indépendance de l'*ancienne* Pologne fut proclamée solennellement à Varsovie, avec l'assentiment de l'empereur des Français. Mais entraîné par la victoire, Napoléon rejette le conseil de s'arrêter à Smolensk, pour organiser 300,000 Polonais avant de s'avancer sur Moscou. Les Lithuaniens avaient à peine formé quelques régiments pour augmenter les phalanges nationales, quand il fallut déjà battre en retraite. Dès les premiers jours de 1813, les troupes russes occupèrent le duché de Varsovie; et lorsque la coalition eut vaincu la France, les Polonais, fidèles jusqu'au dernier moment à leur alliée, retournèrent à leurs anciens maîtres.

L'empereur Alexandre parvint à se concilier l'esprit des populations qui lui échurent en partage, car il n'épargnait aucun soin, aucune promesse pour se les attacher. C'est en tirant parti de cette disposition du czar que les patriotes, tels que le prince Czartoryski, purent impunément nourrir l'esprit national parmi leurs compatriotes. Le moment d'accomplir ses promesses était venu pour Alexandre : le congrès de monarques s'était assemblé à Vienne (1815) « pour rétablir les principes de la justice éternelle ébranlée par la révolution française. » Alexandre ne pensa plus qu'à satisfaire à ses promesses. Le royaume de Pologne fut donc reconstitué; mais, pourtant des dix départements du duché, deux furent livrés au roi de Prusse, sous le nom du *grand-duché de Posen*, les salines de Wiéliczka furent données à l'Autriche, et la ville de Cracovie fut élevée au rang d'État *libre, indépendant et strictement neutre*. Le reste reçut le nom de *royaume de Pologne*, et fut réuni à l'empire de Russie. Le territoire de ce royaume ne fut pas augmenté par l'adjonction de la Lithuanie et des autres provinces polonaises de l'empire : seulement, le même traité qui créa le royaume, garantit à ces provinces, ainsi qu'aux provinces polonaises laissées entre les mains des deux autres puissances, une représentation et des institutions nationales.

Le nouveau royaume obtint d'Alexandre une charte libérale : c'était une satisfaction accordée à l'opinion, dont la puissance lui avait ouvert les portes de Paris. Mais bientôt, le congrès de Carlsbad (1819) donna à l'Europe le signal d'une nouvelle politique. Le grand-duc Constantin, jusqu'alors chef de l'armée polonaise, devint de fait gouverneur militaire du pays. Des idées de révolte avaient continué de germer dans quelques têtes : un grand nombre d'associations secrètes se formèrent; et la révolution française étant survenue, le lieutenant Pierre Wysoçki, l'un des chefs de l'école militaire de Varsovie, leva, le 29 novembre 1830, l'étendard d'une nouvelle insurrection. Le général Chlopiçki fut aussitôt reconnu dictateur d'un accord unanime.

Vingt-huit mille hommes de troupes, 100 pièces d'artillerie et environ 60 millions de fr., telles furent les ressources que l'insurrection polonaise eut d'abord à sa disposition; mais elle eut d'autres besoins auxquels elle ne pouvait nullement satisfaire. La Pologne ne possédait ni dépôts ni manufactures d'armes; et aussitôt le mouvement commencé, la Prusse et l'Autriche

fermèrent hermétiquement leurs frontières pour qu'aucun transport de l'étranger ne pût arriver aux insurgés. L'armée russe (*voy.* Diebitsch), aguerrie dans la campagne de Turquie, et forte de 106 bataillons, de 136 escadrons, de 11 régiments de Cosaques, de 400 pièces d'artillerie, avec 10,000 canonniers, envahit le petit royaume au commencement de février 1831. Le 19 du même mois, elle déboucha sur les plaines en face de Varsovie. Alors commença cette lutte qui finit six jours après par la sanglante journée de Grochow, où 10,000 Polonais, et deux fois autant de Russes, furent mis hors de combat.

Le dictateur, vieux soldat de l'empire, vu le petit nombre de ses troupes, avait résolu d'entreprendre une guerre offensive alors seulement qu'il aurait remporté une victoire complète dans une grande bataille. La bataille de Grochow n'ayant point eu ce résultat, il s'ensuivit que les insurrections locales dans les anciennes provinces polonaises, laissées sans appui et surtout sans armes, ne pouvant se développer, furent dans la suite facilement étouffées, et que la guerre se réduisit à la défense stratégique de Varsovie, ce foyer de l'insurrection, et à la fois son unique dépôt d'armes et de toutes ses ressources. Les Russes attendirent des renforts avant de passer la Vistule. Ils voulaient attaquer la ville de son côté le plus faible, ou bien la cerner, la bloquer, et la prendre par la faim, lorsque, prévenus par le nouveau généralissime polonais Skrzynechi, aussitôt que le printemps lui eut permis de se mettre en campagne, ils essuyèrent des échecs à Wawér, à Dembé et à Iganié, où ils perdirent 16,000 prisonniers.

En attendant, l'empereur Nicolas fait ramasser toutes les garnisons des villes, les vétérans, les troupes de la marine et les matelots; il appelle les dépôts lointains des régiments de Sibérie et du Caucase, met en campagne le reste des gardes impériales, complète en toute hâte les réserves, et envoie tous ces renforts en Pologne. Skrzynechi, après avoir masqué son mouvement à l'armée du feld-maréchal Diebitsch, s'avance au mois de mai, à la tête de 50,000 hommes, pour attaquer le grand-duc Michel, qui amenait une partie de ces renforts. Les Polonais allaient se trouver en nombre plus fort que les Russes. La victoire paraissait certaine. Mais le grand-duc et son corps parvinrent à s'échapper. Diebitsch eut alors le temps d'accourir avec toute l'armée; et le 26 mai, dans les plaines d'Ostrolenka, s'engagea une lutte non moins sanglante que celle de Grochow, et où il n'y eut non plus d'autres prisonniers de guerre que les blessés ramassés sur le champ de bataille.

Les Russes se décidèrent, à la fin de juillet, à effectuer le passage de la Vistule à l'abri des frontières prussiennes. Leur ligne de communication avec la Russie fut alors rompue. Dans une pareille situation, toute autre armée eût été perdue sans ressource; mais la Prusse était fidèle alliée des Russes : armes, munitions, vivres, hôpitaux, tout y était préparé pour eux; et au besoin, ils pouvaient même compter sur un secours effectif; car les troupes prussiennes, réunies en corps d'observation sur les frontières de Pologne, n'attendaient qu'un signal pour envahir ce pays.

Bloquée hermétiquement par les alliés de la Russie, d'un autre côté, cernée par les troupes de l'empereur, l'insurrection tirait toutes ses ressources, depuis le mois de février jusqu'au mois d'août, de la rive gauche de la Vistule. La Vistule une fois franchie par les Russes, bientôt cette partie du pays fut occupée et dévastée. Varsovie, réduite à elle-même [1], ne renfermait que pour 11 jours de vivres quand l'armée ennemie y mit le siége. Il fallut, pour s'approvisionner, renvoyer une moitié des troupes sur la rive droite de la Vistule, que le gros de l'armée russe venait d'abandonner. Le feld-maréchal Paskévitch profita du moment : le 6 septembre, il attaqua la ville, à la tête de 80,000 hommes et 400 pièces d'artillerie. L'assaut dura deux jours, la ville tomba entre les mains des Russes.

Le 8 septembre, l'armée de Varsovie se retira sous les remparts de Modlin, sur la rive droite de la Vistule. Quelques semaines après, les divers corps polonais, privés de subsistances et de munitions, séparés l'un de l'autre par le fait même de l'occupation de la capitale, furent forcés à faire leur retraite et à déposer leurs armes en Autriche et en Prusse. Ainsi se termina l'insurrection polonaise qui fut suivie de mesures dictées par une juste sévérité. La charte du royaume, octroyée par Alexandre, fut remplacée par le statut organique du 26 février 1832. Dès lors, les revenus du royaume sont versés dans le trésor impérial de Saint-Pétersbourg; l'administration est confiée aux fonctionnaires russes; la langue moscovite rendue obligatoire dans toutes les écoles, et l'ancienne division territoriale assimilée à celle de la Russie.

Comme après la défaite de 1794, 6,000 Polonais transportèrent leurs pénates en France, en

[1] On trouvera le récit des événements qui eurent lieu dans son sein, notamment dans la fameuse nuit du 15 août, aux articles Skrzynecki, Dembinski et Krukowiecki. S.

Angleterre, et jusqu'en Amérique. Une représentation nationale, formée d'après la loi, suivit dans l'exil les émigrés. ENCYC. DES GENS DU MONDE.

Les deux principaux historiens de la Pologne, Dlugosz et Naruszewicz, ont des articles spéciaux dans cet ouvrage; on verra plus loin, à l'article de la littérature polonaise, qu'il faut y ajouter Mathieu Cholewa, Martinus Gallus, Vincent Kadlubek et Bogufal pour les temps les plus anciens; Bielski, Stryikowski et Kromer pour les époques suivantes; et de nos jours MM. Lellewel (*voy.*) et Bandtké (2 vol. in-8°). On peut consulter en outre : de Solignac, *Histoire générale de la Pologne,* Amsterd., 1751, 6 vol. in-12; Al. Bronikowski, *Geschichte Polens,* Dresde, 1827, 4 vol.; Zielinski, *Histoire de Pologne*, Paris, 1830, 2 vol.; Rœpell, *Geschichte Polens*, t. Ier, Hamb., 1840. Et pour certaines époques seulement : de Salvandy, *Histoire de la Pologne avant et sous le roi Jean Sobieski,* Paris, 1823, 3 vol. in-8°; Rulhière, *Histoire de l'anarchie de Pologne et du démembrement de cette république,* Paris, 1807, et *ib.,* 1819, 4 vol. in-8°; comte Ferrand, *Histoire des trois démembrements de la Pologne,* pour faire suite à l'ouvrage précéd., Paris, 1820, 3 vol. in-8°; M. Oginski, *Mémoires sur la Pologne et les Polonais, depuis* 1788 *jusqu'en* 1815, Paris, 1827, 4 vol.; L. Chodzko, *Histoire des légions polonaises en Italie*, Paris, 1829; et une multitude d'ouvrages publiés depuis la dernière émigration. Pour le tableau géographique et statistique du pays, nous citerons en outre des ouvrages déjà indiqués à la page 85 : Malte-Brun, *Tableau de la Pologne ancienne et moderne,* Paris, 1807, in-8°; éd. refondue et augmentée par M. L. Chodzko, 1830, 2 vol. in-8°. Enfin, sans rappeler que nous avons nous-même consacré à la Pologne de nombreuses pages dans notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande* (dont nous préparons une nouvelle édition), nous mentionnerons encore la *Géographie de l'est de l'Europe* (en polonais), par le comte Stanislas Plater, et les excellentes esquisses renfermées dans l'ouvrage anonyme suivant : *Reise eines Lieflænders von Riga nach Warschau,* Berlin, 1795, 6 livraisons in-12. SCHNITZLER.

POLONAISE (*polacca*), danse nationale des Polonais, d'un caractère grave et solennel, dont la mesure est toujours à trois temps et le mouvement modéré. Le principal caractère de cette danse est un rhythme boiteux que marque la syncopation de la seconde note du premier temps et la cadence finale du motif qui, au lieu de tomber comme de coutume sur le temps fort, vient se terminer sur le temps faible. Ces anomalies ont quelque chose de si gracieux, que les compositeurs se sont emparés de cette forme, à laquelle ils ont appliqué la coupe du rondeau et dont ils ont fait le même usage que de celui-ci. On a d'abord introduit les polonaises dans la musique instrumentrale, puis dans la vocale; certains opéras en renferment de délicieuses. J. A. DE LA FAGE.

POLONAISES (LANGUE ET LITTÉRATURE). La langue polonaise, répandue depuis l'Oder jusque vers la Duna et le Borysthène, depuis la mer Baltique jusqu'aux Karpathes, appartient à la famille des langues slavonnes. Mais, formée, pour ainsi dire, depuis l'introduction du christianisme dans ces régions, et par le clergé romain, elle a une construction imitée du latin : sa grammaire est parfaitement calquée sur celle de cette langue ancienne. Les substantifs et les adjectifs ne se modifient point, dans la langue polonaise, à l'aide de l'article, mais par le changement de la terminaison; on modifie les temps du verbe par l'emploi des auxiliaires, des prépositions et des particules; on peut facilement déplacer les mots sans rendre la phrase équivoque ni confuse. Les Polonais ont aussi adopté l'alphabet latin, en y ajoutant deux voyelles : ą (*on*) et ę (*in*), et deux consonnes; ł (*l* guttural), dont la prononciation ressemble assez au double *l* des Anglais, et *w,* qui, emprunté aux Allemands, doit toujours être prononcé comme le *v* simple; ils prononcent *c* comme *tsé*, *j* comme *i*, et souvent *z* comme *j*. L'orthographe de la langue polonaise n'est pas difficile à apprendre, chaque mot étant écrit comme il se prononce, et toutes les lettres étant toujours prononcées; seulement il y a quelques diphthongues qui, quoique d'une prononciation assez facile, effrayent les étrangers par l'accumulation de plusieurs consonnes dans une même syllabe. Ces diphthongues sont : *ch* (*h* aspiré), *cz* (*tch*), *dz*, *rz* (*ge*), *sz* (*ch*), *szcz* (*chtch*). La prosodie consiste dans la prolongation de la pénultième; on accentue les monosyllabes.

Les premières lumières furent répandues en Pologne, avec le christianisme, par les bénédictins. Chrétienne vers la fin du xe siècle, elle put statuer, en 1070, qu'aucun étranger n'y serait plus nommé évêque. Les livres y étaient connus alors. Il nous reste de ce temps un monument littéraire, le chant d'église *Boga Rodzçia*, attribué à S. Adalbert, et chanté jusqu'à aujourd'hui dans les églises de la métropole de Gnezne. Au XIIe siècle, la Pologne eut son premier chroniqueur, français d'origine, Martin dit le Gaulois

(*Gallus*). Outre celui-ci, il y eut à la même époque, un autre chroniqueur, Mathieu Cholewa; au XIIIe siècle, en parurent plusieurs autres encore, nommément, Kadlubek, Bogufal ou Boguchwal, Baszko et Martin le Polonais; au XIVe siècle, Jean et l'anonyme archidiacre de Gnezne. Mais tous ces chroniqueurs se servirent de la langue latine. C'est en cette langue qu'écrivirent encore l'histoire nationale, au XVe siècle, Dlugosz; au XVIe siècle, Mathieu de Miechow (*Miechovita*), Kromer, Herburt, Neugebauer, Guagnin, Sarnicki, et plus tard Fredro. Dans la même langue aussi parurent les ouvrages des mathématiciens qui fleurirent à cette époque. C'étaient entre autres : Jean de Glogau, philosophe et astronome, Martin d'Olkusz, qui, un demi-siècle avant la réforme grégorienne, rédigea sa *Nova calendarii romani reformatio;* et l'auteur de l'immortel livre *De revolutionibus orbium cœlestium,* Kopernik (*voy.* COPERNIC). En même temps, Grégoire de Sanok, Gorski, Burski et autres, publièrent, également en latin, leurs essais philosophiques; et Struthius, Villichius, Simon de Lowicz, Schneeberger, Johnston et Rzonczynski, leurs travaux sur les sciences naturelles. La Pologne eut même alors des poëtes latins, comme Korwin, au XVe siècle; au XVIe, Krzycki, tant vanté par Érasme, Dantiscus, Ianicki, et puis le célèbre Casimir Sarbiewski, l'Horace du XVIIe siècle, comme il fut surnommé à cette époque.

La langue polonaise devint littéraire au commencement du XVIe siècle. L'université de Cracovie, qui fut fondée (1347) avant celle de Prague et de Vienne, aidée de deux succursales, celles de Poznân et de Lwow ou Léopol (Lemberg), avait déjà rendu les lumières plus générales dans le pays. Une première imprimerie venait d'être établie à Cracovie (1474). A la fin du XVIe siècle, la langue polonaise parvint à un tel degré de perfection, que, de nos jours encore, le style des écrivains de cette époque sert de modèle pour la pureté, la concision, la vigueur. Les premiers ouvrages écrits dans la langue nationale, furent les traductions des auteurs de l'antiquité : d'abord les psaumes de David, quelques poésies de Pindare, de Sapho, d'Horace et d'Ovide, quelques fragments d'Homère, de Virgile, de Lucain; puis les œuvres d'Aristote, de Cicéron, de Sénèque. Vinrent après les productions originales. Nicolas Rey fut le premier écrivain distingué qui s'essaya dans sa propre langue. Son *Miroir* des usages et des mœurs du pays, publié en 1567, est une œuvre inappréciable. Les frères Kochanowski s'exercèrent après lui dans tous les genres de poésie; Jean, surtout, était un poëte du premier ordre. Quand en France, les mystères et soties faisaient encore les délices du public, Jean Kochanowski publiait son *Congé des ambassadeurs* (1554), qui, quoique la plus médiocre parmi ses œuvres poétiques, peut cependant être regardé comme un des chefs-d'œuvre dramatiques du temps. Puis vinrent d'autres poëtes : Semp, Szymonowicz, d'abord; ensuite Kochowski, Klonowicz, Zimorowicz, Gawinski. Parmi les écrivains en prose de cette époque, nous citerons en première ligne, les historiens et publicistes : Gornicki, Orzechowski, Stryikowski, Murinus, Bielski; suivis depuis par Paprocki, Koialowicz, Niesiecki; l'éloquent traducteur de l'Écriture sainte, Wujek; Grzebski qui publia, en 1566, la première Géométrie en langue polonaise; Glaber, Koszucki, Budny, Piotrowicz, Petrici, traducteurs des œuvres philosophiques de l'antiquité, et Falimierz, Spiczynski, Martin d'Urzendow, Syrenski, auteurs des premiers ouvrages polonais sur les sciences naturelles. La Pologne produisit, en même temps, un grand nombre d'hommes d'État et d'orateurs illustres, tels que Tarnowski, Ocieski, Tomicki, Goslicki, Zamoyski, Modrzewski, Warszewicki, Skarga, le Bossuet polonais, et autres.

Malheureusement, au XVIIe siècle, tout changea de face en Pologne. L'anarchie et les guerres bouleversèrent le pays. Devant ces terribles fléaux tout disparaissait : les écoles et les établissements scientifiques furent détruits ou abandonnés. Un petit nombre excepté, entre autre les œuvres poétiques de Twardowski et de Druzbacka, tous les monuments littéraires de cette triste époque, signalée seulement par des discussions religieuses, ne semblent être faits que pour attester la corruptiou du goût et les pas rétrogrades de la civilisation.

La renaissance des lumières en Pologne date du milieu du XVIIIe siècle. Le clergé, qui guida les premiers pas de la nation dans les voies de la civilisation; qui, au XIIe et XIIIe siècles, sauva la nationalité polonaise des envahissements du germanisme, dont les conquêtes, poussées de l'Elbe à l'Oder, s'avançaient déjà à cette époque vers la Vistule; le clergé, disons-nous, vint encore en aide au pays, pour le tirer de l'abîme de ténèbres où il était tombé. Alors que l'impuissance du gouvernement privait celui-ci des moyens de s'occuper de l'instruction nationale, deux ordres religieux, les jésuites et les piaristes veillaient sur l'éducation de la jeunesse. Par malheur, le plus puissant des deux

s'était préoccupé trop exclusivement peut-être des intérêts politiques. Les études profanes, qui furent l'objet principal de sa création, durent s'en ressentir. Pour les relever, il était urgent de réformer le plan de l'éducation publique. Ce fut l'œuvre d'un règne malheureux sous d'autres rapports, mais qui contribua puissamment à la renaissance des lettres en Pologne. Stanislas-Auguste Poniatowski était un protecteur généreux des lettres et des savants. Appuyé par lui, l'abbé Konarski, qui se trouva alors à la tête des piaristes, mit la première main à l'œuvre. Vers la même époque, deux citoyens illustres, les frères Zaluski, qui, en se refusant jusqu'au nécessaire, formèrent une bibliothèque de 200,000 volumes, l'avaient offerte généreusement à leur pays. Quand ensuite, lors de la suppression des jésuites, tous leurs biens furent consacrés à l'éducation de la jeunesse, qu'on eut formé une commission régulière pour veiller à l'éducation publique, une autre pour la publication des livres élémentaires, et que l'université de Cracovie fut organisée, les sciences et les lettres ne tardèrent pas à renaître en Pologne.

Indépendamment de la publication de livres élémentaires, les piaristes répartirent entre eux d'autres travaux plus élevés. Le besoin urgent de retirer le pays de l'anarchie, poussait alors les esprits à s'occuper surtout des études politiques. Konarski publia une collection de toutes les lois nationales (*Volumina legum*). L'abbé Dogell réunit dans son *Code diplomatique polonais* toutes les chartes, traités, priviléges, etc. Les abbés Ostrowski et Skrzetuski publièrent des travaux importants, l'un sur le droit public, l'autre sur le droit civil et pénal. C'est dans la même vue, que, sur l'ordre de Stanislas-Auguste, l'évêque Naruszewicz entreprit la précieuse publication, qu'il n'a pu achever, de son histoire nationale. Plusieurs publicistes distingués, entre autres Rzewuski, Kollanty, Staszyç [1] se firent aussi remarquer à cette époque. Les autres connaissances humaines, les belles-lettres surtout, ne furent pas non plus négligées. Toutes les œuvres des principaux auteurs anciens et modernes furent traduites en polonais.

Ce mouvement intellectuel de la nation ne fut point interrompu par le partage du pays entre les puissances étrangères; seulement, il se proposa depuis pour premier but la conservation de la langue et des monuments nationaux. L'influence que le prince Adam Czartoryski exerça d'abord dans le cabinet d'Alexandre, tourna particulièrement au profit de ce mouvement. C'est alors que, dans la partie de la Pologne qui échut à la Russie, l'université de Vilna, où les deux frères Sniadeçki se rendirent célèbres par leurs travaux philosophiques et littéraires, prit rang parmi les établissements scientifiques les plus renommés en Europe. Une société littéraire, présidée depuis par l'illustre abbé Stasziç, se forma à Varsovie (1800) pour cultiver la langue et la littérature nationales, qui plus tard trouvèrent dans cette partie du pays une protection puissante en la personne du ministre Potoçki. Dans la Pologne autrichienne, l'honneur du même patronage appartient à Ossolinski, qui dota d'une riche bibliothèque la ville de Léopol. Le comte Édouard Raczynski, fondateur de la bibliothèque publique de Posnân et éditeur de plusieurs œuvres précieuses, exerça aussi ce patronage honorable dans la partie polonaise de la Prusse. Entre autres travaux utiles, la société littéraire de Varsovie avait résolu de compléter l'histoire nationale de Naruszewicz. Plusieurs de ses membres s'acquittèrent avec honneur de l'engagement. Le savant Albertrandy recueillit 390 volumes de matériaux pour cette histoire. Niemcewicz publia le règne de Sigismond Wasa; Kwiatkowski, celui de Ladislas Wasa. Les rigueurs de la censure empêchèrent d'autres publications. Les œuvres savantes de l'illustre Czaçki, des frères Bandtké, de Lelewel et de Macieïowski, méritent une mention particulière parmi les travaux historiques de cette époque. Soltykowicz, Ossolinski et Bentkowski publièrent leurs recherches sur l'histoire de la littérature polonaise : elles sont complétées aujourd'hui par Jocher et Wiszniewski. En même temps parut le grand dictionnaire des langues slaves, œuvre de l'érudition du savant Linde. On prit aussi à tâche de relever la scène nationale : ce fut surtout l'œuvre de Boguslawski, directeur et créateur du théâtre de Varsovie.

A la tête des écrivains de l'époque de la renaissance, dont nous venons de retracer l'histoire, figurent les deux évêques Krasiçki et Naruszewicz, tous les deux poëtes et prosateurs distingués, dont les œuvres illustrèrent le règne de Stanislas-Auguste. Krasiçki, essentiellement poëte, aborda plusieurs genres, fables, satires, poëmes sérieux et comiques, et réussit dans toutes ses compositions si diverses. Ses satires et ses fables, ainsi que ses poëmes comiques, comme *La guerre des souris*, et celle *des moines*, où il ridiculise les travers nationaux, ont un mérite réel. Naruszewicz se fit admirer plutôt comme prosateur : son histoire des Piasts, et ses œuvres

[1] Prononcez Stachytz.

historiques sont remarquables sous tous les rapports; sa traduction de Tacite est un vrai chef-d'œuvre. Après les deux chefs, il faut placer d'abord leurs contemporains : Trembeçki, l'élégant chantre de *Zoflowka* et de *Powonzki* (deux magnifiques jardins); les poëtes lyriques, Kniaznin, Karpinski, Wengierski, Szymanowski; le poëte comique Zabloçki; puis les écrivains qui appartiennent à notre siècle : Niemcewicz, poëte, historien et publiciste à la fois; Woronicz, l'auteur du *Temple de la Sibylle*[1] et de la *Diète de Wisliça,* deux poëmes fort remarquables; les poëtes tragiques, Felinski, Wenzyk, Korzeniowski; le poëte comique Fredro; enfin d'autres écrivains distingués, comme Dmochowski, le plus fécond parmi les traducteurs des œuvres poétiques anciennes et modernes, Godebski, Osinski, Kozmian, Brodzinski, le général Morawski, Goreçki, Kicinski.

Au XVIe siècle, les poëtes polonais avaient pris pour modèle les écrivains de l'antiquité; au XVIIIe, ils imitèrent plus particulièrement ceux de la France : c'était la suite de relations plus intimes que les épouses des Wasa et de Sobieski, puis Stanislas Leszczynski, avaient établies entre ce pays et la Pologne : c'était aussi la conséquence naturelle du lustre dont brilla la littérature française depuis le siècle de Louis XIV. Il a fallu du temps pour que le génie national se débarrassât des entraves que la nécessité d'étudier l'art sur les modèles étrangers lui avaient imposée. La gloire d'avoir le premier secoué ce joug, appartient à notre contemporain Miçkiewicz. Les œuvres de Brodzinski, il est vrai, pourraient déjà être regardées comme les premiers monuments d'une nouvelle ère, mais l'auteur inspiré de *Grazyna*, de *Dziady*, de *Wallenrod* et des *Sonnets,* est incontestablement le vrai guide de l'école. Comme Gœthe et Byron, M. Miçkiewicz se livre à la magie de son inspiration, sans se laisser arrêter par les lois de l'ancienne école. Les sujets qu'il traite sont en général tirés des traditions populaires du pays. Imagination vive, ardente, grandeur de langage, esprit philosophique et patriotique, tout y est combiné.

A son apparition, Miçkiewicz rencontra des adversaires redoutables. Celui dont la plume contribua, presque autant que les œuvres mêmes du poëte, à rendre son école populaire, fut Mochnaçki, jeune littérateur et publiciste, qui ne laisse après lui que ses œuvres de polémique, et que la Pologne n'en compte pas moins parmi ses meilleurs écrivains. Aujourd'hui toute discussion a cessé. L'exemple de M. Miçkiewicz est recommandé invariablement par tous les littérateurs qui tiennent en Pologne le sceptre de la critique. Son école forme une brillante période pour la poésie. Nous devons la première mention à deux jeunes poëtes morts à la fleur de leur âge, Maleszewski et Garczynski : le premier a laissé un poëme d'un grand mérite, *Marie;* on a de Garczynski 2 vol. de poésies diverses, inspirées par un esprit philosophique qui le distingue entre tous les poëtes polonais. Les émules actuels de M. Miçkiewicz sont : MM. Zaleski (Bohdan), Goszczynski, Slowaçki, Sigismond Krasinski, Wasilewski, Olizarowski et autres. M. Miçkiewicz cherchait ses inspirations dans les traditions populaires de la Lithuanie : MM. Zaleski et Goszczynski se firent les chantres de la Russie polonaise. Goszczynski est au premier rang des poëtes nationaux. Il cède cependant le pas à Zaleski, plus correct et plus fécond à la fois, et que le génie religieux qui l'inspire élève au-dessus de tous ses rivaux. Le scepticisme de Slowaçki, au contraire, nuit à ses inspirations d'ailleurs vraiment poétiques. Krasinski débute à peine, et déjà sa *Comédie infernale* le place à côté des chefs de l'école.

Parmi les prosateurs dont s'honore actuellement la Pologne, nous citerons entre autres MM. Kraszewski, Grabowski, Holowinski, Rzewuski, Skarbek, Sienkiewicz, Witwicki, Lukaszewicz, ainsi que Mme Hofman (Tanska).

La Pologne n'avait point jusqu'ici d'école philosophique proprement dite. Alors même qu'au XVIIe siècle les discussions religieuses avaient réveillé dans ce pays quelques penseurs plus ou moins hardis, ils ne se laissèrent pas entraîner à chercher la vérité en dehors de la révélation chrétienne. Avec la fin du dernier siècle seulement, quand le scepticisme voltairien, qui se répandit en Europe, gagna aussi tant soit peu la Pologne, les idées philosophiques allemandes y trouvèrent, à leur tour, quelques disciples. Szaniawski d'abord, Goluchowski depuis, furent les premiers qui s'en occupèrent. Les deux poëtes nationaux Miçkiewicz et Zaleski ramenèrent ensuite l'esprit national dans les voies purement religieuses. Aujourd'hui, nous assistons à une espèce de compromis entre l'école philosophique allemande et les idées essentiellement religieuses du pays; le résultat de la discussion ne nous paraît pas pouvoir être douteux : La Pologne aura son école philosophique dont la religion catho-

[1] C'est le nom que les princes Czartoryski donnèrent à un temple élevé dans leur parc à Pulawy, renfermant la plus riche collection des antiquités nationales.

lique formera la base essentielle. Parmi ceux qui s'occupent actuellement de la philosophie, nous nommerons d'un côté MM. Cieszkowski. Trentowski, Liebelt; de l'autre côté, MM. Wronski, Bukaty, Bochwiç Mme Ziemieçka.

On peut consulter pour l'étude de la langue polonaise : les grammaires du P. piariste Kopczynski (m. en 1817), de George Bandtké (Breslau, 1824),.de Mrozinski (Varsovie, 1822), et de Poplinski (Lissa, 1829). La meilleure grammaire polonaise à l'usage des Français est celle de Vater (Halle, 1809, in-8°). Nous avons parlé du grand Dictionnaire de la langue polonaise à l'article LINDE; Bandtké (Breslau, 1806, 2 vol.) et Mrongovius (Kœnisgb., 1835) en ont donné de bons, polonais et allemands. Celui de Trotz (Breslau, 1832, 2 vol.) est à la fois polonais, allemand et français, et nous citerons en outre, à l'usage des Français, le dictionnaire publié récemment à la librairie polonaise de Paris. Pour les travaux sur l'histoire de la littérature polonaise, on consultera les ouvrages de Bentkowski, Jocher, Wiszniewski. M. Podczaszynski en a donné un aperçu assez étendu dans le Tableau de Malte-Brun et de M. L. Chodzko cité plus haut (t. II, p. 315-532). Nous ajouterons enfin que dans le même ouvrage (t. II, p. 234-313) on trouve *l'Essai historique sur la législation polonaise civile et criminelle,* de 930 à 1430, par M. J. Lellewel. TH. MORAWSKI.

POLTAVA (BATAILLE DE). Poltava, qu'on écrit *Pultawa,* est une ville de 10,000 âmes, chef-lieu d'un gouvernement du même nom dans la petite Russie, sur la Vorskla. C'est sous les murs de cette ville que, le 8 juillet 1709, les troupes de Pierre le Grand firent éprouver une sanglante défaite aux Suédois, commandés par Charles XII, qui dut alors chercher un refuge sur le territoire ottoman. Une colonne érigée sur une place publique de la ville, et un obélisque sur le champ de bataille, ont été consacrés à la mémoire de ce grand événement dont on fait connaître les importantes conséquences à l'article PIERRE Ier.
X.

POLTRON, POLTRONNERIE, lâche, pusillanime, qui manque de courage. Il y a cette différence entre le lâche et le poltron, que le lâche recule, tandis que le poltron n'ose avancer : le premier ne se défend pas, il manque de valeur; le second n'attend point, il pèche par le courage. Il ne faut pas compter sur la résistance d'un lâche ni sur le secours d'un poltron. G.

POLUS (LE CARDINAL). RENAUD POOLE naquit en mars 1500, à Stowerton-Castle (Staffordshire). Il était allié à la famille royale par sa mère Marguerite, comtesse de Salisbury, fille du duc de Clarence, frère d'Édouard IV. Après avoir fait ses études à Oxford, il devint chanoine de Salisbury, doyen d'Exeter, etc. Il fit un voyage en Italie, et revint en Angleterre où il vécut retiré; mais la crainte d'être obligé de prendre part à la fameuse affaire du divorce de Henri VIII, l'engagea à se rendre à Paris (1529). De retour dans sa patrie, le roi lui ayant demandé son avis sur son mariage avec Anne de Boulen, Polus le désapprouva courageusement. Il dut alors sortir du royaume, et se retira en Italie. Pendant son séjour à Padoue, Henri VIII le fit sommer de reconnaître sa suprématie, et sur son refus le priva de ses bénéfices. C'est à cette époque que Polus écrivit son livre intitulé : *Pro unitate Ecclesiæ ad Henricum VIII* (Rome, sans date, in-fol., édition rare, mais réimprimé sous d'autres titres). Le pape dédommagea Polus, qui n'était que diacre, en l'élevant à la pourpre romaine et en le nommant son légat en France et en Flandre. Cependant Henri VIII le fit déclarer coupable de haute trahison par le parlement, et fit condamner et exécuter la comtesse de Salisbury sa mère, son frère lord Montaigu, et plusieurs de ses amis. A la mort du pape Paul III, en 1549, Il était désigné pour lui succéder; mais la cour de France, qui le croyait dévoué aux intérêts de l'empereur, fit échouer son élection. Polus se retira dans un monastère, où il resta jusqu'à l'avénement de Marie Ire au trône d'Angleterre. Il reçut alors le titre de légat; mais Charles-Quint le retint jusqu'à la consommation du mariage de son fils avec la reine, qui aimait, dit-on, Polus, et avait songé à solliciter une dispense du pape pour l'épouser. Il entra enfin à Londres le 24 novembre 1554, reçut l'abjuration des membres du parlement, fut ordonné prêtre et sacré archevêque de Cantorbery. Il montra beaucoup de tolérance dans cette dernière partie de sa vie, et mourut le 18 novembre 1558. Outre l'ouvrage mentionné, il en a laissé plusieurs autres dont les plus remarquables sont : *De summi pontificis officio et potestate* (Louvain, 1569); *Reformatio Angliæ* (Rome, 1556-1564; Louvain, 1569.) X.

POLYADELPHIE. Dix-huitième classe du système sexuel de linné, caractérisée par des étamines en nombre variable, et réunies par leurs filets en plusieurs faisceaux ou androphores distincts. Cette classe, peu nombreuse en genres, a été divisée en trois ordres, suivant le nombre des étamines; ces ordres sont : 1° polyadelphie *pentendrie,* exemple : le cacao; 2° polyadelphie *icosandrie,* exemple : les orangers; 3° polya-

delphie *polygynie*, exemple : les millepertuis. *Voy.* SYSTÈME SEXUEL. RICHARD.

POLYANDRIE. Linné a donné ce nom à la treizième classe de son système sexuel, caractérisée par un grand nombre d'étamines réunies dans une même fleur et hypogynes. Cette classe se divise en sept ordres, savoir : 1° polyandrie *monogynie*, exemple : le pavot, les cistes ; 2° polyandrie, *digynie*, exemple : les pivoines ; 3° polyandrie *trigynie*, exemple : les pieds d'alouette ; 4° polyandrie *tétragynie*, exemple : le *tetracera* ; 5° polyandrie *pentagynie*, exemple : les ancolies ; 6° polyandrie *hexagynie*, exemple : le *stratiotes* ; 7° polyandrie *polygynie*, exemple : les renoncules. *Voy.* SYSTÈME SEXUEL. RICHARD.

POLYBASITE. Substance minérale qui se rencontre au Mexique, dans les mines de Guanaxuato, et on l'a depuis observée dans les mines du Hartz ; elle est ou massive ou en groupes de cristaux prismatiques réguliers, terminés par des plans perpendiculaires à l'axe, striés transversalement et se rencontrant sous l'angle de 120°. Leur couleur est le noir de fer ; la cassure est inégale, jouissant d'un éclat vif, ainsi que la surface extérieure. La dureté est intermédiaire de celle des divers cristaux de chaux carbonatée. Sa pesanteur spécifique est 6,2. L'analyse a donné : argent, 64 ; soufre, 17 ; antimoine, 5 ; arsenic, 3,5 ; cuivre, 10 ; fer, 0,5. DR..Z.

POLYBE. Plusieurs personnages ont porté ce nom dans l'antiquité : 1° Polybe, né comme l'historien à Mégalopolis, mais plus ancien d'une génération, avait combattu avec Philopœmen contre Machanidas, roi de Sparte, à la journée désastreuse de Mantinée. — Polybe de Cos, disciple et gendre d'Hippocrate, florissait vers le milieu du ve siècle avant J. C. Il est l'auteur d'un traité intitulé : *De salubri diætâ libellus*, qui fait partie des œuvres d'Hippocrate. — Josèphe cite un autre Polybe, également originaire de Mégalopolis, qui écrivait une histoire des Juifs. Lucien appelle de ce nom un médecin ridicule, Dion-Cassius un affranchi d'Auguste, Sénèque et Suétone un affranchi de Claude ; saint Ignace et saint Épiphane donnent aussi le nom de Polybe à plusieurs évêques de Florence et de Madrid, et, dans les catalogues des bibliothèques, on retrouve encore sous le même nom un grammairien. Polybe le célèbre historien naquit à Mégalopolis, en Arcadie, dans la 144e olympiade, c'est-à-dire vers l'an 205 avant l'ère chrétienne à peu près. Casaubon le fait naître en 204 ou 203, Vossius en 205, Suidas vers 225. Mais cette dernière opinion est évidemment fausse, et le savant M. Daunou établit d'une manière positive que Polybe ne peut être né avant l'an 210, ni après l'an 200 : ce qui restreint à dix années, tout au plus, l'incertitude des biographes. Les calculs de M. Daunou sont confirmés, à peu de chose près, par le savant philologue Schweigbæser, qui, au lieu des années 210 et 200, propose d'autres limites qui n'en diffèrent pas beaucoup, 204 et 198. Polybe était fils de Lycortas, un des personnages les plus distingués de cette époque, et qui se montra le digne successeur d'Aratus et de Philopœmen, en défendant avec énergie les intérêts de la ligue achéenne. C'est par les leçons et les exemples de son père que Polybe fut formé de bonne heure aux fonctions publiques, et c'est à l'école de Philopœmen qu'il apprit l'art de la guerre ; Plutarque ajoute qu'aux funérailles de ce grand homme (l'an 183 av. J. C.), il porta l'urne qui renfermait ses cendres. — Doué d'heureuses dispositions naturelles, versé dans l'étude de la philosophie et de la littérature antique, initié à tous les secrets de la politique, et vivant sans cesse dans la société des hommes les plus remarquables de la Grèce, il était appelé à fournir une brillante carrière. Dès l'année 181, il fut, avec Aratus et Lycortas, son père, député auprès Ptolémée-Épiphane, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge prescrit par les lois. (L'âge de trente ans suffisait chez les Achéens pour prendre part aux affaires de l'État, et Polybe en avait à peine 24.) Mais la mort de Ptolémée surprit l'ambassade au moment où elle se disposait à partir. Lors de la guerre survenue entre les Romains et Persée, roi de Macédoine, il vota d'abord la neutralité, ainsi que son père, mais ensuite, quand ses concitoyens eurent embrassé la cause de Rome (174), on le vit jouer un rôle important dans l'histoire de cette guerre, d'abord comme chef de la cavalerie achéenne, puis comme député auprès du consul Marcius. Plus tard (168), Eumène et Dionysodore étant venus en ambassade solennelle implorer l'appui des Achéens au nom d'Évergète, deuxième du nom, et de Philométor, Polybe fut d'avis d'accorder le secours demandé, et sa parole chaleureuse aurait triomphé de l'opposition de Callicrates, si ce dernier n'eût pris le parti de dissoudre l'assemblée au moment où elle allait, par un vote favorable aux deux rois d'Égypte, couronner l'éloquence de son adversaire. De 166 à 150, Polybe habita Rome ; il y était venu à l'âge de 40 ans environ avec 1,000 de ses compatriotes, accusés, comme lui, par Callicrates, de s'être montrés peu dévoués aux intérêts des Romains pendant la guerre contre Persée. Tandis que ses compagnons d'infortune étaient dispersés dans les villes

d'Italie, Polybe seul obtint la permission d'habiter Rome, faveur insigne qu'il dut à l'amitié de Fabius et de Publius-Æmilianus-Scipion. Ces deux jeunes fils de Paul-Émile s'attachèrent au banni d'Achaïe, trop heureux de prendre les leçons d'un homme aussi distingué, comme politique et comme militaire : ainsi commença cette liaison qui devait exercer une si grande influence sur la destinée de Polybe et d'Æmilianus-Scipion. — Précepteur par affection, par dévouement, Polybe sut développer l'esprit de Scipion, former son cœur à toutes les vertus, endurcir son corps aux fatigues de la guerre; en un mot, il prépara la gloire du futur destructeur de Carthage.—Scipion avait dans sa jeunesse contracté avec son maître une liaison si intime qu'il préférait ses entretiens à tous les plaisirs. Cependant l'injustice de la république contre Démétrius soulevait l'indignation de Polybe. En vain la mort d'Antiochus rendait la liberté à Démétrius son frère; en vain elle l'appelait au trône de Syrie, qui lui appartenait de droit : le sénat s'opposait à son départ, et voulait le garder éternellement en otage pour faire passer le sceptre de la Syrie dans les mains d'un jeune pupille qu'Antiochus avait nommé son succcesseur, et sous le nom duquel il comptait bien être roi lui-même et lui seul. Dans ces conjonctures délicates, Polybe oublia qu'il était captif, lui aussi, et sous la main de la république, pour ne songer qu'à soustraire Démétrius à une détention arbitraire. Il le décide à prendre un parti énergique, et lui facilite les moyens de s'évader. Il avait, par l'entremise d'un de ses amis, frété un vaisseau carthaginois à Ostie. « Au jour fixé pour le départ, Démétrius donnait un festin, au milieu duquel il reçut de Polybe un billet qui le pressait de saisir, sans aucun retard, une occasion qui ne reviendrait plus. Le prince, sous prétexte d'une incommodité, quitta la table, sortit de la maison, courut à Ostie, s'embarqua; et quatre jours se passèrent sans qu'on sût à Rome qu'il était parti. » — Il y avait déjà six ans que Polybe était gardé comme otage, lorsqu'en l'année 160 les Achéens envoyèrent des députés le redemander à la république romaine; mais ils échouèrent dans l'objet de leur ambassade, et cependant, chose étrange! lui qu'on refusait de rendre aux vœux de ses concitoyens, il avait assez de crédit pour faire, trois ans plus tard (157), dispenser les Locriens de porter la guerre en Dalmatie. Il y avait environ 17 ans qu'il habitait Rome lorsque, cédant aux vives instances de Scipion, l'austère Caton se laissa fléchir en faveur des Achéens, et, sur sa proposition, le sénat permit aux vieillards grecs d'*aller se faire ensevelir par les fossoyeurs d'Achaïe;* mais, hélas! cet acte de justice arrivait bien tard. La mort avait déjà moissonné la plupart des malheureux bannis, et trois cents d'entre eux seulement eurent la consolation de revoir leur patrie. Redevenu maître de sa liberté, Polybe en profita pour rassembler les matériaux du grand ouvrage historique dont il avait depuis longtemps conçu l'idée : il entreprit des voyages au-delà des Alpes, dans les Gaules, en Ibérie et sur l'océan Atlantique, dans le désir de corriger les fautes des descriptions publiées par les anciens, et d'offrir aux Grecs de plus sûres connaissances; il visita les Alpes pour étudier sur les lieux mêmes les moindres circonstances du passage d'Annibal en Italie, aussi « il en parle avec plus d'assurance, c'est lui qui le dit, parce qu'il a interrogé et les témoins et le théâtre même des événements. » Il n'est pas bien certain qu'il ait profité alors du sénatus-consulte qui rendit la liberté aux otages achéens. Sans doute il ne voulait pas revoir sa patrie désolée et abattue; il prit du service sous Scipion, et, s'il revit l'Achaïe à cette époque, toujours est-il qu'il ne put y faire qu'un très-court séjour, puisqu'en 147 et 146, nous le voyons assister avec Scipion à la prise et à la ruine de Carthage. Néanmoins, un témoignage irrécusable, celui d'Orose, affirme que, bien qu'éloigné de sa patrie, il savait ce qui s'y passait, et que la distance ne l'empêcha pas d'être utile à ses concitoyens. Mais ce fut en vain qu'il leur conseilla de ménager Rome; ils n'écoutèrent pas ses avis, et l'orage ne tarda pas à fondre sur leur tête. Il était en Afrique, comme nous le disions, quand la guerre éclata entre les Romains et la ligue achéenne. A cette nouvelle, Polybe quitta Scipion, accourut en Grèce, et se rendit en toute hâte au camp du consul Mummius pour conjurer le danger. Il n'était plus temps, il n'arriva que pour voir la ruine de Corinthe et l'infortune de la Grèce, dès lors réduite en province romaine. — Un ardent amour de la patrie le rendit encore utile à ses concitoyens. N'ayant pu les sauver, il sut du moins soulager bien des misères et fermer une partie de leurs plaies. Bientôt il eut l'occasion de défendre la mémoire d'Aratus et celle de Philopœmen, son ancien maître, accusés tous deux d'avoir été les ennemis de Rome. Animé par la reconnaissance et le patriotisme, il plaida avec tant de succès qu'il fut décidé qu'on ne toucherait pas aux statues de ces grands hommes. Quand les dix commissaires romains mirent à l'enchère les biens de Diœus et de ceux qui avaient été condamnés

avec lui comme complices de sa rébellion, ils autorisèrent Polybe à prendre ce qui lui conviendrait, mais il refusa nettement leur offre, et engagea vivement les Achéens à ne pas se présenter comme acquéreurs : les plus gens de bien suivirent un si noble exemple, et l'opinion publique fit justice de ceux qui ne rougirent pas d'acheter à bas prix les dépouilles de citoyens morts pour la patrie, quoique victimes d'un zèle imprudent et malheureux. Ce désintéressement lui mérita la confiance des commissaires romains. Avant de quitter l'Achaïe, en 145, ils le chargèrent d'établir la nouvelle forme de gouvernement. Polybe s'acquitta de cette délicate mission à la satisfaction du sénat et des Achéens; il parcourut les villes conquises, réglant les différends, réparant les pertes, établissant avec douceur le nouveau régime politique, et méritant par son zèle éclairé les témoignages publics de tout le Péloponèse. La reconnaissance de ses concitoyens lui éleva plusieurs statues dans différentes villes de la Grèce et de l'Arcadie. — Vers l'an 145, une ou deux années après avoir terminé la rédaction de son grand ouvrage, il fit un voyage en Égypte, où régnait alors Ptolémée-Physcon. Ce qui se passait alors dans ce royaume, au dire de Strabon, était comme un prélude de cette administration tumultueuse qui devait, deux cents ans plus tard, peser sur l'empire romain. Physcon est le type de ces empereurs abâtardis, prétendus maîtres du monde, qui faisaient trembler le peuple et tremblaient eux-mêmes devant leurs soldats. Autour de Physcon, qu'on pourrait presque appeler le Claudius égyptien, nous retrouvons aussi une garde de soldats mercenaires, nombreux et mutins, véritables tyrans de leur maître : c'est la milice prétorienne des Romains, les janissaires des Turcs. Aussi est-il bien probable que Polybe quitta bientôt l'Égypte et Alexandrie, dont le séjour ne devait pas être sans danger, à cause des séditions continuelles que Physcon devait y entretenir forcément, pour dominer le peuple par les soldats et les soldats par le peuple. L'an 134 (c'est-à-dire l'an 620 de Rome), il accompagna son ami Scipion au siége de Numance : c'est du moins ce que donne à penser un ouvrage qu'il avait laissé sur l'histoire de cette guerre. Ce traité était uniquement consacré à cet événement, et distinct de son histoire générale. Il n'existe plus aujourd'hui, mais Cicéron en fait mention dans une lettre à L. Lucceius. Le grand orateur demande à son ami de détacher l'histoire de son consulat du corps des annales romaines, comme l'avaient fait avant lui plusieurs historiens grecs, Callisthène pour la guerre de Troie, Timée pour celle de Pyrrhus, et Polybe pour celle de Numance. Quelque temps après, Scipion, son ami, son bienfaiteur, mourut, et cette perte lui rendant le séjour de Rome insupportable, il retourna dans sa patrie. A dater de cette époque, on n'a guère que des données, au moins fort incertaines, sur les dernières années de sa vie; on sait seulement qu'il mourut dans un âge très-avancé, d'une chute de cheval, au dire de Lucien : il avait quatre-vingt-deux ans. On peut fixer la date de sa mort, d'après le calcul qui nous a servi à préciser celle de sa naissance, à l'an 123 avant l'ère vulgaire. Polybe avait publié divers écrits historiques, qui sont entièrement perdus, à l'exception de son histoire générale Ἱςτορια Καθόλικη (*Historia catholichê*), le plus important de tous ses ouvrages, auquel il travailla près de 20 ans; car il commença vraisemblablement à en rassembler les matériaux en l'année 166, époque où il vint à Rome en qualité d'otage. Scipion lui fit communiquer les registres connus sous le nom de *Libri censuales*, que l'on conservait dans le temple de Jupiter, au Capitole, et d'autres monuments historiques, probablement inédits jusqu'alors. Ensuite, il voyagea sur le théâtre même de toutes les guerres qu'il avait à décrire, et termina sa rédaction, comme nous l'avons dit plus haut, vers l'année 145. Les années 220 et 167 avant J. C. sont les limites de l'espace qu'il parcourt, c'est-à-dire qu'il avait renfermé dans son ouvrage une période de cinquante-trois années, depuis le commencement de la seconde guerre punique (l'an de Rome 535) jusqu'à la défaite de Persée et la soumission de la Macédoine par les Romains, l'an de Rome 587. Le nombre des livres était de quarante. Trente-huit étaient destinés à rapporter en détail les événements de cette époque : ils étaient précédés de deux autres, qui leur servaient d'introduction, et dans lesquels Polybe parcourt rapidement ce qui s'est passé depuis la prise de Rome par les Gaulois, jusqu'à la première descente des Romains en Sicile; il expose avec un peu plus de détail les causes de la première guerre punique, et fait un précis de cette période, qui dura vingt-quatre ans à peu près, c'est-à-dire de 264 à 241 avant J. C. — Dans le second livre, nous trouvons les guerres des Étoliens, des Illyriens, des Achéens; les campagnes des Romains en Illyrie et contre les Gaulois; les exploits d'Antigone, successeur de Démétrius sur le trône de Macédoine, et de Cléomène, roi de Sparte. Son histoire est générale, parce qu'il ne s'occupe pas seulement des faits relatifs aux Romains,

mais qu'il embrasse aussi, par de continuels synchronismes, tout ce qui s'est passé à la même époque chez toutes les autres nations connues. Malheureusement, des quarante livres dont se composait l'ouvrage, le temps n'a épargné que les cinq premiers; des suivants, jusqu'au dix-septième, nous n'avons que des fragments, à la vérité assez considérables; mais rien des livres suivants, excepté ce qui s'en trouve dans deux maigres abrégés que l'empereur Constantin-Porphyrogénète fit faire de tout l'ouvrage au xe siècle, par un certain Théodose le Petit, l'un, intitulé, *Des Ambassades, ou Histoire des traités de paix*, et l'autre, intitulé, *Des vertus et des vices*. Parmi les principaux débris de l'histoire de Polybe, sont les chapitres 17 à 40 du sixième livre, qui traitent de la milice romaine, et ont même été quelquefois publiés à part sous ce titre, notamment à Venise, en 1529. La partie qui nous manque embrassait les événements dont Polybe avait été lui-même témoin oculaire : perte irréparable pour l'histoire, car jamais historien n'apporta plus d'attention à s'assurer des faits; perte irréparable, disons-nous, quoique Tite-Live en ait fait un fréquent usage.—Outre son histoire générale, Polybe avait écrit quatre autres ouvrages, dont aucun n'est parvenu, même mutilé, jusqu'à nous. C'étaient une *Vie de Philopœmen,* qu'il cite lui-même (livre x de son histoire), et des *Commentaires sur la tactique,* qu'il cite également dans son livre IX. Nous ne parlerons pas de ses lettres, d'une entre autres sur la situation de la Laconie, adressée à Zénon de Rhodes (liv. XVI) : quel homme d'État, quel écrivain n'a pas eu de corespondance? Mais il ne paraît pas qu'on ait jamais réuni les épîtres de Polybe en un corps d'ouvrage : donc, on ne peut dire qu'elles ont été perdues. Probablement, la notice que Pausanias nous donne sur Philopœmen, dans son huitième livre, et surtout la biographie de ce grand capitaine, que nous devons à Plutarque, sont tirées des mémoires de Polybe, lesquels, à ce compte, ne seraient pas tout à fait perdus pour nous. Le troisième ouvrage était l'*Histoire de la guerre de Numance,* dont Cicéron parlait à L. Lucceius avec une si grande envie de voir cet historien suivre l'exemple de Polybe. Sans doute le voyage qu'il fit en Espagne, lors du second consulat de Scipion, lui en donna l'idée en lui en fournissant les matériaux : il n'en subsiste plus d'autre souvenir que la lettre de Cicéron. Enfin, le quatrième ouvrage perdu de Polybe faisait voir, dit Geminus (*Elem. astron.*, c. XIII), que les terres australes ne sont pas inhabitées. Certains commentateurs pensent que Geminus avait en vue simplement le trente-quatrième livre de l'histoire générale, tout consacré à la géographie; cependant, il donne à l'ouvrage dont il parle ce titre bien significatif : *Peri tês peri ton isêmerinon oikêseôs* (des habitations autour de la ligne équinoxiale). La composition historique de Polybe se distingue de celle de tous les historiens qui l'ont précédé. Il sut donner à l'histoire un caractère entièrement inconnu avant lui : c'est lui qui créa l'histoire raisonnée ou pragmatique.—Non content de raconter les événements dans l'ordre où ils se sont passés, Polybe remonte aux causes qui les ont préparés et amenés; il développe les circonstances qui en ont accompagné et modifié la marche, enfin, leurs résultats et leurs conséquences. N'est-ce pas là la vraie philosophie de l'histoire? Jamais l'histoire n'a été écrite par un homme d'un plus grand sens, d'une perspicacité plus profonde, d'un jugement plus sain et plus libre de tout préjugé. Peu d'écrivains ont réuni à un plus haut degré les connaissances militaires et politiques; aucun n'a poussé plus loin l'impartialité et le respect pour la vérité. Le style de Polybe n'est pas sans taches. Le temps n'était plus où la langue attique était parlée dans toute sa pureté; Polybe écrivit dans ce nouveau dialecte qui se forma après la mort d'Alexandre le Grand. Un long séjour hors de sa patrie, et quelquefois parmi des peuples barbares, l'habitude de parler latin et même le carthaginois, tout cela l'avait peut-être rendu un peu étranger à sa langue maternelle. Bien que sa diction soit toujours noble, il y mêle des termes étrangers, des latinismes (mais n'oublions pas qu'il avait passé 17 ans de sa vie à Rome sans revoir la Grèce). On y trouve des phrases puisées à l'école philosophique d'Alexandrie, et des passages empruntés à divers poëtes. Il aime aussi un peu les digressions, mais celles qu'il se permet, on doit le dire, sont toujours instructives. — Beaucoup d'auteurs anciens, historiens ou autres, ont porté leur jugement sur Polybe. Tite-Live le copie souvent et presque mot pour mot. Denys d'Halicarnasse dit tout crûment que Polybe n'entend rien à l'art d'écrire, et que personne n'est capable de supporter d'un bout à l'autre la lecture de ses livres; mais il faut de l'indulgence pour un guerrier : il y a peu de Césars. D'ailleurs Marcus Brutus n'en jugeait pas ainsi : il en faisait des extraits, et s'en occupait encore la veille de la bataille de Philippes. Il est vrai que Longin, dans son *Traité du sublime,* et Quintilien, dans une longue nomenclature d'historiens grecs, ne citent même pas le nom de Po-

lybe; Photius n'en parle qu'incidemment et sans s'y arrêter; Lucien ne dit que ces mots dans son livre des longues vies : « Polybe, fils de Lycortas, Mégalopolitain, revenait de la campagne; il tomba de cheval, fut malade, et mourut à l'âge de 82 ans. » Mais Cicéron le proclame tout haut : *bonus auctor in primis;* Velleius Paterculus dit expressément que c'est un homme d'un esprit distingué; Pausanias a pour lui la plus grande estime, et Plutarque enfin le cite souvent et volontiers. — Hâtons-nous de le dire cependant, c'est aux modernes surtout qu'il appartenait, non pas de louer dignement Polybe (il a trouvé dans l'antiquité des admirateurs sincères), mais de nous le montrer comme un des plus grands écrivains de l'antiquité, comme le modèle des historiens. Voici comment l'éloquent historien de la Suisse le caractérise en peu de mots : « En lui, dit le célèbre Jean de Müller, on ne trouve ni l'art d'Hérodote, ni la force de Thucydide, ni la *concision* de Xénophon, qui dit tout en peu de mots. Polybe est un homme d'État plein de son objet, et qui, peu sensible à l'approbation des hommes de lettres, écrit pour les hommes d'État; la raison est son caractère distinctif. » — M. Daunou a tracé du célèbre historien un portrait frappant, chef-d'œuvre d'érudition, de bon goût et de vérité. — Les cinq livres qui nous restent de l'histoire de Polybe ont été imprimés d'abord dans la traduction latine, plus élégante que fidèle, de Nic. Perotti (Rome, 1473, in-fol., par Conr. Sweynheim et Arnold Pannartz). Le style de la traduction latine est bien supérieur à celui du texte grec; mais en voici la raison : quand Tite-Live écrit d'après Polybe, Perotti copie l'historien latin, sans plus s'occuper de l'original. Sa version avait eu trois éditions avant l'année 1500. — Le texte grec n'avait pas encore été imprimé lorsque le fragment du sixième livre, qui traite de la milice romaine, parut chez Jean-Ant. de Sabio, à Venise (in-4°), avec la traduction latine de Jean Lascaris, en 1529. L'année suivante, 1530, Vincent Obsopæus d'Anspach fit imprimer à Haguenau (in-folio) le texte des cinq premiers livres, avec la traduction de Perotti, mais sans le fragment du sixième livre, qui sans doute, n'avait pas encore passé les Alpes.—Après cette première édition, Lazare Baïf fit connaître, dans son ouvrage intitulé : *De re navali veterum* (Paris, 1536, réimprimé à Bâle, 1537), un fragment de huit chapitres du seizième livre.—Le fragment du sixième livre qui avait déjà paru en 1529, fut publié cette même année, 1537, par Jean Oporin. Ce n'était peut-être qu'une reproduction de l'édition de Venise. —Les cinq premiers livres et plusieurs débris des suivants, jusqu'au dix-septième, dont Baïf n'avait connu qu'un fragment, sont entrés dans l'édition de 1549, publiée par Jean Herwag à Bâle, avec la traduction latine de Perotti. On avait trouvé ces débris dans un manuscrit venu de Corfou, et Wolfgang Musculus les avait traduits; le texte grec était soigné par Arnold Paraxylus Arlenius. Cette édition remplit aussi une lacune qui existait au chapitre 19 du premier livre.—En 1582, Fulvio Orsini publia (Anvers, in-4°) un volume intitulé : *Ex libris Polybii selecta de legationibus, et alia.* C'était tiré de la grande compilation faite par les ordres de Constantin-Porphyrogénète, et dont nous avons déjà parlé. Ce qu'Orsini en a publié appartient à la section intitulée : *Extraits des ambassades* (*Eklogai péri presbéiôn*) : c'était le vingt-septième de la collection. Il y avait ajouté quelques autres fragments et des notes sur l'édition de 1549 par Herwag. — Celle de Paris (in-fol., 1609), donnée par Isaac Casaubon, qui était bien supérieure à toutes les précédentes, est devenue la base de toutes celles qui ont suivi. Elle renfermait tous les fragments et extraits connus alors, avec une nouvelle traduction latine, moins élégante, mais beaucoup plus fidèle que celle de Perotti. Ce grand helléniste corrigea pour la première fois le texte, et s'occupa d'un commentaire sur Polybe; mais il mourut (1614) avant d'avoir été au delà des vingt premiers chapitres du livre 1er. Cette partie imparfaite du travail de Casaubon fut publiée à Paris en 1617, in-8°. — Henri Valois est le premier qui ait puisé dans la seconde des deux sections conservées (la 50e du recueil) des extraits de Constantin-Porphyrogénète; elle est intitulée : *Des vertus et des vices.* Il y joignit d'autres fragments de Polybe, cités çà et là en divers anciens livres, une traduction et des notes. Il les fit imprimer à Paris (1634, in-4°) sous le titre de *Polybii, Diodori Siculi,* etc., etc., *excerpta ex collectaneis Constantini Aug. Pophyrogenetæ.* Ce livre, *Des vertus et des vices,* est aussi connu des érudits sous la dénomination de *Fragments de Peiresc,* parce que le seul manuscrit qui nous ait conservé ce recueil appartenait à ce grand Mécène des littérateurs de son temps, Nicolas-Claude Fabre de Peiresc. — L'édition de Jacques Gronove (Amsterdam, 1670, 3 vol. in-8°) profita de toutes les découvertes antérieures. L'éditeur y joignit encore, outre ses propres notes, celles que Méric Casaubon avait recueillies dans les papiers de son père, celles d'Orsini sur les *Extraits des ambassades*; enfin le commentaire

ébauché d'Isaac Casaubon, et plusieurs autres travaux de Henri Valois et de Paulmier de Grentemesnil. — Nous avons oublié de mentionner plusieurs traductions en langue vulgaire, une en italien par Domenichi, une en français par L. Maigret, et une en allemand par Xylander, qui s'étaient fort répandues depuis 1546 jusqu'en 1574. Il est inutile d'ajouter qu'elles étaient fort incomplètes, et que de nouvelles traductions les firent bientôt oublier : c'étaient celle de du Ryer, publiée en France en 1655, et qui en était à sa quatrième édition en 1670; celle de la Mothe le Vayer, à peu près vers la même époque, et celle de l'Anglais Sheers (2 vol. in-8°, Londres, 1699), avec une notice biographique et une appréciation très-favorable par Dryden. — L'édition de J. Gronove a été réimprimée à Leipzig en 1763, augmentée d'une préface et d'un glossaire par le célèbre philologue J. A. Ernesti, qui en corrigea les épreuves. — Le Polybe du chevalier Folard (Paris, 1727-1730, 6 vol. in-4°) a été réimprimé à Amsterdam en 1759 et en 1774, avec un VIIe tome. — La dernière grande édition de Polybe, et la meilleure de toutes, est due à M. Schweighæser de Strasbourg; elle a été publiée à Leipzig, de 1789 à 1795, en 9 vol. in-8° : le neuvième est un *Lexicon Polybianum*, ébauché par les deux Casaubon (Isaac et Méric), retouché par Ernesti, et considérablement augmenté par M. Schweighæser. Le texte est accompagné de la version de Casaubon, qu'on peut regarder comme une traduction nouvelle, à cause d'un grand nombre de corrections et de variantes. — On a rangé par ordre chronologique les extraits et fragments des 35 livres perdus; on y a joint une table historique et géographique qui contribue beaucoup à rendre cette édition très-commode. — On a plusieurs fois parlé de nouveaux fragments de Polybe découverts, et les journaux ont annoncé, vers la fin de 1820, que le célèbre bibliothécaire Angelo Maï a trouvé dans un manuscrit *palimpseste* du Vatican, de nouveaux extraits de la collection faite au Xe siècle par Théodose le Petit : ils renferment, dit-on, plusieurs morceaux tirés des livres perdus de Polybe. — Enfin, l'édition de M. Geel, avec celle de M. Schweighæser, sert de base à la nouvelle édition de Polybe publiée par MM. F. Didot, Béthune et Duckett. Il fait partie de la grande collection intitulée : *Bibliothèque des classiques grecs*, ouvrage vraiment monumental, accueilli par les érudits de tous les pays avec une faveur marquée. DICT. CONV.

POLYCARPE (SAINT), disciple de saint Jean l'Évangéliste, selon la tradition, fut un des premiers évêques de Smyrne. Arrêté pendant la persécution de l'an 167, il souffrit courageusement le martyre. L'Église romaine célèbre sa mémoire le 26 janvier. Il nous reste de lui une épître aux Philippiens, qui a été insérée dans les apostoliques, ou collections des Pères de l'Église. X.

POLYCHROMIE, de πολύς, beaucoup, et χρῶμα, couleur. L'étude de l'antiquité nous a appris que les peuples les plus anciens, et même les Grecs, avaient l'habitude de peindre en tout ou en partie, à une ou plusieurs couleurs, leurs monuments d'architecture ou de sculpture. Cet art s'appelait *lithochromie* (λίθος, pierre) ou *polychromie*, et, quand il s'appliquait aux statues, *agalmatochromie* (d'ἄγαλμα, image, statue). Ce n'est donc point un art nouveau; la connaissance scientifique de la polychromie des anciens peut seule être considérée comme une conquête de l'art moderne, bien que Pausanias, dans ses écrits, eût parlé de statues peintes, et que Pline et Vitruve nous eussent laissé sur ce sujet de précieuses indications. La réaction opérée dans le domaine de l'art par Winckelmann et ses disciples laissa le public inattentif aux ouvrages spéciaux qui essayaient de lui révéler les secrets de la polychromie des anciens, tels que ceux de François Junius, et postérieurement les mémoires de Caylus, où ce savant indiquait les moyens de faire mordre les couleurs sur le marbre. Plus tard, des études faites sur les monuments artistiques des Égyptiens, des Indiens, des Perses et des Chinois, ne laissèrent plus de doutes à cet égard. Déjà dans le siècle dernier, le fragment de la frise du Parthénon apporté par le comte de Choiseul-Gouffier, avait excité une attention universelle. Avant même que le marbre fût nettoyé, on remarquait avec étonnement les traces d'une couleur peinte à l'encaustique ou autrement, sur quelques-unes de ses parties. En 1811, Bœttiger, dans ses idées sur *l'Archéologie de la peinture*, s'occupa aussi de cette intéressante matière; mais ses travaux furent surpassés par ceux de M. Quatremère de Quincy, qui, dans son ouvrage intitulé : *Le Jupiter olympien, ou l'art de la sculpture antique*, prouva de la manière la plus complète, et par des aperçus entièrement nouveaux, l'existence de la polychromie plastique. MM. Vœlkel, et J. M. Wagner, contribuèrent aussi à fixer les idées sous ce rapport. La lithochromie architecturale trouva un chaud et intelligent défenseur dans L. de Klenze, dont les écrits parurent en 1822 et 1827. Dans son *Architecture antique de la Sicile* (Paris, 1827), M. Hittorff réunit

tout ce que le public ami des arts avait appris depuis plusieurs années sur la peinture monumentale des sculptures et des édifices de l'antiquité, notamment du temple de Selinonte, et contribua beaucoup par cet important travail à accroître le domaine des connaissances artistiques. Ensuite, dans son ouvrage sur *L'architecture polychrôme chez les Grecs,* il essaya d'éclairer les théories par l'histoire. En 1833, parurent les grands travaux de M. le duc de Luynes sur Métaponte. Alors le débat changea de face, et l'on agita la question de savoir si les Grecs avaient peint sur leurs murailles de grands tableaux historiques. Ce point, longtemps controversé, surtout entre MM. Raoul-Rochette et Letronne, finit cependant, grâce aux efforts de ce dernier, à être hors de toute contestation.

On n'a point élevé de doutes sur la polychromie architectonique ou plastique des sculptures ou des monuments égyptiens : les preuves abondent à l'appui. Les Éthiopiens, comme on le sait, peignaient leurs divinités avec du minium; les Perses, les Phéniciens, avaient donné aux monuments d'art les formes les plus éclatantes et les plus splendides. Les ouvrages en relief des Babyloniens étaient revêtus d'un vernis de couleur. On a voulu contester l'emploi de la polychromie chez les Grecs, mais cet art existait chez eux comme chez les autres peuples, seulement ils procédaient par des moyens différents. La plastique (*voy.*) des Grecs est très-ancienne, et quant à la polychromie architectonique, le choix, la division; l'arrangement des couleurs nous prouvent suffisamment quel était le système par eux suivi. Du temps de Praxitèle, on cite un certain Nicias qui s'était rendu célèbre par son habileté à enduire les statues d'un encaustique composé de cire et de couleurs. Le temple de Minerve à Égine, celui de Selinonte en Sicile, nous donnent les plus purs modèles de cet art, dans la période de 580 à 460 avant J. C. Chez les Romains, le système polychromique dominait dans leur architecture; ils ont même été en ce genre plus loin que les Grecs, car ils ont peint la façade de leurs maisons sur lesquelles on trouve encore des restes d'ornements plastiques. Ils nous ont également laissé plusieurs modèles de leur agalmatochromie : tous les jours, on en retrouve des vestiges dans les débris d'Herculanum et de Pompeia. L'art romain qui employait la cire, l'or, faisait aussi usage de la mosaïque comme moyen de décoration. Les arts polychromiques passèrent de là dans l'art chrétien, qui leur imprima un cachet spécial, dans celui des Byzantins, en Italie, et même dans le Nord. C'est aussi à la polychromie chrétienne qu'on peut rapporter l'invention et l'emploi des vitraux de couleur. Quant à l'architecture arabe, elle suivit un système particulier dans la décoration polychromique de ses édifices. ENCY. DES GENS DU M.

POLYCLÈS, sculpteur grec qui florissait vers 180 avant Jésus-Christ, passe pour être l'auteur de l'*Hermaphrodite Borghèse;* il fit avec Dionysius, son frère, une Junon et un Jupiter magnifiques.

POLYCLÈTE, dit de Sicyone, disciple d'Agelade, que M. Émeric-David croit né à Argos, vers 480 avant J. C., rivalisa dignement avec Phidias et l'emporta même en quelques points sur lui. On citait comme un chef-d'œuvre de la statuaire, son jeune homme se couronnant du laurier des vainqueurs. Son *Doryphore* passait surtout pour admirable. Winckelmann présume que cette statue fut celle que l'on surnomma le *Canon,* parce que ses proportions la rendaient digne de servir de modèle aux artistes. Cet ouvrage fit appeler Polyclète lui-même, *le Canon*. Comme pendant du Jupiter de Phidias, il fit la Junon d'Argos, qu'il représenta sans voile, assise sur un trône d'or, dans une attitude majestueuse; la tête, la poitrine, les bras et les pieds étaient en ivoire, les draperies en or; elle portait sur la tête une couronne d'or, sur laquelle l'artiste avait sculpté les Heures et les Grâces; la déesse avait un sceptre surmonté d'un coucou dans la main gauche, une grenade dans la droite, ses pieds reposaient sur une peau de lion. M. Émeric-David donne 32 ou 34 pieds de proportion à cette statue de Junon. Lorsque, longtemps après la mort de Polyclète, il s'agit de placer dans le temple d'Éphèse restauré cinq statues d'Amazones, dont une était de Phidias, celle de Polyclète fut regardée comme la première par les statuaires appelés à juger de leur mérite. On dit que cet artiste avait écrit sur les proportions un traité où il faisait consister la beauté en une stature moyenne unie à la symétrie des membres. X.

POLYCRATE, tyran de Samos, vécut du temps de Cyrus et de Pythagore, (VIe siècle av. J. C.). Pour affermir son pouvoir usurpé, il s'allia avec le roi d'Égypte Amasis. Le bonheur extraordinaire qui le suivait dans toutes ses entreprises engagea Amasis, à ce que nous raconte Hérodote, à lui écrire de prévenir, par quelque malheur volontaire, ceux que la fortune pouvait lui réserver. Voulant mettre cet avis à profit, Polycrate jeta une bague d'un grand prix dans la mer. Quelques jours après, le sort la lui fit retrouver dans le corps d'un poisson que des pêcheurs lui avaient apporté en présent, à cause

de sa grosseur extraordinaire. Effrayé d'une prospérité si constante, Amasis rompit son alliance avec lui. Le malheur qu'il prévoyait ne tarda pas effectivement à arriver. Polycrate était sur le point de s'emparer de toute l'Ionie et des îles voisines, lorsque le satrape perse, Orœte, l'attira chez lui et le fit crucifier, 522 ans avant Jésus-Christ, pour se venger d'une injure qu'il prétendait en avoir reçue. Tout tyran qu'il était, ce prince paraît avoir eu, à un haut degré, le sentiment des arts et des sciences. Anacréon fut son favori. CONV. LEX.

POLYDECTE, roi de l'île de Sériphe, recueillit Danaé et Persée, livrés à la mer dans un coffre; mais plus tard, ayant voulu faire violence à Danaé, il fut pétrifié par la tête de Méduse que lui présenta Persée, vainqueur des Gorgones.

POLYDORE-VIRGILE ou VERGILE, né à Urbin en Italie vers 1470, embrassa l'état ecclésiastique et professa les belles-lettres à Bologne. Chargé par le pape Alexandre VI d'aller en Angleterre pour y recevoir le denier de saint Pierre, tribut qu'on payait alors au saint-siége, Henri VIII, charmé de son esprit, le retint près de lui, et le nomma, en 1507, à l'archidiaconé de Wels. Mais le climat d'Angleterre étant contraire à sa santé, il obtint la permission d'aller respirer un air plus chaud dans son pays natal, où il mourut, en 1555 au plus tard, après avoir publié plusieurs ouvrages en latin. Nous citerons 1° une *Histoire d'Angleterre*, qu'il dédia à Henri VIII, et qui va jusqu'à la fin du règne d'Henri VII (Bâle, 1534) : cet ouvrage est aussi curieux qu'intéressant; 2° un *Traité des prodiges, lib.* III (Amst., 1671, in-12), dont nous devons une traduction française à Belleforest (Paris, 1576, 1582, in-8°), et enfin des *Corrections sur Gildas*. Cet historien écrit avec une élégante pureté; il narre assez bien, mais il est quelquefois inexact, et souvent superficiel. Élevé sous une domination étrangère, on peut lui reprocher encore de n'avoir pas assez connu l'état des affaires d'Angleterre ni la police de ce royaumè. X. X.

POLYÈDRE. (*Géométrie.*) Du grec πολὺς, plusieurs et ἕδρα, base. C'est le nom qu'on donne aux corps terminés de tous côtés par des surfaces planes. Ces surfaces sont les *faces* du polyèdre. Les lignes droites que forment les intersections de deux faces adjacentes, sont dites les *arêtes*. Chaque point où plusieurs faces se touchent et forment un *angle solide*, se nomme *sommet*. Dans tout polyèdre, le nombre des sommets ou des angles solides est égal au nombre des arêtes, moins celui des faces, plus deux. Quant au nombre des arêtes, il est naturellement égal à la moitié de celui des côtés de tous les polygones qui composent la surface entière du polyèdre.

Les polyèdres prennent une dénomination spéciale du nombre de faces qui les entourent. Ces noms sont formés du grec ἕδρα, précédé de l'adjectif numéral exprimant ledit nombre dans la même langue. Ainsi, le polyèdre de quatre faces est dit *tétraèdre;* celui de cinq, *pentaèdre;* de six, *hexaèdre ;* de huit *octaèdre;* de douze, *dodécaèdre;* de vingt, *icosaèdre*. Le tétraèdre (pyramide triangulaire) est le plus simple de tous les polyèdres; car il faut au moins quatre plans pour renfermer un espace solide.

Un polyèdre est dit *régulier* lorsque toutes ses faces sont des polygones réguliers, égaux, et que tous les angles solides sont égaux entre eux. Il ne peut y avoir que cinq sortes de ces corps réguliers, savoir : trois formés par des triangles équilatéraux, le tétraèdre, l'octaèdre et l'icosaèdre; un qui se termine par des carrés, l'hexaèdre ou cube; et enfin, un dont les faces sont des pentagones, le dodécaèdre. Ces cinq solides réguliers, nommés aussi *platoniques,* parce qu'on attribue à Platon la découverte de leurs propriétés, peuvent être exactement inscrits à une sphère, c'est-à-dire qu'une sphère dans laquelle ils seraient renfermés toucherait tous leurs angles solides; il en résulte, entre le rayon de la sphère et les dimensions des polyèdres inscrits, certains rapports qui permettent de les déduire les uns des autres, et de les comparer entre eux.

La superficie totale d'un polyèdre se termine en ajoutant les différentes aires des faces les unes aux autres, ou, s'il est régulier, en multipliant la surface d'un de ces plans par le nombre de ses faces. Le volume se trouve en décomposant le polyèdre en d'autres corps, comme des primes ou des pyramides dont on réunit ensuite les solidités. L. LOUVET.

POLYEN (*Polyœnus*) naquit en Macédoine, et de bonne heure vint à Rome, où il exerça la profession d'avocat et de rhéteur. C'est là, vers l'an 161 de J. C., qu'il composa, à l'instar de Frontin, mais sans lui rien emprunter, les VIII livres de *Stratagèmes* qu'il dédia aux empereurs Antonin et Vérus, et que nous avons encore. Seulement quelques livres sont incomplets, et des 900 exemples de stratagèmes que contenait primitivement l'ouvrage, il n'en reste plus que 833. On reproche à Polyen d'y avoir fait entrer des actes de perfidie et de cruauté qui ne méritaient pas d'être nommés des ruses de guerre, et des anecdotes, des apophthegmes tout à fait

étrangers au sujet. Malgré ce défaut d'unité de plan, les Stratagèmes de Polyen ne sont pas sans utilité pour l'histoire; ils renferment des choses curieuses qu'on ne trouve pas ailleurs, entre autres les règlements de Cyrus sur les repas des rois de Perse (IV, 3.32). Cet écrivain avait encore composé une histoire des révolutions de la Macédoine. Trois ou quatre réflexions qui nous en restent dans le *Florilegium* de Stobée (XLIII, 41.53.55; CXXIV, 31), attestent un esprit judicieux. Le style de Polyen, rapide et figuré, se ressent toutefois d'une époque de décadence, et plus encore peut-être de l'incurie des copistes. Casaubon en a fait paraître la 1re éd. à Lyon, 1589, in-12; Maasvicius, la 2e, Leyde, 1691, in-8o; Mursinna, la 3e, Berlin, 1756, in-12; la dernière et la meilleure est celle de Coray, Paris, 1809, in-8o. Le bénédictin dom Lobineau en a donné une trad. fr. fort estimable, Paris, 1743, 2 vol. in-12. F. DEHÈQUE.

POLYEUCTE (SAINT), martyr d'Arménie, vivait avant le IVe siècle et servait à Mélitène dans l'armée romaine, lorsqu'il fut converti par son ami Néarque. Ayant confessé J. C., pendant une persécution, il eut la tête tranchée. On le fête le 23 février. Les actes de ce martyr sont peu avérés. Polyeucte a inspiré à Corneille une de ses plus sublimes tragédies. BOUILLET.

POLYGALÉES. Famille de plantes établie par Jussieu pour recevoir les genres qui présentent l'ensemble des caractères suivants : fleurs hermaphrodites, quelquefois renversées. Le calice se compose de quatre, ou plus souvent cinq sépales égaux ou inégaux, deux étant en général plus intérieurs et plus grands et sous forme d'ailes. Ce calice est ou persistant ou caduc. La corolle se compose de cinq pétales, dont un à quatre peuvent avorter. Ces pétales, en général inégaux, sont plus ou moins soudés à leur base, et imitent une corolle monopétale, irrégulière; l'un de ces pétales est souvent plus grand, concave, glanduleux, relevé d'une crête et fimbrié sur son bord. Souvent les étamines varient de deux à huit; elles sont monadelphes, forment un tube fendu dans toute sa longueur et divisé supérieurement en deux faisceaux. Les anthères sont uniloculaires, et s'ouvrent en général par leur sommet et au moyen d'un petit opercule. Ces étamines, de même que les pétales, sont hypogynes. L'ovaire est libre, à une ou deux loges; dans le premier cas il contient deux ovules collatéraux et pendants; dans le second chaque loge contient un seul ovule suspendu. Le style est plus ou moins recourbé, quelquefois élargi, terminé par un stigmate simple ou irrégulier et à deux lèvres inégales. Le fruit est une capsule comprimée, quelquefois mince et membraneuse dans son contour, à deux loges monospermes, ou une sorte de drupe sèche ou charnue, indéhiscente et monosperme. Les graines, qui sont pendantes, sont quelquefois munies à leur base d'un arille bilobé. Leur tégument propre recouvre une amande, tantôt formée par un endosperme charnu, contenant un embryon homotrope et inclus, tantôt formée par l'embryon seul, dont les cotylédons sont alors plus épais. Les plantes réunies dans cette famille sont tantôt des herbes, tantôt des arbustes et des arbrisseaux; leurs feuilles, généralement alternes, sont quelquefois opposées ou verticillées. Les fleurs, rarement solitaires et axillaires, forment en général des épis simples ou des espèces de corymbes. On trouve dans cette famille les genres *polygala*, Tourn.; *salomonia*, Lour.; *comesperma*, Lavill.; *badiera*, D. C.; *soulamea*, Lamk.; *muraltia*, Necker; *mundia*, Kunth; *monnina*, Ruiz et Pavon; *securidaca*, L.; *krameria*, Lœfl. Les polygalées forment une famille très-naturelle, mais dont la place n'est pas facile à déterminer dans la série des ordres naturels. Par l'aspect de sa fleur elle a des rapports avec les légumineuses et avec les fumariacées, et nous pensons qu'elle ne saurait être très-éloignée de cette dernière famille. Cependant la plupart des auteurs placent des polygalées auprès des violacées. DR..Z.

POLYGAMIE, (terme dérivé de deux mots grecs *polus*, plusieurs, et *gamos*, mariage), et désignant la coutume de se marier avec plusieurs femmes : « *cas pendable* parmi nous, dit Molière, mais fort usité dans beaucoup de contrées. » La femme qui peut prendre beaucoup de maris, comme il arrive au Thibet et ailleurs, et comme le fait la reine des abeilles, exerce la *polyandrie*. On appelle, au contraire, *polygynie*, en botanique, la pluralité des parties femelles chez les plantes, comme on pourrait le dire également de l'espèce humaine, polygame, ou pour les divers animaux prenant plusieurs femelles, tels que les ruminants, les oiseaux gallinacés, etc. — Établissons donc les proportions relatives des sexes et leurs alliances dans les deux règnes organisés.

§ I. Chez les *végétaux*, la polygamie constitue la vingt-troisième classe du système sexuel établi par Linné. Elle comprend les plantes dont les organes sexuels ne sont point réunis dans une même fleur, et dont les fleurs sont tantôt, ou mâles, ou femelles, ou hermaphrodites, sur un, ou deux, ou trois individus de la même espèce.

C'est pourquoi cette classe se subdivise en trois ordres : 1° la *monœcie* à fleurs mâles, placées en haut, et à fleurs femelles distinctes, sur un seul pied, comme dans le blé de Turquie (*zea*), l'ortie, le mûrier, le noyer, et d'autres arbres à chatons : chênes, noisetiers, buis, pins, et les cucurbitacées, etc.; 2° la *diœcie*, ayant des mâles sur un individu et des femelles sur un autre : tels sont les saules, le chanvre, le houblon, les épinards, la mercuriale, le genévrier, le pistachier, etc.; 3° la *triœcie*, chez les figuiers, les caroubiers, etc., dont les fleurs, étant polygames, présentent les trois sortes de fleurs sur trois individus. On comprend que la plupart de ces combinaisons arrivent d'ordinaire par l'avortement de l'un des sexes dans ces fleurs qui seraient hermaphrodites (ou pourvues de parties mâles et femelles) dans leur état normal. Aussi voit-on éclore quelquefois des fleurs ou mâles, ou femelles, ou hermaphrodites, sur des pieds qui n'en portent pas d'habitude. — Parmi les fleurs composées ou *syngénèses* (appelées aussi *synanthérées*, à cause de l'union de leurs anthères), le calice commun qui les rassemble présente également des exemples de *syngénésie polygamie*. Ainsi, lorsque toutes les fleurs y sont hermaphrodites, il existe une *polygamie égale* (dans les artichauts, la chicorée, le pissenlit, la laitue, les chardons). Il y a *polygamie superflue* lorsque les fleurons du centre sont hermaphrodites et ceux de la circonférence sont femelles (comme aux absinthes, armoises, pâquerettes, matricaires, chrysanthèmes, aunées, seneçons, asters, œillets d'Inde et *zinnia*, millefeuilles, etc.). La *polygamie frustranée* a lieu chez les fleurs composées à fleurons centraux hermaphrodites et à fleurs marginales stériles, par exemple, le soleil, le *coreopsis*. La *polygamie nécessaire* existe lorsque les fleurons marginaux sont les seuls fertiles, comme dans le souci, l'*othonna*, etc. Enfin, la *polygamie séparée* se présente lorsque les fleurs, quoique séparées dans un involucre commun, possèdent encore, chacune leur calice propre, tels que les *echinops*, les *stoebe*, l'*elephantopus*, etc. Des plantes ombellifères présentent quelques avortements analogues à ceux des syngénèses, ainsi que les plantains, les *rumex*, les sumacs, les nerpruns. On rencontre des fleurs ou mâles ou femelles sur d'autres plantes hermaphrodites, les *silene*, les *cucubalus*, les valérianes, les lauriers, dans nos jardins comme à l'état sauvage. Ainsi, il y a des hermaprodites et des femelles chez les arroches, les pariétaires, etc. Toutes ces différences sont exposées avec soin dans la *Dissertation des noces des plantes* (*Sponsalia plantarum*) de Linné.

§ II. Dans le règne animal, la *polygamie* ou l'union vague est plus commune que la monogamie, même chez les singes, qui sont peut-être le type originel de l'homme à l'état de nature. La plupart des carnassiers et des rongeurs n'ont même aucune femelle attitrée, mais fécondent, au temps du rut, toutes celles dont ils peuvent jouir. On a dit cependant que le castor, l'éléphant, les rhinocéros et les hippopotames étaient monogames, mais les autres genres, soit de pachydermes (comme les cochons, les chevaux), soit de rongeurs, ne le sont nullement. Au contraire, beaucoup d'herbivores ruminants sont polygames : aussi, dans ces espèces, le nombre des femelles naît plus considérable, pour l'ordinaire, que celui des mâles, et, par une admirable prévoyance, la nature a rendu les premières chastes et les seconds très-ardents. Les phoques étant polygames et même très-jaloux, se font une sorte de sérail de leurs femelles, dont ils deviennent les gardiens et les tyrans. Parmi les oiseaux, le plus grand nombre est polygame, surtout chez les gallinacés, les palmipèdes, etc. Mais on trouve des exemples de monogamie dans la famille des colombes, des cigognes, des hirondelles, des pies, et peut-être de tous les oiseaux rapaces, aigles, faucons, etc., qui s'apparient au printemps. Cette monogamie ne subsiste pas toujours après la couvée, excepté chez les pigeons. En général, les races qui vivent en troupes sont polygames, tandis que les espèces solitaires *se marient*, ou sont monogames. D'autres, sans l'être, n'ont que des unions indéterminées, ou prennent, sans choix, ce qu'ils trouvent à leur portée ; car, parmi les animaux, les individus utérins se mêlent entre eux, et les pères avec leurs descendants, sans aucune répugnance, quoiqu'on ait supposé, sans preuve, que le cheval refusait de couvrir sa mère. Les chiens, les chats, ne font aucune distinction à cet égard. Toutefois, chaque espèce préférant les individus de même âge, il s'ensuit que les accouplements entre les ascendants et les descendants sont moins communs qu'entre contemporains. Les reptiles n'ont aucune femelle assignée ; toutes celles de leur espèce leur conviennent au temps du rut. Les poissons ne s'accouplant pas, pour la plupart, ils ne sont ni monogames, ni polygames. Il y a des espèces chez lesquelles on n'a jamais trouvé que des femelles, comme les anguilles, les fistulaires, les lamproies, etc. Lorsque les femelles sont plus nombreuses que les mâles, parmi les insectes, elles harcellent ceux-

ci, plus inertes, pour les exciter à les féconder : ainsi les mouches-asiles, et d'autres, font en quelque sorte violence à leurs mâles ; c'est le contraire dans les espèces où les femelles sont peu nombreuses; en général, la provocation appartient au rôle masculin et au sexe surabondant. Parmi les républiques d'abeilles et d'autres hyménoptères, les mâles prédominent en nombre, mais les femelles ont besoin de plusieurs accouplements pour féconder l'énorme quantité d'œufs qu'elles déposent. Ainsi s'établit la polyandrie.— La nature a donc distribué à chaque sexe les qualités capables d'augmenter leur propagation dans la grande proportion possible. Chez les végétaux, le nombre des organes masculins est le plus considérable ; ils sont situés autour des organes femelles placés au centre de la fleur, comme étant plus robustes et destinés à leur défense. Chez les animaux, la proportion du sexe féminin prédomine plus souvent dans une foule de classes.

§ III. Dans l'espèce humaine, on appelle *polygame* l'homme qui prend plusieurs femmes en mariage, selon la coutume de tous les peuples mahométans, indous et autres, quoiqu'il n'y ait parfois que bigamie : c'est plutôt une *polygynie*. — Il est une autre sorte de polygamie inverse, ou plutôt de *polyandrie*, dans laquelle une seule femme peut prendre plusieurs maris à la fois ; ce qui est contraire à la nature, car, évidemment, la volupté, alors, est plus consultée que l'intérêt de la propagation. En effet, un homme peut féconder plusieurs femmes, mais une femme avec plusieurs hommes n'engendre presque jamais d'enfants, comme on le remarque dans les prostituées. Cependant, cette coutume est adoptée au Thibet, au Boutan, et dans quelques castes malabares de l'Indoustan, par des raisons particulières, comme nous le dirons. — Dans nos régions tempérées et les climats polaires, la nature n'accorde, pour l'ordinaire, qu'une seule femme à chaque homme : le nombre des individus de chaque sexe nait à peu près égal. Sous des cieux plus ardents, elle institue la polygamie, soit en créant plus de femmes que d'hommes, soit en hâtant la précoce floraison des premières, et en usant trop tôt les mâles. Le but de ces différences paraît manifeste, car les habitants des pays froids sont plus lents en amour, leurs femmes plus longtemps fécondes, et moins exposées aux avortements que dans le Midi. Dans les contrées brûlantes, l'amour s'éveille de bonne heure, s'enflamme avec violence, et s'use bientôt : toutes les floraisons y sont rapides. Il faut donc que les hommes prennent à la fois un plus grand nombre de femmes, puisqu'un seul homme en peut imprégner plusieurs en peu de temps, et épuise rapidement toutes ses facultés prolifiques. D'ailleurs, ces femmes si précoces, ou pubères à 10 ans, sont vieilles et stériles à 30 : il faut donc compenser ce défaut de durée de leur fécondité par leur grand nombre. Aussi les générations se succèdent plus rapidement sous les tropiques, et plus lentement sous les cieux froids du septentrion ; aussi les Méridionaux sont déjà vieux dès le temps de leur jeunesse, et les septentrionaux encore jeunes dans l'âge de la caducité. — La grande ardeur des Méridionaux, toutefois, et la polygamie, paraissent moins favorables à la multiplication de l'espèce que le chaste amour et la monogamie sous nos cieux plus froids. Les premiers cherchent plutôt à assouvir leurs voluptés; les seconds ne pensent qu'à satisfaire tranquillement un besoin : de là vient que les uns s'énervent, tandis que les autres n'outre-passent pas l'instinct. C'est encore pour cela que les premiers engendrent plus de filles, et ces derniers plus de garçons.

§ IV. La cause de la surabondance du nombre des femmes sous des cieux ardents (et dans les grandes villes à mœurs corrompues), et celles des hommes dans les pays froids (et les villages à mœurs plus pures), dépend ainsi de deux sources principales : 1° de l'affaiblissement des hommes du Midi ou de leur énervation, et de leur vigueur dans les pays froids et les lieux chastes; 2° de l'usage de la polygamie et de la monogamie, qui s'entretiennent par leur cause même. Il est reconnu que les hommes robustes ou d'une constitution virile engendrent communément plus de garçons que de filles : l'être relativement le plus fort prédomine dans la reproduction. Sous la zone torride, les hommes sont efféminés par la chaleur, la précocité et la multiplicité de leurs jouissances, au contraire : donc, le sexe féminin obtiendra la prépondérance. Une autre cause concourt à la multiplication des femmes dans les climats chauds : c'est que la chaleur accroît l'amour chez elles, et énerve aisément les hommes. Aussi l'on a remarqué depuis longtemps que les femmes ayant le tempéramment froid devenaient plus amoureuses pendant l'été, qui exalte leur sensibilité; tandis que la constitution plus sèche de la plupart des hommes jouit d'une plus grande énergie en hiver, époque qui énerve moins les facultés. Or, le plus amoureux des deux sexes, toutes conditions d'ailleurs égales, doit obtenir plus d'influence dans la propagation. Ainsi, les mâles étant vigoureux au Nord comme en hiver, produisent plus d'individus de leur sexe; un effet semblable a lieu pour les femmes en été, et dans

les contrées équatoriales.—Chez les animaux, de même la polygamie entretient la polygamie, comme on le remarque, soit dans les poules, soit parmi les brebis, chèvres, génisses, biches, etc.; un étalon fécondant plusieurs cavales s'affaiblit, tandis que la jument, qui ne possède pour ainsi parler, qu'un tiers ou un quart du mâle, doit dominer dans la génération. En fournissant une plus forte part de son sexe, elle prévaut nécessairement, comme l'ont observé les médecins depuis Hippocrate jusqu'à nous. — Lorsque des peuples vivent sans guerre, sans émigrations, sans la marine et le commerce, ou d'autres arts qui enlèvent tant d'hommes, alors, la surabondance des mâles, commune parmi les monogames sous des cieux froids, s'accroît indéfiniment. S'il y a trop peu de femmes, la polyandrie s'établit, comme chez les habitants du Thibet, du Boutan, du royaume de Népaul, au centre de l'Asie, chez quelques tribus malabares, et des sauvages du nord de l'Amérique, tels que les Iroquois de la nation des Tsonnontouans. Les anciens Bretons, au rapport de César, se contentaient quelquefois d'une femme pour deux hommes, et les Naïres de Calécut n'ont souvent que quelques femmes qu'ils se partagent entre eux. — En effet, la justice distributive veut que, si plusieurs femmes sont le lot d'un seul homme dans les harems ou sérails indous et musulmans, une femme sous des cieux plus froids devra obtenir plusieurs maris, puisque les mâles y surabondent. Mais, le maintien de l'ordre social et le droit de paternité s'opposent d'ordinaire à cet arrangement. Qui remplirait les devoirs de père, lorsque personne ne serait sûr de l'être réellement? Celle-là pourrait-elle être respectée dans la famille qui deviendrait tour à tour la possession de plusieurs, et ressemblerait ainsi à une prostituée à gages? — Nous avons montré, dans notre *Histoire naturelle du genre humain,* que la polygamie avait été en usage parmi tous les peuples de la terre, sans exception, à l'état sauvage. Pelloutier et d'autres auteurs l'ont prouvé à l'égard des Celtes ou Gaulois, nos ancêtres, ainsi que des peuples de la Germanie; ils ont prouvé en outre qu'elle existe encore de fait dans les trois quarts de la race humaine, bien qu'en réalité un grand nombre d'hommes vivent dans la monogamie. Les Athéniens ont été bigames, d'après leurs lois, et Socrate même avait deux femmes : ce qui est beaucoup pour un sage. Parmi tous les barbares, dit Tacite, les Germains étaient monogames; encore quelques princes ou chefs prenaient-ils plusieurs femmes. C'est d'ailleurs l'état originel des premiers humains de s'emparer de plusieurs femelles, dit Aristote (*Politic.*), et Théophilus Alethæus (nom supposé de Pierius Valerianus), dans sa *Polygamia triumphatrix* (Londini, 1682, in-4°). La polygamie s'étend même jusque sous les glaces du pôle, chez les Esquimaux, les Kamtschadales, etc.

§ V. Au contraire, la *monogamie* ne s'étend guère au delà des nations civilisées de l'Europe et de leurs colonies ou émanations dans les deux Indes, où le christianisme maintient cette loi. Une religion de chasteté et de modération met un obstacle à sa propagation dans les contrées chaudes d'Asie et d'Afrique, comme l'avouent naïvement ces peuples : ils ne peuvent se résoudre à quitter leurs femmes. Aussi le christianisme n'a pu prendre racine que sous des cieux froids, où les sexes sont moins fougueux dans leurs voluptés, tandis que l'islamisme, promettant son paradis avec les *houris* voluptueuses, s'est facilement propagé dans les climats brûlants. La religion du dalaïlama ou le schamanisme, au milieu des plus rigoureuses contrées de la Sibérie, ne s'oppose point à la polygamie, car les prêtres schamans des Samoïèdes et des Ostiaques, jusque sous le pôle arctique, prennent autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir.—La monogamie est fondée sur l'égalité presque parfaite des sexes, la polygamie sur l'inégalité et l'esclavage des femmes. Il faut que le polygame possède seul tous les biens et toute l'autorité; qu'il achète ses femmes, les renferme dans un sérail, les nourrisse et obtienne sur elles des droits très-étendus : tel a été l'esprit des codes civils et religieux de l'Asie : celui de Manou, le *Zend-Avesta* de Zoroastre, les cinq *King* de Confucius parmi les Chinois, le *Coran* de Mahomet, etc. : la femme n'y est considérée que comme une propriété, un instrument de volupté. Ainsi, la plus douce, la plus belle moitié du genre humain, est immolée aux plaisirs de l'autre par l'abus de la puissance. — Nous devons à la monogamie une plus grande vigueur de courage et de liberté, car il y a moins de cause d'énervation. Nous lui devons les lois de galanterie, puisque les femmes étant maîtresses de leurs faveurs, il faut que les hommes se fassent préférer et choisir par le beau sexe. Nous devons aussi à la monogamie l'usage du duel chez les peuples du Nord. En effet, les Tâtars, les Turcs, étant tous polygames, ne suivent point cette coutume cruelle du *point d'honneur*. Celui-ci, toutefois, est si puissant qu'aucune femme ne consentirait à donner sa main à un homme déshonoré; et l'on sait combien la rivalité engendre de duels pour les femmes : celles-ci sont toutes comme madame de Sévigné, qui

n'aimait rien tant que *les grands coups d'épée.* Il est dans le cœur de la femme, comme dans celui des femelles d'animaux, de préférer les mâles les plus belliqueux ou les plus vigoureux, soit qu'ils promettent plus de plaisirs, soit qu'ils deviennent pour un être délicat des défenseurs plus intrépides, et un secours plus assuré. Ainsi, quoique le duel ait l'honneur pour objet, cette sorte de considération imposée à autrui devient encore un titre en amour, afin d'obtenir la préférence sur ses rivaux. Les femmes, en effet, montrent toutes un penchant pour les militaires, comme Vénus pour le dieu Mars. — Il suit encore, des différences entre les monogames et les polygames, que beaucoup d'hommes n'étant point pourvus d'une femme dans les froides régions où domine le plus grand nombre de mâles, ceux-ci tiennent moins à la société, à la patrie, sont disposés aux migrations, aux voyages dans des colonies lointaines, à refluer, les armes à la main, comme le Tâtar mongol, dans les contrées méridionales. Le polygame des régions tropicales, au contraire, chargé de plusieurs femmes et d'une nombreuse famille, dès son jeune âge, dans son harem, s'éloigne peu, car son énervation corporelle lui permet peu la volonté et le pouvoir de ces entreprises. Il se laissera donc opprimer, parce qu'il adhère à trop d'intérêts.—Enfin, le despotisme qui s'introduit nécessairement dans la famille par la sujétion des femmes dans les sérails du polygame ne manque pas de s'établir dans le gouvernement civil des peuples soumis à cette coutume. Il faut que la puissance du prince et des lois prête force aux particuliers pour maintenir l'esclavage d'une moitié tout entière de l'espèce humaine. Les pays polygames sont donc des climats de servitude, tandis que le respect pour les femmes, et leur liberté, sont de puissantes garanties pour l'indépendance et la liberté civile. C'est encore par le même principe que les mœurs des monogames se conservent plus pures; car, en laissant à la femme cette confiance, cette faculté de se donner, elle sent le besoin de se faire respecter et considérer; tandis qu'une femme vendue, en Asie, au plus offrant, qu'elle ne connait pas, et qu'elle ne peut aimer peut-être, ne se croit tenue à rien par celui qui l'achète pour son propre plaisir. Elle le trompera, si elle le peut, à la première occasion favorable : de là viennent la nécessité de la clôture et la jalousie. Puisque l'homme polygame ne cherche qu'à satisfaire sa volupté, la femme esclave ne peut point avoir d'autre morale.— Il suit de ces faits que la présence simultanée de plusieurs épouses est contraire au bonheur domestique, et entraine le despotisme social. La succession de plusieurs femmes paraît, au contraire, la condition la plus favorable à la production d'un grand nombre d'individus : elle constitue la véritable polygamie naturelle. Enfin, la monogamie nous semble l'état le plus propre au grand développement de la civilisation, par l'égalité des sexes, l'émulation qui s'établit entre les individus. De plus, la conservation des mœurs et la vigueur du corps et de l'esprit qui en résulte sont encore des avantages que ne peut présenter la polygamie.

J. J. Virey.

POLYGLOTTE (traduction exacte du grec *poluglôssos,* racines, *polus*, beaucoup, et *glossê* ou *glottê,* langue), indique, dans son acception la plus générale et la plus ancienne, un ouvrage qui est écrit et imprimé en plusieurs langues. Il y a plusieurs Bibles *polyglottes;* la première en date est la Bible impr. en 1515 à Alcala de Hénarès (Nouv.-Castille), sous les ordres du cardinal Ximénès, un des plus grands ministres qu'ait eus l'Espagne. Cette Bible, appelée indifféremment la Bible d'Alcala ou de *Complute,* renfermait le texe hébreu, la paraphrase chaldaïque, la version grecque des Septante, à laquelle on a joint une interprétation littérale en latin ; enfin, l'ancienne édition latine. Le texte grec du Nouveau Testament y est imprimé sans accents pour représenter plus exactement le texte original des apôtres, où ces accents n'étaient point marqués. La seconde Bible *polyglotte* ou Bible royale a été imprimée par Plantin à Anvers en 1572, par l'ordre de Philippe II, et sous la direction du savant Arias Montanus. Elle contient tout ce qui était déjà dans la Bible de *Complute,* avec d'importantes additions, et surtout des vocabulaires et notes grammaticales, qui rendent la Bible royale aussi précieuse qu'utile pour éclaircir les difficultés des différents textes. La troisième *polyglotte* est celle de Paris, imprimée en 1645, sous la direction de le Jay. Elle contient, en fait de textes et d'interprétations, tout ce qui se trouve dans la Bible de Philippe II, et, de plus, une traduction arabe avec une interprétation latine; mais il y manque un apparat et des dictionnaires, qui sont dans la *polyglotte* de 1572. La quatrième *polyglotte* est celle d'Angleterre, imprimée à Londres en 1657 : on la nomme aussi la *Bible de Walton,* du nom de son éditeur. Elle n'est pas si belle que celle de le Jay, mais plus ample et plus commode. On y a mis la Vulgate, selon l'édition revue et corrigée par le pape Clément VIII (*voy.*) ce qu'on ne trouve pas dans la polyglotte de Paris, où la Vulgate est telle

qu'elle était dans la Bible d'Anvers avant la correction. La polyglotte d'Angleterre contient en outre une version latine interlinéaire du texte hébreu. Le grec des Septante, qui est dans la polyglotte de Walton, n'est pas celui de la Bible d'Alcala, qu'on a conservé dans les éditions d'Anvers et de Paris, mais le texte grec de l'édition de Rome, auquel on a joint les diverses leçons d'un autre exemplaire grec fort ancien, appelé *alexandrin*, parce qu'il est venu d'Alexandrie. La version latine du grec des Septante est celle que Flaminius Nobilius a fait imprimer à Rome par l'ordre du pape Sixte V. On trouve de plus dans la polyglotte d'Angleterre quelques parties de la Bible en éthiopien et en persan; enfin, elle a l'avantage de contenir des *prolégomènes* sur le texte des originaux et sur les versions, avec un volume de diverses leçons de toutes ces différentes éditions; enfin, l'on y a joint un dictionnaire en sept langues, composée par Castel, en 2 volumes, ce qui fait un total de 8 vol. in-fol. Bayle, dans les *Nouvelles de la république des lettres*, parle plusieurs fois du projet d'une nouvelle Bible *polyglotte*, conçu par quelques érudits protestants, dans l'intérêt de leur communion. Ce plan fut imprimé à Utrecht en 1684, in-8°, sous ce titre : *Novorum Bibliorum polyglottorum synopsis*. Bayle présente à ce sujet des vues très-judicieuses : il veut voir élaguer dans cette nouvelle polyglotte une foule d'inutilités qui se trouvent dans les précédentes, et désire en même temps qu'elle renferme des pièces importantes qu'on y cherche en vain; en un mot, qu'elle soit à la fois plus courte et plus complète. Ce projet ne fut point exécuté. On peut aussi mettre au nombre des *polyglottes* deux Pentateuques que les Juifs de Constantinople ont fait imprimer en quatre langues, mais en caractères hébreux. La première de ces éditions est de 1547, la seconde de 1551. La Bible de Hutter, imprimée à Hambourg l'an 1599, en 12 langues, hébreu, chaldéen, grec, latin, allemand, saxon ou bohême, italien, espagnol, anglais, français, danois, polonais ou slavon, occupe aux yeux des protestants un rang distingué parmi les Bibles en plusieurs langues. En 1516, il parut à Gênes, par les soins d'Augustin Justiniani, évêque de Nébo, un psautier en quatre langues, hébreu, grec, chaldéen, arabe, avec les interprétations latines et des gloses. On a encore la belle *polyglotte* de Vatable, en hébreu, grec et latin; celle de Volker, en hébreu, grec, latin et allemand; celle de Polken, imprimée en 1546, en hébreu, grec, éthiopien et latin. Jean Drakonitz donna, l'an 1565, les *Psaumes*, les *Proverbes de Salomon*, les prophètes *Michée et Joel*, en cinq langues, hébreu, chaldéen, grec, latin et allemand. Le premier modèle de toutes ces Bibles se trouve dans les *Hexaples* d'Origène, qui, le premier, avait placé sur six colonnes parallèles six textes différents de l'Ancien Testament. Le père le Long, de l'Oratoire, a fait un traité curieux sur les polyglottes. On voit que ce fut le zèle religieux qui inspira les premières publications polyglottes. Une singularité de ce genre, qui doit être remarquée, c'est l'impression de l'oraison dominicale, en 90 langues, et en caractères propres à chacun de ces idiomes, qui fut faite en 1805 par M. Marcel, alors directeur de l'imprimerie impériale. C'était un hommage qu'il destinait à Pie VII, lorsque, pendant son séjour à Paris, ce vénérable pontife visita ce bel établissement. Cette publication in-4° est un chef-d'œuvre typographique. L'imprimerie royale est en effet la plus riche de toutes celles qui existent en caractères étrangers. La science n'est point demeurée en arrière de la piété pour mettre au jour des éditions polyglottes. En 1551, le frère Ambroise d'A Calepio, si connu en France sous le nom de *Calepin*, publia la première édition de son dictionnaire en sept langues, latine, hébraïque, grecque, française, italienne, allemande, espagnole et anglaise. Ce lexique, rempli de fautes, a été réimprimé en 1681 : il ne jouit plus d'aucune estime. En 1595, avait paru un *Dictionarium latino-lusitanicum ac japonicum*, tiré de celui de Calepin, pour les deux premiers de ces idiomes. En 1704, sous le titre de *Dictionnaire en trois langues*, on a imprimé un lexique en langue slavone, grecque et latine. Dans ces dernières années, on a publié plusieurs dictionnaires *polyglottes* pour faciliter l'intelligence des langues modernes. Nous citerons celui du prince Alexandre Handjéri, français, arabe, persan et turc (Moscou, 1841 et suiv., in-4°). On doit à Mme de Genlis un *Manuel du Voyageur*, d'abord en quatre, puis en six langues. Les traductions polyglottes d'auteurs anciens ne sont pas rares. L'Hésiode traduit en latin et en italien avec le texte grec occupe un rang parmi les livres de ce genre les plus estimés. En 1833, M. d'Altet de Lutange a publié les odes d'Anacréon, traduites par lui en vers français, avec le texte en regard, et suivies de cinq traductions aussi en vers des mêmes odes, et par divers auteurs, en latin, italien, espagnol, anglais et allemand. Ce livre, imprimé grand in-8° et avec luxe, est orné du portrait de l'auteur. — Il me reste à parler d'une acception nouvelle du mot *polyglotte* : on l'applique iro-

niquement, si l'on en croit les dictionnaires, à celui qui affecte la connaissance de plusieurs langues : par exemple : Cet homme est un vrai *polyglotte*. J'ai peine à m'expliquer ce dédain des lexicographes pour un mot si utile, et qui manque véritablement dans notre langue. CH. DU ROZOIR.

POLYGNOTE, de Thasos, peintre grec de premier ordre, vivait entre 450 et 410 avant J. C., à Athènes où il avait reçu le droit de cité. Cimon, le rival de Périclès, le chargea de décorer le pœcile d'Athènes. Ami de cet illustre général, et amant heureux de sa charmante sœur Elpinice, il voulut immortaliser sa maîtresse en la plaçant au nombre des Troyennes emmenées en captivité avec Cassandre, un des deux tableaux qu'il peignit pour le pœcile. Le second représentait l'assemblée des chefs, après l'enlèvement de la fille de Priam. Il peignit aussi, pour la Lesché de Delphes, la prise de Troie, le départ des Grecs et la visite d'Ulysse aux enfers. On admirait, en outre, dans un des portiques du Parthénon, plusieurs tableaux du même peintre, que Périclès y avait fait suspendre; dans le temple des Dioscures, l'enlèvement et le mariage des filles de Leucippe; et dans les propylées, plusieurs autres tableaux, à ce qu'il paraît, sur bois. Polygnote fut le premier, dit-on, qui sut donner de la vie et du mouvement, de l'expression et du caractère à la peinture, servile imitatrice jusque-là de la sculpture, varier les draperies, grouper les figures, et employer avec art les différentes couleurs. CONV. LEX.

POLYGONE (*Géométrie*), du grec πολὺς, plusieurs, et γῶνος, γωνία, angle, nom que l'on donne à toute figure plane terminée par des lignes droites. Ces lignes sont dites les *côtés* du polygone. Ils forment en se rejoignant une série d'angles internes, dont le nombre est toujours égal à celui des côtés.

Les polygones reçoivent des dénominations distinctes, suivant leur nombre de côtés ou d'angles. Ces noms sont tirés ou du latin *latus*, *lateris*, côté, ou du grec γῶνος, composé avec les adjectifs numéraux de ces langues. Ainsi, la surface renfermée dans trois côtés, qui est la plus simple des figures rectilignes, c'est-à-dire celle dont le nombre de côtés est le moindre possible, se nomme *trilatère* ou plus souvent *triangle;* celle de quatre, *quadrilatère;* celle de cinq, *pentagone;* de six, *hexagone;* de sept, *heptagone;* de huit, *octogone;* de neuf, *ennéagone*; de dix, *décagone;* de onze, *hendécagone* ou *ondécagone;* de douze, *dodécagone;* de quinze, *pentadécagone* ou *quindécagone,* etc.

On appelle polygones *réguliers* ceux dont tous les angles et tous les côtés sont respectivement égaux. La valeur d'un angle de ces polygones s'obtient en divisant la somme totale des angles par le nombre d'angles de la figure. Tout polygone régulier peut être inscrit ou circonscrit au cercle; c'est-à-dire placé de manière, dans le premier cas, que tous ses angles soient appuyés à leur sommet sur la circonférence d'un même cercle; ou de manière, dans le second cas, qu'une circonférence vienne toucher le milieu de tous les côtés du polygone. Cette propriété est féconde en résultats : elle donne les moyens de tracer exactement tous les polygones réguliers, de connaître les rapports de leurs angles et de leurs côtés, et de mesurer facilement leur surface.

Pour trouver le cercle dans lequel un polygone régulier peut être inscrit ou celui qu'il peut circonscrire, il suffit d'élever une perpendiculaire sur deux côtés adjacents : le point où ces lignes se rencontrent sera le centre des cercles cherchés, le rayon du premier sera la distance de ce point à un sommet quelconque des angles du polygone, le rayon du second sera la longueur de la perpendiculaire, du centre au côté sur lequel elle est élevée : c'est cette dernière ligne qu'on nomme *apothème*.

Les lignes tirées du centre à tous les sommets des angles d'un polygone régulier étant les rayons d'un même cercle, elles sont toutes de même longueur, et forment, avec les côtés, autant de triangles isocèles égaux entre eux que le polygone a de côtés. Les rapports angulaires des rayons avec les côtés pourront déterminer la nature du polygone. La surface d'un polygone se compose de la réunion des surfaces partielles des triangles formés sur ses côtés; il suffit donc de réunir la longueur du périmètre, en multipliant la longueur d'un côté par le nombre des côtés du polygone, puis de multiplier le produit par la moitié de l'apothème, pour avoir l'aire totale d'un polygone régulier quelconque. Voilà pourquoi pour avoir la surface d'un cercle, qui est regardé comme un polygone régulier d'un nombre infini de côtés, on multiplie la longueur de sa circonférence, qui est son périmètre, par la moitié de son rayon, qui représente l'apothème. Pour avoir la surface des polygones irréguliers, on les divise, au moyen de diagonales, en triangles dont on recherche séparément les surfaces que l'on additionne ensuite.

Pour tracer des polygones réguliers, on divise ordinairement la circonférence d'un cercle en autant de parties égales que le polygone doit

avoir de côtés; les cordes qui réunissent un à un les points de division forment les côtés du polygone cherché. De même, si à chaque point de division on construit une tangente au cercle (perpendiculaire au rayon qui aboutit à ce point), ces tangentes en se coupant formeront un polygone régulier circonscrit au cercle.

L'Huillier a donné le nom de *Polygonométrie* à un traité qu'il a publié (Genève, 1789) sur la branche de la géométrie qui a pour objet les polygones en général.

On appelle nombre *polygones* les nombres figurés formés par l'addition successive des termes d'une progression arithmétique commençant par l'unité. Suivant que la différence de la progression arithmétique est 1, ou 2, ou 3, ou 4, etc., les nombres polygones prennant les noms particuliers de nombres *triangulaires* (1, 3, 6, 10, etc.), *quadrangulaires* (1, 4, 9, 16, etc.), *pentagones* (1, 5, 12, 22, etc.), *hexagones* (1, 6, 15, 28, etc.), *heptagones* (1, 7, 18, 34, etc.), etc, L. LOUVET.

POLYGONE. (*Art militaire.*) On nomme ainsi le lieu où les artilleurs s'exercent, en temps de paix, au tracé et à la construction des batteries, au tir des diverses espèces de bouches à feu, au jet des bombes, et à tous les genres de manœuvres que comporte le service de l'artillerie, en appliquant à ces différents exercices les principes de la théorie. Il y a un polygone attaché à chaque école d'artillerie.

L'étendue du polygone est fixée actuellement de manière qu'elle puisse fournir au besoin une ligne de tir de 1,200^m^ dans le sens de sa longueur, sur une largeur moyenne de 600^m^. Il se compose, autant que les localités le permettent: 1° d'un bâtiment destiné à l'atelier de réparation des voitures et des attirails d'artillerie, et d'un logement pour un garde d'artillerie; 2° d'un bâtiment servant de magasin aux voitures, et d'un corps de garde pour un poste de canonniers; 3° d'un salle d'artifice; 4° d'un magasin à poudre; 5° d'une butte; 6° de deux aidants pour le tir à ricochet, l'un situé à 300^m^ des batteries, et l'autre à 350^m^; 7° d'un terrain assez vaste pour les manœuvres d'ensemble des pièces de campagne. Les batteries fixes sont au nombre de 3, dont une pour les mortiers, une pour les batteries de siége, de place et de côte, et la troisième pour le tir à ricochet. Le polygone est entouré de haies et de palissades, fermé de barrières, et planté d'arbres sur tout son pourtour. CARETTE.

POLYGONÉES. Famille naturelle de plantes dicotylédones, à pétales et à étamines périgynes, ayant pour type et pour genre principal, le *polygonum*, et présentant les caractères suivants: un calice monosépale plus ou moins profondément divisé; des étamines variant en nombre de quatre à neuf, ayant leurs filets libres, leurs anthères à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. Ces étamines sont insérées à la base du calice; il n'y a pas de corolle; l'ovaire est libre, à une seule loge contenant un seul ovule dressé; le style, qui est court, se termine par deux ou trois stigmates quelquefois peltés; le fruit est une cariopse recouverte par le calice qui persiste; le graine se compose d'un embryon à radicule supérieure, appliqué sur un endosperme farineux, autour duquel il est plus ou moins recourbé. Les polygonées sont des plantes herbacées ou des arbrisseaux à feuilles alternes, présentant à leur base une gaîne stipulaire, qui embrasse la tige. Ces feuilles, avant leur développement, sont roulées en dessous contre leur nervure médiane. Les fleurs sont petites, disposées en grappes plus ou moins rameuses. Les genres qui composent cette famille sont: *polygonum*, L.; *rumex*, L.; *coccoloba*, Plum; *atraphaxis*, L.; *Brunnichia*, Gærtner; *polygonella*, Rich.; *tragopyrum*, Marsch.; *oxyria*, Miller; *eriogonum*, Rich.; *triplaris*, L.; *podopterus*, Kunth; *pallasia*, L.; *kœnigia*, L.; *pterostegia*, Fisch.; *mucronea*, Bent.; *chorisanthe*, R. Br.; *rheum*, L.; *fagopyrum*, Tourn.; *oxygonum*, Burch.; *calligonum*, L.; *ceratogonum*, Meisn.; *emex*, Neck.

Cette famille a de très-grands rapports avec les chénopodées, mais elle se distingue surtout par la graine stipulaire de ses feuilles, leur enroulement à leur face inférieure, et leur embryon renversé. RICHARD.

POLYGRAMMOS. La pierre désignée sous ce nom par Pline, est tantôt un jaspe vert rayé de rouge, tantôt un jaspe rouge varié de taches blanches et vertes. Il paraît qu'il existait en Grèce plusieurs carrières d'exploitation de ce jaspe.

POLYGRAPHE, mot dérivé du grec πολὺ, beaucoup, et γράφειν, écrire, ne se trouve pas dans nos anciens dictionnaires; il indique un auteur qui a écrit sur plusieurs matières: les *polygraphes* font une classe à part dans les bibliothèques. Les principaux *polygraphes* grecs sont Aristote, Platon, Xénophon, Plutarque, et surtout Lucien, que l'on a comparé à Voltaire. Il paraît que Théophraste, dont nous n'avons que les *Caractères*, avait écrit sur toutes les branches connues de la science. Le roi des Hébreux, Salomon, qui avait tout vu et tout connu, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, l'auteur des *Proverbes* et du *Cantique* des *Cantiques*, ne peut-il

pas être mis au nombre des *polygraphes?* Caton l'ancien, dont nous ne possédons que des fragments, le docte Varron, dont un ou deux traités nous sont seuls parvenus; enfin, Cicéron, dont les chefs-d'œuvre ont triomphé de l'injure du temps, furent aussi des *polygraphes*. Ce grand orateur était poëte; il fit un poëme sur son consulat; il traduisit en vers latins les *Phénomènes* d'Aratus, comme il avait interprété dans sa prose admirable les traités philosophiques de Platon. Sénèque, qui a composé des consolations, des traités de morale, une satire contre l'empereur Claude, des lettres philosophiques; qui enfin a écrit sur l'histoire naturelle, mérite bien aussi une place distinguée parmi les *polygraphes*, surtout s'il est, comme la chose paraît prouvée, l'auteur de la plupart des tragédies qu'on a attribuées à *Sénèque le tragique*. Lors de la décadence de la littérature romaine, il y eut des compilateurs qui avaient quelque affinité avec les polygraphes : tel fut Solin, surnommé *Polyhistor*. Plusieurs Pères de l'Église, aussi savants qu'éloquents, sont d'éminents polygraphes. Après la chute de l'empire d'Occident, je trouve Ausone, Isidore de Séville, le vénérable Bède, Cassiodore, etc., qui réclament ce titre. Au moyen âge, Alcuin, le savant Gerbert, le moine Bacon, écrivirent sur toutes les sciences connues. Lors de la renaissance, la plupart des érudits se piquaient d'être des hommes universels. Aussi, à l'exemple de Pic de la Mirandole, eurent-ils la prétention d'écrire de *omni re scibili* (sur tout ce qu'il était possible de savoir). Aujourd'hui les limites des sciences diverses sont trop étendues pour qu'il soit permis à un polygraphe de donner une carrière si vaste et si facile à son érudition et à son imaginative. Les grands auteurs du siècle de Louis XIV ne cherchèrent point l'universalité du talent et de la science, ils s'attachèrent seulement à exceller dans une partie; et c'est à cette sage détermination que la France est redevable de tant de chefs-d'œuvre. Le XVIIIe siècle, époque d'érudition superficielle, a produit une foule de polygraphes. Après la Mothe et Fontenelle, dont on lit aujourd'hui si peu de chose, nous pouvons citer Voltaire, Montesquieu, J. J. Rousseau, Duclos, Diderot, D'Alembert, Thomas, Condillac, Mably, et plusieurs autres. Les trois premiers sont la gloire de ce siècle : quelques-unes des productions des autres préserveront à jamais leurs noms de l'oubli; mais qui n'admire la fécondité et l'étendue du génie de Voltaire? Si l'on excepte ses comédies et ses traités scientifiques, il a été pour tout le reste l'émule, sinon l'égal des premiers génies dans chaque genre. Deux femmes de nos jours ont mérité d'être mises au rang des *polygraphes*, madame de Staël et madame de Genlis, qui, pour la personne comme pour le talent, fut si fort au-dessous de sa rivale. Les divers genres dans lesquels a excellé M. de Chateaubriand lui mériteront sans doute l'honneur d'être rangé un jour sur les catalogues dans la série des *polygraphes*. Mais qu'a-t-il produit de mieux que son *Génie du Christianisme*, ce chef-d'œuvre qui marqua si glorieusement sa véritable vocation littéraire? A voir la manière audacieuse et facile avec laquelle de jeunes et brillants journalistes, à peine échappés des bancs de l'école, jugent les vivants et les morts, et décident de tous les genres de littérature et de science, qui ne prendrait ces Aristarques à moustaches et en gants jaunes pour des *polygraphes* aussi doctes que les Scaliger, les Huet, les la Mothe le Vayer? Mais cette érudition ne doit tromper personne; elle est toute d'emprunt; ce n'est que de la fausse monnaie, ayant cours parmi ce monde superficiel qui ne demande à ses journaux que des jugements, des préventions et des admirations toutes faites.

POLYGRAPHE. (*Technologie.*) C'est un procédé au moyen duquel on peut écrire simultanément une lettre et son *fac simile*. Deux moyens sont depuis longtemps en usage en Angleterre pour atteindre ce but. Le premier consiste à placer une feuille à calquer chargée de noir des deux côtés entre le recto d'une feuille de papier de poste et le verso d'une feuille de papier légèrement huilée et rendue ainsi transparente. On couvre le tout de la demi-feuille de papier de poste qui doit être envoyée, et sur laquelle on écrit avec une plume d'acier un peu dure; les caractères s'impriment à la fois dans leur sens sur le recto de la première feuille de papier de poste, et à contre-sens, sur le verso du feuillet transparent; en sorte qu'ils reparaissent et se lisent dans le sens ordinaire au recto de ce dernier. On obtient donc à la fois trois épreuves du même écrit, deux sur papier de poste et une sur papier transparent.

La composition du papier noir est telle qu'il peut servir à plusieurs centaines de lettres, et les caractères tracés avec ce *polygraphe* résistent à un frottement plus fort que celui auquel sont ordinairement exposées les écritures; ensuite ils s'impriment tellement sur le papier, qu'au bout de peu de jours le grattoir ne peut les effacer entièrement. Enfin ces caractères sont partout nets et lisibles, lors même que l'écriture est très-fine.

Ce *polygraphe* est d'un usage général dans les bureaux des commerçants anglais; il permet de faire soi-même sa correspondance sans être obligé de la confier à un commis pour en faire la copie; il est de plus expéditif et très-peu dispendieux. On peut en outre l'employer partout, même en voyage, puisque tout l'appareil consiste en un portefeuille, contenant du papier préparé comme on l'a dit plus haut, en une plume d'acier dure et de l'encre ordinaire.

Il y a aussi une seconde espèce de *polygraphe* avec lequel on peut écrire deux lettres à la fois; il a la forme du pantographe; deux plumes sont fixées dans de petits tuyaux en cuivre réunis par deux traverses parallèles de même métal qui laissent entre les plumes un espace de quatre lignes d'écriture. Une boîte cubique, s'ouvrant à charnière, forme un pupitre dont la surface inclinée intérieure est revêtue de drap. Un petit rouleau de bois s'engrène dans les deux crémaillères adaptées aux côtés du pupitre. Une pince à boucle peut retenir le papier qui entoure le rouleau. Enfin une règle en bois attachée au bas du pupitre, et sur laquelle est collée une feuille de papier rayé, sert de réglet et d'appui à la seconde feuille inférieure, sur laquelle la main se porte pour écrire.

Lorsque les deux feuilles de papier sont bien disposées, on tient la plume inférieure entre les doigts à la manière ordinaire, et on l'accorde avec la plume supérieure de sorte qu'elles puissent porter ensemble leur bec sur leur feuille respective. A mesure qu'on a écrit deux lignes on déroule la feuille supérieure, on remonte la feuille inférieure et l'on continue ainsi jusqu'au bas de la page.

On conçoit qu'un *polygraphe* mécanique demande de l'habitude; la meilleure main qui s'en sert n'obtient jamais une aussi bonne écriture qu'en employant une seule plume. Ce *polygraphe* est le plus simple de tous ceux qui ont été faits jusqu'à présent, et encore est-il loin d'offrir les avantages de celui décrit au commencement de cet article. DUB...

POLYGRAPHIE, dont l'étymologie s'aperçoit dans les deux articles qui précèdent, signifie aussi l'art d'écrire de plusieurs manières secrètes, qui, pour être lues, supposent une clef ou la connaissance d'un chiffre convenu. *Polygraphie* signifié également l'art de déchiffrer l'écriture *polygraphique*. La *polygraphie* a précédé chez les modernes la *sténographie*, que le dictionnaire de Trévoux appelle la *stéganographie*. Trithème, Porta, Vigénère et le père Nicéron ont écrit de la *polygraphie* ou des chiffres. Les Grecs ne connaissaient point cette science; ils n'ont jamais su employer que la *scutale* lacédémonienne. On prenait deux rouleaux ou cylindres de bois entièrement égaux, dont chacun restait en la possession de l'un des deux correspondants. Celui qui écrivait tortillait autour d'un de ces rouleaux une *scutale* (lanière) de parchemin fort étroite, et écrivait dessus ce qu'il avait à mander, puis il la détachait en l'envoyant à son correspondant, lequel, en l'appliquant sur le rouleau qu'il avait en sa possession, replaçait les mots et les lignes dans la même disposition qu'ils avaient été écrits et les lisait facilement. C'est au moyen de la *scutale*, qu'au temps de la guerre de Xercès, le Lacédémonien Pausanias, qui commandait l'armée des Grecs, entretenait à Sparte des intelligences hostiles à la liberté de la patrie. Le secret de sa *scutale*, livré aux éphores, découvrit ses criminels projets, qu'il expia par une mort cruelle. — Les Romains ne connurent pas davantage la *polygraphie*, ou écriture en chiffres; mais ils faisaient usage de *notes* sténographiques pour recueillir les discours de leurs orateurs. CH. DU ROZOIR.

POLYHALITE. Substance minérale que l'on trouve en masses tantôt fibreuses, tantôt comcompactes, de couleur rouge obscure, disséminées dans les mines de sel gemme. Werner trouva qu'elle avait beaucoup de rapport avec la chaux anhydrosulfatée, à laquelle il la réunit sous le nom d'anhydrite fibreuse. Ce rapprochement fut adopté par Karsten, Mohs et d'autres minéralogistes. Haüy se fondant à la fois et sur le résultat de la division mécanique du polyhalite et sur celui de son analyse, l'a regardé comme n'étant pas autre chose qu'un mélange d'anhydrite et de trois autres sulfates, auquel celle-ci avait imprimé sa forme, et il l'a décrit sous le nom de chaux anhydrosulfatée *épitrihalite*, c'est-à-dire avec additions de trois sels. Le polyhalite a une tendance au clivage qui perce à travers son tissu fibreux; quelques morceaux fibro-laminaires se laissent diviser assez nettement en prismes rectangulaires. Son éclat est résineux. Il raye la chaux carbonatée, et il est rayé par la chaux fluatée. Sa pesanteur spécifique est de 2,769. Il se dissout aisément dans l'eau, et fond à la flamme d'une chandelle en un globule opaque. Il est composé, suivant Stromeyer, des proportions suivantes : sulfate anhydre de chaux, 44,7429; sulfate de potasse, 27,7057; sulfate anhydre de magnésie, 20,0347; muriate de soude, 0,1910; eau, 5,9555; peroxyde de fer, 0,3376. DEL..S.

POLYMÉRISME, de πολυς, plusieurs, et μερος, partie : monstruosité qui consiste dans l'existence d'organes surnuméraires, comme quand il y a plus de cinq doigts aux mains, plus de cinq orteils aux pieds, etc.

POLYMNIE, POLYMNÉIE, ou POLHYMNIE, la Muse des hymnes, et, par la suite, la Muse de la rhétorique, l'art de bien dire, et de la pantomime, fut l'inventrice des rhythmes mélodieux de la poésie lyrique, ce qu'atteste la lyre ou barbyton, un de ses attributs. Fille de Mnémosyne, Plutarque tire le nom de cette divinité de πολὺ, beaucoup, et de μνεία, mémoire, comme qui dirait la déesse des grands souvenirs. Muse bien-aimée d'Horace, le lyrique romain, il est plus naturel de faire dériver l'étymologie de ce nom de *polu*, beaucoup, et de *humnos*, hymne. Sur des monuments antiques, elle est représentée debout, la main droite élevée, enveloppée dans sa draperie et son menton reposant dessus; c'est l'attitude de la méditation. Le fameux sarcophage du Capitole et les fresques d'Herculanum la figurent de même, dans les chœurs des Muses, ses sœurs. Parfois elle est représentée avec une simple couronne de fleurs dans ses cheveux modestement disposés; les perles leur prêtent parfois leur candeur, et parfois aussi les pierreries leur éclat; emblèmes des suaves ou pompeuses paroles qui sortent de ses lèvres. Elle est habillée d'un vêtement blanc sur lequel le laurier d'Apollon tombe en élégantes guirlandes; le blanc est, comme l'on sait, la réunion de tous les rayons colorés de l'astre du jour; les anciens qui l'ignoraient ne pouvaient rencontrer une couleur plus symbolique des riches et magnifiques nuances de la poésie. Elle tient aussi un sceptre de la main gauche, non celui de la royale Melpomène, du commandement, mais le sceptre qui soumet les esprits, et impose l'admiration à ceux qu'il subjugue. Chez les Latins, ses figures ou ses statues tenaient, ainsi que nous le voyons par ce qui nous en reste, un *volume*, ou rouleau, sur lequel étaient tracés ces illustres noms : CICERO, DEMOSTHENES, et quelquefois le mot SVADERE (persuader). Cette Muse empiétait alors sur la déesse Pithô (la Persuasion). Avec de tels attributs, Polymnie devait être la Muse de la rhétorique; quand elle avait un masque à ses pieds, ainsi qu'elle est figurée dans un bas-relief antique, elle était la Muse de la pantomime, ce que justifie un vers d'Ausone, dont le sens exact est : « Polymnie exprime tout de la main, et parle du geste. »

DENNE-BARON.

POLYMORPHISME. État particulier d'isomérie par lequel les mêmes substances affectent des formes cristallines ou particulières très-différentes entre elles.

POLYNÉSIE. La Polynésie, dans les limites que nous lui avons assignées dans notre ouvrage intitulé *Océanie*, renferme les îles Mariannes, celles de Péliou, Peli ou Palaos, des Matelotes, des Guèdes ou Saint-David ou Free-will, l'île Nevil, le grand archipel des Carolines, y compris les groupes de Ralik et de Radak, celui de Gilbert et Marshall, le Grand-Cocal et les autres îles de cette chaîne, et enfin toutes les îles de la mer du Sud ou du grand Océan, depuis l'archipel d'Haouaï ou de Sandwich, au nord, jusqu'aux îles de *l'Évêque-et-son-Clerc*, au midi, et depuis l'île Tikopia, près de Vanikoro, à l'ouest, jusqu'à l'île Sala y Gomès, à l'est, en s'approchant de l'Amérique. De cette sorte la grande division de la Polynésie, telle que nous l'avons établie, aurait pour limites, au nord, la Micronésie et l'océan Boréal, au nord-ouest la Malaisie, au sud-ouest la Mélanésie, à l'est la côte occidentale de l'Amérique, et au sud l'océan Austral. Des quatre grandes divisions de l'Océanie, la *Polynésie* occupe le plus grand espace en mer, et, après la Micronésie, la plus petite superficie en terre. Ses îles innombrables couvrent l'immense étendue du grand Océan, ou mer du Sud. Ses terres sont généralement exiguës, si on en excepte les deux grandes îles qui composent la Nouvelle-Zélande, les îles célèbres d'Haouaï et Oahou, de Pola, de Tonga-Tabou et de Noukahiva, l'île curieuse de Vaïthou, et l'île plus célèbre et plus curieuse encore de Taïti, qui a mérité le titre de *Reine de l'océan Pacifique*. — Les nombreux archipels et attolons de la Polynésie, également placés entre les tropiques, depuis les Mariannes jusqu'à Vaïthou, éloignées de 2,000 lieues, et de Houaï à la Nouvelle-Zélande, également éloignées de 2,000 lieues, se ressemblent, à peu de chose près, par leur climat, la nature de leur sol, leurs productions, leur aspect général, une même race d'hommes, une langue à peu près semblable, des mœurs, des traditions et une civilisation presque identiques. Quoique sous la zone torride, ces jolies petites îles, caressées jour et nuit par les brises rafraîchissantes de mer et de terre, partagent la température de l'océan sur lequel elles sont assises avec tant de grâce. Elles jouissent d'un printemps perpétuel, rarement troublé par les ouragans, les volcans et les tremblements de terre. Partout elles présentent les scènes les plus ravissantes. Lorsqu'on aperçoit du haut de la dunette d'un navire, à travers les vapeurs du soir, leurs rives entourées d'une ceinture de

madrépores, on croit voir des émeraudes enchâssées dans le corail, balancées entre les vents et les ondes par une fée mystérieuse. La mer vient se briser en écume blanchâtre sur les récifs qui les protégent, et retombe comme des arceaux brillants de lumière, tandis que de jeunes femmes nagent et se jouent dans ses eaux, semblables aux nymphes de la Fable, et se suspendant aux arbrisseaux dont les branches sont inclinées vers le rivage, plongent, se relèvent et replongent, comme si elles n'avaient pas connu d'autre élément. Au milieu de ces amphithéâtres de verdure, de ces bosquets arrosés par des eaux fraiches et limpides, entendez le joyeux cultivateur soigner en chantant ses arbres nourriciers, sur ce sol qui produit dans chaque saison, et n'exige aucun soin pour produire. Le jour, il marche sur des herbes parfumées, la nuit, il est éclairé avec des résines odorantes. Sur cette terre généreuse, l'*aralia*, l'*ixora*, le *bauhinia* et l'*erithrina* déploient avec magnificence leurs brillantes couleurs, la grâce ou la singularité de leurs formes. Le bananier forme des bocages enchanteurs; ses rameaux sont le symbole de la paix; ils protégent les tombeaux, s'inclinent en signe d'hospitalité devant l'étranger pacifique, et ses fruits d'or peuvent suffire à la nourriture de l'homme. Le majestueux cocotier, que les Orientaux nomment le *roi des palmiers*, réjouit partout la vue du Polynésien, soit qu'il s'élève hardiment sur les rochers, soit qu'il ombrage les solitudes de sable ou les plages humides de la mer. Sa noix lui offre une tasse et du lait, du vin, du vinaigre, de l'huile et de l'alcool. L'igname, la patate douce, le *macrorhyzon*, deux espèces d'*arum* et l'*esculentum*, nourrissent la plus grande partie de ces insulaires. Ils emploient l'écorce du mûrier à papier, de l'*artocarpus* et d'autres arbres à fabriquer une étoffe légère et chaude, qu'ils teignent de diverses couleurs, et dont on forme des vêtements. Enfin, le précieux arbre à pain (*artocarpus*), à notre avis le premier des arbres, l'arbre à pain, modèle de grâce et de majesté, dont quatre plants peuvent nourrir un homme pendant une année, s'élève à cinquante pieds de hauteur, et donne son fruit nourrissant et farineux, dont le goût ressemble à la fois à celui du pain de froment et de l'artichaut. Ses feuilles servent de nappe, de serviettes, de seaux et de parapluies; elles ombragent la cabane du pauvre, le palais des rois et les temples des dieux : chez quelques-uns, avec un stylet en bois, on y inscrit les annales, les lois et le culte des nations. Sa séve laiteuse et glutineusè remplace la glu et le ciment; son écorce fournit la matière d'une étoffe légère. Du tissu filamenteux on tire de la bourre et de la filasse, dont on fait des nattes, des cordages, des câbles, des toiles à voile, et dont on calfeutre les pirogues; enfin, son tronc, converti en navire, transporte l'habitant d'Ouahou à Taïti, le naturel de Setoual à Gouahan, et celui de Tonga à la Nouvelle-Zélande. Les grands quadrupèdes, les animaux féroces, les reptiles venimeux, les insectes nuisibles, n'infestent pas ces beaux climats comme en Amérique, dans l'Inde, dans la Malaisie et dans les plus belles contrées du globe. On y trouve les poules, les pigeons, les cochons, le chien, une multitude d'excellents poissons et d'admirables coquillages, le chat, et quelques animaux utiles, transportés par des navigateurs amis des hommes. Telle est la profusion des excellents fruits qui y croissent sans culture et l'abondance des cochons, des poules et des poissons que les indigènes, bien différents des sauvages de l'Amérique et de plusieurs tribus de l'Afrique, et même de l'Asie centrale, n'y sont jamais embarrassés de pourvoir à leur subsistance. La guerre seule vient quelquefois troubler le repos et l'harmonie de ces admirables panoramas. — La plupart des Polynésiens, doux, simples, hospitaliers, gais et insouciants, ne semblent respirer que pour l'oisiveté. Nous, Européens orgueilleux, qui blâmons tout ce qui n'est pas nous, nous considérons cette oisiveté comme le vice qui engendre tous les autres. Mais si nous jouissions de leur doux climat, si nous avions comme eux la nourriture, le vêtement et le logement sans efforts, est-il bien sûr que l'amour du travail fût notre première vertu? et, sans sortir de notre Europe, les *lazzaroni* ne font-ils pas consister le suprême bonheur dans le *dolce far niente*, la douce oisiveté? Les Polynésiens chérissent leur mère et leurs amis, respectent les vieillards, et ont beaucoup de déférence pour leurs conseils, vertu qui manque aux Européens. La nature hâtive rapproche de bonne heure les deux sexes dans ces régions équatoriales et intertropicales, qui semblent être la patrie naturelle et privilégiée des hommes. L'amour, ou plutôt la volupté, est leur constante occupation. L'homme cherche à plaire aux femmes par son courage et son adresse; la femme emploie tous les charmes et la coquetterie dont la nature et l'art l'ont douée pour fixer son amant, et ils se voient l'un et l'autre reproduits, jeunes encore, dans une postérité nombreuse. Heureux peuples, à qui la nature fournit avec tant de générosité la santé, la joie et l'abondance de tout ce qu'il faut pour se nour-

rir, se vêtir et se loger, ces trois premiers besoins de l'homme, où le ciel, le sol, les productions, les habitants, tout forme une harmonie charmante, jusqu'à l'architecture, qui prend ici un caractère gracieux, inconnu dans le reste du monde. — Tant d'avantages, comparés aux besoins infinis et progressifs des peuples de l'Europe, aux peines, aux travaux, aux difficultés sans nombre qu'il nous faut supporter pour pourvoir à ces besoins, ne rendent-ils pas les Polynésiens infiniment plus heureux que nous? Le fier Européen n'a-t-il pas souvent trouvé aussi le bonheur parmi eux? ne doit-il rien aux enfants de la Polynésie? La Providence semble avoir placé ces îles charmantes au milieu du grand Océan pour mettre leurs habitants à même d'exercer l'hospitalité envers les navigateurs qui les parcourent : elles leur offrent d'espace en espace des caravensérais commodes, où ils peuvent tout à la fois reprendre haleine, s'approvisionner et se distraire; elles sont pour eux, au milieu des solitudes immenses de la mer Pacifique, comme ces oasis qui charment le voyageur fatigué au milieu des déserts de l'Égypte. Aussi, les premiers navigateurs furent-ils traités par eux comme des dieux ou des monarques. En échange de leur affection et de leurs dons, nous leur avons porté les vices et rarement les bienfaits de notre civilisation : ils doivent maudire aujourd'hui cette hospitalité sans bornes que nous accordèrent jadis leurs pères, moins prudents en cela que les Chinois. Ces peuples étaient autrefois très-nombreux : ils ont été décimés par nos armes à feu, par les besoins factices et les maux réels, et les maladies honteuses, et tant de causes de divisions que nous avons semées parmi eux; aussi croient-ils aujourd'hui, en apercevant un navire européen, que tous les fléaux vont s'élancer de ses flancs et s'attacher à eux comme à une proie pour tourmenter leur existence. — Une langue première, divisée en divers dialectes, dont le tonga, le plus poli et le plus harmonieux de tous, est enrichi de ces formes grammaticales qui annoncent une civilisation assez avancée; des institutions et des cérémonies semblables; une interdiction presque générale; souvent les mêmes lois et le même culte, se rencontrant dans ces terres, si éloignées les unes des autres, tout m'autorise à conclure que les habitants de toutes ces îles ont tiré leurs usages et leurs opinions d'une même source, et qu'on peut les regarder comme des tribus dispersées d'une même nation, qui se sont séparées à une époque où les idées politiques et religieuses de cette nation étaient déjà fixées.— Ces idées, ces mœurs et cette langue ont dû naître dans un État central, au sein d'un peuple puissant et navigateur. A mon avis, cet État central, ce foyer, c'est l'île Kalémantan ou Bornéo, et les Dayas-Bouguis sont ce peuple. Quelques hommes parmi ce peuple, naturellement navigateur, auront quitté leur antique patrie, auront porté le surcroît de leur population en suivant la mer qui est entre l'île Kalémantan (Bornéo) et Maïndanao, et par cette voie auront pénétré dans le grand archipel des Carolines, d'où ils se seront établis successivement dans d'autres îles, à mesure que les polypes et les volcans auront placé de nouvelles terres sur l'océan. Je fonde au reste mes preuves sur la comparaison suivante entre les Dayas et les Polynésiens, comparaison que je crois devoir fournir un témoignage d'un grand poids. Le teint blanc jaunâtre, plus ou moins foncé, des Polynésiens et des Dayas de Kalémantan; l'angle facial presque aussi ouvert que celui des Européens; leur stature passablement haute, la physionomie régulière, le nez et le front élevés, les cheveux longs, roides et noirs, et l'usage de l'huile de coco pour les adoucir et les rendre luisants; la beauté, la grâce, les manières souples et lascives de leurs femmes et surtout des danseuses; les rapports, quoique altérés, de leurs langues; l'habitude de l'agriculture, de la chasse et de la pêche; l'habileté à construire leurs pirogues et à fabriquer leurs ustensiles; leurs immenses cases, leurs croyances religieuses, les sacrifices humains, leurs coutumes et une sorte particulière de consécration ou *tabou;* le régime féodal à peu près semblable à celui qui est en usage dans la Malaisie; le salut de deux personnes en se frottant le nez l'un contre l'autre, tout indique la plus grande ressemblance entre les Dayas et les Polynésiens. La comparaison serait même plus exacte entre ceux-ci et les Touradjas et les Bouguis des Célèbes; mais les Touradjas et les Bouguis, chez lesquels les propriétés des grands et des prêtres sont réputées sacrées, ainsi que dans la Polynésie et parmi les Dayas, nous paraissent, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, appartenir à la race daya, de même que les Balinais, les peuples des îles de Nias, Nassau ou Poggy, les Ternatis, les Guiloliens et ceux d'une partie des Moluques, de l'archipel de Soulong, des îles Philippines et des îles Palaos. Ces trois derniers surtout paraissent être originaires de Célèbes et de Kalémantan ou Bornéo; mais la ressemblance des Taïtiens, des nouveaux Zélandais et surtout des Battas avec les Dayas, est remarquable. Nous ajouterons que leur langue forme en quelque sorte le

milieu entre le malayou et le malekassou, qui en est le type le plus parfait, et que les Malais et les Javans des côtes de l'île Kalémantan ou Bornéo les reconnaissent comme les aborigènes, les *orang-benoa* du pays. (Nous avons pris pour point de comparaison la langue des Dayas-Marouts, qui habitent le nord de l'île Kalémantan, avec celles de Taïti, d'Haouaï et de la Nouvelle-Zélande et le malayou de Soumâdra.) — Il est facile de voir que la différence des climats, les communications avec les îles placées dans les différentes divisions de l'Océanie, de nouvelles relations, de nouveaux besoins, des aliments quelquefois opposés, l'influence des peuples étrangers, et surtout le mélange des races noire et malaise avec celle des Dayas, ont dû introduire des changements notables entre ceux-ci et les peuples polynésiens, et peuvent seuls expliquer toutes ces nuances qu'on rencontre parmi les habitants de cette partie du monde. Ainsi, le mélange des Lampouns, des Reyangs et des Chinois, a donné aux premiers les yeux obliques des seconds; ainsi la réunion des Nikobariens et des Andamènes a fait de ceux-là des mulâtres; ainsi, dans les îles de Louçon, de Soumâdra et dans l'archipel des Carolines, j'ai observé le mélange de toutes les races de l'Océanie. — Tous les Polynésiens ignorent l'usage de l'arc et des flèches comme instruments de guerre; tous font usage de la boisson enivrante du *kava*, et chez quelques-uns les lois de l'étiquette ont déjà acquis un assez grand développement.—Les peuples de Haouaï, de Taïti et de Tonga, sont de tous les habitants de la Polynésie ceux qui ont fait le plus de progrès vers la civilisation. Les Nouveaux-Zélandais, réunis en peuplades peu considérables, et vivant sous un ciel plus âpre et sur un sol pauvre en ressources alimentaires, sont beaucoup moins avancés; mais leur population, plus grande que celle des autres États polynésiens, leur énergie, leur activité et leur aptitude pour les arts et métiers, font espérer que leur civilisation, plus tardive, fera un jour des progrès plus rapides. — Les peuples de la Polynésie ont acquis une industrie remarquable. Toutes les tribus policées de cette région fabriquent des étoffes fines avec l'écorce de l'aouté (*broussonetia papyrifera*) et des toiles plus grossières avec le liber de l'arbre à pain (*artocarpus incisa*). C'est avec un maillet quadrilatère et strié sur ses quatre faces qu'elles les façonnent en frappant sur les écorces ramollies et invisquées avec un gluten. Toutes emploient les mêmes procédés de fabrication, ainsi que l'art de les enduire d'une sorte de caoutchouc pour les rendre imperméables à la pluie. De tels rapprochements doivent dériver des arts pratiqués jadis par la souche de ces peuples. Tous les Polynésiens préparent et font cuire leurs aliments dans des fours souterrains, à l'aide de pierres chaudes; ils se servent de feuilles de végétaux pour leurs besoins divers; ils convertissent le fruit à pain, la chair du coco, le taro en bouillie; tous boivent le kava ou l'ava, suc d'un poivrier qui les enivre et les délecte.—Les Haouaïens font les étoffes les plus remarquables avec l'écorce de mûrier. Les Néo-Zélandais confectionnent de beaux manteaux avec leur fameux *phormium tenax*. Les Carolins sont les seuls Polynésiens qui fabriquent de vrais tissus. Les habitants de Rotouma font de très-jolies nattes. Les habitants des archipels de Tonga (des Amis), de Taïti (de la Société), et de l'île Rouroutou (Ohiteroa) dans le groupe de Toubouai, se distinguent aussi par leur industrie. — Les Polynésiens se distinguent par la construction et la manœuvre de leurs pirogues, qui volent sur les eaux; par le goût et les dispositions pour la sculpture qu'ils montrent dans les ornements de leurs embarcations, de leurs pagaies, de leurs tambours, et même, chez quelques tribus, dans ceux de leurs cabanes. — Les sculptures des Néo-Zélandais, des Taïtiens, des Haouaïens, des naturels des Peliou et des autres îles Carolines, etc., sont des chefs-d'œuvre d'élégance. — Quant au commerce, il n'y a que les Haouaïens et les Carolins occidentaux qu'on puisse regarder comme des peuples commerçants. Le port d'Hanarourou dans l'archipel de Haouaï est déjà devenu le rendez-vous des bâtiments qui se rendent en Amérique, aux Philippines et à Kouant-Cheou (Canton). Depuis 1805, une flottille part de Setoual et d'Oulia et autres îles de l'archipel des Carolines, se rend à Lamourek, et va tous les ans à Agagna dans l'île de Gouhan (groupe des Mariannes), où elle commerce avec les Espagnols de cette colonie. — L'anthropophagie est très-répandue dans la Polynésie; les cannibales les plus féroces de cette immense région sont les naturels de l'archipel de Vitiou-Fidji, surtout ceux de l'île Navihi-Levou, les naturels des archipels de Hamoa ou des Navigateurs, et ceux de Nouka-Hiva. Les habitants de Nouka-Hiva dévorent non-seulement leurs prisonniers, mais, ce qui les distingue de presque tous les anthropophages connus, c'est qu'en temps de disette, ils ont dévoré leurs parents âgés (ainsi que le faisaient anciennement les Battas), leurs enfants et jusqu'à leurs propres femmes. Les naturels de Malliegoto, dans le groupe oriental de l'archipel des Carolines et ceux

des groupes de Repith-Urur et de Palliser, sont anthropophages, et les habitants des archipels de Tonga ou des Amis et de Peliou ou Palaos dans le grand archipel des Carolines, les plus humains et les plus réservés des Polynésiens, le sont également, malgré les éloges exagérés que leur ont prodigués Cook et Wilson. Les habitants de l'archipel de Taïti n'y ont renoncé que depuis environ un demi-siècle, et si nous en croyons un voyageur anglais, nous y trouverons récemment un exemple de cette coutume infernale.—M. Jules de Blosseville remarque que ces îles ont offert, il y a de longues années, des exemples bien constatés d'anthropophagie; mais les Polynésiens qui se livrent avec le plus de fureur à cette exécrable coutume sont les Néo-Zélandais. Il faut cependant remarquer que la portion de ces peuples qui a naguère embrassé le christianisme a aussi renoncé au cannibalisme, et que, sauf quelques exceptions, les Polynésiens ainsi que la plupart des habitants des quatre divisions de l'Océanie ou cinquième partie du monde, ne mangeaient que la chair humaine de quelques prisonniers ou des hommes qui avaient séduit la femme d'un indigène et l'avaient rendue adultère.—Les sacrifices humains offerts aux dieux ont existé chez la plupart des Polynésiens, comme ils ont existé chez la plupart des peuples dans l'enfance de la civilisation. Ils existent encore dans quelques archipels de ce grand Océan, qui renferme tant d'îles de création récente.—Les Polynésiens croient en général aux deux principes, quelques-uns à une espèce de Trinité. Tels sont les Taïtiens et les Carolins.—Les opinions de ces nations sur la vie future se ressemblent. Ils sont persuadés de l'immortalité. La plupart des peuples polynésiens professent les mêmes opinions sur la vie future et sur l'immortalité de l'âme; ils reconnaissent même un paradis et un enfer, mais ce n'est point, selon eux, la vertu ni le crime qui y conduisent. Les habitants de la Nouvelle-Zélande pensent que l'homme qui a été tué ou mangé par l'ennemi est condamné à un feu éternel. Les naturels des îles Mariannes pensent aussi que ceux qui meurent de mort violente ont l'enfer pour partage, mais les Carolins croient généralement que les justes seront récompensés, et que les méchants seront punis après leur mort. — Le tatouage est pratiqué par tous les insulaires de la Polynésie, et en général par toutes les nations sauvages ou à demi civilisées. Les Nouka-Hiviens et les Néo-Zélandais surpassent tous les Polynésiens dans cet art. Le climat qu'ils habitent ne comporte pour tout vêtement qu'une draperie légère, mais si le corps des insulaires est peu vêtu, du moins ils ne négligent pas de l'orner de différents dessins qu'ils impriment sur la peau même. — L'opération de *tatouer*, c'est-à-dire d'imprimer ces dessins, appartient à des *tatoueurs* en titre (notre mot *tatouage* paraît évidemment venir du mot *tataou*, qui, aux îles Taïti et Tonga, sert à désigner cette opération. Les Papouas emploient le mot *pa*). Ils la font très-adroitement, en se servant d'un petit morceau d'écaille de tortue, semblable, pour la forme, à une portion de lame de scie, présentant cinq ou six dents droites et aiguës. Le tatoueur, après avoir enduit les dents de l'outil d'une peinture noire, qui n'est pas autre chose que de la poussière de charbon délayée dans de l'eau, applique l'outil à la peau, et frappe dessus à petits coups avec une baguette, jusqu'à ce que les pointes des dents aient pénétré jusqu'au vif. L'opération occasionne une légère inflammation, et une enflure peu douloureuse, qui cependant ne cesse qu'au bout de quelques jours. Par le moyen de ces piqûres, les sauvages de la mer du Sud se dessinent sur le visage et sur toutes les parties du corps des figures indélébiles, dont les unes sont des cercles parfaitement tracés; d'autres des portions de cercles, d'autres des lignes en spirales, des figures carrées ou ovales, des échiquiers; d'autres enfin des lignes inclinées et croisées diversement. Tous ces dessins sont distribués avec la plus grande régularité : ceux d'une joue, d'un bras, d'une jambe, correspondent exactement à ceux de l'autre; et cette bigarrure, tout extraordinaire qu'elle est, présente un ensemble qui plaît. Les chefs et les nobles de l'île Nouka-Hiva surtout semblent couverts d'un justaucorps de différentes étoffes, ou d'une cotte de mailles décorée d'un grand nombre de ciselures précieuses; mais les serfs, les esclaves et les hommes des classes inférieures sont tatoués avec moins d'art et de soin; quelques-uns ne le sont même pas du tout. Quant aux femmes, il est défendu de les tatouer autre part que sur les mains, sur les bras, aux lèvres et aux lobes de l'oreille. G. L. D. DE RIENZI.

POLYNICE, né avec Étéocle du plus sacrilége des incestes, celui d'une mère et de son fils, d'OEdipe, roi parricide, et de Jocaste, femme de Laius. *Voy*. ÉTÉOCLE.

POLYNOME (de πολὺς, plusieurs, et νομή, part), quantité algébrique composée de plusieurs parties ou termes distingués par les signes + ou —, comme $a^2b - 4c + 5b^4 - c^5$, etc., une quantité d'un seul terme $2\ ab^5$, est dite *monôme* (de μόνος, seul); les mots *binôme*, *trinôme*, etc., indiquent

des polynômes de deux $(a+b)$, trois termes $(a-b^2+4c)$, etc. L. Louvet.

POLYPES. Animaux gélatineux, à corps allongé, contractile; n'ayant aucun autre viscère intérieur qu'un canal alimentaire, à une seule ouverture entourée de tentacules, qui varient pour la forme et le nombre. Ils se reproduisent par bourgeons, par divisions ou par des œufs. On en a formé deux ordres, les *polypes* nus, c'est-à-dire sans enveloppe dure, et les *polypes* à polypiers, enveloppés d'une substance solide, calcaire ou cornée. Un sac gélatineux, dont l'ouverture forme la bouche et la tête de l'animal, le bout du sac sa queue, et les petits barbillons de l'ouverture ses bras, voilà tout le polype. Il se tient fixé par la queue aux plantes aquatiques ou aux autres corps solides environnants, la tête en bas, dirigeant dans tous les sens les appendices dont il est couronné; au moindre attouchement il se retire, se contracte, et n'est plus qu'un atome visqueux. Le sac du polype représente tout le système digestif : l'animal est carnivore, et se nourrit de petits insectes et d'animalcules aquatiques; lorsqu'un petit ver se trouve à sa portée, il l'entortille dans ses barbillons et l'engloutit; quand le sac est plein, il se contracte de nouveau, et demeure jusqu'à la fin de sa digestion dans une espèce de torpeur. Le corps du *polype* est transparent : on peut suivre à travers sa substance les différentes modifications et ballottements de la matière alimentaire. Quand les *polypes* ont avalé et digéré un de ces petits vers rouges qui se trouvent si fréquemment dans les eaux bourbeuses, leur corps adopte une couleur plus ou moins rouge; quand ils se sont nourris de certaines espèces d'animalcules infusoires, ils prennent une nuance d'un beau vert. Les *polypes* d'eau douce sont très-voraces; lorsqu'ils s'emparent d'un corps qui ne peut être contenu tout entier dans leur tube digestif, ils en avalent toujours ce qu'ils peuvent, et pendant que leur estomac digère la partie engloutie, leurs bras retiennent l'autre en dehors. Quand les *polypes* ont digéré, ils cherchent à se débarrasser des matières inutiles qui embarrassent leur tube digestif; mais comme cette cavité ne présente qu'une seule issue, c'est par celle-ci qu'a lieu cette expulsion. Ainsi, un seul orifice sert à la fois d'entrée et de sortie : c'est une *bouche-anus*. — Les *polypes* n'ont point de cœur, point de poumons; ils ne possèdent ni cerveau, ni nerfs, ils sont privés des organes de la vue, de l'ouïe et de l'odorat; les sens en eux se réduisent au toucher et au goût, encore ce dernier ne consiste-t-il qu'à avaler. On ne leur connaît point de sexe ni d'organes spéciaux pour la génération. A l'époque où ils doivent se reproduire, on voit naître à la surface de leur corps de petites excroissances gélatineuses, qui grossissent, se creusent en tube, développent de petits bras et se séparent bientôt de leur souche. Dans les pays chauds, il faut 24 heures pour compléter cet enfantement. Quelquefois, avant leur isolement, ces petits animaux produisent à leur tour d'autres petits *polypes*, formés sur leur substance et suivant le même mode de propagation, de manière que le *polype* (père et mère) porte à la fois ses fils et ses petits-fils. Il se forme ainsi une famille plus ou moins nombreuse, dont les membres sont comme greffés les uns sur les autres. Toute la famille jouit d'une vie commune : ce qui est mangé par un membre tourne au profit de tous; cependant chacun manifeste une volonté indépendante, ou se dispute une proie avec acharnement, comme si chacun devait en jouir à lui seul. Enfin, arrive le moment où l'association est rompue, la famille se disjoint, et chacun peut alors se fixer dans un autre lieu, manger et digérer pour son propre compte, et devenir à son tour centre d'une nouvelle association. — Lamarck fait de ces animaux la seconde classe de ses invertébrés qu'il divise en cinq ordres, ainsi qu'il suit :

I. Polypes ciliés. *Polypi ciliati*, non tentaculés, mais ayant près de leur bouche ou à son orifice des cils vibratiles ou des organes ciliés et rotatoires, qui agitent ou font tourbillonner l'eau.

II. Polypes nus. *Polypi denudati*, tentaculés, ne se formant point d'enveloppe ou de polypier, et fixés, soit constamment, soit spontanément. Ce ordre contient quatre genres : hydre, *hydra;* coryne, *coryna;* pédicellaire, *pedicellaria;* *zoantha*.

III. Polypes a polypier, *polypi vaginati*, tantaculés, constamment fixés dans un polypier inorganique, qui les enveloppe et forme en général des animaux composés. Cet ordre est divisé en deux tribus, les polypes d'une seule substance, et ceux qui forment des substances séparées et très-distinctes.

Les animaux de tous les polypiers n'étant pas suffisamment connus, on est obligé de les classer selon les caractères que présentent les parties qu'on en a pu conserver. Lamarck forme dans cet ordre les sections suivantes, où il reporte soixante et un genres.

1° *Polypiers fluviatiles*. Difflugie, cristatelle, spongille et alcyonelle.

2° *Polypiers vaginiformes*. Plumatelle, tu-

bulaire, cornulaire, campanulaire, sertulaire, antennulaire, plumulaire, sérialaire, tulipaire, cellaire, anguinaire, dichotomaire, tibiane, acétabulaire et polyphyse.

3° *Polypiers à réseaux*. Flustre, tubipore, discopore, cellépore, eschare, adéone, rétépore, alvéolite, ocellaire et dactylopore.

4° *Polypiers foraminés*. Ovulite, lunulite, orbulite, distichopore, millépore, favosite, caténipore et tubipore.

5° *Polypiers lamellifères*. Styline, sarcinule, caryophyllie, turbinolie, cyclolite, fongie, pavone, agarice, méandrine, monticulaire, échinophore, explanaire, astrée, porite, pocillipore, madrépore, sériapore et oculine.

6° *Polypiers corticifères*. Corail, mélite, isis, antipate, gorgone et coralline.

7° *Polypiers empâtés*. Pinceau, flabellaire, éponge, thétie, géodie et alcyon.

IV. Polypes tubifères. *Polypi tubiferi*. Polypes réunis sur un corps commun, charnu et vivant, mais constamment fixé et jamais libre, sans polypiers véritables qui le constituent, ni axe, ni fibres cornées qui en soutiennent la masse. Ici l'organisation se complique, et le passage des polypiers empâtés aux polypiers flottants a naturellement lieu. C'est à Savigny qu'on doit la connaissance approfondie de ces collections singulières d'animaux qui n'en forment qu'un, et qui sont réparties dans les quatre genres anthélie, xénie, ammothée et lobulaire.

V. Polypes flottants. *Polypi natantes*. Polypes tentaculés, ne formant point de polypiers, et réunis sur un corps libre, commun, charnu, vivant, axigère, mais dont les masses semblent nager dans les eaux. Les genres de cet ordre sont : vérétille, funiculine, pennatule, rénille, virgulaire, encrine et ombellulaire.

Pour Cuvier, les polypiers ne sont qu'une section de son quatrième embranchement des animaux rayonnés ou zoophytes ; et ce dernier nom, emprunté de Linné, qui le premier lui avait donné une signification positive, est des plus convenables, parce que les zoophytes de Cuvier sont des animaux végétants dans toute l'étendue du mot, encore que ce savant n'en donne point cette définition : « Les polypes, dit-il, ont été ainsi nommés, parce que les tentacules qui entourent leur bouche, les font un peu ressembler aux poulpes, que les anciens appelaient polypes. La forme et le nombre des tentacules varient; le corps est toujours cylindrique ou conique, souvent sans autres viscères que sa cavité, souvent aussi avec un estomac visible, duquel pendent des intestins, ou plutôt des vaisseaux creusés dans la substance du corps, comme celles des méduses; alors on voit ordinairement aussi des ovaires. Tous ces animaux sont susceptibles de former des animaux composés, en poussant de nouveaux individus comme des bourgeons; néanmoins ils se propagent aussi par des œufs. »

L'auteur du Règne animal, dans la première édition de cet important ouvrage, divisait la quatrième classe des zoophytes, ou les polypes, en deux ordres seulement; dans l'édition postérieure, ces ordres sont précédés des orties de mer, qui faisaient partie de la troisième classe, constituant le premier ordre intitulé acalèphes fixes. Voici l'exposé de cette nouvelle classification.

1er ordre. Polypes charnus. Orties de mer fixes, s'attachant à volonté par leur base, sur tous les corps que la mer renferme, pouvant aussi ramper sur cette base, ou la détacher tout à fait, et nager ou se laisser emporter par le mouvement des eaux; le plus souvent ils se bornent à épanouir plus ou moins l'ouverture de leur bouche, entourée de tentacules, et donnant dans un estomac en cul-de-sac. Cet ordre se compose des genres actinie, thalassianthe, zoanthe et lucernaire.

2e ordre. Polypes nus. Ils sont les mêmes que ceux auxquels Lamarck avait bien auparavant donné le même nom, c'est-à-dire les hydres ou polypes à bras, les corynes et les pédicellaires ; seulement Cuvier y comprend les vorticelles et les cristatelles.

3e ordre. Polypes a polypiers. Ils forment cette nombreuse suite d'espèces que l'on a longtemps regardées comme des plantes marines, et dont les individus sont en effet réunis en grand nombre, pour former les animaux composés, habituellement fixés comme des végétaux, soit qu'ils forment une tige ou de simples expansions, par le moyen des appuis solides qui les revêtent à l'extérieur ou les soutiennent à l'intérieur. Les animaux particuliers, plus ou moins analogues aux polypes à bras, y sont tous liés par un corps collectif et en communauté de nutrition. Les polypes à polypiers sont répartis dans trois familles.

A. *Polypes à tuyaux*, qui habitent des tubes dont le corps gélatineux, commun, traverse l'axe, comme ferait la moelle d'un arbre, et qui sont ouverts, soit au sommet, soit aux côtés, pour laisser passer les polypes. Cette famille renferme les genres tubipore, tubulaire et sertulaire.

B. *Polypes à cellules*, où chaque polype est

adhérent dans une cellule cornée ou calcaire, à parois minces, et ne communique avec les autres que par une tunique extérieure très-ténue, ou par les pores déliés qui traversent les parois des cellules. Ces polypes, qui ressemblent généralement à ceux que l'auteur nomme hydres, sont compris dans les genres cellulaire, flustre, cellépore et tubipore. Cuvier, indécis sur l'animalité des genres qu'il réunit sous le nom de *corallinées*, propose de les comprendre dans cette seconde famille.

C. *Polypes corticaux*, où les polypes se tiennent tous par une substance commune, épaisse, charnue ou gélatineuse, dans les cavités de laquelle ils sont reçus, et qui enveloppe un axe de forme et de substance variables. Ces polypes, plus avancés dans l'échelle de l'organisation, présentent déjà quelques rapports avec les actinies, et se subdivisent en quatre tribus.

† Les *cératophytes*, où l'axe intérieur, d'apparence de bois ou de corne, croit fixé à la surface des rochers : ce sont les genres antipate et gorgone, très-nombreux en espèces.

†† Les *lithophytes*, où l'axe intérieur, fixé au fond des mers, est de substance pierreuse : ce sont les genres isis, madrépore et millépore, non moins considérables les uns que les autres en espèces variées et souvent peu faciles à distinguer.

††† Les *polypiers nageurs*, qui forment, en commun, un corps libre de toute adhérence : ce sont les genres pennatule, virgulaire, scirpéaire, pavonaire, rénille, vérétille et ombellulaire.

†††† Les *alcyons*, où une écorce animale ne renferme qu'une substance charnue, sans axe osseux ni corné.

Cuvier place les éponges à la suite de ces animaux.

Avant les deux illustres professeurs dont les méthodes viennent d'être analysées, les polypes n'avaient guère qu'accessoirement occupé les naturalistes; les anciens les avaient dédaignés. Marsigli fut le premier, parmi les modernes, qui leur accorda quelque attention; enfin Linné, avec son regard d'aigle et cette sorte de prévision qui lui fut propre, commença vers 1744 à débrouiller le chaos de leur histoire : il leur conserva le nom de *zoophytes*, et il les regardait comme étant d'une nature intermédiaire entre les plantes et les animaux. « Le premier, dit Lamouroux, il fit connaître les principes qui devaient servir de base à l'étude des polypiers; il les classa d'après une méthode particulière, type de toutes celles qu'on a suivies depuis; il en détermina les principaux genres et augmenta considérablement le nombre des espèces; enfin il rendit à cette partie de la zoologie un aussi grand service qu'à la botanique, en la dépouillant de tout cet appareil de phrases fatigantes, qui en rendait l'étude si laborieuse et si difficile. »

A dater de la seconde partie du siècle dernier, l'étude des polypes commença à faire de grands progrès. Pallas qui s'occupa de cette branche de l'histoire naturelle avec cette supériorité qui caractérise toutes ses productions, réunit, vers 1766, dans son *Eleuchus zoophytorum*, tout ce que ses prédécesseurs avaient écrit sur les zoophytes. Vinrent successivement les travaux moins étendus sans doute, mais non moins importants, de Spallanzani, Solander, Olivi, Bosc, Savigny, Moll, Lesueur, Desmarest, Risso et surtout de Lamouroux, qui étudia les polypes et leur demeure, non-seulement dans les collections, mais encore dans leur élément. Un heureux hasard, qui secondait sa passion pour les hydrophytes et les polypiers, ayant fixé son séjour au voisinage d'une rive qui n'est pas sans richesses, il put avec avantage s'occuper de l'histoire des polypiers; il y débuta en 1816 par la publication d'un excellent traité sur les coralligènes flexibles, et ce traité fit époque. Étendant ses recherches sans interruption jusqu'à la fin de ses jours, c'est en 1821 qu'il a publié une sorte de prodrome d'un travail général, sous le titre d'Exposition méthodique des genres de l'ordre des polypiers. Ce grand et important ouvrage, modestement annoncé comme une simple édition d'un livre d'Ellis et de Solander, peut être considéré comme tout ce qu'il était possible de tenter en ce genre, dans l'état actuel des connaissances. Sa classification pourra bien subir des déplacements de genres et même des modifications plus importantes, mais elle demeurera comme une source d'excellentes coupes et de divisions très-heureuses. Dans la méthode de Lamouroux, les polypes et polypiers sont disposés de la manière suivante :

§ Ier. POLYPIERS FLEXIBLES OU NON ENTIÈREMENT PIERREUX.

† *Polypiers cellulifères*, c'est-à-dire où les polypes sont contenus dans des cellules non irritables.

1° CELLÉPORÉES. Polypiers membrano-calcaires, encroûtants; cellules sans communications entre elles, ne se touchant que par leur partie inférieure, ou seulement par leur base; ouverture des cellules au sommet ou latérale; polypes isolés. Les genres compris dans cet ordre sont : tubulipore et cellépore.

2° **Flustrées.** Polypiers membrano-calcaires, quelquefois encroûtants, souvent phytoïdes, à cellules sériales, plus ou moins anguleuses, urcéolées dans presque toute leur étendue, mais sans communications apparentes entre elles, et disposées sur un ou plusieurs plans. Les genres de cet ordre sont : bérénice, phéruse, elzérine, flustre et électre.

3° **Cellariées.** Polypiers phytoïdes, souvent articulés, plans, comprimés ou cylindriques; cellules communiquant entre elles par leurs extrémités inférieures; ouverture en général sur une seule face; bord avec un ou plusieurs appendices cétacés sur le côté externe; point de tiges distinctes. Les genres de cet ordre sont : cellaire, cabérée, cenda, acamarchis, crisie, ménipée, loricaire, eucratée, lafoée, aétée.

4° **Sertulariées.** Polypiers phytoïdes, à tige distincte, simple ou rameuse, très-rarement articulée, presque toujours fistuleuse, remplie d'une substance gélatineuse, animale, à laquelle vient aboutir l'extrémité inférieure de chaque polype contenu dans une cellule dont la situation et la forme varient ainsi que la grandeur. Les genres de cet ordre sont : pasythée, amathie, némentésie, aglaophoenie, dynamène, sertulaire, idie, clytie, laomédée, thoée, salacie et cymodocée.

5° **Tubulariées.** Polypiers phytoïdes, tubuleux, simples ou rameux, jamais articulés, ordinairement d'une seule substance cornée ou membraneuse, ni celluleuse, ni poreuse; recouverte quelquefois d'une légère couche crétacée, polypes situés aux extrémités des tiges, des rameaux ou de leurs divisions. Les genres de cet ordre sont : tibiane, naisa, tubulaire, cornulaire, télesto, liagore et néoméris.

†† *Polypiers calcifères.* Substance calcaire mêlée avec la substance animale ou la recouvrant, apparente dans tous les états.

6° **Acétabulariées.** Polypes à tige simple, grêle, fistuleuse, terminée par un appendice ombellé ou par un groupe de petits corps pyriformes et polypeux. Les genres de cet ordre sont : acétabulaire et polyphyse.

7° **Corallinées.** Polypiers phytoïdes, formés de deux substances, l'une intérieure ou axe, membraneuse ou fibreuse, fistuleuse ou pleine; l'autre extérieure, écorce plus ou moins épaisse, calcaire et parsemée de cellules polypifères, très-rarement visibles à l'œil nu dans l'état de vie, encore moins dans la dessiccation. Les genres de cet ordre sont : 1° *tubuleux,* galaxaure; *articulés,* nésée, janie, coralline, cymopolie, amphiroé et halimède; 3° *inarticulés et en éventail,* udotée.

††† *Polypiers corticifères,* composés de deux substances : une extérieure et enveloppante, nommée *écorce* ou *encroûtement;* l'autre appelée *axe,* placée au centre et soutenant la première.

8° **Spongiées.** Polypes nuls ou invisibles; polypiers formés de fibres entre-croisées en tout sens, coriaces ou cornées, jamais tubuleuses, enduites d'une humeur gélatineuse, très-fugace, et irritable suivant quelques auteurs. Les genres appartenant à cet ordre sont : éphydatie et éponge.

9° **Gorgoniées.** Polypiers dendroïdes, inarticulés, formés intérieurement d'un axe en général corné et flexible, rarement assez dur pour recevoir un beau poli, quelquefois mou ou de consistance subéreuse, enveloppé d'une écorce gélatineuse et fugace, ou bien charnue, crétacée, plus ou moins tenace; ces polypiers sont toujours animés et souvent irritables, enfermant les polypes et leurs cellules. On place dans cet ordre les genres : anadiomène, antipate, gorgone, plexaure, eunicée, muricée et corail.

10° **Isidées.** Polypiers formés d'une écorce analogue à celle des gorgoniées et d'un axe articulé, à articulations alternativement calcaréo-pierreuses et cornées, quelquefois solides ou spongieuses, ou presque tubéreuses. Les genres appartenant à cet ordre sont : mélitée, mopsée et isis.

§ II. **Polypiers pierreux, jamais flexibles.**

† *Polypiers foraminés;* ils ont de petites cellules perforées, ou semblables à des pores presque tubuleux et sans aucune apparence de lames.

11° **Escharées.** Polypiers lapidescents, polymorphes, sans compacité intérieure; cellules petites, courtes ou peu profondes, tantôt sériales, tantôt confuses. Cet ordre, remarque Lamouroux, est formé d'une partie seulement des polypiers à réseaux de Lamarck; les autres appartiennent à la première division, composée des polypiers flexibles. Les genres qui s'y viennent grouper sont : adéone, eschare, rétépore, krusensterne, hornère, tilésie, discopore et celléporaire.

12° **Milléporées.** Polypiers pierreux, solides, compactes intérieurement; cellules très-petites et polyformes, éparses ou sériales, jamais lamelleuses, quelquefois cependant à parois légèrement striées. Les genres compris dans cet ordre sont : ovulite, rétéporite, lunulite, orbulite, ocellaire, mélobésie, eudée, alvéolite, distichopore, spiropore et millépore.

†† *Polypiers lamellifères,* pierreux, offrant

des étoiles lamelleuses, ou des sillons ondés et garnis de lames.

13° **Caryophyllaires.** Polypiers à cellules étoilées et terminales, cylindriques, ordinairement parallèles, quelquefois turbinées et épatées, mais non parallèles. Les genres suivants rentrent dans cet ordre : caryophillie, turbinolie, cyclolite et fongie.

14° **Méandrinées**, étoiles ou cellules latérales, ou répandues à la surface, non circonscrites, comme ébauchées, imparfaites ou confluentes. Cet ordre renferme les genres pavone, agaricie, méandrine et monticulaire.

15° **Astrées**, étoiles ou cellules circonscrites, placées à la surface du polypier. Les genres de cet ordre sont : échinopore, explanaire et astrée.

16° **Madréporées**, étoiles ou cellules circonscrites, répandues sur toutes les surfaces libres du polypier. Les genres de cet ordre sont : porite, sériatopore, pocillopore, madrépore, oculine, styline et sarcinule.

††† *Polypiers tubulés*, pierreux, formés de tubes distincts et parallèles, à parois internes lisses.

17° **Tubiporées.** Polypiers composés de tubes parallèles, en général droits, cylindriques et quelquefois anguleux, plus ou moins réguliers, réunis et accolés dans toute leur longueur, ou ne communiquant entre eux que par des cloisons externes et transversales. Les genres appartenant à cet ordre sont : mécrosélène, caténipore, favosite et tubipore.

§ III. **Polypiers sarcoïdes.** Plus ou moins irritables et sans axe central. Ici les polypes sont encore placés dans des cellules ; mais ces cellules ne sont plus contenues dans une masse cornée flexible, ou pierreuse et dure ; elles sont à la surface d'une masse plus ou moins charnue, entièrement amincie. Lamouroux n'a point formé de section parmi les polypiers sarcoïdes, qui sont seulement divisés en trois ordres.

18° **Alcyonées**, où les polypes connus ont huit tentacules souvent ponctués, ou plutôt garnis de papilles quelquefois de deux sortes différentes. Les genres appartenant à cet ordre sont : alcyon, ammothée, Xénie, anthélie, polythoé, alcyonelle, halliroé.

19° **Polyclinées**, où les polypes ont une ou deux ouvertures formées par six divisions tentaculiformes. Ce sont les thétyes composées, de Savigny, dont Lamarck, qui n'y voit plus de polypes, a formé l'ordre des botryllaires dans sa quatrième classe qu'il a appelée les tuniciers, laquelle suit celles des radiaires ; il est cependant difficile de concevoir que des êtres qui, par leur réunion, exercent encore une vie commune, indépendamment de celle de chaque individu, puissent être transportés, dans l'échelle de l'organisation, au delà des créatures où l'individualité devient l'essence de l'existence. Quoi qu'il en soit, les genres appartenant à l'ordre des polyclinées sont : distome, sigilline, synoïque, aplide, didemne, encélie et botrylle. Lamouroux en exclut le genre pyrosome sans en donner les motifs.

20° **Actinaires.** Polypiers composés de deux substances, une inférieure, membraneuse, ridée transversalement, susceptible de contraction et de dilatation ; l'autre supérieure, polypeuse, poreuse, cellulifère, lamelleuse ou tentaculifère. Ici existe le passage des polypiers sarcoïdes aux acalèphes fixés de Cuvier, qui sont en partie les radiaires de Lamarck. Les genres de cet ordre sont : chenendopore, hippalime, lymnorée, montlivaltie et iérée. Dr..z.

En pathologie, le mot *polype* est une de ces expressions qui n'ont aucun sens bien déterminé. On appelle communément *polypes* des excroissances charnues, fongueuses, fibreuses, carcinomateuses, etc., qui peuvent se développer sur toutes les membranes muqueuses, mais qu'on observe plus fréquemment dans les fosses nasales, la matrice ou le vagin. On donne aussi ce nom à des tumeurs formées dans le tissu cellulaire sous-muqueux, à des productions fibreuses, etc. Les anciennes descriptions se rapportent presque toutes aux polypes du nez, qui ont été les premiers connus. Ce nom de *polypes* vient, dit Paul d'Ægine, de ce que le polype du nez envoie de nombreuses racines dans toutes les anfractuosités des fosses nasales, et gène la respiration, de même que le polype de mer étreint les pêcheurs avec ses longs bras. Selon Palucci, l'origine de ce nom vient de ce que les excroissances polypeuses ont la faculté de se reproduire après avoir été extirpées, de même que les polypes ont la faculté de reproduire les parties qu'ils ont perdues. Mais Levret a judicieusement observé que les excroissances polypeuses n'ont qu'une seule racine, et que les prolongements qui entourent leur pédicule ou leur base ne sont que des fausses membranes, des vaisseaux nourriciers de la tumeur, ou d'autres polypes moins volumineux. On n'a admis pendant longtemps que deux espèces de polypes : les muqueux ou vésiculeux, et les sarcomateux. Aujourd'hui on en admet cinq ; les vésiculeux, les sarcomateux, les granuleux, les fongueux et les fibreux. 1° Les polypes vésiculeux se composent d'un tissu mou, homogène, contenant un liquide qui s'écoule

quand on déchire ces végétations; ils sont hygrométriques, se développent rapidement, mais ne s'enflamment que difficilement. 2° Les polypes sarcomateux appartiennent surtout aux fosses nasales, aux gencives, à l'utérus, au col de cet organe, à la vessie, au rectum : ils se ramollissent, s'ulcèrent, et donnent du pus ichoreux; ils ne se bornent pas à la membrane muqueuse, mais s'étendent aux parties molles environnantes, aux cartilages, aux os, etc. 3° Les polypes granuleux se développent surtout dans l'utérus et la vessie. Peu volumineux, ils occupent une grande surface, et paraissent sous la forme de grains blanchâtres, jaunes ou légèrement rosés; et lorsqu'ils sont nombreux et confluents, ils ont quelque analogie avec les végétations vénériennes appelées *choux-fleurs*. Ils se détachent facilement de la surface à laquelle ils tiennent; ils croissent lentement et sont peu douloureux, mais ils finissent par dégénérer en cancer, surtout s'ils sont traités par les irritants ou les caustiques. 4° Les polypes fongueux diffèrent peu des polypes sarcomateux ulcérés. On les observe sur les membranes muqueuses. 5° Les polypes fibreux sont étrangers aux membranes muqueuses, comme leur nom l'indique; ils ne sont qu'un développement ou une hypertrophis du tissu albuginé : tels sont, le plus souvent les polypes du nez. Les membranes muqueuses par lesquelles ces polypes fibreux sont recouverts, ne sont, pour ainsi dire, que des enveloppes d'emprunt. Ils dégénèrent rarement, et les accidents qu'ils causent sont dus à leur action mécanique plutôt qu'à une altération du tissu. Ils déplacent ou usent tout ce qui gêne leur accroissement; mais ils n'exposent guère aux hémorragies ni aux suppurations ichoreuses. — On obtient la guérison des polypes par l'arrachement, l'excision, la ligature ou la cautérisation. On emploie de préférence l'arrachement pour ceux du nez. Mais pour les polypes utérins, les seuls modes opératoires qui puissent convenir, sont la ligature et la résection. — On a quelquefois donné le nom de *polypes* à des concrétions sanguines formées sur la membrane interne du cœur ou des gros vaisseaux, concrétions attribuées par quelques auteurs à une inflammation de cette membrane, qui, à raison de son état inflammatoire, agirait sur le sang et le coagulerait; et par d'autres à l'inflammation du sang lui-même. Laënnec les a appelées, avec plus de raison, *concrétions polypiformes*. NYSTEN.

POLYPÉTALIE. Richard, dans ses Éléments de botanique et dans sa Botanique médicale, a employé ce mot pour désigner les huitième et neuvième classes de la méthode qu'il y propose, classes qui renferment toutes les familles des plantes à corolle polypétale. La huitième, *polypétalie-symphysogynie*, comprend les polypétales à ovaire adhérent, et la neuvième, *polypétalie-eleuthérogynie*, les familles polypétales à ovaire libre.

POLYPHÈME (nom qui, en grec, signifie très ou trop fameux, le plus célèbre et comme le roi des Cyclopes (*voy*. ce mot). Ce géant pasteur et anthropophage, fils de Neptune et de la nymphe Thoosa, paraît avoir été le type des ogres du moyen âge. Il faut lire au IXe livre de l'*Odyssée* le récit naïf du séjour forcé qu'Ulysse fit, avec quelques-uns de ses compagnons, dans l'antre ensanglanté de ce monstre, *moins semblable à un homme qu'à une montagne couverte de forêts*. Déjà l'impitoyable Cyclope avait dévoré, en trois repas, six des compagnons d'Ulysse, quand le héros lui fit boire trois larges coupes d'un vin délicieux qui l'assoupit. Les Grecs profitèrent de son sommeil pour crever, avec un pieu embrasé, l'œil unique qu'il avait au milieu du front; et grâce au génie inventif du roi d'Ithaque, ils parvinrent à regagner leur vaisseau et s'éloignèrent des côtes homicides de la Sicile.

Théocrite, dans sa XIe idylle, nous présente Polyphème sous des traits moins odieux. La passion non partagée qu'il éprouve pour Galatée s'exprime avec un charme attendrissant : c'est que le Cyclope amoureux était encore jeune. Néanmoins, dans sa fureur jalouse, il écrasa le berger Acis, que la nymphe lui préférait.

Un autre Polyphème, fils du Lapithe Élatus, prit part à l'expédition des Argonautes, épousa Laonomé, fut abandonné dans la Mysie, et y fonda la ville de Cios. L. DELCASSO.

POLYPIER. On nomme *polypier* la substance solide, calcaire, ou cornée, qui enveloppe les polypes marins. Cette substance résulte de la transsudation des animaux qui se trouvent logés dans sa masse, et dont l'agglomération forme le corps concret, inorganique, et plus ou moins solide, du polypier. Les polypes à polypiers ont été longtemps considérés comme des *animaux-plantes*, et rangés, sous le nom de *zoophytes*, dans la dernière classe du règne organique. Ces singulières productions qu'on trouvait fixées à une base commune, à la manière des plantes, pouvaient bien présenter au premier coup d'œil un autre ordre de végétation, une sorte de passage d'un règne dans l'autre; mais en 1727, une observation sur les coraux, faite par Peyssonel,

démontra jusqu'à l'évidence que ces prétendus zoophytes constituaient les habitations d'un grand nombre de petits animaux qui ne pouvaient vivre ailleurs. Trembley étendit cette découverte en faisant connaître les polypes nus; Ellis compléta cette étude en retrouvant des animaux analogues dans les *sertulaires*, les *escharres* et les *gorgones*, et une fois lancé dans cette voie de recherches, on s'aperçut bientôt que les *madrépores*, les *millépores* et toutes les innombrables espèces de la classe des polypiers avaient la même analogie et une organisation à peu près semblable. Le polypier varie de forme suivant les animaux qui le produisent et qui augmentent sa masse à mesure qu'ils se multiplient, c'est-à-dire par les générations qui se succèdent. Les polypes, groupés ou agglomérés plusieurs ensemble, communiquent entre eux par leur base, participent d'une vie commune, et, suivant l'expression de Lamarck, constituent une sorte d'association d'animaux composés. Toutefois, chaque individu isolé, et renfermé dans une des cellules du polypier, contribue à l'accroissement de la masse; chacun produit des gemmes qui, en se développant, augmentent le nombre des animaux particuliers et adhérents. Il résulte de là une croissance progressive du polypier commun qui s'étend dans tous les sens, envahit à la longue le corps marin sur lequel il est fixé, et parvient à recouvrir un grand espace, soit en forme de croûte, soit en masse relevée, diversement lobée, ramifiée, dendroïde, foliacée ou réticulaire, selon les espèces. La marche de l'accroissement se fait par l'agrégation de la nouvelle substance transsudée par les nouveaux polypes : c'est une augmentation en territoire et en population. Les différentes espèces de polypiers offrent toutes, soit à leur surface, soit le long des lobes et des rameaux, ou à leurs extrémités, des cellules distinctes, dans chacune desquelles se trouve la partie antérieure d'un polype terminée par une bouche entourée de barbillons ou tentacules. En résumé, le polypier, pris dans son ensemble, est une espèce de ruche dont le travail est continu, parce que les animaux qui l'habitent et l'accroissent incessamment vivent sédentaires, sans jamais quitter leurs cellules. — Les polypes à polypier jouent un rôle important parmi les animaux qui peuplent le globe : de tous les êtres créés, ce sont eux qui laissent après leur mort les plus grandes traces de leur existence; ils forment dans le fond de la mer, ou le long des côtes, d'immenses dépôts de matières calcaires; des profondeurs de l'Océan, ces masses, en s'augmentant, s'élèvent au-dessus de la surface des eaux, et donnent naissance à de nouvelles îles; l'origine de certains archipels des mers polynésiennes est due à cette cause, qui continue d'agir. Aussi, les polypiers exercent dans les régions chaudes, plus encore qu'ailleurs, une action puissante, et déterminent des changements notables dans les localités où ils ont pris racine, en augmentant les inégalités du fond, en élevant des récifs qui barrent l'entrée des rades, ou bien en entourant les îles corallifères d'une ceinture de rochers dangereux. L'imagination s'effraye à la vue de ces formations que l'homme ne peut ni prévoir, ni arrêter, ni détruire, et que produisent pourtant des animaux si petits, si incomplets dans leur organisation, mais dont l'action incessante et progressive atteste la puissance. S. Berthelot.

POLYPODIACÉES. *Voy.* Fougère.

POLYSPERCHON, général d'Alexandre, commandait les Stymphéens à la bataille d'Arbèles, et conquit ensuite la Bubacène; mais, par sa franchise, il encourut la disgrâce d'Alexandre, qui le mit en prison et ne lui pardonna que longtemps après. Il remplaça Antipater dans la tutelle des rois et la régence de l'empire (321). Cassandre, fils d'Antipater, aidé de Ptolémée, lui déclara la guerre. Vaincu en plusieurs rencontres et abandonné de ses alliés, Polysperchon fut obligé de se réfugier chez les Étoliens (317); il reparut quelques années après avec Hercule, fils d'Alexandre et de Barcine, qu'il voulait mettre sur le trône; mais, séduit par les promesses trompeuses de Cassandre, il consentit à empoisonner le jeune prince (309) : par là il se priva de tout appui. On ignore ce qu'il devint depuis. Bouillet.

POLYTECHNIE, mot dérivé du grec πολύς, et τέχνη, art, par lequel on entend généralement une étude qui dispose à acquérir de l'habileté dans la pratique de différents arts d'application. Le but d'un institut polytechnique est donc bien moins d'enseigner la science théorique que d'en mettre toutes les parties au service de la pratique. L'utilité de semblables établissements a été sentie par presque tous les gouvernements, et non-seulement la France a son école polytechnique, qui mérite un article à part, mais Vienne, Prague, Munich, Dresde, Carlsruhe et beaucoup d'autres villes ont des institutions analogues, où les élèves vont puiser des connaissances scientifiques qu'ils répandent dans la pratique des arts divers qu'ils sont ensuite appelés à exercer. La Noubais.

POLYTECHNIQUE (École). Cette institution-modèle a été fondée en l'an III (1794) par la Con-

vention nationale, dans le but de créer une école qui pût fournir à l'État des hommes spéciaux pour les divers services publics. Elle était surtout destinée, dans le principe, à former des ingénieurs : aussi fut-elle nommée d'abord *École centrale des travaux publics*. Le nom d'*École polytechnique* ne lui fut donné que par la loi du 1er sept. 1795. Les élèves, au nombre de 349, choisis après examen préalable, furent réunis dans des amphithéâtres au Palais-Bourbon qui, grâce au zèle des commissaires, ne tarda pas à être pourvu de nombreuses collections scientifiques. Ils reçurent d'abord un traitement. La loi du 18 janv. 1798 et celle du 16 déc. 1799 apportèrent quelques changements à la constitution de l'école. Le nombre des élèves fut fixé à 300, l'âge d'admission de 16 à 20, et à 26 pour les militaires qui avaient trois ans de service. Les savants les plus célèbres de la France, Lagrange, Laplace, Berthollet, Fourcroy, Guyton-Morveau, Pelletier, Chaussier, Prony (*voy.* ces noms), y étaient alors chargés des différentes branches de l'enseignement. Le 16 juillet 1804, un décret impérial ordonna qu'à l'avenir les élèves seraient casernés; ils furent transférés à la montagne Sainte-Geneviève, et le conseiller d'État Lacuée fut nommé gouverneur de l'école. Pendant toute la durée de l'empire, les élèves ne négligèrent aucune occasion de témoigner leur dévouement à Napoléon. On n'a pas oublié leur noble et courageuse conduite au 30 mars 1814. Aussi l'école fut-elle d'abord considérée par la restauration comme peu favorable à son gouvernement, et un mouvement d'indiscipline fut le prétexte de son licenciement, lequel eut lieu le 13 avril 1816. Elle fut toutefois reconstituée par l'ordonnance du 4 sept. de la même année. Depuis, les élèves durent payer une pension. Le duc d'Angoulême fut déclaré par le roi protecteur de l'école. Mais au mois de juillet 1830, les élèves se mirent à la tête du peuple de Paris, et secondèrent de tous leurs efforts le mouvement qui s'opérait.

Les anciens règlements ont été à peu près maintenus. L'admission a toujours lieu par voie de concours au moyen d'examinateurs permanents, d'après un programme arrêté par le conseil de perfectionnement, et publié le 1er avril au plus tard. Incessamment le grade de bachelier sera exigé pour être admis à concourir. La durée des cours est encore de deux ans. Après les examens de sortie, les élèves qui y ont satisfait ont le droit de choisir, d'après le rang qu'ils occupent sur la liste générale dressée par le jury, celui des services publics où ils désirent entrer. Ceux qui se recrutent dans l'école sont : l'artillerie de terre et de mer, le génie militaire et le génie maritime, le corps des ingénieurs hydrographes, les ponts et chaussées, les mines, les poudres et salpêtres, le corps royal d'état-major (partie de géodésie) et l'administration des tabacs. Depuis le ministère du marquis de Clermont-Tonnerre, six places sont réservées aux élèves sortants dans le corps des officiers de vaisseau.

L'école a un état-major pris dans les corps spéciaux de l'armée. Outre le directeur des études et les examinateurs d'admission et de sortie, qui, à proprement parler, ne font point partie de l'institution, l'école compte encore 53 personnes chargées de l'instruction à titre de professeurs, de maîtres et de répétiteurs. Après avoir été dans les attributions du ministre de l'intérieur, l'École polytechnique est maintenant dans celles du ministre de la guerre. LA NOURAIS.

POLYTHÉISME (LE), est une des trois grandes formes auxquelles se ramène en dernière analyse toute la variété des systèmes religieux. En effet, on admet que tout est Dieu, c'est le *panthéisme;* ou qu'il est un seul Dieu, c'est le *monothéisme;* ou qu'il y a plusieurs dieux, c'est le *polythéisme*. Le polythéisme n'est pas le système rationnel; il n'est que le système populaire; mais il est ancien; il a eu des formes riches et variées; il a conduit aux plus grands chefs-d'œuvre que possède l'espèce humaine; il a exercé et il exerce encore une influence. Il mérite donc notre attention sous beaucoup de rapports. Nous traiterons successivement de son *principe,* de son *origine,* de ses *principaux systèmes* et de l'*influence* qu'il a exercée ou qu'il exerce encore dans le monde. Nous nommerons enfin *quelques ouvrages* auxquels il a donné lieu. — I. Le *principe* du polythéisme n'est pas un principe. Ce n'est qu'une induction erronée, une induction qui conclut de la variété des phénomènes secondaires à la variété des forces supérieures, des puissances intelligentes qui les produisent, en un mot des *dieux*. Il est très-vrai que la variété des phénomènes est grande, et qu'entre eux il y a non-seulement divergence, mais combat, antithèse. On a donc pu admettre à la première vue de l'univers, non-seulement une certaine distinction de domaines et de gouvernements soumis à des puissances diverses, quoique subordonnées à une seule autorité suprême; on a pu y admettre des empires opposés. Cependant, s'il était naturel d'en juger ainsi à la première vue, il n'était pas rationnel de persévérer dans cette hypothèse. En effet, la raison, se possédant mieux, lisait nécessairement dans la variété des phé-

nomènes leur succession, leur enchaînement, leur unité; et puisqu'elle reconnaissait un seul monde, un seul univers, elle devait aussi reconnaître une seule loi, un seul Dieu. Telle est la force des choses. Nous avons donc raison de dire que le polythéisme repose, non sur un principe, car un principe ne périt pas, mais sur une induction : une induction se corrige. — II. L'*origine* du polythéisme explique comment il s'est arrêté sur une induction erronée. Le polythéisme remonte à l'enfance du genre humain. Il n'est pas la foi primitive de l'homme, point de doute à cet égard, puisqu'en sortant des mains de son Créateur, le roi de la création n'a pas pu débuter par la plus grossière ingratitude : cela impliquerait contradiction. Mais si le polythéisme n'est pas primitif, il est ancien. Doué de cette liberté qui fait la gloire ou l'ignominie de sa destinée, l'homme n'a pas tardé à subir l'influence des phénomènes, et à multiplier en les admirant avec stupeur les objets de son culte. Le polythéisme est à tel point ancien qu'on en ignore l'origine. Il a été la foi primordiale des peuples de l'Asie et de l'Afrique. Ceux qui le regardent, à tort, comme la conception première de la raison humaine prétendent en reconnaître les vestiges jusque dans les codes sacrés des Juifs. Ils invoquent à cet effet : 1° le nom d'Élohim, qui est un pluriel; 2° le célèbre anthropomorphisme que renferment ces mots : *Faisons l'homme;* 3° les noms de Tubalkain et de Jabal, qu'ils assimilent à Vulcain et à Apollon, et qu'ils considèrent comme des débris d'un polythéisme vaincu; 4° le penchant presque invincible que le peuple de Dieu, c'est-à-dire le peuple que, par une série de vocations et de directions spéciales, Dieu a disputé à l'idolâtrie, n'a cessé de montrer pour cette doctrine. Mais, on le voit, ce ne sont pas là des arguments, ce ne sont pas du moins des raisons. Le monothéisme est, au contraire, la pensée la plus constante et la plus fondamentale de toutes les parties du code mosaïque et judaïque. Dès lors, la question de la priorité entre le polythéisme et le monothéisme se résout par celle de la priorité entre les monuments religieux de la Judée et ceux de l'Inde ou de l'Égypte. Cette question est loin d'être tranchée; elle ne saurait l'être dans l'état de la philologie orientale. Aussi n'est-ce pas sur des considérations philologiques, mais au contraire sur des arguments philosophiques que nous fondons l'antériorité du monothéisme sur le polythéisme. Rien ne réfute ces arguments. Le polythéisme a, d'ailleurs, été longtemps la foi de la majorité, et celui des nations les plus célèbres. De Moïse à Jésus-Christ le seul peuple des Juifs a professé le monothéisme, et ce peuple même, qui a trouvé dans sa religion la source de sa plus grande célébrité, n'a pas toujours professé ses principes avec la même ferveur. Il a souvent partagé les erreurs de ceux qui étaient ses maîtres, car le polythéisme regnait partout. Pour plaire à tant de nations diverses, le polythéisme a dû revêtir des formes variées; il en a revêtu un grand nombre. — III. Ses annales présentent cinq *systèmes principaux*. On les distingue par les divers cultes auxquels ils ont donné lieu. En effet, on a adoré les dieux sous la forme de l'homme ou celle de l'animal, qui en est comme la contrefaçon. On les a adorés sous le symbole du soleil et des astres, ou sous celui du feu, qui en est comme l'image. Enfin, on les a adorés sous la forme de tout autre objet qui offrait quelque chose de spécial. Ces cinq systèmes se désignent sous les noms d'*anthropolâtrie*, de *zoolâtrie*, d'*astrolâtrie*, de *pyrolâtrie* ou de *fétichisme*, mais c'est la science moderne qui a fait cette terminologie, ce n'est pas l'antiquité. — L'*anthropolâtrie*, c'est le polythéisme grec et romain, dont l'Apollon et la Vénus sont les plus belles idéalités que puisse concevoir le génie d'un artiste ou d'un poëte. Les plus grands dieux de l'Olympe sont, comme Vénus et Apollon, des hommes grandis, embellis, divinisés, et, en un mot, faits dieux par l'homme. Mais ce n'est pas un homme, une génération, ce sont les hommes, les diverses générations qui se sont succédé dans le même ordre d'idées qui ont créé ces belles idéalités. En effet, le Jupiter de la Grèce de Périclès n'est pas celui de la Grèce d'Orphée; et, de la Vénus barbue à celle de Praxitèle, il y avait tout un monde de créations idéales à franchir. Si toutefois c'est l'anthropolâtrie qui domine dans le polythéisme greco-romain, et qui en constitue le caractère, tout n'y est pas anthropolâtrie. Il s'y trouve d'abord des éléments de zoolâtrie et des éléments de démonologie. Les premiers percent évidemment dans le symbolisme de Pan et dans celui des satyres, des faunes et des centaures. Les seconds se montrent moins dans le culte public et dans la mythologie populaire que dans les traditions des sanctuaires et dans les enseignements des écoles : témoins le génie de Socrate et les esprits des nouveaux platoniciens, êtres ou abstractions auxquels on ne prêtait pas immédiatement la forme humaine. On y trouve d'autres éléments encore, de grandes personnifications cosmologiques et astronomiques; mais toutes ces créations finissent par une anthropolâtrie. — La zoolâtrie pure ne se

trouve nulle part. Dans le polythéisme de l'Égypte et de l'Inde règne une sorte de transaction entre la zoolâtrie et l'anthropolâtrie. On serait toutefois autorisé à dire que c'est la zoolâtrie qui y domine, puisqu'elle fournit habituellement dans le symbolisme des principales divinités la partie principale, la tête, et que les Juifs, quand ils imitent le culte de l'Égypte, choisissent le bœuf Apis pour leur idole. — L'astrolâtrie et la pyrolâtrie se rapprochent et se confondent de leur côté comme les deux systèmes dont nous venons de parler. Elles dominent dans les religions de la Chaldée et de la Perse; mais aucune des deux formes que nous venons de nommer n'est exclusive dans les systèmes de ces deux contrées; et, dans la religion de la Babylonie et de la Syrie, nous voyons une troisième forme du polythéisme, l'anthropolâtrie, se joindre à l'astrolâtrie. Quand cette dernière est toute à peu près pure, comme nous la montre l'Arabie antique, on lui donne le nom de *sabéisme*. — Le cinquième système, le *fétichisme,* mot formé du portugais *fétiço,* n'est qu'un grossier mélange des trois derniers dont nous venons de parler. Le fétichisme embrasse tout : il n'exclut que l'anthropolâtrie. En effet, le sauvage vénère une sorte de puissance divine dans tout objet qui frappe son imagination, dans le rocher, dans la montagne, dans une simple pierre, dans un animal. Cependant, il n'adore jamais sous la forme de l'homme. Ce serait une sorte de panthéisme qu'il professerait s'il allait jusque-là, mais ce serait le panthéisme du sauvage. On pourrait dire avec la même raison que ce serait l'athéisme de l'homme de la nature; car il est bien évident qu'au fond le fétichisme est athée : il a la nature, il n'a pas la Divinité. Un exemple frappant montre à quel point le fétichisme, le panthéisme et l'athéisme se touchent, c'est l'état religieux de la Chine, où le peuple adore les serpents et leur offre des sacrifices, tandis que certains mandarins sont panthéistes ou athées, et que d'autres professent une sorte de théisme platonique (*voy.* les mémoires de M. Abel Rémusat). Le fétichisme, ayant un plus grand nombre d'objets de culte que tout autre genre de polythéisme, offre aussi une plus grande variété de nuances. Il a non-seulement varié dans l'antiquité, il varie encore dans les temps modernes, et de peuplade à peuplade, de famille à famille, d'individu à individu. Il est, de tous les genres de polythéisme, celui qui a toujours exercé et qui exerce encore sur l'esprit et le cœur l'influence la plus funeste. — V. L'influence que le polythéisme exerce sous tous les rapports varie naturellement suivant la diversité de ses systèmes. Mais cette influence ne peut qu'être fâcheuse. Le polythéisme est une erreur, et une erreur sur la question la plus fondamentale de la destinée humaine. La solution de notre destinée est dans la philosophie ou dans la religion. Quand l'homme n'a pas de philosophie et que sa religion n'est qu'une grande aberration, toute sa vie est dominée par l'erreur, par un point de vue qui fausse sa pensée, ses affections, ses actes. La mission spéciale de la religion est d'élever l'homme de lui-même à Dieu, du monde matériel au monde moral. Le polythéisme vient faire le contraire, il abaisse Dieu au niveau de l'homme; il fait plus, il l'adore dans l'animal, dans la plante, dans la matière. La plus noble espèce du polythéisme, l'anthropolâtrie, n'est qu'un anthropomorphisme plus ou moins grossier, plus ou moins subtil. Avec la figure grandie de l'homme, il prête aux dieux les mœurs et les goûts grandis de l'homme. Il leur prête nos affections et nos passions, et l'exemple de ces passions est d'autant plus pernicieux qu'il est donné de plus haut. Le poëte Térence met dans la bouche d'un jeune étourdi ce raisonnement : « Si le grand Jupiter a trompé les jeunes filles, pourquoi m'en ferai-je scrupule, moi ? » Ce raisonnement, mille autres l'avaient fait avant que Térence le prêtât à un libertin. Le polythéisme altère ainsi, et il altère profondément les notions du bien et du mal. Si vous trouvez dans un système polythéiste une morale bonne et pure, c'est que ce système a eu deux morales. Soit un exemple. Quand nous parlons de polythéisme, nous pensons d'abord à celui de la Grèce et de Rome, que nous prêchent les plus beaux chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Ces deux pays nous offrent une morale, une politique, une philosophie glorieuses. Mais ce n'est pas le polythéisme qui a donné aux Grecs et aux Romains le génie que nous admirons dans leurs immortelles créations, c'est, au contraire, ce génie qui a été le correctif du polythéisme. Il en a été d'abord le flambeau, puis la torche qui l'a consumé. En effet, quand ce génie est arrivé à sa complète maturité; quand les philosophes d'Athènes ont posé les principes d'une sage psychologie, d'une morale pure et d'une politique appuyée sur cette étude de l'homme, de ses droits et de ses devoirs, le polythéisme a aussitôt cessé d'être la religion des classes supérieures. Ce n'est donc pas grâce au polythéisme, c'est en dépit du polythéisme que la Grèce a été le pays de la civilisation et des arts. Les plus illustres des Grecs, Socrate, Platon et Aristote ne furent pas polythéistes. L'histoire

de Rome vient confirmer ces vues. Ce n'est pas la religion qui a fait la grandeur de Rome, c'est le premier corps politique de Rome, c'est le sénat, qui a toujours fait de la religion ce qu'il a voulu. A l'époque de Cicéron, le polythéisme avait fait son temps. On le maintint parce qu'il était confondu avec les institutions du pays; mais il n'était plus rien aux lois ni aux mœurs, et dès que la politique cessa de le soutenir, sa chute fut rapide. Constantin, qui l'appréciait comme on l'apprécialt depuis longtemps, n'eut qu'à se prononcer pour le monothéisme pour que le monothéisme renversât coup sur coup tous les temples, les sanctuaires, toutes les écoles des polythéistes. On parle des traces profondes que le polythéisme a laissées dans les mœurs des peuples; des usages, des cérémonies et des fêtes qui le rappellent encore en Grèce et en Italie. Nous ne contestons pas l'alliance du polythéisme avec le génie de la Grèce et de Rome : cette alliance s'était établie dans les mœurs du peuple, comme elle s'était établie dans les conceptions des poëtes et dans les créations des artistes. Nous ne contestons pas non plus les vestiges qui restent de cette alliance : ces vestiges sont incontestables. Mais nous disons que les jeunes filles des Cyclades qui répètent quelques pas de l'ancienne Grèce, ou les villageois de la Sicile et de la Pouille, qui se transmettent quelques souvenirs du polythéisme, n'attestent pas plus la profonde influence de ce système que nos poëtes qui s'inspirent des Muses du Parnasse, ou nos artistes qui vivent des dieux de l'Olympe. Il est des genres de polythéisme qui s'accordent, ainsi que l'anthropolâtrie de la Grèce, avec un haut degré de civilisation : les anciennes religions de la Perse, de l'Égypte et de l'Inde l'attestent. Il en est d'autres qui plongent ou retiennent l'intelligence dans l'abrutissement; qui sont incompatibles avec toute espèce de progrès moral ou politique. Il n'est pas de nuance de polythéisme qui ne conduise à la superstition : ici, ce sont des terreurs poignantes et continuelles, ailleurs, des sacrifices cruels, ridicules ou infâmes. On offre à des divinités indignes d'indignes hommages; on ne leur offre pas seulement des fruits, des fleurs et des animaux, on égorge en leur honneur ici des enfants, ailleurs les hommes roux, plus loin les naufragés; on leur immole jusqu'à l'honneur et la vertu. Nous l'avons dit, aberration plus fondamentale que toute autre, le polythéisme jette naturellement l'imagination et les affections de l'homme dans les plus déplorables excès. L'aveuglement qui l'enfante est son plus fort appui. Il vit du fanatisme qu'il inspire et des sacrifices qu'il commande. Mais partout où la civilisation vient rompre le charme, il s'évanouit. C'est une ombre effrayante et ensanglantée qui peu à peu se retire devant le flambeau de la raison; car la raison, nous l'avons vu, c'est le monothéisme. Partout où pénètrent les missionnaires du monothéisme moderne, c'est-à-dire du christianisme, le polythéisme disparaît. Déjà il a quitté l'Europe; déjà les autres parties du monde ne lui offrent plus pour asile que des pays sauvages, des bois, des déserts ou des solitudes peu accessibles. L'Inde est à la veille de passer au monothéisme, et la Chine, qui, presque seule encore, nous montre le polythéisme joint à de fortes institutions, paraît devoir passer par l'athéisme et le panthéisme au système que depuis si longtemps elle repousse avec une invincible opiniâtreté. — VI. Le polythéisme est exposé dans une foule d'ouvrages, que l'on peut distinguer en trois classes, ceux qui le combattent, ceux qui l'exposent avec impartialité, ceux qui le recommandent. Ces derniers sont des compositions plus ou moins poétiques, plus ou moins artistiques, qui s'occupent principalement du polythéisme grec et romain, de cette mythologie pleine de fictions, à la fois gracieuses et hardies, qui sont considérées comme les muses des lettres et des arts modernes, et qu'on fait apprendre aux élèves de nos colléges, comme aux jeunes personnes de nos pensionnats (*voy.* le seul bon ouvrage de ce genre, celui de M. Humbert). Les ouvrages qui combattent le polythéisme sont tous anciens, à l'exception des belles pages de M. de Chateaubriand. Personne ne s'attaque plus maintenant à cet ennemi vaincu. Les missionnaires eux-mêmes, qui luttent contre les derniers restes du polythéisme, en parlent avec un calme parfait (*voy.* les *Lettres des Missionnaires*). Ce sont les ouvrages qui exposent le polythéisme avec impartialité, ceux-ci pour l'historien et l'antiquaire; ceux-là, pour le philosophe ou pour l'homme d'État, qui sont les plus importants. La grande composition de B. Constant, *De la Religion,* et ses deux volumes sur le *Polythéisme romain,* s'adressent au philosophe et à l'homme d'État, qui, toutefois, sont aujourd'hui fort indifférents pour le polythéisme. L'ouvrage de Creuzer, que nous donne M. Guignault, s'adresse à l'historien et à l'antiquaire, dont la curiosité pour le polythéisme de Rome et d'Athènes, de Memphis et de Babylone, de Persépolis et de Calcutta, ne saurait mourir. Nous avons cité au mot Paganisme une série d'autres compositions qui se rattachent à ce sujet. Nous pourrions y joindre notre *Histoire*

du Christianisme (4 vol. in-8°), dont nous publions en ce moment la 2e édition, et qui est en quelque sorte une histoire de la chute du polythéisme ancien et moderne. MATTER.

POLYXÈNE, fille de Priam, fut une héroïne d'une grande beauté, d'une grâce si ravissante, et surtout d'un cœur si noblement animé, qu'elle mérita son nom, tiré de l'idiome hellénique *polu* (beaucoup), et *xênê* (hospitalière), comme qui dirait vierge pleine d'hospitalité. Achille, auquel une trêve avait permis de la voir, en devint épris; il envoya un héraut à Hector pour lui demander la main de son illustre sœur. Il lui fut répondu que l'époux d'Andromaque et Priam y consentaient s'il voulait abandonner la cause des Grecs et passer dans le camp troyen. A l'idée de trahison, la grande âme d'Achille s'indigna; il repoussa loin cette honteuse condition. Mais l'obstacle ne devait qu'irriter et doubler les feux de l'amour dans un cœur impétueux comme celui du fils de Thétis. Le sang des Grecs et des Troyens confondu inonda de nouveau et encore longtemps la plaine de l'Ida, lorsque Hector enfin tombé sous la lance de l'impitoyable Achille, le char du vainqueur l'eut trois fois traîné autour des murailles d'Ilion. A ce déchirant spectacle, le vieux Priam, dans son désespoir, résolu d'embrasser les genoux d'Achille pour qu'il lui rendît le corps défiguré de son fils, emmena avec lui, comme un des moyens les plus puissants d'amolir ce cœur de fer, la belle et jeune Polyxène. Les sanglots, les pleurs, les cheveux vénérables de l'illustre vieillard, traînant dans la poussière qu'il baisait, le plus grand roi de l'Asie collant ses lèvres suppliantes sur ses mains redoutables, et Polyxène en deuil, dont la douleur rendait les charmes si touchants et si nobles, fondirent, pour ainsi parler, le cœur d'airain du vengeur de Patrocle. Achille céda, et redemanda à Priam la main de la sœur d'Hector. Le vieillard la lui accorda pour prix des restes précieux qui lui étaient rendus. Il y avait dans l'espace, entre les deux camps, un temple d'Apollon : son autel fut fixé pour la célébration de cet hymen : on s'y rendit, mais là, le lâche Pâris, à l'insu du généreux Priam, caché derrière une colonne, tendit son arc, et il en partit une flèche qui replongea Achille tout entier et à jamais dans le Styx en le perçant au talon, seule partie vulnérable de son corps, car c'était celle par laquelle sa mère l'avait tenu quand au sortir de son sein elle l'avait plongé dans ce fleuve. On dit qu'alors Déiphobe, son beau-frère d'un instant, tenait étroitement embrassé le prince thessalien. Polyxène, qui aimait autant la renommée du héros que le héros lui-même, dit une légende, en haine de son lâche frère, l'adultère amant d'Hélène, se retira au camp des Grecs, où Agamemnon combla d'honneurs cette vierge épouse. Mais une nuit, à la faveur d'un ciel sans lune et sans étoiles, elle se déroba de la tente splendide qu'on lui avait dressée, et courut se percer le sein sur la tombe de son époux. Selon une autre légende, elle aurait suivi Pâris, et, rentrée dans le palais de Priam, elle y aurait vécu d'amertumes jusqu'à la chute d'Ilion. A cette époque, l'ombre menaçante d'Achille l'aurait demandée pour victime expiatoire, et la tombe de ce héros sans pitié aurait bu le sang de cette nouvelle Iphigénie, pareille à cette candide fille de Clytemnestre, par sa jeunesse, ses charmes, sa chasteté et son amour pour le cruel fils de Thétis. Cette fière et ravissante héroïne se découvrit elle-même le sein et tendit la gorge au farouche Néoptolème, Néoptolème, le fils de son époux, qui, se faisant prêtre et bourreau, y plongea son épée jusqu'à la garde. Pausanias assure que si Homère a passé sous silence ce drame, c'est qu'il lui faisait horreur. Mais comment le poëte grec en aurait-il parlé, puisque cet horrible sacrifice n'eut lieu qu'au retour des Grecs, après le *consommatum est* d'Ilion. On veut qu'il se soit accompli en Thrace, contrée barbare : alors c'eût été sur un cénotaphe achilléen, car le tombeau du héros thessalien dut être élevé sur la rive d'Asie, non loin de la plaine de Troie. Une mort si lamentable et si héroïque remplit l'âme des Grecs de pitié et d'admiration; ils rendirent à Polyxène de magnifiques honneurs funèbres. Sophocle et le tendre Euripide s'emparèrent de ce sujet. Le drame du dernier, intitulé *Hécube*, atteint le comble du pathétique; le rôle de Polyxène, si noble et si touchant, dut faire couler bien des larmes dans cette Athènes si délicate et si sensible. Sophocle et depuis Sénèque ont aussi traité cette légende héroïque, que des vases et bas-reliefs antiques ont très-souvent reproduite, et que traça l'habile pinceau de Polygnote, au Lesché, près de Corinthe. DENNE-BARON.

POMATORHINS. Oiseaux de l'archipel de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande dans l'ordre des passereaux ténuirostres, dont le genre vient se placer méthodiquement auprès des vrais *cynniris*. Ces oiseaux présentent pour caractères : un bec allongé, droit à la base, se courbant un peu au delà des narines et se comprimant tout à coup sur les côtés; arête très-apparente, carénée, entière au sommet; narines recouvertes d'un opercule oblong, convexe, à ouverture obli-

que, étendue jusqu'au front; ailes arrondies; queue longue; ronde au sommet; doigt du milieu plus long; ongles comprimés, recourbés, le postérieur le plus grand et le plus robuste. Ces oiseaux sont d'un naturel sauvage et silencieux; quelques espèces habitent constamment les rochers solitaires les plus élevés. Les couleurs dont leur plumage est orné sont dépourvues du brillant métallique qui fait admirer la plupart des oiseaux de la Polynésie. DR.. Z.

POMBAL (SÉBASTIEN-JOSE CARVALHO-MELLO, d'abord comte D'OEYRAS, puis marquis DE), né en 1699 au bourg de Soura. Parmi les grands hommes qui font la force et la gloire d'une nation, parmi ces illustres influences individuelles qui dominent, renouvellent, fondent ou soutiennent les États, quel historien consciencieux refusera la première place à ce ministre du roi de Portugal don Jose Ier? Armé d'un pouvoir immense, qu'il doit à la confiance absolue de son maître, il marche, en brisant tous les obstacles, à son but, et, médecin sans pitié de cette monarchie malade, il touche trop de blessures irritables, il cicatrise trop de plaies invétérées pour ne pas susciter des cris de douleur et des idées de vengeance. Aussi quel ministre a été plus diversement jugé? Écoutez les uns! Il n'exerça son vaste pouvoir que dans les limites tracées par le plus pur amour du bien public; et, s'il fut l'inexorable destructeur des abus, s'il sacrifia des individus et des corporations, ce fut au profit des desseins les plus généreux. Écoutez maintenant les autres! Jamais ambitieux despote ne couvrit des ombres du silence de plus tyranniques excès. Il fit la grandeur de sa nation sans doute, mais ce ne fut pas par des moyens que l'honneur puisse justifier. — Entre deux portraits si opposés, l'histoire examine et juge. Elle reconnaît tout d'abord dans le marquis de Pombal l'ennemi le plus infatigable des jésuites. Non-seulement il les chasse du Portugal, non-seulement il les proscrit des pays de la domination portugaise, mais il a le crédit de provoquer leur expulsion de tous les États de l'Europe. — A peine a-t-il pris les rênes de l'empire, qu'il traite avec toutes les cours, négocie avec tous les cabinets, et fait sentir à tous les rois que le Portugal va redevenir puissance. Il rétablit la discipline militaire relâchée, encourage l'agriculture d'un peuple qui meurt de faim, change les deux tiers des vignobles en terres labourables, proscrit les auto-da-fé, restreint le pouvoir de l'inquisition, abroge des lois, en crée d'autres, diminue les prérogatives des nobles, règle la police intérieure, augmente les finances en prohibant la sortie de l'or, veille sur les arts et vivifie le commerce. Lisbonne est engloutie par un tremblement de terre; il lui tend la main et la retire de l'abîme. Des bandes de malfaiteurs sortent du gouffre comme les flammes, comme les ondes; son bras les atteint et les punit. Il bâtit une ville superbe sur les décombres de la capitale perdue. Ce n'est pas tout, on le voit s'opposer aux vues ambitieuses de l'Espagne, faire un traité d'alliance avec l'Angleterre, réparer les places fortes, poursuivre la restitution des biens de la couronne, réformer l'université de Coïmbre, fonder une académie de commerce, peupler les provinces d'écoles, protéger les débiteurs insolvables, et déclarer le commerce du tabac libre. — Voilà, en aperçu rapide, les travaux de Pombal dans l'espace de moins de 20 années. Difficilement on trouverait un ministre qui, en si peu de temps, ait frappé tant de grands coups. Mais, de tous les actes de cette administration vigoureuse, l'expulsion des jésuites est celui qui a donné le plus de retentissement au nom de Pombal. — Cet homme d'État était d'origine noble. Avant d'entrer dans la confiance de Jose Ier, il avait rempli, en 1739, les fonctions de secrétaire d'ambassade près de la légation portugaise à Londres; puis il était devenu ministre à Vienne, et avait rétabli la bonne harmonie entre l'Autriche et le saint-siége. Avait-il pris chez les Anglais ou chez les Allemands ses hautes habitudes diplomatiques? Non, il ne devait rien qu'à la nature du Midi : doué d'une ardeur sérieuse et d'une imagination tout intérieure, avare d'épanchements, exempt de passions et presque de faiblesses, il dominait d'autant plus les autres qu'il était maître de lui-même. Sa supériorité orgueilleuse, écrasante, lui suscita d'abord de nombreux ennemis, lorsqu'en 1750 il fut nommé secrétaire d'État au département des affaires étrangères. Leurs clameurs alarmèrent Jose Ier; et Carvalho fut disgracié; mais la confiance du monarque ne tarda pas à lui revenir. Le confesseur de ce prince ne lui avait pas rendu un médiocre service en lui faisant mieux apprécier le mérite d'un tel homme d'État. C'est qu'en effet toute la célébrité de Jose Ier consiste à avoir eu Carvalho pour ministre. Privé d'éducation, doué de penchants généreux, mais faible, timide, sans énergie, ce roi a laissé la postérité incertaine sur son propre compte. L'histoire ne dit pas le *règne de Jose Ier*, mais le *ministère du marquis de Pombal;* et ce Louis XIII a eu son Richelieu. — En montant sur le trône, Jose avait trouvé la cour en butte aux factions : deux partis y dominaient, les no-

bles et les jésuites. Les premiers s'étaient créé de véritables principautés en Afrique et en Amérique; il y en avait qui exploitaient des domaines plus vastes que la Sardaigne ou que l'Écosse. Pombal les en dépossédа, et les indemnisa par des pensions et des titres. Mais les jésuites tenaient plus ferme dans le Paraguay (*voy.*), pays de la domination espagnole, échangé contre la colonie du Saint-Sacrement vers la fin du règne de Jean V. Ils s'étaient fait chérir des habitants, qui les appelaient leurs pères, et qui portaient avec reconnaissance leurs douces lois. Quatre mille soldats aguerris se trouvèrent insuffisants contre des hordes de sauvages disciplinés, commandées et menées au combat par des jésuites. Un singulier enthousiasme animait ces hommes simples. S'ils n'avaient pas vaincu, ils se seraient fait massacrer jusqu'au dernier. La maladie et la disette leur facilitèrent la victoire en affaiblissant la petite armée portugaise, et Pombal se vit forcé de renoncer à cette guerre lointaine. Il crut qu'un meilleur expédient, pour ébranler la puissance des jésuites en Amérique, était d'attaquer leur crédit en Europe; et il renvoya de la cour de Portugal tous ceux qui y vivaient comme confesseurs ou à d'autres titres. Pour justifier cette mesure, il fit publier contre eux un écrit auquel ils répondirent; et le débat durerait peut-être encore sans une tentative d'assassinat contre le roi et sans le tremblement de terre qui bouleversa Lisbonne. Des ruines de cette capitale sortirent des hordes de brigands, le glaive et la torche à la main. Pombal en fit attacher deux cents à des gibets plantés autour de Lisbonne; et l'ordre fut rétabli. Des actes la licence se réfugia momentanément dans les paroles; et un édit promit cinquante mille livres au dénonciateur de quiconque parlerait mal du gouvernement. Alors une révolution éclata à Porto, suscitée par la création d'une compagnie de commerce à laquelle le ministre avait donné le privilége exclusif de trafiquer des vins du pays. A peine cette rébellion redoutable était-elle domptée, que le complot contre la personne du roi fut tramé par les chefs de la noblesse, auxquels le ministère associait les jésuites. C'étaient le duc d'Aveiro, la marquise douairière de Tavora, le marquis de Tavora son fils, la marquise femme de ce dernier, maîtresse avouée de Jose Ier; les deux fils du marquis; Jérôme d'Atayde, comte d'Atougia son gendre, un capitaine de cavalerie de son régiment, et le jésuite Malagrida, déjà connu par un ouvrage déclaré séditieux sur le tremblement de terre et par une vie de sainte Anne, mère de la Vierge. La jeune marquise de Tavora savait-elle la conspiration? C'est un fait mal éclairci. Si elle en était instruite, que d'angoisses durent lui faire expier son illustre adultère; car elle ne pouvait prévenir le roi sans courir le risque de perdre toute sa famille, ni laisser agir sa famille sans s'exposer au danger de perdre son royal amant. — Les conjurés avaient choisi la nuit du 3 septembre 1758 pour l'exécution de leur complot. Ils attaquèrent le roi sur la route de Belem lorsqu'il se rendait d'une de ses résidences appelée la *Quinta do Meyo* à une autre nommée la *Quinta da Cima*. Le duc d'Aveiro, suivi de deux hommes, tira sur le postillon; le coup ne partant pas, il jeta l'arme en blasphémant. Les deux hommes suivirent au galop le carrosse qui s'éloignait: désespérant de l'atteindre, ils lâchèrent leurs deux coups. Le monarque, blessé, perdant beaucoup de sang, eût succombé sous les coups d'autres assassins apostés plus loin s'il n'eût bravé le péril du retour pour aller se jeter dans les mains de son chirurgien à la Junqueira. Cette courageuse détermination le sauva. — Les circonstances qui avaient précédé, accompagné et suivi ce forfait furent bientôt soigneusement recueillies. Les documents rendus publics semblent laisser peu de doute sur la réalité de l'événement; et pourtant les adversaires de Pombal ont cherché à rendre le crime problématique ou à faire suspecter le ministre d'être l'auteur de la conspiration pour se défaire de ceux qui lui portaient ombrage. On a présenté aussi cette œuvre de régicide comme le fruit de la jalousie du marquis de Tavora, furieux de voir sa femme dans les bras de Jose Ier. Quant au jésuite Malagrida, ce vieillard mystique, aux idées extravagantes, ce fou sur le compte duquel on a accumulé tant d'accusations disparates, il était le directeur de conscience de la marquise douairière de Tavora, dont l'exaltation ne le cédait en rien à la sienne. Tous les nobles furent livrés à une cour spéciale à laquelle aucun d'eux n'échappa. Malagrida, abandonné par le pouvoir à l'inquisition, se vit condamné, non comme coupable du crime de lèse-majesté, mais comme hérétique et ennemi de la foi catholique. Il périt sur l'échafaud; ses livres furent brûlés, et peu après un édit royal bannit à tout jamais les pères de la compagnie de Jésus de tous les pays de la domination portugaise, comme rebelles, traîtres, agresseurs notoires de la personne du roi. Un autre édit prononça la confiscation de leurs biens. Il est à remarquer que ce n'est qu'après mûres réflexions qu'on les déclare atteints et convaincus de régicide, crime qui n'est pas imputé à Malagrida. Les jésuites

furent embarqués (il en eût trop coûté pour les faire voyager autrement) et jetés sur divers points des côtes d'Italie. Le zèle du ministre ne s'arrêta pas là; il sollicita sans relâche et obtint de tous les rois, du pape lui-même, la suppression de la fameuse société. — Bientôt il ose réprimer l'orgueil de l'Angleterre et obtenir de cette puissance satisfaction pour des vaisseaux français qu'elle a brûlés sur les côtes de Portugal; il proclame l'affranchissement de l'espèce humaine et rend libres tous les indigènes de Brésil. L'Espagne avait étendu sa main sur le royaume, et s'était emparé d'Almeida. Pombal obtint, par le traité de Fontainebleau, que cette place serait rendue; mais la guerre se ralluma dans l'Amérique méridionale entre les deux peuples. Jose Ier n'en vit pas la fin. Il mourut en 1777, laissant entre les faibles mains d'une femme et d'un prince sans vigueur le fardeau de tant d'institutions largement et quelquefois brutalement ébauchées. La nouvelle reine, Marie-Françoise, fille de Jose Ier, et femme de son oncle Pierre III, frère puîné de Jose, se hâta de faire la paix avec l'Espagne. Avant la conclusion du traité, Pombal n'était plus au pouvoir. Le peuple, spectateur silencieux de sa chute, ne la rendit point amère par ses malédictions. On rétablit dans leurs fonctions tous ceux qu'il avait destitués; on proclama innocents tous ceux qu'il avait plongés dans les cachots comme complices de la conjuration tramée contre le roi. Le peuple vit apparaître cette foule de spectres, témoins effrayants de ce que coûte le repos douteux de la société. Leur misère toucha tous les cœurs. Ils étaient presque nus, couverts à peine de la toile qui dans les premiers jours de captivité leur avait servi de lit, le corps enflé, le teint livide, si faibles qu'ils ne pouvaient marcher ni même se soutenir. Et c'étaient là ces seigneurs que, dans leur superbe jeunesse, Lisbonne avait vus brillants de tout l'éclat de la fortune et des grandeurs. — Du fond de sa retraite, où il inspirait encore de la crainte, Pombal assistait tranquille à tous ces changements. Bientôt il est dépouillé de ses emplois et outragé par l'enlèvement public de son effigie en bronze, qui décorait la base du monument consacré à Jose Ier. Les d'Aveiro, les Tavora, demandent la révision du procès de leur famille; les jésuites rentrés sollicitent une pareille mesure pour leurs frères condamnés. Les Tavora, dont les biens ont été confisqués, les maisons rasées, le nom aboli, se justifient et obtiennent des faveurs et des emplois. Pombal est mis en jugement comme coupable de plusieurs crimes. Il subit avec impassibilité de longs interrogatoires et est déclaré criminel et digne d'un jugement exemplaire; mais la reine, ayant égard à son âge et à ses infirmités, lui fit grâce des peines afflictives et se contenta de l'exiler à vingt lieues de la cour. La mort vint l'y chercher en 1782, peu de temps après que la volonté royale lui eut dit : *Nous te permettons de vivre*. Don Pedro, par un décret daté du 10 octobre 1833, fit rétablir le buste en bronze de Pombal sur le piédestal de la statue équestre de Jose Ier. — Parmi les ouvrages dont le ministère du marquis de Pombal a fourni le sujet, nous n'en citerons que deux : *La vita di Sebast. Gius. di Carvalho*, etc. (Florence, 1781, 4 vol. in-8°), diatribe de longue haleine, traduite en français sous le titre de *Mémoires* (Paris, 1784); et l'*Administration de don Sébastien-Joseph de Carvalho*, etc. (1788, 4 vol. in-12), apologie des actes du ministre. E. DE MONGLAVE.

POMERANCIO (Le chevalier de). Cristoforo Roncali, peintre italien, prit ce nom, selon quelques biographes, d'un village de Toscane où il avait vu le jour. D'autres le font naître à Volterra en 1552. Après avoir parcouru la Flandre, la Hollande, l'Angleterre et la France, il revint dans sa patrie, où son amabilité de caractère lui mérita l'amitié des artistes et des grands personnages de Rome. Il se vit chargé de peindre la chapelle Clémentine du Vatican, dans laquelle il représenta la *Punition d'Ananie et de Saphira*. Cette peinture a été transportée depuis, à ce qu'il paraît, à la Chartreuse. Les autres ouvrages de Roncali sont le *Baptême de Constantin*, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran; un *Saint Augustin* et un *Saint François en prière*, à Ancône; une *Sainte Palatia* et un *Jugement de Salomon*, au palais Galli, à Osimo; enfin, à Naples, dans l'église de Saint-Philippe-Neri, une *Nativité*, dans laquelle l'œil s'arrête avec plaisir sur une délicieuse tête de Vierge. Un coloris vague, lumineux et harmonieux, relevé par un clair-obscur assez beau; une composition pittoresque, quelquefois un peu trop libre, distinguent les œuvres de Pomerancio. Malheureusement, le dessin en est souvent outré, les attitudes forcées, l'expression et le caractère des têtes maniérés; celles-ci sont d'ailleurs surchargées de cheveux flottants d'un effet désagréable, parce qu'il est beaucoup trop répété. Du reste, sa touche est légère. Cet artiste, sans être une des célébrités artistiques de l'Italie, occupe cependant parmi elles une place distinguée. On voit son portrait à l'Académie des beaux-arts de Paris, qui l'avait admis au nombre de ses membres. Il mourut en 1626 à Rome. — Deux autres

peintres ont pris le surnom de *Pomerancio* et pour la même cause que Roncali : ce sont Nicolao Cireignano et son fils Antonio. Ils ont travaillé tous deux aux grandes compositions dans l'église de Saint-Laurent-in-Damaso, à Rome. Nicolao a en outre peint pour d'autres églises de cette ville, et il fut même jugé digne de participer à la décoration du Vatican. C'était un élève des artistes florentins. Il était né en 1516 et mourut en 1588. DICT. DE LA CONV.

POMÉRANIE, ancien duché ainsi nommé du slavon (*po moré*, sur la mer), et formant aujourd'hui, avec quelques portions de la Nouvelle-Marche et de la Prusse occidentale qui y ont été réunies, une province prussienne d'une superficie de 567 milles carrés géogr., avec une population de 912,200 habitants. Elle est bornée à l'ouest par le Mecklembourg, au sud par le Brandebourg, à l'est par la Prusse occidentale, et au nord par la mer Baltique, et divisée en trois districts : Stettin, Stralsund et Kœslin. Une partie des habitants sont d'origine allemande; les autres sont des Cassoubes qui ont une langue particulière, et chez qui la servitude n'a été abolie que sous Frédéric-Guillaume III. C'est un des pays les plus bas et les plus plats de l'Allemagne : à peine y trouve-t-on quelques collines d'une hauteur médiocre. Sur les bords de la Baltique, s'élèvent des dunes qui varient fréquemment de position. L'Oder forme au-dessous de Stettin une lagune appelée *Dammsche See*, et se jette dans le Frisch-haff. La Poméranie est encore arrosée par plusieurs autres rivières dont quelques-unes sont navigables. Le sol est en général sablonneux et peu fertile, à l'exception de quelques cantons dans les environs de Pyritz et de Stargard, dans la Poméranie citérieure et sur les bords des lacs. Ses principales productions sont les céréales et les légumes de toute espèce, le lin, le chanvre, le tabac et le bois. On exporte des céréales, du lin, des fruits et du bois, des bestiaux, du beurre, de la laine fine. Les murènes, les saumons, les lamproies, les anguilles, etc., font l'objet d'un commerce important. La Poméranie est pauvre en minéraux; cependant on y trouve du fer qui est mis en œuvre dans les forges de Torgelow. L'industrie y est d'ailleurs fort arriérée, sauf l'industrie linière qui fournit de bonnes toiles à l'exportation. — *Voir* Restorff, *Description topographique de la Poméranie* (Berlin, 1827).

La Poméranie faisait anciennement partie du royaume des Vénèdes; mais dès 1062, elle eut ses ducs particuliers qui descendaient de Svantibor, et dont le plus remarquable fut Bogislas X ou le Grand. Le christianisme s'y introduisit, dans le XIIe siècle, par les soins de l'évêque Othon de Bamberg. La ligne masculine des ducs de Poméranie s'éteignit, en 1637, dans la personne de Boleslas XIII, dont la fille Anna avait épousé le prince de Croy. En vertu d'un pacte de succession, l'électeur de Brandebourg aurait dû entrer en possession du duché; mais les Suédois, qui avaient occupé la Poméranie pendant toute la guerre de trente ans, se firent céder, par le traité de Westphalie, la Poméranie citérieure et l'île de Rügen. A la paix de Stockholm, en 1720, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, recouvra la majeure partie de la Poméranie suédoise, et moins de 100 ans après, Frédéric-Guillaume III se fit restituer le reste par les traités de 1815. Le Danemark, à qui la Suède l'avait cédé, reçut en échange le Lauenbourg avec une somme de 2 millions de thalers, et la Prusse paya en outre à la Suède 3 1/2 millions d'écus. CONVERSATION'S LEXICON.

POMÉRÉLIE (petite Poméranie ou Poméranie ultérieure), contrée située entre la Vistule, le Notetz, la Poméranie et la mer Baltique, et qui dépendait autrefois de la Prusse polonaise ou royale. Depuis 1772, elle appartient à la Prusse et fait partie de la province qui porte le nom de Prusse occidentale, où elle est divisée en deux régences, celle de Dantzig et celle de Marienwerder. Ce fut seulement en 1795, que Dantzig passa aussi sous la domination prussienne. X.

POMME, POMMIER. Le pommier est un arbre indigène de l'Europe, et qui se retrouve dans les autres parties du monde. Objet d'une grande culture dans les contrées privées de vignobles, il fournit à la fois de bons fruits pour la table, sur laquelle ils peuvent paraître avantageusement toute l'année, et une liqueur (le cidre) dont la France prépare annuellement plus de douze millions d'hectolitres, y compris la quantité convertie en eau-de-vie. — Les semis, et non la greffe, quoi qu'on en ait dit, ont multiplié considérablement les variétés du pommier, à tel point que d'une vingtaine de pommes qui furent connues des anciens, le nombre en a été porté à plus de deux cents, et ne doit pas s'arrêter là. Dans notre *Traité du pommier, du poirier et du cidre*, publié en 1804, et surtout dans les *Archives normandes* en 1826, nous avons signalé les variétés connues des anciens, celles qui figurent dans les *Capitulaires* de Charlemagne, et celles en beaucoup plus grand nombre que décrivirent en Normandie, dans le XVIe siècle, Julien de Paulmier et Jacques de Cahaignes. La culture

du pommier et le pressurage des cidres ont été l'objet de plusieurs ouvrages qu'il serait trop long de citer ici. — Les pommes sont ou acides-sucrées, ou simplement acides, ou douces-sucrées, ou amères, ou acerbes. Les premières et les troisièmes figurent sur nos tables, surtout les acides-sucrées, telles que les reinettes, dont on prépare des gelées, des sucres de pommes, des compotes, des charlottes et autres préparations; pour le raisiné, on préfère les douces à chair ferme. Les meilleures pour donner un cidre agréable, généreux et de bonne conservation, sont les amères, mélangées d'environ un tiers de douces. — Le cidre, et par conséquent la culture du pommier, remonte à une haute antiquité. Saint Jérôme atteste que ce breuvage fut connu des Hébreux; d'après les récits du naturaliste Pline et de Diodore de Sicile, les Romains estimaient beaucoup les pommes qui provenaient des Gaules; Tertullien et saint Augustin parlent du cidre des Africains. Dans les *Capitulaires* de Charlemagne, il est question des fabricants de cidre et de poiré. A l'époque du XIIe siècle, le moine Tortaire et l'historien-poëte Guillaume le Breton citent dans leurs vers latins les cidres de la Normandie. La liqueur des pommes a été chantée par plusieurs poëtes, en latin par Echlin en 1602, par Ybert et du Hamel en 1712; en anglais par Philips en 1706. Vanière ne l'a pas négligée dans son *Prædium rusticum,* ni Castel dans son élégant poëme des *Plantes*. Ce dernier, né en Normandie, fait très-bien valoir les avantages de la culture du pommier dans ces vers qui terminent sa tirade : il s'adresse à la pomme, et dit :

L'arbre qui te produit n'occupe pas sans cesse
Les mains du laboureur autour de sa faiblesse :
Il se suffit lui-même, et ses bras vigoureux
Savent bien sans nos soins porter leurs fruits nombreux.
C'est l'ami de Cérès : à l'abri de sa tête
Les épis fortunés méprisent la tempête,
Et dans le même champ une double moisson
Nous donne l'aliment auprès de la boisson.

On pourrait étendre la citation des vers dont l'objet est l'éloge de la liqueur qui inspira Jean Marot, Malherbe, les deux Corneille, le Poussin, Fontenelle et tant d'autres hommes illustres, dont l'imagination brillante ne fut certainement pas inférieure à celle des hommes du Midi, plus favorisés de Bacchus. — Un de nos plus célèbres Normands, Bernardin de Saint-Pierre, donne ainsi, dans une ingénieuse fiction, l'origine des pommiers de sa province : « La belle Thétis, dit-il, jalouse de ce que, à ses propres noces, Vénus eût remporté la pomme, qui était le prix de la beauté, sans qu'on l'eût admise à la concurrence, résolut de s'en venger. Un jour donc que Vénus, descendue sur cette partie du rivage des Gaules, y cherchait des perles pour sa parure et des coquillages pour son fils, un triton lui déroba sa pomme, qu'elle avait mise sur un rocher, et la porta à la déesse des mers. Aussitôt Thétis en sema les pépins dans les campagnes voisines, pour y perpétuer le souvenir de sa vengeance et de son triomphe. Voilà, disent les Gaulois celtiques, la cause du grand nombre de pommiers qui croissent dans notre pays, et de la beauté singulière de nos filles. » On sait aussi quel rôle la pomme joue dans l'histoire. Pour éviter les frais qu'occasionnaient les noces, Solon ordonna que les nouveaux époux ne mangeraient qu'une pomme avant de se mettre au lit, la première nuit du mariage. Après la récolte des pommes, les Béotiens en offraient quelques-unes à Cérès : ils les laissaient plusieurs jours dans le temple de la déesse, et les portaient ensuite dans leur maison, où elles se conservaient toute une année. On avait fait présent de belles pommes à Alexandre, auquel elles furent servies dans le repas funeste où il assassina Clytus. Lorsqu'il se fâcha contre cet infortuné favori, il lui lança une de ces pommes pour l'engager à mettre fin aux propos qui l'importunaient. Clytus ne sut pas profiter de l'avertissement de son royal ami, et le coup de javelot suivit de près le coup de pomme. Si les traditions mythologiques parlent de quelques pommes fameuses qui ont joué un grand rôle dans les religions anciennes, et qui n'ont pas manqué d'inspirer une pieuse aversion, l'histoire aussi cite deux princes, l'empereur Constantin et Ladislas-Jagellon, roi de Pologne, qui avaient conçu une vive répugnance pour le fruit qui causa la ruine de Troie, qui séduisit Atalante comme il avait séduit Ève, et qu'Hercule eut tant de mérite à ravir au jardin des Hespérides. LOUIS DU BOIS.

POMME DE TERRE, *parmentière* (*solanum tuberosum*), de la famille des solanées. Cette plante doit son nom aux gros tubercules, plus ou moins arrondis ou allongés, que produisent ses racines; elle présente une tige creuse, anguleuse, haute de un à trois pieds; ses feuilles sont pinnées et décurrentes, à folioles ovales, entières et velues en dessous; elle porte des fleurs en corymbe, sur des pédoncules droits et velus : ses fleurs sont ou blanches, ou d'un blanc gris entremêlé de rouge, ou violettes, selon les variétés. — Originaire de l'Amérique, la pomme de terre fut apportée en Europe vers le milieu du XVe siècle; les Espagnols la trouvèrent cultivée dans

le haut Pérou, et la transportèrent dans leur pays; l'amiral anglais Walter Ralegh en rapporta de l'Amérique septentrionale en 1585. A partir de cette époque la pomme de terre se répandit dans toute l'Europe, non sans difficulté toutefois. Des préjugés absurdes empêchèrent longtemps d'apprécier à sa juste valeur cette précieuse ressource; c'était pour beaucoup un aliment dangereux ou au moins grossier, à peine bon pour les bestiaux. Les choses en étaient à ce point, vers la fin du siècle dernier, lorsque Parmentier commença une suite de travaux théoriques et pratiques pour ramener à la culture de la pomme de terre. Il fut assez heureux pour triompher des préjugés, et tout le monde fut convaincu des avantages de cette culture. En effet, quelle autre plante, d'un rapport aussi abondant, produira 28 pour cent de fécule?... Ce rapport de la fécule aux autres éléments constituants n'est pas fixe, on le prévoit bien; il varie nécessairement selon les variétés, selon les années et la nature du terrain. Vauquelin a constaté que les plus riches sont : l'*orpheline,* la *décroizille*, l'*oxnoble*, la *petite-hollande*, la *tardive-ardenne,* la *brugeoise,* la *jaune-haricot,* la *gélingen,* la *belle-ochreuse,* la *long-brin*. Toutes lui ont donné plus de cent grammes de fécule sur cinq cents de pulpe brute. — L'extraction de cette fécule est d'ailleurs une opération fort simple : elle peut s'obtenir par la gelée, par la fermentation acide ou par le déchirement du parenchyme lavé à grande eau. Dans ce dernier procédé, qui est le plus usité, on râpe les pommes de terre, on lave leur pulpe à grande eau. Le mélange est ensuite jeté sur un tamis sur lequel reste la pulpe, et l'eau entraîne la fécule, qui se dépose en peu de temps. Bien desséchée, elle se conserve indéfiniment (*voy.*, pour plus de détails, l'article FÉCULE). Nous ne pouvons énumérer ici toutes les variétés, les unes blanches ou jaunes, les autres rouges ou violettes, mais pourtant bien distinctes, puisque, rondes, longues ou plates, elles se reproduisent chacune avec ses caractères propres. Les principales sont : la *grosse blanche tachée de rouge* (pomme de terre à vaches, rustique), la *blanche longue* (blanche irlandaise), la *jaune ronde aplatie,* la *rouge oblongue*, la *rouge longue*, la *rouge ronde,* la *violette hollandaise,* la *petite blanche chinoise,* la *rouge à corolle blanche*.

Culture des pommes de terre. Les terres compactes et argileuses leur conviennent peu, elles se plaisent surtout dans les sols siliceux riches en humus; elles veulent avant tout un milieu meuble où leurs tubercules se développent à l'aise. Lorsque le terrain a été préparé par des labours profonds, on y place la semence dans un trou fait avec un plantoir, ou bien dans une fossette pratiquée à la houe, ou enfin dans un sillon tracé à la charrue. Cette dernière méthode est la plus expéditive et par conséquent la plus économique. Une seule pomme de terre de grosseur moyenne suffit pour former un pied. Comme ces tubercules craignent la gelée, il est bon de ne les planter qu'après les froids, depuis avril jusqu'en juillet. Lorsque les tiges ont atteint quelques pouces de hauteur, un sarclage les débarrasse des mauvaises herbes; puis, un peu avant la floraison, le *buttage* à la houe ou à la charrue accumule la terre autour de chaque pied et l'ameublit. Des cultivateurs ont constaté que cette dernière opération augmentait la récolte de près d'un tiers, et que, pour hâter la formation des tubercules, pour en augmenter la grosseur, il suffisait de pincer le sommet des tiges à cette époque. Il est un moyen simple de se procurer des pommes de terre dans les villes : il suffit de déposer dans la cave, sur une couche de sable et de terre ordinaire, des pommes de terre bien saines; elles germent, se développent et donnent naissance à de nouveaux tubercules qui acquièrent une saveur égale à celle des racines recueillies dans les champs. (Voy. *Traité des plantes usuelles*.) — On peut encore multiplier la pomme de terre de boutures, de marcottes et de semis; les semis sont nécessaires pour renouveler les espèces auxquelles on tient lorsqu'elles s'altèrent ou s'abâtardissent. Au temps de la récolte, vers novembre, le cultivateur en possession de produits abondants doit aviser aux moyens de les conserver : il laisse d'abord sécher sur le champ, pendant un ou deux jours, les pommes de terre arrachées, puis, si la place manque dans les bâtiments de la ferme (grange, cellier, grenier), il les entasse dehors en les enveloppant de paille longue recouverte de terre, ou bien il pratique dans le sol une fosse proportionnée à la quantité des pommes de terre; il la tapisse de paille sur toutes ses parois, et y dépose sa récolte, qu'il recouvre comme les parois intérieures. — L'usage des pommes de terre sera désormais l'obstacle le plus efficace au retour de ces disettes affreuses qui ont désolé plusieurs fois les plus belles contrées de l'Europe : mangées seules, elles remplacent le pain; mêlées aux autres substances ou végétales ou animales dont l'homme se nourrit, elles amènent une notable diminution dans la consommation des céréales. Cuites sous la cendre ou à la vapeur, dans une marmite au

fond de laquelle on met de l'eau en ébullition, elles fournissent au pauvre un repas substantiel et agréable; soumises à la fermentation, elles donnent une eau-de-vie d'un goût agréable. Enfin, pour nos animaux domestiques, elles peuvent, crues ou cuites, remplacer en totalité ou en partie les autres végétaux. « Un boisseau par jour, dit Bosc, avec le foin qu'on jette dans le râtelier, nourrit très-bien les bœufs destinés à la boucherie; il en faut un peu moins pour les vaches, qui alors donnent du lait en abondance; cette nourriture soutient également les chevaux à la charrue; elle est convenable aussi pour les moutons à l'engrais, pour les boucs, les chèvres, qui profitent beaucoup, pour les cochons et les oiseaux de basse-cour; les poissons même s'en nourrissent, il suffit de la leur jeter en boulettes dans les étangs et les viviers. » P. Gaubert.

Pomme s'emploie dans plusieurs acceptions figurées et proverbiales. La *pomme d'Adam* est la grosseur qui paraît au nœud de la gorge. La *pomme de discorde* se dit d'un sujet de division entre plusieurs personnes. Donner la *pomme* à une femme, c'est juger qu'elle l'emporte en beauté sur d'autres. Ces deux dernières acceptions font allusion à la célèbre pomme adjugée par Pâris, et qui mit la discorde entre Junon, Minerve et Vénus. *Voy*. Paris.

Pomme de pin se dit du fruit que produit cet arbre (*voy*. Pin).—La *pomme de chêne* ou *noix de galle* (*voy*. Galle), est une excroissance en forme de boule produite sur les feuilles du chêne par la piqûre d'un insecte. — On nomme aussi *pomme d'églantier* une excroissance velue produite sur les branches du rosier sauvage par la même cause. — La *pomme épineuse* est le fruit du stramonium, plante de la famille des solanées, à feuilles larges et à grandes fleurs blanches. Ce fruit consiste en une capsule grosse comme une noix et hérissée de pointes aiguës. Elle croît dans les endroits sablonneux, les chemins, etc. C'est un des poisons narcotiques les plus dangereux. — La *pomme d'amour* ou tomate est une espèce de morelle, aux fruits d'un rouge vif, dont le suc, légèrement acide, sert à faire une certaine sauce (*voy*. Tomate).—*Pomme* se dit aussi des feuilles des choux et des laitues quand elles sont compactes et ramassées : chou *pommé,* laitue *pommée*. On appelle vulgairement fou *pommé*, sottise *pommée*, un fou achevé, une sottise complète.

Pomme désigne divers ornements de bois, de métal, etc., faits en forme de pomme ou de boule : une *pomme* de lit, de chenêt, une canne à *pomme* d'or. — La *pomme de pin* est une imitation fréquente, par la statuaire antique, du fruit de cet arbre. On en voit sur beaucoup de bas-reliefs orner l'extrémité des thyrses qui décorent les frises. Elle a été employée toute seule dans les angles des plafonds, des corniches doriques et ioniques. On s'en est servi encore pour couronner les couvercles des vases et pour l'amortissement des édifices circulaires qui se terminaient par une couverture voûtée; mais le plus notable exemple de l'emploi de la *pomme de pin* comme ornement et couronnement d'un édifice est celui du mausolée de l'empereur Adrien. D'après les plus sûres indications, et de sa masse qui est encore entière, et des restes nombreux de colonnes dont on l'a dépouillé, ce mausolée devait se terminer par une coupole aplatie que surmontait la *pomme de pin* colossale, en bronze, qui est aujourd'hui placée à l'extrémité d'une cour du Vatican, et au sommet de la double rampe d'un escalier en avant de la grande niche du belvédère.

Pomme a différentes acceptions en marine. La *pomme* d'un mât est une boule de bois, de forme aplatie, qui surmonte chaque mât d'un navire. La *pomme* de la girouette, une pomme dans laquelle passe le fer de la girouette ou le paratonnerre; elle est plate, ronde, environnée, d'un cercle de métal pour la consolider. Il existe encore à bord des vaisseaux des *pommes* de racage, des *pommes* gougées, des *pommes* de tournevire, d'étai, de tirevieille, dont la description ne saurait être intéressante que pour les hommes du métier. Dict. de la Conv.

POMMEREUL (François-René-Jean de), officier général, né à Fougères en 1745, mort en 1823, servit d'abord en Corse, fut envoyé par Louis XVI dans le royaume de Naples pour y organiser l'artillerie, reprit du service en France après le 18 brumaire, et fut, sous l'empire, préfet, puis conseiller d'État et directeur de la librairie. On a de lui, entre autres ouvrages : *Histoire de Corse*, 1779; *Vues sur l'Italie et Malte*, 1797; *Campagnes du général Bonaparte en Italie*, 1797. Il a coopéré à l'*Encyclopédie méthodique* et à d'autres grands recueils. Bouillet.

POMOLOGIE, connaissance et culture des arbres fruitiers. *Voy*. ce dernier mot, Greffe, Culture, Taille, etc., ainsi que Pommier, Poirier, Cerisier, Prunier, Pêcher, etc. — *Voir* Duhamel, *Traité des arbres fruitiers*, Paris, 1768, 2 vol. in-8°. X.

POMONE, déesse des fruits, ainsi que Vertumne son époux, fut originaire d'Étrurie : « Elle vécut, dit Ovide, au temps de Procas, qui

tenait sous ses lois la nation environnant le mont Palatin. Parmi les hamadryades du pays latin, aucune ne cultivait les jardins avec plus d'adresse, aucune ne soignait avec plus d'amour les jeunes arbrisseaux. Ce ne sont point les forêts ni les fleuves qu'elle aimait, ce sont les vergers aux rameaux fructueux. » C'est de là qu'elle tire son nom : de *pomum* (fruit). Belle, fraîche et jeune, et cependant, comme déesse de la fructification, ayant une gorge puissante, elle était l'objet de la passion des pans, des faunes, des satyres, de Priape surtout, et même du vieux Sylvain, dont les yeux à la vue de la nymphe s'animaient de tous les feux de sa jeunesse passée. Mais la nymphe n'avait de passion que pour ses vergers : une haie épaisse et élevée l'y défendait contre toute amoureuse attaque. Vertumne seul, qui, ainsi que le raconte Properce,

Ennemi des combats, et né dans l'Étrurie,
A quitté sans regret son antique patrie,

fut le plus assidu, et surtout le plus tendre de ses adorateurs. Ce dieu, comme l'indique son nom, ayant la puissance de se *convertir* en mille formes diverses, après en avoir épuisé un grand nombre pour séduire Pomone, prit enfin celle d'une vieille. Sous cette apparence rassurante pour la pudeur, il étala, pour capter le cœur de la nymphe insensible, toutes les fleurs de la morale érotique, dont la dernière fut celle-ci : « Vois cet orme près de nous, vois ces immenses rameaux chargés de grappes aux grains enflés de nectar d'une vigne qu'il s'est associée pour compagne. Si ses pampres ne couvraient pas son tronc solitaire, il n'offrirait rien à cueillir que des feuillages, et si cette vigne ne se fût pas mariée à cet orme, sur les bras duquel elle repose, elle languirait couchée sur la terre. Enfin, Vertumne, en dernier ressort, ne craignit pas de jeter quelque vague terreur dans l'âme toute neuve de la nymphe des vergers. Il lui raconta la légende d'Anaxarète, dont les froids mépris forcèrent Iphis son amant à se pendre, et dont Vénus vengea la mort funeste en changeant l'insensible en une roche dure comme le fer. Cette légende s'accomplit à Salamine de Cypre, bâtie par Teucer, fils de Télamon : Anaxarète était du sang de ce héros, et Iphis d'une obscure naissance. La nymphe d'Étrurie céda aux raisonnements poétiques de la vieille. Et combien n'en fut-elle pas ravie, lorsque Vertumne, reprenant sa forme divine, parut à ses yeux dans sa florissante jeunesse! elle le reçut en rougissant dans ses bras, et l'appela à jamais son époux : depuis ce temps, ils ne purent se passer l'un de l'autre. Ils ornèrent à l'envi de beaux jardins le sol de la riante Italie, et lui léguèrent les fruits délicieux qui naissent aujourd'hui de son sein. L'empire des vergers leur fut dévolu par les Romains. Pomone symbolisait chez eux la fructuation : elle eût souri au nom charmant de notre mois républicain *fructidor*. Pomone et Vertumne avaient un temple et de communs autels à Rome : le prêtre de la première s'appelait *flamen pomonalis*. C'est à tort que des antiquaires mythologues sans goût confondent Pomone, simple, rustique, naïve, avec Nortia, déesse étrusque aussi, mais qui n'était, pour ainsi parler, qu'une figurine de la grande figure de l'impérieuse déesse d'Antium, la Fortune, et qui, comme déesse capricieuse et cruelle, portait des clous de diamant. Nortia était donc la petite Fortune. On représentait Pomone éternellement jeune, avec un frais sourire, une gorge un peu forte, une robe longue, tombant en plis légers, dans le giron de laquelle elle a recueilli des rameaux chargés de fruits vermeils; quelquefois elle les tient dans sa main charmante, ou elle s'en est fait une couronne parfumée autour de la tête. Elle porte parfois aussi dans sa main une corbeille pleine de fruits de nos climats, des grappes mûres avec leurs pampres, ou bien une corne d'abondance. La pomme, qui lui a donné son doux nom, dont la forme arrondie est si gracieuse, et dont un côté a l'éclat du vermillon et de l'autre la douce teinte de l'ambre, est son fruit de prédilection. Dans sa patrie, les Étrusques la couronnaient de myrte sans bandelettes. Quelques monuments antiques la représentent nue. Là, ce nous semble, les artistes, ont commis un contre-sens : c'eût été bon pour figurer l'Été, encore Cérès est-elle toujours vêtue. Les regards de Pomone sont nécessairement tournés vers la saison de l'hiver, auquel elle dérobe ses fruits. Elle doit donc être habillée, mais légèrement : c'est un avis aux peintres et aux statuaires. DENNE-BARON.

POMOTOU. *Voy*. DANGEREUX (*archipel*).

POMPADOUR (JEANNE-ANTOINETTE POISSON, marquise DE), née à Paris en 1720, suivant la plupart des biographes, et en 1722 suivant Soulavie. Son père, François Poisson, était employé dans l'administration des vivres des armées. S'il faut en croire les mémoires du temps, il n'avait conservé son modeste emploi, et n'avait échappé à des poursuites rigoureuses que par l'intervention des protections que sa femme s'était ménagées dans la haute finance. Le Normand de Tourneheim, fermier général, s'adjugea les hon-

neurs d'une paternité fort équivoque, et fit élever la petite Jeanne comme sa fille. Elle était née artiste. D'habiles maîtres secondèrent ses heureuses dispositions, et ses brillants progrès dans la musique, la déclamation, le dessin et la gravure sur cuivre et sur pierres fines, surpassèrent toutes les espérances. A ces talents précieux, elle réunissait une figure charmante, à la fois belle et jolie, une tournure parfaite, beaucoup d'esprit, et l'art de se mettre avec un goût exquis. Elle faisait les délices de la société brillante qui fréquentait les salons du riche financier. Jeanne Poisson se vit entourée de prétendants : ce n'était plus la pauvre fille d'un petit commis, mais l'enfant d'adoption d'un fermier général. Le jeune le Normand d'Étioles, son neveu, demanda et obtint la main de Mlle Poisson. Il aimait, et n'était pas aimé, c'était un double malheur. Jeune, d'un extérieur agréable, homme d'esprit d'une régularité de mœurs alors inconnue à la cour, et très-rare dans la haute finance, il avait pour sa femme toutes les prévenances, tout le dévouement de l'amant le plus passionné. Sa fortune était considérable, et celle de son oncle lui était assurée. Son épouse lui devait tout. Mais, environnée d'hommages et de séductions, elle oubliait qu'elle était épouse et mère; et l'infâme veuve Poisson lui avait sans cesse répété qu'elle était un morceau de roi. Le vieux le Normand de Tourneheim devenait, peut-être à son insu, le complice de cette femme. Mme d'Étioles rêvait le même avenir. Elle réunissait dans ses salons toutes les illustrations de la cour et de l'Académie; elle avait appris à apprécier les unes et les autres; et c'est sans doute à ses relations intimes avec les poëtes, les artistes et les philosophes de son temps qu'elle doit les sympathies pour les savants, qu'elle protégea quand elle fut parvenue à cette haute position qui avait été le rêve de sa jeunesse. — La dernière des trois sœurs Mailly, qui avaient été successivement les favorites de Louis XV, Mme de Châteauroux, n'était plus. La place était vacante, et Mme d'Étioles n'eut plus qu'une pensée qu'un ambition, celle de succéder à Mme de Chätauroux. Elle fut puissamment secondée dans son projet par Binet, son parent, valet de chambre du roi, et agent secret de ses plaisirs. Binet indiquait à sa belle parente les jours, les heures et les lieux de chasse du roi, ses promenades; il l'introduisait au château les jours de *grand couvert*. Mme d'Étioles ne négligeait rien pour fixer l'attention du monarque par l'élégance recherchée de sa toilette et de son équipage. Elle se trouvait partout sur son passage. Louis XV, blasé, n'avait pu être fixé par aucune des beautés que lui avaient fourni la cour et la haute magistrature, et la place de Mme de Châteauroux n'était pas remplie. Mme d'Étioles en eût été pour ses frais de coquetterie et ses courses; ses agaceries n'eussent obtenu aucun résultat, si l'officieux Binet ne l'eût rappelée au souvenir du roi. Un soir qu'il allait se mettre au lit, il dit à son valet de chambre qu'il était fatigué de voir toujours de nouveaux visages, sans trouver une seule femme à laquelle il pût s'attacher. Binet, enhardi par cette confidence, parla d'une personne bien digne de lui plaire; mais elle était sa parente; elle était mariée. Elle était éperdument amoureuse du roi, mais singulièrement attachée à ses devoirs. Il rappela au roi une dame qu'il avait souvent rencontrée dans ses chasses au bois de Senart. L'ordre de lui procurer un entretien avec cette belle dame fut le dernier mot du roi. Mme d'Étioles fut exacte au rendez-vous. C'était le soir. Le lendemain matin le roi la renvoya, comme il avait renvoyé Mme de Lauraguais, la présidente du Portail, et tant d'autres, qu'il ne revit plus. — Cependant, Mme d'Étioles, ivre de bonheur, attendait avec impatience un second rendez-vous; elle se croyait sûre de son triomphe. Un mois entier s'écoula sans que le roi lui eût donné un souvenir. Enfin, dans une de ses causeries intimes, mais toujours vagues, il s'avisa de demander à Binet des nouvelles de sa parente. Elle ne fait que pleurer, dit l'honnête valet, elle n'aime S. M. que pour elle-même, et nullement par ambition ni par intérêt; sa position est brillante, sa fortune est considérable. Sans son amour pour S. M., elle serait heureuse : « Eh bien ! si cela est, dit le roi, je serai charmé de la revoir. » Ce second rendez-vous fut décisif, et Mme d'Étioles ne coucha plus à son hôtel. Ses fréquentes absences étonnèrent son mari, qui ne tarda pas à en apprendre la cause. Il aimait sa femme; il ne négligea rien pour la ramener à ses devoirs. Menaces, prières, tout fut inutile. L'épouse infidèle cessa de se contraindre et courut chercher un asile à Versailles. M. d'Étioles reçut l'ordre de se rendre à Avignon, et de ne pas en sortir. Une fièvre ardente mit ses jours en danger. Enfin, rendu à la santé, à la raison, il demanda et obtint la permission de revenir à Paris. Il finit comme tant d'autres. Les plus hauts emplois dans les finances lui furent prodigués; sa fortune s'accrut de 400,000 liv. de rente; il obtenait tout ce qu'il demandait pour lui et ses amis, évitait par ordre tous les lieux où pouvait se trouver son épouse. Il n'existait plus entre eux que des relations épistolaires, et la commu-

nauté de nom, qui cessa bientôt. Mme d'Étioles fut titrée marquise de Pompadour : c'était le nom d'une ancienne famille noble du Limousin, dont le dernier héritier mâle était mort en 1710. Sa mère mourut peu de temps après; son père, qui avait obtenu sa grâce avant même qu'elle fût déclarée favorite, vécut obscur et tranquille, sans regret du passé, sans souci de l'avenir. Les grandes dames n'avaient pu sans dépit et sans jalousie se voir préférer une femme de finance, une petite bourgeoise. La favorite leur ouvrit ses salons, et les plus irritées s'empressèrent de grossir sa cour; elle comprit que le seul moyen de retenir le roi était de le distraire, de l'arracher à ses préoccupations; il aimait les réunions intimes; les exigences de l'étiquette lui pesaient. Chaque soir fut marqué par un petit souper, chaque jour par un concert, une partie de chasse. Alors commencèrent les spectacles des petits cabinets. Mme de Pompadour choisit les acteurs, les actrices et les premiers danseurs et chanteurs parmi les notabilités de la cour. Des théâtres s'élevèrent dans les châteaux de Versailles, de Bellevue. Mme de Pompadour jouait les principaux rôles dans la comédie et l'opéra. *La troupe,* dont Mme de Pompadour était la directrice, fit l'ouverture, le 20 décembre 1747, par *le Mariage fait et rompu,* comédie en trois actes, de Dufresny, et par le ballet d'*Ismène.* La favorite débuta, le 30 du même mois, par le rôle de *Lise* dans la comédie de *l'Enfant prodigue,* et celui de *Zénéide* dans la petite pièce de ce nom. Ces spectacles se continuèrent sans interruption les hivers suivants jusque vers le milieu de l'année 1753. Ces fêtes, ces spectacles, ces concerts, ces petits soupers, ces voyages dans les résidences royales, ces revues, ces plaisirs si brillants, si variés, fatiguaient le roi sans le distraire. Il paraissait moins empressé auprès de la favorite. Au risque de compromettre sa santé, elle s'était imposé un régime violent, et se nourrissait de chocolat fortement vanillé. Le docteur Quesnay parvint à l'y faire renoncer. Louis XV aimait le changement, mais il était retenu par l'habitude. La maréchale de Mirepoix le connaissait bien : « C'est votre escalier, disait-elle à Mme de Pompadour, que le roi aime, il est habitué à le monter et à le descendre. Mais, s'il trouvait une autre femme à qui il parlerait de sa chasse et de ses affaires, cela lui serait égal au bout de trois jours. » La favorite s'inquiétait peu des fréquentes infidélités du prince, elle avait vu sans jalousie Mlle de Romans et d'autres maîtresses du prince. Elle ne redoutait que les grandes dames. Mme de Coislin l'aurait supplantée si elle ne se fût perdue elle-même par sa maladresse. Le roi en était fort amoureux; mais, au lieu d'exciter, d'entretenir les désirs du prince, elle se livra *comme une fille,* et fut quittée de même. — Mme de Pompadour se résigna au rôle modeste, mais plus sûr, *d'amie nécessaire.* Elle se fit ministre. Ses relations avec les hommes d'État lui avaient appris quelques mots de la science politique. Louis XV la crut fort habile, et le conseil des ministres se rassembla dans l'appartement de sa maîtresse. Les affaires les plus importantes de l'État et de l'Europe se décidèrent dans un boudoir. Le choix des ministres, des ambassadeurs, des généraux, dépendit d'un caprice de femme; l'abbé de Bernis, favori de la favorite, entra au conseil. La diplomatie étrangère exploita à son profit la circonstance. Le premier ministre de Marie-Thérèse détermina cette princesse à sacrifier sa fierté aux exigences de sa position, et l'impératrice-reine écrivit à Mme de Pompadour, en l'appelant *ma cousine.* Ce mot bouleversa la tête de la favorite, et changea le système politique de la France. Le honteux traité de 1756 mit à la disposition de l'éternelle ennemie de la France ses trésors et ses armées. Ce traité était l'ouvrage de l'abbé de Bernis qui en eut honte et n'osa pas en accepter la solidarité; il devait à Mme de Pompadour sa prodigieuse élévation, mais elle l'avait fait trop puissant pour qu'il ne fût pas ingrat. S'étant montré moins complaisant et moins docile, il fut remplacé par Choiseul, dévoué à la maison d'Autriche, dont il était né sujet. A des traités honteux succédaient de honteuses défaites; et la déroute de Rosbach ne fut que la déplorable conséquence du mauvais choix des généraux. Une intrigue de femme avait fait remplacer d'Estrées par Soubise. La dilapidation scandaleuse du trésor public était le moindre des malheurs de la France. Cette funeste influence des femmes sur le gouvernement date de François Ier. Depuis Diane de Poitiers jusqu'à la Dubarry, on ne peut citer que de rares exceptions. Mais les ministres dont les favorites n'ont été que les instruments sont plus coupables qu'elles. Il n'a manqué à Louis XV que de sages conseillers pour lui épargner toutes les fautes de son règne. Mme de Pompadour a été traitée par les historiens plus sévèrement que la veuve de Scarron. Celle-ci protégea les jésuites, proscrivit les protestants, provoqua la révocation de l'édit de Nantes, et tous les malheurs qui en furent la funeste conséquence. Mme de Pompadour encouragea les arts, les lettres, les sciences, protégea les philosophes, et soutint de son puissant patronage l'œuvre des encyclopédistes.

Elle contribua à l'expulsion des jésuites. Elle dut avoir pour antagonistes tous les partis qu'avait soutenus Mme de Maintenon. Moins coupable qu'elle, elle a été plus sévèrement jugée. Il est facile dans une condition privée de conserver ses goûts, ses qualités; mais, quand on peut tout ce qu'on veut, quand les passions ne rencontrent aucun obstacle, on se sent entraîné par un vertige inévitable, irrésistible; il n'est point de vertu humaine à l'épreuve des séductions d'un pouvoir sans limite et sans contrôle. Nos mœurs politiques, nos institutions, nous garantissent de ces fléaux qui ont fait la honte et le malheur des siècles qui ont précédé le nôtre. Mme de Pompadour s'amusait à donner des sobriquets aux ministres qu'elle affectionnait : elle appelait Moras son *gros cochon,* Paulmy d'Argenson sa *petite horreur,* et le cardinal de Bernis son *pigeon pattu*. La Dubarry traita depuis avec la même familiarité les grands seigneurs; et un noble duc ne se faisait annoncer chez elle que sous le titre de *sapajou de Mme la comtesse.* — Les historiens contemporains ne sont point d'accord sur les portraits qu'ils ont faits de Mme de Pompadour, que l'on ne peut comparer à celle qui lui a succédé que sous le rapport des sommes énormes qu'elle a coûté à l'État. Il y a de la Pompadour à la Dubarry toute la distance qui sépare une bourgeoise spirituelle et de bonne compagnie d'une grisette parvenue et du plus mauvais ton. M. de Lévis refuse à Mme de Pompadour une figure expressive. Il est démenti sur ce point par tous les auteurs contemporains. — L'abbé Soulavie, que l'on accusera peu de flatterie, et qui a tracé d'une manière sévère le tableau de sa vie politique et privée, l'a peinte ainsi dans ses belles années : « Outre les agréments d'une belle figure, pleine de vivacité, dit-il, Mme de Pompadour possédait encore au suprême degré l'art de se donner un autre genre de figure; et cette nouvelle composition également savante était un autre résultat des études qu'elle avait faites des rapports de son âme et de sa physionomie. Ce ton langoureux et sentimental qui plaît à tant d'individus, ou qui plaît au moins dans beaucoup de circonstances à tous les hommes sans exception, Mme de Pompadour savait le créer, le manier et le reproduire au besoin, au point qu'elle avait ce qu'on a le moins à la cour, et ce que l'écriture appelle *le don des larmes;* mais, ce don, la dame ne l'avait que comme les comédiens habiles en présence d'un public observateur de l'impression qu'ils éprouvent. Louis XV, à cet égard, était le public de Mme de Pompadour. Comment donc pouvait résister à l'empire d'une telle comédienne un roi nul et apathique, quand cette femme était, suivant les circonstances, ou même à son gré, belle et jolie tout à la fois... Ces différents caractères étaient, au besoin, les variétés de son visage; elle était à volonté superbe, impérieuse, calme, friponne, lutine, sensée, curieuse, attentive, suivant qu'elle imprimait à ses regards, sur ses lèvres, sur son front, telle inflexion ou tel mouvement, si bien que, sans déranger l'attitude du corps, son visage était un parfait Protée. » — Elle se multipliait pour plaire à son royal amant; elle se travestissait, suivant les circonstances, en jardinière, en sœur grise, en fermière, en princesse. Ses lèvres étaient pâles et flétries, suite de la triste habitude qu'elle avait contractée de se les pincer et de les mordre..... Ses yeux étaient châtains et brillants, ses dents très-belles, ses mains parfaites... Elle avait inventé des *négligés* que la mode avait adoptés, et qu'on appelait les robes à la Pompadour, dont les formes, semblables aux vestes turques, pressaient le cou, étaient boutonnées au-dessus du poignet, adaptées à l'élévation de la gorge, collantes sur les hanches, et dessinaient la taille : costume coquet que Mlle Mars a reproduit dans *La suite d'un bal masqué,* et que d'autres actrices ont imité. — Sa beauté n'eut qu'un éclat passager. Elle avait vieilli avant le temps, et ne pressentait que trop sa fin prochaine. Sa maladie fut longue et douloureuse; et si ce fut un poison, comme on le disait d'avance, il fut bien lent. Louis XV vit passer son convoi avec indifférence. L'événement le plus funeste de la vie de Mme de Pompadour, et qui eut le plus d'influence sur le dépérissement de sa santé, fut la mort de sa fille Alexandrine, dont elle avait rêvé le mariage avec le duc de Fronsac; le refus humiliant qu'elle essuya de la part du père de ce jeune seigneur dut lui apprendre la juste valeur d'un dévouement de courtisan. Elle aimait sincèrement son frère, qu'elle fit marquis de Marigni et surintendant des bâtiments; le grand seigneur improvisé sut du moins justifier son élévation par son zèle pour les progrès des arts, et se concilier l'estime et la reconnaissance des grands artistes de l'époque.— Son testament et son codicile ont été publiés par Saulnier à la suite des anecdotes de sa vie. Elle avait nommé le prince de Soubise son exécuteur testamentaire. Son cabinet se composait d'une riche et précieuse collection de livres, de tableaux, de pierres gravées et de curiosités rares. Elle mourut le 16 avril 1764, à l'âge de 44 ans. On a remarqué que le mois d'avril avait été fatal aux maîtresses des

rois de France. Diane de Poitiers, favorite de François I[er] et de son fils, Henri II, était morte le 26 de ce mois; Gabrielle d'Estrées, maîtresse d'Henri IV, le 9; M[me] de Maintenon, le 15. — M[me] de Pompadour, éloignée de la cour, lors de l'attentat de Damiens, comme M[me] de Chateauroux lors de la maladie du roi à Metz, avait été plus heureuse que cette dernière; son absence n'avait été qu'un court interrègne, et elle avait bientôt reconquis tout son empire sur le monarque. Elle expira les rênes de l'État dans les mains. Transportée de Choisi à Versailles, elle eut le privilége, réservé aux seules personnes de la famille royale, de mourir dans le palais. Elle ne se dissimula point que sa dernière heure allait sonner. Le curé de la Madeleine, paroisse de son hôtel à Paris, vint lui apporter les secours de la religion, et, à l'instant où il se disposait à se retirer: « Un moment, monsieur le curé, lui dit-elle, nous nous en irons ensemble. » A peine eut-elle rendu le dernier soupir qu'elle fut portée sans bruit, sans pompe, à son hôtel à Paris. Son frère Marigni recueillit son immense succession. Elle s'était montrée généreuse envers ses amis et tous ceux qui avaient été à son service. Elle avait légué au roi son hôtel de Paris. La clause de son testament était ainsi conçue: « Je supplie le roi d'accepter le don que je lui fais de mon hôtel de Paris, étant susceptible de faire le palais d'un de ses petits-fils. Je désire que ce soit pour monseigneur le comte de Provence (depuis Louis XVIII). » — Les registres secrets de Louis XV, qui ont été découverts depuis, et publiés à l'occasion du procès de Louis XVI, et dont l'authenticité n'est point contestée, énoncent les sommes payées par le trésor à M[me] de Pompadour et à son frère, le marquis de Marigni en 1762 et 1765: elles s'élèvent pour ces deux années à 5,456,000 livres. Elle avait reçu du roi en 1749 un hôtel à Fontainebleau, la terre de Créci, le château d'Aulnai, *Brinborion* sur Bellevue, bâti pour elle à grands frais; les seigneuries de Marigni et de Saint-Remi; en 1752, un hôtel à Compiègne, un hôtel à Versailles, l'Hermitage, qu'elle rétrocéda ensuite à Louis XV, qui y établit le fameux *Parc-aux-Cerfs*; le château de Bellevue, où la noble troupe des spectacles des petits cabinets donna plusieurs représentations; la terre de Ménars, l'hôtel d'Évreux à Paris. Ce dernier immeuble coûta 800,000 fr. Le roi y fit depuis des embellissements considérables. C'était un des plus somptueux hôtels de la capitale. Ces hôtels, ces palais, étaient plus richement meublés que ceux du monarque. Louis XV fit en outre compter au frère de M[me] de Pompadour, le 7 mars 1775, 150,000 francs pour rente viagère, et le 11 juillet de la même année, aussi pour rente viagère, 400,000 fr., et le même jour, pour l'aider à payer les dettes de M[me] de Pompadour, 230,000 francs.—Son hôtel à Paris, où furent exposés, au milieu du plus riche mobilier, les curiosités les plus rares, ses tableaux, sa bibliothèque, une vaisselle magnifique, fut ouvert aux amateurs: la vente dura plus d'une année. — On a publié après sa mort, sous la rubrique de Liége (1766), des *Mémoires écrits par elle-même* (un vol. in-12). Ces *Mémoires* ne sont point autographes. Il a été reconnu qu'ils sont l'ouvrage de M[me] de Vaucluse. Ses lettres, auxquelles on a ajouté une suite, sont aussi d'une main étrangère, mais elles sont mieux écrites que ses *Mémoires*, et l'auteur a d'ailleurs parfaitement exprimé les opinions, les sentiments de M[me] de Pompadour, et ses relations les plus intimes. Cette connaissance parfaite de la vie intérieure de la favorite a pu faire croire que c'était l'ouvrage de Crébillon fils, l'un de ses plus fervents et de ses plus obséquieux serviteurs. On a pu se tromper sur le véritable auteur de cette correspondance, mais il est bien certain qu'elle n'est point de M[me] de Pompadour. C'est encore là une de ces fraudes familières aux spéculateurs de la librairie. DUFEY.

POMPE. (*Hydraulique.*) C'est une machine servant à élever l'eau au moyen d'un cylindre dans lequel joue un piston. On attribue l'invention des *pompes* à Ctésibius, fameux mathématicien d'Alexandrie qui vivait environ 120 ans avant J. C. Il y a plus d'apparence qu'il perfectionna cette invention, puisque Vitruve et Pline avancent que les *pompes* étaient en usage chez les Grecs et les Romains. On distingue deux espèces principales de pompes, les *pompes aspirantes* et les *pompes foulantes*. Le plus souvent on réunit leurs effets en une *pompe aspirante et foulante*.

La pompe *aspirante* se compose d'un corps de pompe dont la partie inférieure plonge dans le réservoir contenant le liquide à élever, soit directement, soit plutôt au moyen d'un *tuyau d'aspiration* qui y est adapté et qui en est comme le prolongement. A leur réunion est une soupape, s'ouvrant de bas en haut, qui permet à l'eau de passer du tuyau d'aspiration dans le corps de pompe, et qui, en s'abaissant, l'empêche de descendre par cette voie. Le piston est percé d'un trou recouvert d'une soupape semblable, et sa tige est attachée à l'extrémité d'un levier dont le jeu le fait monter et descendre alternativement. On comprend maintenant que lorsque le

piston s'élève et fait le vide dans le corps de pompe, l'équilibre qui maintenait l'eau de niveau dans le réservoir et dans le tuyau d'aspiration se trouve rompu : la pression atmosphérique pesant davantage sur la surface libre, l'eau monte dans le tuyau, elle ouvre la première soupape pour passer, tandis que celle du piston reste immobile par le poids de l'air. Quand le piston descend, le jeu des soupapes est l'opposé : l'inférieure se ferme et arrête l'eau, la supérieure s'ouvre pour laisser passer l'air ou l'eau qui se trouve entre le piston et la soupape inférieure; et le fluide est enlevé par lui à l'ascension suivante aussi haut que son jeu le permet. Mais comme la pression de l'air atmosphérique qui fait monter l'eau dans la pompe est égale à celle d'une colonne d'eau d'environ 32 pieds ou 10m.4 de hauteur, elle ne pourrait en soutenir une que de cette élévation; il est donc nécessaire que le tuyau d'aspiration ait une longueur verticale beaucoup moindre que celle de 10m.

Dans la pompe *foulante* le corps de pompe plonge dans le réservoir. A son extrémité inférieure fermée est une soupape s'ouvrant seulement de dehors en dedans; une autre soupape adaptée à la paroi s'ouvre de dedans en dehors et communique avec un autre *tuyau d'ascension*. Quand le piston, qui est plein, s'élève, la soupape inférieure s'ouvre, et l'eau entre dans le corps de pompe; s'il descend, cette soupape se ferme et l'eau refoulée s'échappe par la soupape de dégorgement et s'élève dans le tuyau d'ascension. Grâce à cet arrangement, l'eau peut s'élever à une hauteur indéfinie, le piston exerçant sur le fluide un refoulement auquel on peut donner une intensité qui n'a de limite que dans l'énergie de la puissance motrice.

Maintenant si l'on imagine que le corps de pompe, au lieu de se trouver dans l'eau, soit lié à un *tuyau d'aspiration*, on a la pompe *aspirante et foulante*. Tous les systèmes de pompes imaginables peuvent se rapporter à ceux que nous venons d'indiquer; mais leur disposition peut recevoir de notables améliorations par la disposition des soupapes, la forme et le mouvement des pistons dans les corps de pompe.

D'abord dans les pompes ordinaires, le déversement de l'eau ne s'opère naturellement que pendant la marche du piston dans un seul sens : il y a donc intermittence dans le jet d'eau; pour qu'il soit continu, on a trouvé divers moyens, entre autres la combinaison de plusieurs corps de pompe communiquant à un même tuyau montant, et ayant un jeu de piston en sens inverse; ou bien les deux pistons contraires jouant dans un même corps de pompe; ou enfin un piston d'effet double, aspirant et refoulant; mais le meilleur procédé est d'employer un réservoir d'air. Ce réservoir est une cavité creuse communiquant par une ouverture avec le fluide de la colonne d'ascension. L'air qui y est contenu éprouve la même pression que le fluide et se contracte notablement. Quand le mouvement du piston est rétrograde, l'air de la cavité se détendant presse le fluide et en fait continuer le déversement, quoique avec une diminution graduelle de force : telle est la pompe à incendie.

Lorsque ces pompes doivent être établies à demeure, et servir à élever l'eau d'une manière constante et en une certaine quantité, on les met en action au moyen de bielles et de manivelles mues par des hommes ou par des chevaux, et mieux par des agents mécaniques inanimés, comme une chute d'eau ou la vapeur; dans ce dernier cas, la pompe prend le nom de *pompe à feu*. On peut citer dans ce genre les grandes pompes mises en mouvement par une machine à vapeur pour extraire l'eau des houillères, la pompe qui monte l'eau sur les hauteurs de Chaillot, construite en 1781 par les frères *Périer* pour l'usage d'un quartier de la ville de Paris, etc.

On a inventé dans ces derniers temps des pompes à mouvement circulaire continu d'une extrême simplicité; elles sont aspirantes et foulantes, elles donnent un jet continu, sont d'un petit volume, peu pesantes et particulièrement propres à servir pour l'incendie ou pour arroser les jardins, etc.

On ne peut entrer ici dans plus de détails sur les pompes dont l'idée a servi à la construction des *machines à vapeurs*, si utiles comme moteurs applicables à tous les genres de travaux. Quant à la théorie des pompes on la trouve développée dans la *Nouvelle architecture hydraulique* de Prony; dans le *Traité des machines* de Hachette, et dans les *Éléments de mécanique* de Francœur, de Boucharlat et de Poisson. L. LOUVET.

POMPÉE. An de Rome 648. Un coup de tonnerre était venu soustraire Strabon à la haine des Romains. On avait oublié à Rome les services que ce général avait pu rendre à la république : on ne se souvenait que de son avarice sordide, de sa cupidité féroce. La vieille haine des Romains s'assouvit sur des restes inanimés; on les arracha d'un lit de parade, et on dispersa en lambeaux ce corps que la colère des dieux venait de frapper de la foudre. Tel était le triste et cruel héritage que son fils Pompée semblait être appelé à recueillir; mais des qualités émi-

nentes qui révélaient l'homme supérieur eurent bientôt changé cette haine traditionnelle en la popularité la plus grande et la plus constante dont jamais homme eût été encore entouré. Tout rendait légitime cette faveur que le peuple prodiguait déjà au jeune fils de Strabon : sa vie était d'une pureté sévère, sa parole une garantie certaine de la vérité; son accueil était gracieux et ouvert. Il avait dans les yeux un mouvement doux et séduisant qui le faisait ressembler à Alexandre. A tout le charme d'une parole éloquente et forte, il joignait une apparence de bonne foi et de sincérité complète, un air de loyauté et de conviction; enfin, tout ce qui exerce une séduction puissante, même au delà de l'humble sphère où se renferme trop souvent la popularité. Les femmes admiraient et aimaient le jeune Pompée; mais jusqu'à son mariage l'histoire ne signale qu'une seule de ses maîtresses, la belle et célèbre courtisane Flora. Plutarque, dans sa chaste naïveté, rapporte certains détails de cet amour passionné que notre plume n'oserait pas retracer. Cependant, dès qu'elle fut sérieusement attachée à Pompée, Flora sembla répudier son métier de courtisane. Pompée eut dès sa jeunesse une occasion de déployer cette magnanimité qui devait être une des qualités éclatantes de son caractère. Nous avons parlé de la haine qu'on avait vouée à Strabon son père. Un jour, dans son camp, un certain Terentius résolut de porter un coup mortel au père en tuant le fils. Or, ce Terentius était l'ami et le compagnon de tente de Pompée. Celui-ci fut instruit de ce qui se tramait contre ses jours. Il n'en laissa rien paraître, et à souper il traita Terentius mieux que jamais. Seulement, quand l'heure de se retirer fut venue, Pompée se glissa secrètement dans la tente de son père, résolu de le défendre au péril de sa vie. Le meurtrier s'avança lentement, et dans les ténèbres, frappa avec son épée sur une couche vide. Quand il vit que le complot avait été prévenu, il ameuta les soldats, qui déployèrent leurs tentes et parlaient de se rendre à l'ennemi. Pompée vint au-devant d'eux et les conjura de ne pas déshonorer ainsi leur capitaine. Mais l'émeute triomphait déjà, et les prières du jeune homme étaient sans effet, quand il se coucha en travers de la porte du camp : « Que celui qui veut aller à l'ennemi passe sur mon corps, s'écria-t-il. » On fut désarmé par tant de résolution chez un si jeune homme, et l'ordre se rétablit dans le camp dès qu'on sut que le pardon de Terentius était accordé. Ce que nous venons de rapporter s'applique au courage et à la magnanimité de Pompée; voici maintenant qui est relatif à la simplicité de ses mœurs. Il était un jour très-malade, et les médecins déclaraient que la seule chose qui pouvait le guérir était une grive. La saison en était passée, et on ne pouvait en trouver que dans les jardins du riche Lucullus. Pompée ne voulut pas absolument qu'on la demandât. « Eh quoi, dit-il, Pompée ne pourrait-il pas vivre si Lucullus n'était pas un gourmand? » Il se recoucha, et attendit en paix sa guérison, qu'un autre remède lui procura. Après la mort de son père, Pompée, comme son héritier, fut accusé de malversation et de rapine. Il était très-jeune encore : mais son éloquence fut si puissante, il prouva si évidemment qu'il n'y avait de coupable en cette affaire qu'Alexandre, un des affranchis de son père, qu'il fut entièrement disculpé, et qu'Antistius, qui présidait les juges, offrit sa fille à l'éloquent accusé. Antistia fut donc la première femme de Pompée. Ce fut à cette époque que sa carrière militaire commença. Cinna avait été assassiné dans son camp : Carbon le remplaçait. Il était aussi redouté à Rome que son prédécesseur, et tous les honnêtes gens se rangeaient du parti de Sylla, qui allait marcher contre ce nouveau général. Pompée était alors dans les terres de son père. Son activité demandait un aliment sérieux; son génie le portait vers la guerre. Il ne voulait pas arriver auprès de Sylla en fugitif inutile. Il parvint, avec ses propres ressources, à lever une petite troupe dont il se constitua le capitaine. Elle se grossit peu à peu de tous les partisans de Sylla. Les trois nouvelles légions de Pompée furent partout victorieuses : le soldat romain pressentait un grand général dans Pompée, et bientôt une armée tout entière, que le consul Scipion dirigeait contre lui, se rendit sans tirer le glaive, et passa dans son camp. Sur toute sa route il vainquit Carbon : aussi, quand Sylla le vit arriver devant lui, il descendit de cheval, et salua du titre d'*imperator* ce jeune guerrier, qui n'était pas même membre du sénat. Metellus laissait sommeiller dans les Gaules sa vieille gloire. Sylla offrit sa place à Pompée, qui la refusa en disant : « qu'il voulait bien combattre avec lui, mais qu'il ne lui appartenait pas de le remplacer. » Metellus accueillit bien le nouveau compagnon qu'on lui donnait. La victoire avec Pompée n'abandonna plus le camp de Metellus; mais comme des destinées plus grandes vont s'emparer de lui, nous laisserons dans le demi-jour ces premiers exploits de Pompée. La Sicile et l'Afrique allaient lui offrir de nouveaux champs de bataille. En Sicile, il triompha de Porsenna et de Carbon, qui termina par une dernière lâ-

chété toutes les turpitudes de sa vie. En Afrique, Domitius, qui avait rassemblé l'armée de Marius, périt dans une sanglante bataille où les troupes de Pompée massacrèrent dix-sept mille de leurs ennemis. Le vainqueur ne s'arrêta pas là : il soumit tous les rois barbares, pénétra dans la Numidie, et renouvela pour longtemps cette terreur du nom romain que le temps avait affaibli. Il voulait tout vaincre sur cette terre d'Afrique, et il délassait son armée de la guerre par la chasse aux lions et aux éléphants. Quarante jours suffirent pour tous ces exploits à Pompée, qui n'avait encore que vingt-quatre ans. Or, quand après cette course si rapide et si triomphante il reprenait le chemin de l'Italie, il trouva sur le rivage un ordre venu de Rome, et signé de Sylla, qui lui ordonnait de licencier toute son armée, et de revenir sur-le-champ près de lui : l'armée romaine subit en frémissant sa part dans l'humiliation imposée à son général : elle poussait des cris de révolte et de haine contre Sylla. Pompée eut besoin de toute son autorité pour la maintenir dans les bornes. Quant à Sylla, cet ordre, qu'il avait donné si brusquement, n'avait d'autre motif que de façonner et de plier à son gré la volonté de ses partisans. Il se défiait de ses lieutenants, parce qu'il se souvenait d'avoir, sous Marius, substitué le rôle d'un rival à celui d'un subordonné. Il vint jusqu'aux portes de Rome, félicita Pompée, et lui donna le surnom de *Magnus*. Mais quand le jeune vainqueur parla de célébrer son entrée par les honneurs d'un triomphe, la susceptibilité de Sylla s'y opposa. Pompée avait de nombreux partisans, il comptait sur l'admiration des Romains : « L'insensé, dit-il en parlant de Sylla, ne sait-il pas que plus de gens adorent le soleil levant que le soleil couchant ? » Sylla fut forcé de céder : le triomphe eut lieu. Pompée se présenta monté sur un char traîné par quatre éléphants d'Afrique; les portes de la ville se trouvèrent trop étroites, et Pompée dut se contenter de faire atteler quatre chevaux à son char. Bientôt après Lépide, un des partisans de Pompée, fut nommé au consulat et Sylla mourut. Son testament contenait une vengeance contre Pompée : il était le seul de ses amis qui eût été oublié dans les legs. Pompée sut de nouveau se montrer magnanime, car il honora les funérailles de Sylla. Cependant Pompée n'eut pas longtemps à s'opposer à Rome à une intrigue de Lépide, qui se détachait de son parti. Metellus avait été envoyé en Espagne contre Sertorius, qui déjoua par des manœuvres hardies et nouvelles la tactique et la prudence habituelles du vieux général. Tantôt il attaquait Metellus à la tête de cent cinquante mille hommes, au dire de Plutarque, puis se perdait dans un défilé de montagne, et, avec quelques cavaliers seulement, dans lesquels il paraissait avoir fondu son armée, tombait inopinément sur les derrières de Metellus. Pompée sollicita et obtint d'aller commander en Espagne avec le vieux général. Sertorius l'accueillit par ce sarcasme : « Je battrais cet enfant de verges, s'écria-t-il, si je n'avais peur de cette vieille, » désignant ainsi Metellus. L'avantage resta longtemps incertain des deux côtés. Au combat qui eut lieu près de la rivière de Sucron, Pompée eut à payer de sa personne : tombé, presque seul, dans un gros d'ennemis, sa ressource fut de leur abandonner son cheval, qui était magnifiquement sellé et caparaçonné en or. Mais le sort commun de tous ces généraux révoltés atteignit bientôt Sertorius : il fut assassiné par les siens (681). Perpenna fut un de ceux sur qui les soupçons planèrent. Il prit aussitôt le commandement; mais avec Sertorius, l'âme de cette armée était morte. Perpenna n'était pas de taille à se mesurer avec Pompée; aussi fut-il bientôt vaincu, et il paya de sa tête sa révolte et tout le mal qu'il avait fait à Rome. De nouveaux ennemis, ou plutôt d'autres victimes, vinrent s'offrir aux coups du général victorieux. Crassus avait terminé par une bataille en règle la révolte des gladiateurs abrutis dont Spartacus avait fait des héros. Il échappa six mille esclaves de ce triste champ de bataille. Pompée n'eut qu'un geste à faire, et son armée vengea sur ces débris les terreurs que la guerre des esclaves avait causées à Rome. Il eut pour la seconde fois les honneurs du triomphe : on le nomma aussi consul, et on lui adjoignit pour collègue Crassus, qui faisait tout alors pour traverser cette ambition naissante. Crassus avait pour lui le sénat; mais le peuple tout entier était du côté de Pompée, qui lui semblait tout dévoué. Il affectait le plus grand respect pour la magistrature qui émanait du peuple. Un vieil usage voulait que les généraux se présentassent devant les censeurs pour rendre compte de leur conduite : cet usage était tombé en désuétude; Pompée le rajeunit, et sut en tirer parti pour sa popularité. Voici comment Plutarque, traduit par Amyot, raconte cette cérémonie : « A la fin, le plus asgé d'euxls l'interrogua en ceste sorte : « Je te demande « Pompeius Magnus si tu as été aultant de temps « à la guerre comme il est ordonné par la loi. « — A donc, répondit Pompeius, à haute voix : « Oui, j'y ai esté voirement autant de temps « comme il faut, et non soubz aultre capitaine « que soubs moy-même. » Le peuple ayant ouï

ceste réponse, s'escria de joye et ne put se tenir de s'esclamer à haulte voix tout comme il en fut aise, et les censeurs même descendirent de leur tribunal, et l'allèrent par honneur reconduire jusques en sa maison, pour complaire à une multitude grande de peuple qui les suyvoit avec grands battements de mains et démonstrations de réjouissance.» Pompée comprenait bien qu'il ne fallait pas prodiguer sa popularité pour la conserver longtemps. Il sortait peu de sa maison, et quand il se montrait en public, c'était toujours escorté de la foule de ses clients. Il disait qu'un homme de guerre se rapetisse dans la vie civile, et qu'il doit peu s'y mêler. Aussi ne resta-t-il pas longtemps dans l'oisiveté, et nous allons le retrouver dans de nouveaux combats. — Autour de Rome et de ses vastes conquêtes s'étendait un ennemi déjà terrible, et qui menaçait de tout envahir, un ennemi qui enveloppait de tous côtés cet immense royaume, fermait toutes ses issues, anéantissait tout son commerce : nous voulons parler des corsaires. Rome, occupée de ses guerres civiles, allait laisser échapper de ses mains l'empire des mers. Tout ce qui existait d'adroits pilotes, de beaux vaisseaux, allaient d'eux-mêmes au-devant de cette vie de hasard et de plaisir. La piraterie était devenue une espèce de puissance constituée. Elle disséminait sur toutes les mers ses mille navires; elle n'avait plus à combattre, il lui suffisait de se montrer; elle pillait tous les vaisseaux marchands, et se targuait de générosité quand elle se contentait de les tarifier à un prix excessif. Ces vaisseaux de tous les pays, ces matelots nés partout, avaient organisé, disons-nous, une force homogène et terrible : c'était là aussi que venaient se réfugier les grands seigneurs ruinés, et tous ceux qui avaient une fortune à faire ou à réparer. Le luxe dont les pirates s'entouraient relevait aux yeux des peuples l'abjection du métier qu'ils faisaient. Les villes dont les murailles se baignaient dans la mer voyaient avec effroi et admiration passer ces vaisseaux superbes, dont les rames argentées fendaient légèrement la mer, et où le soleil se brisait étincelant sur des rideaux de pourpre. C'était un concert et un festin éternels. Chaque vaisseau avait à son bord des musiciens et des captives de tous les pays. Ainsi, la piraterie devenait pour Rome un ennemi d'autant plus redoutable qu'à toutes les séductions d'une souveraineté établie, il joignait celles de toutes les délices et de toutes les oisivetés voluptueuses. Il n'y avait sorte d'affront que les corsaires ne fissent impunément au nom romain. On amenait un prisonnier : « Qui es-tu? lui demandait-on. Je suis citoyen romain, répondait le tremblant captif. » Alors tous les corsaires se mettaient à genoux et baisaient les pieds du prisonnier. On lui apportait un manteau de pourpre et des sandales : « Vous êtes citoyen de Rome, répétait-on. Que ne le disiez-vous plus tôt? Vous êtes notre maître, et nous vous obéirons : seulement, voici une échelle, et si vous ne vous jetez pas de bonne grâce dans la mer, nous vous aiderons à y descendre. » Les pirates menaçaient même la terre. Ils débarquaient sur les côtes d'Italie, pillaient les villes et les maisons de campagne, et reportaient tout sur cette mer qui engloutissait tout. Rome ne s'émut et ne s'alarma que quand elle vit tous ses négociants ruinés, et surtout quand l'extrême renchérissement des vivres lui fit pressentir la famine. L'attaque fut résolue. Mais quelle puissance, quelle dictature, opposerait-on à un ennemi aussi formidable? Geminius fut le premier à mettre en avant le nom de Pompée. Il fallait proposer son édit, lui donner une autorité absolue sur toute la mer qui s'étend depuis les colonnes d'Hercule, lui ouvrir un crédit illimité sur tous les receveurs publics, et mettre à sa disposition quinze membres du sénat qui deviendraient ses lieutenants. Le peuple, que le nom de Pompée entraînait toujours, allait voter avec transport toutes ces mesures; mais de graves susceptibilités s'élevèrent. Qu'allait devenir, disait-on, la liberté romaine, si on confiait à un seul homme un pouvoir si excessif? Quelle garantie aurait-on, qu'après avoir vaincu les pirates, il ne reviendrait pas en maître et en souverain ? La popularité de Pompée triompha de toutes ces craintes. Le peuple lui accorda plus même que Geminius n'avait demandé en son nom : cinq cents voiles, cent vingt mille hommes, cinq mille chevaux, deux trésoriers généraux et vingt-quatre lieutenants, tous choisis dans les plus nobles familles. Le hasard voulut que le jour même de l'élection de Pompée les vivres diminuèrent, et le peuple reportait tout à son idole. Pompée divisa en treize régions toute l'étendue de la mer. Les corsaires, pris à l'improviste et séparément, ne purent résister à un armement aussi imposant. Tous ces vaisseaux étendirent leurs ailes, et regagnèrent leur guêpier, la Cilicie. Pompée les y suivit et n'eut pas de peine à les vaincre. En 40 jours, il avait nettoyé les mers de la Toscane, les côtes de la Sardaigne et de la Corse : il reparut à Rome, et repartit bientôt pour les mers de la Grèce. Partout on le recevait comme un libérateur. Aux portes d'Athènes un écriteau disait de lui, suivant Plutarque :

D'autant es-tu dieu comme
Tu te recognois homme.

Pompée ne sut pas être impitoyable vis-à-vis de ceux qu'il avait vaincus. Il attaqua les corsaires dans la ville de Coracesium en Cilicie, où ils s'étaient retirés dans leurs châteaux. Il prit 90 superbes galères garnies d'éperons, et fit 20,000 prisonniers. Il n'en massacra aucun. Mais, voyant des hommes courageux et forts, et des femmes belles et jeunes, il donna des terres à ces proscrits, et colonisa ainsi la Cilicie. Il fit plus pour l'humanité. Metellus avait été envoyé de Rome contre les corsaires de Candie, et les massacrait impitoyablement. Il écrivit à Mettellus que sa nomination était postérieure à la sienne; qu'il avait seul plein pouvoir sur les corsaires, et qu'il eût à se départir de cette guerre. Il envoya un de ses lieutenants, Lucius Octavius, défendre les corsaires contre Metellus, dont les cruautés ne finissaient pas. Beaucoup de détracteurs accusèrent alors la politique de Pompée; mais l'histoire, protectrice sacrée des droits de l'humanité, doit l'absoudre et le défendre. — Dès que Rome apprit les nouvelles victoires de Pompée, le peuple, sur la proposition du tribun nommé Manilius, lui laissa le commandement de toutes ces armées, le nomma gouverneur de la Bithynie, de la Phrygie, de la Cappadoce et de l'Arménie, ce qui était lui donner plus de pouvoir que jamais général n'en avait eu à Rome. Plutarque rapporte ici une anecdote qui prouverait qu'il y avait de la comédie dans la conduite de Pompée. Laissons parler Plutarque, et écoutons Amyot : « Quand il reçut les lettres par lesquelles on lui mandoit ce qui avoit été ordonné par le peuple en sa faveur, l'on dit qu'en la présence de ses familiers amys, qui tous estoient autour de luy et s'en resjouissoient, il fronça ses sourcils, et frappa sa cuisse comme estant désormais fasché et annuyé de tant de charges les unes sur les autres, en disant : « O dieux, ne serai-je jamais « au bout de tant de travaux? N'eust-il pas mieux « valu pour moi que j'eusse été quelque petite « personne basse et inconnue, que d'estre ainsi « continuellement à la guerre le harnois sur le « dos? Ne verray-je jamais le temps que, me « despétrant des lacs de ceste envie, je puisse « vivre doucement avec ma femme et mes en- « fants, aux champs dans une maison ! » Telles paroles alloit disant Pompeius; mais ses plus privés amis même ne purent supporter cette trop évidente dissimulation, cognoissant très-bien que, oultre son ambition naturelle et convoitise de dominer, il estoit très-aise d'avoir obtenu cette charge pour le différend et la querelle qu'il avoit eus avec Lucullus : aussi le descouvrirent bien incontinent les effets. » — La guerre contre Mithridate avait été glorieusement conduite par Lucullus; aussi sa jalousie s'éveillait malgré lui à l'approche d'un concurrent aussi redoutable. Pompée proclamait partout qu'on n'eût à obéir qu'à lui seul, et il détruisait tout ce que son prédécesseur avait fait. Les deux généraux se rencontrèrent sur la route : l'armée de Lucullus venait de traverser un pays frais et boisé; celle de Pompée avait passé par des terres sèches et arides. Aussi les archers de Lucullus avaient-ils des branches fraîches au bois de leurs lances qu'ils partagèrent fraternellement avec ceux de Pompée. Les deux chefs imitèrent d'abord la courtoisie de leurs armées; mais bientôt, une discussion s'étant élevée, Lucullus fut traité d'avare et Pompée d'ambitieux. Peu s'en fallut que ces deux armées, formées de concitoyens, ne tournassent l'une contre l'autre ces armes qui étaient destinées à combattre Mithridate. « Pompée, disait Lucullus, ressemble à ces oiseaux de proie qui ne s'attaquent qu'à des cadavres. Il se vante d'avoir vaincu Sertorius, mais Metellus ne lui avait rien laissé à faire; Spartacus, mais Crassus avait abattu la tête quand il a renversé le tronc; il trouve partout des restes de bataille qu'il a l'art d'arranger en victoires pour lui : qu'il s'attaque donc à Mithridate, il trouvera son fantôme; mais Mithridate n'existe plus : je l'ai vaincu. » — Cependant Mithridate, malgré l'opinion de Lucullus, était encore un ennemi redoutable et puissant. De plus, c'était celui qui pouvait le plus lasser la patience des généreux romains. L'artificieux despote paraissait se livrer tout entier aux voluptés orientales, comme pour se distraire du souvenir de ses défaites. Mais, au sein de ces plaisirs qui énervent l'âme, il conservait la vigueur de sa haine et de ses résolutions : il animait par des largesses intelligentes ses vieux partisans et jusqu'à ses alliés tout froissés de sa chute. C'était, en un mot, l'âme invisible qui résidait mystérieusement sur les débris de cet empire. De plus, comme il ne voulait à aucun prix tomber entre les mains d'un ennemi, il avait toujours sur lui un poison violent qui ne le quittait pas, ne voulant pas, disait-il, livrer Mithridate vivant aux Romains. Les manœuvres de Pompée consistèrent donc à chercher à envelopper un ennemi qui se dérobait toujours. Ce fut une pénible course le long de l'Euphrate, de l'Araxe et des vallées qui avoisinent le mont Taurus. Une nuit cependant, comme la lune

éclairait les deux armées, les coups de Pompée ne frappèrent plus dans l'ombre, et ses flèches atteignirent un but. Dix mille barbares marquèrent par leurs cadavres, à l'aube naissante, la place où le combat avait eu lieu. Quant à Mithridate, il passa au milieu des ennemis avec 800 cavaliers, trompant ainsi toutes leurs prévisions. La rapidité de sa fuite fut telle que presque tous ses cavaliers restèrent en chemin. Le roi ne se trouva plus, quand il regarda autour de lui, que trois compagnons. L'un d'eux était sa concubine Hypsicratia, amazone que rien ne pouvait lasser. Vêtue en soldat parthe, elle combattait de pied ferme, soignait elle-même ses chevaux, et n'abandonnait jamais le roi, qui l'appelait Hypsicrates. Mithridate rallia ses amis dans un de ses châteaux qui s'appelait Juvra, leur distribua de nouveau de l'or et du poison, et alla demander la protection de Tigranes; mais Tigranes était du parti de Pompée. Il avait éprouvé la magnanimité d'un tel ennemi, et un traité de paix glorieux pour Rome avait été conclu. Mithridate s'était caché du côté du Bosphore, près des marais méotides. Pompée traversa le fleuve Cyrus, et se mit à la poursuite des Albaniens. Il fallait s'enfoncer dans des pays brûlés par le soleil : on remplit d'eau 10,000 peaux de chèvres, et, après quelques jours de fatigue, l'armée romaine rencontra et triompha facilement de 60,000 barbares à pied et de 12,000 à cheval. Dans cette affaire, Pompée fut blessé à l'épaule par le frère du roi, nommé Cosis; mais il se vengea du barbare, et le perça de sa javeline. Les Romains voulurent pénétrer jusqu'à la mer Caspienne; mais les serpents et les reptiles qui dormaient sur le rivage se réveillèrent, et forcèrent les triomphateurs à revenir sur leur pas et à prendre le chemin de l'Arménie. On amenait en foule à Pompée des concubines de Mithridate. Une seule, Stratonice, parut plaire au général romain. C'était la fille d'un musicien assez pauvre. Un jour, pendant que Mithridate soupait avec ses femmes, on amena devant lui le père et la fille. Les yeux du roi furent tellement charmés de la beauté de Stratonice et ses oreilles de la douceur de sa voix qu'il voulut que la belle chanteuse entrât le soir même dans sa couche. Le pauvre musicien se retirait tout triste de n'avoir pas été écouté, et l'imprudent ne s'aperçut pas qu'il laissait son trésor, sa fille, dans le palais. Le lendemain, quand il s'éveilla, il se vit sous de magnifiques lambris, entouré d'esclaves : « Est-ce un rêve? demanda-t-il. — Non, lui répondit-on. Tout ceci est à vous. » Le vieillard, ne voyant pas revenir sa fille, devina tout, et accepta sans rougir ces richesses, que payait l'honneur de sa fille. Telle était la belle captive de Pompée. Dans un autre château nommé Cœnos, il trouva toute une correspondance secrète de Mithridate, où bien des infamies étaient consignées. Le roi avait empoisonné son propre fils Ariarathe, qui avait eu l'imprudence de remporter sur lui le prix de la course aux chevaux. Puis, c'étaient des projets de faire périr tous les Romains qui étaient dans l'Asie, et tout cela était mêlé de lettres lascives qu'il écrivait à Monime et qu'elle lui répondait. Pompée, voyant que cet ennemi lui échappait toujours, voulut le prendre par la famine. Mais il était dit que Mithridate ne serait pas vaincu et humilié. Un jour que Pompée s'amusait à dresser un cheval arabe, on lui apporta des lettres du royaume de Pont : elles apprenaient que Mithridate, trahi par son fils Pharnace, s'était empoisonné. Pompée reçut en même temps des présents de Pharnace, entre autres il lui fit offrir le corps de son père. Pompée s'en détourna avec horreur. Il reprit en toute hâte le chemin de l'Italie. En passant, il s'arrêtait aux jeux et aux chansons de la Grèce. Cependant, Rome ne voyait pas revenir sans effroi ce vainqueur si puissant. Qui pouvait lui résister? Ne pouvait-il pas s'installer en maître et plier tout sous la domination d'une armée si dévouée et si forte, et qui avait eu le temps d'oublier sa patrie et de diviniser son chef. A mesure donc qu'il approchait, une inquiétude vague s'emparait des Romains : ils comprenaient que tant de victoires étaient une arme dangereuse contre leurs libertés, et que leur indépendance succomberait sous un général victorieux. Le riche Crassus s'éloignait de Rome avec ses trésors. Les grands seigneurs se renfermaient dans leurs palais. Que ces craintes furent jugées puériles quand on vit, dès qu'il eut mis le pied en Italie, Pompée, loin de son armée, suivre avec quelques domestiques la route de Rome, comme s'il fût revenu de sa maison des champs! Les populations, joyeuses, s'empressèrent autour de lui, et lui firent une escorte qui n'avait rien d'effrayant pour la liberté. Chacun se plaisait à saluer dans Pompée l'honneur du nom romain, et c'était la gloire de la patrie que Rome accueillait en ouvrant, pour la troisième fois, ses portes au triomphe d'un seul homme. — Il y avait une ancienne loi à Rome qui défendait aux généraux vainqueurs de mettre les pieds dans la ville avant le jour fixé pour leur triomphe. Pompée, qui voulait avoir des amis dans les consuls qu'on allait nommer, envoya prier le sénat de surseoir à l'élection jus-

qu'à son entrée à Rome. Une prière dans la bouche de Pompée avait une telle autorité que le sénat allait y obtempérer, lorsque Caton, cette sentinelle toujours en éveil sur la frontière des libertés publiques, se leva, et, parlant des anciennes coutumes et de l'indépendance de l'élection consulaire, fit rejeter la demande de Pompée. Celui-ci essaya de ramener à lui cette vertu incorruptible : il proposa à Caton d'épouser une de ses nièces. Il refusa cette alliance illustre; car il avait pénétré les motifs secrets de Pompée. Sa femme et sa nièce s'en désespéraient, et l'en blâmaient hautement. Peu de jours après, le bruit se répandit dans la ville que, par les ordres de Pompée et dans ses jardins mêmes, on avait distribué de grandes sommes d'argent pour faire pencher la balance en faveur d'Afranius, une de ses créatures. Cette rumeur excita le mécontentement public. Eh quoi! disait-on, est-ce l'argent qui va créer nos magistrats, et le consulat appartiendra-t-il maintenant au dernier enchérisseur? Caton, dans son humble maison, répétait à sa femme et à sa nièce : « Voyez, si nous avions accepté cette illustre alliance, toutes ces injures nous atteindraient, et la moitié de ce blâme eût été déversée sur nous. » — Du reste, jamais les portes de Rome ne s'étaient ouvertes pour un triomphe plus éclatant. Il dura deux jours entiers, et Plutarque raconte qu'avec ce qu'on omit de montrer en cette fête, on aurait pu faire un triomphe très-imposant. Des bannières précédaient Pompée : elles portaient écrites les noms des nations qu'il avait vaincues, c'est-à-dire le royaume du Pont, l'Arménie, la Cappadoce, la Médie, la Colchide, l'Albanie, la Syrie, la Palestine, la Judée, l'Arabie, les corsaires qu'il avait anéantis, les mille châteaux, les neuf cents villes, les huit cents vaisseaux, qu'il leur avait pris. Il rapportait 20,000 talents en bijoux et en or. Il avait augmenté de 35 millions le revenu de la république. De plus, marchaient à la suite de son char triomphal les fils de Tigranes, avec sa femme et sa fille; le roi des Juifs Aristobulus, la sœur de Mithridate et cinq de ses enfants, et tous les capitaines des corsaires. Mais ce qui rehaussait le plus la gloire de Pompée, c'était ce que chacun répétait autour de lui. Il avait triomphé trois fois : la première de l'Afrique, la seconde de l'Europe, la troisième de l'Asie. Promenant ainsi la terreur de ses armes, il avait soumis à la domination romaine la plus grande partie du monde alors connu. Que tenterait maintenant cette ambition qui s'était rassasiée de toutes les joies de tant de victoires? où s'arrêteraient ces conquêtes qui avaient embrassé le monde? César seul pouvait résoudre le problème. Ces deux hommes sentaient que l'un devait écraser l'autre. César commença par obtenir de Pompée qu'il se brouillât avec Cicéron; puis il le rapprocha de Crassus, double manœuvre qui éloignait de lui un conseiller dangereux et éloquent, et qui, unissant Crassus et Pompée, n'en faisait plus pour César qu'un seul adversaire qu'il saurait dompter. César était parvenu au consulat : il s'y conduisit, dit Plutarque, comme un tribun du peuple. Il proposa une distribution de terres, qui fut reçue avec transport. Pompée, qui ne voulait pas se laisser devancer en popularité, se joignit à César par l'organe du tribun Clodius, qui mettait sans cesse son nom en avant au risque de le compromettre. — Jusqu'à présent, nous n'avons vu dans Pompée qu'un général habile qui, par l'éclat et la promptitude de ses succès, fait presque oublier qu'ils lui ont été rendus faciles par les travaux plus savants et plus héroïques de ses prédécesseurs, tels que Metellus et Lucullus. L'occasion lui est favorable sans doute; mais il ne la manque jamais. On pourrait dire qu'il porte de la grâce dans la victoire. Dans sa vie, ou privée, ou publique, tout est plein encore de dignité et de cette aménité que les deux Scipion avaient fait connaître aux Romains. Maintenant il va décroître et tomber comme l'un de ces grands arbres qui, minés au dedans par un vice secret, sont renversés avec fracas, et écrasent dans leur chute tout ce qui les entoure. Il n'y a pas a douter que dès lors, et Pompée, et César, se demandaient déjà tous les deux à qui appartiendrait l'empire de Rome. Ils résolurent de tâter le terrain, et, pour sonder en toute sécurité, pour avoir le temps de se faire en secret des partisans dévoués, ils contractèrent ensemble une alliance de famille qui semblait devoir faire deux parents éternellement liés de ces deux rivaux. Pompée épousa Julia, la fille de César. Pendant quelque temps, il ne fut occupé que des charmes de sa nouvelle épouse. Il l'emmenait avec lui dans ses maisons de campagne, passait tout son temps auprès d'elle, et négligeait absolument les choses publiques. César, de son côté, s'occupait avec de vastes projets de son gouvernement de la Gaule cisalpine. Caton était absent de Rome, et la direction était donnée uniquement par Clodius, qui avait abandonné le parti de Pompée, et qui l'injuriait du haut de la tribune. Le sénat aussi, irrité de la faiblesse avec laquelle Pompée avait abandonné Cicéron, ne relevait pas toutes les accusations dont Clodius chargeait Pompée auprès du peuple. Celui-ci vit bien que le moyen le

plus sûr pour lui était de rappeler Cicéron, cher au sénat, et ennemi mortel de Clodius. Une fois réinstallé, Cicéron ne se montra point ingrat pour Pompée. Il fit passer au sénat la proposition de charger Pompée de faire venir du blé à Rome, ce qui était lui confier de nouveau le commandement de forces importantes, tant sur mer que sur terre. Il envoya partout ailleurs ses lieutenants et ses amis, et partit lui-même en Sicile. Comme la flotte allait remettre à la voile pour revenir et reporter les vivres à Rome, une bourrasque s'éleva : les matelots ne voulurent pas lever les ancres. Pompée donna des ordres positifs : « L'important, dit-il, n'est pas que je vive, mais que j'arrive. » Le vent s'apaisa : les marchés et les halles se remplirent, non-seulement à Rome, mais aux environs, tellement, dit Plutarque, « qu'il en courdict comme une vive fontaine et un ruisseau qui s'espandit par toute l'Italie. » Cependant, César, du fond de la Gaule, qu'il soumettait d'une manière si admirablement racontée dans ses *Commentaires*, remplissait l'Italie de son nom. Il jouait un double jeu dans sa province; il aguerrissait son armée, la tenait sans cesse en haleine, lui montrant par lui-même l'exemple du courage et de l'héroïsme. Il faisait de ses soldats autant de partisans intrépides, qu'il gagnait par l'or dont il dépouillait ses ennemis, et qu'il s'attachait de plus en plus par ses victoires; mais il n'en était pas pour cela moins actif, moins adroit à Rome; ses partisans secrets distribuaient de l'argent au peuple, et donnaient aux sénateurs et à leurs femmes de magnifiques présents, qu'il tirait on ne sait comment d'un état si peu avancé en civilisation. Sa popularité était telle alors que pendant qu'il hivernait à Lucques, tous les hommes illustres de Rome, deux cents sénateurs, ayant en tête Pompée et Crassus, vinrent le trouver, et remercier celui qui se montrait si grand dans ses victoires et si libéral dans ses présents. Ce fut là que fut conclu entre César, Pompée et Crassus, ce traité mystérieux, ce triumvirat, où chacun devait essayer de gouverner à trois avant de gouverner seul; ce triumvirat, qui fit ouvrir le tombeau de la république romaine. Il fut convenu que Pompée et Crassus demanderaient le consulat aux prochaines élections, que l'un aurait le gouvernement de l'Afrique, l'autre celui de l'Asie, et qu'ils travailleraient tous dans un but commun. Tous les candidats se retirèrent devant Pompée et Crassus, Lucius Domitius fut le seul que les conseils de Caton engagèrent à ne pas céder : « Reste, lui disait-il, tu ne combats pas pour toi, mais pour les libertés de Rome ! » Le parti indépendant fut vaincu; on en vint aux mains; Caton fut blessé à l'épaule, parce qu'il avait abandonné le dernier le lieu de l'élection. Pompée et Crassus furent nommés. L'Asie fut donnée à Crassus, l'Afrique à Pompée. Celui-ci prêta alors deux de ses légions à César, qui avait besoin d'un renfort : faute capitale dont il eut bientôt à se repentir. Cette élection violente avait porté un coup fâcheux à la popularité de Pompée; des jeux qu'il donna au peuple la lui assurèrent de nouveau. Il ouvrit un magnifique théâtre, dont il avait fait prendre le modèle en Grèce; il y fit combattre dans l'arène cinq cents lions et des éléphants : dès lors, sa réputation se rétablit; jamais il n'avait été plus grand, plus juste et plus aimé des Romains. Il fallut toutes ses prodigalités pour faire excuser la conduite actuelle de Pompée. Non-seulement il laissa à ses lieutenants le commandement de ses armées, mais tout son temps se passait à l'intérieur, dans des fêtes où présidait son esclave favori, Démétrius, et dans ses maisons de campagne, où il vivait entièrement occupé de sa femme Julia. Pompée, dit Plutarque, était très-séduisant auprès des femmes; sa conversation était vive et entraînante. Julia adorait Pompée. Après quelque temps de bonheur, elle mourut en couche, et son enfant ne lui survécut pas. Ce lien d'amour qui unissait César à Pompée changea en se brisant toute la face du monde. En outre, Crassus fut tué en Asie après une sanglante défaite; il n'y avait donc plus un tiers importun qui pût s'interposer entre ces deux rivaux. Pompée fut le premier qui attisa le feu sous la cendre qui le couvrait : il fit une harangue où il rappela qu'il s'était toujours départi des emplois publics et des magistratures qu'il avait exercées, aussitôt que la loi de son pays le lui avait ordonné, laissant entendre par là qu'il était temps que le vainqueur des Gaules licenciât ses armées. Ensuite, les créatures de Pompée parlèrent sourdement de la nécessité où la république serait bientôt d'élire un dictateur. Cette opinion souleva un violent orage dans l'assemblée du peuple, qui comprenait que de la dictature suprême à la royauté il n'y avait qu'un pas. Les amis de Pompée retournèrent alors la proposition contre ceux de César, et Bibulus parla d'élire un seul consul. Caton se leva alors : chacun s'attendait qu'il allait tonner contre la proposition; mais, dit Plutarque, il déclara que pour lui il n'aurait jamais personnellement conseillé cette mesure, que cependant, puisqu'elle venait d'un autre, il était bien d'avis qu'on la suivît : « Pour autant,

dit-il, qu'il vault mieux avoir un magistrait qui commande, qui qu'il soit, que de n'en point avoir du tout, et qu'il ne voyait personne qui sût aussi bien commander, en ces temps de trouble, que ferait Pompeius. » Le sénat ratifia cette mesure, et Pompée fut nommé seul consul avec la permission de s'adjoindre un collègue s'il voulait. Il remerciait Caton : « Je n'ai point parlé, répondit celui-ci par intérêt pour vous, mais par amour pour la chose publique, et je dirai toujours mon avis, que vous me le demandiez ou non. » Pompée épousa alors Cornélie, fille de Metellus-Scipion, veuve de Crassus. Cette dame, très-jeune et très-belle, était dit-on, très-savante en philosophie et en géométrie. Pompée fut de nouveau captivé par elle, et au milieu des graves événements qui se préparaient, il se renferma dans ce nouvel amour, qui le distrayait de la chose publique. Pompée s'attacha cependant à faire quelques améliorations importantes, mais il les détruisait par ses exemples. Ainsi, il voulut protéger l'intégrité et l'inviolabilité des juges, et corrompit ceux qui devaient voir paraitre devant eux son beau-père Scipion. Il fit aussi publiquement l'éloge de Plancus, qui fut condamné cependant; et un jour, comme il revenait du bain, et qu'un accusé se précipitait à ses genoux et embrassait ses pieds : « Relevez-vous, lui dit-il, vous ne faites que me gâter mon souper! » Tel était Pompée : avec de bonnes intentions, ce qu'il faisait allait sans cesse à l'encontre de ce qu'il y avait de louable dans ses projets. Il s'adjoignit pour collègue son beau-père Scipion, se fit confirmer pour 4 ans dans ses divers gouvernements, et obtint de prélever mille talents par an sur les fonds publics pour entretenir ses soldats. — Une des mesures les plus habiles de Pompée fut de lier à son parti Cicéron, que les manœuvres de César en avaient d'abord détaché. Cicéron était une voix toujours admirée dans le sénat. Le courage de l'orateur et du citoyen venait de délivrer Rome de cette conjuration terrible et atroce dont Catilina était le chef. Cicéron voulut que Pompée se liât à lui par des paroles solennelles qu'il ne pourrait plus révoquer. Voici comment il le raconte dans une de ses lettres à Atticus : « Dans cette vue, j'ai commencé par engager Pompée, qui avait été trop longtemps sans s'expliquer sur mes actions, à déclarer en plein sénat, non pas une fois, mais plusieurs, et fort au long, qu'on m'est redevable du salut de l'empire, c'est-à-dire de toute la terre. Il ne m'importait pas tant qu'il s'expliquât là-dessus, car mes actions ne sont pas si obscures qu'il faille les faire connaître, ni d'un mérite si douteux qu'elles aient besoin d'approbation, il n'importait, dis-je, pas tant à moi qu'à la république qu'il me rendît ce témoignage, parce que certaines personnes malintentionnées s'imaginaient que ces actions même seraient entre nous deux un sujet de division. Je me suis donc lié si étroitement à lui, que nous en sommes, et plus autorisés dans les affaires publiques, et mieux soutenus dans ce qui nous regarde en particulier. » Quelques années auparavant, Rome avait été témoin d'un grand scandale. Clodius, ce tribun factieux et dissolu, venait d'attenter de la manière la plus flagrante à la religion et à la morale publique. Pendant que l'épouse de César, avec laquelle il entretenait des liaisons coupables, célébrait dans sa maison les mystères de la déesse des femmes, Clodius, sous les habits d'une jeune fille, pénétra dans cette maison, dont les portes, pendant toute la cérémonie, étaient interdites à tout homme. Il se réunit aux chœurs des femmes qui chantaient, regarda d'un œil profane ces mystères impénétrables même pour les Romains, fut surpris et reconnu dans la chambre de Pompeia. — Le scandale fut énorme : Cicéron fut un des plus ardents à venger l'honneur de César et la pudeur romaine. Mais les juges furent gagnés; les complaisances de quelques grandes dames sauvèrent la vie à Clodius. Celui-ci ne tarda pas à se venger sur Cicéron; il fut exilé, et Pompée donna les mains à cette injustice; plus tard, il reconnut sa faute et rappela Cicéron. Telle fut la source d'une alliance que Pompée sut habilement ménager, et dont le grand orateur s'enorgueillissait. Il insiste dans une autre lettre sur cette amitié politique : « Quant aux reproches que vous me faites tout doucement sur mes liaisons avec Pompée, ne croyez pas que j'aie recherché son amitié parce que j'avais besoin de lui pour me soutenir, mais c'est que les affaires étaient à un point que s'il y avait eu entre nous la moindre dissension, il en serait arrivé de très-grandes dans la république. Pour l'empêcher, je m'y suis pris de telle sorte que, sans me démentir en rien, je l'ai rendu meilleur et moins dévoué aux volontés du peuple. Sachez qu'il parle plus avantageusement de mes actions, contre lesquelles tant de gens avaient voulu le prévenir, que des siennes propres : jusque-là qu'il me rend ce témoignage, que s'il a bien servi l'État, je l'ai sauvé. Je ne sais quel avantage je tirerai de tout cela; mais je sais bien que c'en est un grand pour la république, et si je pouvais réussir de même près de César, qui à présent a si fort le vent en poupe,

rendrais-je un mauvais service? Je dis plus, quand je n'aurais pas d'envieux, quand tout le monde me rendrait justice, ne vaudrait-il pas toujours mieux guérir les parties malades que d'être obligé de les couper? » La popularité de Pompée était égale dans le peuple, que sa loi agraire lui avait gagné, et au sénat, où Cicéron dominait. Il tomba dangereusement malade. Plutarque raconte que toute l'Italie se mit en deuil, supplia les dieux, et fit des réjouissances magnifiques lors de sa guérison. Ces démonstrations publiques furent une des causes de la guerre civile. Pompée était très-accessible à l'orgueil; il se disait qu'aucun ennemi ne serait en état de résister à un homme qu'on déifiait ainsi. César arrivait sur Rome avec une armée qu'il avait rendue invincible. Le Rubicon était passé : « Qu'importe! disait Pompée, c'est moi qui ai fait César; je mettrai moins de temps à le défaire. » C'était lui qui avait en main les intérêts de la chose publique. Le sénat, les libertés de Rome, s'appuyaient sur son épée; mais lui, plongé dans une mollesse coupable à son âge, et dans les circonstances qui l'entouraient, laissait les populations italiennes s'approcher de Naples où il habitait, pour jeter de l'encens sur son autel, se renfermait dans sa maison avec sa nouvelle épouse Cornélie, et quand on lui disait que César marchait sur Rome, que César allait étouffer sous ses pieds les dernières libertés romaines, Pompée répondait sans détacher ses yeux de Cornélie : « Qu'importe! Ne savez-vous pas qu'en quelque endroit de l'Italie que Pompée frappe du pied, il en sortira des légions tout armées et prêtes à lui obéir? » Cette indolence fut plus fatale à la république que ne l'avait été jusque-là l'ambition du triumvir. Dans ces circonstances, Pompée manqua complétement de cette habileté froide et calculatrice avec laquelle il faisait des choses qui paraissent grandes et spontanées dans le lointain. La journée de Pharsale fut la dernière journée de la liberté et de la république romaine. Représentées par un protecteur peu zélé, elles furent vaincues. La faute tout entière est à Pompée : si, au lieu de se renfermer dans les délices de sa maison de Naples, il avait préparé à la guerre tous ces jeunes seigneurs qui n'y avaient jamais été, et tous ces soldats qui se reposaient depuis longtemps, la plaine de Pharsale n'eût pas été aussi funeste à Pompée, et une tombe de moins eût été creusée sur les bords du Nil. Cependant, si César était hors de Rome, si l'on voyait déjà ses dix légions sur les sommets des Alpes, César était dans Rome aussi, ou du moins son or y était pour lui. Il avait gagné le tribun Curion, dont il avait payé les dettes immenses, Marc-Antoine, Pison. Dans une assemblée du peuple, où l'on avait agité la question de savoir lequel de César ou de Pompée devait poser les armes, un plus grand nombre s'était levé pour César que pour Pompée. Le consul Marcellus était resté le partisan le plus exalté de Pompée; il traitait publiquement César de brigand. Après l'assemblée du peuple, Marcellus, suivi de tout le sénat, qui était resté fidèle à Pompée, se rendit chez ce général : il lui peignit chaleureusement les circonstances qui le menaçaient, et termina par lui dire : « Je vous ordonne Pompée de secourir votre patrie, et de vous servir des troupes que vous avez déjà et d'en lever de nouvelles. » Cependant César n'était plus qu'à quelques journées de Rome : une terreur panique s'emparait de ses habitants; les plus considérables se portaient chez lui, et là on lui demandait ce qu'il avait à opposer à César. Pompée parla faiblement des deux légions qu'il avait prêtées à César, et d'une force de trente mille hommes. « Où sont, se demandait-on, ces légions qui devaient sortir de dessous terre? » — Caton proposa et fit adopter de nommer Pompée général avec un pouvoir absolu. « Ceux, disait-il, qui font le plus de mal peuvent aussi quelquefois faire le plus de bien. » Pompée déclarait partout que ceux qui resteraient dans la ville, et ne le suivraient pas, seraient considérés comme partisans de César. A la tête d'une armée forte de sept mille chevaux, et d'un grand nombre de fantassins, au bout de neuf jours de siége il s'empara de Brindes, et fit embarquer pour la Grèce les deux consuls et toute son armée. Ainsi, voilà Rome sans magistrat, sans sénat. Plusieurs historiens font gloire à Pompée de cette fuite, qu'ils appellent une bonne ruse. Pour nous, il nous semble que ce fut une faute capitale que d'abandonner ainsi le sol de l'Italie et le trésor public, que de céder du terrain sans aucun prétexte à un général qu'on méprisait tant naguère. Cette opinion est éloquemment exprimée par Cicéron : voici comment il en parle à Atticus : « Dites-moi, je vous prie, ce que vous pensez du parti qu'il a pris d'abandonner Rome. Pour moi, je n'y comprends rien, et je n'y vois aucune apparence de raison. Abandonner Rome! Vous en feriez donc autant si les Gaulois venaient une seconde fois l'assiéger? La république, dit-il, n'est pas renfermée dans l'enceinte de nos murailles; mais notre patrie n'est autre chose que nos foyers et nos autels. Thémistocle n'abandonna-t-il pas Athènes? C'est qu'une seule ville ne pouvait arrêter ce torrent

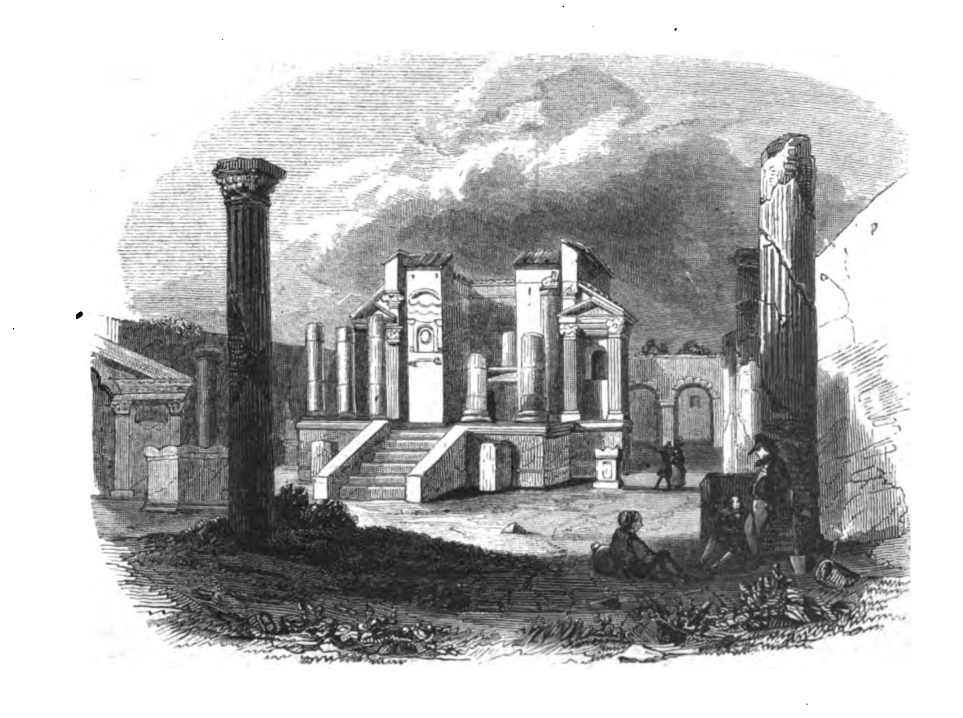
de barbares qui inondait la Grèce. Environ 50 ans après, Périclès sauva Athènes quoiqu'il ne lui restât plus que cette place; et lorsque les Gaulois eurent pris Rome, nos pères tinrent dans le Capitole : vous voyez combien nous avons dégénéré. D'un autre côté, il semble qu'il se tirera de ce mauvais pas, si j'en juge par la douleur publique des villes de ces quartiers, et par tout ce que l'on dit dans les conversations. Si l'on est fort étonné de voir la capitale de l'empire sans sénat, sans magistrat, Pompée fuyant est un spectacle qui a animé tous les esprits. » La flotte, partie de Dyrrachium, aborda en Macédoine. Brutus, celui qui devait tuer César, Caton, Cicéron lui-même, après de longues et prudentes hésitations, vinrent rejoindre Pompée. Pour César, il entra sans difficulté dans une ville déserte; il ne se livra à aucune vengeance, et ne fit pas tomber une tête : il menaça seulement le tribun Metellus de le tuer s'il refusait de lui livrer les clefs du trésor public : « Et remarquez, ajouta-t-il, qu'il m'est plus difficile de le dire que de le faire. » Il ne s'arrêta pas longtemps à Rome. Il retourna en Espagne, où il s'empara de quelques troupes de Pompée, et de là se mit à poursuivre de près son illustre rival. La tactique de César fut d'user et d'affaiblir par des escarmouches savantes le corps formidable de l'armée ennemie, et de prouver à ses soldats qu'il était possible après tout d'attaquer cette masse imposante. Cette conduite faillit lui coûter cher. Dans une de ses défenses, Pompée se battit avec tant de courage que deux mille des ennemis restèrent sur le champ de bataille. César se réfugia dans son camp, où il ne fut pas poursuivi, et le soir, causant avec ses amis, il dit : « Nous étions vaincus aujourd'hui si nous eussions eu affaire à un ennemi qui sût vaincre. » La disette força bientôt César à aller chercher d'autres ressources; il passa en Thessalie; là, au-dessus de Larisse, près du fleuve Apidanus, il arriva dans une plaine stérile, et qu'on appelait Pharsale; Pompée le rejoignait lentement. Là fut livrée une des plus sanglantes batailles de l'antiquité (*voy.* PHARSALE). Pompée y vit périr sa fortune avec la liberté romaine. Réduit à prendre la fuite, escorté de quelques amis fidèles et de quelques esclaves, il erra pendant longtemps, et quand son cheval fut lassé, il l'abandonna, et, traversant la vallée de Tempé, se mit à genoux sur le bord du fleuve et but de son eau. Il arriva le soir sur le rivage de la mer, et dormit dans une cabane de pêcheurs. Le lendemain, il renvoya ses esclaves, et, avec les deux Lentulus, Favonius et quelques autres, monta sur un bateau de rivière, aperçut de loin un vaisseau marchand, se dirigea vers lui, et appelant le patron, il lui demanda asile à son bord. « Cet homme, dit Plutarque, était occupé à raconter à ses matelots un songe qu'il avait eu la nuit, dans lequel Pompée lui était apparu vaincu et suppliant. C'était bien lui, c'était le grand Pompée; c'était la même figure, résignée, mais fière, abattue, mais encore noble. Il fit diriger le vaisseau vers Mytilène, où était sa femme Cornélie. Il restait sur le pont, silencieux et comme perdu dans la contemplation de la mer. Arrivé à l'île de Lesbos, il envoya un courrier pour prévenir Cornélie. Elle attendait, d'après les dernières lettres de Pompée, le récit d'une victoire facile et éclatante, et voilà ce que le messager lui dit : « Si vous voulez le voir encore, il est là sur un seul vaisseau, et qui n'est pas à lui! » Cornélie tombe sans connaissance à ces mots; puis bientôt elle revient à elle, traverse la ville en courant, et se jette dans les bras de Pompée : « O mon époux, lui dit-elle, ce n'est pas ta mauvaise fortune que je pleure, c'est la mienne : me comprends-tu? Publius Crassus, mon premier mari, est mort, tué de la main des Parthes, et il fallait seulement que ma vie fût liée à la tienne pour changer en malheurs inouïs la fortune du grand Pompée. O Pompée! Pompée! pourquoi t'ai-je connu, et que ne me suis-je couchée, comme je le voulais, dans le tombeau du grand Crassus! » Pompée la releva et lui répondit : « N'accuse pas la fortune, Cornélie; il y a peu d'hommes qu'elle ait favorisés aussi longtemps que moi. Parce qu'elle ne m'avait jamais abandonné jusqu'ici, tu as cru que je l'avais maîtrisée : voilà ton erreur. Ne la maudis pas, Cornélie, et pense que, puisque de ce que j'étais elle m'a fait ce que je suis maintenant, de ce que je suis elle peut me refaire ce que j'étais. » — Cornélie rassembla ses bijoux et ses esclaves. Pompée s'embarqua avec sa femme, et fit voile sans s'arrêter jusqu'à Attalie, dans la Pamphylie. Il fut rejoint par soixante sénateurs. Caton, lui apprenait-on, avait rassemblé les débris de son armée. Sa flotte restait encore tout entière. Ces nouvelles relevèrent un peu Pompée : mais il pleura amèrement la faute qu'il avait faite de combattre si loin de sa flotte, au milieu des terres. Où irait-il? Dans quelle province aborderait-il pour reconstruire une armée et rejoindre les forces qui lui restaient? Pompée inclinait pour aller chez les Parthes. On réunit les opinions, et le funeste conseil d'aller en Égypte prévalut. « Vous trouverez, lui disait-on, un jeune roi pénétré de reconnaissance

pour tout ce que vous avez fait pour son père. » Voilà ce qu'on disait : mais ce qu'on ne savait pas, c'est que tout était décidé à la cour d'Égypte par Photin, esclave anobli et favori suprême. Lors donc qu'un messager fut venu demander la bienvenue pour Pompée, Photin ressembla son conseil, composé d'esclaves et d'affranchis. On ne savait quel parti prendre, quand un Grec, Théodote de Chio, qui enseignait la rhétorique au jeune Ptolémée, broda un discours sur ce thème. « Si vous recevez Pompée, vous avez César pour ennemi et Pompée pour maître : si vous le renvoyez, Pompée se vengera un jour de ce que vous l'avez chassé, et César de ce que vous ne l'avez pas retenu. Vous n'avez donc qu'une chose à faire, qu'une mesure à prendre, c'est de tuer Pompée. » Puis, il ajouta en souriant : « Un mort ne mord pas. » L'histoire doit dire que dans cette réunion infâme, il ne se trouva pas une voix pour flétrir cette opinion. La mort de Pompée fut résolue, et on en chargea Achillas, Septimius et Salvius. Septimius et Salvius avaient autrefois commandé des compagnies sous Pompée. Ils prirent une barque, cachèrent leurs épées, et, renforcés de quelques soldats, ils se dirigèrent vers la galère de Pompée. Celui-ci, comme par un pressentiment secret, embrassait en pleurant Cornélie et tous ses amis, qui étaient sur le pont. Achillas s'approcha de la galère : « Seigneur, dit-il à Pompée, il faut que vous descendiez dans cette barque ; les eaux sont basses, et il y a des joncs le long du rivage qui empêcheraient votre vaisseau d'aborder. » Pompée, voyant la figure sinistre de ces hommes, devina une partie de ce qui l'attendait : il n'était plus temps de reculer ; déjà les vaisseaux du roi d'Égypte se dirigeaient tout armés sur lui. Il embrassa une dernière fois Cornélie et ses amis, et descendit dans la barque. Sa contenance fut calme et digne. « Mon ami, dit-il à Septimius, ne me reconnais-tu pas? N'as-tu pas servi sous moi ! » N'obtenant point de réponse, il se remit à lire une harangue grecque qu'il avait composée pour Ptolémée. Son supplice ne fut pas long. Comme la barque abordait, et au moment où il mettait le pied sur la terre d'Égypte, Septimius le frappa par derrière, Achillas et ses compagnons redoublèrent. Dès lors un cri déchirant partit de la galère de Pompée, qui emmenait Cornélie à force de rames : un homme s'enveloppa dans son manteau sans dire une seule parole ; un corps tomba sur le rivage, et c'en était fait du grand Pompée. Son affranchi Philippe resta seul pour veiller auprès de ce tronc informe, dont les meurtriers avaient coupé la tête. Quand la curiosité des Égyptiens se fut rassasiée sur ce cadavre, il l'enveloppa de sa propre tunique, et, aidé d'un vieux Romain qui habitait l'Égypte, il rassembla quelques planches de bateau que le flot avait poussées sur le rivage, fit un bûcher et consuma ces restes précieux. A ce moment, un vaisseau passait sur la mer ; un homme était sur le pont : c'était Lentulus, ami de Pompée. Il distingua de loin un bûcher et un esclave qui l'alimentait. « Qui est, se demandait-il, celui qui est venu se reposer ici de ses travaux? » Une voix secrète et le souvenir de Pharsale le firent penser à Pompée. Il descendit, et de la sorte trois Romains honorèrent les funérailles de Pompée, et prièrent sur son bûcher. La récompense de Lentulus pour cet acte de piété fut, quelques instants après, d'être tué par des Égyptiens qui passaient et qui s'indignèrent de voir un homme qui honorait et qui s'agenouillait devant leur victime.— Jusqu'à présent, pour écrire cette biographie de Pompée, nous avons suivi la trace du burin ingénieux et attachant de Plutarque. Depuis les dix-huit siècles qui se sont écoulés, la vue de l'histoire a grandi, et elle juge autrement. Nous allons donc essayer de porter un jugement qui nous soit propre, et nous examinerons sévèrement chacune des actions de Pompée. — Rome touchait à une époque de transformation nécessaire. La république arrivait malgré elle à l'empire. Les lettres grecques, qui détournaient à leur profit cette énergie primitive des Romains, les vices de toute sorte, conquêtes déplorables que les vainqueurs avaient rapportées de l'Orient; les richesses immenses que tant de dépouilles leur avaient faites, jetaient dans Rome les germes d'une corruption qui devait être désastreuse pour la liberté. Cette capitale du monde, comme elle s'appelait orgueilleusement, devait cesser de vivre sous un principe d'aristocratie tempérée. Des ambitieux habiles devaient exploiter les passions démocratiques au profit de leurs espérances, et franchir sans peine les limites qui séparaient le tribunat populaire de la tyrannie suprême. Rome ressentait toujours les effets de cette impulsion que lui avaient donnée les Gracques. Marius et Sylla, partant chacun d'un principe opposé, devaient se rencontrer au même but, et retarder alternativement leur triomphe par un flot de proscriptions. Telles étaient les circonstances, quand Pompée parut sur l'horizon politique. Il se montra le protecteur de Sylla, déjà vieilli, et recueillit son héritage et son parti, moins ses principes sanglants et odieux. Il comprit qu'il y avait des changements à faire, que le sénat devait

se résigner à des concessions, et proposa un plan dont l'application aurait montré des principes sages et mesurés. Les guerres d'Espagne et d'Afrique vinrent le détourner de ses préoccupations politiques. Après sa campagne contre les pirates et son expédition contre Mithridate, Pompée devait trouver à Rome des rivaux qui, chacun spécialement à la vérité, l'emportaient sur lui. César devait lui donner une cruelle leçon de guerre sur le champ de bataille de Pharsale. Cicéron était son maître à la tribune, et Caton le dominait dans les déterminations publiques et dans la vie privée par toute l'austérité de sa vertu. Pompée, en effet, avait plutôt la pratique et l'habileté que la spontanéité du génie militaire, plutôt la facilité de parole que l'éloquence, plutôt l'honnêteté que la vertu. Il faut lui rendre la justice de dire que, jusqu'à ce qu'il eût abandonné Cicéron pour ne pas perdre la faveur du tribun Clodius, on n'eut pas un tort grave à reprocher à la moralité de sa conduite. Dès qu'il fut entré dans ce triumvirait fatal à la liberté, Pompée sembla abdiquer l'honneur de toute sa conduite passée. Il était dévoré d'un besoin invincible de gouverner, et, ne se sentant pas assez fort par lui-même, il voulait se servir de ses deux plus redoutables rivaux et les réunir à lui jusqu'à ce qu'il pût les écraser. Rome eut à cette époque la gloire périlleuse d'avoir élevé dans son sein plusieurs grands hommes. Le génie ne veut pas être divisé. Quand il réside tout entier dans un seul homme, comme il est complet, il est nécessairement grand et noble; fractionné, il devient un prétexte et une cause suffisante pour des tyrannies isolées et terribles. Or, à côté de Pompée se trouvaient, à cette époque, César, qui l'effaçait sous tous les rapports; Cicéron, aussi habile politique qu'admirable orateur; Caton, le modèle de la réunion de toutes les vertus républicaines; Crassus, le grand général, et Lucullus, qui se réveillait de temps en temps dans ses salles de banquet pour se souvenir qu'il avait vaincu Mithridate. Nécessairement, la ville éternelle était destinée à devenir la proie du plus grand, du plus habile de ces hommes, et ce ne fut pas Pompée que la fortune désigna. Il eut longtemps, nous le répétons, des intentions nobles et généreuses. Il les oublia quand des triomphes nombreux et éclatants eurent fait naître l'ambition, que le citoyen de Rome aurait dû étouffer dans son sein. Nous terminerons par l'accuser une dernière fois de la faute capitale et sans excuse qu'il commit en abandonnant avec une sorte de lâcheté l'Italie, pour aller chercher ses légions dans des provinces éloignées, et en laissant sans défenseur Rome, qui eût été anéantie si elle eût eu affaire à un vainqueur moins clément que César. Quand il quittait si déplorablement les portes de sa ville natale, pourquoi une voix prophétique ne lui cria-t-elle pas que ce qu'il laissait dans Rome, c'était sa gloire ; c'était Pompée tout entier, et Sertorius, et les pirates, et Mithridate, vaincus; et que ce qu'il allait chercher au loin, c'était une défaite éclatante, une mort que son courage seul ennoblit, et une tombe creusée par deux esclaves sur les bords du Nil! LACRETELLE.

POMPÉI, HERCULANUM et STABIES étaient trois villes florissantes de la Campanie, au pied du Vésuve, sur la côte de la mer Tyrrhénienne, dans le golfe même de Naples. Herculanum était à l'ouest du volcan; Pompéi au sud, et Stabies au sud-est. Suivant Strabon (l. V, p. 246), ces villes, colonies pélasgiennes, appartinrent d'abord aux Opiques ou Osques. Les Étrusques les en chassèrent, environ 600 ans avant notre ère, et formèrent un État fédératif de 12 cités, dont Vulturne (depuis Capoue), fut la capitale. Vers 420, ces Étrusques furent à leur tour soumis par les Samnites, qui prirent le nom de Campaniens. Enfin, de 343 à 314, les Romains se rendirent maîtres de tout le pays.

Herculanum (en grec Ἡράκλειον) était située à 7 kilom. de Naples, entre cette ville et Pompéi, sur une pointe de terre qui s'avançait dans la mer; elle passait pour avoir été fondée par Hercule en même temps que Pompéi. L'année 63 de J. C., un tremblement de terre les détruisit à moitié, et, le 1er nov. 79, dans la 1re année du règne de Titus, le reste de ces deux cités fut englouti par une éruption du Vésuve, la première que mentionne l'histoire et la plus mémorable par ses incalculables désastres et par la mort de Pline l'ancien (*voy*. ce nom et les deux lettres de Pline le jeune, l. VI, 16 et 20). Il est probable que la matière qui couvrit ces villes était des cendres brûlantes et des pierres ponces qui furent éteintes et délayées par des torrents d'eau pluviale. Ainsi s'explique la conservation des tableaux, des mosaïques, des manuscrits, etc., que la lave aurait consumés, si elle eût coulé dans les rues et sur les édifices. En se refroidissant, elle serait d'ailleurs devenue une masse compacte qui eût rendu les fouilles presque impossibles. Depuis, et par d'autres éruptions, le Vésuve a recouvert Herculanum de plusieurs couches de lave, et c'est sous ce linceul de cendres et de scories, dans une tombe de 34m de profondeur que, pendant 1634 ans, la cité d'Hercule est restée ensevelie. On ne l'a retrouvée



TEMPLE D'ISIS, A POMPEI.



POMPÉI.

Voie consulaire. Entrée de la ville.

qu'en 1713 et par hasard. Des ouvriers employés à creuser les fondements d'une villa pour le prince d'Elbeuf, Emmanuel de Lorraine, marié à Naples et établi à Portici, parvinrent à une voûte sous laquelle ils trouvèrent des statues de bronze et des marbres qui furent envoyés au prince Eugène. Les recherches ne semblent pas avoir été poussées plus loin ; mais en 1738, don Carlos, roi des deux Siciles et plus tard roi d'Espagne, les fit recommencer ; depuis, on n'a pas discontinué de fouiller ce sol historique et de déblayer cette ville souterraine. On ne peut la visiter qu'aux flambeaux, parce que, enfouie sous une lave très-dure, on n'y pénètre que comme dans une mine ; mais de cette mine féconde sont sortis les trésors les plus précieux pour l'histoire des arts et l'archéologie. On y a retrouvé avec admiration de belles rues alignées au cordeau avec des trottoirs, des maisons pavées de marbre et de mosaïques, quelques-unes avec des fenêtres vitrées, un théâtre, plus intact qu'aucun autre que l'on connaisse, pouvant contenir 10,000 spectateurs, des temples ornés de peintures à fresque et des plus belles colonnes, etc. Tout ce qu'on a retiré des décombres, les mosaïques, les statues, les vases, les ustensiles de ménage en bronze, en fer, la plupart d'un beau travail, les manuscrits [1], forment le plus riche et le plus curieux musée du monde. Ce musée, qui était à Portici, petite ville construite sur l'emplacement d'Herculanum et qui doit son nom à un de ses quartiers appelé *Herculis Porticus* (Pétrone, 106), a été transféré à Naples et réuni au musée Borbonico.

Pompéi (en latin *Pompeii*, en grec Πομπαία) était entre Herculanum et Stabies, à 18 kilom. de Naples, à l'embouchure du Sarnus, fleuve, dit Strabon, liv. V, sur lequel les marchandises peuvent descendre et remonter. Aujourd'hui, par l'effet des révolutions du sol, le Sarno, dit Scafati, est plutôt un ruisseau qu'un fleuve. Cette ville servait d'arsenal maritime aux villes de la Campanie et d'entrepôt à leur commerce La mer s'en est retirée à près de 3 kilom. Comme Herculanum, Pompéi rapportait son origine à Hercule, qui y avait célébré avec *pompe* ses victoires. Ces deux villes, bâties ensemble, périrent ensemble, ensevelies sous les cendres de la même éruption [2] : seulement Pompéi n'a pas été recouverte d'épaisses couches de lave et n'est qu'à 3 ou 4m au-dessous du sol. Néanmoins elle n'a été retrouvée que 42 ans après Herculanum, en 1755. L'opinion généralement accréditée, que le peuple de cette ville fut surpris et écrasé par le feu et les pierres du volcan, pendant qu'il était au théâtre, est réfutée par le petit nombre de squelettes qu'on a trouvés. Les premières commotions du sol et l'aspect menaçant de la montagne avertirent sans doute les habitants, ainsi que ceux d'Herculanum, de l'imminence du danger et leur firent prendre la fuite. A Pompéi, les fouilles n'ont été suivies avec persévérance et méthode que depuis 1799. Vu la nature du sol, elles s'y font à ciel ouvert et sans de pénibles travaux. De 1812 à 1814, les remparts de la ville ont été déblayés et indiquent sa grandeur, environ 6 kilom. de tour. Par son étendue ce n'était qu'une ville de 3e ordre, mais telle était la prospérité de cette commerçante cité, son goût pour les arts et les monuments, que, bien qu'un cinquième en soit à peine déblayé, on connaît déjà 8 temples, 1 basilique, 3 places publiques, des thermes, 2 théâtres, et 1 amphithéâtre immense. Les maisons y sont petites, mais la cité est grandiose. L'architecture domestique se rapetisse et s'efface devant l'architecture municipale. Tout se trouve là, tel à peu près qu'il était le jour de la terrible catastrophe : les ornières tracées par les chars sont encore sur le pavé ; on se promène sur les trottoirs des rues, sur les places publiques ; on visite les temples, on entre dans les boutiques. L'illusion serait cependant plus complète, l'instruction plus grande, si les meubles, les vases, les statues, restaient à leurs places, au lieu d'être portés au musée de Naples. On aurait alors sous les yeux l'antiquité palpable et vivante. Auprès de Pompéi s'est élevée la petite ville de *Torre dell' Annunziata*.

Quant à la ville de *Stabies* (*Stabiæ*), située à 25 kilom. de Naples, Sylla, dans la guerre sociale, 88 ans avant J. C., l'avait à moitié détruite. Il n'y avait presque plus que des maisons de campagne, quand le désastre de l'année 79 l'associa au sort de Pompéi et d'Herculanum. C'est à Stabies que mourut Pline l'Ancien. On n'a retrouvé cette ville souterraine qu'à la fin du dernier siècle, près de Castellamare, ville mari-

[1] Ces mss. de papyrus (*voy.*) étaient au nombre de 800 au moins ; l'humidité en avait pourri un grand nombre, les autres étaient réduits en charbon. On n'est parvenu à dérouler et à déchiffrer qu'un Traité de la philosophie d'Épicure, un ouvrage de morale, un poëme sur la musique, un fragment d'un autre poëme sur la bataille d'Actium et une rhétorique de Philodème. *Voir* les *Volumina herculanensia* de Rosini et Ciampitto, Naples, 1809.

[2] Le savant Ignarra, dans sa dissertation latine *De urbis Neapolis regione herculanensi*, prouve que les désastres de ces deux villes furent en partie réparés et qu'elles ne disparurent tout à fait que dans l'éruption de 471 (*voir* le *Mag. Encycl.* de Millin, 1804).

time et épiscopale qui a été bâtie avec le marbre de ses ruines.

Les principaux ouvrages publiés au sujet de ces antiques cités sont : *Le antichità di Ercolano*, de Bayardi, Naples, 1757-1792, 9 vol. in-fol.; les *Volumina herculanensia* déjà cités, 2 vol. in-fol.; *Les ruines de Pompéi*, par Mazois, Paris, 1825 et suivante (*voy*. GAU), 4 vol.; *Herculanum et Pompéi*, par Barré, 8 vol. in-4°; Cooke. *Delineations*, etc., Londres, 1827, 2 vol. in-fol., etc. F. DEHÈQUE.

POMPEIUS (CN.) STRABO, père du grand Pompée, consul l'an 89 avant J. C., se signala dans la guerre sociale par la défaite d'Afranius (90), la prise d'Asculum (89) et la soumission des *Vestini* et des *Peligni*; mais se déshonora en gardant pour lui le produit du butin. Envoyé l'an 88 contre Marius et Cinna, il s'entendit avec eux pour se laisser battre; dans cette campagne, ses soldats révoltés allaient lui ôter la vie, quand les prières du jeune Pompée les désarmèrent. Pompeius Strabo périt peu après d'un coup de foudre (87). Son corps fut traîné dans les rues de Rome et jeté dans le Tibre. BOUILLET.

POMPES FUNÈBRES. *Voy*. FUNÉRAILLES, INHUMATION et FABRIQUE D'ÉGLISE.

POMPIERS, SAPEURS-POMPIERS. C'est le nom que l'on donne aux hommes chargés de l'entretien et du service des pompes à incendie. Du temps des corporations d'arts et métiers ces fonctions étaient remplies dans les grandes villes d'une partie de l'Europe par les ouvriers maçons, charpentiers, forgerons, couvreurs, etc. En Russie, les troupes étaient chargées du service des pompes à incendie; à Madrid ce service était confié à la compagnie d'artilleurs royaux; à Paris, treize pompes furent établies en octobre 1699, dans différents quartiers, et l'administration de la ville en confia le soin à des ouvriers rétribués et choisis pour ce service. En 1792 ces ouvriers reçurent le nom de *sapeurs-pompiers* et furent armés de sabres; à Bruxelles, vers le même temps, les *pompiers* furent formés en compagnies et armés du sabre et du fusil. Enfin par l'organisation du 7 novembre 1821 les *sapeurs-pompiers* des villes de France ont été placés définitivement dans l'armée; il en a été de même récemment en Belgique; mais tout en faisant partie de l'armée ils sont toujours soldés et entretenus aux frais des villes. Ces institutions sont très-utiles pour arrêter les incendies dans les grandes villes, où une bonne et prompte direction des secours peut seule prévenir les plus grands dangers; aussi rencontre-t-on partout des *pompiers* plus ou moins bien organisés; mais il n'est peut-être pas une localité où les secours soient apportés avec une plus parfaite intelligence qu'à Paris, où le corps des *sapeurs-pompiers* a acquis, sous le commandement des colonels Plazanet et Paulin, un éclat tout particulier. — Les feux qui se développent très-fréquemment dans les cheminées peuvent être facilement éteints, dans la plupart des cas, avec beaucoup de facilité, quand on s'y prend à temps; et, comme on n'a pas toujours le moyen d'appeler des pompiers, il est important de savoir de quelle manière on doit s'y prendre pour parvenir à ce but. — Si on a à sa disposition de la fleur de soufre, au lieu d'enlever le feu de l'âtre, on l'y étale, on y jette une à deux livres de soufre, et on ferme immédiatement et exactement l'ouverture de la cheminée avec une porte, une table ou tout autre objet semblable que l'on a recouvert avec un drap mouillé, une couverture, un rideau, etc.; le soufre, en brûlant, absorde l'oxygène et produit en même temps un gaz impropre à continuer la combustion; le feu peut disparaître par ce seul moyen. Dans tous les cas, et en attendant les *pompiers*, qu'il ne faut jamais négliger d'appeler, parce que des crevasses ou d'autres conditions défavorables peuvent propager l'incendie, on couvre la cheminée avec un drap mouillé, que l'on maintient sur la tablette au moyen de quelques corps pesants, et, saisissant le drap par le milieu avec la main, on le fait pénétrer dans la cheminée, et on le retire rapidement en dehors pour produire l'effet d'une pompe; on fait ainsi tomber la suie embrasée, que l'on éteint en y jetant de l'eau, et on continue de cette manière jusqu'à ce qu'il ne tombe plus de feu. — Quand l'incendie s'est développé dans un bâtiment, il faut diriger la plus grande quantité possible d'eau sur le point incendié, en se servant de la pompe, dont le jet frappe si fortement les corps qu'il atteint, qu'il peut détacher facilement des parties embrasées.—Dans un très-grand nombre de circonstances, le feu se développe dans certaines parties d'un bâtiment qu'il faut traverser pour porter secours à des individus exposés aux dangers les plus imminents; parmi les moyens sur lesquels des expériences ont été faites, nous signalerons les appareils du chevalier Aldini, professeur de Milan. — Davy a prouvé que les fils métaliques s'opposent plus ou moins complétement à la transmission de la flamme; d'autre part, on sait que l'amiante ou asbeste ne peut brûler même en la plaçant au milieu d'un foyer; Aldini a pensé qu'un individu couvert d'un vêtement en tissu d'amiante, protégé en outre par une enveloppe en toile métallique, serait

à l'abri de l'action de la flamme, et les essais nombreux qu'il a faits, surtout à Paris, ont prouvé que des hommes pouvaient ainsi pénétrer dans un lieu incendié, et traverser les flammes sans éprouver d'accidents. Un bouclier en toile métallique peut même servir à éloigner suffisamment la flamme pour permettre à celui qui en est muni de traverser une assez grande étendue de flamme qu'il repousse loin de lui. Mais les armures métalliques gênent beaucoup les mouvements, et les tissus d'amiante s'échauffent au point de procurer à ceux qui les portent une chaleur capable de déterminer des accidents; ces appareils peuvent servir dans quelques circonstances, mais, à l'exception du bouclier, ils peuvent être bien avantageusement remplacés par les appareils dus au colonel Paulin, qui offrent le double avantage qu'ils permettent de pénétrer dans un espace rempli des vapeurs et des gaz les plus délétères, et de s'y maintenir longtemps sans courir aucun danger. La fumée seule, produite par le bois et un grand nombre d'autres corps analogues, suffit déjà pour fatiguer la respiration, et mettre bientôt un individu dans l'impossibilité de rester dans un lieu incendié; mais, comme il se produit souvent en même temps des gaz ou des vapeurs nuisibles, et que la combustion enlève à l'air sa partie respirable; qu'en outre la chaleur elle-même serait un obstacle à la station trop longtemps continuée à proximité d'un point incendié, un moyen qui permettrait à un homme de respirer librement de l'air pur, sans gêner aucun de ses mouvements, et le soustrairait en partie à l'action de la chaleur, permettrait de porter des secours dans beaucoup de cas où tous les efforts eussent été infructueux : ces conditions, l'appareil du colonel Paulin les remplit complétement. — On a plusieurs fois tenté de faire pénétrer des hommes au milieu de gaz non respirables, en leur fournissant de l'air pur, soit au moyen de pompes, comme dans la cloche du plongeur, soit au moyen d'appareils portatifs renfermant de l'air plus ou moins comprimé. La modification apportée par le colonel Paulin dans l'application de ces principes paraît réaliser tout ce que l'on pouvait en attendre. — Une casaque en cuir descendant jusqu'au-dessous de la ceinture et portant des sur-cuisses, pour empêcher l'habillement de remonter, se trouve serrée autour du corps par le moyen d'une ceinture. L'extrémité des manches est fixée par le même moyen; le capuchon couvrant entièrement la tête porte à la partie antérieure une lame épaisse de verre cintré, qui permet d'apercevoir tous les objets sans être obligé de tourner la tête; vers la partie inférieure de la casaque, et sur le côté, se trouve une monture en cuivre, sur laquelle on visse un tuyau fixé à la pompe que l'on fait manœuvrer à vide; l'air gonfle la casaque, et, affluant sans cesse, permet au pompier de respirer toujours un air pur. — Un sifflet, placé sur la partie antérieure du masque, donne au sapeur la facilité de transmettre des signaux, et le boyau pourrait servir pour aider, avec le cordage qu'il porte avec lui, à retirer cet homme en cas d'accident. — Revêtus de cet appareil, des sapeurs ont pu rester, 40, 50 minutes, une heure même, dans une cave où l'on avait incendié un mélange de bois, de paille, de résine et de suif; s'y livrer à tous les exercices nécessaires pour éteindre l'incendie, en reconnaître la cause, et n'ont été obligés de quitter ce lieu que par la chaleur qu'ils ressentaient aux cuisses et aux jambes, non préservées, comme le reste du corps, par une couche d'air neuf. — Cet appareil simple, d'une construction facile et peu dispendieuse, a déjà rendu de grands services dans plusieurs incendies; il offre surtout ceci d'avantageux qu'il donne à celui qui en est revêtu toute sécurité, et que l'obligation d'avoir une pompe dans tous les cas d'incendie ne force à l'emploi d'aucun appareil particulier, et surtout difficilement transportable. — Le vêtement dont nous venons de parler a également été employé pour pénétrer dans des puits, des lieux profonds ou infects, où tout homme aurait perdu la vie. — Lorsqu'un incendie se développe dans la partie inférieure d'un édifice, les individus qui se trouvent placés dans les parties supérieures courent les plus grands dangers quand ils veulent en sortir : on a imaginé plusieurs échelles à incendie qui permettaient bien de porter des secours dans ces cas; mais leur complication, le prix élevé de leur construction, la difficulté de les transporter (car il fallait plusieurs chevaux), les rendaient à peu près inutiles; on a, depuis quelques années, adopté l'usage d'échelles d'un tout autre genre, qui offrent les plus grands avantages : ces échelles, en bois très-solide, se plient au milieu de leur longueur pour les rendre plus portatives; un boulon qui forme l'un des échelons permet de les assujettir très-rapidement quand on les déploie : à la partie supérieure, elles portent deux demi-cercles en fer qui servent à les fixer à l'appui de la croisée du premier étage, en cassant s'il le faut, par leur moyen, les vitres des croisées; deux sapeurs parviennent ainsi jusqu'à ce point, et, en plaçant successivement, et de la même manière, leurs échelles à l'étage

supérieur, ils arrivent ainsi jusqu'à la partie la plus élevée; l'un d'eux, porte attaché à son vêtement l'extrémité d'un petit cordage, au moyen duquel il amène à lui un tuyau en toile, dont la partie supérieure est garnie de quatre barres en bois, qui s'ouvrent pour former un cadre que l'on fixe dans la baie de la croisée; l'extrémité inférieure du tuyau est soutenue au-dessus du sol par plusieurs hommes; les individus qu'il s'agit de sauver, les objets qui peuvent être enlevés, sont descendus au travers de ce boyau, et les sapeurs eux-mêmes s'en servent pour redescendre s'ils ne peuvent le faire au moyen de l'échelle; en moins de dix minutes, deux sapeurs peuvent ainsi parvenir à la partie la plus élevée d'une maison, y sauver plusieurs individus, et redescendre eux-mêmes. On peut facilement juger par là de l'utilité d'un semblable moyen. — Dans les cas d'incendie, la quantité d'eau que l'on peut se procurer est presque toujours insuffisante pour les besoins du service : on ne saurait donc trop multiplier les moyens de s'en procurer. On a depuis quelque temps adopté l'usage de seaux en toile portant une anse en corde, que leur extrême légèreté et la facilité de leur transport, soit avec les pompes, soit dans les chaînes que l'on forme toujours en pareil cas, rend d'un usage extrêmement précieux; au moment où l'on y met de l'eau, ils sont exposés à fuir un peu, mais ils s'abreuvent rapidement et font un excellent service. — On s'attache aujourd'hui beaucoup à introduire dans la construction des salles de spectacle des dispositions propres à diminuer les chances d'incendie et à faciliter l'administration des secours quand il se développe. L'appareil modifié du colonel Paulin pour rester un temps très-long sous l'eau, est également remarqué parmi les moyens les plus certains de sauvetage. H. Gaultier de Claubry.

POMPIGNAN (Jean-Jacques, le FRANC, marquis de), premier président de la cour des aides de Montauban, conseiller d'honneur au parlement de Toulouse, membre de l'Académie française, de celle des Jeux Floraux et des plus célèbres sociétés savantes et littéraires de France et d'Italie, naquit à Montauban le 17 août 1709. Il était fils de le Franc de Caix; l'abbé le Franc, son oncle, était premier président de la cour des aides de cette ville. L'ancienneté de sa famille, les services qu'elle a rendus à l'Église, à l'État et aux lettres, sont rappelés au long dans le nobiliaire de France et dans l'acte qui érigea la terre de Pompignan en marquisat. M. le Franc, car c'est ainsi que l'auteur de *Didon* fut connu pendant longtemps, commença ses études à Toulouse, et les termina à Paris sous le père Porée. Son oncle, ayant témoigné le désir de le voir, comme lui, revêtu des plus hautes fonctions de la magistrature, voulut qu'il apprît la jurisprudence, et en peu d'années le jeune le Franc fut remarqué parmi tous ceux qui étaient destinés à parcourir la même carrière. Il allait obtenir une charge considérable, lorsque, tout à coup, il disparut de la maison paternelle. La culture des lettres, à laquelle il se livrait sans relâche, lui avait attiré une sorte de persécution domestique. On crut que c'était pour s'y soustraire qu'il avait fui; on ignorait même le lieu de sa retraite, lorsque tout à coup le succès de *Didon* vint apprendre à sa famille qu'elle avait acquis une illustration de plus.—Ce triomphe semblait en annoncer de plus brillants encore, et tous les hommes de lettres de cette époque donnèrent à M. le Franc de hauts témoignages de leur estime. Voltaire lui-même, quoique jaloux de celui dont il devait plus tard devenir l'ennemi, le flatta et le rechercha avec empressement. Néanmoins, il ne pouvait consentir à avoir un tel émule, et il saisit la première occasion qui se présenta pour rompre avec lui d'une manière éclatante.—Déjà célèbre à un âge où c'était beaucoup pour un poëte de s'être fait distinguer, Voltaire venait de finir *Alzire*, tragédie dans laquelle il oppose les mœurs de l'Europe à celles qu'il donne aux peuples de l'Amérique, lorsque le Franc présenta à la comédie française *Zoraïde*, pièce dans laquelle il fait contraster les mœurs indiennes et les mœurs de l'Europe. Soit qu'ils se fussent rencontrés, non dans la fable dramatique, mais dans le but moral, soit, ce qui ne paraît pas vraisemblable aujourd'hui, que Voltaire fût l'inventeur d'un sujet embelli par son rival, il exigea que sa tragédie fût jouée avant celle de le Franc. Celui-ci, qui, avec moins de fierté dans l'âme, eût pu balancer le crédit de l'auteur d'Alzire, aima mieux abandonner la lice que de s'abaisser en faisant des démarches qui répugnaient à sa délicatesse. Il retira sa tragédie, qui fut à jamais perdue pour le public. Cet événement le fit renoncer à la partie dramatique, et la faveur avec laquelle on avait reçu *Les adieux de Mars* et *Le triomphe de l'harmonie* ne put lui faire oublier l'affront qu'il avait reçu. D'ailleurs, il devait à sa famille, il devait à son nom le sacrifice des décevantes faveurs de la gloire : il venait d'être nommé avocat général à la cour des aides de Montauban, et les fonctions du ministère public exigent la présence de celui qui en est revêtu. Il s'acquitta de cet emploi délicat et difficile avec dignité. Qui mieux qu'un homme

de génie pourrait-être l'organe des lois et le vengeur de la société? Le Franc fut considéré dès son début comme l'un des plus éloquents magistrats du midi de la France, et c'est de cette époque que date l'amitié qu'il inspira au célèbre d'Aguesseau. La mort de l'abbé le Franc ayant laissé vacante, en 1745, la charge de premier président de la cour des aides, le Franc, que nous n'appellerons plus que M. de Pompignan, l'obtint de la bonté du roi. Ce choix fut applaudi avec transport par le Querci. Les habitants de Montauban se mirent sous les armes pour le recevoir, et des fêtes célébrées pendant plusieurs jours annoncèrent toute la joie publique; l'ivresse devint même si vive que M. de Pompignan fut obligé de se servir de son autorité pour obvier aux inconvénients causés par la réunion de presque tous les peuples de sa province, qui venaient lui offrir le témoignage de leur admiration et de leur amour. Dans la suite, M. de Pompignan se rendit encore plus digne de l'attachement général. Grand sans faste et sans hauteur avec l'élite de la société, affectueux et bon envers l'homme des classes inférieures et avec le pauvre, il avait le talent assez rare de se placer au niveau de tous ceux qui recouraient à lui; talent qui décèle un esprit souple, aisé, facile, réuni à toutes les qualités du cœur, plus estimables encore. M. de Pompignan quitta cependant sa charge pour se livrer en entier aux charmes de la poésie, aux douceurs de l'étude. Le parlement de Toulouse le reçut alors conseiller d'honneur, titre qui n'avait jamais été donné à aucun magistrat étranger à cette cour. Mais le nom de M. de Pompignan était prononcé avec admiration dans toute la France, et il appartenait à la capitale du midi, qui déjà le comptait au nombre des membres de ses académiciens des Jeux Floraux et des sciences, de se l'attacher encore en donnant au grand magistrat une nouvelle marque de l'estime qu'elle avait déjà témoignée à l'homme de lettres et au savant écrivain. — M. de Pompignan avait formé le projet de se retirer dans la terre dont il portait le nom; il y faisait élever une somptueuse demeure, et il y avait rassemblé une magnifique bibliothèque. L'Académie de Montauban, qui s'était formée sous ses auspices, lui fournissait d'ailleurs l'occasion de propager l'amour des lettres dans sa province. Mais son mariage l'obligea d'aller résider à Paris, et dès lors son bonheur fut troublé par des persécutions injustes, par des calomnies, par tout ce que la haine pouvait inventer de plus acerbe, par les outrages les plus cruels. — Le succès de *Didon* avait révélé l'existence d'un grand poëte au pays qui avait produit et Corneille et Racine. Dans ce sujet emprunté à Virgile, l'auteur s'était souvent élevé jusqu'au pathétique. On y avait admiré le caractère tendre et passionné de la reine de Carthage, et l'énergie, la grandeur de celui d'Iarbe. Si l'on était obligé d'avouer que l'auteur avait quelquefois imité ou traduit même Virgile, on ne pouvait lui en faire un reproche, et si le caractère d'Énée paraissait un peu faible, ce reproche pouvait retomber plus encore sur le poëte latin que sur le poëte français. Cette pièce était restée au théâtre, et M. de Pompignan, en renonçant à la muse tragique, n'avait pas abandonné la culture des lettres. Il avait donné en 1740, un *Voyage du Languedoc et de Provence,* ouvrage charmant, où l'on trouve sans doute moins d'abandon, mais plus de décence, plus de correction que dans celui de Bachaumont et Chapelle. Les *Poésies sacrées et philosophiques, tirées des livres saints,* ajoutèrent beaucoup à la renommée de leur auteur. En vain Voltaire a-t-il dit de ces cantiques :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche.

On a, comme le dit un écrivain moderne, beaucoup *touché* à ces belles poésies, et quelquefois avec admiration : d'ailleurs, Laharpe a très-bien dit dans son *Cours de littérature* qu'un trait de satire lancé par une main ennemie n'est ni le jugement de la raison, ni la condamnation du talent; il est assuré qu'après les admirables, mais trop peu nombreuses poésies que les deux Racine et J. B. Rousseau nous ont laissées en ce genre, rien n'est à la fois plus poétique, plus grand, plus religieux, plus noble que ces poésies contre lesquelles Arouet et ses pâles imitateurs se sont rués avec une rage incessante. Il y a là, même lorsque l'auteur s'écarte de l'original, de l'inspiration et du sublime, et lorsqu'il ne s'élève pas aussi haut, lorsque ses vers n'ont plus autant de pompe et d'harmonie, on ne peut disconvenir qu'ils offrent toujours la réunion de l'élégance et de la force, de la précision et du coloris. Les autres poésies de M. de Pompignan ont eu un grand succès. Ses odes profanes, où il n'a pas eu le secours de la pompe orientale et de la grandeur du style des prophètes, renferment de grandes beautés, qu'il ne devait qu'à lui seul, qu'à son génie vraiment lyrique. Son ode sur la mort de J. B. Rousseau est l'une des plus belles qui aient été faites depuis le grand poëte, et plusieurs de ses strophes sont encore dans la mémoire de tous les amis des lettres. D'autres odes de M. de Pompignan, et surtout celle qu'il adresse à Clémence Isaure, offrent

aussi des traits admirables. Ses *Épîtres* sont écrites avec pureté, grâce, élégance : la saine morale et le bon goût les ont dictées. Sa *Traduction des Géorgiques*, exacte, correcte, ne peut sans doute être placée aussi haut dans l'estime que celle de Delille. C'est avec tous ces titres littéraires que M. de Pompignan se présenta à l'Académie. Sainte-Palaye lui fut d'abord préféré; mais deux ans après, en 1760, il fut admis dans cette illustre compagnie. Le discours de réception de chaque récipiendaire pouvait, à son choix, rouler sur des matières littéraires ou sur des questions morales. On avait à peu près tout dit sur le goût, sur les divers genres de poésie, sur l'éloquence. M. de Pompignan voulut sortir des sentiers ordinaires et se tracer une route nouvelle. — A cette époque, le philosophisme dominait en France. La religion était le but constant, avoué même, de toutes ses attaques, de tous ses efforts. Il fallait la détruire, il fallait *l'écraser*..... Le chef de la secte était l'ancien émule et l'ennemi de M. de Pompignan. Celui-ci osa dans le Louvre, au milieu de ses nouveaux confrères, presque tous philosophes, environné d'un auditoire nombreux, les attaquer avec force, les démasquer, montrer le vide de leurs systèmes, l'incohérence de leurs opinions, le danger de leurs doctrines. L'effet produit par ces paroles incisives, graves, solennelles, fut immense. La rage des sophistes, poursuivis jusque dans leur palais, dut se taire, d'abord, au bruit des applaudissements prodigués à ce discours, qui avait ébranlé bien des convictions et détruit des préjugés absurdes. D'ailleurs, le triomphe de Pompignan fut complet, et la lecture de la traduction du premier livre de l'*Énéide*, par laquelle il termina la séance, excita l'enthousiasme, si l'on en croit et le duc de Nivernais et Collé. Mais bientôt les dominateurs de l'époque se réunirent; leur chef les encouragea : ils firent entendre des cris de rage. Sans doute M. de Pompignan avait dérogé aux usages reçus, il avait en quelque sorte marqué au front plusieurs de ses nouveaux confrères; mais l'audace de la secte était alors si grande, sa haine pour la religion, base de la morale publique et du bonheur de l'État, si évidente, le danger si pressant, que cette démarche obtint l'approbation des honnêtes gens. « En relisant ce discours aujourd'hui, dit un auteur, il n'est aucun homme exempt de partialité qui n'avoue que de Pompignan avait raison quand il proclamait ainsi, avec courage et talent, des vérités utiles; quand il signalait, en présence de toute la France, les efforts coupables qui préparaient longtemps d'avance les erreurs, les malheurs et les crimes de la révolution. » On ne désigne pas en vain à la vindicte générale les complots des méchants, et dès lors Pompignan fut en butte au débordement de toutes les calomnies, de toutes les injures. Voltaire envoya de Ferney les *Facéties parisiennes*, les *Quand*, les *Pour*, les *Que*, les *Qui*, les *Quoi*, les *Car*, les *Ah!* les *Oh!* et, dans un rang plus bas, des hommes à peu près oubliés aujourd'hui apportèrent leurs ordurières productions; Morellet se distingua dans le nombre par les *Si* et les *Pourquoi*..... Alors on tuait un honnête homme par le sarcasme et la calomnie; plus tard, ayant plus de liberté, on aurait chargé le bourreau de ce soin. Jamais les pamphlétaires n'avaient montré autant d'activité. M. de Pompignan crut devoir même, non répondre à ceux-ci, mais adresser au roi en personne un mémoire pour montrer qu'il n'avait eu aucune intention d'attaquer la religion en essayant une traduction de la *Prière universelle* de Pope, qu'il n'avait pas d'ailleurs publiée. Vengé par l'estime publique des traits de ses ennemis, cet écrivain quitta Paris et se retira dans sa terre de Pompignan : là, au milieu du calme des champs, au milieu de sa bibliothèque, composée en grande partie de celle des deux Racine, il cultiva encore les lettres. Ses *Mélanges de traductions*, son *Essai sur la dernière révolution de l'ordre civil en France*, et d'autres ouvrages encore occupèrent ses loisirs. « Il travaillait comme en secret, dit M. Castillon, espérant que la postérité le vengerait un jour. » Cet espoir n'a pas été trompé. L'homme de bien a d'ailleurs laissé des souvenirs non moins honorables que l'homme de lettres et le magistrat : les biens dont il a comblé ses vassaux, leurs chaumières malsaines transformées en habitations commodes, l'hospice qu'il a construit et doté pour eux, l'église de Pompignan agrandie et où reposent encore ses cendres, la mendicité détruite dans ses terres, non par la force et la persécution, mais en procurant à l'indigent des travaux utiles, furent les monuments de sa bienfaisance et de sa piété. C'est près d'eux qu'au sein de l'innocence et de la paix, consolant sa femme et son fils de la perte qu'ils allaient faire, il mourut le 1er septembre 1784. Il s'était admirablement peint dans son discours de réception à l'Académie en disant : « Le savant instruit et rendu meilleur par ses livres, voilà l'homme de lettres; le sage vertueux et chrétien, voilà le philosophe. »

POMPIGNAN (Jean-George le Franc, de), frère du précédent, naquit à Montauban, le 22 fé-

vrier 1715. Après avoir commencé ses études à Toulouse, il fut envoyé à Paris au collége de Louis le Grand. Destiné par son père à embrasser l'état ecclésiastique, il étudia la théologie au séminaire de Saint-Sulpice. Bien jeune encore, il se distingua par son savoir et par sa piété. A l'âge de 25 ans, il parut dans l'assemblée générale du clergé, et on le remarqua malgré sa modestie. Il y avait été député par la province ecclésiastique de Vienne, à raison d'une petite chapelle qu'il possédait dans le diocèse de Grenoble. Dès ce temps, il écrivait sur diverses matières de critique et de religion. Il achevait la dissertation du P. Tournemine sur le fameux passage dans lequel Flavius Josèphe parle de Jésus-Christ. Il donnait, en 1744, un *Essai critique sur l'état présent de la république des lettres,* qui a eu deux éditions. Le directeur du séminaire de Saint-Sulpice l'avait distingué, et à son insu indiqué au cardinal de Fleury comme l'un des jeunes ecclésiastiques les plus dignes de l'épiscopat. Cette recommandation fut accueillie, et l'abbé le Franc eut bientôt le diocèse du Puy. Mais la vraie piété n'était pas étouffée dans son cœur par l'ambition. Nommé évêque, il voulut se former aux vertus de l'épiscopat avant de monter sur le siége qui lui était donné, et il fut passer quelque temps chez le vénérable évêque d'Amiens, avant de partir pour le Puy. Il crut remarquer en arrivant que la ferveur des temps anciens était presque éteinte; et, pour la ranimer, il appela près de lui le P. Bridaine, afin de procurer à son diocèse le bienfait d'une mission. Le jeune prélat en fit lui-même l'ouverture par un discours éloquent; il prit part à tous les exercices, donna lui-même des conférences et prêcha plusieurs fois. L'épiscopat français reconnut bientôt en lui l'une de ses illustrations. Le clergé du diocèse était d'ailleurs l'objet constant des sollicitudes de ce prélat; il veillait et sur le séminaire du Puy et sur l'instruction du peuple; et dans les retraites ecclésiastiques où il appelait tous ses curés, il leur offrait le modèle de la science unie à la plus haute piété. Ses visites pastorales étaient fréquentes, et quoique entreprises dans un but religieux, elles amenèrent souvent des résultats importants sous d'autres rapports encore. Nul ne paraissait plus humble, plus charitable, nul n'aima plus que lui à soulager l'infortune. On ne le vit jamais sortir de son évêché que pour s'occuper du bien public. Député à l'assemblée du clergé en 1755, ce fut lui qui prononça le discours d'ouverture; il entra dans le bureau de juridiction, et son *Mémoire contre les mauvais livres* provoqua les clameurs des philosophes auteurs de ces livres. Des opinions diverses de l'assemblée naquirent deux factions intérieures, qui, de part et d'autre, dressèrent des articles, et ce fut M. de Pompignan qui fut chargé d'écrire au pape en les lui envoyant. Il fit encore partie de l'assemblée du clergé en 1760, et il y traça les remontrances qui furent alors adressées au roi en faveur des ecclésiastiques que le parlement avait bannis. Il écrivit pour justifier les actes de l'assemblée de 1765; et, dans l'intervalle de ses voyages, de ses travaux apostoliques, il trouva le temps d'écrire plusieurs ouvrages en faveur de la religion. Son *Instruction pastorale aux nouveaux convertis,* ses *Questions sur l'incrédulité,* son traité sur le *Véritable usage de l'autorité séculière dans les matières qui concernent la religion,* sa *Dévotion réconciliée avec l'esprit,* son livre intitulé, l'*Incrédulité convaincue par les prophéties,* et son *Instruction pastorale sur la prétendue philosophie des incrédules modernes,* et d'autres ouvrages encore, échappés à sa plume savante et féconde, excitèrent contre lui toute la haine des sophistes de son époque. Voltaire ne l'épargna pas, et il dirigea contre lui quelques-uns des nombreux pamphlets qu'il composait avec tant de facilité. Mais l'estime qu'on avait pour l'évêque du Puy s'accroissait dans une proportion égale aux outrages lancés contre lui par les ennemis de la religion. Le roi lui donna en 1774 l'archevêché de Vienne, et unit à ce siége l'abbaye de Saint-Chieffre, que ce prélat possédait depuis l'année 1747. L'éclat de cette nouvelle dignité n'éblouit pas M. de Pompignan; il fut toujours semblable à lui-même. En 1775, il rédigea l'*Avertissement aux fidèles,* dans lequel il montra tous les avantages qu'offre aux peuples l'observation des principes religieux et les maux que produit l'incrédulité. En 1777, il donna un excellent catéchisme à son diocèse; en 1781, il fit imprimer un mandement relatif à l'édition annoncée des œuvres de Voltaire, et, la même année, il en donna un autre contre la lecture des écrits de Raynal et de Rousseau. Plein de bonté, rempli de l'esprit évangélique, M. de Pompignan ne se montra pas hostile aux demandes du tiers état, qui réclamait des droits méconnus, qui présentait des griefs qui ne devaient pas être repoussés, et s'il ne prit point une part très-active aux déterminations de l'assemblée de Vizille, il ne les désavoua pas, il ne s'y opposa point. Cette conduite qui honorait son cœur, a fait naître quelques récriminations. Mais son âme était trop pure pour soupçonner même que, sous des prétextes spécieux,

on préparait une révolution dévastatrice. Il fut trompé encore par les apparences lorsque, député aux états généraux, en 1789, il se réunit au tiers état avec l'archevêque de Bordeaux et les évêques de Coutance, de Chartres et de Rodez. Nommé dans les commencements président de l'assemblée nationale, il fut bientôt appelé dans les conseils du roi et devint ministre de la feuille. C'est alors que, sentant qu'il ne pouvait plus résider dans son diocèse, il donna sa démission du titre d'archevêque de Vienne. Bientôt après, la religion fut attaquée sans déguisement par l'assemblée nationale, et le pape Pie VI envoya à M. de Pompignan, le 10 juillet 1790, une bulle où, blâmant avec force les nouveaux décrets, il chargeait l'ancien archevêque du soin de détourner le roi d'y apposer sa sanction. M. de Pompignan répondit, le 29 juillet, et promit de faire tout ce qui serait possible pour préserver la France du schisme dont elle était menacée. Il ne publia point le bref du pape, et l'abbé Barruel lui en a fait un crime. Il faut avouer cependant que cette publication n'aurait rien changé aux résolutions des novateurs. Les articles de la constitution civile du clergé étaient adoptés par la majorité de l'assemblée; on allait la présenter au roi, lorsque le 17 août 1790, M. de Pompignan fut atteint d'une maladie grave qui ne lui permit plus d'assister au conseil. Sept jours après, c'est-à-dire le 24 août, le roi sanctionna cette constitution. M. de Pompignan mourut le 29 décembre suivant. Ce prélat est l'un de ceux qui ont le plus honoré l'Église de France, pendant le XVIII[e] siècle. Chrétien fervent, orateur distingué, écrivain disert et habile, il se montra toujours digne des hautes et saintes fonctions de l'épiscopat. Il a, comme son frère, été souvent calomnié par les prétendus philosophes de son époque, mais sa vie a édifié tous les gens de bien et sa mémoire sera toujours honorée. En combattant les incrédules, il ne leur a jamais adressé une seule injure, et il ne parut point s'apercevoir de leurs amers persiflages et de leurs sarcasmes odieux. S'il avait eu moins d'humilité, on aurait pu croire qu'il triomphait en secret des injustices de ses ennemis, et qu'il se rappelait ce vers que son frère insérait dans une épître datée du 5 mars 1768 :

Les clameurs des méchants sont des hymnes de gloire.

ALEX. DU MÈGE.

POMPONACE (PIERRE), en italien *Pompanazzi*, naquit à Mantoue, le 16 septembre 1462, d'une famille noble. Après de fortes études qu'il appliqua plus spécialement aux spéculations de la philosophie, il en professa avec un immense succès l'histoire et les théories à l'université de Padoue d'abord, puis à Ferrare et à Bologne, où la guerre le força de transporter son enseignement. Le philosophe de l'antiquité qui avait excité le plus son admiration, c'était Aristote, et toute sa vie il s'efforça d'en rétablir l'autorité qu'on avait affaiblie en l'exagérant. Mais lui-même ne manqua-t-il pas de prudence et de réserve? On peut le croire, puisqu'il s'attira des querelles violentes et une accusation d'athéisme. Son traité *De immortalitate animæ* (Bol., 1516 et 1534) fut vivement incriminé. Il y soutenait notamment qu'on ne peut prouver l'immortalité de l'âme par la seule raison, et qu'il est besoin de la révélation et de la foi pour en donner la certitude, insinuant, en outre, que la politique n'avait pas été étrangère à l'introduction de ce dogme. La subtilité, la hardiesse de son esprit ne l'égarèrent pas moins dans ses explications aristotéliques de l'action indirecte de Dieu sur le monde terrestre. Enfin, subissant à son tour les préjugés de son époque, il accordait à l'influence des astres un pouvoir qui compromettrait les droits du libre arbitre et de la Providence. Au reste, si ses idées, si son enseignement accusent trop de témérité, dans sa conduite il fit preuve d'une humilité toute chrétienne; car dès qu'il fut censuré à Rome, il se soumit au jugement du pape. Ce qui est remarquable, ce qui prouve le respect qu'on portait à la liberté de l'enseignement, c'est que les cours de ce libre penseur ne furent jamais suspendus. Il mourut à Bologne, en 1524 ou 1526. Sa mort, qui fut édifiante, est la meilleure protestation contre les soupçons dont sa mémoire est encore chargée. Ses œuvres, recueillies en 1 gros vol. in-fol., ont eu 2 éditions (Venise, 1527 et 1567). F. DEHÈQUE.

POMPONIUS MELA, le plus ancien des géographes romains. *Voy.* MELA (Pomponius).

POMPONNE (SIMON ARNAULD, marquis DE), fils d'Arnauld d'Andilly et neveu du grand Arnauld, né en 1618, mort en 1699, fut intendant des armées françaises à Naples, en Catalogne, puis ambassadeur en Suède, en Hollande, enfin ministre des affaires étrangères (1671-1679); il fut pendant douze ans éloigné des affaires par suite des intrigues de Colbert et de Louvois, mais il fut rappelé au ministère en 1691, et y resta jusqu'à sa mort. Ce ministre était surtout remarquable par son intégrité. BOUILLET.

PONCE (PIERRE). Produit volcanique d'une grande utilité dans beaucoup d'arts. Les parcheminiers et les marbriers choisissent les plus grosses et les plus légères; les corroyeurs em-

ploient les plus pesantes et les plus aplaties; les potiers d'étain font usage des plus petites. — La porosité, la légèreté comparative, et l'aspect fibreux du tissu de cette pierre indiquent bien l'action du feu sur elle; c'est en effet une véritable scorie des fourneaux volcaniques. On en tire d'immenses quantités de Candie et de l'île de Santorin, dans l'archipel grec.

PONCER, c'est se servir d'une pierre ponce pour enlever d'une superficie quelconque les aspérités qui la rendent raboteuse. Ainsi, l'orfévre *ponce* la vaisselle d'argent, le chapelier tond en partie ses chapeaux à la pierre ponce, le corroyeur enlève par le même moyen ce qui reste de parties charnues desséchées sur son cuir, le parcheminier *ponce* le parchemin pour l'adoucir.

Le mot PONCE, dans le commerce des toiles, se dit d'une espèce d'encre, composée de noir de fumée broyé à l'huile, qui sert à l'impression des marques de fabrique au chef de la toile. — C'est encore un petit sachet qui sert à poncer, et qui consiste en un morceau de toile claire qu'on emplit de charbon pilé, si l'on veut poncer sur une surface blanche, ou de craie en poudre, de plâtre fin, si l'on veut poncer sur une surface noire. On calque un dessin avec la ponce. PELOUZE père.

PONCE DE LÉON. *Voy*. ESPAGNOLES (*langue et littérature*).

PONCE-PILATE, gouverneur de la Judée pour les Romains, ne doit sa célébrité historique qu'à l'insigne lâcheté qu'il montra comme magistrat quand les Juifs lui demandèrent la mort de Jésus. *Voy*. PILATE (Ponce).

PONCES (ÎLES). *Voy*. PONZA.

PONCTION (*punctio,* de *pungere,* piquer) ou PARACENTÈSE (de παρὰ, à côté, et κεντέω, je pique), opération chirurgicale par laquelle on se propose d'évacuer un liquide d'une cavité qui le contient anormalement. En général, cependant, cette expression a une signification plus restreinte; on désigne par ce mot l'opération au moyen de laquelle on extrait la sérosité contenue dans la cavité abdominale chez les individus atteints d'hydropisie. Cette opération se pratique ordinairement au côté gauche, lorsque quelques circonstances particulières ne prescrivent pas de la faire sur un autre point de la région abdominale. La paracentèse n'est jamais qu'un moyen palliatif, elle ne touche point à la cause de la maladie : aussi est-il de règle de ne la pratiquer qu'après avoir épuisé les moyens qui ont pour but de déterminer l'absorption du liquide épanché. Lorsque l'épanchement est considérable et qu'il gêne à un degré marqué la respiration par l'obstacle qu'il apporte à l'abaissement du diaphragme, la ponction abdominale est rigoureusement commandée; il en résulte immédiatement un soulagement notable pour les malades, mais malheureusement ce soulagement n'est que temporaire, le liquide ne tarde pas à se reproduire et à ramener les mêmes accidents. M. SIMON.

PONCTUALITÉ, dernier degré de l'exactitude. C'est une des qualités les plus utiles de la vie, mais à laquelle, faute d'éclat, on refuse toute espèce d'attention. La ponctualité fertilise le temps; elle en augmente ainsi l'étendue. Le chancelier d'Aguesseau apprit une langue étrangère pendant les vingt minutes d'attente que sa femme lui imposait avant de se mettre à table pour dîner. De nos jours, Cuvier a été professeur, homme d'État, a embrassé toutes les sciences et en a inventé une nouvelle, l'*anatomie comparée*. Nul n'a déployé une ponctualité plus rigide dans la distribution de ses heures de travail : chaque instant avait sa mission à remplir; cette dernière ne variait jamais : une vie strictement divisée suffit à tout. La ponctualité a quelque chose de relatif : elle ne doit pas être la même chez les savants que chez les gens du monde. Néanmoins, tous les plaisirs de la société seraient troublés si chacun ne venait pas à peu près à l'heure ; il faut donc une certaine ponctualité, même pour s'amuser. SAINT-PROSPER.

PONCTUATION (de *punctum,* point). C'est l'art d'indiquer dans l'écriture, au moyen de signes convenus, les rapports qui existent entre les divers membres des phrases et des périodes, et par conséquent les pauses que l'on doit faire en lisant, le ton qu'il convient de prendre en prononçant chaque partie du discours. La ponctuation contribue à l'intelligence du sens et prévient l'obscurité du style. Certaines suites de mots n'auraient sans elle qu'une signification incertaine et équivoque. Enfin elle conduit le lecteur en lui indiquant les endroits où il faut se reposer pour reprendre haleine, et combien de temps il doit y mettre, notant pour ainsi dire musicalement le discours.

Le choix des ponctuations dépend de la proportion qu'il convient d'établir dans les pauses; et cette proportion se règle sur les besoins de la respiration combinés avec la distinction des sens partiels qui constituent le discours. Il est en effet indispensable de distinguer les rapports des sens partiels et d'en tenir compte par la gradation des signes. Ainsi la virgule, la ponctuation la plus faible, doit être employée seule partout où l'on ne fait qu'une division des sens partiels

sans aucune sous-division subalterne; s'il y a dans un sens total deux divisions subordonnées, il faut employer les deux ponctuations les plus faibles, la virgule et le point et virgule; il faut ajouter les deux points s'il y a trois divisions subordonnées, et ainsi de suite. Néanmoins, ces signes paraissent parfois insuffisants, et l'on peut regretter l'absence d'un signe encore moindre que la virgule.

Sans rappeler ici les règles de la ponctuation, qui n'ont pas toujours des principes bien absolus et qui sont exposés dans une foule de traités spéciaux, nous dirons seulement que la *virgule* (,) s'emploie pour séparer entre elles les parties semblables d'une même proposition, comme les sujets, les attributs et les régimes de même nature; pour séparer les propositions de même nature qui n'ont pas trop d'étendue; avant et après toute réunion de mots que l'on peut retrancher ou transposer sans dénaturer le sens des phrases qui les accompagnent. Le *point et virgule* (;) sépare les propositions semblables qui ont une certaine étendue; les parties principales de toute énumération dont les parties subalternes exigent la virgule, etc. Les *deux points* (:) se mettent après une proposition qui annonce une citation; après une proposition générale suivie de détails; devant ou après une énumération dont les termes sont résumés dans la proposition principale; avant une proposition qui éclaircit ou développe ce qui précède. Le *point* (.) se met à la fin de toutes les phrases qui ont un sens complet, et qui sont entièrement indépendantes de ce qui suit, ou du moins qui n'ont de liaison avec la suite que par la matière même. Enfin, lorsqu'on veut émettre avec quelques développements une nouvelle suite d'idées encore plus indépendantes de ce qui précède, considérer de nouveaux points de vue, on peut reporter l'écriture à la ligne, et faire un nouvel *alinéa*. Des divisions plus fortes deviennent des paragraphes (§), des sections, des articles, des versets, des chapitres, des livres, etc.

D'autres signes servent à indiquer certains rapports particuliers du sens, comme le *point d'interrogation* (?), qui montre que l'on interroge, que l'on pose une question ayant besoin de réponse; le *point d'exclamation* (!), qui marque un mouvement de l'âme, un vœu, l'admiration, la surprise, etc.; les *points de suspension* (...), qui indiquent un temps d'arrêt prolongé, une réticence, une interruption du sens; les *guillemets* (« »), qui dénotent un emprunt, ou des paroles d'un autre que l'auteur, ou le commencement et la fin d'un dialogue. Le *tiret* (—) sépare les phrases de chaque interlocuteur. On lui donne aussi quelques emplois abusifs, comme la séparation de phrases qui proprement devraient être à la ligne, ou de certaines pensées incidentes. La *parenthèse* ( ) sert à renfermer des mots qui, bien qu'ils puissent être retranchés, sont néanmoins utiles pour éclaircir la phrase. Les *crochets* ([ ]) ne s'emploient que pour former des parenthèses dans les parenthèses. Le *trait d'union* (-) marque la division des lettres d'un même mot ou la jonction des mots composés auxquels il donne une plus intime connexion.

Les anciens avaient déjà senti l'utilité de la ponctuation; mais l'usage n'en devint général qu'après l'invention de l'imprimerie. Avant de ponctuer les manuscrits, on commença par séparer les phrases par des blancs, puis des alinéas ou versets. A l'exemple de Cicéron et de Démosthène, saint Jérôme introduisit cette stichométrie (de στίχος, vers, et μέτρον, mesure) dans les manuscrits de l'Écriture sainte. Quelques-uns se contentèrent de commencer chaque phrase nouvelle par une lettre plus grande. On attribue à Aristophane, qui vivait deux siècles avant J. C., l'invention de la ponctuation. Alcuin la remit en honneur au IXe siècle. Un point, emprunté sans doute à celui en usage chez les Romains pour séparer leurs mots dans les inscriptions, servait alors pour toute la ponctuation. Placé au bas de la ligne (.), il indiquait une petite pause, nommée *comma* en grec (comme aujourd'hui en allemand), *incisum* en latin, *virgule* chez nous. Dans les éditions du XVe siècle, elle est désignée par une petite barre oblique. Placé au milieu de l'espace de la ligne (·), le point indiquait une pause plus grande; on l'appelait *kolon* chez les Grecs (*item* aujourd'hui en allemand), *membrum* chez les Latins : c'est notre deux points. Mis en haut de la ligne (˙), le point terminait le sens. Dans la suite, on divisa le kolon en *demi-membre* ou *semi-kolon* marqué par notre point et virgule. Le point, que nous mettons maintenant sur la ligne, avait au XVe siècle la figure d'une étoile; quelquefois, on en mettait trois disposés en triangle (.˙.).

Les traits d'union ont été employés par les premiers grammairiens. Les guillemets portent le nom de leur inventeur : on les connaissait dans les manuscrits sous le nom d'*anti-lambda*. Les parenthèses sont aussi connues depuis longtemps. Enfin des *astérisques* de différentes formes, servant aux renvois à des notes, ou à des omissions ou restitutions de texte, étaient très-anciennement en usage. L. LOUVET.

PONDÉRATION. Considéré sous un certain as-

pect physique général, comme composé d'os et de muscles, le corps humain est un système où tout est parfaitement lié et équilibré. De là résulte, à l'état de repos, un arrangement déterminé des divers éléments qui le composent, et, à l'état de mouvement, une réaction des diverses parties les unes sur les autres, une sorte de réflexion de mouvements ayant lieu de proche en proche, une relation harmonique des déplacements, quelque rapides et quelque brusques qu'ils soient. L'observance exacte des règles que la nature indique à ce sujet est ce que l'on nomme *pondération* en peinture et en sculpture.—Quoique les mouvements du corps soient en nombre indéfini, il est pourtant certaines lois qui ne sont jamais enfreintes, et dont nous pouvons dire quelques mots. La plus impérieuse est celle de la conservation de l'équilibre. Lorqu'un corps est en repos, pour que son état soit stable, il faut qu'il y ait une certaine relation entre la position de son centre de gravité et celle des points par lesquels il repose sur le sol. Sans cela, il se mettrait en mouvement de lui-même et éprouverait une chute. Cet état d'équilibre est instinctivement cherché et trouvé par nous, quand nous reposons sur nos deux pieds ou sur un seul. Lorsqu'il y a mouvement, dans la marche par exemple, les lois de l'équilibre à l'état de repos ne sont pas à chaque instant satisfaites : ainsi, quand un des pieds est soulevé et se porte en avant, l'équilibre est rompu, et il y aurait chute s'il ne se posait bientôt à terre. Il en est de même dans tous les autres cas, de sorte qu'il résulte du mouvement des conditions d'équilibre un peu différentes de celles à l'état de repos, et variables avec sa vitesse. Toutes ces choses doivent être examinées avec grand soin par les artistes dans la composition de leurs figures. — Outre la remarque générale que nous venons de faire, Léonard de Vinci a posé quelques règles qui semblent toutes devoir être observées dans le plus grand nombre de cas, surtout lorsqu'il n'y a pas d'action violente à représenter. En voici quelques-unes. Dans une figure, le pied qui soutient le corps doit être tourné du même côté que la tête; la tête, dans son mouvement, quel qu'il soit, ne doit pas dépasser les épaules; la main ne doit jamais s'élever plus haut que la tête, ni le poignet dépasser la hauteur de l'épaule; quand un bras est levé, toutes les parties doivent suivre le même mouvement, la cuisse s'allonger et le talon s'élever, etc. Quoique ces règles soient convenables et sages, comme toutes celles du même genre données par les poétiques, et quoiqu'il ne faille pas s'y soustraire sans motif, il est visible qu'on tomberait dans le froid et le compassé si l'on voulait s'assujettir à leur joug. Elles doivent être regardées comme de prudentes bornes indiquant un écueil à éviter. — Nous avons dit plus haut que les rigoureuses lois de l'équilibre sont fréquemment violées dans un corps en mouvement. Il n'y aurait, d'après cela, rien d'absurde à représenter dans une composition de peinture ou de sculpture une figure dont la pondération ne pourrait pas convenir à l'état de repos. Mais, comme l'immobilité est l'état réel et inévitable d'une statue et des personnages d'un tableau, quelle que soit la rapidité du mouvement que leur pose indique, il y a quelque chose de peu rationnel à représenter un mouvement dont le terme doit être nécessairement très-court; et l'esprit se trouve toujours gêné en contemplant une composition de ce genre. — *Pondération* s'entend aussi bien de l'harmonie générale d'une composition que de la pose des diverses figures qu'elle contient. Ce serait folie que de vouloir poser quelque règle à cet égard-là; mais, pour peu qu'on ait le sentiment des arts, on comprend qu'il doit y avoir encore sur ce point certaines règles, sinon de symétrie, du moins de régularité, qui, sans être nettement posées par personne, sont acceptées de tous. — *Pondération* s'emploie encore en politique pour désigner un certain équilibre des pouvoirs d'un État qui leur permet de se contre-balancer mutuellement, et qui s'oppose aux empiétements des uns ou des autres. Le système constitutionnel présente, sinon dans la pratique, du moins en théorie, un des exemples les plus parfaits d'une pondération de pouvoirs. L. L. VAUTHIER.

PONDICHÉRY. *Voy.* INDE (*possessions françaises dans l'*).

PONGERVILLE (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE-AIMÉ-SANSON), membre de l'Institut de France, Académie française, chevalier de la Légion d'honneur, un des littérateurs les plus remarquables de notre époque, est né en Picardie, le 3 mars 1792. Ses premières années s'écoulèrent dans la terre de son père, magistrat distingué par son mérite, et qui, appréciant l'efficacité d'un profond savoir, fit donner à son fils une instruction solide et variée par des maîtres particuliers; car, à cette époque, les colléges supprimés par la révolution n'étaient pas encore généralement rétablis. Le jeune Pongerville manifesta, dès son enfance, un goût extraordinaire pour l'étude et pour l'art qu'il a cultivé avec tant de succès. Il s'exerçait à composer des vers, à ébaucher des poëmes, des pièces de théâtre, sans autre but

que de charmer les moments qu'il passait en famille dans la solitude des champs. Le poëte Millevoye, son compatriote, reçut le premier ses confidences poétiques; l'auteur d'*Emma* et de *la Chute des feuilles,* dans les essais imparfaits du jeune adepte de l'art, vit briller un talent réel; il l'encouragea; et, dans la parole d'un homme déjà célèbre, l'enfant né poëte crut recevoir un gage de l'avenir, et se livra au travail avec un zèle nouveau. A l'âge de 18 ans, il lut le poëme de Lucrèce, qu'une prudence respectable écartait alors des études classiques; il le lut avec tout l'intérêt que cet ouvrage peut inspirer, et les difficultés mêmes que présente la latinité de ce poëme furent un aiguillon pour lui. Il fit son étude de Lucrèce, et les nobles pensées, les images, les scènes de la nature, entassées dans ce grand ouvrage, sympathisèrent avec l'esprit du jeune poëte, qui, simple dans ses goûts, méditatif par instinct, retrouvait dans le poëte romain les scènes champêtres dont il était sans cesse le témoin et l'admirateur. Il traduisit Lucrèce d'abord comme étude, et puis, trouvant chaque jour plus d'attrait à son travail, il résolut de devenir l'interprète du poëte philosophe. Il abandonna tous les ouvrages qu'il avait commencés pour ne plus s'occuper que de son auteur favori. Avant de terminer cette immense traduction, il voulut connaître si réellement les arbitres de l'art le jugeaient digne de lutter avec le talent du poëte. Il envoya un chant du poëme au sage M. Raynouard, secrétaire perpétuel de l'Académie française, en le priant de prononcer un arrêt qui pour lui serait irrévocable. L'auteur des *Templiers,* étonné de voir tant de difficultés si heureusement vaincues, lui répondit: « Venez terminer votre ouvrage à Paris; le succès vous y attend. » M. de Pongerville se rendit à l'appel du vétéran célèbre, comme autrefois les jeunes guerriers accouraient dans la lice à la voix des chevaliers du camp. Après quatre ans d'un travail opiniâtre, terminé dans le centre des lettres, le jeune poëte publia une traduction qui, comme celle de Delille, fut mise au rang des ouvrages les plus originaux de notre époque; les éditions de ce poëme se multiplièrent rapidement, et le public ami des lettres, qui ne connaissait ce chef-d'œuvre de poésie que par fragments, put apprécier tout ce qu'il devait à Lucrèce et à son interprète. On put aussi connaître combien les poëtes modernes avaient puisé d'images et de pensées dans ce vaste trésor, et combien l'interprète s'élevait au-dessus de tous ceux qui avaient imité son auteur. Ainsi, comme le dit si bien un de nos plus habiles critiques, M. de Pongerville s'est approprié Lucrèce. — L'éclatant succès de cette version poétique fut la meilleure de toutes les réponses à ceux qui demandaient encore si l'on doit de préférence traduire les poëtes en vers. Question vaine d'ailleurs, car la plus parfaite version en prose ne pourra être qu'une exacte indication des images et des pensées de l'original; elle ne laissera rien échapper du sens et des nuances; mais il lui manquera ce mouvement vital imprimé par la poésie; elle sera comme le plan géométrique d'une belle campagne qui indique les ruisseaux, les plaines, les collines, les bois, mais qui ne les peint pas. Il est absurde d'établir une comparaison entre deux genres de travaux tout à fait différents; car la version en vers est une reproduction qui, dans son imitation, est empreinte d'une originalité exigée par la langue de l'interprète. Les deux genres de traduction ne peuvent donc être comparés; et il faut reconnaître que, si une excellente traduction en prose est rare, une excellente traduction en vers est une espèce de phénomène : car celui qui traduit le génie d'un grand poëte doit lui-même écrire de génie; il ne calque pas, il tient le pinceau d'une main ferme, et sa couleur savante rend la vie aux scènes qu'il retrace. Ici nous emprunterons à M. de Pongerville sa définition ingénieuse du traducteur en vers. « Je veux moins encore, dit-il, en abordant un auteur, le faire connaître dans ma langue maternelle que je ne veux lutter avec lui : je sens qu'il existe entre nous deux une parfaite analogie de sentiments et de goûts; je m'attache à lui; je retrouve en lui des pensées qui m'appartenaient, et qu'il a revêtues des formes de son talent; je le regarde comme mon interprète par anticipation; je veux devenir le sien à mon tour, et lui reprendre mon bien; nous lutterons, et, venu le dernier, j'ambitionne de me montrer quelquefois son égal, et peut-être de le surpasser. » Il est beau d'entreprendre une œuvre si difficile; il est heureux de la faire paraître avec éclat à l'époque où le champ de la littérature, presque entièrement moissonné, ne laisse à glaner que quelques coins inaperçus : honneur à l'homme qui, né avec un talent fait pour créer, se borne à reproduire les chefs-d'œuvre des autres langues, et surtout des langues, anciennes, dont le génie absolument étranger à l'esprit des idiomes modernes, demande un interprète qui unisse l'érudition au talent, et qui, original en traduisant, se montre créateur en suivant un modèle ! — M. de Pongerville, doué d'un talent vigoureux et souple à la fois, car la souplesse dans

les arts, c'est la force dans sa plus grande extension; M. de Pongerville, avec sa concision fidèle, a fait pour la poésie didactique plus que Delille n'avait fait pour la poésie géorgique. Après avoir si heureusement reproduit Lucrèce en vers, le poëte le traduisit en prose, et il a prouvé par cette version, qui rend tout ce que la prose peut rendre, combien il s'était identifié avec le poëte romain : on applaudit à ce double tour de force, où le prosateur se montra digne du poëte. M. de Pongervillle traduisit bientôt Ovide, et trouva des couleurs assorties aux nuances brillantes de son auteur. La grâce et la volupté, l'esprit et le sentiment du chantre des *Métamorphoses*, reparurent dans notre langue poétique; et, sous le titre d'*Amours mythologiques*, M. de Pongerville enrichit notre littérature des plus belles conceptions d'Ovide. L'auteur, à qui l'Académie française ouvrit ses portes dès son éclatant début, ne se reposa point après le succès : il publia plusieurs épîtres philosophiques, où de hautes pensées sont reproduites avec une grande supériorité de talent. L'*Épître aux Belges*, l'*Épître au roi de Bavière*, l'*Épître sur l'indépendance des lettres*, sont surtout empreintes d'une verve mordante et philosophique, qui rappelle la vigueur et le coloris du maître à qui nous devons *la Promenade* et l'*Épître à Voltaire*. M. de Pongerville est auteur d'un grand nombre d'articles littéraires et de notices biographiques insérés dans les principaux recueils périodiques : il est aussi l'un des membres qui furent choisis par l'Académie française pour composer l'histoire alphabétique de la langue et de la littérature; il a depuis achevé plusieurs ouvrages en vers et en prose, et les journaux vantaient, il y a peu de temps, ses traductions en prose de Milton et de Virgile. — Entièrement livré à la littérature, il se tient éloigné des affaires publiques, et ne travaille qu'à augmenter les richesses littéraires de la France. M. de Pongerville est un des hommes qui comprennent le mieux la mission et le caractère de l'écrivain, qu'il peint si bien lui-même dans l'un des discours qu'il prononça au nom de l'Académie française. « Le véritable écrivain, dit-il, regarde la littérature comme un sacerdoce qu'il doit exercer religieusement; il n'en souille point la pureté par des actions cupides, par une vanité mesquine; il ne veut ajouter à l'éclat de sa renommée que le titre d'honnête homme. Interprète des vérités utiles, il les met en circulation avec le sceau du talent; plein de courage pour défendre les libertés publiques ou l'honneur national, il ne descend jamais dans l'arène des passions vulgaires. Patriote sans aveuglement de parti, philosophe sans intolérance, il honore le mérite et la vertu dans quelque rang qu'il les trouve. Il n'oublie pas surtout que la noblesse du caractère donne une nouvelle force au talent. » Ainsi s'exprime M. de Pongerville, et l'homme qui écrit cette notice sait apprécier toute la valeur de cette belle définition, et c'est pour cela qu'il aime à rendre justice à tous les travaux consciencieux. Voué lui-même, par la solitude et par le malheur, à de longues études philosophiques, il a passé une partie de sa vie à combattre les systèmes que Lucrèce a revêtus des couleurs magiques de son pinceau; il n'y voit que les théories d'une science erronée, embellies par l'imagination et par le génie, mais dont l'exposition magnifique se recommande à l'admiration de tous les siècles sous le rapport de l'art. Il n'a pas dû entrer dans cette partie sérieuse de la discussion, parce qu'elle est étrangère au mérite propre du poëte, et il a rendu compte de ce travail, selon la pensée de l'auteur, sans se croire obligé à donner ici une place étendue à la sienne. Admirateur du rare talent de M. de Pongerville, et ami de son beau caractère, il aime à lui payer le tribut de ces deux sentiments, sans lui faire une concession d'opinions qu'aucun homme n'a le droit d'exiger de la part d'un autre. Ce qu'il croit fermement, c'est que les vers de M. de Pongerville vivront aussi longtemps que ceux de Lucrèce, et qu'ils vivront les uns et les autres quand le système de Lucrèce ne vivra plus. CH. NODIER.

PONGO. *Voy*. ORANG-OUTANG.

PONIATOWSKI, maison titrée de Pologne, une des branches de l'ancienne famille italienne des Torelli, qui descendait des comtes de Guastalla et de Montechiarugolo. Un membre de cette maison, Joseph Salinguerra V, né en 1612, s'enfuit en Pologne lorsqu'il eut été dépouillé de ses biens par Ranuccio Ier, duc de Parme, échappant avec peine au massacre de sa famille. Profitant de l'indigénat qui y avait été accordé à ses ancêtres, il s'établit dans ce royaume en changeant son nom de Torelli en celui de Cziolek qui en est l'équivalent polonais. Il mourut vers 1650. Son épouse Sophie, fille d'Albert Poniatowski et d'Anne Leszczynska, transmit à ses descendants son nom de famille, en même temps que le fief de Poniatow. Parmi eux, nous citerons d'abord STANISLAS, trésorier de la couronne, né en 1678, qui suivit Charles XII en Turquie, après la bataille de Poltava, et qui décida la Porte à déclarer la guerre à la Russie. Après la mort de Charles XII, il fit sa soumission à Auguste II,

qui lui conféra la haute dignité sénatoriale de castellan de Cracovie. Il mourut en 1762. Nous avons de lui un ouvrage intitulé : *Remarques d'un seigneur polonais sur l'histoire de Charles XII, par Voltaire* (la Haye, 1741).

Ce fut son fils aîné, STANISLAS II AUGUSTE, ambassadeur de Pologne à Saint-Pétersbourg, et favori de l'impératrice Catherine II, qui dut à la protection de la Russie la couronne de Pologne, le 7 septembre 1764. Il était un des hommes les plus instruits et les plus aimables de son temps, spirituel, éloquent, plein de courage et de noblesse. Allié à la famille Czartoryski par sa mère, il était d'ailleurs soutenu par un parti puissant. Cependant les temps étaient trop difficiles; la question des dissidents agitait encore tout le pays. Des mécontentements éclatèrent. Une première confédération fut dispersée, il est vrai, par les troupes russes; mais il s'en reforma bientôt de nouvelles à Bar, à Halicz et à Lublin. Il s'ensuivit une horrible guerre civile. Les confédérés déclarèrent le trône vacant, et, dans la nuit du 3 novembre 1771, quelques conjurés enlevèrent le roi au moment où il retournait dans son palais après avoir soupé chez son oncle le prince Czartoryski. Conduit dans une forêt sous la surveillance de Koczinski, qui avait ordre de le tuer en cas d'alerte, il sut émouvoir son gardien; rendu à la liberté, il rentra à Varsovie, tandis que le maréchal Pulawski, chef de la conspiration, s'enfuyait en Amérique. Mais l'entrée des Autrichiens et des Prussiens en Pologne détacha de lui la plupart des nobles, et le partage de 1772 acheva de lui aliéner tous les cœurs. Les magnats obtinrent de Frédéric-Guillaume II la promesse d'être appuyés par lui dans leurs projets de réforme; ce prince approuva en effet la constitution du 3 mai 1791, déjà acceptée par le roi Stanislas, qui, dans cette circonstance, montra tant de sagesse et de noblesse qu'il regagna l'estime et l'affection de ses sujets. En revanche, il perdit la faveur de Catherine. Il parut d'abord tout disposé à braver sa colère; cependant lorsqu'il vit la Prusse se retirer de son alliance, la minorité de la diète poursuivre à Vienne et à Pétersbourg l'abolition de la nouvelle constitution, la confédération de Targowiça s'appuyer sur la Russie, il sentit s'évanouir tout son courage. Il se crut obligé d'entrer dans cette confédération, le 23 juillet 1792, démarche qui souleva la nation contre lui, sans réconcilier la Russie. Dès 1793, après le second partage de son royaume, Catherine II le fit transporter à Grodno et le força non-seulement à signer, en 1794, le troisième partage de la Pologne, mais encore à abdiquer le trône, le 25 novembre 1795. Retiré à Saint-Pétersbourg, il y vécut comme simple particulier d'une pension du gouvernement russe, jusqu'à sa mort arrivée le 12 février 1798.

Son frère ANDRÉ l'avait depuis longtemps précédé dans la tombe. Staroste de Polangen, il avait obtenu l'indigénat en Bohême, avait été élevé, en 1756, au rang de prince de l'Empire, et était mort à Vienne, le 3 mars 1773, lieutenant général de l'artillerie autrichienne, en laissant un fils, âgé, de 13 ans, qui fut le célèbre JOSEPH-ANTOINE, prince Poniatowski. Né le 7 mai 1762, il montra de bonne heure une grande activité et un ardent patriotisme; mais l'influence du roi son oncle paralysa souvent ses courageuses résolutions. Dans la campagne de 1792, où il commanda en qualité de major général, il déploya d'abord beaucoup de zèle et de prudence, mais il se laissa ensuite décourager par la conduite de la cour. Lorsque le roi entra dans la confédération de Targowiça, il donna sa démission avec la plupart des meilleurs officiers; mais quand la Pologne se souleva en 1794, il reprit du service comme simple volontaire. Sa loyauté lui gagna l'estime et l'affection des Polonais. Kosciuszko lui confia le commandement d'une division à la tête de laquelle il rendit des services essentiels pendant les deux siéges de Varsovie. Bientôt après la reddition de cette capitale, Poniatowski partit pour Vienne. Il refusa les offres brillantes de Catherine et de Paul et se retira dans ses terres. L'érection du duché de Varsovie ayant rendu leurs espérances aux patriotes polonais, le prince Joseph accepta le portefeuille de la guerre. En 1809, il commanda l'armée polonaise contre les troupes fort supérieures en nombre du duc Ferdinand, qu'il força à la retraite avant l'arrivée des Russes, et qu'il poursuivit jusqu'à Cracovie [1]. Après cette campagne honorable, il reprit son portefeuille, qu'il quitta de nouveau en 1812, lorsque la guerre de la France contre la Russie éclata. A la tête de l'armée polonaise, il prit une part active à tous les événements importants de cette campagne qui se termina pour lui dans les plaines de Leipzig, le 19 octobre 1813. Les nombreuses preuves de bravoure et de talents qu'il donna pendant la bataille, lui valurent le bâton de maréchal de France. Chargé par Napoléon de couvrir la re-

[1] *Voir* la *Relation des opérations de l'armée commandée par le prince J. Poniatowski pendant la campagne de 1809, en Pologne, contre les Autrichiens*, précédée d'une biographie de ce prince, par le général Roman Soltyk (Paris, 1841, in-8°).

traite, il soutint avec une brillante valeur les efforts de l'ennemi, qui avait déjà pénétré dans les faubourgs, et jeté des troupes légères sur l'autre rive de l'Elster; lorsque, l'un des derniers, le prince dut enfin la passer avec sa suite, le pont avait sauté. Pressé par le danger, Poniatowski s'élança dans la rivière, alors débordée; mais son cheval épuisé ne put la traverser, et il y périt, frappé de plusieurs blessures, dont une mortelle. Son cadavre ne fut retrouvé que le 24. Le 26, on l'enterra avec tous les honneurs dus à son rang; mais en 1816, on transporta son corps à Varsovie et de là à Cracovie dans les tombeaux des rois et des héros de la Pologne; un petit cénotaphe, dans le jardin de Reichenbach, à Leipzig, marque la place d'où il s'élança dans l'Elster. Il laissa un fils naturel, JOSEPH PONIATOWSKI, né en 1790, qui prit part à l'expédition d'Alger, et fut adopté par sa tante, la princesse Tyszkiewicz (morte à Tours, le 2 novembre 1834).

Un autre frère du roi Stanislas, CASIMIR, né en 1721, grand maréchal de la couronne depuis 1744, prince depuis 1764, et mort en 1800, fut le fondateur d'une ligne collatérale qui s'éteignit, en 1833, en la personne de son fils STANISLAS. Né le 23 novembre 1754, grand trésorier de la Lithuanie, staroste de Podolie, lieutenant général dans l'armée polonaise, conseiller privé de l'empereur de Russie, ce prince s'était retiré à Vienne, en 1804, et s'était établi plus tard à Rome dans une magnifique villa, près de la voie Flaminienne, qu'il avait vendue, en 1826, avec tous les chefs-d'œuvre antiques qu'elle contenait, à l'Anglais Sykes. Il habitait depuis quelque temps Florence, lorsqu'il mourut le 13 février 1833. Il fut le premier Polonais qui donna la liberté à ses paysans. CONV. LEXICON

PONS (LOUIS), né à Peyre dans le département des Hautes-Alpes, le 25 décembre 1761. Directeur de l'observatoire de Marseille, il fit des découvertes importantes qui l'avaient déjà placé parmi les plus célèbres astronomes de l'Europe, lorsque Marie-Louise lui donna la direction de l'observatoire qu'elle avait fait construire à Parme, en 1819. En 1825, il échangea cette place contre celle de directeur de l'observatoire du musée de Florence. De 1801 à 1827, il ne découvrit pas moins de 37 comètes; mais malheureusement il perdit la vue. Il mourut à Florence, le 14 octobre 1831. CONV. LEXICON

PONT (ROYAUME DU), dans l'Asie Mineure, ainsi nommé à cause de la mer sur le littoral de laquelle il s'étendait. Cette contrée, comprise entre le fleuve Halys et les frontières de la Colchide, était souvent aussi nommée Cappadoce pontique, parce que le Pont avait été réuni à la Cappadoce. Cette dernière avait été elle-même divisée par les Perses en deux satrapies, qui devinrent deux royaumes distincts sous la domination macédonienne. Les habitants le plus anciennement connus de cette contrée étaient des Tibaréniens et des Chalybes. Le célèbre Ritter, dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Borhalle*, soutient que ces populations étaient d'origine indienne. — Artabaze, l'un des fils du roi Darius, reçut en partage cette satrapie, sous la suzeraineté de la Perse, et il en obtint en même temps la transmission héréditaire dans sa famille. Mithridate, un de ses descendants, se déclara en faveur du jeune Cyrus, et refusa de payer le tribut au roi Artaxercès. Son fils, Ariobarzane Ier, lors de la révolte générale des gouverneurs des provinces persanes dans l'Asie Mineure, se proclama indépendant. Mithridate II (l'an 337 avant J. C.) fit volontairement à Alexandre le Grand l'abandon de son royaume. Plus tard, après la mort de ce dernier, et lors du partage de ses conquêtes entre ses lieutenants, le Pont fut donné à Antigone (l'an 322). Mais, quand celui-ci voulut faire mettre à mort Mithridate, le prince se réfugia en Paphlagonie, y trouva des partisans, et s'y défendit avec succès. Son successeur, Mithridate III, agrandit le royaume dont il avait hérité. Mithridate IV repoussa les Gaulois; mais il se vit obligé de cesser la guerre qu'il faisait à Sinope, parce que les Rhodiens avaient envoyé des secours à cette ville. Pharnace Ier conquit enfin Sinope, et en fit la capitale de ses États. Mithridate-Évergètes, père du célèbre Mithridate, donna du secours aux Romains pendant la troisième guerre punique et dans celle que la république fit au roi de Pergame. En reconnaissance de ces services, il reçut, avec le titre d'ami et d'allié du peuple romain, la cession de la grande Phrygie. Il mourut assassiné l'an 124, laissant la couronne à son fils, Mithridate le Grand. Ce prince eut à soutenir jusqu'à sa mort des guerres sanglantes contre les Romains. Il fut à la fin vaincu par Pompée, et se donna la mort. Son fils, Pharnace, n'eut en partage que le Bosphore; et lorsqu'il tenta de reconquérir le royaume de son père, il fut vaincu par César, et assassiné par Assander, qui s'était emparé de ses États. Cependant, son fils Darius obtint d'Antoine la restitution d'une partie du royaume du Pont. Il eut pour successeur Polémon, qui réunit sous sa domination le Bosphore, la petite Arménie et la Colchide. A la mort de Pythodoris, sa veuve, Polémon II monta sur le trône (39 après

J. C.). Néron lui enleva le Bosphore; et le Pont, après lui, devint province romaine. Lorsque les Latins(1204) prirent Constantinople, Alexis Comnène fonda dans le Pont un nouveau royaume, qui subsista jusqu'au règne de Mahomet II, qui le réunit à ses immenses conquêtes. DICT. DE LA CONV.

PONT. (*Construction.*) Ce sont des ouvrages élevés d'un bord à l'autre d'une rivière, d'un canal, pour les traverser. On les classe, suivant les matériaux employés, en ponts de pierre, ponts de bois ou de charpente, ponts de fer, ponts à chaînes ou suspendus, etc.

Les massifs de maçonnerie qui séparent et portent les arches d'un pont se nomment *piles*. Les *culées* sont les massifs qui terminent le pont aux deux extrémités, et soutiennent la poussée ou l'effort général de la construction. Elles exigent encore plus de solidité que les piles. On peut donner moins d'épaisseur aux piles, en augmentant celle des culées. On commença par construire les *arches* des ponts à plein cintre ou semi-circulaires. Mais ce système avait, entre autres inconvénients, celui de nécessiter, en général, l'exhaussement des abords. Plus tard, lorsqu'on eut reconnu qu'une des grandes beautés d'un pont était de présenter une ligne horizontale sur toute sa longueur, on adopta les voûtes à cintre surbaissé, et les arches prirent la forme d'une anse de panier, ou celle d'un arc de cercle moindre d'une demi-circonférence. Nous citerons, comme modèles en ce genre : le pont de Neuilly, commencé, en 1768, par Perronet, et qui se compose de 5 arches de 39^{m} d'ouverture; le pont d'Iéna, à Paris, composé de 4 arches de 28^{m}; le pont de Waterloo, à Londres, construit en granit, et formé de 9 arches elliptiques, de chacune 36^{m}.60 d'ouverture : c'est peut-être le plus beau pont qui existe. On peut encore signaler, le pont de Bordeaux, achevé en 1821, et remarquable par ses proportions monumentales, et surtout par les difficultés que présentait son exécution : il a 17 arches, et sa longueur totale est de 502^{m}.60; le nouveau pont de Londres; les ponts de Chester, sur la Dee, et de la Basse-Terre (Guadeloupe), sur la rivière du Gabion, formés tous deux d'une seule arche.

L'économie que présente la construction des *ponts en charpente* en justifie encore l'emploi. Mais on a adopté dans les ponts modernes en charpente un système mixte, qui consiste à établir en maçonnerie les culées et les piles, et à n'employer le bois que dans les parties situées au-dessus du niveau des hautes eaux. Il en résulte, sous le rapport de la solidité, un immense avantage. Un des ponts en charpente les plus anciens est celui de Bonpas, sur la Durance, de 45 travées et d'une longueur totale de 600^{m}. Des ouvrages extraordinaires en ce genre ont été faits en Bavière, dans le Wurtemberg, et surtout en Suisse, notamment le pont de Schaffhouse, sur le Rhin, et celui construit, en 1778, sur la Limmat, d'une seule travée de 118^{m}.89 de largeur. On a surtout perfectionné ce genre de construction en Amérique, par des combinaisons ingénieuses qui permettent de n'employer que d'assez petites pièces de charpente.

La nécessité d'allégir les maçonneries de piles et de diminuer leur section a introduit dans la construction des ponts l'emploi du fer et de la fonte, qui présentent sous le même poids, et à plus forte raison sous le même volume, une résistance beaucoup plus considérable que celle de la pierre et du bois, et une durabilité infiniment supérieure à celle de la charpente. C'est aux Anglais qu'on doit la construction des premiers ponts en fer. Ils jetèrent sur le Wear, en 1793, le pont de Sunderland, formé d'une arche de 73^{m}.15 d'ouverture, sous laquelle les navires passent à pleines voiles. Paris possède le pont d'Austerlitz, construit en 1804, le pont des Arts, le pont du Carrousel, terminé en 1836, et formé de 3 arches de 47^{m}.66. Les voussoirs de ce pont élégant sont surmontés de cercles en fonte dont les diamètres vont en diminuant à mesure qu'ils se rapprochent du sommet de ces voussoirs : le plancher tangent à tous ces cercles, pèse également sur chacun d'eux. Le pont en fer de Southwark, construit à Londres en 1818, est un modèle de grandeur et de hardiesse : il se compose de 3 arches, dont celle du milieu a 73^{m}.15 d'ouverture, et les 2 autres 64^{m}. On en voit aussi de très-remarquables à Saint-Pétersbourg et en d'autres lieux.

Dans les ponts suspendus, le *plancher* ou *tablier* est soutenu par des tiges verticales fixées à des chaînes ou à des câbles en fil de fer, décrivant le plus souvent la figure d'un arc renversé, supportés par de grands massifs de pierre et fortement amarrés à leurs deux extrémités. Ces ponts, dont on trouve la première idée dans les ponts de lianes ou de cordes que les habitants de certaines contrées de l'Amérique du Sud construisent de temps immémorial, joignent la légèreté à l'économie, et se prêtent en outre à l'exécution d'ouvertures d'une très-grande dimension. En 1820, Telford commença, sur le détroit de Menai, le pont suspendu qui réunit l'île d'Anglesey au pays de Galles : sa longueur, entre les points de suspension, est de 170^{m}, son

tablier est élevé à 45^m au-dessus du niveau des plus hautes marées. Le premier pont suspendu construit en France le fut en 1822, sur le Rhône, entre Tain et Tournon. Depuis cette époque, ces ponts se sont considérablement multipliés : Paris en compte plusieurs. On cite celui de Cubzac (Gironde), sur la Dordogne. Le pont suspendu le plus étonnant est celui de Fribourg, en Suisse : il a 246^m de longueur et 62^m d'élévation.

La nature des courants et les besoins de la navigation ne permettent pas toujours l'établissement de ponts fixes; on les remplace quelquefois par des ponts mobiles, qui laissent la faculté d'interrompre à volonté la communication entre les deux rives. De ce genre sont : 1° les ponts *de bateaux*, composés d'un plancher qui repose sur une suite transversale de bateaux, disposés dans le sens du courant et liés entre eux par des câbles ou des poutrelles. On les emploie ordinairement pour les grands fleuves : ils sont insubmersibles et peuvent porter les fardeaux les plus pesants. On replie deux des bateaux, lorsqu'on veut livrer passage à la navigation. On voyait à Rouen un beau pont de bateaux, qui a été détruit depuis peu d'années. Il en existe encore sur le Rhin, à Strasbourg, à Mayence et à Cologne; sur la Neva, à Saint-Pétersbourg, etc. On peut aussi rappeler à cette occasion le *pont flottant* établi sur la Duna, sous les murs de Riga. 2° Les *ponts-levis* s'élevant en tournant autour d'une arête horizontale située soit à l'extrémité, soit au milieu de la plate-forme, et perpendiculaire à l'axe du passage : l'extrémité mobile est suspendue à des chaînes que l'on fait mouvoir de différentes manières. On place des ponts-levis devant les portes d'une ville de guerre ou d'un château fort. 3° Le pont *à flèche,* qui se hausse et se baisse devant un guichet, au moyen d'une flèche, avec une anse de fer portant deux chaînes. 4° Le pont *à bascule,* qui ne diffère du pont-levis qu'en ce que le tablier mobile, que l'on nomme *volée,* est contre-balancé par un faux tablier, appelé *culée,* qui s'abaisse dans une fosse ou *encuvement,* pendant que le tablier se relève. Il ne faut pas confondre les ponts à bascule avec les machines du même nom qu'on trouve sur les routes royales, à l'entrée des villes, et qui servent à peser les voitures pour s'assurer si leur chargement n'excède pas le poids déterminé par les règlements. 5° Le pont *tournant,* tel que ceux du canal Saint-Martin, à Paris, qui reste constamment dans sa position horizontale, pivote simplement sur un axe vertical, de manière à ouvrir le passage en décrivant un quart de cercle, et se range parallèlement au mur qui le supporte. 6° Les ponts *roulants* et *à coulisses,* qui se retirent en arrière, en glissant sur des roulettes ou sur des galets.

On appelle *passerelle* un pont qui ne peut servir qu'aux piétons; *aqueduc,* un pont qui sert à conduire l'eau; *viaduc,* un pont qui donne passage à une route ou à un chemin de fer; *pont-canal,* un pont destiné à faire passer un canal par-dessus une rivière. Enfin on peut passer sous un cours d'eau par un *tunnel,* souterrain pratiqué sous le lit d'un fleuve, comme celui de M. Brunel sous la Tamise.

Tout porte à croire que l'art de construire les ponts remonte à une haute antiquité; cependant, l'histoire ne nous fournit à cet égard que des données très-vagues et très-imparfaites. Les premiers ponts furent sans doute en bois. La construction, comparativement récente, des ponts en maçonnerie ne pouvait venir qu'après l'art de la coupe des pierres et de la construction des voûtes. Les Romains y excellèrent : aussi, leur attribue-t-on, sinon l'invention des ponts en pierre, au moins le mérite d'avoir les premiers donné de la solidité, et plus tard de la magnificence, à leurs travaux en ce genre. C'est à eux que l'on doit les ponts, en petit nombre, qui existaient en Europe avant le XIIe siècle. Au moyen âge, les Mores construisirent en Espagne des ponts qui peuvent rivaliser avec les meilleurs ouvrages des Romains. En France, avant le XIIe siècle, on ne franchissait guère les rivières qu'à l'aide de bateaux ou de bacs. A partir de cette époque, le besoin du commerce et le développement lent, mais progressif, de la civilisation firent sentir la nécessité de multiplier les moyens de communication. Une association, dite des pontifices, *frères du pont,* se forma en France et en Allemagne, ayant pour objet de prêter assistance aux voyageurs pour le passage des rivières, et de construire des ponts, au moyen de fonds que ses membres réunissaient par des quêtes. Mais ces ponts, en charpente pour la plupart, réduits aux largeurs les plus restreintes, n'offrent aucun des caractères monumentaux que présentent les ponts plus récents. Paris même n'avait, avant le XVe siècle, que des ponts en bois, fréquemment emportés dans les fortes crues d'eau et les débâcles. Le premier pont construit en pierre, à Paris, fut celui de Notre-Dame, en 1412, remplacé, cent ans après, par celui qui existe aujourd'hui. Des constructions du même genre se multiplièrent plus tard sur les différents points du royaume. A. Borghers.

PONTS. (*Art militaire.*) Les ponts que les armées sont forcées de construire par elles-mêmes

pour franchir les cours d'eau qui s'opposent à leur marche, ponts en quelque sorte improvisés, s'établissent soit avec les matériaux trouvés sur les bords des rivières, comme au passage de la Bérézina, en 1812, soit au moyen des *équipages de pont* que les armées mènent à leur suite.

L'histoire nous apprend que César et l'empereur Julien avaient à leurs armées des équipages de pont, dont le corps de support était une nacelle légère, tressée en osier recouvert à l'extérieur de peaux d'animaux. Mais l'usage des équipages de ponts militaires se perdit dans le moyen âge. Nous les voyons reparaître à l'époque de la guerre de trente ans; ils se composaient alors de gros bateaux et de matériaux lourds et embarrassants, qui exigeaient par voiture un attelage de 14 chevaux. Les Hollandais les premiers, dans le XVIIe siècle, substituèrent au bateau un *ponton* plus léger en fer-blanc; cet exemple ne tarda pas à être suivi par l'Angleterre et par les puissanees de l'Allemagne; mais les Français et les Espagnols adoptèrent, comme plus durable, un ponton formé d'une carcasse en bois recouverte de feuilles de cuivre jaune; chez les Russes, cette carcasse était enveloppée d'une toile goudronnée et poissée ou de peaux d'animaux. Tous ces pontons avaient la forme d'une caisse dont les bouts étaient inclinés sur le fond; on les transportait, ainsi que les poutrelles et les madriers nécessaires au tablier du pont, sur une voiture d'une construction particulière, nommée *haquet;* chaque haquet portait une travée, c'est-à-dire un ponton et tous les agrès qu'il fallait pour le ponter. A l'époque de la révolution, les Français avaient, outre leur ponton en cuivre, de gros bateaux en chêne susceptibles d'être portés isolément sur des voitures, et destinés seulement aux passages du Rhin. Mais les Autrichiens avaient déjà un équipage de bateaux légers en bois de sapin; les Français imitèrent cet exemple pour la campagne de Russie; malheureusement, on renforça toutes les parties de l'équipage autrichien; on lui fit perdre une de ses qualités essentielles, la mobilité; il ne put suivre la retraite de l'armée : c'est une des causes des désastres du passage de la Bérézina.

Depuis la paix, toutes les nations d'Europe, profitant de l'expérience des guerres passées, se sont occupées avec une vive sollicitude de la recherche de nouveaux équipages de pont pouvant suivre tous les mouvements d'une armée et servir à passer toutes les rivières.

La France possède actuellement deux équipages de pont de campagne, l'un dit *de réserve* pour toutes les rivières et le passage des grands fleuves; il se compose de 74 voitures, dont 35 haquets portant 30 bateaux, 4 nacelles et les poutrelles, 35 chariots de parc, chargés de madriers, d'agrès, de cordages, d'engins, etc., et 4 forges de campagne; il permet de jeter des ponts de 204^{m} de longueur. Le second équipage, appelé *d'avant-garde,* ne comprend que 7 voitures; il sert à jeter des ponts sur des canaux et rivières de 40 à 45^{m} au plus de longueur.

Les équipages de pont de plusieurs puissances de l'Allemagne ont été construits sur le modèle français. L'Angleterre a un système particulier de pontons en fer-blanc et en cuivre; il est nécessité par l'obligation où l'on est de pouvoir aisément embarquer ce matériel et de le faire servir dans tous les climats du globe. Le nouvel équipage autrichien (que nous avons eu mission d'aller étudier à Vienne en 1842), dû à M. le colonel de Birago, a pour corps de supports des parties de pontons indépendantes les unes des autres, mais qu'on peut rassembler en tel nombre qu'on voudra pour former des bateaux de grandeur diverse et des chevalets à parties mobiles d'une grande simplicité, et se transportant aisément sur voiture (ce qu'on n'avait point trouvé jusqu'ici). Avec cet équipage, on aura les moyens de seconder en tous lieux, en toutes circonstances, les projets d'un général en chef, quelles que soient les irrégularités du fond de la rivière, le plus ou moins de profondeur d'eau et le profil qu'affecte le lit.

Une armée qui transporte à sa suite des équipages de pont bien organisés, franchira où elle le voudra les rivières qu'elle rencontre. Cependant un passage de rivière, effectué en présence de l'ennemi, a toujours été considéré comme une des opérations critiques de la guerre. Notre histoire militaire moderne renferme les plus beaux faits d'armes de cette nature; il suffit de citer les passages du Rhin par Jourdan et par Moreau, les passages du Pô et du Danube par Napoléon, surtout celui qui précéda la bataille de Wagram. Avant d'entreprendre de vive force le passage d'une rivière, on fait une reconnaissance de son cours, afin de trouver l'emplacement le plus avantageux; on choisit ordinairement une partie sinueuse dont la convexité soit tournée du côté de l'armée attaquante; on établit sur les deux branches de l'arc des batteries, dont les feux croisés balayeront la rive ennemie et protégeront la construction des ponts. Plusieurs attaques simulées, faites au même moment, détournent l'attention de l'ennemi et l'obligent, dans l'incertitude où on le met sur le véritable point de

passage, de disséminer ses forces. Aussitôt que les premières salves sont tirées et que l'opération est démasquée, les bateaux sont lancés à l'eau, des troupes s'embarquent; on les jette sur le bord opposé pour en déloger l'ennemi: on entreprend le plus tôt possible la construction du pont: l'hésitation n'est plus permise, tout doit être rapide et instantané. Le passage des troupes en bateaux continue sans interruption pendant la construction du pont. Le pont se déploie, il semble marcher sur l'eau, son tablier avance de plus de 2^m à la minute; un pont de 100^m se trouve solidement établi en moins de trois quarts d'heure, et donne passage à la cavalerie et à l'artillerie de l'armée.

Lorsqu'une armée qui a une rivière à passer est dépourvue d'équipage de ponts, elle est forcée pour effectuer son passage d'avoir recours aux ressources locales. On explore le pays, on utilise ce que l'on trouve, on réunit au point de passage les bateaux, barques, nacelles dont on peut se rendre maître, on remet à flot les bateaux que les habitants auraient coulés, on dispose tous ces corps de support de manière à pouvoir les ponter sans difficulté; on s'empare des dépôts de bois, de fer, de cordages, de tonneaux; on abat les arbres: les uns sont débités en poutrelles et en madriers, les plus légers serviront à former des radeaux. On démolit les habitations les plus à proximité de la rivière pour en extraire ce qu'elles renferment en bois et en fer, etc., etc. Une fois les matériaux trouvés, on procède, suivant les lieux et les circonstances, à l'établissement des moyens de passage. Il faut pour les fleuves et les rivières larges et rapides des ponts de bateaux solidement ancrés; on peut se borner, pour des rivières de rapidité moyenne, à la construction de ponts de radeaux formés d'arbres ou de tonneaux; pour les rivières tranquilles et peu profondes, on a recours aux ponts de chevalets.

Les ponts militaires prennent le nom des corps de supports dont ils sont construits, de là: ponts *de bateaux, de pontons, de radeaux, de chevalets*, etc., et *ponts mixtes* quand il y a différents corps de supports. Les armées ont aussi construit des ponts *de pilotis, de voitures, de gabions*, etc.

Les ponts militaires les plus célèbres qui aient été jetés sont ceux de Darius, sur le Danube; de Xercès, sur l'Hellespont; de César, sur le Rhin; du duc de Parme, sur l'Escaut, en aval d'Anvers, en 1585; ceux des Français, sur le Rhin, la Limmat, le Pô, le Danube, le Niémen, la Bérézina, etc., etc., pendant les guerres de la révolution et de l'empire; celui des Anglais, en 1814, sur l'Adour; et ceux des Russes, en 1857 et 1839, sur le Danube.

On désigne sous le nom de *pont volant* une portion de pont construite le plus ordinairement sur deux grands bateaux. Elle est fixée à un long cordage ou à une chaîne qui a son point d'attache dans le lit même de la rivière. La force seule du courant fait passer le pont volant d'une rive à l'autre. C'est le but qu'on se propose en l'établissant. Les ponts volants ne peuvent donc s'établir que sur des cours d'eau qui ont une certaine rapidité. Les bateaux qui supportent le tablier (plancher du pont) doivent être longs, étroits et à bordages verticaux, pour mieux se prêter à l'action du courant. La grandeur du tablier et la force des bois qui y sont employés, sont proportionnées à la charge qu'ils auront à porter et à la capacité des bateaux. On donne ordinairement au câble du pont volant une longueur égale à une fois et demie la longueur de la rivière. On choisit son point d'attache (presque toujours une ou deux fortes ancres), de manière que le pont volant aille et vienne d'une rive à l'autre avec la même facilité et la même vitesse. Ce câble est élevé au-dessus de la surface des eaux par un certain nombre de petites nacelles, et il glisse, sur le pont volant, le long d'une potence en forme de portique. On construit des embarcadères aux points où le pont volant aborde aux rives. Deux ou quatre hommes suffisent à la manœuvre d'un pont volant. Ce moyen de passage prompt et commode, très-aisé à établir, est employé sur les grandes rivières, particulièrement sur le Rhin et sur le Danube. Les armées ont fait un fréquent usage de ponts volants pour passer les rivières: on s'en servait simultanément avec les autres moyens pour accélérer le passage[1]. C. A. Haillot.

PONTS. (*Marine.*) Nom que l'on donne aux planchers d'un bâtiment faits en fortes planches de chêne et de sapin clouées, en coupant à angle droit tous les baux d'un bout à l'autre. Les petits bâtiments n'ont qu'un pont, les frégates, les corvettes en ont deux, les vaisseaux de ligne en ont trois, non compris les *faux ponts* et les *gaillards*. Les ponts sont séparés entre eux par un espace de deux mètres de hauteur. C'est sur ces ponts que s'établissent les batteries de canon. Le pont inférieur s'appelle premier pont, c'est

[1] On doit à M. le commandant Haillot, auteur de cet article, un ouvrage utile intitulé: *Essai d'une instruction sur le passage des rivières et la construction des ponts militaires*, Paris, 1835, avec planches.

celui qui porte la première batterie d'un vaisseau. *Pont sur gueule,* c'est le pont le plus élevé d'un bâtiment quelconque : il est tout à découvert et de plain-pied, c'est-à-dire sans fronteaux ni passavants. On le désigne aussi quelquefois par le nom de *pont courant.* — Le mot *pont* s'emploie souvent au figuré dans une infinité d'acceptions. Nous nous bornerons à citer les principales. Il serait difficile de remonter à l'origine de la plupart de ces acceptions; elles appartiennent presque toutes au langage de la conversation, au langage vulgaire, et sont rarement employées dans le débit oratoire ou dans la correspondance sérieuse. *Pont aux ânes,* c'est une chose facile à faire, une chose commune; *Pont d'or,* grand avantage offert pour faire désister ou retirer; *pont-neuf,* sorte de chanson triviale, tableau fait à la hâte. MARTIAL MERLIN.

PONTANUS (JEAN-ISAAC) sortit d'une famille établie à Harlem, et naquit en 1571 à Elsingoer, où ses parents étaient par hasard pour quelques affaires. Il a pris une place distinguée parmi les savants qui illustrèrent la Hollande au XVIIe siècle, et il fut historiographe du roi de Danemark et des États du duché de Gueldre. Il professa pendant longtemps la philosophie et les mathématiques à Harderwyk, où il mourut en 1640. On possède de cet écrivain un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on distingue surtout ses travaux d'érudition. Voici la liste de ses ouvrages : *Itinerarium Galliæ Narbonensis,* 1606; *Historia urbis et rerum Amstelodamensium,* 1611; *Disceptationes chorographicæ de Rhenis divortiis atque ostiis et accolis populis adversus Ph. Claverum,* 1617; *Observationes in tractatum de globis cœlesti et terrestri, auctore Roberto Huesio,* 1617; *Rerum danicarum historia, una cum chorographica ejusdem regni urbiumque descriptione,* 1631; *Historia geldrica,* 1639; *Discutiones historicæ,* 1637; *Origines Francicæ*; *Historia ulrica*; l'*Histoire de Frédéric II, roi de Danemark et de Norwége.* Cependant les travaux d'érudition n'empêchèrent pas Pontanus de chercher à se faire une réputation dans une autre voie : il se mêla de cultiver la poésie, mais il n'aboutit qu'à fabriquer de mauvaise prose rimée. Ces prétendues poésies ont été publiées par lui, en 1634. Au reste, elles ont été appréciées à leur véritable valeur par les contemporains mêmes de Pontanus, ainsi que le prouve l'anecdote suivante. Il avait composé sur un trou une énigme ainsi conçue :

Dic mihi quid majus fiat, quo plurima demas?

Le poëte Scrivenius compléta ainsi le dystique :

Pontano demas carmina, major erit.

V. H.

PONTCHARTRAIN (LES). Ils appartenaient à cette famille de Philippeaux qui occupa divers ministères depuis le règne de Henri IV jusqu'à celui de Louis XVI inclusivement, pendant près de deux siècles. — PONTCHARTRAIN (Paul Philippeaux, seigneur de), né à Blois en 1569. Il entra dans les affaires, en 1588, sous le ministère de Revol, et ensuite sous Villeroi, secrétaire des commandements de Henri IV, et qui avait exercé la même charge sous les trois rois ses prédécesseurs. Henri IV plaça Paul de Pontchartrain au même titre auprès de Marie de Médicis; mais il ne commença à entrer en fonctions qu'après la mort tragique de Henri IV. Il fut spécialement chargé des affaires de la religion, et se signala par son zèle contre les huguenots. Il fut, en 1615, adjoint à Villeroi, pour négocier un accommodement entre la reine mère régente et le prince de Condé, qui, déjà, s'était retiré de la cour, et avait appelé auprès de lui, à Coucy, les ducs de Longueville et de Mayenne, le comte de Saint-Pol et le maréchal de Bouillon. Il assista à l'assemblée des notables à Rouen, et contribua aux décisions qui furent arrêtées par cette assemblée; il fut aussi l'un des négociateurs du traité conclu avec la reine mère, en 1619, peu après son évasion de Blois. Il comprima, en 1620, les mouvements des huguenots, qui avaient refusé de se séparer à Loudun, et avaient convoqué une assemblée de leurs coreligionnaires à la Rochelle. Il suivit le roi Louis XIII au malencontreux siége de Montauban; il y tomba malade, et fut transporté à Castel-Sarrasin, où il mourut le 21 octobre âgé de 52 ans. Il avait épousé Anne de Beauharnais, fille d'un gentilhomme de ce nom et seigneur de Miramion. Paul Philippeaux de Pontchartrain avait laissé des *Mémoires* sur les affaires du temps, et qui peuvent être utilement consultés. Ils ont été publiés à la Haye, en 1720, en 2 vol. in-8°, et réimprimés depuis. Il avait eu pour successeur dans sa place de secrétaire d'État son frère puîné Raimond Philippeaux d'Herbaut, mais provisoirement, et pendant la minorité de son neveu, dont le nom suit. — PONTCHARTRAIN (Louis Philippeaux, seigneur de). Il n'avait que 8 ans à la mort de Paul de Pontchartrain, son père, et la survivance de la charge de secrétaire d'État lui avait été assurée. Mais, parvenu à sa majorité, il se désista de ses droits en faveur de son oncle. Il fut successivement nommé conseiller au parlement de Paris

en 1637, et président de la chambre des comptes en 1650. Il mourut, en 1685, à l'âge de 72 ans. — PONTCHARTRAIN (Louis Philippeaux, comte de), petit-fils de Paul, né en 1643. Nommé conseiller au parlement en 1661, il n'avait pas 18 ans; puis premier président au parlement de Bretagne en 1667. Il joua un rôle plus actif que brillant dans les troubles de cette province. Son zèle pour les intérêts de la couronne ne resta pas sans récompense. Il fut nommé contrôleur général des finances, en 1689, après la retraite de le Pelletier, commandeur et secrétaire des ordres du roi en 1693, enfin chancelier en 1699. Il se retira, en 1714, dans la communauté des prêtres de l'Oratoire. Lous XIV alla l'y visiter. Il mourut, en 1727, âgé de 85 aus. Il fut, comme il l'avait désiré, enterré sans pompe et sans cérémonie. — PONTCHARTRAIN (Jérôme Philippeaux de), fils du précédent, né en mars 1674, avait, en 1692, obtenu la survivance de la charge de secrétaire d'État qu'exerçait son père; il avait été reçu, en 1693, conseiller au parlement de Paris, prévôt des ordres du roi en 1709. Il se démit de la charge de secrétaire d'État en 1715. Il avait administré le département de la maison du roi jusqu'en 1690. Il passa à cette époque au ministère de la marine. Il mourut en 1717. Il s'était retiré du ministère en 1715. — PONTCHARTRAIN (Jean-Frédéric, comte de Maurepas et de), fils de Jérôme Philippeaux (*voy.* MAUREPAS). — PONTCHARTRAIN (Louis Philippeaux de), troisième du nom, avait, à l'exemple de son aïeul, quitté le surnom de Pontchartrain, et pris celui de comte de la Vrillière et de Saint-Florentin (*voy.* VRILLIÈRE [duc de la]). DUFEY.

PONT DU DIABLE. *Voy.* DIABLE.

PONTE (GIACOMO DA), dit *le Bassan*, né en 1510, dans la ville de Bassano, dont il porte le nom, est l'un des plus grands maîtres de l'école vénitienne. Les premières leçons lui furent données par son père, Francesco da Ponte, qui ne manquait pas d'une certaine originalité, et qui travailla aux fresques du dôme de Saint-Barthélemy de Bassano. On voit au Louvre un de ses tableaux : c'est un *Marché aux poissons*. Giacomo grandit et fit de rapides progrès. On l'envoya à Venise pour continuer ses études sous la direction de Bonifacio. Arrivé près de son nouveau maître, le jeune Bassan se sentit appelé vers une autre route que celle dans laquelle on le dirigeait. Les œuvres des Titien, des Corrége et des Parmesan faisaient ses délices; il s'adonna donc à leur étude avec une assiduité sans égale. Après avoir acquis le degré de perfection auquel il aspirait, il reprit le chemin de sa ville natale. Lorsqu'il y arriva, son père venait de finir ses jours. Giacomo da Ponte aimait la vie paisible de la campagne. Quand il avait travaillé longtemps, il se délassait en cultivant un petit jardin ou bien en réunissant auprès de lui ses fils, qu'il chérissait, et auxquels il faisait d'intéressantes lectures pour leur former le jugement et le cœur. C'est dans cette existence toute patriarcale qu'il exécutait les belles compositions que l'on place au premier rang d'une des grandes écoles d'Italie. N'est-il pas intéressant de voir cet homme si doux, si naïf, achever en silence des œuvres qui font encore la gloire d'une nation. Comme le Corrége, ennemi de l'intrigue et de la cabale, le Bassan comptait sur son seul mérite pour acquérir la célébrité. Aussi l'histoire de sa vie ne nous est-elle pas parvenue. Mais n'avait-il pas raison, et le nom de Bassan, dont il a formé l'école, n'est-il pas immortel comme ses œuvres? Jacques Bassan eut quatre fils qui furent tous ses élèves. Deux surtout se se sont fait distinguer : l'aîné, François, dont on confond souvent les œuvres avec celles de son père, acquit une grande réputation : il décora, en concurrence avec le Tintoret et Paul Véronèse, le palais de Saint-Marc à Venise. D'un caractère inquiet, il croyait sans cesse qu'on voulait lui arracher la vie. Un jour qu'il travaillait seul dans son atelier, il crut entendre les pas de sergents qui, se figurait-il, allaient le conduire au supplice. Saisi de terreur, il s'élança par la fenêtre et se brisa le crâne sur le pavé. Il était âgé de 40 ans. Le second fils du Bassan, Léandre, était bien inférieur à son frère aîné. Il excellait cependant dans les portraits. L'Empereur Rodolphe II lui fit don de son portrait dans un médaillon d'or, et le titre de chevalier lui fut accordé par Grimaldi, doge de Venise, dont il venait de terminer un superbe portrait. On voit au Louvre un de ses tableaux : les *Juifs surpris de la résurrection de Lazare*. Léandre était, comme son frère, dévoré par d'affreuses chimères. Il avait toujours peur d'être empoisonné. Son goût pour la musique dissipa heureusement ces terribles craintes. Les deux autres frères, Jean-Baptiste et Jérôme, n'ont exécuté que des copies d'après les tableaux de leur père. Ils étaient tous deux aussi d'une humeur sérieuse et sombre. Il paraît qu'ils tenaient ces accès de folie de leur mère, qui elle-même y était sujette. Giacomo da Ponte mourut dans sa ville natale, en 1592, âgé de 82 ans. — Le musée du Louvre est riche en productions de ce maître. On y voit ces huit sujets : l'*Entrée des animaux dans l'arche*, *Moïse frappant le rocher*, *l'Adora-*

tion de bergers, les *Nóces de Cana, Jésus accablé sous le poids de la croix*, les *Apprêts de la sépulture de Jésus :* les saintes femmes et saint Jean pleurent Jésus mort, qui va être enseveli par Nicodème et Joseph d'Arimathie; *Travaux de la campagne pendant la vendange, Portrait de Jean de Bologne*, sculpteur célèbre. — Pour nous, il ressort de la contemplation de ces peintures, que le Bassan, doué d'un véritable génie, a su prendre la naïveté du Corrége, la grâce et la force du Parmesan. Ses compositions, franchement ordonnées, manquent peut-être un peu de noblesse, mais elles ont en revanche sentiment et vérité. Il n'était pas seulement peintre d'histoire, il était encore peintre d'intérieurs, de paysages et d'animaux; son coloris étonne et séduit tout à la fois. Nous ne terminerons pas cet article sans parler de la superbe toile qui se trouvait dans la précieuse galerie de feu le marquis de las Marismas (M. Aguado) : c'est une *Adoration des Bergers*. Cette peinture, d'une grande dimension, est du plus bel effet; chaque figure est d'une exquise vérité. V. Darroux.

PONTE-CORVO, principauté italienne de 2 milles carr. géogr. avec 6,000 habitants, enclave du royaume de Naples, qui fait partie de la délégation de Frosinone, fut donnée, en 1806, au maréchal Bernadotte, depuis roi de Suède qui la posséda jusqu'en 1810.(*Voy*. Charles-Jean XIV.) Elle ne consiste guère qu'en la ville de même nom, dont la population s'élève à 5,400 âmes. On évalue ses revenus à 40,000 florins. Conv. Lex.

PONTÉDÉRIACÉES. Famille naturelle de plantes monocotylédones périgynes, qui a pour caractères : fleurs solitaires ou disposées en épis denses ou en ombelle, qui naissent de la gaîne des feuilles. Leur calice est monosépale, tubuleux, à six divisions plus ou moins profondes, égales ou inégales et formant deux lèvres; le nombre des étamines varie de trois à six; elles sont insérées au tube du calice; leurs filets sont quelquefois inégaux. L'ovaire est libre ou semi-infère, à trois loges contenant chacune plusieurs ovules insérés à leur angle interne. Leur style est grêle, simple, terminé par un très-petit stigmate simple ou légèrement trilobé. Le fruit est une capsule quelquefois un peu charnue, à trois loges ou plus rarement à une seule, contenant chacune une ou plusieurs graines attachées à leur angle interne, et s'ouvrant en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne. Ces graines offrent un hile ou point d'attache extrêmement petit, et un endosperme farineux qui contient un embryon dressé ayant la même direction que la graine. Les deux genres qui forment cette famille se composent de plantes herbacées, vivaces, croissant en général dans l'eau ou nageant à sa surface; leurs feuilles sont alternes, engaînantes à leur base, ayant la gaîne fendue. Ces deux genres faisaient autrefois partie des narcissées dont ils ont été retirés pour former une famille distincte. Cette famille a de grands rapports, d'une part avec les commélinées, dont elle diffère par son embryon ayant la même direction que la graine, ce qui est le contraire pour ces dernières, par son hile punctiforme, par son calice tubuleux et uniforme et par son ovaire à loge polysperme. D'une autre part, elle a beaucoup d'affinité avec les liliacées, dont elle ne diffère guère que par le port des végétaux qui la composent, en sorte qu'il serait peut-être possible de les y réunir comme une simple tribu. Elle se compose des genres *pontederia*, Linné, *heteranthera*, Ruiz et Pavon; *reussia*, Endl. Dr..z.

PONT-EUXIN. *Voy*. Noire (*mer*).

PONTHIEU. Ce pays, qui avait titre de sénéchaussée, était nommé *Pontivus* en latin, parce que, comme il y avait beaucoup d'eau et de marécages, on y rencontrait un grand nombre de ponts. Il était néanmoins abondant en grains, en fruits et en pâturages, et il avait le commerce de la mer. Il avait de 16 à 18 lieues du midi au nord, et de 10 à 12 de l'est à l'ouest. La plus grande partie appartenait anciennement à l'abbaye de Centule ou de Saint-Riquier, ou à d'autres monastères. Il fut ensuite gouverné par des comtes qui se rendirent indépendants et héréditaires à la fin du x[e] siècle. Le comté de Ponthieu passa de leur postérité dans la maison d'Alençon au commencement du xii[e] siècle, et ensuite successivement dans celles de Dammartin, de Castille et d'Angleterre. Il fut confisqué en 1380 sur Édouard III, roi d'Angleterre, et réuni à la couronne de France, possédé ensuite par la maison de Bourgogne, et réuni une seconde fois à la couronne par Louis XI, et en 1526, par le traité de Madrid. On comptait 250 fiefs, et 400 arrière-fiefs mouvants du Ponthieu. La rivière de Canche bornait le Ponthieu au nord, et le séparait du Boulonais; l'Océan le bornait à l'ouest, et la rivière de Bresle le séparait de la Normandie au midi; il avait l'Artois et le bailliage d'Amiens au levant. La rivière de Somme, qui le traversait du sud-est au nord-ouest jusqu'à son embouchure dans la mer, le divisait en partie septentrionale et partie méridionale. La première était le Ponthieu proprement dit, et s'étendait entre la Somme et la Canche. L'autre, qui était entre la Somme et la Bresle, s'appelait le

Vimeu, *Vimacensis, Vinemacensis* ou *Vinamacus pagus*, et faisait anciennement partie de la Neustrie. Ces deux parties dépendaient du diocèse d'Amiens pour le spirituel. Les principaux lieux du Ponthieu étaient Abbeville, capitale du pays, Montreuil, Rue, Saint-Riquier, nommé anciennement *Centula*, et célèbre par son abbaye; le Crotoy, Crécy, les deux abbayes de Saint-Josse, celles de Forêt-Moutiers et de Valloire, Boufflers. La principale place du Vimeu était Saint-Valery; puis venaient Lieudieu, Gamaches, les abbayes de Seri et de Selincourt, Cayeux. Le Ponthieu et le Vimeu, qui faisaient partie du gouvernement de Picardie, appartiennent aujourd'hui au département de la Somme. Dict. de la Conv.

PONTIFE, Pontificat. Le mot latin *pontifex* vient évidemment de *pontem facere;* en effet, les premiers pontifes à Rome avaient été d'abord chargés de l'entretien du pont de bois Sublicius. C'est par la même raison qu'au moyen âge on appelait *pontifices* des religieux qui pourvoyaient au passage des pèlerins sur les rivières. *Voy*. l'article suivant.

En général, un pontife est une personne revêtue d'un saint ministère, et qui a juridiction et autorité dans les choses de religion. Les Juifs avaient un *souverain pontife* ou grand prêtre; le premier qui remplit cette charge fut Aaron. Nous avons parlé des pontifes de l'ancienne Rome, prêtres consacrés au culte des dieux en général, et non à tel ou tel dieu en particulier. Leur collége avait été institué par Numa Pompilius, et ne se composa d'abord que de 4 membres, tous patriciens. Après la guerre des Samnites, les plébéiens se firent aussi admettre aux dignités pontificales. Sylla (37 avant Jésus-Christ) porta le nombre des pontifes à 15, 8 grands (*majores*) et 7 petits (*minores*). Le premier de tous (*pontifex maximus*), élu par le peuple, était inamovible. Son autorité s'étendait sur tous les objets du culte, sur tous les prêtres, pontifes ou autres, et sur les vestales; il réglait les cérémonies religieuses, expliquait les mystères, interprétait les oracles, présidait aux adoptions, réglait l'année (*voy*. Fastes) et rédigeait les grandes annales. Auguste se fit revêtir de la charge de grand pontife, et tous ses successeurs l'imitèrent jusqu'à Gratien. — Dans l'Église catholique, on donne au pape le titre de *souverain pontife*. Dans la liturgie, le nom de pontife s'applique aux prélats en général. On appelle *pontifical* un livre dans lequel sont contenues les prières, rites et cérémonies qu'on observe dans l'administration des sacrements. Le *pontificat* était, à Rome, la dignité de grand pontife. Il se dit encore de la dignité du pape et du temps pendant lequel un pape occupe le saint siége. Z.

PONTIFICES (frères), c'est-à-dire *faiseurs de ponts*, ordre de frères hospitaliers qui s'établissaient le long des rivières pour transporter gratis les voyageurs sur l'autre rive, ou qui s'associaient pour construire des ponts. Les premiers dont il soit question se montrèrent sur les bords de l'Arno en Toscane. On remarque parmi eux Bénezet ou le petit Benoît, qui, en 1177, construisit à Avignon, sur le Rhône, un pont de 447 m. de long et de 18 arches; c'est aussi à eux que l'on doit le pont Saint-Esprit, construit de 1265 à 1309, et qui avait 840 mètres de long et 26 arches. L'ordre fut sécularisé en 1519. Bouillet.

PONTINS (Marais). *Voy*. Marais, Campagne de Rome, etc.

PONTIUS (Paul), ou Van der Brugge, du Pont, naquit à Anvers en 1596. Il cultiva avec un grand succès la gravure, qu'il apprit sous la discipline de Lucas Vosterman. Il fut un des artistes que Rubens avait pris sous sa direction et qui, guidés par les conseils de ce maître célèbre, reproduisirent avec un art si supérieur un grand nombre de ses tableaux. Les planches de Pontius se distinguent par la franchise et la liberté du faire, par la correction du dessin, et par la vérité grandiose de l'expression qu'il traduisait dans ses ouvrages. Peu de graveurs ont eu un burin aussi savant et en même temps aussi facile, et possédé au même degré le sentiment de l'harmonie et la science du clair-obscur. La nature de son talent le rendit surtout propre à faire de lui l'interprète de Rubens, dont il grava onze portraits in-folio, et seize compositions historiques. Pontius produisit en outre, trente-quatre portraits d'après Van Dyck, qui sont tous de grande dimension; quatre portraits et onze sujets d'après différents maîtres, et enfin deux thèses. Ses plus belles planches sont les suivantes: *Thomyris faisant plonger* la tête de Cyrus dans un vase de sang, et les portraits du cardinal-infant Ferdinand, gouverneur général des Pays-Bas, et du marquis de Castel-Rodrigo. V. H.

PONTIUS HERENNIUS, général des Samnites, enferma dans les défilés de Caudium l'armée romaine sous les ordres de Postumius, la fit passer sous le joug, et lui imposa la paix (321 avant J. C.). Le sénat ayant cassé le traité, Pontius fut vaincu à son tour l'année suivante, et obligé lui-même à passer sous le joug. Vaincu de nouveau et pris par Q. Fabius Maximus et son fils (Fab. Gurgès), il fut mis à mort après avoir orné le triomphe du vainqueur (292). Bouillet.

PONTON. (*Artillerie.*) *Voy.* PONT (*Art militaire*).

PONTON. (*Marine.*) Grand bâtiment carré, un peu plus long que large, à fond plat et à quatre faces droites, dont on se sert dans les ports militaires pour toutes les opérations de l'intérieur. Il est d'une forte construction, porte un grand mât au milieu garni de caliornes, etc., et deux cabestans montés l'un en avant, l'autre en arrière. On peut aussi le remorquer en rade pour servir à relever un bâtiment coulé, une carcasse, etc. Les *pontons* pour le carénage servent à abattre les vaisseaux (*voy.* CARÈNE). Ce sont de vieux vaisseaux rasés jusqu'au premier pont, et munis de cabestans, mâts de redresse, écoutilles d'appareil, etc. Ils sont lestés en conséquence de l'effort que font les apparaux en abattant le bâtiment. Le ponton est garni dans sa longueur de fortes caliornes et palans établis sur les côtes du bâtiment, pour servir à coucher les vaisseaux sur le côté, ou pour les abattre afin d'en découvrir les parties submergées. Il existe encore une autre espèce de *ponton*, plus connu sous le nom de *cure-mole*, garni de roues, de grandes cuillers et de chaînes, et que l'on emploie à curer les ports, au moyen d'hommes que l'on fait marcher dans deux grandes roues de la machine. — Nous ne terminerons pas cet article sans parler d'une dernière espèce de *ponton* auquel les Anglais ont donné une cruelle célébrité. C'étaient, dans les rades de Porsmouth, Plymouth et Chatam, de vieux vaisseaux de ligne désarmés, grillés à tous les sabords, et dans lesquels on avait entassé huit à neuf cents prisonniers français. — Qu'on se figure ces malheureux confinés jour et nuit, pour un temps dont il était impossible d'entrevoir le terme, dans les entre-ponts d'un vaisseau, où chacun n'avait pour se mouvoir et se coucher qu'un espace de cinq à six pieds de long sur deux de large, et pour se nourrir que quatre onces de pain gluant, un peu de mauvaise viande ou de morue avariée, quelques onces de légumes secs ou de pommes de terre; qu'on se représente ces malheureux rationnés d'eau et d'air, ne pouvant monter sur le pont que trois fois par jour, ayant à subir sans cesse les vexations de détail de misérables agents subalternes qui renchérissaient encore sur la tyrannie des chefs; et qu'on se demande si c'est ainsi qu'une nation qui se prétend à la tête de la civilisation et de la générosité devait traiter de braves et loyaux ennemis! Au moins, y avait-il dans cette tyrannie britannique quelque idée de représailles? non, ce prétexte même manque; car les prisonniers anglais étaient traités en France avec tous les égards qui sont dus au courage malheureux, et nous invoquons au besoin le témoignage de ceux de ces derniers qui n'ont emporté de la nation française que le sentiment d'une généreuse hospitalité. Non, nous le répétons, rien n'a pu motiver la barbare cruauté que les Anglais ont exercée sur ces infortunés prisonniers dans leurs prisons flottantes; et le mot de *pontons d'Angleterre* est un stigmate indélébile que l'histoire a imprimé pour toujours sur le front de cette haineuse et envieuse rivale de la France. MARTIAL MERLIN.

PONTONNIERS. (*Artillerie.*) Militaires affectés au service des pontons et à l'établissement des ponts militaires. L'organisation de l'artillerie française, par la loi du 18 floréal an III (17 mai 1795), comprend un bataillon de pontonniers composé de huit compagnies de 72 hommes chacun. L'ordonnance du 31 août 1815 a conservé ce même bataillon, qui fait encore partie de l'organisation actuelle de l'artillerie. Toutefois, pendant les guerres de la république, un arrêté des consuls (an X) avait organisé un second bataillon de *pontonniers*. L'un était attaché aux armées agissant sur la frontière du Rhin, l'autre, établi sur le Pô, fournissait aux opérations des armées au delà des Alpes. — Les *pontonniers* doivent être forts, actifs, intelligents et intrépides dans les occasions périlleuses où ils se trouvent souvent à l'armée. Le service des ponts exige de bons bateliers et de bons ouvriers en bois et en fer.

PONTORMO (GIACOMO CARRUCCI, dit), d'un village de Toscane, dans le Florentin, où il vit le jour. Peintre célèbre qui devait, suivant l'expression de Raphaël et de Michel-Ange, reculer l'art jusqu'à ses dernières limites. Malheureusement, l'inconstance et l'irrésolution de son esprit l'empêchèrent d'accomplir cette brillante tâche, qui lui était imposée de si haut. Après avoir adopté vingt manières, il n'en suivit jamais aucune; il passa de l'atelier du Vinci à celui d'Andrea del Sarto, de celui-ci dans d'autres : après avoir fait de grandes et belles choses, il n'en fit que de très-médiocres. La chapelle de Saint-Laurent témoigne assez de l'influence de cette malheureuse versatilité de son esprit, qui causa sa mort. Là, il effaçait sans cesse ce qu'il avait commencé, léchait ce qu'il avait ébauché, ne s'arrêtait à rien. On s'attendait à trouver un chef-d'œuvre, et on n'eut qu'une chose très-ordinaire. Le chagrin s'empara de l'artiste, et le conduisit au tombeau, à 63 ans, en 1558. Les habitudes du Pontormo étaient aussi bizarres que

ses idées : il refusait de travailler pour le grand-duc, et se fatiguait à des peintures qu'il donnait en payement à son maçon; il s'était fait construire une maison où il entrait par une échelle, qu'il retirait après lui; se servait lui-même, et se mettait fort mal. Malgré cela, ce peintre avait des disciples, dont le plus remarquable est le Bronzino. — Les premiers ouvrages du Pontormo se distinguent par un dessin pur et un coloris vigoureux; les derniers sont secs, roides, gothiques, parce qu'il se mit en tête, sur la fin de sa vie, de suivre la manière de l'école allemande primitive. La *Vierge* et le portrait de *Giovanni delle Corniole,* que possède le musée du Louvre; la *Sainte Famille,* que nous avons vue dans la belle galerie de M. le marquis de las Marismas, où l'école italienne est si dignement représentée, sont de la première époque de son talent. *La Vierge* (du Louvre), assise sur les genoux de sainte Anne, soutient l'enfant Jésus; à leurs côtés, on voit saint Sébastien, saint Pierre, saint Benoît et le bon larron. Sous le nuage qui porte la *Sainte Famille,* le peintre a représenté la seigneurie de Florence précédée de deux trompettes et de trois valets de ville, allant, le 26 juillet, porter à l'église de Santa-Anna-sul-Prato l'offrande décrétée par la commune en 1343, pour célébrer l'anniversaire de l'expulsion du duc d'Athènes, qui s'était injustement emparé, à pareil jour, du gouvernement de la république de Florence. — Corniole était contemporain du Pontormo; sa tête, vue presque de face, est couverte d'un bonnet à oreilles : il tient à la main un instrument de son art. DICT. DE LA CONV.

PONTS (DEUX), en allemand *Zweibrücken,* ville de la Bavière rhénane, ancienne capitale de la principauté du même nom. *Voy*. DEUX-PONTS.

PONTS ET CHAUSSÉES. On appelle ainsi en France l'ensemble des travaux d'utilité publique qui se rapportent aux voies de communication, et l'on entend par *corps des ponts et chaussées* le corps d'ingénieurs spécialement et exclusivement chargé de la direction et de la surveillance de ces travaux. Avant de parler de l'état actuel du corps des ponts et chaussées, et de la science de l'ingénieur, nous allons jeter un coup d'œil rapide et général sur le passé, pour y découvrir l'apparition des ingénieurs, et pour y suivre les progrès successifs de leur art. — L'homme est fait pour vivre en société. C'est une impérieuse loi de la nature. Ses besoins sont nombreux et variés, et, quel que soit le pays qu'il habite, il est rare qu'il y trouve tout ce qu'il faut pour les satisfaire. De là la nécessité de communiquer avec ses semblables; de là la création de chemins tracés à travers les campagnes, pour indiquer aux voyageurs la route à suivre d'un point à un autre, et pour en rendre le trajet plus facile aux bêtes de somme et aux chars. Tous les peuples, à mesure qu'il se sont civilisés, ont senti la nécessité que nous venons de signaler, et de nombreux témoignages nous restent encore du soin que les Romains apportaient à sillonner de routes la surface de leur immense empire. Mais, si la civilisation de ce peuple était avancée sur certains points, les moyens de communication des hommes et des choses n'étaient rien en comparaison de ce qu'ils sont de nos jours. Ils ne connaissaient pas encore les canaux ni surtout ces chemins de fer, brillante création des temps modernes, qui ont porté à un si haut degré la puissance de locomotion. — Longtemps, du reste, l'art de l'ingénieur est resté dans une profonde enfance. Dans les siècles de barbarie qui ont suivi l'ère romaine, les hommes s'occupaient de tout autre chose que de communiquer entre eux commercialement. Ce ne fut qu'à la renaissance de la civilisation, lorsque les croisades eurent vivement secoué l'Europe et emporté vers l'Orient des populations entières; ce ne fut qu'à la suite de ces grands mouvements guerriers et politiques, lorsque le calme revint et que l'humanité se rassit de nouveau que l'on s'occupa de tracer des routes, et de créer les moyens de franchir les fleuves et les rivières. L'esprit de charité vint à l'aide de ce mouvement, et alors ces compagnies religieuses se formèrent qui, sous le nom de *frères pontifes,* prirent, comme il a été dit, pour tâche d'établir des ponts ou des bacs aux points de passage les plus fréquentés des fleuves. C'est probablement à cet ordre religieux, successivement transformé par le temps, que l'on doit faire remonter l'origine du corps actuel des ponts et chaussées. Alors, des routes nouvelles se tracèrent, l'existence de moyens de communication en fit sentir le charme et le besoin, et, peu à peu, l'on progressa dans cette voie. Les routes, qui n'avaient d'abord servi qu'aux voyageurs à pied ou aux gens à cheval, furent bientôt fréquentées par les bêtes de somme et leurs conducteurs; puis on se servit de chariots pour les hommes et les marchandises, et les routes durent prendre un nouveau développement et s'établir d'après de nouvelles conditions, pour satisfaire à ce nouvel usage. Elles durent s'élargir, et leurs pentes durent être moins nombreuses et moins rapides. Puis

de nouvelles idées brillèrent. On se servit, pour la locomotion, des rivières, qui, lorsqu'on les descend, sont, d'après une expression bien connue, des chemins qui marchent et portent où l'on veut aller, mais dont il faut vaincre la résistance lorsqu'on en remonte le cours. L'usage facile de ces routes, naturellement établies par la nature, donna l'idée d'en créer artificiellement de semblables. Les écluses furent inventées et les bateaux purent gravir les pentes, en passant d'un niveau à un autre, comme par les marches d'un escalier mobile. — Tel était à peu près l'état de la science de l'ingénieur il y a un siècle environ. Elle avait fait bien des progrès, mais elle en devait avoir de bien plus rapides. Alors comme aujourd'hui, on savait établir des routes, jeter des ponts et creuser des canaux ; alors comme aujourd'hui, on savait établir des constructions solides et propres à résister à l'action du temps; mais les moyens employés pour atteindre ce but étaient d'une longueur et d'une complication que la science moderne ne pourrait tolérer. Ces divers ouvrages prêtaient d'ailleurs à bien des reproches. Les routes étaient tracées sans aucune apparence de réflexion sur l'action des moteurs animés. Dirigées en ligne droite d'un point à un autre, elles traversaient à vol d'oiseau les montagnes et les vallées, quelquefois par des remblais et des déblais énormes, mais le plus souvent avec des pentes d'une déclivité extrême. Les ponts étaient solides, mais leur lourdeur était excessive; assis sur de larges piles, appuyés sur d'épaisses culées, ils osaient à peine déployer leurs arches, et, comme le pont Royal et le pont Neuf, à Paris, qui sont des exemples de ce genre de construction, ils occupaient une place énorme dans le lit des fleuves. Pour les construire, on détournait les eaux dans un canal artificiel, et l'on bâtissait dans leur lit desséché ; si l'on reculait parfois devant ce moyen barbare, on mettait successivement et partiellement à sec la place de chaque pile, ou bien l'on hérissait le fond de pieux et l'on coulait d'énormes caissons pour y asseoir les fondations. Le mortier, ce puissant moyen de liaison, qui, des fragments de pierre qui composent un édifice, ne forme à la longue qu'un seul bloc, le mortier se fabriquait encore d'après les procédés transmis d'âge en âge, d'ingénieur en ingénieur, par une routine qu'éclairaient rarement l'expérience et le raisonnement. Alors enfin, les seuls matériaux employés dans les constructions étaient les pierres. Le bois n'y entrait que rarement et dans quelques cas particuliers; quant au fer, il n'y trouvait jamais sa place. Cette description succincte de l'état de la science doit faire comprendre que les connaissances de ceux qui la pratiquaient n'avaient besoin d'être ni bien vastes, ni bien nombreuses, ni bien profondes. Ce n'est pas à dire du reste qu'ils n'avaient pas des difficultés à vaincre et qu'il ne devait pas se trouver parmi eux des intelligences remarquables et des capacités élevées. Certes, en remontant même beaucoup plus haut que l'époque dont nous parlons, les édifices gothiques, si magnifiques comme masses architecturales, sont là pour démontrer que ceux qui les ont élevés avaient de profondes connaissances dans l'art de réunir habilement la pierre à la pierre. Mais ce que nous avons énoncé n'en subsiste pas moins, et les nouveaux objets d'application dont l'art des constructions s'est enrichi depuis lors entraînent nécessairement à leur suite de nouvelles études plus étendues et plus variées. — Maintenant, on sait développer les routes sur les flancs des vallées, chercher, pour leur faire franchir les montagnes, les points où s'abaissent les sommets des chaînes; calculer les efforts des hommes et des animaux, et ne pas dépasser certaines limites dans l'action qu'on les oblige à produire. Maintenant, on sait hardiment jeter de grandes arches d'une pile à une autre, asseoir leurs fondations à toutes les profondeurs et dans tous les terrains, sans danger et sans énormes dépenses, et, lorsque enfin les distances deviennent trop considérables ou la hauteur trop grande, on sait suspendre de légers tabliers de charpente à des câbles de fer tendus entre deux supports. Maintenant, on sait élever les canaux sur les flancs des montagnes, leur en faire traverser la crête par d'immenses galeries percées à travers des difficultés et des dangers sans nombre, et leur creuser de vastes réservoirs où l'on réunit les eaux de toute une contrée. Maintenant, enfin, on sait, pour diminuer les frottements des jantes des roues sur une voie couverte de pierrailles, élever au-dessus du sol des ornières métalliques ou elles glissent sans éprouver presque aucune résistance, et où elles peuvent se mouvoir avec des vitesses énormes. — De tous ces nouveaux objets de travail résulte pour les ingénieurs la nécessité de connaissances extrêmement variées. Il y a trois quarts de siècle, la tradition leur suffisait presque seule, mais, de nos jours, au contraire, ils ne doivent rester étrangers à aucune des sciences naturelles et positives. Ayant à gouverner les eaux, à creuser dans le sol des galeries souterraines, à ouvrir des tranchées énormes, à lutter sur les côtes contre les efforts de la mer, à manier le fer, le bois et la pierre, à construire ou à mettre

en œuvre des machines de toute espèce, ils doivent connaître la physique et la chimie, auxquelles se relient naturellement la minéralogie et la géologie; ils doivent posséder des notions approfondies de mécanique, et pouvoir à leur gré se servir des principes de l'analyse mathématique, pour résoudre les difficiles problèmes qui leur sont posés souvent par les travaux qu'ils dirigent. Sans doute ces diverses sciences ne leur sont pas toutes nécessaires au même degré; sans doute ils pourraient peut-être, à la rigueur, se passer de quelques-unes qui ne se rattachent que rarement et de loin à leur œuvre principale; sans doute ils apprendraient pratiquement, dans la conduite des travaux, un grand nombre de faits que ces sciences enseignent; mais maintenant, dans l'état général d'instruction où les hommes se trouvent, dans un temps où l'on marche si vite, où l'on apprend si bien, où l'on perfectionne si rapidement, il faut que les ingénieurs puissent porter, dans toutes les œuvres qui leur sont confiées, le flambeau de la théorie, afin d'être à la hauteur du siècle. — D'ailleurs, malgré les progrès immenses accomplis depuis une centaine d'années, l'art de l'ingénieur est encore faible à certains égards. Des principes indispensables à la stabilité des constructions de tout genre ne sont pas et ne peuvent être encore nettement posés. On est obligé de s'en tenir encore, dans le plus grand nombre de cas, à une sorte de jugement instinctif, à une sorte de perception par sentiment, qui n'a rien de précis et d'uniforme, et qui varie pour chaque intelligence. Quoique les sciences mathématiques, qui, restées longtemps à une grande hauteur spéculative, daignaient à peine jeter un regard vers les applications utiles, aient enfin consenti à s'abaisser jusqu'à elles, très-peu de notions théoriques d'une infaillible exactitude sont acquises à l'art des constructions. Les résultats des recherches de ce genre sont encore vagues et incohérents, et ce serait souvent vouloir s'égarer que de les prendre pour guides et les suivre en aveugles. Mais, quoique ce sol théorique ait été jusqu'ici peu productif, ce n'est pas une raison pour le laisser inculte, et ce sont surtout les ingénieurs qui doivent le travailler avec persévérance. —Après ce coup d'œil rapide jeté sur l'art de l'ingénieur, nous allons énoncer d'une manière plus précise les divers travaux qui constituent le service des ponts et chaussées, et nous dirons un mot de l'histoire et de l'état de ce corps. — Le corps des ponts et chaussées, organisé en 1793 par Trudaine et Perronnet, vit enfin son existence sanctionnée par un arrêt du conseil et des lettres patentes de 1750, qui établissaient un architecte premier ingénieur, quatre inspecteurs généraux, vingt-cinq ingénieurs en commission pour les pays d'élection, et un certain nombre de sous-inspecteurs pour suivre les ouvrages. Les pays d'État avaient en outre leurs ingénieurs ou agents particuliers.—Un arrêt du conseil de 1770 vint modifier ces dispositions. Trois nouveaux ingénieurs furent établis pour la généralité de Paris; les sous-inspecteurs furent érigés en inspecteurs, et leur nombre fut fixé à cinquante. —La loi du 17 janvier 1791 apporta de nouveaux changements à cet état de choses. Elle créa une administration centrale, composée d'un premier ingénieur et de huit inspecteurs généraux. L'assemblée des ponts et chaussées, aujourd'hui conseil général, était formée du premier ingénieur, des huit inspecteurs généraux, des ingénieurs en chef, inspecteurs de département, et des ingénieurs présents à Paris. Le premier ingénieur était choisi par le roi, parmi les inspecteurs généraux, et ceux-ci, pris parmi les ingénieurs en chef de département, étaient nommés au scrutin par le premier ingénieur et les inspecteurs généraux. Le même décret organisait l'école des ponts et chaussées. — La loi du 19 janvier 1791 fut bientôt modifiée par celle du 18 août de la même année; et, enfin, le corps des ponts et chaussées fut constitué tel à peu près qu'il est aujourd'hui par le décret impérial du 25 août 1804 (7 fructidor an XII). Cinq inspecteurs généraux, quinze inspecteurs divisionnaires, deux inspecteurs divisionnaires adjoints, cent trente-quatre ingénieurs en chef, trois cent six ingénieurs ordinaires, quinze aspirants et soixante élèves sont établis par ce décret. Les ingénieurs en chef et ordinaires sont divisés pour chaque grade en deux classes. Tout ce qui se rapporte au service, aux fonctions et aux résidences des ingénieurs; tout ce qui concerne la composition et les attributions du conseil général des ponts et chaussées, les nominations et les avancements, les titres, les retraites et pensions, etc., se trouve ainsi fixé par ce décret. — De légères modifications ont été apportées depuis aux dispositions qu'il contient, surtout en ce qui concerne le nombre des ingénieurs, qui doit nécessairement varier avec les exigences du service. Quelques-unes de ses bases principales ont été plus fortement altérées par l'ordonnance royale du 19 octobre 1830, mais elles ont été presque entièrement rétablies par celle du 8 juin 1832, en sorte que c'est toujours dans le décret de 1804 qu'il faut chercher les principes généraux de l'organisation et du service des ingé-

nieurs des ponts et chaussées. — Chaque département possède actuellement un ingénieur en chef de première ou de seconde classe, ayant sous ses ordres un nombre d'ingénieurs ordinaires, variable avec l'étendue du département et les besoins du service. Ces ingénieurs dirigent, sous la surveillance de l'ingénieur en chef, les divers travaux de route, de canal, d'améliorations de rivière, qui sont faits sur les fonds de l'État ou sur ceux des départements. Sur les côtes, ils sont en outre chargés des divers ouvrages qui se rapportent aux ports de commerce et à la construction des phares. Lorsqu'un département contient un travail très-considérable, dont la conduite par l'ingénieur en chef du département demanderait trop de temps et de soins, un ingénieur en chef spécial, auquel sont adjoints des ingénieurs ordinaires, est chargé de la direction de ces travaux. On distingue par l'épithète d'*extraordinaires* les services de ce genre des services de département, qui sont nommés *services ordinaires*. Ces divers ingénieurs ont sous leurs ordres des agents nommés *conducteurs* et *piqueurs* rangés en diverses classes, mais ne pouvant jamais arriver au grade d'ingénieur, qui ne peut être obtenu que lorsqu'on a passé à l'école polytechnique. — Les ingénieurs ordinaires sont chargés, chacun pour le service qui les concerne, de la rédaction des projets devant régler la confection des travaux, et devant servir de base aux adjudications qui en sont faites à des entrepreneurs. Ces projets, révisés, s'il y a lieu, par l'ingénieur en chef ou approuvés par lui, sont envoyés au conseil général des ponts et chaussées, à Paris, qui doit les examiner et les modifier s'il en est besoin. Ce conseil général, présidé par le directeur général des ponts et chaussées, se compose des huit inspecteurs généraux et d'un certain nombre d'inspecteurs divisionnaires, renouvelés le premier janvier de chaque année. Les autres inspecteurs divisionnaires présents à Paris ont droit d'y siéger, et peuvent s'occuper, conjointement avec les autres membres, de l'examen et de la discussion des grands projets de travaux publics. Lorsque les projets ont été examinés par le conseil général, sur le rapport de l'un de ses membres, ils sont renvoyés aux ingénieurs en chef, et l'on peut procéder à leur exécution. Enfin, pendant la durée des travaux, ils sont inspectés par les inspecteurs divisionnaires, qui doivent parcourir tous les deux ans, par une tournée générale, une des quatorze circonscriptions dans lesquelles la France est divisée pour eux. Tels sont les divers liens de solidarité établis dans tout le corps des ponts et chaussées pour la parfaite rédaction des projets, pour la surveillance et l'exécution des travaux. — De nos jours, à propos de l'exécution des chemins de fer, une grande question est soulevée, une lutte très-vive est établie entre le corps des ponts et chaussées et les compagnies concessionnaires. Ce serait peut-être ici le lieu d'en dire quelques mots, mais ces développements appartiennent à l'article TRAVAUX PUBLICS. AUGUSTE MONNIER.

PONTUSEAUX. *Voy.* INCUNABLES, tome XIII, page 520.

PONZA (ÎLES) ou PONCES, *Pontiæ insulæ*, six petites îles de la mer Tyrrhénienne, à 52 kil. du royaume de Naples : Ponza et Vendotiene en étaient les principales. Lieu d'exil au temps des Romains.

PONZA, la plus grande des six îles Ponces : 20 kil. de tour ; 800 habitants. Vin, figues ; sel. — Sur la côte E., bourg du nom de Ponza ; port, deux forts, etc. Colonie importante, dès 314 avant J. C. Ravagée par les Sarrasins, et presque déserte jusqu'à Ferdinand IV, qui y envoya une nouvelle colonie (1760). BOUILLET.

POOL (RACHEL VAN), fille du célèbre anatomiste Ruysch, naquit à Amsterdam, en 1664, et mourut le 12 octobre 1750. Depuis sa tendre enfance elle manifesta un goût irrésistible pour la peinture des fleurs, et elle commença par copier avec tant d'art les gravures et les tableaux qui l'avaient frappée, que son père la mit sous la discipline de Guillaume van Aelst, peintre de fleurs et de fruits, fort célèbre alors. Elle fit sous ce maître des progrès si rapides, qu'elle approcha bientôt de lui, et qu'on la regarda comme un des artistes les plus habiles de son époque en ce genre de peinture. Aussi son nom ne tarda pas à être cité partout, et ses ouvrages furent recherchés dans toutes les cours de l'Europe. En 1695, elle épousa Juriaen van Pool, peintre de portraits qui ne fut pas sans réputation. En 1701, elle fut reçue, avec son époux, membre de l'Académie des beaux-arts de la Haye, et l'électeur palatin Jean-Guillaume lui envoya, le 7 août 1708, un diplôme qui la nommait peintre de la cour de Dusseldorf, et lui fit présent d'une toilette complète en argent composée de vingt-huit pièces, à laquelle il ajouta six flambeaux du même métal. Ce prince fut, en outre, parrain du premier enfant du peintre.

La plupart des ouvrages que produisit Rachel van Pool entrèrent dans la collection du généreux protecteur des arts, qui ajoutait toujours de riches présents aux prix magnifiques qu'il donnait à cet artiste. Jean-Guillaume mourut en

1716; et, dès ce moment, les cabinets particuliers purent espérer d'obtenir quelques productions de Rachel; les amateurs se les arrachaient à l'envi. Ses tableaux sont bien composés, d'une grande finesse d'exécution, d'une rare fraîcheur de couleur et d'une vigueur de pinceau peu commune.

Rachel van Pool jouit de l'estime de ses rivaux et du respect des grands. Tous les poëtes de son temps l'ont célébrée dans leurs vers, et elle mourut à l'âge de quatre-vingt-six ans, après avoir été veuve depuis 1645. V. H.

POOT (HUBERT) fut un des poëtes hollandais les plus remarquables du commencement du XVIIe siècle. Il naquit, le 20 janvier 1689, dans la Hollande méridionale, au hameau d'Abswonde, voisin de Delft. Issu d'une famille de bons villageois, il était destiné à rester dans l'humble condition qui était la leur. Mais la nature fut plus forte que la fortune : elle avait marqué le jeune Poot du signe du poëte. L'instruction qu'il avait reçue s'était bornée à l'écriture, à la lecture et aux éléments du calcul. Il la compléta lui-même dans ses heures de loisir. Affilié à une de ces sociétés connues sous le nom de *chambre de rhétorique,* et qui avaient pour objet de composer des morceaux de poésie sur des motifs prescrits, Poot produisit ses premiers essais dans ce cercle modeste. Il s'était d'abord modelé sur le poëte contemporain Antonides Van der Goes, dont le style mou et parfois singulièrement prétentieux ne tarda pas à le dégoûter. Bientôt le jeune Poot s'adressa aux œuvres de Vondel, dont l'énergie l'attira puissamment, et à celles de Hooft, dont les vers colorés et frappés avec tant de fermeté lui fournirent enfin les modèles qu'il cherchait. Les pièces anacréontiques de Hooft eurent surtout un grand charme pour lui, et il se consacra désormais à ce genre qu'il traita avec une véritable supériorité. Comme le poëte Burns, il fit marcher de pair les humbles travaux des champs et la culture de la poésie. En 1716, il publia à Rotterdam un premier recueil sous le titre de Mélanges (*Mengelingen*). Ce volume produisit un grande sensation. On s'étonna des chants de cette muse inconnue, de la fraîcheur et de la richesse de cette imagination, et de la beauté du style qui rayonnait dans tous ces morceaux. Poot, enivré par le succès, quitta Abswonde et alla s'établir à Delft; ce fut en 1723. Mais il ne tarda pas à se dégoûter du séjour de cette ville, et à retourner au hameau natal. En 1727, il publia un deuxième volume de poésies, dont le succès ne fut pas moins beau que celui du premier. Cinq années après, c'est-à-dire en 1732, Poot se maria; mais il mourut l'année suivante, le 31 déc. 1733. Cette mort prématurée fut pleurée par tous les versificateurs contemporains, et elle a donné lieu à un recueil dans lequel on a réuni un grand nombre d'épitaphes et de complaintes sur ce poëte.

L'œuvre de Poot comprend trois volumes in-4o, publiés à Delft, en 1726, 1728 et 1735, et composés en grande partie de poésies élégiaques et lyriques. Il a concouru, en outre, au *Grand Théâtre physique et moral* de César Ripa, qui parut à Delft, en 1743. V. H.

POPE (ALEXANDRE), célèbre poëte anglais, est né à Londres, le 22 mai 1688. Quoiqu'il ait parlé de sa naissance dans ses vers, on ignore quelle était la condition de ses parents. Il paraît cependant que son père, issu d'un sang noble, avait fait sa fortune dans le commerce. Cette famille était catholique et très-royaliste. Le père de Pope, quand les Stuarts furent chassés du trône d'Angleterre, se retira à la campagne. Il avait réalisé sa fortune; il vivait sur le capital. Aussi, quand il mourut, son fils n'eut presque rien à recueillir. L'éducation d'Alexandre Pope fut très-soignée; il apprit de bonne heure et par une heureuse méthode le grec et le latin. Dès son enfance il fit des vers. Il répétait souvent qu'il ne se souvenait pas d'une époque où il ne s'occupât pas de poésie. Son père lui-même encourageait ses essais. Dryden fut bientôt l'objet du culte du jeune Pope : celui-ci, et il était bien jeune (Dryden est mort en 1701), allait regarder ce grand poëte, saisir ses paroles, épier ses gestes, dans un café où d'ordinaire il se rendait. Ce dernier ne se doutait pas qu'il se trouvât là un jeune admirateur dont la gloire se placerait un jour à côté de la sienne. A seize ans, la carrière poétique de Pope a commencé. Il publia ses *Pastorales,* et, en 1709, il écrivit l'*Essai sur la critique,* qui, lorqu'il parut, fut loué par Addison, dans *le Spectateur*. Ce poëme suppose une connaissance de l'humanité, une familiarité avec les grands génies de l'antiquité, une netteté de conception, qui surprennent dans un jeune auteur. A l'*Essai sur la critique* succéda la *Boucle de cheveux enlevée*. On raconte que lord Pètre ayant, dans un accès de galanterie qui déplut, coupé une boucle de la chevelure de mistriss Arabella Fermor, ce fut un sujet de beaucoup causer dans le grand monde. M. Caryl, qui avait quelque réputation parmi les beaux esprits du temps, engagea Pope à écrire sur ce sujet un poëme. Le poëme fut écrit; il eut un succès prodigieux, et il est encore considéré comme une des productions les plus distinguées de la muse anglaise. Nous reconnaîtrons avec tous les cri-

tiques que les vers de *la Boucle de cheveux enlevée* sont élégants, vifs et précis, mais nous ne pourrons admirer de même la création de ces fades sylphes que l'auteur suppose attachés à la toilette des dames, qui gardent leur pommade et veillent à leurs papillottes. Johnson ne peut trop s'émerveiller à la vue de ce petit peuple né du cerveau du poëte. Quant à nous, nous ne voyons là que fadeur et afféterie. Et Pope n'a pas craint de donner au chef de ces sylphes le nom d'Ariel! d'Ariel, cet esprit charmant, enfant de l'imagination de Shakspeare, personnification de la bonne pensée, qui fait toujours le bien avec charme, avec grâce, et qui anime une des plus merveilleuses compositions dramatiques qui aient jamais été écrites, *la Tempête!* Pope écrivit bientôt après (on ne sait pas précisément la date) l'épître d'*Héloïse à Abeilard,* qui certainement est son chef-d'œuvre. Il y règne une correction élégante, une chaleur de pensée, une vivacité d'expression qu'on ne rencontre pas toujours dans Pope. L'ombre des cloîtres se projette sur tout le poëme, et le catholicisme y respire. Nous qui aimons maintenant le réel, et qui cherchons surtout les peintures vigoureuses, si nous interrogeons les lettres d'Héloïse et d'Abeilard, et les articles de Bayle, écrits avec une verve sensuelle, nous trouverons quelque mécompte dans la lecture de Pope. Ce n'est pas là cette passion ardente d'Héloïse qui bravait tout, avouait tout, se rappelant avec délices des choses dont le souvenir ferait rougir une mondaine, mais qui enflammait une abbesse. Ce n'est pas sous ce point de vue qu'il faut lire l'épître d'Héloïse à Abeilard. Il s'agissait du temps de Pope, d'épurer la passion qu'on faisait parler, d'idéaliser ce qui était grossier : il a pleinement réussi. C'est un admirable morceau de poésie, dont Colardeau, il faut le dire, n'a donné qu'une très-pâle idée dans une traduction beaucoup trop vantée. — En 1713, Pope, qui sentait le besoin de l'indépendance et de n'être pas le serviteur des grands avec lesquels il aimait à vivre, se décida à profiter de la réputation qu'il avait déjà acquise pour fonder sa fortune. Il résolut de donner une traduction de l'*Iliade* en vers anglais, et, avant d'avoir commencé son travail, il ne craignit pas d'ouvrir une souscription qui fut immédiatement remplie. Elle suffit pour lui assurer une belle indépendance. Cet ouvrage fut terminé en cinq ans. Il le fit de 25 à 30 ans. Pope n'était pas un savant; la langue grecque ne lui était pas très-familière; mais comme l'a fort bien remarqué Jonhson, ce n'était pas là un sérieux obstacle. Homère est si primitif, il y a tant de simplicité dans ses pensées, tant de naturel dans ses expressions, qu'un esprit juste est plus sûr de l'entendre qu'un commentateur. La traduction de Pope eut un succès immense : ce n'était point Homère, sans doute, et Bentley eut raison de dire à Pope : « Ne dites pas que vous m'avez envoyé Homère, monsieur, dites que vous m'avez adressé un beau poëme. » Mais c'était une œuvre gigantesque : les formes poétiques y abondent, et la langue anglaise y a pris une netteté, une clarté, une allure certaine qu'elle n'avait pas jusqu'alors. Cetté publication brouilla Pope avec le fameux Addison, qui, cédant à un sentiment de jalousie que rien ne peut excuser, se fit le patron et peut-être l'auteur d'une nouvelle traduction de l'*Iliade* en vers. A la traduction de l'*Iliade* succéda celle de l'*Odyssée;* mais cette traduction fut de plusieurs mains, et très-inférieure à celle de l'*Iliade*. En 1723, Pope donna une édition de Shakspeare très-peu estimée, mais qui est précédée d'une préface bien écrite. Pope était trop élevé comme poëte, et il avait un caractère assez difficile, un esprit assez agressif pour ne pas manquer d'ennemis. Il en eut par myriades; et il se décida à leur livrer à tous bataille. En 1730, il finit la *Dunciade,* satire qui eut un grand succès, et qui est un des titres de Pope à l'immortalité. En 1733, parut l'*Essai sur l'homme*. C'est par cet ouvrage que Pope fut d'abord connu en France. Voltaire, peu d'années après, publia ses *Poëmes philosophiques*. En France, avant Voltaire, on avait eu d'admirables écrivains en prose qui avaient parlé morale et religion; ses vers élégants et sérieux continuaient leur belle prose. La France n'avait eu aucun poëte qui eût raisonné philosophie. Il n'en était pas de même chez les Anglais : *Hamlet* avait été écrit, et Shakspeare, dans toutes ses pièces, avait émis en philosophie les pensées les plus hautes, les idées les plus raffinées. Pope ne suivit pas sa trace; il fut sage, libre, mais non profond penseur; il n'entendit pas la voix d'*Hamlet,* qui lui disait : « Écoutez, Horatio, il y a entre le ciel et la terre plus de choses que n'en a rêvé votre philosophie. » Il écrivit avec méthode et élégance, mais sans génie, sans vigueur, et ce qui le prouve, c'est qu'on ignore encore quelles étaient ses opinions véritables, et s'il avait adopté les principes de Bolingbroke sans en avoir pressenti les conséquences. Il était alors au comble de la renommée; il fut même un jour menacé de la visite de la reine. L'*Essai sur l'homme* fut son poëme favori; il voulut l'avoir traduit dans toutes les langues; il chercha même à le faire traduire en vers latins. Il sou-

tint avec bonheur une assez vive polémique contre les détracteurs de cette œuvre ; et il continua à écrire avec succès, à régner sur le Parnasse anglais jusqu'à sa mort, qui arriva en 1744. Lorsqu'il y a peu d'années le docteur Bowles publia une nouvelle édition de Pope, il s'éleva une vive controverse. L'éditeur, dans une biographie qui fit beaucoup de bruit, releva quelques anecdotes peu honorables pour Pope, et fut très-vivement accusé d'avoir calomnié celui qu'il commentait. Et cependant il résulte de la lecture de la correspondance de Pope, et de ses satires, que c'était un homme d'un esprit peu bienveillant et d'un cœur peu ouvert. Mais ce ne fut pas sur ce point que le docteur Bowles fut le plus attaqué; on prétendit que non-seulement il avait calomnié le caractère de Pope, mais encore son génie. La discussion s'engagea d'une manière assez étroite. Bowles reprocha à Pope d'avoir emprunté ses images plus à l'art qu'à la nature. Campbell, dans son élégant *Essai sur la poésie anglaise,* voulut défendre Pope, et il soutint que la nature est partout, même dans les œuvres de l'art, et qu'emprunter de la poésie à tout ce qui nous entoure, à tout ce qui vit dans ce monde, le décore, l'anime, c'est s'adresser à la nature ; que la nature n'était pas seulement dans les campagnes, sous les ombrages des forêts, et qu'il n'est pas nécessaire d'être botaniste pour être bon poëte. Byron survint dans la lutte, et, ce qui peut étonner, il n'agrandit pas beaucoup la question. Cependant Byron avait vécu avec un homme qui lui avait appris le culte de la matière. Le panthéisme de Shelley avait fait connaître à Byron cette communion du poëte avec la nature qui anime le poésie de *Childe-Harold*. La question n'était pas de savoir si Pope avait étudié la nature, mais s'il avait sympathisé avec elle ; la question n'était pas de savoir si telle ou telle de ses comparaisons était heureuse, bien faite, naturelle; la question qui se débattait était celle de savoir si Pope avait cette grandeur, cette liberté de génie qui régnait dans Shakspeare, dans Milton ; « si Pope, comme l'a dit Dryden de Ben-Johnson, avait vu la nature avec les *lunettes des livres,* » ou à l'œil nu comme ces grands hommes-là ; si les poëtes qui ont fini le XVIIIe siècle en Angleterre n'avaient pas plus de mélancolie, plus de sensibilité que Pope : c'est là la question. Byron, qui ne la pose pas, l'a résolue par ses œuvres. En lisant *Childe-Harold,* on sent que la poésie anglaise s'est retrempée dans le XVIe siècle, l'âge d'or, quoi qu'on puisse dire, de la poésie anglaise. Ce qui manque à Pope, dont le génie est incontestable, c'est une philosophie profonde et une sensibilité vraie. E. DESCLOZEAUX.

POPHAM (sir HOME RIGGS), amiral anglais, né en 1762 à Gibraltar d'une famille irlandaise, mort en 1820, avait commencé par être simple matelot. Il devint en 1800 commandant des forces maritimes dans l'Inde. En 1804, il prit à la Hollande sa colonie du Cap ; fut chargé en 1806, sous les ordres de Gambier, de surprendre la flotte danoise, ce qui réussit entièrement ; appuya les opérations des Anglais dans la péninsule hispanique, devint contre-amiral en 1814, commandant de la station de la Jamaïque en 1819, puis commandant de la station des Indes occ., et tenta en vain d'accommoder Christophe et Boyer. La marine lui doit plusieurs perfectionnements, surtout dans le système télégraphique.

POPILIUS LÆNAS (CAIUS), d'une famille plébéienne, consul l'an de Rome 582 (av. J. C. 173), fut occupé pendant sa magistrature à faire la guerre aux Liguriens : il fut une seconde fois consul, 14 ans après (596 de Rome, avant J. C. 158) ; mais les dignités dont il fut revêtu n'auraient pas tiré son nom de l'oubli sans sa fameuse ambassade auprès du roi de Syrie Antiochus-Épiphanes. Ce prince voulait profiter de la minorité de Ptolomée VI (Philométor), roi d'Égypte, pour s'approprier l'île de Chypre et tout le territoire qu'arrosait la bouche pélusiaque du Nil. Popilius est envoyé vers ce prince par le sénat avec C. Decimius et C. Hostilius, pour lui enjoindre de sortir de l'Égypte. Les trois ambassadeurs se présentent au monarque comme il était à la tête de son armée victorieuse. Antiochus présente la main à Popilius, chef de l'ambassade; le Romain la refuse et, lui remettant le décret du sénat, lui ordonne de commencer par en faire lecture. Le prince lit et répond qu'il en délibérera dans son conseil. Alors Popilius, qui tenait une baguette à la main, trace autour d'Antiochus un cercle sur le sable : « Avant de sortir de ce cercle, lui dit-il, donnez-moi la réponse que je dois porter aux Romains. » Atterré par cet ordre impérieux, Antiochus répond en balbutiant : « Je ferai ce que veut le sénat. » Alors Popilius lui donna la main comme à l'ami et à l'allié du peuple romain, et dès le jour même Antiochus sortit de l'Égypte. Rome était alors la souveraine des rois, et son langage était d'accord avec sa puissance. L'action de Popilius a donné lieu à une expression proverbiale, qui s'emploie communément dans la conversation relevée, pour exprimer une situation dont on ne saurait sortir, un dilemme auquel on ne peut répondre. Napoléon affectionnait particulièrement

cette locution, qui se retrouve fréquemment dans les articles de discussion officielle qu'il envoyait au *Moniteur*; et en effet, cette manière de parler était bien à l'usage de celui qui, pendant quinze années, vit à ses pieds les Antiochus de l'Europe. Malheureusement, ils ont eu trop tôt leur revanche; et, par un triste retour, la France envahie a connu le cercle de Popilius aussi bien que les Fourches Caudines. CH. DU ROZOIR.

POPPÉE était fille de Tit. Ollius, l'un des amis de Séjan et des complices de ses crimes. Comme elle était, par sa mère, petite-fille de Poppeus Sabinus, elle préféra le nom le plus illustre au plus obscur. Riche et belle, elle ne pouvait manquer d'attirer l'attention de Néron : elle était douée d'un esprit agréable, et de fausses apparences de modestie cachaient la licence de ses mœurs. Elle était mariée à Rufus Crispinus, chevalier romain, et préfet des cohortes prétoriennes sous Claude, lorsqu'elle fit la connaissance d'Othon : ce fut lui qui se chargea de la vanter à Néron, dont il était le favori. Pour elle, elle sortait peu, et se voilait toujours, comme par un sentiment de pudeur excessif. D'abord, elle feignit l'amour le plus entier pour l'empereur, mais, par un retour de conduite fort habile, elle le traita ensuite avec beaucoup de hauteur. Othon, jeune débauché, rivalisait de magnificence avec Néron. Celui-ci en conçut une jalousie violente, et l'eût peut-être fait périr sans le conseil de Sénèque, qui l'engagea à le reléguer en Lusitanie, sous prétexte d'un commandement, dont il s'acquitta à son honneur. — Cependant, Poppée, devenue maîtresse de Néron, aspirait à devenir son épouse; mais, comment faire répudier Octavie tant qu'Agrippine vivrait; elle irrita donc le fils contre la mère, en l'accusant de railleries au sujet de la déférence qu'on lui supposait pour elle; elle le traitait de pupille, qui, loin de régner, n'était pas même libre comme tout autre Romain, puisqu'on lui défendait de l'épouser; elle le suppliait, pour le piquer au vif, de la rendre à Othon : ainsi ce fut cette femme ambitieuse qui fraya pour l'empereur le chemin qui le conduisit au plus atroce de ses crimes. Enfin, il prit le parti de répudier Octavie, qu'il haïssait si violemment que, plus d'une fois, il avait eu la pensée de l'étrangler de ses propres mains. Douze jours après s'en être séparé, il épousa Poppée. Celle-ci osa faire accuser la malheureuse Octavie d'adultère avec un musicien nommé Eucerus; ses femmes furent mises à la question, et elle fut reléguée en Campanie, et confiée à la surveillance d'une garde. Les statues de Poppée furent brisées par le peuple. Le bruit s'étant répandu que l'empereur reprenait Octavie, une foule empressée se dirigea vers le palais; mais tout à coup les soldats la dispersèrent, et rétablirent les statues renversées. De ce moment, la mort d'Octavie fut résolue; Néron manda Anicet, le meurtrier de sa mère, lui commanda d'avouer un adultère avec Octavie; ce misérable déclara qu'elle avait essayé de le séduire par ce moyen pour pouvoir disposer de la flotte dont il était le chef, et qui croisait à Misène; il lui imputa aussi de s'être fait avorter elle-même pour cacher ses désordres. On enferma Octavie dans l'île de Pandataria, et, peu de jours après, on lui signifia l'arrêt de sa mort. Toutes ses supplications furent vaines; on lui lia les membres, et ses veines ayant été ouvertes, on la mit dans un bain chaud; mais Poppée ne fut satisfaite que quand on lui eût apporté la tête de sa rivale. Enfin, elle donna une fille à Néron, qui honora la mère et l'enfant du titre d'Augusta. Le sénat vota des actions de grâces aux dieux et un temple à la fécondité, ainsi que des jeux solennels. Souvent cette femme assistait avec Tigellin aux conseils de l'empereur, qu'ils excitaient en commun contre tout ce que Rome avait d'illustre. La peine due à ses crimes vint de ces mêmes fureurs. Dans un emportement, Néron lui donna un coup de pied dans le ventre; elle était grosse; elle en mourut; il la fit ensuite embaumer à la manière des Orientaux, et porter dans le tombeau des Jules, où il prononça lui-même son éloge funèbre. Il consuma dans ces funérailles plus de parfums que l'Arabie n'en produit en une année. Poppée avait poussé le luxe si loin que les mules de ses voitures avaient des sangles dorées, et qu'on prenait tous les jours le lait de cinq cents ânesses pour lui en faire un bain, qui devait entretenir la fraîcheur et la blancheur de sa peau. DE GOLBÉRY.

POPULAIRE, POPULARITÉ. Les acceptions de ce mot varient comme celles du mot *peuple*. Et qu'est-ce que le peuple? ou plutôt que n'est-ce pas? Mirabeau a voulu consacrer solennellement ce grand mot, profané, s'il fallait l'en croire, jusqu'à la date précise où il le prononçait dignement. Depuis cette époque, on l'a moins que jamais respecté. Le peuple, devenu souverain, a pris son nom en dégoût; il y voit vaguement, constamment, une injure, à mesure qu'on descend l'échelle sociale, et à mesure qu'on embrasse le domaine populaire, on y voit croître une manie aristocratique qui n'a pas encore eu de nom dans l'histoire. L'intronisation du peuple a rendu le peuple impossible; comme toutes les puissances trop flattées, il aime à ignorer

que ses pieds touchent la terre, il dresse sérieusement la tête dans les nuages, où le retient l'encens qui monte d'ici-bas en son honneur. Outre ces bouffées d'orgueil et de niaiserie, il y a encore pour le peuple une raison de se méconnaître. Chaque jour, on prétend le définir, et par conséquent chaque jour on obscurcit son nom. Le mot *peuple* s'entend d'autant de manières qu'il y a de systèmes politiques, philosophiques, philanthropiques et autres pour refaire ou pour faire un peuple. Toutefois, en dehors de ces acceptions raffinées, il y en a une qu'on peut suivre avec confiance, parce qu'aucun homme d'esprit ne se vante de l'avoir découverte. Le mot *peuple* signifie tout ce qu'on n'a lu nulle part sur le peuple, tout ce qu'on n'a jamais discuté sur son compte, tout ce qu'on s'en représente sans l'aide d'aucun interprète. Le mot *peuple* est de ceux qui seront à jamais clairs pour les ennemis de la subtilité, à jamais vides de sens pour les commentateurs d'office. Le sens littéral de *populaire* rentre dans celui de *peuple;* c'est pourquoi je ne ferai pas aux esprits droits l'injure de le leur expliquer, ni aux sophistes le plaisir de m'attirer leur démenti. — Le peuple se présente maintenant sous un double aspect qui étonne doublement l'observateur. Le peuple, au premier abord, semble monotone à voir; la prodigieuse bigarrure des mœurs, des costumes, des lois, des jargons du temps passé, a fait place à un ensemble terne et froid qui éteint toute originalité, même celle de la tristesse. Le peuple n'a plus de physionomie en France; il a fallu une incomparable force de destruction pour effacer en un demi-siècle des traits si vifs et si variés, pour faire que la nation la plus mobile du monde eût l'air d'une grande forêt pétrifiée. Voilà pour l'intérieur. Mais derrière ces bizarres apparences, il y a quelque chose de plus extraordinaire encore. Le peuple compense, par l'effrayante anarchie de ses idées, l'insipide unité de sa contenance extérieure. Si le niveau politique a rendu monotone le contours visible des citoyens, l'indépendance intellectuelle, née dans les mêmes circonstances et proclamée sous la même date, a fait des progrès bien autrement rapides, et l'aspect moral du pays surpasse en diversité l'ancien aspect matériel préparé par une suite de siècles. — Pour être populaire dans une pareille époque, pour être l'expression de cette masse sans forme, et plein de mille vies qu'indique tout de suite le mot *peuple* quand on ne veut point raffiner, il faudrait une rare et mystérieuse puissance composée de deux grands éléments difficiles à trouver chacun en particulier, impossibles sans doute à réunir pour une capacité humaine : il s'agirait d'abord de posséder un vrai principe d'unité pour satisfaire au besoin général d'accord, de fraternité, d'égalité, dont le cours des événements extérieurs, soit politiques, soit civils, soit commerciaux, est un témoignage multiplié; mais ce principe d'unité, qui n'est qu'une des deux conditions, n'est guère mieux connu jusqu'ici que la pierre philosophale, et, ce qui prouve clairement que nos grands hommes en sont loin, c'est qu'ils nous en parlent tous, et tous les jours, comme d'une chose qui leur est familière. Mais, l'eussent-ils vraiment rencontré, ils ne seraient encore qu'à mi-chemin du grand but; ils ne seraient pas encore populaires dans la digne acception du mot, ils ne représenteraient que la cohésion physique dont nous avons parlé, mais non cette autre partie bien plus vivante et plus positive de notre être collectif, la pensée inépuisable dans ses productions, indéfinissable dans ses secrets mouvements, invincible dans sa liberté. La popularité, objet de tant de vœux, prétexte de tant de phrases, est la chose du monde que l'on comprend le moins aujourd'hui. A le bien prendre, il n'y a peut-être, il n'y a sûrement, qu'un seul être capable d'embrasser cette idée, capable de la réaliser ici-bas ou ailleurs, et là-dessus on le croit volontiers lui-même quand il prend soin de nous dire dans le livre inspiré par lui : *Vox populi, vox Dei*. Parler exactement dans le sens du peuple, ce sera donc parler à la façon de Dieu, ni plus ni moins. Après cela, comment s'étonner que les interprètes du premier aient les prétentions du second; que pour avoir complété, ou continué, ou commencé force systèmes d'améliorations sociales, ils réclament un culte présent et futur de tout ce qui est censé les connaître. — La manie de la popularité est une des plus communes, apparemment parce qu'elle est fort ridicule. Toutes les vertus, tous les talents, toutes les connaissances, épars entre les hommes éminents, suffiraient à peine pour en former un qui fût littéralement *populaire,* c'est-à-dire véritablement *divin :* or, toutes les médiocrités morales et intellectuelles, non pas même réunies entre elles, mais se tenant soigneusement isolées, prétendent à l'honneur d'exprimer l'intérêt général, de traduire en une seule et belle langue les innombrables et inexplicables bégayements de la société humaine. Le poëte arrive le premier dans la lice. Dans l'ordre des inutilités, il a droit au premier regard d'une époque toute positive; il n'est pas encore au bout de la grammaire et de la prosodie qu'il a déjà passé ces

dernières limites de la science sociale ; il sait l'humanité par cœur, et l'univers, et Dieu, et je ne sais quoi de plus, qu'on se demande encore dans quelle langue il croit parler. Après les forfanteries du versificateur, nous avons celles du philanthrope. Ce sont des plans consolants, moraux, sublimes, sur toutes choses possibles, sans en compter bien d'autres. Le philanthrope n'est pas seulement populaire en gros, d'une façon générale ; il est populaire complétement à propos de la moindre entreprise. Qu'il fasse le prospectus d'un procédé de filtration ou d'une méthode d'écriture, qu'il oublie la société pour le bagne ou les angoisses de l'Europe, pour les griefs des nègres, il est l'écho de la multitude, il exprime l'universalité des idées et des sentiments, il est plénipotentiaire de l'humanité tout entière ; car la popularité moderne ne s'en tient pas à une nation. Depuis que Dieu n'est plus censé se mêler de l'univers, l'ami du peuple s'est adjugé ses droits et ses devoirs, il s'occupe de tout, il fait le présent, l'avenir et même le passé. Cette fièvre bizarre mériterait une profonde étude, et le diagnostic complet serait un chef-d'œuvre médical. La société, sous le point de vue intellectuel, a pris dans les temps modernes des proportions si démesurées que la monographie d'un de ses nouveaux ridicules égalerait l'histoire générale de ses anciens travers. Si cette loi de croissance était maintenue par la Providence, on ne saurait bientôt plus saisir aucun ensemble, je ne dis pas dans la marche de l'espèce humaine, je ne dis pas même dans la marche d'une nation, mais simplement dans l'action d'une classse d'hommes quelconque. Mais cet état maladif semble avoir accompli sa période ascendante. Le peuple ou la nation, comme il vous plaira, tend à rentrer dans le naturel ; il secoue la pesanteur uniforme de ses mœurs d'emprunt ; il reprend goût au costume varié, aux chants et aux souvenirs du terroir ; il secoue tant soit peu le joug écrasant de la centralisation. D'un autre côté, l'anarchie intellectuelle se sent tuée par ses excès mêmes ; une foule de questions rallient les esprits, quelquefois même les cœurs, et l'unité et la variété peuvent, à l'aide de ces dispositions croissantes, reprendre chacune leur rang naturel et désirable, l'unité en s'établissant dans le domaine moral, où tous périront sans elle ; la variété en régnant dans les classes du dehors, dans les plaisirs, dans les affaires, dans les arts, dans le langage, dont elle est une condition nécessaire. Cette convalescence sociale n'est pas facile à constater, mais elle est encore plus difficile à nier. Nous voyons finir les temps de trouble et de bouleversement, de réalités étourdissantes, de songes plus agités encore ; le calme revient, le calme qui fait la force, la santé du corps social comme du corps humain. Il se peut donc qu'au premier jour le peuple, rendu à son état normal, vive si évidemment, parle si clairement, agisse si naturellement, qu'il n'y ait plus trop de présomption à croire qu'on le comprend et qu'on en est compris. La popularité dès lors sera la meilleure des choses, d'où je conclus par avance qu'on en parlera moins que d'aucune autre. Quand les hommes sont frères, ils oublient de se le dire ; le cours des sentiments élevés, des pensées saines, de toutes les inspirations précieuses, est doux, profond, oublié dans les âmes, comme le jeu des muscles et le cours du sang dans les corps bien constitués.

PHILARÈTE CHASLES.

Un gouvernement, un État *populaire*, est une forme de gouvernement, un État où l'autorité est entre les mains du peuple. L'éloquence *populaire* est celle qui remue les masses. On dit dans le même sens opinion, bruit, erreur, émeute, préjugés *populaires*. — *Populariser*, c'est ou rendre populaire, vulgaire, ou attirer, mériter à quelqu'un l'affection et la faveur du peuple : il faut chercher à *populariser* la science par de bons livres ; rien ne *popularise* plus un prince qu'un accès facile et de bienveillantes paroles.

X.

POPULATION. Il est difficile de préciser avec exactitude le nombre des habitants qui couvrent notre planète. Les géographes ont émis, à cet égard, des opinions très-diverses. On peut cependant assurer qu'en portant ce nombre à un milliard environ, on sera plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité. La surface du globe est de 51 milliards d'hectares, c'est-à-dire, mille fois plus grande que la France, en confondant ensemble les terres et les mers. La surface totale des terres représente à peu près 13 milliards d'hectares. En admettant une population d'un milliard, on trouve qu'il y aurait en moyenne 77 habitants par 1000 hectares de terre. En tenant compte de l'espace occupé par la mer, on n'aurait que 20 habitants pour mille hectares. — M. Balbi n'évalue la famille humaine tout entière qu'à 737 millions. Il répartit cette population de la manière suivante entre les 5 parties du monde :

Europe.	227,700,000
Asie.	390,000,000
Amérique.	39,000,000
Afrique.	60,000,000
Océanie.	20,000,000
Total.	736,700,000

En admettant ces chiffres, on trouverait que pour mille hectares,

L'Europe contient	228 hab.
L'Asie	89
L'Afrique	20
L'Océanie	18
L'Amérique	10

Mais l'évaluation de M. Balbi est trop faible, quoiqu'elle dépasse de beaucoup cependant celle de divers savants. Ainsi, Volney comptait moins de 450 millions d'habitants sur la surface entière de la planète. Il y a trente ans, Malte-Brun n'en supposait que 640; mais M. Letrone a estimé que le chiffre de 900 millions était plus exact; M. Hassel avait adopté celui de 940. L'erreur de M. Balbi vient de ce qu'il s'est refusé à admettre des calculs dignes de foi cependant sur la population de la Chine. Il n'attribue au Céleste Empire que 170 millions d'habitants; il paraît pourtant positif qu'il n'y en a pas moins de 360, ce qui élèverait la population totale du globe à 920 millions, celle de l'Asie à 580 millions en totalité, ou à cent trente par mille hectares. — Il est remarquable que la masse de la population de l'ancien continent se trouve réunie à ses deux extrémités. L'Europe, dans la partie occidentale, renferme les populations serrées de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France et des Péninsules. Vers les confins les plus reculés de l'Asie, à l'orient, stationne, dans un mystère presque impénétrable, le populeux empire de la Chine, avec son avant-garde du Japon. Entre l'Europe et l'Asie s'étend, au milieu des mers, la jeune Amérique, qui semble destinée à devenir le forum du genre humain, le rendez-vous des trois grandes races, blancs, rouges et noirs. — Sous les auspices de la paix, à peu près universelle, dont jouit le monde depuis plus de vingt ans, l'espèce humaine pullule. C'est ce que montrent bien clairement les relevés statistiques livrés à la publicité. Ainsi, les dernières publications de M. Porter, du *Board of Trade,* à Londres, établissent que dans le Royaume-Uni, l'accroissement annuel de la population est de 1,58 pour 100; d'où il résulte que chez nos voisins la population sera doublée en 48 ans, si rien ne vient troubler sa progression actuelle. Le nombre des habitants de la France paraît ne croître que de 4/5 pour 100 chaque année : en supposant cette loi permanente, la population sera doublée chez nous dans 88 ans seulement. Aux États-Unis, la population augmente bien plus rapidement encore que chez nos voisins d'outre-Manche, soit en vertu de sa propre force expansive, soit à cause des arrivages nombreux d'émigrants européens. Les recensements décennaux y accusent un accroissement annuel à peu près constant de 3,50 pour cent. — La question de la *population* peut être étudiée sous une foule d'aspects. On peut la considérer sous le point de vue des diverses races, des religions, des formes du gouvernement. On peut rechercher dans l'histoire les caractères physiologiques, intellectuels et moraux qui, à diverses époques, ont assuré la prééminence à divers peuples. Elle a été, ou sera envisagée sous toutes ces faces dans le cours du Dictionnaire. Nous nous bornerons ici à l'examiner dans ses rapports avec le paupérisme et l'amélioration du sort des classes laborieuses. C'est le côté politique de la question, c'est le point par lequel elle se lie à d'autres questions immenses et imminentes, celles de l'avenir, de la démocratie et de la transaction indispensable à opérer, pour le repos et le bonheur du monde, entre la bourgeoisie et les prolétaires. — Le développement des populations européennes ne date pas de quelques années seulement; il est facile d'en retrouver les indices en remontant les siècles. Ainsi, il paraît qu'en 1066, l'Angleterre, proprement dite, ne comptait que 2 millions de population. Elle en a 16 aujourd'hui. Les Gaules en avaient 4 millions du temps de César; elles en ont maintenant 40. L'Europe, qui est peuplée maintenant de 230 millions d'habitants, semble devoir arriver à en avoir 500 avant la fin du xxe siècle. Cependant, de nos jours, en plus d'une occasion, et, par exemple, en 1831, dans nos villes de fabrique, la population a déjà semblé surabondante. — Supposez qu'une cause quelconque paralyse subitement l'écoulement des produits des manufactures anglaises, et, certes, il y aura transitoirement surabondance de bras, surabondance de bouches surtout, à Manchester et à Birmingham; 1825 en a déjà fourni un exemple. Il semble donc qu'il y ait du danger, dans l'état actuel de l'industrie, à ce que le genre humain obéisse trop au précepte : « Croissez et multipliez. » Malthus, frappé des maux dont le spectacle se déroulait autour de lui, sonna le tocsin. Il montra, dans un écrit qui a fait époque, la population tendant de plus en plus à dépasser la limite des subsistances. Il attribua à cette reproduction excessive tous les maux contre lesquels les sociétés et les individus luttent sur cette terre. Le sujet appelle les méditations de tous les esprits élevés, de tous les bons citoyens. Rassurons-nous, cependant, ne fût-ce que parce que la peur est mauvaise conseillère. La théorie de Malthus, dégagée des raisonnements spécieux et des faits intéressants dont il l'avait entourée, est inexacte. A plus

forte raison, les sinistres prophéties de certains publicistes, d'ailleurs distingués, qui ont exagéré les prophéties de Malthus, ne se réaliseront pas. La cause réelle, intime du mal, n'est pas dans le développement de la population. Le plus pressant de nos dangers n'est pas la famine.—D'après Malthus, pendant que les subsistances tendent à croître suivant une progression arithmétique, la population tend à se développer dans une progression géométrique, c'est-à-dire que les moyens d'alimentation étant représentés par les termes successifs de la série 1, 2, 4, 6, 8, 10, etc., la population le serait par les chiffres 1, 4, 8, 16, 32, etc. Or, il suffit d'ouvrir les yeux pour se convaincre que ce principe est faux, radicalement faux. Car, à ce compte, la quantité moyenne de subsistance dont un homme dispose serait moindre aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, beaucoup moindre qu'il y a un siècle, et infiniment moindre qu'il y a vingt siècles, tandis qu'il est notoire qu'aujourd'hui le genre humain est mieux, plus sainement, plus abondamment nourri qu'il y a cinquante ans, beaucoup mieux qu'il y a un siècle et qu'il y a vingt siècles, même en comparant les pays les plus peuplés actuellement à ceux qui autrefois ont été les plus prospères. Et ce n'est pas seulement notre estomac qui est mieux traité ; le genre humain est de nos jours mieux logé, mieux vêtu que du temps de nos pères. Le confort, l'aisance, et même le luxe, vont toujours croissant au lieu de se restreindre. La vie intellectuelle est, comme la vie matérielle, plus complète et plus pleine. M. Everette de Boston, qui a publié une réfutation curieuse de l'*Essai sur la population* de Malthus, remarque avec raison que la multiplication des hommes sur un territoire circonscrit amène la division du travail, et avec elle toutes les découvertes. « Tous les perfectionnements des machines, dit-il, des procédés et des arts nouveaux, ainsi que les sciences qui les éclairent et les dirigent, et enfin la surabondance des produits, viennent infailliblement à la suite. Dans la Grande-Bretagne, la population n'a été que doublée depuis un siècle, tandis que dans le même espace de temps le produit de ses manufactures est peut-être devenu mille fois plus grand. En réduisant ce rapport et en supposant qu'une population double soit en état de décupler seulement le produit de son travail, les moyens de subsistance seraient quintuples pour chaque individu. En poursuivant cette progression pour des populations croissantes comme les nombres 1, 2, 4, 8, etc., les moyens de subsistance seraient représentés par 1, 10, 100, 1,000, etc. » — L'hypothèse fondamentale de Malthus est donc démentie par les faits. Cette disproportion entre la population et les subsistances, qu'il présente comme l'origine du mal dans ce monde, n'existe pas ou existe de moins en moins. L'opinion des pessimistes sur la dégradation dont l'espèce humaine est menacée à raison de sa reproduction exagérée n'est pas mieux justifiée par l'histoire : suivant eux, l'homme réclamerait bientôt la terre entière pour lui seul. Une partie des animaux domestiques, le cheval, par exemple, devrait nous céder la place, afin que le sol employé à la culture de l'avoine et des fourrages fût ensemencé en blé; l'homme, en retour, serait donc réduit un jour à faire les fonctions de bête de somme, et traînerait une existence misérable, écrasée de travail. Or, tout le passé du genre humain atteste une tendance inverse; de plus en plus, l'homme se dégage de la matière, et asservit la nature au lieu d'être asservi par elle. Les progrès de la mécanique et des sciences naturelles multiplient tous les jours la masse de produits qui correspond à une quantité donnée de travail; et ainsi, nous marchons vers un régime où tout homme aura de plus en plus sa part de loisir et d'indépendance matérielle. — Jusqu'ici, nous avons admis avec Malthus et d'autres écrivains que le développement continu et général de la population était un fait au-dessus de toute contestation; mais en est-il réellement ainsi? On a posé cette conclusion générale à la suite de raisonnements très-particuliers, en traçant, par exemple, le tableau de la population anglaise, depuis l'année 1688 jusqu'à présent; mais cette série croissante ne prouve rien, si ce n'est que l'Angleterre a de plus en plus grandi politiquement depuis un siècle et demi. En 1688, l'Angleterre n'était guère qu'une puissance du second ordre. Actuellement elle est à son apogée politique et commercial. Les traités de 1815 l'ont mise au sommet de la pyramide européenne, jusqu'à ce que quelque coup de vent du nord vienne l'en renverser. L'Angleterre ne peut plus monter, elle ne peut que descendre; et déjà sa constitution, qui fit sa prospérité et sa grandeur, semble sur le penchant de sa ruine. L'Angleterre subit la destinée de toutes les choses de ce monde, qui grandissent, sont un moment stationnaires et ensuite déclinent. Tant qu'elle décrivait sa ligne ascendante, elle croissait rapidement en population. Si sa prééminence s'affaiblit, le chiffre de sa population subira la même loi. — Pour raisonner sur la population avec quelque certitude, il faut d'autres prémisses que les faits relatifs à un coin du globe placé dans des circon-

stances tout exceptionnelles. Les causes qui modifient la population sont très-nombreuses et très-complexes. L'ensemble de ces causes agit de telle sorte qu'en réalité la population ne se développe qu'avec une lenteur infinie comparativement à la puissance théorique de reproduction dont l'espèce est douée. Les Montmorenci auraient eu le temps, depuis les croisades, d'atteindre le chiffre de trente ou quarante millions, et il n'y a plus de Montmorenci. Rien donc n'est moins certain que cette multiplication indéfinie de l'espèce dont on nous fait peur. A certains moments, le genre humain procrée en abondance; en d'autres instants il semble frappé de stérilité. Ici la population gonfle, là elle se contracte. Dans le même pays telle classe s'étend, telle autre est forcément restreinte par une force invincible. Hélas! s'il est vrai que pour la gloire de l'espèce, l'on voit de temps en temps, dans la suite des siècles, des peuples nouveaux surgir et propager, en se multipliant, les sciences et les arts sur des terres jusque-là vouées à la barbarie, n'est-il pas trop vrai aussi que les peuples et les civilisations périssent? Les ressorts de la vie collective des nations sont presque aussi mystérieux que ceux de la vie de l'individu. Ces riches empires de l'Asie, ces admirables colonies dont la Grèce avait bordé l'Asie Mineure, la Grèce elle-même, et l'Égypte sa mère, que sont-elles devenues? et Rome et l'Italie, est-ce l'excès de la population qui aujourd'hui les dévore? Faut-il gémir et accuser le ciel lorsque de nouvelles générations, animées d'une ardeur jusqu'alors inconnue, se répandent sur quelques parties de ce globe, dont la race humaine est la dominatrice intelligente et le plus bel ornement, ou plutôt ne devons-nous pas craindre que cette croissance inouïe dont nous sommes les témoins, ne soit qu'un accident passager dont nos plus proches neveux verront la fin? Il y a de la place encore sous le soleil, même dans la belle France. Au lieu d'accueillir les nouveaux venus par des imprécations et des menaces, recevons-les à bras ouverts, car jusqu'ici les pays les plus peuplés ont été les plus puissants et les plus prospères. — Il est évident que le chiffre de la population a été de tout temps et sera toujours limité par la quantité des subsistances, puisque d'un côté il faut manger pour vivre, et que de l'autre on ne jette jamais de blé à la mer, sauf le cas de la *Cérès corrompue* de Scarron. Mais, nous l'avons déjà dit, la limite est élastique; le rapport qui existe entre la population et les subsistances est tel que la quantité ou, ce qui est équivalent, la qualité et la variété des subsistances allouées à chacun des membres de la famille humaine, va toujours en augmentant. L'ouvrier anglais a un meilleur ordinaire que l'ouvrier parisien, et celui-ci se traite mieux que le paysan de nos provinces. Et cependant, le paysan a une pitance qui, toute maigre qu'elle est, est bien autrement substantielle que celle de l'Égyptien sujet des Pharaons. Sans doute, la surface du globe ne peut produire qu'une quantité limitée d'aliments, et, à la rigueur, si la population augmentait simultanément sur tous les points avec rapidité, si la guerre, la peste, le désordre des idées et la corruption des mœurs, les révolutions et les mauvais gouvernements, et je ne sais quelles autres causes ignorées qui règlent la population, ne défaisaient dans certaines contrées et en certains moments ce que font en d'autres temps et d'autres lieux les habitudes d'ordre et de travail, la sainteté du mariage, le sentiment religieux et les bons gouvernements, nous serions infailliblement réduits un jour à ne plus pouvoir admettre de nouveaux hôtes. Malthus et ses disciples auraient raison. La croissance de la population serait alors l'origine du mal sur la terre. Mais ce jour luira-t-il jamais? et s'il doit venir est-il proche ou éloigné? — De bonne foi, la surface habitable du globe ou seulement celle de l'Europe approche-t-elle de son maximum de culture et de produit? Les économistes les moins enthousiastes reconnaissent qu'en France il serait possible d'élever les subsistances au niveau d'une population double et même triple; disons le double, pour que l'on ne nous accuse pas d'"hyperbole. La superficie de la France est de 53 millions d'hectares. Celle des continents et des îles est de 13 milliards d'hectares; pour tenir amplement compte des grands déserts et des terres polaires, réduisons ce chiffre à 9 milliards; il restera une superficie habitable 170 fois plus grande que la France. Si celle-ci peut nourrir sans difficulté 70 millions d'habitants, le globe entier est donc en état d'en héberger 12 milliards. Or, les évaluations les plus hautes ne portent la population du globe qu'à un milliard; il nous reste donc une grande marge. Et, remarquons que les terres dont la capacité nourricière est la plus grande, c'est-à-dire les régions équinoxiales, sont demeurées à peu près vides. Jusqu'ici l'homme n'a pas été de force à lutter contre la vigoureuse nature de ces riches climats; il a fallu qu'il se renfermât dans le Nord, qu'il s'y préparât par l'étude et par le travail à aborder cette rude jouteuse. Pour dompter les monstres qui règnent en maîtres sur ces terres fertiles, les fleuves impétueux qui

les sillonnent et y débordent, les brusques inégalités de leurs saisons, les miasmes mortels qui y éclosent à côté des fleurs; pour apprendre à résister aux tentations ardentes qui naissent à chaque pas dans cette atmosphère tiède et embaumée, il a été nécessaire qu'il se tînt dans des régions plus froides, moins attrayantes, mais plus salubres, afin de faire provision d'inventions mécaniques, d'expédients scientifiques, de courage calme et d'activité; qu'il s'y forgeât un complet arsenal de civilisation, et qu'il s'y élevât graduellement, par une longue initiation religieuse et politique à l'empire de soi-même, qui est le commencement de toute domination. Aujourd'hui l'homme est en mesure d'entrer dans la lice contre la nature tropicale, avec la certitude de la vaincre. Aujourd'hui, en deçà et au delà des mers, un instinct invincible commence à pousser les peuples vers le soleil, témoins les tendances des Moscovites vers Constantinople et la mer Noire, les nôtres vers Alger, celles des Anglais vers l'Inde, celle des Anglo-Américains vers l'empire de Montézuma. — S'il est hors de doute que sur le globe, pris dans son ensemble, il y ait place pour douze fois au moins autant d'hommes qu'il en existe aujourd'hui, il faut reconnaître que certains pays, et particulièrement ceux d'Europe, ne sont pas extrêmement éloignés de leur maximum. Mais pour ceux-là mêmes, le commerce et la colonisation peuvent, si l'on sait les régler convenablement, reculer indéfiniment la difficulté. De nos jours, la navigation et les moyens de transport en général ont reçu des perfectionnements inouïs et sont en train d'en recevoir d'incalculables. Ce que les Grecs et les Phéniciens exécutaient avec succès et sur une grande échelle par mer avec des barques frêles, exiguës, non pontées, par terre en suivant des sentiers escarpés, il serait étrange que nous ne pussions l'accomplir dans de tout autres proportions avec nos magnifiques navires, qui traversent l'Atlantique en bien moins de temps qu'il n'en fallait aux compagnons d'Achille pour se rendre du Péloponèse en Troade et avec nos bateaux à vapeur, nos canaux, nos routes à la Mac-Adam, nos postes, nos messageries et nos chemins de fer. La locomotion des hommes et l'échange des denrées sont devenus, de nos jours, de la plus grande simplicité. Ce ne serait pour la France qu'une opération élémentaire que de transporter tous les ans cent mille personnes en Amérique et autant en Afrique. Il serait plus aisé encore de tirer des régions équinoxiales des masses de substances alimentaires usuelles. — L'alimentation humaine se modifie singulièrement dans le cours des siècles. Les révolutions humanitaires sont toujours accompagnées d'une révolution alimentaire. Comparez, par exemple, le régime des Anglais à celui des Grecs et des Romains : les *castaneæ molles* et la *pressi copia lactis,* et même le pur froment des héros d'Homère, n'occupent qu'une bien modeste place dans le régime britannique. L'Anglais se nourrit principalement de viande et de pommes de terre, produits de son sol. Il y joint les vins de Portugal et d'Espagne, le thé de la Chine, le café et le sucre de ses colonies. Pour l'Anglais, le pain n'est déjà plus qu'un accessoire. Qui sait si le blé continuera à être partout et même en Europe la base principale de la subsistance des populations? Bien plus, aujourd'hui, hors d'Europe, le blé n'est guère qu'un aliment secondaire, même dans l'ordre végétal. La place qu'il occupe chez nous est remplie, en Asie par le riz, en Amérique par le maïs, le quinoa, la banane et diverses plantes tuberculeuses, d'où l'on retire des farineux. — Jadis le blé a dû jouer un grand rôle dans l'alimentation humaine pour plusieurs raisons : il renferme en lui plus d'éléments nutritifs que les autres produits végétaux; il a, qu'on me passe l'expression, un tempérament si égal que dans chaque localité, avec le même mode de culture, il se reproduit dans une proportion à peu près fixe, quelles que soient les intempéries des saisons. Enfin, il est d'une conservation facile. Mais le blé a le défaut d'exiger une grande surface de terrain. Pour être conduit à l'état alimentaire, c'est-à-dire pour être converti en pain, il réclame un travail considérable, ce qui est un inconvénient grave à une époque où, la démocratie s'affranchissant, le prix du travail humain va s'élevant toujours. Le cercle de nos richesses alimentaires susceptibles de suppléer les unes aux autres s'est beaucoup agrandi. Les peuples sont devenus plus carnivores, et il est évident, pour le physiologiste, comme pour l'homme d'État, qu'il y a avantage à substituer au blé seul un mélange de substances végétales avec la viande. Les substances végétales sont à peu près dépourvues de cet *asote* qui, en dépit de l'étymologie et de l'*a* privatif, constitue la base la plus vitale de la nourriture; mais la viande en renferme une proportion considérable; c'est parce que le blé, par un privilége spécial, en contient une bonne dose qu'il a pu subvenir presque seul à l'alimentation des hommes. — Les méthodes de conservation des divers aliments de toute espèce se perfectionnent et doivent s'améliorer de plus en plus. Par la dessiccation à la vapeur, dans nos climats

tempérés, et par la dessiccation au soleil entre les tropiques, on peut conserver, sans en altérer le goût, des fruits qui autrefois n'eussent offert de ressources à l'homme que pour une courte saison. La banane, à l'état sec, peut être gardée pendant plus de huit ans. La dessiccation a en même temps l'avantage de diminuer considérablement le volume et le poids de certaines denrées et de faciliter ainsi les réserves. Cent kilog. de betteraves peuvent être réduits à seize par un procédé qui ne dure que huit minutes. Ainsi, par une manipulation des plus faciles, on peut amener ce tubercule à un état tel que rien ne soit plus simple que d'en loger sans peine dans un petit espace d'énormes quantités. — Qu'y a-t-il de déraisonnable à penser que nous tirerons un jour, en grande quantité, d'Amérique, d'Afrique et du grand archipel d'Asie, des farineux nouveaux ou des aliments analogues qui tiendront lieu de blé ou du blé même, en retour des objets manufacturés et des produits d'art et de goût que nous leur enverrons? Les régions équinoxiales produisent sans effort, moyennant la culture la plus insignifiante, la banane et divers tubercules, tels que l'iuca, d'où s'extrait le manioc; l'igname, la patate. Sur les plateaux exhaussés au-dessus du niveau de la mer, elles fournissent en abondance le maïs et le quinoa. Telles sont dans ces pays la fertilité du sol et la fécondité de la nature que la même superficie qui, chez nous, semée en blé, nourrirait un individu, plantée en bananes dans les colonies ou sur le continent américain entre les tropiques, en nourrit sans peine cinquante. Au Mexique, le maïs se reproduit dans la proportion de 300 à 400 pour un, et les champs de blé y donnent communément un produit triple de celui des meilleures terres de France. Répétons-le, tous ces produits du sol, une fois séchés au soleil ardent des contrées équinoxiales, sont aisés à conserver et à transporter. « La banane sèche, dit M. de Humboldt, est un aliment d'un goût très-agréable et très-sain... Le pain de manioc est très-nourrissant : la fécule de manioc, râpée, séchée et boucanée, est presque inaltérable; les insectes et les vers ne l'attaquent pas. » Les peuples des tropiques pourraient donc nous approvisionner des aliments les plus usuels. Les terres équinoxiales deviendraient le grenier de l'Europe. Que dis-je? dans l'état présent des choses, l'Amérique du Nord expédie souvent à l'Europe du blé, qui est d'une culture bien plus difficile que les plantes citées plus haut, et qui provient d'un sol bien moins fertile que celui des régions tropicales; et l'an dernier, l'Europe lui a rendu le même service à son tour. Enfin ne tirons-nous pas d'Odessa des blés qui, après avoir supporté les frais d'une traversée, aussi longue en temps sinon en espace, que celle d'Amérique, suscitent à nos agriculteurs une concurrence formidable? — S'il y a pour la civilisation un péril à redouter, ce n'est donc pas la famine. Admettons, sans hésiter, que l'état de l'Europe est fait pour inspirer de sérieuses alarmes, aussi bien que pour faire concevoir les plus belles espérances. Mais affirmons que si nous avons lieu d'être inquiets, ce n'est nullement parce qu'en Europe la population dépasse les subsistances. L'Espagne, qui est relativement dépeuplée, est dans la position la plus critique; elle est cent fois plus proche de l'anarchie que l'Angleterre, la Belgique et la Hollande, où la population est serrée et se condense chaque jour davantage. La cause du mal est bien plus dans les exigences de nos cervelles et de nos nerfs que dans celles de notre estomac. Les faits à l'aide desquels Malthus a cru démontrer que la population menaçait de déborder, prouvent seulement la fâcheuse condition de l'industrie en général et des manufactures en particulier. La population paraît surabondante seulement parce que, à certains moments, à cause de l'imprévoyance sociale, à cause de la vicieuse organisation de l'industrie, à cause de l'imperfection des règles qui gouvernent les relations internationales, un morne silence succède, dans les ateliers, à une activité démesurée, et que les bras se trouvent sans emploi, sans que rien ait été préparé pour subvenir à la faim et à la soif du travailleur pendant la durée de ces déplorables entr'actes. En un mot, Malthus et ses continuateurs ont mis sur le compte de la population ce qui ne doit être imputé qu'à l'influence exercée sur la condition de la classe ouvrière par des lois, des usages, qui ne conviennent plus à notre temps; et le remède aux souffrances qu'ils ont signalées consistera, non à réduire le chiffre de la population, ce qui d'ailleurs est plus impossible que de faire remonter les fleuves vers leur source, mais à introduire dans les lois qui régissent la constitution sociale des peuples, dans les idées et les mœurs qui dominent les lois, et dans le code qui régit les rapports de peuple à peuple, des modifications conformes à l'importance qu'a acquise l'industrie, aux droits reconnus des classes laborieuses, et aux prétentions qui ont été encouragées et même provoquées chez elles. — C'est en substituant au paupérisme un bien-être permanent et régulier, fondé sur le travail, que l'on verra s'évanouir tous les inconvénients attri-

bués à la population par beaucoup d'économistes. Le dernier mot de quelques philanthropes, qui consistait à recommander aux classes pauvres de s'abstenir d'avoir des enfants, répugne à la fois à la morale et au bon sens. Le pauvre n'a sur la terre d'autre jouissance que son amour pour sa femme et sa tendresse pour les siens. Les consolations de la famille adoucissent pour lui les angoisses de sa position précaire, et l'élèvent par instants au niveau du riche. Et où en serait l'ordre public, grand Dieu, si le pauvre n'avait pas de famille! Quel œil pourrait mesurer les excès dont seraient accompagnées alors les perturbations commerciales! Le travail, qui crée la richesse, en est arrivé à ce point qu'il nous donne aujourd'hui les moyens de sortir des embarras dont Malthus avait été frappé, et seul il en a la puissance. C'est en protégeant le travail, en l'organisant au sein de chaque peuple et entre les nations, que l'on permettra à la population de se développer plus encore que par le passé, sans qu'il en résulte aucun danger pour l'ordre social, aucune souffrance pour les hommes. — Pour que le travail ait droit de cité au sein des sociétés modernes, il faut que certains objets, sur lesquels l'attention des hommes d'État ne s'était dirigée qu'accessoirement et par passe-temps, à l'époque où l'immense majorité des hommes qui travaillent n'était comptée pour rien, soient classés au premier rang dans les préoccupations et la sollicitude des gouvernants. Parmi ces objets, signalons avant tout, 1° les voies de communication par eau et par terre, qui mettent en contact les choses et les hommes; 2° les institutions de crédit, telles que les banques, caisses hypothécaires, etc., au moyen desquelles les capitaux, s'ils ne se multiplient pas, multiplient au moins leur action et leur influence fécondante; 3° l'éducation spéciale, c'est-à-dire l'apprentissage pour l'ouvrier et l'enseignement industriel pour la bourgeoisie, c'est-à-dire encore ce qui façonne toutes les classes au travail et aux affaires. En menant de front ces trois espèces d'améliorations, on mettra le travail en branle, on l'installera dans les idées et dans les habitudes de tous, on le constituera, on l'affermira. Par là, on aura des moyens de transport qui rapprocheront des producteurs les matières premières, et des consommateurs les produits. Par là, on permettra à la masse de capitaux possédés par le pays de satisfaire uniformément, sans alternative de trop plein ou de disette, au besoin des transactions. Puis, avec ces deux ressorts opérant sur les choses et sur les capitaux, on aura des générations dont l'intelligence sera familiarisée avec ces instruments énergiques, et dont la main ferme et sûre saura les faire jouer. Dans sa marche incessante, le genre humain passe par une série de régime dans chacun desquels il inaugure des institutions qui, dans les siècles antérieurs, végétaient à l'état d'éclipse ou n'existaient qu'en embryon. Le génie de notre époque, éminemment favorable au travail sous toutes les formes, appelle le progrès et l'extension des voies de communication, du crédit et de l'éducation industrielle. Ce n'est pas ici le lieu de dire comment et par quel moyen ces trois grands faits arriveront successivement à prendre leur rang. Bornons-nous à affirmer que le problème étant posé, l'économie publique est maintenant de force à le résoudre. — Il ne suffirait pourtant pas de faire porter, à l'avenir, l'administration intérieure des États sur ces trois pivots. Assise sur un pareil piédestal, l'industrie serait inébranlable au dedans, mais elle pourrait recevoir du dehors de rudes atteintes si son avénement n'était en même temps consacré par les principes du droit international. Les rapports des peuples entre eux sont devenus et si aisés, et si multipliés, que les nations civilisées se trouvent solidaires les unes des autres dans leurs intérêts matériels comme dans leurs idées, et qu'ainsi certains actes de gouvernement, qui, jusqu'à présent, avaient été considérés comme étant soumis au contrôle exclusif des pouvoirs établis dans l'État où ils se passaient, peuvent causer les plus grands dommages aux peuples étrangers, et doivent par conséquent être classés parmi ceux qui donnent droit à des réclamations énergiques, à des négociations, et, au besoin, à une intervention. Hâtons-nous d'expliquer notre pensée par un exemple. Les préjugés et les passions d'un chef militaire aux États-Unis ont précipité la confédération américaine dans un abîme de maux. Le contre-coup de la désastreuse révolution commerciale qui a désolé les États-Unis en 1836 et 1837, en conséquence de la guerre à mort que le général Jackson avait déclarée à la banque des États-Unis, s'est fait violemment sentir en Europe, à ce point que les hommes sensés et prévoyants ont pu douter un instant que les plus puissantes fortunes du commerce anglais et la banque d'Angleterre elle-même, fussent capables de résister au choc. Si le général Jackson se fût avisé de la moindre agression contre quelque brick de la marine royale, ou s'il eût mis l'embargo sur la plus modeste goëlette de la marine marchande française, l'indignation n'eût pas connu de bornes. On se fût récrié contre cette violation du droit

des gens, et l'on serait allé demander satisfaction avec vingt vaisseaux de ligne et trente mille hommes. N'est-il pas évident cependant que, par sa folle levée de boucliers contre la banque des États-Unis, le général Jackson a nui à la France mille fois plus qu'il ne l'eût pu par la capture d'un bâtiment? Le tort qu'il a causé à ses districts manufacturiers et à la population lyonnaise n'a-t-il pas été énorme? L'honneur national n'a-t-il pas été blessé autant par l'état de faillite ou de quasi-faillite où ont été réduits pour un instant des centaines de négociants honorables, qu'il eût pu l'être par la saisie d'une goëlette ou d'un brick, ou par l'empoisonnement d'une douzaine de matelots? Dès lors, n'est-il pas clair que si le commerce doit, officiellement comme effectivement, compter dans les destinées du monde, si l'on veut qu'il ferme la plaie des désordres intérieurs et du paupérisme, il est indispensable qu'une large place lui soit faite dans le droit international, ou, en d'autres termes, que le droit international subisse une complète métamorphose? — Ainsi, pour remédier aux maux qui ont été signalés à propos de la population, et dont, encore un coup, l'accroissement de la population n'est que la cause apparente, et qui affligeraient encore la civilisation dans beaucoup de cas, même en supposant que la population fût en décroissance, il est d'urgente nécessité que l'avénement de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale soit reconnu par l'adoption de certaines règles d'administration intérieure, par une transformation du droit des gens. Cette solution est difficile à combiner; elle sera lente à mettre en pratique; mais ce n'est que par de grands efforts que l'on résout les grands problèmes, et il n'y a pas de problème plus grand, plus solennel que celui de l'amélioration du sort de l'immense majorité des hommes; et c'est cette amélioration qui est en question. D'ailleurs, ne nous plaignons point de l'immensité de la tâche. Les époques glorieuses, celles qui marquent dans l'histoire, sont celles où les hommes ont vivement senti qu'ils avaient de grandes choses à faire, et où ils ont eu, pour les accomplir, la volonté, source et commencement de toute puissance. — Les mesures dont il s'est agi tout à l'heure auraient infailliblement pour effet de donner au travail beaucoup plus de fixité, de stabilité; à la production beaucoup plus de permanence; et cependant, même en se renfermant dans ce qui est du domaine de l'économie politique, elles ne résoudraient le problème qu'à moitié; car il ne suffit pas d'améliorer l'état de la production, il faut aussi, et avant tout, améliorer la condition de tous les producteurs. Il serait donc nécessaire que les diverses innovations recommandées plus haut marchassent de front avec une série de règlements et d'usages qui répartiraient convenablement les fruits du travail entre les divers membres de l'atelier social; qui favoriseraient la prévoyance chez les uns et la rendraient obligatoire chez d'autres; en termes plus précis, il faudrait établir sur des bases équitables (ce sont les seules qui aient de la durée) les rapports des maîtres et des ouvriers, des bourgeois et des prolétaires, et instituer au profit de tous une providence sociale qui, pour chaque classe, serait d'autant plus active et plus vigilante que cette classe en aurait plus besoin. — Loin de nous la pensée de tracer même une esquisse des dispositions qui satisferaient à ce difficile programme. Tout ce que nous croyons pouvoir faire, c'est de signaler un sentiment sous les auspices duquel cette bienfaisante réforme viendrait à terme, le sentiment d'association. — Aujourd'hui, il n'y a plus, comme du temps d'Aristote, deux natures, la nature libre et la nature esclave; il n'y a que des hommes dont l'égalité virtuelle est inscrite en tête de nos lois. Il n'y a plus de conquérants et de conquis, de seigneurs et de vassaux, de nobles et de vilains; la nation se compose de citoyens appelés tous indistinctement, selon leur capacité et leurs mérites, leur moralité et leur intelligence, à toutes les fonctions. Dès lors, nous sommes prêts et mûrs pour que le principe d'association se développe chez nous en embrassant, dans un ordre hiérarchique, toutes les classes, tous les rangs, tous les ordres d'aptitude, d'éducation et de fortune. Déjà même, en France, le procédé de l'association hiérarchique a reçu de nombreuses applications. Son armée est une grande association qui est hiérarchique et essentiellement démocratique en même temps, car tout soldat y a son bâton de maréchal dans sa giberne. Les ouvriers de la marine sont organisés d'après le principe de l'association hiérarchique; il est pourvu à leur éducation dans la jeunesse, à leur avancement dans la vie active, à leur retraite sur leurs vieux jours. C'est une justice qu'il faut hautement rendre au gouvernement français, que la plupart des établissements qui dépendent de lui sont établis sur ce principe de prévoyance et de justice paternelles. — La caisse des invalides de la marine, institution admirable qu'avait créée le grand roi, et qui depuis lui a été successivement améliorée, fut conçue dans une pensée d'association par voie de centralisation, et s'est continuée avec ce caractère de plus en

plus fortement dessiné. C'est une association toute à l'avantage du faible. Les officiers, administrateurs et maîtres, et environ 90,000 matelots et ouvriers des arsenaux, composant ensemble dans son unité le corps de la marine française, ont un intérêt commun dans cette caisse, contribuent à l'alimenter, et sont associés par elle. C'est à la fois une caisse d'épargne et de retraite; c'est aussi une caisse de famille, une caisse de secours, une tutrice légale, et même, jusqu'à un certain point, une banque. — Le sentiment d'association et de solidarité entre les diverses classes révèle aussi son existence progressive en France par diverses institutions en faveur des ouvriers. Dans certains établissements industriels, il y a des médecins, des hôpitaux pour les malades; des écoles pour les enfants; quelquefois même des retraites pour les vieillards. On y tient la main à ce que les ouvriers aient une bonne conduite dans leur famille et au dehors; on maintient leur moralité à l'aide d'une justice distributive qui sait récompenser et punir. Le gouvernement aurait le moyen de généraliser ces heureux essais en prescrivant des dispositions analogues aux compagnies anonymes astreintes à réclamer son autorisation, qui occuperaient un personnel considérable. Dans quelques autres établissements, les ouvriers forment une sorte de corps. Les places d'administration sont réservées, par un système d'avancement graduel, à ceux qui se distinguent par leur application et leur intelligence. — Ces germes d'association doivent se développer. L'association serait parfaite si l'industrie était organisée à l'instar de l'armée; si, dans l'atelier comme sous les drapeaux, le chef avait subi l'épreuve de l'initiation en passant par les grades inférieurs. L'hygiène et la moralité des classes laborieuses gagneraient infiniment à ce régime. Je ne dis pas que de quelques années et de quelques décades encore, de quelques siècles peut-être, cette pensée, qui occupe des âmes généreuses, puisse être d'une application universelle; cependant, pour quelques industries spéciales, l'association hiérarchique est dès à présent réalisable : elle a même été réalisée sur des bases larges en Allemagne dans le corps nombreux des mineurs du Hartz. Il y a peu d'années, les chefs de cette grande famille de travailleurs se sont signalés par un acte de dévouement qui atteste à quel point ils sentent le lien qui les unit à leurs inférieurs. Le prix du plomb, et par conséquent le bénéfice des mines, ayant baissé dans une forte proportion, ils décidèrent que la réduction porterait d'abord sur leur traitement et non sur le salaire des simples ouvriers. — L'association doit bannir le paupérisme, assembler en un ordre social régulier les éléments sans cohésion des sociétés modernes. Elle permettra à la population d'atteindre un chiffre inouï, parce qu'elle fournira le moyen de tirer tout le parti et tout le produit possibles d'une masse donnée d'efforts. Le principe d'association rendra la paix au monde, qui en a soif. Ceux qui se feront ses apôtres, et qui auront le don de se faire écouter de la foule seront les bienfaiteurs du genre humain. MICHEL CHEVALIER.

PORBUS (PIERRE), né à Gouda vers l'an 1510, vint s'établir à Bruges, où il pratiqua la peinture avec un grand succès. Son chef-d'œuvre représente saint Hubert : il le fit pour la grande église de sa ville natale. Sur les volets, qui depuis furent transportés à Delft, il avait tracé divers sujets de la vie de ce saint. Chargé de lever le plan des environs de Bruges, il le peignit à la détrempe sur une grande toile. Le dernier de ses ouvrages dont on fasse mention est le portrait du duc d'Alençon, qui était venu chercher une couronne en Belgique : prince mou, efféminé, étourdi, dénué de toutes les qualités, et même des défauts par lesquels on réussit dans les grandes tourmentes révolutionnaires.

PORBUS (François), fils et disciple du précédent, l'éclipsa dans son art. Né à Bruges en 1540, il étudia aussi sous Frank Floris. Ses portraits sont de la plus grande beauté, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait peint avec non moins de perfection l'histoire et les animaux. Son mérite suprême est la vérité des formes et du coloris. Quant à l'invention, elle manque de chaleur, chez lui comme chez son père et son fils. Son chef-d'œuvre est le *Martyre de saint George,* qu'il fit pour une confrérie de Dunkerque. On a reproché cependant à ce tableau de manquer d'unité, mais cette critique aurait moins de force aujourd'hui, qu'on s'est relâché sur ce point de la sévérité des principes, et qu'on ne verrait dans la composition de Porbus qu'une tragédie à la Shakspeare, où toute la vie d'un individu est mise à la fois sur la scène. On cite encore la *Circoncision,* le *Paradis terrestre,* le *Baptême de Jésus-Christ, Jésus au milieu des docteurs,* etc.

PORBUS (François), dit *le jeune,* fils du précédent, naquit à Anvers en 1570. Il n'a pu être l'élève de son père, puisqu'il n'avait que dix ans quand ce dernier mourut, mais il est manifeste que plus tard il étudia sa manière. Il le surpassa dans le genre historique, comme dans l'histoire, et c'est un fait très-remarquable que cette pro-



LE PORC-ÉPIC

gression de talent dans trois artistes de la même famille. Pendant son séjour à Paris, il fut chargé de peindre pour l'hôtel de ville deux tableaux dont les sujets sont tirés du règne de Louis XIII : l'un représente *le Roi, encore enfant, recevant les hommages des magistrats municipaux*, l'autre *la Majorité du roi*. Le musé du Louvre possède six tableaux de Porbus le jeune : 1° *la Cène*, composition pleine d'harmonie et de richesse, et où l'on ne trouve pas cette roideur que l'on a souvent l'occasion de blâmer dans les Porbus ; 2° le portrait du garde des sceaux Guillaume du Vair ; 3° un petit portrait en pied de Henri IV, ganté et cuirassé; 4° un autre portrait de ce prince, habillé de velours noir ; 5° un portrait en pied de Marie de Médicis ; 6° *Saint François en extase recevant les stigmates*. Porbus mourut à Paris en 1622. DE REIFFENBERG.

PORC. *Voy*. COCHON.

PORC-ÉPIC, quadrupède du genre des mammifères et de la classe des rongeurs. Son nom lui vient, selon les uns, de ce que sa chair ressemble assez à celle du cochon, et de ce que ses piquants sont semblables aux barbes d'un épi de blé ; d'autres prétendent que les Anglais, les Italiens et les Espagnols, donnant au porc-épic un nom qui signifie en français *porte-épines*, nous en avons fait *porc-épic*. Plusieurs naturalistes placent dans le genre *porc-épic* quatre espèces de rongeurs, mais deux seulement, le *porc-épic* proprement dit, et le *porc-épic velu* ou *urson*, sont bien connus. Le premier est propre aux climats chauds de l'Europe et de l'Asie, aux contrées septentrionales de l'Afrique; la seconde espèce est particulière au nord de l'Amérique, etc. Le porc-épic est sauvage et solitaire; il se creuse des terriers, vit de fruits, de graines et de racines. Il produit peu. Sa voix a quelque chose du grognement du cochon ; son museau est gros et renflé ; il a beaucoup de rapports avec le hérisson, mais il en diffère par la forme, par les aiguillons, par les pieds et les oreilles, etc. De plus, si nous en croyons plusieurs savants, le porc-épic ne se tiendrait caché que l'été, tandis que le hérisson se cache l'hiver. — Le *porc-épic* proprement dit, appelé *commun* ou *à crinière* (*hystrix communis vel cristata*), est plus grand que le lièvre, et la forme de sa tête, si l'on en excepte les oreilles, qui sont très-sensibles, est toute pareille à celle de la marmotte. Tout le corps du porc-épic est couvert de piquants, qu'il dresse pour sa défense, en même temps qu'il se roule en boule; ils sont creux et ouverts à leur extrémité, assez semblables à des tuyaux de plumes. Le porc-épic a la faculté de mouvoir ses piquants par la contraction de son muscle peaussier. Outre ses piquants, son corps est couvert de longues soies noires ou brunes. Quelquefois, les aiguillons du porc-épic atteignent jusqu'à douze ou quinze pouces de long, mais sur le cou, les épaules, la poitrine et le ventre, ils sont toujours plus courts, grêles et colorés uniformément d'un brun noirâtre, tandis que sur la partie supérieure, ils sont mélangés de noir et de blanc. Sur la nuque se trouvent des soies et des piquants très-allongés, formant une espèce de huppe qui a souvent plus d'un pied. La queue est difficile à apercevoir, entourée qu'elle est de longs tuyaux creux de couleur blanche. — Bien qu'originaire des climats les plus chauds, le *porc-épic commun* vit et se multiplie même dans nos pays. A l'état de captivité, il n'est ni féroce ni farouche, et ne paraît jaloux que de sa liberté. On le nourrit de mie de pain, de fromage, de fruits, etc. Quoiqu'un peu fade, la chair de cet animal n'est pas mauvaise à manger : elle sert de lard au cap de Bonne-Espérance, après qu'on l'a fait fumer et sécher à la cheminée. Le porc-épic est pourvu comme le castor de très-longues et fortes dents incisives, à l'aide desquelles il peut couper les bois les plus durs, et comme ses pattes sont armées de griffes également fortes et longues, il peut creuser facilement la terre la plus dure : il s'en sert pour se construire des terriers, auxquels il donne plusieurs issues. Jamais il ne détruit d'arbre pour s'en construire une demeure, à l'exemple du castor. Le porc-épic établit ordinairement sa retraite loin des lieux habités : il n'en sort guère que le soir. Irrité ou effrayé, on le voit redresser tous ses piquants, mais il ne lance pas, ainsi qu'on l'a prétendu, ses épines contre ses ennemis; seulement, s'il se trouve menacé de trop près, il se précipite sur son adversaire à reculons, afin de préserver sa tête, et souvent il fait des blessures assez graves, l'extrémité de ses épines pénétrant très-avant dans la chair. — Lorsque l'hiver arrive, ces animaux s'endorment, dit-on, comme les marmottes, mais ils se réveillent bien plus facilement, et dès les premiers beaux jours du printemps, on le voit sortir de leurs terriers. Longtemps le jardin des plantes de Paris a possédé plusieurs porcs-épics vivants; il n'y en a plus qu'un. Le jour, ils se retiraient dans l'endroit le plus obscur de leur cage, mais vers le soir, ils s'agitaient et se promenaient ensuite toute la nuit. Durant l'hiver, ils ne s'endormaient pas comme dans l'état de liberté; seulement, on a remarqué qu'ils mangeaient alors très-peu, en comparaison des autres sai-

sons. — Le porc-épic de la seconde espèce ou *urson*, appelé aussi le *porc-épic velu* (*hystrix dorsata*, selon Linné, *hystrix pilosa* et *urson*, d'après Buffon), est de la même grandeur et à peu près de la même forme que le castor, ayant comme lui à l'extrémité de chaque mâchoire des incisives fortes et tranchantes, puis une double fourrure, la première de poils doux et longs, et la seconde d'un duvet plus doux encore. Les piquants de l'urson sont courts et presque cachés dans les poils; la queue est blanche; le ventre n'a que des soies, et les oreilles sont entièrement cachées. « Cet animal, dit Buffon, fait sa bauge sous les racines des arbres creux ; il dort beaucoup, fuit l'eau et craint de se mouiller. En été, il boit, en hiver, il avale la neige; sa principale nourriture est l'écorce du genièvre. »

L'*ordre du Porc-épic*, autrement dit *du Camail* ou *d'Orléans*, est le nom donné à un ordre de chevalerie institué en 1394 par Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, à l'occasion de la naissance de Charles d'Orléans, son fils et son successeur. Cet ordre était composé de 25 chevaliers, en y comptant le prince, qui en était le grand maître. L'habillement consistait en un manteau de velours violet, le chaperon, le mantelet d'hermine, et, pour collier, une chaîne d'or, de laquelle pendait sur l'estomac un porc-épic, avec ces mots : *Comminùs et eminùs* (de loin et de près). On croit généralement que le duc n'avait pris pour la devise de son ordre la figure du porc-épic qu'afin de montrer à Jean, duc de Bourgogne, qu'il ne manquait ni de courage ni d'armes pour se défendre. Cet ordre fut aboli peu de temps après l'avénement de Louis XII à la couronne. E. PASCALLET.

PORCELAINE. (*Technologie*.) C'est une poterie à pâte fine et blanche, ne se laissant pas entamer par l'acier, translucide, et susceptible de recevoir une couverte, vernis, ou émail brillant, solide et dur. Ces caractères de la porcelaine la distinguent donc des autres produits céramiques, et même des vitrifications, avec lesquels elle a été quelquefois confondue. On fabrique deux sortes de porcelaine : la porcelaine tendre et la porcelaine dure, qui diffèrent par leur composition comme par leur mode de fabrication. On fait des porcelaines dans plusieurs contrées de l'Europe, en Saxe, en Russie, en Angleterre, en Belgique, en France; mais ce genre de fabrication est sans contredit un des beaux triomphes de l'industrie française, et, dans ce pays, la perfection de la porcelaine date déjà de loin; elle s'est développée à une époque où la France était encore tributaire de l'étranger pour une multitude d'articles dont la plupart sont aujourd'hui des produits de ses manufactures. — Malgré l'incontestable supériorité de la porcelaine française sur celle de tous les pays du monde, principalement pour la blancheur de la pâte, l'éclat de l'émail ou couverte, et surtout pour la solidité des dorures, et le bon goût qui préside aux formes des pièces et aux ornements, on ne peut encore, tant les habitudes s'enracinent profondément, parler de *porcelaine* sans rappeler la Chine et le Japon. Force nous est donc, au début de cet article, de nous occuper pour un instant de la porcelaine fabriquée dans ces contrées. Les relations des voyageurs, la plupart ignorants en fait d'art et d'industrie, sont, à cet égard, le plus souvent contradictoires, et quelquefois absurdes et ridicules. Il serait difficile de concilier entre eux tant de récits divers; mais, pour donner une idée des causeries du monde sur la porcelaine chinoise, nous allons transcrire les passages les plus saillants des notes de nos missionnaires. Nous les donnons sans commentaire, nous confiant à la sagacité du lecteur pour l'appréciation de ce qu'il y a de vrai, ou du moins de plausible. « C'est une ancienne erreur, peut-être inventée pour faire valoir la porcelaine, que la matière dont elle est composée soit faite de coquilles d'œufs ou des écailles d'une espèce d'huître pulvérisées : c'en est encore une que cette matière soit de 100 à 200 ans à se préparer et à se mûrir. — La porcelaine, comme toutes les autres poteries, se fait avec de la terre, ou plutôt avec une espèce de pierre molle et blanche qu'on tire des carrières du Quangsi. — Il n'est pas facile de s'imaginer combien la porcelaine est commune dans toutes les provinces de la Chine : on en fait non-seulement toutes sortes d'ustensiles de ménage, mais on s'en sert à couvrir les toits des maisons, et à incruster les murailles; aussi y en a-t-il de très-vilaine, et celle qui se fait à Fokien est si noire et si grossière qu'elle n'approche pas même de notre faïence la plus ordinaire. — La porcelaine la plus fine et la plus estimée est celle de Quangsi (ou *Kiamsi*, entre *Canton* et *Nanking*), et l'on croit que sa beauté vient de la qualité des eaux dont on se sert à préparer la matière, car on y apporte la terre d'ailleurs. Parmi les plus belles de cette province, on en distingue de trois couleurs : de jaune, de grise, et de blanche peinte en bleu; les jaunes, quoiqu'elles ne prennent pas si bien le poli, et qu'effectivement elles n'approchent pas de la finesse des autres, sont toutes réservées pour l'usage du palais de l'empereur et de sa propre personne,

n'étant pas permis à d'autres de porter cette couleur. Les grises sont hachées d'une quantité de petites lignes irrégulières, qui, dans leur confusion même, font un très-bel effet; en sorte que ce vase semble rompu en autant d'endroits, ou qu'il est composé de toutes ses pièces jointes l'une à l'autre; mais, après qu'on y a passé un vernis, et qu'on l'a mis sur un petit feu, tout est très-propre et très-uni. — On fait une grande différence parmi les curieux de l'Europe, entre ce qu'on appelle de l'ancienne et de la nouvelle porcelaine, non que, en effet, celle qui se travaille présentement à la Chine soit moins belle que celle qui s'y travaillait autrefois, mais parce que les marchands européens ou n'ont point de goût pour en faire le choix sur les lieux, ou n'ont plus commerce avec les bons ouvriers, ne se souciant que de la quantité et du débit, sans se mettre en peine de la finesse et du beau (Savary des Brulons, *Dict. du Commerce*). » — « Les Chinois nomment *thski* les ouvrages de cette poterie fine et précieuse que, en Europe, et particulièrement en France, on appelle *porcelaine :* à ce dernier nom, qui n'est guère connu dans la Chine que par quelques ouvriers ou quelques marchands qui en font commerce avec les Européens, semble venir de *porcellana*, qui, en langue portugaise, signifie une *tasse* ou une *écuelle;* y ayant bien de l'apparence que les Portugais, qui ont été les premiers d'entre les nations chrétiennes qui aient eu connaissance de la Chine, et qui aient fait quelque négoce à Canton, donnèrent d'abord à tous ces ouvrages de *thski* le nom qui ne convenait qu'aux tasses et aux écuelles. Ce qui doit cependant paraître assez bizarre, c'est que les Portugais, par qui ce nom semble être passé à toutes les autres nations d'Europe, ne l'ont pas conservé pour eux, et appellent *loca*, en leur langue, ce que les autres nomment communément *porcelaine*. — Il se fait de la porcelaine dans diverses provinces de la Chine, particulièrement dans celles de Fokien, de Canton et de Kimtetchim; mais celle qui se fabrique dans les ateliers de cette dernière est la plus estimée : c'est elle que, par distinction, on appelait autrefois, en langage chinois, et comme en espèce de proverbe, *les bijoux précieux de Jaotcheou*. — Il entre dans la composition de la porcelaine deux sortes de terre, et deux espèces d'huile ou vernis. Des deux terres, l'une s'appelle *pétunsé*, et l'autre *kaolin*. A l'égard des huiles, celle qui se tire des *pétunsés* se nomme *yeou de petuntse*, c'est-à-dire, *huile de pétunsé*, ou *tside petuntse*, ce qui signifie *vernis de pétunsé*. L'autre, qui se fait avec de la chaux, s'appelle *huile de chaux*. — Le kaolin est parsemé de corpuscules qui ont quelque éclat. Le pétunsé est simplement blanc, mais très-fin et très-doux au toucher. Toutes ces deux terres se trouvent dans des carrières à 20 ou 30 lieues de Kimtetchim, ville où sont établis les ateliers dans lesquels se font les plus belles porcelaines de toute la Chine, et où ces terres, ou plutôt les pierres dont on fait ces terres, sont transportées sur un nombre infini de petites barques qui montent et descendent sans cesse la rivière de Jaotcheou. — L'huile ou vernis, qui est la troisième matière que les Chinois font entrer dans la composition de leurs porcelaines fines, est une substance blanchâtre et liquide qu'on tire du pétunsé, c'est-à-dire de la pierre dure dont on fait le pétunsé. La préparation de l'huile de chaux est bien plus longue et bien plus diversifiée. On prend d'abord de gros quartiers de chaux vive qu'on dissout, en y jetant légèrement de l'eau avec la main. Sur cette poudre, on fait un lit de fougère sèche, et, sur la fougère, un autre lit de chaux amortie, et ainsi, alternativement, jusqu'à ce qu'il y ait une hauteur raisonnable; après quoi, on met le feu aux fougères. Lorsque tout est consumé, l'on partage les cendres qui restent sur de nouveaux lits de fougère sèche, où l'on met pareillement le feu : ce qu'on recommence jusqu'à cinq ou six fois de suite, et même davantage, l'huile en étant d'autant meilleure que les cendres sont plus recuites. — Sur cent livres environ de pétunsé, on ajoute une livre d'une pierre assez semblable à l'alun (les Chinois l'appellent *chekao*) : cette pierre se rougit auparavant au feu, et ensuite se réduit dans un mortier, ou sur le marbre, en une poudre impalpable. C'est comme la présure qui donne la consistance à cette huile, que, d'ailleurs, on a soin d'entretenir toujours liquide.— Cette huile est très-facile à sophistiquer, suffisant d'y mettre de l'eau pour en augmenter le volume, et d'y ajouter du *chekao* à proportion pour la conserver dans la consistance qu'elle doit avoir. — On met ordinairement dix mesures d'huile de pétunsé contre une mesure d'huile de chaux (extrait de la relation du missionnaire père jésuite d'Entrecolles). » — Bornons ici ces citations. Avant d'aller plus loin, quelques mots feront disparaître l'obscurité du procédé chinois. Les noms d'*huile de pétunsé*, d'*huile de chaux*, sont ridicules, et doivent être traduits par ceux-ci : *pétunsé très-divisé et suspendu dans l'eau, lait de chaux vive*. Le pétunsé chinois n'est qu'un feldspath adamantin, fusible, à cause de la potasse que cette espèce contient

toujours en quantité notable; leur kaolin n'est, comme le nôtre, qu'une argile provenant de la décomposition du feldspath, mais qui a perdu sa potasse par le lavage. Le *chekao* paraît être du spath fusible ou fluor, qui aide beaucoup à la demi-fusion qui constitue la porcelaine. Quant à la combustion de la fougère, elle a pour résultat d'ajouter une quantité notable de potasse dans la composition. Tout ce fatras est donc ramené à des conditions fort analogues à celles de notre fabrication européenne. Prenons pour exemple la porcelaine française : on y emploie le feldspath et le kaolin de Saint-Yrieix près de Limoges. Comme les Chinois, nous augmentons la fusibilité par l'emploi d'une certaine dose de belle chaux vive. Notre couverte ou émail n'est que de l'huile de pétunsé, plus de la chaux, c'est-à-dire le feldspath broyé finement et mélangé à un lait de chaux; tout s'explique ainsi facilement. La cuisson de la porcelaine exige une très-haute température. Sa couverte, très-dure et très-résistante aux corps tranchants, ne fond complétement et ne recouvre les pièces d'un émail bien vitrifié, uni et brillant, qu'au 160e degré du pyromètre de Wedgwood. C'est ce haut degré de température nécessaire qui élève tant le prix de la porcelaine, et qui occasionne tant de déchets, de deuxièmes, troisièmes choix, et rebuts, à cause du gauchis des pièces dans le four. Ce grand feu oblige d'ailleurs à de minutieuses précautions pour la confection des étuis ou *gazettes* qui enferment et supportent les pièces dans le four. Ces étuis exigent une terre très-réfractaire, et une cémentation complète avec de la poudre de terre déjà cuite. — Dans tout ce qui précède, nous n'avons eu pour objet que la porcelaine dite *dure*, à pâte et couverte purement terreuses. Mais on connaît aussi la porcelaine dite *tendre* ou à *fritte* : c'est la première qui ait été fabriquée à Sèvres. Elle consiste en un mélange d'argile marneuse et de minium. La pâte et la couverte en est tendre, s'éraillant facilement par l'action des corps durs, et elle résiste très-peu à la brusque transition du chaud au froid. Sous bien des rapports, la porcelaine tendre est donc fort inférieure à la dure; mais elle offre quelques avantages dont celle-ci est privée : les peintures, la dorure, les ornements de toute espèce font un bien plus bel effet sur la porcelaine tendre; les couleurs s'y imbibent, s'y fondent mieux, et conservent plus de vivacité. C'est cette espèce de porcelaine qui a commencé la réputation européenne de la manufacture de Sèvres, et aujourd'hui qu'il ne s'y en fabrique plus, les curieux, et surtout les amateurs étrangers, mettent des prix fous à ce qu'on appelle l'*ancien Sèvres*. Quelques manufactures de grossière porcelaine à fritte existent actuellement en France, notamment à Saint-Amand dans le département du Nord, et chacun connaît les produits de celle de Tournai en Belgique, qu'on retrouve principalement chez les restaurateurs.

Aperçu historique de la fabrication de la porcelaine en France. Réaumur, Darclay de Montamy, le comte de Milex, le comte de Lauraguais, et quelques autres, se sont, les premiers en France, occupés de la fabrication de la porcelaine. On fonda d'abord à Rouen, d'après quelques-uns de leurs essais qui avaient réussi, une petite fabrique, qui fut par la suite transportée à Saint-Cloud. Le duc d'Orléans se déclara protecteur de cette industrie; mais on ne connaissait pas alors les matériaux naturels de la porcelaine dure; toutes les vues se tournèrent donc sur la composition d'une fritte plus ou moins tendre. Enfin, le pétunsé et le kaolin du département de la Haute-Vienne ayant été découverts, la face de la fabrication changea complétement, et nous fûmes dotés de la *porcelaine dure*. Dès ce moment, cette industrie prit de l'essor; d'abord le besoin d'ouvriers intelligents la fit concentrer à Paris ou dans ses environs, malgré la cherté du combustible et des transports de Limoges à Paris. Mais aujourd'hui il existe plusieurs vastes manufactures de porcelaine dure dans la Haute-Vienne, et de nouvelles découvertes de kaolin ont fait naître d'autres manufactures en France, notamment dans le ci-devant Berri, dans la Manche, le Calvados, etc. La manufacture de Bayeux, dont les produits ont d'ailleurs peu de blancheur et d'éclat, fournit aujourd'hui à presque tous les limonadiers de la capitale et de plusieurs autres grandes villes des tasses et ustensiles d'une grande solidité, et qui résistent comparativement très-longtemps à la chaleur des liqueurs bouillantes. — Nous ne dirons rien de la décoration de la porcelaine. Cette partie est à l'apogée de sa gloire. Qu'il suffise de rappeler nos expositions des produits de l'industrie, et de mentionner les noms des Drolling, des Langlacé, de la célèbre Mme Jacotot, tous artistes du premier rang, qui ont choisi pour champ de leur illustration des pièces de porcelaine. L'établissement modèle entretenu à grands frais à Sèvres par le gouvernement a sans doute rendu de grands services à l'industrie porcelainière, en encourageant les talents et en conservant les traditions du bon goût. Mais on pourrait bien contester l'utilité de cette coûteuse

manufacture, aujourd'hui que plusieurs fabriques particulières la surpassent en perfection. Sèvres figure au passif du budget pour une forte somme, et ne sert plus guère qu'à l'avantage de nombreux sinécuristes. A l'étranger, les fabriques de porcelaine de Dresde, de Berlin, de Russie, veulent rivaliser avec les nôtres. La porcelaine de Saxe n'est ni bien blanche, ni fort élégante, mais elle a beaucoup de solidité. Quant aux Anglais, si avancés dans plusieurs genres d'industrie, et spécialement dans les meilleures fabrications de faïence et de poterie, ils ne brillent pas en porcelaine; leur porcelaine de Chelsea est grise, peu élégante et assez fragile. PELOUZE père.

PORCHE. (*Architecture.*) C'est un vestibule ou lieu couvert, placé en avant-corps d'un frontispice, au devant de l'entrée principale d'un temple, d'une église, d'un palais, d'un hôtel, etc. Le mot *porche* s'emploie dans ces différents cas pour *péristyle, portique,* pour toute disposition de plusieurs colonnes isolées et dégagées sur la façade d'un édifice, et destinées à supporter un fronton ou un simple entablement, un plafond ou une voûte. On peut dire : le *porche* du Panthéon de Paris, de l'église Saint-Pierre de Rome, etc., bien qu'à proprement parler, ces sortes d'ouvrages ne soient pas des porches, mais des frontispices, ou portiques, qu'on appelle tétrastyles quand ils ont quatre colonnes, hexastyles quand ils en ont six, octostyles quand ils en ont huit, décastyles quand ils en ont dix. Pris dans sa véritable et logique acception, le nom de *porche* convient seulement à une œuvre en maçonnerie qui est un des caractères distinctifs du style gothique religieux. Au XIVe siècle, il est vrai, l'architecture civile en fit usage. On peut se convaincre que la plupart des maisons construites à cette époque présentent à leur rez-de-chaussée, le long des rues, des auvents ou porches, et juger encore par ceux qui restent de la physionomie singulière qu'avaient les villes du moyen âge avec ces larges trottoirs couverts et en forme de cloîtres, dont les gracieuses arcades et les plafonds étaient supportés par des poteaux en bois sculpté, des pilastres ou des colonnes de pierre. Toutefois, dans un temps plus reculé, les églises seules avaient des porches. Dans les basiliques romano-byzantines, ces ouvrages ont été détruits; dans quelques-uns de ces édifices ils étaient placés intérieurement quoique séparés de la nef et des bas-côtés; car on doit penser que dans le principe et par leur destination selon la symbolique chrétienne, c'était précisément ce local particulier où se réunissaient, pendant les cérémonies du culte, les nouveaux convertis et les néophytes en attendant qu'il leur fût permis d'entrer avec leurs frères dans l'intérieur du temple. Les *porches* prennent, d'après la diversité de leurs formes architecturales, différents noms dont voici les principaux : les *porches cintrés* représentent dans leur plan une portion de cercle; ceux qu'on appelle *circulaires* ont leur plan rond et dans la forme d'un cercle, comme, par exemple, celui de l'église *della Pace,* à Rome, construit sur les dessins de Pietro de Cortone. On les dit *fermés* si les espaces compris entre leurs piliers ou jambages, si leurs entre-colonnements sont garnis de grilles de fer : tel est celui de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, qui est le seul porche de ce genre qu'on puisse trouver à Paris. — On nomme aussi *porche* une cage de menuiserie avec plafond, pratiquée au dedans d'un édifice, pour former double porte; on voit dans la plupart des églises de Paris, à Saint-Germain des Prés, à Saint-Sulpice, à Saint-Eustache, de ces sortes de vestibules, qu'on appelle tambours quand ils sont de petite dimension. A. FILLIOUX.

PORCIA, fille de Caton d'Utique, épouse du second M. J. Brutus, et républicaine ardente comme lui. Elle était initiée à la conspiration ourdie contre César, et après la perte de la bataille de Philippes, l'an 42 avant J. C., elle se donna la mort. X.

PORDENONE (JEAN-ANTOINE LICINIO, dit LE), peintre d'histoire de l'école vénitienne, naquit, en 1485, à Pordenone, en Frioul. Blessé par un de ses frères, il changea le nom de sa famille, qui était *Sacchiense Corticelli,* contre celui de *Regillo.* Il étudia la peinture à Udine. D'abord il imita la manière de Pellegrino di San-Danielo; mais il finit par prendre pour modèle le Giorgione. Il devint le rival et l'ennemi de Titien. Charles-Quint l'honora de sa faveur et le fit chevalier. En 1540, Hercule II, duc de Ferrare, l'appela à sa cour où il mourut, presque aussitôt, empoisonné, dit-on, par des rivaux. On cite surtout de lui un *Saint Augustin,* un *Saint Laurent Giustiniani,* qui avait été cédé à la France par le traité de Campo-Formio, un *Mariage de sainte Catherine* et plusieurs peintures à fresque. X.

PORE, POROSITÉ. Les particules solides des corps sont loin de se toucher, même dans les substances les plus compactes. L'expérience a prouvé qu'il existe dans tous des cavités plus ou moins grandes appelées *pores,* et que, par conséquent, les corps sont tous plus ou moins *poreux.* L'existence des pores est facile à démon-

trer pour toutes sortes de substances. Elle est déjà rendue incontestable par ses effets pour les corps organisés végétaux et animaux. Il faut bien que ceux-ci soient nécessairement criblés de canaux en tous sens pour qu'ils puissent croître par *intussusception*, c'est-à-dire en s'assimilant de nouvelles substances autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Et d'ailleurs, le microscope est assez puissant pour nous permettre de les voir, au besoin, dans le plus grand nombre des circonstances. C'est en vertu de la porosité du bois, qu'il nous est donné de le pénétrer de substances colorantes, ou seulement de le vernir à l'extérieur, comme d'en réunir solidement entre eux différents morceaux avec de la colle. C'est même pour obvier aux inconvénients de la porosité, en empêchant les agents atmosphériques de le pénétrer trop facilement, qu'on est obligé de le recouvrir de vernis jusque dans l'intérieur de nos appartements. Les substances animales sont encore plus perméables, car c'est par leurs pores que s'insinuent tous ces gaz, tous ces poisons, qui altèrent si profondément la santé, et produisent le plus souvent la mort prématurée des animaux. Sans la porosité de nos organes, nous serions inaccessibles aux maladies contagieuses, aux intempéries des saisons, même à la peste, mais aussi aux effets salutaires des agents naturels capables de produire des phénomènes opposés ; aux vertus des médicaments, et aux influences des changements de température les plus avantageuses. Telle est la porosité des êtres organisés en général que si leurs pores sont pénétrés de substances inorganiques ils peuvent se décomposer et disparaître sans que leurs formes disparaissent avec eux. Voilà précisément ce qui explique tout le mystère de la fossilisation de ces corps organiques antédiluviens qu'on trouve si fréquemment dans le sein de la terre. La place qu'occupait la matière qui les composait sous leur volume apparent était réellement si peu de chose, en comparaison de l'espace resté vide entre leurs pores, que cette matière a bien pu disparaître après que les pores ont été rempli de matière inorganique, sans que la forme de ces corps en ait éprouvé un changement sensible. — Quant aux corps inorganiques eux-mêmes, des faits d'un autre ordre n'en prouvent pas moins péremptoirement leur porosité ; nous ne citerons point ici les expériences de cabinets de physique : généralement, on a de la répugnance pour les preuves artificielles. Nous nous contenterons de dire que la pression exercée par les eaux sur les cailloux du fond de la mer suffit pour faire pénétrer ces eaux dans ces derniers comme dans une éponge, quelle que soit leur dureté naturelle. Ajoutons que le temps même suffit, à défaut d'une grande pression, pour faire pénétrer les eaux pluviales jusqu'au centre des rochers les plus durs, car nous ne connaissons point des carrières dont les pierres n'aient besoin d'une exposition plus ou moins longue à l'air, pour leur desséchement, comme les arbres qu'on abat dans nos forêts encore pénétrés de séve ; ce n'est même qu'à la filtration des eaux de pluie à travers les rochers que nous devons ces sources d'eau vive si pures, si limpides, des pays de montagnes. Enfin, telle est la grandeur des cavités ou de l'espace existant entre les molécules des corps les plus durs que les mathématiciens ne calculent plus aujourd'hui les phénomènes physiques et chimiques résultant de leur actions mutuelles que par les mêmes formules qui servent à calculer les phénomènes astronomiques, et qui, par conséquent, supposent entre les molécules des distances proportionnellement à leurs volumes, aussi grandes que celles qui existent entre les astres, proportionnellement à la grandeur de notre système planétaire. F. Passot.

PORÉE (Charles), jésuite, né à Vendes, près de Caen (France), en 1675, entra chez les jésuites en 1692, et mourut à Paris en 1741. Il fut choisi en 1708 pour succéder au père Jouvency dans la chaire de rhétorique du collége Louis-le-Grand. Pendant 32 ans qu'il occcupa cette chaire avec éclat, il eut la double gloire de former d'excellents élèves et de produire des ouvrages qui l'ont placé au nombre des beaux esprits les plus distingués du commencement du xviii[e] siècle. Poëte et orateur, il écrivit surtout en latin. Sa latinité, aux yeux des connaisseurs, passe pour être moins pure et moins élégante que celle du P. Jouvency ; en revanche, il avait plus d'esprit, plus d'élévation, un style plus vif et plus fort de pensées. L'abbé Desfontaines a été trop loin lorsqu'il a dit que Sénèque et Pline le jeune auraient envié le style du P. Porée. Il est certain du moins que dans ses compositions latines, Porée affectait d'imiter la diction de ces deux auteurs, et il aimait à en convenir. « Il me serait facile, disait-il, de prendre comme un autre le style nombreux et périodique de Cicéron ; mais dans mes discours publics j'ai à parler devant un auditoire que ce style ennuierait si je l'employais. Je ne serais écouté, et peut-être entendu, que de peu de personnes. Le style coupé me paraît le plus convenable pour les discours académiques. Il est aussi le plus propre à aiguiser l'esprit des jeunes gens ; il leur apprend à construire leurs

pensées, à symétriser leurs expressions. Sans doute ce genre d'éloquence ne formera jamais des Bossuet ni des Bourdaloue; mais il faut commencer par former la jeunesse à un style pressé, vif, et un peu épigrammatique, avant de lui proposer un style grave, périodique, soutenu; car en tâchant d'être nombreux et véhément, les jeunes gens deviennent diffus et déclamateurs; cette éloquence n'est bien souvent qu'un pompeux verbiage. » A ce propos, le P. Porée cite les harangues ennuyeusement cicéroniennes de Muret. Ces détails sont précieux en ce qu'ils révèlent le secret de l'enseignement oratoire d'un maître qui forma d'excellents disciples; mais, pour ne parler que de Voltaire, le plus illustre de tous, on conviendra que le style précis, coupé, épigrammatique de ce grand prosateur fait spécialement honneur aux leçons de cet habile professeur. Voltaire porta toujours la plus tendre affection au P. Porée, qui ne savait s'il devait être plus fier des succès littéraires de son disciple qu'affligé de ses sentiments irréligieux. « C'est ma gloire et ma honte, » s'écriait-il en soupirant. Tous ceux qui avaient étudié sous ce vertueux instituteur conservaient pour sa personne une vénération tendre; Voltaire lui fit hommage de sa tragédie d'*OEdipe*. Lorsqu'un autre de ses disciples, le chanteur Tribou, alors aussi fameux qu'il est oublié aujourd'hui, entra à l'Opéra, il vint voir le P. Porée, et lui avoua le parti qu'il avait pris. Le bon religieux gémit sur cette destinée de son élève, et l'exhorta du moins à la vertu, qui peut se pratiquer dans tous les états; puis, entraîné par son goût pour les arts, il voulut juger par lui-même de ce que le jeune homme pouvait attendre du parti qu'il avait embrassé. Tribou chanta un air fort tendre; le charme du talent produisit son effet sur le sensible vieillard; deux ruisseaux de larmes coulaient de ses yeux; il embrassa Tribou en s'écriant : « Ah! malheureux, vous ne sortirez jamais de là. » On a du P. Porée deux recueils de harangues latines, l'un en deux tomes in-12, 1735, l'autre en un seul volume, 1737. Ces discours offrent un grand nombre de tours ingénieux, de pensées fines, d'expressions vives et saillantes. On a reproché à cet écrivain des gallicismes : serait-ce parce que son latin est aisé, coulant, et trop intelligible, parce qu'il a évité l'abus des inversions qui rend si obscurs les écrits de tant de modernes latinistes? En cela il mérite d'autant plus d'éloges que l'inversion ne constitue pas le génie de la langue latine, qui a plus que toute autre une grande liberté à cet égard. Que l'on parcoure d'ailleurs avec attention les écrits de Sénèque, l'un des auteurs qu'affectionnait le P. Porée, et l'on y remarquera avec surprise une infinité de phrases qui, chez un latiniste moderne, seraient, par des censeurs superficiels, relevées comme plates et entachées de gallicismes. On a blâmé avec plus de raison le P. Porée d'avoir prodigué les antithèses. Bien que la langue latine comporte plus que la nôtre cette figure, il est certain qu'il en a souvent fait abus, défaut d'autant plus dangereux dans un maître qu'il séduit la jeunesse, et qu'il est pour elle d'une imitation trop facile. Mais aussi chez le P. Porée que d'antithèses ingénieuses! C'est lui qui a dit d'Alexandre : *Nulli imitabilis, nec forsan imitandus* (inimitable, mais dangereux à imiter). Dans le second recueil des harangues de Porée, il s'en trouve quelques-unes sur des sujets pieux : là, son style est plus simple que dans les discours purement académiques. Il ne pense qu'à toucher le cœur, à éclairer l'esprit, et il y réussit par l'onction de ses paroles. On a encore de lui six tragédies et cinq comédies latines. Les tragédies, publiées en 1745 par le P. Griffet, avec un éloge de l'auteur en latin, offrent plusieurs morceaux pleins d'élégance, de noblesse et de pathétique. Le dialogue, quoique semé d'antithèses, est souvent animé, éloquent; mais la contexture des pièces est d'un homme qui n'a aucune connaissance du théâtre : « défaut très-excusable, dit la Harpe, dans un jésuite qui n'y allait jamais, et qui travaillait pour des écoliers. Ses pièces ne sont que des espèces de pastiches, des copies de nos plus belles tragédies. Celle de *Brutus* offre dans les trois derniers actes des situations touchantes, mais empruntées à Corneille, comme les deux premiers dans *Héraclius*. Les deux fils de Brutus se disputent à qui mourra; chacun d'eux n'accuse que lui-même, et veut sauver l'autre en le justifiant. Cependant la pièce du P. Porée a fourni à Voltaire, son élève, deux beaux mouvements, entre autres celui-ci :

Terminez mes forfaits, mon désespoir, ma vie :
Votre opprobre est le mien; mais si dans les combats,
J'avais suivi la trace où m'ont conduit vos pas,
Si je vous imitai, si j'aimai ma patrie,
D'un remords assez grand si ma faute est suivie,
A cet infortuné daignez ouvrir les bras,
Dites du moins : mon fils, Brutus ne te hait pas.

(*Rome sauvée.*)

Voltaire doit aussi au P. Porée ce dernier trait :

Rome est libre, il suffit... Rendons grâces aux dieux.

Les prologues de ces tragédies et de ces comédies sont pour la plupart en vers français avec

des chœurs et des intermèdes, mis en musique par Campra. Les cinq comédies latines en prose de cet ingénieux rhéteur ont été publiées en 1749 par les soins du même éditeur. Le comique en est gracieux et toujours décent; on y admire le talent avec lequel l'auteur sait amener une morale à la fois douce, judicieuse et tout à fait à la portée des jeunes gens. Le P. Porée a composé quelques pièces fugitives où il y a de la poésie et de l'imagination. Grimm, dans sa *Correspondance,* a inséré une pièce en vers français très-piquante de ce jésuite contre le jeu; je vais en citer quelque chose :

Un jeu sage et réglé ne fut jamais un crime;
Pour délasser l'esprit, on peut jouer un peu;
Mais ce plaisir permis devient illégitime
Dès que le jeu n'est plus un jeu.

Quand du jeu, par exemple, on se fait une étude,
Qu'on en garde chez soi le frivole attirail,
Qu'on le prend, qu'on le quitte avec inquiétude,
Est-ce un jeu? non, c'est un travail.

Quand on fait un comptoir d'une table bizarre,
Où, voulant s'enrichir aux dépens du public,
Plus on prodigue l'or, plus on se montre avare;
Est-ce un jeu? Non, c'est un trafic.

Cette pièce sert de prologue à une comédie latine intitulée *le Joueur*. — On possède un assez beau portrait du P. Porée, avec cette légende, qui n'était point dictée par la flatterie : *Pietate an ingenio, poesi an eloquentiâ, modestiâ, major an famâ?* — C'était une belle époque pour les études classiques que celle où les jésuites du collége Louis le Grand, Commire, Griffet, Porée, rivalisaient avec les universitaires Rollin, Coffin et Crévier.

Le P. Porée eut un frère, CHARLES-GABRIEL, né à Caen en 1685, mort en 1770, qui fut bibliothécaire de l'illustre Fénelon, puis curé en Auvergne, puis chanoine de Bayeux. Il s'est fait estimer par plusieurs *Dissertations* et *Mémoires* imprimés séparément ou dans les recueils de l'Académie de Caen, dont il fut pendant trente années un des membres les plus zélés et les plus savants. CH. DU ROZOIR.

PORLIER (J. DIAZ) dit *el Marquesino,* né en 1787 à Carthagène dans l'Amérique du Sud, fit la guerre de partisan contre les Français (1809), et devint capitaine général des Asturies; après le retour de Ferdinand VII, voulant rétablir la constitution des cortès, il ourdit un complot, prit Sainte-Lucie (19 septembre 1815), organisa une junte provinciale de Galice, et marcha sur Santiago; mais il fut livré par quelques-uns de ses soldats et pendu (3 octobre). BOUILLET.

PORPHYRE. Le nom de *porphyre* ou de *porphyrite,* qui signifie couleur de pourpre, a été donné par les anciens à une roche d'un rouge foncé, parsemée de taches blanches, et que l'on tirait principalement de la haute Égypte. Les artistes ont considérablement étendu l'acception de ce mot, en l'employant pour désigner toute espèce de pierre dure et polissable, présentant au milieu d'une pâte d'une certaine couleur, des cristaux disséminés, dont la teinte tranchait nettement sur celle du fond; mais depuis Werner, la plupart des minéralogistes réservent le nom de porphyres aux roches à structure porphyroïde, composées d'une pâte de feldspath compacte, plus ou moins mélangée, qui enveloppe des cristaux de feldspath ordinairement blanchâtre. Ces roches, qui sont fréquemment cellulaires, paraissent avoir une origine pyrogène : on les rencontre rarement au milieu des terrains primitifs, où elles se présentent plutôt en filons qu'en véritables couches; mais elles sont très-répandues dans le sol intermédiaire, où elles forment des dépôts assez considérables; à la base du sol secondaire, dans le terrain de grès rouge, et enfin au milieu des roches qui composent la série trachytique. — Tous les vrais porphyres sont fusibles en émail gris ou noirâtre. Ils sont formés essentiellement de feldspath sous deux états différents, savoir : de feldspath compacte, mélangé ou pétrosilex (*voy.* ce mot), et de feldspath lamelleux ou albite; mais ils renferment aussi, comme parties accessoires, des cristaux de quartz, de mica, d'amphibole, des pyrites, etc. Ils ne sont point distinctement stratifiés, à l'exception peut-être des porphyres de Hongrie; le plus souvent ils s'offrent en masses, n'ayant aucune forme déterminée, et se divisent parfois en prismes à cinq ou six pans, comme le basalte, ou bien en plaques tout à fait planes. Certaines variétés de porphyres sont sujettes à une altération qui les fait passer à un état terreux ou argiloïde; il est probable qu'à l'instar des wackes, elles éprouvent une décomposition sur place. Les porphyres renferment peu de couches étrangères, mais beaucoup de substances métalliques, entre autres l'or et l'argent, ce qui avait fait donner par de Born, au porphyre de Hongrie, le nom de *saxum metalliferum*.

Sous le rapport de la composition minéralogique, on distingue parmi les porphyres les variétés suivantes :

PORPHYRE PÉTROSILICEUX; porphyre proprement dit, Cord.; hornstein-porphyr, W.; porphyre euritique, d'Aubuisson. Souvent fragmentaire ou cellulaire, avec des infiltrations siliceuses;

quelquefois sans fragments ni cellules; composé d'une pâte pétrosiliceuse, enveloppant des cristaux de quartz, associés à de nombreux cristaux de feldspath. Couleurs variables : le rouge, le brun, le vert, etc. C'est cette variété de porphyre qui constitue les terrains porphyriques de la Saxe et de la Silésie, traversés par des filons d'étain. On les a crus primitifs ; mais ils appartiennent très-probablement aux anciens terrains intermédiaires. On peut également rapporter à la même variété les porphyres de transition des Vosges, de Norwége; ceux qui accompagnent les syénites des Cordilières et de Hongrie. On la trouve aussi dans le grès rouge (porphyre de Corse).

Porphyre syénitique, d'Aub. et Cord.; sienitporphyre, Wern. Pâte pétrosiliceuse, avec cristaux de feldspath et d'amphibole. Ce porphyre est quelquefois cellulaire (porphyre de Christiania), et même amygdalaire : il renferme alors des noyaux de terre verte. On peut rapporter à cette variété le porphyre rouge antique, qui a été si souvent employé par les Égyptiens pour leurs cuves sépulcrales et leurs obélisques. Ses carrières ont été retrouvées par Rosière, dans les déserts qui sont entre le Nil et la mer Rouge. Il en existe aussi aux environs du mont Sinaï. Suivant Cordier, sa couleur serait due à du fer oligiste, dont on aperçoit quelquefois les particules métalliques sur les surfaces polies. Le porphyre syénitique est très-abondant en Norwége (à Christiania et Friedrischvarn). Il appartient au sol intermédiaire.

Porphyre argiloïde, Cord.; thonporphyr, W.; porphyre terreux de Beudant; argilophyre de Brongniart, provenant de l'altération des roches précédentes. Il est souvent cellulaire ; il appartient aux terrains secondaires les plus anciens (porphyre des environs de Fréjus, de Schemnitz en Hongrie). On le trouve aussi en filons au milieu des terrains primitifs (Auvergne), avec des cristaux de mica, de pinite et de feldspath décomposé en kaolin verdâtre.

Porphyre trachytique, Cord., pâte feldspathique (leucostine), grisâtre, à grain grossier et rude comme celui du trachyte, avec cristaux disséminés de feldspath, d'amphibole et de pyroxène. Sa couleur est quelquefois rougeâtre dans la croûte superficielle; il forme des dépôts très-considérables dans les terrains de trachyte. On trouve aussi dans le même terrain une autre roche porphyrique, celluleuse, renfermant une grande quantité de silex, qui lui donne beaucoup de dureté. C'est le porphyre molaire de Beudant, ainsi nommé parce qu'on s'en sert en Hongrie comme de pierres à meules.

On a donné aussi le nom de porphyre, en y ajoutant une épithète, à des roches amphiboliques, pyroxéniques ou autres, qui offrent la structure porphyroïde. C'est ainsi qu'on a nommé : — Porphyre balsaltoïde, Cord., une roche pyroxénique, peu connue, qui a été confondue avec le diorite porphyroïde, et dont il existe des couches assez puissantes aux environs d'Oberstein, dans le Palatinat et dans les Alpes du Tyrol. — Porphyre dioritique, Cord., le grunstein porphyr, ou la diabase porphyroïde. — Porphyre globuleux de Corse, le pyroméride de Monteiro. — Porphyre noir, l'un des trapporphyr de Werner, ou le mélaphyre de Brongniart. — Porphyre rétinitique, le pechstein porphyr de Werner, ou le stigmite de Brongniart. — Porphyre trapéen, l'un des trapporphyr de Werner, sorte de trachyte porphyroïde. — Porphyre vert, l'ophite. D.

PORPHYRE, philosophe platonicien. Il était Tyrien et d'une famille syrienne. Malc est son véritable nom, car celui de Porphyre lui fut donné par Longin, dont il était disciple. Porphyre mourut sous le règne de Dioclétien, laissant une grande réputation de science et d'éloquence; il composa plusieurs ouvrages estimés, mais le plus célèbre est celui contre la religion chrétienne, qui fut réfuté par saint Methodius, Eusèbe de Césarée, saint Augustin, saint Jérôme, saint Cyrille, etc. : ce livre fit grand bruit, et fut brûlé, ainsi que plusieurs autres du même auteur, par ordre de Théodose le Grand. — Il paraît que Porphyre fut chrétien, et qu'il abandonna ensuite le christianisme, et devint son ennemi acharné; dès lors, il tomba dans une profonde mélancolie, et résolut plusieurs fois de se donner la mort. Plotin, son maître et son ami, parvint à rendre un peu d'énergie à cette âme souffrante, que ne soutenait plus la foi religieuse; il consentit à vivre, et, après la mort de Plotin, il enseigna la philosophie à Rome avec un très-grand succès. — En ce temps, où l'esprit humain tendait de tout côté au spiritualisme, les rêveries platoniciennes avaient trouvé un grand nombre de partisans; les philosophes surtout, dont la raison orgueilleuse ne pouvait s'incliner devant les merveilles du christianisme, les accueillirent avec ardeur. Porphyre fut un des sectaires les plus enthousiastes de la théurgie (c'est ainsi qu'on nommait cette doctrine nouvelle, que soutint plus tard aussi Julien *l'Apostat*) : il croyait aux dieux intermédiaires, mais, contrairement à son maître Plotin, qui n'attribuait des passions qu'aux démons, il leur

donne des corps ignés, aériens, et les met en contact avec les hommes : l'âme, suivant lui, est l'essence de la vie incorporelle, immortelle, pouvant se transporter rapidement partout où il lui plaît. — Porphyre s'applaudissait d'avoir gagné l'amitié des divinités intermédiaires; il prétendit même avoir entendu un oracle, avoir chassé un mauvais démon et vu Dieu en personne. « Dieu apparut à Plotin, dit-il; il est la communication intime de cet Être suprême; j'ai été aussi assez heureux pour m'approcher, une fois dans ma vie, de l'Être, et m'unir à lui : j'avais alors 68 ans. » C'est ainsi qu'il s'étourdissait sur le vide que lui avait laissé la foi chrétienne, dont son âme n'était plus nourrie. — On a conservé de ce philosophe un manuel grammatical, des scolies sur Homère, des observations sur Platon, et un traité des vertus, appelé autrement *Prolégomènes philosophiques;* une vie de Pythagore, publiée en grec; une vie de Plotin, une épître à Anébon, le prophète, où l'enthousiasme de Porphyre pour la théurgie ne paraît pas encore arrivé à un haut degré. — On remarque dans ses ouvrages une explication assez curieuse du 13e livre de l'Odyssée, où l'antre des nymphes est décrit par Homère; Porphyre y voit une allégorie qui cache un profond mystère : cet antre est le monde, dont la matière est ténébreuse, et dont la beauté résulte de l'ordre que Dieu y a établi; les néréides, auxquelles l'antre est consacré, sont les âmes qui doivent habiter des corps; et ces corps sont représentés par les urnes et les cruches de pierre, où des essaims d'abeilles viennent déposer leur miel; le travail des abeilles correspond aux opérations des âmes dans les corps; les métiers de marbre où les nymphes tissent des robes de pourpre figurent les os sur lesquels s'étendent les nerfs et les veines; les fontaines qui arrosent la grotte tiennent la place des mers, des rivières et des étangs qui baignent le globe terrestre; les deux pôles enfin sont retracés par les deux portes de l'antre, dont l'une, tournée au nord, est ouverte aux humains, et l'autre, au midi, réservée aux immortels; par l'une, les âmes descendent ici-bas; par l'autre, elles retournent aux cieux. — Porphyre peut donner une idée des hommes à haute intelligence qui s'égarent, et prouvent l'inanité de la raison humaine quand elle s'élance sans guide et sans boussole, surtout dans une époque de régénération sociale. On ne parle guère de Porphyre, et cependant sa réputation était grande dans son temps : mais que de science et de talent employés inutilement, sans profit pour l'humanité! Platon, son maître, n'a pas eu le même sort; on le lit encore souvent, et on l'admire : c'est que ses écrits préparent au christianisme, et que ceux de Porphyre lui sont hostiles.

Porphyre, poëte chrétien : il composa en vers latins, exilé qu'il était, un panégyrique de Constantin, qui lui valut sa grâce, vers l'an 329 de l'ère chrétienne. Son ouvrage a été imprimé à Augsbourg pour la première fois, en 1595.

Porphyre (Saint), connu sous le nom d'*Andrinople;* il vivait sous le règne de Julien l'Apostat; il fut comédien, et le Martyrologe romain raconte, à la date du 15 septembre, que, voulant se faire baptiser par moquerie, il fut éclairé par une lumière céleste, et se déclara chrétien. Il eut aussitôt la tête tranchée.

Porphyre, évêque de Gaze, où il vécut sous le règne d'Arcadius; il fit abattre tous les temples païens qui étaient dans cette ville, et bâtit la basilique eudoxienne; il travailla beaucoup à la conversion des idolâtres et des manichéens, et mourut le 26 février 420. T. Cabuchet.

PORPORA (Nicolas), surnommé par les Italiens *le patriarche de la mélodie,* naquit à Naples, en 1685, et reçut des leçons de Scarlatti. Pendant les trois années qu'il passa à Venise (1726-1729), il fit représenter plusieurs opéras qui obtinrent un succès non contesté. Ayant fait un voyage à Dresde, en 1729, il fut accueilli avec distinction par l'électeur, qui le nomma son maître de chapelle. Porpora retourna, en 1731, dans sa patrie, et y fonda une école de chant d'où sont sortis les plus célèbres chanteurs du XVIIIe siècle, Farinelli, Cafarelli, Salimbeni, Uberti, les Gabrieli et d'autres. Les directeurs de l'opéra de Londres ayant eu des différends avec Hændel, il accepta les propositions qu'ils lui firent; mais il n'obtint pas le succès qu'il se promettait, et dès 1754, il repartit pour l'Allemagne, où il donna des leçons de chant, surtout à Vienne, où il ne fut pas sans influence sur le talent de Haydn. Nommé premier professeur au conservatoire *degli Incurabili* de Venise, il composa un grand nombre de messes et de motets admirables, qui, avec les 50 opéras qu'il écrivit, mais sans pouvoir obtenir la vogue, pour les théâtres de Naples, de Rome et de Venise, ses nombreuses cantates, ses 12 sonates pour le violon, véritables chefs-d'œuvre, ses 6 trios pour 2 violons et 1 basse, beaucoup moins estimés, ont été publiés à Rome par Selvaggi. Le caractère de la musique de Porpora, que George Sand a récemment mis en scène dans son roman de *Consuelo,* est en général la gravité et l'élévation. Tous les compositeurs le regardent comme un modèle dans le récitatif. Malgré le nombre et

la réputation de ses ouvrages, il mourut dans l'indigence, à Naples, en 1767. CONV. LEX.

PORSENNA ou PORSENA (Lars), roi d'Étrurie, déclara la guerre aux Romains l'an 507 avant J. C., pour les forcer à rétablir Tarquin le Superbe sur le trône. Il obtint d'abord tant de succès qu'il serait entré dans Rome si Horatius Coclès n'eût résisté seul aux Étrusques à la tête d'un pont (*voy.* COCLÈS [Horatius]). Lorsqu'il vit Mucius Scævola (*voy.*), qui avait pénétré dans son camp avec le dessein de l'assassiner, se brûler la main sans témoigner la moindre douleur, convaincu qu'il ne pourrait soumettre un peuple qui poussait jusqu'au fanatisme le courage et l'amour de la liberté, il abandonna la cause de Tarquin, et fit la paix. Porsenna avait traité les prisonniers avec tant de douceur que les Romains, par reconnaissance, lui élevèrent une statue. Il mourut peu de temps après avoir levé le siége de Rome. Au reste, il faut remarquer que la tradition, rendue populaire par l'orgueil national des Romains et par la crédulité des historiens, est, selon toutes les apparences, mensongère. Sans doute Porsenna entra dans Rome et y donna des lois, sans pourtant parvenir à rétablir le trône de Tarquin. C'est ce que Polybe et Denys d'Halicarnasse affirment formellement. A. D.

PORSON (RICHARD), célèbre helléniste et critique anglais, naquit à East-Ruston (Norfolkshire), en 1759. Il fit ses premières études à Eaton, alla ensuite à Cambridge, et refusa d'entrer dans les ordres sacrés. En 1762, il devint professeur de langue grecque au collége de la Trinité, à Cambridge, et il mourut à Londres, en 1808. Nous lui devons, entre autres, des éditions d'Eschyle (Glascow, 1795, et Londres, 1806) et d'Euripide (Cambr., 1795; augm., Leipz., 1807). Il eut part aussi à la publication de la magnifique édition d'Homère, imprimée à grands frais par les frères Grenville (Oxf., 1800-1804, 4 vol.). Quelques ouvrages posthumes ont paru sur ses manuscrits, notamment les *Tracts and miscellaneous criticisms of Rich. Porson* (Londres, 1815), et les *Adversaria* (Cambr., 1812). CONVERS. LEXICON.

PORT. (*Marine.*) Ce mot qui nous vient des Latins, répond à celui de *havre* que nous tenons des langues du Nord (en allem. *haven, hafen*); bien que plusieurs auteurs établissent une distinction entre ces deux termes, l'un et l'autre, dans leur acception générale, ont originellement la même signification. Ils désignent « un lieu propre à recevoir les navires et qui, leur ouvrant un abri contre l'action des vents et des flots, communique cependant avec la mer, de manière à leur permettre un libre accès et une libre sortie. »

Sur toutes les côtes que baigne l'Océan, la nature a creusé d'innombrables ports, dont la plus grande partie sont déserts et délaissés. Car ce qu'un navire va chercher dans un port, c'est en même temps et plus encore qu'un abri, de l'assistance dans le besoin, du secours dans la détresse, une population en un mot avec qui il puisse entrer en relation. Aussi n'est-ce que chez les nations civilisées et dans les parages placés sur le passage des grandes voies de circulation du globe, que les ports acquièrent toute leur utilité. L'importance des ports pour les pays que leur situation destine à un rôle maritime, a donc dû faire rechercher tous les moyens d'utiliser les faveurs de la nature ou de suppléer à leur insuffisance. Sous ce rapport, on distingue deux sortes de ports : les ports *naturels* et les ports *artificiels*. Dans les premiers, la nature a tout fait, en les entourant, comme Brest, la Havane, Bombay, d'une vaste ceinture de hautes terres, séparées seulement à l'endroit où elles donnent passage à la mer par un col étroit ou *goulet*, dans les autres, l'œuvre de la nature, à peine ébauchée, a dû appeler l'art à la compléter; ou bien ils doivent tout au travail de l'homme, comme autrefois Carthage et bientôt Alger, ou comme bon nombre de nos ports déjà existants.

Quelle que soit l'origine de sa formation, un bon port doit contenir assez de profondeur d'eau dans son enceinte, pour que les plus grands bâtiments puissent en tout temps y entrer facilement, y séjourner à flot et en sortir à volonté. Ces conditions qui se rencontrent rarement réunies sur les côtes de l'Océan où la marée se fait sentir, sont indispensables pour les ports *militaires*, destinés à recevoir des vaisseaux de haut bord et à leur offrir, à point nommé, un refuge propre à les soustraire à la poursuite d'un ennemi supérieur. C'est la nécessité de créer sur le littoral de la Manche, où il n'en existe pas, un port qui pût ouvrir aux bâtiments de grand tirant d'eau, une retraite toujours accessible, qui fit entreprendre les immenses travaux de la digue de Cherbourg.

Les ports militaires ou *ports de guerre* n'ont pas seulement pour objet d'offrir aux navires un lieu de refuge et d'abri; ce sont encore des places fortes où se trouvent réunis les grands établissements nécessaires à l'entretien de l'armée navale, et spécialement à la construction, à l'armement, au radoub des bâtiments. Des arsenaux et des ateliers de toute sorte y travaillent incessamment à la confection des armes, et des objets

divers dont se compose l'équipement des escadres. Dans les chantiers, dont les magasins conservent des approvisionnements pour plusieurs années, s'allongent des *plans inclinés* pour la construction des frégates, et s'élèvent des *cales couvertes*, sous lesquelles s'édifie lentement et à l'abri des injures du temps, la charpente colossale des vaisseaux. Outre les appareils ordinaires pour radouber promptement ces lourdes machines qui supportent péniblement l'*abattage en carène*, on y remarque les *formes sèches*, petit bassin creusé en terre ferme, où l'eau s'introduit par une écluse, et dans lequel le vaisseau flottant et tout armé vient se placer pour être visité et réparé, quand au moyen des pompes on l'aura mis à sec. Dans ce vaste ensemble qui constitue un port militaire, le port proprement dit n'est que la partie intérieure, celle où se retirent les bâtiments désarmés ou en simple commission, où s'exécutent les travaux et s'effectuent les premières opérations de l'armement. L'autre partie est la *rade*, qui précède le port, protégée et défendue comme lui : c'est là que mouillent et appareillent les escadres; que stationnent les navires arrivant de la mer ou prêts à partir, et que s'achèvent les armements. Le *port* et la *rade* ont chacun leurs commandants et leurs règlements particuliers; le séjour de l'un et de l'autre n'est pas indifféremment permis, et si tout bâtiment ami, venant du large, peut chercher sur la rade un abri qui ne lui est jamais refusé, il lui faut une autorisation spéciale pour être admis dans le port.

Cet ordre sévère, ce caractère en quelque sorte monumental, qui distinguent les ports militaires, ne se retrouvent plus dans ceux consacrés au commerce et aux pêches. Ici, plus de ces efforts gigantesques que peuvent seules permettre la volonté et les ressources d'une nation. Comme on n'y peut dompter la nature, il faut compter avec elle et s'ingénier pour tirer parti de ce qu'elle donne. Aussi les ports *marchands* varient-ils dans leurs formes et leurs conditions, suivant les circonstances locales; ils sont de toutes les dimensions; il en est dont la capacité suffirait aux plus nombreuses flottes; d'autres peuvent à peine contenir quelques bâtiments légers. Lorsqu'ils descendent à ce degré d'exiguïté, ils prennent le nom de *criques*.

Ce que l'on a dit jusqu'ici se rapporte à la généralité des ports connus et de ceux qui, comme on l'a vu, pour mériter leur nom, doivent ouvrir une entrée accessible, *en tout temps*, aux navires qui les fréquentent. Toutefois, il n'en est pas partout ainsi. Sur certaines côtes où la marée se fait sentir et atteint une grande hauteur, son flux, entrant dans les terres, y vient former des ports que le reflux vide et laisse quelquefois entièrement à sec. C'est le cas sur presque tout le littoral de la Manche et d'une grande partie des côtes du nord.

Les ports placés dans cette situation, et que pour cette raison l'on nomme ports *à marées*, sont assujettis à certaines obligations que leur impose la nécessité d'entretenir et de conserver les conditions particulières auxquelles ils doivent leur existence. Afin de garder l'eau le plus longtemps possible, leur entrée est presque généralement formée par deux *jetées* ou *estacades* en pierres ou en bois, qui s'avancent parallèlement au large, jusqu'à la ligne de retrait des eaux et représentent un canal qui met l'intérieur du port en communication avec la mer. Ces jetées, qui se prolongent souvent à plusieurs centaines de mètres, ont en outre pour objet d'opposer un obstacle aux sables et aux galets qui pourraient obstruer la *passe* ou *chenal* et dont elles détournent la direction. Ce danger d'ensablement ou d'obstruction, l'un des inconvénients les plus graves des ports à marées qui assèchent, à basse mer, est de plus combattu par divers moyens artificiels, tels que les *dragues* pour enlever les amoncellements et pour les dissoudre; les *écluses de chasse* ou *retenues* d'eau qui, lâchées à la marée basse, produisent un courant qui balaye l'entrée.

L'heure de la haute mer étant le seul instant que puissent saisir les navires, pour s'introduire dans les ports à marées ou pour en sortir, on comprend combien il importe de prolonger le plus possible ce court espace, afin de donner aux bâtiments le loisir d'opérer leurs mouvements. Aussi un port qui, par l'effet de certaines circonstances locales, serait doué de la propriété de garder le plein de la mer, pendant une durée de temps plus longue que ce phénomène n'en met d'ordinaire à s'accomplir, jouirait-il d'un avantage exceptionnel. Tel est le privilége du port du Havre, et il ne faut pas chercher ailleurs la cause première de sa prodigieuse prospérité.

En se retirant des ports à marées, la mer dépose et laisse nécessairement à sec les navires qui y sont contenus : c'est encore la condition de nombre de nos petits ports, qu'en raison de cette particularité l'on distingue sous le nom de ports *d'échouage*. Mais dans ceux qui jouissent de quelque importance commerciale, on a dû chercher le moyen d'éviter aux bâtiments un inconvénient que beaucoup d'entre eux, soit à

cause de la finesse de leurs formes ou de la pesanteur de leur chargement, supportent rarement sans dommage. On a donc été conduit à creuser dans l'intérieur du port des bassins, qui, remplis d'eau et fermés pendant le reflux par des portes solides, conservent à flot les navires qui y sont introduits. Grâce à cette amélioration dont l'usage se propage, les ports à marées, qui autrefois n'offraient qu'un abri incomplet et quelquefois dangereux, présentent maintenant la plus entière sécurité. Dans les ports dotés de bassins, la partie servant d'entrée, et dans laquelle se font sentir les effets de la marée, prend le nom d'*avant-port*.

Les ports sont la propriété de la nation qui possède le littoral sur lequel ils sont situés : à elle appartient exclusivement le droit d'y admettre qui bon lui semble; mais elle en accorde la jouissance à tous les pavillons, gratuitement ou sous un droit purement nominal, quand ils se présentent *en détresse;* ou moyennant des conditions que règlent la législation nationale ou les traités de navigation, pour ceux qui viennent y trafiquer.

Autrefois il n'était pas rare qu'un ou plusieurs ports d'un pays fussent déclarés ports *francs,* c'est-à-dire ouverts indistinctement à tous les pavillons et à toutes les provenances, sans droits, ou sous l'empire d'un droit uniforme. Marseille, entre autres, a longtemps joui de ce privilége; mais depuis l'application du système d'unité qui régit la France, la même législation soumet tous les ports aux mêmes conditions. Toutefois, il existe encore ailleurs des ports francs ou *libres :* tels sont Trieste, Gênes, Odessa; la Hollande, le Danemark en ont établi quelques-uns dans leurs possessions, et l'Angleterre, pour créer rapidement un grand marché commercial à Sincapour, dans la mer des Indes, n'a pas trouvé de meilleur expédient que de le déclarer port franc, et elle a merveilleusement réussi : ce sont en général des foyers de contrebande. Cap. Baron.

Ce qu'on nomme *mouvement* d'un port, c'est le nombre de navires qui y entrent et en sortent chargés de marchandises, et dont on évalue le *tonnage* ou la capacité en tonneaux, par un jaugeage qui ne donne exactement au fond ni le poids ni le volume des marchandises qu'il peut contenir, mais seulement une moyenne basée sur ces deux considérations. Il n'en est pas de même de l'unité sur laquelle se paye le fret, qui est en France de 1,000 kilogr., et en Angleterre de 20 quintaux de 112 liv. équivalant à 1,015 kilogr. On ne doit pas tenir compte, dans le mouvement des ports, des navires qui entrent ou qui sortent sur lest, c'est-à-dire sans marchandises. Z.

Port se dit aussi des lieux sur les rivières où les navires, les bateaux, abordent, où les bâtiments chargent et déchargent les marchandises : le *port* Saint-Paul, le *port* aux Tuiles, le *port* Saint-Nicolas à Paris. — Au figuré, c'est un lieu de calme, de tranquillité, au sortir des orages de la vie. Racan a dit :

> Nous avons assez vu sur la mer de ce monde
> Voguer au gré des vents notre nef vagabonde.
> Il est temps de jouir des délices du *port*.

Arriver à bon *port,* c'est l'état d'un homme de bien qui est mort et que l'on croit jouir du bonheur éternel. *Port de salut,* dans ce sens, est une retraite paisible, à l'abri du danger. Les monastères étaient jadis des *ports de salut* pour les âmes froissées par le contact du monde.

Port ou *Pas,* dans le langage des montagnards pyrénéens, passage ménagé par la nature entre deux anneaux de la grande chaîne : *Saint-Jean-Pied-de-Port.*

Port, charge d'un bâtiment, poids qu'il peut porter : le *port,* la capacité d'un vaisseau se mesure par tonneaux, dont chacun pourrait contenir deux mille livres pesant d'eau de mer; et, quand on dit qu'un vaisseau est du *port* de mille tonneaux, on n'entend pas qu'il porte mille futailles pleines de marchandises, mais que l'eau de mer qui serait contenue dans l'espace que la capacité du vaisseau occupe, en enfonçant dans la mer, pèse autant que mille tonneaux qui en seraient pleins à raison de mille livres chacun, c'est-à-dire qu'il peut porter une charge de deux millions pesant. — Il se dit aussi du prix qu'on paye pour le transport des effets que voiturent les rouliers, les messagers, et pour celui des lettres qu'on reçoit par la *poste :* donner tant par kilogramme aux messageries pour le *port* de ses effets; se ruiner en *ports* de lettres; *port* franc, lettre franche de *port.* — *Port* permis, dans la marine marchande, est ce qu'un capitaine de navire ou un passager peut charger pour son compte sans avoir de fret à payer.

Port d'armes, action ou droit de porter des armes; permis de *port d'armes.* Nul ne peut chasser s'il n'est porteur d'un permis de port d'armes délivré par le préfet ou gouverneur de province sur le certificat du commissaire de police, d'après l'attestation de deux témoins. Un port d'armes est valable pour un an, et coûte en France 15 francs, en Belgique 30 francs. Il doit être présenté aux employés des barrières, gendarmes, gardes champêtres et forestiers, et à

tous agents de l'autorité publique. En cas de contravention, l'amende varie, et il peut y avoir emprisonnement pour la récidive. *La confiscation est de droit.* — *Port d'armes* se dit aussi de l'attitude du soldat sous les armes, des principes du *port d'armes*.

Port signifie encore le maintien d'une personne, la manière dont une personne se tient debout, marche, se présente; son air, sa mine, sa contenance : un *port* noble et majestueux; Énée reconnut Vénus à son *port*, à sa démarche; avoir le *port* d'une reine, un *port* de reine, se dit d'une femme qui a la taille belle et l'air noble.

Port, en botanique, aspect, ensemble d'une plante, sa forme distinctive : cette fleur a le *port* de la tulipe. « Fagon, dit de Jussieu, non content d'avoir au Jardin du roi des plantes de différents pays, voulut lui-même s'instruire dans les Cévennes, sur le Mont-d'Or, dans le Languedoc, aux Pyrénées et aux Alpes, de l'état et du *port* naturel qu'elles y ont. »

Port, en musique, *port* de voix, agrément du chant qui se marque par une petite note, et qui se pratique en montant diatoniquement, par un coup de gosier, d'une note à celle qui la suit. L'ancienne école abusait beaucoup de ce moyen. X.

PORTA (Jean-Baptiste), physicien italien, naquit à Naples vers le milieu du xvi[e] siècle, et mourut dans la même ville, le 4 février 1615. Doué d'une vive imagination et d'un esprit pénétrant, il acquit de bonne heure de vastes connaissances, que ses voyages en Italie, en France et en Espagne, augmentèrent encore. De retour à Naples, il fut un des fondateurs de l'Académie *de' Otiosi*, et en institua une autre dans sa propre maison, où nul n'était admis s'il n'avait fait au moins une découverte utile, soit en médecine, soit en philosophie. Malgré l'innocence de ses travaux, cette assemblée (*Academia de' Secreti*) fut accusée, à cause de son nom, de sortilége et de magie. Porta fut même obligé de se justifier devant la cour de Rome; il se disculpa sans peine, mais il n'en reçut pas moins l'ordre de ne plus s'occuper de sciences *illicites*. Quoique la vivacité de son imagination ait souvent suggéré à Porta des idées extravagantes, les sciences physiques lui sont redevables de plusieurs découvertes importantes, entre autres celle de la chambre noire; quelques-uns lui attribuent l'invention du télescope. Il croyait à l'influence des astres, à la science cabalistique et même à la transmutation des métaux, mais en s'efforçant de prouver que ces phénomènes pouvaient avoir des causes naturelles. Les ouvrages de Porta sont nombreux et jouirent longtemps d'une grande réputation; nous ne citerons que sa *Magiæ naturalis libri X* (1[re] édition complète, Naples, 1589, in-fol.; souvent réimprimée depuis, et traduite en partie en français, Lyon, 1565, in-8°, etc.). X.

PORTA (Baccio della). *Voy.* Fra Bartolomeo.

PORTA (Charles), né en 1776, et mort de la goutte à Milan, le 5 janvier 1821, devint très-populaire par ses poésies comiques en patois milanais, parmi lesquelles on cite surtout les *Desgrazi de Giovannin Bongie* et la *Vision de Prina*. Grossi, son ami, a publié une partie de ses œuvres. Z.

PORTAIL. (*Architecture.*) C'est le frontispice ou la façade servant d'entrée principale à une église ou à un grand édifice quelconque. Dans les monuments de l'antiquité grecque et romaine, il n'existe pas de façades qui puissent prendre le nom de *portails* : ainsi, l'art romano-byzantin nous en fournit les premiers exemples. Plus tard, ils furent adoptés par les architectes gothiques, puis modifiés par ceux de la renaissance, qui, enfin, ont transmis à leur tour aux artistes modernes cette forme consacrée depuis des siècles. Ce n'est donc pas seulement un motif ingénieux qu'on peut soumettre à d'heureuses combinaisons, et traiter d'une manière neuve, indépendante et originale, puisqu'on peut y employer à son gré toutes les ressources qui, à différentes époques historiques, enrichirent l'art des architectes; mais encore une tradition de la symbolique chrétienne. Ainsi, malgré leurs aspects variés et capricieux, ils décorent le plus souvent des édifices consacrés au culte. Comme les porches, ils annoncent une destination fixe et précise dans un monument, bien qu'ils diffèrent à plusieurs égards, comme nous allons l'expliquer, de ces dernières constructions, qui sont placées en avant-corps ou en appentis, et se détachent tout à fait des principales lignes d'une façade. Les portails se composent de colonnes superposées adossées au nu d'un mur ou peu saillantes, et se rangeant sur les côtés des portes qu'elles encadrent sans les masquer ou les déguiser derrière leurs fûts alignés. Les temples de forme périptère ne présentent, comme on le sait, sur toutes leurs faces que des rangs de colonnes espacées; et le mot *portail*, si on l'applique à ces monuments, doit se prendre pour *portique* ou *péristyle*. Ainsi, on ne dira pas le *portail* de la Madeleine ou de la Bourse. Cependant, s'il ne s'agissait que d'une ordonnance prostyle, comme il y en a au Panthéon de Paris,

à Saint-Pierre de Rome, etc., on pourrait à la rigueur lui donner le nom de *portail*, qui, en fait d'architecture moderne, convient surtout aux frontispices des églises bâties par les pères jésuites. Nous avons dit en commençant cet article qu'on appelait ordinairement *portail* l'entrée principale d'un édifice religieux. Néanmoins, si ses abords sont dégagés, il y a des portails latéraux : tels sont ceux construits par Oppenord à l'église Saint-Sulpice,ceux de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Notre-Dame, etc. — Dans le style gothique, ils représentent la grande et les deux moyennes entrées, la rosace, les tours, enfin, tout l'ensemble de la façade d'une cathédrale du moyen âge, avec ses pinacles, ses niches, ses dais, ses culs-de-lampe, ses rinceaux et le luxe de ses sculptures déliées, fleuries, jetées à profusion.—Parmi les plus beaux portails gothiques, on cite ceux des églises de Reims, de Bourges, de Strasbourg, de Chartres, de Notre-Dame de Paris, de Saint-Riquier en Picardie. Nous citerons comme très-remarquables dans le goût byzantin ceux de Saint-Marc à Venise, des églises de Poitiers et de Civray; enfin, en architecture moderne, ceux de Saint-Gervais, de Saint-Sulpice, du Panthéon, des Invalides et de Saint-Pierre de Rome. A. FILLIOUX.

PORTALIS (JEAN-ÉTIENNE-MARIE, comte), ministre des cultes sous l'empire et membre de l'Institut, naquit au Bausset (Var), le 1er avril 1746, dans le sein d'une famille honorable de la bourgeoisie. Il fit ses études aux colléges des oratoriens de Toulouse et de Marseille; et après les avoir terminées, il alla faire son droit à Aix. Il fut reçu avocat à la fin de 1765, et débuta avec succès au barreau d'Aix. En même temps, il publia un écrit qui commençait à révéler la science qu'il devait développer plus tard dans la jurisprudence canonique. Cet écrit, intitulé : *Sur la distinction des deux puissances,* fut composé à l'occasion d'une lutte que le clergé avait engagée contre le parlement d'Aix, et suscita, suivant l'usage, beaucoup de calomnies contre l'auteur, qui se défendit avec noblesse et franchise. En 1770, Portalis fit imprimer une consultation sur la validité des mariages des protestants en France, qui fit dire à Voltaire : « Ce n'est point là une consultation; c'est un véritable traité de philosophie, de législation et de morale politique. »

En 1778, Portalis entra pour la première fois dans les fonctions publiques. Il fut élu assesseur d'Aix, c'est-à-dire le second des quatre administrateurs électifs de la province de Provence, connus sous le nom de *procureurs du pays*. En 1781, sa mission étant expirée, il retourna au barreau; mais l'année suivante, il fut envoyé à Paris pour la conclusion de plusieurs affaires importantes concernant sa province. Après son retour, Portalis s'éleva tout à fait au premier rang du barreau d'Aix. Les plus grandes affaires lui furent confiées; et celle qui eut le plus de retentissement fut la cause de la comtesse de Mirabeau, demandant à être séparée de corps et de biens du célèbre comte de Mirabeau, son mari, qui plaida lui-même. On sait que Portalis fit gagner le procès à sa cliente. Il entra aussi en lice contre un autre adversaire redoutable, Beaumarchais, dans un procès que celui-ci avait contre le légataire de Pâris-Duverney. En 1788, Portalis rédigea, au nom de l'ordre des avocats au parlement d'Aix, une *Lettre au garde des sceaux,* contre les tentatives de l'archevêque de Sens (de Loménie-Brienne) pour amener un changement dans la constitution du royaume, et bientôt après, un ouvrage sur le même sujet, intitulé : *Examen impartial des édits du* 8 *mai* 1788.

Telle était la haute position que Portalis avait prise dans sa province, lorsque la révolution éclata. L'influence de Mirabeau paraît l'avoir empêché d'être nommé membre de l'Assemblée constituante; et il semble n'avoir accueilli le grand mouvement, qui alors se manifesta dans tous les esprits, qu'avec une prudente réserve. Au mois d'août 1790, il se retira avec sa famille dans une maison de campagne éloignée, et y resta jusqu'en février 1792, ayant refusé d'être commissaire du roi pour l'organisation d'un des trois départements qui comprennent l'ancienne Provence. A cette époque, Portalis, craignant d'être inquiété dans sa retraite, se rendit à Lyon, qu'il ne quitta qu'à la fin de 1793. Il vint à Paris, espérant être perdu dans la foule; mais il ne tarda pas à être arrêté; et il dut à l'un de ses compatriotes d'être transféré dans une maison de santé, où il attendit tranquillement de meilleurs jours.

Mis en liberté après le 9 thermidor, Portalis prit la résolution d'exercer la profession d'avocat à Paris. Aussitôt la mise à exécution de la constitution de l'an III, il fut nommé député par l'assemblée électorale de Paris, et fut placé au conseil des Anciens, où il se rangea dans le parti qui faisait opposition au Directoire. Ami de Siméon, qui était tout à la fois son compatriote et son beau-frère, de Barbé-Marbois, de Lebrun, de Tronçon-Ducoudray, etc., il fut, comme eux, frappé par le coup d'État du 18 fructidor (*voy.*); il put toutefois se soustraire à la déportation meurtrière de Cayenne : il se réfugia en Suisse, puis dans le Holstein, qu'il ne quitta que pour rentrer en France, après le 18 brumaire.

Les talents de Portalis ne pouvaient échapper à Napoléon, qui le nomma d'abord commissaire du gouvernement (procureur général) près le conseil des prises; puis, avec Tronchet, Bigot de Préameneu et Maleville, commissaire pour la rédaction du Code civil. En septembre 1800, il fut promu à l'éminente fonction de conseiller d'État, et l'année suivante, chargé de toutes les affaires concernant les cultes. Ce fut lui qui, en cette dernière qualité, réorganisa les cultes en France, et prit la plus grande part au concordat conclu avec le pape Pie VII, et aux articles organiques destinés à le compléter. Le discours qu'il prononça à cette occasion au corps législatif, ainsi que ses autres travaux sur le même sujet, renferment les vrais principes qu'avait toujours professés jusqu'alors l'Église gallicane. Le discours préliminaire qui précède le projet de Code civil et les exposés des motifs de plusieurs titres de ce Code sont également empreints d'une grande science, d'une parfaite clarté; de plus, ils sont écrits d'un style élégant et pur.

En juillet 1804, Portalis fut nommé ministre des cultes et chargé du portefeuille de l'intérieur; il fut aussi élu membre de la 2e classe de l'Institut, qui remplaçait l'Académie française, et composa, en cette qualité, l'*Éloge de l'avocat général Séguier*. Enfin, il fut promu au titre de comte, et reçut le grand cordon de la Légion d'honneur.

Atteint d'une cécité presque complète, il se fit opérer de la cataracte avec un grand courage; mais le succès ne répondit pas à ce que l'on attendait; et Portalis mourut le 25 août 1807. Son corps fut déposé dans les caveaux du Panthéon, qui servaient alors de sépulture aux ministres, aux sénateurs et aux autres grands dignitaires de l'empire.

M. le comte Portalis fils (*voy.* l'art. suiv.) a publié un ouvrage posthume de son père, intitulé : *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique durant le* XVIIIe *siècle* (Paris, 1820, 2 vol. in-8o; 3e édit., 1833). On annonce une édition complète des œuvres politiques et législatives de Portalis.

Portalis fut l'un des hommes les plus éminents dont Napoléon s'environna. Son caractère était modéré; comme orateur et comme jurisconsulte, s'il ne peut être placé au premier rang, il n'en est pas moins un esprit fort distingué, et tiendra toujours une place honorable parmi ceux qui ont le plus contribué à doter la France du Code civil, qui est destiné à la régir longtemps.

A. TAILLANDIER.

JOSEPH-MARIE, comte Portalis, fils du précédent, premier président de la cour de cassation, vice-président de la chambre des pairs, est né à Aix, le 19 février 1778. Après avoir fait de bonnes études, il débuta dans la carrière littéraire par un article sur Montesquieu, inséré, en 1796, dans *le Républicain français*. Peu de temps après, il quitta la France avec son père. Il employa ses loisirs de l'émigration à composer divers écrits. Rentré en France avec son père, il fut employé dans la diplomatie, et assista au congrès d'Amiens. Nommé ensuite premier secrétaire de légation, il suivit le général Andréossy d'abord à Londres, puis à Berlin. En 1804, il fut envoyé à Ratisbonne, en qualité de ministre plénipotentiaire. L'année suivante, il fut attaché au ministère des cultes comme secrétaire général, puis devint successivement conseiller d'État, membre du conseil des sceaux et des titres, et de plus, directeur de la librairie. Ce rapide avancement ne se serait pas arrêté là sans une imprudence qu'il commit, et que Napoléon, en plein conseil d'État, qualifia de trahison. Après l'avoir apostrophé avec véhémence et lui avoir reproché sa conduite hostile à l'abbé Maury, dans la nomination de ce prélat au siége de Paris, il lui annonça qu'il le dépouillait de tous ses honneurs et de toutes ses places, et qu'il l'exilait à 40 lieues de la capitale (5 février 1811). Cependant, deux ans après, sur les pressentes sollicitations du grand juge, M. Molé, l'empereur lui permit de revenir à Paris, et le nomma même premier président de la cour impériale d'Angers. La restauration le trouva tout prêt à embrasser la cause des Bourbons, et lui conserva son siége, qu'il ne perdit même pas pendant les cents-jours, puisqu'il représenta la la cour d'Angers au champ de mai. Au retour de Louis XVIII, il fut compris dans la nouvelle organisation du conseil d'État, attaché au comité de législation, et fut nommé membre de la cour de cassation, pair de France, sous le ministère de M. Decazes (5 mars 1819), puis enfin président de la cour de cassation en 1824. Après la chute du ministère Villèle, le 4 janvier 1828, il fut compris dans la composition du ministère Martignac, et reçut le portefeuille de la justice. A cette époque empreinte des tentatives d'une généreuse réaction, il attacha son nom à la suppression de la censure, et fit rendre contre les jésuites une ordonnance relative aux petits séminaires. Il occupait, depuis le 14 mai 1829, le ministère des affaires étrangères, lorsqu'il fallut céder ce dernier portefeuille au prince de Polignac (8 août). Il se retira avec le titre de premier président à la cour de cassation, et celui de mem-

bre du conseil privé. Depuis la révolution de 1830, M. le comte de Portalis, dévoué à la branche cadette, lui a donné, en diverses occasions, plusieurs preuves éclatantes de son zèle. Il conserva son siége à la cour de cassation, et obtint une des vice-présidences de la chambre des pairs, qu'il occupe encore aujourd'hui. Ses services lui ont mérité le grand cordon de la Légion d'honneur (30 septembre 1832).

Son fils, FRÉDÉRIC, vicomte Portalis, né en 1803, a épousé la fille du baron Mounier, et est aujourd'hui conseiller à la cour royale de Paris.

Le frère de l'ancien ministre des cultes, DOMINIQUE-MELCHIOR-TOUSSAINT-ANGE-ANDRÉ, baron Portalis, est mort à Paris, le 22 septembre 1839, âgé de 79 ans. Son fils, AUGUSTE Portalis, a fait partie de la chambre des députés (1839). DÉADDÉ.

PORT-AU-PRINCE, ou PORT HAÏTI. *Voy.* SAINT-DOMINGUE.

PORTE. (*Architecture.*) Ce sont des ouvertures pratiquées de plain-pied dans la muraille d'une maison ou d'une enceinte quelconque pour lui servir de dégagement et d'issue. — Le mot *porte* s'entend aussi de l'ensemble des détails dont se composent les ouvrages mobiles de bois ou de métal, destinés à clore les ouvertures dont on vient de parler. — La partie de la porte qui appartient à l'architecture et fait corps avec elle est la plus importante, puisque l'autre partie, qui est mobile, lui emprunte sa forme, qui, du reste, ne varie guère que dans trois modes principaux : le cintre, l'ogive et le quadrangle. Les Arabes et les Chinois donnent à leurs portes des configurations singulières ; ce sont des trèfles ouverts, des arcs surbaissés ou chargés de dentelures. Rien ne justifie cette excessive variété de bizarres motifs, ce sont purement des fantaisies contraires, le plus souvent, au bon goût et à la solidité. Aux époques reculées et dans l'enfance de l'art, les hommes durent trouver d'abord la forme quadrangulaire en hauteur, et l'appliquer aux ouvertures de leurs habitations, tant à cause de la simplicité logique qu'elle présentait qu'en raison de l'emploi facile des matériaux les plus grossiers. Ainsi voyons-nous qu'à la rigueur elle se compose de deux jambages, sur lesquels porte un linteau. Dans quelques constructions de la plus haute antiquité celles entre autres qu'on appelle *cyclopéennes*, on trouve des portes formées par trois blocs de pierre, dont deux, espacés verticalement, supportent le troisième, qui est placé en ligne horizontale. — L'usage des cintres en maçonnerie marque une période nouvelle dans l'art de construire. Cette forme compliquée, d'une exécution difficile en ce qu'elle dépend de la coupe des pierres, est un perfectionnement qui annonce déjà des études théoriques et pratiques. Sa date dans l'antiquité n'a rien de précis. D'après M. Étienne de Quatremère, il faudrait attribuer ce progrès aux essais qu'on fit peu à peu dans les constructions en bois. — Les portes, dans leurs plus imposantes dimensions, et qui par elles-mêmes étaient des monuments, furent celles qui servaient d'entrée aux grandes villes. En Égypte, en Orient, on trouve les vastes ruines de ces constructions, et on peut juger par ce qu'il en reste, par l'emplacement qu'elles couvrent, du style grandiose de leur architecture. Des vestiges remarquables en ce genre existent en Italie, et dans quelques villes gallo-romaines enceintes de murs. — Celles qui accompagnent les murailles romaines se distinguent par leur ordonnance riche en détails de sculpture. En France, comme modèle de style, nous indiquerons la porte d'Aroux à Autun. — Le caractère architectonique des arcs de triomphe diffère de celui des portes de ville, en ce que dans ces derniers il y y a deux ouvertures ou arcades égales. Les monuments triomphaux ont une seule arcade, ou une grande arcade accompagnée de deux plus petites. Neanmoins, chez les modernes, on a confondu ces masses monumentales sous une même désignation : on dit, dans plusieurs cas, *porte* pour *arc triomphal* ; et de véritables portes ont été bâties dans le style consacré aux arcs de triomphe. Une des magnifiques constructions de ce genre bâtard est celle qu'on appelle à Berlin la porte de Brandebourg. La porte San-Gallo à Florence est un véritable arc de triomphe. Paris eut aussi ses portes construites en manière d'arcs triomphaux. Telles étaient celles de Saint-Antoine et de Saint-Bernard ; et on appelle encore *portes* les monuments élevés à la gloire de Louis XIV, et placés à l'extrémité des rues Saint-Denis et Saint-Martin. — Vitruve, dans ce qu'il dit sur la forme et l'ordonnance des portes, n'a en vue que celles des temples. Il définit trois espèces de portes, l'ionique, la dorique, et la corinthienne, qui toutes sont quadrangulaires, c'est-à-dire du genre de celles à linteau. Quant aux portes cintrées dont Vitruve ne parle pas, les architectes modernes ont cherché à fixer leurs proportions, et, d'après les préceptes émis par eux, *les portes en plein cintre* de l'ordre qu'on a nommé *toscan* doivent avoir en hauteur deux fois leur largeur. Les portes de plein cintre, dans l'ordre dorique, ont en hauteur deux fois la mesure et un sixème de leur largeur. Les

portes de même forme et d'ordonnance ionique ont en hauteur deux fois et un quart leur largeur. Celles qu'on nomme *corinthiennes* ont en hauteur deux fois et demie la mesure de leur largeur. — Les plus beaux modèles de portes dans l'architecture antique se trouvent sur les façades des temples. Celle de la *maison carrée* de Nîmes est des plus belles et des mieux conservées. On peut citer encore la porte du Panthéon à Rome, celles du Panthéon de Paris et de l'église de la Madeleine. Au moyen âge, les voûtes élancées, les frontispices en pignons triangulaires et décorés en placage, ne pouvaient s'accorder avec les portes à linteau : ainsi, dans les édifices de cette époque, elles sont en tiers-point; dans certains pays, la nature des matériaux dut être favorable à cette forme. Il est difficile, en effet, de trouver des linteaux d'un seul bloc de pierre, et d'ailleurs, la forme ogivale des arcades, comme nous l'avons dit, constituait tout un style. Au temps de la renaissance, on revint à l'arc en plein cintre ou surbaissé, en anse de panier. Mais les ornements de cette époque sont beaucoup plus abondants, beaucoup plus riches que ceux de l'antique. Les portes de ce style sont gracieuses et sévères, sans présenter des lignes dures et trop précises. Au XVIIIe siècle, l'architecture civile s'enrichit. On emploie les colonnes, les plates-bandes sculptées, les frontons, dans la composition des portes de palais. A Paris, le plus grand nombre des hôtels un peu remarquables du faubourg Saint-Germain ont leur porte ornée de colonnes, quelquefois accouplées et dégagées. L'architecte Boulanger construisit beaucoup de ces belles entrées, qui, par leur riche ordonnance, semblent appartenir à des monuments publics. On en a fait dont les pieds droits représentent des trophées, dont l'entablement est orné de bas-reliefs; quelques-unes, telles que celles du Palais-Royal, du palais Bourbon, du palais de la Légion d'honneur, sont accompagnées de colonnades, et ressemblent plutôt à des portiques qu'à des portes d'entrée. — Considérées comme dégagements à l'intérieur des édifices et des habitations, les portes, sauf quelques accessoires, offrent les mêmes formes et la même décoration que celles qui sont placées à l'extérieur; celles qui servent d'entrée et de communication aux différentes pièces d'un appartement ont une simple baie, ouverture quadrangulaire sans aucun accessoire. Les grandes pièces d'un hôtel ont leurs portes revêtues de chambranles ou de bordures avec des moulures exécutées en plâtres ou en bois; quelquefois, elles sont surmontées de panneaux ou de tableaux appelés *dessus de porte*. Dans les palais qui ont de vastes intérieurs, des salles de réception ou des galeries, la hauteur des plafonds permet de pratiquer des portes cintrées accompagnées de colonnes ou de pilastres, des quadrangles surmontés de frontons de plates-bandes supportées par des consoles, et des couronnements avec des sculptures en ronde bosse ou en bas-relief. — La partie servant de clôture dans une porte se compose d'un ou de deux battants au ventaux. Le bois et le métal sont les matières les plus propres à faire des ventaux. Les plus simples ouvrages de ce genre sont ordinairement arasés, et présentent une surface lisse. Les portes à compartiments sont susceptibles d'ornements en tout genre; dans les riches intérieurs, ils consistent quelquefois en placages de bois précieux, en revêtements d'acajou, de citronnier, de bois de rose, d'ébène, etc. La décoration des baies doit, dans tous les cas, s'accorder avec celle des ventaux. Un chambranle simple n'encadrerait pas bien une porte richement travaillée. — Les portes cochères, servant de clôture extérieure aux maisons particulières ou édifices publics, ont leurs battants formés par de forts assemblages en bois de charpente. On y pratique le plus souvent des panneaux avec figures, mascarons, moulures en ove, en perle, en feuille d'eau, etc. Les portes en bois, particulièrement aux époques du moyen âge et de la renaissance, ont souvent offert à la sculpture des champs propres à recevoir des ornements riches, des sujets historiques ou religieux traités en bas-relief. Nous citerons, comme exemples, plusieurs portes d'églises et des ventaux du Vatican dans la galerie dite des Loges de Raphaël : ils sont sculptés d'après les dessins de cet artiste ou de quelque élève de son école par Jean Barile. L'exécution, la composition de ce morceau, sont d'un goût parfait. Au Louvre, à Paris, se voient encore des portes du même genre dans la salle contiguë au musée espagnol, et dans une des galeries des battants sculptés sur les dessins de le Brun. La porte principale de Notre-Dame, qui est en bois et fort belle, fut faite sous la direction de Soufflot; elle représente le Sauveur et la sainte Vierge.— La peinture s'est aussi employée à décorer les compartiments de certaines portes d'ornements, d'arabesques et de figures. Il y a des battants recouverts en métal plaqué sur un fond de bois : tels sont ceux de la porte antique du Panthéon d'Agrippa. — Les belles portes de bronze, productions de l'art chrétien et moderne, ne remontent pas au delà du XIe siècle. C'est à Constantinople que s'étaient conservées les pratiques

traditionnelles de la fonte; ce fut dans cette dernière ville que, vers le milieu du XIe siècle, le consul romain, Pantaleonus, alla faire exécuter les portes destinées à la basilique de Saint-Paul. L'inscription qu'elles portent indique le nom de leur auteur : *Staurachios Tuchitos de Chio.* C'est aussi de Constantinople que furent apportées, au XIIIe siècle, les belles portes de bronze qui décorent l'église Saint-Marc à Venise. Cependant, nous voyons, au XIIe siècle, l'art de fondre le bronze s'introduire en Italie. Bonano, artiste de Pise, fondit, en 1180, pour la cathédrale de cette dernière ville, des portes de bronze. Celles de la cathédrale de Novogorod sont du style byzantin de la même époque, et de fabrication grecque. N'oublions pas les portes du baptistère de Florence, et celles de l'ancienne basilique de Saint-Pierre.—Il n'existe à Paris qu'une seule porte de bronze; encore peut-on l'appeler grille; elle sert d'entrée à la cour du Louvre par le côté de la colonnade de Perrault. Le métal y est employé en ornements, qui sont à jour et en ronde bosse : c'est un travail très-beau, mais qui diffère des anciens ventaux de bronze en ce que la partie inférieure de la porte est de bois. — Nous citerons comme fort remarquables les portes de fer travaillé en ornements à jour, qui ferment quelques-unes des salles du Louvre, et particulièrement celles de la galerie d'Apollon. A. FILLIOUX.

PORTE. (*Art militaire.*) Les changements survenus dans les méthodes de l'art de la guerre ont apporté de considérables modifications dans la matière, les formes, les dimensions, l'emplacement des portes des enceintes fortifiées, des châteaux, des ouvrages de tout genre. Au temps de la fortification dominante, et avant l'invention des dehors, les portes d'une place de guerre étaient, le plus ordinairement, au nombre de quatre, comme au temps des camps romains; mais quel qu'en fût le nombre, elles étaient ordinairement entre deux tours qui les flanquaient et les défendaient à coups de flèches. Les assiégeants parvenant à se préserver des traits des archers au moyen de la tortue arrivaient au pied même des portes; ils les attaquaient à coups de bélier, ou, si le temps et un bélier leur manquaient, ils allumaient de grands feux qui leur assuraient bientôt l'ouverture de la place. Les garnisons, pour se défendre contre l'incendie de leurs portes, les recouvrirent à l'extérieur de cuirs saignants; ils en fortifièrent les faces par des garnitures de bronze ou de fer. Ils établirent à une certaine hauteur des ouvertures pour pouvoir inonder les foyers incendiaires du dehors. Pour résister mieux à l'exostre ou au bélier, ils disposèrent les portes, non plus entre deux tours rondes, mais au milieu d'une tour carrée, surmontée de mâchecoulis; ils garnirent la cage de la porte de contre-portes ou doubles portes; ils y pratiquèrent des herses. L'invention de l'artillerie, les moyens plus puissants d'attaque, l'insulte entamée de loin, ayant rendu d'une faible ressource ces moyens défensifs, les barbacanes furent imaginées; les fossés s'élargirent et se revêtirent; les ponts-levis rendirent plus difficile l'approche; les abords des portes furent mis à couvert au moyen de palissades, de bailles, de braies, dominées par les bretèches. L'artillerie se perfectionnant, les insultes des portes eurent lieu à l'aide du pétard. On y avait recours principalement contre les places qui n'étaient pas encore disposées suivant le système de la fortification rasante, système italien qui depuis peu venait de prévaloir. C'étaient surtout les enceintes à simple chemise qui avaient à redouter le pétard, mais les places d'armes plus importantes cessèrent bientôt d'en craindre les atteintes. Leur portes furent percées dans un ravelin ou une demi-lune. Les abords en furent protégés par des éperons, furent couverts par des dehors; elles communiquèrent avec l'intérieur des fossés; elles cessèrent d'être vues de la campagne. Les règlements de l'avant-dernier siècle s'occupèrent de l'ouverture et de la fermeture des portes, de la manière dont le service y doit être fait, des règles de police et de propreté qui en assurent et en facilitent la communication, des soins que leur sûreté et la conservation de leurs clefs exigent. Ces règles se ressentaient des temps orageux où elles avaient été établies, et des troubles de la minorité de Louis XIV. Depuis longtemps, à raison des progrès sociaux, elles étaient devenues trop rigoureuses. La législation, en cela, n'était plus d'accord avec les mœurs nouvelles, avec les besoins du commerce, avec le bien-être des habitants des places. Depuis l'ordonnance de 1768, recopiée en partie des rescrits du siècle précédent, les principes qui y étaient posés avaient reçu, si ce n'est légalement, du moins dans la pratique, des adoucissements, hormis en temps de guerre. Aujourd'hui, la législation militaire de la France attend encore qu'une ordonnance nouvelle prononce à l'égard de la liberté ou de la non-liberté des portes. Gal BARDIN.

PORTE. (*Géographie.*) Les anciens donnaient le nom de portes des *nations* (*portæ gentium*), à certains défilés resserrés entre deux montagnes ou rochers à travers lesquels s'échappait quel-

que grand fleuve ou qui formaient la clef et quelquefois l'unique communication d'un pays avec un autre. Les plus célèbres de ces passages sont, en Asie : les quatre principales issues de la chaîne du Caucase, sur son revers méridional, appelées dans l'antiquité Portes *Caucasiennes*, *Albaniennes*, *Ibériennes* et *Caspiennes*; les portes *de Suse* par lesquelles on pénétrait dans la Perside; les deux passages étroits qui formaient au sud, entre la Cilicie et la Syrie, les seules ouvertures de la chaîne Amanique (Almatag), branche occidentale du Taurus, et dont l'une vers l'Euphrate, avait reçu le nom de Portes *Amaniques*, l'autre, vers la mer, celui de Portes *de Syrie*.

En Europe, les portes de montagnes les plus remarquables sont, outre les Thermopyles (πύλη, en grec, signifie porte) : la Porte *de Fer* (*Demir Kapi*), du Danube, dans la petite Valachie; la Porte *de Fer* de Transylvanie, gorge située dans les monts qui séparent cette province de la plaine de Témesvar; enfin la Porte *Westphalienne*, près de Minden, dans la basse Allemagne, où le Weser rompt les derniers obstacles que lui oppose la chaîne dite *Wesergebirge*.

En Afrique, la Porte *de Fer* ou *Biban* de l'Atlas, qui joint l'Algérie proprement dite à la province de Constantine, a été franchie dans une expédition célèbre du maréchal Vallée, accompagné du duc d'Orléans, en automne 1839 : c'est une suite de murailles resserrées au milieu desquelles coule l'*oued* Biban, dont le cours augmenté par les pluies rend parfois le passage impraticable.

PORTE OTTOMANE OU SUBLIME PORTE. C'est le nom officiellement donné au gouvernement ottoman, ainsi que nous l'avons déjà dit. L'origine de ce terme honorifique remonte cependant bien plus haut que l'histoire des Turcs. Fort anciennement déjà les plus puissants monarques de l'Orient, tels que les rois de la Perse aussi bien que les chefs des tribus nomades, étaient dans l'usage d'assembler leur conseil et de rendre leurs décisions, dans toutes les occasions solennelles, les uns sous les portes de leur résidence, ou sous le portail de leur palais, les autres à l'entrée de la tente qui leur servait d'habitation. CH. VOGEL.

PORTÉE, le plus important des caractères de la musique moderne, celui sur lequel repose à vrai dire tout le système actuel de notation (*voy.* ce mot). La portée se forme de 5 lignes parallèles, équidistantes et tracées horizontalement; les intervalles égaux qui séparent ces lignes se nomment *espaces* ou *interlignes*; les lignes et les espaces se comptent de bas en haut. Sur ces lignes et dans ces espaces se posent les signes exprimant le degré de gravité ou d'acuité du son : les tons aigus occupent les lignes et espaces supérieurs; les tons graves, les lignes et espaces inférieurs. La portée a donc l'inappréciable avantage d'offrir à l'œil une figure parfaitement en rapport avec l'intelligence et qui exprime par son aspect matériel l'idée de l'élévation et de l'abaissement du son. Lorsque les cinq lignes de la portée ordinaire deviennent insuffisantes pour la représentation des tons que l'on veut exprimer, on place soit au-dessus, soit au-dessous des lignes extrêmes, de nouvelles lignes qui se prolongent ou se reproduisent selon la nécessité. Ces lignes forment avec leurs voisines de nouveaux interlignes dans lesquels on pose également des notes : on les appelle lignes *supplémentaires* ou *postiches*. *Voy.* CLEF, NOTATION et MUSIQUE. J. A. DE LA FAGE.

PORTE-AIGUILLONS, seconde section de l'ordre des hyménoptères, renfermant quatre familles : les *hétérogynes*, les *fouisseurs*, les *diploptères* et les *mellifères*, et se composant d'insectes hyménoptères, dont l'abdomen se termine par un aiguillon acéré et offensif. Les mâles ont leurs antennes de treize articles; celles des femelles en ont douze. L'abdomen est pédiculé, c'est-à-dire qu'il tient au corselet par un pédicule très-long, et il est composé de sept anneaux chez les mâles et de six chez les femelles.

PORTEFEUILLE est le nom que l'on donne à une enveloppe ordinairement composée de deux feuilles de carton, réuni par un de leurs côtés au moyen d'une bande de parchemin, de peau ou d'étoffe, que l'on nomme *dos*; aux trois autres côtés sont fixés plusieurs cordons pour les fermer. Ce dos est quelquefois garni lui-même de carton, dont la largeur varie de un à quatre pouces, et sur lequel on place un titre. — On fait des portefeuilles de toute grandeur, depuis l'in-8°, pour renfermer des brochures et des opuscules de ce format, jusqu'au grand aigle ouvert, pour placer des estampes, des dessins ou des plans d'architecture. Les portefeuilles sont couverts et ornés d'une manière plus ou moins riche, suivant le goût de ceux qui les font faire et l'usage auquel ils les destinent. — Un portefeuille ordinaire est couvert en papier de couleur; le dos est en parchemin, ainsi que les coins, et les cordons en ruban de fil. Le dos est parfois en veau, en maroquin de diverses couleurs; les plats en papier marbré et les cordons en soie. On fait aussi des portefeuilles entièrement recouverts en

veau ou en maroquin avec des ornements en or appliqués avec des fers chaux comme sur les reliures. Quelquefois on ajoute sur deux côtés une pièce triangulaire en toile, en percaline ou en soie, et on lui donne le nom de *joue*. Ce qui vaut mieux, c'est d'attacher à chacun des côtés, le dos excepté, un morceau de tissu carré. Celui du devant doit être de toute la grandeur du portefeuille et sans cordon; les deux autres n'ont que la moitié de cette dimension, et se fixent par deux ou trois cordons au milieu. C'est un usage assez généralement adopté en Angleterre pour mieux garantir les estampes ou les dessins de la fumée du charbon de terre. — J'ai souvent employé des portefeuilles auxquels j'avais fait adapter par le bas un morceau de toile de la même dimension que le portefeuille, et qui, relevé sans aucune attache, soutient les estampes et les empêche de retomber sur le cordon du bas lorsqu'on place le portefeuille debout sur une tablette. — On fait aussi des portefeuilles pour renfermer des papiers d'affaires : ceux-là sont ordinairement couverts en maroquin; les joues sont de même nature; l'intérieur a plusieurs compartiments, et, au lieu de cordons sur le devant, ils ont un rabat aussi en maroquin, au milieu duquel est une plaque de métal avec une agrafe, qui entre dans la serrure placée au milieu d'un des plats. Ces portefeuilles, contenant des pièces importantes ou de grande valeur, sont habituellement renfermés dans un secrétaire ou dans un bureau. — J'ai fait faire quelquefois des portefeuilles avec plusieurs clefs de la serrure, lesquelles étaient remises à tous les membres d'un comité ou d'un conseil. Par ce moyen, le secrétaire peut y renfermer les pièces qu'il veut communiquer aux autres personnes ou faire signer au président, avec la certitude que les pièces ne seront ni égarées ni gâtées, et sans craindre l'indiscrétion de la personne à qui le portefeuille est momentanément remis. — On fait aussi des portefeuilles pliés en serviette : il n'entre aucun carton dans la composition de ceux-là; ils ne sont formés que d'une peau avec des doublures en soie, et n'ont aucune fermeture; ils contiennent cependant quatre poches ou compartiments qui servent à placer des papiers de diverse nature sans qu'ils puissent être égarés ni gâtés en les mettant dans sa poche. — Le mot *portefeuille* est encore pris figurément pour désigner non le contenant, mais le contenu : ainsi, pour exprimer qu'un artiste a rapporté des dessins curieux de ses voyages, on dit qu'il a rapporté un beau *portefeuille*. Si on veut parler de la collection d'un amateur, on dit souvent : Il faut voir son *portefeuille*. On dit aussi qu'un banquier a beaucoup d'effets en *portefeuille*, et que tel capitaliste a toute sa fortune en *portefeuille*. Il se dit figurément du titre, des fonctions de ministre : le *portefeuille* des affaires étrangères, de la marine; recevoir, conserver, remettre le *portefeuille;* refuser un *portefeuille*. Un ministre à *portefeuille* est celui qui a un département; un ministre sans *portefeuille*, celui qui n'en a point. — On désigne encore par ce mot les œuvres littéraires manuscrites, faisant ainsi opposition aux œuvres publiées : ce poëte a une tragédie en *portefeuille*. DUCHESNE aîné.

PORTE-GLAIVE (CHEVALIERS), *gladiferi, ensiferi,* ordre séculier de Livonie, institué en 1204, à Dunamünde par l'évêque Albert de Riga. Ils portaient dans l'origine une robe de serge blanche avec la chape ou manteau noir, lequel était orné du côté de l'épaule gauche d'une épée rouge croisée de noir; ils avaient sur la poitrine deux semblables épées en sautoir. Les chevaliers porte-glaive, qu'on peut assimiler aux ordres hospitaliers (*voy.*), se donnaient le nom de *frères du Christ*. Leur but était de pourvoir à la défense des prédicateurs de l'Évangile dans les contrées du Nord. Le premier grand maître fut Winno de Rohrbach. Innocent III, qui approuva leur institut, en lui proposant pour règle celle de l'ordre des Templiers (*voy.*), décida que les chevaliers porte-glaive devaient être subordonnés à l'évêque de Riga : celui-ci leur accorda cependant l'entière possession du tiers de leurs conquêtes. L'évêque et les chevaliers s'emparèrent successivement de toute la Livonie et de la Courlande (*voy.* ces noms). Winno ayant été assassiné (1208) par un chevalier rebelle, Foulques Schenk de Winterfeld fut élu à sa place. Il guerroya sans succès contre les Slaves, ses voisins, et contre les princes de Novgorod et de Pskof. Les tentatives de l'évêque et des chevaliers contre les Esthoniens furent plus heureuses; ils baptisèrent (1220) tous leurs ennemis et s'emparèrent même de Revel. En 1229, Albert mourut. Foulques proposa alors à Hermann de Salza, commandeur de l'ordre Teutonique (*voy.*), de réunir les deux ordres. Celui-ci refusa d'abord son consentement; mais plus tard (1237) le pape Grégoire IX opéra cette réunion, craignant pour les chrétiens de la Livonie la puissance toujours croissante des Lithuaniens, qui venaient de remporter sur Foulques une victoire complète, malgré la résistance héroïque de ce grand maître qui perdit la vie, ainsi que 40 de ses chevaliers. Dans cet état d'union, le grand maître de l'ordre Teutonique (1241) donna pour chef aux cheva-

liers porte-glaive, qu'on appela aussi depuis *chevaliers de la croix*, un maître (*voy.*) particulier (*Landmeister; magister provincialis*). Sous cette organisation, ils enlevèrent (1331) l'Esthonie aux Russes et aux Danois; le maître s'y établit en souverain ainsi que dans la Livonie. Riga était la capitale des chevaliers de l'ordre, qui y acquirent beaucoup plus de considération que l'évêque lui-même, quoique élevé au rang d'archevêque. Cependant leur résidence ordinaire était le château de Wenden, en Livonie, où l'on voit encore les tombeaux de la plupart. Le plus célèbre des maîtres fut Walther de Plettenberg (1493-1535). Au commencement du XVIe siècle, la réforme faisant toujours de nouveaux progrès le long de la mer Baltique, il chercha à se rendre indépendant du grand maître, Albert de Brandebourg, qui, ainsi que lui, inclinait au luthéranisme. Walther profita du besoin que le chef de l'ordre eut de son assistance contre la Pologne pour obtenir (1513) en faveur de la langue de Livonie l'indépendance et le droit de choisir elle-même son maître, à la condition cependant de continuer à reconnaître la suzeraineté du commandeur de l'ordre Teutonique. Ce traité fut confirmé à Kœnigsberg (1520) et à Mémel 1525). Élevé par l'Empereur à la dignité de prince d'Empire, il prit le titre de *Fürstmeister*. Le luthéranisme avait triomphé à Riga. Cinq *Fürstmeisters* régnèrent successivement : Hermann de Brugge (1536-1549), Jean de Recke (1549-1552), Henri de Galen (1552-1557), et Guillaume de Fürstenberg, qui fut vaincu par les Russes (1559), emmené à Moscou comme prisonnier de guerre et assommé à coups de massue. Gotthard Kettler, son successeur, trop faible pour lutter seul contre ces voisins, alors affranchis du joug des Tâtars, entama (1561) avec le roi de Pologne Sigismond des négociations qui eurent pour résultat la cession des droits et privilèges de l'ordre à ce dernier, lequel assurait en retour à Kettler, pour lui et ses hoirs à perpétuité, le duché de Courlande (*voy.*) et de Sèmagalle sous la suzeraineté de la Pologne. La maison de Kettler y a régné jusqu'en 1711, où elle fut dépossédée par les Russes; elle s'éteignit en 1737. SCHNITZLER.

PORTE-VOIX. (*Marine.*) Instrument en forme de trompette destiné à porter la voix sur tous les points du navire où le commandement doit être entendu. Il est en fer-blanc peint ou verni; les meilleurs sont en cuivre mince et bien écroui. L'extrémité destinée à recevoir la parole est évasée de manière à ce que les lèvres conservent leur mouvement d'action au moment du commandement, et lorsque l'instrument est appliqué contre la bouche; l'autre bout se termine en pavillon de trombone. Les anciens se servirent du porte-voix sur le champ de bataille. Il en est fait mention dans Eschyle. La trompe d'Alexandre portait, dit-on, la voix à plus de quatre lieues. Les voyageurs arabes qui visitèrent la Chine l'y trouvèrent en usage au IXe siècle : ce qui n'empêche pas Samuel Morland, baronnet anglais, et le célèbre jésuite Kircher de se disputer l'invention de cet instrument, connu dans nos contrées dès 1645. — Il y a plusieurs espèces de porte-voix : l'un que l'on nomme *braillard*, et dont on se sert en temps ordinaire sur les bâtiments de moyenne dimension pour le commandement des manœuvres; un second, composé de deux tubes rentrant l'un dans l'autre, sortant à volonté pour l'allonger, dans le genre des lunettes, et à l'aide duquel on se fait entendre d'un bâtiment à un autre; il sert même aux commandements lorsqu'il vente grand frais; on l'appuie ordinairement sur un support quand on en fait usage. Enfin, il y a des porte-voix de combat qui descendent verticalement en traversant les ponts, dans les batteries, pour y transmettre les ordres. MARTIAL MERLIN.

PORTICI, bourg et chef-lieu de canton du royaume de Naples, dans une position délicieuse, à une lieue et demie sud-est de la capitale, sur le golfe, au pied du Vésuve, avec un château fort. Là, sur la grande place, se dessine un beau palais où sont déposées toutes les antiquités qu'on découvre à Stabia, à Pompéi, à Herculanum. Ce bourg, ainsi que celui de Resina, qui en est à un quart de lieue, est bâti, dit-on, sur le sol de cette dernière ville, fondée l'an 1342 avant notre ère en l'honneur d'Hercule, et ensevelie par une éruption du volcan, l'an 79 avant J.C. selon les uns, l'an 471 selon les autres. On remarque encore à Portici l'église paroissiale, le vaste et bel édifice de la manufacture de rubans, les écuries du roi, les casernes des gardes du corps et un couvent de franciscains. Ce bourg compte 5,500 habitants. X.

PORTIQUE. (*Architecture.*) C'est une galerie couverte et soutenue par des colonnes, des piliers ou des arcades, sous laquelle on peut circuler et se promener, et qui sert au dégagement d'une cour intérieure ou d'une façade. Elle est le plus souvent voûtée et publique. On appelle aussi de ce nom toute disposition de colonnes dégagées en forme de prostyle ou de péristyle. Chez les Grecs, le mot *stoa* (portique) n'avait pas un sens restreint, et on doit croire qu'il s'appliquait surtout à ces galeries formant, par une ou deux

rangées de colonnes, les péribolès ou enceintes qui régnaient autour de l'*area* des grands temples. Nous entendons comme les anciens le mot *portique*, et nous nous en servons pour désigner de vastes cours en forme de cloîtres, ou une continuité de longues galeries couvertes. On peut se figurer sous cette forme et dans le même plan ces célèbres *stoa* de la Grèce antique, où se tenaient les diverses écoles, soit de gymnastique, soit de philosophie.— Les gymnases, si on en juge par les descriptions des auteurs anciens, étaient environnés de galeries couvertes qui abritaient les portes des grandes salles d'étude : tel était celui d'Olympie; tels furent ceux qu'à Athènes on appela l'*Académie, le Lycée, le Cynosarges*. C'est de ce mot *stoa* que les disciples de la philosophie de Zénon tirèrent le nom de *stoïciens*. Les spacieuses galeries des maisons religieuses du moyen âge diffèrent peu des portiques du paganisme, et il est raisonnable de croire que le célèbre *pœcile* ou *portique*, qui, selon Pausanias, était décoré de peintures, ressemblait à beaucoup d'égards à ces cloîtres dont les murs d'enceintes furent illustrés par les ouvrages de nos plus habiles artistes. — Chez les anciens, les portiques servirent à un grand nombre d'usages, et ils étaient d'un style plus ou moins riche, selon la nature de leur destination. Les *agora*, ou marchés publics, étaient décorés de portiques semblables à nos halles. Les théâtres, les stades, eurent de vastes portiques. Considérés comme promenoirs couverts, ces galeries trouvèrent place à Rome, dans les bâtiments des simples particuliers qui étaient riches et aimaient le luxe. On construisit des portiques dans diverses expositions, et l'on prenait soin d'y varier la température. Le crypto-portique pratiqué sous terre était frais en été, tiède en hiver. — On n'a que des données fort incertaines sur le plan, l'élévation, le caractère des portiques romains. Dans l'architecture moderne, ils manquent d'un genre qui leur soit propre, et n'ont qu'une destination dépendante et relative. Tous les grands palais d'Italie ont des cours ornées de portiques. On peut mentionner la vaste enceinte de la cour du Vatican à deux rangs de portiques, par Bramante, et la cour des loges du même palais, construite sur les dessins de Raphaël. — Quelques monuments à Paris sont accompagnés de portiques : nous citerons en ce genre la cour de l'hôtel des Invalides, environnée de deux galeries superposées qui dégagent avantageusement toute la partie intérieure de l'hôtel. Beaucoup de places en Italie sont construites dans ce système : la place Saint-Marc à Venise en est un riche exemple. Sous Louis XIII, le goût des portiques s'introduisit en France, et on construisit à cette époque la place Royale et quelques-unes des galeries du Palais-Royal, qui est aujourd'hui si riche en promenoirs couverts. Les rues Castiglione, de Rivoli, des Colonnes, nous montrent tout ce qu'ont d'agréable et d'avantageux des galeries servant de voie publique, et nous espérons qu'à l'avenir on multipliera les constructions de cette nature. A. Fillioux.

PORTLAND (William-Henri-Cavendish Bentinck, 3e duc de), descendant du comte de Portland, homme d'État et ambassadeur en France sous Guillaume III, et frère de lord Bentinck, gouverneur général de l'Inde, naquit à Oxford, le 14 avril 1735. Il fit ses études à l'université de cette ville, et voyagea ensuite sur le continent sous le nom de marquis de Litchfield. De retour en Angleterre, il fut d'abord nommé à la chambre des communes; mais, en 1762, la mort de son père lui ouvrit l'entrée de celle des lords. Il se rangea du côté de l'opposition et combattit les ministères de lord Bute et de George Grenville. Lors de la nomination du marquis de Rockingham, son ami, à la place de premier lord de la trésorerie, il fut fait grand chambellan de la maison du roi, emploi qu'il perdit l'année suivante, lors de l'avénement aux affaires du duc de Grafton. Ce ministre, si décrié par les attaques du pseudonyme Junius, montra contre lord Portland, un de ceux à qui on a attribué ces Lettres, une animosité toute personnelle, et voulut, dans un intérêt électoral, le dépouiller de possessions dont sa famille jouissait depuis 70 ans dans le comté de Cumberland. Néanmoins lord Portland l'emporta devant les électeurs et devant les tribunaux. Il continua de faire partie de l'opposition pendant toute la guerre d'Amérique; mais en 1782, il fut créé lord lieutenant d'Irlande, et plus tard premier lord de la trésorerie dans le ministère de coalition formé par Pitt et North. A sa dissolution, il rentra encore une fois dans l'opposition dont il se sépara avec éclat en 1792. Pour prix de son adhésion à la politique de Pitt, il fut nommé chancelier de l'université d'Oxford, secrétaire d'État de l'intérieur et lord lieutenant du comté de Nottingham. Il resta en place malgré les changements de cabinet qui eurent lieu en 1801 et en 1804; mais l'année suivante, il fut sacrifié à Addington avec qui Pitt venait de se réconcilier. Par suite de la mort de Fox, en 1806, le duc de Portland redevint premier lord de la trésorerie, quoique seulement à titre nominal, car Perceval était le chef réel du ministère. Il donna sa démission en

sept. 1809, et se soumit à l'opération de la pierre, à laquelle il succomba le 30 oct. suivant. Son fils, WILLIAM-HENRI-CAVENDISH SCOTT-BENTINCK, 4e duc de Portland, né le 24 juin 1768, fait partie de la chambre des pairs. Il a été président du conseil et lord du sceau privé sous le ministère Canning, en 1827. RATHERY.

PORTO, en portugais O PORTO, c'est-à-dire *le port* par excellence. C'est la seconde ville du Portugal, dans la province d'Entre-Duero-e-Minho, bâtie en amphithéâtre sur deux hauteurs du bord septentrional du Douro. Un pont de bateaux l'unit à Villanova, qui forme un des cinq *bairros* ou arrondissements de la ville. Sa position est très-agréable; on y comptait autrefois 90 églises et 17 couvents. Parmi les premières, on remarque la Sé ou cathédrale, l'église dos Lerigos surmontée d'un clocher très-élevé, etc. Elle possède de grands édifices; les palais particuliers y sont en assez grand nombre. Mais c'est surtout le commerce maritime qui anime cette ville peuplée de 80,000 âmes, et son port dont l'entrée est pourtant très-difficile. C'est par ce port que s'exportent les vins de la province et autres denrées ou marchandises. Porto a beaucoup de maisons de commerce tenues par des étrangers, et l'Angleterre y possède une grande factorerie.

Cette ville a été fondée par les habitants de Cale, dont elle devint une sorte de faubourg sous le nom de *Portus Callus,* plus tard *Gallus,* d'où dérive celui du royaume. *Voy*. PORTUGAL.

VINS DE PORTO. Toutes les provinces du Portugal ont des vignes, et le vin est, comme on sait, un de ses principaux articles d'exportation; mais les vendanges des diverses provinces diffèrent beaucoup de qualité : ainsi le Minho et l'Alem-Tejo ne donnent que des vins très-ordinaires; l'Estramadure produit les bons muscats de Setubal et de Carcavelos, et on récolte de bonnes qualités aux environs de Torres-Vedras, de Lisbonne, d'Ourem, etc.; des vins blancs délicats sont le produit des vignes de l'Algarve; mais ce sont surtout les provinces de Beira et de Tras-os-Montes qui fournissent les vins destinés à l'exportation, et connus sous le nom de vins de Porto, parce que c'est dans ce port qu'on les embarque pour l'étranger. On les récolte sur les bords escarpés du haut Douro, dans un espace d'environ 8 lieues carr. C'est le commerce de ces vins qu'en 1756 le ministre Pombal imagina de confier à une compagnie privilégiée, et cette compagnie a exercé son monopole jusqu'à nos jours, au grand détriment de la liberté du commerce, mais à l'avantage du petit pays vinicole mis sous sa direction. D'après son privilége, cette compagnie envoyait, après chaque vendange, des dégustateurs chez les vignerons pour classer leurs vins, les achetait d'après les taux fixés, et se chargeait du débit par elle-même. Ils s'exportaient en grande partie pour la Grande-Bretagne et pour le Brésil. Dans le temps de la guerre entre la France et l'Angleterre, celle-ci en consommait jusqu'à 30,000 pipes par an et même davantage; et maintenant encore près des $^{9}/_{10}$ de la récolte sont pris par les Anglais. Ce qui a habitué ceux-ci aux vins de Porto, c'est la quantité d'eau-de-vie que les Portugais y mêlent. DEPPING.

PORTO-RICO ou mieux PUERTO-RICO (port riche), une des grandes Antilles espagnoles, fut découverte, en 1493, par Christophe Colomb, qui l'appela *San-Juan-Bautista,* en commémoration du saint que l'on fêtait ce jour-là. Les Indiens la nommaient *Borinquen.* Située par 18° de lat. N. et 68° de long. occ., cette île a une superficie estimée à 4,747 kilom. carr. Son sol, généralement fertile, est agréablement entrecoupé de collines et de vallées; il a été souvent dévasté par les ouragans, notamment par ceux de 1742 et de 1825. La plus haute montagne de l'île, la *sierra de Luquillo,* s'élève à près de 1,137m. On y trouve une foule de sources d'eaux abondantes. Les prairies sont semées çà et là de lacs limpides. Le pays est exempt de ces animaux nuisibles qu'on rencontre dans d'autres parties du nouveau monde. Il produit des bois de construction et d'ébénisterie, l'indigo, le cacao, le palmier, l'oranger, l'ananas, le goyavier, la canne à sucre, le riz, le maïs, le café, le tabac, etc. Les troupeaux y sont nombreux, mais l'industrie se borne aux arts de première nécessité. La population de l'île, qui, en 1778, n'était que de 80,650 individus, était, en 1834, de 357,086, dont 188,869 blancs, 101,275 mulâtres libres, 41,818 nègres libres et 25,124 esclaves.

Les principaux ports sont ceux de *San-Juan de Puerto Rico,* capitale de l'île, ville de 30,000 âmes, bien bâtie et fortifiée, située sur la côte septentrionale, dans une presqu'île jointe à la grande terre par un isthme étroit; Mayagues, Ponce, Aguadilla, Guayama et Faxardo. Leur mouvement, en 1836, a été de 1,228 navires jaugeant 93,477 tonneaux à l'entrée, et de 1,198 de 92,286 tonneaux à la sortie. Les objets d'exportation sont surtout le sucre, le café, les bestiaux, le tabac, le rhum et le coton; les importations consistent en farine, poisson salé et autres articles de subsistances, vins, machines et outils, objets manufacturés.

Lors de la découverte de l'île par Colomb, les insulaires s'enfuirent dans les bois ; un aventurier de sa troupe, Juan Ponce de Leon, obtint, en 1508, du gouverneur de Saint-Domingue l'autorisation de l'explorer. Séduit par l'or qui s'y trouvait alors en abondance, il résolut d'y former un établissement, projet que Christophe de Soto-Mayor et Cerron s'apprêtaient de leur côté à exécuter. Après des disputes entre les Européens et des luttes contre les Caraïbes et les insulaires, l'île fut définitivement soumise ; mais n'y trouvant plus d'or, les colons l'abandonnèrent en partie, et de nombreux fléaux la rendirent déserte. Enfin l'Espagne comprit l'importance d'une possession qui, située entre l'ancien monde et le Mexique et les États-Unis, semble former, par la bonté de ses ports, une échelle naturelle pour les vaisseaux qui parcourent ces régions. Porto-Rico est resté soumis à l'Espagne au milieu des troubles qui ont agité les anciennes colonies de cette métropole. Une conspiration tentée en 1822 a complétement avorté. X.

PORTRAIT, imitation par le dessin, la peinture ou la gravure, de la figure d'une personne en grand ou en petit. Le portrait sculpté a reçu le nom de buste, s'il est en ronde bosse, ou de médaillon s'il est en bas-relief. — On disait jadis *pourtraict*, *pourtraire*, *pourtraicture*, des deux mots latins *pro trahere* (tirer, ou tracer, pour). C'est sans doute par cette raison qu'on a dit et qu'on dit encore, parmi les gens du peuple, *tirer en portrait*. — On fait des portraits à la plume, au crayon, au pastel, à l'huile, à l'aquarelle, en miniature, en émail, sur porcelaine, en gravure, en lithographie, etc. — On appelle *portrait flatté* celui qui embellit en diminuant habilement les défauts du visage, et *portrait chargé* celui qui enlaidit en les augmentant. On désigne par le nom de *portrait en pied* celui qui représente une personne tout entière, soit en grand, soit en petit, debout ou assise. On sait que Néron, au rapport de Pline, eut la fantaisie de se faire peindre en pied sur une toile de 120 pieds, et que cette *pourtraicture* fut détruite par la foudre. — Chez les anciens, il n'y avait pas de peintres adonnés exclusivement à la peinture de portraits ; cette partie de l'art était exercée par les peintres d'histoire. Apelles fut celui qui obtint en ce genre la plus grande célébrité. Ce fut seulement pendant le dernier siècle de la république romaine qu'une artiste grecque, Lala de Cyzique, acquit de la réputation en se bornant à peindre le portrait. Lors de la renaissance, les grands artistes suivirent l'exemple de ceux de l'antiquité, et les plus beaux portraits sont dus aux pinceaux de Raphaël, Titien, Holbein, Léonard de Vinci, Paul Véronèse. Van Dyck lui-même fut habile peintre d'histoire, et c'est en Angleterre seulement, par suite de circonstances particulières, qu'il se restreignit à faire le portrait d'un grand nombre de personnes éminentes. — La ressemblance est sans doute le principal mérite d'un portrait ; mais, sous le rapport de l'art, la beauté d'exécution tient quelquefois le premier rang. Dans certains cas et selon certaines affections, un portrait mal peint, mais fort ressemblant, sera préféré, tandis que dans d'autres un portrait moins ressemblant, mais traité avec une grande supériorité de talent, sera regardé comme plus précieux. — Les grands peintres d'histoire ont tous traité le portrait avec supériorité, parce qu'ils y ont apporté le même génie que dans leurs tableaux. Mais lorsque l'art a déchu, lorsque les peintres d'histoire, cessant d'étudier rigoureusement la forme, se sont occupés de l'arrangement et de la couleur de préférence au dessin, il a surgi nécessairement une classe de peintres portraitistes, qui ont étudié plus attentivement la figure, et qui sont arrivés à faire le portrait avec un talent et une ressemblance que les peintres d'histoire de leur époque n'auraient pu égaler. A partir de ce point, cet art spécial a eu aussi ses vicissitudes. Après s'être occupé presque uniquement du visage, on s'est occupé, et beaucoup trop, des accessoires : ce fut là principalement le défaut du célèbre Rigaud, peintre de Louis XIV. — Sous le règne de Louis XV, ce fut une autre manie : on sembla se soucier peu de la ressemblance ; car, d'une part, les portraitistes firent à toutes les femmes de grands yeux, de petites bouches, des joues également roses et rondes, et, d'autre part, on parut s'étudier, pour éviter d'être reconnu dans son portrait, à prendre les déguisements les plus grotesques ; toutes les femmes se firent peindre en Diane, en Flore ou en Vénus, et les hommes en Mars ou en Apollon. Les flatteries que Louis XIV avait eu le tort d'accepter de la main de Lebrun furent sans doute la cause de toutes ces sottises. Par une juste et remarquable compensation, ce fut, 50 ans plus tard, une artiste célèbre du même nom, Mme Lebrun, qui commença la contre-révolution dans le portrait. David et les peintres sortis de son école le ramenèrent à la pureté, à l'exactitude et au bon goût. Depuis, le genre portrait a parfois tergiversé sous le pinceau de peintres plus ou moins habiles qui ont cherché des *manières* plutôt que la nature, ou qui se sont faits imitateurs de certaines écoles, soit anciennes, soit étrangères ;

mais la supériorité est restée, comme à l'époque de la renaissance, aux peintres d'histoire, et à ceux qui, se destinant spécialement au genre portrait, ont cependant commencé par faire sous leur direction des études sérieuses. Il est difficile, scabreux même, vu la susceptibilité des amours-propres, de désigner ceux des artistes contemporains qui tiennent le premier rang sous ce rapport. Si d'utiles enseignements sont à donner au peintre de portrait, des recommandations non moins utiles sont à faire aux personnes qui se font peindre. Toutes les erreurs, tous les ridicules signalés avec raison dans les portraits de certaines époques, amènent à conclure que la personne qui veut être reconnue dans son portrait doit se présenter devant le peintre comme elle se présente habituellement, dans son costume ordinaire, dans son allure ou son attitude naturelle, avec l'expression que ses traits ont de coutume, et non pas avec cet éternel et stupide sourire qu'on se fait une loi d'exagérer et de clouer sur toutes les lèvres. La physionomie, l'expression vraie, sont tellement importantes dans un portrait, elles en sont tellement l'âme et la vie, qu'on a dit avec raison qu'un portrait peint ou sculpté, où le talent de l'artiste a su rendre la véritable physionomie du modèle, bien que quelques imperfections puissent exister dans l'imitation partielle des traits, est plus ressemblant qu'un portrait moulé sur nature, où les traits sont d'une exactitude qu'on ne saurait contester, mais où la contrainte et l'apréhension ôtent nécessairement à la physionomie son jeu ordinaire. Ch. Farcy.

Portrait au pastel. Ce genre de peinture, qui s'exécute sur papier avec des crayons de diverses couleurs, ne s'appliqua d'abord qu'à des ouvrages peu finis. Les artistes s'en servirent pour esquisser leurs premières pensées. Il était difficile d'obtenir avec ce procédé des lignes précises : comme les contours s'effaçaient au moindre contact, on imagina de les arrêter à la plume, et de rendre solide la couleur des crayons en la lavant. Il ne resta dès lors qu'un dessin pâle, mais solide, et qui n'était plus le pastel avec ses qualités premières, la fraîcheur et un certain accent de mollesse harmonieuse. Beaucoup de croquis des maîtres italiens et flamands sont rendus de cette manière. Cependant, le pastel proprement dit se perfectionna par l'usage qu'en firent des dessinateurs soigneux et exercés. Les graveurs, les portraitistes surtout, s'habituèrent à chercher dans le pastel des effets de lumière et de couleur, à y étudier de ces ressources, de ces traits légers et spirituels que jusqu'alors on n'avait encore demandé qu'au fini de la peinture à l'huile. De la sorte, on conserva la fougue de la première exécution, et d'ailleurs on put retoucher et corriger à son aise les défectuosités, les incorrections, qui, d'ordinaire, accompagnent toute esquisse. On en vint bientôt à obtenir des ouvrages terminés et d'un aspect fort agréable. — Le talent gracieux de la célèbre Rosalba contribua beaucoup à mettre en vogue la peinture au pastel, et Robert Nanteuil, dont le spirituel burin fait tant d'honneur à l'art français, peignait ses modèles aux crayons de couleur avant de les graver : ainsi fut d'abord étudié le beau portrait de Louis XIV. On peut encore juger, par le petit nombre des pastels de ce maître qui sont parvenus jusqu'à nous, de la finesse, de la moelleuse légèreté de son crayon. Puis vint Latour, illustré par les poëtes de son époque, et le prince du genre pastel; il surpassa tous ses devanciers. Son art délicat et périssable nous a transmis les plus jolis visages du XVIIIe siècle, qui se retrouve tout entier avec ses allégories idylliques, son caractère coquet, frivole, philosophique et spirituellement maniéré dans ses portraits pâlis, qui semblent avoir emprunté au temps une expression qui les complète à nos yeux. — Latour exécutait ses pastels sur du papier gris, un peu roux, qu'il collait sur un cadre de bois léger; puis il couvrait sa peinture d'une glace qui lui servait de vernis en liant et adoucissant les couleurs. — Greuze et François Boucher ont souvent rendu avec bonheur leurs fraîches carnations au moyen de ce genre de peinture, qui, de nos jours, a repris dans le beau monde une certaine faveur, et se recommande désormais par de nouveaux perfectionnements. — Il ne faut pas oublier que le procédé primitif pratiqué vers le milieu du XVIIe siècle était fort simple. On déposait seulement sur un papier pelucheux la poussière de crayons de couleurs diverses, et, au moyen de l'estompe, on unissait et adoucissait les teintes. La manière nouvelle est plus compliquée, et paraît plus solide que l'ancienne. A. Fillioux.

PORT-ROYAL, nom célèbre dans l'histoire du XVIIe siècle, et sous lequel on désigne deux abbayes de religieuses, situées l'une auprès de Chevreuse (Seine-et-Oise), à 5 lieues de Paris, et l'autre à Paris même, dans le faubourg Saint-Jacques. De là vient la double dénomination de *Port-Royal de Paris* et de *Port-Royal des Champs*. Cette dernière maison, bien plus ancienne que l'autre, fut, dit-on, baptisée par Philippe-Auguste qui, emporté un jour par l'ardeur de la chasse, s'arrêta en ce lieu sur les bords

d'un étang, et résolut d'y faire construire un monastère. Quoi qu'il en soit de cette légende, le vœu du monarque ne tarda pas à être exaucé par Mathilde de Garlande, épouse de Matthieu Ier de Montmorency-Marly, qui, assistée de l'évêque de Paris, Eude ou Odon de Sully, jeta, en 1204, les fondations de l'abbaye de Port-Royal, et y plaça 12 religieuses de l'ordre de Saint-Bernard de Citeaux, pour prier *à l'intention et à l'heureux retour de son mari*, engagé dans la 4e croisade. L'église, confiée aux soins de l'architecte Robert de Luzarches, fut placée (1229) sous l'invocation de Notre-Dame. Saint Louis donna à l'abbaye naissante une rente sur ses domaines, et, en 1223, le pape Honorius III lui accorda de grands priviléges, parmi lesquels nous distinguerons celui de recevoir des séculières sans prononcer de vœux, faculté qui devint plus tard une des principales sources de sa grandeur et en même temps de sa ruine.

L'abbaye devenue riche, le relâchement survint, et la règle de Saint-Bernard tomba en oubli. Il était réservé à une jeune fille de 17 ans de mettre seule une digue au torrent et d'attacher à Port-Royal un renom impérissable. Marie-Angélique Arnault, fille d'un riche et célèbre avocat du parlement de Paris, Antoine Arnault, et sœur du grand Arnault (*voy.*), avait 11 ans lorsqu'on la fit abbesse, le 5 juillet 1602, et elle n'en avait pas 17 lorsqu'elle entreprit (1608) de porter une réforme hardie dans la maison si prématurément confiée à ses soins. Elle commença par élever une barrière entre son couvent et le monde qui n'y avait qu'un trop facile accès. Une muraille fut construite autour des bâtiments, et la grille du parloir ne s'ouvrit plus devant les visiteurs. En moins de 5 ans, la jeune abbesse, aidée de sa sœur Agnès, qui avait été élevée à Saint-Cyr, et qu'elle avait fait venir auprès d'elle, compléta sa réforme. Les 13 religieuses professes qu'elle avait trouvées en prenant possession de son abbaye, donnaient aux plus novices l'exemple d'une soumission sincère aux austérités de la règle. La mère Angélique fut alors conviée à aller établir cette règle dans diverses abbayes; et plusieurs abbesses vinrent elles-mêmes s'instruire de leurs devoirs à Port-Royal. Mise par l'abbé de Citeaux, à la place d'Angélique d'Estrées, sœur de la belle Gabrielle, à la tête de l'abbaye de Maubuisson, la mère Angélique Arnault y demeura 5 ans, occupée à y rétablir le bon ordre. C'est pendant ce temps qu'elle eut occasion de connaître saint François de Sales et qu'elle se mit sous sa conduite spirituelle. Vers les derniers temps de son séjour, le roi jugeant à propos de remplacer l'ancienne abbesse, avait donné Maubuisson à Mme de Soissons, fille naturelle du comte de Soissons et sœur naturelle de la première duchesse de Longueville. La mésintelligence n'ayant pas tardé à éclater entre elle et la mère Angélique, celle-ci se retira enfin à Port-Royal, accompagnée des 30 religieuses fidèles qui s'étaient déjà dévouées à son sort. La mère Angélique s'adjoignit alors sa sœur Agnès qui venait de rédiger les constitutions de Port-Royal. C'est aussi à la même époque qu'elle entra pour la première fois en relation avec l'abbé de Saint-Cyran, qui eut une si grande influence sur les destinées de son abbaye; mais ce n'est que 10 ans plus tard qu'il devint son directeur.

En 1625, la maison était beaucoup trop étroite pour contenir les 80 religieuses dont elle se composait. Sa situation d'ailleurs, au milieu de marais et de bas-fonds malsains, était une source incessante de maladies. C'est alors que la mère d'Angélique, qui avait résolu de se faire religieuse sous la conduite de sa fille, acheta à Paris une vaste maison, connue sous le nom d'hôtel de Clagny et située rue de la Bourbe, dans le faubourg Saint-Jacques. Toute la communauté y fut transférée, dans le courant de l'année 1626. Un chapelain resta seul aux Champs avec quelques domestiques. Par le crédit de la reine Marie de Médicis et en vertu d'un bref du pape Urbain VIII (juin 1627), la nouvelle abbaye échappa à la suprématie de Citeaux et passa sous la domination immédiate de l'archevêque de Paris, qui était alors le célèbre Paul de Gondi. En outre, l'abbesse devint élective, et l'élection dut se renouveler tous les trois ans. Pour donner l'exemple de la soumission aux nouveaux statuts, la mère Angélique se démit de sa dignité, ainsi que sa sœur Agnès, la coadjutrice. Déjà Zamet, évêque de Langres, qui était l'âme de tous ces changements, avait projeté d'établir une union intime entre Port-Royal de Paris et l'abbaye de Tard, près Dijon, qu'il voulait aussi soustraire à la juridiction de Citeaux. Deux religieuses y furent envoyées; mais l'une d'elles, revenue à Port-Royal lors de la démission de la mère Angélique et choisie premièrement pour la remplacer, apporta dans la communauté des idées novatrices qui firent le désespoir de l'ancienne abbesse. Aussi accueillit-elle avec joie la proposition de commencer un nouvel établissement qui venait d'être autorisé en faveur de Louise de Bourbon-Soissons, duchesse de Longueville, et qui, sous le nom de *filles du Saint-Sacrement*, fut fondé, en 1630, à Paris, dans la

rue Coquillière. Angélique Arnault y passa, le 8 mai 1633, avec 3 religieuses et 4 postulantes. Par malheur, les prélats chargés de la direction de la maison ne s'entendirent pas, et la désunion éclata tout à coup à l'occasion d'un petit écrit de la mère Agnès, le *Chapelet secret*, que le pape supprima. D'un autre côté, l'influence de l'évêque de Langres avait fait place, dans la maison, à l'influence d'un homme dont la destinée devait désormais devenir inséparable de celle des religieuses de Port-Royal, Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, le maître et l'ami ou plutôt le Séide de Jansénius. L'archevêque de Paris, sur les plaintes de Zamet, se mit en devoir de faire cesser les discussions. La mère Angélique fut renvoyée à Port-Royal en février 1636; et les échanges de religieuses entre cette communauté et celle de Tard cessèrent. La réélection d'Agnès consomma cette révolution intérieure. Toutefois, Zamet n'y gagna rien, et, à Port-Royal, comme chez les filles du Saint-Sacrement, il lui fallut céder à l'influence toujours croissante de Saint-Cyran. En se retirant, il eut beau entraîner son adversaire, l'esprit de l'abbé se perpétua à Port-Royal dans la personne de l'abbé Singlin, qui y fut admis à titre de confesseur. Et puis, Saint-Cyran n'avait pas quitté Paris, et il venait deux ou trois fois par semaine réchauffer par sa présence et ses conseils le zèle des religieuses et des solitaires qui commençaient à affluer autour de Port-Royal.

Le premier exemple de cette renonciation au monde pour les règles austères de Saint-Bernard fut donné par l'avocat Lemaistre, neveu de la mère Angélique, qui abandonna les gloires du parlement, en 1638, pour aller s'ensevelir à 29 ans dans la retraite, où il fut bientôt suivi par ses deux frères, Séricourt, officier distingué, et de Sacy, le traducteur de la Bible, puis successivement par cinq ou six de leurs amis. Ces pieux solitaires qui, plus tard, furent désignés sous le titre ambitieux de *Messieurs* de Port-Royal, partageaient leur temps entre le travail des moines, l'étude et l'instruction de quelques jeunes gens choisis et confiés plus particulièrement à la direction de l'abbé Singlin et de l'abbé de Saint-Cyran. Cependant l'orage grondait sur la tête de ce dernier, et soit qu'il ne fût pas averti des menées de Zamet et des dispositions malveillantes du cardinal de Richelieu à son égard, soit qu'il dédaignât de s'y soustraire, le 14 mai 1638, il fut arrêté chez lui et conduit au donjon de Vincennes. L'intercession du célèbre Mathieu Molé, son ami, n'eut pas le crédit de lui en faire rouvrir les portes. Bien plus, il fut persécuté jusque dans son œuvre, et 15 jours après son incarcération, les solitaires établis à Paris furent forcés de se retirer à Port-Royal des Champs, auprès de l'humble chapelain que les religieuses y avaient laissé.

Richelieu qui semblait d'abord les avoir oubliés, leur envoya, au mois de juillet, Laubardemont qui les interrogea et les força de se disperser. Les uns vinrent peu à peu se grouper autour de Port-Royal de Paris; les autres se retirèrent à la Ferté-Milon où commencèrent leurs premières relations avec la famille de Jean Racine. C'est là aussi que l'avocat Lemaistre écrivit son mémoire contre Zamet, et sa justification de Saint-Cyran. On ferma les yeux : la sévérité se relâcha à leur égard, et sur la fin de l'été de 1639, ils revinrent au monastère de Paris et à celui des Champs; car, par un effet ordinaire de la persécution, leur nombre s'était considérablement accru, et Port-Royal était devenu comme un lieu de refuge pour les personnes mécontentes du cardinal et de la cour. En rappelant des noms tels que Lancelot, Nicole, Pascal, Arnault et Arnauld-d'Andilly, Lenain de Tillemont, les lumières de Port-Royal, qui vinrent successivement peupler cette retraite, puis les élèves illustres qui en sortirent, les frères Bignon, Achille du Harlay, Racine, le tendre Racine, que l'on vit plus tard payer son tribut à Port-Royal par son histoire de cette maison et son mémoire justificatif pour les religieuses de l'abbaye, nous ferons comprendre aisément l'importance religieuse et politique qui pendant si longtemps s'attacha à cette éblouissante réunion d'hommes et de femmes, dont chacun eut sa part de célébrité. Lorsque Pascal, déjà connu, et qui avait sa nièce et sa propre sœur parmi les religieuses, vint s'installer auprès des solitaires, la cour elle-même céda au torrent, et de fastueux hôtels s'élevèrent bientôt sur les terrains de l'abbaye de Paris et même de celle des Champs. Ce fut d'abord la princesse de Guéménée, puis les marquises de Sablé et d'Aumont, plus tard les ducs et duchesses de Luynes et de Liancourt, plus tard encore (1672), Anne de Bourbon, sœur du grand Condé et 2e duchesse de Longueville.

A la mort de Richelieu (1643), Mathieu Molé parvint à soustraire Saint-Cyran à l'accusation d'hérésie qui avait été portée contre lui, et sa bourse servit à l'impression des premiers écrits que l'ami de Jansénius consacra à l'exaltation du fameux *Augustinus*. Mais Saint-Cyran survécut peu à sa délivrance : il mourut le 11 octobre de la même année.

La communauté prenait dès lors une telle ex-

tension, qu'en mai 1648, plusieurs religieuses professes et deux converses se virent forcées de quitter leurs sœurs de Paris pour aller s'installer de nouveau aux Champs, sous la conduite de la mère Angélique, alors supérieure par élection. Ce retour inespéré fut une fête pour tous les habitants des environs pour lesquels les filles de Port-Royal, quoique pauvres, en raison de leur nombre, avaient établi une infirmerie destinée aux malheureuses paysannes qu'elles fournissaient aussi de vêtements et de linge, selon leurs ressources.

Cependant, la double renommée des religieuses et des solitaires déplut à la Société de Jésus, qui déjà avait à se plaindre de la famille Arnault. En 1594, Antoine Arnault, le père d'Angélique, plaidant pour l'université de Paris, à la suite de l'attentat de Pierre Barrière, avait gagné un procès contre les jésuites; de plus, Port-Royal leur enlevait de jour en jour l'éducation de la jeunesse la plus distinguée du royaume. Ils s'attaquèrent d'abord aux religieuses. Le Père Brisacier commença par insinuer qu'elles ne croyaient pas au mystère du saint sacrement, qui pourtant était leur devise, et il crut même pouvoir jeter des soupçons sur leurs mœurs. L'archevêque de Paris, indigné, les vengea en fulminant une censure; ce qui n'empêcha pas le père Meynier de publier le livre intitulé: *Port-Royal d'intelligence avec Genève contre le saint sacrement de l'autel*. Ces bruits ne furent accueillis qu'avec une trop grande facilité par un jeune monarque prévenu défavorablement. Pour achever la ruine de Port-Royal, on alla même fouiller jusqu'au fond de l'*Augustinus*, publié en 1640, et presque oublié depuis la mort de Saint-Cyran. Le 1er juillet 1649, le docteur Nicolas Cornet commença, devant la faculté de théologie, la fameuse querelle des cinq propositions sur la grâce, contenues dans le livre de Jansénius. Antoine Arnault, le bras droit de Port-Royal, imagina, pour la défense des siens, de condamner aussi les cinq propositions, tout en soutenant qu'elles n'avaient jamais existé dans l'*Augustinus*. (Nous renvoyons pour l'histoire de cette dispute religieuse à l'article JANSÉNISME.) On sait que les jésuites l'emportèrent, et firent chasser les solitaires de Port-Royal. Le lieutenant civil se chargea lui-même de l'exécution, et contraignit Arnauld à se cacher. La persécution atteignit les religieuses, qui furent privées de leurs novices et de leurs pensionnaires. Port-Royal ne dut alors son salut qu'à un miracle attesté publiquement par les religieuses : Mlle Périer, pensionnaire de ce couvent, et nièce du célèbre Pascal, avait à l'œil un mal qui avait résisté à tous les efforts de la médecine; on fit à Port-Royal la cérémonie de baiser une des épines de la couronne de Jésus-Christ : la malade en ayant touché son œil, parut guérir quelques jours après. La reine mère, édifiée, rendit sa protection à la sainte communauté, les solitaires reparurent; et la foule accourut à Port-Royal pour adorer l'épine de la sainte croix. En même temps, parurent les célèbres *Lettres provinciales* (*voy*. PASCAL); et les jésuites furent condamnés à Rome tout à la fois par l'inquisition et par le pape. Néanmoins, à leur instigation, l'archevêque de Toulouse, de Marcá, dressa, en 1656, un formulaire, adopté tout d'abord par l'assemblée du clergé de France, et dans lequel il condamnait les cinq propositions comme faisant partie du livre de Jansénius. En 1660, le formulaire fut imposé, non-seulement à toutes les communautés de religieuses, mais aussi aux régents de colléges et aux maîtres d'école; on enlevait ainsi d'un seul coup à Port-Royal rebelle le droit de faire des élèves. Devenus tout-puissants auprès du roi, après la mort de Mazarin, le confesseur Annat et l'archevêque de Marca envoyèrent le lieutenant civil et le procureur du roi chasser de Port-Royal de Paris toutes les pensionnaires et les postulantes. Un commissaire du Châtelet eut aux Champs une mission semblable. Le principal épisode de cette nouvelle catastrophe fut la mort de la mère Angélique, qui était accourue à Paris au premier bruit de la visite du lieutenant civil. Elle s'éteignit avec calme, le 6 août 1661, privée du confesseur qu'elle s'était choisi.

Au fond, les religieuses étaient restées étrangères aux questions controversées. Mais lorsqu'on voulut leur faire signer le formulaire de 1656, elles cherchèrent à s'instruire, et finirent par refuser de se soumettre, si l'on n'y ajoutait un préambule, dont la cour ne voulut pas entendre parler. Mais les embarras du clergé, par suite de la démission du cardinal de Retz et de la mort de Marca, son successeur à l'archevêché, puis les dissensions survenues avec la cour de Rome à propos de l'insulte faite au duc de Créqui, permirent à Port-Royal de respirer pendant près de 18 mois. L'affaire de la signature ne reprit que sous l'épiscopat d'Hardouin de Péréfixe. En vain, le nouvel archevêque offrit des concessions, les religieuses avaient eu le temps de s'affermir dans leurs sentiments de résistance. Alors, il commença par leur interdire les sacrements; puis, suivi du lieutenant civil et de la force armée, il se rendit à Port-Royal, fit l'appel

de douze mères, parmi lesquelles se trouvait la mère Agnès, alors âgée de 71 ans, et donna ordre qu'elles fussent disséminées dans des couvents divers. Il les remplaça sur-le-champ par six religieuses de la Visitation. Les filles de Port-Royal voulurent protester; mais l'archevêque leur signifia qu'elles ne seraient relevées de leur excommunication qu'après avoir signé le formulaire. L'obstination des religieuses était loin d'être émoussée par cet échec. Elles osèrent appeler comme d'abus au parlement contre la procédure du prélat. Mais Péréfixe fit évoquer l'affaire au conseil du roi, qui commença par faire jeter à la Bastille l'homme chargé des intérêts temporels de la communauté. Les religieuses se vengèrent en publiant les procès-verbaux de l'archevêque. Ce nouvel outrage eut des suites terribles. Dès le soir même, les novices furent arrachées de la maison de Paris; les officières furent remplacées, et on procéda à l'enlèvement de six religieuses, parmi lesquelles se trouvaient les trois filles d'Arnauld-d'Andilly, qui se porta sur leur passage pour leur donner sa bénédiction. La persécution s'étendit aussi aux filles de Port-Royal des Champs, qui avaient adhéré aux actes de leurs sœurs de Paris. Sur leur refus de signer, l'archevêque en dispersa seize des plus récalcitrantes dans des maisons religieuses (août et novembre 1664). Les solitaires eurent ordre de se séparer. C'est alors qu'Antoine Arnault se retira à Bruxelles, et qu'aidé de Nicole, il publia l'*Apologie de Port-Royal, les Imaginaires,* et autres écrits, dont le but était de prouver l'injustice de la persécution, et qui ne firent que l'aggraver.

Au mois de juillet 1665, on réunit à Port-Royal des Champs toutes les religieuses enlevées de la maison de Paris, et toutes celles qui refusaient encore de signer, au nombre de 71 religieuses de chœur et de 17 converses; et elles y furent retenues en captivité par un exempt et quatre gardes. Elles invoquèrent les tribunaux; mais un arrêt du conseil, en date du 11 février 1666, interdit aux juges de connaître de leur cause. Les sévérités redoublèrent; les sacrements furent refusés même aux mourantes; elles n'eurent point de prières après leur mort; défense leur fut faite de sonner les offices, de former chœur, etc. Exaltées par la persécution, elles en appelèrent au tribunal de Jésus-Christ (31 juillet), et mirent dans la main d'une morte une procuration que toutes avaient signée. Cette pièce si originale existe en manuscrit à la bibliothèque royale, et on y peut lire encore ces expressions d'un zèle aux abois : « Seigneur, il est temps que vous agissiez...; nous craignons qu'à la fin le monde ne dise, en insultant à nos malheurs : Où est donc leur Dieu ? »

Pendant que ces déplorables événements se passaient aux Champs, la maison de Paris jouissait d'un calme parfait. Le 16 novembre 1665, une nouvelle abbesse avait été choisie par voie d'élection; et 3 ans après, elle fut confirmée par nomination du roi, qui déclara, à cette occasion, vouloir entrer, comme chef de l'État, dans le droit d'élire. Enfin, le pape Clément IX mit un terme à la persécution. Une modification introduite dans le formulaire permit de penser, tout en condamnant les cinq propositions, qu'elles ne se trouvaient pas dans Jansénius. Dès lors, les religieuses n'eurent plus de prétexte pour refuser leur signature; et l'archevêque leur rendit la participation aux sacrements (17 février 1669). Les solitaires, dont quelques-uns avaient été mis à la Bastille, entre autres le traducteur de la Bible, Sacy, reparurent; et Antoine Arnault fut même présenté au roi. Son livre de la *Perpétuité de la foi* vint mettre le sceau à la réputation de messieurs de Port-Royal, et la conversion de Turenne compléta la réaction. En 1672, retirés aux Champs, près de la duchesse de Longueville, « ils ne contribuaient pas peu, dit Voltaire, à répandre en France le bon goût et la vraie éloquence; mais malheureusement, ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. » Cependant, la présence de la duchesse de Longueville à Port-Royal empêcha pendant longtemps la colère du roi d'éclater. Le monastère et l'école continuaient de prospérer. Depuis l'époque de l'édit de Clément IX, la maison des Champs n'avait plus rien de commun avec celle de Paris; cette dernière était toujours à la nomination royale; l'autre avait conservé son droit d'élection triennale. Dans le partage des biens, Paris avait été favorisé; mais les Champs se dédommageaient en recevant comme autrefois une foule de pensionnaires et de novices. Après la mort de la duchesse de Longueville (1679), l'archevêque de Paris, qui était alors Harlay de Chauvallon, donna ordre de disperser encore une fois les pensionnaires et les solitaires. Défense fut faite en même temps aux religieuses de recevoir des novices jusqu'à ce que leur nombre fût descendu de 73 à 50. Arnault, rejeté dans l'exil, sortit de France, et alla vivre dans les Pays-Bas, au fond d'une retraite ignorée du monde, et connue de ses seuls amis. Cette fois, les rigueurs de la cour et du clergé durèrent sans interruption jusqu'à la mort de l'archevêque, arrivée en 1695. Son successeur,

L. Ant. de Noailles, qui fut depuis cardinal, se relâcha de cette grande sévérité, grâce à l'intercession de Racine, dont la tante, Agnès de Sainte-Thècle, était alors abbesse de Port-Royal. C'est aussi aux efforts de Racine que les religieuses des Champs durent l'inutilité des attaques de celles de Paris, qui, mécontentes de leur séparation, voulaient achever la ruine de leurs sœurs rivales.

Tout à coup, un problème théologique, proposé en Sorbonne, et appelé le *Cas de conscience,* ralluma, en 1702, la querelle du formulaire. Le pape Clément IX envoya, à ce sujet, une bulle qu'on voulut faire signer aux religieuses. Elles le firent, en 1705, mais avec restriction. La cour irritée leur fit retirer de nouveau l'autorisation de recevoir des novices; et à la mort de l'abbesse, l'archevêque leur enjoignit de n'avoir pas à la remplacer. Enfin, le 11 janvier 1709, survint la suppression définitive de Port-Royal des Champs, dont tous les biens furent adjugés à la maison de Paris. Les religieuses firent un dernier effort, en appelant de cette décision à la primatie de Lyon. Mais pour couper court à toutes les résistances, le lieutenant de police d'Argenson eut ordre de se porter à Port-Royal, le 29 octobre suivant. Il l'investit en effet avec la force publique, muni d'un arrêt du conseil du roi, se fit remettre tous les papiers de la communauté, posa les scellés partout, et, en vertu de ses pouvoirs, fit transporter immédiatement dans les différentes maisons les 15 religieuses et les 7 converses qui avaient osé l'attendre. Puis, par arrêt du 22 janvier 1710, la démolition fut ordonnée et aussitôt effectuée. On ne laissa pas même en repos la cendre des Lemaistre, des Arnault, des Racine, etc., qui reposaient sur ce sol sacré. Leurs corps furent exhumés en 1711, et transportés dans les cimetières de Paris ou du voisinage.

Port-Royal de Paris s'enrichit d'une grande partie des dépouilles de la maison des Champs, et continua à subsister sans bruit et sans éclat jusqu'en 1790. Sous la Convention, il prit le nom de *Port-Libre;* et par une ironie sanglante, il fut transformé en prison, d'abord pour les suspects, ensuite pour les militaires. En 1801, on y plaça l'institution de la Maternité; et en 1814, l'hospice de l'accouchement, connu vulgairement sous le nom de *la Bourbe,* à cause de la rue dans laquelle il est situé.

Les querelles de Port-Royal avaient cessé avec la démolition de 1710; mais le souvenir n'en était pas éteint pour cela, et à travers certaines tendances d'opposition religieuse (*voy.* QUESNEL), on peut suivre ses traces jusqu'à la fin du siècle dernier. Aujourd'hui encore, si les esprits se sont refroidis sur les questions qui ont amené la ruine de Port-Royal, ils se gardent bien d'envelopper dans cette même indifférence les œuvres utiles et sérieuses sorties de cette célèbre officine. Sans parler des livres de controverse dus à la plume de Pascal, de Nicole, du grand Arnauld, etc., nous ne pouvons nous dispenser de citer : l'*Histoire ecclésiastique,* de Lenain de Tillemont; les *Méthodes grecque* et *latine,* de Lancelot; la *Logique,* d'Antoine Arnault; la *Bible,* dite de Sacy; les *Essais de morale,* de Nicole; la traduction de l'*Histoire juive de Josèphe,* par Arnauld-d'Andilly, etc.

Beaucoup d'auteurs, appartenant ou même étrangers à la communauté, ont écrit sur Port-Royal. Nous avons déjà mentionné l'*Histoire* écrite par Racine. On peut encore consulter : l'*Histoire générale de l'abbaye de Port-Royal,* par dom Clémencet (Amst. [Paris], 1755-1757, 10 vol. in-12); les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* (Utrecht, 1742, 3 vol. in-12); l'*Histoire de l'abbaye de Port-Royal,* par Besoigne (1756, 8 vol. in-12); les *Mémoires chronologiques et historiques de Port-Royal,* par Guilbert (1re et 3e parties : la 2e manque, Utrecht, 1755-1758, 9 vol. in-12), etc. Au commencement de ce siècle, Port-Royal a trouvé un apologiste dans l'abbé Grégoire, qui publia, en 1801, un livre ayant pour titre : *Les ruines de Port-Royal,* que les journaux d'alors eurent défense d'annoncer. La Collection des Mémoires sur l'histoire de France contient une notice de Petitot, sur *Les travaux de Port-Royal.* Enfin, de nos jours, un jeune théologien allemand, M. Reuchlin, a entrepris une *Histoire de Port-Royal* (Hamb., 1839 et suiv., 2 gr. vol. in-8°); et M. Sainte-Beuve a déjà publié 2 vol. d'un ouvrage entrepris sous le titre de *Port-Royal* (t. 1er, Paris, 1839), et dans lequel il trace un résumé historique et philosophique de toutes les révolutions que nous venons de raconter succinctement. Ce remarquable travail, dont la moitié seulement a paru, est d'autant plus précieux qu'il est naturellement dégagé de toutes les passions qui ont plus ou moins conduit la plume des écrivains des deux siècles précédents. DÉADDÉ.

PORTSMOUTH, le principal port militaire de l'Angleterre, dans le Hampshire, à 116 kilom. S. O. de Londres, par 50° 48′ 3″ de lat. N. et 3° 26′ 23″ de long. occ. Le canal qui sépare l'île de Wight du continent a sa plus large ouverture vers l'orient; là s'étendent la rade de Sainte-

Hélène et celle de Spithead, rendez-vous des flottes anglaises en temps de guerre. Au fond de cette rade, au milieu d'une plage basse, s'ouvre une entrée étroite qui donne accès dans une vaste baie enveloppée par le continent et par l'île de Portsea, etc. Au VIe siècle de notre ère, le lieu le plus important qui s'élevât sur ses rives était Porchester, placé tout au fond, dans la partie la plus reculée. Mais l'ensablement de ses abords lui ayant enlevé peu à peu ses relations commerciales, les habitants l'abandonnèrent en presque totalité et vinrent bâtir, sur le côté oriental de l'entrée dont nous avons parlé, une autre ville à laquelle ils donnèrent le nom significatif de *Portsmouth* (bouche du port). Édouard IV l'entoura de fortifications, et sous Henri VIII, on établit sous ses murs un arsenal militaire, qu'Élisabeth et ses successeurs ont tellement agrandi que c'est aujourd'hui le plus vaste de la Grande-Bretagne. Mais plus Portsmouth augmentait en importance et plus son enceinte devenait étroite : aussi le trop-plein de sa population ne tarda-t-il pas à couvrir les terrains communaux, en créant ainsi à ses portes une nouvelle ville, *Portsea,* aux rues larges et droites, aux places élégantes, aux maisons uniformes, et actuellement cinq ou six fois plus peuplée que sa métropole, qui est restée en dedans de ses bastions et de ses remparts, avec sa vieille physionomie. Portsmouth se compose ainsi de trois parties distinctes : *Portsmouth* proprement dit; *the royal Dock-yard* (l'arsenal royal, au nord; et *Portsea*, à l'est des deux précédents. Tout cela est baigné par les eaux de la baie, qui forme un vaste chenal, tellement protégé des vents par les hautes terres voisines que les plus grands vaisseaux y sont en repos durant les plus violentes tempêtes, si profond qu'ils y évolutionnent sans gêne, si grand qu'il pourrait contenir toutes les flottes de l'Angleterre, d'un ancrage excellent, dégagé de tous dangers, et qui a de plus l'avantage d'être voisin de cette rade de Spithead, où mille voiles peuvent se réunir sans difficulté. Portsmouth renferme quelques édifices dignes d'attention, l'hôtel du gouvernement, ceux du lieutenant gouverneur et de l'amiral, l'hôtel de ville, la douane (élevée en 1829), l'église gothique de Tous les Saints, ainsi que divers monuments funéraires. Quant à l'arsenal, auquel Portsmouth doit toute sa célébrité, c'est sans contredit l'un des plus beaux établissements de ce genre qu'il y ait en Europe. Un bassin appelé *Mill's Pond,* l'étang du Moulin, vaste retenue dont les eaux font mouvoir un grand moulin dépendant de l'office des vivres, le sépare de la ville. Il est défendu, au sud et à l'est, par une forte muraille; au nord et à l'ouest, par la baie. Sa longueur est de 1,050^m, sa largeur moyenne de 600^m, sa superficie d'un peu plus de 48 hect.; l'entrée est au midi. Voici ce qui dans son enceinte présente le plus d'intérêt : l'hôtel du *commissionner* (directeur général), édifice bâti avec magnificence parce que c'est là que descend le chef de l'État lorsqu'il visite Portsmouth; le collége royal de la marine, et l'école des constructeurs de vaisseaux; la corderie, qui a 335^m de longueur, et l'immense magasin situé vis-à-vis d'une place sur laquelle s'élève la statue de Guillaume III, les 3 grandes cales, le petit bassin avec 2 formes, le grand qui a 114^m sur 80, et sur lequel s'ouvrent 4 autres formes; les machines de poulierie inventées par M. Brunel et qui sont devenues aussi célèbres par leur mécanisme ingénieux que par la grandeur de leurs résultats; l'atelier de voilerie et de garniture, superbe édifice qui a 51 fenêtres de face et 200^m de développement; enfin les forges et fonderies de cuivre qui sont immenses. Mais tout l'arsenal n'est pas là. A Portsmouth même est l'office des vivres, qui, pour l'étendue des édifices et le nombre des employés, ne le cède qu'à l'établissement central de Deptford, et le parc d'artillerie, immense dépôt d'armes de toutes espèces, d'outils, de harnais, et qui n'a de rival que celui de Woolwich. Vis-à-vis de Portsmouth, de l'autre côté du havre, s'élève à droite *Gosport,* ville de 6,000 à 7,000 âmes, où se trouvent la brasserie et la boulangerie générales; et à gauche, au milieu de belles prairies, dans une position charmante, le magnifique hôpital maritime de Haslar, qui peut recevoir 2,000 malades. Portsmouth, Portsea et Gosport sont enveloppés de fortifications qui, avec les batteries et les forts dispersés aux environs, constituent un système formidable de défense capable de repousser l'attaque la mieux combinée. Le commerce extérieur de Portsmouth consiste principalement en bois de la Baltique et en œufs importés de France, et cette ville est l'entrepôt d'un cabotage très-actif. D'après les derniers recensements, sa population est de 7,000 individus, celle de Portsea d'environ 35,000, ce qui fait, avec Gosport, un total de 48,000 âmes, auxquelles il faut ajouter la garnison, les équipages, etc. Environ 4,000 ouvriers sont presque constamment employés aux travaux. M. Carthy.

PORTUGAISES (langue et littérature). 1. *Langue.* Ainsi que l'espagnol, le portugais est dérivé du roman ou latin corrompu du moyen âge, légèrement modifié par les idiomes des con-

quérants germains de la péninsule ibérique. Ce n'était même dans l'origine, à proprement parler, qu'un simple dialecte d'une langue, dont le galicien, le catalan et le castillan formaient les autres branches. Mais ce dernier n'était pas encore devenu la langue dominante de l'Espagne que déjà l'idiome du Portugal se constituait à part, grâce à l'indépendance politique de bonne heure acquise par ce pays, et gagnait rapidement du terrain dans les districts enlevés aux Arabes par son roi Alphonse I[er]. De cette époque date le mélange de la nouvelle langue avec l'arabe qui la pénétra aussi fortement que ses sœurs d'Espagne. La douceur des voyelles et les intonations nasales lui étaient communes avec le galicien, la poétique *lingua gallega,* dont elle s'éloignait peu primitivement; elle se rapprochait du catalan par les contractions et par la brièveté dans les formes grammaticales et dans le son des mots. Son affinité avec le castillan était aussi très-grande à beaucoup d'égards; néanmoins, elle en différait essentiellement par l'abondance des consonnes sifflantes, par le rejet des aspirations et par l'intonation nasale. Cette dernière particularité, jointe à la manière d'articuler la lettre *j,* la lettre double *ch,* et les syllabes muettes à la fin des mots, lui donne avec le français un point de ressemblance qu'on a voulu expliquer en se reportant à l'influence exercée par les premiers souverains du pays et les nobles venus de France, à leur suite, aux jours de la fondation de la monarchie en Portugal. Les Portugais et les Espagnols soutiennent respectivement la prééminence de leur langue. Quoi qu'il en soit, ces derniers ont su rendre justice, sous un certain rapport, à la délicatesse et à l'expression mélodieuse de l'idiome rival, en l'appelant *la langue des fleurs.*

Les Portugais se servent peu de la lettre *l* qu'ils retranchent souvent tout à fait, ou du moins qu'ils aiment à remplacer par une autre consonne dans le corps des mots. Ainsi *dolor* se contracte en *dor,* et *Alfonso* devient *Affonso :* c'est ce qui a fait dire à Sismondi que leur langue est un *castillan désossé.* Il est à remarquer qu'elle est de tous les idiomes romans celui qui s'est le moins écarté de sa souche primitive, le latin. Plusieurs gallicismes s'y sont introduits dès le XV[e] siècle [1]. L'orthographe portugaise n'est pas encore fixée parfaitement. Le portugais est d'un usage très-agréable dans la conversation familière, et on ne saurait nier qu'il n'ait le mérite de plus de concision, de légèreté et de simplicité que l'espagnol, essentiellement pompeux. L'abondance des synonymes, des diminutifs et des augmentatifs lui donne autant d'ampleur que de variété dans l'expression. Dans les contrées lointaines que la nation portugaise remplissait autrefois de son nom, elle n'a laissé que sa langue pour en rendre témoignage : en effet, celle-ci est encore aujourd'hui très-usitée dans le trafic du littoral africain et des ports de l'Inde.

Le premier auteur qui s'est occupé du portugais, c'est Duarte Nunez de Liam, qui vivait au temps de la domination espagnole en Portugal, et dont le livre, *Origem da lingua portugueza* (Lisb., 1606), est encore consulté avec fruit. On trouve aussi d'excellentes remarques sur les rapports de cette langue avec l'arabe dans les *Vestigios da lingua arabica em Portugal,* par João de Sousa. Le cardinal patriarche de Lisbonne vient de publier des recherches sur les mots empruntés aux langues orientales en général. La meilleure grammaire portugaise est celle intitulée : *Arte da grammatica portugueza de Pedro Jose de Figueiredo* (Lisb., 1799); le meilleur dictionnaire est celui du Brésilien Antoine de Moraes Silva (Lisb., 1789, 2 vol. in-4°) : c'est un abrégé réfondu du Lexique, en 10 vol. in-fol., du P. Bluteau. Il n'a été publié qu'un seul vol., contenant la lettre A, du dictionnaire de l'Académie portugaise (1793, in-fol.). Parmi les grammaires portugaises à l'usage des Français, on cite celles de MM. Fonseca et Constancio, qui ont aussi publié des dictionnaires de ces deux langues; le dictionnaire le plus récent est celui de M. l'abbé Roquette, Paris, 1814.

II. *Littérature.* La direction primitive de la littérature en Portugal fut essentiellement poétique. Les seigneurs du midi de la France, qui avaient suivi Henri de Bourgogne lors de son établissement en Portugal (1090), devaient naturellement chercher à faire revivre dans leur nouvelle patrie les traditions de cette suave poésie des troubadours qui les avait charmés dans leurs châteaux. Grâce à leur impulsion, l'art lyrique fleurit de bonne heure sur le sol portugais, et dès le XII[e] siècle, sous le roi Alphonse I[er], on voit paraître deux poëtes nationaux, Gonzalo Hemiguez et Egaz Moinz. Toutefois, leurs productions sont peu intelligibles aujourd'hui. A partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle, la culture de la poésie prit un nouvel essor, encouragée qu'elle était par l'exemple du roi Denys, fondateur de l'université nationale, et par ses successeurs, qui s'y livrèrent eux-mêmes avec

[1] *Voir* un *Traité* sur ces gallicismes dû au cardinal patriarche de Lisbonne, vice-président de l'Académie.

amour. Les *redondilhas*, la plus ancienne des formes de rimes populaires en Portugal et en Castille, s'étaient alors fixées dans ces contrées comme un retentissement des chants militaires des Romains, avec lesquels elles offrent une analogie remarquable; mais dès le XIVe siècle commença l'empire de la poésie italienne, qu'on reconnaît déjà clairement dans quelques sonnets portugais de cette époque. L'infant don Pedro, fils de Jean Ier, traduisit lui-même les sonnets de Pétrarque.

Le XVe siècle, qui fut l'âge héroïque du Portugal, vit éclore la première fleur de la poésie nationale, les *romances*, genre par lequel elle conserve un lien de famille avec la littérature castillane. Néanmoins, les recueils de chansons ou *cancioneiros* portugais de cette époque, dont le plus renommé est celui de Garcia de Resende, imprimé en 1516, sont beaucoup plus riches en poëtes appartenant au Portugal, que ne le sont les recueils contemporains de même genre appartenant à l'Espagne. Malheureusement pour la poésie portugaise, qui était surtout une poésie de cour, elle aurait cru déroger en s'appliquant, comme l'a fait la poésie espagnole, au perfectionnement d'un genre populaire, tel que les *chacras*, ces chansons originales des pâtres et des laboureurs, fidèles à l'ancienne forme des redondilhas. Négligeant ainsi la source vive des impressions de la nature et recherchant de préférence une beauté factice, elle s'égara dans la sensiblerie et dans un genre idyllique larmoyant et de pure convention. Un poëte célèbre à la cour d'Emmanuel le Grand, Bernardin Ribeyro, paraît avoir surtout contribué par ses églogues, aujourd'hui presque oubliées, à déterminer chez ses compatriotes cette prédilection pour la poésie pastorale romantique, dont la littérature portugaise n'a pu jusqu'ici se dépouiller entièrement. Avec Saa de Miranda (1495-1558) le triomphe de l'influence de la littérature italienne sur l'ancien goût national en poésie fut décidé. Saa, chéri et admiré de ses contemporains, appartient en même temps, ainsi que son compatriote Montemayor, à la littérature espagnole, pour la plus grande et la meilleure partie de ses compositions. Les deux comédies que le premier a laissées en portugais ne sont toutefois que de pâles imitations de Plaute et de Térence. Néanmoins Antonio Ferreira et, à sa suite quelques poëtes plus jeunes, tels qu'Andrade, Caminha, Jeronimo Cortereal et Diego Bernardès, prirent Saa pour modèle et formèrent l'école qu'on peut appeler classique, mais qui ne réussit pas plus que son chef à se populariser. Pourtant Ferreira s'était montré jaloux de ne faire honneur de sa muse qu'à sa langue maternelle; mais le ton froid de ses odes, de ses élégies et de ses sonnets, où il ne visait qu'à la pureté du style, était peu propre à émouvoir vivement.

L'art dramatique n'occupe qu'un rang secondaire dans la littérature portugaise. Saa de Miranda y fut éclipsé par son contemporain Gil Vicente (m. 1557), dont un illustre Portugais a apprécié le mérite et l'influence dans cet ouvrage. L'homme qui devait surtout élever un monument immortel à la poésie portugaise fut Camoëns, que son poëme des *Lusiades* place au rang des premiers chantres épiques de tous les âges et de tous les pays. Parmi les poëtes qui lui succédèrent, aucun n'hérita de son génie. Francisco Rodriguez Lobo, qui appartient à la seconde moitié du XVIe siècle, est peut-être le seul qu'on puisse encore mentionner, comme auteur d'un poëme héroïque : *Nuno Alvarez Pereira*. Mais bientôt le vieil engouement pour le genre pastoral envahit de nouveau la littérature et se répandit, au XVIIe siècle, en un déluge de sonnets. Une collection de ces derniers a été publiée par Mathias Pereira da Sylva sous le titre prétentieux de *A Fenix renascida*, ou *Obras poeticas dos melhores ingenhos portuguesez* (2e éd., Lisb., 1746, 5 vol.). On en possède une autre un peu ridiculement intitulée, *Eccos que o clarim de fama dà; Postilhao de Apollo*, etc. (Lisb., 1761).

Au XVIIIe siècle, les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains subjuguèrent à leur tour le Portugal et y introduisirent le goût français. Cette révolution, toutefois, s'opéra trop superficiellement pour affranchir la poésie indigène de son ton de plus en plus langoureux. Le plus renommé des auteurs de bucoliques de cette époque fut le Brésilien Claudio Manuel da Costa, dont les œuvres parurent en 1768, à Coïmbre. Dans les autres genres, tous faiblement cultivés, il suffira de citer parmi le petit nombre de ceux dont les noms méritent encore d'être sauvés de l'oubli, le général François-Xavier de Meneses, comte d'Ericeyra, qui entretint une correspondance avec Boileau, dont il traduisit l'*Art poétique* en vers portugais, et qui composa le poëme de *la Henriqueida* (Lisb., 1741). Il y chanta le fondateur de la monarchie portugaise, mais sans retrouver aucune de ces inspirations puissantes qui ont fait la gloire de Camoëns. A côté de cette œuvre épique, on doit en ranger une autre du même genre, intitulée l'*Uraguay* (Lisb., 1769) : elle a pour auteur Jose Basilio da Gama, et célèbre les exploits auxquels on dut la conquête du

Paraguay. L'art dramatique non plus ne vit éclore aucune production nouvelle qui pût y déterminer le moindre progrès.

Enfin le vieux style bucolique dut céder aux efforts réunis de tous les hommes intelligents, qui, au début de l'époque littéraire actuelle, prirent à tâche de le bannir; mais cette réaction, fruit du goût plutôt que du génie, ne produisit d'abord qu'une foule de traductions des langues anciennes et modernes, et de pâles imitations calquées sur des modèles étrangers. Il faut distinguer comme un des plus féconds et des plus estimés parmi les poëtes qui les premiers entrèrent dans la nouvelle voie, Manoel-Maria de Barbosa de Bocage (mort en 1805), dont les *Rimas* parurent à Lisbonne en 3 vol. (2e éd., 1800-1804). Parmi les hommes sur qui repose aujourd'hui l'espoir d'une régénération de la poésie en Portugal, nous devons citer Luiz da Silva Mouzinho de Albuquerque, ministre de l'intérieur en 1835, auteur très-fécond que son poëme des *Georgiques portugaises* a surtout fait connaître; puis le poëte aveugle Antonio-Feliciano de Castilho; Alexandro-Herculano de Carvalho, depuis 1836 rédacteur du journal littéraire de Lisbonne, le *Panorama ;* J. B. Leitao d'Almeida-Garrett, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur. Carvalho, esprit éminemment patriotique et religieux non moins que libéral, avait déjà publié un grand nombre de poésies empreintes de ces sentiments, parmi lesquelles on distingue surtout les visions pleines de tristesse sur la destinée future de sa patrie, réunies sous le titre *A voz de propheta,* lorsqu'il s'unit à Castilho dans le but de tenter une réforme du théâtre portugais. Ils firent paraître à cet effet des traductions de plusieurs drames allemands, et s'essayèrent aussi dans des pièces originales, où ils ont eu le mérite de faire dominer toujours une pensée morale. Garrett, auteur des tragédies médiocres de *Caton em Utica* et de *Merope,* a fait preuve d'un talent infiniment supérieur dans son gracieux badinage lyrique intitulé *Retrato de Venus,* et dans son *Camoëns,* poëme en X chants (Paris, 1825), qu'il publia sous le voile de l'anonyme et dans lequel il a chanté la vie et la mort du prince des poëtes de sa nation. Mais, de toutes ses œuvres, la plus remarquable est sans contredit son *Adosinda, romance,* poëme en IV chants (Londres, 1828), composé sur un sujet tiré de ces anciennes poésies nationales ou *chacras,* dont il annonçait dans la préface le dessein de publier une collection.

L'éclat dont a quelquefois brillé la poésie en Portugal, y a toujours manqué à la prose. Les commencements de celle-ci datent de l'apparition des premières chroniques en langue vulgaire, au XIVe siècle. Toutefois, le style des écrits de ce genre ne se relève un peu qu'au XVe siècle, après la renaissance des lettres et l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité. La chronique du roi Jean Ier, par Fernand Lopes (Lisb., 1644), témoigne de cette amélioration. Les XVe et XVIe siècles furent, comme on sait, très-féconds en romans de chevalerie; quelques-uns des plus célèbres sont revendiqués par le Portugal. Le thème du plus ancien de tous, l'*Amadis de Gaule,* serait, à ce que l'on prétend, emprunté à un écrivain portugais. Un autre, que l'auteur de *Don Quichotte* indique comme le second à préserver des flammes, *Palmerim d'Oliva,* est aussi dû à un Portugais, François de Moraës, attaché à l'ambassade de Jean III auprès de la cour de France, où le goût des romans de chevalerie était alors à la mode. Rodriguez Lobo contribua beaucoup à l'amélioration de la prose portugaise par son ouvrage intitulé *Corte na Aldea e noites de inverno,* où il enseigne les belles manières du monde et l'élégance des mœurs. Parmi les historiens, le premier qui ait acquis quelque réputation est João de Barros, dont l'*Asia* (1552), continuée par Diego de Couto, est encore aujourd'hui le meilleur guide pour tout ce qui concerne l'histoire des découvertes des Portugais dans cette partie du monde. L'âge héroïque de la nation portugaise a d'ailleurs été spécialement traité par Fernand Lopes de Castanheda, par le célèbre Alphonse d'Albuquerque (*voy.*), dans ses Commentaires publiés par son fils, enfin par Damiao de Goës dans sa chronique du roi Emmanuel le Fortuné. Bernardo Brito marqua le passage du XVIe au XVIIe siècle par la publication de sa *Monarchia Lusitana,* et des éloges des rois de Portugal. Enfin nous ne saurions passer sous silence la biographie de *Jean de Castro,* par Hyacinthe Freire de Andrade, ouvrage postérieur que les qualités du style recommandent surtout à ceux qui veulent étudier la langue. Les découvertes et les explorations des marins et des missionnaires portugais, ont également donné lieu à de bonnes descriptions en prose. La mémorable relation de voyage de Fernao Mendez Pinto se distingue parmi les livres de cette classe et de cette époque. Cependant, beaucoup de ces relations sont encore à l'état de manuscrit. M. le vicomte de Santarem, auteur d'une *Histoire des cortès* de son pays, en a publié une collection (Lisb., 1829) tirée en partie des bibliothèques de Paris. On sait que depuis son séjour dans cette dernière capitale, notre savant collaborateur

utilise ses loisirs en continuant ces travaux si importants pour l'histoire portugaise, et celle de la navigation en général.

La décadence littéraire du Portugal date surtout de l'établissement de la domination espagnole dans ce pays, à la fin du XVIe siècle. Après sa délivrance, le gouvernement national chercha à relever la littérature, et, en 1714, il fonda dans ce but l'Académie portugaise. On établit aussi, en 1779, sur la proposition du duc de Lafoes, une Académie royale des sciences composée de trois classes; mais les troubles qui ont tant de fois agité le pays ont empêché jusqu'à présent ces heureux germes de porter tous leurs fruits. Cependant, d'après le rapport du secrétaire perpétuel pour 1843, elle a déjà publié 224 volumes.

Le plus important des livres à consulter relativement à l'histoire de la littérature portugaise, est toujours l'*Histoire de la poésie et de l'éloquence chez les peuples modernes*, de Bouterwek. On trouvera aussi de précieux renseignements dans l'ouvrage de Sismondi ayant pour titre : *De la littérature du midi de l'Europe*. Le *Résumé de l'histoire littéraire du Portugal*, etc., par M. Ferd. Denis (Paris, 1826), mérite encore d'être cité. Quant aux sources nationales, les plus instructives à cet égard sont la *Biblioteca lusitana, historica, critica et cronologica*, de Diego Barbosa Machado (Lisb., 1741-1752, 4 vol. in-fol.), et pour la littérature historique en particulier, la *Biblioteca historica de Portugal e seus dominios ultramarinos*, etc. (Lisb., 1801). Enfin l'*Essai d'une statistique du Portugal* de M. A. Balbi (Paris, 1822, 2 vol.) contient aussi une histoire abrégée de la langue et de la littérature de ce pays. CH. VOGEL.

PORTUGAL. Ce nom de l'antique *Lusitanie*, formé de la contraction de *Portus Gallus*, ancienne dénomination de Porto, désigne aujourd'hui le plus petit des deux royaumes entre lesquels est partagée la péninsule ibérique.

I. *Géographie et statistique*. Le Portugal s'étend sous la forme d'une large bande à l'ouest de l'Espagne, dans une longueur de 125 lieues du sud au nord. Baigné par l'océan Atlantique, au sud et à l'ouest, il a pour limites la province de Galice au nord, et celles de Leon, d'Estramadure et d'Andalousie à l'ouest. On évalue sa superficie continentale à 1,723 milles carr. géogr. [1] Depuis 1835, le Portugal avec les Açores et Madère, est divisé en sept grandes provinces, savoir : Minho (chef-lieu Oporto) et Tras-os-Montes (chef-lieu Bragance), au nord; le haut Beïra (chef-lieu Viseu), et le bas Beïra (chef-lieu Castello-Branco, et non plus Coïmbre), et l'Estramadure, avec la capitale *Lisbonne*, au milieu; l'Alem-Tejo (chef-lieu Evora), à l'est; enfin, la petite province des Algarves dont le chef-lieu est Faro, et qui porte le titre de royaume, embrasse la côte méridionale.

Généralement montagneux, le Portugal ne possède que deux plaines étendues, dans l'Alem-Tejo et dans le Beïra. Les chaînes de montagnes qui le parcourent dépendent du système hespérique, qui couvre l'Espagne. Elles atteignent leur plus grande hauteur dans la Sierra d'Estrella (province de Beïra), qui s'élève à plus de 2,000m, et dans le Gaviam dont on évalue les points culminants jusqu'à 2,400m. C'est également d'Espagne que le pays reçoit ses principaux fleuves : Tage (en portugais *Tejo*), qui le baigne au milieu; la Guadiana qui marque, sur la fin de son cours, la limite entre l'Algarve et l'Andalousie; le Duero ou Douro, dans les provinces septentrionales, et le Minho, limitrophe de la Galice. Malgré la situation méridionale du pays, on n'y ressent point les chaleurs qui accablent d'autres contrées sous les mêmes latitudes. La fraîcheur des brises de la mer, sur les côtes, et le souffle du vent du nord, à l'intérieur, tempèrent l'ardeur naturelle du climat. Le froid n'est sensible que dans les provinces du nord.

Le sol est riche en productions de toute espèce; mais l'agriculture y est encore peu avancée. Néanmoins, les vallées du Minho sont aussi remarquables par leurs produits que par leurs beautés pittoresques. Les montagnes cachent dans leur sein du cuivre, du fer, de l'arsenic, du bismuth, etc., et l'on y trouve des marbres précieux d'une grande variété de couleurs; mais toute l'industrie minérale du pays se réduit à l'exploitation de quelques mines de fer dans l'Estramadure, des mines de houille de San Pedro da Cova, et de celle de mercure, depuis peu exploitée à Almada, vis-à-vis de Lisbonne. Les sources minérales et thermales sont nombreuses, et on recueille sur les côtes une prodigieuse quantité de sel marin. Le règne végétal fournit des céréales, du vin, du riz, du maïs et les plus délicieux fruits du Sud; comme aux temps de sa prospérité, le Portugal n'est plus obligé (depuis environ 15 ans) de recourir à l'étranger pour subvenir à sa consommation de grains. Les oliviers donnent beaucoup d'huile; mais la préparation défectueuse en rend la qua-

[1] D'après les nouveaux *Éléments de Géographie*, de M. Balbi, à 99,966 kilom. carrés, avec les Açores. C'est environ 1/5 de l'Espagne. Le même statisticien, dont nous aimons à reconnaître l'éminent mérite, donne une étendue de 1,877,872 kilom. carrés aux possessions portugaises au delà des mers. S.

lité mauvaise : celle des Algarves est seule estimée. Les vins rouges de Porto méritent leur haute réputation. Les oranges de Portugal sont fort recherchées. La production en chanvre et en lin ne suffit pas aux besoins du pays. L'ignorance des principes de l'économie forestière a occasionné une grande disette de bois de chauffage dans beaucoup de cantons. Malgré l'excellence des pâturages, l'éducation du bétail rencontre des écueils sérieux dans la fréquente sécheresse et dans le manque absolu de prairies artificielles. La laine des moutons approche pour la finesse de celle d'Espagne. Les porcs appartiennent à une espèce qui a de la ressemblance avec ceux qu'on trouve en Chine. L'éducation des vers à soie tend à se relever. Les fleuves et les rivières, surtout le Tage, sont très-poissonneux : aussi les produits de la pêche font-ils l'objet d'une très-grande consommation intérieure.

Le recensement de 1839 indiquait pour chiffre de la population du Portugal 3,224,474 âmes [1]. Les Portugais sont une race mixte plus mêlée encore que les Espagnols. En eux l'élément celtique primitif, c'est-à-dire le sang des anciens Lusitaniens, est confondu avec celui de tous les peuples conquérants ou opprimés qui ont successivement habité leur pays, Carthaginois, Romains, tribus germaniques, Arabes et même Juifs. Cette population qui, au commencement du XVI[e] siècle, était d'un tiers plus considérable qu'aujourd'hui, a diminué surtout par suite des émigrations trop fréquentes pour les régions transatlantiques. Elle est répartie dans 8 villes de plus de 10,000 habitants, 18 autres qui n'atteignent pas à ce chiffre, 747 villas ou bourgs; en somme, dans 4,034 paroisses (1836). La noblesse portugaise se divise en *titulados* ou grands du royaume, revêtus de titre nobiliaires, et en *fidalgos* (*voy*. HIDALGO). La religion catholique est professée par la totalité des indigènes. Le patriarche de Lisbonne et les archevêques de Braga et d'Evora se partagent la suprématie sur le clergé, autrefois pourvu dans ce royaume d'immenses bénéfices, qui lui ont été retirés. Le triomphe du régime constitutionnel a amené la suppression de cette multitude de couvents dont le pays était autrefois couvert. La masse du peuple est encore plongée dans l'ignorance; cependant l'éducation populaire s'est beauconp améliorée dans ces derniers temps. Il n'y a pour tout le royaume qu'une seule université, à Coïmbre. Quelques autres établissements scientifiques et littéraires ou d'enseignement supérieur existent dans la capitale et à Porto.

L'industrie n'est pas plus avancée que l'agriculture. Il existe bien quelques fabriques de lainages, de cotonnades et de soieries, mais les produits n'en soutiennent pas la comparaison avec ceux de l'étranger et sont d'ailleurs insuffisants pour la consommation. Le manque presque absolu de routes et de voies de transport en général a été jusqu'ici le plus grand obstacle au commerce intérieur. Le commerce extérieur se trouve en majeure partie entre les mains des Anglais, qui, depuis le traité de Methwen (1703), fournissaient presque à eux seuls au pays les articles manufacturés dont il avait besoin. La marine portugaise, jadis la gloire de la nation, a suivi le déclin du commerce, surtout depuis que le Brésil s'est séparé de la métropole.

Les sept *provinces* formant la division géographique du Portugal se partagent, en vertu d'une subdivision toute récente, en 12 districts administratifs. Les îles portugaises de l'Atlantique, admises, depuis 1835, à jouir des mêmes droits que les provinces continentales d'Europe, forment 4 districts, savoir : 1° les Açores orientales; 2° les Açores occidentales; 3° Madère et Porto-Santo; 4° îles du Cap-Vert et établissements de Sénégambie (Cacheu, Bissao), ayant en tout 224 ¹/₂ milles carr. géogr. de superficie et 392,100 habitants. Les autres colonies, admises à la même faveur, en 1838, sont divisées en 6 gouvernements, dont 3 en Afrique : 1° les îles San-Thomé et do Principe, et autres établissements sur la côte de la haute Guinée (19 ¹/₂ milles carr., 20,000 habitants); 2° les possessions de la basse Guinée, Angola, etc. (14,750 milles carr., 376,000 habitants; 3° les possessions de la côte orientale, Mozambique, etc. (13,500 milles carr., 286,700 habitants). Les 3 autres gouvernements, en Asie, sont : 1° Goa et Diu (223 milles carr., 417,900 habitants); 2° Delli, dans l'ile de Timor (85 milles carr., 120,000 habitants); et 3° Macao (4 ¹/₂ milles carr., 38,400 habitants). La plupart de ces colonies, auxquelles nous consacrons des articles spéciaux, n'ont plus qu'une médiocre importance aujourd'hui, malgré leur étendue, qui est un total de 28,806 ¹/₂ milles carr., peuplés de 1,651,100 habitants. La suppression de la traite des noirs a notamment privé celles du continent africain de leur principale ressource, qui depuis longtemps consistait dans les profits de cet infâme trafic.

[1] M. Balbi donne un chiffre plus élevé, 3,530,000 âmes, bien qu'il se réfère à l'année 1826. D'après son calcul, il y a 25 habitants par kil. carré. S.

La charte octroyée par don[1] Pedro, le 19 avril 1826, que le revirement du 10 février 1842 a remise en vigueur dans le royaume de Portugal, est calquée sur le modèle de celle du Brésil. Elle distingue quatre pouvoirs : le pouvoir législatif, exercé par la chambre des députés, élus pour 4 ans, concurremment avec celle des pairs, héréditaires ou nommés à vie par le souverain; le pouvoir exécutif et le pouvoir dit modérateur, qui constituent la base très-large de l'autorité royale, armée d'un *veto* absolu; enfin le pouvoir judiciaire, attribué à des magistrats indépendants ou au jury. Une cour suprême établie à Lisbonne fonctionne comme tribunal de cassation. Les députés aux cortès acquièrent leur mandat par la voie du suffrage indirect et reçoivent des traitements.

La succession au trône est réglée de telle manière que les mâles n'excluent les femmes qu'au même degré. Le monarque est honoré, dans la diplomatie, du titre de Majesté Très-Fidèle. Il y a en Portugal 6 ordres de chevalerie. Ce sont, outre les anciens et célèbres ordres militaires d'Avis et du Christ : l'ordre du mérite civil de Saint-Jacques, dont l'origine remonte à 1288; l'ordre militaire de la Tour et de l'Épée, fondé en 1459 et renouvelé en 1808; l'ordre d'Isabelle, créé, pour les dames seulement, en 1804; et l'ordre militaire de la Sainte-Vierge de Villaviçosa, ou de Notre-Dame de la Conception, institué à l'occasion de la cérémonie de l'hommage prêté au roi Jean VI, à Rio-Janeiro, le 6 février 1818.

On évalue la dette du Portugal, reconnue seulement en partie, à environ 540 millions de fr. Les vicissitudes politiques ont souvent empêché l'État de tenir ses engagements les plus formels. Le budget des dépenses de 1841-1842 s'élevait à 63 millions de fr., mais les recettes étaient insuffisantes pour couvrir cette somme. L'armée a dû récemment être portée à 32,000 hommes; cependant à peine la moitié de ce nombre se trouve sous les drapeaux. La flotte ne comptait plus, en 1835, que 24 bâtiments, dont 2 vaisseaux de ligne et 4 frégates, armés en tout d'environ 500 bouches à feu. Elle est dans un mauvais état d'entretien et équipée seulement pour les besoins du service des colonies. — Le meilleur ouvrage à consulter sur tout ce qui précède est toujours l'ouvrage de M. A. Balbi : *Essai statistique sur le Portugal* (Paris, 1822, 2 vol.).

[1] Nous nous conformons à l'usage en écrivant *don Pedro, don Miguel*, etc., bien que la forme portugaise soit *dom* (*domnus*).

II. *Histoire*. Le Portugal, patrie des anciens Lusitaniens, avait déjà été visité à différentes époques, dans un but commercial, par les Phéniciens, par les Grecs et par les Carthaginois, avant d'être enveloppé dans le vaste réseau de la domination romaine, avec les autres parties de la péninsule ibérique. Plus tard, il eut encore sa part des vicissitudes de cette contrée lors de l'invasion des barbares, Vandales, Alains, Suèves et Visigoths, et à l'époque de la conquête des Arabes, qui la soumirent en 712. Les rois chrétiens des nouveaux États de Castille et de Leon étant parvenus ensuite à recouvrer par leur valeur le pays situé entre le Minho et le Douro, des comtes particuliers furent par eux délégués au gouvernement de ce district. Henri le Jeune de Bourgogne, descendant de Hugues Capet, dont son aïeul, Robert Ier, duc de Bourgogne, était petit-fils, se rendit, vers 1090, en Espagne pour y chercher fortune en combattant les Mores. Alphonse VI, roi de Castille et de Leon, en récompense des services du chevaleresque étranger, lui donna sa fille en mariage et le créa, en 1094, comte et gouverneur de cette même portion du pays agrandie d'une partie du Beïra, et qui prit dès lors le nom de Portugal. En mourant, Alphonse déclara le pouvoir de son vassal héréditaire (1109). La fortune sourit à l'élévation de la dynastie nouvelle. Henri fit de rapides conquêtes, et son fils Alphonse Ier fut encore plus heureux. Menacé par les Mores, en 1139, il marcha au-devant d'eux, les défit complétement à Ourique, et fut proclamé roi sur le champ de bataille par les Portugais reconnaissants.

Les cortès ou états de la nation, assemblés à Lamego, en confirmant solennellement (1145) le choix de l'armée, fixèrent aussi l'indépendance du nouveau royaume. Alphonse, souvent en guerre avec ses anciens suzerains, se déclara vassal du saint-siége, pour se fortifier contre leurs prétentions. La lutte que d'un autre côté il poursuivait contre les Mores fut couronnée d'un plein succès par la prise de Santarem, en 1143; puis, en 1147, par celle de Lisbonne, dont il s'empara avec le secours de quelques navires anglais et des villes Hanséatiques qui se trouvaient dans le Tage. Après avoir étendu sa domination jusqu'à la frontière des Algarves, il mourut en 1185. Ses plus proches successeurs, Sanche Ier (mort en 1211), Alphonse II (mort en 1223), Sanche II, qui perdit le trône par un arrêt d'Innocent IV, en 1245, et Alphonse III, qui acheva la conquête des Algarves, eurent tous à lutter, pour défendre la dignité et les prérogatives de

leur couronne, contre les empiétements de l'Église. Denys, surnommé le Juste et Colonisateur (*Labrador*), justifia pleinement ces honorables épithètes par la sagesse et par les bienfaits nombreux de son administration. Ami des sciences et poëte lui-même, il fonda d'abord à Lisbonne une université, transférée en 1308 à Coïmbre, encouragea puissamment l'agriculture, et s'appliqua à diriger l'activité de ses sujets vers la navigation et le commerce, qui devinrent, à la fin du siècle, les deux grands éléments de la prospérité du Portugal. Une guerre avec la Castille, de 1295 à 1297, et d'amers chagrins que lui causèrent vers la fin de ses jours des révoltes au sein de sa famille, troublèrent seuls son règne. Grâce aux progrès de la richesse matérielle du pays, les villes, prenant rang dans les assemblées des cortès à côté de la noblesse féodale et du clergé, y formèrent un ordre à part. Alphonse IV, fils coupable, laissa le trône en 1357 à Pierre Ier, dit le Justicier, célèbre surtout par les liens qui l'unirent à la belle et infortunée Inès de Castro. A la mort de son successeur, Ferdinand, s'éteignit, en 1383, la postérité mâle légitime de la maison de Bourgogne. En droit, la couronne appartenait à la fille de ce dernier, Béatrix, mariée au roi de Castille; mais l'aversion des Portugais pour la domination castillane fut cause qu'on lui préféra Jean Ier, fils naturel du roi Pierre Ier.

Proclamé roi par les cortès, Jean Ier, souche de la branche mâle illégitime de la maison de Bourgogne, appelée branche d'Avis, affermit son trône par la victoire qu'il remporta, en 1385, sur les Castillans à Aljubarota. Ce prince gouverna avec sagesse et modération et transféra sa résidence de Coïmbre à Lisbonne. C'est principalement de son règne que date l'essor de la puissance maritime et coloniale du Portugal. Ses fils, par de vaillants exploits, et particulièrement l'un d'eux par son génie entreprenant, Henri le Navigateur, concoururent de toutes leurs forces à l'œuvre de la grandeur nationale. La prise de Ceuta sur la côte septentrionale de l'Afrique (1415), l'établissement des Portugais dans les îles récemment découvertes de Porto-Santo (1418) et de Madère (1419), marquèrent les débuts de ce peuple dans la carrière brillante où il venait d'entrer. La peste enleva Jean Ier en 1433. Les règnes, de son fils Édouard et de son petit-fils Alphonse V (1438), surnommé l'Africain d'après le théâtre principal de ses expéditions militaires, n'eurent pas tout l'éclat de celui qui les avait précédés; mais à l'avénement de Jean II (1481), le plus énergique de tous les souverains dont s'honore le Portugal, la monarchie atteignit le comble de sa force. La découverte du cap de Bonne-Espérance par Barthélemi Diaz eut lieu au commencement de son règne, pendant lequel le pape Alexandre VI, pour prévenir le conflit que menaçaient de faire naître les ambitions rivales de la Castille et du Portugal, traça la fameuse ligne de démarcation.

Jean II mourut, en 1495, sans laisser d'héritier légitime direct. Avec Emmanuel le Fortuné, son cousin et successeur, s'accomplit l'âge d'or du Portugal. La découverte de la route maritime aux Indes par Vasco de Gama, en 1498, dirigea vers ces régions l'esprit aventureux de ses compatriotes. Dès le commencement du XVIe siècle, François d'Almeida, premier vice-roi portugais dans l'Inde, où déjà sa nation s'était emparée par les armes du monopole commercial, fit la conquête de l'île de Ceylan, peu d'années après que Pedro Alvarez Cabral eut été poussé par un heureux hasard à la découverte du Brésil (1500). Le célèbre Alphonse d'Albuquerque, successeur d'Almeida (1508), fit de Goa l'entrepôt du commerce avec les Moluques et le siége de son autorité dans l'Inde, dont presque tous les princes reconnurent la suprématie du roi de Portugal. Lopez Soarez, 3e vice-roi de l'Inde, ouvrit, en 1518, des relations avec la Chine. Les richesses de tout l'Orient affluèrent alors à Lisbonne, qui devint le port le plus florissant de l'Europe; le plus puissant prince des côtes d'Afrique, le roi du Congo, reçut le baptême et rendit hommage à Emmanuel. Mais au milieu de ces triomphes, on pouvait aussi déjà pressentir les symptômes d'un prochain déclin. Les expéditions d'Emmanuel contre ses voisins du nord de l'Afrique, les Mores, n'eurent point le succès des autres entreprises de son règne, et l'émigration occasionna dans la métropole une dépopulation funeste. Déjà sous le premier successeur d'Emmanuel, Jean III (1521), l'industrie indigène eut à souffrir de la diminution de bras. L'introduction (1536) du tribunal de l'inquisition dans le royaume et la faveur accordée aux jésuites furent d'autres fautes du règne de ce prince. L'influence de la compagnie de Jésus s'étendit promptement sur toutes les colonies. Chargés de l'éducation du petit-fils du roi, don Sébastien, les jésuites tournèrent vers le zèle religieux la bouillante imagination de ce jeune prince qui, devenu roi en 1557, se jeta dans une expédition téméraire en Afrique, où il fut complétement défait et disparut dans la mêlée à la bataille d'Alcazar (1578). Dans la personne de son oncle, le vieux et faible cardinal Henri, qui lui succéda, s'éteignit sur le trône

(1580) la tige masculine de la maison de Bourgogne. La décadence du Portugal allait s'achever sous une domination étrangère. Un petit-fils d'Emmanuel le Fortuné, Antoine, prieur de Crato, essaya de prendre la couronne, mais il ne put tenir contre son puissant antagoniste, Philippe II, roi d'Espagne, qui étouffa par la force des armes tous les doutes sur la légitimité de ses prétentions. *Voy*. Albe (*duc d'*).

Cette réunion forcée (1581) avec une monarchie que le fanatisme religieux, des guerres malheureuses et une administration déplorable poussaient vers sa ruine, devint aussi fatale au Portugal. D'inutiles révoltes s'y succédèrent, excitées à divers intervalles par des imposteurs qui se firent passer pour don Sébastien, que la multitude s'obstinait à croire en vie. Au dehors, les catastrophes de la guerre entre l'Espagne et ses infatigables ennemis, les Hollandais et les Anglais, eurent pour résultat la destruction de la puissance coloniale des Portugais. Les Hollandais leur arrachèrent les Moluques, conquirent sur eux la moitié du Brésil (1624), leur enlevèrent les établissements de la côte de Guinée (1637), et les chassèrent peu à peu de tous les marchés de l'Inde.

Cependant, la fiscalité avide de l'Espagne devait briser sa domination en Portugal, et les rigueurs du comte Olivarez, ministre de Philippe IV, déterminèrent l'explosion du mécontentement, longtemps contenu. Les grands du royaume tramèrent un complot, dont tous les fils furent conduits par Pinto Ribeiro [1] avec une grande habileté. Ils élevèrent sur le trône (1640) Jean, duc de Bragance, descendant de la branche d'Avis, connu comme roi sous le nom de Jean IV.

Cette révolution rétablit l'indépendance du Portugal, mais elle fit passer en même temps ce royaume sous l'influence de l'Angleterre, dont la protection lui fut dès le commencement nécessaire. La paix de Lisbonne mit fin, en 1668, à la guerre avec l'Espagne, qui, de toutes les possessions portugaises, ne conserva que la ville de Ceuta en Afrique. Sous le règne d'Alphonse IV, qui avait succédé à Jean IV, en 1656, et que son frère Pierre II obligea d'abdiquer, en 1667, la lutte avec les Hollandais approcha également de son terme, et le traité de la Haye (1669) valut au Portugal la restitution du Brésil. Jean V, fils de Pierre II, ne régna pas sans quelque distinction (1707-1750), mais il épuisa le trésor par des entreprises et par des constructions dispendieuses. Cependant une sorte de léthargie s'empara de la nation portugaise, plongée dans les ténèbres de l'ignorance et de la supersitition, pendant que d'innombrables abus rongeaient l'État et paralysaient l'action de la couronne. Une réforme devenait nécessaire : un homme la tenta et réussit à l'exécuter sous Joseph Ier, fils de Jean V. Cet homme fut le marquis de Pombal, qui tint d'une main ferme et vigoureuse les rênes du gouvernement. Il fit expulser du royaume les jésuites dont on confisqua les biens ; il abattit l'orgueil de la noblesse ; et une armée, disciplinée par les soins du comte de Lippe-Schaumbourg, fut victorieusement opposée à l'Espagne (1760). Malheureusement, les bons résultats obtenus n'eurent qu'une durée passagère. L'avénement (1777) de la fille aînée de Joseph, Marie Ire, unie depuis 1760 à son oncle paternel, qui partagea le trône avec elle sous le nom de Pierre III ôta le pouvoir à Pombal, dont les institutions utiles tombèrent en partie dans l'abandon. Sous le règne de Marie, une noblesse imbue de préjugés et un clergé ignorant recouvrèrent tout leur crédit. Une grave altération s'étant déclarée, en 1792, dans l'état mental de la reine, veuve depuis 1786, le prince du Brésil, Jean-Marie-Joseph son fils, futur héritier de la couronne, prit les rênes du gouvernement, et le titre de régent en 1799.

La longue période d'administration de ce prince fut une époque des plus agitées pour le Portugal ainsi que pour l'Europe entière, secouée jusque dans ses derniers fondements par le choc de la révolution française. Le régent Jean VI, après avoir renouvelé l'alliance avec l'Angleterre et recherché celle de la Russie, parut vouloir se rapprocher de la France victorieuse. Mais son refus d'adhérer au système continental détermina l'invasion du royaume (*voy*. Junot) ; et la cour de Lisbonne, dans l'impossibilité de résister, s'embarqua pour le Brésil (29 novembre 1807). Le lendemain l'armée française fit son entrée dans la capitale du royaume, qui fut traité en pays conquis. Mais une armée anglaise ne tarda pas à débarquer ; des troupes nombreuses de patriotes s'insurgèrent dans les provinces du nord, et une junte nationale se réunit à Oporto. La victoire du général Wellesley (*voy*. Wellington) à Vimeiro (21 août 1808), suivie de la convention de Cintra, décida l'évacuation du Portugal par les troupes françaises. Pendant que l'armée portugaise, sous

[1] Récompensé par son souverain, dont il avait relevé le courage, et qu'il soutint ensuite de sa plume, ce gentilhomme, né vers la fin du XVIe siècle, mourut à Lisbonne, le 11 août 1643, dans la force de l'âge, après avoir été élevé aux premières magistratures.

les ordres des généraux Beresford et Gomès Freyre, et réunie aux forces britanniques, continuait de prendre une part active à la lutte engagée dans la Péninsule contre la domination française, le gouvernement, provisoirement transféré au Brésil, y conserva son siége, même après que le danger de l'invasion fut entièrement passé dans la métropole. Il en résulta que celle-ci resta tout à fait abandonnée à l'influence anglaise, tandis que le Brésil prit peu à peu la forme d'un État régulier et distinct, jaloux de maintenir son indépendance. Cet isolement de part et d'autre devait bientôt conduire à la rupture définitive du lien entre les deux contrées.

On vit néanmoins Jean VI ordonner dans toute la monarchie un grand nombre de mesures et de réformes salutaires. Mais les progrès de l'esprit public, ainsi que l'exemple de l'Espagne et de l'Amérique, poussaient à réclamer des changements plus complets. Une première révolution éclata à Porto (24 août 1820), d'où elle s'étendit sans effusion de sang dans tout le royaume. La junte instituée réclama hautement les cortès et une constitution pareille à celle de l'Espagne; lord Beresford étant revenu du Brésil avec les pouvoirs de vice-régent, elle l'empêcha de débarquer (10 oct.) et le contraignit à se retirer en Angleterre. Des mouvements analogues dont l'initiative était partie, ainsi que dans la métropole, de la classe marchande et des troupes, se déclarèrent l'année suivante au Brésil et dans les autres colonies. Ces complications décidèrent enfin le retour du roi. Débarqué au port de Lisbonne, le 3 juillet 1821, dès le lendemain, Jean VI prêta serment devant les cortès à la constitution qu'elles avaient proclamée. Mais les fautes de cette assemblée, qui refusa d'admettre le Brésil au bénéfice de cette égalité dont elle se montrait si jalouse pour les Portugais d'Europe, provoqua le cri d'indépendance de cette vaste contrée, qui choisit pour empereur constitutionnel l'infant don Pedro, fils aîné de Jean VI. Ce prince avait accepté de bonne foi le nouvel ordre de choses établi en Portugal, mais il était circonvenu par le parti *apostolique,* dont la reine Carlotta et l'infant don Miguel, son second fils, étaient les chefs à l'intérieur, tandis que sur la frontière du nord le comte d'Amaranthe, créé plus tard marquis de Chaves, cherchait dans l'insurrection militaire le moyen de faire triompher la cause absolutiste.

L'intrigue et la violence accomplirent la contre-révolution au mois de mai 1823. Le roi obsédé, ne parvint à échapper à la contrainte qu'en se réfugiant à bord d'un bâtiment anglais; mais bientôt ramené dans son palais et rétabli dans l'intégrité de son pouvoir, il pardonna à sa femme et à son fils, adopta différentes mesures de sûreté et d'amnistie, et publia, le 4 juin 1824, un décret qui ne reconnaissait valable que l'ancienne constitution féodale des cortès de Lamegó. Afin de se dégager de l'influence de tous les partis, le monarque crut devoir s'entourer de nouveaux ministres (*voy.* Palmella); mais ses mesures conciliatrices n'empêchèrent point les hommes de la réaction de recommencer leurs intrigues. Accablé de dégoûts, Jean VI mourut, le 10 mars 1826, après avoir conféré la régence, en l'absence de son fils aîné et héritier de droit, l'empereur don Pedro, à sa fille chérie l'infante Isabelle-Marie.

Obligé de se conformer aux vœux des Brésiliens, contraire à la réunion des deux couronnes, don Pedro ne profita de l'autorité qui venait de lui échoir en Portugal que pour doter ce royaume, le 26 avril 1826, d'une nouvelle constitution, la *Carta de Ley* (charte des lois), dont il accompagna l'octroi de plusieurs autres décrets portant nomination de 86 pairs héréditaires et publication d'une amnistie générale; puis il renonça formellement à sa couronne d'Europe en faveur de sa fille, l'infante dona Maria da Gloria, qu'il se proposait alors, afin de concilier tous les partis, d'unir à son frère don Miguel. Ces dispositions obtinrent l'assentiment des cinq grandes puissances, et, au mois de février 1827, les constitutionnels parvinrent à triompher d'une nouvelle insurrection tentée par le marquis de Chaves, à l'instigation de la vieille reine et du parti apostolique, que favorisait aussi la cour d'Espagne. Mais les menées des absolutistes continuèrent, et leurs clameurs séditieuses appelaient hautement don Miguel à la couronne. Ce prince se trouvait alors à Vienne. Don Pedro crut pouvoir apaiser les esprits en conférant la régence à son frère. Don Miguel, déjà fiancé à l'avance avec sa jeune nièce, arriva à Lisbonne, le 22 février 1828, et y prêta serment à la constitution devant l'assemblée des cortès. Mais à peine les troupes anglaises qui avaient soutenu par leur présence la cause constitutionnelle, se furent-elles rembarquées, que cet infant, excité de nouveau par sa mère, jeta le masque, renversa la charte et se fit déclarer, le 30 juin, roi légitime et absolu par les anciens états. Ces actes ne furent que le prélude d'une sanglante réaction. Les troupes constitutionnelles furent battues dans leur marche de Coïmbre sur Lisbonne, et, au mois de juillet 1828, le régime de

la terreur et des proscriptions s'étendit aussi de la capitale à Porto. Mais hors des limites du royaume, à Terceire, le comte de Villaflor repoussa vaillamment la tentative des miguélistes contre les Açores, et Madère fut la seule colonie dont ils réussirent à s'emparer. La mort de la reine mère (6 janvier 1830) n'apporta pas d'adoucissement à la tyrannie sous laquelle le fils qu'elle préférait continua de faire gémir le Portugal. Les prisons s'emplirent; une foule d'exécutions eurent lieu; l'émigration devint très-grande. La France et l'Angleterre furent obligées de recourir à la force pour protéger leurs nationaux. Enfin don Pedro, après avoir été lui-même forcé par une révolution d'abdiquer la couronne du Brésil, entreprit en personne de reconquérir pour sa fille le trône dont son frère, en accordant qu'il y eût des droits, se montrait si peu digne, et il atteignit son but à force de courage et de persévérance. Avec quelques levées qu'il s'était procurées en France et en Angleterre, l'ex-empereur s'empara, le 8 juillet 1832, de Porto, principal foyer du mécontentement contre l'oppresseur, et y repoussa pendant 13 mois toutes les attaques des miguélistes. Secondé par les talents de l'amiral sir Charles Napier et du fidèle Villaflor, aujourd'hui, duc de Terceire, il parvint enfin à entrer à Lisbonne, le 24 juillet 1833 (*voy.* CADAVAL). Solennellement reconnue par la France et l'Angleterre, dona Maria II reçut la couronne de son père, le 23 septembre suivant. Les conventions du traité de la quadruple alliance, conclu à Londres le 22 avril 1834, procurèrent à l'armée constitutionnelle le renfort d'un corps auxiliaire espagnol, commandé par le général Rodil. Don Miguel, d'abord refoulé à Coïmbre, puis forcé dans ses dernières positions à Santarem, fut obligé, le 26 mai suivant, de souscrire à la capitulation d'Evora, par laquelle il s'engagea à quitter le pays avec l'infant d'Espagne don Carlos. Les cortès, que don Pedro s'était empressé de convoquer en rétablissant la charte de 1826, le confirmèrent, le 17 août, dans la régence du royaume. La suppression des couvents, dont on vendit les biens pour remédier à l'extrême pénurie des finances, fut un des premiers actes de son gouvernement. Le 24 septembre 1834, une mort prématurée l'enleva au Portugal.

Avant de mourir, don Pedro avait nommé pour conseil à sa fille, qu'on s'était hâté de faire déclarer majeure par les cortès pendant la dernière maladie de son père, un cabinet dont les ducs de Palmella et de Terceire étaient les chefs; mais la jeune reine ne put s'accorder avec ses ministres, et le maréchal Saldanha, qui s'était mis à la tête des libéraux, devint, le 27 mars 1835, le chef d'une nouvelle combinaison ministérielle qui n'eut encore qu'une durée éphémère. L'irritation soulevée dans le parti démocratique devint de plus en plus menaçante, et, dans les provinces du nord surtout, elle se manifesta avec tous les symptômes d'une prochaine insurrection.

Peu de temps après son avénement, dona Maria s'était unie au duc Auguste de Leuchtenberg. Mais la mort du jeune prince (28 mars 1835) ayant rompu presque aussitôt ce mariage, elle épousa en secondes noces le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Cohari (*voy.* COBOURG). Malheureusement la popularité dont avait joui le premier époux de la reine ne se transmit point au second, et le refus des cortès d'adhérer à sa nomination comme généralissime de l'armée portugaise détermina deux fois leur dissolution. Enfin, le 9 sept. 1836, la crise, jusque-là difficilement contenue, éclata, et la plupart des troupes ayant aussi passé du côté du mouvement, la reine se vit obligée de congédier son ministère et d'accepter la constitution de 1822 proclamée par l'insurrection. Une tentative de contre-révolution, dirigée par les chefs de l'aristocratie, échoua le 4 novembre. Depuis lors, le gouvernement fut entièrement dominé par l'influence de la garde nationale de Lisbonne et des clubs. Ce fut en vain que les *chartistes*, pour en ressaisir les rênes, organisèrent dans le nord, sous la conduite de Saldanha et du duc de Terceire, de nouvelles forces qui menacèrent la capitale; ils furent obligés de battre en retraite et de capituler, le 20 sept. 1837. Au milieu de ces troubles, les cortès, extraordinairement assemblées pour refondre la constitution, surent néanmoins garder une certaine modération dans l'accomplissement de leur œuvre. Elles y maintinrent le mode d'élection et les autres bases entièrement démocratiques de la constitution de 1822, mais en concédant à la reine un droit de *veto* absolu. Celle-ci dut prêter le serment à la nouvelle loi fondamentale, le 4 avril 1838. Cependant les écarts violents des plus exaltés parmi les démocrates et plusieurs complications graves survenues dans la politique extérieure amenèrent de nouveau la chute du parti ultralibéral. Un différend s'était élevé avec l'Angleterre que des aggravations de droits très-préjudiciables à son commerce, adoptées en 1837, avaient déjà mécontentée. Cette puissance, interprétant peut-être d'une manière trop absolue le sens des traités existants entre elle et le Portugal, relativement à la suppression de la traite des noirs,

en exigea rigoureusement l'exécution. L'exaltation à laquelle ce démêlé avait porté la majorité des cortès pouvait faire éclater la guerre, et pour l'éviter il fallut prononcer leur dissolution, le 25 février 1840. Sous l'impression des craintes que devait inspirer une lutte aussi inégale, les élections prirent une tournure généralement favorable aux *pédristes* ou partisans du régime aristocratique, regardés d'un œil plus favorable par le cabinet britannique. Aussi ces derniers reprirent-ils le dessus dans les chambres ainsi que dans le ministère, malgré la coalition des *miguélistes* et des *septembristes*. Ce changement ramena l'accord dans les relations avec l'Angleterre, qui bientôt après prêta même sa médiation au gouvernement portugais, lorsque la question du règlement de la navigation du Duero devint à son tour un sujet de difficultés avec l'Espagne. La réconciliation du saint-siége avec la cour de Lisbonne et la reconnaissance du gouvernement de la reine par les trois cabinets du Nord, qui suivirent dans le cours de 1841, contribuèrent plus encore à fortifier à l'intérieur le trône de dona Maria. Bientôt la profonde indifférence politique des populations dans les provinces, formant un contraste singulier avec l'agitation perpétuelle entretenue dans les grandes villes, où des émeutes renaissaient sans cesse, fit juger aux *chartistes* l'occasion favorable pour tenter le rétablissement de la charte de don Pedro. Après avoir eu pour prélude plusieurs insurrections à Porto et sur divers points des provinces du nord, un mouvement décisif, secondé par la troupe, réussit à Lisbonne, et se termina, le 10 févr. 1842, par la restauration de la charte de 1826. Un nouveau cabinet fut organisé sous la direction du duc de Terceire et du principal instigateur de la révolution, Costa Cabral, l'âme des clubs maçonniques. L'ascendant que le premier exerce sur l'armée, et l'énergie, l'activité déployées par le second, chargé du portefeuille de l'intérieur, les ont jusqu'ici maintenus tous les deux à la tête des affaires, malgré divers remaniements qui se sont encore opérés depuis dans le cabinet. Les résultats des nouvelles élections des cortès, qu'un décret royal avait convoquées pour le 10 juillet suivant, se montrèrent en général favorables au maintien des faits accomplis. Aussi, malgré les difficultés nombreuses qui entravent encore sa marche, le gouvernement actuel du Portugal promet-il, en se consolidant, de ramener graduellement ce pays vers un état d'ordre et de repos qui seul pourra guérir les plaies que tant de révolutions lui ont causées [1]. CH. VOGEL.

[1] On peut consulter les ouvrages suivants : marquis de Fortia d'Urban et Mielle, *Histoire de Portugal depuis l'origine des Lusitaniens jusqu'à la régence de don Miguel*, Paris, 1828-1830, 10 vol. in-8°, et Schaffer, *Histoire de Portugal*, en allemand, t. I et II, Hamb., 1836 et 1839.

PORTULACÉES. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines périgynes, ayant pour type le genre pourpier. Les plantes qui composent cette famille sont herbacées ou sous-frutescentes : leurs feuilles sont opposées, rarement alternes, simples, épaisses et charnues, sans stipules; les fleurs sont terminales ou axillaires. Leur calice se compose de deux sépales opposés, concaves, souvent réunis par leur base et formant une sorte de tube; la corolle est pentapétale, et quelquefois les pétales se soudant entre eux constituent une corolle monopétale, plus ou moins régulière. Les étamines, en même nombre que les pétales, leur sont opposées; dans quelques genres, elles sont en plus grand nombre. L'ovaire est libre ou quelquefois semi-infère, à une seule loge contenant un nombre variable d'ovules, naissant immédiatement du fond de la loge ou attachés à un trophosperme central. Le style est simple et se termine par trois ou cinq stigmates filiformes. Le fruit est une capsule recouverte par le calice, à une seule loge polysperme, s'ouvrant soit en trois valves, soit par le moyen de deux valves superposées et en forme de boîte à savonnette. Les graines offrent un tégument propre, souvent crustacé et comme chagriné, et un embryon cylindrique, roulé sur un endosperme farineux. Les genres principaux de cette famille sont : *portulaca*, L.; *montia*, Micheli; *trianthema*, L.; *claytonia*, L.; *calandrinia*, Kunth.; *tetragonia*, L.; *aizoon*, Linné; *anacampseros*, L.; *grahamia*, Gell.; *talinum*, Adans.; *monocosmia*, Fenzl.; *calyptridium*, Nutt.; *orygia*, Forsk.; *glinus*, Loeff.; *mallugo*, Linné; *pharnaceum*, Linné; *hypertelis*, Mey.; *psammotropha*, Eckl.; *cœlanthrum*, Mey.; *acrosanthes*, Eckl.; *schiedea*, Cham.; *colobanthus*, Barth.; *polpoda*, Prest.; *adenogramma*, Reich. DR..Z.

PORTULAN. On désignait par ce mot au moyen âge, principalement en Italie, les cartes nautiques sur lesquelles se trouvaient marqués les ports de mer, et les fleuves dans lesquels les navires pouvaient stationner. Les rumbs des vents y étaient également indiqués. Dans le *Consulato del Mare*, on lit : *Libro dove sono descritti porti del mare*.

La plus ancienne charte que nous connaissions où il soit question des portulans, est celle de Henri IV de Naples, datée de 1285 : on y fait mention des portulans pour les ports de Naples et pour les îles.

Le nom italien se généralisa, et on désigne maintenant par *portulan* les atlas ou collections de cartes marines dessinées soit sur peau de vélin, soit sur papier, à partir du moyen âge jusqu'au commencement même du XVIIe siècle.

Les cosmographes en construisaient de différentes manières. Quelques-uns étaient très-grossièrement dessinés et servaient à l'usage des pilotes sur mer; tandis que d'autres, ornés de belles enluminures, étaient destinés à être gardés dans les archives, ou à être dédiés aux souverains ou à de grands personnages. Quelques-uns (et ce sont les plus estimés) étaient accompagnés de mappemondes, de planisphères, et le plus souvent de tables astronomiques et de calendriers.

Ce n'est point ici le lieu de discuter si les Arabes et d'autres peuples navigateurs ont possédé des portulans antérieurs à ceux des Italiens. Constatons seulement que le plus ancien portulan arabe que nous connaissions a été dressé par Ali Ibn-Ahmed el-Cherki (l'Oriental) dans l'année de l'hégire 958 (nous en possédons un calque); tandis que les plus anciens d'Italie sont, à notre connaissance, celui du cosmographe génois Petrus Visconti, daté de 1318, conservé à la bibliothèque impériale de Vienne; celui de Marino Sanuto, de 1320, dans le manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, intitulé : *Chronicon ad annum MCCCXX*, et celui de la bibliothèque Pinelli [1]. Les recherches récentes de plusieurs savants ont fait découvrir quelques monuments de ce genre dressés dans le XVe siècle : il suffit de citer celui de Pasqualini, de 1408; celui de 1424, dressé par un Portugais; ceux de Gracioso Benincasa, exécutés avec un très-grand soin vers les années 1467, 1469; 1471 [2]; enfin celui de Christoforo Seligo de Venise, de 1489.

Les cartes qu'on trouve dans les portulans construits avant 1435, c'est-à-dire avant l'époque du passage du cap Bojador par les Portugais, se bornent au tracé des côtes et ports de la Méditerranée et de la mer Noire, aux côtes et ports de l'Europe occidentale et à une portion des côtes de la partie septentrionale du même continent. Avant les découvertes des Portugais, on n'y voit aucun tracé de la côte occidentale de l'Afrique au delà du cap Bojador [3]

Ces monuments, rares et la plupart inédits, sont précieux pour l'histoire de la science géographique. L'étude de leur nomenclature hydrogéographique, rapprochée des passages des ouvrages des cosmographes du moyen âge et des historiens, sert à résoudre une foule de problèmes que nous offrait jusqu'à présent l'histoire de la navigation et des découvertes. Ce n'est que depuis peu de temps qu'on a commencé à exploiter cette mine. Nous nous estimons heureux d'y avoir contribué pour notre part. DE SANTAREM.

PORTUMNUS, dieu des ports chez les Romains, le même que Mélicertes, Mélicarthus ou Palémon chez les Grecs. Il avait un petit temple sur le Tibre, et des fêtes, appelées *Portumnales*, qui se célébraient chaque année le 17 août. X.

PORUS était, au temps d'Alexandre le Grand, roi de la partie des Indes qui s'étendait sur la rive gauche de l'Hydaspe, entre cette rivière et l'Acésine, autre affluent de l'Indus. Il défendit contre le conquérant macédonien le passage du fleuve qui formait la limite occidentale de ses États, et le défendit en brave. Son histoire ne forme toutefois qu'un bien court épisode dans celle du vainqueur de l'Asie : et n'est-ce pas souvent là le sort de bien des gens de tête et de cœur, lorsque, amis ou ennemis, leur fortune les a faits contemporains d'un de ces hommes appelés par leur destinée à être les ravageurs et les civilisateurs du monde? Toutefois, l'éclat dont brillent les satellites, ils le doivent souvent à cet éblouissant soleil dans les rayons duquel leurs rayons s'absorbent et se perdent. L'Occident, sans Alexandre, ignorerait Porus. Sa gloire, c'est d'avoir arrêté Alexandre; c'est mieux que cela : c'est d'avoir fait dire au Macédonien que « en cet homme il trouvait pour la première fois un antagoniste. » La lutte fut grande entre eux, mais elle ne fut pas acharnée. Une seule bataille, longtemps retardée par la bonne contenance de l'Indien, une seule bataille où la victoire fut bravement disputée, soumit au Macédonien Porus et ses États. Avec cela, c'est une des figures historiques les plus nobles et les plus caractérisées de l'époque. « Comment voulez-vous être traité, » demanda le vainqueur au vaincu couvert de blessures? — « En roi. » Voilà pour l'âme. Porus avait, disent les historiens, quatre coudées et une palme de haut, et quand

[1] *Voir* notre *Atlas* et nos *Recherches sur l'Afrique*.

[2] Les deux premiers sont conservés à la Bibliothèque royale de Paris; le 3e à Rome, dans la bibliothèque du Vatican. Nous avons publié deux cartes de ce dernier portulan.

[3] *Voir* nos *Recherches sur la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique, et sur les progrès de la science géographique après les navigations des Portugais au XVe siècle* (Paris, 1842, in-8o).

il était sur son éléphant, sa haute stature n'était pas en disproportion avec sa gigantesque monture. Voilà pour le corps. Ces deux traits ont gravé Porus d'une manière ineffaçable dans la mémoire de tous les lecteurs de l'histoire d'Alexandre. Le conquérant ne voulut pas se laisser surpasser en magnanimité : il laissa la couronne à Porus, et, se contentant de son hommage, il le dédommagea de l'indépendance en agrandissant les États soumis à son sceptre vassal Voyez Arrien, Quinte-Curce (VIIIe *livre*), Plutarque (*Vie d'Alexandre*). DICT. DE LA CONV.

POSEN (GRAND-DUCHÉ DE) [1]. La province incorporée sous ce nom à la monarchie prussienne est un démembrement de l'ancien royaume de Pologne, connu alors sous le nom de *grande Pologne*. Dans le partage de 1772, la Prusse n'avait obtenu que l'ancienne Prusse royale ou le pays situé au nord du Notetz (Netze); dans les deux autres (1793 et 1795), tout le reste de la province actuelle de Posen, et de plus tout le pays qui s'étend à l'est de cette dernière en remontant la Vistule jusqu'à Varsovie inclusivement, furent incorporés à cette puissance, sous le titre de *Prusse méridionale;* mais, en 1807, Napoléon fit entrer celle-ci tout entière dans la formation du grand-duché de Varsovie, et, en 1815, l'acte du congrès de Vienne ne rendit définitivement à la Prusse que la partie occidentale de cette province, sous le nom de grand-duché de Posen, tandis que la partie orientale, avec la capitale, Varsovie, resta unie au nouveau royaume de Pologne, sous la domination russe.

Le grand-duché de Posen est borné à l'est par ce royaume, au nord par la Prusse occidentale, à l'ouest et au sud par les provinces de Brandebourg et de Silésie. Il a 536 milles carr. géogr. de superficie, est partagé entre les deux régences de Posen au sud et de Bromberg au nord, et compte (1838) 1,169,706 habitants, au nombre desquels sont plus de 65,000 juifs. La principale rivière est la Wartha, qui vient de la Pologne et qui, traversant tout le pays par le milieu, court à l'ouest vers le Brandebourg, où elle se jette dans l'Oder, après sa réunion avec le Notetz. Le sol de la province, généralement uni et fertile quoique sablonneux, n'est entrecoupé que de quelques collines. L'agriculture fournit des céréales en quantité, des légumes secs, du lin, etc.; l'éducation du bétail est très-considérable. Les forêts occupent une vaste étendue. L'industrie consiste principalement dans la fabrication des draps communs, de la toile, de la grosse dentelle, du tabac, etc. Les Polonais forment la masse de la population du grand-duché, mais, outre les juifs, un grand nombre d'Allemands se sont établis parmi eux, surtout dans les villes.

La ville de *Posen* ou *Poznân,* capitale du grand-duché, est située sur la Wartha. Elle a beaucoup gagné en régularité depuis l'incendie qui la consuma en 1803. Plusieurs forts de construction nouvelle la défendent. On y comptait en 1835 environ 32,500 habitants, dont plus de 5,500 juifs. Sur la grande place du marché s'élève l'hôtel de ville, bel édifice gothique du XVIe siècle, surmonté d'une très-haute tour. La ville est aujourd'hui le siége du haut président de la province, d'une régence, du tribunal supérieur et des états provinciaux du grand-duché, et de plus, la résidence de l'archevêque de Gnezne et Poznân, et d'un évêque protestant. Cette ville possède un théâtre, une bibliothèque publique de 20,000 vol., très-richement dotée.

Poznân, une des cités les plus anciennes et les plus importantes de la ci-devant Pologne, a marqué depuis l'introduction du christianisme dans cette contrée, au Xe siècle, comme siége d'un évêché. Devenue, au XIIIe, la résidence de plusieurs souverains de la Pologne, elle prenait rang alors immédiatement après Cracóvie. En s'unissant à la ligue hanséatique, au moyen âge, elle attira dans ses murs beaucoup de commerçants allemands, anglais et écossais, qui s'y fixèrent.

Gnezne, ville beaucoup moins considérable, dans la régence de Bromberg, mérite pourtant d'être citée pour avoir été la plus ancienne capitale de la Pologne et le siége de l'archevêque primat de ce royaume. CH. VOGEL.

POSIDONIUS, philosophe stoïcien, était d'Apamée en Syrie; mais on l'appelle plus souvent *le Rhodien,* du nom de la ville où il fonda son école. Ce fut l'un des plus illustres organes de cette philosophie, que la Grèce semble avoir inventée pour Rome. Il compta Cicéron parmi ses disciples, et son éloquence fut une des distractions dont Pompée, à son retour d'Asie, amusa ses victorieux loisirs. Il avait eu pour maître Panetius, nom également inséparable de celui de Cicéron; car cet auteur, nourrit de sa doctrine, inspira de son génie le beau traité *Des devoirs* (De officiis). Posidonius continua, après Panetius, d'adoucir la sévérité du dogme stoïcien, et le disciple alla même dans cette voie plus avant que le maître. Il essaya une fusion des principes de Zénon et de Chrysippe avec ceux

[1] Ceci est un nom officiel allemand qu'il est de notre devoir de respecter, même en préférant l'ancienne forme française de *Posnanie,* plus conforme au vrai nom de cette contrée polonaise. En effet, la ville dont ce nom est tiré s'appelle *Poznân :* ce sont les Allemands qui en ont fait *Posen.* S.

de Platon et d'Aristote, signalant ainsi le *nouveau Portique* comme une sorte d'éclectisme entre deux sectes longtemps opposées, plus encore dans leurs principes que dans leurs conséquences effectives. L'homme n'a-t-il pas en effet, sous toutes les théories qu'enfante son imagination, un fond de philosophie, de sens commun, de raison instinctive, qui commande sa vie et dirige ses actes vers le but marqué de toute éternité par le doigt de la Providence, qui est la perfection indéfinie de la société humaine? Quelques modifications que Posidonius ait apportées aux systèmes primitifs de Zénon et de Chrysippe, et, bien qu'il ait cru que la vertu ne suffisait pas pour le bonheur, il fit mieux qu'enseigner, il pratiqua cette fermeté stoïque, que l'histoire nous représente incarnée en Caton. Cicéron rapporte que, le jour où Pompée entendit Posidonius à Rhodes, ce philosophe souffrait de la goutte. Son éloquence n'en était pas altérée. Seulement, la souffrance, arrivée à son paroxysme, l'interrompit un moment, et lui arracha cette exclamation : « Tu as beau faire, douleur, tes tortures ne me feront pas convenir que tu sois un mal. » Cette protestation du stoïcisme contre le mal physique a, dans sa forme, le défaut de sentir un peu son rhéteur. C'est qu'en effet le talent de Posidonius portait ce caractère, et son style était moins sévère que sa morale. Sur la psychologie, il se sépare de Chrysippe, et, se rapprochant de Platon, il fait de l'homme un être composé obéissant à plusieurs forces distinctes, au lieu de le faire dépendre d'une force unique et centrale. Sa philosophie, comme celle de tous les anciens, embrassait la physique, les mathématiques, l'astronomie, etc. : en physique, il suit souvent Aristote, et s'en écarte quelquefois; en astronomie, on connaît de lui un calcul fort erroné sur le contour du méridien, sur le diamètre de la terre, sur celui du soleil, et des notions assez justes sur les marées. Posidonius était en outre versé dans l'histoire, dans la géographie, dans la politique, et le Portique n'eut pas deux hommes aussi savants. Malheureusement, aucun de ses ouvrages ne nous est parvenu, et il avait écrit sur toutes les sciences qu'il possédait. Pour se faire une idée de ses doctrines, il fallait feuilleter Cicéron, Sénèque, Strabon, Diogène de Laërce, Sextus Empiricus, Galien, etc., avant la publication qui a paru sous ce titre à peu près : *Posidonii rhodii doctrinæ reliquias collegit et illustravit* J. Bake, *cum adnotatione* Wyttenbachii (Lugd. Batav., 1810). DICT. DE LA CONV.

POSITIF. Ce mot, adopté par les sciences exactes, n'y a pourtant pas un sens aussi bien déterminé que dans le discours ordinaire, où il n'est appliqué qu'à ce qui est réel, constaté ou susceptible de l'être par des preuves complètes, des témoignages irrécusables. En mathématiques, il ne s'agit point de la réalité des quantités introduites dans les formules qui expriment leurs relations mutuelles et les lois de leur combinaison, mais du sens suivant lequel on les a mesurées : ainsi, par exemple, la mesure du temps peut être comptée dans l'avenir ou dans le passé, car le présent n'est pas autre chose que le point qui sépare ces deux parties de la durée : si l'avenir est *positif*, le passé sera *négatif*. Comme les directions du mouvement peuvent être opposées, en choisissant à volonté celle qui sera *positive*, l'autre deviendra *négative*, et il est évident que l'espace parcouru *en arrière* doit être retranché de celui qui mesure la marche *en avant*. Le *chaud* et le *froid* sont aussi réels l'un que l'autre, et déterminés par la quantité plus ou moins grande de calorique contenue dans les corps; mais, lorsqu'il est question d'*échauffement* ou de *refroidissement*, on ne tient plus compte que des acquisitions ou des pertes de calorique, et si les corps éprouvent alternativement ces variations, on voit clairement que le résultat dépend de l'excès des unes sur les autres, etc., l'expression algébrique est correcte, mais le langage ne l'est pas, car les mots *positif* et *négatif* ne présentent nullement à la pensée les idées que l'on y attache, et très-souvent leur obscurité a fait trébucher l'intelligence des étudiants, même celle de quelques professeurs plus métaphysiciens que géomètres. — Les changements politiques survenus en France ont produit le singulier effet d'introduire le mot *positif* dans les sciences morales, et multiplié ses emplois sans tracer les limites de chacun. Avant 1789, une classe très-nombreuse se contentait d'une instruction très-superficielle ; actuellement, on veut faire provision de *connaissances positives*, c'est-à-dire que, sans aspirer à un savoir *profond*, on n'estime plus que celui dont on peut faire des applications utiles. On n'a pas une idée aussi claire de ce *positif* recherché en tout et partout; mais on conçoit qu'il affaiblit de plus en plus l'empire des illusions, et qu'il peut disposer le sol pour la culture de quelques vérités de plus. Jusque-là, le XIXe siècle paraîtrait plus digne d'éloges que de blâme; mais des observateurs d'une grande perspicacité savent y découvrir la pernicieuse influence de cette philosophie du siècle précédent, accusée de si nombreux méchefs. Ils reprochent à leurs contem-

porains une trop forte prédilection pour les choses *positives;* cette épithète est très-justement appliquée aux intérêts matériels, et nos docteurs modernes regardent cette disposition des esprits comme une contagion morale qui envahit les sociétés humaines dès qu'elles se laissent entraîner par des vues de perfectionnement. En effet, lorsque Rome eut perdu les vertus républicaines, l'avarice y devint si commune que, loin de la signaler comme un vice, on l'estimait comme une preuve de sagesse. L'avare, dit Horace,

> . . . . . Insanus paucis videatur, eò quod
> Maxima pars hominum morbo jactatur eodem.

Serait-ce par le même motif que l'on ne refuse aujourd'hui ni estime ni confiance aux hommes *positifs?* Dans ce cas, notre siècle ne mériterait point la mauvaise renommée que certains caractères moroses voudraient lui faire; car, pour constituer un homme de cette sorte, il faut un assortiment de connaissances et de capacité morale qui fasse préjuger le succès de tout ce que cet homme entreprendra. — Que les sciences morales et politiques conservent le mot *positif,* mais qu'elles le définissent avec une précision que l'on n'a pu mettre dans cette dissertation à cause de la nouveauté du sujet. Quant aux mathématiciens, on regrette que la multitude des ouvrages consacrés à l'enseignement ne leur permette pas encore de changer les dénominations incorrectes de *quantités positives* ou *négatives,* et quelques autres que les sciences exactes désavouent, quoiqu'on les ait contraintes de les employer. FERRY.

La *théologie positive,* ou simplement la *positive,* est cette partie de la théologie qui comprend l'Écriture sainte, l'histoire ecclésiastique, la doctrine des Pères, les décisions des conciles sur les dogmes de la foi et sur la pratique de l'église. — *Positif,* en grammaire, est le premier degré dans les adjectifs et les adverbes qui admettent comparaison. Le second est le *comparatif;* le troisième, le *superlatif.* — *Positif,* en musique, est un petit buffet d'orgues qui est au-devant du grand orgue, et qui en est séparé. X.

POSITION (de *positus,* placé), mot par lequel on désigne, en métrique, un accident relatif des syllabes, qui, longues ou brèves de leur nature, peuvent avoir, par la manière dont elles sont placées, une quantité autre que celle qui leur est propre. Ainsi, chez les Grecs, la finale longue devenait brève devant un mot commençant par une voyelle, et la brève devenait longue devant deux consonnes ou une lettre double. En conséquence de ce principe, fondé sur la nature même de l'oreille, les poëtes latins, surtout ceux qui précédèrent le siècle d'Auguste, supprimèrent le *s* final pour abréger la syllabe qu'eût allongée le concours des consonnes. L'accent que donne à certaines syllabes leur position dans le vers explique d'autres licences : une brève finissant un mot devenant longue devant un mot qui commence par deux consonnes; une brève allongée par la césure; une longue abrégée devant un mot commençant par une voyelle en supprimant l'élision, etc.

POSPOLITE (*pospolité russénié,* mouvement général). On appelait ainsi, en Pologne, la levée en masse de la noblesse, quand tous les nobles, sans exception, étaient obligés, à l'appel du roi, de monter à cheval : la peine de mort, dans les plus anciens temps, celle de la confiscation des biens, depuis, frappait le contrevenant à la loi. Après une revue faite par les *castellans* dans les districts, et par les *palatins* dans les palatinats, toute cette masse de cavaliers, conduits par les officiers de leur choix, et divisés en districts et palatinats, passaient sous les ordres du roi, qui seul, sauf le cas de maladie, avait le droit de les commander. La pospolite offrait autrefois une armée de 200,000 hommes et au delà, ce qui explique l'ancienne puissance militaire de la Pologne, alors que les armées régulières étaient peu nombreuses. Mais plus tard, quand les diètes acquirent le droit de donner leur consentement préalable à la convocation de la pospolite, qu'il fallut ensuite que ce consentement fût unanime, qu'il fût rendu obligatoire par trois appels consécutifs de quatre en quatre semaines, cet ancien mode de créer une armée dut nécessairement tomber en désuétude, d'autant plus que les diètes obtinrent, en outre, que la pospolite ne fût pas employée hors du pays et que la durée de son service ne dépassât point quinze jours. Loin d'être un moyen de défense, la pospolite ne fut dès lors qu'une occasion de troubles et de guerre civile. Depuis 1672, il n'en a plus été question. Cependant le *lois cardinales* de 1768 s'en occupèrent pour placer le droit de convoquer la pospolite parmi ceux qui exigeaient l'unanimité de la diète.

La dernière pospolite parut en 1807. A l'appel de Napoléon, toute la noblesse des provinces polonaises occupées par les Français prit les armes, parée des couleurs distinctives de chaque palatinat, et organisée d'après les anciennes lois. Les levées générales de 1812 et de 1830 n'avaient plus que le nom de l'ancienne pospolite. MORAWSKI.

POSSELT (ERNEST-LOUIS), né à Durlach (Bade)

en 1765, embrassa d'abord la carrière du barreau; puis il accepta la place de professeur d'histoire et d'éloquence au gymnase de Carlsruhe, en y joignant celle de secrétaire particulier du margrave. Dans le but de dépouiller la science de ce qu'elle a d'aride, il entreprit la publication du *Magasin scientifique* (1785-1788); mais il échoua, et il se consacra tout entier dès lors aux études historiques qui lui ont donné de la célébrité. Il est mort à Heidelberg, le 11 juin 1804. On lui doit une *Histoire des événements de* 1792, qu'il écrivit en latin sous le titre de *Bellum populi gallici adversus Hungariæ Borussiæque reges, eorumque socios* (Gœtt., 1795), et *l'Almanach historique,* qu'il continua pendant une série d'années à partir de 1795, et auquel les événements de la révolution française, dont il retraçait le tableau, donnaient un haut degré d'intérêt. Nous citerons de plus de lui les ouvrages suivants : *Histoire des Allemands* (Leipz., 1789, 2 vol., contin. par Pœlitz, t. III et IV, Leipz., 1805 et 1819); *Histoire de Charles XII* (Carlsr., 1791); *Histoire de Gustave III* (Carlsr., 1795); *Guerre des Francs* (Leipz., 1794). Ce fut aussi lui qui, en 1799, fonda avec le libraire Cotta (*voy.*) la *Gazette universelle*. CONV. LEX.

POSSESSION. La *possession*, dans son sens primitif, n'est autre chose que le résultat du fait qui consiste en ce qu'une personne a dans sa puissance une chose corporelle de manière à pouvoir s'en servir et empêcher qu'une autre s'en serve. Ce rapport de fait d'un individu avec une chose s'appelle *détention,* et celle-ci est le fondement de toute idée de possession. Mais dans la législation positive, la possession n'est pas limitée aux choses corporelles, elle s'étend encore aux choses incorporelles, et notre Code civil déclare expressément qu'elle s'applique à la jouissance d'un droit; elle consiste alors dans l'exercice de ce droit. On distingue deux sortes de possessions, la *possession civile* et la *possession naturelle*. La première est celle qui procède d'un juste titre, c'est-à-dire d'un titre qui transfère la propriété; elle n'a lieu qu'à la condition que le possesseur soit de bonne foi. C'est là le fait de tous ceux qui possèdent, soit en vertu de succession, ou de donation, ou d'un acte d'acquisition, ou par suite des actes de mutation autorisés par les lois. — La possession naturelle est fondée, comme nous l'avons dit plus haut, sur le fait même de la détention, en dehors de tout titre légal. Envisagée sous ce point de vue, elle n'est donc qu'un acte matériel, mais toutes les législations ont cependant reconnu dans cet acte, tout matériel qu'il est, un principe qui a son importance, et qu'elles se sont appliquées à régulariser dans l'intérêt social. Ainsi, la possession naturelle peut devenir légale, et par conséquent une source de droits aux conditions suivantes. Ainsi, il faut que le détenteur de la chose ait l'intention reconnue de la posséder comme sa propriété. Il doit être de bonne foi, ne pas agir par violence ou par ruse, car autrement sa possession serait viciée dans son principe. Si l'intention de celui qui détient une chose est seulement de l'employer comme propriété d'un autre, il ne possède pas légalement, *alieno nomine possidet,* disaient les lois romaines, et il est toujours censé posséder au même titre s'il n'y a preuve contraire. — La possession qui réunit toutes les conditions de la loi est déjà une présomption grave du droit de propriété, et lorsqu'elle est continue et non interrompue, publique et non équivoque, elle donne droit à la *prescription,* par laquelle la propriété se trouve définitivement constituée sans qu'il soit besoin d'invoquer d'autre titre. — On voit donc quelle place la possession occupe dans la législation, puisqu'un simple fait matériel peut s'élever à toute la hauteur du droit le plus solidement établi. De là sont nées deux sortes particulières d'actions qu'on nomme *possessoires*. La première est fondée sur ce que celui qui possède une chose depuis plus d'un an en est, par provision, réputé propriétaire; il a donc le droit, s'il est troublé dans sa possession par un acte quelconque, de s'y faire maintenir : c'est ce qu'on nomme l'action en *complainte*. — La seconde espèce d'action se nomme *réintégrande :* elle a lieu de la part du détenteur actuel contre celui qui, de son autorité privée, s'empare d'un héritage qu'il croit lui appartenir. Ainsi, la complainte a pour but de faire maintenir le détenteur actuel dans une possession qu'il exerce; la réintégrande a pour objet de revendiquer la possession dont on aurait été momentanément dépouillé.

POSSESSION D'ÉTAT. On appelle ainsi l'ensemble des faits qui établissent des rapports de filiation et de parenté entre une personne et la famille à laquelle elle prétend appartenir. La possession d'état peut être invoquée dans certains cas à défaut d'acte de naissance. *Voy.* les mots FILIATION, PATERNITÉ.

POSSESSION PRÉCAIRE. C'est celle qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire : ainsi, le fermier, l'usufruitier, le dépositaire, possèdent à titre précaire. C'est un principe que la possession précaire ne peut servir de base à la prescription, et l'article 2237 du Code civil dé-

clare que les héritiers de ceux qui tenaient la chose à titre précaire ne peuvent pas plus prescrire que leurs auteurs. Néanmoins, il se peut que la possession à titre précaire éprouve quelques modifications, et la loi décide que ceux dont le titre se trouve ainsi vicié peuvent cependant prescrire si le titre de leur possession se trouve interverti, soit par une cause venant d'un tiers, soit par la contradiction qu'il ont opposée aux droits du propriétaire. — De même, ceux à qui les fermiers, dépositaires et autres détenteurs précaires, ont transmis la chose par un titre translatif de propriété peuvent la prescrire (Code civil, articles 2238 et 2239). E. DE CHABROL.

POSSESSION (DU DÉMON), DÉMONOMANIE, LUNATIQUES, variété de la monomanie qui consiste à se croire sous la puissance et sous l'impulsion d'un être surnaturel malfaisant, ou exposé aux attaques et aux maléfices des sorciers, des magiciens ou devins. Quelques malades se regardent eux-mêmes comme des démons ou des sorciers; et on en a vu qui ont payé de leur vie cette erreur de leur imagination dans des époques d'ignorance et de fanatisme. *Voy.* EXORCISME, FOLIE, MAGIE, etc. X.

POSSESSOIRE. On nomme ainsi une espèce d'action qui a pour seul et unique objet la possession d'un héritage ou d'un droit réel immobilier dont on ne jouit pas, ou dont on ne jouit pas paisiblement et sans trouble. Si elle a pour objet de faire cesser le trouble, elle se nomme *complainte*, et *réintégrande* si elle tend à faire réintégrer quelqu'un dans la possession. Elle s'appelle *dénonciation de nouvel œuvre* si elle est dirigée contre un propriétaire qui fait sur son fonds, contre l'ancienne disposition des lieux, un ouvrage qui préjudicie à l'héritage voisin, et si ce voisin demande la cessation du trouble ainsi fait à sa propriété ou à l'exercice de son droit réel. E. DE CHABROL.

POSTE. On donne ce nom au service public qui, dans toutes les contrées un peu civilisées, a pour objet d'assurer le transport des personnes et celui des correspondances. Il vient évidemment de ce que, dans le principe, on se contentait de *poster* à certaines distances des chevaux pour transporter les personnes et les paquets. Si ce service est resté longtemps avant de parvenir au degré de progrès et de perfectionnement où nous le voyons aujourd'hui dans les États européens, il n'est pas moins vrai qu'il faut remonter à l'histoire des Perses pour en trouver les premières traces dans l'antiquité. Mais sans en rechercher l'origine dans des temps si couverts encore de ténèbres [1], voyons seulement quels furent les commencements de cette institution dans nos États modernes.

Charlemagne, ayant compris de quelle utilité elle devait être pour ses vastes possessions, établit des lignes de postes pour faciliter ses communications avec l'Italie, l'Allemagne, et une partie de l'Espagne; mais elles disparurent après sa mort, et pendant 600 ans au moins, il n'y a pas trace d'une semblable institution; car on ne peut regarder comme un établissement réel et sérieux que les postes organisées en France par l'édit de Louis XI du 19 juin 1464, rendu à Luxies près Doullens, et qui a pour titre : *Institution et establissement que le roi Louis XI, nostre sire, veut et ordonne estre fait de certains coureurs et porteurs de ses depesches en tous les lieux de son royaume, pays et terres de son obéissance, pour la commodité de ses affaires, et diligence de son service et de sesdites affaires.* Ce document, en 28 articles, créait sur les grandes routes de France, de 4 en 4 lieues, des *maîtres tenant les chevaux courants du roi*, qui portaient de relais en relais toutes les dépêches ou paquets qui leur étaient adressés sous le cachet du *conseiller grand maître des coureurs de France*. Ils devaient de plus conduire les courriers aux lieux indiqués par leurs passeports. Louis XI prit sur les revenus de la couronne les sommes fort considérables pour l'époque que devait coûter l'entretien des coureurs et des chevaux. Dès lors on put regarder comme assuré l'avenir de cette institution.

Telle est la double origine de la poste aux lettres et de la poste aux chevaux en France. Henri III en rendit l'usage public par la création, en 1576, des messagers royaux qui se chargèrent des paquets des particuliers. Quant au service des messageries, il ne fut établi qu'en 1597. Cette année, Henri IV, voyant que pendant les troubles civils les gens de guerre avaient partout enlevé les chevaux, et qu'on ne pouvait voyager sans les plus grandes difficultés, rendit, le 12 mars, un édit qui organisait un service de relais. Il fut mis en adjudication, et les adjudicataires durent payer au trésor la somme de 3 1/2 écus par cheval et par an. Sully rendit au roi, pour prix du brevet d'engagement qu'il obtint (31 mars 1597), 32,500 écus. Les *maîtres des relais* devaient pourvoir au transport des voyageurs et de leurs bagages au moyen de che-

[1] On peut consulter l'ouvrage allemand d'Ameling, *Examen de quelques passages des anciens auteurs relatifs au service des postes chez les Perses*, Leips., 1774. S.

vaux parcourant 12 à 14 lieues par jour. Les maîtres coureurs ou maîtres de poste avaient seuls le droit de fournir des chevaux propres à courir le galop durant le chemin de leur traite. L'institution des maîtres des relais ne fut pas de longue durée : elle fut supprimée par un édit du mois d'août 1602 ; mais cependant pour que les particuliers ne fussent pas privés de ce nouveau moyen de transport, on réunit et on incorpora aux charges des maîtres de poste les chevaux de relais. Vers l'année 1627, des courriers ordinaires, partant et arrivant à jour fixe, furent substitués aux estafettes ou courriers extraordinaires qui partaient souvent à l'improviste pour le service du roi. Aussi, le 16 octobre 1627, put-on commencer à établir un tarif légal pour la taxe des lettres. Par ce règlement aussi il est enjoint aux commis des postes de recevoir des remises à découvert jusqu'à concurrence de 100 liv. Richelieu supprima le contrôleur général des postes et des relais, et le remplaça par trois surintendants généraux qui devaient exercer alternativement et faire une finance de 350,000 liv. Bientôt le besoin d'argent fit créer de nouveaux offices en hérédité et moyennant finance. Enfin, en 1665, Louvois fut nommé surintendant général des postes, et en 1672, deux arrêts du conseil, en date des 15 et 19 mars, conférèrent pour 5 années le bail et l'exploitation des postes et des messageries de France à un nommé Lazare Patin, moyennant la somme de 1,200,000 liv. par an. Le fermier général fut dès lors substitué aux droits des maîtres des courriers établis en 1630, et le surintendant général fut autorisé à prendre avec eux des arrangements pour le remboursement du prix de leurs charges. L'université faisait seule quelques difficultés à cause du privilége qu'elle avait eu jusqu'alors de pourvoir, au moyen de ses *messagers volants*, au transport des dépêches et de l'argent dont la présence de tant d'étudiants venus de toutes les contrées de l'Europe nécessitait la circulation ; on lui accorda sur la ferme des postes une rente annuelle de 300,000 liv. qui lui fut payée jusqu'à la révolution. De 1672 à 1789, le service des postes fut tantôt donné à bail, tantôt mis en régie. Le prix du fermage montait en 1786 à 10,800,000 liv., sans compter les messageries qui étaient exploitées à part pour un million. Le prix du bail fut même porté, en 1788, à 12 millions, à cause de la suppression d'un grand nombre de franchises.

A ce moment, les postes subirent une transformation pour ainsi dire générale. La révolution supprima la régie nationale des messageries, et priva les maîtres de postes des bénéfices qu'ils retiraient de la conduite exclusive des voitures; mais on les dédommagea en obligeant par la loi du 15 ventôse an XIII les nouveaux entrepreneurs à payer une indemnité aux relais dont ils n'emploieraient pas les chevaux. L'établissement des chemins de fer, qui porte un coup terrible à l'industrie des maîtres de poste, devra nécessairement modifier les rapports qui les lient à l'État.

Dans l'état actuel, la France compte environ 1,757 relais où doivent être entretenus, pour le service de l'État et des particuliers, au moins 18,000 chevaux. Mais le nombre est par le fait bien plus considérable. Chaque maître de poste étant obligé d'exploiter avec sa poste une industrie accessoire, telle que celle de cultivateur, de relayeur ou d'entrepreneur de diligences, chacun d'eux possède presque toujours un nombre de chevaux au moins triple de celui exigé par le brevet.

Les lettres sont transportées par la poste dans toute l'étendue du royaume, moyennant l'acquittement d'une taxe proportionnelle au poids et à la distance des villes en ligne droite. Des voitures dites *malles-postes* ou *malles-estafettes*, et qui partent tous les jours de l'hôtel des postes de Paris, effectuent le service sur toutes les grandes lignes. D'autres malles-postes parcourent les lignes secondaires. Depuis la création du service rural, toutes les lettres sont distribuées à domicile dans toutes les localités. L'affranchissement est toujours facultatif, excepté pour certains pays étrangers et dans l'intérieur pour les circulaires imprimées, dont le port à bon marché est à la charge de l'envoyeur, et pour les lettres dites *chargées*, dont la taxe plus forte doit être acquittée d'avance : ces lettres ne sont remises qu'avec des formalités qui assurent leur arrivée. La poste transporte aussi, mais *sous bande* seulement, toute espèce d'imprimés à des prix modérés. Enfin, sous le titre de *service des articles d'argent*, la poste se charge, moyennant un droit de 5 p. %, de faire tenir sur tous les points du royaume les fonds remis dans un des bureaux de poste. Ce service occasionne dans les bureaux des agents des postes un mouvement de fonds de 16 à 20 millions par an. Le nombre des lettres soumises à la taxe s'élève à plus de 100 millions par an; en 1835, ont été taxées ou affranchies par jour, 205,534 lettres. Celles adressées aux fonctionnaires, et que la loi du 18 fructidor an VIII exempte de la taxe sous certaines conditions, peuvent monter à 50 ou 60 millions. Le nombre de feuilles imprimées,

journaux et autres, s'élevait, en 1856, à près de 55 millions. En 1838, les dépenses ont été de 22,510,000 fr.; les recettes de 42,070,000 fr.; les bénéfices de 19,560,000 fr. Il y a en France 1,700 directions de postes aux lettres, 3,700 bureaux, et environ 15,000 employés de tous grades.

L'administration des postes comprend, outre tous les services que nous avons déjà énumérés, celui des paquebots-postes qui font le service en Corse, en Algérie, en Angleterre, dans la Méditerranée et les échelles du Levant. La construction des nouveaux paquebots et l'établissement des grandes lignes transatlantiques va encore ajouter à son importance. A la tête de cette administration est un conseil dont le président, qui porte le titre de *président du conseil des postes*, a le rang de directeur général. Les postes ressortissent immédiatement au ministère des finances.

La France a des conventions postales avec presque tous les pays de l'Europe. Une nouvelle convention conclue avec l'Angleterre, en 1843, doit faciliter les relations de ces deux pays. LA NOURAIS.

On appelle *petite poste* celle qui s'occupe de la distribution des lettres dans les villes. A Londres, on lui a donné le nom de *penny-post*, parce que la taxe n'était que d'un *penny*, taxe fixe qui, comme on sait, a été étendue à tout le royaume. L'exemple de l'Angleterre vient d'être suivi en Russie, et le sera aussi en Belgique; il a eu peu de partisans en France; mais il est du moins certain qu'un abaissement du tarif augmenterait considérablement les relations épistolaires et par conséquent les bénéfices de la poste. Le transport des lettres par les chemins de fer et à meilleur marché doit occuper vivement l'administration.

En Angleterre, où les postes sont parfaitement organisées, on en fait remonter l'établissement au temps d'Édouard III, qui en aurait fait usage pour le service de ses armées; mais jusqu'au règne de Charles Ier les postes furent réservées pour le gouvernement et les hautes classes. En 1636, ce prince établit, de concert avec Louis XIII, une grande poste entre Londres et Paris. Les règlements, laissés en suspens durant la révolution d'Angleterre, furent remis en vigueur à la restauration par Charles II. Sous Guillaume III, le parlement passa le premier bill pour l'institution d'une poste en Écosse; mais ce fut la reine Anne qui établit l'administration des postes de la Grande-Bretagne telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Avant l'établissement d'une taxe fixe et uniforme, le *post-office* rapportait à l'Angleterre une somme de plus de 42 millions de francs.

En Allemagne, dès 1276, l'ordre Teutonique établit un service des dépêches dans ses vastes domaines; mais la première poste régulière fut organisée dans le Tyrol par le comte Roger de la Tour et Taxis, dont le fils François fut nommé par l'empereur Maximilien, en 1516, maître général des postes, après avoir monté un service permanent entre Vienne et Bruxelles. Charles-Quint accorda à un autre membre de cette maison le privilége de *grand maître* des postes de l'Empire (1543), et l'on sait que cette commission devint dans la suite un fief héréditaire dans son sein. Même aujourd'hui les postes de la Tour et Taxis, dont Francfort est pour ainsi dire le centre, pourvoient aux transports des dépêches et des personnes dans une grande partie des États de la confédération germanique. Cependant, de bonne heure, différents États de l'Empire réclamèrent le droit d'avoir leur propre administration des postes, droit qui est maintenant universellement reconnu. L'Autriche, la Prusse, la Bavière, la Saxe, le Hanovre, Bade, etc., pourvoient par eux-mêmes à ce service. Dans l'Orient, des courriers font le service des postes, qui paraissent parfaitement tenues en Chine.

Outre le transport des nouvelles par courrier, on a souvent recours à un moyen plus expéditif que nous ne pouvons que rappeler ici : c'est la poste aux pigeons. Cette coutume commença, dit-on, en Orient, dans un temps très-reculé. Ces messagers ailés dont on se sert encore beaucoup dans cette contrée, sont surtout employés en France par les banquiers pour se communiquer les nouvelles de bourse. Z.

POSTE. (*Art militaire.*) Ce mot a plusieurs acceptions. On donne en général le nom de *poste* aux lieux occupés par un corps de troupe auquel on en a confié la défense ou la garde. — Dans les villes de guerre et dans celles de garnison, on place autant de postes qu'il y a d'établissements militaires à garder. Aux uns, sont confiés la surveillance et la conservation des magasins, des portes, des remparts, des passages défendus, du matériel et de l'armement; aux autres, la surveillance de la police de la place et des casernes. — Chaque poste a des consignes particulières, et une consigne générale commune pour les cas d'alerte, d'incendie, etc. Les chefs de poste doivent exercer une surveillance active et vigilante : ils sont responsables de l'exécution des consignes, ainsi que des objets contenus dans les corps de garde. Ces objets consistent ordinai-

rement en un lit de camp, un râtelier d'armes, un ou plusieurs bancs, un chandelier, une paire de mouchettes, un poêle et ses accessoires, etc. Les corps de garde d'officiers ont de plus un fauteuil à bascule, une table et une chaise. — Dans les garnisons où il y a plusieurs régiments, des sous-officiers sont envoyés, chaque matin, à l'état-major de la place, pour tirer les postes au sort. — A l'armée, il y a des *postes avancés, des postes d'observations* et des *postes fortifiés* susceptibles d'une longue résistance. L'un et l'autre imposent des devoirs aux officiers qui les commandent, ainsi qu'aux troupes placées sous leurs ordres. Il y a aussi des *postes d'honneur, des postes d'avant-garde* et des *postes avancés*. Ces derniers sont généralement occupés par les voltigeurs. Les postes d'honneur sont de deux espèces : ceux qui sont fournis par les compagnies d'élite aux princes et aux officiers généraux, et ceux où le péril est jugé le plus imminent. — A la guerre, les postes sont plus ou moins avantageux, suivant la nature du terrain. C'est dans ces deux hypothèses que l'on dit : ce *poste est bon*, ou ce *poste n'est pas tenable*. Un poste est bon et avantageux lorsque la défense en est aisée et la retraite sûre; il est mauvais et n'est pas tenable lorsque l'attaque en est facile, qu'il est commandé, qu'on peut l'envelopper sans sans difficulté.—Les postes sont ou doivent être fréquemment visités par les officiers généraux, par les commandants de place, par les officiers de leur état-major, enfin, par des officiers de service des corps de la garnison désignés à tour de rôle. Le jour, ces visites ont pour objet d'inspecter les hommes de service, de surveiller la stricte exécution des consignes et la tenue des corps de garde; la nuit, elles prennent le nom de *rondes*, et ont pour but de s'assurer si le mot d'ordre est exactement parvenu, et d'habituer les troupes à prendre les armes à l'improviste. — Dans l'intérieur du royaume, on désigne sous le nom de *postes militaires* des forts isolés, des châteaux, ou autres postes fortifiés, dont le commandement est confié à des officiers subalternes, qui prennent le titre de *commandants de postes*. Ils ont le même pouvoir et la même responsabilité que les commandants de place. — On nomme aussi *poste* le lieu où un soldat est posé en faction. Toute sentinelle qui, devant l'ennemi, abandonne son poste sans ordre, est punie de mort. SICARD.

POSTÉRITÉ, être de raison dans lequel se personnifient tous les siècles, tous les peuples, tous les hommes qui succèdent à l'époque dont on a parlé. La postérité commence, pour un événement, au moment où il vient de s'accomplir; pour un homme, à l'instant où il a cessé d'exister. L'opinion de la postérité est le jugement que portent sur les hommes et sur les choses tous ceux qui leur survivent. Ce jugement est d'abord variable; tant que les passions contemporaines ne sont pas éteintes, leur influence se fait sentir dans l'appréciation des faits que ces passions ont dénaturés. Mais, à mesure qu'elles s'amortissent, l'examen vient au secours de la vérité; les préventions, les préjugés, s'effacent, la vérité se fait jour, la postérité dit son dernier mot, et l'opinion se fixe. Ce juge n'est pourtant pas infaillible; ses arrêts sont parfois injustes; elle donne du crédit, de la force, à maints préjugés qu'elle a négligé d'examiner de près, à des mensonges qui échappent à son investigation. La postérité répète encore la fable de la couronne déposée par Philippe-Auguste sur un autel avant la bataille de Bouvines; elle redit les mots : *Tout est perdu fors l'honneur*, que François I[er] n'a jamais prononcés ni écrits, et quoique l'original de sa lettre soit à la portée de tout le monde. Elle persiste à mettre sur le compte d'Omar la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie; mais, sur tant de milliers de faits qu'elle a recueillis, et d'hommes dont elle a gardé le souvenir, ses erreurs sont en trop petit nombre pour qu'on la dépouille de son caractère de justice et d'impartialité. Laissons-lui le privilége de juger en dernier ressort et de reviser les jugements des contemporains. Où serait la consolation des illustres malheureux que méconnaît leur siècle? L'honnête homme que l'intrigue repousse, que la calomnie afflige; l'artiste, l'écrivain, le poëte, que l'envie et la sottise persécutent, dont les honneurs. la renommée, sont usurpés, éclipsés par l'industrieuse médiocrité; le grand ministre, qui lutte péniblement contre les vices et les abus de son siècle, auraient-ils le courage de poursuivre leur tâche, s'ils n'espéraient dans l'avenir, s'ils n'attendaient de la postérité la récompense de leurs travaux, le triomphe de leur gloire? Je ne parle point ici des hommes d'État dont la Providence a gratifié notre époque; aucun d'eux ne pense à la postérité : matérialistes positifs, ils riraient de mon spiritualisme politique. Nous sommes tels que Tacite a dépeints les Romains du premier siècle de l'empire : *Neutris cura posteritatis*; et cependant, sans cette pensée, il est impossible de faire de grandes choses. Malheur à l'homme qui, dans une grande entreprise littéraire ou politique, au milieu des ennuis, des dégoûts qu'elle entraîne avec elle, dans les moments de lassitude et de découragement,

ment qu'il rencontre, ne voit pas devant lui cette grande et imposante figure de la postérité qui lui dit : « Marche, persiste, je te vengerai ! » Ménandre, victime de l'injustice de ses contemporains, se repose sur la justice des siècles à venir : il dispute cent fois la palme de la comédie, et n'obtient que huit couronnes du caprice de ses juges ; des rivaux obscurs, des concurrents indignes, triomphent de lui par la cabale et par l'intrigue : « Ne rougis-tu pas, Philémon, dit-il à l'un d'eux, toutes les fois que tu es déclaré mon vainqueur ? » Il compte sur la postérité, et la postérité le venge : la fatalité le poursuit en vain ; ses œuvres ont péri, mais son nom est répété d'âge en âge, protégé par les éloges de Plutarque, de Denys d'Halicarnasse, d'Horace, et de tant d'autres écrivains plus heureux que lui-même. C'est surtout dans la carrière des arts et des lettres que cette pensée d'un avenir rémunérateur est nécessaire à l'homme qui les cultive : c'est là que les jugements sont si bizarres ; le goût du jour est si capricieux, si incertain ! Depuis Sophocle jusqu'à nous, on a vu des engouements si étranges, des enthousiasmes si peu fondés, des vogues si ridicules et si ridiculement soutenues ! L'histoire et la poésie ont cent fois raconté les malheurs des plus illustres poëtes ; mais ils n'ont pas tous souffert dans leur renommée. Camoëns et le Tasse ont été persécutés, tourmentés dans leurs personnes ; comme poëtes, ils sont morts en possession de toute leur gloire. Ils n'ont pas eu besoin d'en appeler à la postérité ; et les misérables critiques qui les ont assaillis pendant leur vie ont à peine ébranlé l'admiration de leurs contemporains. Mais Milton, colportant son *Paradis perdu* de boutique en boutique, et recevant par grâce 150 fr. du libraire Thompson pour un manuscrit qui a fait depuis la fortune de tant de libraires, n'aurait-il pas brûlé cent fois son œuvre admirable, si la pensée de la postérité n'avait soutenu son courage ? N'avons-nous pas vu Corneille, le grand Corneille négligé, dévoré de soucis et de besoins, dans un siècle où Chapelain était comblé d'honneurs et de richesses ; Molière, rabaissé au-dessous de Desmarets, et forcé de retirer son *Misantrophe* à la troisième représentation ; Racine, décrié par l'hôtel de Rambouillet, sacrifié à Pradon, et doutant au lit de mort du mérite d'*Athalie ?* mais la postérité les a vengés des injustices de leur temps. C'est l'imagination de la postérité qui soutenait les Colomb, les Cortez, quand, tourmentés de l'unique pensée d'affermir leur étonnante conquête, ils luttaient péniblement contre la féroce cupidité de leurs compagnons, et, plus tard, contre l'infâme ingratitude de leurs rois. C'est dans ces circonstances d'un grand homme aux prises avec son monarque ingrat que la postérité me semble injuste ; elle ne flétrit point assez les maîtres de la terre qui oublient à ce point les services des plus illustres de leurs sujets. Mais Ferdinand et Charles-Quint ont été si grands d'ailleurs que ces aberrations de vanité se perdent dans l'immensité de leur gloire. La postérité demandera compte à Napoléon du sang du duc d'Enghien ; mais, le feuillet tourné, elle ne pensera plus qu'au législateur, au conquérant qui d'une main renversait les empires, et de l'autre relevait les ruines de la monarchie ; elle trouve même déjà que le grand homme a trop cruellement expié ses fautes. La postérité met tout à sa place, et fait à chacun sa part d'éloge et de blâme, de gloire et de honte. Que lui importent les rivalités contemporaines et leurs luttes passionnées ? Elle a des admirations pour le héros qui, cerné dans Utique, ne veut pas survivre à la liberté de sa patrie, et pour celui qui le réduit à ce grand sacrifice, et sous qui périra bientôt cette liberté dont Caton faisait son idole. C'est que la postérité est frappée de tout ce qui porte en soi un caractère de grandeur, et que, à la distance où elle est des événements qu'elle juge, elle ne distingue ni les vainqueurs ni les vaincus : cette règle n'est pas sans exception. Il est des temps où se renouvellent les opinions politiques des temps antérieurs, où se reproduisent les mêmes factions, les mêmes intérêts ; alors se modifie le jugement de la postérité suivant les principes dominants de l'époque ; alors, elle prend parti tour à tour pour César et pour Pompée, pour Charles et pour Cromwell. N'avons-nous pas vu relever de nos jours les statues de Cassius et de Brutus ? Dix ans après, Napoléon plaide pour César, et l'on ne voit plus en lui l'ambitieux qui a livré le peuple romain au sanguinaire Octave, et aux quatre infâmes successeurs d'Auguste, mais le grand homme qui a délivré ce même peuple des Marius, des Sylla et des Antoine. Il est aussi des événements et des hommes sur lesquels la postérité hésite encore : le jugement du premier des Brutus la tient et la tiendra toujours dans l'incertitude. Elle n'admirera jamais sans réserve cet acte de rigueur ; et, chose étonnante ! elle semble pardonner le même acte à la sévérité de Manlius Torquatus, tandis qu'elle le condamne dans Pierre le Grand. Ce n'est point bizarrerie ; c'est que chacun de ces actes, pris à part, a une cause particulière ; que le motif de Manlius est le seul qui ne soit pas

controversé par deux passions contraires, et que le but où le czar aspire ne semble point exiger des moyens aussi violents. Les jugements de la postérité peuvent dépendre aussi de la manière dont les questions lui sont posées; et les avocats de l'antiquité sont plus habiles, plus séduisants que ceux des temps modernes. Je ne sais, par exemple, comment elle jugera les hommes de l'époque actuelle, comment elle démêlera la vérité au milieu de tant de documents contradictoires, comment elle distinguera l'honnête homme, le véritable ami de la patrie dans cette cohue de charlatans, de saltimbanques et et de caméléons qui s'agitent, bavardent et se culbutent aujourd'hui l'un sur l'autre. Espérons qu'elle fera justice à tous, et qu'elle saura mieux que nous louer ou blâmer à propos. Il est étonnant que ce juge suprême n'ait pas été divinisé par les anciens, qui faisaient des divinités de tous les personnages allégoriques. Leurs premiers écrivains ne nomment pas même la postérité. Horace ne parle que des âges futurs, des neveux, de la gloire posthume, *laude posterâ*. Ovide est, je crois, le premier qui lui ait adressé des vers du fond des pays barbares où Auguste l'avait exilé. En revanche, les modernes en ont fait un grand usage; mais la postérité ne parlera point de tous ceux qui ont parlé d'elle; et j'en vois beaucoup dans ce monde qui s'en inquiètent fort peu. Nos *grands* auteurs en vogue aiment trop à jouir de leur vivant pour s'occuper de l'avenir. Ils travaillent moins pour la postérité que pour leur carrossier, leur tailleur, leur tapissier et leur maître d'hôtel. Ils se font louer pour mieux se vendre, et ceux qui les louent leur vendent leurs éloges. La renommée est devenue métier et marchandise. Il n'y a que la gloire véritable qui ne se vend ni ne s'achète; et, celle-là, c'est la postérité qui la donne. VIENNET.

POSTHUME (CASSIANUS-LATINIUS POSTHUMIUS), est le plus célèbre de ces nombreux compétiteurs à l'empire qui troublèrent le règne de Gallien, et que l'histoire désigne sous le nom des *trente tyrans*. Né d'une famille obscure, de bonne heure il se fit soldat, et son rapide avancement ne tarda pas à le faire remarquer par l'empereur Valérien, qui lui confia le commandement des légions de la Gaule: Gallien dut ses succès contre les Germains aux conseils de Posthume qui, par son intégrité, s'attachait le cœur de ses soldats. L'empereur, appelé en Pannonie par la révolte d'Ingenuus, confia le jeune Auguste Salonin aux soins de Sylvanus. Cet affront irrita vivement Posthume; néanmoins, il continua, au service de Gallien, le cours de ses victoires contre les Germains, dont il distribuait les dépouilles à ses soldats. Salonin ayant ordonné qu'elles lui fussent apportées, les légions se soulevèrent, et proclamèrent Posthume empereur (257): il marche aussitôt vers Salonin et Sylvanus, qui se réfugient à Cologne. Mais les habitants lui en ouvrent les portes, et le prince et son gouverneur sont égorgés. Cependant Gallien accourut de la Pannonie, et la victoire avait passé dans son camp quand une invasion de barbares l'appela soudainement en Germanie. A la faveur de cette diversion, Posthume établit son autorité dans les Gaules et l'Espagne, introduisit dans ses troupes l'ordre et la discipline, en même temps qu'il battait les Germains et fortifiait les bords du Rhin. De nouveau attaqué par Gallien, il fut redevable de son salut à la révolte des légions de Byzance, qui força l'empereur à rétrograder. Posthume eut le loisir d'affermir sa puissance, et s'associa Victorin, qui passa à lui avec ses légions. Malgré les périls incessants que lui suscitait Gallien, Posthume sut accroître la prospérité de ses États, où florissaient le commerce et l'abondance, quand il lui fallut combattre la révolte d'un de ses lieutenants, Cœlius, qui se fit proclamer empereur. Posthume l'assiégea dans Mayence, qui tomba entre ses mains. Victorieux, il fut égorgé par ses soldats, auxquels il refusait le pillage. Il avait régné 10 ans; et, durant les agitations perpétuelles de son règne, il avait déployé, avec le courage du guerrier, le caractère et l'habileté d'un sage et vertueux administrateur. DUFAILLY.

POSTHUME, du mot latin *posthumus* (*post* patrem *inhumatum* natus), qui est né après la mort de son père. Ce terme n'a dans notre langue que deux applications: il se dit, au propre, des *enfants* qui viennent au monde après que leur père est mort, et, au figuré, des *livres* qu'on publie lorsque leur auteur ne vit plus, autres enfants pour lesquels on n'a pas moins de tendresse. Il y a discussion sur la véritable étymologie de ce mot, que d'autres font venir de l'adjectif *postumus* (dernier); mais il faudrait alors écrire *postume*, et non *posthume*. Cette dernière orthographe indique évidemment que le terme appartient à la famille qui nous a déjà donné les mots *inhumation* et *exhumation*, qui, tous deux, emportent avec eux une idée de mort. — A l'égard de l'*enfant posthume*, que l'on nomme aussi un *posthume*, la législation ne considère ses droits que relativement au père, et bien qu'à proprement parler, l'enfant puisse être *posthume*, relativement à sa mère, lors-

qu'elle meurt avant l'accouchement, comme la naissance de l'enfant est alors à peu près instantanée, il n'y avait pas de dispositions spéciales à prendre : les deux règles de droit, que le *mort saisit le vif* et que l'*enfant conçu est réputé né toutes les fois qu'il s'agit pour lui de recueillir*, suffisaient pour prévenir toutes les difficultés. Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne le père, parce qu'il peut alors s'écouler un temps assez long entre la mort du père et la naissance de l'enfant; il n'y a d'autre limite que celle admise par la loi pour la filiation des enfants légitimes, c'est-à-dire 300 jours, ou 10 mois de 30 jours chacun. Et même, dans ce cas, le législateur n'a pas voulu pour une règle absolue, il se contente d'établir une simple présomption : « La légitimité de l'enfant né 300 jours après la dissolution du mariage, *pourra* être contestée (article 315 du code civil). » Il n'y a donc contre la légitimité de l'enfant posthume, né après les 10 mois accomplis depuis la mort du mari, que l'action en désaveu, qui doit être intentée à peine de déchéance dans les *deux mois*, à compter de l'époque où le posthume se sera mis en possession des biens du mari, ou de l'époque à laquelle les héritiers seraient troublés par l'enfant dans cette possession. A l'égard de l'enfant posthume, né dans les 10 mois depuis la mort, il a en sa faveur la même présomption légale que si le père eût vécu jusqu'au jour de sa naissance, sauf aux héritiers l'action en désaveu fondée, non plus sur la tardiveté de la naissance, mais sur l'une des causes générales admises pour légitimer le *désaveu*, c'est-à-dire l'impossibilité physique de cohabitation du mari avec la femme, depuis le 300me jour jusqu'au 180me avant la naissance de l'enfant, soit par cause d'éloignement, soit par l'effet de quelque accident (article 312). — *OEuvres posthumes*. On comprend sous cette dénomination tous les ouvrages qui sont publiés pour la première fois après la mort de leur auteur. Cette publication pouvait donner lieu à de graves difficultés pour ce qui concernait la question de la propriété littéraire. On sait que, dans l'état actuel de la législation les héritiers conservent pendant 10 ans la propriété des ouvrages publiés du vivant de l'auteur : comment cette règle devait-elle s'appliquer à la publication des œuvres posthumes? A cet égard, un décret du premier germinal an XIII a décidé que celui qui publiait une œuvre inédite devait en être considéré comme le véritable auteur, et jouir du privilége que l'auteur aurait pu exercer lui-même, si le livre eût été mis au jour de son vivant. Mais il faut que l'œuvre posthume ait été publiée séparément, car, si elle est jointe à d'autres ouvrages du même auteur, déjà tombés dans le domaine public, ce n'est plus qu'un simple accessoire de l'œuvre déjà connue; il n'y a plus alors de droit de propriété à conserver. TEULET.

POSTULAT (*postulatum*). On appelle ainsi la demande que l'on fait qu'un principe non démontré soit admis, afin d'en tirer les conséquences. C'est au fond la même chose que l'*axiome* et la *pétition de principe*; la différence consiste en ce que l'*axiome* est un principe si évident qu'on n'a pas besoin de le démontrer. La *pétition de principe* est un postulat dissimulé, et sur lequel on raisonne comme s'il était démontré, sans avertir qu'en effet on en a besoin pour établir ses conséquenees, et qu'on ne saurait le démontrer. Le principe que tout effet suppose une cause est un axiome pour la plupart des philosophes; pour les sceptiques, et en particulier pour Hume, c'est une *pétition de principe;* si l'on discute contre quelqu'un de cette école, il en faut faire un *postulat*, sans quoi toute discussion devient interminable, puisque ce seul point mis en question arrête immédiatement toutes les déductions possibles. B. JULLIEN.

POSTULATION, du verbe latin *postulare*, demander, solliciter. Ce terme est consacré en procédure pour désigner le droit exclusif de certains officiers ministériels qui seuls peuvent solliciter jugement, ou, comme on le dit au palais, *postuler* devant les tribunaux. Le droit de *postulation* appartient aux avoués, qui sont précisément institués auprès des tribunaux civils pour conduire la procédure; eux seuls ont le droit de rédiger les actes qui doivent servir à l'instruction de la cause devant le tribunal auquel ils sont attachés. Quiconque empiéterait sur leurs droits, même de leur consentement, commet un délit qui est également connu au palais sous le nom de *postulation*. Ce genre particulier de délit, qui est une sorte d'entreprise sur l'autorité publique, a été de tout temps puni par des peines assez sévères. — La chambre des avoués est armée d'un grand pouvoir à l'effet de rechercher toutes les preuves qui sont capables d'établir son existence. Ce délit peut même être poursuivi d'office par le ministère public; mais la connaissance en est toujours portée devant le tribunal auprès duquel la postulation a eu lieu; c'est à lui de décider si les circonstances du fait constituent le délit et exigent l'application de la loi pénale. Il serait assez difficile en effet de définir d'une manière bien rigoureuse le délit de postulation; on peut dire en général

que c'est un concert frauduleux entre plusieurs personnes pour exploiter les bénéfices que peut produire une étude d'avoué, soit que l'avoué se rende complice du fait en consentant à devenir un simple *prête-nom*, soit que, trompé lui-même, il demeure étranger à la fraude. TEULET.

POTAGER. C'est un jardin ou la partie d'un jardin spécialement destiné à la culture des légumes. Le potager demande une bonne exposition, une terre meuble et profonde, des eaux abondantes et faciles à distribuer. Il se partage ordinairement, pour la plus grande facilité du service, en carrés divisés eux-mêmes en planches dont la largeur est adaptée aux différents travaux du jardinage. Ces carrés sont entourés de bordures, quelquefois aussi de plates-bandes, garnies d'arbres fruitiers, etc., qui doivent être disposés de manière à n'intercepter ni l'air ni la lumière.

Les cultures potagères se composent : 1° des graines légumineuses, savoir : les haricots, les fèves, les pois, si recherchés dans leur primeur, les lentilles, qui s'obtiennent dans les champs aussi bien que dans les potagers ; 2° des tubercules et racines, dont les principaux sont la pomme de terre, qui se cultive également en plein champ, la patate, le topinambour, la carotte, les navets, les salsifis, les scorsonères, les betteraves, les panais, les raves et les radis ; 3° des légumes turbinés, tels que l'oignon, qui entre dans la plupart des préparations culinaires, l'ail, dont on fait un grand usage dans le Midi, l'échalotte, les ciboules et les poireaux ; 4° des légumes herbacés, comme le chou dans toutes ses variétés, le céleri, les épinards et les cardons ; 5° des légumes vivaces, l'asperge et l'artichaut, dont les plants doivent être renouvelés au bout d'un certain nombre d'années ; 6° des cucurbitacées, entre autres les citrouilles ou potirons, courges et giraumonts, que l'on plante sur des monticules de fumier recouverts d'un peu de terre, les concombres, les melons, qu'on ne cultive bien que sur couches et sous cloches, et qui forment un des produits les plus exquis du potager ; 7° des différentes variétés de salade, la laitue, la romaine, la chicorée, la mâche, la raiponce, le cresson et le pourpier ; 8° des herbages potagers, tels que l'oseille, la poirée, la bourrache, le persil, le cerfeuil, l'estragon. Ces derniers s'emploient comme *fournitures*. Il faut y ajouter la pimprenelle, le fenouil, l'angélique, la capucine, le piment, la tomate, etc. ; 9° de plantes aromatiques, le thym, le romarin, la sauge, la lavande, le basilic, etc. ; 10° enfin de quelques autres plantes et arbustes qui ne rentrent dans aucune des catégories qui précèdent, mais qui appartiennent par leur nature aux plates-bandes du potager. Ce sont les fraisiers, les framboisiers, les groseilliers et les cassis ou groseilliers à fruit noir. On les comprend sous la dénomination de *petits fruits*. La vigne et les arbres fruitiers en espaliers s'étendent ordinairement sur les murs du potager. A. BORGHERS.

POTASSE, hydrate de protoxyde d'un métal nommé par les chimistes *potassium* (*voy.*). Le nom de potasse vient du hollandais *pot-asche*, qui veut dire *cendre de pots*, parce qu'on la mettait jadis dans des pots pour la conserver et la transporter. Ce sel caustique a longtemps porté le nom d'*alcali végétal* : c'est ordinairement en effet dans les cendres des végétaux qu'on le trouve ; mais l'analyse chimique en a depuis constaté la présence dans plusieurs pierres. La potasse pure verdit le sirop de violettes ; elle n'est point troublée par l'acide carbonique ; mais les acides perchlorique et phtorhydrique silicé la précipitent en blanc, et par le chlorure de platine elle est précipitée en jaune-serin.

On distingue facilement la potasse pure de la potasse *factice* du commerce, qui n'est qu'un carbonate légèrement coloré en rouge par le protoxyde de cuivre ; car elle ne fait pas effervescence avec les acides forts, ce qui prouve qu'elle n'est pas carbonatée ; mise en contact avec du nitrate d'argent en dissolution, elle donne un précipité olive qui est entièrement dissous dans l'acide nitrique ; si elle contenait de l'hydrochlorate de potasse, il y aurait un résidu blanc soluble dans l'ammoniaque.

La potasse du commerce est en effet presque en totalité à l'état de carbonate déliquescent. On en connaît de plusieurs sortes. La potasse de Russie ou *potasse blanche* contient 0.55 à 0.60 de sous-carbonate de potasse; celle d'Allemagne ou *potasse bleue* en renferme 0.40 à 0.45; celle d'Amérique offre deux variétés : la *rouge*, qui contient 60 pour 100 de carbonate ; et la *perlasse* qui en contient 65 pour 100 ; cette dernière est très-blanche et peu caustique.

Le carbonate de potasse est un sel indécomposable par la chaleur, très-soluble dans l'eau, qui existe en plus ou moins grande quantité dans la cendre des végétaux. Pour l'obtenir, la combustion est faite en plein air et n'exige aucune précaution ; on recueille les cendres, on les lessive et on laisse évaporer les liquides ; le produit brut, nommé *salin*, est calciné au rouge dans des fours à réverbère. Quelques potasses sont préparées à la chaux, d'autres à l'alcool. Mais elles renferment toutes plus ou moins de

chlorure et de sulfate, dont il faut se débarrasser. Pour cela, on mêle la potasse avec son volume d'eau qui se charge d'une grande quantité de carbonate et d'une faible portion des sels qui l'accompagnent; on fait bouillir ce mélange et on y verse du lait de chaux; on filtre la liqueur et on fait évaporer. Quand la potasse est refroidie et prise en masse, il faut la concasser et la renfermer de suite dans des flacons bien bouchés.

Mais après cette opération, la potasse contient encore des parties de chlorure et de sulfate; si on veut la purifier davantage, on projette ce produit dans l'alcool concentré, qui dissout seulement l'oxyde et laisse précipiter les sels; on décante avec un siphon et on distille aux $^4/_5$ dans une cornue de verre pour recueillir l'alcool.

Les lies de vin donnent une bonne potasse qui ne renferme que très-peu de sels étrangers; les fanes de pommes de terre et les vinasses de betteraves en fournissent aussi une certaine quantité.

On fait une grande consommation de potasse dans l'industrie et les arts; en la mêlant aux huiles et aux graisses, elle forme des savons mous, entre autres le *savon noir,* dont elle constitue la base. On l'emploie encore dans les lessives (*voy.*) et à beaucoup d'autres usages. Elle sert à la préparation du nitre, de l'alun, du bleu de Prusse, du verre, etc. La potasse dissout toutes les matières animales; elle attaque et détruit par la chaleur le rubis, l'émeraude et autres pierres précieuses. Elle est souvent employée dans les laboratoires comme réactif. Son action caustique est tellement forte qu'on ne l'a presque jamais employée à l'intérieur; cependant on l'a administrée très-étendue d'eau dans la gravelle, les coliques néphrétiques, les scrofules, la lèpre, etc. Dans le cas d'empoisonnement par la potasse, les meilleurs antidotes sont les acides étendus d'eau, tels que le vinaigre, le citron, etc. La potasse dont on se sert pour ouvrir les cautères, qui porte le nom de *pierre à cautère,* contient de la potasse, du carbonate, du sulfate de potasse et du chlorure de potassium, de l'acide silicique, et enfin accidentellement des oxydes de fer et de manganèse. En réagissant sur une dissolution peu concentrée de potasse, le chlore donne un chlorure de potasse nommé *eau de javelle,* qu'on emploie surtout dans le blanchissage pour enlever les taches, etc. Z.

POTASSIUM, métal découvert, en 1807, par sir Humphry Davy, qui l'obtint en privant la potasse de son oxygène de constitution, mais qu'on trouve aussi dans la nature combiné avec l'oxygène dans certains sels et dans quelques produits volcaniques. Il est solide, très-ductile, plus mou que la cire, présentant une section lisse lorsqu'on le coupe, doué d'un grand éclat métallique, semblable à celui de l'argent poli, qu'il perd par le contact de l'air; d'une texture cristalline. Il est inodore, d'une saveur caustique et verdit le sirop de violettes. Ce que le potassium a surtout de remarquable, c'est que sa densité n'est que de 0.865 à la température de 15° cent., c'est-à-dire moindre que celle de l'eau. Placé dans de l'huile de naphte, il fond à 58°, et chauffé jusqu'au rouge naissant, il se volatilise et donne de belles vapeurs vertes. S'il est à l'abri de l'air, comme sous une petite cloche de verre, il s'empare aisément de l'oxygène mis en contact avec lui, même à la température ordinaire; si on élève sa température jusqu'à le faire fondre, l'absorption de l'oxygène est rapide et se fait avec dégagement de calorique et de lumière. Le potassium se combine encore avec l'hydrogène, le carbone, le phosphore, le soufre, l'iode, le brôme, le chlore, le phtore, le sicilium, etc. On le rencontre ainsi dans diverses eaux minérales. L'iodure de potassium s'emploie avec succès dans le traitement des goîtres et de certaines affections scrofuleuses, ainsi que dans certains cas de cancers, etc. Le chlorure de potassium, autrefois connu sous le nom de *sel fébrifuge de Sylvius*, est d'une saveur piquante, amère; il est peu altérable à l'air et décrépite au feu. Sa dissolution dans l'eau produit un abaissement de température considérable. On s'en est servi comme fondant dans la fabrication du verre, et on l'a regardé longtemps comme digestif et désobstruant. L'azote est sans action sur le potassium, en sorte qu'il peut servir à conserver ce métal, qui décompose tous les acides formés par l'oxygène.

Lorsqu'on jette quelques fragments de potassium dans une terrine pleine d'eau, le métal tourne, s'agite en tous sens, court à la surface du liquide, le décompose en s'emparant de son oxygène, et dégage une vive lumière produite par l'inflammation de l'hydrogène, dont la combustibilité est augmentée par une petite quantité de potassium et par l'élévation de température que cause la combinaison de l'oxygène avec le métal. Si, lorsque le potassium s'agite sur l'eau, on le frappe fortement avec une spatule en cherchant à l'enfoncer dans l'eau, il se produit une forte détonation, et il se dégage beaucoup de gaz hydrogène qui s'enflamme en s'élançant dans l'air. En faisant chauffer du potassium ou du sodium dans du gaz ammoniac, jusqu'à ce que

les métaux aient disparu en entier, une partie du gaz est absorbée, une autre décomposée; il se dégage de l'hydrogène, et les métaux se trouvent unis au nouveau composé, qui peut être considéré comme un métal, qu'on a proposé d'appeler *ammonium*.

Le potassium s'obtient dans les laboratoires en décomposant la potasse par divers procédés qu'on trouvera décrits, entre autres ouvrages, dans les *Éléments de chimie*, de M. Orfila. Z.

POTEMKINE (GEORGE-ALEXANDROVITSCH, prince), ou plutôt Patioumkine, pour se conformer à la prononciation russe, fut l'homme le plus extraordinaire de son siècle. Né en 1736, dans le gouvernement de Smolensko, d'une famille noble, mais obscure et sans fortune, il fut destiné à l'état ecclésiastique, état tellement peu considéré alors que la qualification de fils de prêtre était mise au nombre des injures. Son caractère emporté, son désir de s'élever, son horreur pour toute espèce de dégradation personnelle, le jetèrent bientôt, de ses études théologiques à l'université de Moscou, dans les derniers rangs de l'armée, où il ne se serait fait connaître que par la dépravation de ses mœurs et l'extravagance de sa conduite, si un grand événement ne l'eût arraché à cette vie désordonnée, pour faire luire à ses yeux l'espoir d'une grandeur à laquelle il ne semblait point destiné. De garde près de Catherine, lors de la révolution de 1762, le zèle qu'il déploya en cette occasion fut remarqué par cette princesse, qui, dans une lettre confidentielle à Poniatowski, lettre inédite que j'ai vue entre les mains du baron de Rehausen, disait : « Un jeune bas officier s'est conduit à merveille, il se nomme Potemkine. » Ce jeune bas officier était d'une figure superbe, d'une tournure noble, d'une construction athlétique, et c'est ce qui le fit particulièrement remarquer. Élevé subitement au rang de colonel, envoyé à Stockholm pour y notifier le changement de règne, nommé gentilhomme de la chambre de l'impératrice, et plus tard son chambellan, il la charma autant par son esprit que par sa beauté fière et mâle, éprouva réellement pour elle une passion violente, et parvint à la lui faire partager. Grégoire Orloff, favori régnant, s'en alarma et ne s'en cacha point : aussi, un jour que Potemkine entrant au palais et en voyant sortir ce puissant seigneur, lui demanda : « Quelle nouvelle y a-t-il? » on lui répondit : « Une seule, vous montez et je descends. » Ne voulant pas néanmoins abandonner la place, Orloff parvint à faire envoyer à l'armée son rival dont le désespoir, qui n'y cherchait que la mort, n'y trouva que la gloire. Le grade de lieutenant général vint le récompenser de sa bravoure, mais il espérait mieux. Incapable de supporter la puissance orgueilleuse du favori, la tête de Potemkine s'égare, et il se jette dans un couvent. Catherine, touchée d'un amour si exalté, le rappelle à la cour; l'en rend en quelque sorte le souverain et le sien même, au point de supporter ses brusqueries, de lui pardonner plus tard jusqu'à sa froideur, et de ne prendre enfin que les favoris désignés par lui quand il cessa d'exercer un emploi si vivement ambitionné d'abord : car à l'amant avait succédé l'ami, le confident, le conseiller de celle dont il savait tous les secrets, dont il flattait et servait l'ambition. Elle allait le consulter par une galerie communiquant du palais impérial à son hôtel. Plus puissant peut-être que Catherine elle-même, outre les décorations les plus brillantes et les plus nombreuses, qui n'étaient qu'un faible symbole de sa grandeur; outre une fortune incalculable et le privilége d'avoir, comme l'impératrice, huit chevaux à sa voiture, et celui, plus remarquable, de recevoir et d'envoyer des ambassadeurs lorsqu'il était à l'armée, il avait su réunir tout ce qui crée et assure un pouvoir absolu, car il était prince d'empire, feld-maréchal, commandant en chef de toutes les armées russes, général en chef de la cavalerie, grand amiral des flottes de la mer Noire, de la mer d'Azof et de la mer Caspienne; chef de la garde à cheval, colonnel des gardes de Préobraginski et de plusieurs régiments dont un portait son nom; inspecteur général des armées, chef de tous les ateliers d'armes et de fonderies, grand hetman des cosaques, dont il avait formé un corps régulier, qui n'obéissait qu'à lui; sénateur et président du collége de guerre, général gouverneur de Katarinoslaf, de la Tauride et de la Crimée, adjudant général et chambellan actuel de l'impératrice. Cet homme, réellement indépendant par ses utiles dignités, brûlait d'atteindre au rang suprême, comme empereur de Constantinople, roi de Pologne ou même duc de Courlande; mais le premier de ces trônes était destiné par Catherine à son petit-fils Constantin, et le second lui fut promis sans avoir pourtant le dessein de prêter de la vigueur à l'héritage des Jagellons, et en faisant tomber la couronne sur la tête de celui qui pouvait la rendre redoutable à la Russie. Potemkine l'eût néanmoins obtenu sans elle et contre son gré si la Pologne, dont sa famille était originaire, la Pologne, qu'il cajolait et protégeait, l'eût désigné pour successeur de Poniatowski, au lieu de porter ses vues sur l'électeur de Saxe, qui n'osa

accueillir ses vœux, et peut-être y avait-il encore des chances en sa faveur quand il mourut.—Ségur a peint Potemkine d'un pinceau brillant, mais superficiel, fidèle quelquefois, et plus souvent faux. Ce petit bel esprit, poëte sans verve, historien sans critique, politique sans sagacité, courtisan sans tenue, n'était pas capable de juger un aussi souple et puissant génie, un homme qui parti de si bas, s'éleva si haut, et s'y maintint sous le gouvernement d'une femme aussi fière, aussi impérieuse que Catherine II? Potemkine eut des ridicules, des disparates, mais d'instinct ou de calcul; ses défauts même devinrent pour lui des moyens de supériorité sur l'esprit de l'impératrice. Cet éminent personnage fut-il utile à son pays? Non, car s'il l'enrichit de vastes déserts et aguerrit son armée, il ne sut ni corriger la défectueuse organisation de celle-ci, ni faire prospérer les provinces nouvelles où il commanda. Par lui, la population et les familles de l'État furent épuisées, les âmes plus que jamais affaissées sous le plus honteux absolutisme, et il laissa la Russie en proie à une guerre que les circonstances politiques d'alors pouvaient rendre ruineuse; car il sacrifiait tout à sa propre et dévorante ambition. Ce que pourtant il ne faut pas omettre dans son portrait, c'est que cet homme, si fier avec ses égaux, fut populaire à l'égard de ses inférieurs, généreux avec ses serviteurs; que jamais il n'oublia un bienfait, ni ne se vengea d'un ennemi; que, peu sensible à l'éloge, dont il appréciait le but, il se montrait insensible au blâme par le sentiment de sa propre valeur. Son seul échec fut l'élévation des Zoubof, choisis sans son aveu, et qui parvinrent à inspirer à l'impératrice de vives craintes sur l'ambition démesurée de Potemkine. « Laissez-moi faire, lui dit un de ces favoris nouveaux, envoyez-moi à l'armée, et je vous en rendrai bon compte. » Il part, et le prince, instruit par ses amis des intentions hostiles du présomptueux personnage, porteur d'une lettre révocative d'une partie de ses pouvoirs, reçoit, étendu sur son divan, la lettre, qu'il jette de côté avec indifférence, et laisse debout celui qui la lui remet, selon l'étiquette russe, qui ne permet pas à un militaire de s'asseoir devant son supérieur; et Zoubof, harassé et affamé par l'effet d'un voyage long et rapide, est contraint de demeurer dans cette attitude fatigante, tandis que Potemkine se fait apporter un déjeuner solide, le dévore à ses yeux sans lui rien offrir, et lui dit : « On me croit malade, vous voyez qu'il n'en est rien : rassurez donc l'impératrice, annoncez-lui que je ne souffre que d'un mal de dents, et que je compte aller à Saint-Pétersbourg pour me les faire arracher : (*souba*, en russe, signifie *dent*). » Après cet épigrammatique calembour, Potemkine ordonne, toujours sans laisser s'asseoir son rival, que l'on attelle sa calèche et qu'elle soit escortée jusqu'aux limites de son gouvernement, sans permettre de retard dans le service des postes; puis, il lui signifie l'ordre de partir à l'instant. Qu'eût-il fait ensuite pour conserver un pouvoir chancelant? On l'ignore, mais, réellement malade encore, quoiqu'en convalescence, il part en hâte pour Nicolaïef, ville et port qu'il avait fondés; déjeune, avant de monter en voiture, avec une énorme oie grasse, que, malgré les instances de son médecin, il mange tout entière, est saisi d'une violente colique, descendu de sa calèche, couché sur un manteau, au sein d'une vaste solitude, n'a que le temps de serrer la main de la comtesse Braniska sa nièce, et expire, le 15 septembre 1791, à l'âge de 56 ans, et au moment où il cherchait sans doute à rendre indépendante et solide une puissance créée par une audacieuse ambition, exercée très-souvent avec un dégoût, fruit de la satiété, mais que son orgueil irrité lui donnait le désir de rétablir avec un lustre nouveau, aussi bien que l'impérieux besoin d'un caractère incapable de ployer, et dont le plus léger obstacle réveillait promptement toute la vigueur. Cte ARMAND D'ALLONVILLE.

POTENCE, instrument qui sert au supplice de la pendaison, et qui est composé ordinairement d'un montant en bois, à l'extrémité duquel se trouve une autre pièce de bois transversale, soutenue au moyen d'un chevron, et destinée à recevoir la corde que l'on passe au cou du patient. Le mot de *potence* s'emploie aussi pour *gibet* ou *fourches patibulaires* (ainsi nommées parce qu'elles étaient originairement formées de deux fourches soutenant une pièce de bois allant de l'une à l'autre, et à laquelle on accrochait le corps des suppliciés). Sous l'empire de l'ancienne législation, chaque justice seigneuriale, chaque communauté religieuse, voulait avoir dans sa juridiction un gibet ou potence. A Paris même, indépendamment de l'instrument de supplice qui s'élevait à la place de Grève, aux Halles, à Montfaucon, etc., l'abbé de Saint-Gervais possédait une potence, près de la barrière des Sergents; et l'évêque de Paris en avait deux au parvis Notre-Dame et au port Saint-Landry. Du reste, le supplice du gibet était tout roturier : on tranchait la tête aux nobles et chevaliers; on pendait les bourgeois et les manants. Le supplice de la potence a été aboli en France le 21 janvier 1790. On avait déjà supprimé le fameux gibet

de Montfaucon, près de Paris, où les cadavres des pendus restaient exposés. DÉADDÉ.

POTERIE. (*Technologie.*) Ce sont toutes sortes de vaisselles, de vases, ou de *pots* en terre. Le mot *pot* venant peut-être du latin *potio*, acte de boire. *Poterie* est aussi le nom du lieu où le *potier* travaille à la fabrication des pots, partout on trouve de la terre propre à faire de la *poterie* commune; les terres destinées aux *poteries* dures sont déjà moins répandues; les terres blanches pour la fabrication de la *faïence* se rencontrent moins fréquemment encore, et ce n'est que dans les localités peu nombreuses que l'on trouve les terres réfractaires propres à la confection des vases employés dans les fourneaux destinés à supporter une très-haute température, et dans un plus petit nombre encore que l'on a rencontré des terres à porcelaine. La différence de pureté des matières premières n'en apporte presque aucune dans la première opération que l'on fait subir à toutes les terres dont les pâtes doivent être cuites; mais leur cuisson doit avoir lieu à une température d'autant plus élevée que ces terres sont plus infusibles, car si on cherchait à cuire de la terre à faïence à la température à laquelle on cuit la porcelaine, les pièces éprouveraient une altération profonde par la vitrification plus ou moins prononcée à laquelle elles se trouveraient soumises, tandis que la porcelaine ne pourrait être confectionnée convenablement à la température de la cuisson de la faïence ou de la terre de pipe. Les argiles qui servent à la fabrication de toutes les espèces de produits *céramiques* sont susceptibles de former avec l'eau une pâte plus ou moins liante : de là leur vient le nom d'*argiles plastiques*. On les trouve dans le sein de la terre sous la forme de couches plus ou moins étendues. Après les avoir extraites, il est indispensable de les délayer dans l'eau pour en séparer les portions de sable et de matières grossières qu'elles peuvent renfermer, et qui se précipitent au fond; l'eau enlevée par décantation laisse déposer peu à peu l'argile sous forme de pâte. Les argiles renferment toutes une plus ou moins grande proportion de silice, mais il est toujours nécessaire d'en ajouter à la pâte, et dans certains cas l'alumine peut être remplacée par la magnésie; ce mélange donne naissance à des pâtes jouissant de certaines qualités particulières. L'argile seule moulée et cuite donnerait des pâtes qui éprouveraient trop de retrait et seraient trop disposées à se fendre. Certaines argiles très-peu colorées prennent une teinte plus ou moins jaunâtre ou rougeâtre par la cuisson, parce que le fer qu'elles renferment passe à l'état d'oxyde rouge, beaucoup plus colorant; d'autres, au contraire, d'une couleur grise ou noirâtre, perdent complétement leur couleur quand elles sont rougies : la teinte particulière qu'elles présentaient était due à des matières organiques que la chaleur décompose; on ne peut donc pas toujours juger par l'aspect d'une terre si elle fournira une pâte blanche. G. DE CLAUBRY.

POTERIE. (*Architecture.*) Ce sont des pots qu'on emploie quelquefois dans la construction des voûtes et des planchers. Les Romains mêlaient souvent ces ouvrages de plastique aux massifs de leurs constructions. Lorsqu'on avait à faire, soit de grandes masses de maçonnerie, soit des voûtes d'une certaine épaisseur, selon le système de *blocage*, qu'on appelle aujourd'hui *alla rinfusa*, dans lequel de petits fragments de pierres sont mêlés avec du mortier de chaux et de pouzzolane, les constructeurs, pour économiser le temps et la matière, la charge et la dépense, plaçaient d'espace en espace, dans le massif, des pots de terre du genre de nos cruches, dont chacun, environné de maçonnerie, formait naturellement et sans art une petite arche qui devenait comme une voûte de décharge. Ainsi s'allégissait la construction et s'économisaient les frais de matériaux et de main-d'œuvre. — C'est surtout au cirque de Caracalla, à Rome, qu'on voit de nombreux vestiges de cette méthode économique de construction. On a retiré de ces massifs de maçonnerie plus d'une *hydria* entièrement conservée. — Un architecte, M. de Saint-Fart, employa vers la fin du siècle dernier des briques creuses à former des voûtes et des planchers. Il existe un rapport de l'Académie des sciences sur l'application de ces poteries à la construction des plafonds. Ce rapport loue la résistance des pots contre la pression et la consistance des planchers ainsi construits. Il existe au Palais-Royal à Paris quelques galeries, dont les plafonds, élevés d'après ce procédé, n'ont éprouvé aucun effet qui puisse prédire la moindre désunion. X.

POTERNE. (*Art militaire.*) Selon Ducange, ce mot prend son étymologie du latin barbare *posterna*, employé avec la même signification dans la base latinité; il dérive du mot *post* (derrière). — On donne le nom de *poterne* à une fausse porte placée dans le milieu ou dans l'angle d'une courtine et sur le terre-plein du rempart. Ces ouvertures donnent issue dans les fossés et sont destinées à faciliter les sorties de la place sans être aperçu des assiégeants. Après les avoir franchies, les troupes montent les escaliers sans rampes (*pas de souris*) pratiqués dans les

fortifications en pierre qui encaissent les fossés du côté de la campagne; elles arrivent ainsi au chemin couvert et se forment en bataille sur les glacis : c'est de là qu'on attaque l'ennemi à l'improviste.—En temps de guerre, les clefs des portes et des poternes sont déposées, chaque soir, au chevet du lit du commandant de la place, sur qui repose toute la responsabilité de la sûreté de la défense. SICARD.

POTHIER (ROBERT-JOSEPH) naquit le 9 janvier 1699, à Orléans, où son père, qu'il perdit dès l'enfance, était conseiller au présidial. Frêle et de chétive apparence, il fit, chez les jésuites de sa ville natale, de bonnes études dont le mérite ne peut être compté à ses maîtres : ils ne l'avaient pas distingué du commun de leurs disciples; la droiture de sa raison suffit d'autant mieux à le garantir de leurs doctrines. Un moment attiré vers la vie monastique par l'influence de sa complexion, moins encore que par aversion pour les soucis de toute autre carrière, il en fut détourné par la considération de l'état de veuvage de sa mère et de l'isolement où il la laisserait, et il embrassa les études du droit, à l'université d'Orléans. A 21 ans, il y siégeait comme conseiller au présidial, préludant, par la pratique des affaires journalières et par la méditation des auteurs, à la tâche qu'il devait accomplir.

En 1748, après plus de douze ans d'une infatigable persévérance, il produisit au jour cette grande œuvre des *Pandectes*, qui, suivant une heureuse expression que j'aime à reproduire, *fit ce que dix-sept jurisconsultes, choisis par Justinien, n'avaient pu faire sur les lois de leur pays*[1]. Le chancelier d'Aguesseau, qui en accepta la dédicace, avait, dès le début, pris sous son patronage cette entreprise sur la témérité de laquelle les plus imposants suffrages rassuraient à peine le modeste magistrat d'Orléans. En lui conférant la chaire de droit français laissée vacante par la mort de Prévot de la Janès (1749), le chancelier fit mieux encore que réaliser les vœux de Pothier, et que payer une dette de la reconnaissance publique : il fonda cette pépinière de jurisconsultes que l'université d'Orléans a produits, et qui ont brillé à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

Les devoirs du professorat étant à ses yeux une sorte de sacerdoce, Pothier ne crut point avoir assez fait pour s'en rendre digne, jusqu'à ce qu'il eût accompli pour le droit français l'équivalent de ce qu'il avait exécuté pour le droit romain. L'exposition des principes généraux de ce droit, qu'il a placée en forme d'introduction à la tête de son commentaire sur la *Coutume d'Orléans*, peut être considérée comme formant les prolégomènes du Code civil.

Vinrent ensuite ses divers traités sur les principales matières du droit. Le premier qu'il mit au jour, le *Traité des obligations*, parut en 1761. C'est le plus beau livre de droit positif qui soit sorti de la main des hommes. Les autres se succédèrent d'année en année, jusqu'à la mort de l'auteur qui en laissa même plusieurs en manuscrit, imprimés depuis sous le titre d'*OEuvres posthumes*.

Il faut bien se garder de croire que la composition de ces ouvrages fit négliger à Pothier aucun de ses devoirs. Toujours au travail, il trouvait du temps pour tout.

Le duc d'Orléans avait su distinguer le mérite de Pothier, et l'avait choisi pour un de ses juges en la *chambre du domaine*; il remplit cette fonction avec indépendance et fermeté.

Quant aux préoccupations du professorat, loin de les borner à son cours public, il entourait ses disciples d'autant d'encouragements et de bons soins que s'il eût dû être solidaire de leur capacité, de leur application et de leur droiture. Il tenait dans sa maison des conférences particulières où à la jeunesse de l'école venaient se joindre les néophytes du barreau et de la magistrature. Doyen et oracle de sa compagnie, il avait également établi chez lui, comme juge, un prétoire de conciliation dont l'autorité avait pour sanction l'estime et la reconnaissance publiques. Un trait de sa carrière de magistrat le caractérise sous cet aspect, et comme personne privée : chargé de l'examen et du rapport d'une affaire, il omit, par inadvertance, de rendre compte d'une pièce favorable à la partie qui perdit son procès; la réparation du dommage ne se fit pas attendre, il indemnisa, de ses deniers, le plaideur auquel il avait causé préjudice.

Une autre vertu que Pothier possédait à l'égal de son désintéressement, fut son inépuisable charité. Il n'y a point d'exagération à dire qu'il se réduisait à la gêne pour augmenter ses aumônes. Aussi la vénération publique entoura la vieillesse de cet homme, aussi pieux et candide qu'il était ferme dans son propos pour la défense de toute juste cause. Quoique élevé chez les jésuites, il n'était rien moins que leur partisan. Il partageait à leur égard les sentiments du parlement : aussi le taxèrent-ils de jansénisme.

Pothier mourut à Orléans, le 2 mars 1772, et n'y reçut d'abord pour honneurs funèbres qu'une

[1] Ph. Dupin, Notice sur Pothier, dans la *Galerie française*.

épitaphe confiée au sol du cimetière commun. Elle a été heureusement conservée à l'honneur de la cité qui enfin, en 1823, lui a érigé un monument dans sa cathédrale.

Alors aussi se publiait, par les soins de M. Siffrein, la 1re édition des *Traités* de Pothier, réunis sous le titre d'*OEuvres complètes*, en 17 vol. in-8o. Est venue ensuite l'édition compacte de MM. Rogron et Firbach, 1826, 2 vol. in-8o. — J'ai indiqué avec détail, et même souvent par extraits, les ouvrages qui concernent Pothier, dans la *Dissertation* sur sa vie et ses écrits placée en tête de mon édition de ses OEuvres (Paris, 1824, 10 vol. in-8o); dissertation qui a été imprimée séparément en 1827, in-12. Les Pandectes, quoiqu'on en ait fait une traduction française, et même avec le texte latin en regard, sont et demeurent à part de la collection des OEuvres de Pothier. D'abord publiées sous ce titre : *Pandectæ Justinianæ, in novum ordinem digestæ*, Paris et Chartres, 1748, 1749 et 1752, 3 vol. in-fol., elles ont été réimprimées à Lyon, en 1782, et à Paris, en 1818, par les soins de M. Latruffe Montmeylian, avocat à la cour de cassation : c'est la meilleure et la plus belle édition. DUPIN AÎNÉ.

POTIER, famille parlementaire qui a produit plusieurs magistrats fort distingués. Nicolas Potier de Blancmesnil, président au parlement de Paris, se signala par son dévouement au roi Henri IV, fut condamné à mort par les Ligueurs, échappa au supplice, grâce à l'intervention du duc de Mayenne, se rendit ensuite près de Henri IV, et devint plus tard chancelier de Marie de Médicis; il mourut en 1635 à 94 ans. — Son frère, L. Potier de Gesvres, secrétaire des finances en 1567, secrétaire du conseil en 1578, secrétaire d'État en 1589, eut part à la réconciliation de Henri III et de Henri IV, et fut fort utile à ce dernier. Il siégea dans le procès de Biron, et mourut fort âgé en 1630. — Nicolas Potier de Novion (1618-1697) joua un rôle dans les troubles de la Fronde, finit par prendre parti pour Mazarin, et rendit un arrêt violent contre les ennemis du ministre. Il devint premier président en 1678, mais fut forcé de se démettre en 1689 pour abus d'autorité. BOUILLET.

POTIER D'ÉTAIN. Le *potier d'étain* confectionne non-seulement les vaisselles et les poteries dont on se sert encore dans les ménages des départements montagneux, mais une infinité d'autres ouvrages, dont il serait trop long de faire l'énumération, et que tout le monde connaît. Il n'emploie pas l'étain pur, il l'allie avec du plomb. Ce dernier métal est très-dangereux; il est délétère, et ne doit être employé dans l'alliage de l'étain qu'avec une extrême réserve, lors qu'on veut en fabriquer des vases qui doivent servir à contenir des aliments ou des boissons spiritueuses. Aussi la loi a-t-elle prescrit la proportion de plomb que le *potier* peut allier à l'étain fin. Sur 100 livres ou 50 kilogrammes d'alliage, il ne peut s'y trouver que 18 livres ou 9 kilogrammes de plomb, sur 82 livres ou 41 kilogrammes d'étain fin. Le potier ne doit pas ignorer qu'on n'a pas besoin d'analyser son ouvrage pour en reconnaître le titre. Il suffit de peser hydrostatiquement le vase, sans le déformer, sans l'altérer en aucune manière; la différence de poids que l'on trouve en le pesant d'abord dans l'air, et ensuite dans l'eau, dans laquelle il perd une partie de son poids, donne exactement, à l'aide d'une table que le gouvernement fit imprimer en juin 1801, la quantité de l'un et de l'autre des métaux qui constituent l'alliage.

Le potier d'étain moule ordinairement ses ouvrages dans des moules en bronze; il les répare, les tourne ensuite lorsqu'ils sont susceptibles de se placer sur le tour, il les soude, les polit ou les brunit selon les cas. Comme l'alliage ne présente pas une grande résistance, il n'a pas besoin d'outils bien trempés, ni très-durs, et ses opérations sur le tour ressemblent et peuvent s'assimiler à celle du tourneur.

La manière de souder est toute différente de celles qui se pratiquent dans plusieurs autres arts. L'ouvrier rapproche les deux pièces et les fait chevaucher l'une sur l'autre; il les arrête haut et bas par une goutte d'étain qu'il place avec le fer à souder; ensuite il met par-dessus un morceau de feutre, et avec un gros fer bien chaud, il fait fondre les deux pièces d'étain par leurs bords; il laisse refroidir, et n'a plus qu'à réparer.

Il soude aussi, dans certains cas, à la manière des ferblantiers; alors la soudure est composée de parties égales d'étain et de plomb. Il est une soudure qu'on appelle *légère*, parce qu'elle fond à une chaleur douce; elle se compose d'une partie d'étain fin, une partie d'étain de glace et une partie de plomb. Quant aux moules nombreux dont on se sert, ce sont les fondeurs en bronze qui les fournissent; après qu'on les a fait réparer par les ciseleurs, on se contente de les ajuster, lorsqu'on y reconnaît quelques défauts.

LENORMAND et MELLET.

POTIN, métal factice et cassant, mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge. Il se dit aussi d'une sorte de cuivre formé

des lavures que donne la fabrication du laiton, et auxquelles on mêle du plomb ou de l'étain. Le premier se nomme ordinairement *potin jaune;* le second, *potin gris*. Ce métal supporte mal la dorure. Son nom lui vient, suivant quelques érudits, de ce qu'autrefois on en faisait des pots. Borel le dérive de *potier*, potier d'étain. Il y a beaucoup de médailles en *potin*. X.

POTION. On a longtemps confondu sous le nom de *potion*, des médicaments qui n'avaient vraiment entre eux aucun rapport. Les anciens praticiens eux-mêmes commettent encore ces erreurs; on doit réserver le nom de *potions* à des mélanges de sirops, d'eaux distillées, d'infusions, de décoctions, dans lesquels on fait entrer des teintures, de l'éther, des électuaires, des poudres, des sels, des huiles, des gommes-résines, etc., en agissant de manière à ce que ces substances soient dissoutes ou incorporées d'une manière convenable. Ces médicaments ne sont point destinés à servir de boisson habituelle aux malades, mais à être pris par fractions, parce qu'en général ils sont beaucoup plus actifs que les tisanes, et qu'ils pourraient souvent occasionner des accidents graves si l'on agissait imprudemment. — Les potions varient à l'infini; aussi est-il difficile de leur assigner un mode de préparation générale. Ce n'est que par une pratique longue et des études approfondies, que l'on pourra connaître les soins qu'elles réclament. Comme un grand nombre de maladies peuvent exiger l'usage longtemps prolongé d'une de ces préparations, il n'est pas suffisant qu'elle soit faite avec les mêmes substances employées à la même dose, mais encore constamment avec un soin extrême et toujours avec le même procédé, parce qu'il ne faut pas que le malade y trouve la plus légère différence; il pourrait croire que le médicament a été mal préparé : cela diminuerait sa confiance, et quand le moral ne vient pas en aide au physique, il est rare que la guérison puisse avoir lieu. — Parmi les potions le plus fréquemment ordonnées par les médecins, il en est quelques-unes dont la préparation présente de grandes difficultés, c'est lorsqu'on doit y ajouter des matières huileuses ou résineuses. Dans ce cas, le pharmacien doit les préparer lui-même, et ne pas les confier à ses élèves, qui y mettront toujours moins de soin et d'habileté, et plus de précipitation. — Inutile d'indiquer ici les potions et leur mode de préparation : ce soin regarde spécialement les pharmaciens, qui tous possèdent des ouvrages ne laissant rien à désirer sous ce rapport. — Les médicaments que l'on connaît sous le nom de *loochs*, sont aussi de véritables potions. C. Favrot.

POTIRON (*cucurbita pepo, var.*, L.), espèce du genre courge, de la famille des cucurbitacées. Parmi tous les végétaux herbacés, il n'en est probablement aucun dont les fruits atteignent un volume aussi considérable que ceux de quelques variétés de cette espèce; car leur poids ordinaire est de 30 à 40 livres, et il s'en trouve parfois de 2 pieds de diamètre sur 1 pied de haut, et du poids de 60 livres ou même plus. Le potiron, originaire de l'Asie équatoriale, de même que la plupart des autres cucurbitacées alimentaires, se cultive fréquemment dans les potagers et les champs. Cette plante produit des tiges rampantes, atteignant jusqu'à 30 pieds de long, garnies de vrilles bifurquées ou trifurquées; ses feuilles, larges de 1/2 pied à 1 pied, sont arrondies ou ovales, obtuses, velues, à 5 lobes plus ou moins profonds, échancrées en forme de cœur à la base, et portées sur de gros pétioles verticaux, d'environ 1 pied de long; les fleurs sont solitaires, axillaires, pédonculées, monoïques, grandes, jaunes, en forme de cloche à 5 lobes rabattus; le fruit est presque sphérique, un peu déprimé aux deux bouts, creux vers le centre à la maturité, à écorce jaune ou verdâtre (quelquefois rayée de bandes blanchâtres), lisse, ou brodée, ou verruqueuse, unie ou relevée de côtes; il contient une grande quantité de graines assez grosses, ovales, comprimées, lisses, blanchâtres, à bords épaissis en bourrelet. La chair du potiron, ferme et de couleur jaune ou orange, est peu savoureuse à l'état cru; mais l'art culinaire sait en préparer plusieurs mets assez généralement goûtés. L'huile grasse qui abonde dans les graines est d'une saveur de noisette, et elle peut servir à l'usage alimentaire; on emploie aussi ces graines, en guise d'amandes, pour faire des émulsions adoucissantes.

La *courge pépon*, espèce à peine distincte du potiron, comprend comme autant de races ou variétés principales : les *citrouilles* ou *giraumonts*, les *pastissons* ou *patissons*, les *orangins*, les *cougourdettes* et les *barbarines*.

De toutes ces variétés, les *citrouilles* (autrement dites *courges de Saint-Jean*, *concombres d'hiver*, *concombres de Malte* ou *de Barbarie*, etc.) sont celles qui se rapprochent le plus des vrais potirons par leur volume, en général très-considérable, et souvent aussi par leur forme; la *citrouille melonée* (ou *citrouille musquée*, *courge musquée*, *courge melonée*) est remarquable par sa chair légèrement sucrée et plus délicate que celle des potirons; les *oran-*

gine (vulgairement *coloquinelles, fausses coloquintes, fausses oranges*) doivent ce nom à leur forme et à leur volume peu considérable. Les cougourdettes sont pyriformes ou ovoïdes, petites, à chair très-blanche. Les *barbarines* (vulgairement *barbaresques sauvages*) sont caractérisées par les bosselures de leur surface; on en possède une sous-variété à laquelle sa forme bizarre a valu le nom de *courge turban* ou *pépon turban*. Les *pastissons* se distinguent également par des formes très-singulières, auxquelles font allusion les noms vulgaires de *bonnet d'électeur, bonnet de prêtre, couronne impériale*, et *artichaut de Jérusalem*.

La *cougourde* (vulgairement *gourde des pèlerins*, ou *courge bouteille*), la *gourde* et la *courge trompette* sont des variétés du *cucurbita lagenaria*, L. (*lagenaria leucantha*, Seringe), dont on parle à l'article CALEBASSE. ÉD. SPACH.

POTOÇKI (prononcez Pototzki), famille titrée de Pologne, très-ancienne et originaire de Potoçk, petite ville de la Podolie. Parmi les hommes distingués qu'elle a produits, les plus remarquables sont les suivants :

Le comte PAUL POTOÇKI, castellan de Kaménietz en Podolie, qui vécut dans le XVIIe siècle, fut à la fois politique habile et écrivain érudit. Ses ouvrages ont été publiés par Zaluski qui y a joint la généalogie de cette illustre famille. — Son petit-fils, le comte ANTOINE, fils du palatin de Smolensk, frère de l'archevêque de Gnezne, primat de Pologne, fut ambassadeur d'Auguste II auprès de la czarine Anne, plus tard palatin de Belz, et sous Auguste III, maréchal du royaume et premier maréchal de la reine. Ses discours passent pour des modèles d'éloquence.

Le comte STANISLAS-FÉLIX POTOÇKI, hetman de l'artillerie polonaise, personnage influent par ses richesses, prit une part active et fâcheuse aux troubles qui agitèrent la Pologne en 1788. Ce fut lui qui, dans l'impossibilité d'empêcher l'acceptation de la contitution du 3 mai 1791, organisa, pour la renverser, la confédération de Targowiça, entra dans les intérêts de la Russie, et, de concert avec Rzewuski et Branecki, publia une proclamation antipatriotique au mois de mai 1792. On sait que la peur décida le faible roi Stanislas-Auguste à entrer lui-même dans cette confédération; la diète de Grodno, tenue sous l'influence de la Russie et dirigée par Félix Potoçki, abolit la constitution du 3 mai et consentit le nouveau partage de la Pologne. Plusieurs historiens pensent que la conduite du grand maître de l'artillerie lui fut dictée par l'ambition, et qu'il aspirait au trône. L'impératrice Catherine le combla de distinctions et lui confia d'importantes négociations. Mais lorsque les confédérés de Cracovie réussirent à chasser les Russes de Varsovie et de Vilna, Potoçki dut se réfugier en Russie; la cour suprême de la république le condamna à mort comme traître à la patrie, confisqua ses biens et le fit pendre en effigie. Les victoires de Souvorof permirent à Potoçki de retourner en Pologne, avec le grade de généralissime que Catherine lui avait conféré en 1795. Il mourut dans ses terres, en 1805.

Le comte IGNACE POTOÇKI, cousin du précédent, né en 1751, suivit une tout autre ligne de conduite. Ce grand maréchal de Lithuanie unissait un ardent amour de la patrie à une noble fermeté de caractère. De concert avec Malachowski, Kollontay, l'Italien Piatoli et beaucoup de patriotes, il rédigea la constitution du 3 mai 1791, qu'il parvint aussi à faire accepter au roi, mais non à son cousin Félix. Il se rendit à Berlin pour essayer d'intéresser le roi de Prusse, FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, au sort de la Pologne menacée par la Russie, et il ne négligea rien pour empêcher les progrès de la confédération de Targowiça. A l'approche des troupes moscovites, Stanislas-Auguste se soumit, et Ignace Potoçki s'enfuit à Dresde. Mais en 1794, il courut à Varsovie pour combattre sous les étendards de Kosciuszko. Élevé au grade de généralissime, il contribua plus que personne à l'établissement du haut conseil national, et il continua à prendre une part active aux affaires publiques, soit comme ministre des affaires étrangères, soit comme membre de la commission des écoles, jusqu'à la prise de Praga. Se fiant à la capitulation de Souvorof, il resta à Varsovie; néanmoins il fut arrêté et enfermé dans la forteresse de Schlüsselbourg où il fut détenu jusqu'en 1796. Lorsque Paul Ier l'eut rendu à la liberté, il se retira en Galicie, et y vécut sous la surveillance de la police jusqu'en 1806. Alors, rappelé aux affaires, il se consacra tout entier au bonheur de sa patrie à laquelle il rendit de signalés services en abolissant la servitude et en organisant des écoles. Il mourut le 30 août 1809, dans la capitale de l'Autriche, où il était allé trouver Napoléon à la tête de la députation du duché de Varsovie.

Le comte STANISLAS-KOTSKA POTOÇKI, frère du précédent, se fit remarquer aux diètes de 1788 et 1792. Il était général de l'artillerie et un des plus chauds partisans de la constitution du 3 mai. Lorsque le roi entra dans la confédération de Targowiça, il se réfugia en Autriche, où il vécut jusqu'en 1807, tout entier à l'étude des

arts et des sciences. L'érection du duché de Varsovie le rappela dans sa patrie. Nommé président de la commission supérieure des écoles, il s'appliqua avec un zèle infatigable à répandre l'instruction parmi le peuple. En 1815, l'empereur Alexandre le nomma ministre des cultes et de l'instruction publique dans le royaume. Il mourut en 1822. Son talent oratoire lui a valu le surnom de *prince de l'éloquence*. Il est auteur de plusieurs ouvrages, dont les plus estimés sont un *Traité sur l'éloquence et le style* (Vars., 1815, 4 vol.) et une traduction polonaise (mais inachevée) du grand travail de Winckelmann sur l'art antique (1815).

Le comte JEAN POTOÇKI, né en 1761, fut un des historiens slaves les plus remarquables, quoique fort paradoxal. De bonne heure, cette branche des études l'attira. Il s'y prépara en étudiant les langues orientales et en visitant tous les pays habités par les Slaves, depuis la Poméranie jusqu'à Kiakhta. Nous avons parlé de cette dernière partie du voyage aux art. GOLOVKINE et KLAPROTH. Il visita aussi le Caire. Il s'établit ensuite à Pétersbourg, et y resta jusqu'en 1812; puis il partit pour la Podolie et la Volhynie, où il mourut (à Oladowka), le 12 décembre 1816. Ses principaux ouvrages sont un *Voyage en Turquie et en Égypte* (Vars., 1788), un *Essai sur l'histoire universelle et Recherches sur la Sarmatie* (1789, 4 vol.), une *Histoire primitive des peuples de la Russie* (Pétersb., 1802). Comme recueils de matériaux ces ouvrages ne sont pas sans importance. Ils n'ont été tirés chacun qu'à 100 exemplaires; mais le dernier a été reproduit par Klaproth, son compagnon de voyage en Asie, avec le *Voyage dans les steppes d'Astrakan et du Caucase,* Paris, 1829, 2 vol. in-8°. Ce savant a donné le nom du comte, son bienfaiteur, à un archipel de la mer Jaune qu'il avait trouvé dans les cartes chinoises. CONV. LEX.

POTOROO ou POTOROU. *Hypsyprymnus*. Genre de mammifères, de l'ordre des marsupiaux, et très-voisin des kanguroos avec lesquels ils ont les plus grands rapports; et par la forme et l'organisation de leurs dents, ils font le passage des phalangers à ces derniers. Ce qui les distingue surtout, est l'appareil dentaire. Voici ce que dit à ce sujet F. Cuvier (Dents, p. 133) : « dents au nombre de trente; à la mâchoire supérieure, six incisives, deux canines, deux fausses molaires et huit vraies; à la mâchoire inférieure, deux incisives, point de canines, deux fausses molaires et huit vraies. A la mâchoire supérieure, la première incisive est forte, plus longue que les autres, à trois faces arrondies en avant, et droite sur ses deux autres côtés; elle est en outre enracinée profondément, et la capsule dentaire reste libre; la deuxième est une petite dent semblable à l'analogue des pétaurus et des phalangers; la troisième, un peu plus grande que la précédente, est tranchante et se rapproche de la forme normale des dents de son ordre. Après un petit intervalle vide, vient une petite dent mince, comprimée et crochue, qui est la canine, et qui, comme l'analogue des phalangers, dépend presque autant de l'os incisif que du maxillaire. Un large vide suit, et la première mâchelière est une fausse molaire, remarquable par sa forme singulière, mais dans laquelle on trouve modifiée l'analogue des phalangers; elle est longue, mince, en forme de coin, striée sur ses deux faces et dentelée sur son bord. Les quatre molaires qui viennent immédiatement après, se ressemblent entre elles, si ce n'est que la dernière est plus petite que les autres, et elles ont absolument les formes des molaires des phalangers. A la mâchoire inférieure, les incisives ressemblent à celles des deux genres précédents, et les fausses molaires sont, comme les molaires, sans aucune exception, semblables à leurs analogues de la mâchoire opposée. Dans leur action réciproque, ces dents n'offrent rien de particulier, si ce n'est que la face externe de la fausse molaire inférieure correspond à la face interne de la fausse molaire supérieure. » Les caractères extérieurs des potorous sont principalement les suivants : leurs jambes de derrière sont beaucoup plus grandes à proportion que celles de devant, dont les pieds manquent de pouce, et ont les deux premiers doigts réunis jusqu'à l'ongle; en sorte, dit Cuvier, qu'on croit d'abord n'y voir que trois doigts, dont l'interne aurait deux ongles. Leur queue est ordinairement longue et robuste; la poche abdominale est complète et renferme deux mamelles. Leur estomac est grand, divisé en deux poches, et muni de plusieurs boursouflures; le cœcum est médiocre et arrondi. Les poterous ne se nourrissent que d'herbes qu'ils paissent avec leurs longues incisives coupantes. Ils se tiennent dans les broussailles et dans les buissons, où ils poussent de petits cris assez analogues à ceux des rats. Ils sautent avec force.

La seule espèce qui soit jusqu'à présent bien connue est le potorou de White, *hypsyprymnus Whitei,* Zool. de l'Uranie, pl. 10; elle a la tête triangulaire, large et un peu aplatie par derrière, pointue en avant; le mufle et les narines sont placés à l'extrémité du museau et sont séparés dans leur milieu par un sillon longitudinal;

les moustaches sont d'une médiocre longueur; la bouche est petite, et la mâchoire supérieure s'avance un peu plus que l'inférieure. Quelques poils noirs surmontent l'œil; les oreilles sont courtes, très-larges et velues à leur partie postérieure. La grosseur du cou donne à cette espèce quelque ressemblance avec les rats. Leurs pattes antérieures sont petites, pourvues d'ongles blanchâtres, longs, grêles et arqués. L'ongle du milieu est plus saillant. Les membres postérieurs sont proportionnellement plus longs et plus déliés que dans les kanguroos. La queue est presque aussi longue que le corps; elle est grêle, écailleuse, presque nue, flexible, et porte à terre : son extrémité est terminée par un bouquet de poils. La couleur du pelage de cet animal est uniformément d'un gris roux; la gorge, la poitrine, le ventre et l'intérieur des membres sont d'un blanc sale; le dessus de la tête, le dos, une partie des flancs et des cuisses, sont d'un gris brun. Le bout de la queue est brun. Les poils sont de deux sortes : les plus profonds sont courts, doux, moelleux et un peu floconneux. Ils présentent une teinte gris de souris lorsqu'on les écarte; les extérieurs sont plus longs, roides et plus rares. Les tarses sont recouverts de poils longs, rudes et fauves, dirigés d'arrière en avant, et s'étendant jusqu'à l'extrémité des ongles. Ceux des pattes antérieures, plus doux, recouvrent les ongles. Longueur du corps, du bout du museau à l'origine de la queue, un pied cinq lignes; de la queue, un pied; de la tête, du bout du museau à l'occiput, trois pouces; des membres antérieurs, trois pouces six lignes; des membres postérieurs, huit pouces dix lignes. En général, la taille du potorou est celle d'un petit lapin. Les potorous ont des mœurs très-douces et moins timides que celles des kanguroos. Ils sont très-agiles et fuient en faisant des bonds considérables lorsqu'on les inquiète. De la Nouvelle-Hollande. Quoy et Gaymard rapportent qu'un de ces animaux vint enlever familièrement des restes d'aliments, au milieu d'une cabane bâtie pour les abriter, dans une excursion dans les montagnes Bleues, et qu'il s'est enfui par un trou à la manière des rats. Dr..z.

POTOSI, ville péruvienne aujourd'hui comprise dans la république de Bolivie, autrefois le chef-lieu de l'intendance du même nom dans la vice-royauté espagnole de la Plata. Située à plus de 4,300^{m} au-dessus du niveau de la mer, sur le flanc méridional du mont Cerro de Potosi, dont la cime, qui s'élève à une hauteur de 5,327^{m}, présente le cratère d'un volcan éteint, cette ville, fondée en 1547, a eu autrefois jusqu'à 150,000 hab.; mais elle n'en a plus guère que 12,000 aujourd'hui. Ses environs sont arides : ses mines d'argent, si célèbres jadis, qui s'étendent dans un cercle de 6 lieues alentour, font seules sa richesse. D'après M. de Humboldt, ces mines ont fourni, depuis leur découverte jusqu'en 1789, la quantité énorme de 107,736,299 marcs d'argent; de 1544 à 1820, leur rapport a été évalué à plus de 5 milliards de fr. Cette exploitation avait attiré un grand nombre d'Indiens et d'étrangers à Potosi; mais depuis que les mines ne sont plus que d'un très-faible rapport, le nombre des habitants décroît rapidement. CONV. LEXICON.

POT-POURRI, nom qu'on a d'abord donné à un ragoût composé de différentes sortes de viandes et de légumes, assaisonnés et cuits ensemble, et qu'on faisait pour ainsi dire pourrir à force de cuisson. Ce *salmigondis* était servi sur la table dans le pot même où il avait cuit. Ensuite on a appliqué ce terme à un vase renfermant diverses sortes de fleurs ou d'herbes aromatiques, avec des clous de girofle, des sels et du vinaigre, destiné à parfumer les chambres. Au figuré, ce nom se donne à tout mélange sans choix, et c'est dans ce sens qu'il s'applique à tout ouvrage d'esprit composé de plusieurs morceaux sans liaison et sans ordre, à une pièce de musique instrumentale ou vocale formée de morceaux connus, mais unis par le seul caprice de l'auteur. Il se dit aussi surtout d'une chanson dont les divers couplets sont sur des airs différents. Z.

POTSDAM, ville de Prusse, résidence du roi, chef-lieu d'un district de gouvernement ou régence de la province de Brandebourg, etc., est située sur le Havel, à 4 milles de Berlin. C'est, après cette capitale, la plus belle ville de la monarchie; mais elle est déserte malgré ses 34,000 habitants. Elle se compose de deux parties principales, la vieille et la nouvelle ville, et de quatre faubourgs. Frédéric-Guillaume I et II, et surtout le grand Frédéric, ont dépensé des sommes considérables pour son embellissement. On y remarque sur le vieux marché, entouré de beaux édifices, un obélisque en marbre rouge et blanc. Le château royal, dans la vieille ville, commencé par le grand électeur et terminé par Frédéric le Grand, est un bâtiment magnifique. Il forme un carré oblong à 3 étages. Sa façade principale est tournée vers le jardin et le Havel, que l'on passe sur un beau pont de 600 pieds de longueur, achevé en 1825. Deux riches péristyles, formés l'un de 20, l'autre de 32 colonnes d'ordre corinthien relevées par des groupes et des statues, rehaussent l'aspect de cette demeure

royale. L'hôtel de ville de Potsdam a été érigé, en 1754, par Frédéric II, sur le modèle de celui d'Amsterdam. Le caveau où reposent les restes du grand roi et de son prédécesseur, se trouve dans l'église de la cour et de la garnison. L'église du Saint-Esprit a une belle et haute tour. La maison des orphelins militaires entretient 600 de ces enfants et fournit à l'éducation de 2,000 autres fils de militaires hors de l'établissement. La porte de Brandebourg est une espèce d'arc de triomphe imité de celui de Trajan.

Potsdam possède un grand nombre d'établissements d'instruction et de bienfaisance, une manufacture d'armes à feu et quelques fabriques. On y trouve le château de *Sans-Souci*, séjour favori de Frédéric II, le *Château-Neuf* et le *Palais de marbre*, maisons royales avec de beaux jardins, ainsi que la charmante île des Paons (*Pfaueninsel*), dans un lac, avec une autre maison de plaisance qui faisait les délices de la reine Louise. CH. VOGEL.

POTT (J. H.), chimiste et médecin allemand, né à Halberstadt en 1692, mort en 1777, membre de l'Académie des sciences de Berlin, fut professeur de chimie au collège médico-chirurgical de cette ville, améliora plusieurs procédés, notamment pour la rectification de l'acide sulfurique, trouva aux environs de Berlin une terre propre à la confection de la porcelaine, et publia beaucoup d'ouvrages scientifiques (en latin et en allemand). BOUILLET.

POTTER (PAUL), peintre et graveur hollandais, naquit à Enkhuisen, en 1625, et mourut à Amsterdam, le 15 janvier 1654. Élève de son père, Pierre Potter, il vint s'établir à la Haye, et se vit bientôt accablé de commandes; mais l'envie l'obligea de quitter cette ville. Son assiduité au travail abrégea ses jours. Il excellait dans le paysage, où il occupe un des premiers rangs; mais il est surtout célèbre comme peintre d'animaux. Parmi ses chefs-d'œuvre, on cite: un *Taureau de grandeur naturelle conduit par un berger* (estimé 400,000 fr. sur les inventaires du musée), qui a mérité à Potter le surnom de *Raphaël des animaux*. Le Louvre a possédé ce tableau, qui a été rendu en 1815 au royaume des Pays-Bas. La *Vache qui pisse*, autrefois comprise dans la collection de la Malmaison, a été achetée par l'empereur Alexandre : on la voit à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. Le même musée possède encore. *Un chasseur devant un cabaret*. Il existe de Paul Potter deux petits tableaux au musée du Louvre. Z.

POTTER (LOUIS-JOSEPH-ANTOINE DE), un des chefs du parti républicain en Belgique, est né à Bruges, le 26 avril 1786. Pendant un séjour à Rome et en Toscane, il recueillit des matériaux pour les ouvrages qu'il acheva depuis son retour à Bruxelles, en 1817. Il s'est fait connaître par son *Esprit de l'Église*, et par d'autres attaques contre le saint-siége et l'Église catholique; la *Vie de Scipion de Ricci* (Brux., 1825, 3 vol. in-8°) fit surtout beaucoup de bruit. M. de Potter travailla aussi à plusieurs feuilles politiques. Quoique lié avec différents ministres du royaume des Pays-Bas, il ne parvint à aucun poste important. A la fin, il se mit à la tête d'une société à laquelle appartenaient les principaux collaborateurs du *Courrier des Pays-Bas*, et il commença à faire de l'opposition contre le gouvernement, en 1828. Deux articles énergiques dans le *Courrier*, dirigés contre la loi exceptionnelle qui donnait aux ministres le pouvoir de punir arbitrairement les auteurs de libelles, et contre le bannissement de deux jeunes Français qui publiaient un journal trop indépendant, lui attirèrent un emprisonnement de 18 mois et une amende de 1,000 florins. M. de Potter, qui jusque-là avait été un adversaire déclaré de l'Église, écrivit alors dans le sens politique du parti catholique antihollandais, et se mit à la tête de l'union dite des républicains ou du parti philosophique et des catholiques. Son *Projet d'association pour réaliser les libertés écrites dans la loi fondamentale des Pays-Bas*, publié par le *Courrier*, le fit condamner à 8 ans d'exil, le 30 avril 1830. Il alla s'établir à Lausanne, et le 2 août il écrivit d'Aix-la-Chapelle au roi des Pays-Bas une lettre dans laquelle il lui donnait le conseil de profiter de la leçon des journées de juillet en France, et de prévenir la perte de la Belgique pendant qu'il en était temps encore. Lors de la révolution de septembre, M. de Potter se rendit de Paris à Lille, et, sur la nouvelle de la victoire du peuple, il courut en hâte à Bruxelles. Aussitôt après son arrivée (27 septembre), il fut nommé membre du gouvernement provisoire. Dans le comité central, il proposa une nouvelle constitution, et lorsque, le 10 nov., se réunit le congrès national, il parla avec chaleur, mais en vain, pour la création d'une république sous un président. La majorité des membres du gouvernement provisoire se décida, contre son opinion, à remettre ses pouvoirs aux mains du congrès national; alors il donna sa démission, le 13 nov. 1830, et, comme elle fut accueillie avec indifférence, il se rendit bientôt après à Paris. Avant l'élection du régent belge, il retourna à Bruxelles, mais quand elle fut décidée il revint à Paris. Il a publié dans cette ville un ouvrage étendu et

plein de recherches, mais qui a fait peu de sensation, sous le titre d'*Histoire philosophique, politique et critique du christianisme depuis Jésus-Christ jusqu'au* XIXe *siècle* (1856-1857, 8 vol. in-8o). L'auteur n'a pas reparu sur la scène politique. CONV. LEXICON.

POU (*pediculus*), insecte aptère, de l'ordre des parasites, et dont le corps déprimé, ovalaire, presque transparent, est muni de six pattes terminées par des ongles ou des crochets très-forts. La bouche est formée d'un petit mamelon en forme de trompe, renfermant le suçoir à l'aide duquel ils pompent le sang, après avoir percé la peau au moyen d'un aiguillon que l'animal porte à l'extrémité du ventre. Les œufs (*lentes*) éclosent au bout de 5 à 6 jours; les petits changent plusieurs fois de peau; cependant telle est la rapidité de leur croissance, qu'au bout de 10 jours ils ont atteint tout leur développement. Ces insectes pondent un nombre si considérable d'œufs que deux individus suffiraient, selon le calcul qu'on en a fait, pour produire, au bout de 2 mois, 18,000 de ces parasites. Cette fécondité extraordinaire, jointe à des habitudes de malpropreté, expliquent suffissamment le développement de la *phthiriase*, ou *maladie pédiculaire* dont l'intensité est quelquefois assez grande pour amener un dépérissement mortel. Trois espèces de ce genre sont propres à l'homme. On prétend que certaines peuplades d'Afrique mangent avec délices ces dégoûtants parasites, contre le développement desquels le meilleur remède est, après les soins de propreté, l'emploi d'une pommade mercurielle. C. SAUCEROTTE.

POUCE (*anat.*, *métrol.*). *Voy*. DOIGT, PIED, etc. — Pour ce qu'on nomme *pouce fontainier*, *voy*. FONTAINE.

POUDING. *Voy*. PUDDING.

POUDINGUE. (*Géologie*.) Cette expression, d'origine tout à fait anglaise, indique une substance minérale dont l'aspect se rapproche plus ou moins de ce mets favori des Anglais connu sous le nom de *plum-pudding*. En effet, le poudingue minéral n'est qu'un assemblage de cailloux roulés, agglutinés avec un ciment naturel, Cette substance se trouve abondamment dans la nature et partout où coulent des fleuves ou des rivières; mais une petite quantité seulement mérite notre attention; une seule variété même peut être de quelque emploi dans les arts. — L'éclat, la finesse, le poli de certains poudingues les ont fait prendre pour des porphyres par quelques minéralogistes; toutefois, les caractères qui les distinguent sont trop évidents pour que la confusion puisse exister; il n'y a pas même entre eux de rapports d'origine, puisque les uns sont de première formation, les autres au contraire sembleraient appartenir aux terrains d'alluvion, mais non pas exclusivement. — La nature des poudingues peut être extrêmement variable: tantôt le ciment qui entoure le galet est siliceux, tantôt il est calcaire; le galet lui-même présente une foule de modifications qui ne permettent pas de leur assigner une composition générale. — De toutes les variétés, la plus remarquable est celle qui a servi de type aux Anglais pour leur *puddingstone*: il se rencontre dans le comté d'Hereford, en Angleterre. Son noyau n'a que le volume d'une amande ou d'une noix; il est de nature siliceuse, présentant des couleurs très-variées, quelquefois assez vives et tranchant bien sur le fond. Son ciment est sablonneux, gris ou rougeâtre, de nature silicée, comme le noyau lui-même, et susceptible d'un beau poli. Malheureusement, ce poudingue est extrêmement rare, et encore ne le rencontre-t-on que sous forme de petites masses de quelques pouces de diamètre, dont on ne peut faire que des plaques, des boîtes et autres menus objets. — On rencontre quelquefois, particulièrement en Sibérie, des poudingues d'une formation tout à fait différente: ils présentent dans leur intérieur des couches concentriques toujours parallèles à leur surface, ce qui semblerait indiquer que ce n'est point au frottement qu'ils doivent leur forme arrondie. — Ce que les poudingues offrent de plus singulier, c'est qu'ils se réunissent quelquefois les uns aux autres de manière à former de véritables murailles de plusieurs centaines de pieds d'élévation, et d'une épaisseur proportionnelle. Il en existe une sur les côtes occidentales de l'Écosse qui a 200 pieds de haut sur 60 d'épaisseur; elle est adossée à des montagnes taillées à pic. Souvent, ces murailles, minées à leur base par les eaux, s'écroulent en se déchirant, de sorte qu'une moitié reste debout, pendant que l'autre se renverse. Ce phénomène est surtout remarquable sur les bords des grands fleuves, des lacs ou de la mer. Parmi les autres variétés dont on cite également la teinte et le poli, se trouve celle de la vallée de Cosseyr, dans la haute Égypte, très-estimée des marbriers italiens. Les Égyptiens en ont fait de magnifiques sarcophages, entre autres le tombeau de Cléopâtre, qui se trouve maintenant à Londres. Ce poudingue se rapproche beaucoup du porphyre antique vert, et sert aussi à des vases et à des ornements d'une grande beauté. Il en est de même des poudingues du Rigi, en Suisse, devenu célèbre par ses bancs, qui, en 1807, écrasèrent

et ensevelirent le village de Goldau. Nous devons encore citer celui que l'on rencontre en couches épaisses dans l'intérieur de l'isthme de Suez, à la montagne Rouge, et dans la vallée qui conduit de l'ancienne Memphis à la mer Rouge. Les anciens Égyptiens en faisaient des statues colossales, comme celle de Memnon. Il est composé de galets, de jaspe jaune et brun, connu sous le nom de *cailloux d'Égypte,* réunis par un grès quartzeux lustré excessivement solide. — Il ne faut pas confondre les poudingues avec les *brèches,* qui sont aussi des agrégats composés de fragments de roches préexistantes, réunis par un ciment : on les reconnaît à leur forme anguleuse, qui exclut toute idée de transport éloigné ; il en est même que l'on dirait formées sur la place même qu'elles occupent, puisque leurs fragments anguleux appartiennent à la roche qui les supporte, fait très-commun dans les filons. C. Favrot.

POUDRE, atome, poussière, petites particules de terre desséchées qui s'élèvent à la moindre agitation, au moindre vent. Au figuré, jeter de la *poudre* aux yeux, c'est imposer, éblouir par ses discours, par ses manières. Les érudits ont fait remonter ce proverbe aux jeux Olympiques ; ils prétendent qu'on disait de ceux qui avaient gagné les devants : Ils jettent de la *poudre* aux yeux des autres.

Poudre désigne aussi différents corps, différentes substances solides qu'on a broyées ou pilées et réduites en molécules très-ténues : de la *poudre* d'iris, de corail, de violette ; du sucre, du tabac, du café en *poudre.*

Poudre, divers médicaments, simples ou composés, ayant forme de poudre : *poudre* médicale, purgative, vermifuge, pectorale, sternutatoire, dentifrice, antispasmodique ; *poudre* d'ipécacuanha, de magnésie ; prendre des *poudres.*

Poudre, ce qu'on met sur l'écriture pour la sécher, pour empêcher qu'elle ne s'efface : *poudre* de buis, *poudre* de bois de Brésil.

Poudre à poudrer, amidon pulvérisé dont on s'est servi et dont on recommence à se servir encore pour les cheveux. Un œil de *poudre,* un petit œil de *poudre,* c'est une teinte légère de *poudre. Poudrer* quelqu'un, *poudrer* sa perruque, se *poudrer,* c'est couvrir légèrement de *poudre. Poudré* à blanc, extrêmement *poudré.* Les cheveux sont la parure naturelle de l'homme : c'est pour cette raison qu'on a cherché à corriger ce qu'ils pouvaient avoir de défectueux. Les anciens les teignaient en blond, quelquefois même ils les couvraient de poudre d'or. On lit dans Brantôme, que Marguerite de Valois, qui était désespérée d'avoir les cheveux très-noirs, recourait à toute sorte d'artifices pour en adoucir la couleur. Le premier des écrivains de France qui parle de la *poudre* est l'Étoile, dans son journal, sous la rubrique de 1593. Il rapporte qu'on vit alors trois religieuses se promener dans Paris frisées et poudrées. Depuis, la *poudre* devint peu à peu à la mode en France, et passa ensuite chez les autres peuples. Sur la fin de l'avant-dernier siècle, il n'y avait guère encore que les comédiens qui fussent poudrés et seulement à la scène. X.

POUDRE A TIRER. (*Technologie.*) C'est un mélange intime de salpêtre, de souffre et de charbon, qui s'enflamme aisément et sert à charger les canons, les fusils et les autres armes à feu. — On prétend que les Chinois connaissaient la poudre et se servaient du canon dans leurs guerres plusieurs siècles avant notre ère. Cette assertion ne s'appuie pas sur des faits positifs, et l'époque de la découverte de la poudre reste encore incertaine. Cependant, les historiens s'accordent à dire que la poudre fut pour la première fois employée en 1338 dans les guerres de l'Europe. — Le salpêtre ou nitrate de potasse est un sel blanc, d'une saveur fraîche et salée. Il cristallise en prismes ou aiguilles profondément cannelées ; celui qu'on recueille sur les murs est sous forme d'efflorescences composées de petits cristaux très-déliés, et prend le nom de *salpêtre de houssage.* Il se dissout bien dans l'eau, mais en plus grande quantité à chaud qu'à froid. Une forte chaleur le fond d'abord et le décompose ensuite en potasse, oxygène et azote. Projeté sur des charbons ardents, il fuse en produisant de vives scintillations. Il entre dans la poudre pour les trois quarts de son poids environ. La fabrication des acides sulfurique et nitrique en consomme d'énormes quantités. — Le salpêtre est un produit naturel, dont le mode de génération est encore inconnu. Les uns prétendent que l'azote fourni par la décomposition des matières végétales ou animales s'unit à l'oxygène de l'air pour former l'acide nitrique. En effet, le salpêtre se forme dans les lieux habités par les hommes ou les animaux, dans les caves, les étables, les bergeries. D'autres prétendent que l'acide nitrique est produit par la combinaison des éléments de l'air, sous l'influence de certaines circonstances inconnues sans le secours des matières organisées. En effet, on a rencontré le salpêtre dans des lieux entièrement incultes, dans des grottes où n'apparaissait aucun vestige de débris animal ; on l'a trouvé en masse sous la sole épaisse d'un four de boulanger, et j'ai vu ces efflorescences

couvrir les murs de l'escalier du clocher de Toul, à près de 80 mètres de hauteur, loin du voisinage de toute matière animale ou végétale. Ces deux opinions contraires sont peut-être également fondées, et il se peut que le salpêtre se forme dans des circonstances très-variées. On se contente de recueillir le salpêtre naturel; cependant, on en fabrique aussi artificiellement. — Les nitrières artificielles sont établies dans le nord de l'Europe. En France, en Prusse, on les a abandonnées comme donnant un produit peu abondant et trop coûteux. La production du nitre factice a lieu quand on expose au contact de l'air un mélange de matières azotées et humides avec des carbonates dont les bases sont puissantes, ceux de potasse ou de chaux. Pour cela, on prépare une terre en mêlant intimement du fumier et de la terre meuble ordinaire; on dispose le mélange sur une aire d'argile bien battue, qu'on recouvre d'un toit pour que les eaux pluviales n'entraînent pas les sels formés. Si la terre ne contient pas de carbonate de chaux, on y ajoute un calcaire quelconque, ou de la marne ou de la cendre de bois. On arrose de temps en temps avec de l'urine ou de l'eau de fumier, en ayant le soin aussi de remuer le mélange pour renouveler les surfaces et faciliter l'accès de l'air. Au bout d'un certain temps, les terres sont assez salpêtrées pour être lessivées. — Dans les pays chauds, l'Espagne, l'Inde, l'Égypte, le salpêtre se produit abondamment et vient s'effleurir à la surface du sol. On enlève la couche de terre superficielle, qu'on lessive ensuite. Les eaux de lessivage sont concentrées, soit à la chaleur du soleil, soit dans des chaudières placées sur des fourneaux, et déposent par le refroidissement de nombreux cristaux de nitre. Ce salpêtre est ordinairement assez pur. —En France, on retire le salpêtre des matériaux de démolition, du sol des caves, étables, bergeries, granges et autres lieux humides et habités. Il s'y trouve en petite quantité et mêlé à d'autres sels, les chlorures de potassium, de sodium, le nitrate de magnésie, et surtout le nitrate de chaux et le chlorure de sodium ou sel marin. On entasse les matériaux ou les terres dans des cuviers en bois, et on les lessive de manière à les épuiser avec le moins d'eau possible. Quand les eaux de lessivage marquent de 8 à 12° de l'aréomètre de Baumé, on y verse une dissolution de potasse du commerce, qui transforme les nitrates terreux en nitrate de potasse, en déterminant un précipité abondant. La liqueur est décantée et portée dans de grandes chaudières en cuivre, où elle est évaporée. Pendant l'évaporation, les chlorures de potassium et de sodium se précipitent et sont enlevées avec soin. Quand les eaux concentrées marquent 45 à 48° de l'aréomètre, on les verse dans de petits bassins en cuivre ou en bois, appelés *cristallisoirs;* et par le refroidissement, le salpêtre se dépose en nombreux cristaux : ceux-ci sont recueillis et lavés, soit avec de l'eau pure, soit avec de l'eau saturée de salpêtre, pour dissoudre les cristaux de sel qui les environnent et enlever les eaux mères qui les mouillent. — Ce procédé d'extraction du salpêtre est remplacé maintenant, et tout récemment, par un autre, qui consiste à transformer en salpêtre, au moyen du chlorure de potassium, le nitrate de soude, dont on a trouvé un gisement considérable au Chili. Ces deux sels, dissous ensemble, font échange de base, et se séparent par la cristallisation en salpêtre et sel marin. Le chlorure de potassium se trouve dans les sels que l'on obtient en lessivant les cendres provenant de l'incinération des varechs, qui croissent abondamment sur les bords de la mer. C'est en faisant réagir les quantités déterminées de nitrate de soude et de sels de varech qu'on prépare maintenant de grande quantités de salpêtre. On peut aussi traiter par ce procédé les eaux provenant du lessivage des terres et des matériaux de démolition. En y versant du sulfate de soude, on change les nitrates terreux en nitrate de soude, qu'on transforme ensuite en salpêtre au moyen des sels de varech. — Quel que soit le mode de préparation du salpêtre, il n'est pas assez pur pour servir à la fabrication de la poudre : il contient encore 10 à 20 pour cent de sels étrangers, surtout de sel marin. C'est par une opération appelée *raffinage* qu'on le purifie complétement. On étend dans un vaste bassin de cuivre peu profond, appelé *cristallisoir,* environ 4,000 kilogrammes de salpêtre brut, sur lequel on verse assez d'eau salpêtrée, provenant d'autres opérations, pour l'en recouvrir complétement. Cette eau séjourne pendant un jour : on a soin de remuer le salpêtre pour renouveler les surfaces et faciliter l'action dissolvante. L'eau saturée de salpêtre dissout une grande quantité de sel marin, sans dissoudre le salpêtre; ce dernier est ensuite relevé sur les bords du bassin, égoutté, et jeté dans une grande chaudière en cuivre avec environ 1,200 litres d'eau de fontaine. On met le feu sous la chaudière. Quand le salpêtre est dissous et écumé, on verse une dissolution de 1 kil. 50 de colle forte dans le bain, qu'on agite fortement : on voit alors surnager une écume épaisse, formée par les matières insolubles et terreuses, que la

colle, comme un réseau, rassemble à la surface, et qu'on enlève avec soin. Quand le liquide est bien clair et bien limpide, on le verse dans le grand cristallisoir, où le salpêtre se dépose pendant le refroidissement ; on a le soin d'agiter sans cesse la liqueur avec des rabots en bois, tant pour hâter le refroidissement que pour empêcher le salpêtre de se prendre en masses cristallines, et le forcer à se précipiter sous forme de poussière fine et ténue. Au fur et à mesure de cette précipitation, le salpêtre est relevé sur les bords et porté dans des caisses en bois de forme prismatique, où il subit l'opération du lavage. Il est alors tout à fait pur, parce que les eaux mères ou surnageantes retiennent tout le sel marin qu'il contenait encore avant d'être mis dans la chaudière, mais il est mouillé par des eaux très-impures dont il faut le débarrasser. A cet effet, on verse sur les caisses de lavage pleines de salpêtre 600 litres d'eau de fontaine, en trois arrosages successifs et égaux : ces eaux entraînent les premières et le salpêtre est purifié. On le porte alors au séchoir, où il est étendu sur le fond d'un bassin en cuivre, plat et peu profond, chauffé, soit par un foyer particulier, soit par la fumée et l'air chaud du fourneau de la chaudière. On l'enferme ensuite dans des barils, qui sont envoyés aux poudrières. — Le salpêtre raffiné ne doit, d'après les règlements, contenir que $^{1}/_{3000}$ de sel marin : il est ordinairement beaucoup plus pur et ne contient quelquefois que $^{1}/_{15000}$ de sel. On en fait l'analyse avec le nitrate d'argent. Pour cela, on dissout dix grammes du salpêtre à essayer dans de l'eau distillée, et on y verse avec une pipette graduée un centimètre cube d'une dissolution de nitrate d'argent, préparée de manière que cette quantité précipite $^{1}/_{3000}$ de sel marin : la liqueur filtrée ne doit plus se troubler par une nouvelle addition de la liqueur d'épreuve. — Le salpêtre brut est livré par des salpêtriers, qui le récoltent. Ils sont munis d'une commission du ministre de la guerre, qui leur donne le privilége, d'après la loi du 13 fructidor an v, d'enlever les matériaux de démolition, sous la condition de les remplacer par des matériaux de même volume. Une épreuve particulière détermine le degré de pur du salpêtre livré par eux, et le prix leur en est payé immédiatement. Le prix du kilogramme de salpêtre pur a été de 1 fr. 80 c. de 1830 à 1836; il a été abaissé à 1 fr. 10 c. en 1837, et subira sans doute encore une réduction. L'épreuve du salpêtre brut est très-simple : elle consiste à en laver 400 grammes avec sept décilitres et demi d'eau parfaitement saturée de salpêtre : les sels étrangers sont seuls dissous par ce lavage, et le salpêtre pur restant est pesé et indique le degré de pureté. Le gouvernement fait son approvisionnement en achetant à la fois du salpêtre indigène et du salpêtre exotique. Si l'on prend la moyenne des achats de cette matière faits de 1830 à 1835, on trouve que l'administration en a acquis annuellement 1,334,000 kilogr., dont 1,138,000 d'indigène et 196,000 d'exotique.

On fabrique des poudres de guerre, de chasse, de mine et de commerce extérieur. Leur dosage, ou la quantité des matières composantes, varie avec chacune d'elles. La même poudre se divise aussi en plusieurs espèces ; en voici le tableau :

		Salpêt.	Soufre.	Charbon.
Poudre de guerre	à canon, à mousquet,	75	12,50	12,50
Poudre de chasse	fine, superfine, royale,	78	10	12
Poudre.......	de mine, de commerce extérieur.	62	20	18

La différence entre les espèces d'une même poudre ne réside que dans la grosseur du grain, et quelquefois dans un plus grand soin apporté à la fabrication. — On fabrique les poudres par deux procédés différents : le premier et le plus ancien emploie les moulins à pilons; dans le second, on se sert des meules, laminoirs, mélangeoirs, etc.; nous les examinerons tous les deux. Quel que soit le procédé, on commence toujours par préparer avec soin les matières premières. Le salpêtre raffiné est tamisé pour en séparer les corps étrangers, bois ou cailloux, qu'il peut contenir. Le soufre est préparé dans un établissement spécial à Marseille ; il est extrait par distillation du soufre brut du commerce, et coulé dans des barils qui sont envoyés aux poudrières. Le charbon se fait dans les poudrières, soit à l'étouffé, dans des chaudières en fonte enfoncées en terre, soit par distillation, dans des cylindres en tôle ou en fonte. On n'emploie que des charbons de bois blanc préparés avec le saule, le peuplier, l'aune et le noisetier; celui de bois de bourdaine est réservé pour les poudres de guerre et de chasse superfine. La qualité du charbon influe beaucoup sur celle de la poudre ; il doit être léger, sonore, poreux et cassant; le charbon roux obtenu par distillation, et qui convient bien aux poudres de chasse, est le produit d'une carbonisation incomplète. Le charbon est trié à la main, au sortir de l'atelier de carbonisation, pour en séparer les corps étrangers et fumerons; on n'en fait jamais d'approvisionnement, parce qu'à l'air il perd de ses qualités. — Nous allons

exposer avec détail la fabrication de la poudre de mine au moyen des moulins à pilons; et comme elle est presque la même pour les autres poudres, nous nous contenterons pour ces dernières de signaler quelques différences.

Poudre de mine. On se sert pour cette poudre de charbon de bois blanc. Le soufre et le charbon sont d'abord triturés ensemble. A cet effet, on met dans une tonne en cuir, contenant des gobilles en cuivre, 18 kil. de charbon et 20 kil. de soufre en morceaux; la tonne est montée sur l'arbre d'une roue hydraulique, qui lui donne un mouvement rapide de rotation; les gobilles en se choquant entre elles opèrent une pulvérisation complète. Après une trituration de 5 heures, la matière est réduite en poudre impalpable; elle est retirée de la tonne et versée dans un maye avec 62 k. de salpêtre et 8 k. d'eau : l'ouvrier en commence le mélange avec la main, et le termine avec un crible en toile métallique. La matière ainsi préparée est portée dans les moulins à pilons : ce sont dès ateliers bâtis ou seulement recouverts en planches, pour offrir moins de résistance et occasionner moins de dégâts par une explosion. On y compte ordinairement 20 mortiers, qui sont creusés en forme de poire dans une grande pièce en chêne; les pilons sont soulevés par des cames adaptées à un arbre horizontal, que fait tourner une roue hydraulique, par l'intermédiaire d'une lanterne et d'un rouet. Chaque mortier reçoit 10 kil. de matière, et 3/4 de litre d'eau; on donne l'eau à la roue, et les pilons battent pendant 5 heures, à raison de 55 coups par minute. On fait un rechange après chacune des trois premières heures : par cette opération essentielle, on transvase la matière d'un mortier dans un autre, et on détache avec soin, au moyen d'une main en cuivre, les croûtes qui se sont attachées au fond et qui n'obéissent plus à l'action du pilon. La matière battue est retirée du mortier et portée dans un atelier appelé *grenoir;* elle est en morceaux denses et fermes, qu'il faut concasser et réduire en grains. Cette opération se fait sur un crible en peau, dont les trous ont deux millimètres de diamètre, à l'aide d'un tourteau ou disque en bois dur et pesant, qui, glissant sur la matière, l'écrase par son poids et la brise, en la heurtant contre les parois du crible. L'ouvrier imprime à la fois un mouvement de va-et-vient au crible et de rotation au tourteau. Le grain passe avec de la poussière ou poussier; on les sépare sur un crible ou grenoir à trous plus petits, qui ne laisse passer que le poussier et retient le grain. Ce dernier est encore passé dans un grenoir à trous plus gros, pour retenir les croûtes ou gros fragments qui ont échappé au tourteau. La poudre ainsi préparée est portée au séchoir.

Poudre de guerre. Dans la fabrication de cette poudre, on n'emploie que le charbon de bois de bourdaine; et le soufre est trituré à part pendant 2 heures dans la tonne à gobilles. Les mortiers sont d'abord chargés en charbon seulement, avec un peu d'eau, et reçoivent, après un court battage, le soufre et le salpêtre en quantité convenable. Le battage dure 8 heures; il était jadis de 12 heures : la poudre est ensuite grenée, soit en canon, soit en mousquet, tamisée et égalisée.

Poudre de chasse fine. La fabrication de cette poudre est la même que celle de la poudre de mine. Les matières sont battues sous les pilons pendant sept heures et demie, ensuite grenées, tamisées, égalisées, et enfin lissées. Le lissage a pour but de détruire les aspérités des grains, en les faisant glisser les uns sur les autres, et de leur donner un certain lustre qui les rend plus résistants. Cette opération se fait en mettant la poudre encore humide dans une tonne en bois, montée sur l'arbre d'une roue hydraulique, qui lui imprime un mouvement lent de rotation pendant 12 heures. En sortant du lissoir, la poudre est tamisée de nouveau, pour la débarrasser des croûtes qui se sont formées. Le lissage donne à la poudre plus de densité, qualité très-précieuse.

Poudre de chasse superfine. On emploie pour cette fabrication du charbon de bourdaine. La matière est battue pendant 12 heures, et grenée en poudre de chasse fine : ces grains sont battus pendant 2 heures sous les pilons et grenés de nouveau en chasse fine; les grains sont de nouveau battus pendant 2 heures, grenés de nouveau, puis rebattus encore pendant 4 heures environ, et enfin grenés en poudre superfine : ces divers battages et grenages ont pour but de mélanger plus intimement les matières composantes. Cette poudre est lissée : son grain est plus fin que celui de la poudre de chasse fine, et elle est bien plus forte. — La poudre de commerce extérieur se fabrique comme celle de mine, et n'en diffère que par la grosseur du grain; quelquefois elle est lissée pour lui donner un aspect plus agréable. — Nous allons maintenant décrire le procédé de fabrication de la poudre de chasse, à l'aide des meules et mélangeoirs; il paraît que ces machines donnaient des poudres de guerre torp fortes. — On commence par triturer le charbon seul pendant 12 heures dans la tonne à gobilles; on y ajoute ensuite le soufre en morceaux, et le tout est trituré pendant 6 heures. On retire

la matière parfaitement pulvérisée, et on ajoute le salpêtre en quantité convenable. Le mélange de ces trois matières est fait dans une tonne en cuir, appelée *mélangeoir,* contenant des gobilles en bronze, qu'une roue hydraulique fait tourner pendant 12 heures. Au bout de ce temps, le mélange est parfait; il est arrosé de 2 p. °/o d'eau et porté sous des meules en fonte, mues par des arbres de couche, et qui compriment la poudre dans une auge circulaire en bois d'orme; un mécanisme particulier relève la matière derrière les meules pour renouveler les surfaces : au bout d'un certain temps, la galette est dense, ferme, et assez dure pour être grenée : elle est concassée en morceaux avec un marteau de bois et portée au grenoir. Le grenage se fait dans les cribles ordinaires; mais ceux-ci ne sont pas mus par les ouvriers : ils reposent en nombre sur un châssis auquel une roue hydraulique imprime un mouvement convenable de rotation. Par une disposition particulière et ingénieuse, le grain se dépouille à la fois des ramandeaux et du poussier, se divise selon la grosseur voulue, et sort du grenoir tout préparé et en peu de temps. Le poussier recueilli est passé sous des laminoirs qui le compriment et lui donnent assez de dureté pour être grené; le laminoir se compose de trois cylindres superposés, dont les deux extrêmes sont en cuivre, et celui du milieu en bois, et qu'enroule une toile sans fin, sur laquelle est placé le poussier. Cette compression se fait aussi à l'aide d'une presse hydraulique. Le grain encore humide est lissé, puis porté au séchoir.

Séchage. Les poudres grenées sont séchées, soit au soleil, soit à l'aide d'une chaleur artificielle. Le séchoir à l'air se compose de tables en bois reposant sur des muraillons de 1 mètre de hauteur, et sur lesquelles on développe des draps. La poudre est étendue en couche mince, remuée de temps en temps pour renouveler les surfaces, et sèche parfaitement à une douce chaleur. Quelquefois les rayons du soleil sont assez ardents pour volatiliser sensiblement le soufre et ne pas permettre de continuer le séchage. Dans la sécherie artificielle, un ventilateur pousse l'air dans de gros tuyaux en cuivre, contenant intérieurement de petits cylindres creux chauffés par un courant de vapeur d'eau; l'air chaud traverse, par l'action du ventilateur, la couche de poudre étendue sur un drap qui recouvre la caisse dans laquelle sont les cylindres. Les poudres sèches sont mélangées de poussier, qu'on sépare sur un tamis fin : cette opération s'appelle *époussetage.*

Empaquetage et embarillage. Les poudres fabriquées sont enfermées dans des barils, des sacs, ou des cartouches. La poudre de mine est mise dans des sacs de toile, contenant 50 kil., qu'on enferme dans un baril. Celle de guerre est mise dans des barils de 50 kil. ou 100 kil., qui sont enfermés dans des chapes : ce double barillage est nécessaire pour conserver la poudre dans les transports. La poudre de chasse fine est mise dans des cartouches de 1/4, 1/8, 1/16 de kil., qui sont renfermées dans des caisses. La poudre de chasse superfine ne se met que dans des cartouches de 1/2 kil., où elle est enveloppée d'une feuille de plomb.

Qualités et épreuves. Toutes les poudres fabriquées subissent des épreuves avant d'être livrées à la consommation : elles doivent avoir un grain égal, dur et bien dépouillé de poussier. L'égalité du grain se juge à la vue. La dureté est convenable si le grain pressé fortement par les doigts dans le creux de la main ne s'écrase que difficilement; le grain est bien épousseté s'il ne laisse pas de trace en glissant sur le dos de la main. La poudre de guerre est essayée dans un mortier; 92 grammes de poudre doivent lancer à 225 mètres de distance un globe en cuivre pesant 30 kil. : la poudre de mine ne doit le porter qu'à 180 mètres. Les poudres de chasse sont essayées, soit dans un fusil-pendule, soit dans une petite éprouvette à ressort, dite de Régnier. Le ressort à la forme d'un V; une de ses extrémités porte une petite chambre en cuivre, que ferme un obturateur fixé à l'autre extrémité: la poudre placée dans la chambre rapproche deux branches par l'explosion, et le rapprochement, indiqué par un index mobile, mesure sa force. Le fusil-pendule est un canon de fusil suspendu horizontalement par son centre de gravité à des tiges verticales en fer qui lui permettent d'osciller; le recul de l'arme pendant l'explosion, mesure la force de la poudre. — Nous dirons quelques mots de la *poudre ronde:* ses grains sont parfaitement sphériques et bien lustrés; l'aspect en est très-agréable. Sa forme est bien celle qui offre le plus de résistance au choc et à la pression, mais son mode de fabrication lui donne une porosité et une faible densité qui ne lui permettent pas de supporter de longs transports. Sa fabrication est très-simple : les trois matières bien pulvérisées et mélangées dans une tonne à gobilles sont humectées de 10 p. °/o d'eau, tamisées et enfermées dans une tonne tournante; il se forme par le frottement de petits grains irréguliers appelés *noyaux :* ces derniers sont recueillis avec un tamis, et remis dans la tonne avec une certaine quantité du pre-

mier mélange. Pendant le mouvement de rotation, les noyaux grossissent en s'enveloppant de matière, et finissent par prendre une forme sphérique.

Administration. La fabrication des poudres est confiée à une administration particulière, dont un lieutenant général d'artillerie est le directeur. Sous ses ordres, les commissaires des poudres et salpêtres dirigent les établissements qui leur sont confiés. Ils sont divisés en trois classes, et pris parmi les élèves des poudres, qui sortent tous de l'école polytechnique. Ils sont nommés par le ministre de la guerre; dans chaque établissement réside un officier d'artillerie avec le titre d'inspecteur. Les produits fabriqués sont livrés à l'artillerie, à la marine et aux contributions indirectes, dont les agents vendent aux particuliers les poudres de chasse et de mine. — L'administration des poudres compte 21 établissements, dont 11 poudrières, 9 raffineries de salpêtre et une soufrerie. Chaque établissement reçoit au commencement de l'année une commande, soit en poudres, soit en salpêtre : ces commandes sont calculées d'après les besoins des divers ministères. En prenant la moyenne des quantités de produits fabriqués de 1830 à 1835, on voit que l'administration a fabriqué annuellement 1,637,000 kilogrammes de poudres, dont 728,000 kil. poudre de guerre, 461,000 kil. poudre de mine, 340,000 kil. poudre de chasse fine ou ordinaire, 61,000 kil. poudre de chasse superfine, 32,000 kilog. poudre royale, et 15,000 kilogrammes poudre de commerce extérieur. — La poudre, en s'enflammant, donne naissance à plusieurs gaz, l'acide carbonique, l'oxyde de carbone, l'azote, la vapeur d'eau, et à un résidu solide de sulfure de potassium, qui *crasse* les armes. Un litre de poudre produit 450 litres de gaz à 0°; mais ce volume devient peut-être vingt fois plus grand, à cause de l'énorme température qui se produit dans l'explosion. C'est cette prodigieuse et rapide extension des gaz qui explique la force de la poudre. La poudre la plus forte n'est pas la meilleure, parce qu'elle réagit sur les armes et les détruit, sans porter plus loin le projectile. On sait que le mouvement ne se communique pas instantanément, et une inflammation trop prompte aura produit une partie de son effet contre l'arme quand le projectile commencera seulement à se mouvoir. Elle doit être telle que tous les grains s'enflamment successivement tant que le projectile est dans l'arme, et que la combustion soit complète au moment où il la quitte. La densité de la poudre a une grande influence sur ses effets : une poudre légère et poreuse est brisante, parce qu'elle s'enflamme trop vite; si elle est trop dense, son inflammation est lente et difficile, et le projectile a quitté l'arme quand tous les grains ne sont pas brûlés. Il existe donc une densité convenable, qui donne la portée la plus longue sans endommager l'arme. Un mot sur les poudres particulières et généralement peu en usage. On fait une poudre à tirer blanche, en triturant ensemble 10 p. salpêtre, 1 p. soufre, et 2 p. sciure de sureau : elle est moins forte que l'autre. On compose une poudre blanche fulminante en pulvérisant et mêlant 3 p. salpêtre, 1 p. soufre, et 2 p. crème de tartre : ce mélange, chauffé légèrement dans une cuiller en fer, détone avec violence. On fait de la poudre cuite en faisant bouillir dans l'eau un mélange convenable de salpêtre, soufre et charbon réduits en poudre, évaporant à siccité, et grenant la matière sèche : elle a moins de force que la poudre ordinaire. Les amorces des fusils à piston se font avec de la poudre fulminante; cette poudre était faite jadis avec du chlorate de potasse, mais elle oxydait promptement les armes : on la fait maintenant avec de l'argent ou du mercure fulminant. On prend, pour la composer, une partie de cette substance détonante qu'on mêle avec trois parties de poussier de poudre ordinaire; on l'humecte avec de l'eau légèrement gommée, et l'on en forme ainsi de petits grains que l'on laisse bien sécher avant d'en faire usage. La poudre fulminante n'a pas été inconnue à Roger Bacon, et c'est de cette poudre et non de celle à tirer qu'il parle dans un de ses ouvrages. H. VIOLETTE.

POUDRES (CONSPIRATION DES). Le roi Jacques I[er] d'Angleterre, qui était monté sur le trône en 1603, après la mort d'Élisabeth, se montrant moins ardent à protéger la religion protestante que son prédécesseur, les catholiques en conçurent de grandes espérances, qui cependant ne tardèrent pas à s'évanouir. Quelques-uns d'entre eux conçurent la pensée d'un des plus atroces projets d'assassinat. Ils se proposaient de faire sauter le roi et les membres des deux chambres au moyen d'une mine pratiquée sous le local des séances du parlement au moment où le cortége s'y rendrait, le 5 novembre. Les conjurés devaient ensuite proclamer reine la princesse Élisabeth, fille de Jacques I[er], réunir tous les catholiques sous leurs drapeaux et déclarer cette religion dominante. Ils étaient peu nombreux. L'un d'eux, *Thomas Percy,* loua une cave sous le palais du parlement, et un bâtiment voisin. Il remplit la cave de poudre et creusa avec

ses complices une mine dont l'entrée conduisait au bâtiment qu'ils avaient loué. Tout était prêt pour l'exécution, lorsque Monteagle, ami de l'un des conjurés, reçut une lettre anonyme dans laquelle on le priait de ne pas se rendre au parlement, parce qu'un coup terrible devait être frappé par une main invisible. Il montra cette lettre au secrétaire d'État, comte de Salisbury, qui la fit voir au roi. Jacques soupçonna sur-le-champ l'existence d'une mine de poudre. Il fit visiter toutes les caves pendant la nuit sous prétexte d'un vol, et arriva ainsi à la découverte du complot. On trouva dans la mine, Fawkes, domestique de Percy, qui était chargé d'y mettre le feu, et qui devait y périr lui-même. Par lui, on connut le nom des conjurés. Ils furent arrêtés, et on tua ceux qui essayèrent de résister. Le plus grand nombre, parmi lesquels figurait le recteur des jésuites, Henri Harnet, furent décapités et ses confrères bannis du royaume. Jacques déclara les autres catholiques innocents; mais comme ils pouvaient être dangereux pour la sûreté de l'État, il exigea que tous ceux qui obtiendraient un emploi ecclésiastique, et depuis 1640, tout autre emploi, fussent astreints à prêter serment de fidélité, et à renoncer à la suprématie du pape. C'était prononcer l'exclusion des catholiques de toutes les fonctions de l'État. DICT. DE LA CONV.

POUDRETTE, poussière obtenue par la dessiccation des matières fécales séparées des urines, et qui jouit de qualités importantes comme engrais.

POUGATCHEF (ÉMILIEN), imposteur qui, se faisant passer pour Pierre III, mort en 1762, joua en Russie un rôle important mais de courte durée. Fils d'un Cosaque, il naquit, en 1726, dans un village du pays de la milice du Don, non loin de Tcherkask. La guerre et la rapine occupèrent sa jeunesse, et bientôt il devint chef d'une bande. Pendant la guerre de sept ans, il prit du service dans l'armée prussienne; puis, passant dans l'armée autrichienne, il alla combattre les Turcs, et se trouva, en 1770, au siége de Bender. De retour dans sa patrie, il chercha à faire naître parmi ses compatriotes des idées de révolte; mais sa conduite séditieuse le fit reléguer à Maïkowka sur le Volga, d'où il fut envoyé en prison à Kasan. Cependant il recouvra sa liberté, et se rendit alors dans une contrée plus à l'est. Il s'établit près des Cosaques du fort Iaïtzkoï, et comme il y trouva beaucoup d'hommes de sa trempe, turbulents et résolus, il conçut le projet bizarre de se faire passer pour le défunt empereur, avec qui on lui trouvait de la ressemblance. Ses partisans répandirent le bruit qu'on avait sur le lit de mort substitué à Pierre III un soldat qui lui ressemblait; mais que l'empereur s'était enfui à l'aide d'un déguisement, et qu'après avoir longtemps erré çà et là, il avait reparu parmi ses fidèles Cosaques, avec l'assistance de qui il espérait recouvrer sa couronne. La révolte éclata en août 1773, dans cette contrée depuis longtemps agitée. Pougatchef publia un manifeste au nom de Pierre III. Neuf hommes composaient d'abord tout son parti; mais, dès le mois de septembre, il s'augmenta jusqu'à 300. Partout on voyait se joindre à lui les paysans, à qui il promettait appui et vengeance contre l'oppression de la noblesse. Sa troupe se grossit de 500 déserteurs de la forteresse d'Iaïtzkoï, et bientôt les Raskolniks, sectaires si nombreux parmi les Cosaques, affluèrent vers lui. Il s'empara de plusieurs forts, se livra à d'horribles cruautés, et lorsqu'il se vit à la tête de 5,000 hommes et de 36 canons, il poussa l'audace jusqu'à assiéger, mais en vain, la forteresse d'Orenbourg. Cependant le nombre de ses partisans grossissait toujours. Les Baschkirs, les Votiaks, une multitude de Tâtars, etc., accoururent se ranger sous ses drapeaux. A la fin, il parvint à s'emparer de Kasan; puis, en passant le Volga, il se rapprocha du centre de l'empire. Plusieurs détachements de troupes furent alors envoyés à sa rencontre; le chemin de Moscou lui fut coupé, mais il s'empara de Saratof. Il était alors à la tête de 20,000 hommes. Néanmoins le colonel Michelson lui livra avec succès plusieurs combats, le traqua longtemps et finit par le cerner complétement. Abandonné et trahi par ses partisans, Pougatchef fut livré enchaîné au général Souvorof, et, le 10 (21) janvier 1775, il fut exécuté à Moscou avec les principaux auteurs de la rébellion : ce fut, dit-on, la seule application de la peine de mort qui eut lieu sous le règne de Catherine II (*voy.*). Telle fut la fin de cette révolte, qui ne put être domptée qu'après une campagne des plus sanglantes. Si la prudence de Pougatchef avait égalé sa bravoure et sa résolution, on ne sait quel résultat eût pu amener ce terrible épisode de l'histoire de Russie au dernier siècle. Pougatchef a eu pour historien le célèbre Pouschkine (*voy.* plus loin). CONV. LEXICON. MODIFIÉ.

POUGENS (MARIE-CHARLES-JOSEPH, chevalier DE), membre de l'Académie des inscriptions, né à Paris le 15 août 1755, est mort à Vauxbrim près Soissons, le 19 décembre 1833. — La naissance de ce savant et spirituel académicien n'a jamais été un secret pour ses nombreux amis; plusieurs biographies ayant à peu près déchiré

le voile, on peut dire aujourd'hui qu'il était fils du comte de la Marche, le dernier prince de Conti : nous tairons le nom de sa mère. — Élevé dans la tour du Lay, au château de Chantilli, sous la surveillance d'un gouverneur austère, le jeune chevalier en a éprouvé des effets qu'il a décrits ainsi. — « On m'avait accoutumé à supporter la faim et la soif : c'est bien; mais ce qui, selon moi, était d'une sévérité exagérée, c'est que je n'ai jamais eu un camarade de mon âge; je n'ai jamais connu les jeux de l'enfance, ni ceux de la première jeunesse; je n'ai jamais joué au petit palet ni aux barres... Cette austérité de mœurs m'a laissé des impressions, j'oserais presque dire de tristesse, que je ne puis vaincre; aussi n'ai-je de gaieté que dans l'esprit, mon caractère est naturellement mélancolique. Quelques philosophes, et même d'assez bons littérateurs, prétendent que, sous le rapport du talent, il n'y a pas de mal à cela. » — Son éducation, suivant la coutume de ce temps-là, fut complétée par un voyage en Italie. Cette excursion lui fut fatale. Atteint à Rome de la petite vérole en 1779, il y perdit la vue. — A ce malheur se joignirent les cruelles épreuves que lui fit éprouver la révolution. Charles de Pougens se consola au sein des lettres de toutes ses disgrâces. Aidé par de laborieux et intelligents secrétaires, il menait de front des travaux qui eussent fait pâlir tout un couvent de bénédictins, et les productions les plus frivoles. Dans l'éloge prononcé par M. de Sacy à l'Institut, et inséré au *Moniteur* du 21 août 1837, l'austère secrétaire perpétuel a jeté quelque blâme sur ces compositions folâtres. Ce jugement ne serait pas trop rigoureux si l'on s'en tenait au seul titre de l'un de ces ouvrages : *Entretien d'un jésuite avec un tigre, un papillon, un puceron et un polype d'eau douce*. Mais dans ces ouvrages badins eux-mêmes, tout imbus qu'ils sont de la philosophie du XVIIIe siècle, M. de Pougens avait peint son inépuisable bienveillance et l'aménité qui faisait le fond de son caractère. Longtemps avant la révolution, dans *la Religieuse de Nîmes*, il avait célébré une anecdote touchante de la vie de Fléchier. Cette anecdote a été depuis attribuée à Fénelon par Chénier, dans son drame des *Religieuses de Cambrai*. — Les écrits dont nous venons de parler n'étaient pour notre érudit qu'une distraction au milieu de plus importants et de plus arides travaux. L'étude de toutes les langues modernes et des anciens idiomes du Nord lui avait fait sentir qu'un dictionnaire étymologique complet de notre langue était une entreprise d'une indispensable nécessité. L'*Essai sur les antiquités du Nord*, le *Vocabulaire des privatifs* (*voy*. PRIVATIF) et l'*Archéologie* n'étaient que le prélude à deux immenses ouvrages dont le *Spécimen* a paru en 1819. Le *Trésor des origines de la langue française* et le *Dictionnaire grammatical raisonné* formeront, si jamais on les publie, dix volumes in-fol.!! — M. de Pougens avait épousé, 25 ans environ avant sa mort, une Anglaise, miss Soyer, qu'il avait connue dans ses voyages à Londres. Il vivait dans son ermitage de Vauxbrim dans un cercle fort restreint d'amis intimes. Une des personnes qui lui ont été le plus sincèrement attachées, Mme de Saint-Léon, a publié ou plutôt complété en 1834 les *Mémoires et souvenirs de Charles de Pougens* en un vol. in-8°.

BRETON.

POUILLE, autrefois *Apulia*, en italien *Puglia*, ancienne province du royaume de Naples, comprise aujourd'hui dans celles de la Capitanate, de la terre de Barri et de la terre d'Otrante. *Voy*. APULIE.

POULE. *Voy*. COQ.

POULE-SULTANE. *Voy*. TALÈVE.

POULIAS. *Voy*. INDE et CASTES.

POULIE. (*Marine*.) Les poulies qu'on emploie à bord des vaisseaux sont composées d'une caisse ou moufle en bois d'orme, d'un rouet et d'un axe ou essieu; la caisse est enveloppée d'une estrope en fer ou en cordage avec croc, ou à boucle seulement garnie de cosses, selon l'usage qu'on en veut faire. Il y a un grand nombre d'espèces de *poulies* dans le gréement d'un vaisseau, qui diffèrent soit par la forme de la caisse, soit par la disposition et le nombre des rouets. La *poulie simple*, ou à un seul rouet, a la forme d'une sphère aplatie, creusée d'une mortaise entre ses côtés plats, pour recevoir le rouet cylindrique sur lequel doit tourner la corde. Ce rouet est ordinairement en bois de gayac, et l'essieu de la poulie se fait en chêne vert.

Dans les fortes poulies à plusieurs rouets, surtout celles servant dans les ports aux grosses manœuvres, ou à bord comme poulies d'embossage, les caisses sont en une seule pièce de bois d'orme bien maintenues par des bandes de fer, les rouets sont en gayac garni d'un dé de bronze, ou tout en bronze, et les essieux sont en fer. La poulie double à canon a ses deux rouets sur le même axe; les Anglais en font beaucoup usage dans leur gréement, parce qu'elles paraissent plus légères que les poulies doubles à palan dont les rouets sont sur deux essieux différents, ce qui leur fait occuper deux fois autant de surface.

Les poulies de grande drisse sont à trois rouets; on les frappe à un pendeur tenu sur le chouquet du bas mât. Les poulies doubles à tourniquet sont garnies en fer et munies d'un croc qui tourne dans la garniture; ces sortes de poulies sont faites ainsi à tourniquet afin que les cordages qui passent dans les rouets ne se tordent pas, ou, quand cela arrive, qu'on puisse les détordre facilement. La poulie coupée est celle dont la caisse est ouverte d'un côté, de façon qu'on peut ôter la corde de dessus le rouet sans qu'il soit nécessaire de la dépasser jusqu'au bout. La poulie de *capon* est à trois rouets avec un très-gros croc de fer servant à saisir l'ancre par son organeau, lorsqu'on veut l'élever contre le bossoir, ce qu'on nomme *caponner l'ancre*. Toutes les poulies que l'on vient de décrire sont loin encore de compléter la liste du grand nombre de ces machines employées dans le gréement d'un vaisseau; et comme il en faut de rechange, il a fallu chercher le moyen de les fabriquer promptement et avec la précision de mesures, l'exactitude de formes, qui garantissent leur bon service. Cet art est maintenant aussi avancé en France que dans la Grande-Bretagne; mais ses procédés, ses machines, la multitude de ses instruments, ne pourraient être décrits sans le secours de figures très-nombreuses et très-compliquées. L'ingénieur *Hubert* est le premier qui soit parvenu à créer à l'arsenal de Rochefort un assemblage de mécaniques qui ne laisse rien à désirer pour la bonne fabrication des poulies. DUB...

POULIE. (*Mécanique.*) C'est une sorte de roue mobile sur un axe dont la surface courbe est creusée en gorge pour recevoir une chaîne ou une corde. Il y a des poulies en bois; d'autres en métal. Leur axe est supporté par une barre de fer recourbée que l'on nomme *chape*. On distingue deux sortes de poulies, la poulie *fixe* et la poulie *mobile* : la première est celle dont la chape est tenue par un point fixe; la seconde est celle où le fardeau à élever est attaché à la chape. Dans la poulie fixe, la puissance qui agit à l'extrémité de la corde, quelle que soit sa direction, doit être égale à la résistance pour lui faire équilibre. Dans la poulie mobile, en supposant la corde qui l'entoure attachée par une de ses extrémités, on démontre en mécanique que la puissance appliquée à l'autre extrémité peut vaincre une résistance double. La poulie est principalement utile quand il y en a plusieurs réunies ensemble, et cette réunion fournit le moyen d'élever des fardeaux énormes avec une très-petite puissance. Une machine composée de plusieurs poulies disposées sur une même chape s'appelle *moufle*. On assemble ordinairement une moufle mobile avec une moufle fixe, en sorte qu'une même corde passe par toutes les poulies. On démontre alors que la puissance doit être égale à la résistance (le poids à soulever) divisée par le nombre des cordons qui aboutissent à la moufle mobile; mais la résistance des cordes, le frottement des axes, le propre poids des poulies, etc., modifient ces conditions d'équilibre. L. LOUVET.

POULO-PENANG. *V.* GALLES (*île du prince de*).

POULPES. Mollusques de l'ordre des céphalopodes, qu'on reconnaît aux caractères suivants: corps plus ou moins globuleux, sans expansion natatoire du manteau, ni corps protecteur dorsal, avec une tête fort grosse, pourvue, autour de la bouche, de quatre paires seulement d'appendices tentaculaires très-considérables, garnis d'un ou de deux rangs de ventouses dont le bord est constamment musculaire. Les mœurs des poulpes ne paraissent pas différer beaucoup de celles des sèches et des calmars; cependant les premiers sont moins bien disposés pour la nage, mais ils sont mieux organisés pour la marche; aussi se tiennent-ils presque toujours au fond de l'eau, près des rivages, recherchant le creux des rochers. Ils se cachent ou gagnent la haute mer en hiver, car on n'en trouve presque pas pendant cette saison; on dit pourtant que c'est le temps de leur accouplement, ce qui est peu probable. Vers le printemps ils sont très-abondants sur les côtes, où ils font une très-grande destruction de crustacés, ce qui fait un véritable tort aux pêcheurs, parce qu'ils se jettent de préférence sur ceux qui sont les plus recherchés pour la nourriture de l'homme. Ces mollusques eux-mêmes servent de nourriture, si ce n'est délicate, du moins copieuse. Comme la chair en est ferme et dure, elle a besoin d'être fortement battue pour devenir plus tendre et de plus facile digestion. Certains poulpes peuvent, à ce qu'il paraît, atteindre à une taille assez grande, mais il y a loin de là à la taille vraiment gigantesque qu'on attribue à quelques-uns d'entre eux. Montfort s'est plu à rechercher tout ce qui a pu être dit sur ces animaux fabuleux, soit chez les anciens, soit dans les temps de barbarie du moyen âge. Aidé de son imagination, il les a comparés à des îles, à des montagnes, surpassant en taille les plus grands cétacés, capables en un mot de se jeter sur un navire et de le faire sombrer sous voile, tant par leur force que par leur pesanteur. On a dit qu'il y avait des poulpes assez grands pour faire périr un homme à la nage en empêchant ses mouvements par l'enlacement de ses bras : cela

ne présente rien d'impossible, d'autant qu'il est assez facile de s'effrayer lorsqu'on se sent en contact avec un animal contre lequel il existe des préventions. On a assuré aussi que le contact de leurs ventouses occasionnait à la peau des irritations pustuleuses, quelquefois dangereuses; cela a pu avoir lieu, mais il arrive plus souvent que la peau conserve seulement un peu de rougeur.

Le nombre des espèces connues de ce genre est encore peu considérable. Il n'est pas douteux qu'il ne s'augmente considérablement, puisqu'on en trouve dans toutes les mers. Lamarck en a décrit quatre seulement. Blainville en indique un plus grand nombre dont quelques-unes semblent douteuses. Si ce que dit Raffinesque est vrai, les auteurs auraient confondu jusqu'à neuf espèces bien distinctes dans le seul *octopus vulgaris;* cela paraît peu probable; il l'est moins encore que toutes soient de la même mer.

POULS, Pulsation (du latin *pulsus*), impulsion donnée au sang par le cœur et qui se fait sentir dans les artères superficielles jusqu'à leurs dernières ramifications. Bien avant la découverte de la circulation, ce phénomène avait été remarqué, et on en avait même tiré des inductions relativement aux maladies dès le temps d'Hippocrate. Mais ce fut surtout au XVII[e] siècle que les médecins commencèrent à lui donner une grande attention et à vouloir en faire même toute la base de la médecine. Ce qui est vrai, c'est que le pouls fournit une indication de l'état du cœur, mais qui ne suffit pas d'ailleurs pour dispenser de l'examen direct de cet organe.

On peut tâter le pouls partout où une artère se trouve à la fois placée sous la peau et sur un os capable de fournir un point d'appui au doigt qui la presse. C'est au poignet que ces conditions se trouvent réunies le plus commodément et qu'on a coutume de faire cette exploration. On tâte le pouls de la main droite au bras gauche et réciproquement, le doigt indicateur étant placé au point de flexion du poignet, vers le bord externe de l'avant-bras, les trois autres doigts à la suite. Lorsque la main est ainsi posée, on compte, au moyen d'une montre à secondes, le nombre des *pulsations,* qui est, comme on sait, d'environ 60 par minute chez un adulte bien portant, moindre dans l'âge avancé, de plus en plus considérable à mesure qu'on se rapproche de l'époque de la naissance. Outre le nombre des pulsations, on doit encore constater si elles sont régulières, quel degré de plénitude et de résistance présente l'artère, son rapport avec les battements du cœur et avec les mouvements de la respiration, en un mot toutes les modifications que peut offrir le pouls comparé au type normal dont nous venons de parler; sans oublier néanmoins que ce type n'est pas unique et qu'indépendamment de l'âge, le sexe, le tempérament, la constitution et même des dispositions tout à fait individuelles, dont il faut tenir compte, peuvent aussi susciter de notables variétés.

Considéré isolément, l'examen du pouls n'aurait assurément pas la valeur qu'on a prétendu lui attribuer et que le public semble lui accorder encore, car c'est une pratique obligée de toute visite du médecin. Mais en même temps celui-ci constate la température de la peau, son état d'humidité ou de sécheresse, apprécie l'aspect général du malade et recueille une foule de renseignements qui lui servent à établir son diagnostic et son pronostic. Ce n'est pas cependant que certains états du pouls ne soient de nature à donner quelques lumières sur les phénomènes critiques prêts à se manifester : ainsi le pouls *dicrote* ou rebondissant pourra annoncer les hémorrhagies nasales; la disparate entre le pouls et les battements du cœur, de même qu'entre le pouls de l'un et l'autre bras, signalera les affections du cœur et des gros vaisseaux. Dans ce dernier cas et dans les affections graves du système nerveux, le pouls est souvent intermittent; enfin il devient insensible dans la syncope et à la fin de l'agonie. F. Ratier.

POUMON (dérivé du mot latin *pulmo,* provenant lui-même du mot grec *pneumôn,* organe respiratoire). Les poumons, au nombre de deux, sont situés dans la cavité de la poitrine pour y accomplir les phénomènes essentiels de la respiration. On les distingue en droit et gauche, séparés par une cloison médiane nommée *médiastin.* Leur forme est celle d'un cône irrégulier, tronqué à sa base, qui repose obliquement sur le diaphragme, tandis que le sommet correspond au point le plus élevé de la poitrine, c'est-à-dire au niveau et même un peu au-dessus de la première côte. Ils présentent deux faces, l'une externe, qui est convexe et se trouve en rapport avec toute la cavité latérale de la poitrine, et l'autre interne, légèrement concave, à cause de la présence du cœur. Ce dernier organe, quoique situé entre les poumons, est cependant incliné et placé un peu à gauche de la poitrine. Le bord antérieur des poumons est mince, aplati, et situé en arrière de l'insertion des côtes au sternum ; tandis que leur bord postérieur épais, très-saillant, et plus prolongé, correspond à la profonde gouttière formée par

la réunion des côtes à la colonne dorsale. — La face externe du poumon gauche présente un sillon très-profond, oblique de haut en bas et d'arrière en avant, divisant cet organe en deux lobes, un supérieur et l'autre inférieur. La face externe du poumon droit offre deux sillons également profonds, qui le divisent en trois lobes, un supérieur, un moyen et un inférieur. Le poumon gauche est moins large que son congénère, à cause de la présence du cœur, dont la pointe, surtout, empiète sur le côté gauche de la poitrine. Le poumon droit est, au contraire, moins prolongé que le gauche, à cause du voisinage du foie, qui, refoulant en haut le côté correspondant du diaphragme, diminue d'autant la cavité droite de la poitrine. En somme totale, le poumon gauche est remarquablement plus petit que le droit. Les poumons, quoique séparés dans presque toute leur étendue par le *médiastin*, le *thymus* et le *cœur*, sont cependant réunis vers leur partie supérieure et interne par la *trachée-artère*, conduit aérien qui, d'abord unique, se divise en deux branches, une pour chaque poumon. Les cavités pulmonaires communiquent par conséquent entre elles par l'intermédiaire de la division bifide de la trachée-artère. Outre ce moyen d'union, il en existe un second, formé par la division dichotomique de l'artère pulmonaire, qui pénètre aussi dans les deux poumons, et par les quatre veines pulmonaires, qui proviennent de l'intérieur de ces organes. La réunion de ces conduits aériens, artériels et veineux, qui s'insèrent aux poumons à peu près vers le même point, constitue ce que les anotomistes ont appelé les *racines des poumons*.

La couleur des poumons est rose foncé chez les enfants, grisâtre chez les adultes, parsemée de taches bleuâtres ou brunes durant l'âge viril, et marbrée de noir chez les vieillards. La densité et la pesanteur spécifique des poumons est moindre que celle des autres organes, à cause de l'air qu'ils renferment, et qui les fait surnager lorsqu'on les plonge dans l'eau. Toutefois, nous ferons remarquer qu'il n'en est pas de même à l'égard des poumons du fœtus, dont le tissu n'a point été pénétré par l'air : ils sont d'une couleur livide, présentent peu de volume, sont d'une consistance remarquable, et ne peuvent surnager à la surface de l'eau. C'est sur la différence de pesanteur spécifique que présentent ces deux sortes de poumons qu'est fondée la *docimasie pulmonaire*, expérience qui a pour objet de constater si l'enfant dont on examine le poumon a respiré ou non. Le volume des poumons est toujours relatif à la capacité de la poitrine, dont les dimensions varient suivant l'âge, le sexe, la constitution primitive, ou bien certains états morbides. Dans l'état normal, les poumons, y compris le cœur, remplissent exactement la cavité thoracique. Ainsi, durant les mouvements de la respiration, quel que soit le degré d'ampliation et de resserrement qu'éprouve la poitrine, il n'existe pas le moindre intervalle entre les côtes et les poumons. Cette disposition est constante, sauf quelques cas de maladie, tels que des épanchements pleurétiques, sanguins ou purulents, des plaies largement pénétrantes dans la poitrine, etc.

Les poumons sont formés de conduits aériens gardis de quelques fibres musculaires, de vaisseaux artériels et veineux, de filets nerveux, de vaisseaux et glandes lymphatiques, le tout réuni par du tissu cellulaire très-fin. Une membrane muqueuse les tapisse à l'intérieur, et une autre séreuse, nommée *plèvre*, les recouvre dans toute leur face externe. Les canaux aériens, désignés sous le nom de *bronches* et de *ramifications bronchiques*, proviennent de la division extrêmement multiple qu'éprouve la tranchée-artère en pénétrant dans les poumons : ses dernières subdivisions s'y terminent par une petite ampoule, qu'on nomme *vésicule aérienne*, dont le volume est celui d'un grain de chènevis. Les artères des poumons sont de deux sortes, les unes fournies par l'artère pulmonaire, qui conduit le sang veineux dans ces organes pour y être artérialisé; les autres sont les artères bronchiques, uniquement destinées à la nutrition des poumons. Les veines pulmonaires sont également de deux sortes, et portent la même dénomination adjective. Les nerfs des poumons sont fournis par le *pneumo-gastrique* et par le *grand sympathique*. Quant aux vaisseaux lymphatiques, les uns sont superficiels, prenant naissance à la plèvre pulmonaire; les autres sont profonds, et accolés sur les divisions bronchiques. La membrane muqueuse des poumons est formée par un prolongement de celle qui tapisse la bouche, les fosses nasales, la gorge et les organes digestifs. Elle a pour usage de sécréter une mucosité plus ou moins abondante qui sert à humecter l'intérieur du poumon, que le passage continuel de l'air tendrait sans cesse à dessécher. L'enveloppe séreuse pulmonaire est fournie par la plèvre, qui, après avoir tapissé la face interne de la cavité thoracique, et après avoir formé le *médiastin*, vient se réfléchir sur toute l'étendue des poumons : elle est destinée par ses sécrétions séreuses à lubréfier la surface de ces organes, afin d'en faciliter les mouvements con-

tinuels durant l'inspiration et l'expiration. L'ensemble de toute cette organisation si complexe donne lieu à la formation des lobes et des lobules pulmonaires : les premiers, faciles à distinguer, à cause des profondes scissures qui les séparent; les seconds, qu'on peut reconnaître par la dissection et même par la seule inspection des figures hexagonales qu'ils dessinent à la surface externe des poumons.

Les poumons sont les principaux agents de la respiration, fonction qui a pour objet important de convertir le sang veineux en sang artériel. Cette transformation s'effectue de la manière suivante : le sang veineux porté dans les poumons par l'artère pulmonaire cède son excès d'hydrogène carboné à l'air contenu dans les vésicules aériennes, et lui emprunte une portion à peu près égale d'oxygène. Par suite de cette double opération chimique, le sang veineux perd sa couleur noire, et acquiert en s'artérialisant une couleur rouge vermeille. Redevenu propre à la nutrition et à la calorification, ce sang artériel est ramené au cœur par les veines pulmonaires pour reprendre ensuite le cours de la circulation générale. Telle est la fonction vraiment admirable que le poumon est destiné à remplir dans l'économie animale : son importance est telle pour les phénomènes de la vie que son moindre dérangement compromet l'existence, et que la suspension un peu trop prolongée de ses fonctions doit inévitablement être suivie de la mort.

Les sympathies des poumons avec les principaux organes sont aussi nombreuses que variées. Ces sympathies éprouvent un surcroît d'action durant l'excitation que ressent le système pulmonaire au retour du printemps, et principalement à l'époque où les feuilles, véritables poumons des plantes, prennent un rapide accroissement. Mais c'est surtout l'irritation morbide des poumons qui exagère leurs sympathies d'une manière vraiment surprenante. On dirait que le principe de la vie attiré et vicieusement concentré dans les poumons irrités du phthisique s'y exalte pour s'échapper de sa poitrine haletante, ou bien pour porter son surcroît d'action nerveuse au cerveau, au cœur et sur tous les organes des sens. Son souffle brûlant et précipité, accompagné d'un crachement continuel, ressemble à la flamme trop vive d'une lampe qui épuise trop vite son réservoir. L'extrême délicatesse, ou, pour mieux dire, l'exagération de ses sens, semblent lui prédire que sa vie doit s'user plus vite que chez les autres. Pour lui, les instants sont précieux; il a besoin de vivre à la fois de tous les genres de vie. On a considéré les poumons comme le balancier des organes : eh bien! chez le pulmoniste le balancier se meut plus rapidement que chez les autres. Heureusement que la nature, dans son immuable sagesse, a voulu qu'un voile d'illusion pût cacher au phthisique le terme prochain de sa vie. Ses projets ne sont jamais plus beaux, le monde et ses jouissances ne lui paraissent jamais plus dignes de regrets qu'au moment où il a déjà un pied dans la tombe. Voyez combien est vif en lui le besoin d'aimer, et combien est incessante l'impulsion qu'il éprouve à se reproduire dans de nouveaux êtres! Son œil brille et étincelle sur sa pâle et maigre figure; ses affections sont passionnées, et ses passions sont toutes meurtrières pour sa frêle existence. Le malheureux porte en lui-même sa blessure mortelle; il brûle d'un feu intérieur qui chauffe et agite son cœur, qui excite son imagination fiévreuse, et le consume enfin au milieu de ses plus beaux rêves d'avenir. L. Labat.

POUPE, (*puppis*), arrière du navire. Pour le constructeur la *poupe* d'un vaisseau sur le chantier est la partie de la carène comprise entre le maître couple de l'arrière et l'étambot. C'est de cette partie de la carène ayant plus ou moins d'acculement que dépend la qualité de bien gouverner. Pour le marin, la *poupe* d'un vaisseau à flots est la partie du vaisseau qui est au-dessus de la barre d'hourdi, et que l'on voit d'un point éloigné dans le prolongement de la quille à une certaine distance derrière le vaisseau. Cette partie élargie par la saillie des bouteilles est ornée de sculpture, de croisées et de supports différemment contournés et peints : les plus simples sont les meilleurs. Ces anciennes *poupes carrées* offrent beaucoup de résistance au vent et fatiguent l'arrière des bâtiments; aussi dans les constructions modernes les remplace-t-on par des *poupes rondes* qui n'ont point les mêmes inconvénients, mais qui diminuent l'espace intérieur destiné à la galerie; à la chambre du conseil et aux bouteilles. L'expérience avait déjà d'ailleurs confirmé le bon usage des *poupes rondes*, jusqu'en haut de la dunette, dans les flûtes du Nord ainsi construites depuis longtemps. Dub...

POUPÉE. Ce mot, qui sert à désigner un des principaux jouets de l'enfance, vient, suivant la plupart des étymologistes, de *Poppæa*, femme de Néron, qui, de toutes les Romaines, eut le plus de soin de son ajustement, et se servit, dit-on, la première d'un masque pour conserver la délicatesse des traits du visage. — *Poupée* se nommait aussi *popet* dans la basse

latinité : c'est, comme on sait, une petite figure de bois, de carton ou de cire travaillée avec plus ou moins d'art et de goût. Il y a en France des magasins de bimbeloterie qui ne laissent absolument rien à désirer en ce genre, tant sous le rapport du goût que sous celui de l'art, de la variété, de la richesse : aussi les Français passent-ils pour exceller dans l'art de faire les poupées : il est au moins certain que leurs dames excellent dans celui de les ajuster; car elles s'en servent à faire parvenir et à répandre chez leurs voisins le goût des élégantes modes françaises. Ce genre de bimbeloterie était très-usité chez les Romains, au rapport de Perse, et les jeunes filles nubiles allaient, suivant cet auteur, suspendre leurs poupées ou autres amusements de leur enfance aux autels de Vénus, témoignant par là qu'elles étaient dans un âge et dans des dispositions à se livrer aux occupations sérieuses du mariage. On sait aussi que les Romains ensevelissaient les enfants morts avec leurs jouets, coutume dans laquelle ils furent imités par les premiers chrétiens, ce qui fait qu'on a souvent trouvé dans les tombeaux des martyrs près de Rome de petites figures, des grelots et autres joujoux, avec des ossements d'enfants baptisés.—La petite figure, ordinairement en plâtre, qui sert de but au pistolet dans les tirs, se nomme aussi *poupée*. L'art d'abattre de pareilles poupées n'est pas tant le fruit de l'habitude ou d'un long exercice que d'un mode particulier de tirer avec des armes dans des conditions données. *Voy*. TIR. DICT. DE LA CONV.

POUQUEVILLE (FRANÇOIS-CHARLES-HUGUES-LAURENT), historien, membre de l'Académie des inscriptions, né à Merlerault (Orne) en 1770, mort en 1838, étudia la médecine sous Dubois, qu'il accompagna dans l'expédition d'Égypte, fut à son retour pris par les Turcs et resta prisonnier jusqu'en 1801. Rentré en France, il fit paraître en 1805 son *Voyage en Morée et à Constantinople*, 3 vol. in-8°, qui eut beaucoup de succès et lui valut la place de consul à Janina. Il résida près d'Ali-Pacha jusqu'en 1815, revint en France en 1817, y publia son *Voyage en Grèce*, 1820-1822, 5 vol. in-8°, ouvrage remarquable par l'exactitude des descriptions et la nouveauté des aperçus; puis son *Histoire de la régénération de la Grèce*, 1825, 4 vol. in-8°. On doit encore à M. Pouqueville une *Vie d'Ali-Pacha*, l'*Histoire et la description de la Grèce* (dans *l'Univers pittoresque*), une foule de mémoires pour l'Académie des inscriptions. BOUILLET.

POURPIER. *Voy*. PORTULACÉES.

POURPRE. Liqueur colorante qui provient d'une coquille univalve, à laquelle les anciens avaient donné les noms de *murex* et de *buccinum*. Il en existe de plusieurs espèces. Le réservoir de la liqueur destinée à donner la couleur pourpre est placée autour du cou comme un petit collier. Si l'on imbibe de cette liqueur une étoffe de soie ou de laine, elle prend d'abord une couleur jaunâtre qui, par son exposition à la chaleur modérée des rayons solaires du matin, devient d'abord verdâtre, ensuite violette et d'un beau pourpre. Ces changements s'opèrent plus ou moins vite suivant la chaleur du soleil; quand elle est trop forte, on les distingue à peine; nous devons ajouter que lorsqu'on ne soumet à cette action solaire qu'une partie de l'étoffe imbibée de cette liqueur, cette même partie devient pourpre, tandis que l'autre, qui est à l'ombre, reste verte. La chaleur du feu produit aussi ces changements; mais il faut qu'elle soit plus forte que celle du soleil. Réaumur a observé sur les côtes du Poitou de petits grains qu'il soupçonne être des œufs de poissons qui teignaient le linge en pourpre.

POURPRE. (Couleur.) La connaissance de cette couleur animale remonte aux temps les plus reculés; chez les Hébreux, on la remarque parmi les ornements du grand prêtre et du tabernacle. La pêche de ce murex se faisait sur les côtes d'Afrique, de la Grèce, de la Phénicie et de divers points de la Méditerranée. Cette couleur était alors destinée spécialement à la royauté : les plus grands seigneurs portaient aussi des robes teintes d'un pourpre moins éclatant. Les Tyriens excellaient dans l'art de teindre en ce genre. C'est pour cela que les poëtes disaient : *Tyrioque ardebat murice lana*. Horace appelle le pourpre par excellence *lana tyria*, Virgile *sarranum ostrum*, Juvénal *sarrana purpura*. La beauté et la rareté de cette couleur l'avaient rendue propre aux rois de l'Asie, aux empereurs romains et aux premiers magistrats de Rome. Les dames n'osaient l'employer pour leur habillement. Elle était réservée pour les robes prétextes des premiers magistrats. De là vient cette expression de *vestis purpurea* pour désigner un *sénateur*, un *consul*. Il y avait alors des pêcheurs de pourpre, des magasins et des teinturiers en pourpre. On lit dans les mémoires de Catel, dans la *Gallia christiana*, etc., qu'il existait dans tout l'empire romain neuf teintureries en pourpre, dont la direction était une des grandes dignités de l'empire. Celui qui dirigeait celle de Narbonne, dont nous avons retrouvé les vestiges en 1810, prenait le titre de *procurator baphii narbonensis in Galliis*. Lorsque Alexandre s'empara de Suse, il y trouva 5,000 quintaux

de la riche pourpre d'Hermion, qui, à 300 francs la livre, font 150 millions de notre monnaie. Nous devons ajouter que les anciens préparaient diverses nuances de cette couleur pourpre. A Panama, on tirait une couleur semblable de la *coque persique,* qu'on nomme *pourpre de Panama*. On trouve aussi dans les mers des Indes occidentales un poisson à coquille, de la bouche duquel on tire une couleur pourpre qui n'est pas inférieure à celle des anciens. Les Antilles françaises ont encore leur *pourpre marine.* De nos jours enfin, on obtient cette couleur aussi belle et à bien meilleur marché au moyen de la *cochenille.*

POURPRE. (Blason.) Dans la science héraldique, le pourpre est composé d'azur, de gueules, de sable et de sinople; il est en barre dans les arbres. Lorsqu'on parle blason, on dit : *Parti de pourpre et d'hermine.... Il porte de pourpre au chevron abaissé d'or.*

POURPRE MINÉRAL ou *de Cassius.* On l'obtient en faisant réagir le deutochlorure d'or avec une solution de protochlorure d'étain. Il en résulte aussitôt des effets différents suivant l'état de concentration des deux solutions, le rapport des deux chlorures et leur neutralisation. Si ces solutions sont concentrées, le précipité est brun, et composé en grande partie d'or métallique; si elles sont plus ou moins étendues d'eau, il est violet, rose ou pourpre. Ce précipité, dont la composition, quoique étudiée par plusieurs chimistes, n'est pas encore bien connue, est employé dans les arts sous le nom de *pourpre de Cassius,* pour former des fonds roses ou pourpres sur la porcelaine.

POURPRE. En médecine, on désigne sous ce nom un exanthème offrant de petites taches pourprées et nettement circonscrites, que quelques auteurs regardent comme produites par une hémorrhagie cutanée sous-épidermique. Le vulgaire nomme ainsi quelquefois la miliaire.

POURPRÉE (Fièvre). On appelle ainsi des affections morbifiques dont la nature est bien différente, mais qui sont accompagnées d'un exanthème analogue au pourpre. Ces taches ressemblent aux piqûres fraîches des puces, mais elles ne présentent à leur centre aucune marque de la piqûre; elles n'excèdent pas le niveau de la peau. Les taches de pourpre sont le cortége de ces maladies dangereuses qu'on désignait jadis sous les noms de *fièvre maligne, fièvre adynamique,* etc. Elles semblent annoncer un danger imminent. JULIA DE FONTENELLE.

POURRITURE. *Voy.* PUTRÉFACTION, FERMENTATION, etc.

POURSUITE. (*Jurisprudence.*) La *poursuite* est la mise en action d'un droit. Tout fait qui blesse un intérêt protégé par un contrat ou par une loi sert de principe à des réparations. Les réparations s'établissent par une demande judiciaire : si c'est un intérêt privé qui réclame, et que le dommage dont il souffre soit appréciable en argent, la poursuite se nomme *civile;* s'il s'agit d'un délit et d'une réparation pénale, la poursuite s'appelle *publique.* Ces deux poursuites émanent de la même source, la violation d'un droit; mais elles diffèrent dans leur but : l'action civile frappe surtout l'homme dans sa fortune, l'action pénale dans sa liberté. Une autre distinction repose sur les personnes qui ont qualité pour agir. Tout intéressé peut demander des réparations civiles, mais la garde des intérêts publics n'est pas en France un droit reconnu à tous. On n'y peut pas, comme à Rome, prendre de sa seule autorité le rôle d'accusateur, et cette disposition est prévoyante; car l'histoire est là pour dire combien le droit d'accusation devint funeste à Rome quand il fut exercé par des hommes de parti ou par des hommes vénaux. En France, l'exercice des actions publiques a été remis au ministère public. — Les actions civiles et les actions publiques se produisent d'ordinaire devant des tribunaux différents. Les actions publiques s'appliquent aux délits; les tribunaux qui en connaissent sont les tribunaux de police, les tribunaux correctionnels et les cours d'assises. — Il ne faut pas confondre la poursuite d'un délit avec sa recherche. La recherche précède la poursuite, rassemble les preuves, consulte les témoins, et donne à l'action son point de départ et ses moyens de succès. Elle est nécessaire à la poursuite, mais en demeure indépendante. D'un autre côté, la poursuite n'arrive pas de prime abord à une accusation. Les tribunaux ont mission de la régler, de l'arrêter même si elle leur paraît mal fondée. Il ne suffit pas qu'un fait soit incriminable aux yeux du ministère public pour qu'il puisse par citation directe et sans transition appeler son auteur devant des juges. Il y a un examen préalable, et cet examen est soumis aux chambres du conseil et aux chambres d'accusation. Elles apprécient l'acte commis, décident de sa gravité, et renvoient à la juridiction compétente : ce n'est qu'en vertu de leur décision que le ministère public agit enfin directement. Dans ce premier examen des juges, l'accusé n'est point appelé, la discussion est toute de doctrine : on ne recherche pas si un fait est vrai, mais bien si ce fait est un délit, si tel ou tel tribunal doit en connaître; l'accusé n'est pas encore

pris à partie. On conçoit donc qu'il suffise de lui signifier la sentence pour qu'il connaisse le tribunal qu'on lui donne, et soit à même de réclamer contre ce renvoi. Après ces formalités préalables, le débat contradictoire s'ouvre. Quel que soit le tribunal saisi, trois parties peuvent être en présence, l'accusé, le plaignant et le ministère public. En principe, il est vrai, le plaignant doit s'adresser à des juges civils; mais il y a ici une dérogation : elle est fondée sur la communauté des instances, et sur la prééminence de l'action publique, qui entraîne devant sa juridiction l'action civile qui s'est jointe à elle. Toutefois, ces deux actions conservent leur nature et leur objet propre : l'une conclut à des dommages-intérêts; l'autre à l'application de la loi. — Après le jugement définitif, il y a encore des poursuites pour arriver à l'exécution ; mais ces poursuites fondées sur un titre judiciaire ne peuvent plus rencontrer d'obstacles. — Disons un mot des poursuites civiles en particulier. Elles naissent en général de faits étrangers à la loi pénale, et tendent, soit à l'exécution d'une obligation, soit à la reconnaissance d'un droit absolu. Ce double caractère amène des conséquences nombreuses qu'il serait trop long de détailler ici. Une observation seulement sur les poursuites relatives aux obligations; elles ont pour but d'obtenir que le défendeur donne ou agisse. Dans le premier cas elles peuvent arriver à une exécution réelle, dans le second elle se résolvent en dommages-intérêts : (on peut bien en effet contraindre à un payement, mais non pas à un acte personnel.) Les personnes qui ont l'exercice des actions civiles sont les parties lésées ou leurs représentants. Elles sont exercées par ceux qui ont à se plaindre d'un acte ou de l'inexécution d'un engagement. Hors le cas de délit, elles sont nécessairement portées devant les tribunaux civils ou devant les tribunaux de commerce. La marche qu'elles doivent suivre varie selon les cas. En principe, elles sont appelées à se produire devant deux degrés de juridiction. Toutes sortes de preuves ne peuvent pas venir à l'appui des poursuites civiles : ordinairement, les témoignages ne suffisent pas, il faut prouver leur légitimité par des écrits. Nous avons dit en commençant que les poursuites civiles n'attaquaient la personne que pour arriver à ses biens. Quelquefois cependant elles emportent avec elles la *contrainte par corps* (*voy.*). Ce moyen d'exécution, rare dans des matières purement civiles, devient de droit commun quand des intérêts commerciaux sont en jeu, ou que le défendeur est un étranger. — Quand les poursuites ont amené une condamnation, on cherche à l'exécuter sur les biens ; de là les *saisies* (*voy.*). Elles sont soumises à des formalités différentes selon qu'elles ont trait à des meubles ou à des immeubles. A. DIEUZEIDE.

POURVOI. C'est l'acte par lequel on attaque devant la cour de cassation les jugements ou arrêts rendus en dernier ressort pour violation des formes ou pour infraction à la loi (*voy.* CASSATION). — En matière de justice administrative, on donne, en France, le même nom au recours formé devant le conseil d'État contre les décisions des juridictions administratives. *Voy.* CONSEIL D'ÉTAT.

POURVOI EN GRACE. Acte par lequel un condamné fait un appel à la clémence du souverain pour obtenir soit une commutation, soit la remise entière de sa peine. *Voy.* GRACE.

POUSCHKINE (ALEXANDRE SERGHÉIÉVITCH), le plus grand poëte, l'écrivain le plus fécond de la Russie, descendait d'une ancienne famille de boyards [1]. Il naquit le 26 mai 1799, à Pskof, dans la Russie septentrionale, et reçut son éducation au lycée de Tsarskoïé-Célo. Dès sa première jeunesse, la facilité brillante de son esprit lui valut une réputation qui ne tarda point à être justifiée par les essais dans lesquels Pouschkine préludait à des compositions plus importantes. *Rouslân et Ludmilla* (1820) fut le premier de ces romans en vers où la trace des études étrangères était facile à retrouver, mais aussi où l'originalité qui, plus tard, devait donner à l'œuvre de Pouschkine un attrait si puissant, s'annonçait déjà par le choix du sujet non moins que par l'habileté avec laquelle les traditions nationales de la vieille Russie étaient tissues dans la trame légère de l'invention. Le *Prisonnier du Caucase* (1824) est un récit d'une facture plus sévère. La peinture des mœurs demi-sauvages, mais chevaleresques, de ces montagnards qui, maintenant encore, luttent avec intrépidité contre les meilleures troupes de l'empire russe, frappa vivement l'attention; la satire mordante du *Graf Nouline* (*comte Zéro*) piqua la curiosité; la verve tragique que Pouschkine déploya dans le récit des *Brigands,* la chaleur patriotique avec laquelle il célébra le grand triomphe national de *Poltava,* accrurent la réputation de l'écrivain que, dès lors, on commençait à mettre au premier rang parmi les maîtres de la lyre russe.

Cependant l'existence du jeune poëte avait été

[1] Son teint, dit M. Kœnig, annonçait un alliage de sang more ou nègre. En effet, son aïeul avait épousé la fille d'Annibal, le favori noir de Pierre le Grand. S.

troublée par les passions qui acconpagnent d'ordinaire une nature ardente et fière; il s'abandonnait à l'attrait du plaisir, à l'entraînement du jeu, à l'exercice d'une verve satirique qui lui attira de dangereux ennemis. Les idées généreuses, mais irréfléchies et certainement inapplicables à l'état social de la Russie, idées qu'il développait avec éclat dans la conversation et qui perçaient dans ses premiers ouvrages, lui valurent une disgrâce dont son talent a beaucoup profité. Vers 1820, Pouschkine fut envoyé à Odessa pour y remplir un emploi qui ne le fixa cependant pas dans cette ville, mais qui le retint pendant plusieurs années dans les limites du gouvernement général de la Nouvelle-Russie. La nature grandiose de ces contrées, les vestiges de la somptuosité musulmane qui subsistent à Baktchi-Saraï et près de l'antique Théodosie, le spectacle de villes écloses de la veille sous le soleil d'une civilisation hâtée, l'opposition pacifique et le contraste vraiment poétique de peuples si différents de races, de religions, de mœurs et d'institutions civiles, prospérant et s'agitant sur un même sol: tels furent les matériaux abondants et nouveaux dans lesquels Pouschkine puisa largement pour la continuation de ses travaux. Le cadre si pittoresque des *Tsiganes* (Bohémiens) s'était offert à ses yeux dans les steppes de la Bessarabie; l'anecdote touchante de *la Fontaine de Baktchi-Saraï* lui fut racontée par les gardiens du harem désert de Ghiraï [1]. Les premiers chants d'*Eugène Onéghine* furent composés pendant le séjour d'Odessa, et l'impression qu'ils produisirent sur le public russe était sans exemple dans les fastes littéraires de ce pays. On ne peut guère comparer ce poëte qu'au *Don Juan* de lord Byron. Il renferme le miroir fidèle de la vie russe dans les classes supérieures de la société; le mélange de gaieté et de mélancolie, de malice cruelle et de touchante indulgence, de négligence et de verve, qui se soutient et se renouvelle dans tout le cours de cette longue composition (car Pouschkine a poussé les aventures de son héros jusqu'au terme d'un VIII[e] chant), font d'*Onéghine* le monument le plus attachant de la poésie russe, et lui vaudront, dans la postérité, une importance sérieuse comme tableau très-exact de mœurs qui déjà commencent à subir de notables altérations. La figure de Tatiana, qui domine de sa grâce molle et candide toute cette galerie de portraits, n'a rien à craindre de la comparaison avec les plus suaves créations de de Shakspeare et de W. Scott. Jamais inspiration pareille ne fut retrouvée par Pouschkine lui-même; et, d'ailleurs, son génie allait prendre une direction nouvelle, en même temps que sa position venait de changer.

[1] Kans héréditaires de Crimée.

En 1823, il se retira dans sa terre patrimoniale, voisine de Pskof: quelques-uns assurent que ce fut par ordre; il y demeura jusqu'à l'avénement de l'empereur Nicolas. Ce prince rendit aussitôt à Pouschkine la faculté d'habiter à son gré Saint-Pétersbourg, Moscou, ou le reste de la monarchie; il lui déclara qu'en outre il n'aurait plus désormais pour ses écrits d'autre censeur que la personne même de son souverain. Pouschkine s'attacha, en 1828, comme volontaire, à l'expédition du feld-maréchal Paskévitch dans la Turquie asiatique: il vit en soldat et en poëte la Géorgie, l'Arménie, les populations nomades et sédentaires du vénérable Orient. Depuis son retour d'Erzeroum, il ne s'éloigna plus guère de Saint-Pétersbourg, où le retenaient les études auxquelles il se livrait. Il était devenu historiographe de la couronne, et son ardeur patriotique, qui l'accompagna jusqu'au bout de sa carrière, lui fit reprendre à chaque instant la plume pour célébrer ou défendre sa nation.

Le drame historique de *Boris Godounof* (1831) égale en mérite les tragédies contemporaines de Manzoni. La forme consacrée par Shakspeare est celle que Pouschkine a judicieusement adoptée pour sa pièce, laquelle, toutefois, n'a jamais été destinée à la représentation; c'est une étude, mais éloquente autant qu'érudite, de l'époque la plus dramatique des fastes de Moscou (*voy.* nos art. GODOUNOF et FAUX DÉMÉTRIUS). Pouschkine n'a reculé devant aucune des difficultés de son sujet. Son dialogue est écrit avec une facilité entraînante; les caractères de Boris, du faux Démétrius, de Chouiski, de Marine, sont peints avec les couleurs les plus vives et les plus vraies. En écrivant ce drame, Pouschkine justifiait hautement le choix qui lui avait imposé, avec la charge d'historiographe, la tâche d'élever enfin à Pierre le Grand un monument historique digne de ce fondateur de l'empire russe.

Cependant la carrière poétique de Pouschkine n'était point encore fermée. Après l'historiette gracieuse de *la Maison de Kolomna*, où les mœurs provinciales de la grande Russie sont esquissées de la manière la plus gaie; après le récit italien d'*Angelo*, écrit en alexandrins avec une pompe dépourvue de roideur, vinrent des compositions lyriques que les connaisseurs préfèrent souvent aux ouvrages de plus longue haleine, et dans lesquelles, effectivement, Pouschkine laisse échapper à flots les trésors de son inspiration,

alimentés par une imagination vive encore, et par une sensibilité qui prenait chaque jour plus de développement. On admire surtout dans cette collection, les *Stances à la mer,* la peinture des *Steppes d'Otchakof,* celle de *la Chaîne du Caucase,* qu'il franchit au pied du Kazbek, l'harmonieux sonnet intitulé *Moïa Madonna,* dans lequel, récemment uni à l'une des plus belles et des plus gracieuses personnes de la Russie, le poëte exprimait avec une délicatesse exquise le doux bonheur de vœux satisfaits.

La part de Pouschkine comme prosateur est belle aussi dans la littérature russe. Un vol. de *Nouvelles,* dans lequel on distingue *l'Ouragan* (*Metel*), digne de W. Scott par le pathétique des scènes et la simplicité du récit; *le Maître de poste,* où l'on retrouve la touche de Fielding; *le Fabricant de cercueils* (*Grabovnik*), qu'on dirait sorti de l'imagination sombre, bizarre, énergique de Hoffmann; ce volume, avidement lu dans toutes les parties de l'empire, préludait à la publication (1835) de *la Révolte de Pougatchef,* épisode si remarquable du règne de Catherine II, qui fut pour la première fois exposé avec lucidité, dans un style simple et naturel, à l'aide d'une narration large et bien soutenue; on y trouve des portraits bien tracés, et surtout une intelligence profonde du caractère fondamental, des dispositions naturelles du peuple russe. Pouschkine le connaisait bien, ce peuple; et il sympathisait de cœur avec lui. Cette puissante impulsion lui fit reprendre, en 1831, la lyre, que des études plus graves l'avaient engagé à mettre de côté; elle dicta l'ode sur la *Prise de Varsovie,* l'ode *aux Détracteurs de la Russie,* morceau d'un patriotisme généreux, et dominé après tout par un amour sincère pour l'humanité en général; c'est principalement dans *le Festin de Pierre Ier* que Pouschkine s'abandonne pleinement à ce noble sentiment, qui lui suggère les paroles les plus touchantes de réconciliation et de concorde, adressées à toutes les branches de la grande famille slave, divisées par de si anciennes et si déplorables oppositions.

Les dernières années de Pouschkine furent absorbées par les travaux préliminaires auxquels il lui fallut se livrer pour son histoire projetée de Piere le Grand; il s'était affectionné à son sujet avec tout l'enthousiasme d'un poëte. Un grand changement intérieur s'opérait dans l'âme de l'écrivain : il suivait désormais sa nouvelle tendance, grave, patriotique; il s'avançait, par la force de la vérité révélée au génie, vers une haute moralité. Les idées religieuses, auxquelles il avait été trop étranger pendant sa fougueuse jeunesse, se glissait avec une douce puissance dans son cœur; on en trouva les preuves les plus touchantes, comme les plus brillantes, dans les fragments connus seulement après sa mort, et parmi lesquelles on distingue surtout les strophes exquises : intitulées *Prière* (*Molitva*).

Mais Pouschkine succomba, en février 1837, dans un duel avec son beau-frère (le baron Van Heeckeren) dont le bruit retentit douloureusement par toute l'Europe. Il mourut calme, résigné, fortifié par les secours de la religion, consolé par les assurances généreuses de protection que l'empereur lui fit parvenir pour sa famille, et qui ont été réalisées avec la magnificence la plus délicate. La sympathie profonde, et jusqu'alors sans exemple, que le peuple de Saint-Pétersbourg fit éclater durant sa longue agonie et lors des funérailles de son poëte favori, montra tout à la fois quelle est dans ce pays la force du sentiment vraiment national, et combien Pouschkine avait réussi à s'identifier avec les idées de la puissance intellectuelle, de la renommée littéraire de sa nation.

L'édition complète des œuvres de Pouschkine a paru, en 1837 et ann. suiv., à Saint-Pétersbourg, aux frais de la couronne et par les soins de l'illustre ami du poëte si prématurément enlevé à la Russie, Vassili Andréiévitch Joukofskii. On les connaît peu en France, si ce n'est par des articles de critique littéraire[1]; car les fragments qui en ont été traduits suffisent à peine pour en donner une idée. Outre l'épisode du Ier chant de *Rouslân et Ludmilla,* qu'on trouve dans l'*Anthologie russe* de M. Dupré de Saint-Maur, on ne peut guère citer que *la Fontaine des pleurs,* trad. par M. Chopin (Paris, 1826, in-8°), et quelques *Nouvelles* imprimées dans le recueil intitulé : *Conteurs russes* (1833, 2 vol, in-8°). Cte A. de Circourt.

POUSSÉE DES TERRES. (*Construction.*) C'est l'effort que les terres exercent contre les murs de revêtement destinés à les soutenir. L'expérience a démontré que les terres nouvellement remuées prennent un talus naturel dont la surface est plane et dont l'inclinaison sur le plan horizontal varie en raison de l'adhérence et du frottement des molécules. Si l'adhérence des molécules terreuses était, comme dans les pierres, plus grande que leur pesanteur, la masse res-

[1] *Voir,* entre autres, un travail intéressant de l'auteur de cet article, sur *Boris Godounof,* dans la *Revue française et étrangère,* 1837, et un second sur une appréciation de Pouschkine, en allemand, par M. Varnhagen von Ense. S.

tant verticale n'exercerait aucune poussée contre le mur de revêtement; au lieu qu'une masse fluide exercerait le maximum de pression contre ce mur. Mais le talus que prend du sable sec, dont on peut considérer l'adhérence des grains comme nulle, est parvenu à son degré naturel quand les grains qui tendent à glisser sur le plan incliné, demeurent en repos par le seul effet du frottement. L'inclinaison du plan du talus est alors indépendante de la hauteur du déblai, et se trouve uniquement donnée par la valeur du frottement, de sorte que c'est *l'angle de frottement*, dont la tangente exprime le rapport du frottement à la pression.

Il résulte de ces notions générales que lorsqu'un revêtement vient à céder, l'éboulement des terres s'étend jusqu'au talus naturel. Mais on conçoit que la plus grande poussée qui renverse le mur n'est pas produite par ce prisme de terre glissant sur le plan du talus; il y a ici une question de maximum à résoudre, que *Coulomb* a considéré le premier, et qui peut seule donner la solution complète du problème de la *poussée des terres*. C'est en suivant cette marche que *Prony* a donné le théorème suivant dans sa mécanique philosophique : l'angle du prisme de *plus grande poussée*, qui tend par conséquent à se détacher le premier, est la moitié seulement de celui formé par le plan du talus naturel des terres et par le parement intérieur vertical du revêtement. Ce prisme est le même pour les terres rassises et pour les terres fraîchement remuées; mais cependant la poussée maximum est plus grande pour ces dernières.

Le point d'application de la poussée des terres se trouve un peu au-dessous du tiers de la hauteur du revêtement intérieur (à partir d'en bas); et sans l'adhérence, il se trouverait exactement au tiers comme pour les fluides. Dub...

POUSSIN (Nicolas) naquit aux Andelys (Eure), en 1594, d'une famille originaire de Soissons. Son père était noble, mais sans fortune. Le jeune Poussin, pendant le cours de ses études littéraires, manifesta son goût pour le dessin, et il y fit des progrès rapides dès qu'il eut obtenu de son père la permission de s'y livrer. Il quitta la Normandie, vers l'âge de 18 ans, pour venir à Paris chercher des maîtres; mais l'art y était alors dans un état de langueur. Poussin prit successivement les leçons de deux peintres dont l'un était sans talent, et l'autre avait seulement quelque habileté dans le portrait. Ayant bientôt reconnu le peu de fruit qu'il pourrait recueillir sous de tels instituteurs, il les quitta au bout de quelques mois. Il avait appris sous eux la manœuvre de l'art, et il n'eut plus d'autres maîtres que des estampes gravées d'après Raphaël et Jules Romain. Ses désirs s'élançaient vers Rome. Deux fois il en entreprit le voyage; différents obstacles le forcèrent de l'interrompre. Enfin, après avoir achevé le tableau représentant *la mort de la Vierge*, qu'il faisait pour l'église de Notre-Dame, il s'achemina de nouveau vers la ville éternelle, où il arriva, à l'âge de 30 ans, au printemps de 1624.

Il y rejoignit le cavalier Marin, auteur du poëme d'*Adonis*, qu'il avait connu à Paris et qui lui avait offert de l'emmener en Italie; mais ce protecteur partait pour Naples, où il mourut bientôt. Poussin se trouva ainsi dans une ville étrangère, sans connaissance, sans appui, sans aucune autre ressource qu'un talent qui devait être mal apprécié, parce qu'aucun prôneur ne le faisait valoir. Réduit à un état de misère qui aurait plongé dans le désespoir une âme faible, pouvant à peine tirer de ses ouvrages le prix que lui coûtaient les toiles, les couleurs et une misérable subsistance, il se trouvait heureux parce qu'il pouvait étudier l'antique et Raphaël. C'est ainsi qu'avec une passion vive et facile à satisfaire, on peut trouver le bonheur dans le sein de l'infortune, comme les âmes vulgaires que ne transporte aucun goût dominant n'éprouvent qu'une langueur douloureuse dans le sein de la prospérité.

Au lieu de travailler à multiplier le nombre de ses ouvrages pour suppléer par la quantité à la faiblesse du prix qu'il en recevait, Poussin, animé de ce courage que donne un violent amour des arts, consacrait la plus grande partie de son temps à l'étude. Lié avec le sculpteur Duquesnoy, si connu sous le nom de François Flamand, il copiait les antiques au crayon, les modelait en bas et en plein relief, et les mesurait dans toutes leurs parties. Il se promenait dans les vignes et dans les lieux les plus écartés de la campagne de Rome, considérant et dessinant les statues des Grecs et des Romains, fixant dans sa mémoire ou sur le papier les vues les plus agréables, et saisissant les plus beaux effets de la nature. Il esquissait tout ce qui pouvait lui servir un jour, arbres, terrasses, accidents de lumière, composition d'histoire, dispositions de figures, ajustements de draperies, armes, vêtements et ustensiles des anciens. Pouvait-il se plaindre de la pauvreté, lorsque chaque soir il rentrait dans son humble logis pour ajouter de nouvelles richesses au trésor qu'il accumulait? Il ne faut pas croire qu'il perdît pour l'art les instants où il ne maniait ni les pinceaux, ni le crayon, ni l'ébauchoir. Il appliquait alors son esprit à chercher la raison des beautés qu'il avait observées; il

approfondissait par la méditation la théorie de son art; il étudiait la géométrie et surtout l'optique; il reprenait avec un savant chirurgien les anciennes études anatomiques qu'il avait faites à Paris; il les repassait dans les écrits et sur les planches de Vesale. Il mettait à profit le temps même où il marchait dans les rues, observant les passants, leurs physionomies, leurs attitudes, les plis de leurs habits, le jeu de leurs passions qui se peignaient sur leurs visages; et si quelques-unes de ces observations lui semblaient dignes d'être conservées, il en faisait des esquisses légères.

Son génie avait de trop grandes conformités avec celui de Raphaël pour que ce ne fût pas le maître auquel il donnât la préférence sur tous les autres. Le Dominiquin recevait son second hommage; il étudiait le Titien pour le coloris: on assure même qu'il copia quelques tableaux de ce maître; et si, dans la suite, il négligea d'observer ses principes, ce fut sans doute par une détermination réfléchie.

Le cavalier Marin avait présenté son protégé au cardinal Barberin, neveu d'Urbain VIII, au moment où ce prélat partait pour ses légations de France et d'Espagne. A son retour, il employa, il fit apprécier les talents du Poussin; et si ce grand artiste ne parvint pas alors aux richesses qu'il méprisait, il cessa du moins de connaître l'infortune. *La mort de Germanicus* fut le premier tableau qu'il peignit pour ce cardinal. Il ne fixait jamais d'avance le prix des ouvrages qu'on lui demandait; il écrivait derrière la toile celui qu'il mettait à son tableau quand il était terminé, et cette valeur était toujours modique eu égard au talent et à la réputation de l'artiste. Il refusait constamment de recevoir aucune somme supérieure à l'estimation que lui-même avait faite. On lui avait envoyé 100 écus pour *le Ravissement de S. Paul*, il en renvoya 50. Aussi arriva-t-il que des ouvrages dont il n'avait demandé que 60 écus, en furent vendus 1,000 peu d'années après.

Sa réputation vint de Rome en France. Il y fut mandé par le ministre des Noyers, qui avait la surintendance des bâtiments du roi, et ne se rendit qu'avec peine à cette invitation. Il eut un logement aux Tuileries et le titre de premier peintre du roi; mais ces honneurs furent bientôt empoisonnés par les manœuvres de l'envie. Vouet, ses élèves, et jusqu'au paysagiste Fouguières, critiquaient amèrement les ouvrages qu'il mettait au jour, et même ceux qu'il n'avait pas encore faits; on cabalait contre lui auprès du ministre. Il obtint un congé pour aller à Rome chercher sa femme et arranger ses affaires, et il se promit bien en partant de ne plus revenir. Il mourut à Rome, le 19 nov. 1665, à l'âge de 71 ans. Il lui aurait été facile de s'enrichir, s'il eût voulu profiter de l'empressement avec lequel on cherchait à se procurer de ses tableaux; mais il avait choisi par goût l'état de médiocrité: il avait inspiré à sa femme, Anna-Maria, sœur de Gaspard Dughet (*voy.*), qu'ils adoptèrent, la même modération, et ils n'avaient pas même un seul domestique pour les servir.

Quoiqu'il soit aisé de distinguer ses tableaux de ceux de tous les autres maîtres, il s'étudiait cependant à en varier la manière et le ton, leur donnant une touche plus ferme ou plus molle, une teinte plus gaie ou plus austère, un site plus riant ou plus sauvage, une lumière plus large ou plus resserrée, suivant les sujets qu'il avait à traiter et l'impression qu'il se proposait de faire. Il avait appliqué à la peinture la théorie des modes que les Grecs avaient introduits dans la musique. Ses compositions, toujours profondément et judicieusement pensées, lui ont mérité le titre de *peintre des gens d'esprit*. Son attention à observer rigoureusement toutes les parties du costume pourrait lui faire donner aussi le titre de *peintre des savants*.

Le but qu'il se proposait constamment, et qu'il croyait être celui de l'art, était de parler à l'âme: aussi quand on a vu une fois *le Testament d'Eudamidas, la Mort de Germanicus, l'Arcadie*, on s'en ressouvient toujours, et ce n'est jamais sans éprouver une sensation forte et se livrer à des réflexions profondes. On peut même avancer que ce principe lui avait fait négliger non la couleur (car il avait celle qui convenait à son sujet), mais les allèchements du coloris: il aurait craint de distraire le sentiment et la réflexion par la sensation passagère du plaisir des yeux; il se proposait d'attacher, et non de briller. Le coloris du Poussin a été souvent critiqué, mais il faut convenir que jamais artiste n'a mieux connu que lui le devoir du peintre qui ne se propose l'avantage de plaire que comme un moyen qui conduit à instruire. Il avait observé que les carnations n'ont toute leur fraîcheur et les couleurs toute leur vivacité que vues de près, mais qu'elles s'éteignent lorsqu'elles sont vues à une certaine distance, et que c'est par un mensonge et pour satisfaire plutôt les yeux que la raison que les peintres donnent à des objets qui sont censés à une distance considérable de l'œil le brillant qu'ils ne peuvent avoir que lorsqu'ils en sont voisins. Il eut donc la satisfaction de rendre la vérité, en

même temps qu'il rejetait une sorte de coquetterie contraire à la sagesse de ses vues. Toujours fidèle au principe d'inspirer au spectateur du recueillement et non de la distraction, il n'a répandu dans ses compositions que des richesses nobles et simples, de belles masses d'architecture et non des ornements de détail, de superbes paysages et non des jardins de plaisance, des draperies majestueuses et non des parures.

Quand on pense à l'extrême profondeur de jugement qu'ont montrée les Grecs dans toutes les choses sur lesquelles nous pouvons les juger, on est tenté de croire que les beautés dont ils n'ont pas fait choix n'étaient que des beautés inférieures qui auraient nui à celles dont ils faisaient les objets de leurs travaux, et l'on n'est pas loin de prononcer que le Poussin, en cherchant à ressusciter l'art pittoresque des Grecs, a ouvert aux artistes la plus belle route qu'ils puissent se proposer de suivre. Mais éloigné de la France, et plus admiré qu'imité, il n'a eu aucune influence sur l'institution de l'*école française* (*voy*. l'article). C'est l'un de ses ennemis et de ses persécuteurs qu'on peut regarder comme le fondateur de cette école, parce que ce sont ses élèves qui, dans le beau siècle de nos arts, ont jeté le plus d'éclat. MIEL.

On vient de lire un fragment dû à la plume savante de M. Miel qui a laissé inachevée la notice du Poussin, à laquelle il attachait plus d'importance qu'à aucune autre; la mort ne lui a point permis d'aborder l'examen des principaux tableaux de ce maître, où il eût encore une fois trouvé l'occasion de montrer son goût épuré et la sûreté de ses jugements. Nous n'essayerons pas de combler cette lacune; nous rappellerons seulement par leur titre quelques-unes des œuvres les plus célèbres du Poussin.

On sait que ce grand artiste revenait avec complaisance sur un sujet déjà traité par lui; et que chaque fois, il retrouvait des inspirations nouvelles. Il peignit même plusieurs fois son portrait pour différents amis, *afin*, disait-il, *de ne pas faire de jaloux*. Deux fois, il reprit la suite des *Sept sacrements*; *la sainte Famille*, *la Cène*, *le Ravissement de S. Paul*, *Moïse sauvé des eaux*, *le Frappement du rocher*, *les Bergers d'Arcadie*, *Écho et Narcisse*, *Armide et Renaud*, etc., etc., ont été répétés par son pinceau toujours d'une manière originale. Le musée du Louvre possède 39 tableaux du Poussin, parmi lesquels on remarque les quatre tableaux connus sous les titres des saisons, et exécutés, de 1660 à 1664, pour le duc de Richelieu. Dans ces compositions, où l'on passe du riant au touchant, puis au grave et au terrible, *le Printemps* est représenté par Adam et Ève dans le paradis terrestre; *l'Été* par Ruth ramassant des épis dans le champ de Booz; *l'Automne* par les Israélites rapportant du raisin de la terre promise; et *l'Hiver* par le déluge. Ce dernier tableau est un de ceux qu'on admire le plus. Parmi les autres sujets tirés de l'histoire sainte, il faut nommer *Rebecca et Éliézer*, peint pour Pointel, qui, charmé des *Couseuses*, du Guide, avait demandé un semblable tableau de femmes au Poussin; *la Manne du désert*, *les Philistins frappés de la peste*, *le Jugement de Salomon*, plusieurs *saintes Familles*, *Jésus guérissant les aveugles*, *la Mort de Saphire*, enfin, l'admirable *Assomption de la Vierge*. Le Poussin ne s'était décidé qu'avec peine à aborder, en 1643, le *Ravissement de S. Paul*, sujet demandé par son généreux ami de Chanteloup pour servir de pendant à la *Vision d'Ézéchiel*, par Raphaël, dont le modeste artiste craignait la comparaison, quoiqu'il n'y soit pas inférieur à ce maître. On voit encore au Louvre *Saint François Xavier ressuscitant une jeune fille au Japon*, commandé par des Noyers pour le noviciat des jésuites. Dans les sujets profanes, on cite particulièrement : *l'Éducation de Bacchus*, *le Triomphe de Flore*, *Pyrrhus*, *Mars et Rhea Sylvia*, *Écho et Narcisse* (déjà nommé), *l'Enlèvement des Sabines*, *le Maître d'école renvoyé aux Falisques*, *la Mort d'Eurydice*, *Diogène jetant son écuelle*, *les Bergers d'Arcadie* (déjà nommé), l'allégorie du *Triomphe de la Vérité* soustraite par le Temps aux atteintes de l'Envie et de la Calomnie, etc. On conserve en Italie *le Martyre de S. Érasme*, *la Mort de Germanicus*, *S. Matthieu*, *l'Image de la vie humaine*, *le Martyre de S. Laurent*, etc. Les *Sacrements* ont passé en Angleterre. L'Ermitage de Saint-Pétersbourg s'est enrichi d'un *Frappement du rocher*, d'*Esther devant Assuérus*, d'*Armide et Renaud*, de *la Continence de Scipion*, et de plusieurs autres chefs-d'œuvre.

Comme on voit, le Poussin a traité avec la même supériorité les sujets les plus divers. Il savait unir toutes les parties de ses compositions, de façon à les faire concourir au but de l'ensemble. Point de personnage qui n'ait son rôle, qui n'intéresse, qui ne parle à l'esprit, qui ne serve à étendre ou à expliquer l'action. La nature elle-même est asservie à rendre la scène plus saisissante : ainsi, dans le *Diogène jetant son écuelle comme superflue*, les sites les plus naturels et les plus riches, sans art et sans ap-

prêts, semblent justifier l'action du philosophe; ainsi, dans *la Mort d'Eurydice*, Orphée ignore encore son malheur; mais le ciel se couvre de nuages. Aussi le Poussin peut-il être cité à juste titre comme le premier peintre de paysages historiques. Souvent encore, il appelle l'allégorie à son secours, et sous un voile transparent, elle aide à l'action ; elle fait penser. D'Argonne lui ayant demandé un jour par quelle voie il était arrivé au haut degré de vérité où il avait porté la peinture, il répondit simplement : « Je n'ai rien négligé ! »

On consultera sur le Poussin les Vies des peintres de Bellori, Passeri, Félibien, de Piles; Ch. Perrault, *Éloges des hommes illustres du* XVIIe *siècle* (Paris, 1696, in-fol.); Lanzi, *Storia pittorica della Italia* (Bassano, 1796); Maria Graham, *Mémoires sur la vie du Poussin* (trad. de l'angl., Paris, 1821, in-8o); Cambry, *Essai sur la vie et les tableaux du Poussin* (Rome [Paris], 1783); les *Éloges du Poussin*, par Guibal (Paris, 1783, in-8o), et Ruault (Paris, 1809, in-8o); de Toulongeon, *Manuel du Muséum français* (Paris, 1802); Gault de Saint-Germain, *Vie du Poussin considéré comme chef de l'école française* (Paris, 1806, in-8o); Landon, *OEuvres du Poussin*, avec une notice par Castellan (Paris, 1811, 4 vol. in-fol.). La ville natale du Poussin, les Andelys, a ouvert une souscription pour élever au célèbre peintre un monument digne de lui. Z.

POUVOIR. Ce mot exprime le droit, la faculté d'agir pour un autre, en vertu de l'ordre ou de l'autorisation qu'on en a reçu. Il se prend aussi pour l'acte par lequel on donne pouvoir d'agir, et en ce sens, il se met quelquefois au pluriel. A l'ouverture d'une chambre élective, on procède à la vérification des *pouvoirs* des députés nouvellement élus. On entend par *plein pouvoir* un pouvoir entier, absolu. Les ambassadeurs, avant de traiter, échangent leurs *pleins pouvoirs*. Dans une autre acception, *pouvoir* signifie puissance, autorité, droit de commander (*voy.* AUTORITÉ, SOUVERAINETÉ, GOUVERNEMENT, etc.). Le *pouvoir arbitraire* est celui qui n'a d'autre règle que la volonté du prince et de ses agents (*voy.* ABSOLUTISME). Dans les États constitutionnels, le pouvoir, toujours *légal*, c'est-à-dire fondé sur la loi, est *limité* ou tempéré de diverses manières; de plus, il est *divisé*, tel pouvoir étant exclusivement réservé au prince, et tel autre exercé concurremment avec lui par une ou par plusieurs assemblées. Nous avons consacré des articles spéciaux aux mots *pouvoir* EXÉCUTIF, LÉGISLATIF et JUDICIAIRE, ainsi qu'au *pouvoir* DISCRÉTIONNAIRE des présidents de cours d'assises. On appelle *fondé de pouvoir* la personne chargée par une autre de suivre une affaire à sa place. E. REGNARD.

POUZZOLANE. (*Construction*.) C'est une terre volcanique rougeâtre qui, mêlée avec de la chaux, donne un excellent mortier se durcissant dans l'eau. Elle tire son nom de Pouzzoles (*Pozzuoli*), ville de 10,000 âmes, sur une baie du golfe de Naples. Fondée par les Cumans, 522 ans avant J. C., et détruite dans les ravages des peuples qui se ruèrent sur l'Italie au moyen âge, cette ville est, en outre, célèbre par son vin et ses eaux thermales. — On trouve encore la pouzzolane en différents endroits, et son nom s'est même étendu à toutes sortes de compositions artificielles capables de la suppléer. En Belgique et en Hollande, on remplace la pouzzolane, dans la composition des mortiers hydrauliques, par la *pierre d'Andernach* réduite en poudre; cette pierre se trouve dans un terrain qui paraît avoir été volcanisé, sur les bords du Rhin, près de la petite ville d'Andernach. On la réduit en poudre fine dans des moulins, et elle prend alors dans le pays le nom de *trass*. Il a été reconnu, dans ces derniers temps, que les pouzzolanes étaient presque généralement des argiles vaseuses ou des schistes altérés par le feu des volcans; aussi remplace-t-on la pouzzolane naturelle par des argiles vaseuses ou des schistes calcinés à la manière de la pierre à chaux ; en les pulvérisant ensuite on obtient une *pouzzolane artificielle*, qui est employée avec succès en Angleterre, en Suède et en Hollande. Z.

POZNAN, POZNANIE. *Voy.* POSEN.

POZZO (ANDRÉ), né à Trente, en 1642, peintre distingué de paysages, d'histoire, de marines, de fruits et de fleurs. Il se fit remarquer surtout dans la perspective, dont il publia un traité (Rome, 1693-1700, 2 vol., souvent réimpr.); et lorsqu'il fut entré dans l'ordre des jésuites, en 1665, il donna des preuves de son talent en peignant les plafonds de plusieurs églises de cet ordre, dans lesquels il est allé jusqu'à produire l'illusion de feintes coupoles. Les principales villes d'Italie et Vienne possèdent de ses ouvrages. Malheureusement, dans la plupart ses couleurs sont devenues noires. Il mourut à Vienne, le 31 août 1709.

POZZO DI BORGO (CHARLES-ANDRÉ, comte), naquit le 8 mars 1768 dans les rudes montagnes d'Ajaccio. La famille des Pozzo appartenait à cette âpre noblesse de la Corse; ses ancêtres résidaient depuis le XIIe siècle dans le petit fort de Montichi; puis ils vinrent habiter le village Pozzo

di Borgo, dont on trouve les ruines à quelques lieues d'Ajaccio. Le voisinage de la cité adoucit bientôt leurs habitudes d'indépendance. Peu à peu, ils se rapprochèrent du centre, et enfin, en 1775, après la réunion de la Corse à la France, ils furent reconnus nobles de vieille origine par arrêt du conseil supérieur de l'île. — La révolution française éclata. En 1788, Louis XVI avait convoqué l'assemblée de la noblesse corse à Ajaccio, pour rédiger le cahier des doléances que l'île avait à présenter. Pozzo di Borgo, alors âgé de vingt-deux ans, fut nommé secrétaire de cette assemblée; il le fut ensuite de celle des notables de la province d'Ajaccio, puis député extraordinaire à l'Assemblée nationale, pour lui exprimer la reconnaissance des populations corses, qu'un décret appelait à faire partie intégrante de la France. — La Constituante, cette assemblée brillante et désordonnée, s'était prise à tout démolir de droite et de gauche; elle amoncela les ruines, et quand il fallut reconstruire, elle laissa pour toute base du nouvel édifice je ne sais combien de systèmes populaires et de théories sans application : elle constitua administrativement un grand désordre. Quand la législative fut convoquée, Charles Pozzo di Borgo en fut nommé membre par le corps électoral d'Ajaccio, et ici commence la carrière du jeune corse sur le terrain des affaires générales. Un fait curieux signala sa vocation, c'est que, arrivant à l'Assemblée législative, l'homme qui se devait dévouer tout entier à la science de la diplomatie, science dont la principale base est le religieux ménagement des opinions, se trouva d'abord classé dans le comité diplomatique sous la présidence de Brissot. — Pozzo di Borgo ne parut que très-rarement à la tribune. Il paya son tribut à cette éloquence du temps, un peu déclamatoire : quel était l'homme alors qui pouvait se défendre de subir les influences de la phraséologie contemporaine? Deux partis poussaient à la guerre contre l'Europe : Louis XVI, qui comptait y trouver le moyen de ressaisir un peu de pouvoir; la Gironde, qui espérait qu'une grande commotion populaire enfanterait la république. Pozzo fut l'expression du comité diplomatique qui conseillait la guerre. Son mandat expira avec le pouvoir de l'Assemblée législative. Le lien qui l'avait attaché à la France fut ainsi affaibli. De retour en Corse, il se mit au service des idées d'indépendance nationale que nourrissait Paoli. Il s'associa désormais à l'administration du pays. L'esprit des vieilles races s'était réveillé avec ses haines. Toute la montagne appelait l'émancipation du sol; et Paoli, le vieux Paoli, son idole, ne lui promettait rien moins qu'une république corse : c'était alors la manie des esprits. Mais les Arena, les Bonaparte, les hommes de la plaine et des villes, chefs du parti français en Corse, et affiliés aux clubs de Paris, n'avaient pas vu sans inquiétude ces espérances et ces tentatives de révolte. Salicetti fut leur organe à la Convention nationale : il dénonça Paoli et Pozzo di Borgo comme coupables de projets de séparation de la Corse. Paoli et Pozzo di Borgo furent mandés à la barre de l'assemblée, pour y présenter la justification de leur conduite. Là fut le germe de la haine profonde et corse que se vouèrent dès lors Pozzo di Borgo et Bonaparte; de là cette inimitié qui, enfouie dans leurs poitrines, prit plus tard l'Europe pour théâtre : cette puissance de la *vendetta* influa plus qu'on ne pense sur les événements de 1814. — Le décret de la Convention fut notifié à Paoli et à Pozzo di Borgo à Corte, capitale de la montagne. Ils savaient les suites d'une désobéissance. Que feraient-ils? Avant qu'ils se fussent décidés eux-mêmes, le mouvement national les avait entraînés. La commission départementale s'était déclarée en permanence. Il y eut une assemblée populaire à Corte. Les troupes tumultueuses des montagnards qui la formaient décidèrent d'une voix unanime que Paoli et Pozzo di Borgo seraient invités à continuer leur administration, sans tenir compte des ordres de la France. Quant aux familles Arena et Bonaparte, il fut dit qu'il n'était pas de la dignité du peuple corse de s'occuper d'elles, et qu'on les abandonnait à leurs remords et à l'infamie publique [1]. (Ce décret, si singulier quand on le compare à la fortune de Napoléon, fut couvert de 1,200 signatures). L'ambassadeur en conservait l'original; il aimait à raconter cet épisode, si petit quand on le compare à la grandeur des destinées : Bonaparte devint empereur du monde, et l'on sait la triste fin d'Arena son ami. — Désormais on ne pouvait plus reculer. Comment maintiendrait-on cette indépendance du peuple? On entretenait bien quelque intelligence avec les Anglais; mais Toulon, qu'ils occupaient, était vivement pressé par les armées de la république dont on bravait la loi. Bonaparte, que la Corse vouait à l'infamie, dirigeait ce siége. Une fois la rade en son pouvoir, en quelques heures, une escadre française pouvait arborer le drapeau de la révolution devant Ajac-

[1] Che non era della dignità del popolo corso di occuparce delle due famiglie Buonaparte ed Arena, onde le abbandona al loro remorsi ed alla publica infamia.

cio. En ces difficiles circonstances, la flotte anglaise parut en vue de la Corse. L'amiral offrit sa protection sous la suzeraineté du roi de la Grande-Bretagne. Paoli se rendit à son bord pour traiter au nom du peuple; une assemblée générale fut convoquée. Le 10 juin 1794, elle posa les basses d'une constitution fondée sur les principes de la grande charte d'Angleterre : c'est-à-dire avec deux chambres, un conseil d'État, un vice-roi, des ministres responsables. Paoli proposa Pozzo di Borgo pour la présidence de ce conseil d'État. Mais, lorsque le jeune Corse au teint basané, à l'œil vif, à la corpulence maigre et élancée, lui fut présenté par Paoli, le commodore Eliott s'écria : « Est-ce là votre président de conseil d'État? — Je réponds de lui, dit Paoli : c'est un homme aussi habile à conduire un gouvernement qu'à garder les chèvres des montagnes, et à débusquer l'ennemi à coups de carabine. » C'était l'âpre et agreste langage de la montagne. Pozzo di Borgo eut donc à organiser toute l'administration de la Corse, et il s'en acquitta avec une grande habileté. L'ambassadeur possédait le Code qu'alors il donna à sa patrie, mélange de lois étrangères et de lois nationales primitives, appliquées aux plus menus intérêts des populations de pasteurs. Cependant, l'appui lointain de l'Angleterre fut insuffisant contre la république; quelques régiments tirés de Gibraltar ne pouvaient contenir la population des villes dévouées à la France. Une crise était imminente : les trois couleurs de la république allaient être arborées à Ajaccio. Pozzo di Borgo n'attendit pas le jour où il les verrait flotter : il s'embarqua avec les Anglais pour éviter la vengeance de Bonaparte. L'escadre quitta les parages de la Corse, emmenant avec elle tous les débris du gouvernement déchu. Elle toucha à l'île d'Elbe, vogua vers Naples, et de là vers l'île d'Elbe encore. Pozzo di Borgo eut le loisir d'examiner cette petite souveraineté de Porto-Ferrajo, où Napoléon devait subir l'exil au moment où grandissait la puissance de Pozzo di Borgo, alors lui-même exilé. La frégate *la Minerve* transporta à Londres les proscrits de la Corse. Pozzo di Borgo y passa 18 mois parfaitement accueilli du ministère anglais, qui lui savait gré de l'esprit d'ordre et de la capacité dont il avait fait preuve durant son administration. Il se lia avec quelques émigrés français, et entra dès lors dans cette carrière de diplomatie et de négociations secrètes qui, plus tard, s'ouvrit pour lui sur un immense théâtre. De Londres, Pozzo di Borgo vint à Vienne; il se jeta corps et âme dans l'actif mouvement diplomatique qui accompagnait l'action militaire de l'Europe contre la France; il était dans la force de l'âge et de la vie; il avait 30 ans : infatigable, il courait l'Allemagne et l'Italie, secondant partout de ses intrigues le succès des armes de la coalition; mais, la victoire de Zurich ayant repoussé les Austro-Russes hors des frontières, Pozzo di Borgo retourna à Vienne, et y demeura en rapports intimes avec le cabinet et son ministre dirigeant alors. Bonaparte n'oublia pas ses vieux amis d'Ajaccio; mais il ne se souvint d'eux que pour les proscrire. Les Arena furent exilés par lui, ou livrés aux commissions militaires : il se rappella aussi cet autre compatriote, son ennemi déclaré, ce Pozzo di Borgo, qui ameutait déjà les opinions des cabinets : celui-ci avait dû sentir ses ressentiments s'accroître, en voyant le jeune consul victorieux imposer de si haut à l'Europe la paix d'Amiens. La guerre n'avait pas tardé à se rallumer. Pozzo di Borgo entra au service de la Russie, et se voua dès lors ouvertement et complétement à la diplomatie. Il avait la souplesse du caractère et la pénétration de l'esprit. L'étude des faits, l'expérience des hommes et des choses, avaient développé chez lui ces heureuses qualités natives. L'habileté dont il avait fait preuve dans ses premières négociations avait montré ce qu'il valait : son avenir politique était assuré. Il obtint le titre de conseiller privé de l'empereur. Pozzo di Borgo fut envoyé à Vienne, où il eut à resserrer plus étroitement l'alliance entre la Russie et l'Autriche; il dut représenter le czar, comme son commissaire, près de l'armée anglo-russe et napolitaine, qui commençait ses opérations par le midi de l'Italie dans la campagne de 1805. Cette mission ne fut qu'un voyage. Les troupes alliées, à peine réunies à Naples, furent contraintes de se dissoudre; la victoire avait dicté la paix de Presbourg. Ce traité séparait l'Autriche de la coalition. Pozzo di Borgo retourna à Vienne, mais il n'y séjourna pas. Il se rendit à Saint-Pétersbourg, où de nouveaux mouvements militaires se préparaient par suite d'un traité signé avec la Prusse, qui se déclarait alors contre Napoléon. Le comte Pozzo dit Borgo accompagna son maître à l'armée, où le czar lui donna un rang et le fit colonel à sa suite, poste qui l'attachait à la personne même d'Alexandre : on sait que dans la coutume russe, il n'y a d'avancement possible que dans la hiérarchie militaire. Envoyé une quatrième fois à Vienne après la bataille d'Iéna, Pozzo di Borgo essaya de réveiller l'Autriche de la torpeur où l'avait plongée la paix de Presbourg. L'Autriche voulait la paix à tout prix : elle ne bougea pas. Alexandre envoya son

agent aux Dardanelles traiter avec les Turcs, assisté du ministre anglais. Pozzo arriva à Tenedos, où il assista, à bord de la flotte de l'amiral Siniavine, au combat du mont Athos, entre la flotte russe et celle du sultan : il obtint là sa première décoration militaire, que l'empereur Alexandre lui envoya gracieusement. La lutte sanglante et acharnée où les armées russes et françaises s'étaient si bravement mesurées à Eylau et à Friedland avait abouti au traité de Tilsitt. Les conférences qui furent ouvertes avaient réuni les deux empereurs, qui se virent fréquemment; ils échangèrent des projets de commune ambition ; et, bientôt, Napoléon domina de toute la puissance de son génie l'esprit enthousiaste du czar, au fond, aussi habile et aussi délié que celui de son allié. L'admiration involontaire qu'Alexandre éprouvait depuis si longtemps pour son illustre ennemi devint une amitié exaltée, et qui se manifestait par de tels témoignages publics que les vieux Russes commençaient à en murmurer, comme si c'eût été une trahison envers le pays. L'intime rapprochement des deux souverains ne permettait plus à Pozzo di Borgo de rester au service de la Russie. Il eut à Saint-Pétersbourg une longue audience de l'empereur, où il exprima avec une grande franchise ce qu'il pensait de l'alliance française, et comment elle le forçait de s'éloigner. Alexandre essaya de le retenir ; il affirma que la paix ne lui avait imposé le sacrifice d'aucun de ses serviteurs. — « Loin de vous être utile maintenant, je ne vous serais qu'un embarras, répondit le colonel. Bonaparte n'a point oublié ses haines; quelque jour, il demanderait mon extradition. Votre Majesté, je le sais, serait trop généreuse pour l'accorder; mais je deviendrais alors une difficulté, une cause de collision peut-être : c'est ce que je veux éviter. Au reste, ajouta-t-il, je doute que l'harmonie soit durable entre Votre Majesté et Napoléon. Vous connaîtrez plus tard cette ambition effrénée, qu'aucune conquête n'est capable d'assouvir. Vous avez la Perse et la Turquie sur les bras, Bonaparte sur la poitrine : eh bien ! débarrassez-vous les bras d'abord, et une forte secousse après vous débarrassera de Bonaparte. Je ne cesse point, d'ailleurs, d'être aux ordres de Votre Majesté. Avant qu'il se soit passé beaucoup d'années, je le prévois, elle aura daigné me rappeler. » Il fallait voir avec quel feu, avec quelle vivacité, l'ambassadeur rappela plus tard ces souvenirs. Alexandre comprit cette situation, et le colonel Pozzo di Borgo obtint l'autorisation de voyager. Il se retrouvait à Vienne en 1808, alors que l'Autriche venait de rompre encore avec la France : il y demeura également durant toute la campagne de 1809, faisant de son côté une campagne diplomatique fort active. Après la paix signée, Napoléon réclama l'extradition du colonel, comme sujet français; on prévint Pozzo di Borgo, qui reconnut bien que l'Autriche ne lui serait pas désormais un séjour plus convenable et plus sûr que la Russie. A cette époque, la terre manquait sous les pieds à tout ce qui était ennemi de Napoléon ; le colonel prit le parti de se rendre à Constantinople, seul point qui offrît une issue par où il pût quitter l'Europe continentale; le voilà donc proscrit politique maintenant : il se réfugie en Asie, poursuivi par la vieille haine corse de Napoléon. Il parcourt la Syrie, il visite Smyrne et Malte; de Malte il passe à Londres, où il débarque en octobre 1810. Ses missions nombreuses avaient fait de lui un agent important. L'Angleterre n'avait plus avec le continent que de rares et difficiles rapports. Cet isolement lui rendit surtout précieuses les révélations qu'apportait un homme d'affaires et d'expérience arrivant des grandes capitales. Le marquis de Wellesley et Pozzo di Borgo eurent de fréquentes conférences. Ce dernier l'entretint des espérances de l'Europe, d'une croisade nouvelle contre le gigantesque empire de Napoléon. Plus le colosse avait grandi, plus son armure lui était devenu insuffisante, plus il offrait de points vunérables. Quel autre eût mieux indiqué où était le défaut de la cuirasse de l'empereur ? quel autre mieux que son ennemi d'Ajaccio? La paix de Tilsitt n'était qu'une trêve. La guerre éclata plus terrible en 1812 : les armées françaises passèrent le Niemen. La Russie était envahie. Les batailles de Mojaïsk et de la Moscowa avaient refoulé les troupes d'Alexandre jusque sur Moscou : la vieille capitale, Moscou la sainte, était réduite en cendres, et toute la haine des Russes s'était réveillée! Pozzo di Borgo n'avait pas quitté Londres. Il s'était rattaché, par négociations, au service d'Angleterre; il avait stipulé au nom d'Alexandre et efficacement aidé son alliance avec l'Angleterre. Toutefois, il ne retourna pas immédiatement près du czar. A l'heure du danger, Alexandre avait senti le besoin d'appeler à son aide le vieil esprit russe, mais pour le réveiller, ce n'était pas assez d'évoquer les traditions nationales, ce n'était pas assez de relever au pied du Kremlin la bannière de saint Nicolas ; on n'eût pas intéressé les seigneurs moscovites à la défense du pays si l'on n'eût fait quelques concessions à leurs jalousies et à leurs animosités : il avait fallu leur rendre une part

de leur pouvoir d'autrefois; il avait fallu leur sacrifier la plupart de ces étrangers, Français, Italiens ou Allemands, qui étaient en possession des premières dignités civiles et militaires, et s'enveloppaient du manteau impérial : c'est ce qui avait empêché de rappeler le colonel Pozzo di Borgo. Il ne rejoignit son empereur qu'à la fin de la campagne. Le grand mouvement de résistance du Nord devenait plus excentrique, et se dirigeait vers la Pologne et la Prusse. Bernadotte lui-même commençait à y accéder; déjà il prêtait l'oreille aux ouvertures que lui faisait le cabinet de Londres. Le colonel Pozzo di Borgo, se rendant à Saint-Pétersbourg, passa par Stockholm, afin de mûrir ces favorables dispositions du prince royal de Suède. — Dans leur entrevue, ils parlèrent de Napoléon comme deux vieux ennemis. A Kalisch, Pozzo di Borgo revit pour la première fois Alexandre : après une absence de cinq ans, tant d'immenses événements s'étaient acconplis! Les armées de Napoléon venaient d'être englouties sous la Bérésina; le czar se montrait moins joyeux que frappé de ce désastre inouï; ses impressions de Tilsitt le dominaient encore; et puis il y avait dans l'âme d'Alexandre une modestie religieuse qui le faisait tout rapporter à Dieu. » Ce n'est pas moi qui ai vaincu Napoléon, disait-il, ce sont les tempêtes du ciel! c'est l'esprit-saint de la Russie! » Il y avait quelque hésitation au cœur d'Alexandre pour poursuivre sa victoire; il ne voulait point se jeter sur l'Allemagne. Le colonel Pozzo di Borgo ne songea qu'à ramener le czar aux idées d'une politique plus saine et plus intéressée. Une occasion s'offrait, lui dit Pozzo, qui ne se présenterait plus; les sociétés secrètes d'Allemagne s'ébranlaient aux cris de *Teutonia* et de *Germania*. Les mécontents surgissaient même en France. Il fallait profiter, et sans tarder, de cet élan universel, il fallait étouffer la puissance fantastique de Napoléon, sans lui laisser le loisir de se relever. — Une fois qu'Alexandre voulut la ruine de Napoléon, il en voulut les moyens. On avait besoin de Moreau pour soulever en France le parti républicain; on avait besoin du prince Eugène et de Murat pour diviser l'armée; on appelait le prince royal de Suède pour fortifier la coalition de ses talents et de ses vingt mille Suédois. Une triple négociation s'ouvrit simultanément à l'effet de les gagner : on fit briller aux yeux de chacun l'appât le plus capable de le tenter. A Moreau, on fit valoir toutes les chances qui pouvaient surgir pour lui à la suite de la ruine de Napoléon : à Murat et au prince Eugène, on montra la souveraineté de l'Italie, partagée entre eux; on flatta Bernadotte de l'espoir de revêtir un jour la pourpre impériale dont on dépouillerait Bonaparte (la ruine de Napoléon plaisait à tous). C'était Pozzo di Borgo que le czar avait chargé lui-même de convaincre le prince royal. Ce dernier hésita longtemps avant de céder, et tandis qu'il embarquait à Kalschrona, le canon victorieux de Lutzen et de Bautzen avait retenti jusqu'à lui. L'armée russe était en pleine retraite à travers la haute Silésie, et Bernadotte savait la fortune et la hardiesse de Napoléon. Entré en ligne avec les Prussiens et un corps russe, il attendait à Stralsund les événements. Le colonel Pozzo di Borgo courut l'y rejoindre; il triompha des irrésolutions du prince royal, et parvint à l'emmener avec lui au congrès militare de Trackemberg. Ils y trouvèrent Moreau : ce fut là que ces trois ennemis mortels de Napoléon échangèrent leurs vieux ressentiments, Moreau contre le consul, Bernadotte contre l'empereur, Pozzo di Borgo contre le Corse, le consul et l'empereur. Ce fut là que, sur leur commun avis, il fut décidé que la coalition marcherait droit à la capitale, afin de frapper Bonaparte au cœur même de sa puissance et de sa faiblesse. Le congrès de Prague n'avait été que le prétexte d'un armistice devenu nécessaire à toutes les armées. Jamais les propositions des parties belligérantes n'avaient été sincères : les alliés pouvaient désirer la paix, mais ils la voulaient sur le Rhin, dictée sous leurs épées, et ils étaient sûrs de la conquérir à ces conditions. L'ardente jeunesse allemande accourait sous leurs drapeaux; chaque jour leurs armées se grossissaient de légions nouvelles; chaque jour au contraire, Napoléon s'affaiblissait davantage, au milieu de l'Allemagne soulevée. Son armée, sa glorieuse armée allait même lui manquer : conscrits, officiers généraux, tous étaient las et excédés. Le bâton pesait au maréchal comme au soldat son fusil. Que lui restait-il? Il eût été sauvé peut-être par la médiation armée qu'offrait l'Autriche; les alliés s'étaient vivement inquiétés de cet obstacle; c'était pour l'écarter surtout qu'ils avaient fait cette halte du congrès de Prague. Avec quelle impatience les souverains alliés n'attendaient-ils pas la résolution du cabinet de Vienne? Il était onze heures du soir; tous étaient réunis dans une grange : sur le sol, MM. de Nesselrode, Pozzo di Borgo, Hardenberg; au premier étage, Alexandre et le roi de Prusse. Tout à coup, arrive un courrier porteur d'un billet de M. de Metternich pour M. de Nesselrode; il portait : « L'Autriche s'est prononcée et met son armée à la disposition

de l'alliance. » L'empereur Alexandre se jeta aux bras du roi de Prusse, et s'écria que l'Europe était sauvée! Avec quelle joie Pozzo di Borgo voyait se développer son vaste plan politique! sa carrière grandissait. Il était général maintenant, et, comme si la guerre incessante des négociations n'eût pas suffisamment secondé son impatience, il avait demandé à être employé activement dans la lutte des camps. Il fut envoyé par l'empereur en qualité de commissaire près du prince royal de Suède qui couvrait Berlin avec 90,000 hommes, Prussiens, Russes et Suédois. Il fallait amener cette armée sur le théâtre de la guerre. La défense de Dresde fut un des prodiges du génie guerrier de l'empereur. La coalition avait été refoulée avec des pertes énormes, et Moreau était resté sur le champ de bataille. L'admirable manœuvre de concentration sur Dresde fut suivie de grandes fautes. Les corps d'armées françaises s'étaient témérairement éparpillés; celui de Vandamme fut coupé et fait prisonnier. Les tristes défaites à Grosbeeren et à Delwich achevèrent de compromettre la ligne de Napoléon, obligée de se retirer sur l'Elbe et de chercher le Rhin. Alors vint la funeste journée de Leipzig. La coalition était victorieuse sur tous les points : déjà son avant-garde se mirait aux flots de ce grand fleuve, que la monarchie de Louis XIV avait pris pour limite. Les alliés n'approchèrent qu'avec une secrète terreur de cette terre de France où tant d'autres avant-gardes de l'Europe avaient trouvé leur tombeau. L'armée de Bernadotte s'était dirigée sur le Holstein, elle devait occuper le Danemark et préparer de là un mouvement en Hollande. Le général Pozzo di Borgo fut détaché de ce corps et appelé à Francfort pour y régler, avec l'alliance, la marche des opérations ultérieures de la campagne. — Ce fut donc de Francfort que l'habile diplomate épia les mouvements de son vieil ennemi corse; il put correspondre avec l'intérieur et se mettre en intimité déjà avec le parti politique en France. Tant était puissant le mouvement qu'avait imprimé le génie organisateur de Napoléon, que tout marchait encore dans l'empire. Le sénat avait voté tout ce qu'on lui avait demandé d'hommes. Les préfets continuaient de fournir rigoureusement leur contingent d'impôts et de conscription. Les rouages du pouvoir s'engrenaient obéissants, mais l'esprit public était éteint. C'était en vain que l'enthousiasme officiel des pamphlets, des chansons et des opéras avait tenté de réveiller la résistance nationale : trop d'intérêts froissés, trop de misères, trop de lassitude générale l'avaient détendu. Il avait fallu dissoudre le corps législatif. Les membres de la régence étaient incertains, timides, quelques-uns, comme Talleyrand, tout prêts à délaisser une cause chancelante, et qu'au fond ils détestaient profondément. Pozzo di Borgo savait tout cela, et sa sagacité contribuait à éclairer les alliés dans leurs desseins, Les cabinets étaient-ils bien d'accord sur l'opportunité et sur le but d'une invasion en France? Avaient-ils tous un intérêt identique? A présent qu'elle avait reconquis ses territoires usurpés, l'Autriche voudrait-elle renverser le gendre de son empereur? Laisserait-elle dépouiller la France au profit de la Prusse et affaiblir outre mesure une puissance si nécessaire à l'équilibre européen? L'Angleterre elle-même, tout acharnée qu'elle était contre Napoléon, ne voyait-elle pas avec jalousie le rapide accroissement de l'influence russe? Au parlement, chaque jour, les ministres anglais étaient vivement interpellés sur l'objet de la guerre. Et que pouvaient-ils répondre quand les alliés étaient prêts à passer le Rhin? — De grandes difficultés pouvaient surgir à Londres : le général Pozzo di Borgo y fut envoyé comme ministre d'Alexandre, au commencement du mois de janvier 1814. Sa mission était délicate : il s'agissait de convaincre le régent et le parlement de la modération du czar, et d'obtenir que lord Castlereagh, le chef du cabinet anglais, se rendît au quartier général pour se concerter lui-même avec la coalition; c'était dire que l'Europe voulait faire un immense lot à l'Angleterre dans le mouvement d'invasion. Dans un des premiers entretiens du général Pozzo di Borgo avec lord Castlereagh, ce ministre anglais lui avait communiqué la pensée d'une restauration possible de la dynastie des Bourbons. « Vous savez, milord, lui répondit le général, qu'il ne faut jamais présenter aux souverains qu'une idée simple : ils ne saisissent point les choses complexes. Songeons d'abord à renverser Bonaparte, nous ferons comprendre cela facilement au roi de Prusse et à l'empereur Alexandre : quand nous aurons table rase, nous verrons ce que nous pourrons y mettre, et l'on s'entendra facilement sur d'autres questions. » Le général Pozzo di Borgo visita les princes français : le comte d'Artois lui parla du projet de se rendre au quartier général des alliés. « Gardez-vous-en bien, monseigneur; ne venez pas brouiller nos cartes; nous avons encore une rude partie à jouer; nous avons à tourner le roi. Dès que nous aurons pris Bonaparte, il faudra bien qu'on songe à quelque chose : alors le nom de Bourbon s'offrira tout naturellement, parce que l'ancienne dynastie

doit arriver comme consécration de l'ancien territoire. » Dans un dîner chez lady Castlereagh, au dernier toast porté à l'envoyé russe : « Eh bien! mon cher Pozzo, s'écria le premier ministre, il est décidé que je vous accompagnerai sur le continent. Tout est dit. J'ai une lettre autographe du prince régent pour l'empereur Alexandre. Nous agirons tous de concert. » Les deux diplomates s'embrassèrent, et, au bout de trois semaines, ils avaient rejoint les souverains au quartier général de Baden. Bernadotte et Pozzo di Borgo avaient conseillé de séparer Napoléon de la France : c'était à ce but que tendaient toutes les proclamations du prince Schwartzenberg et de tous les corps d'armée qui passèrent le Rhin. On marchait successivement et avec prudence dans l'idée diplomatique d'en finir avec Napoléon. — Pozzo di Borgo demeura près de la personne d'Alexandre pendant toute la campagne de 1814. Les négociations de Châtillon s'ouvrirent, mais les propositions de l'empereur y furent rejetées. « Point de trêves, ne cessait de répéter Pozzo di Borgo; il faut marcher sur Paris en masse, en ligne droite sans s'arrêter! » Et quand il parlait ainsi, déjà des ouvertures directes lui avaient été faites de la capitale par Talleyrand et le parti des mécontents, qui grandissait. La Russie prenait la haute main dans toute la campagne; elle dominait la Prusse, et une situation secondaire avait été faite à l'Autriche. Dans l'incertitude de la campagne, il est possitif qu'à Châtillon on eût traité avec Napoléon s'il eût accepté à temps les préliminaires de paix qu'imposaient les alliés. Caulaincourt fut autorisé trop tard à s'y soumettre; Pozzo di Borgo ne partageait pas l'opinion commune de la paix. « Il faut renverser Bonaparte, disait-il, la paix que vous lui accorderiez ne serait qu'un moyen de recrutement pour lui; avant un an, vous le verriez déborder de nouveau sur l'Europe. Le traité de Chaumont fut signé : il resserrait plus étroitement l'alliance, et la guerre fut poussée avec une vigueur nouvelle. La pointe sur la capitale, recommandée si incessamment par Moreau, Bernadotte et Pozzo di Borgo, eut l'effet fatal qu'on en devait attendre : les armées coalisées campèrent sur les places publiques de Paris, et la cause de Napoléon fut perdue; sauf quelques soldats groupés encore autour de leur empereur, et résolus à mourir sous leurs aigles, tous l'avaient abandonné. Il avait contre lui républicains et royalistes, et, il faut bien le dire, la masse des intérêts, menacés par la guerre. Cette universelle réprobation, qui demandait la fin de l'empire, était fort énergiquement exprimée par le gouvernement provisoire, auprès duquel Pozzo fut envoyé en qualité de commissaire par l'empereur Alexandre. Plusieurs maréchaux avaient tenté d'amener le czar à traiter avec la régence; Alexandre, encore dominé par le souvenir de Napoléon, allait peut-être écouter son émotion personnelle; Pozzo di Borgo arriva, le gouvernement provisoire l'avait averti ; « La régence, s'écria-t-il, c'est toujours Napoléon! et la France n'en veut plus. Lui dicter une paix, si dure qu'elle soit, c'est s'exposer à une reprise d'armes. » Le général Pozzo connaissait parfaitement le génie de l'empereur, qui eût étouffé dans la limite de l'ancienne France. Le général demeura deux heures près du czar et ne le quitta pas qu'il n'eût obtenu de lui la promesse qu'on ne traiterait plus avec l'empereur ni avec sa famille. Maître de l'irrévocable proclamation, il court, tout exalté de son triomphe, auprès du gouvernement provisoire, et là, avec un accent de joie inexprimable : « Mon cher prince, dit-il à Talleyrand, ce n'est pas moi sans doute qui ai tué seul politiquement Bonaparte, mais c'est moi qui lui ai jeté la dernière pelletée de terre sur la tête! » Ici, toute les haines corses se réunissaient à toute la prescience politique. Pozzo le montagnard retrouvait le Bonaparte d'Ajaccio; l'ami de Paoli saisissait au corps l'ami des Salicetti et des Arena. — L'ancien territoire et l'ancienne dynastie, telle fut la pensée du gouvernement provisoire. Le général Pozzo di Borgo fut chargé par les souverains alliés d'aller recevoir à Londres le roi Louis XVIII. Il avait à exposer au prince l'état réel des esprits en France, et la nécessité d'adopter des formes de gouvernement en harmonie avec les idées et les intérêts nouveaux. On n'ignorait pas que le parti royaliste n'épargnerait rien pour circonvenir le nouveau monarque et le jeter dans un système peut-être trop ardent pour les esprits. Pozzo di Borgo, qui avait tant fait pour la restauration, était éminemment propre à suivre cette négociation délicate. J'ai entendu raconter par l'ambassadeur une des plus piquantes anecdotes sur les retours d'opinion et la fragilité des convictions humaines. Pozzo di Borgo, arrivé à Calais, avait à la hâte frété un paquebot et se rendait à bord : un étranger de distinction vint vers lui, et lui demanda de le recevoir sur son bâtiment pour aller au-devant de Louis XVIII. Le général reconnut le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, qui allait, disait-il, reprendre ses anciennes fonctions auprès du roi. Qu'on juge de la surprise du général? Le duc de Liancourt n'avait pas

blessé la monarchie seulement à l'Assemblée constituante ; il avait encore profondément offensé Louis XVIII depuis, en lui renvoyant des États-Unis le cordon de ses ordres, à l'époque des grands dédains pour toutes les distinctions de la noblesse. Ces manquements-là, Louis XVIII ne les pardonnait pas à un gentilhomme. Il concevait un bourgeois révolutionnaire, mais un noble qui manquait à ses titres, à son blason, il ne l'oubliait jamais. Le diplomate russe admit toutefois fort courtoisement le noble révolutionnaire venu à repentance. Et le premier soin du duc de Liancourt, en mettant le pied sur le yacht royal, fut de se parer de ce cordon qu'il avait si dédaigneusement traité. Louis XVIII, ne voulut pas même le recevoir ; et de là peut-être la première cause de cette grande opposition libérale de M. de Liancourt. Le roi accueillit au contraire Pozzo di Borgo comme un ami. Le général revint à Paris avec Louis XVIII, et le voyage fournit au diplomate le temps d'accomplir la mission que l'empereur Alexandre et le gouvernement provisoire lui avaient confiée. Il faut rapporter à ce voyage la déclaration de Saint-Ouen, base de la charte de 1814, concession immense à la liberté au sortir du despotisme de Napoléon. Ce fut pour suivre son ouvrage que Pozzo di Borgo demeura à Paris comme le représentant de la Russie. Il se rendit ensuite aux conférences de Vienne, où toutes les sommités diplomatiques avaient été appelées. Ai-je besoin de dire que le général Pozzo tournait souvent alors, avec une vive préoccupation, ses regards vers l'île d'Elbe? il épiait les mouvements de l'empereur prisonnier : connaissant toutes les ressources de Bonaparte, sa prévoyance demandait à l'Europe une captivité plus lointaine. Lorsqu'on apprit le débarquement de Napoléon au golfe Juan, Pozzo di Borgo comprit la portée de cet événement : « Puisque Bonaparte a débarqué, c'est qu'il marche à Paris ; point de trêve alors pour lui : c'est à l'Europe à se remettre en marche ; il faut le renverser dans trois mois, et cette fois sans retour! » La sainte alliance s'avança compacte : ce fut vainement que Napoléon essaya d'en détacher la Russie, en envoyant à l'empereur Alexandre le traité secret et éventuel conclu au mois de mars 1815 entre l'Angleterre, l'Autriche et la France contre le czar. Cette communication n'eut d'autre effet que de faire naître l'antipathie du czar pour Talleyrand. A l'aspect de son vieil ennemi de Corse, l'activité de Pozzo di Borgo s'était réveillée : le général fut envoyé par son souverain en qualité de commissaire près de l'armée anglo-prussienne, qui formait l'avant-garde de la coalition. La Russie ne pouvait encore entrer en ligne avec ses grandes masses, lorsqu'on apprit que Napoléon était tombé comme la foudre sur la frontière belge. Au milieu d'un bal, à Bruxelles, sous les mille lustres du palais de Laeken, le duc de Wellington entendit le coup de tonnerre. L'armée anglaise fut réunie en toute hâte. Un premier échec avait frappé les Prussiens de Blücher. Le vieux général fut forcé à la retraite et l'armée anglo-belge prit position au Mont-Saint-Jean. Pozzo di Borgo vint trouver le duc de Wellington assez inquiet : « Jusqu'à quelle heure croyez-vous pouvoir tenir? dit-il. — Je ne compte pas trop sur les Belges, répondit le duc de Wellington, mais j'ai avec moi une vingtaine de régiments anglais et écossais ; adossé à la colline, je réponds de résister toute la journée, mais il faut que Bulow m'aide avant cinq heures du soir. » Et le général Pozzo partit sur le champ pour rejoindre les Prussiens. — Au milieu de la bataille vers 11 heures du matin, un billet du Bulow annonça son arrivée avant trois heures ; la nouvelle passa de rang en rang ; l'armée anglaise résista avec cette puissante ténacité qui fit sa victoire. Le général Pozzo fut blessé assez grièvement dans les glorieuses funérailles de la France. La victoire était à l'alliance, et pourtant Pozzo di Borgo s'inquiétait encore, et non sans raison. L'armée d'Alexandre n'avait pris aucune part aux événements militaires ; à peine avait-elle atteint l'Allemagne : Blücher et Wellington n'allaient-ils pas profiter de leurs succès pour décider seuls des destinées de la France? En 1814, Alexandre avait tout fait ; en 1815, la Russie serait-elle exclue de toute négociation? Pozzo di Borgo appela un jeune officier russe employé dans l'armée prussienne : Tuez des chevaux, lui dit le général, et que dans quarante-huit heures le czar soit instruit de la victoire! Votre fortune est au bout de votre course. » Et le diplomate, quoique malade et blessé, se rendit à Paris sur les pas du duc de Wellington. Il reprit ses fontions d'ambassadeur près de Louis XVIII. Comme il l'avait prévu, l'occupation de la capitale par les généraux anglais et prussiens les y avait rendus tout-puissants ; le duc de Wellington avait à peu près fait lui-même le ministère Fouché et Talleyrand, et ces deux hommes politiques étaient tout dévoués de longue main à l'alliance anglaise. Le mouvement libéral en 1814 avait entouré l'empereur Alexandre ; les jacobins de 1815 s'étaient emparés du duc de Wellington, et c'est ce que l'histoire ne doit point oublier pour expliquer

bien des événements. Pozzo pressa donc la marche de l'empereur Alexandre. L'armée russe, formant 250,000 baïonnettes, changea bientôt cette situation des affaires. — Trois influences parurent alors : celle de l'Angleterre, qui poussait Talleyrand et Fouché; celle de la Russie, qui n'en voulait à aucun prix; l'influence enfin de M. de Metternich et de l'Autriche, sorte de terme moyen. L'empereur Alexandre ne voulait entendre parler d'aucune négociation conduite par Talleyrand. La médiation d'Alexandre était pourtant bien nécessaire aux intérêts français dans la discussion du traité de paix : l'Angleterre, la Prusse et l'Allemagne montraient des exigences exorbitantes; elles voulaient exploiter sans pitié leur victoire et dépouiller à l'envi la France. J'ai publié les premières notes secrètes de lord Castlereagh : elles réclamaient la cession d'une ligne de forteresses du côté de la Belgique (*Histoire de la restauration*, tom. IV), depuis Calais jusqu'à Maubeuge. Les Allemands et les Prussiens demandaient l'Alsace et une partie de la Lorraine. Qui pouvait défendre la France de ces avidités de vainqueurs armés, si ce n'était l'empereur Alexandre, pour ainsi dire désintéressé dans la question par l'éloignement de son empire? Talleyrand tenta de gagner son appui en assurant à son ambassadeur une haute position politique en France. Il offrait à Pozzo di Borgo le ministère de l'intérieur, que la démission de Fouché avait laissé vacant, et obtint pour lui de Louis XVIII des lettres de grande naturalisation et de pairie; elles n'ont jamais été publiées, non plus que le projet d'ordonnance signé de Talleyrand, qui nomme Pozzo di Borgo ministre de l'intérieur. — Cette singulière combinaison échoua devant l'invincible aversion de l'empereur pour Talleyrand. Alexandre déclara qu'il avait été trompé par le vieux diplomate et persista à vouloir que les affaires étrangères fussent confiées à un homme de son choix, avec lequel il pût traiter en toute confiance. Il indiqua le duc de Richelieu, qu'il appelait le meilleur Français et le plus loyal des hommes. Il fallait entendre raconter par Louis XVIII lui-même, avec son ton railleur, la figure que Talleyrand avait faite en lui remettant son portefeuille. Richelieu fut chargé de composer un nouveau cabinet, et, avec le duc de Richelieu, l'influence russe reprit sa prépondérance. Le czar se porta médiateur dans toutes les négociations; il importait aux Russes que la France se maintînt, au midi de l'Europe, puissante et homogène. Pozzo di Borgo vit son action grandir avec celle d'Alexandre, et cette action fût favorable et salutaire à la France et à ses intérêts. Le traité de Paris fut une dure loi du vainqueur, mais qu'aurait-il été si l'Angleterre et la Prusse l'eussent dicté seules! La France perdait quelques fragments de ses frontières; elle était mise sous la surveillance d'une haute occupation militaire; on lui prenait 700 millions, mais enfin on ne se la partageait pas. Elle gardait la Lorraine et l'Alsace; elle restait grande nation. Le duc de Richelieu se louait toujours du bon et loyal secours que lui avait prêté le comte Pozzo di Borgo; le traité eût été impitoyable sans cette intervention, et, bien qu'il eût fait d'immenses efforts pour sauver sa patrie, le duc de Richelieu ne parlait jamais de cette circonstance de sa vie sans verser quelques larmes; j'ai recueilli de lui une admirable lettre qui fait voir quelle était cette âme si haute, si patriotiquement inspirée; elle est du jour même de la signature du traité; la voici : « Ce 21 novembre 1815. Tout est consommé : j'ai apposé hier, plus mort que vif, mon nom à ce fatal traité. J'avais juré ne ne pas le faire, et je l'avais dit au roi : ce malheureux prince m'a conjuré, en fondant en larmes, de ne pas l'abandonner, et dès ce moment je n'ai pas hésité. J'ai la confiance de croire que sur ce point personne n'aurait mieux fait que moi, et la France, expirante sous le poids qui l'accable, réclamait impérieusement une prompte délivrance; elle commencera dès demain, du moins à ce qu'on m'assure, et s'opérera successivement et promptement.—Richelieu. »—Pozzo di Borgo avait vu grandir son influence par le triomphe de ses conseils dans l'ordonnance du 5 septembre, qui fut plutôt une mesure financière que politique; elle continua de s'exercer au profit de la France. Ce fut l'active intervention du diplomate russe qui obtint de l'empereur Alexandre et du duc de Wellington qu'un terme fût enfin fixé à l'occupation; ce fut elle qui valut au pays obéré quelque allégement dans le poids monstrueux des contributions militaires, et une plus équitable liquidation des créances étrangères.— La libération de la France fut le résultat principal du congrès d'Aix-la-Chapelle. Pozzo di Borgo y assista à la suite de l'empereur de Russie, et il ne fut pas le dernier à rendre témoignage de l'état de paix et d'ordre public qui dominait la France. Après les conférences, le czar fit une courte visite à Paris : il s'entretint avec Louis XVIII des craintes que lui causait surtout la fermentation des universités allemandes, et, avant de partir, il enjoignit à son ambassadeur d'arrêter désormais le mouvement libéral plutôt que de le favoriser. Le cabinet tint peu compte de ses avis, et

le général Dessolles remplaça le duc de Richelieu. Pozzo di Borgo ne heurta pas encore de front les principes qui avaient présidé à la composition du cabinet. Mais, lorsque le triste nom de Grégoire sortit de l'urne électorale, lorsque le duc de Berri fut tombé sous le poignard de Louvel, le représentant du czar dut s'associer aux justes efforts de l'Europe, et il ne fut pas étranger au mouvement politique qui constitua le second ministère Richelieu. Il fallait, sous peine de périr, s'occuper d'un grand système de répression; le comte Pozzo di Borgo l'avait compris. La jeunesse des universités s'agitait impatiente en Allemagne; Kotzebue avait été assassiné. En Russie, c'était l'armée; en Angleterre, les révoltes d'ouvriers de Manchester; à Paris, les émeutes des écoles. Déjà Naples, le Piémont et l'Espagne avaient mis à leurs rois des menottes constitutionnelles. Jamais tant de trônes n'avaient été ébranlés à la fois et si profondément. L'attaque démocratique provoqua une résistance monarchique plus vigoureuse et plus hostile. La sainte alliance resserra ses nœuds relâchés : M. de Corbière et M. de Villèle avaient pris le ministère des mains de Richelieu. Pozzo di Borgo vit sans doute avec quelque peine l'avénement au pouvoir du côté droit, qu'il avait frappé dans l'ordonnance du 5 septembre; mais, interprète de la volonté de son souverain, il les appuya. Il seconda également l'occupation du Piémont par l'Autriche, et il poussa la France à la guerre d'Espagne, selon la détermination des congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone. Dans toutes ces questions si graves, le rôle du comte Pozzo di Borgo consista surtout à modérer les résolutions trop impétueuses de son cabinet, et à rassurer l'Europe sur l'état de la France. Le comte Pozzo di Borgo reçut alors une mission particulière pour Madrid. Alexandre, qui se croyait bien quelque droit à la reconnaissance de Ferdinand VII, ne négligea pas d'établir son influence sur le midi de l'Europe, aux dépens de l'action anglaise. Pozzo di Borgo fut envoyé auprès du roi d'Espagne afin d'y frayer le chemin du ministère à M. de Zéa, tout acquis aux intérêts du cabinet de Saint-Pétersbourg, où il avait été longtemps consul général. La mission de l'ambassadeur réussit en plein; le roi congédia le ministre Saez et donna le pouvoir à M. de Zéa, l'homme prudent de l'Espagne ardente, où la modération est une faute. Dès lors fut fondée cette étroite union entre les deux cours, que la mort de Ferdinand VII et la réaction qui la suivit purent à peine rompre après dix ans. Les Bourbons d'Espagne et la Russie ont des intimités qui ne peuvent se briser. Cependant, le comte Pozzo di Borgo perdit son principal appui. Alexandre expira dans un voyage en Crimée : l'empereur Nicolas aurait-il les sympathies de son frère? M. de Nesselrode restait à la tête du cabinet. Les pouvoirs de l'ambassadeur russe à Paris furent continués; mais le comte de Pozzo ne posséda jamais absolument la confiance de l'empereur. Il remit à Charles X ses nouvelles lettres de créance, et lorsque le ministère de M. de Villèle fut renversé, et que Chares X composa l'administration Martignac, Pozzo di Borgo s'employa très-activement à y faire entrer le comte de la Ferronnays, l'ami du czar Nicolas, alors ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. A cette époque, il importait beaucoup au cabinet russe que le ministre des affaires étrangères francais lui fût bienveillant; car, en signant le traité du 6 juillet 1827, qui constituait l'indépendance de la Grèce, la Russie avait profondément ulcéré la Porte. L'occupation de la Moldavie et de la Valachie était devenue bientôt l'occasion d'une rupture. L'ambassadeur du czar avait quitté Constantinople. Une guerre éclatait entre les deux empires; elle pouvait devenir générale, si l'Angleterre prenait fait et cause pour le sultan. La France allait ressaisir une grande prépondérance diplomatique. Je dois résumer ici les preuves secrètes d'une belle négociation qui rendait à la France sa glorieuse splendeur. D'après les instructions de M. de Nesselrode, Pozzo di Borgo fit de sérieuses ouvertures au cabinet français; il demandait à la France, non pas une coopération active en Orient, mais une neutralité armée, capable au besoin de tenir en respect l'Autriche et l'Angleterre. Pour prix de cette alliance, il montrait en perspective la restitution de la frontière naturelle du Rhin, qu'on saurait bien obtenir de la Prusse et de la Hollande, en indemnisant la Prusse par une portion de la Saxe et des villes hanséatiques. On doit se rappeler que la marche des Russes dans les Balkans ne fut ni rapide, ni toujours triomphante; il y avait eu des siéges meurtriers, des batailles douteuses. La situation de Pozzo di Borgo à Paris devenait difficile; on exagérait les échecs des armées du czar; mais son ambassadeur étalait partout une inaltérable assurance, et je ne sache pas de diplomate qui ait jamais montré plus de souplesse et de dextérité. Les salons étaient antirusses; les journaux dirigés contre Nicolas : « Attendez, disait-il, attendez, vous verrez si nous ne savons pas le chemin de Constantinople. » Et en effet, l'année suivante, l'avant-garde de l'empereur menaçait la capitale de Mahmoud. Je le dois dire ici haut :

la plus belle histoire à écrire, ce serait celle de la diplomatie pendant la restauration : depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle, la France joua un rôle digne d'elle, avec une fierté et une indépendance qui rappellent la hauteur d'étiquette de Louis XVIII prenant le pas aux Tuileries sur tous les rois, quand Paris était occupé par les armées alliées. Le prince de Polignac avait remplacé la Ferronnays aux affaires étrangères; les torys avaient favorisé ce nouveau ministère, afin de combattre l'influence russe. Pozzo di Borgo vit d'abord quel abîme la royauté avait creusé sous son trône; il expédia courrier sur courrier à son gouvernement pour lui signaler une catastrophe imminente; il montra le danger si évident, que le czar s'en ouvrit à M. de Mortemart, ambassadeur français à Saint-Pétersbourg. J'effleure une masse de faits et d'événements que je ne puis toucher qu'à demi; le terrain tremble sous mes pas. Les rapports diplomatiques vont être bouleversés par les plus terribles évenements de l'histoire; car la révolution de juillet éclate. Le diplomate russe avait eu vent de ces mesures, mais il ne connut les ordonnances que le 25 au soir, et seulement par un bruit de salon; le ministère ne l'avait averti ni officiellement ni confidentellement. Lorsqu'elles parurent dans le *Moniteur,* et qu'il vit l'incurie du gouvernement au milieu de son immense témérité, l'absence des forces militaires, l'oubli de toutes les précautions, il exprima sa surprise et son effroi : « Quoi, s'écria-t-il, ils se mêlent de coup d'État, et ils n'ont point de troupes! Les ponts ne sont pas occupés; aucune mesure défensive! — Tout est tranquille, répondit-on. — Tout est tranquille! répliqua-t-il, aujourd'hui peut-être; mais demain les coups de fusil, après demain, qui sait? je serai forcé de demander mes passe-ports, et la guerre se rallumera. » Le corps diplomatique était plongé dans une grande perplexité. Le 28 juillet, M. de Polignac ne lui avait fait encore aucune communication officielle. Les ambassadeurs ne savaient à quoi s'arrêter : ils se réunirent pourtant chez Pozzo di Borgo, afin de convenir d'une résolution commune. Le représentant de la Russie estima « que les événements n'avaient pas encore un caractère tellement décisif qu'il y eût à prendre une résolution diplomatique; il pensait qu'il fallait attendre la fin de la lutte, et qu'il n'y aurait lieu à intervenir qu'autant que le gouvernement serait sérieusement ébranlé dans ses principes légitimes. » Cet avis fut adopté presque à l'unanimité : il ne fut combattu que par M. de Lowenhielm, ministre de Suède, qui pensa qu'accrédité auprès de Charles X, le corps diplomatique devait suivre le roi à Rambouillet. On décida qu'on resterait à Paris, et qu'on ne se mêlerait en rien des affaires, à moins qu'on ne reçût de Charles X quelque notification officielle : des courriers furent expédiés aux cours respectives pour les avertir, et demander des instructions.—Ce ne fut que le 29 juillet que de premières communications faites par Talleyrand sondèrent Pozzo di Borgo sur la lieutenance générale du royaume confiée à M. le duc d'Orléans. Talleyrand annonça au corps diplomatique les raisons qui déterminaient le duc d'Orléans à se laisser investir de la lieutenance générale du royaume : c'était de la part de ce prince une démarche purement provisoire; on maintenait par là tous les droits, on opposait une digue au peuple débordé; d'ailleurs, on se faisait fort d'obtenir l'abdication de Charles X et de son fils : les chambres en décideraient. — Le moyen était habile. On sentait l'importance de garder près de soi le corps diplomatique : le nouveau pouvoir s'y prenait avec lui plus adroitement que ne l'avait fait M. de Polignac, laissant les ambassadeurs sans direction. — Pozzo di Borgo approuva la mesure, qu'il croyait prudente : les démarches de quelques amis du duc d'Orléans décidèrent en outre l'ambassadeur à ne point demander ses passe-ports et à rester, afin de fortifier de son appui la barrière élevée contre l'irritation des masses. Mais quand le lieutenant général eut pris la couronne, quand les chambres l'eurent proclamé, la question de séjour devint plus délicate pour le représentant du czar. Ici se place la grande question de l'ambassade de M. de Mortemart à Saint-Pétersbourg. Est-il vrai qu'il y reçut la mission intime de certaines communications qui touchaient à la dynastie? Je m'explique. Après les fatales journées de juillet, M. de Mortemart s'était retiré dans ses terres, lorsque M. de Coigny, son camarade d'armes aux champs de la Moskowa, vint l'y trouver de la part de M. Sébastiani, qui demandait à le voir : après quelques difficultés, l'entrevue eut lieu. M. Sébastiani, avec ce ton solennel que tout le monde lui connaît, déclara que la guerre serait générale si M. de Mortemart ne se chargeait de la mission d'éclairer l'empereur Nicolas. M. de Mortemart invoqua son insuffisance en vain; mais, après avoir consulté Pozzo di Borgo et M. de Nesselrode, il crut dans les intérêts de son pays de lui éviter une guerre générale; et tel fut l'objet de sa mission, le seul objet : il résigna son poste quand le but fut accompli. Il est certain qu'une ligne d'opérations était déjà tracée de Saint-Pétersbourg aux frontières

prussiennes; l'armée polonaise devait former l'avant-garde de la grande armée russe. Pozzo di Borgo avait reçu l'ordre de se tenir prêt à demander ses passe-ports. C'est à ce moment que la révolution de Varsovie fit à son tour son explosion. Une nouvelle dépêche de l'empereur Nicolas enjoignit à l'ambassadeur de temporiser, et surtout d'empêcher l'intervention de la France dans une telle lutte politique. Ce fut un des moments les plus difficiles de la vie diplomatique de Pozzo di Borgo, car la cause polonaise avait éveillé une grande sympathie : elle avait remué violemment le peuple de Paris. L'émeute recommençait à gronder. On se rappelle ces nombreux rassemblements qui se portèrent sous les fenêtres de l'ambassadeur russe, avec les cris de *Vive la Pologne! à bas les Russes!* Des pierres furent lancées aux carreaux de l'hôtel. Tous les agents de l'ambassade entourent leur chef et le pressent de se mettre en sûreté, de faire demander ses passe-ports, car il y avait bien des moscovites impatients dans cette ambassade. Pozzo di Borgo opposa son expérience à cet entraînement : « La situation de notre empereur est difficile; ne l'aggravons pas par une rupture inopportune avec la France; attendons les satisfactions qui nous seront faites; la canaille n'est pas le gouvernement; nous ne résidons pas auprès de la rue, mais auprès d'une autorité constituée. » La maxime de Pozzo di Borgo était qu'il faut tourner les faits populaires, mais ne jamais les attaquer de front. Le lendemain, le ministre des affaires étrangères vint lui offrir réparation de la part du gouvernement, et un poste de sûreté fut établi à son ambassade, et on lui fit toutes les excuses les plus soumises. Pozzo di Borgo demeura froid avec le nouveau gouvernement; mais il exerça néanmoins son influence habituelle. Il dut s'abstenir souvent de toute visite : il lui fallait être malade ou se plaire à la campagne dans les occasions solennelles, quand le corps diplomatique portait ses félicitations. Toutefois, l'ambassadeur s'en tenait là : il lui eût trop coûté de quitter Paris. Loin de provoquer une rupture, il s'efforçait plutôt d'opérer un rapprochement. Ses rapports continuaient de présenter sous un jour favorable la prudence du gouvernement et sa bonne intention pour rétablir l'ordre; mais le diplomate expérimenté n'inspirait plus une entière confiance; ses tempéraments et sa modération le rendaient presque suspect; on ne s'en rapportait plus à lui seul; des Russes de distinction étaient envoyés de Saint-Pétersbourg, diplomates au petit pied, chargés d'observer la marche des choses, d'observer l'ambassadeur lui-même peut-être. — On a toujours considéré en diplomatie comme une faute de laisser un ambassadeur trop longtemps au même poste; on craint qu'il ne se rouille dans des habitudes prises. La guerre allait se rallumer entre la Porte et la Russie. L'alliance de la France et de l'Angleterre, resserrée par Talleyrand, pouvait arrêter les desseins du czar sur l'Orient. Pozzo di Borgo dut reparaître au château et complimenter le pouvoir nouveau dans les grandes solennités; il s'agissait d'obtenir la neutralité de la France, trop diplomatiquement annulée par la révolution de juillet. Les Russes portèrent leurs drapeaux à Constantinople : on ferma les yeux, on les laissa faire, et on les seconda par l'inertie. Pozzo di Borgo continua son rôle officiel aux Tuileries; il en naquit quelque intimité, un échange de paroles et de bons secours. Alors, le maréchal Maison fut envoyé à Saint-Pétersbourg sur ses instances, parce que le maréchal avait connu, en 1814, à Paris, le czar Nicolas, alors simple grand-duc. — Comme la guerre d'Orient finissait, l'ambassadeur reçut mission d'aller à Londres pour juger par lui-même de la véritable situation des affaires. Après avoir empêché la France de prendre parti contre la Russie, il s'agissait de sonder le parti tory, et de savoir quels seraient ses desseins au cas d'un triomphe; on ne se fiait pas complétement au prince de Lieven, et l'on sait que l'habileté de la Russie consiste à faire surveiller un diplomate par un autre diplomate. Pozzo vit peu les hommes politiques du parti whig, alors liés avec Talleyrand. Il n'eut de fréquents rapports qu'avec le duc de Wellington et le comte d'Aberdeen, qui tenait le portefeuille des affaires étrangères pour le parti tory; car ce parti, en dehors du cabinet, avait ses ministres officiels. Les conversations de Pozzo avec le duc de Wellington furent un échange de souvenirs et d'espérances. Ils s'entretinrent des probabilités de l'avénement des torys; on y songeait déjà, quoique l'esprit public fût alors vivement animé contre une première tentative que le duc de Wellington avait faite pour reprendre le ministère. Le voyage de Pozzo n'eut point de résultats effectifs; peu de mois après, fut conclu le traité de la quadruple alliance, qui rapprochait si intimement la France du cabinet whig, traité qui fut comme le testament politique de Talleyrand. Dans toutes les missions qu'on avait données à Pozzo en dehors de ses fonctions officielles à Paris, il avait toujours conservé le titre d'ambassadeur auprès de la cour de France, titre qu'il préférait à tout autre. Quand il était allé à

Madrid en 1823, à Londres dix ans plus tard, son souverain ne lui avait point retiré ses lettres de créance. Tout à coup, une lettre de M. de Nesselrode lui annonça que l'empereur avait besoin de ses services à Londres; l'empereur lui adressait de nouvelles lettres de créance et une autographe flatteuse. Je voyais souvent à cette époque l'ambassadeur : il était visiblement ému ; les dépêches de M. de Nesselrode indiquaient qu'il était urgent d'appuyer les torys menacés par les whigs et les radicaux. Un titre provisoire ne suffisait pas pour donner tout l'éclat et tout l'ascendant moral nécessaires à un ambassadeur; il fallait donc lui attribuer la mission officielle et définitive. Quand on aurait détourné le duc de Wellington de la velléité de se rapprocher de l'Autriche dans la question d'Orient, quand on aurait secondé les torys et assuré leur pouvoir, on lui faisait espérer de le rendre à ses habitudes chéries de Paris. Cette dépêche consola un peu l'ambassadeur, tristement affecté de rompre à son âge les anciennes relations d'une société intime et choisie; car c'est en France seulement, c'est dans les salons de Paris, qu'il pouvait déployer à l'aise toutes ses rares facultés. C'est en 1835 qu'il quitta le séjour de Paris; mais les prévisions du cabinet russe ne se réalisèrent pas; et l'ambassadeur, arrivé à un âge où il devient difficile et dangereux de changer toutes ses habitudes, ne tarda pas à donner sa démission, afin de pouvoir retourner en France. Depuis, il y vécut en simple particulier, mais avec l'opulence que lui permettaient la fortune et les grands biens qu'il avait acquis en Corse. Il est mort à Paris le 15 février 1842. Quand je l'écoutais causer, il me semblait voir toutes les hautes têtes de l'Europe depuis quarante ans! Son discours, froid et réservé d'abord, s'épanchait bientôt plus confiant et coloré d'images. C'était une ardente imagination du Midi qui débordait. Son accent corse donnait à sa parole quelque chose de mordant. Lui parliez-vous de son pays, l'interrogiez-vous sur Corte; le rameniez-vous dans la montagne : alors il vous disait l'histoire de Paoli et des Assemblées nationales de sa république de pasteurs; son geste était animé, sa voix était émue, son œil était enflammé. Vous aviez réveillé le patriote et le montagnard. — J'ai beaucoup vu et beaucoup touché d'hommes sérieux et politiques dans ma vie ; le comte Pozzo a laissé sur moi la plus profonde empreinte, et je ne sais pourquoi j'éprouve, au temps vide où nous vivons, un indicible plaisir à rapporter ces impressions de causeries intimes avec ces hommes-histoires qui durent depuis cinquante ans dans les révolutions du monde. Je m'explique comment les vieux compagnons de l'empereur Napoléon aiment tant à conter les moindres anecdotes de la grande épopée. Et moi je paye ma tâche à l'histoire contemporaine; je rectifie les pauvres pamphlets que les passions ignorantes ont publiés sur les caractères et les destinées des hommes politiques. CAPEFIGUE.

PRACRIT. *Voy.* INDIENNES (*langues*), et SANSCRIT.

PRADO (BLAS DE), né à Tolède, est du petit nombre des artistes espagnols qui ont travaillé hors de leur patrie. Il vivait sous le règne de Philippe II, dont il fut le peintre. Ce prince l'envoya à Maroc sur la demande de l'empereur, qui en avait entendu parler. L'artiste, ayant exécuté un fort beau portrait de la fille de ce souverain, se vit l'objet des plus bienveillantes attentions. Il resta longtemps dans ses États, et revint dans sa patrie comblé de richesses. Son séjour en Afrique l'avait tellement familiarisé avec les mœurs et les usages de ce pays que, longtemps même après son retour, il portait le costume moresque, et mangeait les jambes croisées sur un divan. D'après Palomino, le maître de Blas de Prado fut Pedro Berruguete, père du célèbre sculpteur Berruguete; Cean Bermudez le dit élève de Francisco de Comontes. Quoique forcé de résider à Madrid, comme peintre de la cour, il séjourna plusieurs fois à Tolède, et l'on voit dans cette ville, et dans la plupart des lieux voisins, plusieurs de ses tableaux. Les ouvrages les plus remarquables qu'il ait terminés sont la *Vierge de Saint-Côme* et *Saint-Damien*, une *Descente de croix*, à Tolède; la *sainte Famille du couvent de Guadalupe*, une autre *Descente de croix*, *la Vierge et sainte Catherine*, à Madrid. Toutes ces peintures, grandes et simples de composition, sont aussi d'un dessin très-pur. Les mêmes qualités brillent dans la belle et large toile de Blas de Prado que possède le musée espagnol de Paris : elle représente saint François et la Vierge adorant l'enfant Jésus. Cet artiste a peint souvent des fleurs et des fruits, qui, par la légèreté de la touche et la transparence, l'éclat du coloris, ne le cèdent pas à ce que les Flamands ont laissé de plus parfait en ce genre. Prado mourut vers le commencement du XVIIe siècle, et non en 1557, comme l'avance Palomino : il avait 60 ans. DICT. DE LA CONV.

PRADON. Pendant tout le temps que la langue d'un peuple met à se former définitivement, il règne dans la littérature de ce peuple un état de doute et d'hésitation qui fait que le génie est souvent confondu avec la médiocrité orgueil-

leuse et emphatique : c'est que la critique n'est pas encore assise sur des bases solides, et qu'elle manque de lumière ; elle manque aussi d'indépendance, car il faut observer que toute révolution même littéraire, en s'accomplissant, partage les novateurs et les partisans de l'ancien ordre de choses en deux camps hostiles qui s'attaquent toujours avec fureur. Il est donc facile de comprendre jusqu'à un certain point que Corneille, par exemple, ait souvent lutté avec un désavantage marqué contre Scudéri, dernier représentant de l'école greco-latine de Ronsard; mais qu'à une époque où la langue paraît avoir trouvé, pour ne plus la quitter, la voie qu'elle doit suivre, à une époque où le procès entre Corneille et Scudéri était définitivement jugé, il se soit élevé une nouvelle lutte du même genre entre Racine et Pradon, et que cette lutte ait été assez grave pour décourager quelques instants l'auteur d'*Athalie,* voilà ce qui ne s'explique guère, même en supposant que certains mauvais vouloirs, certaines rivalités de protection qui firent grand bruit dans leur temps, aient eu sur le goût public une pernicieuse influence. Certes, entre Scudéri et Pradon, la différence est grande selon nous; Boileau accorde du génie au premier, et se montre avec raison impitoyable pour le second. L'auteur d'*Alaric,* poëme de plusieurs milliers de vers, où se rencontrent souvent d'admirables beautés, aurait pu, dans une certaine limite, lutter avec Corneille, sans trop d'infériorité, s'il se fût moins enivré de sa propre gloire. On ne peut en dire autant de Pradon par rapport à son immortel rival, et aujourd'hui que la postérité a dicté son inflexible arrêt, on a quelque droit de s'étonner que ce soit dans un temps où les meilleures tragédies de Racine avaient offert d'inimitables modèles de poésie dramatique, et obtenu les plus brillants, les plus unanimes suffrages, qu'ait éclaté ce véritable scandale du triomphe littéraire de Pradon. — Ce poëte, sur lequel les biographes n'ont pu réunir qu'un fort petit nombre de documents authentiques, naquit à Rouen en 1632; toutefois, cette date est controversée. On s'accorde à penser qu'il vint à Paris de bonne heure. Sa première tragédie, *Pyrame* et *Thisbé,* fut jouée en 1674, et reçut l'accueil le plus flatteur. Dans ce moment, Racine était dans toute sa gloire, et ses ennemis, qu'il avait eu le tort de provoquer souvent par de sanglantes épigrammes, n'attendaient qu'une occasion pour se venger de lui. La tragédie de Pradon leur fournit cette occasion. Ils se portèrent en foule à la première représentation, et, pour nous servir d'une expression technique et consacrée, ils *enlevèrent* le succès. Pradon, ainsi encouragé par une cabale puissante qu'il n'avait point sollicitée, et qui l'élevait jusqu'aux nues, put se croire et se crut en effet destiné à balancer au moins la grande renommée de Racine; il se remit aussitôt à l'œuvre, et, l'année suivante, il donna au théâtre *Tamerlan* ou *la Mort de Bajazet,* que quelques critiques ont trouvée supérieur à sa première tragédie, et qui nous a semblé également illisible. Malgré les efforts de la cabale, *Tamerlan* ne fut joué que rarement, et avec une défaveur de plus en plus marquée. Pradon s'en vengea, en accusant amèrement des ennemis qu'il n'avait pas encore, et l'envie qu'il n'excita jamais. On raconte qu'à l'issue de la première représentation, l'aîné des princes de Conti lui faisant observer qu'il avait placé en Europe une ville située en Asie, il répondit : « Je prie votre altesse de m'excuser, car je ne sais pas trop bien la chronologie. » Pradon (et il avait avec Scudéri cette ressemblance de plus), tenait ses ouvrages en haute estime. Dans une de ses préfaces, toutes curieuses par l'esprit de vanité puérile qui les a dictées, il s'exprime ainsi en parlant de *Tamerlan :* « Ma pièce vivra peut-être autant sur le papier que certains ouvrages qui ne tirent leur succès que de la déclamation, dont les acteurs sont les maîtres, et qui ne réussit que pour eux. » C'était une allusion à Racine, qui déclamait admirablement, et donnait aux comédiens de précieuses leçons; c'était insinuer en même temps que ceux-ci ne voulaient consacrer tout leur talent qu'aux tragédies de son rival. En 1677 parut la *Phèdre* de Pradon. La puissante cabale de l'hôtel de Bouillon lui fit un succès scandaleux. Pour assurer ce succès au moins pendant quelque temps, elle retint à l'hôtel Guénégaud et à l'hôtel de Bourgogne, où se jouaient concurremment la *Phèdre* de Racine et celle de Pradon, une grande partie de la salle pendant les six premières représentations. — On comprend qu'en se portant exclusivement à l'hôtel Guénégaud, on laissait le théâtre rival dans une solitude à peu près complète. Boileau évalue à 15,000 livres, c'est-à-dire à près de 30,000 fr. de notre monnaie, l'argent que ces messieurs consacrèrent à cette loyale dépense; toutefois, la pièce de Pradon n'eut que 16 représentations, tandis que celle de Racine fournit une longue et brillante carrière. On raconte que le premier eut beaucoup de peine à trouver une actrice qui consentît à se charger du rôle de Phèdre et à soutenir la redoutable concurrence de la célèbre Champmêlé. Pradon,

forcé de se contenter de l'un des talents les plus obscurs de l'hôtel Guénégaud, ne manqua pas de s'en plaindre amèrement, et d'accuser Racine de son malheur. « Ces messieurs, écrivit-il dans ses *Nouvelles remarques sur Boileau,* voyant qu'ils ne pouvaient plus apporter d'obstacle à ma *Phèdre* du côté de la cour, par des bassesses honteuses, indignes du caractère qu'ils doivent avoir, empêchèrent les meilleures actrices d'y jouer. » Toutefois, les applaudissements prodigués à Pradon pendant les 6 premières représentations de sa tragédie furent tels (et on en sait la cause) que Racine s'en alarma sérieusement. Il s'attrista surtout du succès de vogue qu'obtint un sonnet satirique sur sa *Phèdre,* sonnet attribué d'abord à M. le duc de Nevers, et dont Mme Deshoulières se reconnut plus tard coupable. Ce sonnet, qui n'est que trop connu, malheureusement pour le goût ou la probité littéraire de son auteur, avait abattu le courage de Racine, et blessé sa juste fierté. Mais faut-il croire avec la Harpe que c'est à cette occasion qu'il prit la triste résolution de se retirer du théâtre, comme Achille du camp des Grecs, pour venger l'affront fait à son chef-d'œuvre. Nous ne le pensons pas. Et en effet, sa *Phèdre* ne restat-elle pas victorieuse de ses ennemis; et s'il y eut un instant d'hésitation dans le public, ébranlé par les bruyants suffrages décernés à Pradon, ce public ne revint-il pas à Racine avec un enthousiasme qui avait quelque chose du repentir? Ouvrons le recueil de ses lettres, dans lesquelles son âme s'épanchait tout entière : y trouvons-nous quelque révélation qui nous permette de croire que le scandale d'un triomphe de quelques jours aurait été seul capable de l'éloigner, à l'âge de 38 ans, d'une carrière où tout avait été gloire et succès pour lui? Non; on y voit seulement la preuve que des motifs de conscience et de religion ont déterminé Racine dans la douloureuse résolution qui nous a privés de tant de chefs-d'œuvre. Ne faisons donc pas à Pradon plus d'honneur qu'il n'en mérite, et surtout ne faisons pas peser sur sa mémoire une injuste responsabilité. — Subligny et après lui le *Dictionnaire historique* avaient dit « que, pour avoir une *Phèdre* complète, il faut le plan de Pradon et les vers de Racine. » La Harpe, dans une discussion semée trop souvent de railleries de mauvais goût, combat, après Voltaire, cette opinion, et démontre avec raison que sous tous les rapports la tragédie de Pradon mérite le mépris ou plutôt le ridicule dans lequel elle est tombée. — Cependant, il y a quelques années, une nouvelle controverse s'éleva sur le même sujet; pour trancher complétement la question, en prenant le public pour juge, le directeur du Théâtre-Français, à cette époque, M. Jouslin de la Salle, eut l'idée de faire jouer les deux *Phèdres* dans une représentation à bénéfice. Notre mémoire ne nous sert pas assez pour nous rappeler quelle fut la décision du parterre, et d'abord s'il eut la longanimité d'entendre les deux parties jusqu'à la fin. — Boileau, en voyant le découragement de Racine, lui avait dédié une épître sur les fruits que l'on retire de l'envie. Pradon écrivit, à cette occasion, que *la satire est une bête enragée, et qu'on pourrait bien lui faire subir le sort qui est réservé aux chiens malades*, etc. Presqu'en même temps, Racine, comme pour faire ressortir tout ce qu'il y avait d'odieux et de brutal dans ce langage, disait à ses amis : « La différence qu'il y a entre Pradon et moi, c'est que je sais écrire, » c'est-à-dire, à en croire Racine, que Pradon aurait eu les mêmes inspirations, autant d'invention, autant d'habileté dans la création de ses personnages que lui, mais que seulement la versification lui aurait manqué. La critique est bien loin d'accepter un pareil jugement! « La *Troade,* jouée en 1679, attira, dit Pradon, l'attention particulière de Louis XIV; » mais le public eut le malheur de n'être pas de l'avis du grand roi; Pradon s'en consola par une préface fastueuse dans laquelle il est souvent tenté d'en appeler à la postérité de l'arrêt d'un parterre malveillant ou endormi. *Statira* (fille de Darius, veuve d'Alexandre) est la seule des tragédies de Pradon qu'il n'ait pas cru devoir annoncer au public dans des formes épiques. Il se contente de dire, « que la lecture pourra n'en pas déplaire, puisqu'elle a semblé assez bien écrite aux plus délicats. » *Regulus,* qui parut en 1688, eut 27 représentations. Pradon écrivit aussitôt une autre préface où nous lisons : « Le succès de ma pièce a été si grand que son titre seul peut servir d'apologie pour répondre à quelques critiques. » Remise au théâtre en 1722 par Baron, qui fit du rôle principal une de ses plus belles créations, *Regulus* fut assez favorablement accueilli. Si l'auteur n'avait pas, obéissant à l'usage et à la mode des temps, rendu son héros amoureux, il aurait pu espérer des suffrages solides et de plus longue durée; car sa tragédie, qui ne manque pas d'un certain art dans le plan, et même de quelque habileté dans la conduite des scènes, permet de supposer que Pradon, moins infatué de son génie, moins égaré par ses amis, aurait pu, à l'aide du travail, prendre à la scène un rang estimable; malheureusement sa facilité,

qui était extrême, l'abusa toujours sur le mérite de ses productions. Les premières représentations de *Scipion l'Africain,* joué en 1697, entretinrent quelque temps les illusions de notre poëte; mais il ne put se méprendre sur les dispositions du public à son égard quand il vit tomber successivement, et pour ne se relever jamais, *Antigone, Électre, Germanicus* et *Tarquin,* qui furent si impitoyablement sifflés que l'auteur n'osa pas les faire imprimer. Nous ne connaissons même *Germanicus* et *Tarquin* que par deux épigrammes, l'une de Racine sur la première de ces tragédies, l'autre de J. B. Rousseau sur la seconde. — On trouve à l'article PRADON, dans les *Anecdotes dramatiques,* le jugement suivant, qui diffère singulièrement de celui que nous venons d'exprimer : « On ne peut sans injustice, y est-il dit, refuser à ce poëte de l'esprit, de l'imagination, de la facilité; il savait conduire régulièrement une tragédie, en ménager les incidents, y placer des peintures vives, des traits heureux, des situations intéressantes. » Cette appréciation critique de Pradon est à peu près reproduite dans les *Annales poétiques,* dont les éditeurs semblent s'être donné pour mission de réhabiliter, souvent aux dépens du goût et de la vérité, les renommées littéraires les plus compromises. Pour nous, dont ce concert d'éloges avait au moins éveillé l'attention, nous voulûmes, il y a quelques mois, nous assurer de leur sincérité, et en même temps donner place à Pradon s'il y avait lieu, dans nos *Leçons et modèles de littérature.* Nous devons avouer qu'après avoir lu la *Phèdre* et le *Regulus,* les forces nous manquèrent entièrement pour achever une lecture fatigante à l'excès. — On a dit que Pradon avait quelque talent pour la poésie légère, et « que plusieurs de ses madrigaux sont encore lus. » Cette opinion, que nous trouvons dans les *Trois Siècles de la littérature française* de l'abbé Sabatier, ne soutient pas la discussion. Pradon a dans ses petits vers des défauts encore plus graves peut-être que dans ses autres ouvrages. — Il est assez curieux, après avoir étudié Pradon comme poëte dramatique, de le juger comme critique. Boileau, comme on sait, l'avait cité dans quelques passages bien connus de ses satires à côté des noms littéraires les plus méprisés de l'époque. L'auteur de *Regulus,* après avoir prodigué les injures à notre grand Aristarque dans plusieurs de ses préfaces, résolut de l'attaquer corps à corps. Dans ce but, il publia d'abord un examen du discours au roi et des trois premières satires (1684, in-12). Ce livre, intitulé le *Triomphe de Pradon,* et bien connu des commentateurs de Boileau, portait pour frontispice un mercure fustigeant un satyre par ordre de la justice. L'année suivante, il fit paraître ses *Nouvelles remarques sur tous les ouvrages du sieur D**** (1685, in-12). Tout ce que la plus grande prévention, l'ignorance, l'esprit de vengeance, peuvent imaginer de ridicule et d'odieux se rencontre dans ces deux volumes, où la bassesse du langage n'est surpassée que par la nullité ou la sottise des idées. On lui attribue encore le pamphlet intitulé *le Satirique français expirant.* Ce pamphlet de 198 pages environ signale plus de 6,000 fautes dans les ouvrages de Boileau. Pradon, dont la bile ne tarissait pas, imprima en outre contre son ennemi plusieurs pièces de vers injurieuses. Dans une *Épître à Alcandre,* il dit :

Si Boileau de Racine embrasse l'intérêt,
A défendre Boileau Racine est toujours prêt;
Ces rimeurs fauflés l'un l'autre se chatouillent,
Et de leur fade encens tour à tour se barbouillent.

Il trouva encore l'occasion d'attaquer Boileau en publiant une comédie contre Racine, intitulée *le Jugement d'Apollon sur la Phèdre des anciens.* — Un pareil acharnement, une si insigne mauvaise foi, devaient susciter à Pradon de grands ennemis. Il en eut en effet, et ne put se consoler de leurs railleries. On croit qu'il mourut d'apoplexie à Paris, en janvier 1698, dans un âge probablement avancé. Son épitaphe, qui avait circulé dans le public quelque temps avant sa mort, mérite d'être rappelée :

Ci-gît le poëte Pradon,
Qui, durant quarante ans, d'une ardeur sans pareille,
Fit à la barbe d'Apollon,
Le même métier que Corneille.

P. F. TISSOT.

PRADT (DOMINIQUE DUFOUR, abbé DE), né à Allanches, en Auvergne, le 23 avril 1759, était, avant la révolution, grand vicaire du cardinal archevêque de Rouen, de la Rochefoucauld, son parent éloigné. Homme éminemment spirituel, il jouissait alors dans le clergé d'une grande considération, et il lui fut facile de se faire nommer député de son ordre aux états généraux de 1789. On n'a conservé aucun de ses discours; mais il excellait à lancer de sa place, à travers les plus sérieuses discussions, ou d'amers sarcasmes ou de véhémentes protestations de dévouement à la monarchie. Dès la réunion de son ordre à celui du tiers état, réunion à laquelle il s'était vainement opposé, il siégea parmi les députés les plus prononcés contre le nouvel état de choses; puis, quand l'inutilité de son active

résistance devint manifeste à ses yeux, quand le danger qui menaçait ses collègues du côté droit lui parut imminent, il songea à émigrer, et alla, après la session, se fixer à Hambourg, où il publia sous le voile de l'anonyme, en 1798, l'*Antidote au congrès de Rastadt :* c'était une attaque combinée contre le gouvernement républicain de la France et les puissances étrangères qui traitaient avec lui. Dans *La Prusse et sa neutralité* qu'il fit paraître 2 ans plus tard, toujours sans y attacher son nom, il prêchait la croisade contre la république. Après la révolution du 18 brumaire, il obtint l'autorisation de revenir à Paris. Son séjour y donna naissance à un nouvel ouvrage intitulé *Les trois âges des colonies,* qu'il fit paraître sous son nom et qui eut peu de succès. L'auteur y développait pour la première fois son système de *majorité* et d'*émancipation*. Revenu de l'émigration presque sans ressources, ayant peu à se louer de son dévouement à la monarchie, il songea à servir une autre cause. Duroc, son parent, le présenta au premier consul. La conversation spirituelle de l'abbé, ses éloges adroits, séduisirent Bonaparte, qui le nomma d'abord son premier aumônier et le combla depuis de faveurs. En 1802, il fit paraître un travail sur l'*État de la culture en France,* et en 1803 un *Voyage agronomique en Auvergne.*

Après avoir assisté au couronnement de l'empereur, en décembre 1804, il reçut le titre de baron avec une gratification de 40,000 fr., fut élevé au siége épiscopal de Poitiers et obtint d'être sacré à Paris par le pape Pie VII en personne, le 2 février 1805. Il accompagna Napoléon à Milan lorsqu'il alla s'y faire couronner roi d'Italie, et officia pontificalement à cette occasion. En 1808, il fut obligé de devenir un des négociateurs des conférences de Bayonne qui dépossédèrent du trône la branche des Bourbons d'Espagne. De plus en plus satisfait de ses services, Napoléon lui en temoigna sa reconnaissance en le nommant, en février 1809, archevêque de Malines. Mais en 1811, l'abbé de Pradt fut envoyé à Savone, auprès du pape, et sa faveur déclina bien vite à la suite de sa mission. Il finit même par être invité à aller passer quelques mois dans son diocèse. Cependant sa disgrâce fut de courte durée : l'année suivante, il reçut l'ordre de suivre Napoléon à Dresde. La guerre contre la Russie étant décidée, les talents diplomatiques du prélat devaient être employés sur un nouveau théâtre. Nommé ambassadeur de France dans le grand-duché de Varsovie, il occupa ce poste pendant la funeste campagne de 1812, et s'y conduisit de manière à trouver peu d'approbateurs : les Polonais se sont plaints de lui amèrement; les militaires français ont eu peu de remercîments à lui faire, et Napoléon doit avoir dit (c'est de Pradt qui l'affirme) que *sans cet homme* (l'archevêque de Malines) *il eût fait la conquête du monde.* Il quitta Varsovie au moment où les Russes s'approchaient de cette capitale, et de retour en France, il fut accueilli par une disgrâce éclatante : la grande aumônerie lui était enlevée; il reçut l'ordre de quitter la capitale et de se retirer dans son diocèse. Il partit aussitôt pour Malines et ne revint à Paris qu'au commencement de 1814. Changeant alors d'opinion, il se montra ouvertement royaliste, et il a prétendu depuis, dans un *Récit historique sur la restauration de la royauté en France le 31 mars 1814,* « que ce fut par ses avis que les souverains alliés se déterminèrent à rompre entièrement avec Napoléon et sa dynastie, et à rétablir les Bourbons. » Quoi qu'il en soit, ses services furent récompensés par sa nomination à la chancellerie de la Légion d'honneur. Mais une décision un peu brusque au sujet de l'établissement de Saint-Cyr le fit déchoir de ce poste, et il alla chercher des consolations dans ses terres d'Auvergne, qui devinrent dès lors son refuge de prédilection. Il s'y trouvait au moment du retour de Napoléon en mars 1815 : il ne crut pas prudent de se montrer à Paris durant les cent-jours. Après la seconde restauration, il ne recouvra pas sa chancellerie, et renonçant à des droits fort compromis, il abandonna son archevêché de Malines moyennant une rente viagère.

Réduit à une nullité politique désespérante pour son activité, il fit paraître son *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812* (Paris, 1815, in-8°.) Cette publication, où il attaque une foule de personnages de l'époque, français et étrangers, et qui lui attira des réponses assez vives, fut accueillie avec transport par les ennemis de l'empereur et eut 9 édit. consécutives. Puis il donna une longue suite d'ouvrages, qui pour la plupart sont déjà oubliés; mais au moment de leur publication, ils excitèrent vivement l'attention et quelques-uns eurent plusieurs éditions. Nous ne citerons que les plus importants : *Du Congrès de Vienne* (Paris, 1815, 2 vol. in-8°); *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne* (1816); *Des colonies et de la révolution actuelle de l'Amérique* (1817, 2 vol.); *Des progrès du gouvernement représentatif en France* (1817); *Les quatre concordats* (1818-1820, 3 vol.); *L'Europe après*

le congrès d'Aix-la-Chapelle (1819); *Le congrès de Carlsbad* (1819); *De la Belgique depuis* 1789 *jusqu'en* 1794 (1820). Dans tous ces ouvrages, écrits d'un style diffus, mais original parfois et spirituel, on découvre autant d'horreur pour l'arbitraire que la conduite de l'archevêque de Malines pourrait faire présumer, de sa part, d'amour pour le pouvoir. Traduit en 1820 devant les tribunaux pour un nouveau volume, intitulé *De l'affaire de la loi des élections,* il se défendit lui-même avec éloquence et dignité, et se vit honorablement acquitté. Ensuite il fit paraître différents autres travaux : *Parallèle de la puissance anglaise et russe relativement à l'Europe* (1823); *L'Europe et l'Amérique* (1821 et ann. suiv.); *Du jésuitisme ancien et moderne* (1825); *Le congrès de Panama* (1825), etc.

Nommé député de Clermont (nov. 1827), il siégea du côté gauche jusqu'au 14 avril 1828, jour où il donna sa démission dans une lettre peu logique, mais qui fit beaucoup de bruit. Plusieurs fois il s'était plaint du peu de cas qu'on faisait de ses lumières dans les comités. Rentré de nouveau dans l'obscurité, il tenta vainement un dernier effort pour sortir de l'oubli à la révolution de juillet. Il fit d'abord paraître *Un chapitre* (inédit) *sur la légitimité* (1830), retranché, disait-il, d'un de ses ouvrages par l'effet de la censure; puis il publia encore divers écrits de circonstance, tels que *De la presse et du journalisme* (1832); *Du refus général de l'impôt* (1832); *De l'esprit actuel du clergé français* (1834), etc.; mais sa polémique était passée de mode. L'ancien archevêque de Malines mourut d'une attaque d'apoplexie, le 18 mars 1837. E. DE MONGLAVE.

PRAET (JOS. BAS. BERN. VAN), conservateur de la bibliothèque royale à Paris, vit le jour à Bruges, le 29 juillet 1754.

Son père Joseph Van Praet était un imprimeur-libraire versé dans l'histoire et la littérature. Il a publié les Fastes du serment de Saint-George, ouvrage qui, pour rouler sur un sujet subalterne, n'en renferme pas moins des données précieuses.

Né dans la ville où Colard Mansion avait établi ses presses, et où Jean Briton avait exercé la calligraphie, entouré de livres, formé par l'exemple et les leçons de son père, le jeune Van Praet était un bibliographe assez exercé à l'âge où l'on est à peine un écolier. Revenu du collége en 1772, il fut, après sept années d'apprentissage, envoyé une seconde fois à Paris et placé chez M. Desaint, puis chez M. Guillaume Debure l'aîné, où il acheva de se perfectionner dans tout ce qui tient à la librairie ancienne. Alors commença entre lui et la famille Debure une amitié qui n'a fini qu'avec sa vie. Il s'acquit bientôt une certaine réputation, et quelques articles insérés dans l'*Esprit des Journaux,* qui s'imprimait en Belgique, ne firent que la fortifier. Le volume de février 1780 contenait ses premières recherches sur la personne et les éditions de Colard Mansion, recherches qu'il reprit plus tard en sous-œuvre. L'abbé de Saint-Léger, dont le nom se rattache à presque tous les problèmes d'histoire littéraire, venait d'effleurer le même sujet dans le même recueil.

Dans ce temps, il faisait pour l'*Esprit des journaux,* un extrait curieux de la description du tournois, donné à Bruges, vers l'an 1489, par Louis de la Gruthuyse, le magnifique protecteur de Mansion; s'occupait des chansons des ducs de Brabant Henri III et Jean Ier et préparait des publications plus considérables.

Le duc de La Vallière, petit neveu de la femme intéressante dont il portait le nom, avait recueilli la bibliothèque la plus belle et la plus riche qu'aucun particulier eût jamais possédée en France. De son vivant il en avait vendu les doubles jusqu'à trois fois. Après sa mort on mit en vente les manuscrits, les éditions rares et les livres imprimés sur grand papier et sur vélin. L'abbé Rive, naguère bibliothécaire du duc, avait désiré être chargé du catalogue, mais la duchesse de Chatillon lui préféra Guillaume Debure l'aîné, cousin germain de l'auteur de la *Bibliographie instructive,* et Van Praet. Ce dernier fit la description des manuscrits; il déploya en littérature romane une érudition vraiment étonnante, à une époque où cette littérature n'était pas cultivée avec le zèle que l'on met aujourd'hui à dévoiler ses moindres mystères.

L'abbé Rive, qui cherchait dans les livres bien moins des jouissances paisibles et une instruction solide que des moyens d'attaque, et qui s'acharnait avec une joie féroce sur des vétilles et des fautes dans lesquelles il tombait lui-même à chaque ligne, l'abbé Rive, doué d'un caractère bourru, hargneux, et dont l'orgueil était facile à irriter, prétendit que, par ce choix, on avait insulté, en sa personne, à la *bibliognosie* elle-même, car il ne se contentait pas d'être *bibliologue* ou *bibliographe,* et se posait fièrement le maître absolu des *bibliognostes.* Violent et jaloux, il poursuivit de ses invectives et de son mauvais style, Debure et Van Praet, qui s'honorèrent par leur modération et leur silence.

Ce fut à peu près à cette époque, que Marie-Antoinette demanda quelqu'un qui pût mettre en ordre sa bibliothèque particulière; car cette princesse infortunée, qu'on a représentée livrée entièrement à la dissipation, cherchait souvent dans la lecture des plaisirs que lui refusaient les pompes et la splendeur des cours. On lui désigna Van Praet, qui remplit parfaitement ses intentions.

Le mérite de ce jeune homme et la protection de la reine furent cause qu'en 1784, M. Lenoir, devenu de lieutenant de police chef de la bibliothèque du roi, le comprit au nombre de ses employés avec deux mille livres d'appointements et le titre de premier écrivain.

Il l'attacha au département des imprimés de la bibliothèque royale, division dont l'abbé Desaulnays était chef.

Van Praet préféra ces modestes fonctions aux offres plus brillantes que lui avaient faites Strattmann, l'un des conservateurs de la bibliothèque impériale à Vienne, attiré à Paris par la vente du cabinet du duc de la Vallière.

Il se trouvait là dans son élément. Les trésors qu'il adorait, ils étaient sous sa main; désormais il lui était permis de les contempler à chaque heure de la journée et de les scruter dans tous leurs détails. Que de fois, plongé dans une délicieuse préoccupation, il oublia, comme ce personnage crayonné par Walter Scott d'une manière ravissante, qu'il restait suspendu au sommet d'une échelle!

La révolution n'interrompit point le labeur assidu de Van Praet. Quand tout s'écroulait autour de lui, il se consolait en considérant que le dépôt auquel il avait consacré ses affections, sa vie, s'enrichissait de quelques-unes de ces ruines. Vers la fin de 1791, le bibliothécaire M. d'Ormesson de Noiseau, le nomma second commis, et son traitement, porté dès lors à deux mille deux cents francs, s'accrut de deux cents autres l'année suivante, lorsque Chamfort, créé administrateur de la bibliothèque nationale, lui fit donner par le ministre Roland, les titres de secrétaire de tout l'établissement et de sous-garde des livres imprimés.

Mais la révolution, par une force irrésistible, ne tarda pas à être entraînée au delà du but. Van Praet, en 1793, resta caché durant deux mois chez M. Théophile Barrois, parent de M. Debure. Au mois de novembre de cette année, on le retrouve cependant sous-garde secrétaire et trésorier de la bibliothèque, avec un traitement de trois mille francs, fonctions où il sut se maintenir malgré une dénonciation du traducteur Lefebvre de Villebrune, successeur de Chamfort, et qui n'avait pas rougi de l'accuser du double crime d'être Belge et de manquer de civisme.

On avait entassé avec des barils de poudre quinze milliers environ de salpêtre, dans le réfectoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; cette abbaye si opulente, si puissante naguère, conservait toujours sa superbe bibliothèque, accrue successivement de celles d'Antoine Baudrand, de l'abbé d'Estrées, de l'abbé Renaudot, du président de Harlay, du chancelier Séguier, du cardinal de Gesvre, de l'évêque de Metz, Coaslin, ainsi que des antiquités réunies par Montfaucon, cet OEdipe de l'art antique.

Voilà que dans la soirée du 19 août 1794, ou selon le jargon de Fabre d'Églantine, du 2 fructidor an II, une détonation épouvantable ébranle Paris jusqu'en ses fondements, et éveille les échos de ses catacombes. On eût dit qu'un volcan longtemps caché venait de faire éruption au centre de cette capitale. Les quinze milliers de salpêtre avaient sauté et avec eux la bibliothèque.

Au premier bruit de l'incendie, Van Praet s'élance dans les rues, il est au milieu des flammes, et, grâce à son dévouement, quantité de manuscrits précieux sont sauvés.

Toutefois la France avait commencé à secouer le joug de ses bourreaux. Lorsque la bibliothèque de Saint-Germain périt, depuis vingt-deux jours Robespierre avait expié par une mort affreuse des forfaits dont rien ne saurait affaiblir l'horreur, quoiqu'en disent des écrivains amoureux du paradoxe, qui s'amusent à traîner aux gémonies de l'histoire les renommées intactes, essayant, en revanche, l'apologie des plus grands coupables.

Le 31 août 1794 la Convention, un peu tard à la vérité, fixa son attention sur l'anéantissement d'une infinité de monuments et d'objets relatifs aux arts, et songea à opposer une digue au vandalisme. Le 10 octobre de la même année, un conservatoire des arts et métiers fut établi à Paris.

De semblables mesures étaient de nature à plaire à Van Praet, et la part qu'y prit Grégoire, évêque de Blois par la permission très-profane de l'abbé Sieyès et consorts, ne contribua pas médiocrement à l'attacher à cet homme singulier, qui, en poussant à toute outrance la haine de la hiérarchie civile et religieuse, tenait singulièrement à sa mitre constitutionnelle, et se faisait monseigneuriser en secret par ses gens, quand on se tutoyait en public.

Au mois de novembre 1794, il fut nommé avec Capperonnier, garde par intérim des imprimés, fonctions qu'un des derniers décrets de la Convention leur conféra définitivement à l'un et à l'autre, en octobre 1795. Pendant sa gestion il doubla les richesses de ce dépôt.

La suppression des maisons religieuses et des corporations avait, malgré d'effroyables dilapidations, fait refluer dans la bibliothèque nationale une multitude d'ouvrages précieux. La victoire que Van Praet sut quelquefois diriger par ses judicieux conseils, en accrut encore le nombre.

Aussi que l'on se figure sa désolation lorsqu'en 1815, les commissaires des puissances alliées vinrent revendiquer tous ces trophées scientifiques enlevés à leur pays. Malgré la justice de ces réclamations, dont il eut l'adresse de tromper l'exigence, Van Praet fut frappé au cœur. Mais les premiers moments de douleur passés, il s'appliqua à combler les lacunes qui offensaient ses regards, et bientôt il n'eut plus rien à regretter.

Par lui la collection des premiers monuments de l'imprimerie que les Allemands appellent *incunables,* celles des éditions *princeps* et des ouvrages imprimés sur vélin, surpassèrent toutes les merveilles dont le reste du monde pouvait se vanter en ce genre. Il avait commmencé de plus un album autographique, et avait rassemblé au bout du rez-de-chaussée, les volumes remarquables par les reliures historiques qui portent la salamandre de François I[er], les chiffres entrelacés de Henri II et de la belle Diane de Poitiers, les deux C renversés de Charles IX, le chiffre du célèbre de Thou, la devise de Colbert; tous ces livres, que fit orner Grollier ou qui sortirent des mains exercées de Derome et de Pasdeloup.

C'était là que son ami Van Hulthem venait le relancer en traître; c'était là qu'on le trouvait souvent pendant les vacances même de la bibliothèque, car il se tenait constamment prêt à répondre à toutes les questions, à satisfaire à tous les besoins. Sa vie n'était qu'un long et continuel sacrifice. Il regardait un bibliothécaire comme un homme immolé par état au public, renonçant aux travaux qui donnent la gloire pour faciliter ceux des autres, et ressemblant à Moïse qui conduisit les Hébreux jusqu'à l'entrée de la terre promise, mais auquel il ne fut pas donné d'y pénétrer lui-même.

Quand j'ai fait sa connaissance intime, il avait un peu plus de soixante-huit ans : un vieillard de taille médiocre fort vert, fort alerte, fort propre, à la mine prévenante quoique distraite; je le vois encore poudré à blanc, en pantalon et en habit bleu à la boutonnière duquel était noué imperceptiblement un ruban rouge souvent oublié. Je le vois harcelé par une foule d'individus plus ou moins importuns, donnant des ordres à une demi douzaine d'employés, montant vingt fois de suite dans les galeries supérieures et dans les combles, et disparaissant par un passage dérobé pour reparaître quelques instants après par une autre porte secrète, un livre à la main.

Il est peu d'hommes de lettres parmi ses contemporains qui ne lui aient dû un renseignement précieux ou la solution d'un doute, et qui n'aient eu à se louer de sa politesse et de son infatigable complaisance.

Admis forcément dans la confidence des écrivains du jour, il savait le fort et le faible de leur érudition, et aurait pu faire sur ce chapitre les plus piquantes révélations.

Mais rarement il se permettait des joyeusetés de ce genre; son bonheur était de montrer aux étrangers quelque rareté telle que la première édition d'Eustathe ou de Pline sur vélin. Aux Belges, ses compatriotes, il étalait avec complaisance les impressions de Martin d'Alost, de Jean de Westphalie, de Colard Mansion, le premier volume exécuté par Plantin, à Anvers, le premier volume mis au jour en Belgique avec des planches de cuivre [1].

A la vente de Meerman il avait fait acheter à un prix très-élevé l'exemplaire unique de l'impression attribuée à Jean Briton, calligraphe de Bruges, exemplaire qu'on croyait perdu, et que M. Van Hulthem avait retrouvé derrière des rayons. Il m'écrivit aussitôt pour m'inviter à venir me mettre à genoux devant cette relique. J'arrivai sans tarder à Paris; elle se trouvait dans je ne sais quel tiroir, et ce ne fut qu'à mon troisième voyage qu'il parvint à mettre la main dessus et à me la faire voir. Pour m'indemniser il m'avait donné une comédie inédite de Laujon, *les Premiers imprimeurs,* me sommant de la faire jouer en Belgique, mais cet essai bibliologique en dialogues n'était plus propre à figurer sur la scène.

La bibliothèque royale de Paris (elle avait repris ce titre après la restauration) était le centre de tous les savants étrangers. Par l'entremise obligeante de Van Praet, ils entraient en relation sans aucune des formalités qui empêchent les hommes de se connaître et de profiter de leurs ressources naturelles. Il était ingénieux à leur rendre mille petits services, il se mettait en

[1] Voy. mes *Archiv. philol.*, I, 50, 51, 52, 53, 54.

quête pour leur procurer soit l'entrée du cabinet de Denon, soit une admission aux soirées de Millin ou de Langlès, soit un billet pour les séances de l'Institut, et tout cela avec une simplicité charmante.

Le peu d'instants qui lui restaient il les donnait à l'amitié et à d'innocents plaisirs. Le dimanche il dînait presque régulièrement chez M. Debure; chaque soir il allait aux Italiens se reposer des fatigues de la journée, puis il visitait Lambrechts, Grégoire ou Lanjuinais.

Quand Lambrechts approcha de sa fin, l'évêque de Blois (il tenait à ce titre) le pressa tellement de revenir au bercail ou plutôt de passer dans le camp janséniste, que l'ancien ministre de la justice, fatigué de cette obsession, fit refuser sa porte à l'obstiné convertisseur. Mais comme il ne voulait pas mourir brouillé avec son ancien ami, il chargea Van Praet d'une lettre pour Grégoire, lettre qui ne devait être remise qu'après qu'il aurait fermé les yeux, et où il disait à l'abbé qu'il regrettait de l'avoir écarté, mais qu'il l'attendait sans rancune chez le Père Lachaise.

Grégoire ne se fit pas attendre et se montra fidèle au rendez-vous. Parmi ses legs il y en avait un pour son cher Van Praet : il peint le caractère sec de ce prêtre bizarre; c'était tout bonnement un exemplaire du Salluste d'Ibarra.

Condamné aux galères du savoir, Van Praet n'avait guère le loisir de se servir de la plume pour son compte. Il publia néanmoins, dans l'espace de quatorze années, plusieurs ouvrages importants : ses deux catalogues de livres imprimés sur vélin, chefs-d'œuvre de patience et de minutieuse exactitude [1], dont Peignot parlait déjà en 1804 [2] et dont l'auteur avait donné des essais en 1811 et en 1812 [3]; des notices sur Colard Mansion [4] et sur Louis de la Gruthuyse [5], sujets qu'il avait traités dans sa jeunesse, et l'inventaire de l'ancienne bibliothèque du Louvre fait en 1373 par Gilles Mallet, avec des notes historiques et critiques [6]. Il appartenait à MM. Debure d'être les éditeurs de ces doctes écrits.

Pleine d'estime pour son talent et pour son cactère, l'Académie royale de Bruxelles avait tenu à honneur de l'inscrire parmi ses correspondants dès le 8 mai 1822. Plus tardive, l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France ne l'appela dans son sein que le 19 mars 1830, un peu avant la révolution qui changea le gouvernement de la France.

Doué d'une grande indépendance, un peu républicain plutôt par les habitudes de sa vie privée que par ses doctrines, Van Praet s'applaudit de ce changement politique. Il ne se doutait pas que son pacifique empire allait à son tour être bouleversé, et que la bibliothèque royale aurait aussi sa révolution.

Depuis longtemps il s'élevait des plaintes sur le service de cette bibliothèque; la rédaction des catalogues, disait-on, traînait en longueur, une multitude de livres n'étant pas inventoriés, devenaient par là même introuvables. On ne considérait pas que cette rédaction de catalogue est une œuvre lente, ardue, épineuse, et que l'exiguïté du local, la multiplicité des étages ne pouvaient manquer de prêter à une certaine confusion. D'ailleurs, Van Praet se retrouvait parfaitement dans ce désordre inévitable; et l'on devait des égards à son âge et à ses antécédents.

Ce nonobstant, il fut arrêté qu'on changerait le régime représentatif de la bibliothèque, administrée jusqu'alors par un conseil composé des conservateurs de chaque département. Ainsi l'avait voulu le règlement ampliatif de la loi du 25 vendémaire an IV. L'ordonnance royale du 14 novembre 1832 en consacra les principes. Mais insensiblement on chercha à y porter atteinte et à arriver tout doucement à une centralisation bureaucratique qui fut enfin consommée momentanément, malgré des réclamations générales [7], par l'ordonnance du 22 février 1839.

Van Praet s'en affligea, il se sentait blessé intérieurement dans sa dignité personnelle, et puis par l'institution du cabinet de lecture et d'une librairie usuelle, on lui gâtait sa bibliothèque.

Il ne pouvait prévoir que M. Villemain ferait bientôt réparation à ses collègues.

Cependant les infirmités qu'il bravait commençaient à prendre le dessus. Depuis dix-huit mois il était moins assidu à l'Institut, moins ponctuel à la bibliothèque; il avait cessé d'en arpenter prestement les vastes salles, et une ma-

[1] 6 tomes en 5 vol. avec le suppl., 1822 et 1828.—4 vol., 1824, et 1826.

[2] Suppl. au *Dictionn. raisonné de bibliologie*, article VAN PRAET. M. Van Praet avait déjà recueilli alors plus de 2000 notices.

[3] Ce ne furent d'abord qu'une vingtaine de pages in-fol., remplacées huit ans après par un volume du même format, et beaucoup plus considérable, qui ne concernait pourtant que des livres imprimés sur vélin depuis 1457 jusqu'en 1472, car l'ordre chronologique avait été adopté d'abord.

[4] 1829, in-8°.

[5] 1831, in-8°.

[6] 1836, in-8°.

[7] Voy. *Lettres des conservateurs de la bibl. royale sur l'ordonnance du 22 février 1829, relatives à cet établissement*. Paris, H. Fournier, 1839, in-8°.

chine ingénieuse le remplaçait dans les combles et les galeries supérieures. Enfin il fut obligé de garder le lit, et il expira le 5 février 1837. M. Daunou prononca son éloge, le 9 août 1840, dans la séance publique de l'Académie des inscriptions [1], un autre éloge a été inséré dans l'*Annuaire* de l'Académie de Bruxelles et dans celui de la bibliothèque royale de Belgique. M. Guigniaud, qui a refait la symbolique de Creuzer, s'est assis dans son fauteuil à l'Institut, et M. Ch. Lenormant lui a succédé à la bibliothèque. Quant aux éditions de Colard Mansion qu'il avait rassemblées, Van Praet les avait léguées partie à la bibliothèque royale, partie à sa ville natale. Sa dernière pensée fut pour son pays. Le 9 juin 1839, ses neveux MM. Paul Devaux et Jules Van Praet, dignes représentants d'un tel homme, remirent ce précieux dépôt à la régence de Bruges; le gouverneur de la province et le bourgmestre de la ville prononcèrent à cette occasion des discours où le mérite du défunt était convenablement apprécié. Le buste de Van Praet, exécuté aux frais du conservatoire de la bibliothèque royale de Paris, et envoyé par lui à la bibliothèque de l'État a Bruxelles, en est aujourd'hui un des principaux ornements. Le savant bibliographe semble y présider et donner à ceux qui la dirigent, des leçons et des exemples dont ils s'efforceront de profiter.

Le même buste, exécuté en marbre par M. Geefs, fut inauguré à Bruges, le 23 novembre de cette année, avec celui de M. Scourion. M. Oct. Delepierre, dans cette circonstance, prit la parole. De Reiffenberg.

PRAGA, ville forte du royaume de Pologne, sur le bord de la Vistule, en face de Varsovie, dont elle est considérée comme un faubourg : un pont de bateaux l'unit à la capitale. Elle renferme 855 maisons et 3,080 habitants. Le nom de Praga se rattache au souvenir des guerres de la Pologne. Lorsque Kosciuszko, en 1794, eut été battu et fait prisonnier à Matschievitz, Souworoff s'avança contre Praga, dernier boulevard de la Pologne : 5,000 cavaliers et une nuée de paysans armés de faux, traînant 48 pièces d'artillerie, s'y étaient réfugiés en désordre, sous les ordres de Mackranowski, qui céda le commandement à Zajonczek. Les Russes campèrent à Kobylka, et Souworoff fit tous les préparatifs pour l'assaut de la place. Le chirurgien polonais Muller fut envoyé dans le camp moscovite pour donner ses soins à Kosciuszko blessé. Souworoff lui montra tous ses apprêts : « Il me serait pénible, lui dit-il, de voir les Polonais, par une résistance inutile, attirer sur leurs têtes les calamités suites inévitables d'un assaut. Qu'ils acceptent l'amnistie, je leur garantis à tous leur liberté; mais s'ils persistent dans leur folle entreprise, ils seront tous passés au fil de l'épée. » Le 2 novembre, les Russes s'avancèrent en trois fortes colonnes contre Praga, et établirent pendant la nuit trois batteries, à l'abri desquelles Souworoff observait les travaux des assiégés. Les Polonais crurent que l'ennemi voulait assiéger régulièrement la place; mais le 4, à trois heures du matin, les Russes se déployèrent sur sept colonnes. Un profond silence régnait dans leurs rangs : ils s'approchèrent en demi-cercle des fortifications. A cinq heures le général donna le signal de l'assaut : un terrible hourra répondit à ce signal. Après une lutte de quatre heures, Praga, que défendaient trois lignes de travaux et trente-trois batteries, fut escaladée par 22,000 Russes. Treize mille Polonais restèrent sur le champ de bataille, plus de deux mille avaient péri dans la Vistule, 14,680 furent faits prisonniers, et parmi eux les généraux Mayer, Hoesler et Krupinski; cinq colonels et 437 officiers. Souworoff les traita avec humanité et les fit mettre bientôt en liberté. Huits cents hommes seulement étaient parvenus à se sauver en traversant le pont. Un grand nombre de paysans, de femmes, de vieillards et d'enfants, qui étaient venus chercher un refuge à Praga, perdirent la vie pendant l'assaut. Une partie de la ville fut la proie des flammes, et plusieurs jours s'écoulèrent avant qu'on eût pu débarrasser les rues des cadavres et des décombres. Les généraux Jasinski, Korsek, Kwaschnefski et Grabowski furent tués. Jasinski, l'un des meilleurs officiers de l'artillerie et du génie polonais, le libérateur de Wilna, avait, dans la soirée du jour qui avait précédé l'assaut, pris congé de ses amis, décidé à mourir si les Russes n'étaient pas repoussés : il fut tué d'un coup de baïonnette à l'attaque du premier bastin. Les Russes n'auraient eu, d'après leurs bulletins, que 600 morts et 1,000 blessés; d'après d'autres relations, le nombre de leurs morts se serait élevé à 2,000. Cette perte est du reste peu considérable si on la compare à l'acharnement des Polonais, à qui manquait une bonne organisation. Le général Souworoff envoya du champ de bataille son rapport à l'impératrice; il se composait de trois mots : *Hourra! Praga! Souworoff!* Elle lui répondit avec la même brièveté : *Bravo, feld-maréchal!* Le 9 novembre, Souworoff entrait dans Varsovie, et le dernier

[1] Il a été inséré dans la *Revue bibliographique* de M. J. M. Quérard, 30 juillet 1829, pag. 211-218.

partage de la Pologne était le résultat immédiat de la prise de Praga. DICT. DE LA CONV.

PRAGMATIQUE SANCTION. Ce terme est emprunté du code romain, où les rescrits impériaux pour le gouvernement des provinces sont appelés *formules pragmatiques* ou *pragmatiques sanctions*. Il vient du mot latin *sanctio*, équivalent d'*ordonnance*, et d'un mot qui signifie *affaire*. On l'employait pour exprimer les ordonnances qui concernaient les objets les plus importants de l'administration civile ou ecclésiastique, surtout lorsqu'elles avaient été rendues dans une assemblée des grands du royaume et de l'avis de plusieurs jurisconsultes. Il y a deux pragmatiques célèbres dans le droit français : l'une est de saint Louis, l'autre de Charles VII.

1° *Pragmatique sanction de saint Louis.* S. Louis, se préparant à une seconde expédition contre les infidèles, voulut assurer la tranquillité de l'Église gallicane, et prévenir les troubles que pourrait occasionner, pendant son absence, le défaut d'une loi précise. L'ordonnance rendue à ce sujet règle les droits des collateurs et patrons des bénéfices ; elle assure la liberté des élections, promotions et collations ; elle confirme les libertés, priviléges et franchises de l'Église gallicane; elle modère les taxes de la cour de Rome. Cette pragmatique est divisée en six articles. Quelques exemplaires ne renferment point l'article contre les taxes de Rome. Elle porte la date de 1268.

Pragmatique sanction de Charles VII. Charles VII étant à Tours au mois de janvier 1438 (nouveau style), écouta les plaintes qu'on vint lui faire de la part du concile de Bâle sur la convocation du nouveau concile de Ferrare. Peu de temps après, il se rendit à Bourges avec un grand nombre de princes du sang, de seigneurs et de prélats, pour délibérer sur les affaires présentes de l'Église. Il y eut dans cette assemblée l'archevêque de Crète, nonce du pape, les archevêques de Reims, de Tours, de Bourges et de Toulouse. On y compta 25 évêques, plusieurs abbés, et une multitude de députés des chapitres et des universités du royaume. Ce fut là qu'on dressa le règlement célèbre appelé *pragmatique sanction,* le 7 juillet. C'est, à proprement parler, un recueil des règlements dressés par les Pères du concile de Bâle, auxquels on ajouta quelques modifications relatives aux usages et aux circonstances actuelles. Cette pièce est divisée en 23 titres : I. De l'autorité et du pouvoir des conciles généraux ; du temps et de la manière dont ils doivent être convoqués et célébrés. II. Des élections. III. Des réserves. IV. Des collations. V. Des causes ecclésiastiques. VI. Des appels frivoles. VII. De ceux qui ont possédé et possèdent sans trouble. VIII. Du nombre et de la qualité des cardinaux. IX. Des annates. X. Comment on doit célébrer l'office divin. XI Dans quel temps chacun doit être dans le chœur. XII. Comment les heures canoniques doivent être dites hors du chœur. XIII. De ceux qui, pendant la durée des offices divins, se promènent par l'église. XIV. Du tableau appendu dans le chœur. XV. De ceux qui, à la messe, n'accomplissent pas le *Credo,* chantent des chansons, disent la messe trop bas, en passant les secrètes, ou sans ministre. XVI. De ceux qui mettent en gage le culte divin. XVII. De ceux qui tiennent des chapitres pendant le temps de la messe. XVIII. Des spectacles qu'il ne faut pas donner dans l'Église. XIX. Des concubinaires. XX. Il ne faut pas éviter les excommuniés. XXI. Les interdits ne doivent point être jetés légèrement. XXII. De la suppression de l'une des clémentines. Le titre XXIII contient la conclusion de l'Église gallicane pour la réception des décrets du concile de Bâle, qui y sont énoncés, avec les modifications qui y sont introduites. Les évêques prient le roi, en finissant, d'agréer tout ce corps de discipline, de le faire publier dans son royaume, et d'obliger les officiers de son parlement et des autres tribunaux à s'y conformer ponctuellement. Le roi entra dans ces vues, et envoya la pragmatique sanction au parlement de Paris, qui l'enregistra le 13 juillet 1439. Mais, par une déclaration du 7 août 1441, il ordonna que les décrets du concile de Bâle, rapportés dans la pragmatique, n'auraient leur exécution qu'à compter du jour de la date de cette ordonnance, sans avoir égard à la date des décrets du concile. On voit dans cette pièce une grande attention à recueillir tout ce qui paraissait utile dans les décrets du concile de Bâle, et une déclaration néanmoins bien positive de l'attachement qu'on voulait conserver pour la personne du pape Eugène IV : ce furent en effet les deux points fixes du roi Charles VII et de l'Église gallicane durant tous les démêlés qui affligeaient alors l'Église. La pragmatique, maintenue dans son entier sous Charles VII, qui en ordonna de nouveau l'exécution en 1453, reçut dans la suite de grandes atteintes. On ne voulut jamais l'approuver à Rome; elle fut même regardée, dit Robert Gaguin, comme une hérésie pernicieuse, mais les passions qui assaillirent cette œuvre se sont bien calmées depuis. « C'était, s'il faut en croire Pie II, une tache qui défigurait l'Église de France, un décret qu'aucun concile général n'avait porté, qu'aucun pape n'avait

reçu ; un principe de confusion dans la hiérarchie ecclésiastique, puisqu'on voyait depuis ce temps-là que des laïques étaient devenus maîtres et juges du clergé ; que la puissance du glaive spirituel ne s'exerçait plus que sous le bon plaisir de l'autorité séculière ; que le pontife romain, malgré la plénitude de juridiction attachée à sa dignité, n'avait plus de pouvoir en France qu'autant qu'il plaisait au parlement de lui en laisser. » Ainsi parlait le pontife aux ambassadeurs de France, dans l'assemblée de Mantoue en 1459. La politique de Louis XI osa abattre ce mur de division, élevé depuis plus de 20 ans entre les cours de France et de Rome. Ce monarque crut voir bien des avantages dans la destruction de la pragmatique. C'était d'abord une des règles de sa conduite de prendre en tout le contre-pied du roi son père. La pragmatique était l'ouvrage de Charles VII, c'était assez pour qu'elle déplût à Louis XI. D'ailleurs, la discipline établie par cette ordonnance, ramenant tout au droit commun, déférant aux évêques la collation des bénéfices, il arrivait que, dans chaque province, dans chaque évêché, les seigneurs particuliers se rendaient maîtres, par leur crédit ou par leurs menaces, des principales dignités ecclésiastiques : ce qui augmentait l'autorité des seigneurs vassaux de la couronne, au grand déplaisir de Louis. Ce prince crut qu'il n'en serait pas de même sur l'influence qu'aurait le saint-siége dans le gouvernement de l'Église gallicane après l'abolition de la pragmatique : car, comme le roi serait toujours plus puissant auprès des papes que les seigneurs subalternes, il devait aussi en être plus écouté quand il demanderait des grâces ecclésiastiques : Louis se flattait même que peu à peu la cour acquerrait une sorte de direction générale pour le choix des sujets, et que les sujets placés à la recommandation de la cour se trouveraient liés à elle par des motifs de reconnaissance ; de plus, il espéra qu'en faisant le sacrifice de la pragmatique il déterminerait le pape à abandonner le parti des princes aragonais pour favoriser celui des Angevins : toutes ces considérations l'engagèrent à écrire au pontife une lettre, en date du 27 novembre 1461, dans laquelle il reconnaît que « la pragmatique a été faite dans un temps de schisme et de sédition ; qu'elle ne peut causer que le renversement des lois et du bon ordre ; qu'elle rompt l'uniformité qui doit régner entre tous les États chrétiens ; qu'il casse dès à présent cette ordonnance, et que si quelques prélats osent le contredire, il saura les réduire au parti de la soumission. » L'évêque d'Arras, Geoffroi ou Jouffroy, confident de Louis en tout ce qui concernait l'abolition de la pragmatique, fut le chef de l'ambassade solennelle que le roi envoya au pape peu de temps après, pour mettre le dernier sceau à cette affaire ; il porta la parole dans la première audience de Pie, et reçut le chapeau des mains du saint-père. L'évêque d'Angers, Balue, obtint le même honneur de Paul II. L'abolition de la pragmatique n'était pas encore revêtue des formes légales : Louis XI, pour procurer la pourpre à son favori, rendit une déclaration à ce sujet. Balue la porta au parlement le 1er octobre 1467, et en requit l'enregistrement ; mais il y trouva des oppositions invincibles de la part du procureur général Jean de Saint-Romain, qui déclara que la pragmatique était une ordonnance utile à l'Église gallicane, et qu'il fallait la maintenir. Ce magistrat protesta qu'il aimerait mieux perdre sa charge et la vie même que de rien faire contre sa conscience, contre le service du roi et le bien de l'État. Louis, informé des oppositions du procureur général, fit publier sa déclaration au Châtelet, et voulut en outre qu'on lui présentât par écrit les motifs qui avaient empêché le parlement d'enregistrer ses lettres. Cette cour fit dresser alors les longues remontrances qu'on nous a conservées : on y lit que la pragmatique sanction était le résultat des conciles de Constance et de Bâle ; qu'elle avait été dressée du consentement des princes du sang, des évêques, des abbés, des communautés monastiques, des universités du royaume ; que l'État et l'Église jouissaient d'une grande tranquillité depuis qu'on l'observait ; qu'on avait vu dans les évêchés des prélats recommandables par leur sainteté ; qu'on ne pourrait la détruire sans tomber dans quatre grands inconvénients : la confusion de l'ordre ecclésiastique, la désolation de la France, l'épuisement des finances du royaume et la ruine totale des églises. Cet écrit détaille chacune de ces conséquences, insistant toutefois davantage sur le premier et sur le troisième article, prétendant que, par la destruction de la pragmatique, on va donner lieu au rétablissement des réserves, des expectatives, des évocations de procès en cour de Rome ; qu'ensuite on verra le royaume surchargé d'annates et d'une multitude d'autres taxes. On fait sentir combien ce transport d'argent hors du royaume est préjudiciable à l'État ; on rappelle à cette occasion les sommes qui avaient été payées à la chambre apostolique dans l'espace de trois ans, et on en fait monter le total à deux millions cinq cents mille écus d'or. L'université de Paris se joignit au parlement. A peine la déclaration de Louis XI eut-elle paru que les docteurs en appelèrent sur-le-champ au

concile général; ils envoyèrent même des députés à Jouffroy, appelé alors le cardinal d'Albi, légat du pape, pour lui signifier l'acte d'appel. Tous ces mouvements pour la pragmatique empêchèrent encore cette fois sa destruction totale. Louis XI s'engagea encore à l'abolir entièrement, dans l'espérance que Sixte IV refuserait la dispense dont le duc de Guienne, frère du monarque, avait besoin pour épouser Marie de Bourgogne. La mort de ce jeune prince fit cesser ce motif; Louis XI n'en parut pas moins disposé à terminer les contestations qui divisaient les cours de France et de Rome : il traita même avec Sixte, en 1472, par des envoyés qui de concert avec le pape arrêtèrent, entre autres choses, que le saint-siége aurait six mois, à commencer par le mois de janvier, et les ordinaires six mois, à commencer par février, et ainsi de suite alternativement, dans lesquels ils conféreraient les bénéfices vacants, comme s'il n'y avait aucune expectative. Mais cet accord n'eut pas lieu, et Louis, en 1479, tenta de rétablir la pragmatique dans une assemblée tenue à Lyon, qui en rappela les dispositions principales. Louis XII confirma ce décret dès son avénement à la couronne, et jusqu'en 1512, plusieurs arrêts du parlement en maintinrent l'autorité, ce qui n'empêchait pas qu'on y dérogeât de temps en temps, surtout quand la cour de France était en bonne intelligence avec celle de Rome; au reste, la pragmatique était toujours une loi de discipline dans l'Église gallicane. Jules II crut qu'il était temps de rétablir pleinement son autorité par rapport aux bénéfices et au gouvernement ecclésiastique. Il fit lire, dans la quatrième session du concile de Latran, tenu le 10 décembre 1512, les lettres données autrefois par Louis XI pour supprimer la pragmatique. Un avocat consistorial prononça ensuite un long discours, et requit l'abolition totale de cette loi. Un promoteur du concile demanda que les fauteurs de la pragmatique, quels qu'ils pussent être, rois ou autres, fussent cités au tribunal de cette assemblée, dans le terme de soixante jours, pour faire entendre les raisons qu'ils auraient de soutenir un décret si contraire à l'autorité du saint-siége. On fit droit sur le réquisitoire, et l'on décida que l'acte de monition serait affiché à Milan, à Asti et à Paris, parce qu'on n'était pas sûr de le publier en France. L'adresse des envoyés du roi et la mort de Jules II ralentirent la vivacité des poursuites. Enfin, Léon X et François Ier, dans leur entrevue à Boulogne, conçurent l'idée du concordat, qui régla depuis la discipline de l'Église gallicane. Le saint-père, non content d'approuver ce traité par une bulle du 18 août 1516, abrogea par une autre bulle la pragmatique, qu'il appelle la *corruption française établie à Bourges*. La vérification du concordat excita des mouvements qui en suspendirent l'exécution; et lors même qu'il fut enregistré, on vit bien que la pragmatique occupait toujours le premier rang dans l'estime des ecclésiastiques et des magistrats français. A. SAVAGNER.

PRAGUE (en allemand *Prag*, en bohême *Praha*), capitale de la Bohême, siége du commandement militaire de ce royaume, d'un archevêché, d'un tribunal d'appel, etc., est située par 50° 5′ de lat. N. et 12° 5′ de long. or., dans une contrée pittoresque, entourée de montagnes. Elle est arrosée par la Moldau, qui la coupe en deux parties, réunies par un des plus anciens et des plus beaux ponts de l'Allemagne. Chacune de ses parties est divisée en deux quartiers : l'ancienne et la nouvelle ville occupent la rive droite du fleuve, le Petit-Côté et le *Hradschine* couvrent la rive gauche. Le quartier des juifs se trouve dans l'ancienne ville. Wissehrad (*vouiché*, plus haut; *hrad*, ville), ancienne citadelle de Prague, qui conserve encore son arsenal, passe pour une ville particulière : elle est bâtie sur une montagne et est séparée de la nouvelle ville par un ruisseau. C'est dans l'ancienne ville, irrégulière et mal bâtie, que l'industrie et le commerce sont le plus actifs. La ville nouvelle est plus vaste et plus belle, mais moins animée. Prague, dont l'aspect est véritablement celui d'une capitale, a environ 4 lieues de circuit. Elle est entourée de fortifications considérables. On y entre par 8 portes.

C'est au Hradschine (ancien fort ou *kreml*) que s'élève le vieux palais des rois (*Burg*), dont l'aspect est vraiment majestueux. De ce point, la vue s'étend sur toute la ville et sur les environs. Ce château fut bâti, en 1333, par Charles IV, sur le modèle du Louvre. Un incendie le détruisit dans le XVIe siècle, et il a été reconstruit tel qu'on le voit aujourd'hui, depuis 1756. C'est du haut des fenêtres de l'ancien château qu'eut lieu la fameuse *défenestration* (*voy.*), prélude de la guerre de trente ans. La famille de la branche aînée des Bourbons a trouvé un asile dans ce château en 1833. La nouvelle ville contient l'hôtel de ville et l'hôpital militaire (sur la place dite *Viehmarkt*), ancien couvent de jésuites, qui est l'édifice le plus régulier de Prague. Là sont aussi les palais des riches seigneurs bohêmes, ainsi qu'au Petit-Côté (*Kleinseite*), où se voient également le palais du gouvernement, l'hôtel des états, l'ancien collége des jésuites,

renfermant aujourd'hui les bureaux du gouvernement, et l'arsenal. C'est dans l'ancienne ville que se trouve la vieille maison communale, qui existait déjà en 1399; mais de nombreux changements l'ont depuis défigurée. On y voit aussi le séminaire archiépiscopal, qui est presque une ville à lui seul; les séminaristes sont au nombre de 300 à 400. Joseph II a donné cette destination à ce monument, qui appartint aux jésuites de 1556 à 1773. Le palais de l'archevêque est au Hradschine, ainsi qu'un couvent de dames nobles (*Stift*), fondé par Marie-Thérèse en 1755.

Le pont de Prague, commencé en 1358 et terminé en 1507, au milieu duquel s'élève la statue de S. Jean Népomucène, que l'empereur Venceslas fit jeter de là dans la Moldau, se compose de 16 arches. Il a 560m de longueur sur 11 de largeur; 26 grandes statues le décorent. Deux tours, autrefois fortifiées, en défendent les abords.

Des 48 églises de Prague, deux anciennes méritent de fixer l'attention. L'église métropolitaine allemande de Saint-Gilles (S. Veit), au Hradschine, a été fondée dans le xe siècle, mais elle n'a été cependant complétement terminée que de 1380 à 1500. Du haut de sa tour élevée on jouit d'un magnifique panorama. Sous ses voûtes reposent les restes de plusieurs empereurs, rois et princes. Des chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture, et surtout le mausolée de S. Jean Népomucène, en argent massif, y attirent les étrangers. La cathédrale de l'ancienne ville (au Thein) a été construite dans le IXe siècle; mais elle a été restaurée à la moderne, et rien ne rappelle son antiquité que ses belles formes extérieures et les colonnettes hardies qui la décorent. On y voit le tombeau de Tycho-Brahé. Parmi les églises construites dans un style plus moderne, nous citerons celle des Croisés (*Kreuzherren*), sur la place du Pont, et celle de Lorette, au Hradschine, en face du somptueux palais des comtes Czernine.

L'université de Prague, dont le palais est non loin du théâtre (ancienne ville), a été fondée, en 1348, par Charles IV, sur le plan de celle de Paris. Elle jouissait de tant de priviléges et possédait de si bons professeurs que, jusqu'en 1409, elle comptait, dit-on, plus de 20,000 étudiants. Mais, après la mort de son fondateur, des querelles s'élevèrent entre les étrangers et les nationaux. Venceslas favorisa trop ceux-ci aux dépens des premiers, et des milliers de Polonais, de Bavarois et de Saxons s'éloignèrent; ce qui amena la fondation de plusieurs universités en Allemagne et en Pologne. Depuis, l'université de Prague n'a fait que déchoir. Elle compte maintenant 18 professeurs ordinaires et 6 professeurs extraordinaires; une école vétérinaire, celle des sages-femmes et celle de chirurgie en dépendent. Prague possède en outre 3 gymnases ou colléges, 3 écoles principales, 17 écoles paroissiales, plusieurs pensions de jeunes demoiselles et une école juive. Une école spéciale a été fondée pour les enfants de militaires. Il y a aussi dans cette ville, pour les jeunes nobles, 3 écoles spéciales d'escrime, d'équitation et de danse. La bibliothèque de l'université renferme 100,000 vol. et 4,000 manuscrits, en partie très-rares (p. ex. ceux en écriture glagolitique. Il existe en outre 8 bibliothèques publiques et particulières : ces dernières sont également ouvertes au public. Joseph II et François II ont enrichi l'observatoire fondé par les jésuites. Il existe à Prague plusieurs sociétés d'encouragement pour les sciences, les beaux-arts et les arts mécaniques, une académie de peinture, un conservatoire de musique, etc. On remarque surtout la Société royale des sciences qui publie des mémoires ou traités, et le musée national fondé par le comte Kolowrat. Il ne paraît à Prague que 3 journaux dont un seul politique. Cette ville a plusieurs institutions de bienfaisance publique et différents établissements pénitentiaires. La prison militaire a été construite en 1824.

Prague est l'entrepôt de toutes les productions du royaume. Cette ville a des fabriques de toile, de salpêtre et de gants. Mais ses trois foires annuelles sont peu fréquentées des étrangers. Les professions sont en partie libres et en partie réunies en corporations. Bientôt un chemin de fer, dont la construction est déjà avancée, la réunira à Vienne.

On compte à Prague environ 110,000 habitants, dont 7,800 juifs. Cette population, divisée en classes ou ordres, est d'origine bohême ou tchèkhe et allemande. Ces derniers ont été appelés en grand nombre par Charles IV, et d'autres de leurs compatriotes sont venus les rejoindre après la guerre de trente ans. Comme les Viennois, les habitants de Prague, généralement froids et réservés, aiment cependant les plaisirs, et la musique est cultivée avec succès dans leur ville. La salle de spectacle, construite en 1783, est d'une architecture lourde et peu élégante. On ne compte pas moins de 30 salles de bal dans la ville et aux environs. La principale fête religieuse de Prague est celle de S. Jean Népomucène, qu'on célèbre le 16 mai. Ce jour-là les rues sont encombrées de paysans qui y couchent même la nuit. *Voir* Griesel, *Nouveau Tableau*

de Prague (en allem., 1823, in-8°), et Gerle, *Prague avec ses alentours* (2e éd., 1830, in-12).

Prague est une ancienne ville slavonne, qu'on suppose avoir été bâtie en 723, et qui, dans le XIIIe siècle, lorsque les Tâtars menaçèrent d'envahir la Bohême, semblait déjà assez fortifiée pour n'avoir rien à craindre des attaques de ces barbares. Du reste, son importance et son étendue ne datent que du règne de Charles IV (1348), qui nomma la nouvelle ville *Karlow* ou *Karlstadt*. Les hussites suscitèrent de grands troubles à Prague, au XVe siècle, et les *compactata* de cette ville y furent signés en 1433. L'électeur palatin Frédéric V fut battu, comme on sait, sous ses murs, au Weissenberg (Montagne-Blanche), le 8 novembre 1620 (*voy.* BOHÊME). Le général suédois Kœnigsmark s'empara de Prague en 1658. Charles VII s'en rendit maître en 1741, dans la guerre de la sucesscion d'Autriche. L'année suivante, les Français y soutinrent un siége célèbre. Elle fut prise et abandonnée par les Prussiens en 1744. Dans la guerre de sept ans, ces mêmes Prussiens la bombardèrent sans pouvoir s'en emparer, après la bataille de Prague, qui fut livrée le 6 mai 1757 (*voy.* FRÉDÉRIC II et *prince* HENRI). Enfin c'est à Prague que se tint le congrès où l'empereur d'Autriche François Ier se décida à faire la guerre à Napoléon, en 1813. J. H. SCHNITZLER.

PRAGUERIE. Cette révolte de quelques seigneurs français contre le roi Charles VII (*voy.*), au commencement de 1440, est ainsi désignée par allusion à la ville de Prague, toujours en révolution depuis la réforme de Jean Huss. Le dauphin Louis XI fut mis à la tête de ce mouvement, que dirigeaient le bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes, les ducs de Bourbon et d'Alençon, le comte de Vendôme, Dunois, la Trémouille, Jean de la Roche, etc., mécontents d'une ordonnance sur la discipline dans l'armée. Mais ni le peuple ni les barons ne prirent parti pour eux, et les princes durent successivement se soumettre au roi, qui rentra dans toutes les places dont ils s'étaient emparés. Il fit grâce aux révoltés, et, le 24 juillet de la même année, la paix qui terminait la praguerie fut publiée à son de trompe — *Voir* Sismondi, *Histoire des Français*, tome XIII, p. 360 et suivants. Z.

PRAIRIAL. C'était le nom du neuvième mois de la république française; il commençait le 20 mai et finissait le 18 juin.— Ce nom gracieux de *prairial* vient de *prairie*, parce que c'est durant son cours qu'on fauche les près. X.

PRAIRIAL (JOURNÉE DU Ier) an III (20 mai 1795). *Voy.* BOISSY D'ANGLAS.

PRAIRIE, terrain qui produit de l'herbe, des fourrages, qu'on fauche pour les conserver. Les prairies jouent un rôle d'une haute importance en économie rurale. Dans les contrées où le système purement pastoral subsiste, elles sont moins étendues que les pâturages, parce que là, les animaux passent la majeure partie de leur existence dehors et ne consomment qu'accidentellement leur nourriture à l'étable; mais, à mesure que l'extension plus grande donnée aux terres labourables diminue forcément celle des pacages et que le besoin d'obtenir des engrais plus abondants conduit à la stabulation, le foin devient de première nécessité et les prairies naturelles sont un des plus puissants éléments de la production, comme le deviendront, dans un système encore plus avancé, les prairies artificielles.

On donne le nom de prairies *naturelles* à celles qui se sont formées spontanément des semences contenues dans le sol qu'elles recouvrent, ou échappées des herbes qui y croissent sans culture. En cet état, elles se montrent encore seules sur une foule de points. Habituellement, les prairies ne donnent pas seulement du foin : après une première, parfois une seconde coupe, on les ouvre aux troupeaux qui se nourrissent des résidus échappés à la faux, ou des derniers produits d'une végétation que ne peuvent arrêter complétement les sécheresses estivales ou les froids de l'hiver. Elles servent ainsi de pâturages jusqu'aux approches du printemps suivant et ne sont fermées qu'au moment où la dent des animaux arrêterait le développement des tiges nouvelles. Cependant, si fréquente qu'elle soit, cette pratique est loin d'être considérée comme la meilleure par les théoriciens. Les dégâts résultant du parcours et du piétinement nuisent souvent beaucoup plus à la production du foin que ne peut profiter le peu de nourriture fournie pendant une partie de l'été et de l'automne; et le pâturage, si on le laisse se prolonger trop longtemps au retour de la belle saison, est bien plus nuisible encore. Aussi, partout où l'on peut se procurer quelque fourrage vert pour l'été, des racines pour l'hiver, et où l'on ne craint pas d'attaquer trop tôt la provision de foin, doit-on se garder de laisser pacager les prairies. Au printemps, mieux vaut mille fois en faucher journellement une petite portion destinée à procurer, sous le nom de *pré d'embouche*, une nourriture verte à l'étable, que de les laisser gaspiller en entier.

Les prairies dites naturelles ne sont cependant presque jamais formées sans le concours du cul-

tivateur. Bien qu'il ne les sème pas, il a dû au moins choisir et disposer le terrain qui leur convient le mieux. S'il était saturé d'une humidité constante et stagnante, il ne produirait que des herbes aquatiques de mauvaise ou très-médiocre qualité; s'il était trop sec, il n'en donnerait que de trop courtes pour être fanées. Les fonds bas, mais pourtant égouttables, frais sans être marécageux et de nature demi-consistante, plutôt que trop compacte ou trop légère, donnent le plus de foin et le meilleur. Les vallées arrosables, lorsqu'on a su amener les eaux jusqu'au sommet de leurs collines et leur ouvrir un cours facile dans les parties les plus basses, combiner, en un mot, l'égouttement de celles-ci avec l'irrigation de celles-là, réunissent toutes les conditions désirables.

Quoique la plupart des terrains incultes se couvrent de végétation, les bonnes herbes ne viennent abondammet que sur les fonds fertiles. Vainement voudrait-on en couvrir tout à coup des friches arides, ou les substituer sans travail à des bruyères : il faudra plusieurs années de cultures richement fumées et de nombreuses façons pour préparer leur succès; puis, lorsqu'elles seront établies, si l'on veut éviter le retour des plantes qui couvraient primitivement le sol, il sera bon encore de recourir de temps en temps aux fumiers, aux amendements et parfois aux uns et aux autres. A ces conditions, les prairies médiocres deviennent bonnes, et les bonnes payeront largement par un surcroît de produits les nouvelles avances qu'on leur aura faites.

Il n'est pas rare maintenant de semer les prairies à base de graminées comme on sème les prairies à base de légumineuses, et de les transformer ainsi en véritables prairies *artificielles* permanentes. Dans ce cas, le semis se fait sur la dernière céréale de l'assolement préparatoire, au moyen de graines ramassées trop souvent au hasard, dans les greniers ou les écuries. Il résulte de là non-seulement qu'on ignore si les espèces seront appropriées au sol et si elles pourront s'y maintenir, mais encore si elles parcourront ensemble leurs diverses phases végétatives, ou, en d'autres termes, si elles croîtront, fleuriront et mûriront ensemble de manière à donner toutes, au moment de la récolte, un foin également nutritif.

Quoi qu'il en soit, les façons d'entretien des prairies de cette sorte sont parfois nulles; d'autres fois, elles consistent exclusivement en des clôtures, des *étaupinages* et quelques fumures. Les prairies arrosées exigent de plus des *rigolages* annuels qui ont pour but de bien répartir les eaux à leur surface, de les conduire successivement sur tous les points et de les écouler au besoin.

Les prairies *artificielles* proprement dites occupent sur les terres labourables, une partie de l'étendue consacrée, dans l'assolement triennal, à la jachère ou à la production des grains. Elles viennent en complément aux autres pour la nourriture d'un plus nombreux bétail, et caractérisent, avant tout, les assolements alternes sans jachères. Elles sont toujours le résultat de la culture, et diffèrent entre elles autant par leur composition que par leur durée et leurs usages. Les prairies de luzerne subsistent huit, dix ans et plus; celles de trèfle sont bisannuelles ou trisannuelles; il en est qui ne durent qu'un an; d'autres que quelques mois. Tantôt on les fauche partiellement pour en donner les produits en vert, tantôt on les transforme en foin. Quelques-unes, par leur précocité, doivent faciliter la nourriture du bétail dès le premier printemps; d'autres l'alimentent au moment où les chaleurs caniculaires ont desséché les pâturages; celles-là, lorsque l'hiver a arrêté ou caché leur végétation sous les frimas. Toutes, outre leur destination générale, qui est d'augmenter la masse des fourrages, en ont une spéciale appropriée aux besoins de chaque époque et de chaque exploitation. O. LECLERC-THOUIN.

PRAT (LE CHANCELIER DU), parvint successivement aux plus hautes dignités de l'Église et de la magistrature, et gouverna la France pendant la plus grande partie du règne de François Ier. *Voy*. DUPRAT (Antoine).

PRATICIEN, celui qui entend l'ordre et la manière de procéder en justice. Dans les sciences, c'est celui qui s'est plus livré à la pratique qu'à la théorie : *un médecin praticien*. Dans la sculpture, c'est l'homme qui, ne possédant ni l'invention, ni la poésie de cet art, sait, à l'aide de moyens mathématiques, copier avec assez de perfection le modèle qui lui est confié. Parmi les *praticiens*, les uns sont de simples ouvriers qui ne peuvent qu'ébaucher ou dégrossir le marbre; d'autres ont assez de talents pour atteindre presque à la perfection, sans pourtant pouvoir donner au marbre le sentiment et la vie. Lorsqu'un bloc est *épannelé*, c'est-à-dire lorsque avec la scie on a enlevé tous les *pans* de marbre inutile; lorsqu'il est *dégrossi*, et que sa forme présente la masse de la figure sans pourtant offrir aucun détail, alors le *praticien* place sur son modèle des *points* sur les parties les plus saillantes et sur celles qui sont les plus profondes;

il multiplie ces points autant que les difficultés l'exigent, ou que son talent le rend nécessaire; ensuite, par le moyen de fil d'aplomb, et de mesures au compas, il vient placer ces points sur le bloc de marbre ou de pierre, de manière à ce que ces points se trouvent mathématiquement dans les mêmes places que sur l'original. S'il suffit d'effleurer la superficie du marbre pour atteindre le point, le praticien emploie le *ciseau* et la *masse*, mais s'il est obligé d'aller à une certaine profondeur, c'est avec le *trépan* qu'il enlève la matière, et qu'il découvre la place où, avec un crayon noir, il vient mettre son point. Ensuite, avec le ciseau, il enlève le marbre de trop, et passe d'un point à l'autre, de sorte que la figure a l'apparence d'être terminée; mais cependant il reste encore à enlever quelque chose pour arriver à la parfaite imitation de la nature, mais ce n'est plus un ouvrier qui peut donner ces finesses, il faut l'œil, la main, le sentiment d'un artiste. Cette opération se fait ordinairement dans l'atelier du statuaire : il en surveille l'exécution, et lorsqu'elle est terminé il dit que sa statue est *mise au point*. DUCHESNE aîné.

PRATIQUE, terme dérivé de πράττω, j'agis, et qui signifie l'application, l'exécution des règles et des principes d'un art, d'une science : on l'oppose ordinairement à celui de *théorie,* qui en exprime la connaissance raisonnée. Il n'y a point de bonne pratique qui ne soit éclairée par la théorie, autrement elle dégénère en *routine;* et de même la théorie ne doit chercher qu'à améliorer la pratique, sans cela elle arrive à l'*utopie*. Ainsi ces deux parties de l'art doivent se prêter un mutuel appui pour servir à son avancement. LA NOURAIS.

PRAXITÈLE, sculpteur fameux, né dans la grande Grèce, florissait, suivant Pline, à la 104me olympiade, environ 408 ans avant notre ère : c'était aussi l'époque où parurent Pamphile et Euphranor, autres sculpteurs célèbres de la Grèce. Praxitèle travaillait autant en bronze qu'en marbre. Son chef-d'œuvre, suivant Winckelmann, serait la statue d'Apollon, connue sous le nom de *Sauroctonos* ou le tueur de lézards : elle aurait été de bronze. On en voit au musée de Paris un très-beau marbre qui nous vient de la collection Borghèse; je n'ose pas l'attribuer à Praxitèle; mais elle est au moins une belle copie antique du bronze original. Cette figure représente sans doute Apollon pasteur au service d'Admète, roi de Thessalie, lorsque, dans son extrême jeunesse, il fut banni du ciel pour avoir tué à coups de flèches Stérope, un des compagnons de Vulcain. Ici, cette jeunesse d'Apollon est parfaitement exprimée; les contours de ce corps encore vierge sont coulants, et les formes des membres ont cette délicatesse qui n'appartient qu'à l'adolescence. Parmi les ouvrages en bronze de Praxitèle, on citait son satyre *Périboëtos* (le célèbre, le renommé), et une Vénus qui ne le cédait en rien à sa Vénus en marbre. On croit que le charmant faune du musée, placé dans la salle des *Saisons,* sous le nº 50, est une copie du *Périboëtos,* dont il reste d'ailleurs plusieurs imitations antiques. Les ouvrages de Praxitèle ont été généralement l'objet de la plus grande admiration et des plus grands éloges de l'antiquité. On assure que la courtisane Phryné lui servit de modèle pour produire sa Vénus. Suivant Athénée, ce fut d'après elle qu'Apelles fit sa *Vénus Anadyomène,* et Praxitèle sa *Vénus Gnidienne*. Phryné, ajoute-t-il, était la plus belle et surtout la mieux faite des femmes de la Grèce; elle se montrait rarement toute nue; et jamais on ne la vit aux bains publics. Mais dans les jours de fête consacrés à Neptune, elle se rendait sur les bords de la mer; là, déposant ses vêtements, et dénouant ses longs cheveux, elle entrait dans l'eau aux yeux des Grecs, qui se réunissaient pour la contempler à loisir. Cette femme, si célèbre par sa richesse et sa beauté, eut la fantaisie de posséder le plus bel ouvrage de Praxitèle : elle l'avait prié de le lui choisir; mais comme il s'y refusa, elle se servit d'un stratagème pour le connaître. Elle fit dire au célèbre artiste que le feu avait pris à son atelier : alors, tout hors de lui-même, il s'écria : « Je puis perdu si les flammes n'ont point épargné mon *Satyre* et mon *Cupidon!* » Phryné, sachant le secret de Praxitèle, le rassura sur cette fausse alarme, et demanda le Cupidon, qu'elle obtint. Ce sculpteur a souvent répété les mêmes sujets quand ils flattaient son imagination, car, les auteurs parlent d'un autre Cupidon; il a fait aussi plusieurs Vénus. — Les habitants de l'île de Cos avaient demandé une statue de Vénus à Praxitèle : il en fit deux, entre lesquelles il leur offrit de choisir pour le même prix. L'une était nue, l'autre voilée. La première l'emportait infiniment sur la seconde. Ceux de Cos donnèrent la préférence à la dernière, ne voulant pas introduire dans leur ville des images capables de produire de trop vives impressions sur la jeunesse. Les Gnidiens achetèrent avec empressement la Vénus rebutée, qui fit depuis la gloire de leur ville. Elle passe pour la plus belle Vénus de Praxitèle. On dit que, pour la rendre parfaite, il lui avait donné le sourire séducteur de Cratina, celle de ses maîtresses

qu'il affectionnait le plus. Les Gnidiens, jaloux de posséder un si rare trésor, le placèrent dans leur temple et l'adorèrent. C'est de cette statue fameuse que Pline a dit qu'un jeune homme, ayant conçu pour elle une passion violente, se cacha dans le temple pendant la nuit, afin de pouvoir la palper à son aise sans être vu. Le temple qui la renfermait était ouvert de tous côtés, en sorte qu'on pouvait la voir en tout sens : la déesse paraissait se prêter elle-même à cette disposition, tant sa figure était admirable, sous quelque aspect qu'on la considérât : son attitude ajoutait encore à l'illusion. Elle attirait continuellement une foule de curieux. Enfin, elle obtint sans réserve l'admiration d'un peuple qui perfectionna tous les arts ; d'un peuple entouré de chefs-d'œuvre en tout genre, et qui respirait véritablement l'air du beau. Les poëtes, les historiens et les orateurs de la Grèce et de Rome l'ont célébrée à l'envi : on lit dans l'*Anthologie* un ingénieux éloge, finement traduit en notre langue par Voltaire et l'abbé Arnaud. La traduction de Voltaire a été imprimée dans un article des *Annales*, où il est question de Vénus. Voici celle de l'abbé Arnaud :

> Cypris passait à Gnide, elle y trouva Cypris :
> O ciel! dit la déesse émue,
> Quel objet se présente à mes regards surpris!
> Aux yeux de trois mortels j'ai paru toute nue :
> Adonis, Anchise et Pâris;
> Mais Praxitèle, où m'a-t-il vue?

On raconte que Praxitèle fut épris de son propre ouvrage, et qu'après avoir vendu sa statue aux Gnidiens, il la leur demanda en mariage. Sans accepter son offre, dit Pline, les Gnidiens ne furent pas fâchés de l'amour insensé de l'artiste, estimant que cela faisait honneur à la beauté de leur déesse, et la rendait plus célèbre dans le monde. — Il y a au musée du Louvre une Vénus fort belle : on y lit le nom de Praxitèle; selon toutes les apparences, ce n'est qu'une imitation du chef-d'œuvre ; mais je ne suis pas éloigné de penser que la statue découverte à *Milo*, l'une des îles de l'Archipel, offerte à Louis XVIII par le marquis de Rivière, son ambassadeur, et placée au même musée, salle des *Fleuves*, au bas de laquelle M. Quatremère a fait graver ces mots : *Venus Victrix*, ne soit la *Vénus de Cos*, que Praxitèle avait aussi sculptée d'après Phryné. Celle-ci est colossale ; son attitude a quelque chose d'héroïque et de sévère. La tête respire la noblesse, commande le respect, et n'inspire pas la volupté. Sa position, à la première vue, ne paraît pas appartenir à Vénus. Il est vrai, cependant, que Praxitèle, si elle est de sa main, en drapant la partie inférieure de la statue, aurait eu l'intention, si l'on en juge d'après l'expression du visage, de nous présenter la déesse sous un aspect imposant, et dans la force de l'âge, de son corps ; et cela pour l'opposer à celle de Gnide. Quoi qu'il en soit, le sein est d'une beauté rare, et d'une forme peu ordinaire ; on n'ose y porter la main, dans la crainte de sentir la chair palpiter sous les doigts et de profaner l'image de la divinité qu'elle représente. Il n'y a que Praxitèle qui ait pu produire ce chef-d'œuvre : en le voyant, on voudrait lui appliquer ce que Lucien, dans son *Dialogue des Amours*, dit de la statue de Gnide. — « Après avoir considéré longtemps, et avec plaisir, les plantes et les arbustes qui bordent les avenues du temple de Gnide, nous y sommes entrés; au milieu s'élève la statue de la déesse, ouvrage admirable, exécuté en marbre de Paros, de la main de Praxitèle : un doux sourire est sur ses lèvres; nul vêtement ne voile ses charmes ; l'art a fait disparaître la dureté de la matière ; dans toutes les parties de ce beau corps, le marbre a la souplesse et le sentiment de la chair. O Mars ! ô le plus fortuné des dieux ! ô toi... ici, je m'arrête. »

Il y eut du temps de Cicéron un autre sculpteur du nom de Praxitèle, ou plutôt *Pasitèle*. Il représenta, ciselé en argent, le célèbre acteur Roscius au moment où sa nourrice le trouva dans son berceau entouré d'un serpent. Riccoboni l'a confondu avec le fameux Praxitèle de la grande Grèce. Celui-ci eux deux fils qui pratiquèrent la sculpture comme leur père. Pausanias fait mention d'une statue de la déesse *Enyo* ou Bellone, et d'une autre de *Cadmus*, qu'ils exécutèrent en commun. L'un d'eux se nommait Céphissodore ou Céphissodote ; il était l'auteur du *symplegma* d'Éphèse, ou du groupe de deux athlètes qui s'entrelaçaient à la lutte. ALEX. LENOIR.

PRÉADAMITES, nom donné aux hommes ou aux générations qu'on suppose avoir vécu dans les temps antérieurs à Adam, dans l'hypothèse toutefois où l'existence du monde remonterait à une époque antérieure à celle que lui assigne la relation de Moïse. C'est sur une supposition semblable qu'on a essayé de bâtir différents systèmes, et notamment celui de Isaac Peyrer (1655), qui prétendit que les païens tiraient leur origine des préadamites, et les Juifs d'Adam et d'Ève. Enfin, on a été jusqu'à citer certaines productions qui auraient appartenu à un monde préadamite. DICT. DE LA CONVERSATION.

PRÉBENDE. Ce mot se confondait ordinairement avec *chanoine canonicat*. Néanmoins, dans le droit canonique, il y avait quelque diffé-

rence. La prébende était un droit qu'avait un ecclésiastique, dans une cathédrale ou collégiale qu'il desservait, de percevoir certains revenus et de jouir de certains droits : elle était ainsi appelée *à præbendo*. La chanoinie, au contraire, était simplement un titre ou qualité spirituelle, indépendante de cette prestation, ou de ce revenu temporel. Il résultait de là que la prébende pouvait subsister sans le canonicat, tandis que la chanoinie était inséparable de la prébende. Dans la cathédrale de Chartres, il y avait des prébendes réservées à des laïques, particulièrement à des personnes de naissance. — *Prébendiers, prébendés,* chanoines jouissant des revenus d'une prébende. Ils avaient la préséance sur les chanoines honoraires. On donnait aussi ce nom à certains pauvres que les églises nourrissaient. A Saint-Thomas de Cantorbery, quand venait l'heure de tierce, deux aumôniers servaient cent de ces pauvres. L'abbé B. M.

PRÉCAUTION, ce qu'on fait par prévoyance, pour ne pas tomber en quelque inconvénient, pour éviter quelque mal. Scarron a fait une nouvelle de la *précaution inutile* contre l'infidélité des femmes. C'est aussi le second titre du *Barbier de Séville,* cette œuvre dramatique sans modèle, ce tableau de mœurs si piquant du dernier siècle. *Précaution* signifie aussi *circonspection, ménagement, prudence*. Les mystères de la religion, dit Bossuet, sont des matières délicates qu'il faut traiter avec beaucoup de sagesse et de *précaution*. Les *précautions oratiores* sont des moyens adroits qu'un orateur emploie pour se concilier la bienveillance de ses auditeurs, ou pour affaiblir des préventions qui seraient contraires à l'objet qu'il se propose. X.

PRÉCÉDENT, terme appartenant spécialement à la langue de la politique et à celle de la jurisprudence, et qui signifie, comme le mot le dit, la manière dont on a agi précédemment dans une occasion pareille. Ainsi, lorsqu'un cas extraordinaire se présente, soit dans la conduite des affaires, soit dans la diplomatie, soit dans les assemblées délibérantes, soit dans les tribunaux, etc., on recherche, pour se guider, les moyens qui auraient été déjà mis en pratique en pareille occurrence, et l'on s'appuie sur les précédents pour tenir telle ou telle conduite. Si la position est tout à fait nouvelle, et que l'on agisse d'une manière particulière, on crée un précédent. X.

PRÉCEINTE. (*Marine.*) Ce sont de fortes pièces de charpente, qui lient le vaisseau en dehors, et qui lui servent de *ceinture;* leur épaisseur est toujours un peu plus forte que le double de celle du bordage de la carène. La tonture que l'on donne aux *préceintes* donne de la grâce au vaisseau qu'elles entourent. On a soin de ne pas les faire passer dans les sabords, pour qu'elles ne soient pas coupées, et qu'elles puissent conserver toute leur force. La première *préceinte* se place sur le fort du vaisseau, aux maîtres couples, en s'élevant par ses extrémités jusqu'à l'étrave et l'étambot; tous les bordages que l'on place en dessous vont en diminuant d'épaisseur d'un quart de pouce, jusqu'à ce qu'ils soient réduit à l'épaisseur du bordage de carène. Cette première préceinte continue de même épaisseur, en remontant, jusqu'à ce qu'elle rase le bas des sabords les plus de l'avant et de l'arrière du vaisseau, sans les couper; de sorte que c'est cette première pièce qui règle la tonture des *préceintes*. Les secondes *préceintes* sont parallèles aux premières, et placées entre les sabords des deux batteries; elles sont d'une épaisseur moindre, il en est de même des troisièmes *préceintes* que l'on place au-dessus de la seconde batterie. Ces différents rangs de *préceintes* sont ordinairement peints d'une couleur foncée, et leurs intervalles d'une couleur claire, ce qui permet de reconnaître de loin le nombre des batteries ou de ponts d'un vaisseau. DUB...

PRÉCEPTE, règle, leçon, maxime, enseignement, principe des arts et des sciences, ce qu'il faut savoir pour y réussir. Aristote a donné des *préceptes* de logique, de morale, d'éloquence, de poésie. Les *préceptes,* dit Nicole, deviennent si présents par l'exercice qu'on les pratique sans avoir besoin d'en repasser toute la suite et d'y faire attention. Boileau lui-même ajoute : La contrainte des *préceptes* affaiblit et dessèche l'esprit.

PRÉCEPTE signifie aussi commandement, et, en ce sens, il ne se dit guère que des commandements de Dieu, des commandements de l'Église, de ce qui nous est ordonné par l'Évangile. Les *préceptes* de la loi se réduisent à aimer Dieu de tout son cœur et le prochain comme soi-même.

PRÉCEPTEUR, celui qui est chargé de l'instruction et de l'éducation d'un enfant, d'un jeune homme. Bossuet fut le précepteur du dauphin, et Fénelon le précepteur du duc de Bourgogne. — Il se dit par extension de tous ceux qui instruisent les autres. Dans l'apologue, les animaux sont les *précepteurs* des hommes. DICT. CONV.

PRÉCESSION DES ÉQUINOXES. (*Astronomie.*) C'est le mouvement rétrograde et inégal des points équinoxiaux, sur l'écliptique. Ce mouvement résulte de l'attraction du soleil et de la lune sur le sphéroïde aplati de la terre; si la

terre était parfaitement sphérique cette attraction agirait également sur les diverses parties de sa surface, et il n'y aurait pas de *précession;* les équinoxes répondraient toujours aux mêmes points de l'écliptique, et les longitudes des étoiles seraient invariables, en supposant qu'il n'y ait pas d'autres causes de perturbations. Le renflement de la terre vers l'équateur est donc cause que les longitudes des étoiles varient d'environ 50″ par année; il en résulte en outre pour l'équateur un mouvement circulaire autour de l'axe de l'écliptique, auquel correspond en même temps un mouvement conique de son propre axe autour de ce dernier; de sorte que les pôles de l'équateur décrivent autour des pôles de l'écliptique des courbes *épicycloïdales* dont les amplitudes sont dues au mouvement de l'axe de l'équateur s'appprochant et s'éloignant alternativement de celui de l'écliptique.

La *précession des équinoxes* a pour effet général, de faire décrire à la principale étoile du *Bélier* pris pour origine des longitudes un arc de l'écliptique de 50″,1 par an; et comme ce mouvement est rétrograde le point équinoxial vient à la rencontre du soleil, qui ne doit décrire sur l'écliptique qu'un arc de 359° 59′ 9″ 9, pour se retrouver à l'équinoxe. *L'année tropique* est donc plus courte que *l'année sidérale* de *vingt minutes et vingt secondes.*

Si le mouvement du nœud était uniforme, le point équinoxial parcourrait le cercle entier de l'écliptique dans une période d'environ 25,867 ans; mais la *précession* éprouve des inégalités qui feront varier cette période dans la suite des siècles. Depuis l'invention du zodiaque, les points équinoxiaux ont rétrogradé d'environ 30°, de sorte que les signes ne correspondent plus avec les constellations dont ils portent les noms. DUB...

PRÊCHE, se dit des sermons que les ministres de la religion protestante prononcent dans leurs temples. On s'en sert aussi pour désigner le lieu où les protestants s'assemblent pour l'exercice de leur culte. Les seigneurs protestants hauts justiciers avaient droit de prêche dans leurs terres. On abattit tous les prêches en France lors de la révocation de l'édit de Nantes. Ce mot vient par métathèse de l'hébreu *parasch*, qui signifie *exposuit*, parce qu'il s'y fait une exposition de la Bible, ou plutôt du latin *prœdico*. Les réformés ne l'emploient ni dans l'un ni dans l'autre sens; et si ce n'est quand il s'agit du *prêche dans le désert* au temps des persécutions, ils le regardent comme un terme injurieux que leur jettent les catholiques. Ils disent dans le premier cas, *sermons*, *discours*, et *temple* dans le second. DICT. DE LA CONV.

PRÊCHEURS (FRÈRES). *Voy.* DOMINICAINS.

PRÉCIPITÉ. Quand, en chimie, on met en contact une substance dissoute dans un liquide avec une autre substance composée, également en dissolution, il peut arriver que les combinaisons changent. La nouvelle substance ajoutée peut s'emparer d'un élément de celle qu'on met en contact avec elle et éliminer par conséquent l'autre élément; de ce déplacement il peut résulter un précipité insoluble, parce que la nouvelle combinaison formée sera elle-même insoluble, ou que l'élément éliminé le sera, ou même parce que tout deviendra insoluble. C'est là ce qu'on appelle en chimie un *précipité*. Donnons un exemple du précipité simple. Du sous-carbonate de potasse en dissolution dans l'eau étant versé dans du nitrate de baryte en dissolution dans l'eau, l'acide carbonique de l'alcali se portera sur la baryte et se précipitera avec elle sous forme de carbonate de baryte très-insoluble, tandis que la potasse rendue libre s'emparera de l'acide nitrique du nitrate de baryte est restera avec lui en dissolution dans la liqueur. Il est bon d'avertir que les précipités sont rarement purs; souvent une partie du précipitant est entraînée avec eux. PELOUZE père.

PRÉCIPUT (de *prœcipere,* prendre d'avance). On appelle ainsi le droit qu'a le survivant des époux, en vertu d'une clause très-fréquente dans les contrats de mariage, de *prélever* une certaine partie des biens de la communauté, avant qu'elle soit partagée. Ce mot désigne encore la disposition faite au profit d'un héritier présomptif, pour qu'il prélève une certaine somme ou une certaine chose, indépendamment de la portion que la loi lui défère dans la succession. Les dons et legs faits par *préciput* ne peuvent excéder la portion disponible; ils peuvent être retenus même par l'héritier qui renonce à la succession. E. REGNARD.

PRÉCOCITÉ, se dit d'une maturité rapide ou qui devance l'époque ordinaire chez l'homme, les animaux et les végétaux, comme s'ils étaient cuits à l'avance, *prœ coctus*. — Cette hâtiveté, qui semble se dépêcher d'atteindre la plénitude de l'existence, et d'en conquérir les avantages, a pour résultat nécessaire d'en raccourcir la durée. On a dit des femmes, dont la puberté précède toujours celle du sexe masculin, *citius pubescunt, citius senescunt;* les signes de la vieillesse anticipent chez elles plus tôt aussi que chez l'homme. Plusieurs causes contribuent à la précocité de la végétation et de l'accroissement

dans le règne végétal comme dans le règne animal. Ce sont, 1° une certaine mollesse des tissus qui se prête facilement à la croissance; 2° la chaleur qui sollicite tous les mouvements fonctionnels de l'organisme; 3° l'abondance des nourritures ou engrais, 4° le raccourcissement de la taille résultant des floraisons anticipées ou des jouissances prématurées : ses causes peuvent agir séparement ou simultanément. — La mollesse des tissus fait que les femelles d'animaux atteignent plus tôt leur nubilité que les mâles, surtout sous des cieux ardents. Il en est ainsi dans les végétaux : ceux dont la texture est spongieuse, comme les liliacées (le *galanthus nivalis*) fleurissent dès les premiers jours du printemps, au lieu que les arbres à tissu compacte (le chêne, etc.) ne végètent que tardivement. En effet, des fibres dures, serrées, étant peu perméables aux séves, ne s'ouvrent que difficilement. C'est pourquoi les êtres tardifs ont une plus longue existence, ou s'usent lentement. Il en est tout autrement des gros arbres mous (le *baobab*, de la famille des *ceiba*, voisine des *malvacées*); ils doivent croître et fructifier assez rapidement, et leur vie ne peut être très-prolongée, non plus que celle des gros animaux à chair mollasse; les baleines, les éléphants et rhinocéros, hippopotames, cochons, etc. Ce qui le prouve, c'est que ces espèces sont plus tôt pubères que l'homme, et ainsi moins vivaces que lui malgré leur masse. Atteignant rapidement leur faîte de croissance, il faut qu'elles engendrent et meurent bientôt. La chaleur est un agent plus puissant encore de *précocité;* elle seule suffit pour hâter la maturation de toutes les végétations, car c'est par son moyen qu'on se procure d'abord les primeurs et hâtivetés des serres, en fruits et en légumes de tant de sortes, pour les tables opulentes. Toutefois, la richesse n'a d'autre avantage que de se rassasier d'aliments insipides ou imparfaits. Si ces productions offrent plus de tendreté dans leur texture, les sucs n'en sont pas suffisamment élaborés; toute précocité, au physique comme au moral, est une prématurité. — Un fait remarquable le démontre. L'observation attribue le peu d'intelligence des nègres à la prompte ossification de leur crâne, exposé sans cesse aux rayons du soleil d'Afrique. De là vient, ajoute-t-on, l'étroitesse de leur boîte crânienne, le rétrécissement de leur cerveau. En même temps, la chaleur du climat, hâtant leur puberté, les transporte dans la carrière des plus ardentes voluptés. D'ailleurs, la constitution du nègre est plus précoce que celle du blanc, et par conséquent dure moins longtemps. On explique par la même raison ce développement brillant et prématuré des créoles et des hommes de couleur dans nos colléges, où ils précèdent les enfants d'Europe; mais ces succès s'arrêtent bientôt, et ne laissent ensuite que des esprits vulgaires, par l'ossification complète qui comprime l'essor des fonctions cérébrales. En effet, dans une croissance moins précipitée, les organes obtiennent le temps de se renforcer, de se mûrir lentement. Ils se complètent alors dans toutes leurs parties, acquièrent plus de perfection ou jouent avec plus d'ampleur et de liberté. — On voit ainsi les inconvénients d'une éducation trop hâtive, ou sollicitée par tous les moyens d'excitation, soit physique, soit morale, par des échauffants, café, spiritueux, et les nourritures ou boissons stimulantes, le travail trop intense ou trop assidu, les exemples ou spectacles qui animent l'émulation, etc. De là souvent des fièvres cérébrales mortelles; de là encore cette tension perpétuelle qui finit par user des ressorts trop tendres. Nous ne sommes point partisans de cette multiplicité de connaissances qu'on entasse le plus qu'on peut dans la cervelle de pauvres enfants, pour les faire raisonner en perroquets sur toutes choses devant leurs parents émerveillés de cette science prématurée. Mille preuves viennent démontrer ensuite que la plupart de ces prodiges, surchargés de couronnes universitaires, ne forment guère que des esprits sans nerf, sans caractère, dans l'âge viril, tel que ce rhéteur Hermogène, admirable de précocité pendant son enfance, puis devenu vieux fou dans sa vieillesse, comme s'il avait vécu à rebours. D'autres phénomènes, comme Blaise Pascal, succombent jeunes dans l'épuisement. On doit donc proportionner l'instruction à la force des individus, et surtout ne jamais devancer l'âge pour les connaissances relatives à la reproduction, de toutes les plus pernicieuses, comme nous l'exposerons plus loin, par leur abus. — L'abondance des nourritures est un moyen de précocité qui hâte efficacement la végétation. Non-seulement les engrais spéciaux, animalisés, les *composts* excitants, tels que les urates de chaux, les cendres et autres éléments salins, sollicitent fortement la croissance des plantes, mais les procédés de taille, les suppressions de branches gourmandes ou de feuillage superflu font encore refluer la séve vers les fruits ou les parties du végétal qu'on veut multiplier davantage. C'est encore ainsi que la castration, l'amputation de certains organes, chez les animaux, tourne au profit de leurs autres parties : alors s'obtiennent des productions plus

hâtives ou perfectionnées. — Car l'abondance seule d'aliments peut bien agrandir la stature chez les animaux et les plantes, les rendre procères ou même gigantesques, et par là tardifs ou lents à se développer : c'est ce qu'on remarque sous des cieux froids ou tempérés. Les arbres en plein vent, les espèces volumineuses, restent généralement attardées en comparaison des races naines, en espalier, des individus ramassés en leur courte épaisseur. La raison en est évidente : les hommes de grande stature, tels que les aninaux et les végétaux de vastes dimensions, dans leur espèce, ont besoin d'une nutrition plus abondante et prolongée avant d'atteindre leur état de perfection ou de maturité que les individus de taille courte. C'est donc quelquefois en étêtant les arbres à fruits, en émondant les trop hautes tiges, en enlevant des feuilles, des branches aux plantes, qu'on oblige les organes de fructification à se développer avant la parfaite croissance des autres parties. C'est encore en soustrayant cette alimentation trop abondante, qui ne sert qu'à des parties luxuriantes, qu'on détermine la précocité dans la floraison ou la fructification. Tels sont les procédés des jardiniers pour se procurer des espèces hâtives, indépendamment du concours de la chaleur dans des serres, des couches de tan, sous des cloches, des bâches, etc. Ainsi, en général, les espèces précoces sont naines, les tardives appartiennent aux races gigantesques ou livrées à l'état de nature, poussant surtout en bois ou en chair. — La domestication des animaux, la civilisation de l'homme en général, ont pour résultat de hâter la précocité ou le développement reproductif, comme l'horticulture, qui a le même effet sur les végétaux. D'ailleurs, la vie sociale procure aux bestiaux une nourriture abondante, égale, avec la chaleur des étables, loin des intempéries de l'atmosphère : c'est pourquoi ces animaux deviennent plus féconds et plus tôt pubères. La poule peut pondre et le chien engendrer presque en tout temps, comme l'homme, tandis que les facultés prolifiques ne s'éveillent qu'en la saison du rut chez ces êtres soumis, en l'état sauvage, à toutes les privations d'une nature inculte et avare. — De plus, le voisinage perpétuel des sexes, dans cette vie civilisée, leurs relations habituelles, l'éveil de l'instinct reproducteur par l'éducation, par l'exemple, par le spectacle de l'amour, tout sollicite cette fonction. Il en résulte que les sociétés les plus civilisées deviennent malheureusement, pour l'ordinaire, les plus précoces dans toutes les jouissances. On se hâte de les cueillir dans la fleur, on recherche des primeurs non mûres encore, et ces *déflorations* avant l'âge ne satisfont que la vanité, puisqu'elle ne sont pas avouées par la nature dans sa perfection : c'est ainsi qu'on force, qu'on ravage les plaisirs plutôt qu'on n'en jouit avec plénitude. — Ainsi, voyez quelle triste racaille d'individus frêles, chétifs, rabougris, malingres, pullulent dans ces cités de luxe, ces capitales de la débauche, où fermentent les vices et la misère à côté de l'opulence, où les ateliers des arts ne sont que la promiscuité des sexes à peine sortis de l'enfance. Là germent toutes les corruptions avec les maladies (la syphilis, les scrofules, la gale, etc.), et quand on voit sortir de leurs hideux galetas ces légions de canuts cagneux, bossus, petits et contrefaits, c'est autant l'influence pernicieuse de ces jouissances anticipées entre les sexes que celle d'un air impur et des métiers malfaisants, qui déforment toute cette population. — Il est bien manifeste que rien n'accourcit la taille et ne hâte plus le développement reproductif que la précocité des générations. En voici la preuve : pour obtenir ces petits chiens bichons, si recherchés à quelques époques, l'on choisit d'abord des espèces de petite taille, on les accouple de très-bonne heure, avant leur parfaite croissance ; les petits qui en viennent sont également accouplés avec les plus jeunes qu'on peut employer, et ainsi pendant plusieurs générations avant leur accroissement complet. Il en résulte des races extrêmement mignonnes, mais frêles, délicates et précoces elles-mêmes, parce que la vie de ces chiens nains est raccourcie et prompte. — Voilà donc le résultat inévitable de la précocité, tandis que le plus grand retard dans l'acte reproducteur, chez les individus arrivés à leur parfait développement, et restés chastes, procure des individus robustes, tardifs, mais de longue résistance de vie. C'est ainsi que brillèrent les anciens Germains, tant célébrés par Tacite, si grands de taille, si redoutables à la guerre, et chez lesquels il était honteux d'approcher des femmes avant vingt ans. Peuples dégénérés, ne vantez pas votre précocité ! tant de funérailles prématurées aujourd'hui, tant de talents avortés, tant de petits génies étouffés d'abord dans les délices, attestent assez vos vices et votre prompte caducité. A peine êtes-vous nés, et vous vous hâtez d'assouvir toutes les jouissances ; mais, êtres avortés et sans force, vous n'êtes parfaits en rien : vous vous fanez comme l'herbe avant sa fleur ! C'est perdre l'existence que de vouloir trop l'exploiter : *et propter vitam vitæ sic perdere causas.*

J. J. Virey.

PRÉDESTINATION. (Église catholique.) Ce mot signifie à la lettre *destination antérieure*, mais, dans le langage théologique, il exprime le dessein que Dieu a formé de toute éternité de conduire par sa grâce certains hommes au salut éternel. Des Pères de l'Église l'ont appliqué tant à la grâce des élus qu'à la damnation des réprouvés; aujourd'hui, il ne se prend qu'en bonne part. C'est sous ce point de vue que saint Augustin et saint Thomas l'ont traité avec toute la supériorité de leur génie. Il n'est point de question théologique sur laquelle on ait écrit davantage et avec plus de chaleur. D'un côté, les augustiniens, vrais ou faux, et les thomistes, tiennent pour la prédestination absolue et antécédente; de l'autre, les molinistes ou congruistes sont pour la prédestination conditionnelle et conséquente. Pour les premiers, le choix que Dieu fait de certaines créatures pour les rendre éternellement heureuses est absolument gratuit; il précède la prévision des mérites, et n'a d'autre motif que la volonté de Dieu. Pour les seconds, la prédestination n'est fondée que sur la prévision des mérites, c'est-à-dire sur la connaissance que Dieu a que telle ou telle personne fera, avec le secours de la grâce, les bonnes œuvres nécessaires pour mériter la gloire éternelle. Cette question fut vivement débattue au concile de Trente entre les franciscains et les dominicains; l'assemblée s'abstint de prononcer, se bornant à condamner la doctrine des protestants (*voy.* plus bas PRÉDESTINATION CHEZ LES PROTESTANTS). — Les musulmans croient à la prédestination sans aucune réserve et de la manière la plus absolue. L'abbé B. M.

PRÉDESTINATION (chez les protestants), terme de théologie plutôt scolastique que chrétien, et qui résume l'idée principale et toutes les conséquences de la théorie philosophique de la prescience et de la fatalité. Comme la raison humaine est entièrement impuissante pour éclaircir l'antinomie formelle qui existe entre la prescience divine et la liberté de la créature, il n'est pas surprenant que l'on ait plus disputé sur ce dogme que sur tous les autres réunis. Calvin, qui s'était pénétré, comme la plupart des autres réformateurs, des idées d'Augustin, chercha à trancher le problème dans son célèbre *Traité de l'institution chrétienne,* où il fit des efforts inouïs pour démontrer que le décret de la prédestination est absolu et immuable; que Dieu sauve seulement ceux qu'il a résolus de sauver de toute éternité, et que, par conséquent, les élus ne peuvent déchoir de leur assurance de salut. Ces dogmes révoltants, pour la raison et pour la morale, furent en vain confirmés et même fulminés par le concile de Dordrecht. Depuis deux siècles, au moins dans les Églises françaises, la prédestination absolue a vu diminuer progressivement le nombre de ses disciples, qui, de nos jours, constituent plutôt une exception qu'une règle dans l'Église nationale. Toutefois, en Angleterre et aux États-Unis, plusieurs sectes sont restées fidèles aux idées primitives de Calvin. Cette persistance a même amené une rupture grave dans la grande société méthodiste; une branche, celle que fonda Charles Whitefield, professa la prédestination absolue, tandis que le tronc principal, qui reconnaissait Wesley pour chef, embrassa franchement l'arminianisme. Nous ne saurions nous arrêter à déduire ici les raisons qu'on peut produire soit pour, soit contre la doctrine de l'élection absolue; ce serait rentrer dans des controverses ardues, qui, heureusement, n'inspirent plus aucun intérêt aujourd'hui. En France, soit du haut de la chaire, soit dans les académies théologiques, on ne prêche et on n'enseigne plus la prédestination; nous ajouterons seulement que ce dogme, qui se confond presque avec le fatalisme des anciens, semble être destiné dans tous les temps à troubler la paix des communions chrétiennes, puisque les décrets ambigus du concile de Trente, pas plus que les canons formels du synode de Dordrecht, n'ont pu prévenir les disputes intarissables auxquelles il a donné naissance. C. COQUEREL.

PRÉDICATION, action d'annoncer la parole de Dieu en public, faite par un homme revêtu d'une mission légitime. On appelle proprement *prédications* les discours qu'on adresse aux infidèles pour leur annoncer l'Évangile, et *sermons* ceux qu'on adresse aux fidèles pour nourrir leur piété et les exciter à la vertu. Le *prédicateur* est celui qui prêche, qui annonce en chaire la parole de Dieu, les vérités de l'Évangile. Il se dit par extension de celui qui publie de vive voix ou par écrit certaines doctrines bonnes ou mauvaises. *Prédicant,* dénomination jetée par dénigrement au ministre de la religion protestante dont la fonction est de prêcher. — Dans les premiers siècles de l'Église les évêques seuls annonçaient la parole de Dieu. A l'exemple de Jésus-Christ et de saint Paul, ils regardaient cette fonction comme la plus importante de leur ministère. Les premiers exemples que nous connaissions de prêtres chargés de prêcher sont ceux d'Origène, de saint Jean-Chrysostome, dans l'Église d'Orient, de saint Félix de Nole et de saint Augustin, en Occident. Aujourd'hui dans l'Église romaine il faut être au moins diacre pour avoir

le pouvoir de prêcher. La fonction respectable de prédicateur demande non-seulement un talent naturel pour la parole, mais une connaissance très-étendue de la morale chrétienne, par conséquent une étude assidue de l'Écriture sainte et des ouvrages des Pères de l'Église, une connaissance suffisante des mœurs de la société, des passions et des vices du cœur humain, des moyens qui soutiennent la vertu et la piété, des dangers et des tentations auxquels elle succombent. Les pasteurs et les missionnaires qui ont joint à de longues études l'expérience que l'on acquiert dans le tribunal de la pénitence et dans la conduite des âmes, sont infiniment plus capables d'instruire et de toucher leurs auditeurs que de jeunes orateurs qui ne se sont munis d'aucun de ces secours. Mais comme cette fonction est en elle-même très-difficile, il est nécessaire de s'y exercer de bonne heure; on ne doit donc pas blâmer les premiers essais de ceux qui entrent dans cette carrière lorsqu'ils donnent lieu d'espérer qu'ils se perfectionneront dans la suite. On demandait à saint Jean d'Avila, l'apôtre de l'Andalousie, des règles sur l'art de prêcher : « Je ne connais, répondit-il, d'autre art que l'amour de Dieu et le zèle pour sa gloire. ». L'abbé B. M.

PRÉDICATION (PROTESTANTE). On sait que le discours oral prononcé par le ministre forme la partie, sinon la plus essentielle, au moins la plus développée du culte protestant. Il en est résulté que l'art de prêcher ou de composer et de réciter un sermon a dû être cultivé et enseigné avec le plus grand soin dans les établissements religieux de la religion réformée. En France, la prédication protestante a suivi les phases du temps et de la littérature dominante. D'abord âcre et subtile, ensuite élevée et véhémente, enfin douce et remplie peut-être de trop d'onction, elle nous offre très-exactement tour à tour le caractère de l'époque orageuse de la réforme, de l'ère classique de Louis XIV, et de la langueur religieuse du XVIIIe siècle, où le dogme fut annulé par la morale. On peut citer, pour exemple de ces trois types, les sermons de Calvin, ceux de Jacques Saurin, et, presque de nos jours, ceux du pasteur Cellerier père, de Genève. Lorsque les Églises protestantes françaises formaient un corps uni et compacte, régi par une discipline uniforme sur laquelle des synodes veillaient avec sévérité, les prédications étaient assujetties à des conditions qui nous semblent un peu étranges aujourd'hui, mais dont les dispositions sont toutefois extrêmement sages. Les ministres étaient avertis « de s'abstenir de toute façon d'enseigner étrange et non convenable à édification; » ils ne devaient point prêcher « sans avoir pour sujet de tout leur propos un texte de l'Écriture sainte, et de ce texte ils devaient prendre et exposer le plus qu'il leur serait possible, « s'abstenant de toutes amplifications non nécessaires, de digressions longues et sans occasion, d'un amas de passages de l'Écriture hors le besoin, et d'un récit vain de diverses expositions; » il leur était ordonné de plus « de n'alléguer que bien sobrement les écrits des anciens docteurs, et beaucoup moins les histoires et auteurs profanes (Discipl., c. 1. § 12). » Dès l'année 1603, le synode national de Gap sentit la nécessité de mettre un frein à l'éloquence désordonnée de quelques prédicateurs, et il fit à ce sujet une singulière injonction « contre ceux qui, en s'éloignant des expositions conformes à la parole de Dieu, se laissent emporter à celles des Pères ou scolastiques, s'étendant en allégories entremêlées de discours philosophiques, et produisant les passages des Pères dans la chaire, et outre ceux qui, en temps de carême, prennent les mêmes textes que ceux des prédicateurs du papisme. » Plus tard, en 1617, sous Louis XIII, il fut défendu « à tous pasteurs de prêcher leurs propres sentiments sur des matières politiques (*Syn. nat.* de Vitré). » En 1637, la cour crut devoir donner des conseils du même genre aux Églises protestantes françaises; le conseiller d'État de Saint-Marc, commissaire du roi auprès du synode d'Alençon, déclara que l'intention du roi Louis XIII n'était pas de souffrir que dans les sermons le gouvernement fût accusé de quelque mauvais dessein contre la religion réformée, ni qu'en parlant du pape et de la religion romaine les termes d'idolâtrie et d'antechrist fussent employés; le synode répondit qu'il serait enjoint à tous ministres de ne se servir d'aucune expression choquante, mais qu'aussi ceux de la religion romaine devraient être exhortés à ne plus adresser aux Églises « des outrageants reproches, » comme ils le faisaient habituellement; le même synode défendit aux ministres de s'occuper des *questions curieuses,* ni de disputer contentieusement, ni de proposer de nouvelles matières de controverse. Dès la seconde année du règne de Louis XIV, l'esprit de sévérité commençait à poindre par la direction des conseils officiels que le commissaire du roi donnait, en 1644, au synode de Charenton : le commissaire déclara que la cour n'entendait point que les ministres parlassent du pape avec mépris, ni qu'ils dissent que les cérémonies de l'Église catholique étaient d'invention hu-

maine. Mais revenons à notre sujet, qui est l'esquisse historique des caractères de la prédication protestante, en faisant connaître, d'après Moïse Amiraut, les traits distinctifs du bon prédicateur de son temps, lorsque la bonne école florissait dans tout son éclat. Ce célèbre et savant ministre, dans son *Apologie pour ceux de la religion*, qu'il publia, en 1648, à une époque où les grandes controverses commençaient et semblaient préluder aux lois persécutrices de la fin du siècle, détermine ainsi les qualités de l'orateur sacré de sa communion. Il veut que le ministre, après une préface ou exorde accommodée à son texte, explique son sujet le plus exactement qu'il lui sera possible, « se tenant serré aux paroles et intentions de son auteur, sans se laisser emporter en des digressions inutiles, ni à des narrations d'histoires hors de propos, ni à des amplifications pédantesques, ni à beaucoup de citations d'anciens auteurs, de quelque nature qu'ils soient, et se contente d'illustrer, de confirmer et d'expliquer ce qu'il se propose par passages de la parole de Dieu et par les raisons qui s'en déduisent. » S'il se présente quelque controverse à traiter, Amiraut exige que le prédicateur « s'y applique modestement, sans autres passions que celles qui sont permises par les lois de dispute, et que la véhémence ordinaire de la passion donne. » Il conseille encore de ne point insulter aux personnes avec qui le démêlé existe, ni même au dogme que le discours tend à réfuter. Nous ne pouvons résister à l'envie de citer le passage suivant, qui donne une haute idée de la manière d'Amiraut, et qui renferme un résumé d'excellents conseils où se peint avec tant de fidélité le bon prédicateur protestant, tel que ce célèbre ministre se le représentait : « Toute la prédication doit se faire avec une simplicité et une gravité digne de la sainteté de l'action et du sujet qui s'y traite ; sans gestes de bateleur ou de charlatan, sans contenance de bouffon ni d'hypocrite, sans affectation d'éloquence ni de vaine érudition, sans marques de vanité, sans ostentation et sans parade. De sorte que, s'il y paroît quelque grâce ou quelque véhémence dans la prononciation, c'est l'excellence du sujet et la nature du prédicateur qui la donnent. S'il y a quelques fleurs en son langage et quelques ornements en son propos, on les y voit naître d'eux-mêmes, et non y être amenés de loin ; et quoiqu'on n'y vienne point sans préméditation, l'action est toujours pleine d'autant de simplicité et autant éloignée de la magnificence de l'art que si elle étoit impréméditée. » Ce tableau, mis en regard de plusieurs dispositions disciplinaires que nous avons rapportées plus haut, pourra servir à donner une légère idée des qualités que les plus savants connaisseurs exigeaient chez les prédicateurs de leur communion, à l'époque qui précéda les mesures désastreuses de la révocation de l'édit de Nantes, et lorsque les protestants français jouissaient encore d'une organisation régulière et avaient leurs écoles et leurs académies. — L'époque des Églises du désert, qui s'étend depuis l'an 1685 jusqu'à l'édit d'état civil accordé par Louis XVI, n'a laissé que peu de monuments d'éloquence religieuse ; de sorte que nous arrivons, par une transition un peu brusque, à l'état de la prédication protestante d'aujourd'hui. Nous nous permettrons d'en dire un mot seulement. Il est clair qu'elle s'est ressentie de l'espèce de désordre qui suit l'abandon de tout lien officiel et de toute unité légale. L'Église de France a perdu son ancienne forme presbytérienne pour arriver à la forme congrégationaliste, c'est-à-dire où chaque Église, quoique unie d'esprit et de foi avec toutes les autres, est par le fait indépendante et maîtresse d'elle-même. Il en est résulté que chaque ministre prêche à peu près comme il lui plaît personnellement de prêcher. Toutefois, en cette matière comme en une foule d'autres, la liberté n'a point engendré l'anarchie. Les dissidences de prédication se réduisent à peu de chose. Les uns se montrent paresseux à composer, et reproduisent trop souvent les mêmes discours ; les autres occupent la chaire, ou trop longtemps, ou trop peu, ce qui amène, quant à l'auditoire, des inconvénients réels, mais opposés. Il y a en France aujourd'hui des ministres dont les sermons sont de pures dissertations morales, sèches et froides, sans trace de vie religieuse, et qui n'appartiennent au culte chrétien que par un texte pris au hasard et placé en tête. On en entend d'autres, au contraire, qui appuient exclusivement sur le dogme luthérien, qui recommande ouvertement le mépris et l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut, et qui encadrent leurs conseils en une langue mystique absolument inintelligible à tous autres qu'aux adeptes. — En général, on porte fort peu les matières politiques en chaire dans l'Église réformée française, et cette répugnance ne mérite que des éloges. Toutefois, il serait à désirer que les commémorations religieuses de la révolution de juillet fussent en général célébrées avec plus de ferveur ; malheureusement, le temple de l'Oratoire à Paris a donné, sous ce rapport, plusieurs exemples d'une déplorable nullité. En ce qui touche la manière de composer les sermons dans la France protestante aujour-

d'hui, il y a deux systèmes, celui de la composition écrite, confiée à la mémoire, et puis récitée, et celui de l'improvisation. Cette dernière méthode paraît gagner du terrain, soit par la nécessité de prêcher très-souvent devant des assemblées rustiques, soit par des influences de paresse, soit par la mode méthodiste, qui, remplaçant le style soutenu par un mysticisme exalté, n'a nullement besoin de rédiger les élans de son intarissable jargon. Il est facile de voir que le genre de l'improvisation sera funeste à l'art oratoire religieux. C'est trop prétendre à la fois que de vouloir soigner son style, son débit et ses gestes, sans préparation aucune. Quelques-uns de ces traits essentiels, sinon tous, sont forcément négligés, et le prédicateur tombe, ou dans une familiarité choquante, ou dans des efforts et des éclats non moins fatigants pour l'auditeur. Souvent aussi, les limites du temps sont violées, et on oublie trop souvent qu'une assemblée a presque toujours épuisé son attention au bout d'une demi-heure. Trop souvent aussi les ministres français semblent méconnaître la société au milieu de laquelle ils vivent, et tiennent leurs discours strictement renfermés en des généralités religieuses, qui ne s'appliquent pas le moins du monde aux besoins des esprits. Des sermons de ce genre sont fastidieux pour l'attention et nuls pour la pratique. C. Coquerel. mod.

PRÉDICTION, divination, oracle, prévoyance des événements futurs, prophétie. On ne doit point se fier aux prédictions d'almanachs. Les faiseurs de prédictions sont tombés depuis longtemps dans un discrédit complet. *Voy.* Devin, Oracle et Prophète.

PRÉFACE (en lat. *prœludium*). On nomme ainsi, dans le sens général, une sorte d'avant-propos, de discours préliminaire, placé en tête d'un livre pour en indiquer l'objet, l'ordre des matières, etc., et, plus ordinairement, pour prévenir favorablement les lecteurs en faveur de l'ouvrage et de l'auteur.

> Un auteur à genoux, dans une humble *préface*,
> Au lecteur, qu'il ennuie, a beau demander grâce...

dit Boileau. Il est, en effet, peu de préfaces qui ne soient ennuyeuses. On appelle aussi familièrement *préface* une espèce de petit discours ou de préambule qu'on fait avant d'entrer en matière : Je vous prie, venons au fait sans *préface;* laissons de côté toute *préface*. On nomme aussi *préface* cette partie de la messe qui précède immédiatement le canon, et qui commence au *sursum corda*. On trouve cette prière, qui sert de préparation à la consécration, dans les plus vieux sacramentaires, les plus anciennes liturgies; et l'usage en paraît remonter au temps des apôtres, suivant saint Cyprien, saint Chrysostome et quelques autres Pères de l'Église. On trouve dans le sacramentaire de saint Grégoire, des préfaces propres, comme des collectes, pour presque toutes les messes; on n'en a gardé que neuf dans le missel romain, mais les nouveaux missels des divers diocèses en contiennent de particulières pour toutes les grandes fêtes : ces préfaces ont été composées sur le modèle des anciennes. Dans le rit gallican ou gothique, la préface s'appelle *immolation;* dans le mozarabique *illation;* chez les Francs, anciennement, on la nommait *contestation*. Z.

PRÉFECTURE. Ce mot a une triple acception : il signifie la charge de préfet, le lieu où il siége, la durée de ses fonctions, la circonscription du pays soumis à sa juridiction. *Voy.* ci-après l'article Préfet.

Préfecture (style scolaire.) Lieu contigu aux salles d'étude dans les colléges, et où se tient le préfet des études. Les élèves en contravention aux règlements étaient mandés à la préfecture, mais seulement pour les fautes graves. Cet usage, établi chez les jésuites, a été conservé dans les colléges dirigés par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* Préfet des études.

Préfecture (gouvernement papal). *Voy.* Préfet de la signature de justice, Préfet apostolique et Préfet de la sacristie pontificale.

Préfecture, dans l'ancienne Rome, dans les Gaules, etc., etc. *Voy.* Préfet.

Préfecture (conseil de). *Voy.* Conseil.

Préfecture (conseil de Sous-). Ce conseil, appelé *conseil d'arrondissement*, ne s'assemble qu'une fois chaque année, et se compose de onze membres.

Préfecture (secrétaire général de). *Voy.* Secrétaire général.

PRÉFET DE CITÉ, magistrat chargé du gouvernement des villes qui avaient manqué de fidélité envers la république romaine. Ces villes, aussitôt qu'elles étaient rentrées sous la domination de Rome, étaient mises en préfecture. Il leur était quelquefois permis d'élire leurs magistrats municipaux et un receveur des fonds pour le service de la commune. Mais tout ce qui dépendait de l'administration de la justice et du gouvernement était du ressort du préfet.

Préfet des cohortes nocturnes. Ce magistrat commandait les troupes spécialement chargées de veiller à la sûreté publique et individuelle pendant la nuit, et surtout de prévenir et d'arrêter les incendies. Ce magistrat était en

outre juge des délits et crimes contre l'ordre public. Ses fonctions étaient à peu près celles des anciens prévôts de la maréchaussée en France.

Préfets de l'Égypte. Ils jouissaient de toutes les prérogatives et de l'autorité des proconsuls, et, par un privilége unique, ils ne cessaient, en cas de rappel ou de révocation, d'exercer leurs fonctions que lorsque leur successeur était entré à Alexandrie. Ils ne différaient des proconsuls que par les attributs extérieurs de leur charge. Ils n'avaient pas les honneurs des faisceaux et de la robe prétexte, bordée de pourpre. La plus importante de leurs fonctions était de fournir des blés aux magasins de Rome.

Préfet militaire ou *préfet des soldats*. Ces préfets romains étaient divisés en trois classes: 1° le *préfet* de la cohorte, qui n'avait d'autorité que sur la troupe qu'il commandait; 2° le *préfet* des camps, qui était exclusivement chargé d'asseoir et de fortifier le camp, de veiller à la conservation des tentes et des machines de guerre; 3° le *préfet* de la légion dont les attributions étaient plus étendues. Il était juge suprême de la légion, et, en l'absence du commandant en chef du corps, tous les officiers inférieurs étaient sous ses ordres. Il punissait ou faisait grâce à son gré. Il avait en outre l'inspection des armes, des chevaux et la direction de la police militaire.

Préfet du prétoire. Il commandait les cohortes chargées spécialement de la garde des empereurs, et qu'on appelait gardes *prétoriennes*. La préfecture du prétoire était la plus importante de l'empire. Son autorité était égale à celle des maires du palais en France sous la première race. Auguste, pour diminuer leur puissance, divisa leurs attributions et créa deux préfets du prétoire. Commode en créa un troisième : cette division se maintint jusqu'à Constantin, qui en créa un quatrième. Ils étaient choisis dans l'ordre des chevaliers. Héliogabale avilit cette haute dignité en la prostituant à ses favoris et à des bateleurs. Alexandre-Sévère en revêtit des sénateurs. Lorsqu'il n'y avait qu'un seul préfet, il était juge de toutes les affaires; tous les tribunaux étaient de son ressort. On appelait des juridictions inférieures à la préfecture du prétoire, et des jugements de celle-ci à l'empereur. L'inauguration du préfet du prétoire était une solennité publique. Le prince lui conférait l'autorité en lui ceignant l'épée et le baudrier. Le nouveau magistrat montait ensuite sur un char magnifique traîné par quatre chevaux, et le hérault qui le précédait criait : *Voilà le père de l'empereur!* Dans les actes qui lui étaient adressés, on lui donnait le titre de *clarissime*. — Constantin, après avoir dissous la garde prétorienne, ôta aux nouveaux préfets du prétoire qu'il créa le commandement militaire, et borna leurs attributions à l'administration des finances et de la justice. Ses successeurs divisèrent tous les pays de la domination de l'empire en quatre grandes préfectures du prétoire : les Gaules, l'Italie, l'Illyrie et l'Orient. Les provinces de chacune de ces divisions étaient administrées par un gouverneur sous les ordres du préfet du prétoire. Tous les actes de ces gouverneurs étaient soumis à la sanction du préfet, qui ne reconnaissait pour supérieur que l'empereur. — Justinien créa un cinquième préfet pour l'Égypte. Cette province fut distraite de la préfecture d'Orient.

Préfet de Rome. L'institution de cette magistrature est aussi ancienne que Rome même. Elle fut créée par Romulus. Ce magistrat avait le droit d'assembler le sénat, de tenir les comices. Mais une partie de ses hautes attributions fut dans la suite conférée au préteur. Le préfet ne conserva que le stérile honneur de présider à la célébration des fêtes Latines, instituées par Tarquin le Superbe en l'honneur de Jupiter. Auguste rétablit cette charge de préfet avec des attributions si étendues qu'elles absorbaient celles des autres magistratures locales. Le préfet de Rome avait le gouvernement de la capitale en l'absence des consuls et des empereurs. Il avait la surintendance des vivres, des bâtiments et de la navigation. C'était en sa présence qu'étaient jugées les causes des esclaves, des patrons, des affranchis et des citoyens accusés de troubler l'ordre public. Sa juridiction s'étendait au delà de la ville dans un rayon de mille jets de pierre. Le premier jour de chaque année, il présentait à l'empereur des coupes d'or et quelques pièces de monnaie au nom du peuple romain. — Rome moderne a aussi un préfet dont les attributions sont les mêmes que celles du préfet de police à Paris; mais sa juridiction est moins étendue que celle du préfet de l'ancienne Rome. Elle ne s'étend qu'à quelques lieues au delà des murs de la capitale.

Préfet apostolique (histoire religieuse), supérieur des missions envoyées dans les pays idolâtres. Le supérieur des capucins de Téflis prend le titre de préfet des missions de Géorgie. Plusieurs congrégations religieuses, et notamment les clercs réguliers mineurs et ceux des écoles pieuses, donnent la même qualification à leur supérieur.

Préfet de la sacristie du pape. Cette charge existe depuis longtemps. Le plus ancien que l'on connaisse fut Novelli Augustin. Il exerçait cette charge en 1287. — On compte en outre dans le gouvernement pontifical de nombreux emplois plus ou moins importants, dont les titulaires sont appelés *préfets*.

Préfet (France.) *Préfets du palais impérial.* Ils étaient au nombre de trois ou quatre. Leurs fonctions consistaient dans un service d'honneur, la surveillance d'une partie de l'administration du palais sous les ordres du grand maréchal. Ils suivaient l'empereur dans ses voyages. M. de Beausset, qui exerça cet emploi, depuis le couronnement de Napoléon jusqu'à la fin de l'empire, a publié des mémoires qui ne laissent rien à désirer sur le régime intérieur du palais : il nous apprend que les dépenses de la cour de Napoléon, qui était brillante et somptueuse, s'élevaient par an à 2,388,167 francs. Celles de tous les services de la couronne et de toutes les résidences impériales sont comprises dans cette somme.

Préfets des départements. L'Assemblée constituante, avait en instituant le régime municipal, rempli les vœux émis par toutes les assemblées électorales de France. La division territoriale en départements, administrés suivant les mêmes lois, par des magistrats électifs et temporaires, et dans un ordre hiérarchique et simple, offrait tous les avantages d'une bonne administration intérieure bien coordonnée et peu dispendieuse. Les municipalités ou mairies étaient subordonnées aux directoires de districts, ceux-ci au directoire du département. L'expérience de dix années avait justifié les sages prévisions des législateurs. Bonaparte, devenu consul, changea ce mode d'administration, et substitua à ce régime de famille celui de la centralisation. L'administration de chaque département fut confiée à un magistrat unique nommé par le chef du gouvernement, et révocable par lui : c'était le rétablissement des anciens intendants, moins le contrôle des assemblées provinciales et des parlements. Necker appelait les intendants les commis voyageurs des ministres. Les préfets sont-ils autre chose que les intendants d'autrefois? l'examen de cette question n'entre point dans la spécialité de ce Dictionnaire ; il suffira de présenter le date de leurs établissements, et de préciser sommairement leurs attributions, qui n'ont éprouvé, par les lois nouvelles sur les conseils généraux et les conseils d'arrondissements, que de légères modifications. Les préfets ont été institués par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Le préfet est seul chargé de l'administration ; il préside le conseil de préfecture (*voy.* Conseil); en cas de partage d'opinions, il a voix prépondérante. Il peut suspendre les membres des conseils municipaux; il suspend les maires et adjoints dans les villes dont la population est au-dessous de 5,000 habitants; ces fonctionnaires étaient nommés par eux : ce droit a été modifié par la nouvelle législation. Les préfets prêtent serment au chef de l'État avant d'entrer en fonctions. Ils doivent, après en avoir prévenu les ministres, faire chaque année une tournée dans leur département, et en rendre compte. Ils ne peuvent s'absenter sans la permission du chef de l'État. Les honneurs militaires leur sont rendus à leur entrée dans le département; dans leurs tournées, ils sont accompagnés d'une escorte de gendarmerie : le cérémonial qui les concerne a été réglé par un décret impérial du 24 messidor an XII (13 juillet 1804).

Préfets (sous-). Institués par la même loi (28 pluviôse an VIII), ils remplissent les fonctions attribuées auparavant aux administrations municipales et aux commissaires de canton. Il y a un sous-préfet pour chaque arrondissement communal, excepté le chef-lieu de préfecture. Un employé spécial en fait le travail sous les ordres du préfet. Les sous-préfets sont nommés par le chef de l'État avant d'entrer en fontions, ils prêtent serment entre les mains du préfet. Ils sont, à l'égard de ces hauts fonctionnaires, ce qu'étaient jadis les subdélégués à l'égard des intendants. Leur traitement est fort modeste ; ils ne sont d'ailleurs assujettis à aucune dépense de représentation. Les frais d'établissement et d'entretien du mobilier sont, comme pour les préfets, à la charge du trésor public.

Préfet maritime. L'administration spéciale des ports, comprenant la direction des constructions navales et des travaux maritimes, la direction de l'approvisionnement, des subsistances et des mouvements du port, l'inscription maritime, la surveillance du commissariat de la marine, des écoles d'artillerie navale, etc., est aussi confiée en France, sous les ordres du ministre de la marine, à des *préfets maritimes*. Il y a cinq arrondissements maritimes, dont les chefs-lieux sont : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon. L'administration supérieure de la marine, sous l'empire, était divisée en sept arrondissements de préfecture maritime : Anvers formait un huitième arrondissement, dont l'administrateur en chef était qualifié commissaire-général.

Préfet de police. Il est seul chargé des fonctions attribuées à l'ancien bureau central de Paris. La préfecture de police a été instituée par arrêté des consuls du 12 messidor an VIII (13 août 1800). Ce magistrat exerce ses fonctions sous l'autorité immédiate du ministre de la police générale (ce ministère est réuni maintenant à celui de l'intérieur); il publie les lois relatives à la police, rend les ordonnances pour en assurer l'exécution, délivre les passe-ports pour l'intérieur et l'étranger, vise ceux de tous les voyageurs qui arrivent dans la capitale, et délivre des permis de séjour à ceux qui restent plus de trois jours; il a sous sa surveillance les prisons, les maisons publiques, la police de la librairie et de l'imprimerie, des spectacles, bals, et de tous les lieux de réunion ouverts au public; de la vente des poudres; des cultes, des ports d'armes, de la petite voirie, de la salubrité, de la bourse, de la conservation des monuments et édifices publics, des halles et marchés, etc. Sa juridiction comprend les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, et quelques parties au delà dans un rayon déterminé. La préfecture de police est ordinairement administrée par un conseiller d'État: ce magistrat était, sous l'empire, directeur du troisième arrondissement de la *police générale*. Il n'y a de préfet de police qu'à Paris; les autres magistrats chargés des mêmes fonctions dans les principales villes de France n'ont que le titre de commissaires généraux ou principaux de police : tels sont ceux de Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulon, Brest, Boulogne, etc.

Préfet (en Suisse). Cette magistrature municipale a les mêmes attributions qu'en France, mais dans un cercle de pouvoir et de territoire beaucoup moins étendu.

Préfet des études. Ses fonctions, dans les colléges et les écoles militaires, étaient les mêmes que celles des censeurs des études dans le nouveau régime universitaire en France. Dupey.

PRÉFLEURAISON. Ce nom, et celui d'estivation que l'on emploie quelquefois, signifient la manière d'être des différentes parties de la fleur avant son épanouissement. Cette considération est d'une très-haute importance, et fort souvent elle fournit un bon caractère pour la disposition de genres en familles naturelles. Aussi les botanistes modernes y attachent-ils une grande importance. Les expressions par lesquelles on exprime les diverses modifications de la préfleuraison, peuvent s'appliquer à la fois, soit au calice, soit à la corolle, soit enfin au périanthe simple. Voici le sommaire de celles de ces modifications qui se présentent le plus fréquemment : 1° tantôt les sépales, les pétales ou les divisions du calice et de la corolle sont rapprochés et contigus bords à bords, à la manière des valves d'une capsule, et la préfleuraison est dite *valvaire*, comme dans les araliacées, les sépales des clématites, etc.; 2° les divisions du périanthe peuvent être *imbriquées*, quand elles sont très-nombreuses et qu'elles se recouvrent mutuellement en partie les unes les autres, à la manière des tuiles d'un toit : cette disposition se remarque par exemple dans un grand nombre de fleurs doubles; 3° on dit que la préfleuraison est *tordue*, quand les parties du périanthe se recouvrent mutuellement entre elles par un de leurs côtés : c'est ce qu'on observe dans les pétales des malvacées, de beaucoup de caryophyllées, etc.; 4° la corolle monopétale peut être pliée sur elle-même à la manière des filtres de papier, ainsi qu'on le voit dans les convolvulacées et plusieurs solanées; 5° les pétales sont quelquefois chiffonnés (*præfloratio corrugata*) quand ils sont pliés en tout sens et irrégulièrement, comme dans les pavots, les cistes, le grenadier; 6° les pétales ou les divisions de la corolle peuvent être roulées en spirale, ainsi qu'on le remarque dans les *oxalis*, les apocynées, etc.; 7° enfin, quand les pétales sont au nombre de cinq, qu'il y en a deux extérieurs, deux intérieurs et un cinquième qui recouvre les intérieurs par un de ses côtés, tandis qu'il est recouvert de l'autre par les extérieurs, on donne à ce mode le nom de *préfleuraison quinconciale;* exemple : la corolle de l'œillet, le calice des rosiers. Richard.

PRÉFOLIATION. La préfoliation est aux feuilles ce que la préfleuraison est aux fleurs; c'est-à-dire qu'étant uniforme et constante dans les plantes de même espèce et souvent de même genre, on peut tirer quelques caractères de la disposition ou de l'arrangement des parties de la feuille dans le bourgeon, pour faciliter l'étude et la connaissance des végétaux. Voici les principales modifications que présentent les feuilles dans la préfoliation. En général, les feuilles non encore développées sont *appliquées*, *pliées* ou *roulées* dans le bourgeon; de là leur division en trois classes : — 1° Les feuilles *appliquées* ont leurs limbes plans, droits, appliqués les uns contre les autres par leur face supérieure (*amaryllis*, et autres monocotylédons). — 2° Les feuilles *plissées*, où l'on distingue celles qui sont : — A. *Plicatives* ou *plissées* proprement dites, lorsque ayant les nervures palmées, elles sont plissées sur ces nervures, de manière à représenter les plis d'un éventail

fermé (*vigne*, etc.). — B. *Réplicatives* ou *pliées de haut en bas*, quand la partie supérieure de la feuille se recourbe et s'applique sur l'inférieure (*aconit*, etc.). C. *Équitatives* ou *pliées moitié sur moitié*, lorsque les deux côtés séparés par la nervure longitudinale, s'appliquent ou tendent à s'appliquer face contre face. Mais, dans ce mode de plicature, on distingue cinq cas, savoir : les feuilles : — α. *En regard* ou *équitatives* proprement dites, qui, étant opposées, sont légèrement pliées sur leur nervure longitudinale, de manière que leurs bords se touchent (*troëne*). — β. *Demi-embrassées* ou *semi-amplectives*, qui, n'étant pas tout à fait opposées, sont pliées sur leur nervure, de sorte que la moitié de chaque feuille est placée entre les deux pans de la feuille opposée (*saponaire*). — γ. *Embrassées* ou *amplectives*, dont les deux côtés de la feuille pliés l'un sur l'autre, sont recouverts par les deux côtés de la feuille précédente, pliée de même (*iris*). — δ. *Conduplicatives*, ou *pliées côté à côté*, quand les deux feuilles pliées en deux parties s'appliquent latéralement l'une sur l'autre sans s'embrasser (*hêtre*). — ε. *Embricatives*, quand les rudiments des feuilles sont appliqués en recouvrement les uns sur les autres, de manière à former plus de deux séries (*mélèze*). — 3° Les feuilles *roulées*, parmi lesquelles on distingue celles qui sont : — A. *Roulées sur le sommet, circinales*, en *crosse* ou en *volute*, roulées sur leur nervure longitudinale, du sommet à la base (*fougères, droséracées*). — B. *Convolutives* ou *roulées en cornet*, quand l'un des bords de la feuille sert d'axe, autour duquel le reste du limbe s'enroule en forme de cornet (*bananier, balizier, graminées*, etc.). — C. *Supervolutives* ou *roulées l'une sur l'autre*, quand l'un des bords se roule lui-même en dedans, et que l'autre bord l'enveloppe en sens contraire (*abricotier*). — D. *Involutives* ou *roulées en dedans*, quand les bords se roulent sur eux-mêmes en dedans (*pommier, nymphæa*, etc.). — E. *Révolutives* ou *roulées en dehors*, quand les deux bords se roulent sur eux-mêmes en dehors (*romarin, polygonées*). — F. *Curvatives*, quand le roulement est incomplet, à cause du peu de largeur des feuilles. Dr..z.

PREGADI. C'est ainsi qu'on appelait le sénat de Venise, institué avant la fin du XIIIe siècle. Il n'avait pas alors une position fixe. Les principaux patriciens étaient *priés* de s'assembler pour délibérer sur les affaires de la république. Cette dénomination de pregadi a été conservée, tant que Venise a joui de son indépendance. Les *sages grands*, au nombre de six, traitaient les affaires importantes de l'État, et envoyaient leur décision au *pregadi*, avec leur avis motivé. Ils remplissaient tour à tour et par semaine les fonctions de ministre secrétaire d'État. Les *sages grands* de terre ferme, dont le nombre était fixé à cinq, étaient nommés par le sénat. DICT. DE LA CONV.

PREHNITE. Ce minéral est aussi nommé chrysoprase et chrysolithe du Cap, prase cristallisée, bostrichite, zéolithe radiée. Il est d'une contexture vitreuse, d'une teinte plus ou moins verdâtre, transparente ou translucide; d'une dureté moyenne entre celles de l'apatite et du quartz; aisément fusible; pesant spécifiquement 2,7. Il a été rapporté du cap de Bonne-Espérance, d'abord par le physicien Rochon, et quelques années après par le colonel Prehn, dont il porte le nom. C'est un double silicate de chaux et d'alumine, contenant : silice, 50; alumine, 25; chaux, 25. Il renferme souvent un peu de tritoxyde de fer, qui y fait fonction de principe colorant, et remplace une portion d'alumine. La prehnite est souvent cristallisée en prismes rhomboïdaux ou rectangulaires; la cassure est ordinairement écailleuse; son éclat vitreux est assez vif, et quelquefois un peu nacré. Soumise à l'action du chalumeau, elle se boursouffle considérablement et fond ensuite en un émail brunâtre. Elle est du nombre des substances qui sont électriques par la chaleur; l'axe électrique est situé dans le sens de la petite diagonale du prisme fondamental. — La prehnite se rencontre dans deux sortes de terrains différents. Dans les terrains primordiaux, où elle se montre tantôt en cristaux implantés sur les parois des cavités des roches, tantôt en nids ou en veines plus ou moins puissantes au milieu de ces roches, savoir : dans le diorite du Dauphiné, au bourg d'Oysans, avec la chlorite et l'épidote; dans un stéaschiste, au pic d'Éredlitz, près de Baréges, dans les Pyrénées; dans une roche diallagique, au Monte-Ferrato, en Toscane; dans la siénite, au Groënland. L'autre sorte de gisement de la prehnite a lieu dans les roches pyrogènes, savoir : au milieu des amygdaloïdes, à Oberstein, dans le Palatinat, où le cuivre natif et le cuivre oxydulé l'accompagnent; à Fassa, dans le Tyrol; en Écosse, et dans les îles Feroë, où elle s'associe à la stilbite, à la chabasie, etc.

PRÉJUDICE, le tort, le dommage, la lésion occasionnée par une personne à une autre (*voy.* DOMMAGE). — *Préjudiciable*, ce qui est nuisible, ce qui porte ou qui cause du préjudice, ce qui fait tort. — *Préjudiciaux*, terme de pratique,

usité seulement pour définir les frais payables avant qu'on soit admis à intenter une demande. Les dépens que doit payer le défendeur au possessoire avant de se pourvoir au pétitoire sont des faits *préjudiciaux*. — *Préjudiciel,* terme de palais, qu'on emploie pour désigner une question, une exception, qui doit être jugée avant la question principale. Les exceptions d'incompétence à raison de la personne, celles qui sont relatives aux nullités d'exploit, celles qui se tirent du défaut de qualité des parties, et autres de cette nature, sont toutes autant de *questions préjudicielles* dont le jugement doit précéder celui de la demande au fond. X.

PRÉJUGÉ. C'est un jugement précipité, c'est un jugement porté avant examen sur un objet, sur un fait, sur un phénomène; c'est enfin une opinion sans jugement. Nous n'aurions point de préjugés si nous étions moins paresseux à examiner, si nous avions plus de bonne foi avec nous-mêmes, et si nous étions moins dociles à recevoir des opinions toutes faites, pour nous épargner la peine d'étudier ou de réfléchir; mais nous sommes vains et paresseux, nous voulons paraître savoir ce que nous n'avons point appris, et cette disposition, qui multiplie les préjugés, en empêchera probablement la guérison complète chez les hommes. — Tous les préjugés sont-ils nuisibles? non sans doute, il en est sans lesquels il n'y aurait point de société. Ainsi, c'est un préjugé utile que celui d'un enfant qui respecte son père et sa mère, qui les aime, qui a horreur du larcin et du mensonge. Tous ces sentiments, qui sont des préjugés dans l'enfance, deviennent des jugements quand l'expérience et la raison les ont ratifiés. Si l'enfant ne croyait point à la véracité de ceux qui l'instruisent et qui le guident, l'éducation et l'instruction seraient impossibles. Cependant, cette croyance dans l'enfant est un préjugé, mais c'est un très-bon préjugé. — Sans ce préjugé de véracité, le but du langage serait manqué; les communications que les langues établissent entre les hommes seraient au moins incomplètes, et chacun verrait toute sa connaissance réduite à sa propre expérience. C'est ce qui fait que la plupart des philosophes ont reconnu dans l'âme humaine une disposition naturelle et instinctive à la véracité, et qu'on a soutenu que chez l'homme l'expression spontanée et naïve des sentiments est toujours vraie : il faut de la réflexion pour mentir. — Les illusions des sens ont été une source inépuisable de préjugés. Combien de temps n'a-t-on pas cru que la terre était immobile, que le soleil se levait à un point de l'horizon et se couchait à un autre point? que n'a-t-il pas fallu pour convaincre les hommes que cet astre est immobile, qu'il est infiniment plus grand que la terre, et que c'est la terre qui se meut? — Les plus funestes des préjugés sont ceux qu'on peut appeler intellectuels et moraux. Ainsi, l'histoire de la philosophie ne nous montre qu'une suite d'hypothèses, d'explications anticipées de la nature du monde et de celle de l'homme; et ces hypothèses, ces explications sont pour la plupart des préjugés. N'est-ce point un préjugé que la croyance aux faits dont l'histoire tient registre, puisqu'en général cette croyance n'a point été précédée de l'examen? La critique historique n'est d'usage que pour le savant, et trop souvent elle n'est qu'un instrument au service des préjugés. On frémit en voyant le silence des historiens latins, et de Tacite lui-même, sur l'injustice des guerres de Rome : il semble que le préjugé leur faisait croire que le monde appartenait de droit aux Romains. Le vulgaire s'en reposait de cette opinion sur la foi de ses historiens et de ses docteurs, car les hommes se forment comme les perroquets, auxquels on répète sans relâche ce qu'on veut qu'ils sachent dire un jour. — Quel horrible préjugé que celui d'un siècle qui, plaçant toute la vertu dans la prudence, ne considère les vertus les plus sublimes que comme des imprudences condamnables! Dans ces temps d'égoïsme et de sécheresse d'âme, chacun ne songe qu'à sa fortune; on tient pour des entêtés les hommes à principes, et les hommes à grands sentiments pour des fous dangereux. — Pascal cite un écrit dont le titre est : *Dell' opinione, regina del mondo,* De l'opinion reine et empérière du monde, comme parle Montaigne, et il estime que ce titre vaut à lui seul tout un livre. C'est qu'en effet l'opinion a toujours gouverné despotiquement le monde; et, pour le très-grand nombre, l'opinion n'est qu'un préjugé. C'est ainsi que s'est répandue l'opinion désastreuse sur la population. On a tant dit aux hommes : le devoir d'un citoyen est de donner des citoyens à l'État, que les hommes se sont multipliés au delà de la mesure d'aliments que la terre, en chaque pays, peut produire pour les nourrir. La misère s'est montrée sous les traits les plus hideux, et à sa suite ont paru les maladies, la peste, la famine, terribles avertissements que la Providence donne aux hommes pour les faire rentrer dans les voies de la sagesse. Malgré tant d'expériences semblables, malgré tant d'affreux malheurs dus à la surabondance de la population, le même préjugé vit encore dans nos sociétés, et continue à y entretenir la misère et

la famine. — Les préjugés sur l'éducation des enfants ne sont pas moindres que celui-ci. De cinquante individus qui se mêlent d'instruire la jeunesse et de la former aux bonnes mœurs, il n'en est pas un peut-être qui ait sérieusement travaillé à se faire des principes sur l'art pénible et difficile qu'il professe. La plupart mènent ceux qu'on leur confie comme ils ont été menés eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils suivent leur routine, laquelle n'est qu'un enchaînement de préjugés, sans s'embarrasser de sa légitimité et de ce qui en résultera. Former un homme est peut-être l'œuvre qui suppose le plus de méditation et d'expérience, le plus de connaissances positives, et partant le moins de préjugés : et des parents en abandonnent tranquillement l'exécution sur leurs enfants à des gens à qui ils ne confieraient pas le soin d'une affaire insignifiante. Est-il un préjugé ou une insouciance plus condamnable, plus criminel ? Quel fruit peut-on espérer d'une génération ainsi élevée au hasard ? Tout homme sensé et d'un esprit dégagé peut répondre. — Voulez-vous faire quelque chose de grand, et élever une œuvre durable ? secouez tout préjugé, et pensez d'après vous-même, c'est-à-dire interrogez-vous sur chacune de ces opinions qui sont en vous, sans que vous sachiez ni comment elles sont venues ni d'où elles viennent; soumettez-les à un examen sévère, faites-les passer au creuset de la raison. Le préjugé ne peut loger que dans une tête où la raison ne fait que de rares et courtes visites.

PRÉJUGÉ, en procédure, se dit d'un point de fait ou de droit qui a été jugé par un jugement *interlocutoire*, et d'où, par conséquent, l'on peut tirer quelque induction pour le sens du jugement *définitif*. — En effet, tout jugement interlocutoire a pour objet de prescrire une opération qui *préjuge* le fond d'une affaire, c'est-à-dire qui annonce d'avance comment il sera statué sur le fond. Ainsi, par exemple, en ordonnant la preuve du payement d'une obligation, le juge a tacitement annoncé que le défendeur sera déchargé de l'obligation s'il fournit cette preuve. C'est là un point *préjugé*. Néanmoins, ces sortes de jugements n'acquièrent jamais l'autorité de la chose jugée, laquelle ne peut résulter que d'un jugement définitif, en dernier ressort, dont il n'y a plus d'appel possible, et devenu par conséquent inattaquable par les voies ordinaires. — Dans un sens plus général, le mot *préjugé* se dit des circonstances et des apparences qui, ayant un caractère de certitude, doivent contribuer à préparer un jugement définitif. DICT. CONV.

PRÉLAT, PRÉLATURE. Dans l'Église catholique, on donne ce titre à toute dignité dont dérive une juridiction : ainsi, les papes, les patriarches, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les légats, les chefs d'ordres religieux, les abbés ou prieurs de couvents, sont des prélats. Dans l'Église protestante, le titre de prélat ne fut conservé, après la réforme de Luther, qu'en Angleterre, en Suède et en Danemark. En Allemagne, il est resté à certains chanoines, même des chapitres sécularisés ; et la constitution de Bade l'a conféré aux membres ecclésiastiques de la première chambre des états. X.

PRÉLIMINAIRE. Ce mot désigne en général une sorte de question ou sujet accessoire, mais qui doit être examiné et jugé avant l'affaire principale dont il s'agit : ainsi, on nomme, en matière de négociation, *articles préliminaires* ceux qui doivent être réglés avant qu'on entre dans la discussion des matières qui font le principal objet de la négociation entre des puissances ou des parties contractantes quelconques : *on a signé les préliminaires de la paix*. Dans les lettres et les sciences, on nomme *préliminaire* ce qui précède la matière principale et sert à l'éclaircir : une question, un discours *préliminaires*. On appelle en jurisprudence *préliminaire de conciliation* la tentative que la loi prescrit de faire devant le juge de paix pour concilier des parties qui sont sur le point d'entamer un procès. Le mot *préliminaire* prend en musique le nom de *prélude*. Z.

PRÉLUDE. (*Musique.*) C'était autrefois ce que nous appelons aujourd'hui *introduction*. Cette dénomination s'appliquait même alors à des ouvertures tout entières, qui n'étaient pas, il est vrai, aussi importantes sous le rapport des développements qu'elles le sont de notre temps. On appelait encore du nom de *prélude* les improvisations qui se faisaient sur l'orgue, et dans lesquelles l'artiste employait toutes les ressources de son génie, et toutes les combinaisons scientifiques de l'art. Ce mot ne s'applique plus guère aujourd'hui qu'a des pièces de musique composées dans un style de fantaisie, et destinées à servir d'exercice sur un instrument quelconque. Il désigne aussi les traits de chant qu'un exécutant joue d'inspiration ou de mémoire pour annoncer le ton dans lequel il va se faire entendre, ou pour essayer un instrument. CH. BRONZE.

PRÉLUDE, par extension de l'acception qu'on lui donne en musique, est aussi employé pour désigner figurément ce qui précède quelque chose, ce qui lui sert comme d'entrée et de préparation : Les écarts auxquels un homme se livre

dans sa jeunesse sont souvent le *prélude* des crimes qu'il commettra plus tard : l'agitation d'un peuple est quelquefois le *prélude* d'une insurrection. Il y a, comme on le voit, beaucoup d'analogie entre les mots *préface, préliminaire* et *prélude ;* seulement, le premier ne s'emploie guère que dans le sens littéraire et liturgique : c'est ordinairement à un ordre de faits moraux que s'applique le terme *préliminaire*, tandis que celui de *prélude* sert à caractériser indistinctement des faits de l'ordre physique et moral : la fumée que lance le Vésuve est le *prélude* d'une éruption volcanique. DICT. DE LA CONV.

PRÉMÉDITATION, signifie la délibération intérieure que l'on fait en soi-même avant de prendre un parti ou d'exécuter un dessein. Dans notre droit criminel, la préméditation est une circonstance essentiellement aggravante. Toutes les fois qu'elle accompagne un fait qualifié *crime* et puni comme tel par la loi, la peine qu'on doit prononcer contre son auteur est nécessairement plus forte. L'art. 297 du code pénal définit ainsi la préméditation : « Le dessein formé avant l'action d'attenter à la personne d'un individu déterminé, ou même de celui qui sera trouvé ou rencontré, quand même ce dessein serait dépendant de quelque circonstance ou de quelque condition. » — De cette définition résultent trois principes incontestables : le premier et le plus absolu, c'est que la préméditation est un fait tout moral, qui consiste spécialement dans la pensée délibérée, mûrie et arrêtée d'attenter à une personne, et qui s'apprécie et se juge, abstraction faite des individus, ou plutôt des individualités; le second, c'est qu'il n'est pas nécessaire, pour que la pensée coupable, délibérée et arrêtée à l'avance, soit qualifiée *préméditation*, qu'elle ait eu en vue tel ou tel individu donné; le troisième, c'est que la préméditation existe alors même que l'exécution se serait trouvée soumise à une circonstance ou à une condition indépendante de la volonté du coupable. — La préméditation ne s'applique qu'aux attentats contre les personnes : ainsi, le meurtre devient assassinat s'il a été commis avec préméditation; ainsi les blessures et coups volontaires, et les violences, sont punis d'une peine plus forte, s'il est démontré qu'ils ont été portés, et qu'elles ont été exercées avec une préméditation. — La rigueur des lois pénales, dans tous les cas où il y a préméditation, n'est qu'une conséquence logique de ce grand principe qu'en matière criminelle, le fait n'est qu'un accessoire, et l'intention le principal. Le législateur qui pouvait, sinon pardonner ou excuser la brutalité de certains actes de colère instantanée, du moins souffrir l'indulgence à leur égard, a dû, par la même raison, se montrer d'une sévérité rigoureuse à l'égard de ces criminels dangereux qui nourrissent longtemps une idée, la tournent et la retournent sous toutes ses faces, combinent tous leurs moyens d'exécution, assurent leur épouvantable succès, et viennent ainsi, de sang-froid et après avoir longuement délibéré, violer les lois d'une société tout entière. — La préméditation étant une circonstance essentiellement aggravante, en France, cette question doit être posée séparément au jury, et par lui examinée et résolue distinctement et à part du fait principal auquel elle se rattache : c'est une des exigences spéciales du code pénal de 1832, modifié par les lois du 9 septembre 1835. GUILLEMETEAU.

PRÉMICES (*primitiæ*). Premiers fruits de la récolte, premières productions de la fécondité des animaux. Il était d'usage, suivant l'ancienne loi, d'offrir les prémices au Seigneur, et elles se prenaient depuis la trentième partie jusqu'à la cinquantième. Dans les premiers siècles de l'Église, où les fidèles mettaient leurs biens en commun, les ministres vivaient généralement d'oblations, sans qu'il y eût d'ailleurs de disposition légale qui leur accordât la dîme ou les prémices, jusqu'au pape Alexandre II, qui ajouta les prémices au premier de ces impôts, dont il fit un précepte religieux. Par le concile de 1255 tenu à Bordeaux, la quotité de ces dons fut fixée depuis la trentième jusqu'à la quarantième partie du tout : un autre concile tenu à Tours, 27 ans plus tard, fixa cette quotité à la soixantième partie. L'usage d'offrir à Dieu les prémices de la terre et de la fécondité des animaux est fort ancien; il existait chez les païens; les Égyptiens faisaient des offrandes de ce genre à Isis, les Grecs et les Romains à Cérès ou à Diane. Moïse, qui convertit en maximes religieuses, les préceptes hygiéniques de son temps, rejetait, comme *impurs*, les fruits des trois premières années : ceux de la quatrième seule étaient censés prémices. — *Prémices*, se dit figurément du commencement de beaucoup de choses, des premières productions de l'esprit, et des premiers mouvements du cœur. DICT. DE LA CONV.

PREMIER. L'acception la plus générale de ce mot, qui en a un très-grand nombre, est celle par laquelle il désigne ce qui précède numériquement les choses dont on parle relativement à l'espace, au temps, à l'ordre, à la dignité, etc. *Premier* se prend parfois pour la supériorité du mérite, du génie : un esprit du *premier* ordre ; on le dit aussi de ce qui est passé, de ce qui existait auparavant, *pristinus :* il re-

grette sa *première* grandeur. Il s'emploie de même pour devant, en avant : c'est lui qui a passé le *premier*. *Premier* indique également toute espèce de prééminence dans des qualités, des aptitudes quelconques. Le travail est la *première* richesse des sociétés ; *premier* sert aussi à désigner les choses les plus indispensables : les *premières* nécessités, les *premiers* besoins de la vie ; on le dit encore du commencement ou de l'ébauche de certaines choses : cet homme n'a pas la *première* teinture des connaissances que vous lui supposez. En termes de courtisan, on nommait *monsieur le premier* celui qui remplissait les fonctions de premier écuyer du roi. Un nombre *premier*, en arithmétique, est celui qui n'a pas d'autres diviseurs exacts que lui-même ou que l'unité; tels sont les nombres 3, 5, 7, etc. Deux nombres sont dits *premiers* entre eux quand ils n'ont pas de diviseurs exacts communs, tels sont par exemple 14 et 15, qui sont *premiers* relativement l'un à l'autre, quoiqu'ils ne le soient point absolument parlant, puisque l'un est divisible par 2 ou par 7, et l'autre par 3 et 5. On nomme *Dieu* la cause *première* en métaphysique. Les physiciens appellent *matière première* la matière qu'ils supposent dénuée de toute forme, et des autres conditions qui la peuvent modifier. Les matières *premières* sont, en termes de commerce et de manufacture, les productions brutes qui doivent être soumises à un travail industriel quelconque pour avoir une certaine valeur. *Premier*, dans *l'Écriture sainte*, désigne celui qui donne l'exemple aux autres. *Premier-né* veut dire encore, dans l'*Écriture*, le premier enfant mâle ; Dieu voulait sous l'ancienne loi qu'on lui offrît tous les premiers-nés des hommes et des animaux. César prétendait qu'il vaut mieux être le *premier* dans une bicoque que le second à Rome. Beaucoup de personnes sont aujourd'hui de l'avis de César. HUMBERT.

PRÉMISSES, terme de logique, qui sert de nom collectif aux deux premières propositions d'un syllogisme (du latin *præmissæ*, formé de *præ*, devant, et *missus*, envoyé). Ces deux propositions, dont la première s'appelle *la majeure*, et la seconde *la mineure*, ont reçu le nom de *prémisses*, parce qu'elles sont comme envoyées devant la troisième proposition, qui est *la conséquence*. « Dans la première des *prémisses*, dit Dumarsais, on cherche ce qui, de l'aveu de celui à qui l'on parle, a la propriété qui est en question. Dans la seconde, on fait voir que le sujet dont il s'agit, est un des individus compris dans l'extension de l'idée générale dont les individus ont cette propriété : d'où l'on conclut, dans la conséquence, que le sujet dont il s'agit, a la propriété qu'on lui dispute. Vous convenez que ce qui est chaud dilate l'air : or, le soleil est compris dans l'extension de l'idée générale de ce qui est chaud : donc le soleil dilate l'air, parce qu'il doit avoir les mêmes propriétés que ce qui est chaud. Puisque ce qui est, est, une chose ne saurait être et n'être pas; puisque le soleil est compris dans l'idée générale de ce qui est chaud, il doit avoir les mêmes propriétés en tant que chaud. » En prenant l'exemple choisi par Dumarsais, les deux propositions : tout ce qui est chaud dilate l'air; or, le soleil est chaud, sont les deux *prémisses*, dont voici la conséquence : donc le soleil dilate l'air. — Si les deux *prémisses* sont vraies, et qu'on en convienne, on est forcé d'accorder la conséquence. Au contraire, si les *prémisses*, ou quelqu'une des *prémisses* est fausse, alors on doit nier la conséquence. Il n'est pas rare qu'une des *prémisses* soit véritable à quelques égards, et fausse à quelques autres; alors la conséquence est bonne dans le sens où cette *prémisse* est vraie; elle est mauvaise dans le sens où elle est fausse. La conclusion d'un syllogisme ne doit jamais être plus étendue que les *prémisses*; celles-ci doivent même la contenir, et en même temps le faire voir, exemple :

> Il faut aimer ce qui nous rend heureux;
> Or, la vertu nous rend heureux;
> Donc, il faut aimer la vertu.

Ici la majeure comprend *ce qui nous rend heureux*, qui est le *grand terme*; la mineure comprend le petit terme, qui est *la vertu*; à l'aide du *moyen terme*, qui est, *il faut aimer*, on rapproche les deux prémisses, et l'on obtient la conséquence, *il faut aimer la vertu*. *Voy*. SYLLOGISME. CHAMPAGNAC.

PRÉMONTRÉ (ORDRE DE). Les chanoines, ordre enseignant, intermédiaire entre les moines et les prêtres séculiers, furent établis vers le milieu du VIIIe siècle. Dans un concile que le pape Nicolas II tint à Rome en 1059, il abrogea l'ancienne règle de l'ordre pour lui en substituer une autre beaucoup plus rigide; mais, par l'impossibilité d'assujettir tous les chanoines à la même réforme, on se contenta d'ériger un certain nombre de leurs collègues en communautés, dont les membres respectifs durent habiter et manger ensemble : de là cette distinction entre les *chanoines séculiers* et les *chanoines réguliers*. Néanmoins, le relâchement de la discipline étant survenu dans l'ordre régularisé, l'on

sentit l'urgence de recourir à des mesures d'une efficacité plus certaine. Un homme d'illustre naissance, proche parent de l'empereur Henri V, Norbert, natif de Santen, dans le duché de Clèves, alors simple ecclésiastique, devenu plus tard archevêque de Magdebourg, et mis au nombre des saints après sa mort, brigua la gloire d'opérer cette nouvelle réformation. Au diocèse de Laon se trouve un vallon désert et marécageux, qu'on nomme *Prémontré :* c'est dans ce lieu sauvage qu'en 1120 saint Norbert rassembla quelques chanoines réguliers de Saint-Augustin pour les soumettre à des observances rigoureusement monastiques; sa règle, approuvée par Honoré II en 1126, fut confirmée dans la suite par plusieurs autres papes. Le nouvel institut, accessible aux deux sexes, s'accrut avec une prodigieuse rapidité. Fondé depuis moins d'un siècle, il comptait déjà mille abbayes, trois cents prévôtés, un nombre considérable de prieurés, et cinq cents communautés de filles; d'ailleurs, on comptait neuf archevêchés et sept évêchés dont les siéges étaient occupés par des chanoines réguliers de l'ordre. De grands seigneurs, des dames de haute qualité, s'empressaient de s'y faire admettre : tels furent, parmi les hommes, le comte de Cappenberg et Othon son frère; Henri, comte d'Arnsberg; Godefroi, comte de Namur; Henri, cousin de Louis le Gros, roi de France; Gui, comte de Brienne; Robert, cousin du roi d'Angleterre; deux Hayton, l'un roi, l'autre prince d'Arménie; et, parmi les femmes, Ermesende, comtesse de Namur; Agnès de Pandemont, comtesse de Braine; Béatrice, vicomtesse d'Amiens; Anastasie, duchesse de Poméranie. Les évêques de Brandebourg, de Havelberg et de Ratzebourg étaient toujours pris dans l'ordre de Prémontré : leur élection appartenait aux chanoines de ces églises, qui ne dépendaient point de leurs évêques, reconnaissant pour supérieur le prévôt de Sainte-Marie de Magdebourg. Saint Norbert avait lié ses disciples par des prescriptions fort austères : ils devaient renoncer entièrement à l'usage de la viande, et jeûner pendant tout le cours de leur vie. Ces abstinences furent religieusement observées jusqu'en 1245, mais, par suite de justes réclamations, Nicolas IV (1288) et Pie II (1460) permirent d'en tempérer l'extrême rigidité. Les travaux apostoliques des prémontrés n'ont point été sans fruits pour l'Église : ainsi, saint Norbert délivra les Pays-Bas des troubles que l'hérétique Tanquelin y avait causés, et plusieurs chanoines se distinguèrent par leur zèle dans la guerre contre les albigeois. — L'abbaye de Prémontré n'offrait de remarquable qu'une grande cour, où l'on voyait rangés en assez bel ordre plusieurs corps de bâtiments destinés à loger les abbés qui se rendaient au chapitre général. L'église, de médiocre importance, renfermait les tombeaux bien exécutés de Gaultier, évêque de Laon; de Thomas et d'Enguerrand de Couci. La bibliothèque, de vaste étendue, possédait une grande quantité de bons livres et quelques manuscrits curieux, entre autres un *Juvénal,* un *Perse,* un *Suétone,* un *Jean de Salisberi.* — Il existait à Paris, au carrefour de la Croix-Rouge, un collége de Prémontrés; en l'année 1661, Anne d'Autriche avait posé la première pierre de cette nouvelle fondation. E. Lavigne.

PRÉNOM (du latin *prœnomen,* formé de *prœ,* devant, et *nomen,* nom). Chez les anciens Romains, le *prénom* était, comme le dit son étymologie, un nom qui se mettait devant le nom de famille : les gens d'une condition libre avaient seuls le droit de prendre un *prénom.* Les jeunes gens ne recevaient un *prénom* qu'au moment où ils prenaient la robe *prétexte* ou *virile,* c'est-à-dire à l'âge de dix-sept ans. — On donnait ordinairement le *prénom* du père au fils aîné, au second fils celui du grand-père, et aux suivants ceux des ancêtres de la famille. Suivant Cicéron, les *prénoms* avaient à Rome une sorte de dignité, et ils n'étaient donnés qu'aux hommes et aux femmes d'une certaine naissance. — Chez les peuples modernes, on considère comme *prénoms,* et avec raison, les noms de baptême qui précèdent les noms de famille; mais ces prénoms n'ont pas d'autre importance que de servir à faire distinguer les enfants d'une même famille, aussi bien que les personnes qui portent le même nom. Champagnac.

PRÉOCCUPATION, disposition mentale dans laquelle nous sommes tellement absorbés par une idée fixe que nous ne pouvons donner que peu ou point d'attention à tout ce qui se passe autour de nous. Les idées qui déterminent le plus ordinairement l'état de préoccupation sont celles qui se rattachent à l'exercice de quelque passion favorite. Ainsi, la possession d'un royaume préoccupera ordinairement l'esprit d'un conquérant ambitieux; le désir de la vengeance et le moyen de l'accomplir absorbera toutes les facultés mentales d'un esprit haineux, vindicatif; la solution d'un problème sera la *préoccupation* ordinaire du géomètre studieux : Archimède, absorbé dans une solution de ce genre, ne s'aperçoit pas de la prise de Syracuse sa patrie. Cet état de *préoccupation* entraîne nécessairement toujours celui qu'on nomme de *distraction;* et

cependant, la distraction n'est le plus souvent qu'une sorte de vague dans mille idées qui se croisent sans ordre et sans suite dans la tête de l'homme. L'effet de la préoccupation n'est pas d'ailleurs, comme on dit, d'altérer le jugement; elle peut le développer au contraire dans des limites incroyables sur ce qui en fait l'objet; et quoiqu'elle précède ou accompagne fréquemment la folie, elle n'en est pas moins fréquemment aussi le signe ou le cachet du génie, comme dans l'exemple de Galilée, préoccupé de l'idée du mouvement de la terre, ou dans celui de Colomb, tourmenté par l'idée fixe de la découverte du nouveau monde. Nous croyons d'ailleurs que c'est fausser entièrement la vraie acception de ce mot *préoccupation,* que de le définir *prévention d'esprit,* comme beaucoup de dictionnaires. DICT. DE LA CONV.

PRÉPARATEUR. Cette dénomination, qui indique quelqu'un qui prépare quelque chose, s'applique à plusieurs arts, mais surtout aux arts chimiques et pharmaceutiques. Un préparateur est celui qui fait des préparations chimiques devant servir à des expériences pendant le cours du professeur. Cette expression, d'abord généralisée, est devenue maintenant spéciale à l'homme qui prépare des expériences : cependant, elle peut s'étendre non-seulement à celui qui s'occupe d'expériences chimiques, mais encore, dans les mêmes circonstances, à tous ceux qui disposent avant le cours ce qui doit servir à la démonstration. Il n'y a vraiment d'exception que pour l'anatomie : le préparateur prend alors le nom de *prosecteur.* Cette fonction de préparateur exige des connaissances assez étendues, une grande habileté et surtout une extrême prudence, principalement dans les opérations chimiques. Trop souvent, malgré toutes les précautions, des accidents graves viennent interrompre ses travaux : heureux celui qui, en cessant ses fonctions, n'a pas à regretter un œil ou un membre ! quelquefois même une santé faible et délicate, résultat des exhalaisons nuisibles auxquels il est chaque jour exposé, est le seul fruit qu'il retire d'une jeunesse de dévouement et d'un travail environné de dangers. Nous pourrions citer des chimistes distingués qui ont été victimes de ces accidents, et à leur tête M. Dulong, qui, dans une seule expérience, a perdu un œil et trois doigts. On aurait tort de regarder la préparation des cours, soit de chimie, soit de pharmacie, comme une chose très-simple, elle est au contraire hérissée de difficultés, et souvent les expériences ne réussissent pas, par des causes ou qui demeurent inconnues, ou auxquelles toute l'habileté d'un homme ne saurait remédier. Les expériences de physique, tout en offrant moins de dangers, n'exigent pas moins de talent et moins d'habitude. Dans ce cas-là, les instruments sont soumis à l'influence du temps, et l'on sait qu'il est à peu près impossible de faire des expériences électriques pendant un temps de pluie, l'air déchargeant les instruments presque aussitôt qu'ils sont électrisés. Nous ne donnerons point de règle générale sur les moyens de disposer les expériences : chacune exige des soins particuliers, un mode de manipulation différent; nous dirons seulement que l'habitude seule peut apprendre les modifications que l'on doit faire aux divers procédés, indiquées souvent d'une manière fort inexacte dans les ouvrages, et dont on ne peut reconnaître les inconvénients que par une pratique de chaque jour. — Dans tous les établissements publics où l'on fait des cours de chimie, il y a, outre le préparateur, des aides de laboratoire qui, sous la direction du premier, apprennent à manipuler, à monter des appareils et à préparer des produits qui doivent servir à la leçon du professeur. Le préparateur doit les surveiller avec soin, éviter de leur confier des opérations dangereuses, parce que la crainte ou le peu d'habitude pourraient leur occasionner quelquefois de graves accidents. Il faut donc à ce poste un homme grave, qui ne se laisse point entraîner par l'étourderie, qui n'agisse jamais sans mûre réflexion, qui remplisse ses devoirs, non point pour se débarrasser d'un travail pénible, mais par amour de la science à laquelle il s'est dévoué, et en songeant que ce labeur doit contribuer à son instruction et lui préparer peut-être un avenir honorable. C. FAVROT.

PRÉPARATION. C'est ce qui doit précéder une action, ce qui est nécessaire pour la bien exécuter. On conçoit combien cette acception peut être étendue; il y a la *préparation* à la messe pour les prêtres et pour les laïques; elle consiste à appeler par des prières la bénédiction du ciel, avant l'un des plus grands mystères de la religion chrétienne; la *préparation* à la communion, autre acte de religion qui exige l'âme la plus pure, la plus détachée des choses de ce monde. On pourrait dire que la confession est une *préparation* à la communion, puisqu'elle doit toujours la précéder; cependant, on applique davantage ce mot au recueillement que doit avoir, et aux prières que doit adresser à Dieu celui qui est convié à la sainte table. — Dans les arts, cette expression n'a pas tout à fait la même acception; elle indique, non point ce qui doit précéder un fait, mais le fait lui-même : ainsi,

les *préparations* chimiques ou pharmaceutiques ne sont autre chose que le travail nécessaire pour obtenir des produits. — On emploie encore le mot *préparation*, en anatomie, pour désigner l'art de conserver les pièces d'anatomie ou de pathologie. — Un grand nombre de physiologistes distingués se sont occupés des préparations anatomiques. Parmi les modernes, il faut citer MM. Duméril, Breschet, Jules Cloquet. Un temps très-chaud ou très-froid est celui qui convient le mieux. Tout le monde sait que des cadavres sont restés enfouis dans les glaces, pendant des années entières, sans éprouver la moindre altération ; mais aussi, dès qu'on les avait placés dans un lieu où la température était au-dessus de zéro, la décomposition se manifestait à l'instant même et marchait avec une rapidité effrayante. La dessiccation est un moyen préférable en ce que le corps peut alors se conserver pendant longtemps à l'abri de l'humidité sans éprouver de fermentation putride, surtout lorsqu'on a eu le soin de le recouvrir d'un vernis. Nous n'avons pas besoin de dire qu'avant de soumettre les pièces, soit à la dessiccation, soit à la macération dans les liquides, il faut avoir le soin de les nettoyer parfaitement, d'en enlever les matières grasses et les autres parties dont la conservation est plus difficile, peut-être même impossible, et d'injecter les veines et les artères afin que la pièce présente le plus possible sa forme naturelle. Un des meilleurs agents de conservation est le sublimé corrosif : il a le double but d'empêcher la décomposition de la matière et sa destruction par les insectes. Ce n'est point le seul agent chimique qui jouisse de cette propriété : l'alun, le sulfate de fer, le sel marin, et depuis peu la créosote, la partagent avec lui. Quant au dernier de ces composés, son emploi, qui de prime abord semblait devoir donner de très-heureux résultats, n'a pas répondu à ce qu'on en attendait, parce que la matière animale se déssèche beaucoup, et qu'elle présente une odeur très-désagréable ; en outre, elle est toujours assez fortement colorée. — Il y a quelques années M. Bogros, aide d'anatomie à la faculté de médecine de Paris, indiqua un nouveau procédé pour les préparations anatomiques : il consiste à faire macérer les pièces dans un mélange de deux parties d'essence de térébenthine et d'une d'alcool, et à les faire sécher quand elles ont fait un assez long séjour dans ce composé. Il paraît que l'alcool s'empare de l'eau et que l'essence de térébenthine se combine avec le tissu adipeux. — Il est encore un art que l'on pourrait désigner sous le nom de *préparation*, et pour lequel on a créé le mot *taxidermie* (*voy.*) : c'est celui qui a rapport à la conservation des animaux avec leurs formes primitives et leur état naturel. Cet art tout nouveau a pris depuis quelques années un développement extraordinaire ; et la dénomination ancienne d'*empailleurs*, que l'on donnait à ceux qui remplissaient de paille des peaux d'animaux écorchés, ne peut plus être appliquée aux savants qui maintenant nous offrent l'image frappante de la nature, et nous font connaître ces animaux étrangers dont la beauté et les formes extraordinaires excitent chaque jour notre admiration C. FAVROT.

PRÉPOSITIF, PRÉPOSITION. Les grammairiens qualifient de *prépositif* tout mot qui sert à être mis avant un autre mot. Il y a aussi des lettres, des syllabbes prépositives : ce sont celles qui servent à être placées à la tête d'un mot. — Quant à la *préposition*, ce mot, qui se forme de deux mots latins qui signifient *mis devant*, *mis pour dominer*, sert à marquer un rapport entre deux objets. La *préposition* ne signifie rien par elle-même, mais avec son complément ou régime, avant lequel elle est toujours placée, elle exprime la relation qui existe entre ce complément et ce qui précède. Cette partie du discours est, comme l'adverbe, un mot invariable, qui n'a ni genre ni nombre ; mais ces deux mots diffèrent en ce que la préposition est toujours suivie d'un régime exprimé ou sous-entendu, et que l'adverbe n'a point de régime. Les principaux rapports qu'expriment les prépositions sont des rapports de lieux, de temps, d'ordre, d'union, de séparation, d'exclusion, d'opposition, de but, de cause, de moyen. Nous n'avons point à donner ici le tableau général de ces diverses prépositions. Nous nous bornerons à en indiquer quelques-unes pour exemples. *A*, *de*, *sur*, marquent la place, le lieu : aller *à* Paris, sortir *de* Lyon, mettre un manteau *sur* ses épaules. *A*, *de* marquent aussi le temps et l'ordre : aujourd'hui *à* neuf heures ; je suis arrivé le premier *de* tous. *Avec* est le signe de l'union : venez *avec* vos enfants. *Excepté* indique la séparation, l'exception, l'exclusion : il nous aime tous, *excepté* moi. *Contre* dénote l'opposition : se révolter *contre* ses maîtres. *Envers*, *sur*, désignent le but : charitable *envers* les pauvres, raisonnement *sur* la science. *Par* est évidemment l'indice de la cause ou du moyen : je l'ai fléchi *par* mes prières. Les prépositions sont simples ou complexes ; simples lorsqu'elles s'expriment en un seul mot, comme *avec*, *sans*, *par*, *pour*, etc. ; complexes quand elles s'expriment en plusieurs mots, comme *auprès de*, *au travers de*, *loin de*, etc. Les prépo-

sitions contribuent beaucoup à répandre l'harmonie et la clarté dans les tableaux de la porole; elles sont même si nécessaires que, sans elles, le langage n'offrirait que des peintures imparfaites. « Il n'est, a dit un grammairien, aucun objet qui ne suppose l'existence de quelque autre objet avec lequel il est lié immédiatement : une vallée suppose des montagnes, et des montagnes des terrains moins élevés; la fumée suppose du feu; et il n'est point de roses sans épines. Il faut donc que ces divers objets soient liés dans le discours comme ils le sont dans la nature; qu'on ait des mots qui expriment les rapports qui règnent entre eux, ce qu'ils sont l'un à l'autre. » Cela montre l'utilité, la nécessité des prépositions; et ce qui ajoute encore à leur importance, c'est qu'elles constituent une grande partie des beautés et des finesses d'une langue. Des savants se sont exercés sur l'origine des mots qui servent de préposition. Aucun de ces mots ne fut jamais l'effet du hasard; ils furent toujours formés sur des noms qui désignaient des objets relatifs au sens physique qu'offrent ces prépositions. Ainsi, par exemple, *à*, désignant un rapport de propriété, vient du primitif *a*, qui désigne la possession; *sur*, formé du latin *super*, vient du primitif *hup*, qui désigne l'élévation. Toutes les autres prépositions, de quelque langue qu'elles soient, ont des origines semblables. Elles tiennent donc toute leur énergie du nom dont elles ont été formées, et dont elles représentent elliptiquement la valeur. Ainsi, *sur*, signifiant *élévation*, et se trouvant entre les noms de deux objets, montre qu'il y a entre eux rapport d'élévation, que l'un est élevé relativement à l'autre. Ainsi, les prépositions, loin d'être de nouveaux mots ajoutés aux langues, ne sont qu'un emploi particulier de mots déjà existants. — Il y a des prépositions qu'on peut appeler *inséparables*. Ce sont celles qui sont placées à la tête des mots pour en diversifier le sens et en indiquer les rapports. Du seul verbe *mettre*, au moyen des prépositions inséparables et initiales, n'a-t-on pas fait une foule d'autres verbes, comme *admettre*, *démettre*, *commettre*, *transmettre*, etc. — Nous ajouterons, d'après la remarque du savant Lanjuinais, que, dans plusieurs langues, les *prépositions*, c'est-à-dire les mots qui exposent les rapports entre deux objets, se placent, ou constamment, ou quelquefois, après les mots qui complètent l'expression du rapport: ce sont alors des *post-positions*. Mais l'auteur cité fait observer que si on les appelait *exposants*, ce terme conviendrait en tout cas et en toute langue. CHAMPAGNAC.

PRÉROGATIVE. Ce mot, d'origine essentiellement aristocratique, sert à désigner les priviléges ou les avantages attachés à certaines fonctions comme à certaines dignités. Sous l'ancien régime, si fécond en immunités et en distinctions de toute sorte, chaque classe avait ses prérogatives spéciales aussi bien que chaque corps constitué; et, dans cet inextricable labyrinthe de priviléges, l'esprit le plus subtil avait souvent de la peine à se retrouver. Prérogatives du clergé, prérogatives de la noblesse, prérogatives de la magistrature et des parlements, etc., etc., c'étaient alors autant d'arches saintes, et malheur à la main profane qui osait y porter atteinte! — Le niveau de l'égalité s'est abaissé victorieux sur toutes ces distinctions éphémères, sur toutes ces grandeurs factices, et l'égalité civile *devant la loi*, en les balayant toutes, n'a laissé debout que quelques prérogatives purement honorifiques, innocent hochet avec lequel jouent encore quelques âmes candides, qui n'inspire plus ni crainte ni jalousie, et n'éveille tout au plus que l'ombrageuse susceptibilité de nos bourgeois parvenus ou de nos marchands enrichis. — En perdant, en ce qui concerne les classes aristocratiques, la plus grande partie de son importance, *prérogative* en a acquis une nouvelle par l'établissement du gouvernement représentatif, car nous avons aujourd'hui la *prérogative royale*. On entend par là les droits, les pouvoirs et les honneurs que la constitution accorde au roi. — Dans un gouvernement représentatif sainement entendu, sagement appliqué, la prérogative est, sans contredit, le plus beau fleuron de la couronne. C'est, en effet, le droit exclusif d'initiative, le droit de paix et de guerre, le droit exclusif de refus de sanction, le pouvoir exécutif tout entier, etc., etc. La restauration, sur laquelle on a amassé, à tort et à travers, tant de griefs, conserva jusqu'au 25 juillet 1830, sous l'empire d'une charte octroyée et comme conséquence nécessaire et forcée de l'octroi de cette charte, la plénitude de la prérogative royale. — Mais la révolution française de juillet survint, qui changea les principes, altéra, tout en voulant la sauver, la vérité du gouvernement représentatif, déplaça les bases, et transporta le gouvernement du pouvoir exécutif au sein des chambres. Le droit d'initiative accordé par la charte de 1830, simultanément au roi et aux chambres, n'a, en effet, d'autre résultat que d'annihiler la prérogative royale, et de confier, dès lors, l'action gouvernementale, la puissance et la direction à des chambres mobiles, temporaires, passagères, sujettes aux fluctuations d'une majorité incer-

taine et flottante, et de détruire ainsi l'unité et la précision, bases premières et indispensables de tout pouvoir qui veut un avenir. — Cette étrange perturbation des principes les plus simples et les plus usuels en droit public, a donné naissance à une nouvelle prérogative, la *prérogative parlementaire*. Née d'hier, celle-là se montre plus fière et plus jalouse de ses privilèges que ses aînées : ce serait une haute folie que de songer à lui contester son existence ou ses droits; et, pour être vrai, il faut bien ajouter que ce serait un acte de barbarie : pourquoi ravir à tant d'honnêtes députés inoffensifs la précieuse marotte dont ils ont fait pompeusement l'ancre du salut du pays! GUILLEMETEAU.

PRÉSAGE, signe bon ou mauvais par lequel on argue d'un pressentiment de l'avenir : ce mot vient du latin *præsagium;* il est composé de *præ* (d'avance) et de *sagio* (je pénètre, je sens). Les Grecs, imitateurs des devins d'Égypte et de Chaldée, donnèrent à cette superstition les noms de *oiônisma* et de *klêdôn :* le premier vient de *oiônos* (grand oiseau), parce qu'ils consultaient le chant ou le vol de ce quasi habitant du ciel, et le second de *kélados* (bruit), lorsque le présage était tiré de quelques paroles ou de quelques rumeurs vagues. Aussi Horace, dans son *Hymne séculaire,* recommande aux jeunes hommes et aux jeunes vierges le *favere linguis* des prêtres d'Apollon et de Diane, c'est-à-dire de garder le silence. Les Romains renchérirent de beaucoup sur les Hellènes dans l'art de l'oionoscopie ou inspection des oiseaux, art futile et vain qu'ils tenaient des Étrusques, chez lesquels l'avait nationalisé un certain Tagès, être mystérieux, Étrurien d'origine. Quand le présage se tirait des lèvres ou des paroles, ils l'appelaient *omen,* de *os* (bouche); si c'était des entrailles de la victime, *aruspicium* (aruspice); si c'était des volatiles (*auspicium* et *augurium*) (auspice, augure) : de là ces derniers mots sont devenus chez les modernes synonymes de présage. Les fils du Latium, lors de leur conquête de la Grande-Bretagne, y laissèrent avec leurs rites le nom *d'omen,* qui est le nom usuel chez elle, aujourd'hui encore, pour signifier un pronostic favorable ou funeste. Shakspeare dit :

Pomfret, thou bloody prison
Fatal and *ominous* to noble peers!

« O Pomfret, ta prison ensanglantée est fatale, et de mauvais augure aux nobles pairs! »

Les anciens tiraient encore leurs présages de certaines voix invisibles qu'ils pensaient être celles des dieux; des voix humaines, des tintements d'oreilles : comme chez nous, cet accident subit et momenté annonçait que quelques langues absentes, bonnes ou malignes, devisaient à l'instant même sur notre compte. Ainsi que chez nous encore, l'éternument avait quelque chose de mystérieux; celui du matin n'était pas favorable, et il était ordinairement accompagné d'un souhait de la personne présente; c'était notre « Dieu vous bénisse! » Toutefois, Properce est dans le ravissement de ce que l'amour éternua sur le berceau de sa Cynthie. Dans notre civilisation, c'est un bon présage pour les femmes si le nouveau jour de l'année c'est un homme d'abord qu'elles voient et qu'elles embrassent. Chez les Grecs et les Romains, elles redoutaient en ce même jour la vue d'un nain, d'un être contrefait et surtout celle d'un eunuque; l'aspect d'un lion altier, des fourmis intelligentes, des abeilles laborieuses, était un pronostic des plus heureux; l'aspect du serpent qui rampe, du loup et du chien qui hurlent, était du plus triste augure. Mais ceux qui, avec le sage de Virgile, mettaient sous les pieds le vain bruit de l'Achéron avare, jetaient un œil dédaigneux sur ces pauvretés, sur ces faiblesses de l'esprit humain. Cotta disait que c'était offenser la majesté des dieux que de vouloir sonder, à force d'observations si folles et si ridicules, leurs décrets immortels; Cicéron ne savait comment deux augures pouvaient se rencontrer dans les rues de Rome sans rire; et une charmante plaisanterie du grave Caton confondit un superstitieux qui accourait tout tremblant lui annoncer que les rats avaient, la nuit, mangé ses souliers : « Ce serait bien un autre prodige, lui répliqua l'illustre censeur, si mes souliers avaient mangé les rats. » Nous ne mettrons pas au rang des superstitions cette belle formule des Latins inscrite à la tête des actes publics : *Quod felix faustum fortunatumque sit!* Que cela vous soit heureux, favorable et fortuné! Combien cette formule païenne devait être touchante aux autels des dieux lorsque le prêtre plaçait sur le front de la vierge romaine le bandeau si chanceux de l'hymen! On l'a conservée dans la formule *Par la grâce de Dieu*, qui précède quelques-unes des chartes françaises. Chez les modernes, une salière répandue sur la table fait pâlir certaines personnes; elle prédit, selon eux, quelque événement malencontreux ou sinistre; chez les anciens, cet accident annonçait une amitié rompue. Des tisons qui roulent de l'âtre sur le plancher présagent des visites; les petillantes étincelles qui se dégagent de la mèche de la chandelle, des nouvelles, des lettres. Les ten-

dres villageoises, pleurant l'absence de leurs amants, à la veillée, tournent souvent les yeux vers la lampe. Celle de la jeune épouse de Pætus, dans Properce, ne lui dit que trop son malheur. Beaucoup de gens, pour tout au monde, ne mettraient pas une chemise le vendredi, ou sortent de table quand ils voient treize couverts. D'autres sont inquiets, si, comme au bon la Fontaine, il leur arrive de mettre le matin un bas à l'envers. Dans l'Inde, si une pie, de son aile, frôle votre vêtement, dans moins de six semaines, vous, ou quelqu'un de votre famille, mourrez, assurent les naturels du pays. Dans l'île de Bornéo, le vol et le cri des oiseaux, ainsi que dans l'antique Étrurie, sont des pronostics. Qui croirait que ces terreurs d'enfants, plus vaines que les vaines ombres, ont plus de prise sur les grands génies, les âmes les plus fermes, que sur le vulgaire. Auguste, le maître du monde, le spirituel Henri III, l'altière Médicis, et ce Napoléon, à l'âme de fer, duquel sa mère disait qu'elle lui avait mis un boulet dans la poitrine au lieu d'un cœur, étaient tous sous cette puérile influence. Ces âmes fortes, si faibles par moment, sont un témoignage d'un Dieu qui tient dans ses mains nos frêles destinées, et le fil de chacune de nos actions, dont cependant il nous laisse libres. Ces génies se sentent étreints dans leur volonté, si ferme et si puissante, par une volonté surnaturelle : c'est ce qui fait qu'à chaque pas dans leur vie inquiète, ils craignent et tremblent, attestant ainsi à l'univers, malgré la révolte de leur orgueil, qu'ils ne sont que le *roseau pensant* de Pascal, que courbe et peut rompre le moindre souffle d'en haut. DENNE-BARON.

PRESBOURG (en latin *Posonium*, ou mieux *Pisonium*, en hongrois *Posony*), ville de Hongrie, dans le palatinat du même nom, située par 48° 8′ de lat. N. et 14° 15′ de long. or., sur un plateau élevé d'environ 150^{m} au-dessus du niveau de la mer. Elle est assise dans un site pittoresque sur la rive gauche du Danube, qui a en cet endroit une largeur de 230^{m}, et qui forme dans son cours plusieurs jolies îles. Au loin, le paysage est encadré par les hautes montagnes des Karpathes. Presbourg, y compris le faubourg de Blumenthal et les bourgs de Zuckermandel et de Schossberg, renferme à peu près 37,000 âmes, dont 8,000 luthériens et 3,000 juifs. Son commerce est dans un état complet de stagnation, quoique favorisé par la navigation à la vapeur sur le Danube, et par 7 foires qui s'y tiennent annuellement; son industrie se borne à quelques manufactures de soieries, de draps, de cuirs, de tabacs, de liqueurs, etc. Mais la vie y est facile et agréable. Presbourg est à 12 lieues seulement de Vienne, à laquelle elle se trouvera rattachée, de même qu'à Tyrnau et Raab, par un chemin de fer. On compte dans cette ville dite royale 14 églises, dont 12 catholiques, et plusieurs couvents d'hommes et de femmes. La cathédrale, où a lieu le couronnement des rois, est d'une belle architecture gothique. Les autres édifices remarquables sont le palais du prince palatin, le vieil hôtel de ville, qui fut engagé aux Juifs en 1388, etc. L'Académie royale possède deux facultés, une de jurisprudence, l'autre de philosophie; il y a en outre une chaire de langue grecque, et une de langue hongroise. Elle est fréquentée par 300 élèves. On trouve encore à Presbourg un gymnase catholique confié aux bénédictins, des écoles normale et municipale, un lycée protestant avec une importante bibliothèque; celle du comte d'Appony est ouverte au public. On voit à quelque distance de Presbourg la plaine de Rokasch, où s'assemblait la nation hongroise pour élire ses rois.

L'origine et le nom de Presbourg remontent jusqu'à l'époque romaine, où des historiens nous parlent du lac *Peiso*, qui existait dans son voisinage. La ville, peuplée en partie plus tard par des colons allemands, devint une place frontière importante, et partagea toutes les vicissitudes des guerres que les rois de Hongrie firent alors à la Bohême. Aussi obtint-elle beaucoup de priviléges et fut souvent le siége des diètes. Le burgrave de Presbourg fut le dernier des grands barons de l'Empire revêtus de fonctions en Hongrie. Quand les Ottomans eurent conquis la moitié de ce pays, Presbourg devint la première ville du royaume. C'était là que les rois se faisaient couronner, et la ville était en même temps le siége de toutes les autorités, y compris le primat. A Presbourg fut tenue, le 11 sept. 1741, sous Marie-Thérèse, la fameuse diète hongroise qui sauva l'héritière des Habsbourg. Aujourd'hui, Pesth, Bude, Debreczyn l'emportent sur Presbourg, soit en importance officielle, soit en population. Cependant, bien qu'en 1784, Joseph II eût transporté à Bude le siége du gouvernement, il s'y tint encore des diètes où les rois se firent couronner. Si Presbourg eut peu à souffrir, en 1805, de la guerre avec la France, il n'en fut pas de même en 1809, où la brillante défense de sa tête de pont lui attira les horreurs d'un bombardement. En 1811, le château fut complétement ruiné par un incendie.

Presbourg est encore célèbre par la paix qui y fut signée entre la France et l'Autriche, le 26 décembre 1805, après la bataille d'Austerlitz.

François II, empereur d'Allemagne, dut céder au royaume d'Italie la partie de l'État vénitien qu'il avait acquise au traité de Lunéville; à la Bavière, le Tyrol, le Vorarlberg, Eichstædt, Passau, etc.; à Bade, Constance et une partie du Brisgau; au Wurtemberg enfin, les villes du Danube et quelques fractions de la Souabe autrichienne. Par forme de compensation, Napoléon incorpora la principauté de Salzbourg à l'Autriche, et la Bavière abandonna Wurtzbourg à l'électeur archiduc Ferdinand. Ensuite Napoléon donna le margraviat prussien d'Anspach à la Bavière, et reçut le duché de Berg qu'il unit à celui de Clèves pour en doter son beau-frère Murat (30 mars 1806). L'empereur reconnut comme rois les électeurs de Bavière et de Wurtemberg, et accorda aussi la pleine souveraineté au nouveau grand-duc de Bade. Le 1er juillet, l'empire d'Allemagne fut déclaré dissous; et le 12, la confédération du Rhin fut proclamée à Paris. Les Français évacuèrent alors l'Autriche, qui dut regarder l'Isonzo comme sa frontière du royaume d'Italie. LA NOURAIS.

PRESBYOPIE (*presbytie*), vice de la vue qui ne permet point de distinguer aisément les objets rapprochés, tandis qu'on voit sans peine ceux qui sont loin de nous. Le point de vision pour les objets fins, chez les personnes jouissant de toutes leurs facultés, est communément à 15 ou 20 pouces de l'œil: les presbytes ne voient distinctement qu'à 30 pouces, et même plus. La presbytie se manifeste presque toujours par quelques prodromes. Au commencement, les malades se plaignent d'un manque de lumière, ils ne peuvent distinguer les couleurs à la distance ordinaire; les objets leur paraissent plus petits et comme agglomérés; ensuite, le foyer s'éloigne beaucoup de l'œil, et, chose singulière, les presbyopes, qui recherchent une lumière très-intense, ont coutume, le soir, lorsqu'ils lisent, de placer le doigt entre la chandelle et l'œil. — Ce vice de la vue s'aggrave continuellement à mesure qu'on avance en âge: cependant, il ne va jamais jusqu'à atteindre l'intensité de la myopie. Quand la maladie est à son apogée, les presbyopes peuvent ordinairement distinguer des objets assez ténus à une distance fort éloignée, lorsque ces objets sont un peu colorés: ils ne peuvent pas, pourtant, voir distinctement les objets tout à fait petits. — La cause prochaine de la presbytie doit être attribuée à la trop petite réfraction que les rayons lumineux éprouvent en entrant dans l'œil; de là, il arrive que l'image des objets tombe par derrière la rétine, et qu'on ne peut les voir si on ne les éloigne. En effet, les rayons se rapprochent d'autant plus vite du foyer de la rétine que l'objet d'où ils partent est plus éloigné, parce que les rayons lumineux qui parviennent à l'œil sont moins divergents. Le trop peu de réfraction des rayons lumineux provient d'une diminution dans la convexité de la cornée et du cristalin: c'est ce que l'on trouve fort souvent chez les vieillards, et très-rarement avant l'âge de 40 ans. — Dans un âge avancé, il y a une grande diminution de vitalité dans les organes; la cornée et le cristalin s'en ressentent tellement, chez beaucoup de personnes, que ces organes ne réfractent pas assez les rayons lumineux: ce qui occasionne la difformité dont nous nous occupons. Les matelots, les chasseurs, les cochers, sont très-exposés à cette affection, par suite des efforts qu'ils font pour distinguer de loin les objets. La presbytie peut être aussi symptomatique, comme dans la synéchie et l'hydrophtalmie, qui naissent d'une trop grande accumulation de l'humeur aqueuse. — La presbytie ne se guérit jamais: son traitement n'est que palliatif, et ne s'obtient qu'en recourant à des verres convexes. Un grand soin doit guider dans le choix qu'on en fait: il faut savoir y faire adapter un foyer convenable. Mieux vaut cent fois commencer par des numéros faibles que de se laisser séduire par les marchands, qui offrent presque toujours des numéros trop forts, afin de flatter l'acheteur en le faisant bien voir: il en résulte quelquefois une augmentation de presbytie telle que le malade ne trouve plus de verres convenables, et se voit privé de la faculté de lire. Les verres dont on fera choix doivent être tels que le presbyte puisse voir très-distinctement les objets à une distance de 15 à 20 pouces, sans qu'ils grossissent le moins du monde. Il ne faut changer les verres que tous les cinq ans, et même plus tard s'il est possible: la matière qui les compose doit être d'une teinte et d'un poli uniforme. Dr. CARRON DU VILLARDS.

PRESBYTÈRE, maison située près d'une église paroissiale, et servant de logement au curé. Anciennement, l'on nommait ainsi le chœur des églises parce que les prêtres seuls avaient droit d'y prendre place: la nef était pour les laïques. — Dans saint Paul, le *presbytère* signifie l'assemblée des prêtres. X.

PRESBYTÉRIENS et PURITAINS. Le premier de ces noms, qui vient de *presbyterium* (πρεσβύτεροι, les plus âgés, les anciens), s'applique à une secte fondée vers 1560, en Écosse, par John Knox, sur le modèle de l'Église calviniste de Genève, et devenue dominante dans ce premier pays. Ses doctrines en matière de foi sont à peu près celles de l'Église anglicane; mais elle en

diffère complétement sous le rapport de la discipline. Dans son organisation démocratique, elle proscrit toute distinction hiérarchique entre les ministres du culte. Le gouvernement spirituel, le pouvoir d'ordination, appartiennent exclusivement aux assemblées dites *presbytères*, composées des membres du clergé, égaux entre eux, et des anciens. L'Église nationale d'Écosse (*Kirk*) se divise en 69 presbytères. En 1580, le roi Jacques, sa famille et le peuple d'Écosse adhérèrent solennellement à la religion presbytérienne. Cependant, dans les dernières années de son règne, ce prince essaya de rétablir dans ce pays l'épiscopat, dont il avait admiré la splendeur en Angleterre. Charles Ier continua sans succès cette tentative de réaction, et l'on sait la part active de l'Église d'Écosse dans les troubles qui amenèrent la première chute des Stuarts en 1640. La restauration proscrivit le culte presbytérien; mais à l'avénement de Guillaume III sur le trône d'Angleterre, l'Écosse, en reconnaissant la souveraineté du prince d'Orange, stipula expressément l'existence de son Église comme Église nationale; et, depuis cette époque, tous les souverains de la Grande-Bretagne, en montant sur le trône, prêtent le serment de maintenir l'Église presbytérienne dans tous ses droits, priviléges et immunités. Cependant peu à peu le pouvoir temporel gagna du terrain, et une loi de la reine Anne attribua à l'État et aux propriétaires le droit de présenter les ministres aux charges vacantes, droit qui jusque-là avait appartenu aux congrégations. Du reste, le ministre ainsi présenté était soumis à un examen et à une enquête touchant son instruction et ses mœurs, et n'était admis qu'après cette épreuve. En 1834, l'assemblée générale de l'Église presbytérienne, qui se réunit chaque année, et dont les membres sont élus par tous les pasteurs, passa un acte connu sous le nom de *Veto act*, en vertu duquel les presbytères devaient, avant de prononcer sur la capacité d'un ministre présenté par un patron, le soumettre à l'élection de tous les chefs de famille de la paroisse. Les tribunaux civils refusèrent de reconnaître la légalité de cette résolution, qui mettait le droit de patronage de l'État et des propriétaires à la merci de l'élection populaire. La question fut portée devant le tribunal suprême et la chambre des lords, qui se prononça pour les cours civiles contre les cours ecclésiastiques. Les pasteurs nommés par les patrons et confirmés par la chambre des lords furent à leur tour suspendus de leurs fonctions par l'assemblée générale de l'Église, et ce fut ainsi que s'établit la lutte qui aboutit, le 18 mai 1843, à la scission d'une partie de l'Église presbytérienne d'Écosse avec l'État, et à sa constitution en Église libre, sous la direction d'un *modérateur*, le docteur Chalmers. A la suite de cet événement, le ministère annonça qu'il présenterait un projet de loi destiné à opérer une réconciliation.

Il y a aussi en Angleterre et en Irlande des presbytériens, qu'il ne faut pas confondre avec ceux d'Écosse. C'est une classe de *dissidents* qui se rapproche beaucoup de celle des *indépendants* et des *puritains*.

Ces derniers furent ainsi nommés parce qu'ils faisaient profession de suivre la parole de Dieu dans toute sa *pureté*, et en opposition avec toute autorité humaine. On les appela aussi d'abord *non-conformistes*, parce qu'ils refusaient de se soumettre à la liturgie établie par Édouard VI, professant l'opinion que la forme du culte et de la prière doit être libre. Sans nier absolument, comme les presbytériens, le pouvoir des évêques, ils leur préféraient les doyens et n'admettaient que ce degré dans les ordres avec celui de prêtre. Née dans l'exil et parmi des protestants anglais réfugiés à Francfort, sous le règne de Marie Tudor, la secte des puritains qui combattait l'autorité absolue que la couronne s'était attribuée dans les matières ecclésiastiques, fut persécutée par Élisabeth. Jacques Ier ne les traita pas plus favorablement. Alors commencèrent (1620) ces émigrations de puritains dans l'Amérique du Nord, qui se multiplièrent les années suivantes et influèrent si puissamment sur le gouvernement, les mœurs et les croyances du peuple auquel elles donnèrent naissance. *Voy.* ÉTATS-UNIS.

Quoique Cromwell fût de la secte des *indépendants*, dont la doctrine, rapprochée de celle que nous venons d'exposer, était que chaque congrégation doit se gouverner à son gré en matière de foi, la révolution, religieuse autant que politique, consommée par lui n'eut pas de prosélytes plus ardents, de soldats plus intrépides que les puritains. Ils donnèrent le ton à cette époque, et la restauration fut non-seulement le signal d'une persécution légale commencée dans l'*acte d'uniformité* (1662) et continuée, sauf quelques intervalles, jusqu'à l'avénement de la maison d'Orange, mais encore d'une révolution morale contre l'influence puritaine. En 1689, le *bill de tolérance* ouvrit pour eux, comme pour les autres non-conformistes, une série de mesures, complétée de nos jours par la suppression des *actes de corporation* et *du test*, et destinées, sinon à établir entre toutes

les sectes une égalité absolue, du moins à effacer des distinctions odieuses introduites à des époques de fanatisme. — Le docteur Neale a donné, en anglais, une *Histoire des puritains*, 3 vol. in-8°, qui a été abrégée par Parsons; nous n'avons pas besoin de rappeler le roman de W. Scott (*voy.*) qui, dans la trad. française, a emprunté son titre à ces sectaires. RATHERY.

PRESCIENCE, connaissance certaine et infaillible de l'avenir. Une des vérités que la révélation nous enseigne est que Dieu a de toute éternité connu tout ce qui arrivera dans la durée des siècles, soit les événements qui dépendent des causes physiques et nécessaires, soit les actions libres des créatures intelligentes. Sur cette connaissance de Dieu est fondée la certitude des prophètes. Aussi Tertullien a-t-il eu raison de dire que la prescience de Dieu a autant de témoins qu'elle a formé de prophètes. Il n'est pas possible de concevoir en Dieu une providence, à moins qu'on ne lui suppose une connaissance parfaite de l'avenir et des actions libres de toutes les créatures. Sans cela, cette providence se trouverait à chaque instant déconcertée dans ses desseins et arrêtée dans l'exécution de ses volontés par les actions imprévues des hommes. On ne pourrait plus lui attribuer la toute-puissance, encore moins l'immutabilité; Dieu serait obligé de changer continuellement ses décrets, et d'en former de contraires parce qu'il rencontrerait à chaque pas des obstacles qu'il n'aurait pas prévus. Cette *prescience* de Dieu ne nuit en aucune manière à la liberté de l'homme. Dieu a voulu que l'homme fût libre, afin qu'il fût capable de mérite et de démérite, digne de récompense et de châtiment. Dieu contredirait ce décret, s'il en faisait un autre, incompatible avec cette liberté, et s'il usait de sa toute-puissance pour détruire ce qu'il a sagement établi. La *prédestination* (*voy.*) est fondée sur la *prescience* de Dieu, et sur ce que tout l'avenir lui est présent. On doit, dit Malebranche, admirer la profondeur de la *prescience* et de la sagesse de Dieu, qui, en imprimant le premier mouvement à la matière, a prévu toutes les combinaisons possibles que pouvait avoir cette première impression pour des siècles infinis.

PRESCRIPTION. Dans l'ordre naturel, les biens ne sont le domaine exclusif d'aucun être en particulier. c'est le lot commun sur lequel vit la création, Sous cette loi, être propriétaire, c'est posséder à l'occasion et à due concurrence d'un besoin présent. Là, tout se réduit donc au fait de simple possession; fait réel, et dont la loi civile a considérablement accru la portée lorsqu'elle l'a fait aboutir au droit de propriété. Le droit de propriété, c'est donc le droit du possesseur démesurément agrandi; c'est la possession prise pour point de départ. De là vient que la possession forme présomption de propriété au profit du détenteur; et c'est parce que le droit d'appropriation est un droit d'institution civile que le fait de la possession n'a jamais pu valoir que comme présomption, comme indice. — Deux circonstances sont, dans notre droit civil, attributives du droit de propriété : ce sont le titre joint à la possession, et, à défaut de titre ou de qualité suffisante, le *temps* joint à la possession ou longue possession. — La longue possession, ou usage exclusif pendant un certain temps d'un objet déterminé, constitue donc un moyen d'acquérir la propriété des choses qui peuvent tomber dans le domaine particulier. D'où l'on voit que la *prescription*, ou longue possession, est un fait complexe, et qui, loin d'être d'ordre *naturel*, ainsi que le prétendent Vatel, Grotius et quelques autres qui ont écrit sur le droit des gens, est un fait d'institution civile qui prend bien son point de départ, la *possession* dans l'ordre naturel, mais dont l'un des éléments, le *temps*, accroît, détermine la valeur d'appropriation : or dans l'ordre naturel, le temps n'a par lui-même, on le reconnaît, aucune vertu d'appropriation.—La définition que nous donnons de la *prescription* est confirmée par la loi civile, qui ajoute seulement que ce fait constitue aussi un moyen *de se libérer*. — Nous ne nous arrêterons pas à démontrer que se libérer par le seul effet du laps de temps, *sans bourse délier*, c'est éteindre sa dette sans la payer; c'est, en définitive, ajouter la chose d'autrui, une créance, à son avoir; c'est acquérir : doctrine qui s'applique aux déchéances de toute sorte, lesquelles constituent de vraies modes d'acquisition indirects. La difinition légale eût donc pu, sans inconvénients, être bornée aux termes de l'article 712 du Code civil; je laisse de côté le point très-contestable de l'utilité des définitions en matière législative, circonstances dont l'esprit de chicane abuse toujours, et qui sont loin d'offrir les avantages d'une spécification bien réglée. — Il peut être utile de rechercher, à l'occasion de la prescription, par quelle filiation d'idées le législateur a été conduit à mettre en même ligne la possession jointe au titre et la longue possession. Cet exposé se lie à la détermination des principes qui régissent la matière. — L'utilité qu'on retirera d'une chose, son *utilisation*, telle est la fin de toute possession. On veut posséder dans un but d'usage déterminé : telle est aussi la fin du droit de propriété; la méconnaître, c'est porter atteinte au droit lui-

même. — Or, telle est la condidion de tout propriétaire qui ne cherche pas à *justifier* en quelque sorte de son droit d'appropriation sur une chose en faisant servir cette chose à ses besoins. Ce maître de la chose va contre l'institution du droit de propriété; après avoir exclu autrui de tout usage sur la chose appropriée, voilà qu'il s'en interdit lui-même l'usage. Or, le bien sur lequel il n'existe aucun fait d'usage exclusif cesse à l'instant même d'être une chose propre : il tombe dans la masse des biens communs, lesquels passent aux mains de celui qui se mettra en peine de se les approprier sérieusement en les utilisant. Pour le propriétaire, un seul moyen existe de se conserver propre et bien approprié, l'*utilisation*. A cette condition seulement, il reste investi d'un droit *privé*, c'est-à-dire exclusif, sur les biens dont il a le domaine.—De ce principe, souverainement équitable et conforme aux lois de la raison, il résulte que le propriétaire qui, loin d'utiliser sa chose, cesse de la posséder, outre qu'en droit naturel il a perdu le privilége du possesseur, annonce par ces circonstances que cette chose est pour lui sans valeur, qu'il la délaisse et l'abandonne. D'où il suit que c'est *de son consentement* qu'un propriétaire perd, par suite de non-usage, son droit de propriété. Il ne faut pas dès lors que ce consentement ait dans sa manifestation rien d'équivoque ou d'incertain; et les faits d'où l'on ne pourrait induire l'abandon *volontaire* du droit de propriété ne pourront, dans le droit civil, dépouiller l'ancien titulaire, et fonder par la voie de longue possession un nouveau droit d'appropriation. Telle est l'économie de la loi civile, qui met au nombre des circonstances équivoques les faits de *violence*, de *fraude*, de *surprise*, de tolérance et de pure faculté; lesquels faits, tenus pour suspects, vicient la possession, qui est l'un des éléments de la prescription. Puis vient la possession conférée à titre de *fermier*, d'*usager*, d'*usufruitier*, de *dépositaire*, etc.; circonstances indiquant que le propriétaire a entendu retenir le droit de domaine tout en modifiant l'exercice de ce droit. C'est cette possession, sans vertu d'appropriation, que la loi qualifie de possession *équivoque*, à titre *précaire* (2229-2236). Il faut en dire autant de celle qui est *troublée* par certains actes judiciaires, ou par des actes de jouissance de la part du propriétaire porteur du titre, actes qui prouvent qu'il est loin de consentir à se dépouiller de son droit, et qui constituent des *interruptions* efficaces de la prescription. — Indépendamment de ces dispositions de la loi, et pour que l'intention d'abandonner puisse résulter du fait de non-possession pris comme signe de non-utilisation, il faut que ce fait ait duré assez longtemps pour qu'on puisse en induire le renoncement du propriétaire. Par exemple, la non-possession, jointe au défaut d'usage pendant 30 ans, permettra de croire que le propriétaire a renoncé à tout droit privé sur son bien. En conséquence le nouveau possesseur aura, en utilisant la chose pendant cet espace de temps, qu'il soit ou non fondé en titre, pourvu toutefois qu'il ne soit pas détenteur à titre *précaire* ou suspect (2240-2262), le nouveau possesseur aura fait cette chose sienne par cette longue possession. Cet espace de temps est borné à dix ans pour l'appropriation des immeubles lorsque le possesseur et le propriétaire habitent dans le ressort d'une même cour royale; dans le cas contraire, il est fixé à 20 ans. Seulement, dans ces deux cas, le nouveau possesseur ne prescrira le droit de propriété qu'autant qu'originairement il a été porteur de bonne foi d'un titre en forme (art. 2265-2267-2269).—Pour ce qui est des principes qui régissent, non le fait distinct de la possession, mais la prescription en général, ils se réduisent aux suivants. On peut renoncer, soit expressément, soit tacitement, à se prévaloir de la prescription; seulement, il faut qu'elle soit acquise, nul ne pouvant se lier d'avance à cet égard. Pour renoncer à ce droit, il faut être capable d'aliéner. — La prescription en *matière civile* est d'ordre privé et ne peut être suppléé par le juge. Elle peut être opposée en tout état de cause. L'État, les communautés, sont soumis aux prescriptions ordinaires, lesquelles, en général, ne courent pas contre les mineurs, les interdits, et sont suspendues entre époux tant que dure le mariage. — La prescription se compte par jours. Tous droits et actions se prescrivent par 30 ans à défaut de terme plus court assigné par la loi. Les arrérages de rentes, les loyers des maisons, les fermages, les intérêts, et généralement tout ce qui est payable par an ou à des termes périodiques plus courts, se prescrivent par 5 ans. Telle est la mesure de temps à laquelle sont soumis les effets de commerce, lesquels donnent lieu à une action qui est prescriptible par 5 ans. La prescription court du jour du protêt; et s'il n'en a pas été fait, du lendemain de l'échéance ou de la dernière poursuite juridique, tant qu'il n'existe aucun acte séparé portant reconnaissance de la dette ou condamnation. Les débiteurs seront néanmoins tenus, en cas de réquisition, d'affirmer par serment qu'ils ont payé et ne doivent rien. Il en est de même de ceux dont on réclame, soit le prix de fournitures, soit un salaire pour soins,

louage de travail, etc., et qui, suivant le cas et sauf l'épreuve du serment, peuvent opposer des prescriptions de six mois et d'un an. P. Coq.

Prescription. Ce mot, outre son acception en jurisprudence, est pris dans un sens général pour synonyme, ou à peu près, de *précepte* de *maxime*. C'est ainsi qu'on disait : Vous ne vous conformez pas aux *prescriptions* de la sagesse, pour dire à ce que la sagesse commande, prescrit ; vous n'en observez point les maximes. On nomme *prescriptions médicales* les ordonnances du médecin. Ce mot peut enfin s'appliquer en général à tout ce qui est prescrit ou commandé, soit à titre d'observations, de conseils, soit plutôt encore à titre d'ordre ou d'ordonnances. — Tertullien a écrit au IIIe siècle un ouvrage intitulé : *Prescriptions contre les hérétiques*, entendant par là ce qu'on nomme au barreau *fin de non-recevoir*, c'est-à-dire les raisons par lesquelles il est prouvé, sans entrer dans le fond des questions, que l'adversaire ne doit pas être admis à disputer ; c'est ce que les controversistes modernes ont nommé *préjugés légitimes* contre les hérétiques. Z.

PRÉSÉANCE. On nomme ainsi le rang ou la place d'honneur que les usages reçus assignent à certaines personnes ou à certains corps dans des circonstances données. Il y a des *préséances* de droit et des *préséances* purement honorifiques, ou plutôt de politesse : les premières sont fixées par des règlements *ad hoc* ou des usages ayant force de lois : telle est la préséance des cours royales sur les tribunaux de première instance ; les préséances d'honneur appartiennent à l'âge, à la qualité, et se règlent d'après les usages de la civilité ou de la politesse. Ainsi, le jeune homme bien élevé cèdera toujours le pas au vieillard ; ainsi, la galanterie fait un devoir à chacun de céder toujours la préséance au beau sexe, etc. Z.

PRÉSENCE, existence d'une personne dans un lieu marqué. — On appelle droit de *présence* la rétribution accordée aux membres de certaines compagnies, de certaines associations lorsqu'ils assistent aux assemblées. On nomme dans le même sens *jetons de présence* les médailles qui représentent cette rétribution. — La *présence d'esprit* est cette vivacité, cette promptitude de jugement, qui fait faire ou dire sur-le-champ ce qu'il y a de mieux à faire ou à dire. — *Présence* se dit aussi de Dieu, quoiqu'il ne soit contenu dans aucun espace. Dieu remplit l'univers de sa *présence*. « Il y a, dit Fléchier, une *présence intime* que Dieu fait sentir à l'âme lorsqu'il se communique à elle avec plus d'abondance. » Dans le langage de la dévotion, se mettre en *présence de Dieu*, c'est considérer Dieu comme présent à ce que l'on va faire. — Dans le langage du droit, ce mot a diverses acceptions. On passe un acte par-devant notaire ou en *présence* de notaire. A la levée d'un scellé de mineurs ou d'absents, la *présence* ou l'assistance d'un magistrat est nécessaire. *Présence* se dit particulièrement, en jurisprudence, de l'existence d'une personne au lieu de son domicile ; et quelquefois, surtout en matière de prescription, de la résidence habituelle d'une personne dans le ressort d'une cour royale. — *Présence*, en chimie, en médecine, existence d'une substance dans une autre. La chimie nous fait reconnaître la *présence* de l'arsenic dans les aliments. X.

PRÉSENCE RÉELLE. A l'article Eucharistie, on a vu ce que l'Église enseigne concernant l'institution de la sainte Cène par Jésus-Christ. Regardée d'abord comme un acte purement symbolique destiné à rappeler les résultats de la mission et de la mort du Sauveur, elle devint bientôt un mystère, un sacrement. Cependant la controverse s'exerça durant des siècles sur ce point de dogme ; et les opinions n'étaient pas encore généralement fixées à cet égard, lorsqu'un moine de Corbie, Paschase Radbert, vint hâter la solution de la question par son traité *De corpore et sanguine Domini* (831). Il y enseigna qu'après la consécration, le pain et le vin sont le corps et le sang de Jésus-Christ, et que ce corps est le même que celui qui est né de la vierge Marie ; d'où il conclut que le Sauveur est immolé tous les jours réellement, mais en mystère, c'est-à-dire que l'Eucharistie est vérité et figure tout à la fois. Cette doctrine fut combattue par Raban Maur, Ratramne et Jean Scot Érigène, qui soutinrent que les éléments consacrés ne sont que des symboles, des gages de salut ; mais la théorie de Paschase Radbert trouva d'ardents défenseurs dans Hincmar et Remi d'Auxerre. Le savant Gerbert, depuis pape sous le nom de Silvestre II, conseilla de s'en tenir purement et simplement aux paroles de l'institution de la Cène. L'Église n'intervint dans ces disputes que vers le milieu du XIe siècle, en censurant Bérenger de Tours, élève de l'évêque Fulbert de Chartres, qui avait enseigné que le Christ n'est mangé que spirituellement. Cette censure fut confirmée l'année même par le concile de Verceil. Plus tard, condamné de nouveau par les conciles de Rouen, de Poitiers, de Rome, Bérenger consentit à souscrire une nouvelle formule portant que par la consécration, le pain et le vin sont changés substantiellement en la vraie, propre et vivifiante chair et au sang de

Notre-Seigneur, et non pas seulement en signe, en vertu, en sacrement, mais en propriété de nature et en vérité de substance. C'était bien là la théorie de la *transsubstantiation*, mot inventé depuis par Hildebert de Tours, et il semble qu'après une décision aussi formelle, le dogme aurait dû être fixé. Il n'en fut rien cependant. On ne douta plus, il est vrai, de la transsubstantiation; mais on se divisa sur la manière dont elle s'opérait. Les uns prétendirent que la substance du corps et du sang de Jésus-Christ prenait la place de la substance du pain et du vin, et qu'il ne restait de ceux-ci que les accidents, comme le poids, le goût, la forme. Cette opinion triompha au concile de Latran de 1215, et dès lors fut rangée parmi les hérésies l'opinion de Robert de Deutz et de Jean de Paris qui enseignaient que la substance du pain et du vin reste, et que celle du corps et du sang de Jésus-Christ s'y ajoute seulement. Cette théorie, connue sous le nom d'*impanation* ou de *consubstantiation*, fut adoptée par Luther; mais Carlstadt et Zwingle la rejetèrent ainsi que celle de la transsubstantiation, et ne voulurent voir dans la Cène qu'un acte symbolique. Calvin repoussa à son tour la théorie de Zwingle, et, prenant un moyen terme, il enseigna que les fidèles participent d'une manière spirituelle au corps et au sang de Jésus-Christ, admettant ainsi une union mystique du corps et du sang du Sauveur avec les symboles. De nos jours, sans parler des anabaptistes, des mennonites, des sociniens et des arminiens, qui n'ont jamais reconnu d'autre signification au sacrement de l'eucharistie que celle de nous retracer la mémoire de la mort du Seigneur, les Églises réformées en sont presque généralement revenues à la théorie de Zwingle. E. HAAG.

PRÉSENTATION. C'est un de ces mots tellement connus qu'il serait absurde de vouloir les définir. On sait trop bien, hélas! ce que c'est que la *présentation* d'une lettre de change, ce prosaïque quart d'heure de Rabelais, dont l'attente fait tous les jours pâlir les plus intrépides jusqu'au poëte lui-même malgré son habitude et sa longue expérience. Nous en disons autant de la *présentation à la cour*, de cette cérémonie qui consiste à être présenté au monarque et à sa famille. — En termes de pratique, on appelle *présentation* l'acte par lequel un procureur déclarait se présenter pour telle partie; on dit aujourd'hui *constitution* d'avoué. *Présentation* se dit encore du droit de présenter à une place, à un emploi, à un bénéfice : ainsi, on dira : Cette place est à la nomination du ministre sur la *présentation* du préfet.

PRÉSENTATION DE LA SAINTE VIERGE, fête qui se célèbre dans l'Église romaine le 21 novembre, en mémoire de la présentation de la sainte Vierge au temple par ses parents. C'était un usage religieux, chez les Juifs, de vouer à Dieu leurs enfants, même avant leur naissance. L'Écriture nous en offre plusieurs exemples. Anne, femme d'Elcana, se voyant stérile, promit à Dieu, s'il la rendait féconde, de consacrer à son service l'enfant qu'elle mettrait au jour; et cet enfant fut Samuel. Les parents, qui avaient fait un semblable vœu, conduisaient l'enfant au temple avant qu'il eût atteint l'âge de cinq ans. Ils le remettaient entre les mains des prêtres, qui l'offraient au Seigneur; puis, s'ils voulaient le racheter, ils payaient aux prêtres une certaine somme, sinon l'enfant restait dans le temple, et était employé au ministère sacré, à la confection des ornements, à tous les offices, en un mot, qui concernaient le culte de Dieu. Or, une tradition porte que la sainte Vierge fut vouée à Dieu par Joachim et Anne, et conduite au temple de Jérusalem dès l'âge de trois ans. On ignore quel fut le prêtre qui la reçut; quelques-uns ont cru que c'était Zacharie. C'est cette offrande de la sainte Vierge au Seigneur que l'Église célèbre par la fête de la *Présentation*. — Cette fête est plus ancienne chez les Grecs que chez les Latins. Les premiers la célébraient dès le XIIe siècle sous le nom d'*Entrée de la mère de Dieu au temple*. Le pape Grégoire XI fit célébrer la fête de la *Présentation* dans l'Église romaine vers l'an 1372; et, dans le même temps, Charles V, roi de France, la fit solenniser dans la Sainte-Chapelle de Paris. Mais elle fut presque oubliée dans les siècles suivants, jusqu'au pontificat de Sixte V, qui la rétablit en 1585. — Trois ordres de religieuses ont porté le nom de *Présentation de Notre-Dame*. Le premier fut projeté, en 1618, par une fille pieuse, appelée Jeanne de Cambrai; mais il ne fut pas établi. Le second le fut en France, vers l'an 1627, par Nicolas Sanguins, évêque de Senlis; il fut approuvé par Urbain VIII; mais il ne fit pas de progrès. Le troisième enfin fut institué, en 1664, par Frédéric Borromée, visiteur apostolique de la Valteline; il lui donna la règle de Saint-Augustin. X.

PRÉSERVATIF. Ce mot ne se dit guère qu'en parlant des remèdes qui sont censés avoir la vertu de préserver de l'atteinte de maladies quelconques. Les préservatifs sont une des parties de la médecine sur lesquelles le charlatanisme s'est le plus exercé; et, toutefois, il n'y a guère de médicaments, s'il y en a un seul, qui mérite réellement ce titre, à l'exception du vaccin, con-

sidéré comme préservatif de la petite vérole. Le plus puissant préservatif contre les maladies contagieuses résulte de la disposition particulière de l'être moral, inaccessible à toutes les influences de la crainte, disposition qui, malheureusement, ne dépend pas de la volonté. Quelques tribus d'Afrique se chargent d'amulettes comme d'infaillibles préservatifs contre tous les accidents possibles, quoiqu'il n'y ait en tout ceci d'infaillible que la robuste foi et la stupidité des croyants. — *Préservatif* s'emploie figurément comme dans cette phrase : *La lecture est un excellent préservatif contre l'ennui.* Z.

PRÉSIDENT. C'est le titre qui, dans l'ordre judiciaire, est attribué aux chefs des compagnies. On l'applique encore dans beaucoup d'autres occasions, et c'est, notamment, la qualification donnée à celui des membres des chambres législatives que ses collègues ont élu pour diriger les débats pendant le cours d'une session. L'ensemble des qualités nécessaires pour remplir l'éminente fonction de président de la chambre se trouve rarement chez le même personnage, et l'on a vu plus d'un homme distingué par de grands talents manquer de celui qu'exige une position si importante. Il faut être doué tout à la fois de la facilité d'élocution, de la rectitude du jugement, de l'esprit d'analyse, de la noblesse du caractère, du sang-froid qu'aucun tumulte n'étonne, de la fermeté à laquelle rien n'impose, et de la dignité qui commande l'attention et le respect. Il est rare, disons-nous, qu'un seul homme possède tant de belles qualités : le député qui en réunit le plus grand nombre est celui qui obtient plus longtemps les suffrages de ses collègues. — Dans un ordre moins élevé, moins éclatant, mais peut-être non moins utile, on peut placer les présidents d'assises. Au milieu des nobles attributions de la magistrature, c'est le poste qui semble plus spécialement attirer l'attention du public : aussi est-il ordinairement fort recherché, même par des magistrats qui ne se sont pas rendu compte des difficultés que présente l'exercice des fonctions de président, et qui, parfois, ne remplissent pas toutes les conditions nécessaires. On ne pense pas toujours à la nécessité de joindre à certaines qualités extérieures, telles que la gravité de l'attitude et du geste, la force et la netteté de la voix, la rapidité et la sûreté du regard, d'autres qualités qui tiennent à la maturité de l'esprit et à la droiture du cœur : c'est ainsi que le président des assises doit montrer la bienveillance qui encourage, à l'accusé disposé à s'approcher de la vérité, et au témoin qui veut la dire tout entière; la fermeté qui déjoue les calculs du mensonge, qui confond l'audace du crime, et les égards que peut réclamer une position malheureuse. Mais c'est surtout par l'impartialité la plus entière qu'il doit se distinguer : exempt de passions, il doit comprendre l'intérêt de la société, qui s'anéantirait par la tolérance du crime, et ne pas oublier, d'ailleurs, que la faiblesse humaine a besoin quelquefois d'indulgence. En un mot, si la modération du caractère, si la dignité du langage, des mœurs et du maintien, doivent être, en général, les attributs du magistrat, cette modération et cette dignité sont plus nécessaires encore aux *présidents* des compagnies, et spécialement aux *présidents* des assises, dont la tâche publique est de proclamer l'innocence en même temps qu'ils prononcent la punition des coupables. Autrefois, disent les auteurs, quand le roi nommait un premier *président,* et même des *présidents* en général, il les choisissait ordinairement entre les barons : il fallait du moins être chevalier, surtout pour pouvoir remplir la première place; mais, plus tard, on s'était départi de cette exigence : lorsqu'on était pourvu d'une présidence qui voulait le titre de chevalier, on était censé posséder ce titre, et les *présidents* à mortier étaient dans l'usage de prendre, dans tous les actes, la qualification de *chevalier,* en vertu de leur dignité, et lors même qu'elle ne leur appartenait point par la naissance. — Quand, après la chute des parlements, des tribunaux dépourvus de toute importance politique furent établis pour les remplacer, le titre de *président,* qui fut décerné par élection, et qui n'était plus que temporaire, perdit tout à la fois son éclat et ses attributions : la magistrature cessa presque d'exister, et si, parmi les nouveaux juges, il se trouva des hommes d'un mérite éminent, des hommes faits pour honorer les compagnies les plus illustres, si l'on continua à juger des procès, il faut bien avouer qu'en masse la magistrature, qui avait si longtemps fait la gloire de la France, ne subsistait, pour ainsi dire, pas même de nom. — Napoléon, qui réhabilita tant de gloires diverses, fut encore le restaurateur des lois et de leur sanctuaire. Par un sénatus-consulte du 28 floréal an XII, il établit, d'abord, que les *présidents* de la cour de cassation, des cours d'appel et de justice criminelle, seraient nommés *à vie* par l'empereur. Quelques mois après, une distinction de costume leur fut assignée. Plus tard, le 30 mars 1808, un décret impérial régla les attributions des premiers présidents et des présidents des cours d'appel, aujourd'hui *cours royales,* ainsi que des présidents et vices-prési-

dents des tribunaux de première instance. Enfin, et le 19 novembre 1808, sous le nom de *présidents des assises*, furent établis des magistrats qui, pris temporairement parmi les conseillers des cours impériales, furent chargés de la distribution de la justice criminelle. DUBARD.

PRÉSIDES. On connaît sous le nom de *présides d'Afrique* les différentes places ou forteresses possédées par l'Espagne sur les côtes barbaresques, et dans lesquelles elle tenait garnison pour se défendre contre les attaques des Mores, ses ennemis. Ces places servent encore de lieu de punition pour un grand nombre de condamnés, qui y sont entretenus sous le nom de *presidiarios*. La peine de *los presidios* s'inflige assez légèrement, et souvent pour des fautes de très-peu d'importance ; le moindre juge de village la prononce comme s'il ne s'agissait que d'une amende. En attendant que les pauvres condamnés puisent en appeler, de cette sentence, devant un tribunal supérieur, les uns vont languir dans des prisons qui leur sont destinées en divers lieux du continent de l'Espagne; les autres, c'est le plus grand nombre, sont déportés en Afrique. « On y expédie tout le monde, dit le marquis de Langle, les officiers même ; pendant qu'ils rament ou qu'ils pêchent, leur service compte ; en revenant des *présides*, ils reprennent leur rang. » On raconte qu'un personnage très-riche, condamné à cette peine infamante, par l'effet d'une vengeance atroce, parcourait les rues portant des chaînes et un boulet d'or. Les meilleures maisons lui étaient ouvertes, et la honte dont on avait voulu le couvrir rejaillissait sur ses juges. L'établissement d'Oran, avant que cette ville fût tombée aux mains des Mores, et plus tard au pouvoir des Français ; ceux de Penon, de Velez, de Ceuta et de Melila étaient spécialement affectés à recevoir les *desterados* ou exilés. Ceuta seulement en compte plusieurs milliers : les uns y subissent une peine analogue à celle du *bannissement* ; les autres y sont comme aux galères, car les délits les plus légers et les crimes les plus graves y exposent également. Ceux-ci ont la liberté de s'occuper de leur métier, vont eux-mêmes chercher du travail, ou servent dans une troupe particulière pour eux ; ceux-là, nus et couverts de haillons, attachés deux à deux, chargés de lourdes chaînes et traînant un pesant boulet, sont employés à des travaux pénibles, traités comme nos *forçats*, et gardés avec une vigilance extrême. Tous reçoivent un salaire égal, mais très-modique, que leur accorde le gouvernement. Là sont entassés, à la honte de la raison, les uns pour un temps limité, les autres pour toujours, les assassins, les scélérats de toute espèce, les contrebandiers, les déserteurs, et d'autres malheureux qui expient trop souvent dans cette cruelle et contagieuse commensalité de simples peccadilles, et même des délits politiques. Pendant les trente dernières années, les présides d'Afrique ont vu de grandes infortunes noblement soutenues, et plus d'un beau nom est venu honorer les registres de ces repaires du crime et de la douleur. Lorsque par hasard un *desterado* a reçu sa grâce, il est obligé de l'accepter et de retourner en Espagne, quelque avantage qu'il trouve de continuer sa profession dans la ville d'où on le rappelle. La plupart de ceux qui reviennent des présides en sortent pires qu'ils n'y étaient entrés : ils y ont contracté le goût de l'oisiveté et de la paresse, car on ne travaille nulle part moins que là, où le travail est exigé par le bâton ; et, sous prétexte d'être employés aux travaux publics, ils ne font en réalité que fort peu de chose ; corrompus encore par la compagnie des scélérats avec lesquels on les a renfermés, ils vont augmenter le nombre des pauvres et des vagabonds dont l'Espagne fourmille. Parmi les réformes de tout genre que réclame ce malheureux royaume, celle des présides n'est ni la moins utile ni la moins pressante. V. RATIER.

PRÉSIDIAL, juridiction établie dans les principaux bailliages et sénéchaussées par l'édit de Henri II (janvier 1551). Le siége présidial se composait de neuf magistrats au moins, y compris les lieutenants généraux et particuliers, civil et criminel. Jusqu'alors, la compétence des tribunaux de première instance n'avait pas été fixée. Il importait de mettre un terme aux appels aux parlements, qui se trouvaient encombrés de causes d'une valeur minime. Un second édit du mois de mars de la même année créa trente-deux présidiaux dans le ressort du parlement de Paris ; d'autres furent successivement institués pour les parlements de Normandie, de Bretagne, de Languedoc, de Guienne, et en portèrent le nombre à soixante : les présidiaux de Lorraine ne furent créés qu'en février 1685, ceux de Bourgogne en janvier 1696 ; les autres ont été établis par Louis XIV et Louis XV. Leur compétence avait été fixée par l'édit d'Henri II ; les présidiaux jugeaient en premier ressort toutes les affaires criminelles, et en dernier ressort les matières civiles jusqu'à la concurrence d'un principal de 250 livres ou dix livres de rente annuelle ; et à la charge d'appel, jusqu'à 500 liv. ou 20 fr. de revenu ; mais les sentences, en ce cas, étaient exécutoires par provision. Dans tous

les cas, les présidiaux jugeaient souverainement quant aux dépens, quel que fût le chiffre. Les parlements auraient dû se féliciter de l'institution des présidiaux, qui les débarrassaient de tous les petits procès dont ils étaient surchargés : il n'en fut pas ainsi, ils s'opposèrent à cette utile réforme, et contestèrent aux nouveaux siéges le droit de compétence. Henri III, pour faire cesser ce conflit, attribua au grand conseil la connaissance des atteintes portées aux attributions des présidiaux. Mais c'était substituer un abus à un autre abus. C'était forcer les plaideurs de toute la France, et pour des causes de peu de valeur, à venir débattre leurs intérêts devant le grand conseil; c'était les placer dans la cruelle alternative de sacrifier leur droit ou de s'exposer à des frais énormes pour le soutenir. Ce déplorable état de choses ne fut modifié qu'en 1774. Un nouvel édit agrandit le chiffre de la compétence : il fut ordonné que la juridiction présidiale jugerait en dernier ressort toutes les matières civiles qui n'excèderaient pas 2,000 liv., ou 80 liv. de rente, et les dépens et restitution de fruits ou revenus, quelle qu'en fût la somme, et par provision, jusqu'à 4,000 liv. ou 160 liv. de rente. La juridiction présidiale fut encore modifiée par une ordonnance de 1777. Les juges de chaque siége ne pouvaient prononcer de sentence qu'au nombre de sept. A défaut de juges, les parties pouvaient convenir d'avocats du siége pour compléter le nombre. Les conseillers des présidiaux devaient être âgés de 25 ans, licenciés et gradués, et n'étaient admis qu'après avoir subi un examen du chancelier ou du garde des sceaux. DUFEY.

PRÉSOMPTION. Ce mot a deux significations bien distinctes, qui ne paraîtraient pas même devoir se rapporter à la même origine. Il vient de la préposition latine *præ* (d'avance), et du verbe *sumere* (prendre), d'où nous avons fait *présumer,* c'est-à-dire, prendre son parti d'avance, raisonner par analogie, conjecturer, juger par induction d'un fait connu à un fait inconnu. C'est sans doute parce qu'il est très-facile de se tromper dans les raisonnements que l'on veut faire par induction que dans l'ordre moral le mot *présomption* est devenu la dénomination d'un vice : pris dans ce sens, il a donné l'adjectif *présomptueux,* qui sert à qualifier ces hommes qui ne doutent de rien, décidant de tout et sur tout sans la moindre connaissance de cause, parce qu'ils ont la *présomption* de se croire infaillibles. Ce parti pris d'avance de ne tenir aucun compte des objections qui peuvent être présentées contre une opinion émise, détruit tout le charme des relations sociales : c'est le véritable cachet de la sottise. En effet, la présomption, c'est l'amour-propre porté au plus haut degré de ridicule. — A part cette signification, le mot *présomption* ne représente à l'esprit qu'un simple raisonnement fondé sur les règles les plus certaines de la logique; la présomption ne constitue pas encore la preuve, mais elle forme l'un de ses premiers éléments, et comme nous ne pouvons, le plus ordinairement, découvrir la vérité que par des conjectures, il a bien fallu classer entre eux tous les faits qui pouvaient concourir à former une certitude. Aujourd'hui, on emploie presque toujours ce terme comme générique; il comprend tous les indices qui servent à former une preuve; on en est venu même à décider que la *présomption légale* équivalait à une preuve complète. Autrefois, on distinguait la *simple présomption* des autres éléments de la preuve; le savant Menochius, qui a fait un excellent traité *De præsumptionibus, conjecturis,* etc., distingue la *présomption* d'avec l'indice, la conjecture, le signe, la suspicion et l'adminicule. L'*indice* est, dit-il, une certaine marque ou démonstration qu'une chose a été faite; la *conjecture* est l'indice d'une chose cachée, ou la preuve qui résulte de la vérité du fait par le raisonnement, par les signes qui l'accompagnent et par la conjecture des temps; le *signe* est la marque sensible (c'est-à-dire, qui tombe sous quelqu'un des sens) d'une chose dont il est ou le prélude, ou l'accompagnement, ou la suite, et qui néanmoins a besoin d'être confirmée par d'autres preuves plus fortes. Ainsi, ajoute-t-il, une épée sanglante dans la main d'une personne est un signe qu'il y a eu quelqu'un de tué ou de blessé. La *suspicion* est un mouvement de l'âme fondé sur quelques circonstances qui inclinent à juger d'une façon plutôt que d'une autre, mais qui n'empêchent pas de douter si on ne doit pas juger autrement. La *présomption,* plus forte que l'indice, la conjecture, le signe, la suspicion et l'adminicule, est un jugement porté sur la vérité d'un fait par suite de simples raisonnements. Le Code civil (art. 1349) définit les *présomptions* des conséquences que la loi ou le magistrat tire d'un fait inconnu. De là cette division des présomptions en deux classes, celles établies par la loi, que l'on nom *présomptions légales,* et celles qui sont abandonnées à la conscience du magistrat. — La *présomption légale* que l'on nommait en droit romain *præsumptio juris et de jure* constitue la vérité légale : elle ne peut être combattue par aucune preuve que dans les cas et par

les moyens expressément indiqués par une loi formelle. Le législateur n'a jamais voulu proclamer que ses décisions légales fussent la vérité même; mais il importe à la conservation de l'ordre social que certains faits soient tenus pour vrais, précisément parce qu'il y aurait impossibilité d'arriver à une décision irrévocable s'il était permis de les remettre toujours en discussion. C'est ainsi qu'on a dû mettre au nombre des *présomptions légales* l'autorité de la *chose jugée,* non pas que l'on ait voulu décider par là que tout juge fût infaillible, et que toute décision judiciaire fût la vérité même, mais il importait à la sécurité publique, à l'intérêt général, qu'une telle maxime fût établie : *res judicata pro veritate habetur* (la chose jugée doit être réputée comme étant la vérité même) : c'est l'effet que produit la *présomption légale* (*voy.* CHOSE JUGÉE). Le Code civil énumère également au nombre des présomptions légales les actes que la loi déclare nuls, comme présumés faits en fraude de ses dispositions d'après leur seule qualité; les cas dans lesquels la loi déclare la propriété ou la libération résulter de certaines circonstances déterminées, et la force que la loi attache à l'aveu de la partie ou à son serment (art. 1350). Et il ajoute (art. 1352) que la présomption légale dispense de toute preuve celui au profit duquel elle existe. — Toutes les autres *présomptions* doivent être rangées dans la classe des *présomptions humaines,* c'est-à-dire qui sont abandonnées à l'arbitrage de l'homme. Cependant, on distingue encore les présomptions de droit (en droit romain *præsumptio de jure*): on nomme ainsi celles qui reposent sur une probabilité qui a son fondement dans un exemple donné par la loi; mais, comme il ne s'agit plus d'une décision établie sur un texte formel, mais d'une simple induction, ce genre de présomptions rentre nécessairement dans toutes celles que le magistrat doit apprécier. C'est la raison pour laquelle cette subdivision n'a pas été admise dans le Code. Cependant, elle doit être maintenue dans l'enseignement, parce qu'en effet la conjecture qui repose sur un exemple pris dans la loi elle-même aura toujours plus de force aux yeux du magistrat que tout autre genre de preuve. Alciat, dans son traité *De probationibus,* définit la *présomption de droit* une conjecture probable fondée sur un signe certain que la loi prend pour une preuve, jusqu'à ce qu'elle soit détruite par une preuve contraire. Cette définition s'applique surtout au cas où le législateur n'a admis un fait que comme une probabilité, qui ne doit être accueillie par le juge qu'à défaut de preuve contraire. — Les simples *présomptions humaines* sont donc celles qui ne reposent ni directement ni indirectement sur un texte de loi; elles sont abandonnées aux lumières et à la prudence du magistrat; mais, pour être admises, elles doivent réunir trois caractères sans lesquels elles ne formeraient que de simples indices insuffisants pour établir une preuve et déterminer une décision. Elles doivent être à la fois *graves, précises* et *concordantes : graves,* c'est-à-dire capables de faire une impression profonde sur un esprit raisonnable; *précises,* c'est-à-dire portant directement sur le fait qu'il s'agit de vérifier et d'établir; *concordantes,* c'est-à-dire que le magistrat ne doit former sa conviction qu'autant qu'il voit sous ses yeux un faisceau de présomptions, qui toutes se réunissent pour concourir à certifier un même fait, une même vérité. C'est sur des présomptions humaines que repose aujourd'hui tout notre droit criminel. Le législateur ne demande aucun compte, soit aux juges correctionnels, soit aux jurés, des éléments de leurs sentences, qui sont abandonnées à leurs lumières et à leur prudence; mais ils ne doivent jamais se déterminer que sur des présomptions assez graves, assez précises, assez concordantes pour constituer la preuve la plus complète. *Voy.* PREUVE. TEULET.

PRESQU'ILE. On doit entendre par ce mot «une étendue de terre plus entourée d'eau que la péninsule, et dont l'isthme est par conséquent fort étroit.» Ainsi, en Europe, la Crimée, environnée par la mer Noire et les eaux moins profondes de la mer d'Azof; le Péloponèse, aujourd'hui la Morée, dont l'isthme, d'à peine 2 lieues de large, est dominé par la citadelle élevée de Corinthe, sont des *presqu'îles* dans l'acception pleine du mot. L'Afrique aux formes compactes n'en a pas; l'Asie, sur laquelle les flots de l'océan ont eu plus de prise, en offre quelques-unes. Au sud, c'est la longue presqu'île de Malacca, que l'isthme de Koua unit à la péninsule indo-chinoise; au nord, le Kamtchatka, avec sa chaîne de volcans jetant leurs flammes au-dessus de neiges éternelles. L'île de Tchoka, l'Héloung-Kiang des Chinois, paraît n'être qu'une presqu'île que les limons du grand fleuve Sakhalian-Oula ont unie au continent. Célèbes, cette belle île de la Malaisie, n'est formée que de presqu'îles, ainsi que Gilolo, la plus importantes des îles aux Épices, et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans l'une comme dans l'autre les terres ainsi découpées sont dirigées dans le même sens, vers l'Orient. Au massif de hautes terres qui constitue la partie principale de la

Papouasie se rattachent deux presqu'îles, l'une dont l'extrémité cache le magnifique havre Dory, si souvent décrit par les navigateurs; l'autre qui voit commencer à son extrémité l'archipel encore peu connu que d'Entrecasteaux nomma la Louisiade. Deux presqu'îles d'inégale grandeur, couvertes de chaînes qui se dirigent du centre au pourtour et retracent assez bien la figure d'un éventail, constituent Tahiti, cette reine brillante des îles sans nombre de la Polynésie. Les deux Amériques ne sont que deux immenses presqu'îles. Celle du Sud offre un ensemble de masse semblable à celui de l'Afrique. Au midi cependant, les nouvelles explorations du capitaine King nous ont fait connaître des terres très-découpées. Dans une direction tout à fait opposée, à l'entrée du golfe-lac de Maracaybo, on côtoie la presqu'île montagneuse de Paraguana, habitée par des indigènes et quelques blancs qui y élèvent beaucoup de bétail. Toutes les presqu'îles qu'offre l'Amérique du Nord sont placées sur ses lisières maritimes septentrionales. D'un côté, à l'est, on remarque la Nouvelle-Écosse, que les Français, ses premiers colons, avaient nommée Nouvelle-Acadie; vers les plages du pôle, la presqu'île de Melville, reconnue dans le voyage de l'intrépide capitaine Ross, et enfin, dans le grand Océan, la presqu'île d'Alaska, cette longue terre qui semble le commencement d'un môle immense jeté par la nature sur la vaste mer, pour réunir l'Asie et l'Amérique. OSCAR MAC CARTHY.

PRESSE. (*Technologie.*) C'est une machine employée dans les arts et métiers à exercer une pression quelconque. La presse la plus simple est celle dite *à papier*. Elle se compose d'un bâti, à la partie supérieure duquel se trouve un écrou où tourne une vis dont la tête porte sur un ais placé dans l'intérieur du bâti. Les corps que l'on veut presser sont placés sur la partie inférieure de ce bâti, et recouverts de l'ais mobile; on fait tourner la vis au moyen d'un levier qu'on introduit dans les trous dont sa tête est percée. Cette action force l'ais à descendre et comprime de plus en plus les corps qui sont au-dessous. Les timbres secs s'obtiennent au moyen d'une petite presse à vis dont la tête est traversée par un levier. On peut aussi considérer comme des presses les *balanciers* à battre monnaie, à faire des boutons à découper, etc. La presse des relieurs est formée de deux forts morceaux de bois que deux vis, faisant avec eux un parallélogramme, forcent à se rapprocher. Enfin il y a encore la petite presse à copier des lettres, les différentes presses à imprimer, et particulièrement la presse hydraulique à satiner. L'idée de cette machine, dont l'action est si puissante, est due à Pascal, et fut d'abord mise en pratique par un mécanicien anglais. Application des principes de la pompe foulante et aspirante, la presse hydraulique consiste principalement en un piston, mobile dans un corps de pompe, dont l'extrémité extérieure s'appuie sur un plateau où l'on pose les matières à presser, et que, dans son mouvement d'ascension, il pousse contre la partie supérieure d'un bâti. L'action de ce piston lui vient de la force d'extension d'un fluide qu'une véritable pompe accumule dans le cylindre où le piston est renfermé. L. LOUVET.

PRESSE. Au figuré, ce mot s'entend des produits de l'impression, des écrits de toute nature qui sortent de dessous la presse du typographe, surtout des ouvrages de polémique, de discussion, comme les journaux, les pamphlets, etc.

La presse est l'écho prolongé de la parole humaine; c'est la tribune agrandie, ou plutôt, c'est l'extension du forum jusqu'aux bornes du monde civilisé. Par la presse, tout ce qui se fait, tout ce qui se pense, tout ce qui se découvre sur un des points du globe devient aussitôt commun à tous les pays, à tous les peuples de la terre. Cet instrument de publicité universelle est une des causes les plus actives des différences profondes qui séparent le monde moderne du monde antique. Sur ce premier aperçu, qui ne pressent déjà quelle influence la presse doit exercer sur tout le développement de la vie sociale?

D'abord, comme moyen de communication entre les hommes, la presse, et surtout la presse périodique, joue, dans le domaine des intelligences, le rôle que la machine à vapeur, appliquée aux grandes routes, joue dans le monde matériel : elle travaille à unir les peuples par le lien puissant des idées, comme les chemins de fer par le lien des intérêts; elle ébranle, elle mine chaque jour la vieille barrière des haines nationales, et prépare ainsi le triomphe de la fraternité universelle, qui ne doit plus faire, un jour, du genre humain tout entier qu'une grande famille.

En second lieu, l'immense auditoire auquel elle s'adresse simultanément lui donne toute la puissance de l'enseignement public, dont le double caractère est la rapidité et l'universalité. En effet, quelle action ne doit pas exercer sur les esprits ce véhicule si prompt de la pensée, au moyen duquel les idées nouvelles, élaborées par un penseur solitaire, sont bientôt mises en circulation et se propagent en tous lieux pour y subir l'épreuve de la contradiction? Dans cette

mêlée des opinions humaines, ce qui résiste à l'examen des sages et au contrôle de la publicité pénètre peu à peu dans la conscience populaire, et va grossir ce capital de vérités acquises qui forme ce qu'on appelle le *sens commun*. Le sens commun doit donc faire chaque jour de nouveaux progrès dans lesquels la presse est en droit de revendiquer une bonne part lorsqu'elle dirige ses leçons avec prudence. C'est par cet enseignement approprié à toutes les conditions, à tous les pays, et de mise dans tous les instants, qu'elle peut être regardée de nos jours comme le grand agent de la civilisation.

Enfin, organe de la pensée, qu'elle transmet aux extrémités du monde, la presse doit participer à tous les droits de la pensée : à ce titre, elle doit être libre; et la presse libre devient à son tour la garantie de toutes les autres libertés (*voy*. ce mot). Avec l'indépendance de la presse et la rapidité des communications, le despotisme est désormais impossible. Elle surveille la marche et les actes du pouvoir, et c'est là sans doute une des fonctions qu'elle remplit avec le plus de vigilance; elle prête ses cent voix aux réclamations de tous les droits attaqués; elle éclaire le gouvernement lui-même sur une foule d'abus prêts à faire irruption malgré lui, s'ils n'étaient signalés; la seule crainte de la publicité en prévient un grand nombre. Mais les bienfaits de la presse ne se bornent pas à cette espèce de haute police sociale. Sa véritable mission, nous l'avons déjà fait comprendre, est surtout dans la publicité qu'elle donne aux travaux de l'intelligence : c'est par là qu'elle est la plus vitale de nos libertés, qu'elle protége la liberté religieuse, comme la liberté politique et civile; c'est par là qu'elle devient une institution publique, qui veille sur les pouvoirs, les éclaire, les avertit, les réprime, leur résiste.

Quelle que soit donc la forme du gouvernement et la distribution des pouvoirs, quelle que soit la législation d'un pays, il n'y a de liberté réelle que là où la presse est libre. Selon qu'une nation possède ou non cette liberté, quels aspects divers y présente l'état social! d'un côté, l'activité, les lumières, la vie intellectuelle; de l'autre, la langueur, l'ignorance et le sommeil des âmes. L'opinion publique n'a de ressort que là où elle peut se produire sans entraves. Mais aussi quelle est la force incalculable de ce pouvoir qui semble créer l'opinion publique, et qui quelquefois a le don de la fausser! Partout redoutée de ceux qui gouvernent, elle leur est suspecte, ils cherchent à la comprimer de toutes les manières, et il ne faut pas trop s'en étonner. Arbitre des réputations, la presse dispose de l'honneur des particuliers; investie de la représentation des intérêts généraux, il dépend d'elle de déchaîner les tempêtes dans le monde politique. N'est-il pas trop facile d'abuser d'une telle influence, et les exemples n'en sont-ils pas trop fréquents? Peut-on laisser des mains hostiles ou inexpérimentées manier une arme si redoutable, sans qu'aucune précaution ne rassure la société contre les dangers qui la menacent? Personne aujourd'hui ne s'avise de le contester; un pouvoir si aggressif de sa nature, si enclin à se laisser emporter, ne saurait être abandonné sans règle et sans frein. La liberté veut être soigneusement distinguée de la licence. Mais où est la limite qui les sépare? Que de veilles, que d'efforts ont été dépensés par les législateurs pour la trouver!

Les premières années de la restauration se consument en longues chicanes, en arguties interminables sur la confusion que le gouvernement prétendait faire entre le droit de *réprimer* et celui de *prévenir*. Toutefois, cette petite guerre ne fut pas perdue pour la raison publique. Ce fut bientôt une vérité acquise et enracinée dans tous les esprits, que la *liberté de la presse* n'existe pas là où elle est soumise au régime préventif, c'est-à-dire à la *censure* (*voy*). Le gouvernement lui-même finit par reconnaître que les abus de la liberté doivent être punis, mais qu'ils ne peuvent être prévenus, et le problème finit par se poser ainsi : premièrement, réaliser la liberté de la presse, en réprimant l'abus qu'on en peut faire; secondement, réprimer l'abus, sans que l'abus de la répression détruise la liberté elle-même. Bien des fois encore ce gouvernement faible et soupçonneux réclamera la censure de la presse quotidienne; il aura, pour l'obtenir, à surmonter d'opiniâtres résistances; il devra prétexter des circonstances extraordinaires; il devra reconnaître qu'il est armé d'un pouvoir exceptionnel, qui cessera de droit avec les circonstances alléguées.

Mais sur le terrain même de la répression, de longs débats se sont élevés sur la juridiction, sur la définition des délits de la presse, sur la pénalité : de ces débats sont sorties de nouvelles conquêtes pour l'opinion publique. Il a été démontré avec une logique irrésistible que les délits de la presse n'étant ni définis, ni définissables, toute législation destinée à les atteindre flottera toujours entre deux extrêmes, l'arbitraire ou l'impunité; qu'on ne peut remédier à l'arbitraire que par l'équité naturelle du juge, laquelle est dans son opinion, éclairée par l'opinion publique. Pour l'atténuer cet arbitraire, il faut ne le fixer

et ne le consolider nulle part, soit comme pouvoir spécial, soit comme attribut et patrimoine des pouvoirs établis; il faut le mettre partout, afin qu'il ne soit nulle part; qu'il reste au fond de la société, et qu'il s'y divise à l'infini pour y être imperceptible; que sans cesse il passe de main en main, et ne puisse être retenu par aucune; que sa circulation soit si rapide qu'elle ne laisse point de traces après elle. A ces conditions, l'arbitraire devient inoffensif, parce qu'il est désintéressé. Il suit de là que, dans la répression de la presse, le discernement de l'abus, c'est-à-dire la déclaration du fait qui est la matière du jugement, doit être invariablement séparé du ministère du juge. Dans la déclaration du fait est engagée la liberté de la presse tout entière. Il est donc indispensable que le fait reste en la puissance de la société, qui ne le fera parvenir au juge qu'après l'avoir constaté elle-même dans son intérêt, par des arbitres tirés de son sein, qui soient sa parfaite image, et qui, pour ne jamais cesser de l'être, se renouvellent sans cesse comme le fait lui-même. Or, ces arbitres ne sont autre chose que le jury (*voy.* ce mot). Voilà donc le principe fondamental en fait de liberté de la presse; elle ne sera réellement garantie que si elle repose sur la base indépendante du jury.

Ce principe défendu, sous la restauration, par toute l'opposition libérale, et établi avec une rare vigueur de raison par M. Royer-Collard, dont le gouvernement écouta quelque temps les conseils, eut beaucoup de peine à pénétrer dans la législation, et ne put s'y maintenir; car la loi de 1819 qui l'avait admis fut abrogée par la loi de 1822, qui bientôt ne suffit plus elle-même aux exigences de la faction qui avait envahi le pouvoir. En 1827, la dernière année du ministère Villèle, M. de Peyronnet (*voy.* ces noms) présenta le projet de la fameuse *loi d'amour*, qui expira sous la réprobation de l'opinion publique. Le ministère Martignac, à son tour, abrogea la loi de 1822, et présenta la loi de 1828, qui organisa le système actuel des gérants, propriétaires réels d'une partie du cautionnement, qui remplaçaient le personnage fictif de l'éditeur responsable.

Enfin, la révolution de 1830 fut pour la presse une époque nouvelle. Dans la révision de la charte, à l'article 7, ainsi conçu : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois; » on ajouta ce paragraphe décisif : « *La censure ne pourra jamais être rétablie.* » En outre, la chambre, en recommandant au gouvernement de pourvoir dans le plus court délai possible à certains objets par des lois spéciales, désignait en première ligne l'application du jury aux délits de la presse et aux délits politiques. En effet, la loi du 8 octobre 1830 rendit aux cours d'assises la connaissance de tous les délits commis, soit par la voie de la presse, soit par tous les autres moyens de publication énoncés en l'art. 1er de la loi du 17 mai 1819. Alors, au lendemain d'une révolution, les principes étaient encore vivants dans les esprits; nul n'aurait osé les contester. Mais quelques années plus tard, nous avons vu des ministres venir déclarer leur impuissance à gouverner avec ces principes qu'eux-mêmes avaient autrefois travaillé à faire prévaloir : on invoqua contre la liberté les attentats odieux de quelques grands coupables et les secousses d'une époque turbulente, et l'on obtint d'une majorité effrayée les lois du 9 septembre 1835, qui ont enlevé la connaissance de certains délits de presse au jury pour la donner à la police correctionnelle, ou à la chambre des pairs, en les qualifiant d'attentat à la sûreté de l'État. Toutefois, nous ne regardons pas la cause du jury en matière de presse comme perdue : à mesure que le souvenir des troubles s'éloignera, à mesure que la classe moyenne, d'où sort le jury, acquerra plus de lumières et d'indépendance, l'opinion se raffermira, et le gouvernement, ramené par elle, reviendra, nous l'espérons, aux vrais principes de la liberté. ARTAUD.

PRESSE. (*Marine.*) En Angleterre, ce nom a une acception spéciale : il y désigne une coutume barbare usitée pour le recrutement des matelots et des soldats de marine, lorsque les enrôlements volontaires ne suffisent pas aux besoins du service. Elle consiste à enlever de force des hommes propres au service maritime. Dans les temps de guerre, il n'était pas rare de voir 10 à 15 matelots, armés de bâtons et de couteaux, commandés par un officier, parcourir les rues, visiter les auberges, les cabarets et les maisons publiques, et arrêter tous ceux qu'ils jugeaient aptes à servir sur la flotte royale. Il en résultait souvent des rixes sanglantes. Les hommes ainsi arrêtés étaient emprisonnés sur un vaisseau jusqu'à leur translation sur celui où ils devaient servir. C'est en 1779 qu'un acte du parlement a autorisé la presse des matelots. CONV. LEX.

PRESSENTIMENT. C'est une émotion interne, spontanée, involontaire, qui peut découvrir à l'avance certaines affections de notre organisme, ou de celui des personnes que nous connaissons, et auxquelles nous prenons intérêt, car la sympathie est surtout une grande source de pres-

sentiment entre les individus éloignés. La *prévision* (*voy.*) tient davantage à une intuition par l'intelligence : c'est une sorte de conclusion tirée de l'appréciation des circonstances, lors même que ce travail s'élabore en secret dans notre esprit; mais le pressentiment est tout instinctif, et un résultat de la sensibilité, comme l'indique son nom; aussi les personnes les plus délicates, les plus sensibles, tels que les femmes, sont éminemment douées de la faculté de pressentir, plus que les hommes aux tempéraments froids et durs. — Il est de ces pressentiments communs que tout le monde avoue. Les personnes qui ont des cors aux pieds, des rhumatismes, éprouvent des douleurs assez vives avant les mutations de la température, la pluie, la gelée, etc. L'approche des orages cause une pesanteur de tête et des membres, ou un engourdissement aux individus nerveux : c'est ainsi que des bois hygrométriques se gonflent ou se fendent selon la sécheresse ou l'humidité de l'air. On pressent la fièvre, un accès de goutte, etc. Les animaux, plus encore que l'homme, prévoient ainsi les changements atmosphériques. Les oiseaux devinent, à point nommé, les saisons de leurs émigrations et de leurs retours. Les poissons, au fond de l'Océan, sentent les approches du printemps, les époques de leurs voyages, l'approche des pluies. Les oiseaux de mer appellent à haute voix la tempête; les bestiaux, dans nos prairies, tendent le cou vers le ciel en aspirant l'air humide; les agitations des grenouilles, de plusieurs insectes, présagent la pluie et les vents, etc. — Privé de baromètre, les anciens cherchaient à prévoir les variations météoriques, surtout dans leurs expéditions militaires, par l'observation des oiseaux, qui sont fort sensibles aux changements de temps. De là est né l'art des auspices. On examinait les poulets sacrés, le matin seulement et à jeun : tous les animaux ont alors les sens plus délicats et plus libres que le soir et après leur repas. Quintus Metellus, savant pontife, rejetait les présages des oiseaux après le mois d'août, temps de leur mue et d'un état de langueur (Plutarque, *Demande des choses romaines*, n° 38); l'animal malade n'offrait aux aruspices que des présages douteux; c'est un baromètre dérangé :

Nec responsa potest consultus reddere vates.
(VIRG., *Géorg.*, III.

L'intelligence de l'homme, s'appliquant d'ordinaire à un grand nombre de réflexions sur les objets extérieurs, fait peu d'attention à ces impulsions obscures ou subtiles du dedans; mais elles sont éprouvées presque aussitôt par les animaux qui ne pensent à rien. Aussi les hommes très-simples les ressentent bien mieux que les plus savants. Un paysan, sans baromètre, prédit le beau temps ou l'orage. L'ignorance, abandonnant l'âme à son allure spontanée, est plus propre à recevoir des notions instinctives que la marche logique et compassée du raisonnement. En effet, trop d'esprit et de savoir, montrant à la fois mille routes diverses, nous laissent incertains sur la véritable, tandis qu'un instinct commun n'en découvre qu'une seule, qui est la meilleure, puisqu'elle est la plus naturelle, et d'autant plus forte qu'elle se partage moins. — Ces *pressentiments* intimes sont aperçus par les moyens propres à augmenter la subtilité ou la délicatesse de nos impressions intérieures les plus secrètes. Toute multiplicité des opérations tiraille l'âme en plusieurs sens : aussi les ébranlements des passions abrutissent-ils nos facultés internes. — Ainsi, l'absence de tout trouble dispose à sentir mieux une légère émotion, de même que le silence profond permet d'entendre le plus faible bruit. La solitude, séparant l'esprit du tourbillon des affaires, concentre la sensibilité, accoutume à la méditation, rend plus attentif aux actes intérieurs de l'âme. Celle-ci, se recueillant au dedans, s'écoute davantage; elle grossit et enfle nos moindres sensations dans le repos et l'obscurité de la nuit surtout. — Les songes sont les *soliloques* de l'âme dans sa liberté et sa conscience. Souvent elle se trahit alors par des voix, des gestes, des agitations insolites, et jusqu'à des sueurs, d'atroces anxiétés, des soupirs, des anhélations, des sugillations ou épanchements de sang, comme si les scélérats se sentaient déjà poursuivis, frappés par la main terrible des bourreaux sur leur poitrine frémissante! Oui, lorsque Néron et Caligula, torturés par des rêves après leurs forfaits, se levaient avec effroi, en parcourant de nuit leurs palais silencieux et déserts, ils pressentaient les furies vengeresses qui devaient les immoler à l'indignation de l'univers. Oui, il y a des songes funèbres qui dénoncent de redoutables maladies, surtout après les grands excès. S'il y a des pronostications de mort, il y a pareillement des espérances soudaines de guérison et de joie qui surgissent dans le cœur d'un malheureux moribond, et, dans le fort même du délire, font éclore le rire sur ses lèvres décolorées. *Anima, in somnio, perlustrans interiora corporis, magis sentit ejus defectus et imminentiam morborum*. Nous n'irons pas remonter à l'*oneirocritique*, ou à l'art de la divination par les songes, inventé par les Chaldéens, les

Égyptiens et les Arabes; nous n'ajoutons foi aucunement aux prédictions de nos somnambules magnétiques dans leurs prétendues extases. Elles voient, disent-elles, d'autant plus loin que leur imagination vive s'exalte plus haut. Nous ne croyons pas davantage aux cérémonies magiques des sauvages et des populations ignorantes qui s'enquièrent ainsi des secrets d'un incertain avenir; mais il est des conjectures ou plutôt une inexplicable sympathie des âmes pour entrer en consonnance avec d'autres êtres sensibles, pour pressentir des événements dans le monde qui nous touche et nous avoisine. Qui pressent plutôt, dans les familles, les maladies, les morts, les périls et autres accidents de la vie, si ce n'est la tendresse inquiète d'une mère, la sollicitude d'une jeune épouse? Leur âme toujours craintive, tendue à s'enquérir de ce qui peut nuire aux êtres qu'elle chérit, court au-devant, pour ainsi dire, des coups du sort. Et comme avant la blessure que nous voyons faire, notre sensibilité compatit d'abord dans la partie semblable par une sympathie involontaire, de même les âmes s'entretiennent par ce commerce secret, à de longues distances; elles vivent aussi dans les autres par de saintes et indissolubles amours; elles s'attachent par les liens du sang, par l'étroite communauté des habitudes, qui persiste malgré l'absence jusque sous d'autres hémisphères. Qui niera que dans cette adhésion perpétuelle des âmes, il ne se forme pas de vrais *pressentiments*, et qu'ils ne puissent s'accomplir? — Comme une balance dans l'équilibre parfait reste mobile par le plus léger atome, tandis que des poids ébranlent à peine une lourde balance inégalement chargée, de même ces impressions subtiles sont aperçues par un corps délicat, mais passent sans émouvoir des constitutions massives. Les corps augmentent encore leur délicatesse par le jeûne ou l'abstinence, qui, laissant dans la vacuité les organes digestifs, rend l'esprit plus net, les sens plus déliés, les penchants plus vifs. Par exemple, les chiens, les faucons qui ont jeûné, chassent avec infiniment plus d'ardeur; leur sagacité instinctive est bien plus aiguisée pour pressentir et découvrir la proie. Au contraire, les individus lourdement bourrés de nourriture ou de boissons restent épais et insensibles aux plus fortes émotions intérieures. J. J. Virey.

PRESSION (du latin *pressio*, dérivé de *premo*, je presse), terme de physique, action de presser. On sait que la pression d'une colonne d'air est égale à celle qu'exercerait une colonne d'eau ayant la même base, et environ 32 pieds de haut, ou bien au poids d'une colonne de mercure d'environ 28 pouces, et dont la base serait la même. Il y a des machines à vapeur à haute, à moyenne, à basse *pression*. *Voy*. les articles Compression et Machine.

PRESSIROSTRES. Nom donné par Duméril à une famille d'oiseaux de rivage ou gralles, qui comprend les genres jacana, râle, huîtrier, gallinule et foulque. Cuvier a donné le même nom à une famille plus étendue qui admet les genres outarde, pluvier, œdicnème, vanneau, huîtrier, coure-vite et cariama. Dr..z.

PRESSOIR. (*Agriculture*.) C'est une machine qui sert à extraire du raisin, des poires, des pommes, des olives et des graines à huile le suc qu'ils contiennent. On donne aussi le nom de *pressoir* au lieu où est établie cette machine, ainsi que les cuves dans lesquelles le raisin fermente. La partie de la maison rustique qui contient le pressoir et les caves doit être exposée au levant ou au midi, bien éclairée, et assez vaste pour que tous les travaux de la vendange s'accomplissent facilement. Nous ne nous occuperons ici que des pressoirs qui servent à faire le vin et le cidre : ils sont assez nombreux et variés dans leur construction, mais les plus employés, le *pressoir à étiquet* et le *pressoir à tesson*, compriment sur une table fixe (la *maie*) le marc pour en faire sortir le jus. Le premier se compose d'une table inférieure qui reçoit la vendange, d'une table supérieure qui lui est superposée, et d'une vis engagée par le haut dans un écrou, reposant par sa partie inférieure sur la table supérieure; un cabestan met la vis en mouvement, et le marc, placé entre les deux tables, est soumis à la pression. Dans le pressoir à tesson, la compression est exercée à l'aide de deux longues poutres reliées ensemble par des clefs, et faisant fonction de leviers. Ces poutres, appliquées à la table supérieure, ont leur point d'appui au fond du pressoir, et peuvent s'élever et s'abaisser à volonté dans une rainure qui les reçoit. La maie chargée, elles sont abaissées par l'extrémité qui doit rester fixe, et prennent ainsi une direction inclinée de bas en haut, à partir du fond du pressoir. Une vis appliquée à l'autre extrémité, et maintenue par un écrou à sa partie supérieure, est mise en mouvement au moyen d'une roue; son action, qui tend à ramener l'extrémité mobile des tessons à la position horizontale, et qui même au besoin peut la leur faire dépasser, produit la pression. *Voy*. Vin, Vendanges, Raisin, Cidre, Pommes, Poires. P. Gaubert.

PRESTANCE. Ce mot, qui dérive évidemment

de *præ* et de *stare*, action de poser en public ou devant le public, est ordinairement affecté à caractériser le maintien d'un individu : on dit ainsi de quelqu'un qui est bien fait, dont l'attitude est grave, majestueuse, qu'il a une belle *prestance*, beaucoup de *prestance*. Il est difficile à une personne contrefaite d'avoir de la prestance, encore que cette qualité ou les attributs par lesquels elle se caractérise résultent plutôt de l'action de l'être moral que de la configuration physique. La prestance doit être une des principales qualités de ceux qui sont chargés de représenter. Dans un orateur qui joint à une belle prestance les facilités d'une belle élocution, il y a comme une sorte de fascination qui magnétise en quelque sorte les auditeurs, au moins momentanément, et qui les identifie avec le rôle, avec les passions qu'on veut développer en eux. Z.

PRESTATION. Ce mot a deux applications bien distinctes qui ne doivent pas se rapporter à la même origine. Dans cette locution, *prestation de serment*, qui exprime l'action de *prêter serment*, il dérive du verbe *prêter*, qui s'écrivait autrefois *prester*; et dans cette autre locution, *prestation en argent*, *prestation en nature*, il vient directement du verbe latin *præstare* (fournir). — La *prestation de serment* est l'acte qui doit précéder toute investiture d'une charge, d'un emploi ou même d'un honneur publics. Dans tous les cas où le serment est exigé par la loi, il faut qu'il soit reçu par l'autorité publique avec toutes les solennités requises, après quoi il en est dressé un acte authentique qui sert de titre au récipiendaire s'il s'agit pour lui d'un droit à exercer, ou de garantie à la société s'il s'agit d'un fait pour lequel cette formalité a été jugée nécessaire. La prestation de serment n'est donc autre chose que le serment lui-même, et nous ne pouvons ici que renvoyer à ce mot (*voy.* SERMENT). — Les *prestations en argent* ou *en nature* constituent une dette pour laquelle l'option est assez généralement laissée au débiteur, qui a le droit de se libérer, selon qu'il le juge plus convenable à ses intérêts, soit en payant une certaine redevance, soit en faisant un travail déterminé. Cette locution, qui était autrefois d'un usage très-fréquent dans les contrats féodaux, parce qu'elle emportait avec elle une certaine idée de domination féodale, est encore employée dans les baux à ferme, où le preneur s'oblige ordinairement à fournir certaines prestations annuelles outre le prix de son bail. Mais elle est en quelque sorte consacrée dans la langue du droit administratif, qui en fait l'application toutes les fois qu'il s'agit de la réparation des *chemins vicinaux*. A cet égard, la loi du 21 mai 1836 a rétabli en France le principe qu'en cas d'insuffisance des ressources ordinaires des communes il serait pourvu à l'entretien des chemins vicinaux à l'aide, soit de prestations en nature, dont le *maximum* est fixé à trois journées de travail, soit de centimes spéciaux qui forment une prestation en argent. — La prestation en nature est réglée, suivant les circonstances, à une, deux ou trois journées de travail pour chaque habitant, chef de famille ou d'établissement, suivant l'importance de son exploitation. Cette prestation doit être appréciée en argent pour que le contribuable puisse l'acquitter à son gré, soit en deniers, soit en nature; mais si, dans un certain délai, il n'a pas déclaré son option, elle devient nécessairement exigible en argent. Lorsque cette option a eu lieu pour la prestation en nature, une grave difficulté se présente, parce qu'il s'agit de coordonner les journées de travail dues par chacun des contribuables de la manière la plus convenable pour arriver à un résultat. A cet égard, il a fallu laisser une grande latitude à l'autorité locale pour arriver à la composition des ateliers, qui doit être réglée de manière à utiliser tous les objets qui sont mis en réquisition, tels que les charrettes, voitures, bêtes de somme ou de trait. Mais on est loin d'être d'accord sur les bases que l'on doit prendre pour l'évaluation des prestations en nature comparées les unes aux autres. Le moyen le plus simple, c'est de tout ramener à une évaluation commune, prise pour la journée ordinaire d'un ouvrier, et de rapporter à cette valeur la journée d'une charrette, d'une voiture, d'un cheval, d'un bœuf, d'un âne, etc., afin d'établir le rôle général. L'emploi des prestations en nature est d'ailleurs une affaire d'administration intérieure qui doit être dirigée dans des vues toutes paternelles. Au reste, le législateur a senti lui-même combien il serait difficile de régulariser cette partie du service, et il a laissé à la disposition du conseil municipal un moyen de se tirer d'embarras en l'autorisant à convertir les prestations non rachetées en tâches, d'après les bases et évaluations de travaux qui seront préalablement fixées. Les prestations en nature ont déjà donné lieu à une question intéressante de droit constitutionnel : il s'est agi de savoir si leur évaluation ne devait pas être comprise dans la cote des contributions produite par un citoyen pour justifier de son droit à participer aux élections politiques. Ces prestations n'étant autre chose qu'une véritable contribution pécuniaire, il a été dé-

cidé qu'en effet elles devaient être comptées à l'électeur, et qu'ainsi elles conféraient le droit d'élection. TRULET.

PRÉSURE. On donne ce nom au lait qui s'est coagulé dans l'estomac ou dans une partie de l'estomac (la caillette) des jeunes veaux. La présure est employée à la préparation des fromages. Pour l'obtenir et la conserver, on ouvre l'estomac du veau, auquel on a fait avaler à cet effet une assez grande quantité de lait; on retrouve ce lait sous la forme de grumeaux; on enlève ces grumeaux qu'on lave soigneusement ainsi que la caillette d'où on les a ôtés, on les sale, puis on les rétablit dans la caillette, dont on forme une sorte de sac que l'on suspend à l'air libre où le tout se dessèche, pour servir au besoin. DR..Z.

PRÊT, contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre, à condition de la rendre après s'en être servie.

Il y a deux sortes de prêt ; le prêt à usage et le prêt de consommation. Le *prêt à usage*, ou *commodat*, est un contrat par lequel l'une des parties livre gratuitement à l'autre une chose non fongible, à la charge de la rendre après s'en être servie. Le *prêt de consommation* (en droit romain *mutuum*) est un contrat par lequel l'une des parties livre à l'autre une certaine quantité de choses fongibles, à la charge d'en rendre autant de même espèce et qualité.

Dans le prêt à usage, l'emprunteur est soumis à deux obligations principales. D'abord, il doit veiller, en bon père de famille, à la garde et à la conservation de la chose prêtée, et ne s'en servir qu'à l'usage déterminé par la convention ou par la nature de la chose. Ensuite, il doit rendre la chose prêtée au terme convenu ou, à défaut de convention, après qu'elle a servi à l'usage pour lequel elle a été empruntée. Il ne pourrait la retenir par compensation de ce que le prêteur lui doit. Si la même chose a été prêtée à plusieurs, ils sont tous solidairement responsables. De son côté, le prêteur est tenu de restituer à l'emprunteur les dépenses qu'il a faites pour la conservation de la chose; mais il faut que ces dépenses aient été extraordinaires, nécessaires et assez urgentes pour que le prêteur n'ait pu être prévenu de l'événement qui les a nécessitées.

Le commodat ne transfère à l'emprunteur que l'usage de la chose prêtée, dont le prêteur conserve la propriété. Au contraire, dans le prêt de consommation, qui n'a lieu que pour les choses fongibles dont on ne peut se servir sans les consommer, l'emprunteur devient propriétaire de la chose prêtée, et c'est pour lui qu'elle périt, de quelque manière que la perte arrive. Si, par événement, il lui est impossible de rendre les choses prêtées en mêmes quantité et qualité, il est alors tenu d'en payer la valeur, eu égard au temps et au lieu où les choses doivent être rendues d'après la convention ou, à défaut de convention, au prix du temps et du lieu où l'emprunt a été fait.

Il est de la nature, mais non de l'essence du prêt de consommation, d'être gratuit. On peut donc stipuler des intérêts pour un simple prêt, soit de denrées, soit d'argent. L'intérêt est légal ou conventionnel. L'intérêt légal est celui dont le taux est fixé par la loi. Il a lieu principalement en cas de retard dans le payement d'une somme d'argent. L'intérêt conventionnel est celui dont le taux est convenu entre les parties. Il doit être fixé par écrit, et peut excéder l'intérêt légal, toutes les fois que la loi ne le défend pas. La loi du 3 sept. 1807 a fixé le maximum de l'intérêt conventionnel au taux de l'intérêt légal, c'est-à-dire à 5 p. % en matière civile, et 6 p. % en matière de commerce. *Voyez* INTÉRÊT et RENTE. E. REGNARD.

PRÊT MILITAIRE. Solde fournie aux troupes par les soins de l'administration des corps. Cette dénomination dérive du mot *prêter*, parce que le prêt est payé par anticipation.—L'origine du mot *prêt* est la même que celle du mot *solde*, que l'on fait remonter au règne de Philippe-Auguste, à l'an 1191. Alors, on fut obligé d'en faire l'avance à la troupe pour qu'elle pût se procurer les aliments nécessaires à sa subsistance journalière : on ignore pour quel temps cette solde était avancée. La première ordonnance qui fait mention du mot *prêt* est du 20 juillet 1660. On y voit que, dès cette époque, il était fait tous les cinq jours par les sergents. — Une autre ordonnance du 1er juillet 1727 condamnait à mort ou aux galères perpétuelles, suivant les circonstances, le soldat qui avait volé le prêt de son camarade. — La solde se divise aujourd'hui en trois parties : la première, destinée à alimenter la masse dite de *linge et chaussure*, reste en réserve dans la caisse du corps; la deuxième est consacrée aux dépenses de l'*ordinaire*; la troisième, formant le surplus du prêt, est remise individuellement à chaque homme comme *centimes de poche*. — Les deux dernières sont distribuées à l'avance, sous le titre de prêt. Cette distribution se fait de cinq jours en cinq jours, aux hommes présents sous les armes, les 1er, 6, 11, 16, 21 et 26 de chaque mois.—Les adjudants sous-officiers et les enfants de troupe, n'ayant point de masse de linge et chaussure, reçoivent

la totalité de leur solde.—La distribution du prêt se fait d'après les états dressés par les capitaines. Ces états doivent présenter la situation de l'effectif par grade, les mutations survenues d'un prêt à l'autre, avec la balance des gains et pertes. Les hautes payes sont comprises pour le mois entier dans l'état de prêt du 26 : elles sont acquittées en même temps que les *centimes* ou *deniers de poche* du dernier prêt. Ces états sont quittancés par les sergents-majors et les maréchaux des logis chefs : ils sont visés par les officiers de semaine. Les feuilles de prêt du *petit état-major* sont dressées par l'adjudant-major, et quittancées par l'adjudant sous-officier. — Le prêt est distribué à la troupe par les sergents-majors et les maréchaux des logis chefs, en présence des officiers de semaine.—Les centimes de poche sont distribués aux sous-officiers et soldats en même temps que le prêt, et il ne peut, sous aucun prétexte que ce soit, être fait dessus aucune retenue. On dit *payer le prêt*, *recevoir le prêt, toucher le prêt.* — Les puissances militaires de l'Europe suivent, à quelques légères exceptions près, le même mode de payement. Les modifications qu'on y apporte sont subordonnées au système d'organisation militaire de chacune d'elles. SICARD.

PRÉTENDANT. Dans l'acception la plus générale, ce mot signifie un homme qui croit avoir droit à une chose; dans un sens plus restreint, il s'applique aux princes qui aspirent à une couronne dont ils sont dépossédés. Les révolutions créent presque toujours des prétendants, dont les efforts pour parvenir au trône suscitent souvent des guerres civiles et étrangères. Les prétendants plus particulièrement connus sous ce nom sont ceux de la famille des Stuarts (*voy.*). En ce moment même, plusieurs États ont des prétendants : la Suède maintient dans l'exil le prince de Wasa, fils de Gustave IV (*voy.*); don Carlos et don Miguel (*voy.* ces noms) ont soutenu leurs prétentions les armes à la main en Espagne et en Portugal; deux familles (*voy.* BOURBONS, BONAPARTE) aspirent encore aujourd'hui à la couronne de France (*voy. duc de* BORDEAUX, LOUIS-NAPOLÉON); tous ces prétendants peuvent avoir leur parti, mais l'intérêt dynastique ne prévaut plus aujourd'hui sur le vœu national. X.

PRÊTE-NOM, celui qui *prête son nom* à autrui, en se présentant comme intéressé apparent dans une affaire où il n'a en réalité aucun intérêt, parce qu'il agit pour le compte d'un tiers. Les *prête-noms* sont toujours vus défavorablement : il est à présumer en effet qu'il y a quelque chose de déloyal dans une position qui n'ose se produire au grand jour, et qui a besoin de s'entourer de toutes ces précautions que la fraude seule appelle ordinairement à son aide. Il faut à celui qui se sert d'un prête-nom des actes secrets ou *contre-lettres* qui le rassurent lui-même contre l'abus que l'on pourrait faire du mandat qu'il a donné, même lorsque ce mandat ne présente rien que de légitime; car s'il s'agit d'un acte prohibé par le législateur, comme par exemple lorsque le *prête-nom* est institué pour *couvrir* une interposition de personnes, afin d'arriver à réaliser une stipulation défendue, nulle précaution ne peut garantir une position prise en fraude de la loi. Dans ce cas, l'action de répression du dol ou de la fraude est ouverte contre le *prête-nom* qui s'en est rendu complice aussi bien que contre l'auteur principal du fait reprochable. Il est cependant quelques circonstances où l'emploi d'un prête-nom n'a rien que de licite, comme cela a lieu notamment dans tous les cas où la loi admet une déclaration de *command;* car celui qui s'est rendu adjudicataire en son nom propre, sous faculté de déclarer *command,* n'est qu'un prête-nom qui agit en réalité pour le compte d'autrui. — Le *prête-nom,* n'étant en définitive que le représentant d'une autre personne, oblige cette personne par ses actes, comme si elle avait agi elle-même, car il y a alors exercice d'un mandat exprès; mais pour arriver à cette conséquence, il faut établir qu'en effet le mandat a été donné, ce qui est quelquefois bien difficile : c'est au juge qu'il appartient de découvrir et de punir la fraude, en laissant de côté l'*homme de paille* qui n'a fait que prêter son nom, et en ordonnant la mise en cause du véritable intéressé, sur lequel seul doivent tomber les condamnations sérieuses, s'il y en a quelques-unes à prononcer. TEULET.

PRÉTENTION, certitude où l'on est qu'on possède certains talents, certains avantages; qu'on est digne d'être promu à telle ou telle dignité importante, que l'injustice ou le passe-droit vous enlèvent. Il résulte de cette définition que, juge dans sa propre cause, on s'accorde tout : la société ou le pouvoir refusent-ils de ratifier l'arrêt, on tombe dans une irritation sans bornes; en d'autres termes, c'est un long désespoir qui trouble la vie entière. Les hommes doivent, pour leur bonheur, veiller avec soin sur le nombre et l'étendue de leurs prétentions; la quantité dans ce genre est mortelle, car c'est une sorte de guerre déclarée à l'amour-propre des autres; ils se rallient : il faut donc succomber tôt ou tard, puisqu'on a contre soi la majorité. Si un

pareil sort est réservé aux prétentions les plus justes, des douleurs encore plus amères attendent les prétentions futiles qui ne reposent sur aucune base solide; elles deviennent le texte de moqueries intarissables, et quelquefois font tache au milieu du génie le plus élevé. Maintenant, voici l'avantage des prétentions qui se cachent; elles n'inspirent aucune inquiétude, puisqu'on ne les connaît pas. Une occasion favorable se présente, elles la saisissent et triomphent, aucun ennemi n'embarrassant la route. Il y a des gens plus habiles encore : ceux qui découvrent un nouveau genre de flatterie pour les prétentions des supérieurs dont leur fortune dépend; ils exercent sur eux un genre de puissance incontestable, car ils les rendent heureux à volonté. Ce n'est pas tout, on ne veut point tenir dans la médiocrité des esprits assez éclairés pour avoir senti toute la profondeur de notre mérite; on les place très-haut; c'est une manière de se relever soi-même. Les femmes, si adroites pour sentir le côté faible de nos prétentions, succombent toutes à un piége que leur tend l'amour-propre; elles veulent rester jeunes en dépit des années qui les envahissent. On remonte alors aux dates, et, de crainte de se tromper, on les fait toujours un peu plus vieilles qu'elles ne sont. Placée entre deux mensonges, la société préfère celui qui amuse sa malignité, et les femmes, pour n'avoir pas voulu être sincères, perdent jusqu'aux priviléges de la simple vérité. SAINT-PROSPER.

PRÉTÉRIT, temps du verbe, qui s'applique à une action faite, à un événement passé, ainsi que l'exprime le mot latin *prœteritum,* dont il offre l'exacte traduction. On distingue plusieurs prétérits, les *prétérits définis* et les *prétérits indéfinis.* Ces derniers comprennent, suivant quelques grammairiens anciens, le *prétérit actuel,* le *prétérit antérieur* et le *prétérit postérieur.* Ces distinctions ne nous semblent pas d'une extrême clarté. Nous ne voyons pas non plus pour quelle raison on a assez généralement substitué le mot *parfait,* dans beaucoup de grammaires, au mot *prétérit,* qui porte pourtant avec lui sa signification, et qui fonde son droit, non-seulement sur son ancienneté, mais encore sur sa valeur réelle, car rien n'exprime mieux tout ce qui est du domaine du passé que ce mot *prétérit.* Quoi qu'il en soit, *parfait* doit être regardé comme l'équivalent de *prétérit,* et réciproquement, ceci soit dit pour prévenir toute confusion. Tâchons maintenant d'éclaircir la théorie des *prétérits.* Ce temps secondaire du verbe se manifeste, avec des fonctions et des formes différentes, dans trois des modes de la conjugaison, l'indicatif, le subjonctif et l'infinitif. Dans l'indicatif, il y a le *prétérit défini,* qui marque qu'une chose a été faite dans un temps déterminé qui est entièrement écoulé, comme *j'aimai, je rendis,* etc.; le *prétérit indéfini,* qui marque qu'une chose a été faite dans un temps qui n'est pas déterminé, ou qui, s'il est déterminé, n'est pas entièrement écoulé, comme *j'ai aimé, j'ai rendu,* etc.; le *prétérit antérieur,* qui marque qu'une chose a été faite avant une autre dans un temps passé, comme *j'eus aimé, j'eus rendu,* etc. Dans le subjonctif, le prétérit marque ordinairement un passé à l'égard du verbe, avec lequel il entre en concordance, comme dans *que j'aie aimé, que j'aie rendu,* etc.; enfin, il y a le *prétérit de l'infinitif,* qui exprime aussi une action faite, mais sans nombre ni personne, comme quand on dit *avoir aimé, avoir rendu,* etc. Encore un mot au sujet du prétérit du subjonctif. On n'emploie ce temps que quand on veut parler d'une chose passée et accomplie par rapport au temps du verbe qui précède la conjonction. Exemple : *Je doute* qu'aucun philosophe *ait* jamais bien *connu* l'origine des vents; *je n'entreprendrai* rien que *je n'aie consulté* des personnes sages. *Voy.* PASSÉ et PLUS-QUE-PARFAIT. CHAMPAGNAC.

PRÉTÉRITION ou PRÉTERMISSION, nom que les rhéteurs ont donné à une des figures de pensées par fiction, au moyen de laquelle on feint de passer sous silence ou de ne toucher que légèrement des choses sur lesquelles on appuie cependant avec force. Cette figure a un double avantage; elle ne diminue en rien la valeur de ce qu'on a l'air d'écarter, et fortifie beaucoup le point sur lequel on insiste. Massillon nous donne un bel exemple de la prétérition dans ce fragment : « Vous vous figurez des amertumes dans le parti de la vertu. Mais, sans parler des divines consolations que Dieu prépare lui-même à ceux qui l'aiment, sans parler de cette paix intérieure, fruit de la bonne conscience, qu'on peut appeler en même temps, et un avant-goût et un gage de la félicité qui est réservée dans le ciel aux âmes fidèles; sans vous dire avec l'apôtre que tout ce qu'on peut souffrir sur la terre n'est point digne d'être comparé avec la récompense qui vous attend; si vous étiez de bonne foi, et que vous voulussiez nous exposer ici naïvement tous les désagréments qui accompagnent la vie du siècle, que ne diriez-vous pas, et que ne dit-on pas tous les jours là-dessus dans le siècle? » *Prétérition* est dérivé du latin *prœterire* (passer outre), et *prétermission* de *prœtermittere* (envoyer au delà). CHAMPAGNAC.

Prétérition (jurisprudence). La *prétérition* était le terme consacré dans les pays régis par le droit écrit pour exprimer que le testateur avait omis de nommer dans son testament, ceux à qui il devait tout au moins une part légitimaire, parce qu'ils étaient à son égard des héritiers nécessaires, ou *héritiers siens* (hæredes sui). On sait combien les Romains étaient formalistes rigoureux : toute espèce de droit, pour ainsi dire, s'exerçait chez eux à l'aide de formules. On en avait établi pour tous les cas; il y en avait une pour la *prétérition*, mais on n'a pas toujours été d'accord sur les effets qu'elle devait avoir. Elle a pris son origine dans la loi des Douze Tables, qui permettait aux pères de disposer de leurs biens de la manière la plus absolue. Il arriva de là que quelques-uns instituèrent des héritiers étrangers sans faire mention de leurs enfants, qui étaient cependant des héritiers nécessaires. Pour attaquer le testament, qui était considéré comme la loi même, on autorisa l'action en nullité pour cause de *prétérition*, et dans l'origine, cette action n'était même accordée qu'aux seuls enfants qui se trouvaient encore soumis à la puissance paternelle : elle était refusée aux enfants émancipés, que l'on réputait étrangers à la famille; on ne permettait pas même aux enfants non émancipés d'attaquer pour ce motif le testament de leur mère dans lequel ils avaient été *prétérits* ou omis, parce que la loi des Douze Tables n'appelait pas nommément les enfants à la succession maternelle; mais on finit par se départir de cette rigueur première, et cette action en nullité pour cause de prétérition fut admise en faveur de tous les enfants et dans tous les cas, aussi bien contre le testament de la mère que contre celui du père. Une autre formule fut même admise pour le cas où le père ou la mère auraient fait mention de leurs enfants pour les déshériter. Ils ne pouvaient plus agir alors par voie de *prétérition* : on leur accorda l'action en nullité comme en droit sous le nom de *querelle d'inofficiosité*. Dans les pays de droit écrit, toutes les dispositions du droit romain relatives à la prétérition étaient admises en France, elles avaient été notamment consacrées par l'ordonnance du mois d'août 1735; mais le système adopté par le Code civil pour la transmission des biens à titre héréditaire a rendu aujourd'hui toutes ces distinctions inutiles. La nécessité d'instituer un héritier n'est plus une des conditions de la validité des testaments, et dans toutes les dispositions, le testateur doit conserver intacte la réserve légale qui est attribuée à ses héritiers nécessaires, au nombre desquels les enfants se présentent en première ligne. Teulet.

PRÉTEUR (*prætor*, pour *præitor*, de *præire*, aller devant) fut dans l'origine et longtemps un titre commun à tous les magistrats romains d'un ordre supérieur, chefs civils et militaires. De là le dictateur est appelé *prætor maximus* dans Tite-Live (VII, 3); de là aussi les écrivains latins ont donné le nom de préteur aux chefs ou stratèges des républiques grecques, et plus particulièrement au général de la ligue achéenne. Ce n'est qu'en 389 de Rome (avant J. C. 364) que la *préture* devint une magistrature distincte, dont l'administration de la justice, retirée aux consuls, fut la principale attribution. Cette magistrature, la première de la république après le consulat, fut exclusivement déférée aux patriciens jusqu'en 418 (avant J. C. 335) : Publilius Philo fut le premier plébéien qu'on y porta. L'élection à la préture se faisait avec les mêmes formalités civiles et religieuses que celle des consuls.

Un seul préteur ne pouvant vaquer aux nombreuses affaires qui résultaient de la grande affluence des étrangers à Rome, et aussi pour affaiblir le patronage des patriciens dont les étrangers se faisaient les clients, on nomma un second préteur chargé de leur rendre la justice et de régler leurs débats avec les citoyens : il prit le nom de *prætor peregrinus*; l'autre préteur, qui ne rendait la justice qu'aux citoyens romains, s'appela *prætor urbanus*. Le sort, après l'élection, déterminait la juridiction attribuée à chacun d'eux. L'an de R. 525, on doubla le nombre des préteurs; sous Sylla, il y en eut 8, 14 sous César, 16 sous Auguste, de 12 à 18 sous ses successeurs. Leur nombre s'augmenta avec celui des provinces à gouverner; mais à Rome il n'y en eut jamais que deux. Six licteurs accompagnaient les préteurs provinciaux, deux seulement les préteurs romains. Ceux-ci, revêtus de la toge consulaire, siégeaient au Forum sur une chaise curule, ayant devant eux une épée et la lance quiritaire. A leurs côtés se tenaient des assesseurs ou conseillers, des cribes et des huissiers. Lorsque Porcius Caton, le Censeur, eut construit les premières basiliques, c'est dans leurs salles spacieuses que les préteurs transportèrent leur tribunal qui s'appella *prétoire*. En l'absence des consuls, les préteurs en remplissaient les fonctions; à ce titre, ils convoquaient le sénat, présidaient les assemblées du peuple, donnaient des jeux publics. Quand il n'y avait pas de censeurs nommés, ils étaient en outre chargés de surveiller la réparation des édifices.

C'est en raison de toutes ces occupations civiles et surtout judiciaires, qu'il ne leur était pas permis de s'absenter de Rome plus de dix jours. Dans l'administration de la justice, leur pouvoir se résumait en trois mots : *do, dico, addico,* c'est-à-dire qu'ils *donnaient* la formule de l'acte pour qu'on examinât la plainte et les juges qui devaient en connaître; qu'ils *prononçaient* la sentence; enfin qu'ils *adjugeaient* l'objet en litige. D'après ce système et par la constitution d'un ou de plusieurs juges ou arbitres pour chaque affaire, deux magistrats suffisaient à tous les besoins de l'administratration de la justice. Avant d'entrer en exercice, chaque préteur publiait un édit : c'était un exposé des règles qu'il se proposait de suivre dans l'administration de sa charge. Par cet édit, il suppléait à la loi, lorsqu'elle était muette, il l'expliquait lorsqu'elle était obscure; il pouvait même tempérer et corriger la sévérité de la loi par l'*équité* que, pour cette raison, on oppose, en droit romain, au *jus civile,* au *strictum jus.* Cette jurisprudence prétorienne qui facilita, qui régularisa la transfusion du droit d'équité dans le droit de rigueur, fut un immense bienfait et a mérité l'admiration des jurisconsultes. F. DEBÈQUE.

PRÉTEXTE. C'est tout motif feint ou dissimulé qui sert d'excuse ou de mobile apparent à une action. De là, deux locutions diverses qui ont exercé la sagacité des philologues : sur le *prétexte,* sous le *prétexte.* Le P. Bouhours prétend que l'emploi de ces expressions est indifférent et synonyme : ce qu'il confirme par des exemples. Roubaud établit distinctement leur spécialité : « Ainsi, dit-il, on agit, on fonde, on appuie sur un *prétexte ;* on cache, on dissimule ses desseins, sa conduite sous un *prétexte;* façon de parler plus en harmonie, dit-il, avec la signification du mot latin, *prætexere* (mettre dessous, étendre un voile sur). » Cette dernière raison est, ce nous semble, de peu de valeur, ou alors cette locution, fondée sur un *prétexte,* serait également incorrecte. Quoi qu'il en soit, l'Académie a consacré cette distinction, qui embrasse toutes les applications du mot *prétexte.* DUPAILLY.

PRÉTEXTE (ROBE). La robe *prétexte,* ou simplement la *prétexte* (prætexta), dont l'invention, suivant Pline, remonte à Tullus Hostilius, était une robe longue et blanche aux bords ornés et comme tissus (*texti*) de pourpre. Elle était la marque distinctive des jeunes gens de qualité; les filles la portaient jusqu'à l'époque de leur mariage, et les garçons la prenaient vers l'âge de 15 ans environ pour l'échanger deux ans plus tard contre la robe virile, appelée *pura* et *libera.* La *prétexte* donnait à ceux-ci libre entrée aux assemblées publiques, et même au sénat; aussi, les jours où ils s'en revêtaient pour la première fois, était-il un grand jour de fête et de réjouissance dans leur famille. Les magistrats, les augures, les prêtres, les préteurs et les sénateurs, se paraient également de la *prétexte* dans les solennités; mais le préteur la quittait toutes les fois qu'il devait prononcer une condamnation contre quelqu'un, et il ne conservait alors qu'une robe de deuil, de couleur noire ou gris de fer, connue sous le nom de *pulla toga.* X.

PRETI (MATHIAS), connu sous le nom du *Calabrese,* naquit, en 1613, à Taverna, dans la Calabre. Élève de son frère Gregorio et du Guerchin, il fit un voyage dans toutes les capitales de l'Europe pour étudier les plus belles productions de chaque école de peinture. A son retour en Italie, il exécuta un *Christ devant Pilate,* et une *Pénélope chassant ses amants du palais d'Ulysse.* Admis dans l'ordre de Malte, et obligé de quitter Rome, il peignit dans cette île pour le grand maître *Une décollation saint Jean.* Une aventure le força de nouveau de passer en Espagne; il était à peine revenu à Rome, où il avait obtenu la continuation des peintures du Dominiquin à San-Andrea della Valle, lorsqu'un duel lui fit chercher un refuge à Naples. Là, de nouveaux méfaits lui valurent des démêlés avec la justice, et il n'échappa à un jugement sévère qu'en consentant à peindre les huit saints protecteurs de Naples sur les portes de cette ville Les religieux de San-Pietro à Majella lui commandèrent plusieurs tableaux tirés de la vie de sainte Catherine. Il revint ensuite à Malte où il fut chargé des peintures de la cathédrale qu'il mit treize ans à terminer. Ce magnifique travail lui valut la commanderie de Syracuse avec une pension considérable. Le Calabrese mourut à Malte, en 1699. Il laissa une grande quantité de compositions qui toutes sont estimées. Le musée du Louvre possède deux tableaux de lui : *le Martyre de saint André*, et *saint Antoine, abbé, visitant dans le désert saint Paul, ermite.* DÉADDÉ.

PRÉTOIRE (du latin *prætorium*), signifiait dans l'origine la tente du général : elle était placée ordinairement au milieu du camp. Ce mot signifiait aussi le lieu où le préteur rendait la justice : c'était encore le palais qu'il habitait. *Voy.* l'article PRÉFET DU PRÉTOIRE.

PRÉTORIENS. L'empereur Auguste, ayant licencié sa garde espagnole après sa victoire sur Antoine, et sa garde allemande après la défaite de Varus (Suétone, *Aug.*, 49), créa le corps des

prétoriens pour la garde de sa personne, sur le modèle des compagnies d'élite que Scipion l'Africain organisa le premier (Festus), que depuis maintinrent les généraux romains (*prœtores*), dont elles prirent le nom. Ce corps, dont le chef s'appelait *préfet du prétoire* (*voy.* l'article), fut composé de 9 cohortes (Tacite, *Ann.*, IV, 5); de 10, au rapport de Dion Cassius qui les appelle *σωματοφύλακες*, *gardes du corps*. Dans chaque cohorte, il y avait 100 hommes de pied et 100 cavaliers. L'empereur Vitellius eut 16 cohortes prétoriennes, dont 4 furent chargées de la garde de Rome (*cohortes urbanœ*). Sévère donna une nouvelle organisation aux prétoriens et quadrupla leur nombre primitif (Hérodien, III, 44). Il composa leurs cohortes de soldats tirés de toutes les légions des frontières. Constantin, au IVe siècle, supprima entièrement cette garde et fit détruire les fortifications du camp prétorien, situé au dehors de Rome, entre les portes Viminale et Esquiline. C'est là que plus d'une fois les prétoriens disposèrent de l'empire, qu'une fois même il fut mis par eux à l'encan, et acheté par Didius Julianus (l'an 193 de J. C.). F. DEHÈQUE.

PRÊTRE. Le mot *prêtre* vient du grec *presbus* (vieillard); il fait comprendre que pour obtenir les fonctions du ministre de la Divinité il faut être arrivé à un point convenable d'âge et de sagesse. En ce sens, l'application du mot *presbuteros*, comparatif de *presbus*, est particulière à la religion chrétienne. Les Grecs eux-mêmes désignaient les ministres des divinités par le mot *iereus*, qui se traduisait exactement par le latin *sacerdos*, et n'a pas d'autre signification que celle-ci : *homme des choses sacrées*. Les langues allemande et anglaise (celle-ci tout au moins dans quelques composés) ont adopté, en en modifiant la forme et la prononciation, de manière à se rapprocher de la forme française, ce mot *presbuteros*, employé dans ce sens. — Chez tous les peuples, et dès les temps les plus anciens, des hommes, des familles, des castes à part, furent chargés d'une manière toute spéciale de la partie la plus sainte, la plus mystérieuse, et de la direction générale du culte divin. A l'article ÉGYPTE (*ancienne*), au paragraphe relatif à la religion, on a suffisamment parlé de colléges de prêtres de cette fameuse contrée, de leur pouvoir, de leur influence et de leur science. Nous ajouterons seulement ici, contradictoirement à l'opinion de quelques savants, que ce pouvoir et cette influence n'ont pas été aussi illimités qu'on l'a supposé; que plus d'une fois les prêtres trouvèrent un contre-poids salutaire dans la caste des guerriers et dans l'esprit indépendant des rois, surtout sous les dernières dynasties; qu'enfin, leur science, essentiellement stationnaire, développée probablement par les communications avec les Grecs, seulement depuis le VIe siècle avant Jésus-Christ, était loin d'être aussi étendue que l'ont représentée les amateurs de romans et d'hypothèses historiques. Nous regrettons que la nature du présent article nous empêche d'y discuter et d'y prouver notre opinion. A l'article LÉVITES, on a parlé des *prêtres* juifs, à l'article BRAHMES ou BRAHMINES, des sages ou *prêtres* indiens; à l'article DRUIDES, des *prêtres* gaulois; il est donc inutile d'y revenir ici. Chez les Grecs, les princes faisaient la plupart des fonctions de sacrifices; c'est pour cela qu'ils portaient toujours un couteau dans un étui, près de l'épée, lequel servait seul à cet usage, mais jamais l'épée. Outre les princes, il y avait encore des *prêtres* proprement dits, qui faisaient les principales fonctions du sacerdoce, et que l'on appelait *néocores*. Il y avait aussi des familles entières à qui appartenaient le soin et l'intendance des sacrifices et du culte de certaines divinités. Ces familles, grâce à cette prérogative, occupaient un rang extrêmement distingué. A Athènes, par exemple, c'était la famille des Lycomédiens qui avaient la direction des sacrifices que l'on faisait à Cérès et aux grandes déesses. Les Grecs avaient de plus une classe particulière appelées *porte-torches* : ils portaient de longs cheveux; leur tête était ceinte d'un bandeau pareil au diadème des rois; ils étaient admis aux mystères les plus secrets de la religion, et on les environnait du plus grand respect. Nul n'était admis dans aucune fonction du sacerdoce qu'il n'eût prêté serment d'en remplir tous les devoirs. Les *prêtres*, chez toutes les nations, étaient la plupart vêtus de blanc; chez les Romains, ils ne formaient pas une caste à part : tous les citoyens étaient propres, chez ce peuple, aux fonctions religieuses comme aux fonctions civiles. Les *prêtres*, même des dieux d'un ordre inférieur, étaient généralement choisis parmi les citoyens les plus distingués par leurs emplois et leurs dignités. On accordait quelquefois cet honneur à des jeunes gens d'illustre famille, dès qu'ils avaient pris la robe virile. L'institution des *prêtres* chez les Romains était aussi ancienne que celle du culte des dieux, et Romulus choisit dans chaque curie deux personnes qu'on honora du sacerdoce. Numa, qui augmenta le nombre des dieux, augmenta aussi le nombre de ceux qui étaient consacrés à leur service. D'abord, on ne confia ces fonctions qu'à des patriciens; mais, avec le temps, on y admit également

les plébéiens. Dans le principe, les *prêtres* furent élus par le collége dans lequel ils entraient; et dans la suite le tribun Licinius Crassinus entreprit de transporter ce droit au peuple, mais sans succès; Domitius Ahenobarbus fut plus heureux. Le peuple eut donc le droit d'élire, et les colléges ne conservèrent que celui d'agréer le récipiendaire. Sylla rétablit les choses dans leur premier état; mais ce ne fut pas pour longtemps. Le tribun Atius Labienus fit revivre la loi Domitia, que Marc-Antoine anéantit de nouveau; et, enfin, les empereurs s'emparèrent du droit que le peuple et les pontifes s'étaient disputé (*voy.* PONTIFE). Les *prêtres* romains avaient plusieurs priviléges; ils ne pouvaient être dépouillés de leur dignité; ils étaient exempts de la milice, et de toute autre fonction attachée à la personne des citoyens. Le sacerdoce se maintint pendant quelque temps sous les empereurs chrétiens; il ne fut aboli entièrement que du temps de Théodose, qui chassa de Rome les prêtres de tout genre et de tout sexe. — Il faut distinguer les prêtres romains en deux classes. Les uns n'étaient attachés à aucun dieu en particulier, mais à tous les dieux en général : tels étaient les pontifes, les augures, les quindécemvirs, qu'on nommait *sacris faciendis*, les aruspices, les *fratres arvales*, les curions, les septemvirs, nommés *epulones*, les féciaux; d'autres, à qui on donnait le nom de *sodales titienses*, et le roi des sacrifices (*rex sacrificulus*). Les autres prêtres avaient chacun leurs divinités particulières : c'étaient les flamines, les saliens, les *luperci*, les *pinarii*, les *potitii* pour Hercule; d'autres nommés aussi *galli* pour Cybèle, les vestales, etc. Les prêtres avaient des ministres pour les servir dans les sacrifices. Les *camilli* et les *camillæ* étaient des jeunes gens libres des deux sexes, qui servaient dans les cérémonies religieuses; ils avaient été institués par Romulus, et les prêtres qui n'avaient pas d'enfants étaient obligés d'en prendre. Les jeunes garçons devaient servir jusqu'à l'âge de puberté, et les jeunes filles jusqu'à leur mariage. Les *flaminii* et les *flaminiæ* servaient le flamine de Jupiter : ces jeunes gens devaient avoir leur père et leur mère. Les quindécemvirs avaient aussi des ministres qui leur servaient de secrétaires. Les *æditui* ou *æditumi* avaient soin de tenir les temples en bon état. Les joueurs de flûte étaient aussi d'un grand usage chez les Romains, dans les sacrifices, les jeux, les funérailles. On se servait encore, dans les sacrifices, de trompettes (*voy.* SACRIFICES). Les *popæ* et les *victimarii* étaient chargés de lier les victimes; ils se couronnaient de laurier, étaient à demi nus, et conduisaient les victimes à l'autel, apprêtaient l'eau et les choses nécessaires pour les sacrifices, frappaient les victimes et les égorgeaient. D'autres s'appelaient *fictores*, parce qu'ils représentaient les victimes avec du pain et de la cire; car les sacrifices simulés passaient pour de vrais sacrifices. Il y avait de plus les ministres du flamine de Jupiter, appelés *præclamitores*; les licteurs des vestales, les scribes des pontifes et des quindécemvirs, et les aides des auspices; ajoutez les *pullarii*, qui avaient soin des poulets sacrés. Enfin, les prêtres avaient des hérauts qu'on appelait *kalatores*. — Les prêtres des anciens peuples du Nord étaient nommés *drottes*. On les appelait souvent aussi *prophètes*, *hommes sages*, *hommes divins*. A Upsal, chacune des trois grandes divinités qui se partageaient le Walhalla avec Odin avait ses prêtres particuliers, dont les principaux, au nombre de douze, étaient les chefs des sacrifices, et exerçaient une autorité sans bornes sur tout ce qui leur paraissait avoir rapport à la religion. On leur rendait un respect proportionné à cette autorité. Le sacerdoce avait été de tout temps, presque exclusivement, réservé à une famille qui se vantait d'avoir Dieu même pour auteur, et qui l'avait persuadé au peuple. Souvent les membres de cette famille réunissaient le sacerdoce à l'empire, et ce fut par une suite de cette coutume que, dans les temps plus récents, les rois faisaient encore quelquefois les fonctions de pontifes, ou qu'ils destinaient leurs enfants à un état si révéré. La déesse Frigga était ordinairement servie par des filles de roi, qu'on nommait *prophétesses* et *déesses*. Elles rendaient des oracles, se vouaient à une éternelle virginité, et entretenaient le feu sacré dans le temple de Frigga. Ces prêtres avaient tellement subjugué la crédulité du peuple, ils avaient poussé la fourberie et l'audace si loin, que l'on vit souvent de prétendus interprètes de la volonté du Ciel demander au nom des dieux le sang des rois eux-mêmes, et l'obtenir; et pendant que le prince était égorgé sur un autel, les autres autels étaient couverts des offrandes que l'on portait de tous côtés à leurs ministres. — Si dans l'antiquité, toutes les religions eurent des prêtres, il serait difficile d'en citer une qui n'ait pas eu des *prêtresses*. Les savants ont discuté longtemps pour décider si les Égyptiens eurent des prêtresses, ou s'ils réservèrent exclusivement aux hommes les fonctions sacerdotales. Quelques indications semblent prouver jusqu'à l'évidence que si des fonctions importantes ne furent pas confiées aux femmes dans les temples, elles furent du

moins chargées quelquefois en Égypte de fonctions religieuses d'un ordre inférieur. — Quant aux Grecs, les règles qu'ils observaient dans le choix des prêtresses n'étaient pas uniformes : en certains lieux, on prenait des jeunes filles qui n'avaient contracté aucun engagement : telles étaient la prêtresse du temple de Neptune, dans l'île de Calaurie; celle du temple de Diane à Égire en Achaïe, et celle de Minerve à Tégée en Arcadie. Ailleurs, comme dans le temple de Junon en Messénie, on revêtait du sacerdoce des femmes mariées. Dans un temple de Lucine, situé près du mont Cronius en Élide, outre la prêtresse principale, on voyait des femmes et des filles attachées au service du temple, et occupées tantôt à chanter le génie tutélaire de l'Élide, tantôt à brûler des parfums en son honneur. Denys d'Halicarnasse fait observer aussi que les temples de Junon, dans la ville de Phalère en Italie, et dans le territoire d'Argos, étaient desservis par une prêtresse vierge, nommée *kanêphora*, qui faisait les premières cérémonies des sacrifices, et par des chœurs de femmes qui chantaient des hymnes en l'honneur de cette déesse. L'ordre des prêtresses d'Apollon Amycléen était vraisemblablement formé sur le même plan que celui des prêtresses de Junon à Phalère et à Argos : c'était une espèce de société où les fonctions du ministère se trouvaient partagées entre plusieurs personnes. Celle qui était à la tête des autres prenait le titre de *mère;* elle en avait une sous ses ordres à qui l'on donnait le titre de *fille* ou de *vierge*, et après cela venaient peut-être toutes les prêtresses subalternes dont les noms isolés paraissent dans quelques inscriptions. Les Romains ont eu aussi des prêtresses, les inscriptions recueillies par Muratori en offrent mille preuves (*voy.* du reste l'article. VESTALES). — On a prétendu assez souvent que dans les premiers temps de l'Église chrétienne il n'y avait ni hiérarchie ni distinction entre les ministres de la religion et les laïques; que les prêtres étaient simplement les anciens ou les hommes les plus distingués par leur mérite et leur rang dans la société; et que le changement de discipline sur ce point vint plus tard. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit à ce sujet aux art. ÉVÊQUE, HIÉRARCHIE, CLERGÉ, CATHOLICISME. — On appelle *prêtrise* l'un des trois ordres majeurs dans le sacerdoce catholique; et c'est le premier après l'épiscopat. Les théologiens le définissent : « ordre sacré qui donne le pouvoir de consacrer le corps et le sang de J. C., de l'offrir en sacrifice, et de remettre les péchés » (*voy.* ORDINATION, ORDRE, DISCIPLINE, etc., etc.). A. SAVAGNER.

Il existe dans certaines églises des curés ayant prééminence sur d'autres curés, ce sont des *archiprêtres*. Lors de la révolution française, en 1790, quand fut décrétée la constitution civile du clergé, il y eut des prêtres qui l'acceptèrent, d'autres qui refusèrent le serment, d'autres encore qui, après l'avoir accepté, se rétractaient. Les premiers étaient dits *assermentés*, les seconds *insermentés* ou *insoumis*, et les derniers, *réfractaires*. — Dans l'Église orientale, les prêtres reçoivent le nom de *papas* ou *popes* (pères). Les Églises protestantes, à proprement parler, n'ont point de prêtres, mais simplement des *pasteurs* et des *ministres*. Pourtant l'Église anglicane a gardé la hiérarchie ecclésiastique; il en est de même, jusqu'à un certain degré, de l'Église des trois royaumes du Nord, laquelle est demeurée épiscopale. Quelques sectes n'admettent ni prêtres, ni pasteurs, ni ministres ; on les nomme en Russie *bezpopoftchina*.

PRÉTURE. Pour ce qui concerne la *préture* romaine, on peut consulter l'article PRÉTEUR ci-dessus; mais cette institution fut, sous l'empereur Napoléon, appliquée à l'administration intérieure du sénat. Le sénat avait deux préteurs, un chancelier et un trésorier, pris dans son sein. Ils étaient nommés pour six ans par l'empereur, sur la présentation du sénat, qui, pour chaque place, désignait trois sujets. Les préteurs étaient chargés de tous les détails relatifs à la garde du sénat, à la police et à l'entretien de son palais, de ses jardins et au cérémonial. Ils avaient sous leurs ordres deux messagers, six huissiers et six brigades de garde pour la police du palais et des jardins du sénat. — Les préteurs du sénat étaient le duc de Dantzig (maréchal Lefebvre) et le comte Clément de Ris. Le local de la préture était établi dans le palais du Petit-Luxembourg, occupé aujourd'hui par le chancelier, président de la chambre des pairs. Ce titre républicain de *préture*, qui était une vraie dérision sous le despotisme de Napoléon, ne pouvait convenir davantage à la restauration : aussi Louis XVIII, en créant la pairie, s'empressa-t-il de supprimer la préture; et les fonctions des deux préteurs, du chancelier et du trésorier du sénat, furent et sont encore attribuées au grand référendaire de la haute chambre. CH. DU ROZOIR.

PREUVE, du mot latin *probatio*, qui a la même signification : c'est un terme général qui embrasse tout ce qui peut tendre, soit directement, soit indirectement à établir la vérité. La preuve est la conséquence que l'on tire d'un raisonnement plus ou moins logique; en règle rigou-

reuse, elle doit reposer sur des prémisses tellement certaines que la conclusion n'en puisse être mise en doute. Toute preuve sera donc une démonstration complète d'une vérité incontestable; mais malheureusement il n'est pas moins difficile d'apprécier la preuve que la vérité elle-même, en sorte que trop souvent après l'examen le plus consciencieux, et avec la bonne foi la plus entière on arrive, sinon à une négatiou absolue, tout au moins à une irrésolution complète. La recherche de la vérité est sans doute la plus belle fin que l'homme qui pense doive se proposer; mais où la trouver? à quels signes la reconnaître? et quel est celui qui peut dire, après avoir passé toute sa vie dans cette étude : *Je ne me suis pas trompé.* La philosophie a entrepris cette recherche, qui est l'objet constant de tous ses travaux, et il n'est pas un philosophe qui ne se soit présenté dans l'arène avec un système complet, toujours appuyé de preuves irrécusables : et cependant, que de systèmes contradictoires! chacun d'eux a eu son règne, ce qui a fait dire, non sans quelque apparence de raison, que tout avait été prouvé, que tout était susceptible de preuves. Dans cette impuissance d'apprécier et de juger, le raisonnement n'est bientôt devenu, pour ainsi dire, qu'un simple jeu d'esprit; et l'on a vu s'élever dans l'antiquité une école célèbre qui, se fondant sur cette maxime que le doute convient bien à la faiblesse de l'organisation de l'homme, a entrepris de prouver à son tour qu'il était impossible de rien prouver. Plus logique dans son scepticisme, le sage Montaigne a voulu soigneusement s'abstenir de rien affirmer, de rien nier, et, procédant lui-même par voie interrogative, il a écrit sur sa bannière : *Que sais-je?* Il faut bien reconnaître en effet que la preuve des vérités abstraites, c'est-à-dire de celles qui ne tombent pas directement sous nos sens, est d'une appréciation tellement difficile que le meilleur esprit peut hésiter à se décider. Nos sens eux-mêmes ne sont pas toujours des guides bien certains, même lorsqu'il s'agit de vérifier des faits matériels, car ils ont besoin, pour ne pas faire fausse route, de se rectifier l'un l'autre, et souvent encore il faut que le jugement vienne modifier leur décision.

Si l'eau courbe un bâton, mon esprit le redresse.

La Fontaine.

Il y a donc divers degrés dans la preuve, comme il y a aussi des preuves de mille natures différentes, et l'esprit de l'homme est ainsi fait que ce qui sera preuve pour l'un ne le sera pas toujours pour l'autre. C'est la justification de tous ceux qui, ne pouvant, ne voulant ou n'osant faire office de leur propre raison, ont pris le parti de juger de tout sur la foi d'autrui. — En jurisprudence, le mot *preuve* a une signification plus précise, parce qu'il ne s'agit plus alors de rechercher ou d'établir une vérité absolue, mais simplement une vérité légale. Tout ce que la loi peut demander au juge, c'est une décision rendue de bonne foi d'après les règles établies par le droit à l'aide des preuves qui sont mises sous ses yeux. Il ne peut pas, comme le philosophe, dire qu'il s'abstiendra de prononcer, parce qu'il y a doute : la loi lui fait une obligation de se décider, il est tenu de rendre jugement, et, par une fiction de droit nécessaire à la conservation de l'ordre public, sa sentence, quelle qu'elle soit, sera réputée comme étant la vérité même. Plus son pouvoir est absolu, plus est rigoureuse l'obligation où il se trouve d'apprécier sainement la valeur des preuves qui lui sont soumises, et il doit faire cette appréciation, non pas comme le philosophe, avec les seules lumières de son esprit et la toute-puissance de sa raison, mais avec les lumières de la loi et la raison du législateur. Il n'est en effet qu'un mandataire délégué par l'autorité commune pour faire application des règles du droit aux contestations qui sont portées devant lui; il n'est pas le juge de la loi, il ne lui est pas permis d'en discuter les motifs, et le texte qu'il désapprouve doit avoir à ses yeux la même force que celui auquel il donne tout son suffrage. La preuve légale a donc son caractère tout particulier, c'est celle qui est admise par la loi pour établir certain fait, de telle sorte qu'elle se produit d'elle-même, et que la vérité se reconnaît alors à un signe certain. Il ne reste au juge, suivant un adage de palais, qu'à dire droit aux parties. — La première de toutes les règles de procédure, c'est que le juge n'est pas obligé d'aller lui-même à la recherche des preuves; c'est aux parties en cause de les produire, et même, à leur égard, les obligations changent suivant le rôle que chacune d'elles est appelée à remplir. En règle générale, la charge de la preuve, c'est-à-dire l'obligation de la fournir complète, tombe tout entière sur le demandeur, *actori incumbit onus probandi,* disait la loi romaine. Il faut donc que celui qui sollicite justice, soit au civil, soit au criminel, se présente armé de toutes ses preuves; s'il ne les fournit pas, il doit être déclaré non recevable faute de justification; le juge n'a pas, même dans ce cas, à examiner si la demande est juste, si elle pourrait être fondée, s'il n'existe pas des motifs raisonnables de l'accueillir, il doit se bor-

ner à renvoyer le défendeur ou le prévenu de l'action intentée contre lui pour défaut de preuves. La règle est la même sous ce rapport au criminel qu'au civil, parce que le juge n'agit pas ordinairement d'office, c'est par exception seulement que, dans certains cas, cette faculté lui est accordée, mais c'est là surtout que l'on peut dire que l'exception confirme la règle. Le devoir du juge se borne donc à l'appréciation des preuves qui lui sont offertes, et si, après un mûr examen, il reconnait que ces preuves sont insuffisantes aux yeux de la loi pour l'autoriser à adjuger les conclusions requises, il doit, sans hésiter, prononcer son refus, alors même que, par des considérations étrangères aux prescriptions légales, il serait convaincu, comme homme, que sa décision est contraire à l'équité; car si le juge voulait être plus sage que la loi, il mettrait ainsi sa seule volonté au-dessus de la volonté de tous, et il serait désormais sans excuse dans les erreurs qu'il pourrait commettre. Quel est d'ailleurs l'homme raisonnable qui voudrait prendre sur sa conscience cette responsabilité effrayante de décider en souverain, par les seules lumières de sa raison, sur des contestations qui, le plus souvent offrent de part et d'autre toutes les apparences de bonne foi, et qui, assez souvent aussi, sont soutenues de part et d'autre avec la bonne foi la plus entière. En traçant donc autour du magistrat un cercle étroit dont il ne lui est pas permis de sortir à peine de forfaiture, en lui montrant ce qu'il doit prendre pour preuve complète, pour commencement de preuve, et ce qu'il doit rejeter comme incapable d'établir une preuve, le législateur a non-seulement voulu donner une garantie à la société contre les aberrations de l'esprit humain, mais il a voulu aussi assurer le magistrat lui-même contre une défiance trop légitime de ses propres forces. — La loi admet, suivant la nature des actions, diverses sortes de preuves qu'elle a eu soin de caractériser et de classer, non-seulement parce que toutes n'ont pas la même efficacité et les mêmes conséquences, mais aussi parce que leur force varie suivant les circonstances. — En droit civil, les preuves se font par titres ou par témoins; en droit criminel, elles se font par témoins seulement. La *preuve par titres*, que l'on nomme *preuve littérale*, doit résulter d'un acte écrit qui constate que tel fait a eu lieu, que telle convention a été arrêtée et conclue. Si l'écrit est dans la forme probante déterminée par la loi, la preuve est faite, et il ne reste plus au juge, pour ainsi dire, qu'à le contrôler de son sceau en y ajoutant son *exequatur*. La *preuve littérale* change elle-même de caractère suivant la nature de l'acte écrit qui est représenté : si cet acte a *été* dressé par l'officier public, expressément institué pour le recevoir, il forme, comme on le dit en droit, une *preuve authentique*, qui ne peut être attaquée que par l'*inscription de faux*, ou les autres voies extraordinaires qui sont autorisées en certains cas pour légitimer un *désaveu*. La preuve d'une obligation peut également résulter d'un acte non authentique passé entre les parties sous *signatures privées :* c'est ce que l'on nomme en droit des *actes sous seing privé*. Ces sortes de titres ont entre les parties qui les ont souscrits la même force que l'acte authentique lorsqu'elles ont déclaré ne pas méconnaître leur écriture. Ainsi, dans les actes sous seing privé, les signatures pouvant être déniées sont sujettes à *vérification* (*voy.*), mais une fois que cette vérification a été faite, la preuve est aussi complète que si elle résultait d'un acte authentique. En l'absence de preuves résultant d'un titre formel, soit authentique, soit privé, il n'y a plus que des *demi-preuves* ou *semi-preuves*, dont le juge doit apprécier la valeur. A défaut de titres formels, on admet certains écrits privés à en tenir lieu, comme cela arrive, par exemple, entre marchands pour fait de commerce, lorsque l'on considère l'inscription sur les livres comme preuves suffisantes pour établir une convention; mais ce n'est déjà plus qu'une simple *présomption* qui est mise à la place de la preuve, et dont l'effet pourra être modifié suivant les circonstances. Il en est de même de tous les écrits qui peuvent autoriser à croire qu'une convention a été conclue sans qu'il en ait été dressé un acte formel : ils forment dans certains cas un *commencement de preuve* par écrit, qui ne suffira pas pour constituer une preuve complète, mais qui permettra de recourir à de nouveaux moyens d'instruction pour la compléter. Il en est de même dans certaines circonstances des écrits non signés des parties, des simples lettres missives et des papiers domestiques. — On admet comme supplétives du titre les *copies* qui en ont été régulièrement faites à une époque plus ou moins reculée, et qui portent le caractère d'un duplicata, lorsqu'elles ont été dressées contradictoirement. Dans les autres cas, il y a des distinctions à faire : s'il s'agit de copies anciennes, dont les originaux sont évidemment perdus, le juge est autorisé à leur donner une foi plus entière, mais le plus ordinairement elles serviront de commencement de preuve; quant aux copies de copies, elles ne peuvent jamais être employées que comme simples renseignements. — Il peut

être également suppléé au titre original qui manque par d'autres actes que l'on nomme *récognitifs,* parce qu'ils emportent, dans leur contexte, *reconnaissance* de l'obligation qui avait été précédemment contractée : ces actes peuvent servir de second titre, lorsqu'ils sont géminés, et qu'ils se rapportent à une possession remontant sans interruption à plus de trente ans. — Sur la même ligne que les titres écrits, le législateur a placé certains *titres figurés,* qui constituent également une preuve complète : telles sont les *tailles* dont on se sert pour constater certaines fournitures de détail (*voy.* TAILLES). — Lorsque la preuve par titre manque, il est permis aux juges, en certaines circonstances, de recourir aux simples présomptions ou à la preuve par témoins, mais il faut avant tout que l'admission de ce moyen de preuve ait été expressément autorisée pour le cas particulier dont il s'agit. La *preuve testimoniale* offre de tels dangers, il en a été fait autrefois un tel abus, qu'elle ne doit être accueillie, en matière civile, qu'avec la plus grande défiance. Dans l'origine, tout se prouvait par témoins, mais bientôt il arriva qu'on prouvait trop, car on ne manquait jamais de témoins pour venir affirmer devant justice, sous serment, les faits les plus contraires. Il a donc fallu renoncer à un mode de preuve dont il était si facile d'abuser, et les *enquêtes par témoins* ont été restreintes aux cas seulement où il y avait nécessité absolue de les employer. La preuve par témoins n'est admise aujourd'hui en France et en Belgique, en matière civile, que pour les sommes modiques à raison desquelles on n'est pas tenu de passer acte. Toutes les fois qu'il s'agit d'une somme excédant cent cinquante francs, ce mode de preuve est rigoureusement interdit, à moins qu'il n'existe déjà un commencement de preuve par écrit, ou que le créancier ne se soit trouvé dans une condition telle qu'il lui ait été impossible de se procurer une preuve littérale de l'obligation contractée envers lui ou de conserver celle qu'il avait obtenue. Ainsi, la preuve testimoniale sera admise pour les obligations qui naissent des *quasi-contrats,* et des *délits* ou *quasi-délits ;* pour les dépôts nécessaires faits en cas d'incendie, ruine, tumulte ou naufrage, ou par les voyageurs dans l'hôtellerie où ils logent ; pour les obligations contractées en cas d'accidents imprévus, qui ne permettaient pas de faire emploi d'actes écrits ; et enfin pour le cas où le créancier a perdu le titre qui lui servait de preuve littérale, par suite d'un cas fortuit, imprévu et résultant d'une force majeure. Telles sont les règles du droit civil ; en droit commercial, elles s'appliquent plus largement : les juges de commerce sont autorisés à admettre la preuve testimoniale dans tous les cas où ils croiront ce mode de preuve nécessaire pour constater les achats et ventes ; mais c'est là une disposition exceptionnelle qui doit être rigoureusement restreinte aux affaires de commerce. Nous venons de voir qu'en matière civile la preuve testimoniale était autorisée lorsqu'il existait un commencement de preuve par écrit, mais alors elle ne sert qu'à compléter une preuve qui déjà était en quelque sorte acquise, et le juge peut ordonner qu'elle aura lieu même d'office, s'il s'agit d'un fait concluant duquel doive résulter la décision du procès. Mais il faut aussi avant tout que la preuve testimoniale soit admissible, c'est-à-dire autorisée par la loi (*voy.* ENQUÊTE). Le juge a dans ce cas toute liberté d'agir, et il ne doit négliger aucun des moyens qui peuvent concourir à éclairer sa religion : au commencement de preuve par écrit, il peut joindre la preuve par témoins, la preuve par experts, la preuve par comparaison d'écritures, la preuve par vérification de lieux, et la preuve résultant de *présomptions* graves, précises et concordantes, qui sont toujours admissibles toutes les fois que la preuve testimoniale peut être ordonnée (*voy.* PRÉSOMPTIONS). Lorsqu'il n'est produit à l'appui d'une demande ni titre ni commencement de preuve par écrit, et que la preuve testimoniale est interdite, il ne reste au demandeur pour justifier son action que la preuve résultant soit de l'*interrogatoire sur faits et articles,* soit de l'*aveu* fait en justice par le débiteur, soit du serment qu'il peut déférer. Ce sont autant de preuves nouvelles que le juge doit accueillir : il a même le droit, dans les cas douteux, et lorsque l'action, sans être complétement justifiée, repose cependant sur des preuves légales très-graves, de déférer lui-même le serment à la partie, à qui il donne gain de cause (*voy.* SERMENT). En *matière criminelle,* les preuves changent complétement de caractère : il n'y a plus de preuve écrite, et la preuve testimoniale est plutôt employée comme moyen d'instruction que comme règle absolue de décision ; dans l'impossibilité où l'on se trouvait de classer les preuves et de déterminer celles qui devaient être admises, celles qui devaient être rejetées, on a pris la résolution d'abandonner le sort des prévenus à la conscience des juges et des jurés. — Nous ne ferons pas ici l'historique des *preuves judiciaires* qui étaient autrefois admises dans la législation criminelle du moyen âge, où l'impossibilité de faire respecter une décision et

la barbarie des mœurs avaient conduit à l'institution des *épreuves judiciaires* par le fer, par le feu, par l'eau bouillante, etc., au moyen desquelles on espérait connaître le *jugement de Dieu*. A ces *épreuves* barbares a succédé l'emploi d'un moyen de preuve plus barbare encore, car il n'avait plus pour excuse une confiance absolue dans la toute-puissance divine : nous voulons parler de la *torture*, qui arrachait à l'accusé, au milieu des souffrances les plus atroces, l'aveu d'un crime souvent imaginaire. — Il ne nous reste plus qu'à mentionner quelques applications particulières du mot *preuve*. On disait autrefois *faire preuve de noblesse*, de celui qui justifiait par des titres héraldiques qu'il sortait d'une extraction noble, ce qui le dispensait de payer la *taille*, et lui permettait souvent de *tailler* à son gré les gens de *mainmorte* placés sous sa justice. *Faire ses preuves* se prenait dans le même sens; pour être reçu à la cour, pour y avoir ses grandes ou petites entrées, son tabouret ou sa chaise, il fallait avoir fait ses *preuves*, c'est-à-dire justifier devant un conseil de noblesse que l'on pouvait compter un certain nombre de *quartiers* sans mélange de roture. Le mot *preuve* s'est pris aussi dans le sens de *marque* ou signe distinctif, et l'on a dit également, *il a fait ses preuves*, de l'homme de cœur qui dans maintes circonstances, noble ou non, avait fait preuve de courage; c'est dans le même sens que l'on dit donner des *preuves* d'*amitié*, d'*amour*, d'*attachement*, etc. Dans les sciences exactes, qui procèdent toujours par démonstrations rigoureuses, le mot *preuve* se prend dans une acception particulière : il désigne une certaine opération qui a pour objet de donner la certitude qu'aucune erreur n'a été commise dans les calculs. Elle consiste à refaire le même calcul avec les mêmes éléments en leur donnant une autre disposition; si l'on arrive au même résultat, on a la *preuve* qu'il n'a point été fait d'erreur; si les résultats ne concordent pas, on a au moins cette certitude que l'on s'est trompé dans l'une ou l'autre opération, et il faut les recommencer toutes deux jusqu'à ce qu'elles s'accordent parfaitement. TEULET.

PREUX, vieux mot qui signifiait hardi et vaillant (*strenuus, fortis*). Au moyen âge, on donnait cette épithète à tous les aventuriers. C'était, disait-on, un preux et hardi chevalier qui fit plusieurs actions de grande prouesse et valeur. Il y a une histoire particulière des neuf *preux*. Ménage dérive ce mot de *probus*, comme *prouesse* de *probicia*, qu'on a dit pour *probitas* *voy*. CHEVALIER, CHEVALERIE, PALADIN. X.

PRÉVARICATEUR, PRÉVARICATION. C'est l'action de trahir la cause, l'intérêt des personnes qu'on est obligé de soutenir; l'action de manquer par mauvaise foi aux devoirs de sa charge, aux obligations de son ministère. Sous l'ancienne législation, on entendait principalement par là l'infraction des officiers de justice à leurs devoirs; et d'après les distinctions admises par les jurisconsultes, on reconnaissait comme causes de prévarication l'intérêt, la partialité et l'ignorance même. Les recueils de jurisprudence citent à cet égard un arrêt du parlement de Paris du 9 septembre 1720, qui condamna les officiers du bailliage de Saumur à 13,000 livres de dommages et intérêts envers la veuve du sieur de Beaupré, qui expira sur la roue, quoique innocent : la sentence qui renfermait cette affreuse condamnation était la suite d'une méprise grossière. — Nos lois modernes ne se servent plus du mot de *prévarication*, et d'après elles l'erreur du juge n'est plus une cause de responsabilité, car l'erreur n'est pas un crime. Elles n'en admettent pas moins toutefois, sous différents noms, les diverses causes désignées jadis sous le mot de *prévarication*. — Ainsi, au civil, elles ouvrent aux justiciables, dans des cas qu'elles déterminent, la voie de la *prise à partie* (*voy*.), et, au criminel, elles prévoient et punissent les infractions que peuvent commettre dans l'exercice de leurs fonctions, et contrairement aux devoirs de leurs charges, tous les fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire. Les articles 166 et suivants du Code pénal énumèrent les différents crimes et délits des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions; ils sont rangés en trois classes principales, savoir : la *forfaiture*, la *concussion*, la *corruption des fonctionnaires publics* et les *abus d'autorité*.

PRÉVENANCE, suite de surprises aimables qui tendent toutes à la satisfaction de ceux qui nous entourent, et leur procurent un bonheur de tous les instants. On peut avoir une grande générosité de sentiments, une libéralité sans bornes, un désir continuel d'être utile, et cependant manquer de prévenances. C'est un point sur lequel les hommes se trouvent en défaut, et que ne leur donne pas toujours l'habitude du monde; il inculque seulement le tact des convenances. Les inquiétudes d'esprit causées par les affaires, l'attention exclusive exigée par la culture des lettres et des sciences, absorbent si complétement la pensée qu'elle n'aperçoit plus les détails de la vie : or, voilà précisément où s'exercent avec délices les prévenances. A bien dire, elles constituent une qualité, ou, si l'on

aime mieux, un charme particulier aux femmes, et qui devient chez elles une séduction irrésistible. Cependant, si l'on veut que les prévenances acquièrent leur véritable développement, il faut dès l'enfance en faire un des points principaux de l'éducation. En effet, une mère enseigne jour par jour à sa fille, avec quelle délicatesse on sème dans la société cette foule de prévenances qui, en dépit de l'inégalité des fortunes, assurent à tous leur part de considération. Les jeunes filles élevées dans les pensionnats ignorent l'art des prévenances; elles ont trop à veiller sur leurs petits intérêts pour songer à ceux des autres. La société où elles entrent plus tard les améliore et les réforme. Les grandes crises révèlent tout à coup aux femmes du petit peuple les prévenances du cœur qui soutiennent et consolent ceux qui souffrent : elles savent en une minute ce qu'il a fallu pendant tant d'années montrer à d'autres. SAINT-PROSPER.

PRÉVENTION. En morale, ce mot exprime un genre d'erreur. Dans le langage du droit français, il désigne l'état de l'individu que la chambre du conseil a décidé de traduire en justice, en le renvoyant, soit devant un tribunal correctionnel ou de police, soit devant la chambre des mises en accusation. Il signifie aussi l'action de devancer l'exercice du droit d'un autre. C'est en ce sens que le Code d'instr. crim. porte que les commissaires de police rechercheront les contraventions, même celles qui sont sous la surveillance spéciale des gardes forestiers et champêtres, à l'égard desquels ils auront concurrence et même *prévention* (art. 11). On entend par *mesures préventives* celles qui ont pour unique but de prévenir et non de réprimer des crimes ou des délits : telles sont les dispositions légales relatives aux armes prohibées, à la vente des substances vénéneuses, etc. La censure des livres et des journaux, là où elle existe encore, est pareillement une mesure préventive. E. REGNARD.

PRÉVILLE (PIERRE-LOUIS DUBUS, connu sous le nom de), célèbre comédien, naquit à Paris, en 1721. Ses parents le destinaient à l'Église ; mais il s'enfuit de la paroisse où on l'avait placé comme enfant de chœur. Ramené dans sa famille, on le fit alors entrer chez un procureur; il s'enfuit de nouveau, s'engagea dans une troupe de comédiens ambulants, et changea son nom en celui de Préville. Il joua successivement à Dijon, à Rouen, à Strasbourg et à Lyon. C'est dans cette dernière ville qu'il reçut, en 1753, un ordre de début à la comédie française. Bientôt sa réputation effaça celle de tous les acteurs célèbres dont on avait gardé le souvenir. Pendant 35 ans, ses succès ne se démentirent pas un instant : il quitta la scène en 1786; et sa femme, qui remplissait avec talent les rôles de mère noble, l'accompagna dans sa retraite. Il avait oublié le théâtre, et vivait heureux dans sa famille, quand, en 1791, cédant aux instances de ses anciens camarades, il reparut sur la scène. Mais ruiné par la baisse des assignats, et affaibli par l'âge, il perdit la raison, et mourut à Beauvais, en 1799.

Préville était un acteur accompli. Picard a dit qu'il « réunissait au naturel la chaleur, l'esprit, la grâce et la verve ; jamais, suivant lui, comédien n'est mieux entré dans l'esprit de l'auteur.» Tour à tour spirituel, naïf ou pathétique, il était toujours supérieur dans ses rôles, quelle que fût leur diversité, parce qu'il y était essentiellement vrai. Il fut également recommandable comme homme privé. Ses Mémoires ont été publiés par Cahisse, en 1812. Z.

PRÉVISION. S'il ne s'agissait ici que des calculs ordinaires de la prévoyance humaine, que des conjectures tirées de l'inspection des choses, il ne vaudrait pas la peine d'en traiter. Certes, le moindre laboureur prédit les changements de temps, et, par ses intempéries, la stérilité ou la fertilité des récoltes ; le médecin pronostique la naissance et le cours des maladies, le guerrier la fortune des combats, le politique les révolutions d'État : une réflexion attentive peut faire découvrir, jusqu'à certaines limites, les indices de l'avenir. Le peuple même devine parfois ce qui l'intéresse vivement, comme l'attestent plusieurs événements à la chute de l'empire de Napoléon. Lorsque les esprits sont dans une anxiété générale, ils se communiquent comme par une chaîne électrique leurs terreurs ou leurs désirs avec la rapidité de l'éclair. — Notre âme est avide de pénétrer dans l'avenir par cette pente universelle du temps qui entraîne toutes choses. Le passé n'existant plus, exclut l'espérance et la crainte, tandis que le futur amène chaque jour des biens et des maux. Mais pour s'élancer dans l'avenir il faut que l'esprit recule dans le passé afin de s'instruire par l'expérience ou l'histoire, semblable au pendule qui, retiré en arrière, se rejette en avant par un contre-effort nécessaire, et sans lequel il ignore le cours des destins. Les affaires humaines n'arrivent point inopinément, le temps passé en contenait les semences, qui se développent peu à peu ; il se fait comme un déroulement des événements dans l'orbe de la destinée. Le temps retournant sans cesse, avec les astres, sur ses propres traces, autour du fuseau de la nécessité, comme s'exprime Platon, n'a-

mène rien d'absolument nouveau. Ce qui est a déjà été et sera encore, par une révolution inévitable : car c'est par l'ignorance où nous sommes de ce qui était avenu jadis qu'une chose nous paraît neuve. Moins on sait, plus on s'étonne des nouveautés, et tout serait vieux pour quiconque saurait tout. — Tandis que le *pressentiment* (*voy.*) se borne instinctivement à *sentir d'avance;* chez les êtres délicats, sensibles, comme les femmes, la *prévision* est une conjecture secrète ou spontanée qui appartient davantage à l'intelligence de l'homme, lequel vit surtout par le cerveau. Les prédictions les plus certaines, en effet, appartiennent au calcul, comme dans l'astronomie, qui prévoit les révolutions des astres, les périodes de leurs éclipses, etc. On a donc pensé que cette science rendait les esprits propres à dévoiler le cours des événements comme des temps; de là est né l'art illusoire de l'astrologie judiciaire et celui des horoscopes. C'est une tâche qu'on imposait encore, en 1740, à l'illustre Euler, à la cour de Russie. — Si nous pouvions pénétrer l'enchaînement des causes naturelles, nous trouverions dans chaque être les vestiges de ce qu'il fut et le germe de ses altérations subséquentes. Les parties de l'univers ont nécessairement une telle concaténation de causes et d'effets que chacune correspond plus ou moins avec toutes, sympathisent entre elles ou s'influencent réciproquement. Elles peuvent donc être l'indice l'une de l'autre. Ainsi, l'on peut saisir quelques fils des événements. Apollon lui-même, selon Carnéade, ne prononçait ses oracles que sur des choses soumises à cette fatalité, ou plutôt à cette sage providence qui régit le monde. Si Dieu seul peut tout prévoir, c'est que tous les mouvements de cet univers se rapportent à ce premier mobile. Pour se représenter le plus grand nombre d'effets, il faudrait donc remonter aux principes les plus élevés, et s'approcher en quelque sorte de la Divinité. C'est peut-être moins la vanité de l'art de conjecturer que notre propre incapacité qui rend fausses plusieurs de nos prévisions. Qui pourrait refuser à de grands génies certaine participation à cette lumière éternelle, et le don d'en recevoir en quelque sorte des révélations? — Le profond historien Tacite, qui en rapporte des exemples (*Annal.*, IV, c. 20 et 22), entre en doute si les révolutions de l'état social ne sont pas déterminées par cette fatale nécessité ou par le hasard. Vico, Herder et d'autres philosophes modernes ont pu observer, après Montesquieu, que la vie des nations est soumise à des lois providentielles ou déterminées par leur constitution. La roue des choses humaines nous représente l'élévation et la chute des empires comme assujetties à un développement graduel, mais nous ne pouvons pas embrasser en entier, dans notre courte existence, le contour de cette vaste roue, ni comprendre les causes qui mettent le diadème sur la tête des bergers et la houlette dans la main des monarques.

§ I. *Prévisions individuelles, seconde vue; prédictions de l'avenir.* — Parmi les événements douteux dont on ne peut nullement entrevoir l'issue, il peut arriver que l'homme les prenne tellement à cœur que son âme s'éclaire et pénètre quelquefois dans l'avenir. Caton, transporté de l'esprit de la république, prédit si bien à Pompée, selon Plutarque, tout ce qui devait lui arriver avec César, qu'on fut très-surpris, après l'événement, de la justesse de ses prédictions. Les mourants, dit-on encore, n'ayant plus d'autre intérêt que celui de la vérité, donnent de sages conseils aux vivants. L'on suppose que l'âme, quittant les organes, se concentre alors au cerveau, et brille, comme une lampe prête à s'éteindre, d'un éclat plus vif. Pourquoi des hommes d'un grand génie, César, Napoléon, croyaient-ils à une fatalité, à leur étoile? Sylla, surnommé l'*Heureux*, ne trouva jamais le sort plus favorable que là où il se confiait en lui seul. Au contraire, la tristesse, la crainte ou la défiance sont des présages de perte; la fortune délaisse, dit-on, quiconque ne s'abandonne pas tout en elle. Mais peut-être aussi la témérité parvient où la prudence ne saurait atteindre. Plusieurs hommes, en effet, n'ont dû leur fortune extraordinaire qu'à l'opinion qu'ils devaient y parvenir : cette persuasion les faisait redoubler d'audace ou d'efforts pour atteindre le faîte. Ajoutons que la fortune pousse souvent des individus à des démarches inconnues, comme à une sorte de destinée. Si elle résultait du pur hasard, elle ne s'attacherait point à persécuter comme à favoriser constamment les mêmes personnes. — Il y a plusieurs degrés dans ces divinations : le pressentiment n'est que le moindre; l'illumination de l'esprit est un degré plus avancé; il est plus éminent encore dans la vision, non-seulement celle des songes, trop souvent énigmatique, mais surtout celle qui survient en plein réveil. Il est rare toutefois qu'elle ne présage pas un grand trouble ou du délire dans l'économie animale, et quelquefois la mort. La divination sans mouvement corporel appartient à l'*extase*, contemplation profonde de l'âme. Si la divination est accompagnée d'émotion du cœur, d'un pouls précipité, elle est l'in-

spiration prophétique ou le ravissement chez les poëtes (*vates*) et les dévots ascétiques. Les esprits élevés qui méditent de grands desseins, les hommes appelés à une haute destinée ou les princes agités par des événements immenses éprouvent des pressentiments nocturnes ou des prévisions jusque dans leurs rêves. Et qu'on ne nous dise pas que la crédulité ou la disposition organique fassent tous les frais dans ces prévisions nocturnes, comme dans beaucoup de maladies imminentes. Nous pouvons nous mettre en telle harmonie avec une autre âme que nous en devinerons plusieurs accidents, bien que les corps soient éloignés, car nous nous inquiétons du sort d'un parent, d'un ami, à proportion de notre attachement pour lui. — Nous pourrions rappeler les prévisions fréquentes, soit des montagnards écossais, qu'ils nomment une *seconde vue* (celle de l'esprit), au milieu de leurs brouillards, soit des bergers des Alpes et du Tyrol, soit enfin toutes ces histoires de revenants qui frappent tant les âmes simples et superstitieuses chez tous les peuples ignorants. Il est bien évident que ce sont des illusions de l'esprit, des hallucinations éminemment fallacieuses; il est arrivé cependant qu'elles n'ont pas fait mentir l'oracle : la peur arrive au secours pour l'accomplir. — Mais, d'ailleurs, on peut se demander si l'homme qui présage sa mort en un temps donné sent en effet l'ébranlement intérieur de son économie qui menace ruine, ou si, au contraire, la prévision hâte cet événement en frappant de terreur? L'un comme l'autre est possible. On ne doit donc pas négliger ces avertissements, mais moins ils affectent l'esprit, moins ils sont redoutables.

§ II. *Prévisions dans la nature et l'organisation des êtres.* — Quand on voit un chétif insecte, un sphex (ou guêpe ichneumon), creuser des trous en terre ou dans du bois pour sa postérité, y déposer en chaque cellule un œuf avec une chenille ou une araignée blessée presque à mort d'un coup d'aiguillon, puis emprisonnée par une clôture, afin de servir d'aliment frais à la larve du sphex, qui doit éclore de cet œuf, on ne peut qu'admirer la prévision instinctive dont la nature a doté cet hyménoptère. Que serait-ce donc si nous suivions l'immense détail de toutes les manœuvres de tant d'autres insectes pour la conservation de leur progéniture! Que dire surtout de l'industrie des oiseaux dans la construction de leurs nids (le remiz, la penduline, le couturier, etc.), et de plusieurs mammifères dans leurs retraites souterraines, leurs approvisionnements d'hiver, leur art de se garantir contre le froid, contre les embûches de leurs ennemis, etc.! C'est principalement dans les soins maternels pour assurer l'existence des petits qu'éclatent des prévisions inexplicables, parce qu'on ne saurait les attribuer à l'intelligence de ces animaux, qui opèrent machinalement et toujours avec le même degré de perfection, sans avoir été aucunement instruits, puisque la plupart naissent orphelins et après la mort de leurs parents, comme tous les insectes à métamorphose. — Or, s'il y a prévision, à point nommé, des objets nécessaires à la vie du nouvel être; si tout est combiné d'avance parfaitement sans qu'on puisse attribuer une si haute divination à la science innée d'un scarabée ou d'un vermisseau, il faut bien en *accuser la providence de la nature*. — Allons plus loin. Les végétaux eux-mêmes avaient besoin de précautions prévoyantes pour assurer leur propagation. Indépendamment des moyens de dispersion de leurs semences, celles-ci sont plus ou moins protégées par des enveloppes qui les défendent contre les intempéries des saisons. De même, la nature garantit, sous les climats froids, les bourgeons à fruits contre l'humidité, par des écailles enduites de résine lesquelles n'existent pas chez les arbres des pays chauds. Un duvet chaud, tel qu'un manteau, revêt, sur les hautes montagnes venteuses la même plante qui végète nue et glabre dans les chaudes vallées. Il serait infini de réciter les merveilles de structure si savamment prédisposées pour assurer l'existence et la propagation de toutes les créatures. Peu d'exemples nous suffiront. — Les oiseaux d'eau avaient besoin d'un plumage huilé afin d'empêcher l'humidité de le pénétrer. Ces espèces plongeant la tête aussi dans l'eau, leurs yeux auraient pu en souffrir; mais la prévoyante nature a placé, chez ces races seulement, de petites glandes oléifères près de ces organes, afin de les garantir des effets relâchants de l'eau. Comme il faut que l'étendue de la vue soit tantôt presbyte, tantôt myope, chez les oiseaux de haut vol surtout, afin qu'elle se proportionne aux distances, la prévision de la nature a donné un anneau osseux formé de pièces contractiles, à la membrane scléreuse ou cornée de leurs yeux : ainsi, le globe peut se resserrer ou se dilater à volonté, d'après le besoin de l'animal, selon les milieux et le degré d'éloignement où il se trouve. Expliquer comment la production des poils et des plumes s'accroît chez les animaux dans les hivers les plus rigoureux; dire pourquoi les os des oiseaux sont des colonnes creuses et légères, ceux des mammifères carnassiers, au contraire, très-com-

pactes et solides; par quelle prévision la trachée-artère des serpents est formée d'anneaux osseux afin qu'elle ne se comprime pas quand ils avalent une grosse proie et ne laisse pas étouffer les horribles crotales et boas (fallait-il prendre tant de précautions pour la vie de ces horribles reptiles!), serait passer en revue toute la nature. On comprend en effet que les êtres devant se coordonner par rapport aux circonstances qui les environnent et aux espèces avec lesquelles ils concourent à un but, ou coexistent, il y a des prévisions nécessaires entre tous les organismes, les sexes étant disposés l'un pour l'autre, les parasites pour l'individu dont ils extraient leur subsistance, etc. — Ce n'est donc plus l'individu inintelligent qui prévoit, il n'est qu'un instrument; mais il faut en même temps rechercher quelque part dans l'univers cette sagesse, source de tant de prévisions admirables. Nous ne croyons pas qu'on puisse en nier la présence, puisqu'elle resplendit dans toutes les œuvres de la nature. Ainsi, nous sommes nécessairement entraînés, dans l'étude de ces phénomènes, à reconnaître une intelligence suprême :

Auras-tu donc toujours des yeux pour ne pas voir,
Peuple ingrat!

J. J. VIREY.

PRÉVOST D'EXILES (ANTOINE-FRANÇOIS), le plus fécond romancier du XVIIIe siècle, naquit à Hesden (Pas-de-Calais), le 1er avril 1697. Les jésuites, qui avaient dans cette ville un collége où il fit ses études, le déterminèrent à entrer dans leur ordre. Il n'avait que 16 ans quand il commença chez eux son noviciat; mais une imagination vive et mobile, un tempérament de feu se développèrent dans cet adolescent, et le portèrent à s'engager dans l'armée. Bientôt il reconnut la difficulté de parvenir, et rentra chez les jésuites pour en sortir encore et se jeter de nouveau dans la vie dissipée des jeunes militaires. Blasé à 22 ans sur tous les plaisirs, il tomba dans la mélancolie et se fit bénédictin. Élevé à la prêtrise par l'évêque d'Amiens, il prêcha le carême à Évreux avec un grand succès, et se renferma ensuite avec les savants de sa congrégation dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il fit pour sa part un volume presque entier de la *Gallia Christiana*.

Cependant l'excès du travail ne put éloigner de sa cellule les doux fantômes d'un monde qu'il avait connu; ils lui parurent si séduisants de loin qu'il voulut les revoir. Il demanda un bref de translation dans une branche de son ordre où il fût plus libre; quitta son couvent le jour où ce bref devait arriver, et, apprenant que sa sûreté était compromise (1729), gagna la Hollande, où il commença le métier d'auteur qu'il exerça toute sa vie avec la facilité d'un talent peu commun, mais avec l'activité d'un mercenaire. Trois ans après, il était en Angleterre, où ses publications continuèrent sans relâche, et d'où, malgré le concert de ses ennemis, il revint en France (1734) comme aumônier du prince de Conti. Sa complaisance à corriger quelques feuilles d'un gazetier poursuivi par l'autorité, le força de fuir à Bruxelles, d'où il revint traduire, à la sollicitation de d'Aguesseau, l'*Histoire général des Voyages*, entreprise par une société de savants anglais. Ceux-ci abandonnèrent cette tâche laborieuse, et Prévost la continua sur un plan beaucoup meilleur. Alors, il mérita ce compliment de la duchesse d'Aiguillon : « Vous pouviez faire mieux, mais personne ne pouvait faire aussi bien. »

La plume de l'abbé Prévost était infatigable. Pous se délasser de ses travaux sérieux, elle traçait des romans dramatiques assez médiocres, et traduisait ceux de Richardson : *Clarisse, Grandisson, Pamela*. Retiré du monde, il vivait tranquille à Saint-Firmin, près de Chantilly, écrivant toujours des romans, et projetant de terminer sa carrière par trois ouvrages de religion, lorsqu'il périt d'une façon non moins tragique que plusieurs de ses héros. Une apoplexie foudroyante le renversa au pied d'un arbre, le 23 novembre 1763. On le porta chez un curé voisin, qui fit venir la justice. L'officier public ordonna d'ouvrir ce qu'il ne croyait être qu'un cadavre. Quand le fer de l'opérateur pénétra dans les entrailles, un cri de Prévost fit connaître qu'il était en vie; mais tout secours fut inutile : la blessure était mortelle, il expira.

Sa mémoire n'eût pas été sauvée de l'oubli par les 170 volumes qu'il a composés ou traduits, sans le mérite de l'un d'eux. Les *Mémoires d'un homme de qualité* (1729, 6 vol. in-12); *Cleveland* (1732, 6 vol. in-12); *le Pour et le Contre*, ouvrage périodique très-varié (1733 et ann. suiv., 20 vol, in-12), l'*Histoire métallique des Pays-Bas*; le *Doyen de Killerine* (1736, 6 vol.); l'*Histoire de Marguerite d'Anjou*, celle de *Guillaume le Conquérant*, celle de la *Maison de Stuart*, celle de *Cicéron*, la traduction des lettres de ce dernier *Ad Familiares*, l'*Histoire générale des Voyages*, le *Manuel lexique*, et d'autres écrits de cet esprit fécond seraient des titres vains à une postérité quelque peu reculée, sans un morceau de maître auquel il devra une immortalité certaine. Ce

livre qui a les qualités éparses dans les autres productions de l'auteur, et qui n'en a point les défauts; ce court volume, si plein d'émotions et de naturel, de passion et de vérité, et où la curiosité n'est pas refroidie par des aventures incroyables, par une marche au hasard, par des hors-d'œuvre de morale; c'est un épisode d'un autre ouvrage où Prévost l'avait noyé, l'intéressante *Histoire de Manon Lescaut et du chevalier des Grieux* (1733), qui émeut encore aujourd'hui au plus haut degré les âmes les moins sensibles, arrache des larmes aux plus austères, et est placée par les gens de goût au rang de nos chefs-d'œuvre. Parmi les éditions des œuvres choisies de l'abbé Prévost, on cite, comme une des meilleures, celle de 1783-1785 (39 vol. in-8°, réimpr. à Paris en 1810.) J. TRAVERS.

PRÉVOT (de *præpositus*, préposé). Ce titre était donné, sous l'ancien régime, à certains officiers, investis pour la plupart de fonctions judiciaires, et appartenant à ce qu'on appelait la magistrature d'épée. Le *grand prévôt de la connétablie*, dont la juridiction survécut à l'institution des connétables, avait la haute police de l'armée, à l'exception des régiments des gardes de la maison du roi, qui avaient leurs prévôts particuliers, appelés *prévôts des bandes*. Le grand prévôt de la connétablie avait sous lui quatre lieutenants ou *prévôts de l'armée*. Le *prévôt de l'hôtel* fut institué par Philippe le Long pour connaître de tous les délits commis dans la maison du roi. Il prit, sous Charles VI, le titre de *grand prévôt de France*: il jugeait sans appel toutes les affaires criminelles et de police, partout où se trouvait la cour. L'exercice de la juridiction du grand prévôt de France était assuré par un corps militaire, qui portait le nom de *Compagnie de la prévôté de l'hôtel*, et qui, à la révolution, fut remplacé par la gendarmerie. La charge de *grand prévôt de l'armée*, rétablie sous l'empire, avait, dans ses attributions, beaucoup d'analogie avec celle du grand prévôt de France, en temps de guerre. Le *prévôt de Paris*, dont on fait remonter l'origine à Hugues Capet, était le chef de la juridiction du Châtelet, où il siégeait sous un dais, comme représentant la personne du roi. Il était considéré comme « le premier dans la ville après le roi et messieurs du parlement. » Il était toujours escorté de gardes, et avait sous lui trois lieutenants généraux, civil, criminel et de police, indépendamment de trois lieutenants particuliers. Les *prévôts des maréchaux*, dont les attributions judiciaires, réglées par l'ordonnance de 1670, étaient nombreuses et variées, jugeaient en dernier ressort : ils prenaient le titre d'*écuyers conseillers du roi*. Le *prévôt de l'Ile* était le représentant ou le délégué du prévôt des maréchaux dans l'Ile-de-France. Le *prévôt général de la marine* était chargé de l'instruction des affaires criminelles dans lesquelles les accusés étaient des gens de mer. Le *prévôt des marchands* était le premier magistrat municipal de Paris : ses fonctions étaient les mêmes que celles des maires. Le prévôt des marchands et les échevins, dont l'institution remonte à Philippe-Auguste, remplacèrent l'ancien *parlouer aux bourgeois*. Le prévôt des marchands était élu pour trois ans. Ses attributions étaient fort étendues : il avait la police de la navigation de la Seine, et fixait le prix des marchandises arrivées sur les ports; il ordonnançait toutes les dépenses relatives aux constructions et à l'entretien des édifices publics; il présidait le bureau de la ville et réglait les cérémonies; une partie des causes commerciales relevaient de sa juridiction; on ne pouvait appeler de ses sentences qu'au parlement. Il jouissait aussi de grands priviléges, était anobli, ainsi que ses enfants, et avait le titre de *chevalier*. Il n'y avait que Paris et Lyon qui eussent un prévôt des marchands. La communauté des chirurgiens avait aussi pour chefs des prévôts placés, à Paris, sous les ordres du *prévôt perpétuel*. Dans quelques chapitres ecclésiastiques, les premiers dignitaires administraient, sous le titre de *prévôts*, les biens de la communauté. Beaucoup de bénéfices aussi s'appelaient *prévôtés;* leurs possesseurs étaient des *prévôts*. Ce nom s'est conservé dans le titre allemand de *Probst*, qui est aussi en usage dans l'Église protestante, en Prusse, en Russie, etc. A. BOGHERS.

PRÉVOTALES (COURS). On nommait anciennement prévôtale la juridiction des prévôts. Sous l'empire, il y eût des cours prévôtales qui étaient de simples tribunaux de douanes, connaissant des faits de contrebande. La charte de 1814, en déclarant qu'il ne serait point créé de tribunaux extraordinaires ajoutait : « Ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prévôtales, si leur établissement était jugé nécessaire. » A la faveur de cette disposition insidieuse, la restauration imagina d'attribuer à des *cours prévôtales*, véritables commissions semblables aux tribunaux institués sous l'ancien régime pour la répression sommaire des voleurs de grand chemin, le jugement d'une foule de crimes et de délits politiques. Ces tribunaux exceptionnels devinrent de véritables contre-parties des tribunaux révolutionnaires. Leurs

jugements étaient éxécutoires dans les 24 heures, ce qui, en interdisant tout recours en cassation ou en grâce, les investissait, par le fait, d'un pouvoir arbitraire, dont ils abusèrent souvent au profit de passions réactionnaires. Les juridictions prévôtales, établies en 1815 en vertu d'une loi, furent définitivement abolies en 1818. A. BORGHERS.

PRÉVOYANCE, qualité qui met l'homme en garde contre les périls qui peuvent l'assaillir, soit dans le présent, soit dans l'avenir. Aux époques de paix, de tranquillité et de plaisir, lorsque tout paraît stable, la prévoyance occupe une très-petite place dans la pensée; on s'abandonne au courant de la vie, on compte sur un présent qui ne changera pas. Dans les temps de troubles, où l'on voit passer subitement de la fortune la plus prodigieuse à une détresse qui ne laisse pas de pain, une inquiétude générale pénètre dans la société; alors la prévoyance devient infinie, elle dépasse les limites de la raison : on sacrifie les agréments, les jouissances, les besoins du présent pour un avenir qui ne se réalisera jamais; l'individualité s'empare de tous les esprits, et bientôt il n'y a plus ni citoyens ni État. La prévoyance, pour être une vertu, doit donc se tenir dans une certaine mesure : elle ne doit pas oublier ses devoirs pour songer exclusivement à ses intérêts. — Les femmes, dont les mœurs se montrent régulières, sont douées en général d'une grande prévoyance; celles au contraire qui s'abandonnent à la galanterie sont prodigues et dépensières : elles apportent tout à la fois la ruine et le déshonneur. — Ce qui distingue l'homme civilisé du sauvage, c'est que l'un embrasse par sa prévoyance les générations les plus éloignées, tandis que l'autre oublie les différentes heures qui composent la journée. On cite des sauvages qui vendent leur lit le matin : ils ne se rappellent plus qu'ils ont à se coucher le soir. SAINT-PROSPER.

PRÉVOYANCE (SOCIÉTÉS DE). Dans l'antiquité même, chez des peuples éclairés tels que les Grecs et les Romains, la classe ouvrière avait senti la nécessité d'unir ses efforts afin de s'assurer des ressources pécuniaires pour l'époque de la vie où les forces abandonnent l'homme et ne lui permettent plus de gagner assez pour sa subsistance et celle de sa famille. En Grèce, ces associations s'appelaient *synodries* ou *hétéries;* dans l'empire romain, elles étaient connues sous le nom de *sodalitates*. La même pratique a continué au moyen âge, en prenant une teinte religieuse, sous le nom de *confréries;* l'existence de quelques-unes est signalée dans l'histoire de France du XIe siècle; cependant la prévoyance y tenait la moindre place, et, plus d'une fois, le gouvernement se crut obligé de les casser à cause des folles dépenses par lesquelles se dissipaient leurs revenus. En Angleterre, et particulièrement à Londres, plusieurs corporations d'artisans ont eu de bonne heure des écoles, des hospices et des hôpitaux pour les familles de leurs membres, ou ont fondé des places pour leurs sociétaires dans les maisons de charité publique. Mais ce n'est pas encore là ce qu'on appelle aujourd'hui des sociétés de prévoyance ou de secours mutuels. Celles-ci sont nées en Angleterre, au commencement du XVIIIe siècle, sous le nom de *friendly societies* (sociétés amicales). La première association de ce genre, fondée en 1706, était une tontine dans laquelle on admettait des individus de 11 à 46 ans, au nombre de 2,000, moyennant des mises proportionnées à leur âge; chaque année, on répartissait les fonds devenus disponibles par suite de décès. Cette tontine a continné de subsister, mais avec des corrections, et en doublant le nombre de ses sociétaires. Il s'en est formé depuis des milliers d'autres, dans lesquelles le principe des secours mutuels est mieux réalisé, et qui permettent à tout artisan, moyennant des mises annuelles, ou mensuelles, ou hebdomadaires épargnées sur son salaire, de compter sur les secours de la société en cas de maladie et dans sa vieillesse. Pour éviter les abus, le gouvernement anglais exige seulement que les statuts de ces associations soient examinés et approuvés dans une des sessions des juges de paix. Elles se sont multipliées, non-seulement dans les villes et bourgs, mais aussi dans les villages et campagnes, et il y a des sociétés uniquement composées de paysans; d'autres n'ont pour sociétaires que des ouvrières. La plupart, non-seulement pourvoient à la subsistance des ouvriers infirmes ou invalides, mais fournissent encore des secours aux veuves et aux orphelins. Les contributions varient de l'une à l'autre. Les sociétés amicales existant en Angleterre, dans le pays de Galles et en Irlande, se montent à plus de 5,000; en 1819, on én comptait 650 dans la seule ville de Londres. L'Écosse en a également un bon nombre. On peut voir à ce sujet l'*Essai* de sir Morton Eden *sur les sociétés amicales*, trad. en français dans le t. XIII du *Recueil des établissements d'humanité*. En Hollande, il s'est établi beaucoup de societés semblables; on en compte près de 350, indépendamment des caisses des veuves dont quelques-unes datent de loin. En Belgique depuis le mois de juillet 1859, des

caisses de prévoyance, remplaçant les anciennes caisses de secours ont été créées successivement dans les quatre divisions principales des bassins houillers, et pourvoient au soulagement des blessés, des familles des ouvriers tués, des mineurs devenus infirmes. Les fonds proviennent d'une retenue faite sur le salaire des ouvriers, des subventions des exploitants, de dons et de subsides. Le trésor public y contribue pour 45,000 fr.

Il s'en faut beaucoup qu'en France cette institution soit aussi répandue : ce n'est guère qu'à Paris qu'on la trouve généralement pratiquée, et selon les recherches du baron de Gerando qui a fait des Sociétés de prévoyance le sujet d'un chapitre plein de faits instructifs du 3e vol. de son grand ouvrage *De la bienfaisance publique*, elles n'y sont guère plus anciennes que de 45 ans, quoique, dès l'an 1694, la corporation de Sainte-Anne ait tenté d'arriver au même but. Les unes admettent des artisans de la même profession ou de professions analogues; d'autres reçoivent des individus de tout état; en 1837, le nombre des dernières était de 36, tandis qu'il y en avait 32, pour les typographes et professions semblables, 17 pour les portefaix et forts de la halle et des ports, 9 pour les orfévres, bijoutiers et joailliers, 7 pour les ouvriers en bâtiments, 5 pour les tanneurs et mégissiers, autant pour les cordonniers, autant pour les mécaniciens, autant pour les ouvriers en cuivre, 4 pour les chapeliers, autant pour les graveurs et lithographes, et autant pour des artistes de divers genres; il y avait 6 sociétés fondées par des Israélites, 1 de protestants, et deux destinées aux femmes. Il existe aussi maintenant des sociétés de prévoyance dans plusieurs villes des départements, à Lyon, à Strasbourg, à Dijon, à Montauban, etc., Dans chaque ville un peu manufacturière, il existe en outre une société d'artisans du sexe mâle.

On a remarqué que jusqu'à présent les professions qui supposent le plus d'instruction sont aussi celles qui tendent davantage à former des associations de prévoyance; et cela doit être, puisque les progrès des lumières font comprendre l'utilité de ces institutions que les gouvernements et les nations ne sauraient trop encourager, non-seulement pour prévenir la misère, mais encore pour introduire des habitudes d'ordre et de sobriété dans la classe ouvrière, et former chez ses membres des liens de fraternité et de charité. Toutefois, pour qu'elles rendent tous les services qu'on est en droit d'en attendre, il faut que leurs statuts soient rédigés avec une mûre réflexion, et fondés sur des calculs solidement établis. Or, c'est en cela qu'ont péché beaucoup de ces sociétés : aussi leur ruine s'en est-elle suivie promptement. En effet, si les chances de mortalité et de maladie sont mal calculées, les mécomptes influent sur les dépenses de l'association et ne tardent pas à causer des déficits que l'on comble difficilement par de nouveaux appels de fonds ou par des augmentations de mises qui rencontrent souvent une vive opposition. De Gerando fait observer avec raison que les probabilités peuvent être calculées avec plus de sûreté lorsque les sociétés limitent l'âge des récipiendaires, lorsqu'elles n'admettent que des membres ayant la même profession ou des professions analogues, enfin, lorsqu'elles n'admettent que des personnes du même sexe, attendu que les chances de mortalité et de maladie varient suivant les âges, les professions et le sexe. Une des sociétés les mieux organisées, à Paris, est celle des coiffeurs, qui existe depuis 1819. Elle se compose de cent membres, tous maîtres ou fils de maîtres, payant 2 fr. par mois, et pour leur entrée une somme de 50 fr. Le récipiendaire doit être âgé de moins de 40 ans; 30 ans après son affiliation, ou à l'âge de 65 ans il a droit à une pension de 200 fr. Une somme pareille est payée une fois pour toutes à la veuve, ou à son défaut aux orphelins. Les malades reçoivent 2 fr. par jour. La société protestante se compose de membres honoraires, qui contribuent sans réclamer les bénéfices de l'association qu'ils dirigent par un comité pris dans leur sein, et de membres sociétaires des deux sexes : on est admis depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 40. Outre le droit d'entrée proportionné à son âge chaque sociétaire paye 2 fr. par mois; et, en cas de maladie, la société lui accorde autant par jour, pendant trois mois; puis 1 fr. par jour pendant trois autres mois, et enfin 50 c. par jour jusqu'à parfait rétablissement. Les femmes malades reçoivent la moitié. Les septuagénaires sont pensionnés. Lors du décès d'un membre, on pourvoit aux frais des funérailles, et l'on donne en outre une somme de 100 fr. à la veuve et aux orphelins; pour prélever cette somme, on impose aux membres une cotisation extraordinaire de 50 cent.

L'établissement des caisses de pensions et de retraite dans les diverses administrations en France, forment aussi des sortes de sociétés de de prévoyance pour leurs membres, sous la protection du gouvernement. Telle est surtout la caisse des invalides de la marine, dont l'origine remonte à l'an 1670. Près de 500,000 individus attachés à la marine, soit de l'État, soit du commerce, acquièrent le droit, moyennant une re-

tenue modique sur leurs gages ou appointements, d'avoir une demi-solde à l'âge de 50 ans, d'obtenir un supplément de 6 à 9 fr. par mois, dès l'âge de 65 ans, et de pouvoir compter, dès celui de 40, sur une pension payable à la veuve. Cette caisse a de plus des fonds disponibles pour les marins indigents; elle transporte l'argent dû aux marins partout où ils veulent le toucher, se chargent du recouvrement de leurs créances, garde leurs fonds, et fait profiter tous les associés des successions non réclamées. On a proposé de fonder, pour les industriels, une caisse semblable, qui deviendrait alors une société de prévoyance générale, projet d'autant plus utile que les sociétés particulières ont, en France, de la peine à se former ou à se maintenir.

Les caisses d'épargne, sans rendre inutiles les sociétés de prévoyance et de secours mutuels, ont cependant considérablement réduit le nombre de leurs membres. DEPPING.

PRIAM et HÉCUBE. Priam, fils de Laomédon, ayant été dans son enfance emmené captif par Hercule, fut racheté de l'esclavage, et de là son nom, qui, en grec, signifie *acheté*. Marié à Hécube, fille de Cissée, roi de Thrace, il en eut 50 enfants, suivant les uns, 19 suivant d'autres, dont les plus connus sont Hector, Pâris, Hélénus, Déiphobe, Troïle, Polyxène, Cassandre, Créuse. Le sceptre de Laomédon était passé entre ses mains et Troie prospérait sous son règne, lorsque Pâris enleva Hélène, et par ce rapt attira les Grecs en Asie. Après dix ans d'un siége dont Homère et Virgile sont les historiens, Troie fut prise (1190 avant J. C.), et Priam égorgé par Pyrrhus au pied des autels. Sa femme Hécube lui survécut pour voir massacrer sous ses yeux Polyxène, sa fille, et son petit-fils Astyanax, pour devenir l'esclave d'Ulysse, pour retrouver chez le roi de Thrace, Polymnestor, le cadavre du plus jeune de ses enfants, Polydore, assassiné par cet hôte sans foi. Aussi vaincue par tant de catastrophes, égarée, furieuse, elle creva les yeux du traître Polymnestor, tua ses deux enfants; et telle fut la violence de ses emportements, que la fable, pour en donner une idée, l'a métamorphosée en chienne (Ovide, *Metam.*, XIII, 569). Les malheurs d'Hécube esclave, et sa vengeance, sont le sujet d'une des plus belles tragédies d'Euripide. F. DENÈQUE.

PRIAPE. Une erreur assez généralement répandue est celle qui représente le polythéisme ancien comme homogène; la religion des Romains fut cependant bien loin d'avoir le caractère du culte de la Grèce, et celle-ci elle-même vit sa fable changer avec les années. C'est ainsi que l'on ne retrouve aucune trace de Priape dans Hésiode. Pour notre part, nous serions assez tenté de voir dans ce dieu l'introduction de la vieille adoration que l'Orient se complut à vouer au *Phallus*. — La Fable dit que Priape était fils de Bacchus et de Vénus, les dieux les plus sensuels du culte grec. Junon, en haine de la mère des amours, donna des formes monstrueuses à Priape. Vénus, indignée de la difformité de son fils, l'éloigna d'elle et le fit élever à Lampsaque, d'où les maris furieux l'expulsèrent. Mais une maladie violente ayant attaqué la ville, les habitants, effrayés, rappelèrent dans le sein de la cité le fils de Vénus : il devint l'objet de l'adoration publique. La puissance féconde de l'enfant de Bacchus le fit préposer à la garde et à la fructification des jardins. On le représentait le plus généralement sous la forme d'un Terme, avec des cornes de bouc, des oreilles de chèvre et une couronne de feuilles de vigne. D'autres fois, personnification plus ardente de la puissance créatrice, il se voyait l'objet ou d'un culte bien naïf ou des passions les plus désordonnées. Les jeunes filles épanchaient sur son autel du vin, du lait et de l'orge grillé. Au printemps, on couronnait son image de roses, d'épis en été, de pampres en automne, d'olivier en hiver. La Grèce célébrait ses grandes fêtes tous les trois ans. A. GENEVAY.

PRIDEAUX (HUMPHREY), né, en 1648, à Padstow, dans le comté de Cornouailles, étudia la théologie à l'université d'Oxford, fut nommé, en 1679, ministre à Saint-Clément, près de cette ville, et depuis en d'autres endroits, et mourut, en 1724, doyen à Norwich. Outre les *Marmora Oxoniensia*, etc. (Oxf., 1676), dont nous avons parlé à l'article ARUNDEL, on lui doit différents ouvrages sur la religion, et notamment : *The true nature of imposture fully displayed in the Life of Mahomed* (*ibid.*, 1697; trad. en franç. par Daniel de Larroque, 1698); *The Old and New Testament connected in the history of the Jesus and neighbouring nations* (Lond., 1715-1718, 6 vol. in-fol.), etc. X.

PRIE-DIEU. Ainsi se nomme un meuble d'église, d'abbaye, d'oratoire et de chambre à coucher des rois très-chrétiens. C'est un pupitre à hauteur d'appui d'un homme agenouillé et au pied duquel est un degré où l'on fléchit les genoux. Bien qu'amant passionné de la guerre, du luxe et des plaisirs, Louis XIV s'agenouillait matin et soir, comme le saint roi Josaphat, devant celui qui fit le ciel et la terre, et qui donne ou qui ôte la victoire. Aujourd'hui encore, dans son palais de Versailles, on voit près de son lit

désert, qui semble l'attendre encore au sortir d'une fête splendide, le prie-Dieu au pied duquel le grand roi rendait compte au Seigneur de son orgueil, de ses volages amours et de ses fautes. Oubliait-il quelquefois de s'y incliner? c'est probable; mais les foudres de Bossuet l'y courbaient malgré lui, et les suaves homélies de Fénelon l'y rappelaient plus d'un soir. Un velours que ne commencèrent à ternir que ses genoux, vieux de soixante années, recouvre encore ce meuble, que notre froide et dédaigneuse philosophie a banni des palais, meuble toutefois qu'inventèrent plutôt le luxe et la délicatesse que la prière. Oh! que les anges aimaient bien mieux ces prie-Dieu du moyen âge que Pope a décrits: « Vous, roches aiguës, usées par les genoux des saints, vous, grottes et cavernes, toutes velues d'horribles ronces! »

Ye, ragged rocks! wich holy knees have worn;
Ye, grots and caverns shagg'd with horrid thorn!

ces roches où la tendre et jeune Héloïse courbait ses genoux voluptueux, mettant sous la protection de la Vierge qu'elle avait offensée son cœur encore tout de flamme! Oh! que les aimables chérubins aimaient bien mieux ces prairies émailliées de Nanterre qui servaient dès l'aube du jour de prie-Dieu à la chaste Geneviève! Oh! que l'armée céleste regardait avec plus de complaisance que des reines la libératrice de la France, cette Jeanne d'Arc, agenouillée sur un faisceau de lances et d'épées! Qu'il fut mal inspiré ce peintre auteur d'un tableau vanté de sainte Thérèse, qui agenouille avec prétention cette créature mystique, déjà à moitié dans le ciel, sur la marche d'un prie-Dieu! Aujourd'hui, plus de prie-Dieu chez les grands; on dirait que la prière et la joie se sont retirées en même temps de leurs soucieux palais. Les dalles humides sont restées les prie-Dieu du pauvre. DENNE-BARON.

PRIÈRE. Pour bien définir la prière, il faut une pensée qui vienne du cœur. Vainement on dira que c'est l'acte par lequel on s'adresse à Dieu, si l'on ne sent pas qu'en se mettant en communication avec celui qui peut tout, on ne le fait jamais sans consolation. Un des plus beaux priviléges que Dieu se soit réservés, un de ceux qui sont le plus dignes de lui, c'est de rester notre dernier, notre seul ami, quand le malheur nous enlève tous les autres. C'est alors que quelques paroles dites au *bon Dieu*, à qui l'on confie sa peine, résonnent bien délicieusement à l'âme, et pénètrent le cœur qui bat sous les haillons du pauvre, sous le poids du fer rivé, dans le plus noir cachot. — La prière peut être aussi une demande à titre de grâce. — Quand ils priaient les dieux, les Romains le faisaient dans un religieux et profond recueillement; leur tête était voilée, afin qu'aucune *face ennemie* ne vînt les troubler dans cet acte pieux, et que toute l'attention de leur esprit fût exclusivement tendue vers le ciel. Leur main touchait l'autel, ils embrassaient les genoux des dieux, ils ne cessaient enfin d'être debout que lorsque la prière elle-même cessait, afin de donner un témoignage plus constant de leur respect pour la Divinité. Un profond recueillement se faisait aussi remarquer pendant les prières des Grecs. Ils les adressaient debout ou assis, et, en entrant dans le vestibule du temple, ils s'étaient purifiés avec l'eau lustrale, où l'on avait éteint un tison ardent, tiré du foyer des sacrifices. — Dans leur langage si poétiquement figuré, les anciens nous ont laissé des portraits parlants des prières : Hésiode les dit filles du père des dieux; Homère nous les peint « Boiteuses, ridées, à l'air rampant et humilié, marchant après l'injure, pour guérir les maux qu'elle a faits; car l'injure altière, se confiant en ses propres forces, et marchant d'un pas rapide, parcourt le monde et offense les hommes; les humbles prières viennent ensuite pour réparer les malheurs qu'elle a causés. Celui qui les écoute avec respect en recueille de grands secours : elles prêtent aussi l'oreille au récit de ses besoins, qu'elles exposent au grand Jupiter. Mais elles sont bientôt vengées par leur père et par l'injure, du cœur intraitable et barbare qui les a rejetées. » TH. LE MOINE.

PRIESTLEY (JOSEPH), chimiste et physicien célèbre, né le 18 mars 1733 dans le Yorkshire, dirigeait depuis 1761 une Académie de belles-lettres à Washington, quand il la quitta, en 1768, pour obéir à la voix des dissidents de Leeds. Déjà il avait publié plusieurs ouvrages remarquables de philosophie, d'histoire, de politique et de physique. Dans son *Traité de l'Électricité* (1767), il avait fait preuve d'une rare sagacité dans la recherche des causes naturelles. Stimulé par les suffrages de ses compatriotes, il publia : *The History and present state of discoveries relating to vision, light, and colours* (1770). Puis, avec le comte Schelburne, il fit un voyage sur le continent, et passa l'hiver à Londres, où il trouva de grands secours pour ses explorations scientifiques. Il publia, en 1773, les *Philosophical transactions* sur les propriétés de l'air. Cet ouvrage, riche en faits nouveaux, fit sensation, et devint le fondement de la chimie nouvelle. Le nom de Priestley fut bientôt connu de toute l'Europe. Dès 1772, ses

recherches sur l'air, le salpêtre et l'acide muriatique, l'avaient conduit à la découverte de plusieurs moyens de purifier l'air. En 1774, il publia (en même temps que le savant Scheele) un *Essai sur le phlogistique*. Deux ans après, la Société royale recevait ses précieuses communications sur la respiration et sur la coloration du sang. En 1778, il constatait la propriété qu'ont les plantes qui croissent au soleil de purifier l'air. En somme, on peut dire que la chimie pneumatique a de plus grandes obligations à Priestley qu'à tout autre, car ses travaux ont fait faire à cette science des progrès immenses, et lui ont même imprimé une nouvelle direction. Cependant, il ne bornait pas là ses études, et on le voyait traiter avec la même profondeur les sujets les plus opposés. Ainsi parut, en 1775, son *Examination of the doctrine of common sense*, publié contre Reid, Beattie et Oswald; et bientôt il développa la théorie de Hartley sur l'esprit humain d'une manière plus claire et plus frappante que Hartley lui-même. Dans sa préface, il exprime audacieusement ses doutes sur l'immatérialité du principe pensant dans l'homme, s'exposant, de gaieté de cœur, à l'accusation d'athéisme, et poursuivant sans relâche ses travaux pour parvenir à ce qu'il appelle la *vérité*. Se ralliant même de plus en plus à l'hypothèse matérialiste, il publia en 1777 ses *Disquisitions on matter and spirit*, dans lesquelles il développe son système tout entier, soutenant qu'il n'y a rien de spirituel que dans l'espace. Cet ouvrage fut suivi d'une défense du socinianisme, et de la doctrine de la nécessité, qui nie la liberté philosophique. Les passions que ces ouvrages excitèrent amenèrent un refroidissement dans ses relations avec son ami et protecteur, le noble lord Schelburne. Les liens étroits d'une intimité qui durait depuis sept ans se rompirent, mais ce ne fut pas sans ménagements, car Priestley conserva sa pension viagère de 150 livres sterling. Il choisit Birmingham pour sa retraite, parce que là vivaient plusieurs hommes distingués par leurs connaissances en chimie et en mécanique. Quelques hommes généreux ouvrirent une souscription annuelle en sa faveur pour couvrir les frais de ses travaux, et Priestley n'hésita pas à l'accepter comme un secours utile, quoiqu'il eût pu obtenir une pension du gouvernement s'il l'eût demandée. Il ne resta pas longtemps dans cette situation. Une chaire étant venue à vaquer dans une communauté de dissidents, il l'accepta, et se livra avec ardeur à la publication, sans renoncer à ses travaux philosophiques et littéraires. Sur ces entrefaites, les dissidents redoublèrent d'efforts pour obtenir une liberté civile plus étendue, Priestley ne pouvait demeurer étranger à ce mouvement. Prétendant que toutes les institutions de l'Église sont contraires à la propagation de la vérité, il osa les proclamer antichrétiennes, et en prédire la chute prochaine. Aussi fut-il considéré comme un hérétique, comme l'ennemi le plus acharné de l'Église. Quelques prêtres de Birmingham ayant résisté aux demandes des dissidents, il publia ses *Familiar letters of the inhabitants of Birmingham*, qui par leur ironie devaient exciter de nouvelles haines. L'irritation s'accrut encore à la suite des discussions auxquelles donnèrent lieu les événements de la révolution française. Cette irritation éclata surtout le 14 juillet 1791, lorsque les amis de la France célébrèrent l'anniversaire de la prise de la Bastille. Priestley avait refusé d'assister à cette fête; mais le peuple ameuté se rua sur sa maison. Sa bibliothèque, ses manuscrits, ses collections, fruits de tant d'études, devinrent la proie des flammes, et lui-même ne se sauva qu'à grand'peine. L'indemnité que les tribunaux lui accordèrent fut loin d'égaler les pertes qu'il eut à déplorer. S'étant retiré à Hackney pour y reprendre le cours de ses travaux, de nouvelles attaques vinrent y troubler sa solitude. Il se décida donc à quitter un pays qui se montrait si hostile à ses principes, et s'embarqua en 1794 pour l'Amérique. Là il s'établit d'abord à Northumberland en Pensylvanie, puis à Philadelphie. Tant que dura la présidence d'Adam, le gouvernement des États-Unis se montra peu bienveillant à son égard; mais Jefferson étant arrivé au pouvoir, Priestley ne trouva en lui qu'amitié et protection. On lui offrit une chaire à l'université de Philadelphie; il la refusa, voulant se livrer sans partage à ses travaux de prédilection. Atteint, en janvier 1804, d'une maladie subite, il eut bientôt la conviction qu'il lui restait peu de jours à vivre. Il chercha dès lors avec ardeur à terminer deux ouvrages importants : une *Histoire de l'Église*, et des *Observations sur tous les livres de la sainte Écriture*, pour la publication desquels ses amis ouvrirent une souscription. Il y consacra jusqu'à son dernier soupir, luttant contre la mort, qui le frappa le 6 février 1804. DCIT. DE LA CONV.

« Comme physicien et comme chimiste, les talents de Priestley furent du premier ordre, a dit Cuvier, qui a prononcé son éloge, en 1805, à l'Institut, dont Priestley était membre étranger. Ses recherches et ses écrits ont beaucoup contribué à l'avancement de la science. » On sait que

la découverte de l'oxygène lui est due, ainsi que celle d'une foule d'autres gaz (*voy.* CHIMIE). Il savait pourtant peu de chimie d'abord, et c'est à son ignorance sur ce point qu'il attribua lui-même l'originalité de ses résultats.

PRIEUR, PRIEURE (du latin *prior*), celui ou celle qui dirige un couvent de moines et de religieuses. On distinguait les prieurs en *claustraux* et en *conventuels :* les premiers avaient l'autorité temporelle et spirituelle dans le cloître; ils ne dépendaient point de l'abbé; les seconds, au contraire, étaient sous les ordres de ce dignitaire. Mais les prieurs claustraux rendaient compte tous les ans du revenu de l'abbaye, sur lequel ils prélevaient les sommes nécessaires pour l'entretien des desservants. Cette distinction en claustraux et conventuels ne fut établie qu'au commencement du IVe siècle (*voy.* PRIEURÉ).

PRIEUR (Grand), ordres militaires et religieux de Saint-Jean de Jérusalem, de Malte, des Templiers (*voy.* ORDRES DE JEAN [Saint] de Jérusalem, Malte et Templiers). Les abbayes de Cluni et de Saint-Denis avaient aussi leurs grands prieurs.

PRIEUR (Sous). Les monastères importants par le nombre des moines ou des religieux, ou par l'étendue de leur domaine et de leur juridiction, avaient sous les ordres immédiats du prieur un prieuré. La même acception avait lieu dans quelques monastères de religieuses.

PRIEUR DU PEUPLE ROMAIN, magistrat municipal temporaire, nommé par le pape chaque trimestre : ses attributions se bornent au régime intérieur de la cité, comme celles des maires en France, telles que les avait établies le gouvernement impérial.

PRIEUR (Sienne). Avant la réunion du Siennois au grand-duché de Toscane, ce pays formait une des républiques italiennes, et était gouverné par neuf magistrats appelés *prieurs* (*voy.* SIENNE).

PRIEUR (juridiction commerciale). En France, les présidents de plusieurs tribunaux de commerce ou consulaires, et notamment ceux de Toulouse et de Montpellier, prenaient le titre de *prieur*.

PRIEUR (Sorbonne). On appelait ainsi un bachelier en licence, que la maison et société de Sorbonne choisissait chaque année parmi ses membres. On lui portait tous les soirs les clefs de la maison. Il présidait aux assemblées des docteurs et des bacheliers qui y demeuraient. Il ouvrait le cours des thèses dites *sorbonniques* par un discours latin, et chaque thèse de cette nature par une courte allocution et quelques vers en l'honneur du bachelier; dans les repas donnés par les nouveaux admis au baccalauréat ou au doctorat, il devait aussi présenter des vers. Il précédait tout le corps des licenciés dans les cérémonies intérieures et les processions; mais cette préséance était souvent contestée par le doyen des bacheliers.

PRIEURAL, qui appartient au titre ou au régime d'un prieur ou d'un prieuré. Les églises dont le clergé se composait d'un prieur et de prêtres réguliers ou séculiers du même ordre ajoutaient à leur qualification d'église *paroissiale* celle d'église *prieurale*.

PRIEURÉ. L'origine des prieurés remonte au temps où le clergé régulier, riche des libéralités des fidèles, déléguait dans les domaines éloignés des religieux ou chanoines réguliers pour régir le temporel, et y célébrer l'office divin dans une chapelle domestique. Ces délégués étaient qualifiés *prieurs* ou *prévôts*, et les chapelles qu'ils déservaient *prieurés* et *prévôtés*. L'abbé du monastère changeait à son gré les prieurs et les religieux. Mais, vers la fin du IIIe siècle, les abbés qui avaient donné à vie des prieurés ne purent empêcher les titulaires institués par eux d'expulser les autres religieux, et de rester seuls maîtres du domaine et de la chapelle. Ainsi fut formée la distinction des prieurs conventuels et des prieurs simples. On comptait dans l'ancienne France beaucoup de prieurés, qui n'étaient que des bénéfices sans charge d'âmes; leur titulaire n'était pas soumis à la résidence, et on ne lui imposait d'autres conditions que d'être tonsuré et de lire le bréviaire. DUFEY.

PRIEUR-DUVERNOIS, dit *de la Côte-d'Or*, né en 1763 à Auxone (Côte-d'Or), mort en 1832, était un officier distingué du génie. Député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il entra en 1793 avec Carnot au comité du salut public, eut part à toutes les mesures révolutionnaires de ce comité, contribua puissamment à organiser les moyens de défense, fit adopter le système décimal, fut un des fondateurs de l'école polytechnique et de l'Institut, se retira des affaires en 1798, et depuis dirigea avec succès à Dijon une manufacture de papiers peints. BOUILLET.

PRIMAT, dignitaire ecclésiastique. Tous les métropolitains de la primitive Église d'Occident avaient le titre de *primat*. Ce titre a été, dans les siècles suivants, réservé à quelques siéges, et devint le premier dans la hiérarchie épiscopale. Les primats se placèrent au-dessus des métropolitains. Quelques prélats des grandes cités se sont eux-mêmes arrogé le titre et les attributions de *primat;* d'autres les ont reçus des papes. L'évêque d'Arles a été le premier décoré de ce titre

par le saint-père. Depuis, il a été conféré à l'archevêque de Reims par Zozime et Adrien Ier, à celui de Sens par Jean VIII, et à celui de Lyon par Grégoire VII, qui lui donna la juridiction supérieure des quatre Lyonnaises. La subdivision des provinces en France modifia les anciennes circonscriptions primatiales. L'Aquitaine fut partagée en deux provinces : Bourges devint la capitale de la première, et l'archevêque de cette ville prit le titre de *primat* des Aquitaines. La Gaule lyonnaise, qui comprenait toute l'ancienne Gaule celtique, fut divisée en première et seconde Lyonnaise ; la première eut pour métropole Lyon, la seconde Rouen ; celle-ci subit une nouvelle transformation, et fut partagée en deux métropoles, Sens et Tours. L'archevêque de Lyon n'en prétendit pas moins conserver sa suprématie sur toutes ces métropoles, mais elle lui a toujours été contestée par les archevêques de Sens et de Tours. L'archevêque de Rouen prenait le titre de *primat* de Normandie ; et lorsque le siége de Paris fut érigé en archevêché, en 1622, il fut stipulé que la nouvelle métropole serait soumise à la juridiction primatiale de Lyon.

Primat (Pologne), grand dignitaire politique et religieux. — L'archevêque de Gnesne était primat de toute la Pologne. Il était de droit légat du saint-siége, président du sénat; il gouvernait l'état pendant l'interrègne; il ne marchait qu'avec un nombreux cortége, et, lorsqu'il se rendait chez le roi, le prince allait au-devant de lui. Il avait un maréchal du palais, un chancelier, une nombreuse garde à cheval. Tous ces grands officiers en service permanent et un corps de musiciens assistaient à ses repas, répétaient des fanfares guerrières tout le temps qu'il restait à table, et jouaient la diane et la retraite, comme dans les camps. — Le primat de Pologne prenait le titre d'altesse et de prince. Cette haute institution militaire et religieuse n'est plus qu'un souvenir historique.

Primat (Église d'Orient.) Le mot grec *exarque* n'est que la traduction de *primat*. Les anciens historiens donnent indistinctement le titre de *primat* et de *patriarche* aux chefs des diocèses. L'évêque de Carthage prenait le titre de *primat* d'Afrique : il était indépendant du patriarche d'Alexandrie.

Primat, en parlant de la Grèce moderne, se dit des principaux d'une ville, d'un lieu, d'une île.

Primatial, titre et dépendance des primats siége *primatial*, autorité *primatiale*. — **Primatie**, juridiction du primat, ou le chef-lieu de la circonscription territoriale sur laquelle s'étend son autorité. **Boyer.**

Primatice (François). S'il s'agissait de décrire les grands travaux d'achitecture et de peinture que François Ier fit faire à Fontainebleau, il faudrait d'abord parler de maestro Rosso, autrement maître Roux, né à Florence en 1496, peintre habile et savant architecte, auquel le roi donna la surintendence des bâtiments du château de Fontainebleau, et qu'il nomma chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris. Mais il est question ici de François Primatice, qui en 1531, vint à la cour de France avec la permission et la protection du duc de Mantoue. Il avait la réputation d'exceller dans l'art de peindre les stucs, genre de décoration dont François Ier désirait orner son château. Déjà l'artiste s'était fait admirer par les frises qu'il avait peintes en stuc à Mantoue. Primatice était né à Bologne en 1490, d'une famille noble. Il fut d'abord élève d'Innocenzio, da Imola, qui excellait à contrefaire les ouvrages de Raphaël ; puis il étudia sous Bagna-Cavallo, ou Ramenghi, disciple du grand maître : on croit qu'il amena ce peintre en France, malgré son âge avancé. On remarquera que le faire de Primatice appartient plus à l'école florentine qu'à celle de la Lombardie sa patrie. Son dessin est généralement peu correct, et toujours maniéré; une imagination ardente et féconde lui a fait produire des sujets spirituels et gracieux. Dans ses tableaux comme dans ses dessins, la pose des femmes est incertaine, et leurs attitudes ont un laisser aller qui inspire la volupté. Drapées, elles le sont légèrement et avec goût; quant aux hommes, ils n'ont ni caractère ni énergie. Si l'école romaine n'eût pas maintenu le grand style, et le choix des formes dans l'art de peindre, le bon goût eût été altéré par les imitations du genre adopté par Primatice; mais la décadence de la peinture en Italie était réservée à l'époque où parurent Piètre de Cortone et Carle Marate. Quand Primatice arriva à Paris, François Ier lui donna l'abbaye de Saint-Martin de Troyes, d'où il prit le surnom d'*abbé de Saint-Martin*. Le monarque avait à sa disposition des abbayes et des canonicats, dont il conférait aux artistes le titre et le revenu. Le peintre bolonais vit à Fontainebleau les bâtiments et les riches décorations de maître Roux : il vit surtout la grande galerie qu'il avait construite et ornée de peintures et de boiseries, et il en conçut une si violente jalousie que le roi prit le parti de les séparer. Il envoya Primatice en Italie, et le chargea de rechercher bon nombre de figures antiques et d'en faire l'acquisition. Maître Roux étant

mort à Fontainebleau en 1541 à l'âge de 45 ans, des suites, dit-on, du chagrin qu'il avait eu d'avoir accusé injustement d'un vol Francesco Pallegrino, son ami, Primatice revint en France avec 125 statues antiques, quantité de bustes, et les creux de la colonne Trajane, de Laocoon, de la Vénus de Médicis, de la Cléopâtre et des plus célèbres figures; toutes ces antiques furent jetées en bronze par le célèbre sculpteur Benvenuto Cellini, et placées à Fontainebleau : Cellini y ajouta quelques morceaux de sa composition en marbre et en bronze. En 1792, la Convention nationale ayant fait venir ces bronzes à Paris, les fit placer dans le jardin des Tuileries, où le Laocoon se voit dans le parterre du roi, au pied du château. — La jalousie de Primatice contre Rosso ne s'éteignit point par la mort de celui-ci, il fit abattre la galerie, excepté toutefois certaines parties, sous prétexte d'agrandir les appartements du roi. Il y représenta ensuite l'histoire d'Ulysse, travail qui l'occupa huit ans. A l'époque du premier voyage que Louis XVI fit à Fontainebleau, après son avénement au trône, le château fut complétement réparé. L'intendant des bâtiments donna la restauration de ces peintures à un membre de l'Académie, nommé Beaufort, mais, comme cet homme ne comprenait ni le style ni le faire de Primatice, il dégrada ses tableaux. Le Bolonais avait aussi orné de peintures à fresque un grand salon dans lequel il avait déployé toute la vigueur de son génie : il y avait représenté l'*Assemblée des dieux*. Ces peintures, belles, riches, gracieuses, ayant été détériorées par le temps, et plus tard, par les soldats russes, prisonniers de guerre qu'on y avait casernés sous le règne de Napoléon, Louis-Philippe a voulu qu'on en fît la restauration à l'encaustique, d'après le procédé de M. Montabert. Par ses ordres, le château de Fontainebleau a été restauré avec le luxe et la magnificence du XVIe siècle. — Après la mort de François Ier, Primatice fut conservé dans ses fonctions. Intendant des bâtiments de la couronne, Henri II l'employa au château d'Anet, à la décoration des appartements de Diane de Poitiers. François II le nomma commissaire général des bâtiments dans tous le royaume; Charles IX lui conserva cette dignité, et Catherine de Médicis lui fit faire les dessins de la chapelle des Valois, et lui donna la conduite du tombeau du roi Henri II, son époux, qui est à Saint-Denis. Primatice vivait plus en courtisan qu'en peintre, et comme il excellait dans la composition des fêtes, des tournois, des mascarades, des ballets et des comédies, il était continuellement employé par la cour, et s'occupait rarement de peinture. Aussi notre musée possède-t-il fort peu de ses ouvrages : les œuvres de son génie sont à Fontainebleau, mêlées à celles de maître Roux. Il était grand et généreux envers tous les artistes qui travaillaient sous ses ordres; il mourut à Paris, en 1570, à l'âge de 80 ans. ALEX. LENOIR.

PRIME. On nomme ainsi un encouragement accordé par l'État à l'industrie, au commerce ou à l'agriculture, pour la fabrication, l'importation ou l'exportation, et la culture de certains produits. Les primes les plus importantes sont celles que le gouvernement attache à l'exportation de certaines marchandises, comme une compensation aux charges imposées à l'industrie par les droits qui pèsent sur l'entrée des matières premières. Les produits dont l'exportation donne lieu aux primes en France sont les suivants : sucre raffiné, tissus et fils de coton, fils et tissus de laine, savon, soufre, acides, meubles et feuilles d'acajou, plomb, cuivre, laiton, peaux apprêtées, chapeaux de paille, écorce, sparterie et miroiterie. Pour avoir droit à la prime, il faut que les produits soient d'origine française ou qu'ils aient été importés par navire français.

Les primes sur les pêches de la baleine et de la morue ne sont pas des remboursements ni des compensations, mais de véritables récompenses attachées à des opérations commerciales qui présentent de nombreuses chances de dangers et de pertes, en même temps qu'elles servent à entretenir la marine nationale. Les lois du 9 juillet 1836 et une ordonnance royale du 2 sept. de la même année, fixent le montant des primes et règlent les conditions des pêches.

Pour la *prime d'assurance*, *voy*. ASSURANCE. CABANIS.

PRIME. C'était autrefois un jeu de cartes fort en vogue. En terme de liturgie, on nomme *prime* la première des heures canoniales, qui se dit après *laudes* : chanter *prime*, assister à *prime*. Un marché à *prime* est celui qui se fait à la bourse dans des conditions particulières. Les joailliers nomment *primes* des pierres qu'ils regardent comme servant de base ou de matrice aux pierres précieuses. Mais souvent l'on a fait des erreurs en ne considérant que la couleur des pierres, comme quand on a donné au *spath-fluor vert* le nom de *prime d'émeraude*, gemme avec laquelle il n'a rien de commun, En termes d'escrime, *prime* désigne la première position qu'on prend au commencement d'un assaut. On appelle encore *prime* la laine de première qualité, celle qui est la plus fine : *prime* de Ségovie, *prime* de Roussillon. Le même mot, avait

autrefois en arithmétique, en vénerie, etc., diverses acceptions aujourd'hui passées de mode. Z.

PRIMEUR, s'applique au temps où commence à paraître chaque fruit, chaque légume ; on dit : Nous sommes dans la *primeur* des petits pois, des cerises, des fraises, etc. Le mot *primeur* convient surtout aux fruits eux-mêmes et aux légumes qu'on obtient par des moyens artificiels, tels que les abris, les couches, les bâches, les serres chaudes, etc. Les asperges que l'on vend à la fin de février sont une *primeur*. Ne confondons pas les fruits précoces avec les primeurs, ce serait une erreur trop grave : les fruits précoces, en effet, viennent à maturité les premiers, seulement par leur nature, par le fait de la saison ; tandis que les primeurs ne sont telles que par le secours de l'art. Le jardinier qui les cultive avec succès est consommé dans l'observation : il a dû, avant de tenter ses essais, constater exactement les conditions naturelles les plus favorables au développement des fruits ou des légumes qu'il a voulu mettre en *primeur :* comment, sans cette étude préparatoire, serait-il parveuu à leur faire la dose de chaleur, de lumière, d'humidité, qui les amène à bien ? Cette culture, du point de vue que nous signalons ici, est de la plus haute importance, puisqu'elle forme des ouvriers véritablement instruits. Mais elle ne peut être pratiquée qu'aux environs des grandes villes, car c'est là seulement qu'elle peut recevoir des encouragements convenables : le luxe et la vanité du riche sont ses soutiens naturels, luxe et vanité bien placés, du moins, puisqu'ils sont la cause d'un progrès dans la science. — Beaucoup de personnes proscrivent les primeurs, parce que, disent-elles, elles ne sont jamais aussi savoureuses que les fruits mûris naturellement. Cette manière de raisonner n'est pas très-forte, ce nous semble ; nous comprendrions qu'un amateur mis au choix entre une primeur ou une production naturelle au même point pût préférer le produit de la nature. Mais la question ne se présente pas ainsi : celui qui cultive les primeurs fait au consommateur riche et gourmet cette question toute simple : Lequel des deux aimez-vous mieux, des laitues appétissantes en janvier, des melons parfumés en mai, des asperges d'un aspect admirable au 1er mars, ou rien du tout ? La réponse n'est pas douteuse. Les primeurs sont donc réellement chose excellente, et d'ailleurs celles qui n'égalent pas les fruits, mûrs naturellement, attendent un dernier perfectionnement de l'art. P. GAUBERT.

PRIMEVÈRE, du lat. *primula veris* coucou des prés), de la pentandrie monogynie, de la famille des primulacées, contient une vingtaine d'espèces dont quelques-unes, cultivées, ont donné de nombreuses variétés. Ses caractères botaniques sont un calice persistant tubuleux, une corolle tubuleuse à cinq lobes, à orifice libre, cinq étamines sans filet, un style, un stigmate globuleux, une capsule uniloculaire qui s'ouvre en dix dents au sommet. — La *primevère officinale* à racines vivaces, fibreuses ; à feuilles toutes radicales pétiolées, dentées, ridées, velues en dessous ; à tiges hautes de 4 à 8 pouces, et portant à leur sommet une ombelle de fleurs penchées, jaunes, croît en abondance dans quelques prés ; elle les embellit, au mois d'avril, de ses fleurs qui exhalent une douce odeur de miel. Perfectionnée par la culture, cette plante est d'un bel effet dans les jardins paysagers, où on la multiplie par le déchirement des vieux pieds. Le cultivateur soigneux détruit la primevère dans ses prés, car les bestiaux ne la mangent pas, elle occupe la place des bonnes herbes. La primevère fut douée par les anciens d'une merveilleuse efficacité contre l'agitation des nerfs, la céphalalgie, etc. ; M. le docteur Roques la ramène, dans son excellent *Traité des plantes usuelles*, à ses véritables proportions : « Cette plante, dit-il, nous offre dans nos promenades ses fleurs aromatiques : cueillons-les pour les faire sécher à l'ombre, et conservons-les dans une boîte hermétiquement fermée. Si nous souffrons des nerfs ou de la tête, nous prendrons du thé de primevère, dons dînerons légèrement, nous ferons un peu d'exercice, et cette médecine simple nous épargnera peut-être des remèdes plus sérieux. » — Nous cultivons encore dans les jardins deux espèces de primevère : la *primevère sans tige* (à grandes fleurs), la *primevère auricule* (oreille-d'ours) : toutes deux, comme la précédente, se plaisent dans une terre légère et substantielle. P. GAUBERT.

PRIMITIF, PRIMORDIAL, quoique dérivés tous deux de la même source (du mot latin *primus*), ces adjectifs offrent cependant des différences qui ne permettent pas qu'ils soient employés indifféremment l'un pour l'autre. — *Primitif* se dit lorsqu'il est question des différents états successifs d'un même être. Ce mot est plus significatif que *premier ;* il emporte avec lui l'idée de l'origine d'une chose ; c'est le *nec plus ultrà* de l'ancienneté. Adam est tout à la fois le *premier* des hommes et l'homme *primitif ;* le *premier*, parce qu'il est à la tête de toutes les générations humaines ; *primitif*, parce que ceux qui sont venus après lui sont issus de lui. C'est pour la

même raison que, pour désigner les plus anciens temps du monde, on dit assez fréquemment le monde *primitif*. Court de Gébelin a laissé un ouvrage intitulé : le *Monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne*. Quoique le sarcastique Rivarol ait dit que cet ouvrage sollicite un abrégé dès la première page, il n'en est pas moins fort intéressant dans plusieurs parties; et il est curieux de suivre l'auteur cherchant à faire connaître le monde *primitif* dans sa langue *primitive*, dans tous ses dialectes, dans ses hiéroglyphes, ses mythes, son histoire, etc. — Une langue *primitive* est celle qui a donné naissance à une foule d'autres idiomes; la langue que parlèrent Adam et Ève fut la langue *primitive* du genre humain. — Les grammairiens distinguent dans les langues des mots *primitifs* et des mots *dérivés*. Par le mot *primitif*, on entend celui dont d'autres sont formés, ou dans la même langue, ou dans des langues différentes. On appelle aussi mot *primitif* celui qui n'est dérivé d'aucun autre, tels que ceux qui ont été formés par *onomatopée* (*voy.*) — L'innocence *primitive* peut se dire, ou de l'état de l'âme avant la souillure du péché, ou, mieux encore, des mœurs des premiers siècles du monde, que la mythologie grecque a surnommés l'âge d'or, et que le poëte Ovide a célébrés dans ses *Métamorphoses*.

Aurea prima sata est ætas, quæ vindice nullo,
Sponte suâ, sine lege, fidem rectumque colebat.

— Quand on parle de l'Église catholique au temps des apôtres et de leurs premiers successeurs, on dit communément l'Église *primitive*. — Le curé *primitif* d'une église est celui qui, dans l'origine, en remplissait véritablement toutes les fonctions. — On appelle titre *primitif* le premier acte constitutif de quelque établissement ou de quelques droits. — Les couleurs *primitives*, en physique, sont les sept couleurs principales dans lesquelles la lumière se décompose (*voy.* COULEURS). — *Primordial*, du latin *primordium* (commencement, origine), formé de *primum* et *ordiri*, se dit de ce qui remonte à l'origine d'une chose. Un titre *primordial*, c'est le titre le premier en date, le titre original. CHAMPAGNAC.

PRIMULACÉES. Famille qui se compose de plantes généralement herbacées et vivaces, ayant des feuilles simples, opposées ou verticillées, plus rarement alternes, quelquefois toutes radicales. Les fleurs ont un calice monosépale persistant, à cinq dents ou cinq divisions plus ou moins profondes; une corolle monopétale régulière, de forme variée, hypogyne, donnant attache à cinq étamines, très-rarement monadelphes par leur base, mais constamment opposées aux lobes de la corolle; les anthères, qui sont à deux loges, s'ouvrent chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, globuleux ou ovoïde, placé sur un disque hypogyne et annulaire; il présente une seule loge, dans laquelle un grand nombre d'ovules sont attachés un trophosperme central, basilaire et globuleux. Le style est constamment simple, terminé par un stigmate indivis. Le fruit est une capsule recouverte par le calice persistant, à une seule loge contenant un grand nombre de graines anguleuses, fixées à un trophosperme basilaire et central. Cette capsule s'ouvre soit en cinq valves, soit par son sommet seulement en cinq ou six dents, soit en boîte à savonnette (pyxide). Les graines se composent d'un double tégument recouvrant un endosperme charnu, dans lequel un embryon presque cylindrique se trouve placé transversalement au hile. Les genres principaux de cette famille sont : *primula*, L.; *androsace*, L.; *cortusa*, L.; *soldanella*, L.; *gregoria*, Duby; *glaux*, Tournef.; *asterolinon*, Link; *namburgia* Moench; *coxia*, Endl.; *lubinia*, Com.; *samolus*, Tournef.; *dodecatheon*, L.; *centunculus*, L.; *cyclamen*, L.; *anagallis*, L.; *lysimachia*, L.; *hottonia*, L.; *coris*, Tournef.; *trientalis*, L.; *pelletiera*, Saint-Hilaire. DR..Z.

PRINCE (du mot latin *princeps*, le premier, le chef), titre et dignité en usage chez tous les peuples modernes, quoique sous des noms différents. On voit par les auteurs latins que le nom était déjà employé sous les empereurs romains pour désigner le chef de l'État, et encore aujourd'hui on comprend sous le nom de princes les souverains régnants, soit empereurs et rois, soit grands-ducs, ducs, etc. Machiavel, dans son traité *du Prince*, a en vue tout chef exerçant un pouvoir absolu et indépendant. Le même titre s'applique à leurs fils, et en général à tous les membres mâles de leur famille; on réserve le titre de prince *impérial* ou *royal* au fils aîné de l'empereur ou du roi. Dans une autre acception, le titre de prince est porté par des souverains de petits États appelés *principautés*. Telle était autrefois la principauté de Bouillon contiguë à la France; telles sont encore aujourd'hui celles de Reuss, de Monaco. L'Allemagne contenait un grand nombre de ces petites souverainetés, et, quoique le plus grand nombre aient été englobées dans les grands États, les chefs ayant cessé d'être souverains continuent de porter le titre de princes. Napoléon, par suite de ses victoires,

avait créé plusieurs princes, comme ceux de Neufchâtel, de Parme, de Plaisance, de Bénévent, etc., mais dont le premier seul exerçait une sorte de souveraineté. Sous l'ancien régime aussi, on créait des princes, par exemple ceux de Guéménée, Montbazon, etc. Cependant, en France, le titre de prince est inférieur à celui de duc; et les nobles français, portant le premier titre, sont généralement princes du saint-empire ou princes romains. La principauté de Dombes jouissait, quoique enclavée dans la France, de quelques droits particuliers. Les États romains et le royaume des Deux-Siciles ont beaucoup de familles dont les chefs s'intitulent princes, sans être pour cela de la première noblesse ou au nombre des familles les plus riches du pays. Les peuples d'origine germanique ont le mot de *fürst* ou *voorst* qui répond au mot prince des peuples méridionaux; les peuples slaves, le mot de *kniaz*, et les Arabes celui d'*émir*. En Russie, le souverain a longtemps porté, et porte encore, avec celui d'empereur, le titre de *grand-prince* (et non pas *grand-duc*) en sa qualité d'aîné, de premier des autres princes. C'est encore aujourd'hui le titre des princes de la famille impériale. Les *princes du sang*, dans les dynasties impériales ou royales, sont ceux qui descendent de la même souche que les souverains, et sont appelés, en cas d'extinction de la branche régnante, à monter sur le trône: tels étaient les membres de la famille d'Orléans avant la révolution de juillet; le prince de Carignan avant son avénement au trône; et dans le Portugal, le duc de Cadaval, mort récemment. On sait que sous la régence, on cassa la disposition par laquelle Louis XIV avait voulu que ses bâtards eussent le rang et les honneurs des princes du sang. DEPPING.

Princesse, féminin de *prince,* est le titre de la femme qui épouse un prince, ou bien de la fille d'un roi ou de quelque membre d'une famille royale. Il est aussi porté par les souverains de certains petits États. — Au figuré, le mot *prince* a diverses acceptions consacrées. Les *princes* de la légion romaine étaient des soldats pesamment armés, qui marchaient après les hastaires; ils commençaient par lancer leurs dards, et marchaient ensuite, l'épée à la main, contre l'ennemi. — Le *prince* du sénat, à Rome, était celui que le censeur nommait le premier, en lisant la liste des sénateurs. Ce titre était fort respecté; il restait à ceux à qui il avait été une fois décerné. La nomination du *prince* du sénat dépendait ordinairement du choix du censeur, qui, il est vrai, ne déférait cet honneur qu'à un ancien sénateur d'une sagesse et d'une probité reconnues, et ayant exercé avec distinction les plus hautes charges de la république. — Dans les premiers siècles de l'empire romain, à commencer du règne d'Auguste, le titre de *prince de la jeunesse* était le premier apanage des jeunes Césars que leur naissance appelait au trône. — Chez les anciens Hébreux, le mot *prince* signifiait assez souvent le principal ou le premier. Il y avait les *princes* des familles, des tribus, des maisons d'Israël; les *princes* des lévites, les *princes* du peuple, les princes des prêtres, les princes de la synagogue. Souvent aussi, *princes* s'entend des principaux officiers d'une armée, d'un royaume. — Saint Pierre est le *prince* des apôtres; les cardinaux sont les *princes* de l'Église. — Satan est souvent appelé le *prince des ténèbres*. — *Prince,* dans les arts comme dans les sciences, marque l'excellence, la supériorité. Ainsi, Platon peut être surnommé le *prince des philosophes,* Cicéron celui des orateurs, Virgile celui des poëtes, de même que Raphaël peut être appelé le *prince* des peintres, Mozart celui des musiciens, etc. — *Princier* sert à qualifier tout ce qui se rapporte à la dignité de prince: un apanage *princier*, une maison *princière*, etc. — *Principauté,* c'est la dignité de prince elle-même, ou la terre qui donne la qualité de *prince* à celui qui en est propriétaire: la principauté de Neufchâtel, la principauté de Monaco, etc. — *Les principautés,* théologiquement parlant, forment le troisième ordre de la hiérarchie céleste. CHAMPAGNAC.

PRINCE NOIR, nom que l'histoire a donné à Édouard, prince de Galles, fils du roi d'Angleterre Édouard III, né en 1330, mort en 1376. Il gagna sur les Français la bataille de Poitiers. Son surnom lui est venu de la couleur de son armure habituelle. *Voy*. ÉDOUARD.

PRINCIPAL. Ce mot s'applique aux personnes et aux choses, et sert à désigner ce qu'il y a de plus important, de plus remarquable dans les objets: *principal magistrat*, *principale raison, principale affaire, les principaux de la ville,* etc. *Un principal locataire* est celui qui loue une maison, d'un propriétaire, pour la sous-louer ensuite. On appelle *principal obligé* le principal débiteur, pour le distinguer de la caution. *Principal* est la somme capitale d'une dette: *Il m'est dû, tant en pricipal qu'en arrérages, la somme de...; les intérêts excèdent le principal. Principal,* en termes de palais, désigne proprement la première demande, le fonds d'une affaire, d'une contestation: *La cour a évoqué le principal, et y a fait droit. Principal* est

souvent l'opposé d'*accessoire*. La substance est ce qu'il y a de principal dans les corps : la forme et les autres propriétés n'en sont que les accessoires : *Oublier le principal pour ne s'occuper que de l'accessoire*. On nomme aussi *principal* le directeur d'un collége. DICT. DE LA CONV.

PRINCIPE, commencement, origine, source, cause première. La religion enseigne que Dieu est le principe de toutes choses. Les manichéens admettaient, comme certaines religions, deux principes gouvernant le monde, le principe du bien et celui du mal (*voy.* DUALISME, GÉNIES, etc.). Dans les sciences physiques et chimiques, les principes sont ce qui constitue, ce qui compose les corps, leurs éléments, les corps simples ou indécomposés. Dans la philosophie, on nomme principes les premières et les plus évidentes vérités dont le raisonnement tire des conséquences. En morale, ce sont des maximes, des règles suivant lesquelles on agit. Enfin, ce mot se dit encore des premiers préceptes, des premières règles d'un art, d'une science. X.

PRINCIPES IMMÉDIATS. (*Chimie.*) On appelle *principes immédiats* ou *matériaux immédiats* des substances composées d'au moins trois éléments, que l'on retire des animaux et des végétaux, sans altération, par des procédés simples, et pour ainsi dire *immédiatement*. — Les principes immédiats des végétaux se multiplient tous les jours, cependant il arrive aussi que quelques-uns de ceux qui étaient admis cessent d'appartenir à cette division des corps, parce qu'ils se trouvent eux-mêmes composés de deux ou trois principes : c'est ainsi que le *gluten* a été trouvé formé de *zymôme* et de *gliadine*, que le *picromel* a été reconnu composé de plusieurs substances, etc. Il en est aussi dont on peut représenter la composition par celle de deux ou trois composés binaires : comme pour les *éthers*, pour l'hydrogène bicarboné et l'eau, l'hydrogène bicarboné et un acide, etc.; ou pour le *sucre*, par les éléments de l'hydrogène bicarboné, de l'eau et de l'acide carbonique; et pour l'*urée*, par ceux de l'acide cyanique et de l'ammoniaque. Chaque jour, cette manière d'envisager la composition des produits organiques paraît jeter un jour plus satisfaisant sur cette branche de la chimie. — On peut ranger les principes immédiats en plusieurs groupes, soit d'après les rapports qui existent entre les éléments qui les composent, soit d'après l'arrangement relatif de tels ou tels composés binaires auxquels peuvent donner lieu les éléments primitifs : on aurait ainsi les corps formés de deux ou trois composés jouant entre eux les rôles électro-négatif et électro-positif. — On peut aussi en former des groupes d'après leurs propriétés physiques les plus distinctes : alors on aurait : 1° les *substances neutres* non azotées, où l'hydrogène et l'oxygène représentent à peu près de l'eau (gomme, sucre, fécule, mannite, ligneux); 2° les *substances acides*, celles qui rougissent plus ou moins le tournesol, et dans lesquelles, *en général*, l'oxygène prédomine, par rapport à l'hydrogène, pour former de l'eau; ce sont les acides organiques, que l'on a quelquefois envisagés comme produits par la combinaison d'un radical binaire ou ternaire avec un autre élément, tel que l'hydrogène, à la manière des hydracides; 3° les *substances azotées* soit *neutres*, soit *alcalines* : les premières, sans réaction distincte sur les couleurs bleues végétales (albumine, gélatine, asparagine, caféine, etc.); les secondes, ramenant au bleu les couleurs rougies par un acide (quinine, brucine, morphine, cinchonine, émétine, strychnine, delphine, etc.); 4° les *substances très-combustibles* hydrogénées ou carbonées (stéarine, élaïne, cétine, etc.); les huiles volatiles et fixes, les éthers, les résines, la naphtaline, la paraffine, les matières pyrogénées. NYSTEN.

PRINIE. Horsfield a créé ce genre dans son catalogue systématique des oiseaux de Java, et il doit être placé dans l'ordre des anisodactyles, près du genre grimpereau. Il a pour caractères : bec médiocre, droit, élargi à la base, atténué un peu au delà des narines, robuste à la pointe; mandibule supérieure droite à la base, légèrement recourbée vers le sommet, avec l'arête carénée entre les narines, puis arrondie, et légèrement échancrée à sa pointe; mandibule inférieure droite, légèrement recourbée; narines basales, grandes, oblongues, à moitié recouvertes d'une membrane; ailes arrondies; queue longue, cunéiforme; pieds allongés : le doigt du milieu plus grand, soudé à la base à l'extérieur. Les caractères essentiels de ce genre, qui se rapproche particulièrement du *pomatorhinus*, consistent dans les narines à moitié recouvertes et les tarses allongés. On n'a observé jusqu'ici qu'un petit nombre d'espèces de prinies, et encore sont-elles fort peu connues; leurs habitudes même n'ont pu être suffisamment étudiées pour que l'on entreprenne de les tracer. Le nom de *prinia* est emprunté au langage des savants. DR..Z.

PRINTEMPS. C'est cette belle et fraîche époque de l'année où toute la nature, sortant du long sommeil où elle avait été ensevelie, reprend une vie nouvelle. Le printemps, placé entre deux saisons dont l'aspect constrastant

semble relever sa douceur, est une chaîne de fleurs qui unit les glaces de l'hiver aux feux de la canicule. C'est une saison amie que nous avons vivement désirée pendant les longues et froides nuits de l'hiver, et dont nous regrettons la courte durée de trois mois, depuis le vingt et un mars jusqu'au vingt et un juin, lorsque nous allons supporter les chaleurs de l'été. C'est au printemps, lorsque nous nous réveillons à la vie avec tout ce qui nous entoure, que nos pensées sont plus neuves et plus fraîches. Rien ne sent plus le muet engourdissement de la saison passée; le vent glacé ne fait plus entendre ses sifflements plaintifs jusqu'à notre foyer; le grand linceul blanc dont la neige avait enveloppé la nature morte s'est évanoui pour faire place à une tendre verdure qui renaît partout; parmi les flocons de fleurs, les nids se bâtissent, et l'homme aspire à grands traits la vie qui circule dans l'air. — Nous sommes si bien disposés en faveur de cette saison que lorsque nous voulons désigner la belle époque de la jeunesse, depuis quatorze jusqu'à vingt-quatre ans, nous l'appelons le *printemps* de la vie. — Les anciens avaient gracieusement personnifié le printemps: c'était tantôt une femme couronnée de fleurs; la corne d'abondance que son génie soutenait en était pleine aussi; un pied qu'elle étendait du côté de l'hiver était encore enfermé dans sa chaussure; une partie de sa gorge était cachée. Tantôt c'était un jeune enfant tenant un bouquet de fleurs et un petit agneau qui venait de naître. — Les Romains formaient un vœu, nommé *vœu du printemps sacré*, qui consistait à consacrer aux dieux tout ce qui devait prendre vie depuis le 1er mars jusqu'au 1er mai. Quelques historiens latins, Festus et Strabon, nous disent que des peuples d'Italie, dans des dangers éminents, comprenaient dans ce vœu jusqu'à leurs enfants. Ils les élevaient alors jusqu'à l'âge de l'adolescence, et, après les avoir voilés, ils les envoyaient chercher d'autres habitations. THÉODORE LE MOINE.

PRION. *Pachyptila*. Oiseaux de l'ordre des palmipèdes, qui ont pour caractères : un bec gros, robuste, très-déprimé, très-large; la mandibule supérieure est renflée sur les côtés, avec l'arête distincte, terminée par un crochet comprimé; le bord intérieur est garni de lamelles cartilagineuses; la mandibule inférieure est très-déprimée, composée de deux arcs soudés à la pointe, formant dans leur intervalle une petite poche gutturale. Les narines sont placées à la surface du bec et près de sa base; elles s'ouvrent par deux troncs distincts, dans un tube nasal, très-court. Les pieds sont terminés par trois doigts en avant, à palmures découpées; il ne paraît du pouce qu'un ongle très-court. La première rémige est plus longue que les autres. La formation du genre prion est due à Lacépède. On ne connaît guère ces oiseaux que par ce qu'en a rapporté Forster dans la relation du second voyage de Cook, et, d'après les observations de ce naturaliste, il y a une telle ressemblance de mœurs et d'habitudes entre ces oiseaux et les pétrels, que sans les considérations de conformation l'on pourrait aisément réunir les deux genres. DR..Z.

PRIOR (MATTHIEU), naquit en 1664, dans le Dorsetshire. Il était neveu d'un aubergiste, à Charing-Cross, qui, après l'avoir envoyé pendant quelques années à l'école, le rappela chez lui. Le comte de Dorset le trouva dans cette maison lisant Horace. Il l'envoya à l'université de Cambridge, où Prior compléta et finit ses études. Sous le haut patronage du comte, il entra dans le monde où le firent rapidement connaître ses essais poétiques. Nommé secrétaire du comte de Berkeley, ambassadeur à la Haye, le roi Guillaume fut si satisfait de sa conduite qu'il le nomma gentilhomme de sa chambre. En 1697, il fut secrétaire d'ambassade, et prit part aux négociations que termina le traité de Ryswick. L'année suivante, il remplit les mêmes fonctions à la cour de France. Il y fut traité avec une grande distinction. Son esprit ne déparait pas cette cour. Un jour, on lui montrait, dans les appartements de Louis XIV, les tableaux de ses victoires, par Lebrun, et on demandait à Prior si les palais du roi d'Angleterre avaient de pareilles décorations : « Les monuments des grandes actions de mon maître, répondit-il, sont partout, excepté dans son palais. » A son retour, il fut sous-secrétaire d'État. Il siégea au parlement jusqu'en 1701. Comme poëte, il célébra, sous la reine Anne, les batailles de Blenheim et de Ramillies; comme politique, il quitta les whigs pour les torys; il accompagna Bolingbroke à Paris dans des vues de pacification, et y resta ambassadeur. Les whigs ne lui pardonnèrent pas. Après la mort de la reine Anne, il fut persécuté comme Bolingbroke, enveloppé dans une accusation de haute trahison et mis en prison. Il y resta deux ans. A 53 ans, il se trouva, après avoir rempli de hauts emplois, sans aucune fortune. Mais, il publia ses poésies par souscription, et, grâce à l'appui de lord Harley, il vécut dans l'aisance le reste de ses jours. Il mourut l'année 1721, « en philosophe, dit Voltaire, comme meurt ou croit mourir tout honnête Anglais. »

— Prior est en Angleterre un des derniers de cette race de poëtes qui empruntaient les ornements de leurs poëmes aux traditions païennes, et qui se plaisaient à des allusions aux différents auteurs de l'antiquité, mais comme Swift, c'était en se jouant, et il obtint un grand succès. Les vers d'Andrieux peuvent donner une idée de la manière de conter de Prior, et *Protogènes et Apelles* est un conte qu'aurait dû traduire en français cet aimable académicien. Prior a écrit en vers une *Histoire de l'âme*, que Voltaire analyse gaiement : « C'est de Prior, dit-il, qu'est l'*Histoire de l'âme :* cette histoire est la plus naturelle qu'on ait faite jusqu'à présent de cet être si bien senti et si mal connu. L'âme est d'abord aux extrémités du corps, dans les pieds et dans les mains des enfants, et de là elle se place insensiblement au milieu du corps dans l'âge de puberté; ensuite elle monte au cœur, et là elle produit les sentiments de l'amour et de l'héroïsme; elle s'élève jusqu'à la tête dans un âge plus mûr, elle y raisonne comme elle peut, et dans la vieillesse on ne sait plus ce qu'elle devient; c'est la séve d'un vieil arbre qui s'évapore et ne se répare plus... » E. Descloizeaux.

PRIORITÉ. Antériorité, primauté en ordre de temps comme dans ces phrases : *priorité* de date, d'hypothèque; souvent aussi, degré de prééminence dans la comparaison de diverses choses, comme les facultés mentales, par exemple : Cet élève a constamment la *priorité* sur ses camarades. La *priorité* de nature, en théologie et en philosophie scolastiques, est l'attribut essentiel qui distingue l'homme des animaux, comme la *priorité* de raison ou d'intelligence est celui qui distingue un homme d'un autre homme. Z.

PRISCILLIEN, Espagnol d'une naissance illustre, riche, instruit, que l'influence d'une grande dame nommée Agapé et du rhéteur Elpidius plaça à la tête d'une secte religieuse assez importante. Les *priscillianistes* professaient des opinions empruntées au gnosticisme et au manichéisme, opinions qui avaient été portées en Espagne par l'Égyptien Marcus : ils n'accordaient à Jésus qu'un corps fantastique, niaient l'existence substantielle des trois personnes de la Trinité, s'éloignaient beaucoup des rites reçus dans le baptême, recommandaient la continence, méprisaient le mariage et jeûnaient le dimanche. Condamné par le concile de Saragosse, en 380, et par celui de Bordeaux, en 384, Priscillien, qui avait été sacré évêque d'Avila, commit l'imprudence d'en appeler au tyran Maxime : à l'instigation des deux évêques Ithace et Idace, il fut condamné à mort, en 385, premier exemple d'une exécution capitale pour hérésie. Son parti resta nombreux, surtout en Galice, jusqu'à la fin du VIe siècle. X.

PRISE, du mot latin *prehensio*, qui exprime l'action de saisir avec la main; *appréhender*, mettre la main sur quelqu'un ou sur quelque chose. Dans sa signification propre, le mot *prise* est donc synonyme de *capture;* mais il est susceptible de mille applications diverses, et entre dans une foule de locutions figurées, qui ont une relation plus ou moins directe avec l'idée d'une *saisie* ou *mainmise* faite par violence. On fait une *prise* sur l'ennemi, toutes les fois que l'on parvient à lui en enlever quelque chose : c'est le terme surtout consacré dans les guerres maritimes où l'on ne cherche qu'à faire des *prises*, en enlevant à l'ennemi ses navires de commerce ou ses vaisseaux de guerre. Le vaisseau capteur a droit à sa part de *prise*, qui se partage entre tous les gens de l'équipage qui ont également concouru à la capture. Les *corsaires*, commissionnés par un gouvernement n'ont même d'autre rétribution à espérer pour leurs services militaires que cette part de prise, qui leur est dévolue par la loi. Autrefois, et même sous l'empire, il y avait en France un *conseil des prises* qui avait pour mission de décider si les navires conduits comme capturés dans les ports de France étaient de *bonne prise;* mais aujourd'hui ses attributions se trouvent déférées au *conseil d'État*, qui exerce le contentieux général administratif. Tout ce qui concerne les *prises maritimes* se rapporte à une législation complète qui repose sur les règles du droit public. — Ce mot *prise*, qui se retrouve d'ailleurs dans tous les idiomes particuliers de la langue, appartient surtout à l'art militaire, et il est d'usage dans l'armée de terre comme dans la marine. On dit une *prise d'armes*, une *prise d'assaut*, une *prise de ville*, et c'est de là que vient le mot *prisonnier de guerre*, comme l'on dirait *prise d'hommes*. La locution de *prise d'armes* a deux significations que l'on doit distinguer : elle exprime l'action de prendre les armes pour marcher à l'ennemi, mais elle est plus spécialement consacrée encore dans l'histoire de nos guerres civiles pour désigner un soulèvement, une rébellion contre l'autorité établie : lorsque dans le cours du XVIe siècle les protestants voulaient forcer le roi à reconnaître le droit qu'ils prétendaient avoir d'exercer librement leur religion en France, ils procédaient toujours par des *prises d'armes*, qui ont engendré ces guerres interminables auxquelles la

prise de la Rochelle a pu seule mettre un terme. — Dans la langue du palais, qui est bien aussi un théâtre de guerre, le mot *prise* joue également un rôle important; on y procède par *prise de possession*, *prise de corps*, *prise à partie;* on disait même autrefois *prise de meubles* pour exprimer la *saisie* faite par un créancier des meubles appartenant à son débiteur. La *prise de possession* est une locution du droit civil, elle exprime le fait de la mise en possession du propriétaire en vertu d'un titre légitime, qui pourrait s'appuyer sur la force publique si l'on prétendait s'opposer de vive force à son exécution. La *prise de corps* est l'action par laquelle on met la main au nom de l'autorité publique sur un débiteur pour le forcer au payement, sur un prévenu pour le conduire devant ses juges, sur un condamné pour lui faire subir sa peine. En matière civile, la *prise de corps* est exercée par des agents de la force publique en vertu d'un mandement de justice qui soumet le débiteur à la *contrainte par corps*. Cette locution entre aussi, comme nous le verrons tout à l'heure, dans le langage usuel avec une tout autre signification. A l'égard du prévenu, la *prise de corps* est exercée en vertu d'un mandat délivré par le juge compétent pour délivrer les *ordonnances de prise de corps* ou *mandat d'arrêt;* à l'égard des condamnés, il ne s'agit que d'une simple exécution du jugement, qui, en leur infligeant une peine corporelle, ordonne implicitement qu'ils seront au préalable appréhendés au corps par la force publique, si déjà ils ne sont préventivement en état d'arrestation. La *prise à partie* est une action toute spéciale qui est accordée contre le juge, dans le cas où l'un des plaideurs croirait avoir le droit de lui adresser des reproches assez graves pour le forcer à descendre de son siége, et à venir lui-même rendre compte de sa conduite devant un tribunal comme une simple partie. Dans le moyen âge, la *prise à partie* était d'un usage tellement général que toute partie qui perdait son procès avait le droit d'attaquer le juge lui-même, de donner un démenti public à sa sentence, et de le forcer à prendre les armes pour la soutenir en champ clos. Depuis longtemps la *prise à partie* a été restreinte dans des limites plus raisonnables. — Dans certains jeux, qui sont l'image de la guerre, le mot *prise* est aussi d'un emploi fréquent. On dit aux échecs qu'une pièce est *prise* lorsqu'elle est exposée à tomber au pouvoir de l'ennemi, sans une juste compensation, parce qu'elle se trouve sous le coup d'une pièce plus faible qui peut la prendre; les joueurs conviennent quelquefois de s'avertir mutuellement toutes les fois que la reine est mise en *prise;* il est d'ailleurs de principe que le roi ne peut pas rester en *prise*. Au billard, on dit également qu'une bille est en *prise* lorsqu'elle est livrée de telle sorte qu'elle puisse être facilement blousée. Au jeu d'hombre, et dans quelques autres, on nomme *prise* les fiches et jetons que l'on prend en entrant au jeu, et qui constituent la mise; c'est dans ce sens que l'on dit : J'ai perdu ma *prise*.—Les autres locutions dont il nous reste à dire quelques mots appartiennent généralement au langage usuel, et se rapportent presque exclusivement à la signification du mot *prise*, considéré comme exprimant l'action de saisir avec la main. C'est ainsi qu'en parlant d'un objet qu'il n'est pas possible de tenir facilement entre les doigts, on dit qu'il offre peu de *prise* ou même qu'il n'en offre point. Autrefois les lutteurs se frottaient d'huile, afin de donner moins de prise sur eux. De là cette autre locution usuelle *lâcher prise* pour exprimer que l'on a été forcé d'abandonner ce que l'on était d'abord parvenu à saisir. De là aussi cette locution, en venir aux *prises*, qui s'est généralisée, et représente l'idée d'une attaque, ce que l'on exprime encore par ces termes : *en venir aux mains*. C'est aussi sans doute ce qui a fait que le mot *prise* est devenu synonyme de *querelle*, et que l'on a dit de deux personnes qui s'injurient : Elles sont aux *prises;* elles ont ensemble une *prise* de corps; il n'y a pas loin en effet des injures aux coups. Cette locution s'est étendue ensuite au figuré, comme dans les phrases suivantes : être aux *prises* avec la mauvaise fortune, être aux *prises* avec la mort. La langue figurée s'est aussi emparée du mot *prise* dans sa signification ordinaire : c'est dans ce sens que l'on dit qu'une bonne réputation ne donne jamais de *prise* à la médisance, qu'il faut se garder de donner *prise* à la critique. — Considéré au propre, le mot *prise* entre encore dans les locutions suivantes : *prise* d'eau, action de détourner d'un cours d'eau général une certaine quantité d'eau, soit pour les besoins de l'agriculture, soit pour les besoins de l'industrie. Les prises d'eau se règlent par les titres, par la jouissance, et aussi par des considérations d'intérêt public. On dit qu'une prise d'eau est de tant de pouces. — *Prise d'habit*, action de vêtir l'habit religieux, c'est le signe matériel qui annonce la consécration irrévocable à la vie religieuse. Autrefois, on nommait *prise d'habit* la cérémonie dans laquelle s'opérait cette consécration; on lui donnait une grande solennité, surtout

lorsqu'il s'agissait d'enlever au monde l'une de ces jeunes filles de grande maison dont il fallait réserver la dot pour assurer une existence brillante au fils aîné de la famille. Une dernière application du mot *prise* se trouve dans la langue médicale, mais il ne s'agit plus ici de saisir avec la main : à peine si l'on doit toucher du bout des doigts. Le mot *prise* désigne alors la dose légère qui doit entrer dans un médicament, et qu'il faut prendre chaque fois en petite quantité. Versez dans une cuiller ou dans un verre quatre *prises* de tisane, deux *prises* de pilules : ce sont les anciennes prescriptions médicales. Chaque *prise* représente cette faible quantité qui tiendra entre les deux extrémités du pouce et de l'index, c'est-à-dire une pincée. On ne se sert plus, pour ainsi dire, aujourd'hui de cette ancienne formule ; elle n'a cependant rien perdu de sa force dans cette autre locution, qui n'était autre chose dans l'origine qu'une prescription médicale : prendre une *prise de tabac*. TEULET.

PRISME. (*Géométrie.*) C'est un solide compris sous plusieurs faces parallélogrammiques, terminées de part et d'autre à deux plans polygones égaux et parallèles. Les faces parallélogrammiques forment la surface latérale ou convexe du prisme ; les arêtes rectilignes qui les séparent en sont les côtés, et les faces polygones en sont les bases. — On nomme *hauteur d'un prisme* la perpendiculaire abaissée d'un point de la base supérieure sur le plan de la base inférieure. Lorsque les plans qui forment la surface convexe sont perpendiculaires aux plans des bases, le prisme est droit. Les côtés sont alors ainsi perpendiculaires aux bases, et leur longueur mesure la hauteur du prisme. Dans tout autre cas, le *prisme est oblique* et sa hauteur est plus petite que son côté. — La forme et la nature de la base déterminent le classement des prismes. Ils sont *triangulaires, quadrangulaires, pentagonaux, hexagonaux*, etc., suivant que leurs faces sont des *triangles*, des *quadrilatères*, des *pentagones*, des *hexagones*, etc. — Quand la base est un parallélogramme, toutes les faces du prisme sont parallélogrammiques ; il s'appelle *parallélipipède*. Un parallélipipède est *rectangle* lorsque toutes ses faces sont des rectangles. On distingue enfin parmi les parallélipipèdes rectangles le *cube*, dont les six faces sont des carrés. Dans un parallélipipède, deux faces opposées quelconques peuvent être prises pour bases. — On trouve dans les formes façonnées par les hommes beaucoup de parallélipipèdes. Ainsi, presque tous les bois de charpente, presque toutes les pierres taillées pour la construction des édifices, les livres, les caisses, etc., sont des parallélipipèdes rectangles. Les cubes sont aussi en assez grande abondance, mais on trouve très-peu de parallélipipèdes à faces simplement parallélogrammiques, et l'on rencontre encore moins de prismes ayant pour base un triangle ou un polygone de plus de quatre côtés. — Quant à la nature, aucun des objets extérieurs qu'elle offre à notre examen n'a la forme prismatique, pas plus qu'une autre forme régulière quelconque, mais plusieurs des formes primitives auxquelles on peut ramener les diverses substances minérales cristallisées sont des prismes à base polygonale. L. L. VAUTHIER.

PRISME. (*Physique.*) C'est un prisme droit à base triangulaire, formé de verre ou d'une autre substance transparente. Ce prisme sert à mettre en évidence les diverses couleurs élémentaires dont est composée la lumière solaire, ou en général une lumière quelconque. Ces diverses couleurs élémentaires ne se réfractant pas avec la même force lorsque les rayons lumineux sont déviés par le prisme, elles se séparent, et donnent lieu à une image multicolore. On appelle *spectre solaire* l'image allongée que l'on obtient sur un écran placé derrière un prisme, sur lequel on fait tomber, dans une chambre obscure, un rayon de soleil pénétrant par un petit trou circulaire. Nous renvoyons au mot SPECTRE pour la description de divers phénomènes de coloration que présente cette image, et de quelques autres phénomènes d'un autre genre auxquels elle donne lieu. — La dispersion qu'éprouvent les diverses couleurs de la lumière en traversant un prisme ont aussi pour conséquence que, si l'on regarde un objet à travers un prisme, on le verra bordé de franges de diverses couleurs, et possédant un grand éclat pour peu que la lumière soit vive. C'est de là qu'est venue l'action figurée du mot *prisme*, que l'on emploie au sujet des divers états de l'âme, des diverses situations de la vie, qui colorent les choses de l'avenir de teintes plus brillantes qu'elles n'en présentent à l'œil calme de la raison. C'est ainsi que l'on dit : le *prisme* de la jeunesse, le *prisme* de l'amour.

L'espérance est pour l'homme un *prisme* décevant.

L. L. VAUTHIER.

PRISON (mot dérivé de pris, prendre, *prehendere*), lieu où l'on enferme des hommes pour les garder ou les punir. Si l'on reconnait à la société le droit de châtier les auteurs des infractions contre ses lois, on ne saurait lui refuser celui de priver de sa liberté l'homme qui l'a trou-

blée. Les prisons sont donc le corollaire de toute législation pénale. Mais d'abord, il est juste de distinguer entre l'homme que la vindicte publique accuse et celui que la justice a frappé. De là, la distinction établie par les lois entre les *inculpés*, les *prévenus* ou *accusés*, et les *condamnés*. Les premiers sont détenus par mesure de précaution pendant que le juge d'instruction informe sur leur position : on peut alors, dans certains cas, mettre le prisonnier au *secret*, c'est-à-dire lui interdire toute communication avec d'autres que son gardien, pour empêcher qu'il ne reçoive quelque renseignement du dehors qui le mette à même d'échapper aux investigations de la justice. Les prévenus ou accusés sont ceux qu'une décision judiciaire renvoie soit devant les tribunaux de police correctionnelle ou devant les cours d'assises. Les condamnés sont ceux qui, ayant passé en jugement, subissent leur peine. Il faut encore distinguer les prisonniers *pour dettes* (*voy.* DETTES), détenus dans un lieu de sûreté pendant un temps déterminé par la loi lorsqu'ils ne peuvent rembourser leurs créanciers. On nomme prisonniers *d'État*, des personnes que l'on retient sans jugement pour raison d'État; quant aux prisonniers de guerre, nous en avons déjà parlé au mot GUERRE.

Dans le but de séparer les diverses catégories de prisonniers, la législation actuelle divise les prisons en différentes espèces. Les *maisons de police municipale*, établies dans chaque arrondissement de juge de paix, servent à enfermer les individus condamnés à l'emprisonnement par les tribunaux de simple police. Les *maisons d'arrêt*, situées dans chaque arrondissement, sont destinées à recevoir : 1° les inculpés contre lesquels une information est dirigée; 2° les prévenus, jusqu'à ce que le tribunal correctionnel ou la chambre des mises en accusation ait statué sur leur sort; 3° les condamnés à un emprisonnement de moins d'un an et un jour. Les *maisons de justice*, placées au chef-lieu judiciaire de chaque département, reçoivent : 1° les individus qui se pourvoient par appel devant les tribunaux de chef-lieu ou devant les cours royales; 2° les individus condamnés par le tribunal ou la cour d'appel, lorsque l'emprisonnement prononcé ne doit être que d'une très-courte durée; 3° les individus sous le poids d'une ordonnance de prise de corps et renvoyés devant la cour d'assises en attendant leur jugement. Les *maisons de correction* sont destinées à recevoir les enfants condamnés par les tribunaux, et ceux que les pères et mères sont admis, dans quelques cas, à y faire enfermer : il existe un très-petit nombre de ces maisons dont les maisons d'arrêt tiennent généralement lieu. On enferme dans les *maisons de détention* ou *de force*, dites aussi *maisons centrales* : 1° les individus condamnés correctionnellement à plus d'un an de prison; 2° ceux qui ont été condamnés par les cours d'assises à la reclusion; 3° les femmes condamnées aux travaux forcés : il y a 19 maisons centrales en France. Les hommes condamnés aux travaux forcés sont gardés dans les *bagnes*, auxquels nous avons consacré un article particulier.

La surveillance et l'entretien des prisons en France et en Belgique, sont confiés à l'administration, qui est en outre chargée de l'exécution des peines, lorsque la condamnation a été prononcée. Les peines disciplinaires établies dans l'intérieur des prisons sont le cachot et les fers. Des ateliers y sont établis, et les prisonniers touchent une partie de leur salaire, qu'ils dépensent la plupart du temps à la cantine, l'autre est mise en réserve pour leur être donnée à leur sortie. Mais jusqu'ici tous les moyens de répression ont peu contribué à l'amélioration des prisonniers. Une réforme est devenue urgente. On trouvera les éléments du système pénitentiaire savamment discutés dans l'article qu'on va lire, dû à un membre de la chambre des députés qui honore le nom célèbre qu'il porte par des travaux pour l'amélioration de la condition des hommes du peuple.

Comme toutes les institutions sociales, la prison a subi de nombreuses vicissitudes. Elle a changé de caractère, et elle a dû changer de forme extérieure pour s'adapter à des intentions nouvelles. De nos jours, elle éprouve à la fois, sous le rapport moral et sous le rapport matériel, les plus grandes transformations dont elle ait encore été l'objet : elle n'était qu'un lieu de détention et d'expiation; elle devient avant tout un lieu de correction.

Dans le principe, on ne s'est préoccupé que d'une pensée : venger l'injure faite à la société par quelqu'un de ses membres. Les fréquentes applications du supplice capital devaient rendre la prison peu nécessaire; celle-ci même, avant de devenir une commutation de peine, a pu être considérée comme un moyen de prolonger les tourments de la victime. Certaines prisons plus modernes, comme les *Plombs* de Venise par exemple, pourraient faire croire qu'un tel raffinement de cruauté n'a pas exclusivement appartenu aux siècles reculés.

Quand les mœurs se sont adoucies, quand la

société s'est sentie assez forte pour être généreuse, elle a moins pensé à sa vengeance, elle a plus songé à sa sûreté. Les prisonniers ont cessé d'être torturés à plaisir ; mais, renfermés dans des espaces étroits, privés d'air et d'exercice, soumis aux plus dures privations, en proie à la brutalité de geôliers inhumains, leur position n'avait que peu gagné. Pour qu'ils ne fussent plus traités comme des animaux malfaisants, il fallut l'intervention du christianisme et de la philanthropie. Il était réservé à notre temps (et c'est un de ses titres d'honneur) de comprendre qu'il peut y avoir pour la société une garantie préférable à la détention ; c'est la réforme morale du détenu.

La civilisation, de plus en plus exigeante envers les prisons, veut aujourd'hui qu'elles présentent un triple caractère : sévérité pour l'expiation du crime, sûreté pour la garantie publique, moralité afin de régénérer le coupable et de le rendre au monde sans honte et sans danger. Le problème des prisons s'est donc singulièrement compliqué ; il est devenu celui de l'éducation elle-même appliquée aux natures les plus rebelles. Aussi un savant allemand a-t-il pu donner le nom de *science* à l'ensemble des connaissances qui se rapportent aux établissements de détention.

Les prisons de Rome étaient affreuses, si nous nous en rapportons au tableau qu'en ont tracé Cicéron et Salluste peu d'années avant l'ère chrétienne. C'est aux chrétiens que l'on doit les premiers adoucissements de la détention : l'initiative de la charité appartenait de droit à ceux qui avaient tant souffert. Lucien, le satyrique, donne à ce sujet des renseignements qui ne sont pas suspects dans sa bouche. On voit, dès le IIe siècle, les chrétiens composer une association de secours mutuels. Des hommes et des femmes, qui prennent les noms de *diacons* et *diaconesses*, achètent à prix d'or la permission de visiter les détenus ; ils les encouragent par des exhortations, par des conseils, par la lecture des livres sacrés. Tel est le germe de ces confréries formées en Italie vers le XIVe siècle, qui se répandirent ensuite dans toute l'Europe, et parmi lesquelles on distingue celle des *frères de la miséricorde*.

Un usage antique, observé chez les Juifs, chez les Grecs et chez les Romains, ordonnait de délivrer des captifs dans certaines assemblées solennelles. Des empereurs transportèrent cet usage dans le monde chrétien et voulurent qu'à l'occasion des fêtes de Pâques, tous les prisonniers fussent mis en liberté, à l'exception de ceux qui s'étaient rendus coupables de l'un des six crimes capitaux. La législation se pénétra peu à peu de l'esprit de l'Évangile, dont l'influence se fit particulièrement sentir dans l'organisation des prisons. Les lois promulguées par Constantin et ses successeurs, rassemblées et coordonnées dans les Codes Théodosien et Justinien, renouvelées au Xe siècle dans les basiliques de l'empereur Léon, contiennent presque tout ce qu'on peut exiger d'un bon règlement pour les établissements de détention. Non-seulement des mesures y sont prescrites pour activer la mise en jugement des prévenus, pour assurer la nourriture et la propreté des prisonniers, pour les exempter des fers et particulièrement pour empêcher tout acte arbitraire de la part de leurs gardiens, enfin pour tenir les deux sexes séparés ; mais il est encore enjoint aux juges de se rendre chaque dimanche à la prison, de se faire présenter les détenus, de les interroger et de s'assurer si le traitement prescrit à leur égard est observé avec exactitude. Les évêques et autres ministres du culte sont investis de la même mission. Le concile de Carthage, tenu en 253, leur adjoint les anciens des communautés ; celui de Nicée, en 325, établit des *procureurs des pauvres*, soit laïques, soit ecclésiastiques, chargés de s'employer pour la délivrance des chrétiens illégalement arrêtés, et de procurer à ceux-là mêmes qui ne seraient pas sans reproche, les vêtements, la nourriture et les moyens de se défendre devant les tribunaux. Des institutions analogues se retrouvent plus tard à Rome, à Gênes, dans la Lombardie. Les rois de France, éclairés peut-être sur ces utiles créations par les événements qui conduisirent leurs armes en Italie, publièrent successivement des ordonnances qui prescrivaient aux présidents et conseillers des cours de justice, puis aux procureurs du roi, à ceux des seigneurs et enfin aux évêques, de visiter les prisons pour y recevoir les plaintes des détenus.

Mais cette œuvre doit surtout son avancement à deux hommes célèbres par leur ardente charité, et qui ont mérité par elle les honneurs que l'Église décerne à ses héros. Saint Charles Borromée, évêque de Milan vers la fin du XVIe siècle, dans les six assemblées générales de son diocèse, provoqua et rédigea une série de dispositions qui forment une espèce de Code de charité, destiné à fixer les devoirs des protecteurs et des avocats, des administrateurs et des gardiens des prisons. Saint Vincent de Paul, esclave lui-même en Afrique, puisa dans son malheur la vocation de sa belle vie ; il se consacra au sou-

lagement des chrétiens captifs et des esclaves des galères.

Jusque-là l'œuvre des prisons était demeurée dans le domaine de la charité religieuse. Vers le milieu du XVIIIe siècle, nous la voyons entrer dans celui de la philosophie. Cette impulsion fut donnée par l'école française; l'un de ses disciples, Beccaria, jeta le cri de l'humanité offensée par les barbaries de l'ancienne législation criminelle : son traité *Des délits et des peines* le rendit presque chef d'école à son tour. A peine ces nouvelles théories eurent-elles pénétré dans les esprits, qu'un homme de bien vint les compléter par ses études pratiques. John Howard, comme Vincent de Paul (*voy.* tous ces noms), avait appris la philanthropie à l'école de la captivité. Il consacra une portion de sa fortune et de sa vie à parcourir l'Europe, visitant les prisons et recueillant les matériaux de son grand travail *The state of the prisons*, etc. (1777), dont la publication produisit d'immenses résultats. Partout l'attention publique fut éveillée, et les gouvernements commencèrent à s'occuper sérieusement de l'amélioration du sort des détenus.

Il en était besoin : les prisons de l'Europe entière, et particulièrement, il faut le dire, celles de la France, offraient un spectacle déplorable. Les accusés et les condamnés, les novices et les endurcis, souvent les simples débiteurs et les criminels, tous étaient confondus dans un pêle-mêle indigne; une paille humide et malpropre leur servait de couche dans des cachots obscurs, privés d'air respirable, et en hiver privés de feu; la nourriture était en harmonie avec un pareil domicile, dont l'horreur était presque toujours complétée par des chaînes pesantes et par la présence d'un fouet dans les mains du geôlier. L'atmosphère en était si malfaisante, qu'Howard, à l'époque de ses premières recherches, raconte que son flacon de vinaigre lui-même contractait en peu de temps une odeur insupportable. Aussi les maladies les plus dangereuses décimaient-elles les prisonniers. On connait l'histoire des *assises noires* (*Black assizes*), en 1557 : les détenus amenés au tribunal communiquèrent parmi les juges, les jurés et les spectateurs, une fièvre qui, en moins d'un mois, enleva, à Oxford et dans les environs, 510 personnes. En un mot, le régime des prisons était alors tel que les prisons de la Turquie, récemment décrites par un voyageur (M. Blanqui), en donneraient une idée presque exacte. Toutefois, il est juste de dire que dès la fin du XVIe siècle et le commencemant du XVIIe, les Hollandais à Amsterdam, les Danois à Glückstadt, les Allemands à Hambourg, à Brême, à Halle, avaient créé des établissements de correction remarquables par leur bonne tenue, et où l'usage du travail était introduit. La maison de force de Gand, bâtie en 1772, et qui fait époque dans l'architecture des prisons, réalisait le principe de l'isolement cellulaire pendant la nuit, de la réunion silencieuse pendant le jour; c'était en un mot l'application presque entière du système pénitentiaire, qui a pris le nom d'Auburn lorsqu'on l'a généralisé en Amérique [1].

Presque en même temps qu'Howard accomplissait sa mission charitable, ses coreligionnaires américains, les quakers, formaient à Philadelphie (1776) une société pour secourir les prisonniers, et une assemblée de philanthropes, réunis dans la maison de Franklin, provoquait de nombreuses réformes aux lois pénales de l'Angleterre, transplantées avec toute leur rigueur dans son ancienne colonie. Grâce à ces réformes, des prisons nouvelles devinrent nécessaires pour contenir les criminels dont on épargnait la vie. C'est alors que furent fondées les maisons *pénitentiaires* décrites par le duc de Larochefoucault-Liancourt, tentative bien imparfaite encore, mais la première qu'eut inspirée la pensée d'une éducation morale pour les détenus. Elles ont d'ailleurs servi de point de départ au système qui préoccupe aujourd'hui les esprits.

La Grande-Bretagne marcha dans les mêmes voies. Howard ayant déterminé le gouvernement à l'adoption du régime pénitentiaire, Blackstone rédigea la loi qui devait l'instituer, et Bentham développa son plan *panoptique* pour la construction des édifices destinés à rassembler un

[1] Un fait curieux qui ressort du Rapport de M. Cerfberr au ministre de l'intérieur sur les prisons de l'Italie (1839), c'est que le système cellulaire qui, avant d'avoir été mis en pratique en Amérique, se trouvait déjà appliqué à Gand, paraît en réalité avoir été inventé pour la première fois à Rome, en 1703, sous le pontificat de Clément XI, où la maison pénitentiaire de Saint-Michel fut effectivement fondée et consacrée à la correction des jeunes détenus. L'isolement cellulaire et l'enseignement religieux formaient la base de l'institution. C'est, à ce qu'il paraît, sur le modèle de la maison de Rome, que l'architecte François Croce a pris les dessins d'après lesquels il construisit, en 1756, l'*Ergastolo* de Milan. Ce ne fut que 20 ans plus tard et également sous le règne de Marie-Thérèse, que fut construite la maison de Gand, décrite et vantée par Howard et reconnue aujourd'hui comme l'aïeule légitime du pénitencier de Cherry-Hill en Pensylvanie. Mais il faut dire encore que l'idée d'une semblable prison se trouve déjà dans le *sophronistère* imaginé par Platon. *Voy.* notre article *république* PLATONIQUE.

grand nombre d'individus sous un mode de surveillance simple et peu dispendieux. La prison de Glocester fut ouverte en 1791, celle de Milbank en 1822, et dans l'intervalle, comme aussi depuis, la règle des établissements de détention fut entièrement changée, en même temps que la législation criminelle reçut de notables adoucissements.

Le mouvement que produisirent en France des sentiments analogues fut moins éclairé. La pitié ne crut jamais assez faire pour corriger la loi; elle adopta tous ceux que celle-ci frappait; elle s'efforça de rendre la condition matérielle du prisonnier préférable même à celle de beaucoup d'hommes libres, comme pour le dédommager des peines que la société lui infligeait. Il fallut revenir sur ces exagérations, qui cependant avaient porté de bons fruits en attirant la sollicitude publique sur les plus intéressantes questions.

Enfin l'Allemagne s'émut à son tour. Un homme aussi distingué par son zèle que par ses lumières, M. le docteur Julius, fit à Berlin, en 1827, un cours public sur ce qu'il nomma *la science des prisons* [1]. L'impulsion fut donnée, et de ce moment les efforts des sociétés libres de bienfaisance et ceux des gouvernements se sont soutenus par une généreuse émulation.

La réforme des prisons est donc aujourd'hui un sujet de méditations et d'essais pratiques dans tous les pays civilisés. Nous allons essayer d'exposer brièvement les divers systèmes qui se partagent le terrain de la discussion.

C'est en Amérique, nous l'avons dit, que la pensée du régime pénitentiaire a pris naissance. Le premier essai en fut fait dans la prison de Walnut-streat, à Philadelphie, dont l'établissement coïncide avec la réforme du Code pénal. Cette prison contenait à la fois des condamnés groupés selon la nature de leurs délits, et des cellules particulières pour les grands criminels que la loi cessait d'immoler. Les premiers étaient seuls appliqués au travail; les autres, dans leur isolement, se voyaient en outre réduits à l'oisiveté absolue. Mais on reconnut bientôt que le crime n'est point une mesure infaillible de la perversité : en le prenant pour base des classifications, on risque de tomber dans les erreurs les plus dangereuses. Le confinement solitaire ne réussit pas mieux : les maladies, la démence et le suicide décimèrent les cellulés; et sur 26 d'entre eux qui furent graciés, 14 ne rentrèrent dans la société que pour commettre de nouveaux forfaits.

Éclairé par cette expérience, l'État de New-York introduisit dans son pénitencier d'Auburn la séparation de nuit et le travail en commun pendant le jour. Ce régime nouveau obtint dès le principe un succès d'opinion que ses résultats ne firent qu'accroître d'année en année. Un grand nombre d'autres prisons furent établies sur les mêmes bases; il convient de citer particulièrement celle de Sing-Sing, construite par les condamnés eux-mêmes qui devaient l'habiter. M. Élam Lynds, directeur de la prison d'Auburn, partit avec eux de cette maison, les conduisit sur les bords de l'Hudson, et là, campé à ciel ouvert, sans autre force pour les retenir et les dominer que l'influence de son caractère, il leur fit accomplir tout le travail. Aujourd'hui encore, 900 criminels y sont occupés à extraire de la pierre dans des carrières, sous la seule surveillance d'une trentaine de gardiens et de quelques postes militaires dispersés aux environs.

Malgré l'exemple d'Auburn, la Pensylvanie ne voulut point renoncer au confinement solitaire; mais elle vit la nécessité de modifier profondément ce régime, en introduisant le travail dans les cellules comme moyen de distraction. Tel fut le principe du pénitencier de Cherry-Hill.

Voilà donc les deux modèles en présence, Auburn et Cherry-Hill. Les autres n'avaient été que des essais préparatoires.

Les partisans du premier système font valoir d'abord l'économie de leurs constructions : des préaux communs, des ateliers communs, des cellules destinées seulement au repos de la nuit, au lieu d'une habitation complète pour chaque détenu, avec fontaine, lieux d'aisance, ventilateur, conduits de chaleur et autant que possible une cour particulière pour la promenade; ils font valoir les habitudes d'ordre et d'obéissance que l'on puise dans le travail discipliné, comparées à la négligence et à l'irrégularité d'une occupation prise seulement comme un préservatif de l'ennui; ils reprochent au système rival de ne pouvoir introduire dans ses cellules qu'un petit nombre de professions, toutes sédentaires, au grand préjudice de la santé des détenus, sans utiliser les apprentissages qu'ils avaient peut-être faits auparavant, sans leur préparer pour l'avenir un métier avantageux; ils reprochent surtout à l'isolement de rendre l'homme insociable, de nourrir dans son cœur des sentiments de vengeance, de lui faire contracter des habitudes honteuses et souvent mortelles, de le con-

[1] *Vorlesungen über die Gefangnisskunde*, etc., *Leçons sur la science des prisons* (trad. en franç. par M. Lagarmitte), Berlin, 1828.

duire à l'abrutissement ou à la démence. Malheureusement de nombreuses preuves viennent à l'appui de ces assertions.

Les partisans du régime de Cherry-Hill allèguent l'extrême difficulté de trouver des surveillants doux et fermes, vigilants et éclairés, tels que l'exige le maintien de la discipline dans des ateliers nombreux. L'isolement dispense de ce soin; il dispense aussi des châtiments qu'avec un personnel de malfaiteurs il est presque impossible de rendre efficaces sans les pousser jusqu'à la cruauté. Enfin, ils prétendent que ces âmes profondément gangrenées de corruption, ne peuvent être touchées que par la contemplation forcée et prolongée de leur propre laideur.

L'introduction du principe cellulaire, commun aux deux systèmes que nous venons d'indiquer, nécessitait la construction d'édifices nouveaux. Déjà ceux-ci avaient subi de nombreux changements avant l'introduction du système *panoptique* (de *παν*, tout, et *όπτομαι*, je vois), qui consiste à grouper les bâtiments et les cours de telle manière que d'un point central le regard du directeur puisse tout embrasser. Cette pensée s'est ensuite diversifiée à l'infini; mais à la fin on s'est arrêtée à une forme déterminée, celle que l'on a nommée *rayonnante* ou *étoilée*. Les corps de logis occupés par les détenus sont placés, relativement à celui du directeur, dans la position des ailes d'un moulin à l'égard de leur axe (*Milbank*). Les modifications ne portent plus guère aujourd'hui que sur le nombre des ailes, que l'on a varié depuis 2 jusqu'à 14.

Une difficulté particulière au système de l'isolement absolu consiste à pratiquer le plus grand nombre possible de cellules sans que la disposition des murailles et de leurs ouvertures permette aucune communication de l'œil ni de la voix entre les détenus. Le problème important dans les ateliers communs, c'est que les moyens de surveillance soient faciles et multipliés. L'architecture et la serrurreie se sont évertuées aux artifices les plus bizarres pour créer des impossibilités d'évasion et de relation entre les prisonniers. Les imaginations n'ont pas été moins fécondes dans la recherche des moyens les plus propres à intimider, dompter ou corriger les condamnés. Elles sont arrivées quelquefois à des inventions dignes des temps barbares. Loin de nous la pensée de taxer de barbarie les auteurs des étranges combinaisons mises en pratique: leur multiplicité accuse seulement la difficulté du problème.

En traversant l'Océan pour se naturaliser en Europe[1], le régime pénitencier a subi une transformation bien plus profonde; il a pour ainsi dire changé de caractère : chez nous, la pensée sociale va dominer la pensée morale.

Interrogeons les hommes qui travaillent avec une sincère ardeur à l'acclimatement de ce régime en France. Voici leur plus grande préoccupation : « Il faut bien reconnaître qu'il existe en ce moment parmi nous, dit M. de Tocqueville[2], une société organisée de criminels. Tous les membres de cette société s'entendent entre eux; ils s'appuient les uns sur les autres; ils s'associent chaque jour pour troubler la paix publique; ils forment une petite nation au sein de la grande. Presque tous ces hommes se sont connus dans les prisons ou s'y retrouvent. C'est cette société dont il s'agit aujourd'hui de disperser les membres; c'est ce bénéfice de l'association qu'il faut enlever aux malfaiteurs, afin de réduire, s'il se peut, chacun d'eux à être seul contre tous les honnêtes gens unis pour défendre l'ordre. Le seul moyen de parvenir à ce résultat est de renfermer chaque condamné à part, de telle sorte qu'il ne fasse point de nouveaux complices, et qu'il perde entièrement de vue ceux qu'il a laissé au dehors. »

Il est évident que cette considération est celle qui donne aujourd'hui quelque faveur, parmi nous, au système de l'isolement; c'est celle qui a déterminé le gouvernement à en proposer l'adoption, malgré les grandes raisons d'économie qui devraient en éloigner. Certes, il est juste de se placer au point de vue de la garantie publique; il faut prévenir ces funestes enseignements, ces dangereuses confraternités, qui prennent si souvent leur origine dans les prisons. Mais peut-on abandonner comme des réprouvés ces hommes qui, peut-être, ne sont devenus menaçants pour la société que parce qu'elle a négligé leur première éducation? Ne serait-ce pas substituer le cordon sanitaire à la médecine, parquer les malades pour se préserver de la contagion, sans égard pour leur propre guérison? L'humanité est assez puissante pour entreprendre les deux œuvres à la fois. Eh bien! n'hésitons pas à le dire, l'amélioration des condamnés par un retour sur eux-mêmes est à peu près impossible : la plupart d'entre eux sont des êtres grossiers

[1] A l'article GENÈVE, on décrit la prison pénitentiaire de cette ville, la première qu'on ait établie sur le continent.

[2] Rapport fait à la chambre des députés sur le projet de loi tendant à introduire une réforme dans le régime des prisons, 1840.

et bornés que leur conscience ne saurait éclairer; il faut que la lumière morale leur soit apportée.

Le mauvais résultat du confinement solitaire en Amérique, autant que la barbarie de cette peine, a inspiré l'idée d'un adoucissement dont on s'est exagéré la portée. En séparant les détenus les uns des autres, on a cherché à leur procurer, le plus souvent possible, le contact de la société honnête. Mais à moins d'ouvrir aux simples curieux les portes de la prison, à moins d'y laisser entrer indistinctement des visiteurs aussi nuisibles peut-être que les habitants mêmes du logis, cette concession sera illusoire, surtout pour ceux qui auraient le plus besoin d'en profiter. Quant aux entrevues du directeur et de l'aumônier, on conçoit que dans un vaste établissement, occupé par 500 cellules, ces entrevues, fort rares, se borneraient à l'échange de quelques paroles, sans influence sur l'éducation morale. « Si j'en avais 500, disait un excellent directeur de prison, je ne pourrais que leur envoyer chaque jour ma carte de visite. » Nous ne parlons pas de l'instruction primaire : une seule méthode étant praticable, celle de l'enseignement individuel, aucun personnel d'institution ne pourrait y suffire. On retomberait donc de fait dans tous les inconvénients, dans tous les dangers du confinement solitaire.

L'appréhension de ces dangers a fait repousser d'une manière absolue, par quelques personnes, l'idée du cellulage, et les a conduites à ne chercher la réforme que dans le perfectionnement de notre mode actuel de détention. Plusieurs de nos établissements méritent en effet d'être cités pour leur tenue exemplaire; mais après avoir été conçus avec ensemble et dans une pensée de coordination, la pratique en a fait un véritable chaos; l'échelle de la pénalité se trouve renversée à ce point que, de l'aveu même d'un inspecteur général des prisons [1], les *maisons d'arrêt* sont plus sévères que les *maisons de correction*, le séjour des *maisons centrales* est préférable à celui des *prisons de département*, et les *bagnes* sont devenus le domicile favori des condamnés. On en a vu commettre de nouveaux crimes pour y être envoyés; et la licence des mauvais exemples y est portée si loin qu'on a pu invoquer le passage au bagne comme une circonstance atténuante en faveur des prévenus.

Daus le labyrinthe de tant d'opinions contradictoires, quel fil pourrait servir de guide, si ce n'est ce principe que nous avons présenté dès le début comme base du système pénitentiaire : la prison, sans cesser jamais d'offrir une garantie contre les malfaiteurs qu'elle renferme, doit avant tout être considérée comme un moyen d'éducation pour certaines natures rebelles qui ont résisté à l'éducation sociale? Eh bien! s'il est vrai qu'en matière d'éducation les méthodes absolues doivent être rejetées, et qu'il faille surtout adapter le moyen au sujet; si cela est vrai pour des enfants, dont le cœur et l'intelligence sont essentiellement souples, à plus forte raison cela est-il vrai lorsqu'il s'agit de ces individualités profondément caractérisées et d'autant plus inflexibles qu'elles se sont forgées, pour ainsi dire, par une lutte pénible et prolongée contre l'état social. Il n'y a point de mesure commune pour de telles âmes. Soumises indistinctement au même régime, au régime de l'isolement, les unes seront domptées ou souvent brisées; d'autres seront exaspérées, plus perverties encore peut-être, frappées de démence ou remplies d'une haine inextinguible pour la société. Qui sait si l'influence de l'exemple, au contraire, si l'habitude d'une vie disciplinée et laborieuse, ne les auraient pas rendues dignes de reprendre place au milieu des âmes honnêtes! La diversité des résultats est écrite dans tous les rapports sur les pénitenciers; et un homme d'expérience autant que de théorie, après avoir cité des faits nombreux finit par s'écrier : « Rien n'est plus inégal et souvent même plus contradictoire que les effets de l'isolement [2]. »

Au lieu de mettre en opposition les systèmes divers, ne serait-il donc pas plus sage de croire qu'ils peuvent être tous utiles et salutaires, pourvu qu'on les appliquât à des natures diverses? Au lieu de reconstruire toutes nos prisons pour un traitement exclusif, qui peut-être n'a point encore fait ses preuves suffisantes, ne serait-il pas plus prudent de les disposer de manière à comporter à la fois la cellule solitaire et la vie commune, l'emprisonnement individuel et l'emprisonnement collectif?

Un problème demeurerait à résoudre : comment effacer l'injustice d'une pareille diversité de châtiments non prévue par le Code? Mais l'objection a été levée par le gouvernement lui-même, lorsque adoptant une pensée de la commission que la chambre des députés avait chargé, en 1840, d'étudier ces questions, il s'est exprimé

[1] Moreau Christophe. *De la réforme des prisons en France*, Paris, 1838.

[2] Ch. Lucas, inspecteur général des prisons du royaume, *Communication sur les détenus cellulés*, etc., 1839.

ainsi dans l'exposé des motifs de son nouveau projet de loi (17 avril 1843) : « Nous proposons de décider que l'emprisonnement isolé, offrant plus d'efficacité et de puissance répressive que l'emprisonnement dans la vie commune, la peine subie sous le premier de ces régimes comptera, dans la supputation de la peine totale, pour une plus forte proportion que la peine subie sous le régime actuel; en d'autres termes, la durée de la peine, quand le condamné aura été assujetti au système de l'isolement, sera réduite dans un certain rapport que nous avons déterminé par une disposition formelle du projet de loi. » Le gouvernement comprend cette échelle de proportion comme un moyen transitoire pour passer du régime actuel d'emprisonnement à la captivité solitaire. Mais, dans le système dont nous parlions tout à l'heure, son application serait généralisée et rendue permanente; les deux genres de détention étant maintenus concurremment, les tribunaux devraient se trouver investis d'une nouvelle attribution; ils devraient, selon la nature du délit, selon le caractère du coupable étudié par le ministère public et par les défenseurs, révélé par les débats du procès, décider si la peine serait subie dans une prison cellulaire ou dans une prison commune.

Que cette idée aille augmenter le nombre des théories que la discussion a fait éclore depuis quelques années; c'est du sein de cette discussion que la lumière sortira. La France se montre souvent tardive à entrer dans l'application des progrès nouveaux. Mais, grâce à l'esprit merveilleusement pratique, à l'instinct éminemment social de son peuple, souvent aussi elle a bientôt dépassé les autres nations. Peut-être encore dans cette occasion, en évitant de s'enchaîner par l'imitation des systèmes étrangers, parviendra-t-elle à doter la philanthropie d'une véritable éducation pénitentiaire [1]. H. CARNOT.

PRIVATIFS. On appelle ainsi, en termes de grammaire, les mots qui, par l'addition d'une syllabe ou d'une simple lettre, prennent une acception tout opposée à leur signification première : ainsi, de l'*alpha* privatif des Grecs joint au mot *polus*, qui veut dire *plusieurs*, on a fait *Apollon*, synonyme de *sol* ou *soleil*, comme brillant *seul* d'un éclat non disputé. En latin et dans la plupart des langues vivantes de l'Europe, cette fonction est le plus communément remplie par la particule *in;* mais, de même que l'*a* privatif des Grecs est parfois *augmentatif*, si la syllabe *in* représente une autre préposition, les mots ainsi composés n'emportent rien moins qu'une idée négative. C'est ce que l'on voit dans les mots *inné, insinuation, intelligent, intention*, et dans le mot *inintelligible*, où la même particule joue les deux rôles diamétralement opposés. Les divers idiomes présentent à ce sujet de grandes bizarreries : en anglais, *inhabitant* signifie la même chose que notre mot *habitant*. Le privatif est sous-entendu apparemment dans le mot latin *populatus*, qui veut dire *dépeuplé*. *Populata tempora* doit se rendre par *tête chauve*, c'est-à-dire tempes dépouillées de leur chevelure. Feu M. Pougens prétendait enrichir la langue française d'une foule de nouveaux privatifs, empruntés au latin, à l'italien, à l'espagnol, au portugais, à l'anglais, à l'allemand, etc. : beaucoup de ces termes nous sembleraient on ne peut plus barbares. Tel est le caprice de l'usage qu'il est un grand nombre de privatifs qu'on ne pourrait jamais dépouiller de leur particule : on dit *insolent, insolite, intestat;* on ne pourrait dire ni *solent*, ni *solite*, ni *testat*, pas plus qu'il ne serait permis de dire *effable*, comme le contraire d'*ineffable*. *Innovation* n'est pas le contraire de *novation*, qui exprime au contraire une idée analogue, de même qu'*inhérent* a de l'analogie avec *adhérent; impertinent* n'est pas même le contraire de *pertinent*. Le premier terme est employé dans la conversation usuelle, et le second en jurisprudence, pour exprimer des idées d'un tout autre ordre. On se rappelle au palais ce jeu de mots d'un avocat, feu M. Delahaye, ancien bâtonnier, plaidant un procès en séparation de corps : « Les faits articulés contre ma cliente, disait-il, non-seulement ne sont point *pertinents*, mais je prouverai qu'ils sont fort *impertinents*. » — Outre la particule *in* privative, à laquelle les Allemands et, dans plusieurs cas, les Anglais, ont substitué la syllabe *un*, nous avons les prépositions *dé* et *dis*, qui rendent des idées négatives, mais ce ne sont pas précisément des significations contraires. Le mot *déshabillé* n'implique pas toujours l'absence d'habits; dans *disproportion*, la première syllabe a un tout autre sens que dans *distribution*, ou *dé* dans les mots *défaire* et *désaffection*. Cette dernière par-

[1] Outre les ouvrages cités dans le cours de l'article, le lecteur pourra consulter, sur ces importantes questions : *Du système pénitentiaire aux États-Unis*, par MM. A. de Tocqueville et G. de Beaumont (Paris, 1832; 2e éd., 1836, 2 vol. in-8o); Aylies, *Du système pénitentiaire et de ses conditions fondamentales* (Paris 1837); Moreau Christophe, *De l'état actuel des prisons en France* (1837); Julius, *Nord-Amerika's sittliche Zustände* (De la condition morale dans l'Amérique du Nord, etc.) Leipz., 1839, 2 vol. in-8o ; prince Oscar (voy.) de Suède, *Des peines et des prisons* (en suédois), Stockh., 1841. S.

ticule est remplacée souvent en italien par la lettre *s* : on dit *scaricare* pour *décharger*, *scorso* pour *passé*, c'est-à-dire *hors de cours*. Nous renvoyons les philologues au vocabulaire des nouveaux privatifs, publié en 1794 par Charles Pougens. Cet ingénieux académicien ne désespérait pas de voir plusieurs des créations par lui proposées recevoir la sanction de l'usage. Il a travaillé jusqu'à la fin de ses jours à augmenter son premier recueil par d'innombrables exemples puisés dans les auteurs français et étrangers. BRETON.

PRIVILÉGE. Ce mot a plusieurs acceptions, qui ont toutes un air de famille en ce qu'elles expriment toutes des avantages en dehors de la loi commune. *Privilége* signifie d'abord la faculté concédée à un individu ou à une corporation de faire une chose ou de jouir d'un avantage qui n'est pas de droit commun; et, par une extension assez naturelle, l'acte même qui contient cette concession. S'ils étaient nombreux autrefois, les priviléges sont fort rares aujourd'hui, et ceux qui subsistent encore ne sont que purement honorifiques. — *Privilége* exprime encore les avantages, droits ou prérogatives attachés aux emplois, aux conditions, aux charges, aux états; c'est dans ce sens qu'on dit : les *priviléges* de la pairie, les *priviléges* de la chambre des députés, les *priviléges* de la magistrature. Il sert souvent à désigner les dons naturels du corps et de l'esprit, les qualités physiques et morales, et, quelquefois, certaines libertés que l'on s'attribue dans le monde, ou que les autres veulent bien vous accorder : il a le *privilége* de tout dire; les *priviléges* de l'âge sont toujours respectables. — En termes de jurisprudence, c'est un titre à la préférence, un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires. Cette dernière disposition, qui peut paraître exorbitante au premier aspect, prend sa source dans la différence qui existe entre le *privilége* et l'*hypothèque*. L'*hypothèque* n'a, en général, d'autres fondements qu'une convention, et jamais d'autre rang que celui que donne son inscription, à moins qu'elle ne soit légale; le *privilége*, au contraire, tient tout, existence et rang, de la nature spéciale et particulière de la créance. Les *priviléges* peuvent porter sur les meubles seulement, ou sur les immeubles seulement, ou sur les uns et les autres à la fois. — Les *priviléges* sur les meubles sont ou généraux, ou particuliers sur certains meubles. — Les priviléges généraux sont ceux qui frappent l'universalité des meubles du débiteur : les créances qui ont un privilége général sont, aux termes de l'article 2101 : 1° les frais de justice; 2° les frais funéraires; 3° les frais quelconques de la dernière maladie, concurremment entre ceux à qui ils sont dus; 4° les salaires des gens de service, pour l'année échue, et ce qui est dû sur l'année courante; 5° les fournitures de subsistance faites au débiteur et à sa famille, savoir : pendant les six derniers mois pour les marchands en détail, tels que boulangers, bouchers et autres, et pendant la dernière année pour les maîtres de pension et marchands en gros. — Il est à remarquer que ces divers *priviléges* s'exercent dans l'ordre même où ils sont énoncés. Enfin, il est un dernier *privilége* général, c'est celui du trésor royal, dont l'exercice et le rang sont réglés par des lois spéciales, mais qui ne peut cependant préjudicier aux droits antérieurement acquis à des tiers (article 2098). Les priviléges particuliers sur certains meubles sont ceux qui ne s'exercent que sur une partie désignée des meubles : tout ce qui les concerne est résumé dans l'article 2102 du Code civil. Ajoutons ici que la loi du 25 nivôse an XIII a créé depuis un nouveau privilége sur les cautionnements des fonctionnaires publics et des officiers ministériels, et c'est celui qui est accordé aux prêteurs qui ont fourni en tout ou en partie les fonds destinés à les former. Mais ce privilége, qu'on appelle de *second ordre*, ne peut être exercé qu'après celui qui termine l'article 2102. — Les priviléges qui frappent les immeubles sont au nombre de cinq. 1° Ils sont acquis au vendeur, sur l'immeuble vendu pour le payement du prix; et s'il y a plusieurs ventes successives, dont le prix soit dû en tout ou en partie, le premier vendeur est préféré au second, le deuxième au troisième, et ainsi de suite; 2° à ceux qui ont fourni les deniers pour l'acquisition d'un immeuble, pourvu qu'il soit constaté authentiquement par l'acte d'emprunt que la somme était destinée à cet emploi, et par la quittance du vendeur que ce payement a été fait des deniers empruntés; 3° aux cohéritiers, sur les immeubles de la succession pour la garantie des partages faits entre eux et des soultes ou retours de lots; 4° aux architectes, entrepreneurs, maçons et autres ouvriers employés pour édifier, reconstruire ou réparer des bâtiments, canaux ou autres ouvrages quelconques, pourvu néanmoins que, par un expert nommé d'office par le tribunal de première instance, dans le ressort duquel sont situés les bâtiments, il ait été dressé préalablement un procès-verbal, à l'effet de constater l'état des

lieux relativement aux ouvrages que le propriétaire déclarera avoir dessein de faire, et que les ouvrages aient été, dans les six mois au plus de leur perfection, reçus par un expert également nommé d'office : le montant de ce privilége ne peut excéder les valeurs constatées par le second procès-verbal, et il se réduit à la plus value existante à l'époque de l'aliénation de l'immeuble et résultant des travaux qui ont été faits. Enfin, le cinquième privilége sur les immeubles, est acquis à ceux qui ont prêté les deniers pour payer ou rembourser les ouvriers, pourvu que cet emploi de leurs fonds soit authentiquement constaté par l'acte d'emprunt et par la quittance des ouvriers, ainsi, au surplus, que cela se pratique, à l'égard de ceux qui ont prêté les deniers pour l'acquisition d'un immeuble (art. 2103). La loi du 16 septembre 1807 a, dans son article 23, créé un sixième privilége sur les immeubles au profit des concessionnaires de marais desséchés sur la plus value résultant du desséchement. Il leur est acquis, à la charge par eux de faire transcrire l'acte de concession, ou l'ordonnance qui a ordonné le desséchement, au compte de l'État, dans le bureau ou les bureaux des hypothèques de l'arrondissement ou des arrondissements où sont situés les marais desséchés.—Les priviléges qui s'étendent sur les meubles et les immeubles sont ceux qu'énonce l'article 2101, c'est-à-dire tous les priviléges généraux sur les meubles. Lorsqu'à défaut de mobilier ces privilégiés se présentent pour être payés sur le prix d'un immeuble, en concurrence avec les créanciers privilégiés sur l'immeuble, l'ordre des payements est réglé ainsi : 1° les priviléges énoncés en l'article 2101; 2° les créances désignées en l'article 2103. — Le privilége du trésor royal, en sa qualité de privilége général, porte tout à la fois sur les meubles et les immeubles. Le privilége du trésor royal sur les meubles existe pour le recouvrement des contributions directes, savoir : pour la contribution foncière, sur les récoltes, fruits, loyers et revenus des immeubles sujets à la contribution; pour les contributions mobilières, des portes et fenêtres, des patentes, et tout autre contribution directe et personnelle, sur tous les meubles et autres effets mobiliers, en quelque lieu qu'ils se trouvent. Ce privilége est éteint s'il n'a pas été inscrit dans les délais fixés par l'article 834 du Code de procédure. Le trésor royal a un privilége sur tous les meubles et immeubles des comptables chargés de la recette ou du payement de ses deniers; toutefois, il ne peut l'exercer qu'après les priviléges généraux et particuliers mentionnés aux articles 2101 et 2102.—La préférence entre les créanciers privilégiés se règle par les différentes qualités de priviléges, et ceux qui se trouvent dans le même rang sont payés par concurrence. Il s'est élevé, à ce sujet, une grave question, et c'est celle de savoir à qui appartient la préférence dans le cas où, les priviléges généraux et les priviléges spéciaux, entrant en concurrence, viennent s'exercer sur les mêmes meubles. Les auteurs et les cours se sont divisés, et on peut dire *adhuc sub judice lis est,* car il paraît que la cour de cassation n'a pas encore été appelée à se prononcer. Favart, Malleville, Grenier et deux ou trois cours donnent la préférence aux priviléges généraux; quelques autres cours professent une doctrine contraire. Les priviléges ne se conservent et ne peuvent produit d'effet à l'égard des immeubles qu'autant qu'ils ont été inscrits sur les registres de la conservation des hypothèques, et qu'à compter de cette inscription. Cette règle générale reçoit quelques exceptions : d'abord tous les priviléges généraux énoncés en l'article 2101 sont dispensés de l'inscription. — Le vendeur privilégié conserve son privilége par la transcription du titre de vente qui constate que tout ou partie du prix lui est dû : ainsi, la transcription faite par l'acquéreur vaut inscription pour le vendeur, comme pour le prêteur qui aura fourni les deniers payés et qui se trouve subrogé aux droits du vendeur par le même contrat. Toutefois, le conservateur est tenu, sous peine de dommages et intérêts envers les tiers, de faire d'office l'inscription des créances existant tant en faveur du vendeur que des prêteurs, qui peuvent également faire faire la transcription du contrat si l'acquéreur ne l'a pas demandée. —Pour conserver son privilége sur les biens de chaque lot ou sur le bien licité pour les soultes et retour de lots, ou pour le prix de la licitation, le cohéritier ou co-partageant doit, dans soixante jours, à dater de l'acte de partage, ou de l'adjudication par licitation, le faire inscrire au bureau des hypothèques. Durant ce temps, aucune inscription ne peut avoir lieu à son préjudice sur le bien chargé de soulte ou adjugé par licitation. Cette inscription doit être faite à sa diligence, c'est-à-dire que la transcription de l'acte de partage ou du jugement d'adjudication constatant la créance ne suffirait pas pour conserver le privilége. — Les architectes, maçons, entrepreneurs et autres ouvriers employés aux constructions ou réparations, ainsi que ceux qui pour les payer et rembourser ont prêté les deniers dont l'emploi a été constaté, conservent, par la double inscription faite : 1° du procès-

verbal qui constate l'état des lieux ; 2° du procès-verbal de réception, leur privilége à la date de l'inscription du premier procès-verbal. — Enfin, les créanciers et légataires qui, conformément à l'article 878, demandent la séparation du patrimoine du défunt conservent, à l'égard de ses créanciers, héritiers ou représentants, leur privilége sur les immeubles de la succession, par les inscriptions faites sur chacun de ses biens dans les six mois à compter de l'ouverture de la succession. Avant l'expiration de ce délai, il ne peut être établi à leur préjudice aucune hypothèque avec effet sur ces biens par les héritiers ou représentants du défunt. — Chacun comprend aisément que les cessionnaires des diverses créances privilégiées exercent les mêmes droits au lieu et place de leurs cédants. — Les créances privilégiées soumises à l'inscription, et qui, à défaut de l'inscription dans les délais fixés, ont perdu leur caractère de privilégiées, ne cessent pas néanmoins d'être hypothécaires ; mais l'hypothèque ne date à l'égard des tiers que de l'époque des inscriptions faites conformément aux formalités exigées en pareil cas. — Les créanciers qui ont privilége sur un immeuble le suivent en quelques mains qu'il passe, et les règles touchant l'effet des priviléges contre les tiers détenteurs sont les mêmes que pour les hypothèques. GUILLEMETEAU.

PRIX, valeur d'une chose exprimée en monnaie, ou, si l'on veut, la quantité de monnaie dont la valeur correspond à la valeur de cette chose. — Le *prix courant* est celui auquel, en chaque lieu, une chose trouve des acquéreurs. Les différentes quantités de monnaie que valent en même temps, au même lieu, deux choses diverses, offrent une manière commode de comparer leur valeur. C'est sous ce rapport seulement que le prix est la mesure de la valeur. On achète un produit, soit avec la monnaie que l'on tire de la vente d'un autre produit, soit avec ce que l'on paye pour ses frais de production. Ce qu'il coûte dans le premier cas est son *prix relatif*. Ce qu'il coûte dans le second cas est son *prix réel* ou *originaire*. C'est ce prix qu'Adam Smith appelle le *prix naturel;* mais ce prix n'a rien de plus naturel qu'un autre. Il est fondé sur le prix courant des *services productifs,* comme le prix relatif est fondé sur le prix courant des autres produits. — Les variations dans le prix relatif changent la richesse réciproque des possesseurs des différents produits, mais ne changent rien à la richesse générale : quand le sucre renchérit par rapport au prix des autres produits, les propriétaires de sucre sont plus riches, mais les propriétaires des autres produits sont plus pauvres d'autant; ils ne peuvent plus, avec ce qu'ils possèdent, acquérir la même quantité de sucre. Les variations dans le prix réel ou originaire d'un produit, c'est-à-dire dans ce qu'il coûte en services productifs, diminuent les richesses des nations quand ce prix hausse, et accroissent les richesses des nations quand ce prix baisse. Chaque famille, en effet, étant obligée à moins de dépense pour ce produit, se trouve avoir plus de ressources pour s'en procurer d'autres. Le prix varie *nominalement,* lorsque, sans qu'il y ait aucun changement dans la quantité de la marchandise-monnaie qu'on donne en payement, il y a un changement dans sa dénomination. Si l'on achète une chose au prix d'une once d'argent qui, frappée en monnaie, s'appelle trois livres, comme à la fin du XVIIe siècle, et qu'on achète la même chose au prix d'une once d'argent qui, frappée en monnaie, s'appelle six livres, comme au milieu du XVIIIe siècle, son prix en argent a changé seulement de nom, mais non pas de fait. J. B. SAY.

PRIX est synonyme de *valeur,* dans quelque sens qu'on l'emploie. Il exprime, à tous les degrés, au propre comme au figuré, ce que valent un objet vénal, une action, une œuvre digne d'estime. — Tout ce qui est utile, ou agréable, ou beau, tout ce qui, à ces titres divers, est susceptible d'être comparé, a un prix plus ou moins élevé. Les prix offerts aux athlètes dans les jeux Olympiques, aux élèves et aux littérateurs dans nos concours universitaires ou académiques, sont-ils autre chose que les signes de la valeur attachée par les suffrages des juges au degré d'habileté des triomphateurs dans leurs exercices? Il n'est pas jusqu'aux prix promis par de cruels proscripteurs à des sicaires qui n'attestent ce que vaut à leurs yeux la vie du proscrit. Le prix des grandes vertus et des belles actions, a dit Xénophon, est au bout de la carrière, comme celui que l'on donne aux vainqueurs dans les jeux. — On dit d'un chef-d'œuvre de la nature ou de l'art, *qu'il est d'un prix inestimable, qu'il est sans prix,* c'est-à-dire que la valeur n'en peut être mesurée, faute d'objet de comparaison. AUBERT DE VITRY.

PROBABILITÉ. (*Mathématiques.*) La probabilité d'un événement quelconque est la raison que nous avons de croire qu'il a eu lieu ou qu'il aura lieu. — Pour soumettre les événements de toute nature aux investigations du calcul des probabilités, on les assimile à l'extraction d'une boule blanche, par exemple, d'une urne qui contiendrait des boules blanches et noires. Les cas

favorables sont assimilés aux boules blanches, les cas défavorables aux boules noires. Pour donner une idée du calcul des probabilités, nous dirons qu'il se divise en deux parties essentiellement distinctes. Dans la première, on suppose connus les cas favorables et défavorables, et l'on se propose de déterminer la probabilité d'un événement simple ou composé. L'événement *simple* ne comprend qu'une seule éventualité : la probabilité qui lui correspond est dite *simple;* l'événement *composé* comprend un certain nombre d'événements qui doivent se succéder, ou avoir lieu simultanément dans un ordre déterminé : la probabilité correspondante à un semblable événement est dite *composée*. La probabilité simple, dont toutes les autres se déduisent par des théorèmes plus ou moins compliqués, est une notion fondamentale. On démontre qu'elle est équivalente au nombre des cas favorables, divisé par le nombre total des cas possibles. Ainsi, dans une urne, il y a trois boules blanches et une noire. La probabilité de l'extraction d'une boule blanche est exprimée par 3/4; l'extraction d'une boule noire aurait 1/3 pour probabilité. — La plus grande probabilité ou la certitude est représentée par l'unité... — Dans la seconde partie du calcul des probabilités, qui est la plus utile, car elle seule est susceptible d'applications importantes, on se propose de déterminer les probabilités des événements futurs d'après l'observation faite d'événements de même nature. Si nous voulions, à ce sujet, entrer dans des détails, il faudrait exposer un traité du calcul qui nous occupe; nous croyons plus convenable et plus agréable à nos lecteurs de leur faire une histoire succincte du calcul des probabilités; ils y verront en même temps son utilité pratique et les applications qu'il comporte. — L'origine du calcul des probabilités remonte au milieu du XVIIe siècle. — Un homme distingué par son esprit et la variété de ses connaissances, un oracle des salons les plus distingués du siècle de Louis XIV, le chevalier de Méré, que Mme de Sévigné traite avec raison peut-être de *colletmonté,* fait naître le calcul des probabilités, et provoque ainsi l'une des découvertes les plus importantes de cette grande époque. Pascal, qui estimait le savoir de M. de Méré, et qui le consultait même quelquefois, reçut un jour de lui, suivant la coutume du temps, le défi de résoudre le problème que voici : « Deux personnes jouent ensemble; dans leur jeu, on ne prend qu'un jeton à chaque coup gagné : leur adresse est égale; mais, à un certain moment où elles ont des nombres de jetons différents, elles conviennent de quitter la partie sans la finir; que doit-il revenir de l'enjeu à chaque joueur? » Cette question célèbre sous le nom de *problème des partis* fut résolue par Pascal, qui découvrit même à ce sujet son *triangle arithmétique*. Fermat, membre du parlement de Toulouse, et géomètre distingué, résolut depuis le même problème d'une manière plus générale, en supposant un nombre quelconque de joueurs au lieu de deux. — Nous verrons bientôt sortir de là une science que les travaux de l'illustre Laplace et de M. Poisson ont mise de nos jours au premier rang. — Lorsque les problèmes dont Pascal et Fermat fournirent les solutions eurent été connus, on en imagina de nouveaux du même genre; Huyghens de Hollande, appelé par Colbert à venir prendre part aux munificences royales à l'égard des savants étrangers, publia un petit traité sur les chances des jeux. — Un disciple de Descartes, Jean de Witt, qui fut depuis grand pensionnaire de Hollande, imagina le premier d'appliquer le calcul à des questions d'administration publique, et de fixer le taux des rentes viagères d'après les probabilités de la vie. Mais ce fut Halley, en Angleterre, qui publia les premières tables de mortalité : ces tables, très-imparfaites par la difficulté même que leur confection offrait alors, servirent néanmoins sous la reine Anne pour établir des compagnies d'assurance sur vie, qui depuis se sont successivement multipliées et perfectionnées chez nos voisins sous plusieurs formes diverses, et toutes de la plus haute utilité. Ce n'est que depuis peu d'années seulement que ces institutions bienfaisantes ont été importées chez nous, comme nous avons eu l'occasion de le remarquer dans l'article spécial aux *Assurances*. En suivant rapidement les progrès du calcul des probabilités, on rencontre un homme qui a donné à cette branche d'analyse l'une des plus puissantes impulsions qu'elle ait reçues. Ce géomètre est l'illustre Jacques Bernoulli, né à Bâle en 1654. Il conçut tout ce que l'on pouvait attendre du calcul des probabilités, considéré jusqu'à lui surtout par rapport aux jeux. Il reconnut qu'on pouvait l'appliquer à des questions intéressant les questions morales, et celles qui ont trait aux affaires publiques; dans diverses thèses qu'il fit soutenir à ses élèves, il en étendit les principes et les applications. — Nicolas Bernoulli réunit et fit imprimer les travaux de son oncle sous le titre d'*Ars conjectandi*. C'est dans cet ouvrage que l'on trouve la fameuse proposition méditée 20 ans par son auteur, et connue sous le nom de *théorème de Jacques Bernoulli*. Elle fit faire un grand pas au calcul des probabilités, car elle

fournit le moyen de trouver la probabilité d'un événement lorsque l'on sait seulement combien de fois il est arrivé dans un grand nombre d'épreuves. Cependant, le théorème pris en lui-même n'est guère qu'une abstraction, car il suppose que la cause de l'événement est invariable. Or, dans les applications, les événements dont on tient à connaître les probabilités sont soumis à une multitude de causes variables et irrégulières. Tels sont notre existence, la perte d'un navire, un incendie, les erreurs des observations qu'il est habituel de soumettre au calcul, etc. M. Poisson a démontré que, même dans ces cas-là, si difficiles à analyser au premier abord, le théorème de Jacques Bernoulli subsiste. Il a justifié ainsi les applications que l'on en avait faites, comme par anticipation, dans les bienfaisantes institutions d'assurances sur vie, contre l'incendie, contre les pertes de vaisseaux marchands, etc. Cette vérification utile et importante n'est qu'une partie de l'ensemble des beaux théorèmes démontrés par M. Poisson, et qu'il a appelés *La loi des grands nombres* : c'est sur elle que sont fondées les applications capitales du calcul des probabilités. — Vers la fin du siècle dernier, Turgot, convaincu de la possibilité d'appliquer l'analyse aux événements moraux, engagea Condorcet, alors secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à soumettre au calcul des probabilités les témoignages, les votes et les décisions des assemblées délibérantes, et les jugements des tribunaux. Condorcet suivit les inspirations de Turgot, et publia, mais après la mort de ce grand homme d'État, son *Essai de l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*. Ce travail est propre à appeler l'attention sur ce genre de recherches, mais il n'a point tracé la route à suivre pour fournir des résultats utilement applicables. Condorcet d'ailleurs ne se fit pas illusion sur l'importance de son œuvre, car il la termine en disant que « la difficulté d'avoir des données assez sûres pour y appliquer le calcul l'a forcé à se borner à des aperçus généraux et hypothétiques. » Néanmoins, en jetant un regard en arrière, on voit combien avait grandi déjà la nature des investigations auxquelles servait une science qui avait commencé par d'innocentes questions de jeux. A l'époque dont nous parlons, le fils d'un pauvre cultivateur travaillait à l'égal d'Euler aux progrès d'une nouvelle branche d'analyse (l'analyse des différences finies), importante par son application à la théorie des probabilités, et préparait ainsi les matériaux qui devaient lui mériter un de ses titres les plus glorieux dans les sciences : cet homme était Pierre-Simon Laplace, depuis ministre sous le consulat, sénateur, pair de France et marquis, mais surtout l'auteur de la *Mécanique céleste*, de la *Théorie analytique des probabilités*, etc. Ce grand géomètre, dont les travaux honorent la France autant que ceux de Newton honorent l'Angleterre, fit marcher en quelque sorte sur la même ligne ses recherches sur la mécanique céleste et sur les probabilités; on peut lire, dans son *Essai philosophique sur les probabilités*, tous les renseignements précieux que lui a fournis cette nouvelle branche des sciences mathématiques pour le guider dans l'étude du mouvement de la lune, du flux et du reflux de la mer; dans l'examen des grandes irrégularités des planètes Saturne et Jupiter; c'est par le calcul des probabilités qu'il fut conduit à la loi remarquable qui règle les mouvements moyens des trois premiers satellites de Jupiter; le même calcul lui fut encore un puissant auxiliaire pour émettre l'explication très-plausible qu'il a fournie sur la formation de notre système planétaire. C'est qu'en effet la théorie des probabilités prête un heureux appui aux sciences fondées sur l'observation, et soumises par conséquent aux chances d'erreurs provenant, soit des instruments, soit de causes extérieures accidentelles, soit des observateurs eux-mêmes; il guide sur le choix des résultats auxquels il attache le degré de confiance qu'on doit leur apporter. Le perfectionnement inespéré des tables astronomiques tient en grande partie aux progrès récents faits dans ce genre par l'analyse des probabilités. — L'application du calcul des probabilités aux phénomènes physiques n'a jamais été contestée; on a toujours admis qu'il est possible d'évaluer, d'estimer les chances d'arrivée d'une multitude d'événements physiques : par exemple, la probabilité de la perte d'un navire, celle d'un incendie, etc. Les événements moraux, au contraire, ont toujours rencontré une assez vive opposition, mais principalement depuis que Condorcet et Laplace ont échoué dans leurs recherches sur la probabilité de l'exactitude des jugements rendus à la pluralité des voix. Or, l'on s'est trop hâté de prononcer à cet égard l'impuissance du calcul des probabilités. Les deux géomètres que nous venons de citer avaient envisagé le problème sous un point de vue qui le rendait insoluble : on ne pourra jamais prononcer que tel accusé condamné est réellement innocent ou réellement coupable. Il ne faut donc pas se proposer de rechercher la probabilité de la culpabilité ou de l'innocence absolue d'un individu.

Une telle question est du ressort de Dieu seul. Il faut rechercher seulement la chance que tel accusé court d'être condamné ou acquitté d'après les charges qu'il a contre lui, et le jury d'ailleurs n'augmentant ni ne diminuant son degré habituel de sévérité. Empressons-nous même d'ajouter que le problème deviendrait insoluble s'il s'agissait, comme nous semblons le dire, d'un jugement particulier. On ne peut arriver qu'à des résultats moyens; il faut, pour pouvoir résoudre la question, envisager un grand nombre d'accusés. Les comptes de la justice criminelle donnent pour chaque année la proportion des condamnés au nombre total des accusés, ils distinguent même les crimes et les sexes. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est qu'avec une législation donnée et un état social permanent au moins pendant quelques années, la proportion des condamnés est constante : ainsi, il y avait en France chaque année, avant 1830, 61 condamnés pour 100 accusés, sans distinction de crimes. Le calcul des probabilités se sert de ces données statistiques pour en déduire une statistique supérieure en quelque sorte : il permet ainsi de trouver dans la statistique ordinaire des résultats que l'on ne saurait y découvrir sans le puissant secours qu'il donne. M. Poisson a le premier ouvert cette voie féconde aux mathématiques : les travaux remarquables qu'il a faits dans ce genre, et consignés dans ses *Recherches sur les probabilités des jugements,* ajoutent un titre important à tous ceux qu'il se créa dans les sciences. Aux personnes dont nous n'aurions pas vaincu l'incrédulité par ce qui précède, et qui persisteraient à croire que le bon sens et l'instinct sont des guides suffisamment sûrs dans l'examen des problèmes qui dépendent de l'ordre moral, nous pourrions citer plusieurs exemples où ces guides se trouveraient certainement impuissants; mais nous nous bornerons à un seul qui nous semble assez concluant. Dans les affaires civiles, il faut au moins trois juges pour prononcer un jugement de première instance, et sept pour prononcer un arrêt d'appel. Pour être valable, cet arrêt doit avoir été rendu à la majorité de quatre au moins contre trois; et il est péremptoire, quel qu'ait été le jugement de première instance. Or, le ministre de la justice pourrait imaginer, dans un but d'économie par exemple, de réduire le nombre des juges de la cour royale à six, et alors que faudrait-il faire dans le cas de partage ou de trois contre trois? y aurait-il pour les plaideurs même degré de garanties que précédemment? aurait-on la même probabilité de voir le bon droit assuré, en établissant que dans le cas de partage le jugement d'appel devrait être regardé comme confirmant le jugement de première instance? Le meilleur bon sens, le meilleur instinct, ne saurait remplacer le calcul dans ces questions comme dans une foule d'autres. — Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en citant l'opinion de Laplace sur le calcul des probabilités, auquel il a fait faire des progrès immenses : « La théorie des probabilités, dit-il (*Essai philosophique sur les probabilités,* page 275), n'est au fond que le bon sens réduit au calcul; elle fait apprécier avec exactitude ce que les esprits justes sentent par une sorte d'instinct, sans qu'ils puissent souvent s'en rendre compte; elle ne laisse rien d'arbitraire dans le choix des opinions et des partis à prendre, toutes les fois que l'on peut, à son moyen, déterminer le choix le plus avantageux. Par là, elle devient le supplément le plus heureux à l'ignorance et à la faiblesse de l'esprit humain. Si l'on considère les méthodes analytiques auxquelles cette théorie a donné naissance, la vérité des principes qui lui servent de base, la logique fine et délicate qu'exige leur emploi dans la solution des problèmes, les établissements d'utilité publique qui s'appuient sur elle, et l'extension qu'elle a reçue et qu'elle peut recevoir encore, par son application aux questions les plus importantes de la philosophie naturelle et des sciences morales; si l'on observe ensuite que dans les choses mêmes qui ne peuvent être soumises au calcul, elle donne les aperçus les plus sûrs qui puissent nous guider dans nos jugements, et qu'elle apprend à se garantir des illusions qui souvent nous égarent, on verra qu'il n'est point de science plus digne de nos méditations et qu'il soit plus utile de faire entrer dans le système de l'instruction publique. » AUGUSTE CHEVALIER.

En théologie, la doctrine ou l'opinion de la *probabilité,* du *probabilisme,* est celle qui enseigne qu'en matière de morale on peut, en sûreté de conscience, suivre une opinion pourvu qu'elle soit probable, quoiqu'il y en ait d'autres qui soient plus probables. Il y a quelques docteurs qui suivent la doctrine de la *probabilité;* ce sont les *probabilistes.* X.

PROBITÉ. C'est l'habitude d'agir conformément à la loi morale qui parle à tous les hommes, quel que soit le culte qu'ils professent; c'est le vif sentiment du bien et du mal dans le commerce de la vie, et la répugnance la plus prononcée pour tout ce qui est injuste et déloyal. A peu près synonyme d'*honnêteté,* elle a pour caractère spécial le respect des droits d'autrui,

dans les rapports que l'intérêt en général et les intérêts de fortune en particulier établissent entre les hommes. Elle diffère du *désintéressement,* en ce qu'elle n'implique pas, au même point, la disposition au sacrifice; mais elle réprouve tout calcul personnel qui pourrait porter atteinte à des droits positifs en rivalité avec les nôtres. Elle est l'âme du commerce, et pour les hommes qui exercent cette profession, comme pour tous ceux à qui est remis le soin des intérêts de leurs semblables, c'est la première vertu; elle seule fait la sûreté des transactions qui règlent l'existence des sociétés et animent celle des individus. La probité n'admet point de nuances ni de degrés : comme l'équité, elle est une et invariable; mais elle ne doit être ni méticuleuse à son détriment par une injuste méfiance d'elle-même, ni hautaine à l'égard d'autrui par une conscience orgueilleuse de sa propre valeur. P. A. Vieillard.

PROBLÈME. (*Mathématiques.*) On a longtemps défini ce mot : *Une question douteuse ou proposition ne paraissant ni vraie ni fausse, mais probable des deux côtés, et dont on peut également soutenir le pour et le contre.* Cette définition, qui ne saurait convenir qu'à des questions oiseuses, ne nous semble nullement pouvoir s'appliquer au mot *problème,* qui ne doit, dans aucun cas, sortir de l'acception mathématique, c'est-à-dire celle dans laquelle il désigne *une vérité qu'il s'agit de découvrir par l'observation et l'analyse ;* autrement, il ne resterait pas de mots dans notre langue, si riche en choses insignifiantes, pour désigner ces deux dernières opérations de l'esprit, qui résument cependant à elles seules la marche, et même l'unique moyen de toutes les connaissances humaines. Ce n'est que par le vice de notre art de raisonner, dont l'état d'ignorance est même encore une découverte à faire, que nous avons pu arriver au point de dire qu'il existe des propositions dont le pour et le contre peuvent être débattus avec un égal succès entre des gens de sens. La connaissance du vrai, et quelquefois même celle du juste, nous est sans doute impossible dans une foule de cas; mais il y a loin de là à confondre l'iniquité avec la justice, la vérité avec le mensonge; et il faut être arrivé pour faire cette confusion à un grand état de perversion des facultés intellectuelles et morales. Quand notre art de raisonner aura subi, ainsi que nos mœurs, une métamorphose complète, qui est peut-être moins éloignée qu'on ne pense, on aura résolu un problème, dont la solution pourrait généralement aujourd'hui sembler bien difficile, celui de déterminer dans quels cas cette solution d'un problème quelconque est possible et même certaine; dans quels cas elle est douteuse, et dans quels cas, enfin, elle est absolument impossible. Dict. de la Conv.

PROBOSCIDIENS. *Voy.* Pachydermes.

PROBUS. S'il n'eût pas porté ce nom, il eût fallu le lui donner, tant la probité était éminente dans les mœurs de Probus. Il naquit à Sirmium, dans la Pannonie, l'an de J. C. 232, et ses talents brillèrent d'un éclat d'autant plus pur qu'ils avaient à vaincre les ténèbres d'une naissance obscure. Tribun à 22 ans, il arriva par degrés jusqu'au commandement en chef, qu'il exerçait avec gloire en Orient lorsque le meurtre de Tacite vint couvrir de deuil Rome et le sénat. — Depuis un siècle, la pourpre impériale avait été rougie du sang de plus de trente empereurs; l'empire était tiraillé dans tous les sens par des nuées de barbares qui s'en disputaient déjà des lambeaux. Dans un état de choses si difficile, il fallait qu'un génie acceptât l'héritage sanglant des Césars, mais un génie guerrier; tout autre n'eût brillé que sur les ruines de l'empire romain. Les légions de Probus ne balancèrent pas; elles le proclamèrent auguste avec enthousiasme. Mais la vertu est humble; l'élu de ses soldats leur disait : « Vous n'y avez point assez pensé; je ne sais pas vous flatter. » Il fut pourtant forcé de vaincre cette irrésolution, et, dans ses lettres confidentielles à Capiton, son préfet du prétoire, il écrivait que, s'il ne pouvait dépouiller l'honneur que ses troupes lui avaient imposé, il le soutiendrait du moins avec fermeté; il aurait pu ajouter avec gloire, avec désintéressement, avec toute la pureté des mœurs républicaines. — Florien, frère de Tacite, voulut revendiquer l'empire à titre d'héritage, mais la comparaison des deux empereurs amena la perte de Florien et le triomphe de Probus. Le sénat écrivit à ce dernier une lettre, expression de sentiments calmes et grands comme ceux de sa grande âme. « Que Probus gouverne la république comme il l'a servie (*imperet quemadmodùm militavit*)! » — Toutes ces hautes espérances furent réalisées : les Germains, les Bourguignons, les Vandales, les Goths, furent vaincus, les Perses forcés à demander une honteuse paix. Ce n'était pas assez pour ses vues sages et étendues : il voulut faire de ses soldats des citoyens, appliquer son armée à des travaux publics : la vigne fut implantée dans les Gaules, l'Espagne et la Pannonie. Mais les Romains étaient dégénérés, et les mesures d'un sage empereur ne furent pas comprises par des hommes qui ne redoutaient rien tant que la discipline.

— Les qualités de Probus n'ont pas même été comprises par tous ses historiens : il est de l'essence de la vertu que l'envie s'y cramponne et tâche de la salir; mais elle ne réussit qu'à lui donner du relief. L'historien Zozime, offusqué de la gloire du grand homme, a voulu la ternir : il suppose à Probus une part au meurtre de son compétiteur au trône, ce Florien, couvert d'autant de vices, que Probus était revêtu d'éminentes vertus. Le même historien veut que ce héros, vengeur de l'assassinat d'Aurélien et de Tacite, ait eu recours à un lâche artifice en réunissant les meurtriers sous le prétexte menteur d'un festin offert par l'empereur. Mais n'oublions pas que ce même Zozime, nous racontant trois batailles gagnées par Probus et ses lieutenants, nous assure avec un grand sérieux que, dans une occasion où les Romains étaient pressés par la disette, il leur tomba du haut des airs une pluie abondante de blé mêlée avec l'eau, dont ils firent tant de pains que l'armée entière put s'en rassasier. — Un dernier trait peut faire ressortir entièrement le beau caractère de Probus. Son approche et celle de son armée victorieuse avaient jeté une terreur profonde au cœur des Perses. Leur roi, Varanne, résolu de conjurer l'orage, envoya des ambassadeurs qui trouvèrent l'empereur romain déjà campé sur les montagnes d'Arabie, d'où l'œil découvrait leur pays. Probus, touchant au terme de son expédition, exhortait ses soldats à ne plus épargner les vivres, leur montrant de la main l'empire des Perses qui allait leur en fournir d'abondants; et lui, assis sur l'herbe, mangeait une purée de pois dans laquelle se perdaient quelques morceaux de porc salé. C'est en ce moment et à cet homme que les ambassadeurs perses vinrent demander où était l'empereur des Romains. « C'est moi, leur répondit le grand guerrier, et déclarez de ma part à votre maître que si dans ce jour il ne se met en devoir de réparer les torts qu'il a faits aux Romains, il verra avant un mois ses campagnes aussi rases, aussi nues que la tête de Probus. » Et, à ces mots, il ôte son bonnet pour leur montrer sa tête chauve. — Il se trouvait donc encore un Curius pour rejeter l'or des Samnites, et dire hautement qu'il aimait mieux commander à ceux qui avaient de l'or que d'en avoir. Mais ce nouveau Curius, il faut l'avouer, était un anachronisme vivant; il se trouva des Romains assez lâches pour le poignarder. Une apothéose tardive, recette ordinaire contre les remords du crime, vint en vain conjurer la peine qu'il méritait. Ne devaient-ils pas craindre, ces hommes, qu'en peuplant leur ciel de dieux irrités, il ne leur restât plus personne pour repousser les barbares?

THÉODORE LE MOINE.

PROCACCINI (HERCULE), dit l'*Ancien*, peintre, né à Bologne en 1520, mort en 1591, ouvrit à Milan avec ses fils une école de peinture célèbre. — On connaît de la même famille : 1° Camille, son fils aîné, né en 1540, mort en 1626, auteur d'un *Jugement dernier* (à Reggio), d'un *David jouant de la harpe*, et un des plus féconds, des plus grands artistes du temps; il fut le rival des Carraches; — 2° Jules-César, frère de Camille, né en 1548, mort en 1626, le plus grand peintre de cette famille; — 3° Charles-Antoine, le plus jeune des fils d'Hercule, paysagiste et peintre de fleurs, de fruits; — 4° Hercule le jeune, neveu des précédents, né en 1596, mort en 1676, habile aussi, mais dont la manière se ressent de la décadence de l'art; — 5° André, né à Rome en 1676, mort en 1734, qui fut employé par Clément XI, puis par le roi d'Espagne.

BOUILLET.

PROCÉDURE. La procédure est cette partie essentielle de la science du droit, qui embrasse les règles à observer lorsqu'il s'agit de faire prononcer par les tribunaux sur les contestations relatives, 1° à l'usage, à la disposition ou à l'affermissement des propriétés; 2° à l'état des personnes; 3° aux atteintes contre la sûreté des personnes ou des propriétés. Dans les deux premiers cas, on la nomme *procédure civile;* dans le dernier, *procédure criminelle*. — La procédure civile se divise en *judiciaire* et *extrajudiciaire :* la première comprend la série des actes à faire pour obtenir jugement; la seconde consiste dans certains actes particuliers qui, ne supposant pas un différend, ne sont pas nécessairement suivis de la décision d'un tribunal : tels sont, par exemple, les actes prescrits pour arriver au partage d'une succession, pour vendre certains biens, etc. — Ce mot *procédure* paraît dériver du latin *procedere* (s'avancer), parce qu'en observant les règles qu'elle prescrit, on s'avance en effet vers la décision d'une affaire. — Rapidité dans la marche, brièveté dans les délais, simplicité dans les formes, économie dans les frais, autant que cela est compatible avec une instruction suffisante, tels sont les principes essentiels que les législateurs ont cherché à réaliser en matière de procédure. Ont-ils toujours atteint leur but? non, sans doute, nous n'hésitons pas à le reconnaître. En général, la justice coûte cher, et se fait longtemps attendre; les procès ruinent parfois ceux qui les gagnent. Au civil, des formalités dispendieuses dont on n'aperçoit pas bien clairement le but; au criminel,

des précautions parfois excessives dont l'effet est de compromettre, sur de légères apparences, la liberté individuelle, prolongent indéfiniment les procédures, et nuisent au respect dû à la justice. L'œuvre est donc fort loin de la perfection; elle réclame encore des améliorations nombreuses; c'est le cri général. — Quoi qu'il en soit, il suffit de jeter un coup d'œil sur les lois modernes pour se convaincre de leur éclatante supériorité et sur les lois romaines et sur celles de l'ancienne monarchie française. Il est constant que nos législateurs se sont attachés à prescrire les formes les plus rapides et les moins coûteuses, surtout dans les procédures sommaires, comme celles des tribunaux de paix et de commerce. Ce qui ne laisse aucun doute à cet égard, c'est qu'ils ont préféré souvent sacrifier certaines règles, certains principes, afin d'obtenir plus sûrement et cette rapidité et cette économie dont nous parlions tout à l'heure. C'est ainsi, par exemple, qu'ils ont astreint les juges à statuer par une seule et même décision sur une demande provisoire et sur une demande définitive, c'est ainsi encore qu'ils ont accordé des prérogatives aux parties *les plus diligentes*, conformément aux anciens axiomes : *Prior tempore, potior jure.* — *Vigilantibus jura subveniunt.* — La nécessité de faire observer rigoureusement les règles établies, afin de garantir les justiciables contre les surprises, les erreurs ou l'arbitraire, a conduit le législateur à prescrire des nullités, des déchéances, dont l'effet est souvent irréparable; c'est ce qui a donné naissance à cet axiome : *La forme emporte le fond,* contre lequel se récrient la plupart des gens du monde. Voltaire écrivait un jour à un magistrat qu'il ne serait pas mal de trouver quelque *biais* pour que le fond l'emportât sur la forme. Le mot était joli; il fit fortune, et, en effet, ce vœu, exprimé alors par l'illustre écrivain, répondait assez bien à l'opinion générale sur les inconcevables et inextricables formalités qui, à cette époque, entravaient le cours de la justice. Mais aujourd'hui, avec quelques réflexions sur la marche des affaires et sur l'esprit du temps, on verra que ce biais ne serait autre chose peut-être qu'un pouvoir arbitraire ou une funeste précipitation de jugement. — La procédure est une institution nécessaire. — Pénétrez un homme de bon sens, étranger aux affaires, de l'idée principale d'un titre du Code, de celui des *ajournements*, par exemple, et dites-lui : « On ne peut condamner celui qui ne peut se défendre. — Mais, pour qu'il puisse se défendre, il faut qu'il soit appelé devant le juge. — Cela ne suffit pas encore : il est indispensable qu'il sache ce qu'on lui demande, et sur quoi l'on se fonde; qu'on lui indique le juge devant lequel il devra comparaître; qu'on lui donne le temps de chercher les titres qu'il pourra opposer, et de faire ses dispositions pour se rendre au tribunal. Il faut qu'on lui désigne clairement celui qui le fait assigner, qu'il ne soit pas exposé à le prendre pour un autre, et qu'il puisse le trouver au besoin. Ce n'est pas tout, celui contre lequel l'action est intentée ne se présente point : le condamner, s'il n'apparaît pas qu'il ait été réellement appelé, serait une iniquité révoltante. Que faire? Dans l'antiquité, le demandeur sommait lui-même le défendeur de le suivre, on le traînait de force au tribunal. Cette brutale simplicité n'est plus dans nos mœurs. Il faut donc confier à des officiers revêtus d'un caractère spécial le droit de citer devant les tribunaux, et de certifier par écrit le fait de la citation, etc. — L'homme de bon sens à qui vous tiendrez ce langage comprendra parfaitement le principe de la loi et toutes ses conséquences; l'importance de la procédure lui sera signalée.

On ne peut douter qu'il n'y ait eu des formes judiciaires établies chez les Grecs, puisque l'on en trouve, dès les premiers temps de la république, chez les Romains, dans la loi des Douze Tables, dont les dispositions furent empruntées des Grecs. Ces formes étaient fort singulières : ainsi, la première que l'on observait avant de commencer les procédures civiles était la comparution des parties devant le préteur ; là, dans la posture de personnes qui se battent, elles croisaient deux baguettes qu'elles tenaient entre les mains : c'était le signal des procédures qui devaient suivre; ce qui a fait penser que les premiers Romains vidaient leurs procès à la pointe de l'épée. Indépendamment des prescriptions de la loi des Douze Tables, on introduisit plus tard beaucoup d'autres formules appelées *legis actiones*, dont les termes étaient si rigoureux que l'omission d'un seul faisait souvent perdre la cause. — Ces anciennes formules furent, pour la plupart, abrogées par Théodose le Jeune, et, à mesure qu'elles tombèrent en désuétude, on en introduisit de nouvelles plus simples et plus claires. On institua des *appariteurs* chargés de faire les actes, et des procureurs *ad lites*, que l'on appelait *cognitores juris*. Leurs fonctions avaient quelque analogie avec celles des huissiers et des avoués d'aujourd'hui. — La procédure usitée chez les Romains dut probablement être pratiquée dans les Gaules, lorsqu'ils en eurent fait la conquête, puisque tous les officiers publics

étaient Romains, et que les Gaulois s'accoutumèrent à suivre les mœurs et les usages des vainqueurs. — Lorsque les Francs eurent à leur tour conquis les Gaules, il se fit un singulier mélange de la pratique romaine avec celle des barbares. C'est alors qu'au lieu de preuves juridiques, s'introduisit la coutume du duel en champ clos, qui se faisait de l'ordonnance des juges, et qui passait pour si légitime qu'on l'appelait *jugement de Dieu*. — Là cependant ne se bornaient point les formes judiciaires; les lois barbares germaniques consacraient beaucoup d'autres épreuves, et même certaines pratiques dans lesquelles, à tort ou à raison, on a cru voir l'origine de quelques-unes des formes les plus modernes. En voici un curieux exemple : « Le *Franc citait* son débiteur, obtenait *commandement* contre lui, puis s'en allait frapper à sa maison. S'il n'était point payé, il revenait devant le *comte* avec une paille, en signe de dette. Le comte, alors, se portait de sa personne chez le débiteur, et le contraignait *sur ses biens :* si celui-ci résistait, *il était mis hors* de la parole du roi et excommunié. — Quelle que soit l'opinion que l'on adopte, il est certain que ces formalités avaient une véritable analogie avec ce que nous appelons aujourd'hui *introduction d'instance, saisie* et *privation des droits civils*.—Le *Ripuaire sommait* sept fois son débiteur; et, si celui-ci persistait jusqu'au bout à nier la dette, c'est alors que le créancier barrait avec son épée le seuil de sa porte, pour en appeler au combat. Ailleurs, quiconque avait tué un homme, et ne pouvait payer la *composition* (*voy*.), produisait 12 témoins pour l'affirmer; il arrachait ensuite de la terre aux quatre coins de sa maison, et la jetait à ses parents pour les appeler *en garantie*. — En général, dans les premiers temps de la monarchie, la justice se rendait militairement. Il y avait pourtant quelques formes pour l'instruction, mais elles étaient fort simples, et en même temps fort grossières. Ce ne fut que du temps de saint Louis que l'on commença à permettre aux parties de plaider par procureur en certains cas, en obtenant à cet effet des lettres du prince. Ces permissions devinrent peu à peu plus fréquentes, et bientôt de droit commun, jusqu'au moment où l'on établit des procureurs en titre. — Les plus anciennes ordonnances, où l'on trouve quelque règles prescrites pour l'ordre de la procédure, sont les *établissements* de saint Louis, en 1270.—C'est à cette époque que l'étude du droit romain fit cesser la grossière simplicité des actes judiciaires; mais aussi on commença à les surcharger d'une infinité de clauses, de conditions, de restrictions et de protestations, pour les mettre à couvert des règles les plus générales. Il en résulta un grand changement dans l'instruction et dans le jugement des procès, qui, se trouvant embarrassés de procédures et de délais sans nombre, ne pouvaient plus se terminer sans le secours des clercs et des docteurs. — L'introduction du droit romain eut, toutefois, de grands avantages : elle adoucit la dureté des coutumes, et établit des maximes certaines sur lesquelles il fut possible de raisonner d'un cas à l'autre. On cessa dès lors d'invoquer et même de lire les anciennes lois des barbares. — L'organisation judiciaire sous l'ancienne monarchie comprenait, 1° les *justices seigneuriales*, qui formaient en quelque sorte un premier degré de juridiction; 2° les *justices royales*, exercées par des juges appelés *prévôts, châtelains* ou *vicomtes*, que le roi instituait dans son domaine, et qui pouvaient connaître par voie d'appel des sentences seigneuriales; 3° les *bailliages* ou *sénéchaussées :* les baillis ou sénéchaux étaient, au moyen âge, des commissaires que le prince envoyait dans les diverses parties du royaume, pour savoir si la justice y était loyalement rendue, et qui confirmaient ou ratifiaient les décisions soumises à leur autorité; 4° les *présidiaux* et les *parlements*, qui étaient les tribunaux supérieurs, et dont les arrêts avaient force de loi jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par le roi. — Tout l'édifice de cette organisation judiciaire encombrée d'abus et de priviléges, a été complétement détruit par la révolution de 1789, qui a été le signal d'un changement absolu dans le système des tribunaux. — Le Code de procédure *civile* actuel, dont toutes les dispositions capitales se trouvent indiquées dans cet ouvrage, sous les différents mots qui s'y rapportent, a été rendu exéutoire pour toute la France, à dater du 1er janvier 1807 (*voy*. ci-après). Le Code d'*instrution criminelle*, qui règle les procédures concernant les crimes, délits et contraventions, a été promulgué le 26 décembre 1808, et modifié par les lois du 4 mars 1831, et du 9 septembre 1835. — Les juridictions civiles actuelles sont : 1° les arbitres ordinaires; 2° les arbitres de commerce; 3° les justices de paix; 4° les tribunaux de première instance; 5° les tribunaux de commerce; 6° les cours royales; 7° la cour de cassation. — Les juridictions criminelles sont : 1° les tribunaux de police simple; 2° les tribunaux correctionnels; 3° les cours d'assises; 4° la cour des pairs. — La procédure offre quatre moyens de prévenir les procès : 1° les offres; 2° la trans-

action; 3° le compromis; 4° le préliminaire de conciliation : elle se divise en outre en cinq parties principales, correspondant aux phases successives que doit traverser toute contestation engagée devant la justice : ce sont, 1° la demande; 2° l'instrution; 3° le jugement; 4° les voies à prendre contre le jugement, s'il lèse; 5° l'exécution. A. Husson.

PROCÉDURE CIVILE (Code de). En France, sous l'ancien régime, il n'existait pas de loi qui eût embrassé toute la matière de la procédure; les règles étaient disséminées dans l'ordonnance de 1667 et dans une multitude de lois et de règlements postérieurs. L'Assemblée constituante qui, au début de sa mémorable session, avait promis de substituer à ces lois « un Code simple qui rendît la procédure plus expéditive et moins coûteuse, » se sépara sans avoir commencé cette œuvre importante. Le Code de procédure civile, décrété seulement dans le cours de l'année 1806, devint exécutoire le 1er janvier 1807. A partir de cette époque, toutes les lois, coutumes et règlements relatifs à la procédure civile furent abrogées.

Le Code de procédure civile se compose de 1042 articles, divisés en deux parties, composées, la première de cinq livres et la seconde de trois. Le premier livre de la Ire partie traite de la justice de paix; le second, des tribunaux inférieurs; le troisième des tribunaux d'appel; le quatrième, des voies extraordinaires pour attaquer les jugements; le cinquième, de l'exécution des jugements. Le premier livre de la IIe partie traite de procédures diverses; le second, des procédures relatives à l'ouverture d'une succession; le troisième et dernier, des arbitrages.

Des modifications importantes, dont l'épreuve du temps avait fait sentir la nécessité, ont été faites au Code de procédure civile relativement à la contrainte par corps, aux justices de paix, à la saisie immobilière, à la saisie des rentes constituées sur particuliers, par les lois des 17 avril 1832, 25 mai 1838, 2 juin 1841 et 24 mai 1842.

Une ordonnance royale, du 8 octobre 1842, a publié une nouvelle édition officielle du Code de procédure civile, qui contient tous les changements introduits jusqu'alors dans le texte de ce Code. — On consultera utilement : G. L. J. Carré, *Lois de la procédure civile*, 3e éd., 1840-1843, 6 vol. in-8°; Boncenne, *Théorie de la procédure civile*, 1828-1838, 4 vol. in-8°. E. Regnard.

PROCÈS. Ce mot a la même étymologie que *procédure* (procedere), et est synonyme d'*instance* : il correspond au *lis* des Latins, d'où sont venus *litige* et *litigieux*. Nous avons dit que la procédure judiciaire indiquait la série des actes et formalités, qui doivent être ordinairement suivis de la décision d'un tribunal : c'est cette série, considérée relativement à un différend particulier, qui se nomme *procès* ou *instance*. Tout procès intenté commence nécessairement par une *demande*, et se termine par un *jugement*. La demande et les actes écrits, ou défenses verbales qui la suivent, forment ce qu'on nomme l'*instruction*, c'est-à-dire la partie de l'instance que l'on destine à éclairer le juge, à le mettre en état de prononcer en connaissance de cause. — *Procès* s'emploie souvent au figuré pour désigner une querelle, une lutte, une rivalité, une contestation quelconque, qui ne suppose point un différend judiciaire; c'est dans ce sens qu'on dit, par exemple : Faire le *procès* à la mémoire de quelqu'un, c'est-à-dire blâmer sa vie ou certains actes de sa vie; perdre son *procès*, c'est-à-dire succomber, se montrer inférieur dans une discussion personnelle; c'est ainsi qu'on dit encore : La guerre est un *procès* qui ruine ceux qui le gagnent.

PROCESSION, marche solennelle du clergé et du peuple, qui se fait dans l'intérieur de l'église ou au dehors, en récitant des prières et en chantant les louanges de Dieu. L'usage des processions est commun à presque toutes les religions. On trouve dans l'Ancien Testament des exemples qui prouvent que les Juifs admettaient ces pieuses marches parmi les cérémonies de leur culte. L'époque de l'institution des processions dans le christianisme est ordinairement fixé au règne de Constantin le Grand.—La confrérie de Sainte-Gertrude, établie à Nivelle, faisait tous les ans, le lendemain de la Pentecôte, une procession solennelle. On y voyait d'abord paraître un homme à cheval, portant assise en croupe une fille choisie entre les plus belles, pour représenter la sainte. Devant elle, un jeune homme alerte, figurant le diable, faisait mille sauts, mille gambades, tâchant, par ses gestes bouffons, de faire rire la sainte, qui s'efforçait de conserver sa gravité. De jeunes filles suivaient portant l'image de la Vierge. — Les détails de la procession des *disciplinants*, qui se faisait en Espagne le vendredi saint en l'honneur de la passion de Jésus-Christ, sont fort remarquables. « Entre tous ceux qui composent cette procession, dit l'auteur bien peu connu des *Délices de l'Espagne*, on distingue les disciplinants, qui en sont les principaux acteurs. Ils portent un long bonnet couvert de toile de batiste, de la

hauteur de 3 pieds et de la forme d'un pain de sucre, d'où pend un morceau de toile, qui tombe par devant et leur couvre le visage. Il y en a qui prennent ce dévot exercice par un véritable motif de piété, mais il y en a d'autres qui ne le font que pour plaire à leurs maîtresses. Ces disciplinants ont des gants et des souliers blancs, et ils portent à leur bonnet un ruban de la couleur qui plaît le plus à leurs dames. Ils se fustigent en cadence avec une discipline de cordelettes, où l'on attache au bout de petites boules de cire, garnies de verre pointu. Pour se fouetter avec grâce, il ne faut agir que de la main et du poignet, sans gesticuler du bras : ceci est essentiel, car la manière de se fouetter est devenue en Espagne un art aussi raffiné que celui de l'escrime, et il y a des maîtres particuliers qui l'enseignent. Quand un disciplinant se trouve devant la maison de sa maîtresse, c'est alors qu'il redouble ses coups avec plus de furie et qu'il se déchire le dos et les épaules. La dame, qui le voit de son balcon, et qui sait qu'il le fait à son intention, ne manque pas de lui en tenir bon compte, surtout quand, à force d'adresse, il est parvenu à faire ruisseler son sang jusque sur elle. De retour chez eux, les disciplinants se frottent avec des éponges trempées dans du sel et du vinaigre, et se plongent ensuite dans la débauche d'un somptueux repas, pour flatter la chair qu'ils ont si maltraitée. » — Dans la procession du *rosaire* à Venise, dont les dominicains s'honorent d'être les inventeurs, on voyait d'abord paraître une troupe de jeunes garçons, les plus beaux et les mieux faits, qui représentaient des anges et des saints; avec eux, il y avait aussi un grand nombre de jeunes filles, d'une beauté et d'une taille d'élite, qui représentaient des saintes. Chacune avait le nom du personnage qu'elle figurait : l'une s'appelait *sainte Luce,* l'autre *sainte Agnès,* etc., etc. Entre toutes les saintes, on remarquait Catherine de Sienne, auprès de laquelle était un enfant portant un soufflet dans une main et dans l'autre un balai, parce que les légendes rapportent que Jésus-Christ entra un jour sous cette forme dans l'appartement de Catherine pour lui servir de valet de chambre. Parmi toutes ces jeunes filles étaient dispersés quelques jeunes égrillards déguisés en diables, avec de longues queues, des cornes et des griffes. Leur emploi était de gesticuler auprès des saintes, et de tâcher de les distraire par les postures les plus grotesques. A la suite des saintes de la loi nouvelle, défilaient celles de l'Ancien Testament, représentées par plusieurs matrones, à l'air grave et respectable. Enfin, une jeune et belle fille, portée sur un brancard, et remarquable par son éclatante parure, par le sceptre et par le bandeau royal, fermait la marche. Tous ces attributs, ainsi qu'un rosaire d'une dimension extraordinaire, et dont les grains étaient d'une grosseur prodigieuse, faisaient aisément reconnaître que ce personnage représentait la sainte Vierge. A Madrid, à Lisbonne, à Rio-Janeiro, il y a encore de solennelles processions, entre autres celle de Saint-George, le grand guerrier, dont le mannequin, soutenu par deux écuyers sur un cheval richement caparaçonné, parcourt annuellement les rues et les places de ces capitales. Nous ne retracerons pas ici tout ce qui a été dit avec plus ou moins de vérité des processions d'hommes et de femmes en chemise, et même nus, qui ont eu lieu longtemps en France, ni celles des mignons de Henri III, couverts de cilices, et se fustigeant par les rues de Paris. — Lorsque l'empereur de la Chine allait dans quelque grande pagode offrir des sacrifices aux idoles, le cortége pompeux dont il était suivi formait la plus magnifique procession qu'il fût possible de voir. Vingt-quatre trompettes et vingt-quatre tambours ouvraient la marche. Ils étaient suivis de vingt-quatre hommes portant des bâtons dorés et vernis, de cent soldats armés de hallebardes brillantes, et de cent massiers. Deux des principaux officiers du prince terminaient cette avant-garde. Venaient ensuite quatre cents lanternes, quatre cents flambeaux, deux cents lances enveloppées de flocons de soie, vingt-quatre bannières où étaient représentés les douze signes du zodiaque, et cinquante-six autres sur lesquelles on avait peint les différentes constellations célestes; deux cents éventails, sur lesquels on voyait des figures de dragons et de plusieurs autres animaux; vingt-quatre parasols très-riches, et un buffet, dont toutes les pièces étaient d'or, et que portaient les officiers du palais. On voyait alors paraître l'empereur, revêtu d'habits magnifiques et monté sur un superbe cheval. A ses côtés marchaient dix autres chevaux blancs, tout brillants d'or et de pierreries : il était environné de ses pages et de cent gardes. Devant lui, on portait un parasol d'une richesse inexprimable pour le garantir du soleil. Derrière l'empereur marchaient les princes du sang, les mandarins et les autres seigneurs chinois, revêtus de leurs habits de cérémonie. Ils étaient suivis de cinq cents jeunes nobles et de mille valets de pied. Après ces derniers venaient quatre chariots traînés par des éléphants ou des chevaux ornés de housses magnifiques. Deux mille mandarins lettrés et

deux mille officiers de guerre fermaient la marche. — L'usage des processions était également commun chez les anciens. Voici la description d'une procession en l'honneur de Diane, qui se trouve au livre XI de *l'Ane d'or* d'Apulée : elle peut donner une idée générale de la manière dont les Romains célébraient ces solennités. La marche était ouverte par des gens vêtus et armés en chasseurs. On voyait ensuite paraître des hommes habillés en femmes : ils avaient les cheveux tressés, et leur parure était des plus somptueuses. Ils étaient suivis de plusieurs autres hommes diversement déguisés, suivant leur goût et leur caprice : l'un, avec une longue barbe, un bâton et un vieux manteau, représentait un philosophe; l'autre y paraissait avec tout l'attirail de la magistrature. On portait ensuite sur un brancard une ourse apprivoisée; venait ensuite une longue file de matrones vêtues de blanc et couronnées de fleurs : elles arrosaient les rues d'un baume odoriférant. Après elles marchaient plusieurs hommes et femmes tenant à la main un flambeau, et précédant un chœur de musiciens; suivaient enfin les prêtres, portant plusieurs choses consacrées au culte des dieux. Les plus respectables personnages de tout le cortége fermaient la marche : c'étaient les dieux eux-mêmes qui assistaient à cette solennité. On y voyait Anubis, Mercure, Serapis, avec la même forme sous laquelle ils étaient adorés. — En 1583, les ligueurs inventèrent ce qu'on appelait alors les *processions blanches*. On allait avec croix, bannières et torches allumées jusqu'à trois et quatre journées de chemin, les yeux baissés, en bel ordre, deux à deux, et un linge blanc pardessus les habits ordinaires; quelques-uns même se mettaient nu-pieds, et tous portaient une petite croix d'une main et un cierge allumé de l'autre. Un de la bande tenait une lanterne pour conserver le feu par les champs, et pour fournir de la lumière dans le cas où les cierges venaient à s'éteindre. Les prêtres venaient ensuite; l'un d'eux portait le saint sacrement sous un dais blanc, supporté par les plus honorables du cortége. — Dans toute l'Église catholique, les plus célèbres processions sont aujourd'hui celles du saint sacrement, le jour et pendant l'octave de la Fête-Dieu. DICT. DE LA CONV.

PROCÈS-VERBAL, acte par lequel un fonctionnaire ou un agent de l'autorité, un officier public auquel ce droit a été conféré par la loi, constate ce qu'il a fait ou vu, ce qui s'est passé, fait ou dit en sa présence.

En France, ceux que leurs fonctions appellent le plus souvent à dresser des procès-verbaux, sont : les gardes champêtres, les gardes forestiers, les commissaires de police, les maires et les adjoints, les procureurs du roi et leurs substituts, les juges de paix, les officiers de gendarmerie, les juges d'instruction, les préposés des douanes, de la régie des contributions indirectes, de la direction de l'enregistrement, etc. Les procès-verbaux de ces fonctionnaires ou agents ont pour but d'assurer l'exécution des lois répressives. D'autres procès-verbaux sont dressés, en matière civile, par les juges de paix, notaires, huissiers.

Parmi les procès-verbaux, les uns font foi jusqu'à inscription de faux; d'autres ne font foi que jusqu'à la preuve contraire. Il en est qui doivent, à peine de nullité, être affirmés dans les 24 heures.

Les conseils administratifs, et en général les assemblées délibérantes, constatent par un *procès-verbal* leurs décisions et leurs travaux. E. R.

PROCHAIN, dans l'Écriture sainte, signifie quelquefois un proche parent, d'autres fois un homme du même pays, de la même tribu; souvent il désigne un voisin ou un ami. Mais, lorsque Dieu nous commande d'aimer le prochain comme nous-mêmes, il veut que nous ayons de la bienveillance pour tous les hommes sans exception, et que nous leur fassions à tous du bien. C'est ainsi que Jésus-Christ l'entend dans la parabole du Samaritain charitable (*voy.* l'article CHARITÉ). X.

PROCIDA (JEAN DE), gentilhomme napolitain, né vers 1225, chef de la conjuration contre les Français connue sous le nom de *vêpres siciliennes* (*voy.*).

PROCIDENCE DE L'IRIS. On a donné aussi à cette affection le nom de *hernie de l'iris, de staphylome de l'iris*. Cette maladie a lieu toutes les fois que l'iris sort à travers la cornée transparente, quelle que soit la nature de l'ouverture qui y existe. L'on comprend donc qu'il doit y avoir différentes espèces de *procidence* de l'iris : les unes sont le résultat de blessures faites à la cornée, à travers lesquelles l'humeur aqueuse s'échappe et entraîne avec elle l'iris : il en est d'autres qui sont le résultat d'ulcérations perforantes au travers desquelles l'iris s'échappe par le même mécanisme que nous avons expliqué plus haut. En raison de sa forme et de sa grosseur, la procidence irienne reçoit une dénomination variée. Est-elle grosse comme une tête de mouche on lui donne le nom de *myocéphalon*; est-elle étranglée à son passage et plus large à sa sortie, on l'appelle *clou* ou *hylon*; différentes petites tumeurs se groupent-elles ensem-

ble, on les nomme *procidences rameuses,* ou *raisinières.* Il arrive parfois que ces tumeurs de l'iris sont peu développées au moment de leur origine; peu à peu elles grossissent, et finissent par se recouvrir d'un tissu presque fibreux. Pour peu que la tumeur soit proéminente, la pupille est déformée, et cette déformation est d'autant plus grande que la procidence irienne se trouve plus rapprochée du centre de la cornée. Comme on le voit, la procidence de l'iris est une maladie grave qui peut en même temps non-seulement faire perdre la vue, mais encore déformer l'œil : cela est si vrai que souvent l'ulcération continue, et que l'œil finit par se vider. Cette affection, lorsqu'elle est le résultat d'une perforation ulcéreuse, doit surtout faire craindre de pareils résultats; elle est de la nature de celles qui réclament impérieusement la présence d'un homme de l'art accoutumé au traitement de ces affections. S'il est consulté à temps, il pourra arrêter la maladie, et empêcher la perte de la vision. Les indications curatives principales sont, 1° de chercher à faire rentrer l'iris, soit en le foulant avec précaution à l'aide d'un petit stylet, soit en obtenant une dilatation forcée de l'iris, au moyen de la belladone; dans quelques cas, l'on peut, ainsi que je l'ai prouvé, combiner l'excision de la partie herniée avec la cautérisation. Mais, je le répète, tout ceci est du domaine de la chirurgie spéciale, et je renvoie même les médecins à mon ouvrage intitulé : *Recherches sur les causes qui font échouer l'opération de la cataracte;* ils trouveront aussi des renseignements convenables dans mon *Guide pratique pour l'étude et le traitement des maladies des yeux.* En traitant des ulcères de la cornée, je ferai connaître les moyens d'arrêter l'ulcération perforante, une des principales causes de la procidence de l'iris. D[r] Carron du Villards.

PROCLUS, célèbre philosophe néoplatonicien, fut le dernier anneau de cette *chaîne d'or* que l'école d'Alexandrie faisait remonter jusqu'à Hermès Trismégiste et que l'école d'Athènes rattachait à Orphée. Proclus eut, en effet, l'avantage de réunir en lui les traditions des deux écoles. Né à Constantinople, en 412, il est appelé *Lycien,* parce que son père et sa mère étaient originaires de Xanthe, ville de Lycie, consacrée à Apollon, où il fit ses premières études. Mais il vint jeune encore à Alexandrie. Après y avoir cultivé tour à tour la grammaire, la rhétorique, le droit, et appris les mathématiques sous Héron, il finit par se livrer exclusivement à la philosophie, sous la direction d'Olympiodore, qui l'initia aux doctrines d'Aristote. La déesse protectrice d'Athènes (Minerve), dit son biographe, l'avait engagé à étudier la philosophie et à visiter les écoles de cette cité. Il suivit le conseil de la déesse. Débarqué au Pirée, en montant à la ville, il se reposa un moment dans le sanctuaire de Socrate, sans savoir que ce lieu lui fût consacré, et il but de l'eau de la fontaine, ce qui fut regardé comme un présage de la mission philosophique de Proclus. Il n'avait pas encore 20 ans. Il suivit l'école de Syrianus, et, en moins de 2 ans, il lut avec lui tous les ouvrages d'Aristote; puis de là, il passa à Platon qui dès lors ne cessa plus d'être l'objet de son étude. Platon est, en effet, pour lui la source de toute vérité, le centre de toute doctrine. A l'âge de 28 ans, Proclus écrivit son commentaire sur le *Timée,* qui est un de ses meilleurs ouvrages et qui contient déjà le germe des doctrines qu'il développa plus tard. On y reconnaît une érudition immense, mais employée sans nul discernement, sans nulle critique. Son but, et celui de toute son école, était de construire un système dans lequel toutes les philosophies antérieures se trouveraient fondues et réunies; il prétendait montrer l'identité de leurs doctrines. Dans cette intention, il en fait remonter l'origine à l'antiquité la plus reculée; il identifie l'Égypte et la philosophie de Pythagore, Platon et Orphée. Cet esprit de fusion et de syncrétisme n'apercevait que les analogies, sans jamais tenir compte des différences.

Quoique Proclus ne prît part à la politique que par les conseils qu'il donnait aux gouvernants, il fut forcé par quelques troubles civils de quitter momentanément Athènes. Il fit alors un voyage en Asie, et ce fut pour lui une occasion de connaître les rits antiques des religions qui s'y conservaient encore; car il portait dans la théologie le même esprit que dans la philosophie : il avait fait une étude approfondie des cultes de tous les peuples étrangers. Selon Marinus, son biographe et son panégyriste, ses hymnes, dont il nous reste encore sept, contenaient, outre les louanges des dieux adorés par les Grecs, celles de plusieurs divinités étrangères. Selon lui, un philosophe doit être l'hiérophante du monde entier. En présence du christianisme jeune et fervent, le vieux paganisme avait senti le besoin de se renouveler et de se régénérer s'il était possible. L'école néoplatonicienne y travaillait de toutes ses forces, et croyait y parvenir par l'interprétation allégorique des divinités de la mythologie. Pour elle, l'Olympe d'Homère est une personnification des forces opposées de la nature. En même temps,

elle développe les spéculations de Plotin sur l'unité et sur la trinité divine, cette éternelle division des êtres en trois ordres, dont chacun contient trois espèces, que Proclus reproduit partout et sous toutes les formes.

Proclus, qui, après une année passée en Lydie, était revenu à Athènes, y succéda à son maître Syrianus dans la chaire de philosophie, d'où lui vint le surnom de διάδοχος, *successeur*. Fidèle au principe que nous avons fait connaître plus haut, il se purifiait tous les mois dans des sacrifices en l'honneur de la mère des dieux; il observait les jours néfastes des Égyptiens, et le jeûne à certains jours, notamment le dernier jour du mois; il célébrait les nouvelles lunes et les principales fêtes de la plupart des nations, en se conformant aux rits usités dans chaque pays. Il s'était fait initier aux secrets de la science théurgique; il la pratiquait lui-même, et acquit par là non-seulement une réputation de grande sagesse, mais même de puissance mystérieuse et presque divine. Un de ses disciples, Rufin, pendant une de ses leçons, vit une auréole de lumière autour de sa tête, et, à la fin de la leçon, il l'adora comme une divinité. Les visions, les apparitions sont fréquentes dans les récits de son biographe.

Ce mysticisme que ses disciples ont répandu sur les faits de sa vie, était déjà profondément empreint dans ses doctrines. Selon lui, l'état le plus sublime auquel l'homme puisse arriver ici-bas, c'est l'union par l'enthousiasme avec le Dieu suprême : pour y parvenir, la pensée doit faire place à la contemplation. Proclus croit donc à l'inspiration directe, aux phophéties, aux apparitions, à l'art divinatoire; il écrit sur l'astrologie, il en démontre la certitude et l'utilité. Toutefois, son vaste savoir et les longs efforts qu'il fit pour établir une harmonie parfaite entre les doctrines d'Orphée, de Pythagore et de Platon ont accumulé dans ses écrits d'utiles matériaux pour l'histoire de la philosophie, à la condition qu'on les soumette à l'épreuve d'une critique sévère.

Proclus mourut à Athènes, en 485. Il eut pour successeur son disciple Marinus qui a écrit sa vie. La plupart de ses ouvrages sont des commentaires sur Platon. M. Cousin (Paris, 1820 et ann. suiv.) a donné en 6 vol. in-8° plusieurs de ces commentaires qui étaient restés manuscrits, et dont M. Creuzer a publié une nouvelle édit. Enfin, M. A. Mai a publié, dans ses palimpsestes, quelques fragments du commentaire de Proclus sur la *République*. ARTAUD.

PROCLUS (SAINT), archevêque ou patriarche de Constantinople, avait été lecteur dès ses plus jeunes années, et l'on suppose que c'est en cette qualité qu'il fut connu de saint Jean-Chrysostôme; on a même dit qu'il fut son secrétaire : ce qu'il y a de certain, c'est que ce grand homme lui conserva toute sa vie et lui témoigna constamment la plus vive affection. Trois fois, Proclus fut proposé pour le siége patriarcal de Constantinople, avant d'être promu à cette haute dignité. Dans l'intervalle, il fut désigné pour le siége de Cyzique, et sacré par le patriarche de Constantinople. Mais les habitants s'étant choisi un autre pasteur, Proclus n'insista pas, et demeura dans la ville impériale, où son éloquence douce et persuasive gagnait tous les cœurs. Aussi Volusien, personnage considérable d'alors, et qu'il convertit plus tard au christianisme, disait-il que si tout le monde entendait Proclus il n'y aurait bientôt plus de païens. Ce fut à cette époque qu'il prononça contre l'hérésiarque Nestorius, et en sa présence, un discours qui produisit le plus grand effet, ainsi qu'une autre homélie à propos de l'invasion des Huns. Ces succès firent successivement taire toutes les ambitions, et il put être enfin élevé au patriarcat aux applaudissements de l'Église, et à la grande satisfaction du pape Célestin et des patriarches Cyrille d'Alexandrie et Jean d'Antioche. Il jouit d'un grand crédit auprès de l'empereur Théodose, et, si on lui a reproché son intervention dans la condamnation de Nestorius, on n'a que des éloges pour sa lettre toute chrétienne, tout évangélique, adressée aux Arméniens dans l'affaire de Théodore de Mopsueste. — La translation des restes de saint Jean-Chrysostôme à Constantinople fit le plus grand honneur à sa piété, et c'est à lui qu'on rapporte l'introduction dans la liturgie du *trisagion*, c'est-à-dire de ces paroles chantées dans l'office sacré : *Saint, saint, saint, le Seigneur, le Dieu des armées*. — Il gouverna pendant douze ans l'Église de Constantinople, et mourut vers le 12 juillet; mais sa fête se célèbre le 24 octobre. On a de lui des homélies et des épîtres qui ne satisfont pas autant notre goût qu'elles plaisaient aux Grecs de son temps. — On cite encore plusieurs hommes distingués du nom de Proclus : un grammairien, précepteur d'Antonin; un rhéteur athénien, qui conserva jusqu'à 90 ans une mémoire prodigieuse; — un préfet de Constantinople, mis à mort sous Théodose, et fameux pour avoir élevé en 32 jours un obélisque dans l'Hippodrome; — un *interprète de songes*, qui brûla, non, comme on l'a dit, avec des miroirs ardents, mais à l'aide de soufre, la flotte de Vitalien; — un jurisconsulte, qui

vécut sous Justin II, et auquel on éleva une statue : elle portait une inscription en vers grecs, qu'on peut lire dans l'*Anthologie*. J. M. BOISTEL.

PROCNÉ. Ce genre qui appartient à l'ordre des insectivores présente pour caractères : bec plus large que le front, dur, robuste, dilaté sur les côtés, déprimé au centre, mais très-comprimé vers la pointe qui est un peu échancrée ; arête faiblement élevée à la base. Narines placées près du front, à la partie supérieure du bec, un peu tubulaire, bordées par un cercle membraneux. Tarse plus long que le doigt intermédiaire ; quatre doigts : trois en avant, soudés à la base, les latéraux égaux ; un pouce libre. Le genre procné est un démembrement du genre cotinga ; il a été proposé par Illiger et adopté par la plupart des méthodistes. Du reste, les habitudes des procnés paraissent en tout semblables à celles des cotingas, qui sont originaires comme eux, de l'Amérique méridionale.

PROCONSUL, mot dérivé de *pro* et de *consul*, indiqua d'abord les consuls dont on prorogeait le commandement quand le temps légal de leurs fonctions était expiré ; puis ceux qui étaient investis de l'autorité et non du titre de consul, soit qu'ils fussent d'un rang inférieur, tels que Marcellus après sa préture, *ex præturâ*, soit qu'ils fussent simples particuliers, comme P. Cornélius-Scipion l'Africain, qui, sans avoir passé par aucune charge, et n'ayant encore que 24 ans, fut envoyé en Espagne avec une autorité absolue, l'an de Rome 542, av. Jésus-Christ 212. On eut d'abord recours à la nomination d'un proconsul dans les circonstances critiques, alors que les magistrats ordinaires étaient insuffisants. Il en était de même pour les propréteurs (*voy.* le mot PRÉTEUR). T. Quinctius, ancien consul, fut le premier nommé proconsul (*pro consule*), l'an de Rome 290, avant J. C. 462, pour aller dégager le consul Sp. Furius, assiégé dans son camp par les Eques. Le premier consul dont on prorogea le pouvoir fut Q. Publilius Philo (an de Rome 427, avant J. C. 327). Il assiégeait Palœpolis en Campanie. Ce siége n'étant pas terminé à la fin de l'année consulaire, le sénat et le peuple prorogèrent à Publilius, en qualité de proconsul, son commandement militaire jusqu'à la fin du siége. Palœpolis fut prise l'année suivante, et Publilius reçut les honneurs du triomphe le 1er mai de l'an de Rome 429 : ce fut le premier triomphe d'un proconsul. Les comices par centuries prorogeaient aux consuls le commandement militaire sous le titre de *proconsulis*, mais quand la république eut étendu au loin ses limites, on envoya régulièrement des magistrats pour gouverner les provinces conquises. Le sénat, lors de l'entrée en charge des consuls et des préteurs, déterminait les provinces consulaires et les provinces prétoriennes (an de Rome 631). Dès lors le consulat, après l'année d'exercice dans Rome, entraîna nécessairement la dignité proconsulaire pour l'année suivante. Les proconsuls n'avaient pas plus que les préteurs le droit de prendre les auspices : *auspicia non habebant*, dit Cicéron. D'abord l'administration des provinces était annuelle ; mais, vers la fin de la république, cette loi fut souvent transgressée. Lucullus fit pendant plusieurs années la guerre, comme proconsul, contre Mithridate. César garda pendant dix ans le proconsulat des Gaules. Chaque proconsul ou préteur avait un certain nombre de lieutenants (*legati*) nommés par le sénat, soit spontanément, soit sur la désignation du proconsul lui-même. Leur nombre était proportionné à l'importance de la province. Ainsi, dans la Cilicie, Cicéron avait quatre lieutenants, César, dans la Gaule, dix, et Pompée, en Asie, quinze. Le même en eut jusqu'à 18 lorsque, pour l'extermination des pirates, il obtint le *proconsulat des mers*. Le nombre ordinaire des lieutenants d'un proconsul était de trois. Les proconsuls avaient encore sous leurs ordres un questeur. La plus étroite liaison régnait entre ces deux magistrats : Cicéron, dans un de ses discours, atteste que les sentiments d'un questeur envers son chef devaient être ceux d'un fils envers son père. Les préteurs ou propréteurs avaient également un questeur sous leurs ordres. La maison du proconsul était composée de ses officiers militaires (*præfecti*) et de tous les autres officiers et serviteurs de sa suite. Il avait aussi auprès de lui de jeunes *patriciens* (*voy.*) ou nobles, qui allaient sous ses ordres se former au métier de la guerre ou à l'administration. L'intimité de leurs rapports avec le général les faisait appeler *contubernales*, comme qui dirait *commensaux*. Avant de sortir de Rome, le proconsul, après avoir offert ses vœux au Capitole, se revêtait de l'habit de guerre (*paludamentum*) ; douze licteurs le précédaient au sortir de la ville, d'où il se rendait immédiatement dans sa province. S'il était retenu par des affaires, par l'opposition des tribuns du peuple ou par des présages sinistres, il s'arrêtait à quelque distance de Rome, ne pouvant y rentrer revêtu d'un commandement militaire. Arrivé dans sa province, le proconsul prenait en main l'autorité civile et militaire. Il y réunissait la puissance de toutes les magistratures romaines, celle même du sénat, celle même

du peuple ; car, en entrant dans sa province, il faisait les édits d'après lesquels il se proposait de gouverner. En un mot, les proconsuls, selon les expressions de Montesquieu « exerçaient les trois pouvoirs ; ils étaient les pachas de la république. » Ce que j'ai dit dans un article précédent sur le despotisme des préteurs s'applique à plus forte raison aux proconsuls, puisque l'appareil de leur puissance était encore plus redoutable. Une seule barrière arrêtait la tyrannie des proconsuls, c'était le titre de citoyen romain. Il ne pouvait le juger, le faire battre de verges. Ce fut pour avoir méconnu cette loi que Verrès parut plus coupable aux Romains que pour avoir spolié, torturé la Sicile. Ce fut en disant au proconsul Gallion : *Ego sum civis romanus,* que saint Paul obtint d'aller à Rome pour être jugé par l'empereur. Le proconsul, dans l'étendue de son gouvernement, s'occupait plus volontiers d'affaires militaires pendant l'été, et de l'administration de la justice pendant l'hiver : il tenait successivement ses assises dans les principales villes de la province. Il décidait lui-même les causes publiques et renvoyait les autres à ses lieutenants et à son questeur. Il choisissait ordinairement vingt des personnes les plus recommandables de la province pour s'en former un conseil (*consilium*) ; on nommait cette espèce de jurés *assessores, recuperatores.* Comme il était ordonné aux proconsuls de ne faire usage que de la langue latine, ils avaient à leur suite des interprètes. Le proconsul avait la disposition du blé et des taxes. On nommait *honorarium* le blé que la province était tenue de lui offrir en présent. Si la conduite d'un proconsul était irréprochable, on lui rendait de très-grands honneurs, tels que l'érection de statues, de temples ; mais la flatterie fit depuis élever ces monuments à tous les gouverneurs, quelqu'oppressive qu'eût été leur administration. On instituait même des fêtes en leur honneur, entre autres pour Marcellus en Sicile, pour Mucius Scævola en Asie. Pour ces deux magistrats, cet honneur héroïque était vraiment la récompense de leur équité, de leur désintéressement, de leur douceur. Si un proconsul avait prévariqué, on pouvait, lorsqu'il sortait de sa charge, le citer en jugement, et les lois romaines avaient porté fort loin la prévoyance à cet égard ; mais presque toujours l'intrigue décidait l'issue de ces grands procès ; le crédit et la faveur faisaient taire la justice, et les excès les plus criants demeuraient impunis. A l'expiration de son gouvernement, le proconsul remettait le commandement à son successeur s'il était arrivé, et il devait, dans l'espace de trente jours, sortir de son gouvernement. Si le successeur n'était pas encore arrivé, le proconsul n'en quittait pas moins la province, laissant le commandement à son questeur ou à l'un de ses lieutenants. Il rentrait dans Rome comme un simple particulier, à moins qu'il ne prétendît au triomphe. Dans ce cas, il s'arrêtait près de la ville (*ad urbem esse*), et y demeurait jusqu'à ce qu'il eût obtenu du sénat cet honneur : alors il faisait sa rentrée dans Rome avec toute la pompe triomphale. Ce qui vient d'être dit du proconsul s'applique également au préteur ou propréteur, excepté que le proconsul avait 12 licteurs, et le propréteur seulement six. L'armée et le cortége de celui-ci étaient ordinairement moins considérables que les troupes et la suite du proconsul, de même que les provinces prétoriennes étaient de moindre importance que les provinces consulaires. — Sous Auguste, les provinces dont le gouvernement demeura attribué au sénat et au peuple furent gouvernées par des magistrats qui prenaient le titre de proconsuls, bien qu'ils n'eussent été que préteurs. Ils avaient les mêmes marques d'autorité que les anciens proconsuls ; mais ils n'exerçaient que le pouvoir civil ; ils n'avaient ni le commandement militaire, ni la disposition des impôts. On trouve dans le *Digeste* (livre 1er) un titre sur l'*office des proconsuls.* — En France, durant le régime de la Convention, les commissaires qu'elle envoyait dans les départements insurgés, dans les pays conquis ou aux armées, furent nommés *proconsuls,* quelquefois par flatterie, plus souvent par réprobation. En effet, si quelques-uns montrèrent du courage, du talent et de l'énergie, combien, comme les Fouché, les Collot-d'Herbois, les Joseph Lebon, effacèrent les excès des Verrès et des Catilina. CH. DU ROZOIR.

PROCOPE, né à Césarée en Palestine, à la fin du ve siècle, est, de tous les historiens byzantins, celui qui, par son style, son talent et par sa manière d'envisager les faits, se rapproche le plus des écrivains grecs des temps classiques. Il exerçait à Constantinople l'état de rhéteur ou de sophiste, lorsque l'empereur Justin Ier, vers l'an 526, le donna comme secrétaire et conseiller à Bélisaire, qui commandait alors un corps de troupes en Mésopotamie. Procope accompagna ce général dans ses campagnes contre les Perses ; il le suivit, en 533, pendant l'expédition qui anéantit l'empire des Vandales et replaça l'Afrique sous l'autorité impériale ; enfin, restant auprès de Bélisaire et de la femme de celui-ci, Antonina, depuis 535 jusqu'en 540, il fut chargé

de plusieurs missions importantes durant la guerre contre les Goths, qui se termina par la captivité de leur roi Vitigès, et rendit Justinien maître de l'Italie. Nommé plus tard sénateur et, vers l'an 562, préfet de Constantinople, Procope doit être parvenu à un âge avancé, bien qu'on ne connaisse pas exactement l'année de sa mort. — Nous avons de lui les trois ouvrages suivants : 1° une *Histoire de son temps,* grande composition divisée en VIII livres, dont les deux premiers, les *Persiques,* traitent des guerres soutenues par Justinien sur la frontière orientale de l'empire. Dans les deux suivants, les *Vandaliques,* Procope raconte les événements qui eurent lieu en Afrique depuis l'invasion de Genséric jusqu'à la pacification entière de cette contrée, par Jean Troglita (429-550). Quant aux quatre derniers livres, ils portent, dans les éditions, le titre de *Gothiques;* toutefois, trois seulement contiennent la relation de la guerre que Bélisaire fit en Italie au roi Vitigès et à Totila, son successeur (535-550) : le quatrième est un supplément général, publié plus tard, dans lequel Procope rend compte des événements arrivés en Afrique, sur le Danube, en Italie et dans l'Orient, jusqu'à la fin de l'année 553. 2° Un ouvrage en VI livres, intitulé *Des édifices :* c'est une description des palais, églises, forteresses et ponts construits par Justinien à Constantinople et dans les diverses provinces de son vaste empire; ce traité, trop négligé par les auteurs modernes, est d'une grande importance pour la géographie. 3° Les éloges que Procope y donne à la piété, l'habileté et la magnificence de l'empereur, contrastent singulièrement avec les invectives dont il l'accable dans le troisième et dernier de ses ouvrages, l'*Histoire secrète,* publiée selon toute apparence, après la mort de Justinien (565). Ce prince y est représenté comme le tyran le plus vil; sa femme, la belle impératrice Théodora, était, suivant notre historien, ce que le vice et la perversité peuvent produire de plus hideux; Bélisaire lui-même, le célèbre vainqueur des Goths et des Vandales, est accusé d'avoir été dans son intérieur l'esclave d'une épouse intrigante et débauchée. Malgré ces honteuses variations, on doit convenir que les ouvrages du rhéteur de Césarée abondent en faits curieux : ils sont aujourd'hui la source principale où nous puisons pour bien connaître le règne long et important de Justinien. Procope en a écrit successivement, pour nous servir des expressions d'un auteur moderne, « l'histoire, le panégyrique et la satire. » Élégant, clair, judicieux et, malgré une malice circonspecte, assez impartial dans sa grande composition historique, il tient dans l'ouvrage *Des édifices* le langage d'un courtisan, dans l'*Histoire secrète* celui d'un pamphlétaire aigri et passionné. Plaidant ainsi le pour et le contre, il a fourni, sans le savoir lui-même, de riches matériaux à la critique désintéressée et calme de la postérité. Ajoutons que lui et Agathias sont les seuls de tous les écrivains byzantins qui professent une grande tolérance en ce qui concerne la religion. Vivant à une époque où des disputes violentes sur le dogme troublaient l'Église et l'État, Procope déclare qu'il connaît les tristes dissensions de ses compatriotes, sans partager leurs animosités, et qu'il ne veut point reproduire les subtils arguments des théologiens touchant la nature de la divinité, « puisque nous avons déjà assez de peine « à bien connaître la nature humaine. » Cette impartialité, ou cette indifférence, a fait douter à plusieurs auteurs modernes que Procope fût véritablement chrétien. La manière dont plus d'une fois, surtout dans le livre *Des édifices,* il parle de la religion triomphante, doit éloigner de lui tout soupçon de paganisme. Mais il paraît en effet que nourri de la lecture des écrivains de l'antiquité, fatigué des interminables querelles entre les ariens, les nestoriens et les orthodoxes, il avait adopté cette idée philosophique et séduisante que, malgré la différence des noms, des sectes et des cérémonies, tous les hommes adressent également leur hommage au père et au créateur unique de l'univers. — Il existe trois éditions principales des œuvres de Procope. La 1re, donnée par Cl. Maltret, Paris, 1662, 2 vol. in-fol., fait partie de la Collection byzantine du Louvre. La 2e, Venise, 1729, 2 vol. in-fol., n'en est qu'une réimpression assez fautive. On doit à M. Guillaume Dindorf la 3e, qui a paru à Bonn, 1833, 3 vol. in-8° : elle est fort supérieure aux deux précédentes; le texte et la traduction latine y ont été corrigés à l'aide de manuscrits. Cette édition appartient à la nouvelle publication des historiens byzantins. HASE.

PROCOPE (ANDRÉ), surnommé *le Grand,* et par d'autres *le Tonsuré* (*Holy, Rasus*), parce qu'il avait été moine avant d'endosser la cuirasse, général taborite depuis la perte de Ziska (*voy.*), le 12 octobre 1424, jusqu'à sa propre mort, arrivée sur le champ d'honneur, le 30 mai 1434.

PROCOPE (CAFÉ). Le Sicilien François Procope remit en vigueur, au XVIIe siècle, la mode du café, qui commençait à passer à Paris. Il s'établit d'abord à la foire Saint-Germain, orna magnifiquement sa boutique, et attira beaucoup

de monde par la bonne qualité du café qu'il servait. Puis, vers l'an 1689, il fixa sa demeure et ouvrit son café dans la rue des Fossés-Saint-Germain, et en face du théâtre de la Comédie-Française. Ce voisinage y attira plusieurs auteurs dramatiques et autres gens de lettres; il devint le plus célèbre café de Paris. Là se disaient ou se faisaient les nouvelles du jour; de là se répandaient les anecdotes de toute espèce. Au XVIIIe siècle encore, ce café était le foyer des discussions littéraires, surtout de la critique dramatique; on y jugeait auteurs et pièces. Voltaire, Piron, bien d'autres encore, y discutèrent plus d'une fois. A. SAVAGNER.

PROCURATION, de *curare pro*, prendre soin pour un autre. On nomme ainsi le pouvoir donné par une personne à une autre d'agir en son nom comme elle pourrait faire elle-même. Ce mot désigne aussi l'acte qui constate que ce pouvoir a été donné. *Voy.* MANDAT.

PROCUREUR. On nomme *procureur* celui qui agit, soigne ou gère pour autrui, en vertu d'un pouvoir ou *procuration* à lui donné. — Les mots *procureur* et *mandataire* sont donc à peu près synonymes; mais le mandat peut être tacite ou verbal, tandis que le *procureur* tient ses pouvoirs d'un acte écrit. — Les devoirs et les droits du *procureur fondé* sont ceux du mandataire en général.

PROCUREUR *ad lites*. Cette expression, empruntée au droit romain, désignait, avant la révolution, des officiers établis pour postuler et agir en justice ou non, et dans l'intérêt des plaideurs; c'était une espèce particulière de procureurs investis du mandat spécial de procéder en justice pour leurs constituants. On les appelait aussi *procureurs postulants*, et plus ordinairement *procureurs*. L'institution de ces officiers est fort ancienne; des lettres de Philippe VI, du mois de février 1327, attestent l'existence à cette époque des procureurs au Châtelet; en 1321, on voit également la compagnie des procureurs au parlement passer un traité relatif à l'institution d'une confrérie dévote. La loi du 20 mars 1791, qui abolit la vénalité et l'hérédité de tous les offices ministériels près des tribunaux, supprime les procureurs, mais les remplace par des avoués placés auprès des tribunaux avec la mission exclusive de représenter les parties, d'être chargés et responsables de leurs pièces et titres; de faire les actes de forme nécessaires pour la régularité de la procédure, et de mettre l'affaire en état. *Voy.* AVOUÉ.

PROCUREUR FISCAL. Les procureurs fiscaux étaient des officiers établis dans chaque justice seigneuriale pour y défendre les intérêts publics et seigneuriaux : ils remplissaient près d'elles les fonctions dont s'cquittaient les procureurs du roi près des justices royales.

PROCUREUR GÉNÉRAL. C'est le titre que portait anciennement l'officier principal chargé des intérêts du prince et du public dans l'étendue du ressort des anciennes cours souveraines; c'est aujourd'hui celui du magistrat principal qui exerce près de la cour de cassation et près de chacune des cours royales (ou d'appel) les fonctions du ministère public. Au dessous de lui, sont des *avocats généraux* chargés du service des audiences, et des substituts pour le service du parquet; le plus ancien des avocats généraux prend le titre de *premier avocat général*. Les avocats généraux sont dans chaque cour en nombre égal à celui des chambres qui la composent; ils ne sont plus simplement, comme autrefois, les collaborateurs du procureur général, mais bien ses subordonnés; c'est lui qui les attache comme il l'entend aux diverses chambres, de même qu'il distribue aux substituts les travaux du parquet. Tout procureur général doit avoir 30 ans accomplis, et prêter serment entre les mains du roi, ou entre celles d'un commissaire royal délégué à cette fin.

PROCUREUR DU ROI. L'institution des procureurs du roi existait dès le XIIIe siècle comme le prouvent les registres du parlement de Paris : subordonnés au procureur général de la cour supérieure à laquelle ressortissait le tribunal près duquel ils siégeaient, ils étaient, avant la révolution, qualifiés devant cette cour de *substituts* du procureur général. — Aujourd'hui, un *procureur du roi*, placé sous la dépendance hiérarchique du procureur général, mais gardant partout et toujours son titre, siége auprès de chaque tribunal d'arrondissement, assisté d'un nombre de *substituts* proportionné à celui des chambres qui composent le tribunal. Le service des audiences et les travaux du parquet sont divisés entre les substituts par le procureur du roi. Nul ne peut remplir les fonctions de procureur de roi s'il n'a 25 ans accomplis, ni celles de substitut s'il n'a 22 ans : les procureurs du roi et les substituts prêtent serment devant la cour royale à laquelle ressortit le tribunal près duquel ils siègent. — Tous les magistrats qui exercent les fonctions du ministère public sont amovibles. — Quant aux fonctions diverses qui appartiennent, soit aux procureurs généraux, soit aux procureurs du roi, nous devons, pour éviter des longueurs inutiles, renvoyer à l'article MINISTÈRE PUBLIC, et nous borner à dire ici

qu'en général elles consistent, à surveiller, requérir et maintenir, au nom du roi, l'exécution des lois, arrêts et jugements; à poursuivre d'office cette exécution dans les dispositions qui intéressent l'ordre public et le gouvernement, à veiller à tout ce qui intéresse le domaine de l'État, les droits du monarque et ceux des personnes incapables de se défendre elles-mêmes, telles que les femmes, les mineurs, les absents, etc. CH. LEMONNIER.

PROCRUSTE ou **PROCUSTE** (celui qui met à la torture), nom d'un brigand appelé encore Polypémon par Pausanias, et Damastus par Plutarque. Il faisait son séjour ordinaire à Corydallus, dans l'Attique, et dévastait toute la contrée. L'invention d'un nouveau genre de supplice l'a surtout rendu célèbre. Il consistait à coucher sa victime sur un lit de fer, et, jusqu'à ce que son corps s'y tînt en de justes proportions, à le raccourcir par d'horribles mutilations, ou à l'étendre par des tiraillements plus affreux encore. Il fut tué par Thésée près d'Hermione. Ce brigand, avons nous dit, est le même que Damaste. M. Bœttiger a établi sur des probabilités assez fondées que ces noms de Procruste, Damaste, Sinis, Philyocampte, désignent le même personnage, et n'emportent qu'une désignation spéciale aux divers supplices qui lui étaient familiers.

PROCUSTE (Le lit de), au figuré. Si nul ne s'est avisé d'en renouveler physiquement les horribles expériences, au figuré, en revanche, il est journellement en usage. Une traduction, par exemple, est un véritable lit de Procuste où le copiste mutile impitoyablement son modèle pour le raccourcir à sa taille. Les journaux ne sont-ils pas des lits de Procuste où, bon gré mal gré, doivent s'encadrer les articles, longs ou courts, des collaborateurs aux abois? — Mme de Staël a dit encore (*De l'Allemagne*, t. 3) : « Les moralistes allemands ont relevé le sentiment et l'enthousiasme des dédains d'une raison tyrannique, qui mettait sur le lit de Procuste l'homme et la nature, afin d'en retrancher ce que la philosophie matérialiste ne pouvait comprendre. » DUFAILLY.

PRODIGALITÉ, défaut de mesure dans les dépenses auxquelles on se livre, ou bien encore dans les dons ou les récompenses que l'on distribue; en d'autres termes, c'est une mauvaise administration de son argent ou de sa fortune. Aussi, comme il est de règle générale de marcher en toute chose à la voix de la raison, la morale réprouve la prodigalité : voilà son premier arrêt; mais elle l'infirme dans bien des cas, et passe du blâme à l'admiration. En ceci, la morale est conséquente avec elle-même; elle se montre sévère où indulgente suivant les objets auxquels s'attache la prodigalité. Celui qui dans une catastrophe publique se dépouille de ce qu'il possède pour venir au secours des malheureux, ou qui accomplit sa ruine complète, afin de sauver la patrie d'un grand péril, mérite des applaudissements : ce sont là des prodigalités sublimes devant lesquelles toute pensée d'avenir personnel doit disparaître. Mais il faut prononcer anathème lorsque, pour satisfaire les caprices des sens, on jette l'or à pleines mains : on est encore coupable lorsque, pour attirer les regards de la foule, on entretient un luxe somptueux dont on fait peser les dépenses sur ses créanciers. De nos jours, la prodigalité n'est pas un vice à la mode; on gagne sa fortune à la sueur de son front; on la ménage, on ne respire même que pour l'augmenter. Il est vrai que la nécessité nous soumet quelquefois à des dépenses de représentation; mais on reprend sa revanche le lendemain; l'ouvrier qu'on a employé, on le poursuit dans ses moindres gains; et si on le paye comptant, tandis qu'autrefois on le faisait attendre, c'est pour l'atteindre dans son dernier rabais. Dans un sens, on trouve parmi nous, je veux dire au sein des classes aisées, plus d'ordre que jadis, mais moins d'élévation : ce que nous avons retranché sur la prodigalité, nous l'avons ajouté à l'avarice. Bref, nous avons changé un vice souvent admirable contre un autre qui ravale tout. SAINT-PROSPER.

PRODIGE, du latin *pro* (en avant, devant) et *dicere* (montrer, indiquer). Dans le nombre infini des termes qui, de prime abord, semblent se confondre dans une quasi-synonymie, il en est trois dont il est nécessaire peut-être d'établir la différence respective : ce sont les mots *prodige*, *miracle* et *merveille*. Quoique ces deux derniers aient été traités à leur place, ils doivent néanmoins figurer dans cette petite discussion philologique. Qu'est-ce que le *prodige?* un phénomène éclatant qui sort du cours ordinaire des choses. Le *miracle*, au contraire, est un étrange événement qui arrive contre l'ordre naturel des choses, tandis que la *merveille* est simplement une œuvre admirable qui efface tout un genre de choses. Ainsi, le *prodige* surpasse les idées communes; le *miracle* toute notre intelligence; la *merveille* notre attente et notre imagination. Sans cause connue, le soleil perd tout à coup sa lumière, c'est un *prodige*. Un mort secoue les vers du sépulcre et renaît à la vie, c'est un *miracle*. Un inventeur puissant fabrique des ailes et s'élance dans les airs, c'est une *merveille*. —

Il nous semble assez inutile d'ajouter qu'aujourd'hui les prodiges, les merveilles et les miracles ont complétement disparu devant le flambeau de la science, des arts, de la raison ou de la foi. X. X.

PRODROME, mot tiré du grec où il signifie avant-coureur (de πρὸ, devant, et δρέμω, je cours), et qu'on emploie pour désigner une sorte de préface. On donne quelquefois ce nom pour titre à certains traités, surtout d'histoire naturelle, servant comme d'introduction à l'étude de la science. X.

PRODUCTION, PRODUCTEUR, PRODUIT. Toutes les fois qu'un homme, par l'emploi de ses facultés morales, intellectuelles ou physiques, obtient un résultat que les autres hommes sont disposés à payer ce qu'il coûte, le phénomène de la *production* s'accomplit : cet homme est un *producteur*, et l'œuvre exécutée par lui un *produit*. Le savant qui, dans la solitude du cabinet, ou devant les fourneaux du laboratoire, consume ses jours et ses nuits à la recherche des lois qui constituent la vie du monde extérieur; l'agriculteur qui applique à la meilleure culture des champs les découvertes de la théorie; le commerçant qui double et quelquefois centuple la valeur des choses par un simple déplacement; le manufacturier qui, par d'habiles transformations, change en objets précieux les matières les plus viles; l'artiste dont le pinceau, la plume, la parole, les chants, le ciseau, le geste, délassent les autres hommes, les arrachent au cercle étroit de leur spécialité pour réveiller dans leur cœur et dans leur esprit, à la fois, les idées générales et les sentiments généreux; l'administrateur dont la vigilance assidue procure l'exécution des règlements; le magistrat qui surveille, maintient et dirige l'application de la loi, tous ces hommes sont des *producteurs*. Les *produits* du savant sont les connaissances ajoutées aux trésors de la science, ou vulgarisées par l'enseignement; des fruits, des légumes, des grains, des bestiaux, des laines, des bois, des minerais, des marbres, des pierres à bâtir, etc., voilà ceux de l'agriculteur; des draps, des toiles, des teintures, des quincailleries, des meubles, des comestibles, des habits, et toute la multitude des objets indispensables aux nations civilisées, composent les produits du manufacturier; tout comme les sentiments d'enthousiasme, de dévouement, d'ambition, que les chants, les danses, les drames, les sculptures, les monuments, les peintures, inspirent aux travailleurs, sont les produits de l'artiste. Mais dans la sévérité du langage économique, le résultat quelconque d'un travail humain ne mérite le nom de *produit* qu'autant qu'il vaut ce qu'il coûte, c'est-à-dire autant que les autres hommes sont disposés à payer, pour en jouir, les dépenses de son établissement. L'homme qui détruirait une valeur égale à cent francs pour en créer une autre égale à quatre-vingts francs ne serait pas un producteur, mais un consommateur improductif; il est même évident qu'il ne pourrait continuer un travail aussi dispendieux sans se ruiner, c'est-à-dire sans détruire à la longue son capital. Cette remarque mène droit à l'une des questions les plus importantes de l'économie sociale. Il peut arriver qu'un homme qui méritera un jour le nom de *producteur*, parce qu'un jour les résultats de son travail payeront bien au delà ce qu'ils auront coûté, poursuive infructueusement durant de longues années, que dis-je? pendant sa vie entière, un but que ses contemporains mépriseront comme chimérique! il est tel produit que deux ou trois vies d'homme seraient nécessaires pour conquérir, et dont la recherche persévérante, après avoir valu le titre de *fous* aux deux premiers inventeurs, procurera des richesses immenses au troisième, qui ne sera pourtant que le continuateur et l'héritier. Les produits scientifiques ne sont point les seuls qui se fassent souvent acheter au prix de tels sacrifices; il est beaucoup d'œuvres industrielles dont l'utilité demeure longtemps inférieure à la valeur des capitaux, perdus en apparence à les accomplir, et qui plus tard rendent au centuple les frais énormes de leur établissement. C'est estimer bien bas les services productifs du canal du Midi que de les porter au chiffre annuel de 20,000,000 de francs, et malgré les subventions des états du Languedoc, malgré les secours de Colbert, Riquet, son immortel fondateur, a laissé en mourant des dettes si grandes qu'il fallut un siècle et demi pour les acquitter! Est-ce que Paul Riquet n'était pas un producteur? Ce n'est donc point exclusivement au goût, à la volonté, à l'intérêt des individus, qu'il faut abandonner le soin d'estimer et de payer certains produits; de grandes associations d'hommes, des gouvernements, peuvent seuls rétribuer convenablement ceux qui se dévouent à les créer; mais il demeure exact que les œuvres du travail de l'homme ne sont des *produits* que lorsque, individuellement ou collectivement, les autres hommes estiment qu'elles valent ou vaudront ce qu'elles coûtent. — M. J. B. Say, et les économistes de son école, comptent au rang des *producteurs* les *propriétaires fonciers* et les *capitalistes*, quand même ils ne se livrent de leur personne à aucun tra-

greffe. — Lorsque, sur une poursuite à fin d'expropriation, le bien du débiteur ayant été saisi et adjugé selon les termes voulus, il s'agit d'opérer entre les créanciers la distribution du prix en provenant, faute par eux de s'être réglés avec la partie saisie, sommation leur est faite de *produire* entre les mains d'un juge-commissaire, chargé d'ouvrir l'ordre, leurs titres de créance, acte de produit signé de l'avoué, et contenant demande en collocation. *Produire,* c'est donc, en général, dans le langage de la procédure, remettre au greffe ou entre les mains du juge des titres et pièces. CH. LEMONNIER.

PRODUIT. (*Arithmétique.*) C'est ce qui résulte de la multiplication de deux nombres l'un par l'autre : il peut arriver, comme dans les multiplications de fractions, ou d'entiers par des fractions, que le produit soit moins grand qu'un des facteurs. Z.

PROFANE, PROFANATION (de *pro*, devant, et *fanum*, temple). Chez les païens, on appelait profanes ceux qui se tenaient devant le temple et en dehors, et qui n'avaient pas le droit d'y entrer, droit que conférait l'initiation. C'est dans ce sens et par allusion aux cérémonies mystiques que Horace a dit (*Od.*, III, 1) : *Odi profanum vulgus et arceo;* et Virgile (*Æn.*, VI, 258) : *Procul este, profani!* Loin d'ici, profanes! Cette exclusion des profanes les a fait considérer des impies, et l'Église chrétienne emploie souvent ce mot dans cette signification. Une irrévérence dans les temples ou contre les objets du culte, un abus des choses de la religion, est une profanation qui souvent a donné lieu à des purifications. Par extension et métaphoriquement, faire un mauvais usage de ce qui est rare et précieux, c'est aussi le profaner. F. DEHÈQUE.

PROFÈS, PROFESSE, PROFESSION. Se dit de celui ou de celle qui s'engage par des vœux dans un ordre religieux quelconque, après l'expiration du temps du noviciat : on dit ainsi religieux *profès,* religieuse *professe.* Ce mot est aussi substantif, un jeune *profès,* une jeune *professe :* il a dans son acception comme dans sa construction littérale, et dans son origine, beaucoup d'analogie avec le mot *profession ;* tous deux dérivent en effet de *profiteri* (avouer), et ce dernier dans son sens le plus général, désigne aussi une déclaration publique, sinon de quelque engagement par lequel on se lie, au moins des principes qu'on professe, des sentiments dont on est pénétré ; les sentiments dont cet homme fait *profession ;* Caton faisait *profession* de principes fort sévères ; c'est une marque de peu de sens et de peu de jugement que de faire *profession* d'athéisme ; on a exigé de ce député pour l'élire une *profession* de ses principes politiques. La locution, faire *profession* d'une chose, veut dire y mettre de la prétention, s'en piquer particulièrement : faire *profession* de bel esprit, de haïr, de mépriser le genre humain, etc. Une *profession* de foi; en style liturgique, est la déclaration publique de ce que l'on croit ; quand elle est couchée par écrit, on l'appelle *symbole* ou *confession de foi.* Quand on baptise les enfants, les parrains et marraines font profession de foi au nom du *baptisé ;* on l'exige aussi des hérétiques qui veulent se réconcilier à l'Église. La plus ancienne profession de foi qu'on connaisse est le symbole des apôtres. Les ariens eurent plusieurs professions de foi auxquelles ils ne surent pas se fixer. L'Église catholique, plus constante, conserve encore aujourd'hui le symbole de Nicée, qui n'est que le développement de celui des apôtres. *Profession* se dit aussi de tous les différents états ou emplois de la vie : embrasser la *profession* d'avocat, de médecin, des armes, etc. On nomme *joueur, ivrogne, libertin de profession,* celui qui s'adonne au jeu, à l'ivrognerie, au libertinage. Un dévot de *profesion* est celui qui affecte de passer pour dévot; un athée de *profession* celui qui se dit athée, qui affiche l'athéisme. DICT. CONV.

PROFESSEUR, celui qui fait profession d'enseigner une science ou un art. Ce titre ne s'accordait autrefois qu'à ceux qui donnaient leurs leçons dans certains établissements publics ; aujourd'hui, il est attribué même à ceux qui vont débiter en ville, à tant le cachet, leur science nomade. Ainsi, un maître de danse prend et reçoit dans le monde le titre de professeur, aussi bien que tel éloquent historien, philosophe ou rhéteur de la Sorbonne et du collége de France. Les choses allaient bien autrement sous l'ancien régime : nous voyons dans Molière un musicien, un danseur, et même un philosophe, mis en scène sous le simple titre de *maître,* tandis qu'au commencement du XIXe siècle, c'était comme *professeur* de déclamation que Cadet-Roussel-Brunet donnait au théâtre Montansier des leçons si bouffonnes de l'art tragique. Quel professeur en robe et en bonnet carré eut jamais plus de succès qu'Agamemnon en manteau écarlate et en chapeau à trois cornes? Dans l'ancienne université, le titre de *professeur* ne s'accordait officiellement qu'aux maîtres qui occupaient des chaires en théologie, en droit et au collége de France. Les professeurs en droit joignaient à cette qualité celle d'*assesseurs*, et les professeurs royaux celle de *lecteurs*. Dans

la faculté de médecine, il n'y avait que des *docteurs régents*. Quant aux professeurs de collége, ils s'appelaient purement et simplement *régents*, et ce n'était que lors de l'*éméritat*, au bout de 20 ans de service, qu'ils s'intitulaient officiellement *professeurs émérites :* du reste, dans le monde et dans les livres on les appelait presque toujours *professeurs*, et cette courtoisie n'était que justice. Aujourd'hui, l'éméritat ne s'achète que par 30 ans de service, et c'est beaucoup trop : car rien n'use tant un homme au physique comme au moral que le métier fatigant de *professeur* de collége. A une foule d'établissements publics, depuis l'école polytechnique jusqu'au Conservatoire, sont attachés une foule d'instituteurs sous le nom non contesté de *professeurs*, mais, pour ne parler que du corps universitaire, il s'y trouve des professeurs de plusieurs degrés, et sous diverses dénominations. Dans les colléges royaux, il y a trois degrés de professeurs titulaires : 1er degré, professeur de rhétorique et de philosophie; 2e degré, professeurs de mathématiques spéciales, de physique, d'histoire, de seconde, de troisième (humanités); 3e degré, professeurs de grammaire, depuis la quatrième jusqu'à la septième inclusivement. A chaque degré du professorat sont attachés des *agrégés professeurs ;* enfin, au-dessous sont les maîtres élémentaires, qui n'ont que le rang de maîtres d'études, et qui sont chargés des classes de huitième. Dans les colléges communaux, et même dans les colléges royaux de départements, les professeurs qui ne sont pas agrégés ont le titre de *régents*. Au-dessus des professeurs des colléges royaux, sont les professeurs de facultés : ces professeurs, dans les écoles de droit et de médecine, sont nommés au concours; dans les facultés de théologie, des sciences et des lettres, ils sont choisis par le ministre sur une double liste d'élection, émanées l'une des professeurs de la faculté, l'autre du conseil académique. Pour devenir professeur de faculté, il faut être docteur. Dans les facultés, il y a des professeurs adjoints, superfétation souvent abusive; enfin, il y a des suppléants. Le sort de ces derniers est fixé par des règlements dans les facultés de droit et de médecine; mais il n'en est pas de même dans les facultés des sciences, et surtout des lettres; et tel professeur, après avoir suppléé pendant dix années un titulaire sinécuriste, n'en a pas même recueilli un remercîment. Les professeurs de faculté portent la robe et la toque de soie, aurore, violette, cramoisie ou pourpre, mais seulement dans les solennités universitaires. Les professeurs de collége n'ont que la robe de voile et la toque noire; et le règlement, qui n'est pas toujours observé, exige qu'ils la portent en classe. On tient beaucoup moins à la robe qu'autrefois, et c'est en simple frac que les Rollin modernes peuvent se faire écouter. On ne peut être professeur titulaire dans un collége sans avoir passé par l'agrégation; et les épreuves pour être reçu agrégé sont très-rigoureuses. Que de choses à dire sur les devoirs du professeur! mais je renvoie le lecteur à Quintilien et à Rollin, qui ont si éloquemment épuisé la matière. Au temps du bon Rollin, et même jusqu'en 1789, les professeurs de collége n'étaient pas hommes du monde; et Voltaire avait fait du père Porée (*voy.*), son maître, l'éloge le plus éclatant en disant qu'il était du petit nombre des professeurs qui avaient eu de la célébrité parmi les gens du monde... Dans ce temps-là, l'ignorance et la mauvaise foi accusaient les professeurs même de Paris de n'enseigner que du latin; mais on n'avait pas tort de reprocher aux professeurs de philosophie de rester en arrière des nouvelles connaissances; et rien n'a plus favorisé la propagation des idées de l'école antireligieuse. Aujourd'hui les choses vont autrement : on se pousse dans le monde par le collége, à peu près comme dans l'ancien temps certaines coquettes allaient passer quelques mois au couvent pour reparaître avec plus d'éclat dans les cercles. Il est même bon nombre d'hommes politiques qui ont commencé par occuper une modeste chaire d'humanités. Ces fortunes, du moins, sont le prix d'un talent incontestable, aidé de cette grande habileté de conduite, qu'on appelle le *savoir-faire*, et qui domine la fortune. Les professeurs de sciences ont les premiers mis en vogue le professorat dans le monde : nos pères et même nos aïeules avaient fait foule aux leçons du chimiste Rouelle et du bon abbé Nollet, physicien, avant que les professeurs de l'Athénée eussent exploité si heureusement cette nouvelle branche de célébrité. Sans son cours appelé *Lycée*, qui se souviendrait de Laharpe? Sous l'empire, un despotisme ombrageux permit au moins cette gloire aux littérateurs. Les cours brillants de Fourcroy, de Cuvier, de Thénard, de Delille, de Lemaire, de Laromiguière, d'Andrieux, de Lacretelle, ont illustré le berceau de l'université impériale. Heureux toutefois quelques-uns de ces professeurs, poëtes ou historiens, s'ils n'eussent pas terni la pureté de l'enseignement par d'abjectes flatteries envers le pouvoir! Mais tous n'avaient pas l'indépendance d'un Andrieux ou la judicieuse réserve d'un Lamoriguière. Plusieurs de ces cours se conti-

nuèrent avec éclat sous la restauration, et une certaine nuance d'opposition donnait un prix inestimable aux leçons, d'ailleurs si belles, de MM. Guizot, Cousin et Villemain. Aujourd'hui, ces illustres professeurs ont des émules, ou des suppléants, qui ne sont pas indignes de leurs devanciers; et l'enseignement public en France n'a pas cessé d'être européen. — Après avoir cité tant de noms glorieux, faut-il parler de ces professeurs qui se mêlent d'enseigner ce qu'ils ne savent pas, ce qu'ils ne sauront jamais, et qui pourtant ont quelquefois des auditeurs et des prôneurs : tant il est vrai que le public qui écoute n'est pas une race moins moutonnière que le public qui lit. — Souvent on emploie proverbialement et en mauvaise part le mot *professeur* pour indiquer un auteur qui fait profession d'une doctrine : ainsi l'on dit professeur d'athéisme, d'incrédulité, etc. Les jeunes esclaves des riches citoyens avaient au temps de la corruption romaine de véritables professeurs d'impudicité : ces instituteurs étaient eux-mêmes des esclaves vieillis dans la pratique du vice. — Dernière acception : pour désigner un homme très-profond dans un art, en musique par exemple, on dit, par opposition à un amateur qui n'a que des connaissances superficielles : « C'est un professeur. » CH. DU ROZOIR.

PROFESSO (EX). *Voy.* EX PROFESSO.

PROFIL. (*Architecture.*) C'est un dessin offrant la coupe ou section verticale d'un bâtiment qui en laisse voir les dedans, la hauteur, la largeur, la profondeur, l'épaisseur des murailles, etc. — *Profil* se dit aussi du contour d'un membre d'architecture, base, corniche ou chapiteau. — Le goût, en architecture, se manifeste surtout dans les *profils*, dont les proportions et les rapports doivent être calculés pour produire un bon effet. Ces proportions sont, ou générales, pour l'édifice entier, ou particulières, pour chaque partie ou chaque membre d'architecture. C'est par les profils que se distinguent d'une manière notable les caractères d'architecture des diverses nations. Il y a de grandes dissemblances sous ce rapport entre les architectures égyptienne, indienne, grecque, romaine, du moyen âge et de la renaissance. Chacune a, sans doute, un mérite qui consiste dans des qualités spéciales qui lui sont propres; mais, malgré les efforts qui se renouvellent à diverses époques pour modifier ou altérer les opinions généralement adoptées sur le beau, l'architecture grecque est celle dont les profils ont le goût le plus pur et le plus conforme aux règles de convenance et d'utilité puisées dans la nature même. — *Profil* s'emploie aussi pour les dessins de travaux de fortifications et de terrassement qui nécessitent des coupes de terrains dont il faut signaler les divers mouvements, les hauteurs relatives, etc. — En peinture, *profil* signifie le contour des objets. On s'en sert presque exclusivement en parlant d'une tête qu'on voit de côté : *profil* du visage, tête vue de *profil*, comme sur les monnaies et les médailles. — On appelle *profil perdu* celui qui est légèrement tourné de manière qu'on voit un peu moins du visage et un peu plus du derrière de tête. — C'est par le *profil* que l'art du dessin à commencé; l'histoire de Dibutade, vraie ou fausse, en est la preuve, en ce qu'elle contient l'expression d'un fait généralement reconnu. En effet, il est plus facile de tracer un portrait de profil qu'un portrait de face, et il est naturel que les premiers essais aient porté sur ce qui offrait le plus de facilité. Il faut observer en outre que le caractère distinctif du visage se fait mieux sentir par le profil que par la face, et que c'est ainsi que nous est parvenue, sur les médailles antiques, l'effigie des grands hommes dont on a voulu léguer les traits à la postérité. De même que les profils servent à établir des différences dans le style d'architecture de peuple à peuple, de même les profils du visage servent, du moins en partie, à différencier et à classer les races humaines, et il est à remarquer encore que le profil grec, qui rentre dans la race caucasienne, est celui qui offre le plus beau type. CH. FARCY.

PROFIT. C'est la part que chaque *producteur* retire de la valeur d'un produit créé en échange du service qui a contribué à la création de ce produit. — Le possesseur des *facultés industrielles* retire les *produits industriels*, le possesseur du *capital* les *profits capitaux*, le possesseur du *fonds de terre* les *profits territoriaux*. Chaque producteur rembourse à ceux qui l'ont précédé, en même temps que leurs avances, les profits auxquels ils peuvent prétendre. Le dernier producteur est à son tour remboursé de ses avances et payé de ses profits par le consommateur. — La totalité des profits que fait un producteur dans le cours d'une année compose son revenu annuel, et la totalité des profits faits dans une nation le revenu national. — Quand le producteur (industrieux, capitaliste ou propriétaire foncier) vend le service productif de son fonds, il fait une espèce de marché à forfait dans lequel il abandonne à un entrepreneur le profit qui peut résulter de la chose produite, moyennant : un salaire, si son fonds est une faculté industrielle; un intérêt, si son fonds est un capital;

un fermage, si son fonds est une terre. La totalité de ces profits à forfait se nomme aussi *revenu*. J. B. Say.

Profit est en général synonyme de *gain*, *bénéfice*, *émolument*, *avantage*, *utilité*. Les *profits* des domestiques sont les petites gratifications qu'ils reçoivent, les petits avantages qu'ils se procurent. — En jurisprudence féodale, les *profits* de fiefs étaient les droits de quint, requint, reliefs, lods, ventes, qui revenaient au seigneur à raison des mutations de vassaux ou de censitaires. — *Profit* se dit, au sens moral, du progrès qu'on fait dans les études, de l'instruction qu'on acquiert par des lectures, du fruit qu'on en retire, etc. X.

PROFUSION, excès de libéralités de nos dépenses. *Voy*. Prodigalité.

PROGNÉ, sœur de Philomèle, toutes deux filles de Pandion II, huitième roi d'Athènes. *Voy*. Philomèle.

PROGNOSTIC, jugement, conjecture sur ce qui doit arriver. *Voy*. Pronostic.

PROGRAMME (πρόγραμμα, placard, mot que les Grecs ont formé de γράφω, j'écris), sorte d'annonce détaillée, et, d'ordinaire apologétique, dont la publication a pour but de faire valoir à l'avance toute entreprise qui, pour réussir, a besoin de la faveur du grand nombre. Dans les établissements supérieurs d'instruction, chaque professeur publie ordinairement le programme du cours qui lui est confié, c'est-à-dire qu'il indique le sujet de ses leçons, et l'ordre suivant lequel il en traitera les diverses parties. Les programmes des cours et des solennités universitaires étaient autrefois accompagnés, et le sont encore en divers pays, de savantes dissertations ou expositions (*inest dissertatio*, etc.) qui se faisaient rechercher des érudits. Dans d'autres circonstances, les programmes sont de simples annonces ou tables des matières : on donne ainsi le programme d'un concert, d'une soirée littéraire, d'une représentation à bénéfice, et souvent, au début de l'année théâtrale, un directeur de spectacle met au jour le programme des travaux qui doivent la remplir.

Mais à cela ne se borne pas aujourd'hui la destination du programme, et l'esprit mercantile du siècle en a étendu l'usage à une foule d'entreprises industrielles et commerciales. Les spéculateurs en tous genres d'industrie y étalent leurs promesses à grand renfort d'hyperboles; et à voir quelles déceptions suivent souvent ces fastueuses assurances, on peut s'écrier à bon droit : *Menteur comme un programme!* P. A. Vieillard.

PROGRÈS. Tout progrès constitue un changement successif, soit en bien, soit en mal. Progresser, c'est se porter en avant dans telle ou telle direction. C'est ainsi qu'on fait des progrès dans les sciences, dans les arts, toutes les fois que l'on ajoute à la masse des connaissances humaines, à leur portée, par la découverte de faits qui sont de nature à améliorer la condition de l'homme. Le progrès dans les mœurs, c'est tout ce qui mène l'homme à la consécration, la plus exacte que possible, des lois de son organisation. Cette consécration, elle est dans l'harmonie universelle; c'est le monde extérieur suffisant à tous les modes de l'activité humaine, de manière à présenter l'image du plus grand accord possible entre ce qui est en nous et ce qui est hors de nous. De cet état résulte le bien-être de l'humanité. — Or, l'humanité tend *incessamment* (*voy*. Perfectibilité) vers le mieux, c'est-à-dire vers la plus grande masse de bien-être possible. Tout ce qui ajoute au développement de son activité, selon les lois de cette tendance suprême, constitue un changement en bien, un *progrès*. Considéré sous ce point de vue, le progrès donc est un avancement vers le mieux. En ce sens, l'on peut dire que l'homme se complète par le progrès. Cela reconnu, il faut d'autre part tenir pour constant ce point à peu près incontesté, c'est qu'il n'est pas donné à l'homme, par suite de l'action à laquelle il est soumis, de se compléter, par le progrès, d'une manière définitive, et de constituer un terme de perfectionnement immuable. La raison de cela est dans ce qu'a d'indéfini cette action continue du monde extérieur sur l'homme, action sans cesse réfléchie, et dont à divers titres les effets échappent à tous les calculs. C'est ce qui explique comment la somme de bien-être à laquelle l'homme est réservé est susceptible d'augmenter indéfiniment, et d'une manière de plus en plus relative. S'il est vrai, ainsi que tout concourt à le prouver, que le progrès se manifeste par une tendance vers le mieux incessamment favorisée, il résulte de cette observation que le passé doit présenter, sous forme d'enchaînement, l'image d'un perfectionnement en quelque sorte successif. Cela ne veut pas dire que le degré d'amélioration sociale auquel est parvenue de nos jours la condition humaine doive constituer un état de perfectionnement sans exemple; on comprend en effet, que l'état présent pourrait offrir les caractères de la civilisation des XI[e] et XII[e] siècles, par conséquent constituer un mode de perfectionnement moins avancé que celui auquel parvinrent, dans leur temps, l'Inde et la civili-

sation greco-romaine, sans qu'il en résultât que le progrès n'existe pas au sein de l'humanité. Mais, en revanche, établir, par une exacte appréciation des temps présents, que le degré de civilisation auquel certains peuples sont arrivés de nos jours constitue un état meilleur, un fait dont le passé n'offre pas d'exemple; prouver que la condition humaine s'est véritablement améliorée, ce sera démontrer que, loin qu'elle s'agite dans un même cercle, loin qu'elle subisse sans avancer d'un pas et à titre de vicissitudes de nombreuses transformations, l'humanité est douée de l'éminente faculté de marcher vers le mieux et de se porter en avant : c'est là qu'on est conduit lorsqu'on examine la constitution de notre société moderne. — Sans parler des immenses développements que la science et l'art ont acquis de nos jours, et qui ont conduit l'homme de la découverte de la boussole à la connaissance exacte des lois de l'univers; sans nous appesantir sur le fait générateur qui mit dans nos mains l'imprimerie, création puissante qui rend impérissable l'action de la pensée, qui ajoute à sa portée, à son activité, et qui fait que l'œuvre du passé se tient debout, dans toute la force traditionnelle de son enseignement, nous constaterons, ce qui est autrement important, les changements admirables que les siècles ont opéré dans la conscience de l'homme, dans la manière dont il sent son individualité. — Il est un fait immense et désastreux dont la société antique fut affligée, fait qui ternit l'éclat de la civilisation grecque et romaine; car il eut les sympathies des hommes les plus plus éclairés, les plus distingués par leurs vertus, et qui, après s'être dressé par la conquête sur les flancs de la civilisation moderne, a fini par tomber sous les anathèmes de la conscience et des nobles inspirations. Ce fait, c'est l'esclavage. Quelque origine que l'on donne à cette grande impiété qui viole la loi naturelle, on ne peut nier que l'humanité n'ait fait un pas immense dans les voies de la vérité le jour où la thèse de l'égalité entre les hommes a été proclamée et véritablement comprise. Thèse sublime, née du sentiment de la dignité humaine, qu'elle développe incessamment, et qui, faisant du droit de chacun à la plus grande somme possible de bien-être la base de l'ordre social, a placé l'association sous l'influence d'une loi de vie et d'avenir. Ce n'est plus en effet une portion d'élite qui semble investie du privilége d'améliorer sa condition : le bien-être, les jouissances sociales, sont aujourd'hui regardés comme le lot commun des membres de l'association, et chacun est destiné à prendre sa part de ces avantages, circonstance qui seule peut ajouter aux conquêtes de la civilisation, et qui tourne ainsi au profit de tout le monde. C'est là un changement notable, qui élève l'homme à ses propres yeux, et qui, développant en lui le sentiment du vrai, ajoute à la puissance de son entendement. — Le discrédit profond dans lequel l'esclavage est tombé devait aboutir au mépris du fait qu'on est convenu d'appeler le *droit* du plus fort. C'est ce qui est arrivé. Ainsi, la guerre est aujourd'hui privée de toute sympathie, et avec elle s'en vont successivement, et la nationalité étroite et l'antagonisme au sein d'une même société; l'antagonisme qui conduit à la suprématie du plus éclairé, du plus riche, du plus habile, c'est-à-dire à la consécration du droit du plus fort; état de lutte qui constitue la guerre au petit pied. Or, comment concilier le principe de l'égalité avec un semblable état de choses? Rien ne prouve au surplus combien la cause de l'antagonisme a perdu de son importance comme de voir à quel état de discrédit est tombé son moyen d'action le plus manifeste : le droit de libre concurrence. — Et cependant, c'est sur le principe du droit du plus fort que les sociétés anciennes ont vécu : ce fait a dû toutefois paralyser leur essor, car il était la négation de l'homme et de ses hautes destinées. — Le jour où l'homme est parti de l'égalité, il a marché dans les voies du bien, car ce jour-là seulement il a eu conscience de ses devoirs et de ses droits. C'est ce jour qui éclaire pour la première fois le monde, et qui s'est enfin levé sur l'époque actuelle. — Ainsi, ce qui distingue la société moderne, ce qui la détache en quelque sorte des temps anciens, c'est que l'empire de la force est moralement mort; et cette circonstance prouverait seule que la science humaine a marché. Formulé d'abord humblement et à l'occasion de l'esclavage, ce n'est que d'aujourd'hui que le principe saint de l'égalité est compris et accepté. Tel est l'ouvrage de dix-huit siècles, car il faut des siècles pour mettre une grande vérité dans tout son jour et la placer à la portée de l'entendement humain. P. Coq.

PROGRESSION (*Mathématiques*). C'est une suite de quantités, ordinairement des nombres, qui observent entre eux une même loi, telle que chaque terme est formé de la même manière par celui qui le précède. Le mode de formation détermine le genre de la progression. Nous ne nous attacherons en cet article qu'aux progressions numériques du genre élémentaire.

Si, dans une suite de nombres, chaque terme diffère autant de celui qui le précède que de celui

qui le suit, on dit que la progression est *arithmétique* ou par *différence*. La suite naturelle des nombres : 0, 1, 2, 3, 4, 5, etc.; celle des nombres impairs : 1, 3, 5, 7, 9, etc.; celle des nombres pairs : 2, 4, 6, 8 10, etc., sont les exemples les plus simples de ce genre de progression. Pour exprimer qu'une suite de nombres est en progression arithmétique, on l'écrit ainsi : ÷ 3. 6. 9. 12. 15..., c'est-à-dire qu'on y applique, d'une manière continue, le signe de la proportion arithmétique. La différence commune, ou le rapport commun, s'appelle *raison* de la progression; dans l'exemple ci-dessus la raison est 3.

Si, dans une suite de nombres, chaque terme contient celui qui le précède autant de fois qu'il est contenu dans celui qui le suit, on dit que la progression est *géométrique* ou *par quotient*. En y appliquant le signe de la proportion géométrique continue, une progression de ce genre sera représentée comme il suit : ∺ 3 : 6 : 12 : 24 : 48 : ...; où c'est le rapport commun 2 qui est la *raison*.

Arithmétique ou géométrique, la progression est dite *croissante* lorsqu'à partir de son premier terme, les nombres successifs vont en augmentant ; elle est dite *décroissante*, lorsqu'ils vont en diminuant, comme serait la progression: ∺ 48 : 24 : 12 : 6 : ... Il n'y a point de bornes à une suite croissante : nécessairement elle se poursuit indéfiniment; au contraire, elle doit s'arrêter si elle est décroissante, à moins qu'on ne la prolonge en termes négatifs ou fractionnaires.

De la constitution même des progressions, il résulte qu'une progression est entièrement déterminée, aussi loin qu'elle peut aller, lorsque l'on connaît son premier terme et sa raison; car il suffit d'ajouter la raison au premier terme, puis à celui qu'on a obtenu, et ainsi de suite, ou de multiplier successivement le premier terme par la 1re, la 2e, la 3e puissance, etc., de la raison, pour obtenir autant de termes que l'on veut de l'une ou de l'autre espèce de progression. De là suivent ces deux règles connues : 1° *Dans une progression arithmétique, un terme quelconque est égal au premier terme, plus la raison ajoutée à elle-même autant de fois qu'il y a de termes avant lui;* 2° *Dans une progression géométrique, un terme quelconque est égal au premier terme multiplié par la raison élevée à une puissance marquée par le nombre des termes qui le précèdent.* Au moyen de ces deux principes, on peut arriver facilement à la solution de diverses questions usitées dans le calcul des progressions.

L'influence des progressions se révèle fréquemment dans les résultats mathématiques. Nous avons expliqué ailleurs comment les logarithmes leur doivent leur origine. Le système de la numération n'est autre chose que la combinaison de deux progressions, l'une arithmétique, dont le nombre des termes est limité, et qui se rapporte aux chiffres ou caractères employés pour représenter les nombres simples; l'autre géométrique, qui est indéfinie, et dont la raison est précisément le nombre de ces caractères. Généralement, les rapports de progressions entrent pour beaucoup dans la constitution des nombres et y déterminent certaines propriétés particulières; c'est principalement par l'intervention des progressions que les géomètres célèbres qui les premiers ont cultivé cette branche délicate des mathématiques, sont arrivés à des résultats très-remarquables dont l'analyse algébrique n'est pas toujours parvenue à rendre compte. L'influence des progressions s'étend jusque dans les phénomènes physiques; Galilée a le premier démontré que l'accélération des corps graves croît dans la progression de la suite naturelle des nombres impairs. J. Biet.

PROHIBITION, Système prohibitif. La prohibition (de *prohibere,* empêcher) est la défense de faire entrer, pour quelque cause et à quelque condition que ce soit, une marchandise étrangère dans le royaume. Prohiber une marchandise, c'est, pour ainsi dire, avouer implicitement que l'industrie nationale est incapable de la produire aux mêmes conditions que l'étranger, et qu'il a fallu par conséquent fermer la frontière pour réserver exclusivement le marché national aux producteurs privilégiés de la denrée prohibée. Un pareil état de choses est nuisible aux consommateurs, sans amener aucun avantage notable, soit pour le producteur, soit pour le pays. Les premiers en effet payent toujours plus cher les objets dont l'importation est prohibée; encore, la plupart du temps, ceux-ci sont-ils d'une détestable infériorité : aussi a-t-on fini par reconnaître que le plus sûr moyen de développer une industrie est de la forcer à lutter avec ses rivales et à ne jamais compter que sur elle-même. C'est ce que, de nos jours, notamment, on a vu en France pour l'industrie des châles, en Angleterre pour celle des soieries. Cependant on n'apprendra pas sans étonnement que le tarif français contient encore 70 prohibitions, tant à l'entrée qu'à la sortie. Un grand nombre de produits étrangers sont en outre grevés à l'entrée de droits tellement élevés qu'ils équivalent presque à une prohibition et que, par leur élévation

même, ils nuisent d'une manière notable à l'accroissement des échanges et au développement des relations internationales. C'est une riche prime offerte à la contrebande. Au reste, nous sommes loin de confondre avec le système prohibitif, certainement suranné, le système protecteur, qui, sagement combiné, peut être encore une nécessité et sert de transition à une liberté commerciale plus complète.

Toute cette matière étant suffisamment traitée au mot Douanes, nous y renvoyons le lecteur, ainsi qu'à Importations, Exportations, Huskisson, Continental (*système*), etc. La Nourais.

PROJECTILE. (*Mécanique.*) Nom que l'on donne à un corps pesant, lancé dans une direction par un mouvement ou une impression quelconques, et abandonné à lui-même dans cette direction. On comprend dès lors que tous les corps mobiles peuvent devenir des projectiles à l'occasion. Les plus communément employés sont les pierres, les flèches, les boulets, etc.

PROJECTILES. (*Artillerie.*) On entend par ce mot les *boulets, bombes, obus, grenades, balles* (*voy.* ces mots). La théorie du mouvement de ces projectiles est l'objet de la *balistique*; nous nous occuperons uniquement ici de la manière de les disposer au moment d'en faire usage. — D'abord, on les passe aux lunettes de réception. Ce sont des pièces rondes en fer battu, avec une poignée, et d'un diamètre un peu plus grand ou un peu plus petit que les projectiles dont elles servent à vérifier les dimensions. Tous les projectiles sont présentés aux deux lunettes : ils doivent passer sans aucune difficulté et dans tous les sens dans la première, et, au contraire, ne passer en aucun sens dans la seconde. Les bombes ne peuvent, à cause de leurs anses, être présentées dans tous les sens. Cette expérience a pour but de faire rebuter les boulets qui ont des cavités ou soufflures de plus de deux lignes de profondeur; ceux qui ont des bavures et inégalités; ceux qui ne passent pas en tous sens dans la grande lunette et qui passent dans la petite. On rebute les bombes, les obus et les grenades qui ont des soufflures ou des cavités masquées. C'est surtout vers l'œil qu'on trouve les soufflures; on doit les marteler tout autour et passer le doigt dans l'intérieur. Si l'on est obligé de se servir de bombes défectueuses, on garnit en cire ou en mastic les fentes et les trous afin de préserver la charge du feu de la fusée. Pour reconnaître au son si les projectiles creux ne sont pas fendus, on les frappe avec un marteau. Après cette vérification, on ensabote les boulets et les obus. Le sabot est une pièce cylindrique en bois bien sec de tilleul, d'orme, de frêne ou d'aune. La surface de la base supérieure est creusée d'une quantité égale au quart du boulet; sa base inférieure est légèrement arrondie afin d'entrer plus facilement dans le boulet. A deux pouces de cette base, on pratique une rainure pour l'étranglement du sachet. — Ensaboter le boulet, c'est le fixer dans le sabot à l'aide d'une croix de deux bandelettes de fer-blanc, ayant quatre lignes de largeur, et assez longues pour que leurs extrémités soient attachées par deux petits clous à la partie inférieure du sabot et au-dessous de la rainure : l'une d'elles est fendue en long vers le milieu pour y passer la seconde en croix. Les sabots des obusiers de six pouces sont hémisphériques, les autres sont cylindriques, comme ceux des boulets. — Le projectile une fois ensaboté, on emplit le sachet de poudre, que l'on tasse convenablement en frappant latéralement dessus avec la main. Ensuite, on pose d'aplomb le boulet ensaboté, le plat du sabot sur la poudre. On lie fortement par un nœud d'artificier croisé, le sachet dans la rainure du sabot; on rabat ensuite la serge sur la charge, et on fait une nouvelle ligature au-dessous du sabot. Cette seconde ligature sert à empêcher, non-seulement le sachet de quitter le sabot, mais encore la poudre de se loger entre le sachet et le sabot, et d'y former un bourrelet capable d'empêcher la charge d'entrer dans la bouche à feu. Chaque cartouche finie doit être présentée à la grande lunette de son calibre et y passer avec facilité. — Les boîtes à balles, improprement appelées *boîtes à mitraille*, se composent d'un cylindre en fer-blanc, d'un culot en fer battu et d'un couvercle en tôle. Le haut du cylindre se découpe en franges rabattues sur le couvercle; le bas du cylindre est fixé par six clous sur le sabot en bois. Le couvercle porte un anneau en fil de fer. On calibre les boîtes en les passant à la grande lunette. Elles sont chargées avec des balles en fer battu. La boîte remplie, on couvre la couche supérieure de sciure; on la tasse en la couvrant du couvercle et d'un culot, et, en frappant du maillet, on enlève le culot et on rabat les franges avec le marteau. La ligature du sachet se fait sur la rainure du sabot comme celle du sachet à boulet. En sortant de la bouche à feu au moment de l'explosion, la boîte éclate et laisse passage aux projectiles qu'elle contient, et qui, en s'écartant, atteignent à une petite portée un front assez étendu. — Le *biscayen* est un nom que l'on donne improprement au projectile contenu dans la boîte à balles. — Enfin, les pierres, comme nous l'avons dit aux mots Fougasse et Pierrier,

sont souvent employées comme projectiles par l'artillerie. MARTIAL MERLIN.

PROJECTION. (*Géométrie descriptive.*) C'est la représentation sur un plan d'une figure située hors de ce plan, par la trace qu'y déterminerait les intersections des droites que l'on peut mener de tous les points de la figure sur le plan. Si toutes les droites sont perpendiculaires à ce plan, la projection est dite *orthogonale* ou à angle droit; elle est *centrale* ou *conique* si ces lignes concourent au contraire vers un seul et même point. Les projections centrales sont le fondement de la perspective; les projections orthogonales servent particulièrement dans les éléments de géométrie descriptive, dans la théorie des ombres, la coupe des pierres, la charpente, etc.; éléments dont l'illustre *Monge* a posé les principes. La projection de la sphère est la représentation sur un plan de la surface d'un globe, comme la terre ou la voûte céleste, et des divers cercles qu'on peut y supposer tracés. Alors la projection *orthographique* est celle qui est faite sur un plan passant par le centre de la sphère, l'œil étant supposé à une distance infinie; la projection *stéréographique* est faite sur un grand cercle de la sphère, l'œil étant supposé au pôle de ce cercle; dans la projection *gnomonique* on suppose l'œil au centre de la sphère. Le plan de projection est ordinairement celui du méridien, et alors les pôles de la terre sont deux points du cercle principal de projection. Lorsqu'on prend au contraire le plan de l'équateur, le pôle est au milieu de la carte, et c'est ce qu'on appelle une mappemonde polaire. On a imaginé ensuite des cartes qui supposent l'équateur déroulé en ligne droite et tous les méridiens perpendiculaires à ce plan coupé par les parallèles : Mercator a apporté une certaine amélioration à ce système en essayant de donner une grandeur variable et proportionnelle aux différents degrés terrestres. Cette projection artificielle, où la surface de la sphère est représentée telle que la verrait un œil qui parcourrait successivement chacune de ses parties, a reçu le nom de son inventeur. L. LOUVET.

PROLÉGOMÈNES (προλεγόμενα, de πρὸ, avant, et λέγω, je dis), explications préliminaires qui fixent le sens de termes spéciaux, et renferment les notions les plus nécessaires à l'intelligence de ce qui suit; c'est une espèce d'introduction plus ou moins étendue, mise en tête d'un ouvrage, et plus particulièrement d'un traité didactique. J. TRAVERS.

PROLEPSE, figure de rhétorique par laquelle on prévient une objection pour la réfuter d'avance, ainsi que l'indique son nom qui vient du mot grec *prolepsis* (anticipation). Au moyen de cette figure, on affaiblit, en les éludant, les raisons de son adversaire; on lui fait tomber pour ainsi dire les armes des mains avant qu'il ait pu s'en servir, et l'on se ménage une transition facile pour les nouvelles attaques qu'on va diriger contre lui. Quintilien signale la *prolepse* comme susceptible de produire un très-bon effet dans les plaidoyers, particulièrement dans l'exorde, quand l'orateur juge cette espèce de précaution utile à sa cause. C'est ainsi que Cicéron, plaidant pour Cœcilius, prévient dès l'abord l'étonnement où l'on pouvait être en le voyant accusateur, lui qui ne s'était occupé jusque-là que de défendre les accusés. On sent facilement quel peut être l'avantage de la prolepse; un coup prévu ne ferait plus la même impression. « On pouvait, dit l'abbé Girard, reprocher à Boileau son goût pour la satire et la manière dont il traitait Chapelain. Aussi le poëte prévient-il cette objection, et, sous prétexte de se justifier, il achève d'accabler le malheureux auteur du poëme de la *Pucelle*. » Voyez la fameuse tirade de la satire 9e, commençant par ces deux vers :

Il a tort, dira-t-on; pourquoi faut-il qu'il nomme?
Attaquer Chapelain! ah! c'est un si bon homme!

— Quelques rhéteurs donnent encore à la *prolepse* le nom de *antéoccupation*. CHAMPAGNAC.

PROLÉTAIRE. Les Romains appelaient *prolétaires* les citoyens qui, possédant moins de 11,000 as, composaient la dernière des six classes dans lesquelles Servius Tullius distribua selon les fortunes la population romaine : dispensée de tout impôt et même du service militaire, qui se fit longtemps à Rome aux frais particuliers de chacun, la république, grande consommatrice d'hommes, ne leur demandait que de la race, *prolem*, et de là leur nom de *proletarii* (prolétaires). Les prolétaires formaient donc à Rome la dernière et la plus nombreuse classe de citoyens mais bien au-dessous d'eux, et dans une position dont l'humiliation ne trouve heureusement plus d'analogue dans notre société moderne, se tourmentait l'innombrable et vile multitude des esclaves, qui ne jouissaient d'aucun droit civil, qui ne comptaient ni parmi les citoyens ni parmi les libres ou ingénus, et que, malgré leur titre d'*homme* (homo), titre fort peu respecté des premiers Romains, on rangeait dans la classe des propriétés. Plus tard, quand les liens de fer de l'antique constitution romaine cédèrent peu à peu jus-

qu'à se rompre entièrement sous le poids croissant des peuples et des pays acquis; quand le droit des gens, faisant irruption dans le vieux droit civil, engendra le droit honoraire du préteur; plus tard encore, quand la puissante parole du christianisme sanctifia, par le dogme de l'incarnation, le titre d'*homme*, que la philosophie païenne avait enfin commencé à mettre en honneur, *Homo sum nihil humani à me alienum puto*, les fers de l'esclave tombèrent, sa position changea, le servage s'établit : il n'y eut plus d'esclaves (*servi*), mais des colons (*inquilini*), attachés à la glèbe, faisant partie du fond de terre avec lequel on les vendait, jouissant de droits plus étendus et mieux définis, passés, pour ainsi dire, de la condition de meubles à celle d'immeubles, et, chose étrange! trouvant dans cette immobilisation de leur personne, qui semblait les identifier au sol, une garantie tutélaire contre les convulsions violentes qui déchirèrent l'empire romain à l'agonie. En Occident, le servage, introduit par la conquête, par les lois romaines, par le christianisme, qui consacrait en lui un progrès réel vers la liberté, prit une constitution ferme et régulière dans l'établissement féodal. Quelques siècles plus tard, quand le tumulte de peuples et les flots de conquérants qui précédèrent et rendirent même nécessaire la féodalité se furent calmés sous le réseau pesant de sa vigoureuse organisation, à l'abri du clocher et du donjon, naquit un fait social à peu près inconnu de l'antiquité, l'industrie, que ne pouvait créer l'abrutissement de l'esclave ancien, qui voulait pour naître au moins la demi-liberté du serf. Mère des richesses et surtout des richesses mobilières, l'industrie mit aux mains du serf une puissance inconnue; les communes se rachetèrent, se formèrent, s'affranchirent; les corporations d'arts et métiers, les jurandes et les maîtrisses, parurent, et leurs modestes bannières furent autant de drapeaux qui, soutenus de l'influence royale, menèrent tout doucement les dernières classes du peuple du servage à la liberté. On sait enfin comment nos mœurs et nos lois révolutionnaires, préparées par les prédications de Luther au XVIe siècle et de Voltaire au XVIIIe, proclamèrent le droit de tout homme à l'entière liberté, le droit de tout Français au titre de citoyen, l'égalité civile et politique, la destruction du régime féodal, etc., sauf le principe d'hérédité par droit de naissance, resté debout parmi tant de ruines pour lier l'avenir au passé, l'effacement complet de tout privilége de race. C'est de ce jour que date véritablement le *prolétariat moderne*. Successeurs directs du serf, comme le serf lui-même l'était de l'esclave antique, les prolétaires forment parmi nous la classe la plus pauvre et de beaucoup la plus nombreuse; égaux en droit aux autres citoyens, libres comme eux, comme eux appelés, s'ils peuvent y parvenir, aux plus hauts emplois, aux fortunes les plus opulentes, les prolétaires que tant d'avantages relèvent au-dessus de la position avilie de leurs prédécesseurs esclaves ou serfs, ont pourtant de moins qu'eux la certitude d'avoir toujours du pain. Deux choses font et caractérisent le prolétaire : 1° il n'a point par le fait seul de sa naissance la propriété d'un fonds de terre ou d'un capital dont le fermage ou le loyer assure son existence, indépendamment de tout travail; il ne vit que de salaire; 2° quels que soient sa bonne volonté, sa moralité, son dévouement, il n'a point la garantie d'obtenir chaque jour par son travail un salaire qui suffise à ses besoins et à ceux de sa famille. — L'indépendance, inévitable condition de la liberté qu'il a conquise, a brisé tout lien personnel et durable entre lui et les classes riches. Le propriétaire foncier, le possesseur de capitaux, l'entrepreneur d'industrie, qui lui-même n'est ordinairement qu'un prolétaire moins misérable, emploient les bras du prolétaire en guise d'instrument; quand ces bras leur sont nécessaires, c'est-à-dire quand ils leur rapportent plus qu'ils ne coûtent, ils les salarient, et ils les salarient le moins possible; dès qu'ils coûtent plus qu'ils ne rapportent, dès qu'une machine peut les remplacer avec économie, ils les congédient : ce que deviendront les malheureux ainsi brusquement licenciés, l'entrepreneur d'industrie ne s'en inquiète point, ce n'est point son affaire, et nous ajouterons, pour être vrai, que, s'il en faisait son affaire, il se ruinerait infailliblement lui-même sans apporter un remède efficace aux maux qu'il voudrait soulager. Telle était au contraire l'organisation de la société antique et de la société du moyen âge que l'esclave et le serf étaient individuellement et directement rattachés, bien qu'à titre de chose plutôt qu'à titre d'homme, à l'existence même de cette société; un lien particulier existait entre chaque esclave, chaque serf et chaque membre des classes privilégiées, lien durable, constant, garanti à la fois par la loi, par les mœurs et par l'intérêt réciproque. Le maître nourrissait et entretenait l'esclave, parce que l'esclave était sa chose, et que sa mort, ses infirmités, sa maladie, sa faiblesse, étaient pour le propriétaire une diminution de fortune. De même, une impérieuse néces-

sité obligeait le seigneur, le maître du serf, à le nourrir, à le défendre, à le protéger. Être puissant par les armes, s'entourer constamment de moyens d'attaque et de défense toujours prêts, se procurer, à prix de sang et par la force dans un certain rayon, la paix, qui ne pouvait alors s'acheter autrement, c'étaient les premiers besoins de la vie dans le monde féodal : de la nécessité d'une association étroite entre le plus fier baron et le plus humble vassal; la terre appartenait au seigneur seul, et avec la terre le serf attaché à ses glèbes; mais sur cette terre, s'il voulait la conserver, il lui fallait des gens de guerre, des laboureurs, quelques artisans; les revenus du sol devaient donc payer ces hommes, véritables compagnons de sa fortune, associés par le même intérêt à la même œuvre. Aussi le luxe des temps féodaux consistait plus dans le nombre d'hommes que l'on nourrissait que dans l'opulence et la magnificence personnelle; le riche n'avait pas mille emplois à faire de ses trésors; il ne pouvait guère s'empêcher de les consacrer à l'entretien de ceux qui l'entouraient. D'ailleurs, au moyen âge et dans l'antiquité, les rangs sociaux étaient régulièrement alignés, les places assignées toujours, la carrière de l'ambition déterminée pour chaque individu selon sa naissance : il était facile de se compter, aisé à chacun de faire son bilan de son présent et de son avenir, et de calculer par conséquent sa consommation sur ses ressources; mais aujourd'hui que la plupart des barrières sont abaissées, que le dogme de l'égalité souffle dans tous les cœurs une ambition sans limite; aujourd'hui que les rangs sociaux sont assez mêlés et assez flottants pour que toutes les destinées aient quelque chose d'aventureux; aujourd'hui que le même homme peut rapidement monter ou descendre tous les degrés de l'échelle, depuis la misère jusqu'à l'opulence, depuis la plus humble jusqu'à la plus haute position, la patience, l'humilité, la résignation, qui firent les mœurs du moyen âge, deviennent des vertus à peu près impraticables, et sur les fondements desquelles la société ne saurait plus bâtir. Aussi, le prolétariat, tel que nous venons de le peindre, est-il évidemment un fait transitoire. Tant que la société portera dans ses flancs des millions d'hommes auxquels les mœurs et les institutions promettent une égalité de droits qu'elles ne donnent point, auxquels toute l'éducation inspire une ambition qui manque de carrière et d'essor, elle ne jouira point d'un repos plus assuré que ne l'est elle-même l'existence de ces millions d'hommes : ce qu'il y a de précaire dans la vie de chaque prolétaire individuellement se retrouvera dans la vie générale de la société même. Considéré comme terme de passage entre le servage et une nouvelle organisation des classes laborieuses, le prolétariat est certainement un progrès; mais, considéré dans ses effets présents, c'est un danger grave, c'est une plaie saignante, dont il faut hâter la disparition. Si nous pouvions indiquer avec précision l'époque et le mode de cette cure importante, caractériser dans ses détails la grande évolution sociale qui en sera tout à la fois l'effet et la cause, et dont les phénomènes politiques, économiques et religieux dont nous sommes témoins depuis cinquante années annoncent l'approche, ce ne serait point dans un simple article que nous voudrions essayer d'accomplir cette tâche. Mais par cela même qu'il nous a été facile de dire en quoi consiste le prolétariat, il devient aisé d'indiquer d'une manière générale les institutions dont l'établissement ou le développement le fera disparaître. Si par cela seul qu'un homme vient au monde la société lui donnait, dans toute l'étendue que ces mots peuvent comporter, l'éducation et l'instruction, et plus tard, quand il serait vieux ou infirme, la retraite et l'hospice; si, en second lieu, le travail, qui ne manquera jamais aux bras de l'homme, était assez régulièrement organisé pour que chacun fût employé selon ses forces, et payé selon l'utilité de son œuvre, il n'y aurait plus de prolétaires ! — Mais la société n'est pas encore assez riche pour réaliser un si beau programme! — Non, sans doute, et voilà pourquoi le progrès le plus urgent, c'est d'augmenter la richesse générale par l'accroissement de la production, ce qui ramène en première ligne l'organisation du travail et la nécessité de favoriser les efforts des travailleurs; voilà pourquoi les vrais amis du prolétaire lui défendront toute violence, toute révolte, et maintiendront avant tout l'ordre, la paix et la tranquillité publique. — Mais la réalisation d'une amélioration pareille serait une transformation sociale complète et par conséquent impossible! Ne voyez-vous donc point que ce programme, qui paraît une pure théorie, une rêverie inventée à loisir, nous l'avons tracé l'œil fixé sur nos institutions actuelles, et, pour emprunter l'expression de Bacon : « Sous la dictée même du fait? » — Donner à tous, hommes et femmes, l'éducation et l'instruction! et que signifient les salles d'asile, les écoles primaires, les écoles secondaires, les écoles d'adultes, les écoles professionnelles qui se multiplient si rapidement? Assurer aux infirmes et aux vieillards le repos

après le travail et la satisfaction des nécessités de la vie! Et que se proposent les hospices, les retenues pour retraite, les caisses d'épargne? Organiser le travail, associer les productions aux fruits de leur labeur en proportion de l'utilité de leur œuvre! Et que font les banques qui sont nées d'hier, et qui déjà surgissent en foule sur tous les points de la France? Que produiront les chemins de fer, les routes, les ponts, les canaux, les chemins, qui vont sillonner le territoire? quels fruits ne doit-on pas attendre d'une application plus large des principes de la société en commandite, si l'on parvient à régler leur développement sans gêner leur essor? Toutes ces institutions ne sont que des germes précieux dont nous ne pouvons encore ni calculer la fécondité ni mesurer les résultats. Une chose certaine, c'est que tous les mouvements de la société moderne, tous ses instincts, tous ses travaux, tous ses désirs, toutes ses recherches, vont à rétablir entre tous ses membres la solidarité brisée par le mouvement révolutionnaire. Un monde nouveau s'élabore et se constitue dans les flancs du monde vieilli : la démolition est à peine finie; hier encore, nos mains tenaient la hache et le marteau; c'est d'aujourd'hui que nous nous sommes mis à reconstruire: nous manions mal encore, et comme d'inhabiles architectes, mais nous aimons à manier le compas et l'équerre; nous sommes fatigués du fracas des édifices tombés, nous désirons le bruit régulier des monuments qui sortent avec harmonie des mains actives d'ouvriers empressés. Avant la fin du siècle, la face matérielle de l'Europe aura complétement changé; sa constitution intellectuelle et morale n'aura point subi de modifications moins profondes; sans bruit, sans secousse, des institutions nouvelles se seront assises sur des bases inébranlables d'ordre et d'union, œuvre immense, qui veut un long temps et surtout une longue paix, dont le programme cependant se résume en deux mots : *Travail! association!* CH. LEMONNIER.

PROLOGUE. C'est la préface d'un drame mise en action; il puisa son nom dans l'idiome de la Grèce, son berceau : c'est le substantif *prologos* (avant-propos). Il y avait un acteur spécial pour jouer ou réciter le prologue; il s'appelait de son rôle même *prologue :* ainsi, l'on disait : *Le prologue a bien ou mal déclamé aujourd'hui.* Le prologue paraît remonter aux débuts de l'art dramatique. À cette époque, le poëte se méfiait sans doute de la paresse et parfois de l'ignorance de ses auditeurs. Son avant-propos scénique était une espèce d'affiche, par laquelle il annonçait toujours le sujet de son drame; quelquefois même, il y développait le fil de l'action. Ce dernier usage ôtait ainsi aux auditeurs la surprise des incidents, des dénoûments et des péripéties; mais des poëtes plus sages s'en sont abstenus; en tout ce qui nous reste d'Aristophane, on ne voit pas un seul prologue. A la vérité, dans l'*Amphitryon* de Plaute, le prologue Mercure fait une brève analyse de la pièce, mais son sujet était depuis longtemps si populaire, si trivial, que le poëte lui-même, par la bouche du fils de Maia, ne craint pas de l'appeler une vieille fable. Le prologue était si bien une annonce, une affiche verbale, que, dans l'*Asinaire* de Plaute, l'acteur s'exprime ainsi : « Je vais commencer à vous dire ce qui m'amène et pourquoi je suis ici : c'est pour vous apprendre le nom de la pièce, car pour le sujet il est fort court. Ce que je voulais donc vous dire, c'est qu'elle s'appelle en grec d'un nom qui signifie *ânier*. Il y a du jeu et de l'agrément dans cette comédie; elle est tout à fait divertissante. Écoutez-la favorablement. » Ne croirait-on pas entendre, au pied des tréteaux dramatiques des boulevards de Paris, les annonces des bas spectacles du jour? Bobêche aussi faisait des prologues à l'antique. Bobino du jardin du Luxembourg, à Paris, commença par des prologues à la Plaute. Toutefois, on admire jusque dans ses prologues le génie naturel et rude du comique tourneur de meule, la seule vraie gloire de la scène latine. On aime à voir Plaute s'y déchaîner contre les cabales et les intrigues, et du théâtre, et des comédiens; il y signale les spectateurs qui ont été apostés par tel ou tel acteur pour l'applaudir; il n'y épargne pas non plus les édiles qui présidaient aux jeux publics, mettaient le prix aux pièces, et les payaient. Parfois aussi, dans le prologue, le poëte versifiait son apologie, ou demandait l'indulgence du public, ou réfutait les critiques passées, ou prévenait celles à venir. Tel est celui de l'*Andrienne* de Térence, où il se plaint de perdre son temps à écrire des prologues pour se justifier. Les critiques ont divisé ces divers prologues en six espèces. Les deux dernières comprennent le prologue *monoprosopos* (à un seul personnage), et le *diprosopos* (à double personnage). Molière, au génie duquel il appartenait seul de fixer sur notre théâtre, où il excite encore un franc rire, la vieillerie mythologique de la mésaventure d'Amphitryon, donne, dans sa scène de *Mercure* et de la *Nuit*, un exemple du prologue antique *monoprosopos*. Le vieux théâtre anglais accepta aussi le prologue; Shakspeare a les siens. Mais là, cet accessoire ne tient

nullement à l'action : ce n'est point un personnage du drame qui en entretient le public : c'est comme si l'auteur devisait devant le parterre sur ce que bon lui semble. On ne lève même pas le rideau. Ces prologues étaient ordinairement l'apologie de l'auteur dont on allait jouer la pièce; aujourd'hui, c'est l'office d'un complaisant feuilleton. Dans une grange de Saint-Maur, sur un tréteau un peu plus orné que le tombereau de Thespis, fut joué à Vincennes, en 1398, le premier *mystère*. Ce fut là le berceau de cette scène française si splendide au XVIIe et au XVIIIe siècle, et qui, comme celle d'Athènes, servit depuis de modèle, comme malgré eux, à des voisins jaloux de sa gloire. Vinrent bientôt les *moralités* les *sotties,* les *farces,* où des poëtes ignorants, mais spirituels pour la plupart, épandirent leur verve grossière. Aux anciens, qu'ils ne pouvaient lire, ils empruntèrent toutefois le prologue : sa trivialité était de leur goût. Dans les mystères, c'était ordinairement une espèce d'*oremus* ou d'homélie : celui de l'Incarnation et Nativité de N. S. J. C., représenté à Rouen en. 1474, nous fournira un exemple de la foi naïve à cette époque, tout ensemble des auteurs et des acteurs : il y est dit :

Nous requérons universellement
A tous seigneurs d'église ou autrement,
Et au commun, bref à toute personne,
Si commettions faute, qu'on nous pardonne,
Et chacun, Dieu de prier d'humble cœur,
Que par sa grâce il nous soit adjuteur.

— Voici un autre exemple de prologue tiré d'une comédie des *Escoliers* de Pierre l'Arrivey le Champenois; c'est une préface, un *benevole lector :* « Mais je laisseray cela, mes dames, pour vous supplier au nom d'eux (des escoliers) que s'ils ne vous sont desplaisants, il vous plaise les écouter, laissant causer ces friquenelles et gens de peu, qui, mettans leur nez partout, se meslent de blasmer un chacun comme s'ils estoyent seuls censeurs du labeur d'autruy, et sçavoient quelque chose davantage que ceste paisible compagnie, qui desia s'accommodant, se dispose pour nous écouter, et vous prier avec nous prester quelque bénigne audience. » Des acteurs particuliers étaient chargés, comme chez les Grecs et les Romains, de prononcer ces harangues devant le public : les plus fameux portèrent les noms burlesques de Gros-Guillaume, Gaulthier-Garguille, Guillot-Gorju, Briscambille et Turlupin, le plus célèbre d'entre eux, qui enrichit le *Dictionnaire de l'Académie* d'un néologisme alors, du mot de *turlupinade*. Ils étaient les Debureaux, les Bobèches de l'époque. Sous le siècle de Louis XIV, les prologues avaient disparu des drames; ils restèrent toutefois dans les drames chantés, les opéras. Quinault s'en servit merveilleusement à son profit, à la louange du prince, en tête de chacune de ses pièces lyriques. Il y compare Louis à Mars : la Vertu, la Sagesse, la Gloire, la Fortune, la Victoire, la Paix, la Renommée, Vénus, Saturne, les divinités de l'âge d'or, y viennent rendre hommage au vainqueur du Rhin. Enfin, chaque prologue, qui le plus souvent n'a aucun rapport avec la pièce, est comme un autel à part et obligé, où le poëte brûle un encens au grand roi, que ce dieu de Versailles venait respirer tous les soirs avec un voluptueux orgueil. Le temps a fait justice de ces adulations inouïes; les prologues sont à peine lus, et les opéras font encore les délices des oreilles délicates et poétiques. Le prologue semblerait vouloir reprendre, de nos jours, ses prérogatives dramatiques : un poëte romantique, M. Dumas, dans sa *Christine,* le fait revivre avec un grand talent. Nous ne sommes pas de l'avis de Marmontel, qui donne le nom de *prologue* à ces brillants ou ingénieux frontispices de poésie qui ornent les chants de Lucrèce, d'Aristote, de Milton, dans sa belle invocation à la lumière, et de la Pucelle de Voltaire. Ces morceaux tiennent trop au sujet pour ressembler au prologue antique; ils y tiennent par un fil imperceptible, mais fort, qui, une fois rompu, laisserait des lacunes désagréables à la vue, sur les magnifiques trames ourdies par ces grands poëtes. DENNE-BARON.

PROLONGE. (*Artillerie.*) Nom que l'on donne à des cordages dont on se sert dans les manœuvres de l'artillerie. Il y a des prolonges doubles et des prolonges simples. On se sert des premières dans les manœuvres de force, lorsqu'il est nécessaire d'équiper la chèvre à haubans; dans les manœuvres du cabestan, du vindas, etc., elles ont 24 mèt. de longueur et 3 cent. de diamètre. — Les secondes sont employées dans les manœuvres des pièces de campagne. Dans les mouvements de retraite, et lorsqu'il est nécessaire de perdre le moins de temps possible pour s'arrêter, faire feu, et se remettre en route, on *place la prolonge,* qui joint l'avant-train à la pièce, au moyen du *crochet de prolonge,* qui est fixé à l'affût. Dans le système de Gribeauval, on *déployait la prolonge* pour le passage du fossé; le nouveau système de l'artillerie française a rendu cette disposition inutile. Ce passage s'effectue avec aisance et rapidité sans qu'il soit besoin de décrocher l'affût de l'avant-train. La *prolonge* du système Gribeauval, lorsqu'elle ne

servait pas, restait ployée autour des armons, où, elle était retenue par des crochets à patte, placés à leurs bouts pour l'empêcher de glisser. — On donne aussi le nom de *prolonges* à des chariots servant au transport des munitions ou des agrès, à de petites distances. MARTIAL MERLIN.

PROMENADES. (*Architecture.*) Ce sont des espaces de terrain plus ou moins vastes, et du domaine public, qui, ménagés aux abords ou dans les parties centrales des villes, les assainissent, les dégagent, et servent de lieu de réunion ou de plaisance à leurs habitants. Les promenades diffèrent des places publiques, en ce qu'elles ne sont pas dessinées sur un plan circulaire, carré ou en polygone régulier, mais de forme oblongue. — Dans un parc, un jardin, un champ destiné à des courses, à des manœuvres ou à des fêtes populaires, on donne le nom de *promenades* à des allées sablées, droites et larges, régulièrement plantées d'arbres, quelquefois ornées de statues, de vases, de fontaines et d'arbustes étrangers. — L'art de la composition des promenades est aujourd'hui très-négligé en France, et n'a plus de représentants dans notre époque. MM. Percier et Fontaine, qui ont raccordé quelques portions de nos jardins, quand on a voulu les modifier, n'ont certes pas la prétention d'être regardés comme les continuateurs et les émules des Mollet, des le Nôtre, des Leblond, des Dufresnoye, célèbres architectes ornemanistes et dessinateurs de jardins, qui, tous, appartiennent aux trois derniers siècles.— On peut, sans crainte d'être contredit, avancer hautement que les promenades qui ont été plantées de nos jours n'offrent aucune trace de l'art de le Nôtre, et ne se distinguent pas des avenues en ligne droite, qui, d'ordinaire, conduisent à une maison de campagne. — Les boulevards intérieurs de Paris, qui, à la révolution de 1830, ont vu tomber sous la hache populaire leurs vieux ormes si touffus, pourraient, à peu de frais, être transformés en la plus délicieuse promenade du monde. Ce ne sont plus que des chaussées arides et sans ombrage durant la belle saison, sales et boueuses en hiver. — Dénuées de tout aspect pittoresque, et offrant pour tout agrément aux promeneurs quelques bancs de pierre placés de loin en loin, il faudrait y élever des fontaines jaillissantes et des statues, y planter, entre des arbres d'espèces variées, et à l'abri de quelques treillages, des haies d'arbustes vivaces qui produiraient un très-bon effet, en interrompant les lignes tristes et sèches des trottoirs d'asphalte. Ces boulevards si fréquentés, mais si mal entretenus, et susceptibles d'embellissements qui ajouteraient beaucoup à l'effet de leurs riches perspectives, occupent en longueur une étendue de près de deux lieues, et ne sont pas les seules promenades publiques de Paris. Cette ville en possède beaucoup d'autres que peuvent lui envier les capitales des principaux États européens: citerons-nous les Champs-Élysées qui, faisant suite au jardin des Tuileries et à la place de la Concorde, traversés par la grande avenue de Neuilly, forment une perspective imposante que termine dignement l'arc de triomphe de l'Étoile; il n'y a rien au monde qui puisse être comparé à ce vaste ensemble de clairières aux surfaces bien aplanies, et propres à toute sorte de jeux et d'exercices, de routes spacieuses où peuvent circuler les gens à cheval et les voitures, de sentiers ombragés et de grands massifs d'ormes et de tilleuls. — Les jardins du Luxembourg et des plantes sont d'une ordonnance fort élégante, mais manquent de fontaines et de pièces d'eau, comme les Champs-Élysées et les boulevards. Les jardins des Tuileries et du Palais-Royal sont les deux promenades les plus fréquentées à Paris. La première est le rendez-vous du monde élégant; la seconde, plus confortable, en ce qu'on y trouve des cafés, des restaurants, des cabinets de lecture; en ce qu'on y peut goûter à la fois le frais et la chaleur, éviter la pluie et jouir de températures variées selon les saisons, est exécutée dans le goût de celles qui accompagnaient les palais arabes. Bien arrosé pendant le jour, bien éclairé pendant la nuit, le jardin du Palais-Royal est le rendez-vous des gens d'affaires, des bourgeois, des commerçants et des artistes. Il n'est pas interdit aux fumeurs. — Londres a son parc Saint-James, aux vastes et sombres allées plantées sous le règne de Jacques II par un célèbre artiste français, notre Claude Perrault; ses jardins de Kensington avec leurs parterres bigarrés, leurs arbres singulièrement taillés, dans le goût qui était en grande faveur du temps de la reine Anne; son Regent-park, son Hyde-park, son Green-park et ses nombreux squares, charmantes petites places ombragées, qui, situées aux débouchés des rues, donnent de l'air et quelque fraîcheur à cette immense ville, où le peuple étouffe. Madrid a son Prado, promenade étroite et longue, ruban vert que sillonnent quatre allées de platanes et de sycomores, qu'arrosent de nombreuses fontaines d'un joli goût, qui furent construites sous le règne de Charles II; ses grands jardins de Buen-Retiro et ses belles nappes de verdure étendues sur les bords du Manzanarès.—Saint-Pétersbourg a ses jardins d'été et d'hiver, et son boulevard

de l'Amirauté, qu'ombragent de magnifiques hêtres, plantés par le czar Pierre Ier. — Berlin a son *Unter den Linden* (sous les tilleuls), son Wilhem-Strasse, et le Thiergarten, créé sous Frédéric II. — Vienne a, tout au milieu du Danube, son délicieux Prater, si calme, fertile comme toutes les îles des grands fleuves, et couvert de massifs superbes, où sont percées de larges avenues de marronniers. — Venise a son chaud Lido, et ses promenades en gondoles sur les canaux et les bords de l'Adria. — Florence a ses merveilleux jardins Boboli, et Rome sa villa Borghèse, qui occupe deux collines et une vallée. — Enfin, Bruxelles a son *Parc*, vanté par tous les étrangers comme une des plus belles promenades de l'Europe et son *Allée verte* qui se développe sur une étendue de plus d'une demi-lieue, en ligne droite, au milieu de quatre rangées de magnifiques arbres. A. Fillioux.

PROMENADES. (*Art militaire.*) Il y a des usages qui, étant le fruit d'une idée simple, nous avons presque dit d'une nécessité, sont de tous les temps. Dans cette classe, il faut ranger les promenades militaires, et pourtant, dans le dernier siècle, les règlements français n'avaient pas encore prononcé ce mot. Que le lecteur nous pardonne de citer sans cesse les Romains ! mais dans quels récits prendrions-nous date, où chercherions-nous des points de comparaison, si ce n'est en évoquant les souvenirs des milices classiques? Au temps où les légions romaines faisaient l'étonnement et l'effroi de l'univers, leur vigueur, leur agilité, étaient entretenues, aux époques des repos et dans les saisons propices, au moyen de promenades en troupes et conformément à des règles dont les auteurs anciens nous entretiennent. Dix mille pas, le retour non compris, paraissent avoir été le maximum de cette fatigue d'étude, de ce genre d'exercice avec armes et bagages. Tite-Live rapporte que Scipion obligeait les légionnaires placés sous son commandement à faire à la course quatre mille pas sans halte : un tel effort passe toute croyance, surtout si le légionnaire avait sur lui le pesant bagage que la loi et l'usage lui imposaient. Les ordonnances d'Auguste et d'Adrien exigeaient que trois fois par mois, hormis en temps de guerre, les promenades militaires fussent une image des manœuvres sérieuses et des actions d'une campagne. Au commencement du XVIIIe siècle, il n'y avait pas encore une seule infanterie européenne qui, en temps de paix, connût et pratiquât la méthode des promenades, comme simulacres de marches de guerre. Les troupes de cavalerie, dans l'intérêt de la santé et de la conservation des chevaux, faisaient, il est vrai, d'insignifiantes excursions à poil et haut le pied ; mais l'infanterie n'était pas assujettie à ces pérégrinations, comme si les ordonnances eussent attaché plus d'importauce à l'éducation des chevaux qu'à la vigueur et à la santé des hommes. Si quelques régiments, gouvernés par des colonels zélés ou exercés par des majors habiles, faisaient des tournées le fusil sur l'épaule, c'était le petit nombre, et par exception. Le ministre Choiseul, à qui l'armée française fut redevable de tant d'améliorations, prescrivit le premier aux corps à pied d'exécuter de petites marches-routes les jours de beau temps. L'ordonnance du 1er janvier 1766 en délimitait la durée entre le minimum et le maximum d'une heure et de trois heures. Saint-Germain, par son ordonnance du 25 mars 1776, détermina que ce serait avec armes et bagages que l'infanterie se livrerait à cet apprentissage des marches; jusque-là, elle n'y portait pas le havre-sac. Sous le régime impérial, les déplacements de troupes étaient assez réels, assez fréquents, pour que la législation pût se dispenser de s'expliquer sur des détails qu'on eût regardés comme dérisoires. La paix étant revenue, ce qui avait sagement été prescrit le fut de nouveau. Les instructions sur l'inspection et des ordonnances ou règlements de 1816, 1822, 1831, 1833, renouvelèrent les anciennes dispositions et prescrivirent les promenades militaires, auxquelles devaient être exercés les hommes de pied et de cheval pendant les beaux jours de l'automne et de l'hiver. Gal Bardin.

PROMENOIR. (*Architecture.*) Cette désignation s'appliquait, dans le langage d'autrefois, aux lieux découverts que nous nommons aujourd'hui *promenades publiques*. On en trouve de fréquents exemples dans les ouvrages des écrivains français du XVIe et du XVIIe siècle. Nous ne prétendons pas discuter l'autorité de l'usage, ce tyran absolu, qui a modifié et restreint assez mal à propos, il nous semble, le sens général du mot *promenoir*, en n'en faisant qu'un synonyme, dont, à la rigueur, on eût pu se passer, puisque nous avons les mots *péristyle*, *galerie*, *portique*, *cloître*, etc., qui, tous, s'appliquent à des ouvrages d'architecture, supportant un toit, et destinés à servir de lieu de promenade. Ainsi, ce terme serait tout à fait impropre pour caractériser des allées plantées d'arbres ou un jardin public ; il ne convient qu'à un vaste local couvert et bien aéré, tantôt ménagé sur le pourtour extérieur, tantôt dans l'intérieur même d'un monument, pour y servir de salle d'attente, de dé-

gagement, de lieu de refuge contre le mauvais temps ou le froid. L'industrie française a su tirer un grand parti de ces sortes de constructions en leur donnant un triple but d'utilité. Ainsi, nos passages, nos galeries, nos bazars, sont à la fois des marchés publics, des lieux de promenades, et des voies de communication qui suppléent à l'insuffisance des rues. Ces monuments d'un style nouveau diffèrent, comme on le voit, a beaucoup d'égards, des portiques de l'antiquité, et des promenoirs, qui ne sont considérés que comme des accessoires plus ou moins importants dans un ensemble architectural, indispensables toutefois aux édifices publics très-fréquentés et habités par un grand nombre de personnes, tels que colléges, casernes, hospices, couvents, séminaires, prisons, palais de justice, théâtres, etc. — Les anciens, qui, en fait de luxe bien entendu, en architectonique civile comme en beaucoup d'autres choses, sont nos maîtres, envisageaient l'exercice de la promenade comme agrément et principe d'hygiène. L'industrie a su remplacer dans la civilisation moderne les gymnases, les xystes, les stades, les portiques, les thermes, qui offraient des promenoirs à ceux qui n'avaient pas de maisons assez spacieuses pour s'y procurer de pareils locaux. — Grâce à l'industrie, les philosophes promeneurs de nos jours ont à leur disposition des galeries plus vastes que celles qui furent ouvertes aux disciples de Zénon. — A Rome, les promenoirs, tantôt disposés en portiques, tantôt en colonnades, étaient d'un usage général, et décoraient l'intérieur ou l'extérieur des constructions publiques et particulières. Pline le jeune, dans ses descriptions des *villes* ou maisons de plaisances romaines, parle de plusieurs espèces de galeries destinées à servir de promenoirs. Il est à remarquer que le mot latin *ambulatio* a une signification double, et veut dire tout à la fois un lieu de promenade et l'action de se promener. Néanmoins, il n'est pas synonyme du mot *ambulacrum,* qui indique de préférence un lieu couvert, et se traduit parfaitement par le mot *promenoir*. — Les constructions modernes, qui pourraient prendre ce nom, sont très-nombreuses : nos galeries de peinture et de sculpture, nos musées, sont, aussi bien que nos passages, des promenoirs; et l'on ne peut pas appeler autrement les grands portiques de la cour des Invalides, du jardin du Palais-Royal, des rues Castiglione et Rivoli, du théâtre de l'Odéon. — La nouvelle bourse, la grande *salle des Pas-Perdus,* au palais de justice, à Paris, sont de magnifiques promenoirs publics qui peuvent donner une idée de ceux qui embellissaient Athènes et Rome. FILLIOUX.

PROMÉROPS, *Promerops*. Oiseaux de l'ordre des anisodactyles, dont les caractères sont : bec beaucoup plus long que la tête, grêle, fendu jusque sous les yeux, plus ou moins arqué, comprimé dans toute sa longueur; mandibules acérées, la supérieure faiblement échancrée à la pointe, plus longue que l'inférieure; arête s'avançant entre les plumes du front; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, ouvertes par devant, en partie recouvertes par une membrane emplumée. Tarse de la longueur du doigt intermédiaire; quatre doigts : trois en avant, dont l'externe, plus long que l'interne, est soudé à sa base; un pouce muni d'un ongle long et robuste. Les récits contradictoires que plusieurs historiens nous ont donnés concernant les mœurs et les habitudes des promérops, tendent à faire croire que l'on manque encore d'observations exactes pour établir avec certitude les généralités de cette petite famille ; il faut espérer que les naturalistes qui se proposent de parcourir l'Océanie et l'Australie, parviendront à concilier des opinions qui peuvent n'être divergentes que parce qu'elles sont basées sur des observations partielles et momentanées. Plusieurs méthodistes ont établi différentes coupes dans le genre promérops, d'où est résultée la création des genres *epimachus*, Cuv.; *falcinellus,* Vieill.; *rhinopomastus,* Jard, etc. DR..Z.

PROMESSE. Ce terme désigne tout engagement contracté, soit par parole, soit par écrit. Je *promets* de faire telle chose avait, dans le langage formulaire du droit romain, la même force que cette autre locution, je m'*engage* à faire telle chose. Lorsque dans la suite les contrats écrits ont été substitués aux paroles données devant témoins, on a désigné naturellement sous la dénomination de *promesse* l'acte même qui contenait la preuve de l'engagement, mais bientôt aussi on a équivoqué sur la valeur des termes, et l'on n'a pas tardé à distinguer la *promesse* du *contrat;* on a soutenu que l'acte était nécessaire pour constater l'existence de la promesse aux yeux de la loi, et que l'écriture seule pourrait former le lien de droit, et qu'ainsi, jusqu'à la signature du contrat, la *simple promesse* n'engageait pas. Il a fallu enfin préciser la valeur de ce terme, et l'on a dû reconnaître qu'il y avait suivant les circonstances *promesse* et *promesse,* c'est-à-dire dans tel cas une promesse qui n'engage pas, et dans tel autre une promesse qui engage. — Dans le langage usuel comme dans les relations sociales, on est assez dans

l'habitude de prodiguer les promesses qui n'engagent pas : on fait de belles *promesses* à quelqu'un pour l'éconduire, et, comme on le dit proverbialement, on se ruine en *promesses*, mais *promettre* est un et *tenir* est un autre. Toutes ces promesses sont assez ordinairement des protestations auxquelles il ne faut pas attacher la moindre importance : ce sont promesses de bouche, autant en emporte le vent. — Dans la langue plus rigoureuse du droit, il faut savoir bien discerner quelle est la valeur d'une promesse, et la première chose à considérer pour en déterminer la nature, c'est l'intention que chacune des parties a pu avoir en concourant à la former; car il s'agit de décider s'il y a eu entre elles convention arrêtée ou simple projet mis seulement en discussion. Lorsque l'une des parties argue d'une *promesse verbale* dont l'existence est déniée, elle est tenue de justifier par des preuves légales qu'il y a eu en effet engagement contracté à son profit. Elle sera donc admise à faire cette justification, soit par témoins dans les cas où cette preuve est autorisée, soit par un commencement de preuve par écrit, soit par l'interrogatoire sur faits et articles, soit par le serment décisoire; mais cette preuve portera toujours sur le fait de l'engagement, et non pas sur la question de savoir s'il y a eu promesse, car nous ne connaissons plus l'emploi de ces formules sacramentelles, qui étaient autrefois la marque décisive d'une stipulation parfaite. Lorsque la promesse a été faite par écrit, il y a beaucoup moins de difficulté, car on peut décider, d'après les termes dans lesquels elle est conçue, s'il y a eu intention d'arrêter le lien de droit, ou si l'on a voulu seulement jeter les bases d'un acte qui avait encore besoin de recevoir un complément nécessaire. Le titre que porte l'écrit est à peu près sans influence sur la décision, c'est par son contexte qu'il doit être jugé. La seule question est toujours de savoir s'il y a eu *convention* : aussi, l'on réserve en droit l'application du terme *promesse* à certains actes à qui cette dénomination convient plus particulièrement, parce qu'en effet l'habitude s'est conservée de les rédiger suivant cette ancienne formule : *Je promets payer*, etc. Il est certain qu'une telle promesse équivaut à un engagement formel dont l'exécution ne peut être éludée sous aucun prétexte. On se sert encore généralement du mot *promesse* comme synonyme de *billet*; on emploie même quelquefois ce terme pour distinguer les simples billets des lettres de change ou des billets à ordre. C'est ainsi que la loi déclare que toute lettre de change qui renfermera supposition de lieu sera considérée comme une simple promesse, c'est-à-dire que le créancier perd tous les priviléges attachés à la lettre de change, mais la convention n'en subsiste pas moins. — La promesse de donner ou de constituer, lorsqu'elle est faite dans un contrat de mariage, emporte aussi l'idée d'une convention irrévocable; elle forme une *institution contractuelle*. — A l'égard de la vente, la promesse a un caractère tout spécial : il est de principe que la *promesse de vente* vaut vente lorsque les parties sont d'accord sur la chose et sur le prix, parce qu'en effet le contrat, qui est purement consensuel, se trouve alors complet : le mot *promesse* ne peut rien y ajouter, comme il ne peut rien en retrancher. Mais si la promesse de vente a été faite avec des arrhes, on suppose alors que la convention n'a pas reçu toute sa perfection, et l'on décide que chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui a donné les arrhes en les perdant, et celui qui les a reçues en restituant le double. — Les *promesses de mariage*, que l'on peut ranger aujourd'hui dans la classe de ces vaines promesses qui ne constituent pas une obligation légale, étaient autrefois d'une grande importance, elles constituaient ce que l'on nommait les *fiançailles*. TRULET.

PROMÉTHÉE, l'un des quatre fils du Titan Japet, et Titan lui-même, représente, selon le mythe grec originaire, de concert avec ses frères, Atlas, Menœtius et Épiméthée, les principaux attributs de la race humaine, dans son opposition avec la race divine des enfants de Kronos, ou avec les dieux olympiens. Il eut pour mère ou Klymène, ou Asia, ou Thémis, personnifications diverses de la terre, mère commune des hommes, tandis que leur premier père, Japet, précipité du ciel dans le Tartare, figure le principe divin de l'humanité déchue par l'orgueil et enfantée dans la douleur. Le nom de Prométhée, qui veut dire le *prévoyant*, l'*avisé*, par contraste avec Épiméthée, l'*imprévoyant*, montre en lui le symbole de l'esprit humain élevé au plus haut degré de son énergie et de sa puissance; sa légende, qui nous le fait voir comme en lutte réglée avec Jupiter, auteur et conservateur de l'ordre éternel du monde, n'est autre chose au fond que l'histoire des conquêtes de l'esprit sur la nature, et de ce combat sans cesse renaissant où il triomphe et succombe tour à tour. Les dieux et les hommes, dit cette légende mêlée de circonstances locales d'un caractère fort antique, réglaient entre eux leurs différends à Mécone, qui fut plus tard Sicyone,

lorsque Prométhée, toujours empressé de secourir les hommes, essaya de donner le change à Jupiter en lui faisant prendre comme la meilleure la moins bonne part d'une victime. Le dieu s'en aperçut et, dans sa colère, retira aux hommes le feu. Mais Prométhée le leur rendit par un nouvel artifice, et avec lui tous ses bienfaits, en le dérobant dans la tige creuse d'une férule. Alors le maître des dieux, pour se venger à la fois sur les mortels et sur leur protecteur, envoie Pandore à Épiméthée dont l'imprudence accueille, dans cette séduisante Ève de la Grèce, tous les fléaux qui désolent l'humanité, et, quant à Prométhée, il le fait enchaîner à une colonne, où un vautour vient sans relâche lui dévorer le foie. C'est l'esprit qui se consume dans les liens indestructibles qui retiennent son essor; c'est l'emblème des peines, des regrets, des cuisants remords qui lui font expier ses triomphes et empoisonnent ses jouissances. Il ne faut rien moins qu'Hercule, le héros sauveur, le fils que Jupiter voulait glorifier, pour délivrer Prométhée, dans la suite des temps, en brisant ses chaînes et en perçant l'oiseau fatal. Alors le patient titanique rentre en grâce avec le maître des dieux et des hommes; la liberté réfractaire de l'esprit, affranchie des suites de l'orgueil héréditaire, reconnaît les lois nécessaires de la nature, se soumet à l'ordre éternel du monde; Prométhée se réconcilie avec Jupiter, la Providence humaine avec la Providence divine, par l'intervention d'un médiateur héroïque qui fléchit la volonté rebelle et met fin à l'expiation.

Voilà la grande idée, cachée sous les voiles du mythe primitif, tel qu'Hésiode le raconta naïvement à ses contemporains, tel qu'Eschyle le développa plus tard, avec un art si profond et une énergie si dramatique, dans les trois parties de sa trilogie de *Prométhée*, dont il nous reste la seconde ou le *Prométhée enchaîné*. On y entrevoit quelque chose d'analogue aux dogmes biblique et chrétien de la chute de l'homme et de sa rédemption. Les Pères de l'Église ont été jusqu'à soupçonner dans Prométhée l'une des figures du Christ; la critique plus éclairée des modernes se contente d'y reconnaître, selon le point de vue où nous nous sommes placé dans cet article, le type de la force libre et intelligente, mais finie, de l'homme, aux prises avec la puissance infinie qui gouverne le monde, et qui apparaissait aux anciens plutôt encore comme une fatalité jalouse et irrésistible que comme une providence suprême et tutélaire. Sur les monuments figurés relatifs à Prométhée, qui devint dans l'art ainsi que dans la mythologie, non-seulement le génie secourable, mais le créateur des hommes, et qui eut à ce titre Deucalion pour fils, on ne consultera pas sans fruit l'ouvrage intitulé *Religions de l'antiquité*, t. IV, partie 1re, explication des planches, p. 251-257, et partie 2e, pl. CLVII et suiv. GUIGNIAUT.

PROMONTOIRE. Ce mot n'est qu'une modification, selon le génie de la langue, du latin *promontorium*. Toutefois, nous en faisons un usage beaucoup moins fréquent que les Latins, qui l'appliquaient dans tous les cas où nous nous servons du mot *cap*. Pour nous, *promontoire* est presque du style élevé, c'est un terme de haute et élégante géographie, qui prend même fort souvent place au milieu des pompes de la poésie : aussi est-il à peu près inusité dans le langage ordinaire, excepté lorsque l'écrivain a besoin d'un synonyme de *cap*, pointe de terre, etc. Mais ici, je répéterai encore ce que j'ai dit à l'article PÉNINSULE : lorsque l'on fixera définitivement les termes de la langue géographique, lorsque l'on voudra leur ôter le vague qui les caractérise, il faudra établir une différence bien marquée entre *cap* et *promontoire*. D'ailleurs, cette différence a été en quelque sorte déjà établie, ainsi qu'on peut l'observer dans les nombreux passages descriptifs, poétiques ou autres, où il en a été fait usage; bien plus, elle existe dans le mot même, si on le décompose dans ses éléments étymologiques. Ainsi, il faudra définir le *promontoire*, « une masse de terre élevée ou une montagne formant saillie dans les eaux », en un mot un cap montagneux ou dominé par un plateau élevé. Les promontoires les plus connus sont : le fameux cap Misène, qui ouvre le golfe de Naples, le promontoire de la Chimère, sur la côte d'Épire, que le navigateur ne voyait pas sans effroi; le cap Colonna, l'ancien *Sunium promontorium*, au-dessus duquel brillent encore quelques colonnes du temple de Minerve; le cap Matapan, que l'on appelait dans l'antiquité *Tenarium promontorium*, dernière assise du continent européen au Midi; le cap de Leucade, promontoire élevé, si tristement célèbre; le cap de Bonne-Espérance, dont les ondes furieuses n'arrêtèrent pas l'intrépide Vasco de Gama; le promontoire de Horn, que l'on double toujours pour aller d'un côté de l'Amérique à l'autre. OSCAR MAC CARTHY.

PROMOTION. Action par laquelle on élève, on est élevé à une dignité, à un grade supérieur, à une position plus avancée. Ainsi, on dit que le roi a fait une *promotion* de pairs, d'officiers, de magistrats; que le pape a fait une *promotion* de cardinaux, etc. — Comme on le

voit, dans le sens actif, on ne dit *promotion* que de plusieurs personnes. — Une *promotion* de lords est considérée en Angleterre, en quelque sorte comme un coup d'État, lorsqu'elle a pour motif apparent la modification de l'esprit politique de la chambre haute. En France, une *promotion* de pairs a beaucoup moins de portée, surtout depuis que l'hérédité de la pairie a été abolie par la charte de 1830. MARTIAL MERLIN.

PROMULGATION. L'Académie définit ce mot: *publication d'une loi faite avec les formalités requises*. Tel était en effet le sens qu'on attachait au mot *promulgation* avant la révolution de 1789. Mais l'Assemblée constituante, par son décret du 9 novembre 1789, crut devoir établir une distinction entre la *promulgation* et la *publication*. Suivant ce décret, la promulgation est l'acte par lequel le chef de l'État atteste l'existence de la disposition législative, et la publication est le moyen employé pour porter cette disposition à la connaissance des citoyens. — Dans ces temps de rénovation ou d'innovation, on n'était pas toujours assuré des bons effets d'une loi nouvelle; et d'ailleurs, les brusques et violents changements de gouvernement amenaient presque toujours de nouveaux systèmes de lois : aussi voyons-nous que la distinction, entre la *promulgation* et la *publication* ne survécut pas à la royauté constitutionnelle. Dès le 14 frimaire an II, et dans l'article 9 de la loi de ce jour, nous trouvons ces deux mots confondus et identifiés : « Dans chaque lieu (y est-il dit), la *promulgation* de la loi sera faite, dans les vingt-quatre heures de sa réception par une *publication* à son de trompe ou de tambour, et la loi deviendra obligatoire à compter du jour de la proclamation. » — La distinction fut rétablie par la constitution du 5 fructidor an III : celle-ci mit entre la promulgation et la publication la même différence qu'entre la *cause* et l'*effet*; elle appela *promulgation* l'acte par lequel le Directoire exécutif ordonnait la *publication* d'une loi. — La constitution du 22 frimaire an VIII attacha la même idée au mot *promulgation*. Le Code civil dut régler le principe et faire connaître avec précision ce qui donnait aux décrets législatifs le caractère de loi; aussi le premier article de ce Code est-il consacré à cette explication : « Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français en vertu de la *promulgation* qui en est faite par le roi; elles seront exécutoires dans chaque partie du royaume, du moment où la promulgation en pourra être connue. La promulgation faite par le roi sera réputée connue dans le département de la résidence royale un jour après celui de la promulgation; et dans chacun des autres départements, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix myriamètres (environ 20 lieues anciennes) entre la ville où la publication en a été faite et le chef-lieu de chaque département. » — Ainsi, la promulgation est bien distincte de la publication, puisque celle-ci en forme le complément, et que la première n'est parfaite qu'autant qu'elle a pu parvenir à la connaissance des personnes qui doivent être soumises à son action. On sent en effet que les lois ne peuvent obliger les personnes pour qui elles sont faites que du moment où ces personnes ont pu connaître ce qui leur est prescrit ou défendu. — La charte de 1814 n'a pas changé ces dispositions : elle a confié aux deux grands corps de l'État le pouvoir de faire les lois, mais au roi seul ont été réservées la sanction et la promulgation (article 22). — La charte de 1830 a consacré la même règle, dans les mêmes termes et avec les mêmes effets (article 18). — Au surplus, les principes relatifs à la promulgation et à la publication des lois, ainsi que la différence qui existe entre l'une et l'autre, ont été parfaitement résumés dans le passage suivant du *Répertoire de jurisprudence :* « On dit d'un acte qu'il est exécutoire quand il est dans la forme requise pour que l'exécution puisse en être commandée : ainsi, une loi est exécutoire lorsqu'elle est revêtue du caractère d'où dérive pour les citoyens l'obligation de s'y conformer, et, pour les organes ou agents de l'autorité publique, le pouvoir de les y contraindre, et c'est la promulgation qui lui imprime ce caractère. — Mais, de même qu'il ne suffit pas qu'un jugement ou un contrat soient exécutoires pour qu'on soit tenu de l'exécuter à l'instant même où il est devenu tel par l'apposition de la formule impérative qui y est ajoutée au nom de chef du gouvernement, et qu'il faut préalablement que la partie par laquelle il doit être exécuté soit légalement avertie de sa teneur, pour qu'elle n'en puisse pas prétendre cause d'ignorance, de même aussi la promulgation qui rend une loi exécutoire ne suffit pas pour que l'exécution en soit obligée sur-le-champ : il faut préalablement que les citoyens, qui doivent en exécuter les dispositions, soient légalement présumés en avoir acquis la connaissance, et que par conséquent elles soient parvenues à un degré de publicité tel que nul ne puisse être censé l'ignorer. — La promulgation diffère donc essentiellement de la publication : l'une est à la loi ce qu'est à un contrat ou à un jugement la formule

mandons et ordonnons, qui en termine l'expédition; l'autre est à la loi ce qu'est au contrat ou au jugement revêtu de cette formule le commandement qui est fait en vertu de l'un ou de l'autre, à la partie obligée ou condamnée. » DUBARD.

PRONE, espèce de sermon qui se fait tous les dimanches dans les églises paroissiales pour instruire les fidèles de leur religion et de leurs devoirs, pour les avertir des fêtes et jeûnes de la semaine, et faire les publications des choses qu'il est nécessaire qu'ils sachent. Figurément, c'est une remontrance importune qu'une personne fait à une autre.

PRONEUR, PRONEUSE. Ce mot ne s'emploie plus qu'au figuré, et il désigne celui ou celle qui loue avec excès. X.

PRONOM, PRONOMINAL. Il y a eu, à l'occasion de la nature du *pronom,* de nombreuses disputes entre les grammairiens. Le savant Vossius, entre autres, a fait une définition du pronom qui a rencontré beaucoup de contradicteurs; ce qui devait être, car il définit le pronom : « Un mot qui, en premier lieu se rapporte au nom, et qui en second lieu signifie quelque chose. » Comprenne qui le pourra cette définition obscure; quant à nous, toute notre bonne volonté n'a pu y parvenir; et nous allons nous efforcer de donner à nos lecteurs une idée plus nette du *pronom.* Voici ce que dit au sujet de cette partie du discours l'auteur de l'*Histoire de la parole :* « Les discours qui ne sont composés que de noms, d'articles et d'adjectifs, sont tous étrangers aux personnes qui tiennent ces discours, et à ceux auxquels on les tient; mais si la parole se bornait à cela, elle serait très-imparfaite. Lorsqu'on parle, ce n'est pas toujours d'objets étrangers que l'on s'entretient. On a sans cesse occasion de parler et de soi et de ceux auxquels on s'adresse. Ici un père et une mère s'adressent à leurs enfants; là un ami parlera à un ami; partout des hommes s'entretiennent avec des hommes; il faut donc des mots au moyen desquels celui qui parle se désigne lui-même, et puisse désigner, et ceux auxquels il parle, et ceux dont il parle, et qu'on voie à l'instant à quelles de toutes ces personnes se rapporte le reste du tableau. Ces mots indispensables existent dans toutes les langues. C'est ce qu'on appelle *pronom,* c'est-à-dire mots qui désignent les personnes sans le secours des noms, et dans des occasions où il serait impossible d'employer ceux-ci. Cela revient à peu de chose près à la définition vulgaire énonçant que le pronom est un mot qui tient la place d'un nom et qui en évite la répétition. Sans le secours du pronom, on serait obligé de répéter un nom chaque fois qu'on a quelque chose à en dire : ce qui ferait languir le discours et le rendrait obscur et confus; enfin, à peine serait-il possible de se faire entendre. On distingue plusieurs espèces de pronoms : *pronom personnel, pronoms possessifs, pronoms relatifs, pronoms absolus, pronoms démonstratifs, pronoms indéfinis.* Le *pronom personnel* est celui qui désigne une personne. Il y a trois personnes : la première est celle qui parle : *je, me, moi,* au singulier, *nous* au pluriel; la seconde est celle à qui l'on parle : *tu, te, toi,* pour le singulier, *vous* pour le pluriel; la troisième personne est celle de qui l'on parle : *il, elle, ils, elles, lui, eux, le, la, les, leur, se, soi.* Le *pronom possessif* est celui qui, en rappelant l'idée d'un nom, marque la possession ou la propriété d'une chose : *mon, ton, son, ma, ta, sa, mes, tes, ses; le mien, la mienne,* etc. On appelle *pronom relatif* celui qui a rapport à un objet dont on a déjà parlé, et qui a été désigné par un nom ou par un autre pronom *dont, qui, que, quel, lequel, duquel,* etc., sont des *pronoms relatifs;* le *pronom absolu* est le même que le précédent, avec cette différence que les pronoms relatifs se rapportent toujours à un antécédent, et que le pronom absolu n'a rapport à aucun nom déterminé : *qui, que, quoi,* sont des *pronoms absolus :* « Qui vous a dit cela? Que faites-vous? A quoi pensez-vous? » On entend par *pronom démonstratif* un mot dont on se sert pour indiquer ou pour montrer un objet : *ceci, cela, celui-ci, celui-là,* sont des pronoms démonstratifs. Enfin, le *pronom indéfini* désigne une personne ou une chose d'une manière vague et indéterminée, comme *on, quelqu'un, rien.* On se sert de l'adjectif *pronominal* pour désigner un mot qui appartient en quelque chose à la classe du pronom. On dit dans ce sens, une *expression pronominale,* un *verbe pronominal.* *Voy.* VERBE. CHAMPAGNAC.

PRONONCIATION, action d'exprimer ou de faire entendre quelque chose par le moyen de la voix; articulation des lettres, des syllabes dans les mots; manière de réciter ou de lire à haute voix. On distingue la *prononciation* familière et la *prononciation* oratoire. La prononciation familière, c'est-à-dire celle qu'on aime dans la conversation, doit être correcte, claire, sans affectation, sans éclat de voix, ni trop lente, ni trop précipitée. Quant à la *prononciation* oratoire, nous allons l'examiner comme une partie importante de la rhétorique. Démosthènes en faisait le plus grand cas et la cultivait sans cesse.

Cicéron regardait la *prononciation* comme une sorte d'éloquence corporelle : en effet, une prononciation animée pallie les imperfections d'un discours faible, tandis qu'une lecture simple et monotone dérobe souvent les beautés de la pièce la plus éloquente; les principales qualités de la *prononciation* oratoire sont la correction et la clarté. Elle est correcte, quand le son de la voix a quelque chose d'aisé, de naturel, d'agréable, joint à un certain air de politesse et de délicatesse qui constitue l'urbanité; elle est claire, lorsqu'on articule nettement toutes les syllabes, et qu'on sait soutenir et suspendre sa voix de manière à marquer différentes pauses dans les divers membres des phrases et des périodes. Ce n'est pas par de violents efforts qu'on parvient à se faire entendre, mais par une *prononciation* nette, distincte et soutenue. L'habileté consiste à savoir ménager avec art les ressources de sa voix; à commencer sur un ton qui puisse hausser et baisser sans contrainte et sans peine; à conduire sa voix avec sagesse, de manière à ce qu'elle puisse se déployer tout entière dans les endroits qui demandent de la force et de la véhémence. La bonne prononciation n'est pas moins nécessaire pour se rendre intelligible que pour parler avec grâce et avec noblesse. Or, elle sera telle si l'on donne à chaque syllable le son que l'usage lui assigne; si l'on évite de faire entendre les finales qui doivent ne pas se prononcer, comme, dans une foule de mots, l'*r* et le *t* final; si l'on ne fait pas brèves les syllabes longues, et longues les syllabes brèves; en un mot, si l'on s'éloigne de tout accent vicieux, en se conformant à la prononciation de la bonne compagnie. Voici les conseils que donne aux jeunes orateurs le cardinal Maury, au sujet de la prononciation : « Articulez nettement vos paroles, dit-il, soyez même attentif à les relever par une plénitude ascendante de ton aux finales de chaque période, ponctuez, et, toutes les fois que l'exactitude ou l'usage l'exige, orthographiez, en quelque sorte, le langage; faites vibrer à l'oreille toutes les consonnes qui doivent frapper les voyelles; appuyez sensiblement sur la chute de vos phrases, sans la moindre affectation, mais en même temps, sans vous permettre ces aspirations gutturales, dont les vagues désinences ne forment qu'un bruit sourd et confus, sans descendre à ce demi-ton prolongé et inarticulé qui, en laissant tomber les syllabes, engloutit les mots, et surtout sans aucune des prononciations négligées ou avortées de la société. Ne craignez jamais qu'une articulation pleine et exacte, pourvu qu'elle ne blesse aucune règle de la prosodie, vous donne un mauvais accent de province, que les grands acteurs prennent pourtant quelquefois à leur insu, dans des situations très-animées, parce qu'il est alors le véritable accent de la nature, des passions et de l'éloquence. » Pour acquérir une bonne prononciation, il est indispensable de bien connaître la prosodie, c'est-à-dire l'art de donner à chaque syllabe le ton qui lui est propre (*voy.* Prosodie). Un des plus grands obstacles à la douceur de la *prononciation* est la rencontre de deux sons voyelles appartenant à deux mots qui ont entre eux un rapport grammatical, et qu'il n'est pas possible de couper par cette raison. Il se fait alors un *hiatus* toujours fatigant pour les oreilles de ceux qui écoutent, et pour les organes de ceux qui parlent (*voy.* Hiatus). En général, toutes les fois que l'on peut ou que l'on doit établir des repos dans la *prononciation,* indépendamment même de ceux qui sont déterminés par la ponctuation, il faut se dispenser de lier les mots entre lesquels on fait ce repos. Si on les liait dans ce cas, il en résulterait qu'on serait obligé de détacher en quelque sorte la consonne finale du mot auquel elle appartient, pour l'attacher, après un intervalle, à la voyelle initiale du mot suivant, ce qui rendrait la prononciation traînante, désagréable et souverainement défectueuse. — Il y a une *prononciation* conventionnelle propre à chaque langue. Cette prononciation varie à l'infini, suivant la différence des habitudes nationales et des climats. La difficulté de saisir les inflexions de la voix propres aux langues de chaque nation est un des grands obstacles pour les parler avec perfection. Les défauts que nous trouvons dans la *prononciation* des langues étrangères ne naissent que de l'habitude que nous avons contractée de parler une autre langue; toutes sont soumises à des règles différentes dans la composition de leurs mots et de leurs syllabes, et dans l'arrangement de ces mots. Néanmoins, on peut donner à l'anglais toute la douceur de la langue italienne; il est certain que la langue anglaise ne paraît point rude dans la bouche des femmes, non plus que l'allemand; au contraire, elles peuvent prononcer ces langues avec tant de délicatesse que les oreilles les plus sensibles n'y trouvent rien qui les choque. Champagnac.

PRONOSTIC. (*Médecine.*) Ce mot, traduction littérale du substantif grec *prognôsticon,* désigne la prévision de l'avenir, mais l'usage en a limité l'acception : ainsi, la prévision des événements futurs, dictée par l'inspiration divine, est spécifiée par le mot *prophétie;* les prévisions

des astrologues sont des prédictions : telles sont celles de Matthieu Lænsberg, vieillies, et les prédictions récentes de M. Murphy. Aujourd'hui, le mot *pronostic* s'applique principalement aux prévoyances des médecins relativement aux chances de la santé. L'étude, si vaste et si variée des conditions de la vie, l'observation et l'expérience, dotent effectivement le médecin de connaissances suffisantes pour porter des jugements rationnels et certains sur un avenir sanitaire. L'ensemble de ces connaissances est de la plus grande importance pour la pratique; c'est une boussole à l'aide de laquelle il peut régler son langage et sa conduite; c'est pour le public une pierre de touche, qui aide à reconnaître la valeur d'une instruction médicale. Hâtons-nous cependant d'avertir que ces notions, toutes rationnelles qu'elles puissent être, ont des bornes qui doivent inspirer à tous la plus grande réserve. Il est bon qu'on sache qu'il n'est presque aucun cas dans lequel un médecin, vraiment digne de sa profession, puisse porter un jugement absolu. Que les malades et leurs assistants lui épargnent donc des instances pressantes pour connaître ses espérances et ses craintes; qu'ils ne s'étonnent point de recevoir de sa bouche des réponses ambiguës et évasives : ce sont les marques d'une prudence éclairée. Ce n'est point ainsi que le vulgaire nous comprend : il accorde sa confiance et son admiration au médecin qui hésite le moins à lui peindre l'avenir, et principalement avec des couleurs séduisantes; aussi le charlatanisme réussit-il mieux que la science, surtout depuis qu'il s'appuie sur des somnambules, les devins du jour. La réserve dans les pronostics relatifs à la conservation de la santé, ainsi que de la vie, est surtout un fruit de l'expérience, et c'est pourquoi les vieux médecins hésitent beaucoup plus que les jeunes à porter leurs jugements. Si les remarques que nous consignons ici inspirent à nos lecteurs une juste défiance sur le pronostic médical, nous croirons avoir accompli utilement notre tâche. CHARBONNIER.

PRONY (GASPARD RICHE, baron DE), ingénieur et mathématicien, né en 1755, à Chamelet près de Lyon, mort en 1839, étudia à l'école des ponts et chaussées, concourut en 1787 à la construction du pont Louis XVI, fut choisi en 1795 par la Convention pour composer de nouvelles tables logarithmiques suivant le système décimal, fut nommé professeur de mécanique à l'école polytechnique dès la fondation, puis directeur de l'école des ponts et chaussées; fit de 1803 à 1812 d'importants travaux en Italie, améliora les ports de Gênes, Ancône, Venise, tenta le desséchement des Marais Pontins; s'occupa aussi avec succès de prévenir les débordements du Rhône (1827), et reçut en récompense le titre de baron (1828). Prony était membre de l'Académie des sciences. Ses principaux ouvrages sont : *Architecture hydraulique*, 1790-1796, 2 vol. in-4°; *Mécanique philosophique*, 1800; *Cours de Mécanique concernant les solides*, 1815; *Description hydrographique et historique des Marais Pontins*, etc. BOUILLET.

PROPAGANDE. Sous cette qualification on comprend généralement les institutions qui ont pour but la propagation de la foi chrétienne parmi les nations païennes, et surtout celles qui se formèrent dans ce but durant le cours du XVIIe siècle. Sous un rapport plus spécial, le nom de *propagande* a été donné au collége fondé vers la même époque par le saint-siége pour travailler à la propagation du christianisme. Ce collége, connu sous le titre de *congregatio de propagandâ fide* (*congrégation pour la propagation de la foi*), fut établi en 1622, par le pape Grégoire XV. Il se composait de 18 cardinaux et de quelques agents du pape, ayant pour mission spéciale de convertir les idolâtres et de combattre les hérétiques. En 1628, le pape Urbain VIII réunit à cette corporation le *collegium seu seminarium de propagandâ fide* (*collége* ou *séminaire de la propagation de la foi*), qui n'était qu'une institution préparatoire où se formaient les missionnaires. La congrégation s'assemble chaque semaine, sous la présidence du pape, dans un palais qui a été bâti pour elle. Elle secourt les personnes qui ont récemment embrassé la foi catholique, les prêtres et les évêques bannis de leur pays. Lors de la fête de la propagande (à l'Épiphanie), elle tient une séance solennelle, dans laquelle les élèves de l'institution récitent des morceaux de poésie dans la langue de leur contrée (Égypte, Syrie, Perse, Chaldée, Albanie, Allemagne). La propagande possède une imprimerie célèbre par la variété de ses caractères. Elle publie des bréviaires et des missels pour toutes les contrées du monde connu.— A l'imitation de la propagande de Rome, il s'est également formé dans les pays protestants des institutions qui portent le même nom, et qui tendent au même but. Tel est, en Angleterre, le collége fondé en 1645, et confirmé en 1665 par le roi Charles II. Il eut pour premier directeur Boyle, et plus tard pour présidents les archevêques de Cantorbery. Cet établissement obtint de riches dotations sous le règne de Guillaume III. Il comptait alors jusqu'à 90 membres.

ses efforts tendaient surtout à rattacher l'Inde à l'Angleterre par les liens de la religion. Une association semblable a été fondée en 1705 par le roi de Danemark, pour la propagation de la foi évangelique sur les côtes de Tranquebar. — A l'époque de la révolution française, on donna le nom de *propagande* aux associations secrètes qui avaient pour but de répandre les principes démocratiques. Aujourd'hui encore, on croit à l'existence de semblables propagandes, et elles servent merveilleusement de texte aux déclamations de ceux qui se décorent du titre pompeux de *conservateurs* pour mieux masquer la tendance de leur politique. DICT. DE LA CONV.

PROPÉDEUTIQUE, mot emprunté du grec, et dérivé de παιδεύω, *erudio*, j'élève. Il signifie préparatoire. On applique cette épithète à un ensemble de notions préliminaires nécessaires à l'intelligence et à la culture d'une science ou d'un art. Il y a donc une propédeutique de la théologie, du droit, de la médecine, etc. Elle fait connaître le contenu et le but de ces sciences, enseigne la meilleure méthode à suivre pour se l'approprier, et aide à les comprendre. Dans la classe des traités propédeutiques rentrent, non-seulement les introductions proprement dites (*voy.* INTRODUCTION, etc.), mais les livres de sciences auxiliaires. Les Encyclopédies, qui, par un rapide résumé de toutes les sciences, en facilitent l'étude, peuvent être considérées comme d'excellentes propédeutiques aux études spéciales ; seulement, il faut que ces résumés soient faits par des hommes qui possèdent à fond la science dont il s'agit. CONV. LEX.

PROPENSION, pente, tendance naturelle d'un corps vers un autre corps, vers un autre point : tous les corps pesants ont une propension naturelle à descendre. — Ce mot se prend au figuré pour *inclination*, *penchant*. On dit dans ce sens la *propension* au bien, la *propension* au mal. *Voy.* PENCHANT. X.

PROPERCE. SEXTUS AURELIUS PROPERTIUS, l'un des représentants les plus célèbres de l'élégie érotique chez les Latins, naquit dans l'Ombrie, l'an de Rome 702, selon Schœll et les critiques les plus estimés. Neuf villes se disputent l'honneur de lui avoir donné naissance ; mais si l'on veut lire avec attention la 1re élégie de son IVe livre, on reconnaîtra que cette prétention n'est raisonnable que pour Mevania ou l'ancienne Hispellum (aujourd'hui Spello). Cette même élégie nous apprend que sa famille était connue dans le pays, *notis penatibus* ; qu'enfant, il perdit son père, fut dépouillé de son riche patrimoine, et qu'au moment où il allait débuter au barreau, Apollon lui fit quitter l'éloquence pour la poésie. Le véritable Apollon de Properce fut l'Amour. Son cœur une fois pris, sa tête s'exalta. Poëte brillant, érudit, quelque peu lyrique, il chanta les phases principales de sa passion pour Hostia ou Hostilia, qu'il a immortalisée sous le nom de Cynthie. S'il faut l'en croire sur le mérite de son amante, elle ne brillait pas moins par les talents de l'esprit que par la beauté du corps. Mais l'imagination est la faculté dominante de ce poëte, et ses jugements peuvent n'avoir pas plus d'exactitude que ses sentiments n'ont parfois de délicatesse. Sa lyre ne trouve guère les accents d'une sensibilité vraie : les voluptés sensuelles sont tout pour lui, et l'on dirait à chaque instant qu'il se préoccupe moins d'exprimer sa passion que d'imiter les Grecs. Il tend surtout à mériter le surnom qu'il se donne quelque part, de *Callimaque romain* ; et l'abus qu'il fait d'une mythologie savante nuit singulièrement à ses peintures, généralement tracées avec une grande richesse de couleurs. Il a plus d'art que Tibulle, mais on s'en fatigue ; et l'on s'étonne que les anciens aient tenu la palme incertaine entre ces deux rivaux. Quoique le moins lu des élégiaques latins, Properce est un des grands poëtes de l'antiquité. Favori de Mécène, il fut l'ami de Tibulle et d'Ovide. On croit qu'il mourut à 40 ans, 12 ans avant J. C.

L'édition *princeps* de ses œuvres est de 1472. Les bonnes éditions modernes, celles de Kuinoel (Leipz., 1804, 2 vol.), celle de Jakob (Leipz., 1827), et celle de Lachmann (Berlin, 1829), contiennent 92 élégies, divisées en IV livres, dont il existe en français plusieurs traductions en prose et en vers, nommément celle de M. Mollevaut. J. TRAVERS.

PROPHÈTE (προφήτης, de προφάω, verbe qui signifie plutôt *j'expose*, *j'atteste*, *propono*, *eloquor* [1], que *je prédis*). Les Septante ont rendu ce mot qui, en hébreu signifie orateur, *interpres*, *internuntius*, et plus spécialement *interpres Dei*, interprètes des volontés de Dieu, qualification que reçoivent déjà, dans la Bible, Abraham et tous les patriarches. Pour les Hébreux, un *nabi* était un intime de Dieu, un sage, le plus souvent orateur populaire, ayant pour mission le maintien de la religion de Moïse, des mœurs et du bien-être du peuple. Sous Samuel,

[1] Cela est si vrai que pour exprimer l'idée que nous attachons aujourd'hui au mot prophète, Platon, dans le *Charmides*, réunit les mots προφῆται τῶν μελλόντων, ceux qui *proclament* les choses à venir.

nous trouvons la première mention des *écoles de prophètes*, confréries où les jeunes gens d'élite, les hommes les plus intelligents de toutes les tribus vivaient auprès des docteurs de la loi et de la poésie, à la manière de la société pythagoricienne; ils étudiaient l'esprit de la loi et l'exprimaient dans des chants sacrés. Il y avait de ces écoles dans plusieurs villes du pays : à Rama, à Jéricho, à Béthel et à Guilgal. Leurs membres habitaient ensemble et mangeaient à la même table. Ils portaient un manteau d'étoffe grossière, retenu par une ceinture de cuir. De ces écoles sortirent ces orateurs qui prirent à tâche d'épurer et d'étendre la science religieuse et morale; de maintenir l'idée mosaïque du règne de Dieu contre les empiètements des rois et contre la tiédeur des prêtres, lesquels ne s'occupaient que des formes de l'exercice religieux; enfin de prédire les destinées des États dans des oracles tantôt sévères, tantôt consolateurs. L'instruction, la profonde intelligence et l'inspiration religieuse de ces hommes, qui s'élevaient au-dessus de leur siècle, ont impressionné si vivement l'imagination des Israélites, qu'ils n'en ont trouvé l'explication qu'en admettant une intervention particulière de la Divinité. Les prophètes eux-mêmes se présentaient comme des envoyés de Dieu, comme des sages inspirés par lui, dont les discours et les chants pouvaient être regardés comme la parole divine. L'effet de ces oracles fut encore agrandi par la poésie et la musique dont ils les accompagnaient. Aujourd'hui même, par l'élévation, l'abondance des pensées et leur caractère particulier, ils font l'admiration des hommes dont le jugement n'est pas faussé par d'absurdes préventions. Du présent qui leur apparaissait sombre et inquiétant, les prophètes élevaient souvent leur regard vers un avenir éloigné, meilleur, où la toute-puissance et la sagesse de Dieu feront triompher la vérité et la vertu. Telles étaient nommément les prophéties messianiques (*voy.* Messie), dans lesquelles, dirigeant l'attention de leurs auditeurs sur cet avenir idéal où un sauveur du peuple ramènerait l'âge d'or et répandrait l'adoration du vrai Dieu parmi les autres peuples de la terre, ils opéraient plus puissamment sur l'esprit de la multitude et donnaient à la vie religieuse un élan particulier. Nous avons des discours de plusieurs prophètes dans les livres prophétiques de l'Ancien Testament (*voy.* Bible). On les distingue en *grands* et *petits* prophètes, suivant l'importance de leur mission, ou aussi suivant celle des livres qui nous restent d'eux. Les premiers sont Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel. Il y a eu 12 petits prophètes; ce sont : Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachias. D'autres prophètes ne nous sont connus que de nom. — *Voir* Stæudlin, *Nouveaux matériaux pour l'explication des prophètes* (Gœtt., 1790), et Eichhorn, *Les prophètes hébreux* (*ibid.*, 1819, 2 vol.).

Dans l'Ancien Testament, la femme d'Isaïe s'attribue le nom de *prophétesse ;* dans le Nouveau Testament, il est aussi donné à Anne, fille de Phanuel. David est souvent désigné par le titre de roi prophète. En parlant des gentils, on donne le nom de *faux prophètes* aux devins ou ministres des faux dieux. Mahomet est regardé comme le prophète de Dieu par les musulmans. Enfin, dans les temps modernes, le terme de *prophétie* s'est étendu à toutes sortes de prédictions. S. Cahen.

PROPHÈTES. J'aborde ce vaste champ sans hésitation, mais avec douleur. Jamais l'esprit humain n'a répudié avec plus d'orgueil la vérité des miracles et la sincérité des prophètes. Je me trompe : Rome offrit une époque aussi déplorable. De Lucrèce à Cicéron, la reine du monde perdit sa foi religieuse; de Marius à César, le peuple roi perdit sa foi politique; les dieux s'en allèrent, puis la liberté, puis la gloire, puis la nationalité : un tyran et des esclaves, voilà tout ce qui resta des vieux Romains. Tandis qu'elle tombait d'autant plus bas qu'elle était jadis montée plus haut, Rome crut pouvoir remplacer la religion par la philosophie qui avait détruit la religion. Ici éclate l'impuissance de l'intelligence humaine : la philosophie ne put tenir lieu du polythéisme, la plus misérable des religions; et le monde vécut d'incrédulité, de despotisme et de servitude, jusqu'au jour où la parole du Christ vint rattacher la terre au ciel. Nous tendons vers une pareille décrépitude, et un autre Christ ne saurait venir rajeunir l'univers et consoler l'humanité. — Fille de la philosophie des Grecs, et semblable à sa mère, la philosophie moderne a flétri ce qu'elle n'a pu détruire. Elle ouvrit la révolution du monde intellectuel par sa révolte contre l'ordre religieux. Avec Luther, la liberté se place face à face de l'autorité, et l'homme commence sa lutte avec Dieu : la liberté engendre l'examen, l'examen engendre l'analyse, l'analyse engendre la dissolution. — Les réformateurs ne tendaient pas à ce fruit amer de la réforme; ils voulaient opposer l'autorité qu'ils tentaient de construire à l'autorité qu'ils tentaient d'abattre; ils eurent longtemps leurs confessions et leur doctrine; mais la liberté des

protestants devait détruire l'autorité du protestantisme; et leur principe générateur devait nécessairement se transformer en principe destructeur. — A son tour, la vieille et sainte autorité de l'Église catholique s'égare dans le combat, elle nie la liberté de l'homme, c'est-à-dire l'homme même, et soulève contre elle l'indépendance de l'esprit humain. Spinosa la pousse vers une licence panthéiste, Hobbes vers la servitude matérialiste, Collins et Tolland vers le doute et la négation de l'infini. Au combat des Titans modernes contre le ciel, succède une bataille rangée contre la morale. L'issue était facile à prévoir; il n'est pas de morale possible sans religion. C'est dans la foi qu'est la morale; c'est là qu'est sa source, sa sanction et sa fin; hors de là, il existe des lois et des peines, une opinion et des convenances qui peuvent conduire vers une mort lente les peuples incrédules, mais qui ne sauraient leur dire : relevez-vous et marchez! La base ébranlée, l'édifice fut chancelant. Montaigne avec le doute, Rabelais avec le ridicule, la Mothe le Vayer avec le raisonnement, portèrent dans la philosophie morale la guerre que Luther et Calvin avaient portée dans la philosophie religieuse; ils furent comme les héritiers des deux grands réformateurs. A la guerre succéda l'anarchie; Voltaire termina cette lutte par le triomphe de l'incrédulité. Après le pouvoir religieux, après le pouvoir moral, restait le pouvoir politique. On le fait à son tour descendre dans l'arène. Abandonné par la religion qu'il avait abandonnée, répudié par la morale qu'il avait flétrie, seul et sans défense, il ne pouvait que tendre la gorge au couteau; le duel engagé par Bodin fut terminé par la passe-d'armes de Mirabeau. Robespierre ne se mesura pas contre des assaillants, il tua des vaincus. — Sans foi religieuse, sans foi morale, sans foi politique, que reste-t-il à un peuple? Il doit voir incessamment tomber toutes les hiérarchies humaines; la famille même doit disparaître. L'homme doit rester seul avec son égoïsme et son intérêt. Ces deux vices deviennent alors des vertus : comme la science de l'homme, par l'homme et sans Dieu, le conduit à l'isolement, il faut qu'il s'aime seul, puisqu'il est seul. Comme il a brisé tous les liens qui rattachent le fini à l'infini, il ne reste de l'homme que ce qu'il a de terrestre et de grossier; et dès lors le bien-être matériel et l'or qui le procure sont le but unique d'une existence qui sort du chaos et retourne au néant. Comme il croit à l'intelligence et non à l'âme, le cri de la conscience, l'attrait de la sympathie, tous ces trésors de joies et de larmes qui surgissent de la sensibilité, cèdent la place à ces émotions grossières de la sensation, qui pousse au plaisir et repousse la douleur. Alors naissent les théories sensuelles que Locke renouvelle d'Aristote, que Condillac embellit, et que les saints-simoniens ont traduites dans toute leur brutale naïveté. Alors, naissent les théories d'utilité privée, qui, fondant l'homme sur son organisation matérielle, ne le poussent que vers la satisfaction de ses besoins et de ses plaisirs. Alors naissent les théories générales d'utilité qui, dans les pays protestants et dans les pays philosophiques, ont répudié tous les principes pour placer l'homme et le peuple sous la fatalité des événements, en substituant la nécessité à la Providence. — Lorsqu'on est parvenu à ce déplorable état, et nous y sommes, que peut-on dire des prophètes sans s'exposer à la risée de tous, au risque de ne pas trouver un regard qui nous rassure, et une âme qui réponde à notre âme. Sans doute, il est des hommes qui se croient supérieurs, parce qu'ils ont vu que la terre dépeuplée de Dieu est stérile et déserte, et qui voudraient refaire une religion, à charge de ne pas y croire eux-mêmes. Ils bâtiraient volontiers une basilique, comme ils élèvent une caserne; et comme ils peuplent l'une de soldats, ils voudraient peupler l'autre de croyants. Mais à ceux-là on peut leur dire : marche! et à ceux-ci on ne saurait leur dire : crois! Les mouvements de l'âme ne sont pas des manœuvres de régiment, et le pouvoir exerce sur les actions une autorité qui lui échappe sur les sentiments. Il faut que les philosophes dévorent avec effroi le fruit de leurs œuvres. — De nos jours, l'esprit prophétique est incompréhensible aux esprits tels que la philosophie du sensualisme et de l'égoïsme les ont faits. — Quand on répudie la prophétie et le miracle, l'esprit de Dieu animant l'esprit de l'homme, on ne peut faire sur les prophètes que de la science, et de la fausse et déplorable science. Naguère encore, on parlait des oracles avec une foi qui se trompait sans doute, mais qui était du moins de la foi, toute superstitieuse qu'elle pouvait être. On voyait la funeste prévision de l'ennemi du genre humain dans les prophéties des religions étrangères. C'était le génie de Satan, plongeant dans les ténèbres de l'avenir pour y surprendre les mystères de la Providence. Mais s'agissait-il de son Dieu, de sa religion, de sa secte, un éclair d'en haut venait illuminer l'homme d'en bas; il marchait guidé par le doigt de Dieu; il parlait, inspiré par l'esprit de Dieu! L'homme croyait encore, et il rattachait, selon les forces de son intelligence, le connu à

l'inconnu, le fini à l'infini, les formes de l'être à l'être lui-même! La science, froide, inanimée, manque du sentiment, de la conscience, de l'âme, en un mot, seule puissance humaine qui rattache la terre au ciel. Aussi, est-il curieux de la voir, armée de l'erreur, du sophisme et du mensonge, pénétrer dans ce champ sans limites du croyant, attaquer la foi passive comme superstition, la foi active comme fanatisme, se servir du faux pour détruire le vrai, et du crime pour nier la vertu. Pour la science tout est analyse; et ce qui ne laisserait pas un résidu dans le creuset ne saurait exister. Pauvre science! Admirable par le raisonnement et la dialectique, par la clarté, l'ordre, la méthode qui a fait des pas immenses, par l'invention et la perfection de tous les instruments qui pourrait conduire à la science réelle, si l'arbre n'en était resté dans l'Éden. Pauvre science! qui nie l'infini avec une parole altière, et qui, stationnaire depuis Aristote et Platon, ne peut pas nous dire encore ce que peuvent être le temps et l'espace, la vie et la mort; qui veut étaler tout l'homme à nos regards et qui ne peuvent nous dire ce qu'est l'intelligence, le sentiment, comment l'âme existe, comment elle s'unit au corps, comment elle se manifeste à l'extérieur. Pauvre science! qui, avant de passer à l'âme, devrait bien commencer par connaître le corps, et nous dire ce qui constitue la respiration, la circulation, la génération; ce qui produit la peste, le choléra, la variole. Pauvre science! si habile dans la description des effets, à systématiser les résultats, si impuissante à s'élever à une cause, à une idée première quelconque. C'est pourtant la science qui, sans la foi, veut nous expliquer, depuis cent ans, ces mystères de l'infini, ces ténèbres de l'inconnu, où l'on ne peut parvenir que par l'intuition. La science a vu des jongleurs, des médecins, des sibylles. C'est là quelle a trouvé les prophètes. Tout est mensonge, escamotage, art d'empoisonner ou de guérir, tout est prestidigitation, illusion, fourberie, tout est homme, rien n'est Dieu dans la religion. Moïse savait la fontaine qu'il fit jaillir du rocher; Élie montait au ciel sur un char d'opéra; Élisée marchait sur les eaux avec des patins de liége; le malade guérit par un remède; le mort ressuscite parce qu'il n'était pas mort; et celui qui meurt a reçu le poison qui le tue. Comment la raison humaine n'a-t-elle pas suffi pour montrer à ces esprits forts que le crime ne se commet pas en vain, qu'il y faut être poussé par un intérêt personnel ou par un intérêt de caste, et que les prophètes étaient isolés et solitaires, vivant persécutés et pauvres, mourant pauvres et martyrs, ne demandant ni la puissance ni l'or, montrant leur tête quand Dieu leur commandait d'aller porter sa parole dans le temple, dans le palais, sur la place publique; et, leur mission accomplie, cachant ensuite dans les rochers et les déserts cette même tête que l'amour de la vie, inséparable de l'humanité, les poussait à conserver jusqu'au moment où Dieu leur disait: J'en ai besoin! — Non, rien aujourd'hui ne peut être dit sur les prophètes parce que rien ne peut être compris. L'oreille ne peut entendre, l'œil ne peut voir, le cœur ne peut sentir. On appelle la religion comme un instrument dans les affaires publiques; on ne s'aperçoit pas du vide qu'elle laisse dans les âmes. Malheur à elle si, au lieu de briser par la main de Dieu la porte qu'on lui ferme, elle entrait, aidée du pouvoir, par la porte qu'on lui ouvre! ce ne serait plus la fille de Dieu, l'ange du malheur, la reine du monde. Prostituée de l'homme, flétrie par ses caresses, elle tomberait bientôt à la fin de son orgie politique. Elle ne peut être que ce qu'elle est, et si elle n'est pas ce qu'on la croit, elle n'est rien. C'est dans cet esprit qu'il faut lire et méditer les prophètes; c'est dans cet esprit que les Hébreux ont écouté Moïse, et qu'après trois mille ans ils vivent encore de sa vie et de sa parole. C'est dans cet esprit que les chrétiens ont adoré l'Évangile, et que, pleins de confiance dans ses promesses, ils ont enduré le martyre et souffert l'oppression; qu'humbles dans la grandeur, résignés dans la souffrance, ils ont accompli ce rêve qu'on appelle la vie, que quelques illusions sillonnent, que tant de cauchemars frappent de douleur et d'effroi, et qui finit à la tombe, séjour de mort où le chrétien commence à vivre et où les autres croyances cessent d'exister. — Les philosophes hébraïsants se refusent à l'inspiration. C'est par la physiologie et la psychologie qu'ils veulent l'expliquer. Au milieu d'un monde qui se croit animé du sentiment religieux, le *sens intime* de la religion a perdu toute sa puissance. On sent qu'il est un Dieu, une âme; on éprouve le besoin intérieur de croire; on est travaillé du péril de l'ordre social jeté en pâture à l'incrédulité. Mais la philosophie, telle que le XVIII[e] siècle et la révolution l'ont faite, pèse sur le monde comme une fatalité; et, à part quelques hommes que le presifiage de l'esprit fort n'a pas encore effrayés, il faut une autre génération, une autre instruction, d'autres lois, d'autres institutions pour mettre un terme à la révolte du monde matériel contre le monde spirituel. Les âmes qui

tâchent de croire vont même de nos jours chercher la foi hors de la religion. Swendemborg et Saint-Martin cherchent Dieu à travers le délire de leurs fantastiques visions : ils ont vu ce que l'œil ne peut voir, ils ont entendu ce que l'oreille ne peut entendre. Eux qui ne peuvent appréhender par les sens l'âme captive et souveraine dans leur corps, veulent, à l'aide d'organes matériels, traverser l'abîme qui les sépare de l'infini. Leur folie ne manque ni de zèle ni d'onction, mais elle ne peut mener à rien parce que c'est la folie. D'autres mystiques, renouvelés de Mme Guyon, cherchent les mystères par la contemplation; ils lèvent tous les voiles par intuition. Leur âme, qui ne peut sortir d'elle-même pour se manifester par elle-même, leur âme, qui, se ramenant en soi, ne peut se revéler à elle-même, ils veulent qu'elle puisse attirer à elle l'invisible, l'inconnu, l'infini. La psychologie n'est jamais parvenue à une idée première, à une idée simple, à une idée nécessaire; et le rêve des mystiques ne sera jamais qu'un rêve. Le prophète l'a dit avant nous à ceux qui cherchent ce qu'ils ne peuvent trouver dans ce monde : « L'homme ne peut me voir et vivre. » — Ceux-là mêmes qui cherchent avec la foi ne peuvent s'empêcher de chercher avec leur esprit : ils portent l'examen dans la recherche et le libre arbitre dans le jugement. De là la diversité des commentateurs. Est-ce figure ou réalité? sens littéral ou sens allégorique? parabole ou histoire directe? Le prophète qui dévoile l'avenir a la prescience de l'incrédulité qui l'attend : « Écoutez et ne comprenez pas, dit Isaïe.» Mais, lorsque les temps sont accomplis, les voiles soulevés, les mystères révélés à l'homme, alors l'apôtre dit de l'Évangile : « Que celui qui lit comprenne! » — Au premier aspect, la prophétie directe semble commander la foi. Qui peut résister à la clarté de ces paroles : « Une vierge concevra. » Les Hébreux les admettent et ils en nient l'accomplissement : « Le Christ sera mis à mort. » Ils admettent encore, et ils attendent celui qui doit naître de la vierge et qu'ils doivent livrer à la mort. Ainsi, les Juifs ne croient pas aux prophètes en ce que le christianisme a accompli; les protestants n'en veulent que ce qui ne blesse pas leurs doctrines; les catholiques seuls prennent le livre de Dieu comme les Hébreux jusqu'à l'avénement du Christ, comme l'universalité des fidèles depuis l'Évangile. Ainsi, tous sont d'accord sur ces magnifiques promesses, sur ces terribles menaces de la voix de Dieu tonnant par la bouche des prophètes sur la ruine de Jérusalem, sur la captivité de Juda, sur les soixante et dix ans de servitude, la chute des Chaldéens, les victoires de Cyrus, les conquêtes et les désastres des Perses, des Grecs, des Romains; sur l'abomination et la perte des Moabites, des Tyriens, des Philistins, des Égyptiens. Les faits sont venus justifier les paroles, et le doute a disparu. Mais les Juifs ne peuvent admettre l'accomplissement de leurs prophéties dans notre religion qu'en abdiquant la leur; les protestants ne peuvent avoir notre intelligence des prophéties qu'en cessant d'être protestants. Ainsi, discuter avec eux sur les prophètes n'est pas chose de science, d'érudition, d'examen et de controverse, c'est le fond même de leur religion qu'on débat, et ils ne pourraient convenir d'un tort historique sans avouer en même temps le mensonge de leur croyance. — Dans notre pauvre scolastique, les commentateurs ont été rarement d'accord : plusieurs abandonnaient le sens littéral pour le sens mystique; et plusieurs variaient encore sur l'allégorie qu'ils imaginaient. Mais ici, tout est d'une sainte loyauté : personne ne peut être surpris à ces interprétations dont la subtilité ne blesse pas la piété naïve. Saint Jérôme n'hésite pas à dire, dans la pureté de son cœur : « Ce que j'ai appris, je le communique avec simplicité à mes frères. Ils sont très-libres certainement de choisir l'interprétation qu'ils veulent suivre. » En effet, le texte hébreu, quelquefois mal *transmis,* quelquefois mal *compris,* la version grecque, quelquefois abrégée, quelquefois infidèle, ouvrent la lice à des interprétations diverses pour tous ces esprits à la fois sublimes et simples, pour toutes ces âmes à la fois austères et naïves, qui, s'abreuvant à leur soif au fleuve des prophètes, se laissaient entraîner par le courant. — Mais comment oser de nos jours livrer à la risée de l'incrédule ou au dédain de l'indifférent, l'esprit des voyants, tel qu'il apparaissait jadis à l'esprit des croyants (*voy.* MALACHIE)? On ne peut aujourd'hui que faire de la science sur les prophètes, c'est-à-dire répéter ce que les autres en ont dit, en groupant les mêmes faits dans un système différent, car voilà ce qu'on appelle science de nos jours; elle ne nous enseigne pas ce que nous ne savons point; mais ce que nous savons, elle nous l'aprend autrement, voila tout. Les païens avaient des temples spéciaux où des prophètes et des sibylles proclamaient leurs oracles : là se signale l'œuvre de l'esprit sacerdotal. Le sacerdoce hébreu fut toujours étranger et souvent ennemi de l'esprit prophétique. L'esprit de Dieu se reposait sur un homme, et

l'homme prophétisait. On a divisé les prophètes en grands et en petits : tous sont égaux entre eux; et ce qui les distingue, c'est que ceux-là ont laissé un plus grand nombre de prophéties. Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel sont nos quatre grands prophètes; Ozée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie sont les petits. Mais les hommes, à qui l'esprit de Dieu a voulu apparaître, forment d'Adam à Moïse une suite non interrompue de vrais prophètes. Ce n'est qu'après Moïse que les prophètes suscités écrivirent leur prédictions; et de Samuël à Malachie la parole de Dieu sur son peuple et sur le monde nous a été conservée. L'écriture cite des prophètes, des prophétesses, des associations de voyants. Saint Épiphane en compte une succession de 73 d'Adam à Marie, les Juifs en comptent 48. Les commentateurs des prophètes sont innombrables; et leurs dissentiments ont soulevé la colère des philosophes. Il était facile d'éviter cette controverse. Bossuet avait dit avant eux : « Le concile de Trente n'établit la tradition constante, ni l'inviolable autorité des saints Pères, pour l'intelligence de l'Écriture; que dans leur consentement unanime, et dans les matières de la foi. Les explications littérales et historiques ne sont pour la plupart ni de dogme ni d'autorité. » Le champ est libre et vaste, comme on voit, pour les conjectures. Mais ce qui a été cru toujours, pour tout et par tous, est aux yeux du chrétien hors de toute discussion. C'est là ce que l'universalité des fidèles, c'est-à-dire l'Église, a cru jusqu'à ce jour; c'est à cette croyance qu'il faudra revenir, parce que là, et là seulement est la vérité. L'anarchie des opinions isolées, la licence du droit d'examen, qui plie le sens de l'Écriture à la merci des passions, au gré des sentiments; la révolte du crime qui nie la puissance qui le condamne; la folie de l'homme, qui cherche Dieu hors de Dieu, ou qui veut se faire un Dieu à sa guise, toutes ces saturnales philosophiques auront leur terme. La nature vraie de l'humanité la ramènera dans la voie d'où l'orgueil de l'intelligence et les émotions de la chair l'ont chassée. Le jour du prophète arrivera. « Dieu créera un nouveau ciel et une terre nouvelle. Le soleil ne resplendira plus dans le jour, la lune ne luira plus dans la nuit, Dieu seul sera éternellement notre lumière et notre gloire. » J. P. PAGÈS.

PROPHYLAXIE, de πρὸ, et φυλάσσω, je veille, garde), MÉDECINE PROPHYLACTIQUE, médecine préservative ou de précaution, partie de la médecine la plus utile de toutes et pourtant la moins connue et la moins pratiquée. En effet, comme elle est essentiellement individuelle, elle suppose que chacun possède des connaissances sur sa propre organisation, sur les agents susceptibles de la modifier d'une manière favorable ou fâcheuse; ou bien qu'il se met sous la direction d'une personne plus éclairée dont il réclame incessamment les conseils: ou bien enfin qu'une autorité bienveillante et sage veille continuellement à écarter de lui tout ce qui pourrait lui nuire. La diffusion des connaissances relatives aux sciences naturelles et à l'hygiène, en suscitant des habitudes plus intelligentes et plus régulières, amènerait certainement une amélioration de la santé publique et une augmentation de la vie moyenne. De toutes les maladies (*voy.*) qui sévissent sur l'humanité, il en est un grand nombre qui pourraient être prévenues ou singulièrement amoindries si l'on accordait plus d'importance à l'étude du mot physique, ou si l'on consultait le médecin sur les incommodités supportables qui sont les avant-coureurs ordinaires des affections sérieuses, et si l'on se faisait indiquer les précautions qu'elles nécessitent, au lieu d'attendre qu'elles nous donnent un rude et souvent trop tardif avertissement. *Voy.* RÉGIME, HYGIÈNE, etc. F. RATIER.

PROPITHÈQUE, mammifère quadrumane, appartenant à la famille des lémuriens, constituant un genre auquel Bennett assigne pour caractères : quatre dents incisives aux deux mâchoires : elles sont dilatées et rapprochées vers la couronne, et écartées vers la base, à la mâchoire supérieure, rapprochées et proclives, à la mâchoire inférieure où les deux externes sont plus grandes; une canine de chaque côté, en haut comme en bas; huit molaires à la mâchoire supérieure, dont les deux premières de chaque côté, pointues, la troisième et la quatrième allongées et bituberculées extérieurement; six seulement à la mâchoire inférieure, dont la première a une pointe et les autres plusieurs tubercules; rostre médiocre; jambes de derrière plus longues que celles de devant; index court; queue longue et poilue. L'espèce qui forme le type du genre, et la seule connue jusqu'ici, a été observée par Telfair à Madagascar; elle porte le nom de propithèque diadème (*propithecus diadema*). Le pelage des parties supérieures est cendré; les membres, la queue et une bande frontale sont blanchâtres; la face interne des cuisses est nuancée de roux; le vertex, la nuque et les mains sont noirs. Il a vingt et un pouces de longueur. DR..Z.

PROPONTIDE. Les anciens avaient donné ce

nom à la mer qui baigne les côtes de l'ancien royaume de Pont, et qui communique à la mer Égée et à la mer Noire par l'Hellespont et le Bosphore de Thrace. Cette mer porte aujourd'hui le nom de mer de *Marmara*, à cause de l'île ainsi nommée qu'environnent ses eaux. X.

PROPORTION. (*Beaux-arts, Technologie.*) Ce mot a le même sens dans le discours ordinaire et dans tous les arts où il est employé : il désigne les relations de grandeur, soit entre les dimensions d'un objet, soit entre ses parties comparées entre elles ou à leur ensemble. Il n'est pas nécessaire dans tous les cas que les relations soient déterminées par des opérations de mesure, que l'on puisse les exprimer par des nombres : on se contente le plus souvent des impressions produites par la vue des objets, lorsque le coup d'œil est suffisamment exercé. — Dans toutes les applications de l'art du dessin, il est rigoureusement prescrit de conserver dans les images les *proportions* des choses représentées, quelle que soit la réduction des grandeurs réelles. Dans la peinture, quelques artistes médiocres ont eu la prétention de se soustraire à cette loi constamment observée par les grands maîtres. Selon ces partisans de l'indépendance des beaux-arts, le génie ne se prête pas à cette régularité, qui ressemble trop à la marche du calcul, aux opérations faites avec le compas; mais il est évident que si les proportions des objets ne sont pas transportées dans leur image, les formes sont changées, il n'y a plus de *ressemblance*. Que penserait-on d'un portrait si le visage était trop long, les yeux trop petits ou placés autrement que ceux de l'original? On convient que la peinture serait froide, si elle ne joignait pas à l'exacte représentation des formes l'expression de la physionomie, de tout ce qui caractérise l'être intelligent, sensible, passionné; on exige même que le sculpteur sache animer le marbre, le bronze. Cette source de perfection des beaux-arts ne reçoit rien des *proportions;* mais l'architecture, soumise aux lois du *bon,* plus sévères que celles du *beau,* tire toutes ses ressources des propriétés des formes et de leur assortiment, et l'étude des proportions peut seule révéler à l'architecte les secrets de son art. FERRY.

PROPORTION. (*Mathématiques.*) Lorsque l'on compare deux quantités de même espèce, ou plus exactement les deux nombres qui les représentent, le but de cette comparaison peut être de savoir combien l'une surpasse l'autre ou est surpassée par elle; ou combien l'une contient l'autre ou est contenue en elle. Le résultat de ces deux manières de comparer s'appelle *rapport* ou *raison* (ces mots sont synonymes), avec cette distinction que, dans le premier cas, c'est un *rapport de différence*, et dans le second un *rapport de quotité.* Le premier genre de rapport ou raison s'obtient en opérant la soustraction du plus petit nombre sur le plus grand; le second genre s'obtient en opérant la division du plus grand nombre par le plus petit. Il suit de là que ces deux genres de rapport sont essentiellement différents : un seul exemple pris au hasard suffira pour confirmer ce principe. Soit à comparer les deux nombres 5 et 15, leur rapport de différence ou *par différence* est 10; leur rapport de quotité ou *par quotient* est 3. Il est encore admis, en langage mathématique, d'appeler un rapport par différence *rapport arithmétique,* et d'appeler un rapport par quotient *rapport géométrique.*

Pour indiquer que l'on compare arithmétiquement ou par différence deux nombres donnés, on les sépare par un petit trait horizontal qui est le signe de la soustration : ainsi $15 - 5$ exprime le rapport ou la raison arithmétique de 15 à 5 : sa valeur absolue est 10. Pour indiquer que l'on compare géométriquement ou par quotient deux nombres donnés, on les sépare par deux points, ou on les écrit sous forme de fraction : ainsi $15 : 5$ ou $\frac{15}{5}$ exprime le rapport ou la raison géométrique de 15 à 5, ou 3.

Deux nombres entiers sont toujours susceptibles d'un rapport arithmétique en nombre entier, parce qu'on peut toujours opérer la soustraction entre eux; mais deux nombres entiers ne sont pas toujours susceptibles d'un rapport géométrique en nombre entier, parce que leur division ne s'opère pas toujours sans reste. Lorsque la division peut se faire exactement, on dit que leur rapport est entier; si le quotient n'est pas exact, le rapport est fractionnaire. Les rapports entiers ou fractionnaires sont dits *commensurables*, et lorsqu'on ne peut pas les exprimer de cette manière, ils sont *incommensurables.* Ces dernières qualifications ne s'appliquent donc qu'à des rapports géométriques. Dans tout rapport arithmétique ou géométrique, comme $15-5$ et $15 : 5$, le nombre que l'on écrit le premier, ou le *premier terme*, s'appelle *antécédent;* le nombre que l'on écrit le second, ou le *second terme,* s'appelle *conséquent.*

Maintenant, si nous comparons deux rapports entre eux, composés chacun de son antécédent et de son conséquent, mais en observant de les prendre tous deux de même espèce, soit arithmétique, soit géométrique, nous en tirerons les remarques suivantes : le premier antécédent

étant plus grand ou plus petit que son conséquent, si le second antécédent est aussi respéctivement plus grand ou plus petit que son conséquent, on dit que ces rapports sont *directs entre eux,* parce que *le plus correspond au plus* et que *le moins correspond au moins;* le premier antécédent étant plus grand ou plus petit que son conséquent, si le second antécédent est respectivement plus petit ou plus grand que son conséquent, on dit que ces rapports sont *inverses l'un de l'autre,* parce que *le plus correspond au moins* et que *le moins correspond au plus.* Si les deux rapports sont arithmétiques et que leur raison soit la même; autrement dit, que les différences de chaque antécédent à son conséquent soient égales, on dit que ces deux rapports sont égaux, et que les quatre termes qui les composent, sont en *proportion arithmétique.* Par exemple : les rapports 3—5 et 7—9 ont la même raison 2; on indique cette circonstance en les écrivant à la suite l'un de l'autre et en les séparant par deux points : 3 : 7 : 7 : 9, que l'on énonce 3 est à 5 comme 7 est à 9. Cet assemblage constitue une *proportion arithmétique.* Une proportion arithmétique ou par différence résulte donc de la réunion ou, plus exactement, de la comparaison de deux rapports arithmétiques égaux.

Si les rapports comparés sont géométriques et que leur raison soit la même; autrement dit, que les quotients de chaque antécédent par son conséquent soient égaux, on dit que ces deux rapports sònt égaux, et que les quatre termes qui les composent sont en *proportion géométrique.* Par exemple, les rapports 15 : 5 et 21 : 7 ont la même raison 3; on indique cette circonstance en les écrivant à la suite l'un de l'autre, et en les séparant par quatre points, ainsi qu'il suit; 15 : 5 :: 21 : 7 que l'on énonce 15 est à 5 comme 21 est à 7. Cet assemblage constitue une *proportion géométrique.* Une proportion géométrique ou par quotient résulte donc de la réunion ou, plus exactement, de la comparaison de deux rapports géométriques égaux.

Dans toute proportion, arithmétique ou géométrique, les deux termes situés aux extrémités sont nommés les *extrêmes;* les deux termes du milieu sont nommés les *moyens.*

De la constitution même des proportions il résulte, dans chaque genre, une propriété générale et fondamentale qui consiste en ce que, savoir : 1° dans toute proportion arithmétique quelconque, la somme des extrêmes est toujours égale à la somme des moyens; 2° dans toute proportion géométrique quelconque, le produit des extrêmes est toujours égal au produit des moyens. Les propositions inverses sont également vraies; savoir : 1° si quatre nombres pris dans un ordre consécutif sont tels que la somme des extrêmes est égale à celle des moyens, il y aura proportion arithmétique entre eux; 2° si quatre nombres donnés sont tels que le produit de deux d'entre eux soit égal au produit des deux autres, il y aura proportion géométrique entre eux.

Ces propositions ont des conséquences nombreuses qui sont fréquemment employées dans les calculs arithmétiques. Nous nous bornerons ici à indiquer les principales.

1° Toute transposition de termes, et même toute transformation qu'on peut faire subir à deux ou aux quatre termes d'une proportion, savoir : dans une proportion arithmétique, de manière que la somme des extrêmes reste égale à la somme des moyens; dans une proportion géométrique, de manière que le produit des extrêmes reste égal à celui des moyens, ne trouble point la proportionnalité spéciale des quatre termes de cette proportion.

Trois termes d'une proportion étant connus, le quatrième s'en déduit, savoir : si c'est un extrême, dans une proportion arithmétique, en formant la somme des deux moyens connus, puis en en retranchant l'extrême connu; si c'est un moyen dans une proportion de même genre, en formant la somme des deux extrêmes connus, puis en en retranchant le moyen connu; si c'est un extrême, dans une proportion géométrique, en formant le produit des deux moyens connus, que l'on divisera ensuite par l'extrême connu; si c'est un moyen, dans une proportion de même genre, en formant le produit des deux extrêmes connus, que l'on divisera par le moyen connu. L'opération par laquelle on obtient le quatrième terme d'une proportion au moyen des trois autres, s'appelle *règle de trois* ou simplement *règle de proportion.* D'après ce qui précède, le procédé de calcul qui s'y rapporte est des plus simples; mais dans toutes les questions dont la solution dépend de cette règle, avant que d'exécuter le calcul, il s'agit d'en établir judicieusement les éléments, d'en poser convenablement les termes.

3° On dit qu'une proportion est continue, lorsque, de ses quatre termes, deux moyens ou deux extrêmes sont égaux, comme seraient, par exemple, les proportions : arithmétique, 8 : 5 : 5 : 2 ou 5 : 8 : 2 : 5; géométrique, 4 : 8 :: 8 : 16 ou 8 : 4 :: 16 : 8, que, par abréviation, on écrit en trois termes, comme il suit et respectivement : ÷ 8 . 5 . 2, ∺ 4 : 8 : 16, où le 4e terme est

nécessairement sous-entendu. Dans la première, le terme moyen est la moitié de la somme des deux extrêmes; c'est leur *moyenne arithmétique;* dans la deuxième, le terme moyen est la racine carrée du produit des deux extrêmes: c'est leur *moyenne géométrique.* Il est essentiel de ne pas confondre ces deux moyennes : l'une est une moyenne de différence; l'autre est une moyenne de quotité.

Tels sont les principes élémentaires qui ressortent de la notion primitive des proportions, et qui servent de base aux diverses combinaisons de calcul qui s'y rattachent.

Les applications des proportions sont nombreuses dans toutes les branches des mathématiques. Il n'est point d'opérations qu'elles ne résument. En arithmétique, elles apparaissent dès les premières règles, multiplication et division; car dans la multiplication, le produit est composé du multiplicande comme le multiplicateur l'est de l'unité; dans la division, le quotient est composé de l'unité comme le dividende est composé du diviseur. Ce sont de véritables règles de trois que l'on opère. C'est au moyen de ce rapprochement que l'on explique facilement l'espèce d'anomalie que présente le calcul des fractions par voie de multiplication et de division. En géométrie, la proportionnalité se développe sous mille formes. Qu'un triangle soit traversé par une ligne droite parallèle à l'un de ses côtés, les côtés sur lesquels cette transversale s'appuie seront divisés en parties proportionnelles; que deux figures soient composées d'angles égaux et de côtés correspondants respectivement parallèles, tous ces côtés homologues seront proportionnels; deux circonférences sont entre elles comme leurs rayons, leurs surfaces comme les carrés de leurs rayons; deux polyèdres semblables auront leurs volumes proportionnels aux cubes de leurs arêtes homologues, etc. En mécanique, la vitesse d'un mobile est en raison directe de l'espace parcouru et en raison inverse du temps employé à parcourir cet espace, etc.

Il nous reste à dire un mot d'un genre particulier de proportions, qu'on nomme *proportions harmoniques.* Généralement, on appelle ainsi toute proportion dans laquelle, indépendamment de la relation qui existe entre les extrêmes et les moyens pour établir la proportionnalité, les quatre termes satisfont encore à certaines conditions numériques particulières. Il peut y avoir des proportions harmoniques dans les deux genres arithmétique et géométrique; celles du premier genre sont peu usitées; celles du second le sont davantage; mais, parmi leurs variétés, il en est une surtout qui a été particulièrement distinguée : sa propriété caractéristique consiste en ce que, indépendamment de l'égalité entre le produit des extrêmes et celui des moyens, le plus fort de ces termes est égal à la somme des trois autres. C'est par elle qu'on peut diviser un nombre en trois parties qui fassent avec lui quatre quantités réciproquement proportionnelles : elle réunit donc deux constitutions distinctes, l'une de quotité, à laquelle elle doit sa propriété proportionnelle géométrique; l'autre simplement arithmétique, qui la caractérise spécialement. Sa véritable définition est ainsi une proportion géométrique dans laquelle l'un des termes est égal à la somme des trois autres, par exemple : $20 : 12 :: 5 : 3$, où $20 = 12 + 5 + 3$.

Cette sorte de proportion paraît avoir été très-anciennement connue, sous la dénomination même d'harmonique; elle seule pendant longtemps a porté cette qualification. C'est principalement en géométrie que cette proportion reçoit ses plus nombreuses applications. Le rapport géométrique ou de quotité qu'elle renferme y exprime généralement des rapports de mesures, tandis que sa constitution arithmétique y exprime plus spécialement des rapports de position. On jugera de son influence dans les opérations graphiques, quand on saura qu'elle intervient dans toutes les combinaisons de lignes droites, de cercles, de sections coniques et même de plusieurs courbes de degrés supérieurs; qu'elle détermine en ces diverses figures les incidents les plus remarquables de rencontre, de tengence, d'inflexion, etc. La théorie des lignes harmoniques a fait à elle seule une branche importante de la géométrie, qui a été pratiquée, vers la fin du moyen âge, par des géomètres de renom, et qui remplaçait à cette époque, souvent avec avantage, la science moderne créée de nos jours sous le nom de *géométrie descriptive,* laquelle, sous certains rapports, ne présente pas toujours à l'art graphique les mêmes ressources. Plusieurs mathématiciens célèbres ont regretté que l'étude des combinaisons harmoniques ait été délaissée. Reprendre aujourd'hui ce genre de spéculations avec l'aide des progrès que l'analyse mathématique a faits, ce serait assurément rendre un service éminent à la science. Quelques ouvrages ont été récemment publiés dans ce but : nous citerons, entre autres, celui de M. Poncelet, intitulé *Des propriétés projectives des figures;* mais cet ouvrage d'un haut mérite, sans être précisément transcendant, est cependant pris d'un point de vue trop élevé pour répondre aux

besoins de la pratique, auxquels il devient de jour en jour plus important de satisfaire. J. Birt.

PROPOSITION. Dans le sens grammatical, c'est l'expression d'un jugement, comme un mot est l'expression d'une idée. Quand on compare deux idées, l'esprit reconnaît qu'elles se conviennent ou ne se conviennent pas : par exemple, lorsqu'on compare l'idée de *rose* et celle d'*agréable*, et qu'on pense que ces deux idées se conviennent, ou que la rose est agréable, on fait un jugement. Pour énoncer un jugement, on forme une proposition avec les mots qui expriment déjà les idées que l'on compare et la relation que l'on trouve entre elles : c'est pour cela que la proposition est bien définie l'*expression d'un jugement*.

Il est évident qu'il y a trois termes dans une proposition : le *sujet*, l'*attribut* et le *verbe*. Le sujet exprime l'objet principal de notre jugement; l'attribut exprime la qualité que nous comparons au sujet; et le verbe indique si l'attribut convient ou ne convient pas au sujet. Dans ce dernier cas, on ajoute une formule négative qui, dans notre manière de parler ordinaire, enveloppe le verbe. Le sujet et l'attribut restent les mêmes : le verbe seul est modifié par la négation.

Il y a donc des propositions *affirmatives* et des propositions *négatives*, selon que l'attribut est jugé convenir ou ne pas convenir au sujet. Ces propositions affirmatives ou négatives peuvent elles-mêmes exprimer notre pensée *absolument*, ou d'une manière interrogative, ou comme un souhait, un désir, ou comme une exclamation : de là, les noms particuliers que l'on donne à ces propositions, et qui sont *interrogatives*, *exclamatives* ou *optatives*.

Les sujets et les attributs sont *simples*, *multiples* ou *complexes* : *simples*, quand ils sont exprimés en un seul mot; *multiples*, quand ils expriment à la fois plusieurs objets différents; *complexes*, quand ils sont accompagnés de quelque adjectif, ou de mots qui en modifient la signification.

En considérant les propositions entre elles, on les divise d'une manière utile en *absolues* et *relatives*, *principales* et *secondaires*. Une proposition *absolue* est celle qui n'a besoin, pour être parfaitement comprise, que des mots dont elle se compose. Une proposition est *relative* ou *partielle*, lorsque le sens qu'elle exprime suppose un autre jugement et par conséquent une autre proposition pour compléter la première. La réunion de ces propositions partielles forme une proposition *composée*. Dans celle-ci, une des deux corrélatives n'étant là que pour déterminer l'autre, on dit qu'elle est *secondaire*, *subordonnée* ou *déterminante* ; celle qu'elle détermine est au contraire la proposition *principale*. La proposition secondaire prend quelquefois les noms d'*incidente*, quand elle est enclavée dans la principale, de *restrictive*, quand elle restreint le sens d'un nom commun à un certain nombre d'individus; de *déterminative* ou *qualificative*, quand elle détermine expressément par une qualification l'un des termes de la principale.

Considérées quant à leur construction, les propositions sont *directes* ou *inverses* : directes, si les mots y sont rangés dans l'ordre analytique; inverses, s'ils s'écartent de cet ordre pour en prendre un plus favorable à l'harmonie du discours ou à la passion. Il est très-rare de trouver dans la langue française des phrases absolument directes; l'usage exige que nous mettions certains adjectifs avant leurs substantifs, certains compléments avant le mot qui les régit.

Les propositions sont *pleines*, quand les trois termes y sont supposés exprimés en totalité. Les propositions où ces trois termes ne sont pas énoncés complétement s'appellent *elliptiques*.

L'examen des propositions, la détermination de leur nature et des termes qui y entrent, forment l'objet d'une partie très-importante de l'étude grammaticale, qu'on nomme l'*analyse logique*. B. Jullien.

Dans le langage ordinaire, proposition signifie l'action d'offrir une chose, de mettre quelque chose en délibération. La proposition des lois appartient maintenant, en France et en Belgique, à chacun des membres des trois grands pouvoirs de l'État. Dans les sciences exactes, on donne le nom de proposition à tout théorème ou problème que l'on met en discussion, que l'on doit démontrer.

En style liturgique, on nommait autrefois *pains de proposition ou d'offrande* les pains qui étaient présentés à Dieu, et renouvelés chaque semaine par le prêtre dans le tabernacle, et ensuite dans le temple de Jérusalem. Le prêtre de semaine, tous les jours du sabbat, mettait ces pains sur une table d'or dans le sanctuaire : il y en avait douze, désignant les douze tribus d'Israël. Six pintes de farine, environ, entraient dans la composition de chacun de ces pains, qu'on plaçait tout chauds sur la table, après en avoir ôté les vieux. Les prêtres avaient seuls le droit d'en manger. On offrait de l'encens et du sel avec ces pains, dont la forme et le mode de

préparation ont longtemps exercé la plume des savants rabbins. X.

PROPRIÉTÉ. Le droit, comme toute science, comme toute notion, est sentiment avant d'être idée. L'homme sait son existence et l'existence du monde extérieur après et parce qu'il les a senties. Or, la vie de l'homme étant une perpétuelle et croissante association de lui avec ses semblables et de l'humanité même, dont il est organe et membre avec la nature extérieure, il faut donc, s'il se sent, qu'il se sente associé avec les autres hommes et avec le monde. Sentir son existence, c'est donc sentir un rapport, ou, pour mieux dire, des rapports très-multipliés entre soi et les autres hommes, entre soi et la nature extérieure, entre les hommes et les choses, c'est-à-dire entre tout ce qui est. Montesquieu a donc eu raison d'écrire, au frontispice de son immortel ouvrage, que les lois étaient « les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » Mais le grand homme, subissant à son insu l'hypothèse scientifique du moyen âge, qui, plaçant la perfection dans l'immobilité absolue, ne pouvait reconnaître à la vérité le caractère du changement, devait ajouter que les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, perfectibles parce qu'ils sont, changeaient nécessairement, non-seulement selon les climats, mais encore et surtout suivant les siècles. Si le droit en général est progressif; si les rapports qu'il consacre varient en s'améliorant, il va sans dire que le droit de propriété, c'est-à-dire cette portion du droit qui règle les rapports des personnes avec les choses, est lui-même changeant et perfectible. Vérité négligée ou plutôt méconnue de la plupart des publicistes. Parce que le droit de propriété est la base matérielle de la société dans laquelle ils écrivent; parce qu'il est né le jour même où naquit l'humanité, appui et soutien de son berceau; parce que, sous peine de mort, toute société doit porter à son maintien la plus jalouse sollicitude, on se l'est représenté investi d'un caractère d'immutabilité absolue. Aussi, toutes les hypothèses construites à plaisir sur l'origine et la nature du droit de propriété l'ont été constamment en dehors, et même en contradiction des faits. Tantôt, rêvant un âge d'or chimérique, on représente les hommes des premiers siècles obéissant d'instinct aux principes de nos temps civilisés, établissant le droit de propriété sur l'occupation des choses *nullius*, sur la détention et la possession de bonne foi d'objets demeurés jusque-là sans propriétaires; et ces règles prétendues, on les décore du titre pompeux de *droit naturel,* c'est-à-dire de droit pratiqué dans tous les temps, par tous les peuples, dans tous les lieux, enseigné par la nature même, dont les institutions postérieures du droit civil n'auraient été souvent que la subversion déplorablement violente. A d'autres, il plaît de rapporter la naissance du droit de propriété à je ne sais quel contrat, en vertu duquel, chacun reconnaissant les droits d'autrui pour faire lui-même respecter les siens, les principes qui constituent aujourd'hui le code de la propriété auraient été dès l'origine universellement et incontestablement pratiqués. Cela n'est pas ce que l'histoire des temps les plus reculés, d'accord avec les témoignages des voyageurs modernes, nous atteste : c'est, au contraire, la violence universelle des mœurs primitives, la brutalité des premiers hommes et la légitimité reconnue par les sociétés naissantes au droit du plus fort. Remarquons que cette violence, qui constitue à son origine le droit de propriété, ne le rend en lui-même ni moins sacré, ni moins précieux; chaque temps et chaque lieu a sa loi; l'homme n'est point passif en face du monde qui l'excite, qui l'attire, qui lui résiste, qui le repousse et le provoque; par cela seul qu'il existe, il faut que l'homme s'associe au monde; dès que la personne vit, elle s'attache à la chose; elle agit sur la chose; choses et personnes sont mutuellement faites les unes pour les autres : mais les premiers modes d'union entre les hommes et les choses, aussi bien qu'entre les hommes eux-mêmes, sont des modes violents : la lutte, la conquête, la rapine. Brutale, inculte, sauvage, emportée, l'humanité ne connaît pas encore les ressources infinies de la patience, de la réflexion, de l'étude; les premières générations n'ont point derrière elles un long passé dont elles soient héritières; l'œuvre si longue de l'association de l'humanité et du monde, fondement éternel du droit de propriété, elles la commencent à leur manière, selon le mode d'action qui leur est propre; et, s'il faut le dire, la nature extérieure, sauvage elle-même, âpre et rebelle, ne se courberait pas sous une main moins robuste que cette main de fer de la primitive humanité : la force appelle la force, tout défrichement commence par une destruction, c'est-à-dire par une violence; à la terre indomptée, il fallait des dompteurs infatigables et grossiers : ainsi parurent partout les premières races humaines, c'est-à-dire les premiers propriétaires. De ce que le droit de propriété fut à l'origine le droit du plus fort; de ce qu'il alla dans sa grossièreté primordiale jusqu'à confondre (et cette confusion a duré des siècles) les limites que plus tard il traça

profondément lui-même entre l'homme et la chose; de ce que ses premiers titres furent scellés par la rapine et par le sang, je veux tirer seulement cette conséquence, qu'il est progressif, que son unité consiste à consacrer au nom de Dieu et de la société un certain rapport de l'homme à la chose, mais que ce rapport, et le droit qui l'exprime change et varie à mesure que l'humanité et le monde se perfectionnent mutuellement par une action réciproque. J'en veux donner un exemple frappant : je suppose qu'en France un législateur vienne aujourd'hui nous dire : « Voici les réformes que je propose de faire au droit civil des Français en ce qui touche la propriété : attachez exclusivement à l'observation de certains rites, à la pratique minutieuse de solennités convenues, l'existence, l'acquisition et la transmission du droit de l'homme sur la chose; que la loi ne reconnaisse et ne protége que les droits acquis et transférés selon ces rites; puis, quand vous aurez refusé toute existence légale au droit de propriété acquis et constaté selon d'autres formes, ajoutez que les citoyens français seuls seront admis à la participation de ces rites solennels; posez en un mot le principe que les Français seuls peuvent être propriétaires; que de toutes les choses possédées, celles-là seulement le sont légitimement qui le sont par un Français selon la forme française. Ce n'est pas tout : faites synonymes ces deux mots, *étranger, ennemi*; érigez en droit que l'ennemi captif tombe de la classe des personnes dans la classe des choses; que les fils et filles de l'esclave suivent la condition de la mère et soient choses comme elle; allez plus loin : après avoir élargi le cercle des choses et resserré une première fois dans l'enceinte de la nationalité le droit de propriété, dites encore que parmi les Français seuls capables d'en avoir la jouissance, le plus petit nombre en aura l'exercice; qu'il n'y ait par famille qu'un chef, qu'un maître, qu'un propriétaire, l'ascendant mâle le plus ancien : sous son pouvoir, dans ses liens, dans sa propriété, mettez, non-seulement les choses acquises par un membre quelconque de sa famille, mais la personne même de tous ses descendants, et jusqu'à sa propre femme, à laquelle son titre de mère ne vaudra point de droits plus étendus que ceux accordés aux filles sorties de son sein ! » Assurément, le prédicateur d'une pareille réforme ne serait pas longtemps écouté; des cris d'indignation, ou, pour mieux dire, un rire universel accueillerait ses paroles, et cependant, ces principes sur la constitution du droit de propriété, qui nous font hausser les épaules ou monter au front le rouge de la colère, ces principes ont été pratiqués durant des siècles; ils ont fondé la domination romaine, assuré la prospérité de la république; ils lui ont valu l'empire du monde et cette haute renommée devant laquelle, après trois mille ans, nos fronts s'inclinent encore! — Si le droit de propriété, contemporain de l'humanité même, et sans lequel on ne saurait comprendre l'existence d'un seul homme pendant une seule journée, s'est perpétuellement modifié à mesure que les sociétés ont elles-mêmes perfectionné leur mode d'existence; si une certaine forme de ce droit correspond à chaque forme sociale particulière, il faut, ou tenir pour arrivée à la perfection absolue la forme actuelle de la société, ou reconnaître que des modifications nouvelles dans la constitution du droit de propriété pourront contribuer à ses progrès futurs. Il y a plus, tous les changements survenus depuis l'origine dans la constitution de la propriété ayant offert ce double caractère, qu'à chaque modification nouvelle le droit de propriété est devenu le partage d'un plus grand nombre, en même temps qu'il conférait à chaque propriétaire un domaine plus entier, plus étendu, plus complet sur la chose, il faut conclure, à moins de renier la doctrine du progrès, que les changements à venir devront également produire ce double effet, en sorte que la perfection du droit de propriété serait atteinte, le jour où à titres égaux, tous les hommes seraient également admissibles au droit de propriété, où l'empire que ce droit confère à l'homme sur la chose serait aussi complet et absolu qu'on puisse le concevoir. — Faut-il ajouter que, la surface du globe ne pouvant suffire à former un domaine pour chacun de ses habitants, et la possession indivise excluant la libre disposition des choses, plus le droit de propriété se rapprochera de cette perfection, et plus il s'éloignera des théories absurdes de la loi agraire et de la communauté des biens? — Si maintenant nous jetons les yeux sur l'organisation actuelle du droit de propriété, sans vouloir provoquer des innovations dangereuses et prématurées, nous dirons franchement que les conditions auxquelles on peut l'acquérir aujourd'hui nous paraissent peu conformes en beaucoup de points au but vers lequel semble tendre la société : l'ère de la paix remplace définitivement l'ère de la guerre; une certaine égalité démocratique est devenue le fonds de nos mœurs; le travail, qui jadis déshonorait, devient pour tous un besoin, une nécessité, une convenance. Cependant, les lois qui régissent la propriété, traditions vieillies, sont

moins favorables aux travailleurs qu'aux hommes de loisir. Elles constituent souvent au profit des premiers des priviléges dont les seconds supportent tout le fardeau; elles sont loin d'assurer à tout homme l'entier développement et le libre essor de ses facultés morales, intellectuelles ou physiques; elles ne mettent point assez facilement à la disposition des intelligences et des bras capables les instruments du travail; enfin, elles ne répartissent point les fruits de ce travail dans une proportion assez équitable. Tel est le triple point de vue sous lequel la constitution actuelle de la propriété nous paraît prêter à une critique judicieuse; peu à peu elle se corrigera sous la triple influence des mœurs, des idées et des faits : dans quelques années, les relations toutes nouvelles que l'industrie aura créées entre les hommes rendront possibles et même désirables des réformes que nous ne saurions même concevoir. Nous ne voulons point dire, au reste, que le travail personnel doive devenir le titre unique et la source exclusive du droit de propriété, ce serait méconnaître tout un côté de la nature humaine en refusant au propriétaire la faculté de disposer de sa chose selon le caprice de l'affection ou de la fantaisie; mais nous sommes convaincu néanmoins que de jour en jour les travailleurs se feront dans la répartition des richesses une part beaucoup plus large que celle qui leur est attribuée aujourd'hui. LEMONNIER.

PROPRIÉTÉ (Droit de). (*Législation.*) Le droit français a reproduit sur cette matière, comme en beaucoup d'autres, la plupart des principes professés par les derniers jurisconsultes de l'empire romain, et résumés par Justinien dans ses *Pandectes* et ses *Institutes*. La propriété est un droit sur la chose, *jus in re,* qui consacre entre la chose et le propriétaire un lien complétement indépendant des rapports qui peuvent s'être établis entre elle et une autre personne : en quelques mains que la chose soit passée, n'importe à quel titre et par quelle voie, le propriétaire peut donc, toujours et partout, la revendiquer. Telle est l'étendue de ce droit qu'il comprend non-seulement celui de jouir de tous les produits de la chose, mais encore celui d'en user et d'en abuser selon le caprice de la fantaisie individuelle; d'en changer la forme ou l'emploi, de la détruire, de l'aliéner en tout ou en partie, de l'obliger, de l'abdiquer, etc., etc. A ce droit si étendu, la société s'est réservé cependant la faculté de peser les restrictions commandées par l'intérêt public : « La *propriété,* dit le Code civil, est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu toutefois que l'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. » Le droit de propriété conférant le domaine le plus étendu qu'un homme puisse avoir sur les choses, on conçoit qu'il se décompose en une foule de droits secondaires, dont la réunion forme la propriété pleine et entière : ainsi, les droits d'usufruit, d'usage, d'habitation, d'emphytéose; le gage, l'hypothèque, etc., sont des droits particuliers qui ne prennent naissance que par un démembrement du droit de propriété. Indépendamment des limites que, dans l'intérêt général, la société a voulu poser au droit de propriété exercé, soit par des individus, soit par des communautés, elle a placé hors du commerce certaines choses qui ne peuvent devenir la propriété de personne : telles sont les fonctions publiques, que les titulaires ne peuvent ni céder ni vendre; tels sont encore les lais et relais de la mer, les ports de mer, les routes, canaux, fleuves et rivières, les rues et les places publiques. — La loi reconnaît sept modes d'acquérir la propriété des choses laissées par elle dans le commerce : 1° l'occupation, qui ne s'applique en droit français qu'aux choses mobilières; 2° l'accession ou incorporation; 3° les successions; 4° et 5° les donations entre-vifs et testamentaires; 6° les obligations; 7° la prescription.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE. On appelle ainsi le droit de propriété quand il s'applique à un fonds de terre; la même expression désigne souvent aussi le fonds lui-même. Pendant le moyen âge et sous le régime féodal, la propriété foncière eut une importance et conféra des priviléges qu'elle a perdus à mesure que s'est accrue la propriété mobilière; au titre de propriétaire foncier se rattachait alors la suzeraineté, la noblesse, le pouvoir; l'industrie, en multipliant les richesses mobilières, a brisé les liens des serfs, affranchi les communes, relevé la roture, tiré des mains nobles la meilleure portion des terres, et donné aux capitaux mobiliers une importance à peu près égale à celle des capitaux immobiliers. Toutefois, l'ancienne prééminence de la propriété foncière subsiste encore, non-seulement dans les mœurs et dans le langage vulgaire, qui accorde spécialement le titre de propriétaire au propriétaire foncier, mais malheureusement encore dans nos lois, qui favorisent beaucoup plus la propriété du sol que toutes les autres. A mesure que l'affermissement de la paix assurera les progrès de l'industrie, le principal mérite de la propriété foncière, celui d'offrir un gage indestructible, disparaîtra devant les progrès du crédit public et privé. CH. LEMONNIER.

Propriété artistique, littéraire, industrielle. Le travail, c'est-à-dire l'application et l'emploi des facultés intellectuelles, morales et physiques de chaque individu étant la source de toute richesse, et par conséquent l'origine la plus légitime et la moins contestable du droit de propriété, il est évident que les droits de l'écrivain, du peintre, du statuaire, du graveur, du musicien, sur le livre, les tableaux, les statues, les dessins, sortis de sa plume, de son pinceau, de son ciseau ou de son burin, méritent toute la protection des lois, et que la société ne doit souffrir aucune atteinte à leur libre exercice; mais les dispositions légales qui reconnaissent et consacrent cette espèce de propriété sont d'origine moderne (le règlement le plus ancien sur cette matière est de 1618); la plupart même sont nées à l'époque révolutionnaire, et voilà pourquoi il s'en faut de beaucoup qu'elles confèrent à la propriété artistique et littéraire des droits aussi étendus que ceux dont jouissent les autres genres de propriété. Tandis que la propriété de toute autre chose se transmet héréditairement et à tout jamais, la propriété de l'écrivain et de l'artiste sur son œuvre est viagère, ou du moins n'est transmissible à sa veuve, à ses enfants et ayants cause que pour un délai de 20 années à partir de sa mort (loi du 19 juillet 1793, décret du 5 février 1810). Nous connaissons les raisons excellentes par lesquelles on a justifié à différentes époques la non-hérédité du droit de propriété artistique et littéraire, et nous ne partageons point l'opinion des publicistes qui réclament d'une manière absolue l'hérédité à l'infini de cette espèce de propriété, mais nous ne connaissons point d'autre raison que le fait qui puisse expliquer l'immense différence que la loi s'est vue forcée d'introduire entre l'étendue du droit de l'auteur sur le livre qu'il a produit, et du droit du propriétaire foncier sur un sol auquel souvent il demeure étranger toute sa vie. — Pour ce qui concerne la propriété des découvertes et inventions industrielles, on peut consulter l'article **Brevet d'importation**; nous ajouterons seulement que les marques particulières que les fabricants ont coutume d'imprimer sur leurs produits, aussi bien que les enseignes des marchands, constituent également une espèce de propriété à laquelle il est défendu de porter atteinte, et que les lois ont prise comme toutes les autres sous leur protection. **Ch. Lemonnier.**

Propriété se dit aussi, 1° de ce qui appartient essentiellement à une chose : l'impénétrabilité est une *propriété* de la matière ; 2° de la vertu particulière des plantes, des minéraux, des autres objets naturels : les *propriétés* des fleurs, la *propriété* de l'aimant ; 3° de ce qui distingue particulièrement une chose d'avec une autre du même genre : la *propriété* d'une machine ; 4° de l'emploi du mot propre, du terme propre : la *propriété* des termes. **X.**

Propriétaire, celui que la loi investit du *droit de propriété* (*voy.*).

PROPYLÉES (de deux mots grecs, *pro*, devant et *pulai*, portes), édifice d'Athènes entre la grotte de Pan et le temple de la Terre, qui faisait partie de la citadelle, à laquelle il servait d'entrée principale, et dont la construction remontait à Périclès. C'était une façade décorée de six colonnes d'ordre ionique et de frontispices magnifiques. **X.**

PROROGATION, extension, *proroger*, étendre. *Prorogation* signifie au propre *délai*, extension de temps. La *prorogation de délai* est accordée, en procédure, à raison de la distance ; elle est fixée généralement à un jour pour trois myriamètres, ou six lieues ; c'est l'augmentation qu'il faut ajouter dans les assignations toutes les fois que la partie citée n'a point son domicile dans le lieu même de la résidence du juge. Cependant certains actes n'admettent pas la prorogation de délai : ainsi, l'appel doit être interjeté dans les trois mois, quelle que soit la distance, et, en général, la prorogation est admise en faveur du défendeur et non pas de celui qui agit comme demandeur. La *prorogation de juridiction*, c'est l'extension accordée à une juridiction qui n'aura plus alors, pour ainsi dire, qu'un droit subordonné à la volonté des parties, en ce sens qu'elles auraient pu décliner sa compétence. Il ne peut y avoir prorogation de juridiction qu'à raison des exceptions portant sur la qualité de la personne, exceptions auxquelles les parties sont libres de renoncer ; car il faut toujours que le tribunal saisi soit compétent *à raison de la matière*, nul consentement des parties ne pouvant conférer à un juge un pouvoir que la loi ne lui a pas départi. — En procédure, on nomme *prorogation d'enquête* l'autorisation donnée par le juge de continuer, dans certaines circonstances, l'enquête au delà du terme rigoureusement prescrit par la loi (*voy.* **Enquête**). En droit civil, la *prorogation de terme* est le délai de grâce que le créancier accorde à son débiteur, qui n'a pas pu se libérer à l'échéance ; il est de principe que la simple prorogation de terme accordée par le créancier au débiteur principal ne décharge point la caution, qui peut, en ce cas, poursuivre le débiteur pour le forcer au payement. — Dans

la langue constitutionnelle, le mot *prorogation* est consacré pour désigner l'acte par lequel le roi déclare que les travaux des chambres demeureront suspendus pendant un délai déterminé : on dit alors que le roi a *prorogé* les chambres, qu'il a rendu une *ordonnance de prorogation*. TEULET.

PROSCRIPTION, PROSCRIPTEUR, PROSCRIRE, PROSCRIT, tous mots dérivés du latin *proscribere* (afficher, publier par le moyen d'un écriteau). La proscription est une condamnation au bannissement ou à la mort sans aucune forme judiciaire : cette définition seule implique la réprobation de cette mesure, qu'ont employée presque tous les gouvernements, mais particulièrement les républiques. Nous voyons dans Athènes, vers l'an 600 avant l'ère vulgaire, la proscription des Alcméonides, famille puissante; mais ce fut un simple exil, et les Alcméonides jouèrent un grand rôle dans les événements qui accompagnèrent ou suivirent l'usurpation du tyran Pisistrate et de ses fils, jusqu'à l'an 510, que Clisthène, chef de cette famille, fut un moment l'arbitre d'Athènes; mais dès l'an 507, les Alcméonides furent de nouveau chassés, proscrits, comme des hommes qui appartenaient à une race sacrilége. A Corinthe, vers l'an 584, la famille des Bacchiades, qui pendant plus d'un siècle avait exercé l'autorité, et produit le tyran Périandre, fut également frappée de proscription. En Sicile, après la brillante domination de Gélon et de ses successeurs, de 484 à 466, Syracuse revint à la démocratie, et cette révolution donna lieu à la proscription de nouveaux citoyens appelés par Gélon. Pendant la guerre du Péloponèse, il y eut à Athènes proscription, sous la tyrannie des 400 tyrans, qui dura quatre mois (an 411 avant J. C.). Huit ans après, les trente tyrans que Lacédémone imposa aux Athéniens proscrivirent tous les citoyens capables de faire obstacle à leur despotisme. Les mêmes excès furent commis dans les villes soumises aux *harmostes* (gouverneurs) de Sparte. Le parti lacédémonien, partout triomphant, proscrivait le parti athénien. Le moment vint bientôt où Thrasybule délivra sa patrie de la tyrannie étrangère; il fit mieux, il publia une amnistie qui fut observée, et cette fois, une révolution s'opéra sans qu'il y eût vengeance ni proscription. La loi à Athènes avait prévu le cas où un citoyen serait proscrit par un jugement du peuple : la chose n'avait pas lieu sans formalités. Le jugement qui déclarait ce citoyen ennemi de la patrie mettait à prix sa tête. Un héraut se présentait dans les lieux publics pour faire connaître la récompense promise, et la somme était déposée ou dans la place publique ou sur l'autel de quelque divinité. Il était réservé aux Romains de perfectionner, en l'étendant, l'odieux système des proscriptions. Déjà des proscriptions en masse avaient été prononcées après la mort de Caius Gracchus. La tête de ce tribun avait été payée son pesant d'or à Septimuleius, qui la présenta au consul Opimius, et qui, pour qu'elle pesât davantage, y avait coulé du plomb à la place de la cervelle. Au temps de Sylla et de Marius, le premier préluda à ses nombreuses proscriptions en faisant déclarer ennemis publics, par le sénat, 12 de ses membres, du nombre desquels était Marius. La vengeance de ce dernier fut terrible. De retour à Rome à main armée, il ne se donna pas la peine de dresser des listes de proscription, mais il fit périr ses ennemis tumultuairement et sans compter. Autant en fit ensuite Sylla, lorsque, après avoir vaincu Mithridate, il revint à Rome exercer de sanglantes réactions; mais quelqu'un lui ayant dit : « Sylla, jusques à quand répandras-tu le sang romain ? Veux-tu ne commander qu'à des murailles ? » alors, il publia ces tables de proscription qui décidèrent de la vie et de la mort de chaque citoyen. Florus, Velleius Paterculus et Appien sont d'accord pour dire qu'il fut le premier auteur de ce genre de condamnation (en masse), et le premier aussi qui assura des récompenses à ceux qui égorgeraient les proscrits ou qui révéleraient leurs asiles, et qui prononça des peines contre ceux qui leur aideraient à se dérober à sa vengeance. Plus tard, les triumvirs Antoine, Lépide et Octave enchérirent par leurs proscriptions sur tout ce qui s'était fait avant eux. Fulvie, femme d'Antoine, proscrivait de son côté. Auguste, qui d'abord avait paru se décider avec peine à dresser des listes de proscription, fut ensuite, de tous les triumvirs, le plus impitoyable dans l'exécution. C'est de lui que, plus tard, Asinius-Pollion disait : « Je ne veux pas écrire contre qui peut proscrire. » En effet la *malheureuse coutume de proscrire* (Montesquieu) continua sous les empereurs : c'était pour eux un moyen de s'enrichir par les confiscations, et jamais ils ne le négligèrent. C'est ce qui a fait dire à Raynal, qui le premier a introduit dans la langue française le mot *proscripteur* : « Les auteurs des proscriptions soutiennent que dans la vie politique des États il y a des circonstances malheureuses qui exigent nécessairement le sacrifice de quelques têtes; mais ce que ces honnêtes gens n'osent pas dire, et ce qu'ils pensent profondément, c'est que ces crimes envers les proscrits sont infiniment utiles

aux *proscripteurs.* » Les proscriptions de Sévère firent que plusieurs soldats de Pescennius Niger se retirèrent chez les Parthes, auxquels ils apprirent la tactique romaine. Si je voulais fouiller les annales de tous les peuples modernes, combien trouverais-je de sanglantes proscriptions, depuis celle des Armagnacs, au temps de Charles VI, jusqu'à celle de Guillaume de Nassau et de ses adhérents sous Philippe II. Combien de fois la proscription, encouragée par la confiscation, a frappé la malheureuse et impérissable nation juive ! Quelle proscription pourrait-être comparable à la journée de la Saint-Barthélemi ? Louis XIV, par ses dragonnades, n'a-t-il pas été un bien cruel proscripteur de calvinistes? Parlerai-je de proscriptions qui marquèrent chaque page de l'histoire révolutionnaire de la France, dans les dix dernières années du XVIII[e] siècle? La tâche serait trop pénible et trop longue. Après avoir montré toutes les classes élevées de la société successivement proscrites, il faudrait faire voir les diverses factions tour à tour proscrivant et proscrites. Les derniers actes de proscription dont il soit fait mention dans les annales de la France, appartiennent à la restauration. C'est la fameuse déclaration de Louis XVIII, contresignée et rédigée par le chancelier d'Ambray, qui, dans un style aussi gothiquement barbare que la chose même, ordonnait de *courir sus* à Napoléon. Viennent ensuite les deux listes par ordonnance, puis la prétendue loi d'amnistie imposée au gouvernement de Louis XVIII par la majorité de 1815, laquelle donne l'exemple de *rebannir les proscrits.*—Le mot *proscrire,* dans une acception figurée, indique une chose qui est interdite par l'usage. Les délicats ont *proscrit* de notre langue une infinité de mots excellents, expressifs, qu'on trouve dans Montaigne, dans Amyot et même dans la Fontaine. Ch. du Rozoir.

PROSE, Prosateur. Le prosateur est l'auteur qui écrit en prose, et la prose est le discours qui n'est point assujetti aux lois de la versification. Prose vient du latin *prosa,* dérivé de *prorsus,* droit, direct, et ce mot s'oppose à *versus,* tourné, le vers s'arrêtant pour recommencer les mêmes rhythmes, tandis que la prose va droit à son but sans la contrainte de ces retours. Telle est la distinction matérielle de la prose et de la poésie. Elles en ont une autre qui tient à leur essence et qui est plus profonde : celle-là se tire de leur origine. L'une et l'autre sont l'expression de l'âme pensant et sentant, mais de façons bien différentes. Quand la pensée et le sentiment s'élèvent, sur les ailes de l'imagination, du positif à l'idéal; quand, subjugués par la vue du beau, ils cherchent un langage qui exprime l'enivrement de leur contemplation et de leurs créations, ils sont poésie, et rejettent les mots vulgaires, les images vulgaires, l'harmonie vulgaire; il leur faut des termes relevés, des images neuves, des rhythmes spéciaux. Mais quand la pensée n'a pour but que d'éclairer l'entendement, de rechercher la vérité, d'exprimer le réel; quand la réflexion domine toutes les facultés, et rapporte tout à la raison, la prose est la langue nécessaire; on sent combien il importe d'éloigner les images trop éclatantes, de ranger les idées dans l'ordre le plus naturel, et de n'être point gêné dans leur expression par les lois d'une cadence déterminée : il faut donc un style (*voy.*) moins élevé, moins figuré, plus d'ordre et de méthode, et un rhythme libre. Cette liberté du rhythme n'implique pas l'absence de l'harmonie : il y a toujours un mouvement mesuré que réclame l'oreille, il y a un nombre qui résulte de l'union des mots entre eux, de l'arrangement des phrases entre elles, et de l'enchaînement, de la relation des périodes; cette harmonie est impossible dans une série de sons non interrompue (*numerus in continuatione nullus est,* Cic.); seulement, dans la prose, le nombre est à la volonté de l'écrivain, ce qui a fait appeler cette forme un langage affranchi de lois (*oratio soluta*).

Un tel affranchissement est un avantage pour le penseur : la tension de son esprit n'est point détournée de son but, soit dans la recherche, soit dans l'exposition de la vérité. Il trouve dans la prose un moyen clair et facile de communiquer les connaissances positives, une voie de transmission toujours ouverte; mais cette facilité même est le plus grand obstacle à la perfection : à quoi bon des efforts dont on ne voit point la nécessité? on s'en abstient, et l'on fait de la prose aussi longtemps que M. Jourdain, sans se douter de ce que c'est; on ignore les difficultés de ce nombre savant qui suit et rend avec un art prodigieux les moindres nuances de la pensée, et l'on se range parmi ces prosateurs médiocres qui servent aux besoins du jour, mais qui n'ont pas de lendemain. La postérité ne connaît guère plus de grands prosateurs que de grands poëtes. Est-ce à dire qu'il faille élever la prose au ton de la poésie, rapprocher le nombre de la première des rhythmes de la seconde, et faire autant que possible de la *prose poétique?* A Dieu ne plaise! les images hardies et multipliées du poëte jettent de l'obscurité dans les écrits du prosateur; on est moins éclairé qu'ébloui. Il est vrai que, dans la chaleur des mou-

vements oratoires, le style s'élève bien au-dessus de l'élégance didactique; mais il y a toujours entre le poëte et l'orateur une vaste distance, et nous devons dire avec M. J. Chénier (*Essai sur les arts*) :

Ainsi qu'aux vers bien faits, il faut à l'éloquence
Les sons harmonieux, le nombre et la cadence,
Les termes enrichis d'un sens plus étendu,
Des termes rapprochés l'hymen inattendu,
Ces tours, ces mouvements, ces figures pressées,
Qui font agir les mots et peignent les pensées.
Bossuet, Fénelon, leur devancier Pascal,
Buffon leur successeur, et Rousseau leur égal,
Des lecteurs délicats méritant les suffrages,
De ces trésors de style ont paré leurs ouvrages;
Mais vous n'y trouvez pas tout ce pompeux jargon,
Tous ces lambeaux de vers sans rime et sans raison,
Tous ces ornements faux, nés quand le goût s'éclipse.

Si l'on a bien saisi le caractère de la prose, on ne sera pas étonné qu'elle n'apparaisse qu'après la poésie dans les littératures anciennes. L'organe de l'imagination a dû se faire entendre dans l'enfance des peuples avant celui de la raison. Aussi voyons-nous partout des odes sacrées, des chants populaires, des récits épiques, avant qu'on sente le besoin de la prose. Celle-ci naît en Grèce au VIe siècle avant notre ère. Pline, le naturaliste, en attribue le premier emploi à Phérécide et à Cadmus; Strabon, à Cadmus et à Hécatée : une foule de poëtes étaient connus quand écrivirent les logographes; quand Hérodote mérita le nom de père de l'histoire, et ouvrit la carrière à Thucydide, à Théopompe, à Xénophon; quand l'éloquence connut Gorgias, Lysias, Isocrate, Eschine, Démosthène; quand la philosophie se fit entendre par la voix de Platon, d'Aristote, d'Épicure, et d'une foule d'autres. Même antériorité de la poésie chez les Romains : les premiers monuments que nous connaissions de la langue latine, ce sont les chants des Arvales et des Saliens; le premier prosateur est l'annaliste Fabius Pictor qui ne précède guère J. C. que de deux siècles : les chroniqueurs en vers l'avaient prévenu. Des cycles de poëmes avaient également devancé chez nous Ville-Hardouin, Joinville, Froissart, Monstrelet, Commines, Calvin, Rabelais, Amyot, Montaigne, S. François de Sales, Duvair, Vaugelas, Patru, Balzac, ces précurseurs de Descartes et de Pascal, philosophes dont l'esprit méthodique fut un flambeau pour le goût français, et qui donnèrent à notre prose ses principaux caractères, la clarté, la correction, l'exactitude, sans en exclure toutefois aucune des qualités qui font le grand style, l'audace jointe à la simplicité, la naïveté au sublime, l'harmonie à la majesté. Ces aventureux métaphysiciens étaient tenus en bride par la rigueur des sciences mathématiques, et la source de leurs immortels écrits est la source même de la prose, à savoir : une raison forte et très-cultivée.

Après eux, les grands prosateurs ne furent plus en quête d'un idiome, et bientôt la religion eut pour interprètes Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Fléchier, Massillon; la philosophie, la Rochefoucauld, Malebranche, la Bruyère; l'histoire, le cardinal de Retz, Saint-Réal, d'Orléans, le duc de Saint-Simon; le genre épistolaire, Mme de Sévigné; l'éloquence judiciaire, Pélisson. Tels furent les succès de la prose, qu'au XVIIIe siècle, on voulut établir sa prééminence sur la poésie. La Mothe avança ce paradoxe, Fontenelle l'appuya, Trublet le défendit, Marivaux, Montesquieu, Condillac, se rangèrent parmi les agresseurs de la poésie; Buffon eut la prudence de ne rien écrire contre ce grand art; mais il se signala de vive voix parmi ses détracteurs, et n'eut pas d'autre éloge pour des vers sublimes que cette formule de Duclos : *C'est beau comme de la prose*. Le génie le plus complet de l'époque, Voltaire défendit la poésie qu'il représentait; et souvent, il dit en plaisantant : « Je ne fais à présent que de la *vile prose.* » C'était presque un argument de la part de l'un des quatre grands prosateurs du siècle. S'il n'a pas la force de Montesquieu, la pompe de Buffon, l'éloquence de J. J. Rousseau, Voltaire a une clarté, une limpidité, une variété, qui, jointes à l'esprit léger, indépendant, moqueur, en font l'écrivain français par excellence, et le mettent bien au-dessus des prosateurs, ses contemporains, d'Aguesseau, Rollin, Vertot, d'Alembert, Diderot, Thomas, Helvétius, Fréret, Lebeau, Raynal, Marmontel, Servan, Cazotte, Bailly, Condorcet, Barthélemy, la Harpe, etc.

La révolution française dut beaucoup influer sur les formes de la prose, si modifiées déjà par les déclamations des philosophes : il fallut à l'énergie de la tribune une langue insoucieuse de la grammaire; à l'exaltation des journaux et des clubs, le vocabulaire des carrefours et des halles. Du chaos sortit la lumière. M. de Chateaubriand et Mme de Staël brillèrent comme deux phares à l'aurore de notre siècle : on sait quelle a été leur influence. La noblesse de leurs pensées, l'élévation de leur style, ouvrirent de splendides horizons; et depuis 40 ans, ils ont guidé les premiers pas de tous les hommes de valeur qui sont entrés dans la vie littéraire. Peut-être que trop d'éclat extérieur jaillit de leurs œuvres; et

leur exemple a contribué sans doute à confondre, comme l'a fait leur école, les tons, les nuances des divers travaux de l'esprit; mais quels que soient les torts des imitateurs, ces deux génies du premier ordre, généreux échos de leur temps, marqueront une nouvelle et grande phase de la prose française. J. TRAVERS.

PROSE D'ÉGLISE. On se douterait peu que la dénomination de *sermo pedestris,* dont parle Horace dans son *Art poétique,* ait été donnée par l'Église à certaines hymnes latines composées de vers non rhythmés, mais terminées par des rimes obligées, comme le vers gaulois, et n'ayant, ainsi que lui, pour prosodie, qu'un certain nombre de syllabes. Ces hymnes, qui se chantaient aux messes solennelles après le graduel, étaient par leur nature à peu près rhythmique, mais par la rime surtout, une transition grossière à la versification française, qui, sans longues et sans brèves aussi subitement appréciables que celles des idiomes grecs et latins, mais servie par l'écho de la rime, n'en est pas moins montée à un haut degré d'harmonie. Dans quelques missels, les proses ont le nom de *séquence* (sequentia), parce qu'elles se chantaient après l'*alleluia* (le louez Dieu). Les beaux rhythmes d'Homère, de Virgile, de Pindare et d'Horace sommeillaient, manuscrits, dans les humides caveaux de quelques couvents illettrés, mais il faut toujours que l'homme chante, et avant tout les louanges de Dieu; et dans cette nécessité la *prose,* fille du moyen âge, remplaça, dans ces temps de barbarie, la pompeuse prosodie des hymmes d'Orphée et du *carmen seculare* d'Horace; il lui suffisait pour toute beauté d'être pleine de l'esprit de la foi et de l'amour du vrai Dieu. Cette prose rimée et chantée précéda l'an 840, car à cette époque on sait que le moine Notker de Saint-Gal en composa plusieurs, les premières ayant été brûlées dans le saccage de l'abbaye de Jumiéges, incendiée par les Normands : il n'en était échappé qu'une seule aux flammes, dans un antiphonaire. Depuis, on en composa beaucoup d'autrès : il y en eut pour toutes les fêtes et dimanches de l'année, excepté depuis la Séptuagésime jusqu'à Pâques. Les chartreux, par austérité, et les bernardins, sans doute par révérence pour la philologie latine, n'en voulurent pas admettre dans leurs missels; sous ce dernier point, ils eussent dû excepter de la proscription le *Labente jam solis rotâ,* composition si pure, si douce, si religieuse, si mystique d'une jeune reine de France. Presque à l'exemple de ces abbayes, l'Église romaine n'admet que quatre hymnes principales, les autres sont comme accessoires : ce sont celle de Pâques, *Victimæ pascali;* celle de la Pentecôte, *Veni, Sancte Spiritus;* celle du saint sacrement, *Lauda, Sion;* et celle qui se dit pour les morts, *Dies iræ.* Selon les chroniqueurs, le roi Robert, au XI° siècle, aurait été l'auteur de la seconde, mais on attribue plus généralement à ce roi dévot le *Sancti adsit nobis gratia;* la troisième est du fameux saint Thomas d'Aquin, et la dernière est attribuée au cardinal Frangipani, qui mourut en Italie, l'an 294. Il n'est rien moins que certain que cette prose funèbre soit de ce cardinal. On lui donne une origine plus merveilleuse et plus pathétique (*voy.* DIES IRÆ). Cette hymne est une effrayante image du jugement dernier, un thème au tableau de Michel-Ange. Toutefois, elle ne fut d'un commun usage qu'au commencement du XVII° siècle. Depuis, il en fut composé de plus correctes, de plus philologiques, de plus poétiques, mais non parfumées de cette conviction sainte, de cette foi naïve, seule félicité de cette époque où les rois de France, portant chape, chantaient au lutrin : c'était pour Charlemagne, qui avait une voix colossale, un délassement à ses conquêtes; celui de Louis XIV, à la si noble taille, était de danser dans les ballets à l'Opéra. DENNE-BARON.

PROSECTEUR. C'est celui qui est chargé de disposer les pièces anatomiques qui doivent faire le sujet de la leçon du professeur : cette préparation, abandonnée ordinairement à de jeunes élèves, exige cependant de profondes connaissances et une grande habitude des dissections. — On conçoit, toutefois, que de semblables préparations ne sauraient être confiées à des hommes qui, malgré leur vaste savoir médical, n'ont pas acquis par une pratique de chaque jour l'habileté que nécessite une opération aussi délicate. Tout dans les commencements arrête le jeune anatomiste, et devient une source de difficultés pour lui. La manière d'enlever la peau, de la détacher des muscles et des autres parties; la direction à donner aux diverses incisions; l'emploi à faire des divers instruments usités; la manière même de tenir le scalpel, présente des difficultés pour celui qui n'est pas habitué à s'en servir. On se tromperait fort, si l'on pensait qu'il suffit de consulter les ouvrages, ou d'étudier l'anatomie dans les manuels : certes, ces ouvrages sont d'une utilité incontestable; mais, qui pourra nier que lorsque le sujet n'accompagne pas les descriptions, celles-ci sont souvent bien difficiles à comprendre. C'est dans les amphithéâtres, c'est sur le cadavre même, que le jeune anatomiste qui ambitionne la place de prosecteur devra se livrer à l'étude de l'anato-

mie. C'est en suivant pas à pas le corps humain depuis les parties les plus simples jusqu'à celles qui présentent l'organisation la plus compliquée qu'il parviendra à connaître son anatomie sous le double rapport théorique et pratique. — Depuis la réorganisation des écoles de médecine, on a donné aux fonctions de prosecteur une tout autre importance : c'est à lui qu'est confiée la direction des élèves dans leurs études de dissection; il doit les faire opérer sous ses yeux, et préparer devant eux des pièces anatomiques. Certes, voilà une tâche honorable. Elle égale celle du professeur, elle la surpasse même quelquefois, car une leçon ainsi donnée est, sans contredit, préférable à la leçon publique d'un professeur, laquelle ne peut souvent éclaircir les doutes qu'elle fait naître, faute de les soupçonner.—Là ne se bornent point les travaux des prosecteurs : nous venons de les voir diriger les élèves dans leurs premières études anatomiques; plus tard, sous la direction du chef des travaux anatomiques, ils seront chargés de répéter devant eux les diverses opérations de la chirurgie et de l'art des accouchements; ils les feront même exécuter sous leurs yeux, pour que les élèves ne les pratiquent qu'après s'y être exercés longtemps. On comprend tous les avantages que présentent des études médicales faites de la sorte. Le cours d'anatomie n'est pas le seul qui appelle le talent du prosecteur; ceux de pathologie externe, de physiologie, d'opérations, d'accouchements et de médecine légale, réclament aussi ses soins, et quelquefois même plus encore que celui d'anatomie. — Quand les cours sont terminés, les prosecteurs s'occupent de la préparation de pièces anatomiques destinées à être conservées dans les collections de l'école, pour servir plus tard à la démonstration dans les cours. — L'anatomie pathologique est celle qui laisse sous ce dernier rapport le plus à désirer; c'est dans le but d'exciter l'émulation entre les prosecteurs et d'accélérer la marche de la science que le célèbre Dupuytren a fondé le musée qui porte son nom. — On le voit, les nombreux devoirs que les prosecteurs ont à remplir près des facultés sont pénibles : c'est une vie de travail, et ceux qui ont le courage de s'y résigner doivent, outre des talents et de l'instruction, y apporter un zèle infatigable et un ardent amour de la science. — Mais, n'est-il pas de récompense pour tant de dévouement, et les avantages attachés à la place de prosecteur ne dédommagent-ils pas les jeunes anatomistes que leur mérite et le choix des professeurs font jouir de cette distinction honorable! Les émoluments attachés à ces fonctions ne sont regardés que comme un accessoire par ceux qui sont véritablement animés du désir de s'instruire et de parvenir. Mais ces fonctions ne les mettent-elles pas chaque jour en rapport avec leurs professeurs, et ne leur fournissent-elles pas le moyen d'acquérir dans ces causeries scientifiques de nouvelles connaissances! et si nous nous reportons aux conseils, aux soins même que réclament des prosecteurs l'ignorance et le peu d'habitude des jeunes élèves, ne voyons-nous pas dans ce nouveau travail un moyen d'acquérir cette habitude de la démonstration qu'ils seront peut-être appelés à pratiquer un jour en public! — Le prosecteur est donc un jeune professeur qui fait son apprentissage; timide encore, il essaye ses forces avant de monter dans cette chaire qu'il doit illustrer un jour, et ce que nous disons là n'est point une idée chimérique; c'est que nous avons sous nos yeux dans le sein même de la faculté des hommes éminents qui, de l'amphithéâtre du prosecteur, se sont élevés jusqu'au professorat. — Les prosecteurs des diverses facultés sont nommés au concours : c'est, sans contredit, le meilleur moyen de reconnaître le vrai talent, mais que de fois cette formalité est devenue illusoire par la partialité des juges en faveur d'un protégé! heureux encore quand cette partialité ne confie pas à des ignorants des fonctions qui exigent tant de talent et de zèle! C. Favrot.

PROSÉLYTE (du grec *prosélutos*, étranger). Sous le rapport religieux, on désignait ainsi l'homme qui abjurait sa religion pour en embrasser une autre. Sous le point de vue général, on nommait *prosélytes* ceux qui changeaient de parti, quelle que fut la nature de ce parti, fût-il religieux ou politique. Les Juifs distinguaient deux espèces de *prosélytes*, ceux de la *porte* et ceux de *justice*. Les premiers, qui avaient abjuré le paganisme pour adopter la croyance d'un seul Dieu, et vivre conformément aux sept lois des fils de Noé, refusaient cependant de se soumettre à la circoncision et aux prescriptions de Moïse. Ils ne pouvaient pénétrer que dans la cour antérieure du temple; la place qui leur était assignée avoisinait la porte extérieure. De là leur nom de *prosélytes de la porte*. Ils avaient l'autorisation de vivre en Judée; mais seulement dans les faubourgs et dans les villages. Sous le règne de Salomon, on en comptait 50 mille qui travaillèrent au temple, et qui tous étaient d'origine chananéenne. Les prosélytes de *justice*, en se convertissant, s'engageaient à observer toutes les lois de Moïse. Avant de les circoncire, on examinait les motifs qui avaient amené leur

conversion; puis on les purifiait en les plongeant dans une piscine en présence de trois juges. Ceci avait toujours lieu un jour de fête. Cette ablution, connue sous le nom d'*ablution des prosélytes*, n'était renouvelée que quand les enfants avaient une mère païenne. Les enfants *prosélytes* âgés de moins de 13 ans ne pouvaient être admis parmi les prosélytes que du consentement de leurs parents, et en cas de refus de ces derniers, qu'avec l'assistance des juges. Pour les filles, l'ablution seule remplaçait la circoncision. A la suite de cette cérémonie, le prosélyte était considéré comme admis à une vie nouvelle; l'esclave devenait libre de droit. On a beaucoup discuté sur l'âge que les prosélytes chez les Juifs devaient avoir atteint pour être aptes à recevoir l'ablution. Les rabbins enseignent qu'aux prosélytes de *justice*, le ciel donnait une âme nouvelle. Du reste, la loi de Moïse exclut certains individus du prosélytisme, tantôt à jamais, tantôt pour un certain temps. Il est évident qu'il y avait des prosélytes de la *porte* du temps de J. C. : cela résulte du reproche qu'il adresse aux pharisiens, de parcourir la terre et la mer pour faire des prosélytes, et de les rendre plus grands pécheurs qu'ils ne l'étaient auparavant (Matth. XXIII). Blâme sévère et juste, applicable non-seulement à toute espèce de *convertisseurs*, mais aux prosélytes politiques travaillant pour le compte de telle ou telle opinion, et aux prosélytes de la philosophie, partisans de tel ou tel système. DICT. DE LA CONV.

PROSERPINE, en grec *Perséphoné* ou *Cora* (la Fille), était, selon les uns, fille de Jupiter et de Styx, selon le plus grand nombre, de Jupiter et de Cérès. Pluton l'enleva, du consentement de son père, et l'épousa. Les poëtes qui ont traité ce mythe le racontent diversement. Selon l'hymne à Cérès, Proserpine dansait un jour dans une verte prairie, au milieu d'une troupe de nymphes, conduites par Pallas et Artémis. Elle s'éloigna de ses compagnes pour cueillir des fleurs. A la prière de Hadès, et par ordre de Jupiter, la Terre en fit naître dont la beauté et le parfum ravirent les dieux et les hommes. Proserpine se mit à les cueillir diligemment, et, fascinée par leur vertu magique, elle s'écarta de plus en plus. Tout à coup, la terre tremble; Pluton s'élance de l'abîme sur un char d'or traîné par des chevaux immortels, la saisit et l'enlève malgré ses cris, qui ne furent entendus que par Hécate et Hélios. Claudien raconte cet enlèvement avec encore plus de détails. La beauté de Proserpine, dit-il, enflammait tous les dieux, mais surtout Mars et Apollon. Pour la soustraire à leur poursuites, Cérès la cacha en Sicile, dans une caverne gardée par un dragon. Pluton l'ayant demandée en mariage à Jupiter, Vénus reçut l'ordre de l'attirer par ruse hors de cette caverne. Elle se rendit donc en Sicile, accompagnée de Minerve et de Diane; et elle n'eut point de peine à engager Proserpine à venir se promener avec elle. Escortées de nymphes et de zéphyrs, elles allèrent cueillir des fleurs dans une prairie. Tout à coup, la terre trembla, et Pluton enleva sa fiancée, tandis que Jupiter témoignait son approbation par son tonnerre. En vain, le roi des dieux essaya-t-il de faire consentir Cérès à ce mariage : il dut lui permettre de descendre aux enfers, et d'en ramener sa fille, à condition qu'elle n'y eût pris encore aucun aliment. Mais pendant une promenade dans l'Élysée, Proserpine avait mangé d'une grenade; tout ce que Jupiter put faire alors pour consoler Cérès, ce fut de lui promettre que chaque année sa fille passerait le printemps et l'été sur la terre. Les hymnes d'Orphée appellent Proserpine la mère des Euménides et d'Ébulée ou Bacchus, la fille unique, la reine des ombres, la compagne des Heures, la jeune fille toute-puissante, la déesse désirée du printemps, etc. Son mythe est des plus compliqués, et l'art lui-même participe à cette obscurité mystique. Proserpine fait tout naître à la lumière; elle aime à courir à travers les prairies couvertes de rosée, à orner son corps de plantes verdoyantes. Sous le nom de Misé, elle est honorée comme la mère de Bacchus, la déesse chaste et sainte, la reine ineffable à la fois homme et femme. Dans les mystères, elle était aussi le symbole de l'âme emprisonnée dans le corps. Proserpine n'eut point d'enfant de Pluton; mais Jupiter, sous la forme d'un serpent, l'avait rendue mère de Zagreus. Le même dieu lui avait fait don de la Sicile, et Agrigente lui était particulièrement consacrée. On la représentait assise sur un trône, à côté de Pluton, et tenant à la main un narcisse ou une grenade. On l'adorait encore à Locris et à Mégalopolis; un bois célèbre lui était consacré sur les bords de l'Averne; à Rome, elle avait avec Cérès un temple où les hommes n'entraient qu'une fois par an. On lui sacrifiait des vaches noires et stériles; la grenade, la chauve-souris et l'hiver, lui étaient consacrés. Elle était adorée avec Cérès dans les mystère d'Éleusis. Pirithoüs et Thésée, ayant voulu l'enlever, furent condamnés, selon quelques poëtes, à rester dans les enfers. D'après la tradition, elle coupe aux morts une boucle de cheveux, espèce de consécration aux enfers. Aux

enterrements, on se frappait la poitrine en son honneur. Pour l'apaiser, les amis et les serviteurs du mort se coupaient les cheveux et les jetaient dans le bûcher. On confond souvent Proserpine avec Hécate. — *Voir* Gerhard; *Venere Proserpina illustrata*, Fiesole, 1826. CONV. LEX.

PROSODIE, partie intégrante de l'art grammatical, qui traite de la prononciation accentuée des syllabes, et, selon d'Olivet, de leur aspiration, et surtout de leur quantité, c'est-à-dire des brèves, des longues et douteuses qu'un mot renferme, et qui sont ses propriétés *phoniques* (vocales) marquées quelquefois par l'accent aigu, ou grave, ou circonflexe. Le substantif *prosodie* tire son étymologie de la crase ou fusion grecque, *para-to-adéin* (l'action de chanter). Il n'y a guère de *prosodie* bien déterminée et fixe que dans l'idiome des Grecs et des Latins : c'est aussi la plus mélodieuse, la plus magnifique, et la plus riche : aussi dit-on que c'est une prêtresse même d'Apollon, une pythonisse, qui en fut l'inventrice. La prose a aussi sa *prosodie*, mais libre, ainsi que le récitatif en musique. Certains orateurs, surtout Cicéron, affectaient de rhythmer leurs discours, afin de séduire l'oreille en même temps que l'esprit. Nous ne sommes pas de l'avis de Marmontel, qui prétend que c'est la musique qui donna ses nombres à la poésie : nous pensons tout le contraire. La voix de l'homme est naturellement une succession de notes ou degrés musicaux, lors même qu'il parle ou émet sa pensée. C'est la plus grande preuve de la présence d'une âme qui donne ses passions à la matière. Il est impossible, si la première langue parlée par le premier homme fut l'hébraïque, qu'Adam, dans cet idiome, ait manifesté son admiration pour les merveilles de la création, et son amour pour Ève, la plus belle des femmes, sans accentuer vivement sa parole, sans l'animer de longues et de brèves, tantôt plus lentes, tantôt plus rapides, enfin, sans la chanter en quelque sorte. La musique fut depuis une extension de cette *prosodie* naturelle : elle se sert même quelquefois du verbe *prosodier* pour exprimer les diverses mesures et rhythmes de son chant. Toutefois, la musique, par son art, perfectionna et fixa depuis la *prosodie* innée dans chaque idiome : c'est ce qu'on ne peut nier. Certes, les vers et la musique sont le dépôt conservateur de la *prosodie* générale de tous les peuples. — De tous les idiomes qui ont donné une âme à la langue humaine, le français est peut-être celui où se fasse sentir davantage l'absence de *prosodie*. Cela est vrai; mais, si elle existe quelquefois presque à l'insu de l'oreille, quelquefois aussi elle s'élève à un accent, à un diapason, si je puis ainsi m'exprimer, si extraordinaire, si plein, si fort, qu'elle ébranle les sens les plus endormis; puis, selon le lieu de la scène, elle redescend à son gré à cette mollesse de sons qui enchante ou fait rêver les esprits : nous en donnerons quelques exemples incontestables. Des grammairiens ont été jusqu'à avancer que le français n'a point de syllabes qui soient longues ou brèves par elles-mêmes : certes, il faut qu'Apollon ait bouché avec de la cire les oreilles de ces malheureux lettrés. Citons seulement deux vers du poëte qui contribua à fixer la langue française, et dont l'ouïe rhythmique était si délicate. Boileau a dit d'un ambitieux :

> Le chagrin monte en groupe, et galope avec lui.

Et ailleurs, de la terre, dans l'âge d'or, qu'elle

> N'attendait pas qu'un bœuf pressé de l'aiguillon
> Traçât à pas tardifs un pénible sillon.

Dans le premier vers, qui ne voit, qui n'entend, le galop du coursier et tous ces rapides dactyles fuir avec lui dans la plaine? Dans les deux derniers, qui ne voit le taureau, bien qu'aiguillonné, traîner péniblement avec le soc tous ces lourds spondées? Voltaire veut-il peindre la mollesse des cardinaux, sa plume laisse doucement aller ces deux vers : Rome ne voit plus, dit-il, que

> Des prêtres fortunés fouler d'un pied tranquille
> Les tombeaux des Césars et la cendre d'Émile.

Toutes les liquides de ce distique ne coulent-elles pas insensiblement comme le fleuve d'huile le Léthé? Et dans ces vers de Racine, lugubrement prononcés, au sujet de Mardochée, par Aman, dans *Esther* :

> Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse poussière,
> Revêtu de lambeaux, tout pâle : mais son œil
> Conservait sous la cendre encor le même orgueil.

Quelle oreille peut nier l'effet terrible de ces deux extra-longues, *tout pâle*, isolées avec tant d'art, et rejetées au second hémistiche? à elles seules, elles sont un fantôme. Restons donc persuadés, tout amour-propre national à part, que l'idiome italien, si accentué, et l'anglais, avec ses éternels et inévitables trochées (pied d'une longue et d'une brève), n'ont nul droit de se prévaloir de leur prosodie sur la prosodie française. Les grands poëtes de France ont merveilleusement joué de leur instrument. Cette défense, ou plutôt cet éloge de la prosodie française, m'a été inspiré par un passage très-inconvenant

de lord Byron, où il jette un regard dédaigneux sur la versification française. Mettant à part les douteuses, Quintilien a dit que « les Latins avaient des longues plus longues, des brèves plus brèves, les unes que les autres, mais que les poëtes ne laissaient pas de leur attribuer une valeur égale. » L'idiome français est dans le même cas, et c'est ce qui fait la richesse de sa prosodie, qui devient ainsi pleine de ressources variées pour l'instrument du poëte. C'est dans Malherbe, Boileau et Racine qu'est toute cette prosodie, le *Gradus ad Parnassum* des muses françaises. Ces poëtes l'ont à jamais fixée : cela seul les rendrait immortels. Ce qui place Horace bien au-dessus de Virgile, c'est d'avoir, le premier, transplanté de la Grèce en Italie la poésie lyrique avec ces rhythmes magnifiques des Sapho, des Alcée et des Pindare. Le cygne de Mantoue, d'ailleurs si harmonieux, était loin d'être doué de cette puissance musicale. De nos jours, l'usage mobile ne peut être l'arbitre de la prosodie; je le répète, les grands poëtes l'ont fixée, et le théâtre français en est le sacré dépositaire; ce legs des Richelieu, des Corneille, des Molière et des Racine; cette gloire, ce sanctuaire de la langue française, parlée aujourd'hui sur toute la face du globe, ne saurait trop éveiller la sollicitude, et concentrer la protection et l'amour du gouvernement et du prince : quand les langues s'en vont, les peuples s'en vont aussi. Denne-Baron.

PROSOPOGRAPHIE, terme de rhétorique, servant à désigner une espèce particulière de description, qui a pour objet de représenter les traits extérieurs, la figure, l'air, le maintien d'un homme ou d'un animal (du grec *prosôpon*, physionomie, et *graphein*, décrire). En un mot, par *prosopographie*, on entend l'art de tracer des portraits, soit en vers, soit en prose. Beaucoup d'auteurs ont abusé de cette faculté de décrire les personnages qu'ils veulent faire connaître à leurs lecteurs. Souvent ils les rendent méconnaissables à force d'esprit mal employé, de recherches minutieuses ou d'exagération. Le bon goût doit être le principal guide de l'écrivain qui veut faire usage de la *prosopographie*. En général, il ne faut peindre que les individus qui figurent en première ligne dans une action, et ne les peindre qu'à propos. Les portraits inutiles surchargent, refroidissent et entravent l'exposition des faits, et les portraits qui ne sont pas à la place qui leur convient dépareraient, loin de les embellir, les ouvrages d'ailleurs les plus remarquables. On trouve des exemples de *prosopographie* dans nos maîtres en histoire, en éloquence et en poésie, qui nous ont transmis les traits des héros qu'ils ont célébrés. Dans un autre genre, Virgile, l'Écriture (au livre de Job), Bossuet, Buffon, Delille, et d'autres encore, ont fait diverses *prosopographies* du cheval, dont l'étude et la comparaison, très-intéressantes pour l'art, peuvent encore apprendre en quoi diffèrent l'esprit, le talent et le génie. Champagnac.

PROSOPOPÉE, c'est le nom de la figure de rhétorique la plus hardie, la plus frappante, la plus magnifique, et aussi la plus difficile à mettre en œuvre. Son nom vient du grec *prosôpopoiïa*, formé de *prosôpon* (personne), et *poiéô* (je suppose), parce qu'en effet la *prosopopée* a en quelque sorte le pouvoir de faire une personne de ce qui n'en est pas une. Elle fait agir ou parler, en leur prêtant du sentiment, tous les êtres, quels qu'ils soient, soit animés, soit inanimés, absents ou présents, réels ou imaginaires. Magicienne puissante, à sa voix, les tombeaux s'ouvrent, et les morts évoqués se dressent du fond de leur cercueil, et font entendre aux vivants d'instructives et solennelles paroles. L'éloquence et la poésie ont seules le privilége de la *prosopopée*, encore ne peuvent-elles y recourir qu'en des circonstances particulières et rares. Si la *prosopopée* n'est pas de nature à produire un grand effet, elle tombe dans le ridicule, ou glace les auditeurs au lieu de les électriser. Il y a dans la première Catilinaire un bel exemple de cette figure : Cicéron y fait parler l'Italie, la patrie, la république entière. C'est aussi une saisissante *prosopopée* que celle qui signale le premier chant de la *Pharsale* de Lucain, où la patrie, sous la forme d'un fantôme lumineux, dont le front est couronné de tours, et montrant les débris de ses cheveux blancs qui tombent sur ses membres dépouillés, apparaît tout à coup devant César, prêt à franchir le Rubicon, et le supplie, d'une voix gémissante, de s'arrêter et de renoncer à la guerre civile. Nos grands orateurs de la chaire ont quelquefois employé la prosopopée avec succès. Bossuet en offre plusieurs exemples, notamment dans l'oraison funèbre d'Henriette, où il ranime les cendres de cette princesse. Tout le monde connaît la prosopopée que Fléchier sut si habilement introduire dans l'oraison funèbre de Montausier : il est fâcheux que ce morceau soit déparé par des antithèses. On trouve aussi dans toutes les rhétoriques l'éloquente prosopopée de Fabricius, dans le discours de J. J. Rousseau contre les arts et les sciences : cette tirade chaleureuse serait parfaite si elle était mieux placée, c'est-à-dire si elle ne servait à étayer un paradoxe, et si sa conclusion n'était point un

sophisme. Nous pourrions citer des exemples de cette figure pleine d'animation dans les œuvres de Boileau, de Racine et d'autres de nos meilleurs poëtes des deux derniers siècles; mais nos lecteurs, nourris pour la plupart de la lecture de ces auteurs classiques, aimeront mieux sans doute une citation d'un poëte contemporain. Lamartine, après avoir fait parler les novateurs du siècle dernier, qui croyaient voir dans leurs utopies le bonheur du monde à venir, leur répond ainsi :

Eh bien! le temps sur vos poussières
A peine encore a fait un pas;
Sortez, ô mânes de nos pères,
Sortez de la nuit du trépas!
Venez contempler votre ouvrage!
Venez partager de cet âge
La gloire et la félicité!
O race, en promesse féconde,
Paraissez, bienfaiteurs du monde!
Voilà votre postérité!
Que vois-je? ils détournent la vue,
Et, se cachant sous leurs lambeaux,
Leur foule, de honte éperdue,
Fuit et rentre dans leurs tombeaux.
Non, non, restez, ombres coupables;
Auteurs de nos jours déplorables,
Restez! ce supplice est trop doux;
Le ciel, trop lent à vous poursuivre,
Devait vous condamner à vivre
Dans le siècle enfanté par vous.

— Voici une prosopopée aussi neuve que philosophique et touchante, que nous trouvons dans l'ouvrage de Montlosier, intitulé : *Des mystères de la vie humaine*. L'auteur voulant caractériser le suicide, cet attentat si fréquent de nos jours, décrit l'espèce de lutte qui, dans cette crise fatale, doit s'établir entre l'âme et le corps. Il lui semble entendre un frère demander grâce à son frère. La victime dit à son bourreau : « Encore, si c'était un ennemi ou un étranger! mais moi, votre compagnon dans la vie, moi qui me suis prêté autant que je l'ai pu à vos fantaisies et à vos caprices! vous voulez m'assassiner! Que vous ai-je fait! Je n'ai pas été destiné, comme vous, à une belle et glorieuse immortalité! Peu de temps m'a été donné; mais le temps enfin m'appartient. Laissez-moi en jouir, et, pour votre propre intérêt, ne terminez pas par un crime une existence déjà vide d'honneur et de vertu. » — Les rhéteurs distinguent une autre espèce de *prosopopée*, qu'ils appellent *dialogisme*, parce qu'elle a la forme du dialogue. On en voit un admirable exemple dans le morceau du prophète Isaïe, traduit par Louis Racine, et commençant par ce vers :

Comment est disparu ce maître impitoyable? etc.

— Il faut regarder aussi comme des *dialogismes* la fiction où Boileau met en scène un auteur qui défend ses vers, et celle où il représente l'Avarice, excitant le marchand à courir sur les mers. CHAMPAGNAC.

PROSPECTUS, mot latin signifiant *vue, perspective,* espèce de *programme*, qui se publie avant qu'un ouvrage paraisse, et dans lequel on en donne une idée, on en annonce le format, le caractère, l'étendue, on dit le nombre des volumes, les conditions de la souscription, etc. On ne doit pas avoir grande confiance dans les promesses des prospectus. Il y a aussi des prospectus de journaux qui ne sont pas moins menteurs, et des prospectus d'entreprises qui, depuis quelque temps surtout, le sont beaucoup plus encore. X.

PROSPER D'AQUITAINE (SAINT). Une opinion qui n'est que probable fait naître saint Prosper en 403, et lui donne vaguement pour patrie la province d'Aquitaine, faute de pouvoir indiquer un lieu plus positif. D'ailleurs, absolument rien de connu sur les parents et les premières années de ce saint personnage; car si l'on nous dit qu'il s'appliqua, dès sa jeunesse, à l'étude des belles-lettres, et qu'il y fit de surprenants progrès, c'est par une conjecture à laquelle ses ouvrages ont aidé. Mais nous savons que saint Prosper alla vivre quelque temps en Provence, et qu'il s'y trouvait encore lorsque saint Augustin adressa au clergé de cette province les deux livres *de la Correction* et *de la Grâce*. Ces deux ouvrages ayant été vivement critiqués par quelques ecclésiastiques, Gaulois de renom, comme tendant à détruire le libre arbitre, saint Prosper et Hilaire, homme instruit et pieux, crurent devoir en informer saint Augustin, qui répondit par ses traités de la *Prédestination* et de la *Persévérance,* où les objections de ses adversaires sont si complétement et si solidement réfutées. Après la mort de l'évêque d'Hippone, saint Prosper fit avec Hilaire le voyage de Rome, afin de tourner la vigilance du pape sur les erreurs des semi-pélagiens. Célestin Ier, qui alors occupait le siége pontifical, s'empressa de condamner la naissante hérésie, dans une lettre aux évêques des Gaules, adressée nommément à Venerius, évêque de Marseille. Au début de sa lettre, saint Célestin cherche paternellement à prémunir les fidèles contre les dangers de la nouvelle doctrine, et puis il manifeste avec solennité ses sentiments pour l'évêque d'Hippone : « Cet homme de sainte mémoire, dit le pontife, resta toujours attaché à notre communion, qu'il édifia par ses rares vertus; jamais soupçon, même léger, ne put l'atteindre et le flétrir. Sa

science était si profonde que mes prédécesseurs l'ont mis au rang des plus éminents docteurs de l'Église. Il était aimé, honoré de tout le monde. C'est pourquoi vous devez résister à ceux qui oseraient attaquer sa mémoire, et faire tous vos efforts pour les réduire au silence. » — Cédant aux instances d'Hilaire, saint Prosper entreprit aussi de combattre le semi-pélagianisme, qu'il jugeait dangereux : ce fut à cette occasion qu'il composa son beau poëme *Contre les ingrats*. Plus tard, vers l'an 440, sur l'invitation du pape, saint Léon le Grand, il revint à Rome, et acheva d'écraser le pélagianisme, qui recommençait à lever la tête, malgré les rudes coups que lui avait porté saint Augustin. Une contestation s'étant élevée (444) touchant le jour auquel on doit célébrer la fête de Pâques, saint Prosper y prit part, et dans cette circonstance, montra des connaissances très-étendues en mathématiques et en chronologie. Il avait même composé sur ce sujet un cycle pascal de quatre-vingt-quatre ans, curieux monument que le temps nous a dérobé. Quoique saint Prosper ait été jugé digne de prendre place parmi les Pères de l'Église, on s'accorde à croire qu'il resta toujours laïque, et l'on rejette comme fabuleux tout ce que disent de son épiscopat, Ughellus, Trithème et quelques autres écrivains postérieurs. L'époque de sa mort est incertaine; mais on voit, dans la chronique de Marcellin, qu'il vivait encore en 463. — L'historien de l'Église, Mosheim, en parlant des œuvres de saint Prosper, dit « qu'elles plaisent par l'élégance et la vérité des sentences morales; mais qu'elles manquent de précision, de méthode et de raisonnement. » Cette restriction, destructive de l'éloge, ne peut être admise à l'égard d'un père que saint Augustin appelait *un autre lui-même* et que Joseph Scaliger proclamait le plus savant écrivain de son siècle: aussi les théologiens éclairés n'estiment pas moins dans les écrits de saint Prosper la méthode, la distribution et la disposition du sujet que l'élégance, l'énergie et la chaleur du style. Voici la liste exacte des ouvrages que lui attribuent les critiques les plus judicieux : I. *Lettres à saint Augustin et à Rufin* (428). Il y conjure l'évêque d'Hippone de mettre sa doctrine dans le plus grand jour possible, et de prouver comment le libre arbitre s'accorde avec la grâce qui le prévient; Rufin est chargé d'appuyer cette prière. On sait que saint Augustin répondit par les deux traités de *la Prédestination des Saints*, et *du Don de la Persévérance*. II. *Poëme contre les ingrats* (430). Ce poëme, véritable résumé de la doctrime de saint Augustin, est divisé en quatre parties, précédées d'une préface, où l'auteur déclare qu'il écrit contre les semi-pélagiens, qui se montraient *ingrats* envers la grâce de J. C. De tous les ouvrages de saint Prosper, ce fut le plus goûté; c'est aussi celui où l'on voit le mieux la force et la beauté de son génie. *L'Épitaphe des hérésies de Nestorius et de Pélage* (430) n'est qu'une bagatelle échappée à un esprit transporté de joie, qui, dans un style ironique et plaisant, célèbre le triomphe de l'Église sur deux trop fameux hérésiarques. III. *Réponses aux Objections des prêtres gaulois* (431). Ici, saint Prosper, entrant lui-même en lice contre les ennemis de la grâce, ne fait que répéter sous des formes nouvelles les arguments que saint Augustin avait employés dans ses livres de la Prédestination et de la Persévérance. IV. *Réponses à Vincent* (431). Au nombre de ces prêtres gaulois était un nommé Vincent, qui, désespérant de vaincre saint Prosper avec les armes loyales de l'argumentation, eut recours à une lâche perfidie : il fit une liste de 16 propositions insoutenables, qu'il répandit comme les opinions de ce père. Dans ses réponses, saint Prosper prend ces propositions une à une, en démontre l'extravagance, et leur oppose ses propres sentiments : c'est ainsi qu'il confond son téméraire calomniateur. V. *Réponses aux prêtres de Gênes* (432). Après la mort de saint Augustin, deux prêtres génois, l'un appelé Camille, l'autre Théodore, envoyèrent à saint Prosper quelques propositions du livre de la Prédestination et de celui de la Persévérance, en priant ce père de leur en donner la véritable intelligence, qu'ils craignaient de ne pas bien saisir eux-mêmes. Leurs questions sont empreintes d'autant d'humilité que de bonne foi, et saint Prosper n'en fait pas moins paraître dans les éclaircissements qu'il donne sur les difficultés proposées. VI. *Commentaire sur les Psaumes* (434). Il embrassait, dit-on, tout le Psautier; mais nous n'en possédons que les cinquante et un derniers, moins le cent septième, perdu plus tard. Au reste, ce commentaire est basé sur le sens allégorique et moral, et ne s'occupe presque jamais de la lettre. VII. *Livre des sentences tirées de saint Augustin* (451). Ces sentences, au nombre de 390, forment un abrégé de théologie que saint Prosper s'était fait pour son propre usage, afin de se rendre plus familière la doctrine de saint Augustin. *Épigrammes* (451). Le mot *épigrammes* étant pris dans son antique acception, ce ne sont que les sentences dont nous venons de parler, traduites en vers faciles et même assez élégants. *Chronique*. Elle commence

à la création du monde, et finit à la prise de Rome par Genséric, roi des Vandales, en 455. Jusqu'à l'année 326, saint Prosper copie la chronique d'Eusèbe, terminée à cette époque; alors il transcrit la chronique de saint Jérôme, qui le conduit jusqu'en 379; toutefois, même dans cette première partie, il faut reconnaître comme appartenant à saint Prosper les fastes des consuls, depuis la quinzième année de Tibère, document de grand intérêt pour la chronologie, mais dont on ne trouve rien dans Eusèbe ni dans saint Jérôme. Ainsi, le travail le plus important de saint Prosper se renferme dans la période de 379 à 455. E. Lavigne.

PROSTHÈSE, figure de diction, qui consiste à ajouter une lettre au commencement d'un mot, sans en changer le sens, du grec *prosthêsis*, dérivé de *prostithêmi* (ajouter, apposer) : cette figure est donc une espèce de *métaplasme*. C'est par *prosthèse* que le mot français *grenouille*, par la simple addition d'un *g*, vient du latin *ranunculus*; *nombril* de *umbilicus*, en y ajoutant un *n*. Nous sommes redevables à la même figure des mots *alkali*, *almanach*, etc. Nous avons fait remarquer que la *prosthèse* se fait par une addition au matériel du mot, sans rien changer au sens de ce mot; cela n'était pas indifférent, parce qu'il ne faut pas regarder comme des exemples de cette figure les mots qui commencent par quelque particule significative, susceptible d'altérer d'une manière quelconque le sens du mot simple, comme dans *comprendre*, *défaire*, *insinuer*, etc. Champagnac.

Prosthèse, en termes de chirurgie, addition artificielle d'une partie sur le corps humain, à la place de celle qui manque. On dit aussi Prothèse (*voy*.).

PROSTRATION (de *prosternere*, abattre, jeter par terre). On appelle ainsi un état de faiblesse, extrême et dans lequel le sujet peut à peine se mouvoir. C'est un signe fâcheux au début d'une maladie, et l'un des caractères de la fièvre typhoïde : à une époque avancée, la prostration est du plus défavorable augure. Il ne faut pas confondre avec la prostration la faiblesse apparente connue sous le nom d'*oppression des forces* et qui se dissipe sous l'influence du traitement débilitant, essentiellement contre-indiqué dans le premier cas. F. Ratier.

PROTAGORAS, philosophe grec de la secte dite des *atomistes*, appelée aussi *nouvelle école d'Élée*, est moins célèbre pour avoir modifié et propagé les doctrines philosophiques de Démocrite et de Leucippe que pour avoir, le premier, fait abus de la dialectique, inventée, dit-on, par Zénon d'Élée. Il était d'Abdère; et si le tragédien Eupolis l'appelle *Téien*, c'est parce qu'Abdère était une colonie de Téos, ce que Diogène Laërce aurait pu remarquer. Comme Protagoras était compatriote de Démocrite, et que leurs principes étaient les mêmes, on a dit qu'il était son élève, son auditeur, comme s'exprime Diogène; mais de Ritter en doute, invoquant la chronologie, qui semble, en effet, mettre une trop grand distance entre ces deux hommes célèbres. Il faudrait alors rejeter au rang des fables l'anecdote d'Aulu-Gelle sur la vocation de Protagoras. Celui-ci aurait été primitivement portefaix; Démocrite l'aurait rencontré marchant avec une charge de bois sur le dos, mais si artistement arrangée, si parfaitement équilibrée, que le philosophe géomètre en aurait été ravi, et aurait tiré le crocheteur de cette abjection pour l'élever aux spéculations de la science. Il y aurait bien loin d'un pareil commencement à la condition où parvint Protagoras; car il fut l'un des hommes les plus habiles de son temps dans l'art de la parole, et tira de son talent une grande fortune. Le premier il exigea des honoraires de ses disciples; le premier, aussi, il fit consister la philosophie dans les mots plutôt que dans les choses; il pervertit la raison humaine en la faisant descendre à de subtiles arguties, et il pervertit le langage, dont il accroissait les ressources et perfectionnait l'élégance, en le faisant servir à l'indigne usage de dénaturer ou de combattre la vérité; enfin, il attira sur lui, dans la puissante raillerie et l'argumentation pressée de Socrate, les seuls anathèmes que le bon sens devrait jamais lancer contre l'erreur. Ce sophiste (telle est la dénomination sous laquelle l'histoire l'a flétri, lui et la foule de ses imitateurs), n'était pas resté confiné dans sa patrie; il était venu se fixer à Athènes, déjà centre de la philosophie, de la littérature et de l'art grecs; mais il finit par s'en faire chasser comme athée, pour avoir commencé un livre par ces mots : « Je ne puis rien affirmer de la Divinité, ni même dire si elle existe ou non; plusieurs raisons m'en empêchent, telles que l'incertitude de la chose en elle-même, et la brièveté de la vie humaine. » Le livre fut livré aux flammes, après qu'on en eut réuni tous les exemplaires qu'on put trouver. L'auteur exilé parcourut les différentes îles de la Méditerranée. Il avait longtemps enseigné à Athènes avec un grand succès, et c'est là qu'il avait développé sa doctrine : « Que rien n'a l'existence en propre, une existence immuable; que tout se borne à une série de phénomènes qui se produisent incessamment; que tout est appa-

rence, que rien n'est réalité dans toute la force du mot; que l'instabilité est le caractère commun de toutes choses; qu'il n'y a pas de vérités indépendantes, absolues; que toutes sont relatives à l'esprit de l'homme, de l'individu. » De là cette conséquence : que le vrai peut être rendu faux, le faux rendu vrai par le talent de celui qui parle; de là tout cet arsenal de sophismes qu'il ouvrait si largement à ses disciples, et dont son talent avait porté le prix si haut. Il en aurait été puni, s'il fallait croire l'anecdote qu'on rapporte. Un de ses disciples, qui se destinait au barreau, lui avait promis d'achever de le payer s'il gagnait sa première cause; comme il tardait à plaider, Protagoras le cite en justice, et lui pose ce dilemme devenu si fameux depuis lors; l'élève lui en rétorque aussitôt la contre-partie; les juges, dit-on, remirent la cause à cent ans. Du reste, Protagoras ne se donnait pour maître en aucune science spéciale; parler sur tout, habituer ses disciples à en faire autant, et les rendre ainsi hommes d'État et citoyens, tel était le programme ambitieux et vague de son enseignement, plus superficiel que solide : on y voit, toutefois, percer quelque chose de cette influence qu'eurent les sophistes sur la politique dans cette ville d'Athènes, où leur art fut un des produits, comme une des colonnes de la démocratie. Protagoras avait même donné des lois aux Thuriens, d'après Héraclide le Pontique, cité par Diogène de Laërce. Protagoras périt, dit-on, dans un naufrage, comme il se rendait en Sicile : c'était la mort des athées. Il peut revendiquer une large part et du mal et du peu de bien qu'ont fait les sophistes. La rhétorique (qui, de son temps, se confondait avec la sophistique) lui doit l'invention et la pratique des *lieux communs*. Aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous : on en peut, du moins, voir les titres dans Diogène Laërce. Protagoras florissait vers 400 avant Jésus-Christ. J. B. Boistel.

PROTE (du grec *prôtos*, premier), titre que porte, dans une imprimerie, celui qui, sous les ordres du maître, dirige, conduit et surveille l'exécution typographique des ouvrages. Le *prote* est exactement le premier des ouvriers, le *chef-ouvrier* d'une imprimerie; il est la cheville ouvrière qui mène tout. Il a des fonctions fort étendues, qui demandent beaucoup de soin, de l'activité, de l'ordre et de l'instruction. En l'absence du maître, il le remplace, soit pour entreprendre des impressions, soit pour en établir le prix avec les éditeurs. Au prote appartient la surveillance des ateliers; il doit tenir la main à ce que chaque chose soit bien en place, afin que les ouvriers ne perdent point leur temps à chercher ce qui leur est nécessaire pour travailler. C'est à lui que sont confiés les caractères et les ustensiles; c'est par lui que l'ouvrage est distribué aux compositeurs; il dirige leur travail, lève les difficultés qui s'y rencontrent, aide à déchiffrer la lettre et le sens des manuscrits peu lisibles. Ordinairement, la première feuille de chaque labeur est imposée par le prote lui-même, qui apporte tous les soins à proportionner la garniture au format demandé pour l'ouvrage et à la grandeur du papier choisi pour l'impression. Autrefois, le prote devait lire sur la copie toutes les premières *épreuves*, les faire corriger par les compositeurs; mais aujourd'hui, c'est le plus généralement la besogne des correcteurs d'imprimerie. Il a bien assez de revoir les secondes épreuves, à leur retour des mains du correcteur et de l'auteur. Après cette révision, il les fait corriger s'il y a lieu, et en donne les *formes* aux imprimeurs pour les mettre sous presse et les tirer. Il procède ensuite à l'examen des *tierces*, c'est-à-dire qu'il voit, sur une première feuille tirée, si toutes les fautes marquées par l'auteur sur la seconde épreuve ont été exactement corrigées, s'il n'y a point dans la *forme* de lettres mauvaises, tombées, dérangées, hautes ou basses. Il est encore de son devoir de visiter plusieurs fois dans la journée l'ouvrage des imprimeurs, et de les avertir des défauts qu'il y trouve. Enfin, il est aussi dans les attributions du *prote* de faire la *banque* aux jours fixés par l'usage de chaque établissement pour la paye des ouvriers; il détaille sur le registre de l'imprimerie le nombre des feuilles par signatures, qui ont été composées et imprimées depuis la dernière banque, et met le prix à la fin de chaque article. C'est ce qu'on appelle, en termes d'imprimerie, *faire la banque*. Le maître remet le montant général de tous ces articles au prote, qui distribue à chaque ouvrier ce qui lui est dû. Dans les fortes imprimeries, où le prote seul ne pourrait suffire à tout, il a à sa disposition une ou plusieurs personnes capables et instruites qui le secondent dans ses fonctions. Champagnac.

PROTÉACÉES. Famille de plantes dicotylédones apétales et hypogynes. Les fleurs sont hermaphrodites, rarement solitaires, plus souvent réunies en épis, ou en capitules, ou accompagnées quelquefois de bractées très-grandes et formant des espèces de cônes; chacune d'elles se compose d'un calice à quatre sépales distincts ou plus ou moins soudés entre eux, et formant quelquefois un périanthe tubuleux, à quatre découpures. Étamines en même nombre que les

sépales, sessiles et placées à la partie supérieure de la face interne de chaque sépale; leur anthère est à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. Ovaire libre, tantôt sessile, tantôt stipité, un peu oblique, à une seule loge, contenant un seul ovule attaché par le milieu de sa hauteur au côté de l'ovaire où correspond le sillon longitudinal, qui règne sur le style; celui-ci est simple, plus ou moins allongé, terminé par un stygmate discoïde et un peu oblique. Le fruit est une sorte de capsule uniloculaire, s'ouvrant d'un seul côté par un sillon longitudinal. La graine, qui est quelquefois membraneuse et ailée, contient, sur un tégument propre extrêmement épais, un embryon dressé, dont la radicule est inférieure et placée au-dessous du point d'insertion de la graine. Les protéacées sont tantôt des arbres extrêmement élevés et d'un port très-majestueux, tantôt des arbrisseaux ou des arbustes très-petits; leurs feuilles sont alternes ou éparses, sans stipules, et leurs fleurs, tantôt axillaires, tantôt terminales, offrent une inflorescence très-variée. Aucune espèce de cette famille ne croît en Europe; elles abondent au contraire et forment un des caractères particuliers de la végétation au cap de Bonne-Espérance et à la Nouvelle-Hollande. Cette famille a été l'objet de travaux importants de la part de Salisbury et de R. Brown. Voici le tableau des genres présenté par ce dernier botaniste dans le dixième volume des Transactions de la Société linéenne de Londres.

† Fruit indéhiscent.

α. Anthères distinctes. Les genres : *aulax*, Berg.; *leucadendron*, Herm.; *petrophila*, Brown; *isopogon*, Brown; *protea*, L.; *leucospermum*, Brown; *serruria*, Salisb.; *mimetes*, Brown; *nivenia*, Brown; *sorocephalus*, Brown; *spatella*, Brown; *adenanthos*, Labill.; *guevina*, Molina; *brabeium*, L.; *persoonia*, Smith; *cenarrhenes*, Brown; *agastachys*, Brown; *symphionema*, Brown; *bellendena*, Brown; *franklandia*, Brown; *stirlingia*, Endl.

β. Anthères soudées. Les genres: *simsia*, Brown; *conospermum*, Smith; *synaphea*, Brown; *manglesia*, Endl.;

†† Fruit déhiscent.

α. Uniloculaire. Les genres : *anadenia*, Brown; *grevillea*, Brown; *hakea*, Schrad.; *lambertia*, Smith; *xylomelum*, Smith; *orites*, Brown; *rhopala*, Aubl.; *knightia*, Brown; *embothrium*, Forster; *oreocallis*, Brown; *telopea*, Brown; *lomatia*, Brown; *stenocarpus*, Brown; *helicia*, Lour.

β. Billoculaire, Les genres : *banksia*, L. fils; *dryandra*, Brown. RICHARD.

PROTECTEUR, celui qui aide et soutient une autre personne de sa recommandation, de son crédit. Rien n'est plus rare qu'un protecteur désintéressé : dans les régions de l'intrigue, dans les grandes affaires de ce monde, chacun fait payer ses services :

...... Tant c'est chère denrée
Qu'un protecteur.........

a dit la Fontaine. D'autres, qui ne mettent pas à prix leur protection, la font acheter bien cher à leurs obligés, en prenant avec eux ce qu'on appelle l'*air protecteur*. Enfin, il est des hommes sans crédit, mais ayant accès chez les grands, qui se donnent à tout venant des airs de protecteur, et ils ont leurs dupes : c'est une vérité que Gresset a résumée dans ce vers si connu :

Des protecteurs si bas, des protégés si bêtes.

Il faut se méfier des protecteurs mielleux dans leurs paroles : les protecteurs bourrus ont été comparés par je ne sais plus quel auteur à ces nuages noirs et brûlants qui menacent les campagnes de la foudre, en les fertilisant par des pluies abondantes. L'homme obscur, isolé, trouve rarement des protecteurs; l'homme important que vient frapper une demi-disgrâce ne manque pas de gens qui lui prêtent leur appui. Sous ce rapport, les protecteurs sont comme les amis du grand monde. Combien de fois dans nos révolutions la protection d'un homme pauvre et obscur a été utile à de hauts personnages! Un auteur qui débute sans protection a bien de la peine à percer dans le monde littéraire, où les amis et les prôneurs font tout. La Fontaine ne l'ignorait pas, lui qui, en mettant les six derniers livres de ses fables sous la protection de Mme de Montespan, lui disait :

Olympe, c'est assez qu'à mon dernier ouvrage
Votre nom serve un jour de rempart et d'abri;
Protégez désormais le livre favori,
Par qui j'ose espérer une seconde vie.

Au temps des preux, le gentilhomme investi de l'ordre de la chevalerie était le protecteur né des veuves et des orphelins. Aujourd'hui, ce beau titre se donne à l'avocat qui les défend gratuitement, au magistrat du parquet, qui stipule et soutient leurs droits en justice. On a tout dit de certaines femmes quand on a dit : Elle a M. un tel pour *protecteur*.

PROTECTEUR, était un titre que portaient à Rome les cardinaux, sous la protection desquels étaient certains ordres, et même chaque nation.

On disait le cardinal *protecteur* d'Espagne, de France. En Angleterre, le titre de *lord protecteur* de la couronne d'Angleterre fut porté, au commencement de la querelle de la rose rouge et de la rose blanche, par Richard, duc d'York, qui espérait par là atteindre à la couronne déjà chancelante sur la tête du faible Henri VI. Porté par Cromwell, mais comme *protecteur* de la république d'Angleterre, ce titre était devenu l'égal de celui de monarque; mais son fils Richard fut trop heureux de pouvoir s'en démettre pour rentrer dans la vie privée. Enfin, Napoléon, dans toute sa puissance, ne dédaigna pas la qualification de *protecteur de la confédération du Rhin*. CH. DU ROZOIR.

PROTECTION (SYSTÈME DE). Relativement à l'admission des marchandises étrangères dans un pays, c'est un milieu entre le système prohibitif et la liberté absolue du commerce. *Voy.* DOUANES, IMPORTATIONS et PROHIBITIF (*système*).

PROTÉE (dieu marin), était fils de Neptune et de Phénice, et selon d'autres de l'Océan et de Thétys. La cruauté de ses deux fils le força de se réfugier en Égypte, où Neptune lui confia la garde des phoques ou veaux marins. Il reçut du dieu, en récompense de ses soins, le don de prophétie, et sa pensée embrassait toute chose :

Quæ sint, quæ fuerint, quæ mox ventura trahantur.

Mais, au rebours de la plupart des prophètes, qui rendent volontiers leurs oracles, Protée se faisait arracher les siens. Se transformant à volonté, il se dérobait, sous la variété infinie de ses figures empruntées, aux poursuites des solliciteurs : il fallait l'épuiser pour le vaincre. C'est ainsi qu'à l'instigation de la sœur de Protée, Eidothée, Ménélas, poussé par des vents contraires sur la côte d'Égypte, apprit de lui la route nouvelle qui devait le conduire à Troie : Virgile a popularisé ces traditions sur Protée, dans l'épisode d'Aristée, qui se trouve au VIe livre des *Géorgiques*. — A part ces détails fabuleux, le nom de Protée appartient à l'histoire : c'est celui d'un roi de Memphis, renommé par la prudence de ses desseins et sa profondeur dans les sciences astronomiques. Cette connaissance et le caractère impénétrable de ce prince, dont les pensées secrètes défiaient la sagacité des courtisans; de plus, sa puissance sur les mers, sont des faits qui expliquent suffisamment les attributs divins dont le gratifie la mythologie : c'est encore ce Protée qui passe pour avoir retenu en Égypte Hélène, qui avait débarqué avec Pâris, tandis qu'on se battait à Troie pour un fantôme. — L'excessive mutabilité du Protée de la fable est devenue proverbiale pour désigner ces caractères, ces esprits mobiles, qui ne cessent de s'offrir aux yeux, sous des faces nouvelles. Byron a nommé Voltaire le *Protée du génie*, expression à la fois heureuse et juste. Souvent, on compare les courtisans à Protée. Comme lui, ils savent au besoin modifier leur visage, ou en cacher l'expression sous un masque factice. La mode, la littérature, sont deux Protée, car le changement est la condition essentielle de leur existence. DUFAILLY.

PROTESTANTISME. Aujourd'hui le nom de *protestants* est donné indistinctement à tous les sectateurs de la réforme religieuse opérée soit par Luther, soit par Calvin et Zwingle, soit sous la forme adoptée par l'Église anglicane; et, dans cette acception, on divise les protestants en luthériens, réformés, anglicans, etc. Ce sont en général ceux qui ne reconnaissent d'autre autorité en matière de foi que celle de la Bible.

Protestantisme et libre examen en fait de religion sont maintenant des expressions à peu près synonymes.

Le nom de protestants fut donné aux partisans de la réforme de Luther, à la suite de leur protestation solennelle contre les décisions de la diète de Spire de 1529, portant qu'aucune innovation ultérieure ne devait être permise à l'égard du culte jusqu'à la réunion d'un concile national tenu en présence de l'Empereur. La minorité des états, composée de l'électeur Jean de Saxe, George de Brandenbourg-Anspach, le landgrave Philippe de Hesse, le comte Wolfgang d'Anhalt, auxquels se réunirent ensuite, pour en appeler à l'Empereur, le duc Éric de Lunebourg et 14 autres membres du corps germanique; cette minorité, en formant opposition au recez de la diète de Spire, formula trois principes dans sa protestation. Le premier attaquait l'autorité de l'Église catholique, le second celle des conciles et des évêques; le troisième rejetait la tradition, et n'admettait pour la Bible que l'interprétation d'un texte par un texte. Sans avoir souscrit la protestation de Spire, les réformés de la Suisse, de la France, de l'Angleterre, de l'Écosse et de la Hollande en ont adopté les principes.

Le protestantisme, comme le catholicisme, tient la religion chrétienne pour une révélation divine; il croit, comme lui, que cette révélation est consignée dans l'Écriture sainte. Mais le protestantisme considère cette révélation comme close aux apôtres, la regarde comme contenue tout entière dans la Bible; et va jusqu'à ne pas admettre qu'elle ait été complétée par la

tradition, par les Pères et par les conciles divinement inspirés. Le protestantisme est donc basé sur les révélations historiques par les prophètes, le Christ et les apôtres, et s'autorise de l'Écriture sainte.

Les réformés et les luthériens, quoiqu'ils aient des confessions très-différentes, sont protestants au même titre; car ils professent les trois principes fondamentaux du protestantisme. En vertu de ces principes, quelques sectes rejettent certains dogmes, comme ceux du péché originel, de la trinité, etc.

Les confessions de foi, par lesquelles les réformateurs avaient cru fixer la doctrine nouvelle, furent peu à peu abandonnées au sein des communions protestantes. On a pensé qu'elles ne pouvaient avoir pour but d'arrêter le libre examen dans son essor, de poser des bornes à la foi ou à l'enseignement religieux, qu'elles ne pouvaient être que l'expression de ce que l'on regardait, à l'époque où elles furent formulées, comme l'interprétation la plus saine de l'Écriture.

Les réformateurs, élevés dans le catholicisme, avaient admis sans examen le principe de l'inspiration divine de la Bible : pour eux, les livres saints étaient, en ce qui concerne le contenu et la forme, l'œuvre du Saint-Esprit lui-même, et par conséquent d'une vérité absolue. Mais bientôt des théologiens protestants s'égarèrent jusqu'à penser que la Bible elle-même n'*est* pas la révélation; qu'elle *contient* seulement la révélation et son histoire, et qu'en conséquence ce n'est pas comme livre qu'elle jouit d'une autorité souveraine, mais que cette autorité ne peut appartenir qu'à la révélation qu'elle contient. Dès lors, il s'agit donc de déterminer ce qui dans la Bible est révélation. Pour répondre à cette question, il fallut nécessairement interroger les idées religieuses déposées par le Créateur lui-même dans la raison humaine. C'est là ce qui constitue le rationalisme (*voy.*) chrétien, différent du rationalisme philosophique ou naturalisme, en ce qu'il ne nie pas, comme lui, toute révélation de Dieu dans le temps, et en ce qu'il ne regarde pas la religion comme un simple produit de la pensée de l'homme.

En face du parti rationaliste s'en sont formés, dans ces derniers temps, trois autres : le parti symbolique, le parti piétiste et le parti panthéiste. Le premier revendique, pour les symboles ou confessions de foi, une autorité absolue, et lutte encore contre l'union des réformés et des luthériens. Le second, appelé aussi méthodiste, est également grand partisan des anciennes confessions de foi, et défend avec vivacité surtout les dogmes du péché originel, de la corruption totale de la nature humaine, de la satisfaction par le sang de Jésus-Christ, et de la justification par la foi, tels qu'ils ont été formulés par Luther et Calvin. Le troisième, préparé par l'école de Hegel, est entièrement étranger à l'essence du protestantisme, bien qu'il paraisse être entré en alliance avec le piétisme.

Pour les différentes sectes protestantes, *voy.* ANABAPTISTES, QUAKERS, MENNONITES, MORAVES (*frères*), etc., etc.

La constitution de l'Église protestante est loin d'être uniforme dans les différents pays où ses principes ont triomphé. Cependant tous les protestants s'accordent à laisser le pouvoir exécutif au chef du gouvernement, en réservant à l'Église une part plus ou moins grande de la puissance législative. Nous avons fait connaître ailleurs l'organisation intérieure des Églises, tant luthériennes que calvinistes, celle de l'Église anglicane ou épiscopale, de l'Église d'Écosse ou presbytérienne, etc.

Quant à la position du protestantisme vis-à-vis du catholicisme, elle est à peu près restée ce qu'elle était aux premiers jours de la réforme. Le protestantisme reconnaît l'Église catholique pour une Église chrétienne, et aujourd'hui plus que jamais il y a lieu d'espérer un rapprochement, grâce à la salutaire influence de tant d'hommes éminents nés et élevés au sein de l'Église catholique, et qui proclament avec ardeur leurs sentiments religieux. La supériorité du catholicisme sur le protestantisme, au point de vue de la moralisation des hommes, de leur civilisation en général, de l'affermissement des sociétés au moyen de ces trois principes fondamentaux, la foi, l'espérance et la charité, vient d'être encore une fois soutenue par M. l'abbé Jacques Balmes, dans un ouvrage intitulé : *Le protestantisme comparé au catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne*, Paris, 1843, 2 vol. X.

PROTESTANTS EN FRANCE (ÉTAT DES). Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'histoire de la réforme en France, ni des doctrines religieuses qui ont prévalu parmi les réformés; le lecteur peut consulter sur ces points nos art. CALVIN, CALVINISTES, HUGUENOTS, NANTES (*édit de*), LA ROCHELLE, PROTESTANTISME en général, etc. C'est uniquement la constitution des Églises protestantes dans ce pays que nous voulons faire connaître.

Sous le rapport administratif, les affaires des Églises protestantes en France sont encore ré-

gies par la loi du 18 germinal an x, complétée par un grand nombre d'ordonnances réglementaires. Cette loi n'est point contraire aux principes du protestantisme; mais elle est vague, incomplète, insuffisante dans une foule de cas. Quelques-unes de ses dispositions sont même tellement inapplicables, que, d'un commun accord, le gouvernement et les consistoires les considèrent comme abolies par le fait. Aussi a-t-on fréquemment exprimé le désir que l'on soumît de nouveau cette loi aux délibérations des chambres pour en faire disparaître certains articles incompatibles avec l'ensemble de la législation.

Par cette loi, les Églises calvinistes ou réformées ont reçu une organisation basée sur la division territoriale. Six mille âmes de population forment une église consistoriale qui peut être composée de plusieurs églises éloignées les unes des autres et desservies chacune par un pasteur. Les *consistoires,* au nombre de 90, sont composés du pasteur ou des pasteurs desservant l'église, et d'*anciens* ou notables laïques, choisis parmi les citoyens les plus imposés, au nombre de six au moins et de douze au plus. Représentation légale et officielle de l'église, ils sont chargés de veiller au maintien de la discipline, à l'administration des biens des églises et à celle des deniers provenant d'aumônes. Aux consistoires appartiennent la nomination et la déposition des pasteurs, sauf l'approbation du gouvernement. Cinq églises consistoriales forment l'arrondissement d'un *synode;* mais la loi avait entouré la convocation de ces synodes, qui devaient être formés du pasteur ou d'un des pasteurs et d'un laïque de chaque église, de tant de précautions méticuleuses que depuis longtemps on a renoncé à les assembler. Quant aux *synodes généraux* ou *nationaux,* ils furent totalement passés sous silence.

Les Églises luthériennes furent placées, par la même loi, sous un régime moins démocratique, mais empruntant plus de force à l'unité. Outre les *consistoires* locaux, au nombre de 31, elles ont des *inspections,* des *consistoires généraux,* et un *directoire* chargé de l'administration supérieure de toutes les églises dans les intervalles des sessions des consistoires généraux. Quatre ou cinq consistoires forment une inspection, composée d'un pasteur et d'un ancien de chacun des consistoires, et dont les fonctions sont de veiller sur les ministres et sur le maintien du bon ordre dans les églises particulières. Le choix de l'inspecteur doit être confirmé par le roi. Les consistoires généraux, réduits à un seul depuis que Mayence et Cologne n'appartiennent plus à la France, sont formés d'un président laïque, à la nomination du roi, de deux inspecteurs ecclésiastiques et d'un député de chacune des six inspections.

Les églises réformées, desservies par 427 pasteurs, sont disséminées d'une manière fort inégale sur le territoire français. Ce sont les départements du Gard, de l'Ardèche, de l'Hérault, de la Lozère et du Tarn, qui aujourd'hui encore, comme autrefois, en comptent le plus grand nombre. Les églises luthériennes, desservies par 234 pasteurs, sont groupées, au contraire, à l'exception des deux églises de Paris, de celles de Metz et de Nancy, autour de Strasbourg, de Colmar et de Montbéliard, dans les départements du Haut et du Bas-Rhin et du Doubs. Ces dernières églises sont presque toutes pourvues de temples convenables; mais il n'en est pas de même des églises réformées. Dans les départements de la Drôme, de la Lozère, de l'Ardèche, de l'Isère, de la Haute-Loire, des Deux-Sèvres, et dans plusieurs autres, les protestants n'ont d'autre sanctuaire que la voûte des cieux en été ou quelque grange en hiver.

Les traitements des pasteurs des églises protestantes ont été réglés par ordonnances et forment un chapitre spécial du budget. La loi des dépenses de l'exercice de 1843 alloue 1,196,450 fr. pour les frais du culte protestant. Les pasteurs sont divisés en 4 classes quant au traitement qui leur est accordé, selon l'état de la population de la commune. Ceux de la 1re classe, qui ne comprend que les pasteurs de Paris, reçoivent 3,000 fr.; ceux de la 2e, 2,000; ceux de la 3e, 1,500; ceux de la 4e, qui n'avaient reçu jusqu'ici que 1,200 fr., rétribution trop faible pour un pasteur souvent chargé de famille, ont vu leur traitement porté cette année à 1,500 fr., tandis que celui des pasteurs de la 3e classe était porté à 1,800 fr. Suivant les lois du 5 mai 1806 et du 15 sept. 1807, les communes doivent procurer en outre à leurs pasteurs un logement et un jardin. D'un autre côté, dans la plupart des grandes villes, les pasteurs reçoivent, des conseils municipaux et des consistoires, un supplément qui augmente ordinairement d'un tiers ou de moitié leurs honoraires, et qui, quelquefois même, les double. Du reste, toutes les fonctions des pasteurs sont essentiellement gratuites dans la majorité des églises; mais l'usage n'interdit point les cadeaux entièrement facultatifs que les fidèles font à leurs pasteurs, surtout après les instructions catéchétiques.

Deux facultés de théologie, l'une à Strasbourg,

l'autre à Montauban, servent de hautes écoles d'enseignement aux jeunes protestants qui se destinent à la carrière ecclésiastique. Douze professeurs les desservent.

En ce qui touche la population totale des Églises protestantes en France, il est d'autant plus difficile de la fixer d'une manière précise, qu'à chaque instant on retrouve des groupes de protestants perdus en quelque sorte dans les endroits écartés. On adopte généralement le nombre rond de 1,500,000 à 2 millions.

La confession officielle et légale des Églises réformées est encore, comme autrefois, la confession de foi de Calvin et la discipline adoptée par les synodes nationaux, notamment par celui de la Rochelle tenu en 1571; celle des Églises luthériennes est la confession d'Augsbourg et les autres confessions des Églises protestantes de l'Allemagne. Cependant le calvinisme rigoureux, aussi peu que le luthéranisme du XVIe siècle, n'est plus la foi de la majorité des Églises de France; et chaque jour le rationalisme gagne du terrain, en dépit des efforts du méthodisme. X.

PROTESTATION, de *testari pro* (être en témoignage de...), témoignage public, déclaration publique que l'on fait de ses dispositions, de sa volonté : *protestation de fidélité au roi;* promesse, assurance positive : *protestation d'amour, de fidélité ;* Molière a dit :

> Moi, je ne hais rien tant que les contorsions
> De tous ces grands faiseurs de *protestations.*

Et Corneille :

> Fuyez ces vagabonds dont l'amour trop fertile
> Ne vous *proteste* rien qu'il ne *proteste* à mille.

Protestation est aussi l'action de déclarer qu'on ne laisse faire une chose que parce qu'on ne peut pas l'empêcher; qu'on tient un acte pour nul, qu'on lui refuse son assentiment, qu'on entend se pourvoir contre. Les *protestations* qui sont faites contre un acte, contre un jugement, par celui à qui il est signifié, sont conservatoires de ses droits. Le défaut de protestations, au contraire, peut rendre non recevable à l'attaquer. — En cas de perte d'une lettre de change par celui qui en est porteur, un acte de protestation de sa part, notifié aux tireurs et endosseurs, dans les formes et délais prescrits pour la notification de protêt, lui conserve tous ses droits. — *Protester de violence,* déclarer que c'est par violence, par force, que l'on condescend à quelque chose. *Protester de nullité, d'incompétence,* déclarer que l'on regarde une procédure comme nulle, un juge comme incompétent. DICT. DE LA CONV.

PROTÊT, terme de banque et de commerce, acte par lequel celui qui est porteur d'une lettre de change, d'un billet à ordre, fait constater le refus de les accepter ou de les payer, de la part de ceux sur qui la lettre de change a été tirée ou par qui le billet a été souscrit. Le premier refus est constaté par un *protêt faute d'acceptation,* le second par un *protêt faute de payement.* Les protêts doivent être faits par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins, ou par un huissier et deux témoins. Le Code de commerce en règle les formalités et les effets. Nul acte de la part du porteur de la lettre de change ne peut suppléer le *protêt,* hors le cas où elle a été perdue, cas auquel il peut s'en faire payer par une seconde, une troisième, une quatrième, etc. *Voy.* CHANGE. X.

PROTHÉEITE. Substance minérale observée dans le Tyrol, et qui s'offre presque toujours sous la forme d'un prisme rectangulaire à faces striées. La cassure est lamelleuse dans le sens longitudinal et conchoïde transversalement; sa couleur est le vert foncé se dégradant jusqu'au blanc; elle est opaque ou transparente; sa dureté est assez grande pour rayer le verre; sa fusibilité résiste à l'action du chalumeau. Le chatoyement de cette substance égale celui de l'opale; ce qui lui a fait donner le nom de prothéeïte. DR.. Z.

PROTHÈSE (en grec *prothesis,* addition, venant de *pro,* au lieu de, et de *tithêmi,* je place, je pose). On nomme ainsi en chirurgie la branche de la thérapeutique qui a pour but de remplacer par une préparation artificielle un organe, une partie quelconque du corps qui a été enlevée en tout ou en partie, ou de cacher une difformité : ainsi, l'on fait une prothèse en posant un obturateur au palais, en plaçant une jambe de bois, un œil artificiel, etc. Quelques praticiens ont fait des établissements où ils se livrent exclusivement à cette partie de la thérapeutique chirurgicale, en corrigeant tant bien que mal les difformités, au moyen d'appareils *ad hoc.* — Les Grecs, en style liturgique, nomment *autel de prothèse* un petit autel sur lequel ils préparent tout ce qui est nécessaire pour la messe, le pain, le vin, les vases, etc., puis ils portent le tout en procession et avec beaucoup de respect sur l'autel principal où l'on doit célébrer. — Quelques dictionnaires appellent aussi la *prothèse chirurgicale, prosthèse,* et désignent encore sous ce dernier mot une figure de grammaire qui consiste à ajouter au commencement d'un mot une

lettre qui ne change rien au sens, comme, par exemple, dans *gnatus*, latin, pour *natus*. Z.

PROTOCOLE. La mot *protocole* a été usité dans la langue du palais avant de passer dans la langue diplomatique. Il désignait autrefois des recueils d'actes à l'usage des officiers ministériels. On donnait le même nom à des registres tenus par les notaires, et qui offraient dans un ordre chronologique la série de leurs actes. Mais, aux hommes de notre temps, le mot *protocole* ne rappelle que les actes du congrès de Londres, la création de l'État de Belgique et le souvenir de M. de Talleyrand. Par quelle étrange fortune ce mot est-il sorti du style du greffe pour prendre sa nouvelle signification? c'est ce qu'il est facile d'expliquer. — Lorsque des personnes négocient, il doit rester trace de leurs demandes, de leurs concessions, de leurs offres : les affaires publiques sont sur ce point soumises à la même loi que les affaires privées. Or, on ne peut négocier que de deux manières, oralement et par écrit. Quand on emploie des pièces écrites, ces pièces font foi par elles-mêmes : signées et notifiées aux parties intéressées, elles deviennent la meilleure preuve d'un engagement pris. Mais quand on procède par conférences, il faut recourir à un autre moyen pour donner de la fixité aux résolutions et rendre irrévocables les paroles une fois échangées : c'est à quoi servent les procès-verbaux. Ajoutons que ceux qui reproduisent des séances diplomatiques sont appelés *protocoles*. — Les protocoles ne sont pas en général destinés à la publicité : nécessaires pour l'ordre intérieur des audiences, ils retracent aux *parties* la marche de la discussion et les points désormais constants, offrent le résumé des opinions, et préparent un traité définitif, après lequel ils vont se perdre dans des archives. — Quelquefois cependant les protocoles changent de rôle : ils cessent d'être des actes de procédure, sont détachés des registres et paraissent avec les noms des plénipotentiaires comme arrêtés souverains du congrès. Ce parti est adopté quand une mesure prompte est réclamée, quand des faits étrangers viennent traverser les voies diplomatiques et compromettre les négociations : ainsi, qu'un des États dont on règle les intérêts rompe avec les moyens pacifiques et en appelle aux armes, le congrès assemblé prendra les mesures propres à rétablir son autorité, et ces mesures seront déclarées par la promulgation d'un *protocole*. — Les protocoles en devenant publics n'empruntent aucune forme solennelle : ils gardent la même rédaction que sur les feuilles d'audience où ils étaient conservés. A la différence des traités qui désignent avec apparat les noms des souverains qui visent à un long avenir et se formulent en articles comme les lois, les protocoles ne font mention que des membres du congrès : ils portent un cachet de circonstance, et offrent seulement le récit des propositions, des aveux, des réticences des plénipotentiaires entre eux. — Pour faire mieux connaître l'acte diplomatique qui nous occupe, nous allons analyser rapidement un des protocoles de la dernière conférence de Londres; il fut rendu en août 1831. Voici dans quelles conjonctures : la séparation de la Belgique et de la Hollande, consommée en fait, laissait encore divers points litigieux à décider. La conférence de Londres, saisie de cette grande affaire, en poursuivait la solution. Un armistice avait été imposé aux puissances contendantes, et l'on pouvait espérer d'amener entre elles une amiable composition, quand tout à coup eut lieu la reprise des hostilités. Une armée hollandaise, envahissant la Belgique, mit ce royaume en péril et amena le mouvement d'une armée française : ces nouvelles, parvenues à Londres, occupèrent le congrès. Nous arrivons au protocole qui a retracé sa délibération. « Présents les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne et de Prusse. — Le plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique a ouvert la séance en faisant aux plénipotentiaires des quatre cours la déclaration suivante : « que les hostilités ayant recommencé entre la Belgique et la Hollande, Sa Majesté Britannique a ordonné à une flotte de croiser vers les Dunes, où elle sera à portée de donner des secours et de travailler au rétablissement de l'armistice. » — Le plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Français a déclaré : « que, à la demande du souverain de Belgique, le gouvernement français avait envoyé une armée vers Bruxelles..... » — Ces déclarations entendues, la conférence, convaincue que la mission de l'armée française se bornera à l'exécution des conventions, reconnaît d'un commun accord que l'urgence du cas a seule empêché le cabinet français de consulter au préalable la conférence, approuve la mesure du gouvernement français, convient néanmoins que le séjour des troupes en Belgique sera réglé, quant à sa durée, par les cinq puissances, et que dans aucun cas la frontière hollandaise ne sera dépassée. » Viennent enfin les signatures. — Ce protocole porte en tête le n° 31. Ce numéro répond évidemment à une collection de procès-verbaux, dont quelques-uns seulement ont été publiés, parce qu'ils retraçaient des résolutions qui n'admettaient ni

demeure ni secret. Les autres, n'étant pas rédigés sous l'empire des mêmes besoins, nous ne pensons pas qu'ils aient été convertis en actes officiels. — Chez les Romains, on appelait *protocoles*, certains nomenclateurs qui savaient le nom de tous les citoyens, et qui le soufflaient à leurs maîtres, afin qu'en abordant chacun d'eux ils pussent le saluer nominativement. A. DIEUZEIDE.

PROTOGÈNE, peintre et statuaire, naquit à Caune, environ 350 ans avant J. C., d'une famille pauvre et inconnue; on ignore aussi quel fut son maître, mais on sait que le besoin lui fit contracter l'habitude d'une sobriété qu'il conserva toute sa vie. Protogène fut d'abord peintre de vaisseaux, mais il faut se rappeler que les navires grecs étaient décorés magnifiquement. Le vaisseau de Ptolémée-Philadelphe était orné de statues d'ivoire et de superbes peintures. Savant et correct, délicat et plein d'énergie, notre artiste voulait exceller en tout, mais il ne put outre-passer les forces naturelles de son talent : en effet, cherchant toujours à perfectionner, il oublia le point auquel il devait s'arrêter, et il mettait trop de temps à finir ses tableaux. Apelles l'avertit de cet excès. Cependant il appréciait l'habileté de l'artiste, puisqu'il offrit 50 talents d'un de ses ouvrages, et fixa ainsi l'attention des Rhodiens sur la valeur des peintures de leur compatriote. Pline rapporte que Protogène fut sept années à faire son tableau représentant *Ialysus et la nymphe Rhodos*; au bout de ce temps, la figure principale était la seule que l'auteur considérât comme terminée. C'est, sans aucun doute, une méprise de la part de Pline, qui raconte aussi que ce même tableau fut peint quatre fois l'un sur l'autre, et que ce procédé fut imaginé par son auteur pour donner plus de durée à son ouvrage, parce que si le temps enlevait les couches supérieures on retrouverait alors celles de dessous. On doit également rejeter une autre anecdote aussi rapportée par Pline, qui prétend que Protogène, impatienté de ne pouvoir réussir à bien imiter la bave écumeuse du chien placé près d'Ialysus, jeta vivement sur son tableau l'éponge avec laquelle il nettoyait ses pinceaux : ce hasard lui fit obtenir un succès inespéré. Falconet, traducteur de Pline et malin critique, demande si Protogène, en refaisant quatre fois son tableau, lança aussi quatre fois son éponge avec le même succès. Ces ridicules plaisanteries, que l'on rencontre souvent dans les biographies, font voir que ceux qui les ont écrites cherchaient à dissimuler leur ignorance en offrant au lecteur quelques anecdotes comiques, sans s'inquiéter ni de leur véracité, ni de leur vraisemblance. On ne sait pas dans quel monument fut placé d'abord le *Ialysus* de Protogène, mais Pline nous apprend qu'on a vu ce tableau dans le temple de la Paix à Rome. Un tableau également remarquable de ce peintre, et dont le sujet était tiré de l'*Odyssée*, représentait *Nausicaa conduisant un char traîné par des mules*. Il était placé dans le vestibule du temple de Minerve à Athènes, ainsi que celui de Paralus, inventeur des vaisseaux à trois rangs de rames. Il a peint aussi plusieurs sujets de l'histoire d'Alexandre, puis un *satyre* tenant une flûte, et désigné sous le nom *d'Anapaumenos*, parce que ce virtuose aux pieds de bouc était représenté dans l'instant où il reprend haleine. Protogène était occupé de ce travail lorsque Demetrius de Phalère vint assiéger la ville de Rhodes; mais, par égard pour l'auteur d'*Ialysus*, le quartier qu'il habitait fut épargné; le prince alla le voir et lui laissa une sauvegarde, ce qui fit dire à l'artiste : « Je vois que vous êtes venu pour faire la guerre aux Rhodiens, mais non aux beaux-arts. » Les autres peintures citées par Pline sont les portraits de Paralus, Cydippe, Tlépolème, Philiscus, poëte grec, composant une tragédie; du roi Antigone et de la mère d'Aristote. Protogène exécuta aussi en bronze quelques *figures* d'athlètes, de chasseurs et de sacrificateurs, mais il paraît qu'elles n'existaient déjà plus du temps de Pline. — C'est à tort qu'on a paru douter du talent de Protogène; aucun auteur ancien ne peut faire naître une semblable idée, tandis que Pausanias, Cicéron, Pline et Quintilien lui donnent beaucoup d'éloges; Pétrone même va jusqu'à dire : « Je vis des tableaux de Protogène qui, par leur vérité, luttaient avec la nature, et je ne pus placer mon doigt sur ses figures sans éprouver un certain frémissement. » DUCHESNE aîné.

PROTOGYNE. Roche talqueuse, à contexture granitoïde, remarquable par sa grande ténacité; elle est essentiellement composée de feldspath, de talc et de quartz; le feldspath y est souvent rougeâtre, le quartz gris et le talc, à l'état compact ou chloriteux, communique à la masse une teinte verdâtre. Cette roche est peu sujette à la décomposition; elle contient peu de minéraux accidentels : on y a observé, mais rarement, du sphène, des pyrites de fer, du sulfure de molybdène, etc. La protogyne est stratifiée d'une manière distincte; elle ne renferme presque point de filons, mais des couches subordonnées de talc schistoïde, de pétrosilex, de diorite, etc. Elle paraît appartenir à la partie supérieure des ter-

rains talqueux, et se montre dans deux localités principales, en Corse (au Violo), et dans les Alpes du Mont-Blanc au Pormenaz, vallée de Servoz; au Talèfre. DR.. Z.

PROTONOTAIRE (empire romain), premier notaire des empereurs romains et des rois de France de la première race, dont les secrétaires s'appelaient *clercs du roi*, ou référendaires, sous la seconde. Quelques auteurs affirment que le chancelier dans l'origine n'avait que le titre de *protonotaire* ou *grand référendaire*. Ces auteurs n'ont fondé leurs opinions que sur l'analogie des fonctions attribuées aux uns et aux autres, et cette analogie peut être contestée.

PROTONOTAIRE (gouvernement papal). Ces officiers, dont le nombre a été porté à douze, ont été institués par le pape Clément Ier, à la fin du premier siècle de l'Église. Ils étaient chargés d'écrire la vie des martyrs. Leurs attributions, d'abord si restreintes, ont été depuis plus étendues. Ils ont été chargés d'écrire toutes les délibérations et les décisions des consistoires publics. Le *protonotaire* prend le titre de *pontificius notarius*. C'est une des premières charges du saint-siége. Le *collége des potonotaires participants* forme une corporation spéciale; ils ont rang de prélat, ils en portent le costume et les insignes. Ils précèdent dans les assemblées et les cérémonies les prélats non consacrés et les abbés; ils ont séance à la chapelle du pape. Une partie des droits d'expédition à la chancellerie leur est affectée. Ils expédient dans les causes majeures les actes que les notaires apostoliques expédient dans les causes ordinaires. Eux seuls rédigent les procès-verbaux d'intronisation des papes. Ils assistent aux consistoires et aux canonisations. Ils peuvent créer des docteurs et des notaires pour exercer hors de l'enceinte de Rome. Mais ceux qui n'appartiennent pas au collége des protonotaires ne jouissent pas des mêmes priviléges, et n'ont de commun avec les premiers que l'habit épiscopal.

PROTONOTAIRE (Église d'Orient), officier ministériel du patriarche de Constantinople. Il fait la correspondance officielle de ce pontife, et transmet ses missives et ses ordres aux autres patriarches et aux prélats qui reconnaissent sa suprématie. Il se tient debout dans le sanctuaire pendant que le patriarche officie, pour lui donner à laver les mains quand il se dispose à élever l'hostie. Il a le droit de visite sur les praticiens, gens de loi, et tous ceux que leurs charges ou leurs emplois attachent à l'ordre judiciaire. Les contrats d'achat et de vente, les testaments, les affranchissements d'esclaves, sont soumis à sa censure, et il en fait le rapport au patriarche.

PROTONOTAIRE (France), titre sans fonctions, que l'on obtenait facilement par un rescrit du pape, et dont la finance était tarifiée à un prix peu élevé. DUPEY.

PROUE. (*Marine*.) Pour le constructeur, qui considère le vaisseau sur le chantier, la *proue* est la partie de la carène comprise entre le maître couple de l'avant et l'étrave. C'est de la forme de cette partie de la carène que dépend la qualité de bien ou mal marcher; aussi les constructeurs doivent-ils y faire la plus sérieuse attention. Pour l'officier de marine, qui considère le vaisseau à flot, la *proue* désigne simplement *l'éperon;* cet assemblage de charpente, en saillie sur l'avant de l'étrave et du taille-mer, est ordinairement orné de moulures et d'une figure en bois sculpté, en rapport avec le nom du vaisseau. Moins l'éperon a de saillie, plus il est avantageux, parce qu'il fatigue moins alors dans les mouvements du tangage, qu'on peut lui donner plus de solidité, et que le vaisseau en a plus de grâce. Une gorgère de trois ou quatre pieds de sortie, pour y établir les liures du beaupré, pourrait remplacer avec avantage l'éperon, si l'usage n'avait pas fait adopter cette partie du bâtiment pour l'orner d'une figure; aussi ne doit-on pas espérer de réforme dans la construction désavantageuse de l'avant des vaisseaux qui a peu changé depuis un siècle. DUB...

PROUTH (mieux que PRUTH), rivière navigable et très-rapide, qui, descendue des monts Karpathes, en Galicie, coule à l'est jusqu'au point où, non loin de Khotine, il quitte la Bukovine; prenant alors sa direction vers le sud, il sépare la Bessarabie de la Moldavie et se jette dans le Danube, à l'est de Galacz. En 1711, Pierre Ier, après trois jours de combats, se trouva enfermé dans la petite ville de Hussi (Husch), sur le Prouth, et fut obligé d'acheter la paix au prix de la restitution d'Azof. Par le traité de Boukharest (28 mai 1812), signé entre la Russie et la Turquie, le Prouth, depuis son entrée dans la Moldavie jusqu'à son confluent avec le Danube, a été fixé comme la limite des deux empires. CONV. LEX. MOD.

PROVÉDITEURS. On nommait ainsi les gouverneurs des provinces dans l'ancienne république de Venise. Il y avait de plus, dans Venise même, le *provéditeur commun,* chargé du soin des bâtiments et d'une partie de la police, et le *provéditeur de la mer,* caissier et payeur de la flotte, chargé de suppléer le capitaine général de la marine. BOUILLET.

PROVENCE, ancien comté, puis l'un des 12

gouvernements de la France, et celui qui s'avançait le plus au midi. Elle se divisait en *haute* et *basse Provence*. Séparée du Languedoc par le Rhône, au couchant; de la Savoie, par les Alpes, au levant; baignée au midi, par la mer Méditerranée, elle était bornée au nord par le Dauphiné et le comtat Venaissin, qui y fut enclavé. Elle forme aujourd'hui 4 départements : ceux des Basses-Alpes, du Var, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse. L'ancienne *provincia romana,* d'où lui vint son nom, et même le royaume de Provence, étaient bien plus étendus que le comté qui leur succéda, puisqu'ils s'étendirent successivement à tout le pays compris entre la mer, le Rhône, le Léman et les Alpes. Raymond d'Agiles, chroniqueur du XIe siècle, s'exprime ainsi : « *Omnes de Burgundiâ, et Arverniâ, et Vasconiâ, et Gothi, provinciales appellabantur, ceteri vero Francigenæ.* »

La Provence fut de tout temps célèbre par son beau ciel, ses productions, la vivacité d'esprit de ses habitants, et par son contact avec trois grandes civilisations, celles de la Grèce, de Rome et de la France. Le Rhône, la Durance, le Verdon et le Var, répandent la fertilité dans ses campagnes, tandis que la Méditerranée ouvre la route du monde à ses enfants. Sur ses côtes se trouvent les îles d'Hyères, renommées par leur salubrité, celles de Lerins, aujourd'hui de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, où fut fondé, en 405, le premier monastère des Gaules; celle de la Camargue, formée par le delta du Rhône, nourrit d'innombrables bestiaux. Partout, le pays produit en abondance vignes, figuiers, melons, prunes, dattes, abricots, etc. L'olivier et l'oranger croissent en pleine terre sur la côte de Toulon à Nice. Du côté des Alpes, on trouve des grains et des pâturages. Aix fournit ses huiles, Grasse ses parfums, Marseille ses savons, ses liqueurs, ses conserves de fruits. Depuis quelque temps, on cultive avec succès le mûrier et l'on élève des vers à soie dans plusieurs cantons. Les principales villes sont Marseille, Aix, Arles, Tarascon, Toulon et Antibes.

Il y avait en Provence 12 évêchés et 2 archevêchés. L'archevêque d'Aix était président-né des états de Provence, comme celui de Narbonne l'était des états de Languedoc. Les états, qui se tenaient à Aix, à Tarascon, etc., avaient seuls, d'après l'ancienne convention provençale, le droit d'imposer le pays. Après la réunion à la France, la cour tenta plus d'une fois de porter atteinte à leurs priviléges, notamment vers la fin du règne de Louis XIII et au commencement de celui de Louis XIV. De là des troubles auxquels le parlement d'Aix prit une part active. Les états de Provence s'assemblèrent pour la dernière fois le 5 janvier 1759.

Les premiers habitants de la Provence furent les Celto-Ligures. Il y avait aussi plusieurs peuplades, telles que les Tricastins, les Voconses, les Meminiens, les Oxibiens, les Dicéates, les Saliens, les Reiens Apollinaires, etc. Conquis le premier par les armes des Romains, ce pays fut le dernier qu'ils possédèrent dans la Gaule, et il devait conserver longtemps dans ses monuments, dans sa langue, dans ses lois, dans l'organisation de ses cités, l'empreinte de ses anciens professeurs. Caïus Sextius y fonda la ville d'Aix; Marius y vainquit les Cimbres et les Teutons. Il fut compris par César dans la Gaule narbonnaise, et plus tard dans la section méridionale dite *des Sept-Provinces.* Au milieu de la lutte de la religion latine et du culte gaulois, le christianisme y pénétra à son tour. Trophime et Paul y prêchèrent l'Évangile. Saint Honorat y fonda le plus ancien monastère de la Gaule. Les siéges d'Arles et de Vienne durent leur origine aux associations orientales. Après la prise de Rome par Odoacre, les Bourguignons et les Goths dominèrent dans ces contrées. Euric, roi de Toulouse, étendit son pouvoir sur la Provence. Elle passa ensuite aux Ostrogoths, qui en furent chassés par Bélisaire. Les princes mérovingiens la partagèrent; sous la 2e race, l'empereur Lothaire, dans le lot duquel elle s'était trouvée comprise, l'érigea en royaume pour son fils Charles.

Lors du démembrement de l'empire, sous les faibles successeurs de Charlemagne, les Bosons, comtes de Vienne, s'emparèrent de la Provence en vertu des pouvoirs qu'ils prétendaient tenir d'une assemblée des principaux seigneurs du pays, réunis au château de Mantaille, en 879. Mais ils eurent à la disputer aux empereurs d'Allemagne et rois de la Bourgogne transjurane, qui y avaient des prétentions. De leur côté, les rois de France n'avaient pas cessé de s'en regarder comme les légitimes propriétaires. Depuis le Xe siècle jusqu'au commencement du XIIe, elle fut possédée de fait par plusieurs seigneurs, dont les droits se trouvaient représentés, à cette dernière époque, par les comtes de Barcelone et par ceux de Toulouse. D'après un partage qui eut lieu en 1125, la portion appelée *comté de Provence* ou *d'Arles* échut aux premiers, les Raymond Bérenger; tandis que les seconds eurent l'autre partie, qui prit le nom de *marquisat de Provence*. Tous deux passèrent séparément, par mariage, à deux frères de saint Louis, le comte

d'Anjou et le comte de Poitiers, puis se réunirent successivement entre les mains d'un prince de la première maison, qui se trouva ainsi posséder toute la Provence. Dès lors, l'influence française alla toujours croissant, et l'un des derniers troubadours s'écriait douloureusement, en voyant s'avancer une révolution facile à prévoir : « Les Provençaux, au lieu d'un brave seigneur, vont avoir un sire. On ne leur bâtira plus ni villes ni forteresses. Subjugués par les Français, ils ne porteront plus ni la lance ni l'épée. Plutôt la mort qu'un tel affront ! » Toutefois cette révolution ne fut consommée qu'après la mort de Charles de Sicile, et le règne paternel de René le Bon jeta quelque éclat sur la dernière période de la nationalité provençale.

Le dernier prince de la maison d'Anjou, en léguant à Louis XI le comté de Provence (1481), avait stipulé le maintien de ses libertés. Ce fut en vertu de cette promesse que les arrêts du parlement d'Aix furent toujours suivis de la formule : *par le roi comte de Provence*, et que celui-ci prenait le même titre dans tous les actes qui concernaient cette province. Mais, à part ce vain protocole, elle eut le sort de toutes celles qui vinrent successivement s'absorber dans la monarchie française. Ses états, son parlement subirent des modifications, et son histoire se confondit désormais avec celle de la France.

On peut consulter sur la statistique et l'histoire de cette province : Papon, *Histoire générale de Provence* (1775, 4 vol. in-4°) ; *Dictionnaire de la Provence* (Marseille, 1785, 2 vol. in-4°) ; *Résumé de l'Histoire de Provence,* par Rouchon (Paris, 1826, in-12) ; *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, 2 vol. in-8°.

Vins de Provence. Un des produits les plus importants de la Provence, auxquels pour cette raison nous avons réservé un article spécial, consiste dans ses vins et spiritueux. On évalue à 68,871 le nombre d'hectares cultivés en vigne dans cette province, et à 1,745,700 leur produit en hectolitres, en y comprenant l'ancien comtat Venaissin. Les départements du Var et des Basses-Alpes figurent parmi les grands ateliers de distillation de la France. Les vignobles les plus estimés sont ceux de Draguignan, d'Antibes, de la Malgue près de Toulon, de Rivesaltes (îles d'Hyères), des Mées, dans les deux départements que nous venons de nommer ; d'Aix, d'Arles, de Marseille dans celui des Bouches-du-Rhône ; de Châteauneuf, d'Apt, de Carpentras et d'Orange, dans celui de Vaucluse. On y possède en général une qualité de raisins excellente, dont le climat favorise la maturation, et qu'il suffirait de trier et de manipuler avec plus de soin pour produire des vins exquis. Mais la routine, la crainte de ne pas voir hausser les prix en proportion de la qualité, le goût du pays qui préfère les vins les plus noirs, et la cupidité des débitants qui s'en servent pour les mélanger avec d'autres crus plus faibles en couleur, toutes ces causes ont contribué à faire des vins de Provence un produit plus abondant que délicat. On en expédie la plus grande partie par Marseille, pour Paris, Rouen, les colonies, la Hollande, Gênes et autres ports d'Italie.

Langue provençale (car c'était plus qu'un dialecte). Sous le nom de *langue d'oc, catalane, limousine, romane,* etc., elle embrassait une partie du midi de l'Europe, et elle disputa longtemps à l'idiome du nord l'honneur de devenir en France la langue nationale. En arrivant dans le midi de la Gaule, les Visigoths y trouvèrent le latin fort altéré dans les basses classes, déjà fort entremêlé de mots des anciennes langues du pays, du gaulois proprement dit, du celtique, de l'aquitain, du ligurien, et du grec des colonies phocéennes. Ils y ajoutèrent un élément de plus, mais au bout d'un siècle de séjour en Gaule, ils avaient déjà plus pris des Gallo-Romains qu'ils ne leur avaient donné. De ce mélange, où dominait l'élément latin, naquit l'idiome provençal, le premier de la grande famille romane, qu'on voit éclore dès le IXe siècle, se former au Xe, se perfectionner aux XIe et XIIe, et atteindre à cette époque un degré de douceur, de délicatesse et de raffinement qui ne semble appartenir qu'aux civilisations les plus avancées. On parlait et on écrivait cette langue à la cour des comtes de Barcelone ; elle influait sur la formation de la littérature italienne ; Dante s'y exerçait en vers, et Brunetto Latini en prose. Ses troubadours cultivaient de préférence le genre lyrique dans toutes ses variétés de tons, de formes et de rhythmes. Mais le *poëme de Boëce,* l'un des plus anciens monuments de cette littérature, ceux de *Flamenca,* de *Fierabras* (publié par M. Bekker, Berlin, 1820), la légende de *Philoména* en prose, la *Chronique* en vers *des Albigeois,* publiée par M. Fauriel, etc., prouvent que les autres genres ne leur étaient pas inconnus. On composa des grammaires provençales telles que celle de Raymond Vidal, le *Donatus Provincialis*, l'*Arte de trobar*.

Le provençal moderne ou vulgaire a conservé avec moins de délicatesse et de régularité plusieurs des caractères de l'ancienne langue des troubadours. On a écrit, dans cet idiome qui

n'est plus qu'un patois, des comédies, des chansons, des noëls, des poëmes descriptifs ou satiriques, etc. Voir *Lou jardin deis mousos provençalos* (Aix, 1618, 2 vol. in-16; 2e éd., 1665); les *Dictionnaires provençaux* de Montvallon, P.Puget, Pellas. Sur la langue et la littérature provençales en général, on consultera : Raynouard, *Choix de poésies des troubadours* (Paris, 1816-1822, 6 vol. in-8o; des 6 autres vol. qu'il a laissés, 4 ont déjà paru depuis 1838); Sismondi, *Littérature du midi de l'Europe* (4e éd., 1829, 4 vol. in-8o); Schlegel, *Observations sur la langue et la littérature provençales* (Paris, 1818, grand in-8o); Papon, *Dissertation* à la fin du 2e volume de son *Histoire de Provence;* Millin, *Essai sur la langue et la littérature provençales*, et *Voyage dans les départements du midi de la France.* RATHERY.

PROVERBES, sentences vulgaires et concises destinées à donner un enseignement moral ou à formuler les résultats de l'observation et de l'expérience. Le sens, la brièveté, le sel sont les caractères du proverbe. Il faut qu'il soit concis, afin de pouvoir, comme son nom l'indique (*pro verbo*), tenir lieu de longs discours : *Un mot suffit au sage*. Il se distingue du simple *dicton* par l'utilité pratique, et de la *maxime* ou de l'*apophthegme* par le piquant de la forme. Quelquefois même, pour mieux se fixer dans la mémoire, il affecte la mesure, la rime ou l'allitération : *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome; Qui terre a, guerre a; Secret de deux, secret de Dieu : secret de trois, secret de tous*, etc. Le mot *proverbe* ne s'introduisit en France, avec sa forme latine, que dans le cours du XIIIe siècle; on disait auparavant *respit* ou *reprouvier;* mais la chose que ce mot exprime est vieille comme le monde. Les proverbes furent le code et la poésie des anciens peuples, et sont encore proclamés par les modernes *la sagesse des nations*. Salomon, Pilpaï, Aristote, ne dédaignèrent pas de recuillir les proverbes des Indiens, des Hébreux, des Grecs, et les sentences proverbiales: *Connais-toi toi-même; Rien de trop,* furent jugées dignes d'être inscrites sur l'autel du temple de Delphes, comme celles du Coran le sont encore sur les mosquées musulmanes. Les *Triades* galloises et le *Havamaal* scandinave renferment les plus anciens proverbes de l'Europe moderne. Il en est qui sont communs à tous les peuples, d'autres dont le fond ou la forme varie suivant le génie de chacun d'eux. « Les Italiens, dit M. F. Denis, s'y montrent rusés, gracieux et moqueurs; les Anglais graves et rieurs par boutades; les Flamands ivrognes et gens connaissant le bonheur du chez soi;... les Français naïfs et goguenards, malins et philosophes insouciants; mais c'est aux Espagnols qu'appartient le véritable style des proverbes, dont Sancho semble la personnification vivante. » Les proverbes d'un peuple peuvent servir à deviner, non-seulement son esprit, son humeur et son intelligence, comme l'a dit Bacon, mais encore ses coutumes, ses habitudes domestiques, le milieu dans lequel il vit. Le génie patient du Chinois revit dans son adage favori : *En limant, on fait d'une poutre une aiguille;* celui de l'Espagnol, mélangé d'un peu de fatalisme more, dans celui-ci : *Quand tu verras brûler ta maison, approche-toi pour t'y chauffer.* On reconnait une race antique, un peuple croyant et marin dans ces proverbes bretons : *La terre est trop vieille pour être généreuse; Si tu veux apprendre à prier, va sur la mer. Tomber de Charybde en Scylla,* devient en Hollande : *Tomber de la digue dans le fossé.* Le dicton français : *Quand on parle du loup, on en voit la queue,* est remplacé chez les Anglais par une image empruntée à un ordre d'idées qui leur est plus familier : *Parlez du diable, et vous verrez ses cornes.* Le Bourguignon dit : *Vin versé n'est pas avalé,* et le Normand : *Fleur n'est pas pomme, et pomme n'est pas bère.*

Voir pour les proverbes orientaux, le *Pantcha-trantra*, les *Paroles remarquables, bons mots et maximes des Orientaux*, par Galland. Plutarque, Pythagore, Théognis ont recueilli les proverbes des Grecs; Publius Sysus, Érasme, ceux des Latins; Cornazzano a fait un travail analogue pour l'Italie; Gruter, pour la Hollande et l'Allemagne; Howell, Ray, Fielding, Kelly, pour l'Angleterre et l'Écosse. Nunes Pinciano a publié, en 1616, un recueil de proverbes espagnols, dont il a paru une nouv. éd. à Madrid, 1804, 4 vol. in-8o. On trouvera une liste assez complète des auteurs français qui se sont occupés de *parémiographie* [1] (littérature des proverbes) dans les ouvrages suivants : *Matinées senonoises, Essai prélim.*, pag. 45-56, et le *Livre des proverbes,* par Leroux de Lincy, 1842, 2 vol. gr. in-18. Presque en même temps que le précédent ouvrage, a paru un *Dictionnaire des proverbes*, par M. Quitard, in-8o. RATHERY.

PROVERBES. (*Art dramatique*.) Vers le milieu du XVIIIe siècle, le plaisir de jouer la comédie en société était devenu une sorte de passion.

[1] Du grec παροιμία, proverbe, et γράφω, j'écris.

Les grands seigneurs avaient dans leurs hôtel ou leurs châteaux des salles de spectacle, dans lesquelles on pouvait représenter les pièces de nos grands théâtres. Des amateurs aisés, mais qui ne pouvaient se permettre ce luxe, imaginèrent de transformer leurs salons en théâtres, en remplaçant les coulisses et les décorations par des paravents et quelques tentures. Il fallait trouver des pièces en rapport avec ces modestes scènes, et, pour cela, on traça de légers canevas, dont l'action peu compliquée servait de développement à quelque *proverbe* populaire. Comme les anciens comédiens italiens, les acteurs amateurs improvisaient ensuite leurs rôles d'après le *scenario* convenu. Toutefois, cette facilité d'improvisation s'étant trouvée le partage de trop peu de personnes, et néanmoins le goût de la comédie proverbe se propageant de plus en plus, un homme d'un esprit naturel et facile, Carmontelle, vint au secours des imaginations paresseuses, et composa plusieurs volumes de proverbes dramatiques, qui devinrent bientôt le répertoire de tous les théâtres de société. Ces *proverbes* ont eu de nombreuses éditions; peut-être trouverait-on aujourd'hui que leur dialogue manque un peu de trait, mais la vérité n'y fait jamais défaut, non plus que la gaieté.—Les succès de Carmontelle lui attirèrent de nombreux imitateurs; mais ce genre, qui semble d'abord facile, a sans doute plus de difficultés qu'on ne pense, puisqu'à une seule exception près tous les proberves qui ont succédé aux siens sont tombés dans l'oubli. Qui se souvient, en effet, aujourd'hui de ceux que firent paraître Sacy, Gosse et quelques autres? Un écrivain de nos jours a été plus heureux: les *Proverbes dramatiques* de M. Théodore Leclercq ont renouvelé la réussite de ceux de Carmontelle. Le nouvel auteur, se conformant au goût de son époque, a mis dans son dialogue plus de sel et de malice, comme il a jeté dans ses sujets une action un peu plus intriguée; plusieurs de ses proverbes se sont trouvés de petites comédies toutes faites, à peu de chose près, et qui ont coûté peu de travail à nos *arrangeurs* pour les transporter sur les théâtres publics. M. Théodore Leclercq aurait pu faire un proverbe de plus sur ces spéculations dramatiques. Ces nombreux emprunts, au surplus, étaient autant d'hommages à son talent, plus fécond encore que celui de son devancier, car ses *Proverbes dramatiques* forment déjà une douzaine de volumes, et souvent encore il fait insérer dans nos revues, pour lesquelles ce sont autant de bonnes fortunes, quelques nouvelles et piquantes productions de sa Thalie en négligé. — Nous ne terminerons pas cet article, sans signaler la belle et correcte édition des œuvres complètes de M. Leclercq qu'a publiée M. Aimé André. Grâce à cet intelligent éditeur, qui a su si habilement employer le crayon spirituel de MM. Johannot, les bibliophiles pourront, sans crainte de déparer leur collection, y placer au premier rang un monument typographique digne en tout de l'écrivain distingué auquel il a été élevé. DICT. DE LA CONV.

PROVERBES (LIVRE DES). C'est un des livres canoniques de l'Ancien Testament, un recueil de sentences morales et de maximes de conduite pour tous les états de la vie, généralement attribué à Salomon. En effet, son nom paraît à la tête de l'ouvrage, et il est encore répété dans le corps du livre, c. x, v. 1, et c. xxv, v. 1. Dans le 3e livre des *Rois*, il est dit que ce prince avait composé trois mille paraboles (c. IV, v. 32). Les anciens Pères appellent ce recueil *Panarète* (trésor de toutes les vertus). Les docteurs juifs, comme l'Église catholique, en ont toujours fait honneur à Salomon et l'ont mis au nombre des livres saints. Cependant, quelques critiques hardis, Grotius entre autres, ont douté que Salomon en fût l'auteur. Ils ne nient point que ce prince n'ait fait faire un recueil des maximes de morale des écrivains de sa nation, mais ils prétendent que sous Ézéchias, Éliacim, Sobna et Joaké, y ajoutèrent ce qui avait été écrit de mieux depuis Salomon; que c'est une compilation puisée à plusieurs sources. Grotius en donne pour preuve la différence de style qu'il a cru y remarquer. «Les neuf premiers chapitres, dit-il, sont écrits en forme de discours suivi. Au chapitre 10 jusqu'au chapitre 22, v. 16, le style est coupé, sentencieux, rempli d'antithèses. Au v. 17 et dans les suivants, il ressemble davantage aux premiers chapitres. Mais au ch. XXIV, v. 23, il redevient court et sans liaison. Au c. XXV, on lit: *Voici les paroles recueillies par les gens d'Ézéchias, roi de Juda;* au c. XXX, *Discours d'Agur, fils de Joaké;* au XXXIe, enfin, *Discours du roi Lamuel.*» — Ces conjectures doivent-elles prévaloir sur la tradition constante qui attribue ce livre à Salomon? La différence de style prouve-t-elle autre chose, sinon que ce livre n'a pas été composé d'un seul jet, mais par fragments? Dailleurs, le c. XXV, v. 1, ne porte-t-il pas textuellement : *Voici les paroles de Salomon recueillies par les gens d'Ézéchias?* Et depuis quand *recueillir* est-ce *produire? Agur* et *Joaké* ne sont-ils pas plutôt des épithètes que des noms propres, et ne signifient-ils pas, l'un, *celui qui recueille*, l'autre, *celui qui rejette?* Enfin, l'his-

toire ne faisant mention d'aucun roi du nom de *Lamuel*, n'est-ce pas un surnom, une épithète donnée à Salomon? — Dans les anciennes versions, la grecque et la latine, il y a quelques additions, quelques transpositions, qu'on ne remarque pas dans l'hébreu. A saint Jérôme est due la gloire d'avoir rendu la Vulgate plus exacte. L'abbé B. M.

PROVIDENCE. On désigne par ce mot, ou Dieu lui-même, ou le soin qu'il prend du monde. En ce second sens, c'est l'action permanente de la volonté de Dieu sur les choses qu'il a créées, action par l'effet de laquelle le monde continue à subsister, et tend sans cesse au but pour lequel il a été créé. En d'autres termes, la Providence se manifeste par la conservation et le gouvernement du monde. Lorsqu'on dit que Dieu conserve le monde, on indique par là qu'il le maintient dans sa matière et dans sa forme, et qu'il fait cela non-seulement médiatement, mais aussi immédiatement. Cette action de Dieu a été diversement expliquée. Selon les uns, il ne conserve le monde que médiatement par le moyen des propriétés et des forces dont il a, dès le commencement, doué les créatures pour en assurer la conservation et la propagation. D'autres admettent bien une conservation médiate par le moyen de ces forces et de ces propriétés, mais avec le concours particulier et actuel de Dieu. Selon une autre opinion, c'est immédiatement qu'il maintient ce qu'il a créé, en veillant tout à la fois à la conservation des choses elles-mêmes et des propriétés qu'il y a attachées. Ce qu'il faut conclure de ces divergences, c'est que comprendre et expliquer le *comment* de la Providence sont choses au-dessus de l'intelligence humaine; c'est une idée qu'elle peut aussi peu approfondir que l'essence de Dieu même. Cependant, on ne saurait s'empêcher de croire à une conservation directe et immédiate. Si l'on suppose, en effet, que le monde continue à subsister uniquement en vertu des forces propres à la matière, c'est en faire une machine mise en mouvement par un ressort qui lui est inhérent, c'est rabaisser Dieu au rôle d'un artiste qui, après avoir achevé son ouvrage, ne s'en occupe plus. On est donc conduit à admettre que Dieu opère immédiatement la conservation des choses, ou qu'au moins il y coopère. Ce dernier point de vue paraît être celui de la Bible quand elle dit (*Hébr.*, I, 3) : « Le Fils de Dieu soutient toutes choses par sa parole puissante. » Certains hommes, tout en croyant que Dieu conserve le monde en général, ont prétendu qu'il était indigne de l'Être parfait de descendre jusqu'aux détails des moindres objets. A cela, on peut répondre qu'un tout ne peut subsister que par ses parties et avec ses parties, et que si Dieu veut conserver le monde, il doit aussi nécessairement prendre soin de tous les éléments dont il se compose. D'ailleurs, s'il a été digne de Dieu de s'occuper de la création de tant d'objets divers, comment serait-il indigne de lui de s'occuper de leur conservation? La Providence s'étend à tout sans exception; elle embrasse les plus petits détails de la vie matérielle et spirituelle de chaque homme, aussi bien que les lois générales qui règlent la marche de l'univers. Aussi la Bible dit-elle : « Les cheveux même de votre tête sont comptés... Dieu donne la pâture aux petits du corbeau qui crient. »

Les théologiens distinguent la Providence en *ordinaire* ou *médiate*, et en *extraordinaire* ou *miraculeuse*, selon que son action se renferme dans les lois ordinaires de la nature et se cache sous celle des causes secondes, ou qu'elle agit par une intervention directe. Ils l'appellent aussi Providence *dans l'ordre de la nature* ou *dans l'ordre de la grâce*, selon qu'ils l'envisagent comme n'employant pour arriver à ses fins que les propriétés naturelles des choses, ou venant au secours de l'homme par la révélation pour le convertir, le régénérer et le sanctifier. Considérée dans son objet, on l'appelle *générale, particulière* ou *spéciale*, selon qu'on veut dire que toutes les créatures, ou l'homme en particulier, ou plus spécialement les gens de bien, sont les objets de ses soins. Mais c'est improprement qu'on s'exprime ainsi, et cette distinction est purement arbitraire, puisqu'à proprement parler l'attention et la sollicitude de Dieu s'étendent également à toutes les créatures, et qu'il n'est pas juste de dire qu'il s'occupe plus des unes que des autres : à chacune il donne ce qu'il lui faut.

La foi à la Providence se justifie par différentes espèces de preuves. L'idée de la Providence est inséparable de l'idée de Dieu. Les mêmes raisons qui nous obligent à croire à un Dieu créateur, bon, sage et saint, nous obligent aussi à croire qu'il conserve et gouverne le monde. Nous ne pouvons nous représenter une intelligence infinie, une charité, une sagesse et une sainteté parfaites, sans en conclure que l'Être qui réunit ces perfections s'intéresse à ses créatures et veille sur elles. Si son intelligence est infinie, il ne peut rien arriver qu'il ne connaisse; il ne peut rien ignorer. S'il est la charité infinie, nous ne pouvons admettre qu'après avoir appelé ses créatures à l'existence, il les abandonne complétement à leur sort; nous en

concluons au contraire qu'il les a destinées à être heureuses, et qu'il a disposé les choses de telle sorte que chacune jouisse de la mesure de bonheur qui lui convient. S'il est souverainement sage, il doit s'être proposé un but et avoir pris les moyens nécessaires et convenables pour l'atteindre. S'il est tout saint, il doit avoir donné à ses créatures raisonnables la faculté de distinguer le bien du mal, de choisir l'un et de rejeter l'autre; par conséquent, il doit veiller sur l'usage qu'elles font de leurs facultés, et leur dispenser une rémunération proportionnée à leur état moral. Si n'en était pas ainsi, il faudrait refuser à Dieu ces perfections. L'idée d'un Dieu conservant et gouvernant le monde est donc nécessairement et implicitement renfermée dans l'idée de Dieu : c'est ce qu'on appelle la preuve *ontologique*. L'ordre et l'harmonie qui éclatent dans les causes et dans les effets des phénomènes naturels décèlent un plan et un but, et attestent ainsi l'action d'une intelligence souverainement sage et puissante : c'est la preuve *téléologique*. On cherche aussi à démontrer la Providence en s'appliquant à faire ressortir les traces d'une sagesse supérieure dans les grands événements de l'histoire des hommes ; c'est la preuve *historique*, qui offre nécessairement de sérieuses difficultés, et laisse beaucoup d'incertitude. Il y a enfin la preuve tirée de l'Écriture, qui enseigne positivement le dogme d'une Providence.

L'idée de la Providence a, dans tous les temps, donné lieu à beaucoup d'objections et soulevé des doutes, tirés de l'existence du mal moral et physique dans le monde. Les épicuriens et les sadducéens la niaient péremptoirement. Les gnostiques enseignaient que le monde a été créé par un être imparfait, un éon ou demiurge émané de Dieu (*voy*. Éons). D'autres, comme Zoroastre et les manichéens, admettaient un bon et un mauvais principe, attribuant à l'un le bien, à l'autre le mal dans le monde (*voy*. Dualisme). On a aussi prétendu que tout dérive fortuitement d'un aveugle hasard, qu'aucune règle fixe, aucun dessein provenant d'une intelligence raisonnable, ne préside à l'enchaînement des événements. On a soutenu d'un autre côté le fatalisme, en affirmant que tout est soumis à une nécessité purement matérielle, à laquelle il est impossible de résister et de se soustraire, et qu'il est également impossible d'expliquer. La science, qui a pour objet de lever ces difficultés et de réfuter ces objections en faisant l'apologie de la sagesse divine, s'appelle *théodicée*. La plus ancienne théodicée est le livre de *Job* dans la Bible. Son système est celui de la volonté absolue de Dieu et de la résignation à ses impénétrables décrets, motivée par la considération de ses perfections. R. Cuvier.

PROVINCE. C'est le nom que l'on donne aux gouvernements politiques en lesquels sont divisés les grands États pour l'administration civile, judiciaire, militaire, financière, ecclésiastique, etc. Ce nom nous vient des Romains, qui le donnaient, comme l'indique l'étymologie (*pro-vincere*), aux pays qu'ils réunissaient par droit de conquête à leur empire. Les provinces romaines étaient soumises aux magistrats qu'on y envoyait, et leurs peuples n'étaient pas toujours jugés suivant les formalités usitées entre citoyens. Les magistrats envoyés annuellement de Rome, sous le titre de consulaires, proconsuls, préteurs et propréteurs, avaient un pouvoir absolu. Ils étaient désignés par le sort ou par le choix du sénat. Ils traînaient à leur suite un troupe de licteurs, de viateurs, d'appariteurs, de questeurs, de lieutenants, de scribes, et une foule d'employés subalternes qui, presque toujours, sous les empereurs surtout, foulèrent et opprimèrent les provinces. Dans quelques-unes de celles-ci se tenaient des espèces de diètes dont l'influence, en général, fut illusoire. Ces gouverneurs, selon les cas, décidaient par décret, par jugement et par diplôme; leurs décisions avaient force de loi. En quelques lieux, les peuples pouvaient demander un jugement conforme aux formalités et aux coutumes de leur pays; ils pouvaient aussi choisir la juridiction de préteur. Les causes embarrassées étaient renvoyées au sénat, ou au tribunal supérieur de la nation. Auguste nomma des propréteurs pour l'Italie et des préfets pour les provinces. Adrien confia la juridiction de l'Italie à des consulaires, et celle des provinces à ceux qui avaient le titre de *spectabiles* ou d'*illustres* : c'étaient là les juges suprêmes, ce qui n'excluait pas les juges ordinaires. Marc-Antoine substitua à ces magistrats des jurisconsultes pour le civil seulement. Alexandre Sévère nomma des orateurs avec une autorité aussi étendue. On nommait consulaires les provinces gouvernées par des consuls après l'exercice de leur consulat. Le Grecs appelaient la province *eparchia*; les Allemands ont le mot *landschafft*; les Français, les Anglais, les Italiens et les Espagnols ont conservé le mot *province*. Le nombre des provinces fut variable dans l'empire romain. Les divisions ecclésiastiques ont conservé le nom de province, indépendamment de ceux d'archevêché et d'évêché. Jadis la France était divisée en *pro-*

vinces; elle l'est aujourd'hui en départements. Quant aux dénominations particulières données aux provinces dans les États modernes (*voy.* COMTÉ, DUCHÉ, CERCLE, etc.)—Le mot *provincial* désigne tout ce qui vient de la province; on dit dans un sens ironique d'un homme qu'il a l'air, le ton, les manières d'un *provincial,* pour indiquer qu'il n'est pas fait aux usages et à la tenue des capitales. — Dans quelques ordres monastiques, on appelle *provincial* le personnage qui a la direction et l'autorité sur plusieurs couvents d'une province, selon la division établie dans ces ordres. Le général a sous lui plusieurs *provinciaux;* le *provincial* a sous lui plusieurs prieurs. A. SAVAGNER.

PROVINCES-UNIES. *Voy*. PAYS-BAS.

PROVINCIAL. *Voy*. PROVINCE.

PROVISEUR, titre d'une dignité de l'ancienne et de la nouvelle université, vient du mot latin *providere* (pourvoir); en effet, le proviseur était jadis, et encore plus aujourd'hui, chargé de pourvoir à toutes les nécessités, soit temporelles, soit spirituelles, de la maison. Le supérieur de la Sorbonne et celui du collége d'Harcourt portaient autrefois ce titre. Le proviseur de Sorbonne était ordinairement un homme fort important dans le clergé. Je lis dans l'almanach royal de 1753 que la maison de Sorbonne avait pour proviseur le fameux cardinal de Tencin. Dans l'almanach de 1788, on ne trouve point le titulaire de cette dignité. Le proviseur de Sorbonne avait une grande part à toutes les affaires qui concernaient cet établissement; mais il ne nommait point aux chaires vacantes. La maison de Navarre avait aussi un proviseur, mais ce n'était qu'un officier comptable, chargé de recevoir les revenus et de gérer les affaires temporelles de la société : cet office répondait à celui des économes dans les colléges actuels. Le proviseur d'Harcourt appartenait à la faculté des arts; il nommait aux bourses affectées à son collége et administrait en chef les biens de la communauté; il avait aussi la nomination des professeurs, l'inspection sur eux et la direction des études. Il était élu par les boursiers de son collége, était tenu à résider, et ne devait point se marier. Un monument, détruit récemment par le vandalisme des architectes, attestait le zèle et la munificence du proviseur Fortin pour son collége d'Harcourt : c'était une assez belle porte sculptée, en bois, dont il avait fait don à cette maison, et qui portait une inscription attestant cette libéralité. Assez longtemps elle a servi d'entrée principale au collége de Saint-Louis, établi dans les bâtiments d'Harcourt; mais elle a disparu pour faire place à une de ces portes, moitié en menuiserie, moitié en serrurerie, qui, fabriquées sur un modèle assez beau, mais uniforme, ne disent rien à l'imagination, ne rappellent aucun souvenir. Le dernier proviseur d'Harcourt fut M. Dairaux, qu'on a vu, en 1815, proviseur de Charlemagne et membre de la chambre des représentants. Lors de la formation des lycées impériaux, le chef de ces établissements reçut le titre de *proviseur,* qui, depuis la restauration, est demeuré aux chefs des colléges royaux. Le traitement des proviseurs, à Paris et à Versailles, est de 5,000 fr. fixe, outre une remise de 3,000 fr. chaque année, dès que le compte de l'année précédente a été vérifié et approuvé par l'autorité supérieure. Le traitement fixe est de 4,000 fr. dans les colléges royaux de Rouen, Strasbourg, Lyon, Marseille et Bordeaux; de 3,500 dans ceux de Reims, Caen, Amiens, Douai, Metz, Besançon, Dijon, Grenoble, Nîmes, Montpellier, Toulouse, Orléans, Angers, Nantes, Rennes; enfin de 3,000 fr. dans ceux de Nancy, Avignon, Tournon, Rhodès, Cahors, Pau, Poitiers, Bourges, Pontivy, Limoges, Clermont, Moulins. La remise éventuelle pour les proviseurs de ces trois différentes classes est, comme de raison, proportionnée à l'importance de leur collége. Enfin, tous les proviseurs ont le logement, le chauffage, l'éclairage, les gens de service et le linge, mais seulement pour ce qui concerne le service de la maison : pour leur intérieur et leur personne, ils sont comme les autres fonctionnaires, vivant à leurs dépens. Le proviseur n'est plus, comme dans l'ancien régime, le premier entre ses égaux (*primus inter pares*); tous les autres fonctionnaires de la maison, savoir : le censeur, l'aumônier, l'économe, les professeurs, les agrégés, les maîtres d'études, lui sont subordonnés; mais il faut rendre cette justice aux hommes de l'université, c'est que les proviseurs ont toujours mis un tact infini à faire sentir le moins possible cette subordination aux professeurs, qu'ils se plaisent à qualifier, dans leurs communications officielles et par écrit, du titre de *chers collègues*. Je ne crains pas d'ajouter qu'une conduite différente réussirait fort peu; car il y a généralement plus d'indépendance et de dignité, jointes à l'amour de l'ordre, dans le corps universitaire que dans toute autre corporation. Jadis, le principal de chaque collége avait la nomination des professeurs. Les proviseurs ont seulement la nomination des maîtres d'arts et d'agrément et de toutes les personnes nécessaires au service du collége. L'aumônier, l'économe, les maîtres de langue,

le médecin, le chirurgien, sont nommés par l'autorité supérieure, sur la présentation du proviseur. Ce fonctionnaire dresse, à la fin de chaque année *scolaire*, et transmet au recteur, le tableau des fonctionnaires du collége, en y joignant les notes sur les talents et les succès de chacun d'eux. Il exerce dans le sein de l'établissement une surveillance générale sur tout ce qui intéresse la religion, les mœurs, l'ordre et les études. Il notifie et fait exécuter les ordonnances, arrêtés et décisions de l'autorité supérieure relatifs au collége. Il visite et inspecte l'infirmerie, le réfectoire, les cuisines, etc. Ces détails, qu'il me serait facile de multiplier, prouvent combien sont importantes les fonctions du proviseur, surtout dans les colléges à pensionnat. Joignez à cela ses relations avec les familles, qui ne sont pas toujours raisonnables, avec les fonctionnaires de la maison, dont il faut concilier les prétentions, et quelquefois stimuler le zèle sans les blesser, enfin, avec l'autorité supérieure, qui parfois aussi écoute ses préventions et n'attache pas assez d'importance à des questions de détail. Un excellent proviseur serait capable de diriger la plus vaste administration. Il faut qu'il soit à la fois ferme et paternel, affable et digne, plein de zèle et de sang-froid, décisif et patient; enfin, si avec un bon proviseur un établissement prospère à la longue, quelques mois suffisent pour le faire tomber avec un mauvais. Les exemples ne me manqueraient pas, s'il pouvait me convenir de donner dans le blâme ou dans l'éloge personnel. Quant aux proviseurs des colléges à externes dans Paris (ceux de Bourbon et de Charlemagne), leurs fonctions se bornent à la haute direction des études; et ils jouissent à peu près des mêmes avantages que les proviseurs des colléges à pensionnat. Ce sont véritablement les deux plus belles et douces places de l'université. Quant aux proviseurs des colléges réunissant à un externat nombreux un pensionnat considérable, leur place est aussi pénible qu'honorable : pour eux, point de repos, point de vacances, il faut qu'ils soient chaque jour les premiers levés et les derniers couchés de leur établissement. Quelle est donc leur récompense? Une honnête aisance, la considération publique et la conscience d'être vraiment utiles. Ch. du Rozoir.

PROVISION. (*Économie domestique.*) Nom collectif de tout ce qui est compris dans la consommation alimentaire, l'usage et l'entretien de la vie domestique des individus d'une ville, d'une province, d'une place de guerre, pour un temps déterminé ou indéterminé. On distingue dans ce dernier cas les provisions de bouche et les provisions de guerre, qu'on appelle aussi *munitions*.

Provision (style commercial), fonds destiné au remboursement d'une traite, d'un billet, d'une lettre de change, en cas de non-payement par les endosseurs et le tireur. Le négociant indiqué dans l'effet pour payer au besoin n'est pas tenu de le faire s'il n'a fonds ni provision. *Voy.* Billet, Lettre de change, Remboursement, Protêt.

Provision, rétribution due à un courrier, à un facteur ou à un commissionnaire de commerce, qui a fait, par ordre ou pour compte d'un commettant, une vente ou achat de marchandises. Ce droit est de même nature que celui de courtage ou de commission.

Provision (style judiciaire), somme allouée avant jugement définitif à une partie dont le droit paraît certain, et lorsqu'il n'y a contestation que sur la quotité de la valeur principale demandée. Une veuve qui réclame son douaire, un mineur qui demande ses droits acquis, mais dont la liquidation n'est pas encore réglée; un créancier qui réclame une somme dont le chiffre capital est contesté, obtiennent ordinairement des juges une somme par provision, et pour suffire à leurs premiers besoins. L'enfant dont la légitimité est contestée, mais qui a possession d'état; celui qui n'a rien reçu sur ses droits héréditaires, et dont les sœurs et les frères ont reçu déjà tout ou partie de leur légitime, sont dans le même cas.

Provision alimentaire, allouée par justice aux veuves ou aux femmes séparées sur les biens de leurs époux, aux pères et aux mères sur les biens ou revenus de leurs enfants. L'intervention des tribunaux, dans ce dernier cas, est un scandale heureusement très-rare. — En matière criminelle et correctionnelle, l'individu blessé dans une rixe ou dans une attaque violente et préméditée, ou par la négligence d'un tiers, peut, avant le jugement de la cause au fond, obtenir une provision pour fournir aux frais de sa maladie et à ses besoins.

Provision (Jugement exécutoire par), avec ou sans caution. *Voy.* Provisoire (exécution).

Provision sur les biens meubles ou immeubles, somme allouée au failli ou à sa famille pour leurs besoins, jusqu'à ce qu'il y ait concordat ou syndicat définitif.

Provision (matière bénéficiale). On obtenait la provision d'un bénéfice par résignation, par dévolution, par prévention. Toute provision de ce genre accordée sur un faux exposé est nulle. Ce mode de transmission des bénéfices était sou-

vent entaché de simonie. — Au figuré, on dit : faire ou avoir *provision* d'esprit, de talent, d'érudition, de courage, de patience, etc. Mais ces locutions diverses ne sont admises que dans la conversation ou dans le style familier.

Provisions (Lettres de). La vénalité des charges, érigée et soutenue par le gouvernement sous François Ier, contre laquelle les publicistes, les états généraux, ont vainement protesté, avait pris un tel accroissement que le chiffre de celles qui conféraient la noblesse s'élevait à quatre mille. Toutes ces charges étaient des propriétés : on appelait *lettres de provisions* l'ordre royal qui les conférait aux titulaires : ces lettres du grand sceau étaient nécessaires à chaque mutation. Le titulaire ou les héritiers pouvaient les vendre. Le vendeur donnait à son acquéreur une procuration *ad resignandum*. L'acquéreur n'avait par cette procuration qu'un droit à l'office acheté par lui. Il ne pouvait entrer en possession qu'après avoir obtenu des lettres de provisions, et ces lettres ne pouvaient être expédiées que dans le cas où il n'y aurait pas d'opposition, soit sur le titre, soit sur le prix. Les créanciers du titulaire vendeur ou de ses ayants droit pouvaient y faire opposition, et, jusqu'à ce que ces oppositions fussent vidées, le titre restait *in bonis* du vendeur ou de ses héritiers. L'expédition des lettres de provisions purgeait les hypothèques faites auparavant, et celles qui étaient postérieurement formées étaient nulles de plein droit quant aux prétentions des opposants sur le prix de l'office. On appelait aussi *lettres de provisions* ou simplement *provisions* l'ordre royal qui conférait un ministère, même celui de chancelier. Le ministre révoqué devait remettre ses *provisions*. La démission volontaire se faisait par la remise ou le renvoi des provisions.—Les *provisions* pour les charges dans les juridictions seigneuriales étaient données par les seigneurs, et sous leur sceau particulier : ces provisions étaient révocables.

Provisions bénéficiales. Les provisions expédiées au nom du pape se distinguaient en *provisions en cour de Rome* et en *provisions de cour de Rome*. Les premières étaient expédiées par les officiers de la chancellerie du saint-siége pour les bénéfices à la nomination du pape ; les secondes pour les bénéfices ordinaires.—On appelait *bulles* les provisions pour les bénéfices consistoriaux. Dufey.

PROVISIONS D'OXFORD, statut provisoire dressé en 1258 par les 24 commissaires du parlement d'Oxford, dit *mad parliament* (parlement enragé), et jugé par Henri III et son fils Édouard. Ce statut ordonnait l'observation de la grande charte (souvent violée par le roi), l'élection d'un grand juge national et de quatre chevaliers par comté pour recevoir les griefs des habitants, la convocation régulière du parlement (trois fois par an), etc. L'acceptation par Henri des provisions d'Oxford amena le *gouvernement des* 24; le pape Alexandre IV cassa le statut par une bulle (1261), et le roi rétracta son serment (1262). De là une guerre civile que signalèrent l'arbitrage de saint Louis (1264), les batailles de Lewes et d'Evesham (1264-1265), et le triomphe momentané de Leicester. La paix ne fut bien rétablie qu'en 1267, et les provisions furent abolies. Bouillet.

PROVISOIRE, dérivé de *provision*, synonyme de *provisionnel*, par *provision*, mot d'un fréquent usage en matière judiciaire. Dans son acception spéciale, il s'applique à un acte, un établissement, une transaction d'urgence, et qui exige célérité. Ce terme a été appliqué à l'*intérim* gouvernemental. Un gouvernement provisoire est un gouvernement improvisé et destiné, soit à être plus tard reconnu dans les mêmes formes où il a été primitivement institué, soit à céder la place à un gouvernement plus régulier. Les gouvernements provisoires sont toujours formés à la suite de révolutions ou de grandes crises politiques. Ainsi, dans les phases de la révolution française, et pendant l'intervalle d'une déchéance au rétablissement du gouvernement déchu, ou à son remplacement par un autre, l'autorité intérimaire a été qualifiée *gouvernement provisoire*. C'est ce qui est arrivé en 1791, lors de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, jusqu'à l'acceptation de la constitution, et après le dix août jusqu'à la création de la république. Le premier consulat fut également un gouvernement provisoire. En 1814, après l'abdication de Napoléon, et avant l'arrivée de Louis XVIII, un gouvernement provisoire fut installé (*voy.* Talleyrand, Fouché, Dalberg, Jaucourt, etc.) ; à une époque plus récente, celle de la révolution de juillet, aussitôt qu'il eut été décidé que la branche aînée des Bourbons avait cessé de régner, une commission fut créée pour s'occuper des affaires les plus urgentes. Celle-ci décréta un gouvernement provisoire à la tête duquel elle plaça le duc d'Orléans avec le titre de *lieutenant général du royaume*. Ce gouvernement dura quelques jours seulement, jusqu'au moment où la chambre des députés offrit au lieutenant général la couronne, avec le titre de roi. La Belgique a eu aussi, en 1830, un gouvernement provisoire ; mais celui-là fut de plus longue du-

rée; car il se continua pour ainsi dire dans la personne du régent, M. Surlet de Chokier, qui garda les rênes de l'administration jusqu'à l'arrivée du roi Léopold. Il en fut de même en Grèce et dans d'autres États, tant de l'Europe que de l'Amérique, notamment en Espagne où, il y a quelques mois, le ministère Lopez a été un gouvernement provisoire qui a présidé aux affaires du pays dans l'intervalle de la régence du duc de la Victoire à la déclaration de la majorité de la jeune reine Isabelle II. X.

Provisoire (Exécution), terme de jurisprudence. Les jugements pour provision alimentaire, pour réparation urgente et pour tous les cas exceptionnels qui exigent célérité, sont exécutoires par provision. Dans ceux des tribunaux de commerce, quel que soit le chiffre du principal, l'exécution provisoire peut être ordonnée avec ou sans caution. Les juges d'appel peuvent, en certains cas, accorder des arrêts de sursis à l'exécution provisoire ordonnée par les premiers juges. — *Provisoire* est aussi employé comme substantif. On dit le *provisoire,* pour un *provisoire,* pour une matière, une chose *provisoire.*

Provisoirement, agir, faire, ordonner *provisoirement.* Les jugements de référé ne statuent que *provisoirement,* et ne préjugent rien sur le principal. Il s'emploie aussi familièrement. Dufey.

PROVOCATION (du mot latin *provocare,* appeler, exciter, pousser à faire quelque chose). La *provocation* présente presque toujours à l'esprit un caractère odieux; c'est un terme qui se prend ordinairement en mauvaise part; on suppose que celui qui provoque est toujours dans la nécessité de s'adresser aux mauvaises passions pour pousser au mal. Dans le sens propre, on *provoque* à la révolte en appelant à grands cris le peuple aux armes; dans le gens figuré, on *provoque* quelqu'un à commettre un crime par dons, promesses, ordres ou menaces; l'agent provocateur n'est pas seulement alors le complice du crime, il en est l'auteur et le fauteur, et, dans la répartition des peines, il doit être considéré comme le plus coupable. On connaît, en politique surtout, une autre espèce d'*agents provocateurs :* ce sont les gens de police qui se chargent eux-mêmes d'organiser un complot, en faisant naître un espoir chimérique dans des têtes exaltées : lorsque les preuves sont à peu près faites, les agents provocateurs, ceux qui ont poussé avec le plus de violence à l'exécution de projets dangereux, disparaissent tout à coup de la scène, et leurs complices sont tout surpris d'apprendre par l'instruction que ces hommes qui montraient tant de ferveur pour une régénération politique n'étaient que des émissaires de police. — Dans le langage usuel, *provocation* se prend aussi comme synonyme de *bravade :* on *provoque* quelqu'un à la colère en l'irritant, à la vengeance en l'insultant; il s'agit encore d'exciter les mauvaises passions, qu'il est toujours facile de soulever, parce qu'elles aveuglent. Le mot *provocation* se prend aussi cependant quelquefois en bonne part, comme dans cette locution, *provoquer au sommeil;* il se prend alors dans le sens ordinaire que l'on donne au mot *exciter.* Teulet.

PRUDENCE. Ce mot, abréviation de *providence,* vient du latin *providere* (prévoir). En effet, cette vertu est la providence humaine. Son essence est d'éclairer la route de la vie, de vous faire discerner le bien avec le mal, le vrai d'avec le faux. Elle vous sert à agir convenablement à l'égard des autres, à saisir les occasions, les circonstances propices, à user de la parole avec circonspection, des choses avec sagesse; à mettre tous ses soins, à employer toutes les heures de son existence, à peser ses actions, et relativement celles des autres, quoique avec réserve et décence. Socrate a dit : « Bien que la prudence ne soit pas à elle seule toutes les vertus, il n'y a pas sans elle de vertus complètes. » Rarement, la prudence brille de toute sa perfection dans la raison humaine, dont l'essence, esclave dans l'argile vivante qui lui sert d'enveloppe et de prison, est de se tromper et de faillir à chaque pas. Aussi Boëce dit-il avec justesse qu'il y a beaucoup de savants hommes, mais bien peu qui soient doués de cette vertu qu'on nomme *prudence.* On a aussi défini cette vertu comme étant l'expérience du passé appliquée à l'avenir. Cette définition ne peut être prise d'une manière absolue; car bien qu'en ait dit le moraliste auteur de cette pensée, rien quelquefois ne ressemble moins au passé que l'avenir, que modifient tant de circonstances qui échappent souvent à toute prévision humaine. L'homme le plus prudent doit avoir toujours présent à l'esprit ce vers de Boileau :

Souvent la peur d'un mal fait tomber dans un pire.

Toutefois, il y a plus de chance de réussite pour le prudent que pour l'imprudent : laissons l'impétueux Oreste répliquer à Pyrrhus :

Seigneur, tant de prudence entraine trop de soin;
Je ne sais pas prévoir les malheurs de si loin.

L'orgueil, la vanité, sont les plus terribles écueils de cette vertu; la méfiance de soi-même, mais toutefois avec une connaissance raisonnée de

ses forces, une énergie maîtresse des premiers mouvements de son âme, un regard calme promené sur la mer houleuse de nos propres passions et des passions d'autrui, qui viennent battre incessamment notre cœur; une langue discrète et tempérée, font véritablement de la prudence un faisceau de vertus. Elle est la force du faible et le trésor du sage; et si ses fins étaient toujours sûres, si elle ne manquait jamais son but, elle serait la Providence divine. Les anciens l'ont symbolisée dans le célèbre personnage de Prométhée (la prévision), auquel ils opposèrent son frère Épiméthée (l'imprévoyance). Privés qu'ils étaient du flambeau de la révélation, que le Christ devait bientôt allumer, ils ne voyaient dans la prudence qu'une espèce de vertu mondaine, qui, escortée de la méfiance et de la crainte, préparait et déblayait les sentiers difficiles qui menaient à leurs intérêts particuliers. Mais l'Évangile fit de cette vertu un dôn de Dieu appliqué à notre salut et à celui de notre prochain; il nous invite à joindre la prudence du serpent à la simplicité de la colombe. D'après cette image orientale, concluons, de l'opposition du rusé serpent à la timide colombe, que la prudence est la plus difficile et la plus rare des vertus. — Les mythes en firent une divinité allégorique : ils lui donnèrent, comme à Janus, deux visages, un tourné vers le passé, l'autre vers l'avenir. Les Égyptiens la représentèrent sous l'emblème d'un énorme serpent à trois têtes, une de chien, qui flaire; une de lion, dont la gueule puissante est près d'agir, et une de loup, qui médite une retraite en cas de besoin. Cette prudence brutale a quelque chose d'effrayant. Admirons la religion du Christ, qui, épurant toute chose, a donné à cette vertu, avec la finesse du serpent, la douceur de la colombe. L'Évangile, trésor de morale, est aussi un trésor d'images et de poésie. DENNE-BARON.

PRUDENCE. AURELIUS PRUDENTIUS CLEMENS, poëte chrétien, né en Espagne, nous a laissé presque tous les éléments de sa biographie dans ses préfaces. On y voit que sa naissance est de l'année où Salia fut consul, c'est-à-dire de 348; que sa jeunesse fut consacrée au barreau et plus encore à des plaisirs dont il rougit plus tard; que, nommé gouverneur de quelques villes, il fut la terreur des criminels; qu'il passa dans l'armée, où il occupa des postes honorables; et qu'appelé enfin à la cour, il devint l'un des grands de l'empire : *Pietas principis extulit, assumptum propius stare jubens ordine proximo*. Arrivé à 57 ans, il sentit dans son cœur un vide que Dieu seul pouvait combler; et résolu de consacrer à la religion ses dernières années, il fit en 405 ou 407 un voyage à Rome, se pénétra d'une sainte ferveur en visitant les tombeaux des martyrs, et partit pour l'Espagne, où il composa, dans la solitude, les ouvrages qu'il nous a laissés. On ne sait quand il mourut.

La piété qui lui avait révélé son talent lui dicta des poëmes et des hymnes qui se ressentent de l'époque de décadencc où il écrivait. Ces différents ouvrages sont rangés dans l'ordre suivant par l'éditeur que nous suivons : 1° la *Psychomachie* : c'est peut-être le modèle de ces personnifications bizarres dont nos poëtes du XIIe au XVe siècle ont fait un si fréquent usage; les assauts que se livrent dans notre âme la foi et l'idolâtrie, la pudeur et la débauche, la patience et la colère, l'orgueil et l'humilité, l'intempérance et la sobriété, l'avarice et la prodigalité, la concorde et la discorde, tel est le sujet du poëme, où Prudence arme ces vertus et ces vices à la façon des héros d'Homère, et décrit leurs combats comme s'il s'agissait de vrais paladins; 2° les *Cathémères*, ou hymnes de chaque jour, pour le matin, pour le soir, avant et après le repas, etc., au nombre de 13; 3° les *Péristéphanes*, ou des Couronnes : ce sont 14 hymnes en l'honneur de certains martyrs, surtout de martyrs espagnols; 4° l'*Apothéose*, poëme destiné à défendre la foi contre certaines hérésies; 5° l'*Hamartigénie*, ou De l'origine du péché, contre l'erreur des marcionites; 6° *Deux livres contre Symmaque*, composés à l'occasion du rétablissement de l'autel de la Victoire, demandé par ce dernier; *Manuel de l'Ancien et du Nouveau Testament*, collection de quatrains en hexamètres, sur un choix de passages de l'Écriture sainte. Leclerc et Bayle reprochent à Prudence quelques opinions peu orthodoxes; les critiques les plus indulgents trouvent de la dureté, de l'incorrection dans son style, et de grandes négligences dans sa versification. On voit cependant par quelques passages de ses œuvres qu'il avait l'enthousiasme du poëte : il ne lui a manqué que de venir à une époque moins défavorable. La première édition de cet auteur est de 1492. Les meilleures sont celles d'Elzevir, 1667, avec les notes de Heinsius; de Chamillart, 1687, *ad usum Delphini*; d'Arevalo, 1788, 2 vol. in-4°; de Bodoni, 1789, 2 vol. in-8°. J. TRAVERS.

PRUDERIE, affectation de sagesse, de décence, de délicatesse dans le langage et dans le maintien, dictée par le désir d'obtenir une bonne réputation plutôt que par celui de la mériter. La pruderie joue les vertus morales, comme l'hypo-

crisie joue les vertus religieuses : la première est plus ridicule, la seconde plus criminelle. Les femmes galantes que la société n'a pas encore rejetées de son sein, et qui veulent réunir les plaisirs du vice aux honneurs de la vertu, sont nécessairement prudes, c'est-à-dire qu'elles outrent la modestie dans leurs paroles et dans leurs gestes, par la crainte de laisser pénétrer leurs pensées, et pour réprimer en présence de témoins le ton familier que les hommes contractent avec elles dans l'intimité : toute femme qui a des amants, et qui n'exerce pas la profession de courtisane, doit remplacer la chasteté par la pruderie. Si la pruderie n'est pas toujours une preuve de la corruption du cœur, elle en est une de vanité prétentieuse à l'estime qu'inspire le genre de vertu dont la pruderie n'est point l'image mais la caricature. On ne peut allier à la pruderie de la probité et un bon naturel, puisque l'on exagère jusqu'au mensonge les habitudes d'une sévérité qui exclut l'indulgence. Les prudes sont ennuyeuses dans le monde par leurs exigences, et dangereuses par leurs observations et leurs jugements dépourvus de charité ; elles cherchent à rehausser leur mérite en publiant les torts qu'elles découvrent ou créent, et passent rapidement de la médisance à la calomnie. Le manque de naturel rend insipide et pénible dans leur bouche l'éloge de la vertu, et elles en flétrissent la beauté aux yeux du vulgaire. Mais si ce travers, comme toute fausseté, est éminemment répréhensible, les femmes, surtout dans la jeunesse, n'en doivent pas moins être en garde contre la crainte d'être accusées de pruderie. Les hommes ont intérêt à leur persuader que l'extrême réserve, la vigilance scrupuleuse, l'embarras, l'inquiétude, la fuite à la simple apparence du mal, suffisent pour les faire appeler *prudes*, et leur représentent ce nom comme synonyme de *sottes* : que les femmes n'en conçoivent aucune frayeur ! Être jeune, belle, et s'attirer de certaines gens le reproche de pruderie, c'est remplir ses devoirs et ne pas s'exposer à les enfreindre en vivant avec des personnes légères et peu mesurées dans leurs discours et dans leurs actions. La conscience, quand on l'interroge de bonne foi, n'abuse point sur les intentions, et il est facile de s'assurer si l'on hait le mal ou si l'on veut seulement persuader aux autres que l'on ressent cette haine. S'encourager à se bien conduire et à vaincre de funestes inclinations en faisant hautement profession de principes austères, que l'on reconnait difficiles à suivre, n'est pas pruderie, mais courage, si l'on est vraiment dans l'intention d'employer toutes ses forces à résister. Les dames anglaises passent pour être les femmes les plus prudes de l'Europe, non-seulement parce qu'elles ne reçoivent point dans leur chambre à coucher, mais encore parce que la rencontre d'un homme et d'un lit dans la même chambre les trouble jusqu'à l'effroi ; parce que le nom de plusieurs vêtements leur paraît un attentat à la pudeur, et qu'elles portent si loin la délicatesse de l'expression quand il est question du corps qu'elles ne disent jamais qu'une *jambe* de poulet ou de perdrix pour en désigner la *cuisse :* ce n'est point la pruderie, mais la coutume qui a décidé en cela. Nulle part la mode qui découvre les bras, les épaules et la poitrine n'a fait autant de progrès qu'en Angleterre ; nulle part le théâtre n'est moins châtié ; nulle part les mères ne manifestent plus franchement le désir de marier les filles ; nulle part ces dernières ne déguisent moins les sentiments qu'on leur inspire : les dames anglaises ne sont donc point prudes quand elles observent les vieux usages de leur pays, et en parlent la langue avec les mots choisis et consacrés par la bonne compagnie ; car, il faut le répéter, la prude est celle qui, substituant la forme au fond, paye seulement de maintien et de paroles, ou qui, ne se contentant pas d'être chaste, veut encore que sa chasteté fasse du bruit. Les moralistes ont toujours montré un juste mépris pour la pruderie ; les poëtes, la confondant avec l'hypocrisie, en font le sujet de leurs railleries, et les hommes sans mœurs s'efforcent de la signaler dans toute conduite régulière, et tâchent de la confondre avec la vertu pour se dispenser de rendre hommage à cette dernière. Cᵗᵉˢˢᵉ DE BRADI.

PRUD'HOMME, PRUD'HOMIE (en latin *homo prudens*), l'homme prudent et probe qui a l'expérience des affaires, et qui peut être pris pour juge d'un différend. Le substantif *prud'homie* s'employait autrefois comme synonyme de *probité*, mais il emportait avec lui plus spécialement l'idée d'une grande sagesse de conduite. La probité est de tous les âges, la prud'homie ne convient qu'à l'expérience de la vieillesse ou de l'âge mûr ; ce mot n'est plus aujourd'hui en usage, mais le terme de *prud'homme* a conservé dans le langage législatif l'une de ses anciennes significations : c'est la dénomination donnée à certains juges qui exercent une juridiction en quelque sorte toute paternelle et de famille, connue sous le titre de *conseil de prud'hommes*. — Dans l'origine, tout homme de bien et d'expérience avait droit d'être qualifié *prud'homme :* aussi ce mot est-il devenu la

souche d'un nom de famille assez répandu. Les auteurs de l'*Encyclopédie* font remarquer que ce titre était accordé alors, dans les différentes classes de la société, à ceux qui jouissaient plus particulièrement de l'estime et de la confiance publique. Les prud'hommes étaient les hommes de paix : c'est la désignation que leur applique l'ancienne coutume de Laon ; tous les anciens titres font mention de ces hommes d'expérience, auxquelles était remise la décision des affaires importantes ; ils y figurent sous les dénominations suivantes, qui étaient indifféremment employées comme des synonymes absolus : *homines boni, probi, prudentes;* et l'on voit dans les anciennes formules qu'ils étaient appelés tantôt comme témoins, tantôt comme conseils, comme experts, et comme juges ; mais c'est principalement dans les chartes des communes que ces qualifications se retrouvent, et elles désignent alors les officiers municipaux, chargés plus spécialement de veiller à la conservation des intérêts communs, parce que, en effet, l'élection devait nécessairement se porter sur les plus sages, les plus expérimentés, les plus prudents : c'étaient les mayeurs ou maires, les jurés, les consuls, les prud'hommes. Le titre de *prud'homme* a reçu ainsi une foule d'applications diverses, mais il a été surtout consacré pour désigner des experts : de là cette ancienne locution, *à dire de prud'hommes*, qui répond parfaitement à la locution actuelle, *à dire d'experts*. Il était de principe, dans l'ancienne jurisprudence, que les rachats de fiefs se fixaient *au dire de prud'hommes,* ou, comme le portaient les coutumes d'Anjou et du Maine, *au dire de preudes gens*. Une délibération du conseil de la ville de Paris, déclarait « que, à l'avenir, on donnera le service de prendre garde que ceux qui font les chaussées (c'est-à-dire le pavé) fassent bonnes journées et suffisantes, à un *prud'homme* qui sera déchu de son état par fortune; » et, pour le choix, il est dit « qu'on ne regardera point au lignage ni au service qu'il aurait fait au prévôt et aux échevins, mais, seulement, qu'il ait été *prud'homme et de bonne vie.* » Puis; la même délibération ajoute qu'on élira 24 *prud'hommes* de Paris, qui seront tenus de venir au parloir aux bourgeois, au mandement du prévôt et des échevins; qui conseilleront les bonnes gens, et iront avec le prévôt et les échevins chez les maires, le roi ou ailleurs, à Paris ou dehors, pour le profit de la ville. On voit que, dès cette époque, les *prud'hommes* de Paris étaient déjà transformés en inspecteurs du pavé et en conseillers de préfecture. Les *jurés-marchands* étaient aussi des *prud'hommes;* dans chaque corps de métiers, on devait faire choix aussi des plus expérimentés et des plus sages; et ce fut à eux que dut être remis le pouvoir de juger les différends qui s'élevaient dans la corporation : de là l'origine des *conseils de prud'hommes*. — La juridiction la plus ancienne qui paraisse avoir été établie sous cette dénomination est celle des *prud'hommes-pêcheurs* de Marseille. Ils étaient au nombre de quatre, et, chaque année, ils étaient élus par les pêcheurs, qui les choisissaient entre eux. Aussitôt après que ces quatre prud'hommes avaient prêté serment, ils devenaient juges souverains pour tout ce qui concernait la police de la pêche. Les audiences se tenaient tous les dimanches : le demandeur, avant de faire donner citation par le garde de la communauté, était tenu de déposer deux sous dans une boîte ; le défendeur, pour être entendu, déposait aussi ses deux sous ; et les prud'hommes, après avoir écouté les explications données par les parties en personne, sans assistance de procureurs ni avocats, prononçaient immédiatement leur sentence, qui était exécutoire, sous peine de la saisie de la barque et des filets appartenant à la partie condamnée. Cette juridiction, établie en 1452 par le bon roi René, comte de Provence, a été successivement confirmée par différentes lettres patentes des rois Louis XII, François 1er, Henri II, Charles IX, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Depuis la révolution, la juridiction des *prud'hommes* a été établie par une loi formelle, en date du 18 mars 1806, dans la ville de Lyon, pour laquelle il a été créé un *conseil de prud'hommes,* composé de neuf membres, dont cinq négociants-fabricants, et quatre chef d'ateliers. Ce conseil a été institué pour terminer par la voie de conciliation les petits différends qui s'élèvent journellement, soit entre des fabricants et des ouvriers, soit entre des chefs d'atelier et des compagnons ou des apprentis. Il est également autorisé à juger jusqu'à la somme de 60 francs, sans forme ni frais de procédure, et sans appel, les différends à l'égard desquels la voie de conciliation aura été sans effet. Il est, en outre, spécialement chargé de constater les contraventions aux lois et règlements concernant la fabrication. Cette loi, qui, d'après son titre, ne paraissait avoir qu'un intérêt local, est devenue d'une application usuelle, par suite de la disposition que renferme son article 34, portant « qu'il pourra être établi, par un règlement d'administration publique délibéré en conseil d'État, un conseil de prud'hommes dans les villes

de fabrique où le gouvernement le jugera convenable. » Partout où ces conseils existent, il faut donc se reporter à la loi que nous venons de citer pour connaître les attributions des conseils des prud'hommes : quant à la composition même de ce conseil, c'est là une affaire d'administration qui se trouve réglée par chaque ordonnance. Le décret du 3 juillet 1806, qui règle le mode de nomination des membres destinés à composer le conseil des prud'hommes de la ville de Lyon, ordonne que les marchands-fabricants seront réunis en assemblée générale, sous la présidence du préfet ou d'un conseiller de préfecture, pour élire les cinq membres du conseil; les chefs d'atelier doivent aussi être convoqués séparément en assemblée générale pour élire, de leur côté, les quatre membres nécessaires pour compléter le conseil. Tout marchand-fabricant, tout chef d'atelier, tout ouvrier cité devant les prud'hommes, sera tenu de s'y rendre en personne au jour et à l'heure fixés, sans pouvoir se faire remplacer, hors le cas d'absence ou de maladie : alors, seulement, il sera admis à se faire représenter par un de ses parents, un négociant ou marchand exclusivement, porteur de sa procuration. TEULET.

PRUDHON (PIERRE-PAUL), peintre, membre de l'Institut de France et de la Légion d'honneur. — Parmi les grands artistes qui ont honoré la France, Prudhon tient un rang distingué. Joignant à la profondeur de la pensée une vigueur et une grâce peu communes; traduisant tour à tour sous son savant pinceau la fureur, la joie, l'amour, avec une rare facilité, Prudhon s'est fait une réputation durable. — Il est des hommes privilégiés auquel Dieu a tracé une route, il leur a dit : « Marchez à ce but; » et ces hommes, franchissant des barrières à tout autre insurmontables, accomplissent leur destinée malgré les obstacles et les entraves que leur suscite la société, marâtre qui étouffe si souvent ses plus nobles enfants. — Treizième et dernier fils d'un pauvre maçon, Prudhon naquit à Cluni (Saône et Loire) le 6 avril 1760. Il avait à peine vu le jour que son père mourut, et il resta dès lors sous la direction de sa mère. La pauvre veuve aimait son fils par-dessus tout; elle concentrait toute sa tendresse sur son petit Pierre, qui lui rendait bien tout son amour. Parvenu à l'âge de 9 ans, Prudhon n'avait pas quitté un instant sa mère : la bonne femme avait-elle le pressentiment que son fils serait un jour un homme? Ce fut à l'enseignement gratuit des moines de Cluni que Pierre fit ses premières études. Vers ce temps commencèrent à se développer avec impétuosité ses extraordinaires dispositions pour la peinture. On a rarement vu un enfant se livrer avec autant de persévérance à la recherche d'un art dont il devinait déjà toute la portée. C'est en vain que par des punitions réitérées on cherchait à combattre le penchant irrésistible de l'écolier. Au lieu de faire ses devoirs, il remplissait ses cahiers de dessins à la plume. Il s'improvisait même sculpteur; il taillait avec son canif dans du savon tous les personnages de la passion de J. C., et sa mère conservait avec soin toutes les œuvres de son fils. Plus tard, à son retour d'Italie, il se prit à considérer avec étonnement ces premières productions d'un génie naissant, et il fut frappé de la manière dont elles étaient exécutées. Manquant de tout, il suppléait à tout par ses intelligentes inventions. N'ayant pas de couleurs, il exprimait le suc des herbes, des fleurs, et se composait de cette manière une palette variée; privé de pinceaux, il trouvait moyen d'en former en réunissant ensemble des brins de poils qu'il arrachait des harnais des chevaux. Les tableaux de l'abbaye de Cluni excitaient son admiration. Il résolut de les copier. Un moine lui dit : « Vous ne réussirez pas, ils sont peints à l'huile. » Ce nouvel obstacle enflamma le jeune artiste, il résolut de les vaincre, et après des travaux inouïs il trouva seul le secret de peindre à l'huile. Les bons moines de Cluni, surpris et touchés d'une telle ténacité, pensèrent alors que Dieu l'avait destiné à de grandes choses. Ils se rendirent auprès de M. Moreau, évêque de Mâcon, et lui révélèrent les prodiges dont ils étaient témoins chaque jour. Le digne prélat comprit la noble tâche qui lui était réservée. Il prit le jeune Prudhon sous sa protection, et l'envoya étudier le dessin dans l'atelier de M. de Vosges à Dijon; Ses progrès y furent rapides; mais ce n'était pas assez pour Prudhon le peintre. Comme Raphaël, il avait besoin d'aimer; mais la femme dont il fut épris à 18 ans était indigne de lui, et par sa position, et par ses mauvais penchants. On mit tout en œuvre pour le détourner de sa funeste passion. Il était trop tard, un faux point d'honneur l'emporta sur les supplications de ses amis : il épousa sa maîtresse. Le premier jour de son mariage fut le dernier de son bonheur. Il n'en retrouva plus de fugitives étincelles que dans quelques bonnes actions, et dans le travail assidu de son art. Le ciel l'avait doué d'une douceur et d'une patience sans égales. Il résista aux souffrances morales qui l'assiégeaient. Une âme de fer se fût brisée sous le choc, il souffrit et ploya sans se plaindre. — Concourant à Dijon pour le prix de peinture établi par les états de

Bourgogne, et dont le vainqueur était envoyé à Rome, il vit un de ses camarades se désespérer de ne pouvoir réussir. Ses plaintes émurent l'âme de Prudhon, il s'oublia pour ne penser qu'à son émule : il enleva une planche de la cloison qui les séparait, prit sa palette et fit son tableau. Au jour du jugement, l'aréopage artistique se prononça en faveur de l'ami de Prudhon. Le prix allait lui être adjugé lorsque, poussé par la reconnaissance, et ne voulant pas d'une gloire acquise au prix d'une injustice, il dévoila tout, et demanda que la précieuse couronne fût placée sur le front du véritable vainqueur. Les états de Bourgogne réparèrent l'erreur commise, et la pension de Rome fut accordée à Prudhon. Tous les jeunes artistes de la ville se réunirent pour le porter en triomphe. En Italie, il étudia Raphaël, Léonard de Vinci, André del Sarte; mais son maître par excellence fut le Corrége. Peut-être, en admirant ses belles productions, pensait-il à la malheureuse existence que ce grand peintre avait traînée dans la misère et l'oubli. Prudhon vit Canova à Rome; leurs mains se rapprochèrent instinctivement, et bientôt ils se lièrent d'une étroite amitié. Canova voulait retenir auprès de lui son jeune ami : il voulait lui payer ses ouvrages, et les exposer dans son atelier pour le faire connaître. Il semblait pressentir tout ce que Prudhon aurait à souffrir en retournant dans sa patrie.—Il revint à Paris en 1789. Les sinistres prévisions de Canova ne tardèrent pas à se réaliser. Accablé de misère, Prudhon fut obligé de peindre la miniature pour vivre. A force d'économie et de travail, il parvint à réunir quelques épargnes; mais sa femme les eut bientôt dissipées. La misère hideuse frappa de nouveau à sa porte. La famille augmente à mesure que les ressources s'épuisent, et, par surcroît de malheur, 1794 arrivait escorté de la famine. Pressé par ses amis, Prudhon fuit la capitale et va vivre deux ans à Rigny. Il y a laissé une foule de délicieux portraits au pastel et à l'huile. C'est là aussi qu'il a achevé pour M. Didot l'aîné les dessins de *Daphnis et Cloé,* et de *Gentil Bernard.* Il revint à Paris, et bientôt ses épargnes eurent de nouveau disparu. Il fit alors les dessins de *Racine* et de l'*Aminte* du Tasse, et grava *Phrosine et Mélidor*. Car, pour satisfaire aux besoins de sa nombreuse famille, il ne pouvait entreprendre de grands travaux ; il fallait vivre avant tout. Il exécuta néanmoins un dessin représentant *la Vérité descendant des cieux, guidée par la Sagesse*. Le gouvernement lui commanda d'exécuter ce sujet en grand, ce qu'il fit avec beaucoup de succès. L'envie ne tarda pas à se dresser sur ses pas. Ses ennemis publiait qu'il excellait dans la vignette et dans les petites choses, mais qu'il y avait témérité et folie à lui de viser plus haut. Le malheureux Prudhon se laissa influencer par ces basses attaques : il abandonna les grandes compositions, et perdit ainsi ses plus belles années. Ce ne fut que dans un âge plus avancé qu'il essaya de nouveaux pas dans sa noble carrière. Chargé de décorer l'hôtel de M. de Landy, il fit éclore sous ses pinceaux tout ce que peut enfanter l'imagination la plus suave et la plus gracieuse. Mais sa femme était toujours là, semant sa vie de nouveaux chagrins : cette mauvaise mère abandonna plusieurs fois ses enfants, et leur excellent père essayait en soupirant de la remplacer; souvent on l'a surpris travaillant avec les plus jeunes sur ses genoux. Mais, malgré sa résignation, une triste mélancolie minait ses jours; l'éclat de ses yeux s'éteignait; ses lèvres n'avaient plus que d'amers sourires; on craignit un instant qu'il ne mît fin à ses jours. On eut beaucoup de peine à le décider à donner des leçons à Mlle Mayer, élève de Greuze, qui désirait vivement l'avoir pour maître. Douée d'une âme sensible et pure, cette vertueuse femme sentit un sentiment profond se glisser dans son cœur; Prudhon, de son côté, touché des soins et de l'attachement qu'elle lui témoignait, se laissa aller à ses doux penchants. Tout le monde a connu leur liaison, et tout le monde se trouvait honoré de recevoir ces deux êtres si intéressants. Cette période de la vie de Prudhon a été la plus heureuse. Ce fut vers cette époque qu'il entreprit ses grands travaux. Il exposa au salon de 1808 sa belle composition du *Crime poursuivi par la Justice et la Vengeance,* qui lui valut la croix de la Légion d'honneur. Il n'est personne qui n'ait vu au Musée cette sublime page, reflet brillant du génie de Corrége. Il exposa encore cette même année *l'Enlèvement de Psyché par les Zéphyres,* composition gracieuse qui dénote la facilité avec laquelle Prudhon savait aborder tous les sujets. Plusieurs années se passèrent pendant lesquelles les succès qu'il ne cessa d'obtenir désarmèrent enfin la critique, et en 1816 il obtint un fauteuil à l'Institut de France. Comblé d'honneurs et d'hommages, le pauvre Prudhon aurait dû jouir longtemps de cette vie honorable et paisible, acquise aux prix de tant de fatigues et de tourments; il n'en devait pas être ainsi : il lui fallait boire le calice jusqu'à la lie. La compagne chérie de ses travaux, de ses succès, de ses chagrins, Mlle Mayer, âgée seulement de 46 ans, fut subi-

tement attaquée d'une sombre folie, et se donna la mort, le 26 mai 1821. M. de Boisfremont, le digne ami du malheureux artiste, l'arracha à grand'peine à ce corps inanimé, le ramena chez lui, lui prodigua les plus douces consolations. Il était trop tard, Prudhon ne reprit ses pinceaux que pour achever une esquisse commencée par celle dont il pleurait la perte : *Une famille au désespoir, entourant un père mourant au sein de la misère*, scène de désolation qui fait frémir; et *le Christ qui vient d'expirer pour racheter les hommes*, œuvre où il y a de belles parties, mais qui cependant est inférieure à ses autres tableaux. Puis il posa sa palette, et écrivit à sa fille, établie à 100 lieues de Paris : « Oh! que la chaîne de la vie est pesante! seul sur la terre, qui m'y retient encore? Je n'y tenais que par les liens du cœur, et la mort a tout détruit..... Ma vie est le néant.... L'espérance ne détruit point l'horreur des ténèbres qui m'environnent.... Elle n'est plus, celle qui devait me survivre... La mort que j'attends viendra-t-elle bientôt me rendre ce calme auquel j'aspire?... C'est à ta tombe, ô mon amie, que s'attachent toutes mes pensées, tous mes vœux!... » Comme on s'affligeait de ses souffrances : « Ne pleurez point, dit-il à ses amis, vous pleurez mon bonheur, je vais rejoindre cet ange de bonté, cette amie dont les suffrages étaient si doux à mon cœur. » — Cette mort tant désirée le frappa enfin; il rendit le dernier soupir dans les bras de M. Boisfremont, le 16 février 1823. « Mon Dieu, dit-il, je te remercie!... la main d'un ami fidèle me ferme les yeux! » M. Voïart a publié un curieux travail sur la vie et les œuvres de Prudhon : c'est à ce travail que nous avons emprunté la plus grande partie de cet article. Le musée de Paris ne possède que deux peintures de ce maître : *le Crime poursuivi par la Justice et la Vengeance*, et sa dernière composition, *Jésus sur la croix*. V. DARROUX.

PRUNELLE, ouverture qui paraît noire dans le milieu de l'œil, et par laquelle les rayons passent pour peindre les objets dans la *rétine*, ou membrane formée dans le fond de l'œil par une expansion du nerf optique. Proverbialement, jouer de la *prunelle*, c'est jeter des œillades, faire quelques signes des yeux : il se dit communément des signes qu'un homme et une femme se font quand ils sont d'intelligence. Conserver quelque chose comme la *prunelle* de ses yeux, c'est la conserver soigneusement, précieusement. X.

PRUNIER, genre assez considérable d'arbres fruitiers de la famille des rosacées (tribu des drupacées ou amygdalées), et dont les cerisiers, les pêchers, ainsi que l'abricotier, ne diffèrent que par des caractères purement conventionnels. Le caractère essentiel du genre prunier (*prunus*, Tourn.) réside dans le fruit, dont la surface, toujours parfaitement lisse, se couvre aux approches de la maturité, d'une poussière fine et glauque, et dont le noyau est en général plus ou moins aplati, ni poreux, ni sillonné, à bords tranchants : l'un creusé d'un sillon, l'autre relevé de trois angles saillants. Tous les pruniers habitent les contrées extra-tropicales de l'hémisphère septentrional.

Le *prunier commun* (*prunus domestica*, L.), qui passe à tort ou à raison pour le type originaire de tous les fruits connus sous le nom collectif de *prunes* (les variétés les plus estimées sont, comme l'on sait, les reines-Claude, les mirabelles, les damas, les perdrigons, les bricettes, la prune monsieur, la prune royale, etc.), croît, à ce qu'on assure, spontanément et en forêts dans la Hongrie, la Croatie, la Moldavie et autres contrées du sud-est de l'Europe, ainsi qu'en Orient. Le bois de cet arbre est dur, veiné de rouge, d'un grain fin, serré, et susceptible d'un beau poli; les ébénistes, les menuisiers et les tourneurs en font une consommation considérable. Il découle souvent du tronc du prunier une gomme qui participe à toutes les propriétés de la gomme arabique. Personne n'ignore l'emploi alimentaire des prunes : séché au four ou au soleil, ce fruit reçoit le nom de *pruneau*; toutefois on emploie plus spécialement à cet usage certaines variétés à fruit allongé, telles que la *quetsche* ou *Zwetsche* des Allemands, la prune d'Agen, la diaprée violette, l'île-verte, etc.; dans les contrées où ce fruit est très-abondant, on en extrait des boissons alcooliques, et on l'utilise même à la nourriture des porcs.

Le *prunier épineux* (*prunus spinosa*, L.), plus communément connu sous les noms de *prunelier* ou *épine noire*, abonde dans toute l'Europe, au bord des bois et dans les buissons. Toutes les parties de cet arbrisseau, et surtout ses fruits, ont une saveur fortement astringente; la pharmaceutique en préparait autrefois un extrait, appelé *suc d'acacia indigène*, qui s'administrait à titre de tonique. L'écorce jouit de propriétés fébrifuges; sa décoction dans une dissolution alcaline fournit une teinture rouge. Les fleurs sont purgatives. Les fruits, appelés *prunelles* ou *senelles*, servent à faire du vinaigre. Le prunelier fournit d'excellentes défenses en haies vives. On cultive, comme arbuste d'ornement, le prunelier à fleurs doubles : variété

charmnate et remarquable par la profusion de ses fleurs, qui paraissent dès le commencement du printemps. Plusieurs espèces de pruniers de l'Amérique septentrionale, se cultivent aussi dans les plantations d'agrément.

Le *prunier de Briançon,* ou *prunier des Alpes* (*prunus brigantiaca*, Villars), qui abonde dans les Alpes du Dauphiné, fournit une huile grasse, contenue dans l'amande de son fruit, et qui, à ce qu'on assure, ne le cède en rien à celle d'amandes douces; cette huile est connue dans le pays sous le nom d'*huile de marmotte*. SPACH.

PRUSSE, nom dérivé par les uns de *Borussia,* ou plutôt *Porussia* (*po*, sur, et *Russ*, rivière de ce nom), et par d'autres de *Prussi, Pruczi,* les anciens Prussiens, d'où les Allemands ont fait *Preussen* et les Français *Prusse*. C'est à la fois le nom de la contrée, sur la mer Baltique, qui était anciennement le siége de ce peuple, et celui de toute la monarchie dont le vrai centre est pourtant le Brandebourg. Nous le prenons ici dans son acception la plus étendue.

I. *Géographie et statistique*. Cette monarchie, la plus jeune et la plus restreinte des cinq grandes puissances de l'Europe, ne forme pas un ensemble continu, mais se compose de deux masses entièrement distinctes et d'inégale grandeur. La première, et de beaucoup la plus grande, à l'est, comprend tout le vaste corps de domination qui s'étend entre les montagnes du Harz à l'ouest, celles de la Thuringe, le royaume de Saxe et la chaîne des Sudètes au sud, les plaines de la Pologne à l'est, et la mer Baltique au nord; à part pourtant les deux grands-duchés de Mecklembourg, vers l'angle occidental de cette dernière, ainsi que diverses autres enclaves de moindre importance, telles que les duchés d'Anhalt et certaines parcelles de celui de Brunswick, enclaves qui donnent au territoire prussien une apparence excessivement morcelée de ce côté-là. Du reste assez compacte, cette région, baignée par le Niemen inférieur ou Memel et la basse Vistule, embrasse aussi le bassin de l'Oder presque en entier, et tout le cours moyen de l'Elbe, dont la Saale et la Spree, qui se réunit avec le Havel, sont les principaux tributaires. On trouvera, sous leurs noms respectifs, la description de chacun de ces quatre fleuves, dont trois se jettent dans la Baltique, tandis que le quatrième, après avoir quitté la Prusse, court se décharger dans la mer du Nord.

L'autre partie de la monarchie, à l'ouest, beaucoup moins étendue que la précédente dont elle est entièrement séparée par divers territoires de la confédération germanique, est en outre contiguë au duché de Nassau, au grand-duché de Hesse et à la Bavière rhénane, et bordée du côté opposé par la France, le Luxembourg, la Belgique et le royaume des Pays-Bas. Le Rhin la parcourt dans la direction du sud au nord, en s'inclinant légèrement vers l'ouest. Ce fleuve que viennent y rejoindre les eaux de la Moselle, le plus important de ses affluents de gauche, est véritablement l'artère vivifiante de cette contrée, à laquelle il prête aussi ses charmes pittoresques. Enfin, le Weser arrose un petit coin de la monarchie, vers l'extrémité nord-est de ce même territoire.

Les côtes de la Prusse, sur la mer Baltique, présentent un développement de 110 milles géographiques. Ce littoral est échancré d'un grand nombre de baies et de golfes qui en séparent l'île de Rügen et celles de Wollin et d'Usedom (ces deux dernières auprès des bouches de l'Oder). Plus loin, sur les côtes de la Prusse proprement dite, province limitrophe de l'empire russe, on remarque les deux bras de mer appelés Frisch-Haff et Kurisch-Haff. La région orientale de la monarchie, depuis le Hanovre jusqu'aux frontières du royaume de Pologne et de la Samogitie, est tout entière une vaste plaine d'un aspect généralement monotone, entrecoupée par intervalles seulement de quelques faibles collines. Le pays n'est montagneux que dans les districts avoisinant les limites de l'ouest et du midi, où s'étendent les ramifications des chaînes mentionnées au commencement de cet article. Cependant même la Schneekoppe dans le Riesengebirge, renommée comme le point culminant de toute l'Allemagne septentrionale, ne s'élève point au-dessus de 1,602 mètres.

Quant à la partie occidentale du royaume, communément appelée *Prusse rhénane*, elle ressemble peu, dans sa constitution physique, à la région plus vaste que nous venons de décrire. Le caractère montagneux y domine; et le Rhin, encaissé dans son cours moyen entre les escarpements de cette vallée romantique, si célèbre sous le nom de Rhingau, y baigne le pied de deux admirables rangées de hauteurs desquelles s'échappent une foule de vallées transversales. Le Westerwald, sur la rive droite du fleuve, entre les rivières de la Lahn et de la Sieg, et la chaîne âpre du Hundsrück, plus distante sur la rive gauche, sont les appendices les plus saillants de ce système.

La monarchie prussienne est un composé d'éléments en partie très-dissemblables, que l'héritage, la conquête et la politique ont successivement réunis sous un même sceptre. Les provinces

dans lesquelles se partagent ces éléments sont aujourd'hui les 8 suivantes : 1° le Brandebourg, au centre de la monarchie, avec la capitale Berlin, et qui, outre les Marches, contient encore la basse Lusace ; 2° la Silésie prussienne accrue de la majeure partie de la haute Lusace, à l'est ; 3° la province de Saxe, en partie formée de démembrements du royaume de ce nom, assez bizarrement découpés, à l'ouest de la Marche électorale ; 4° la Poméranie, au nord de cette dernière le long de la Baltique ; 5° la Prusse proprement dite, divisée naguère en orientale ou en occidentale, provinces occupant à l'est de la Poméranie tout le reste du littoral baltique jusqu'à la frontière russe ; 6° le grand-duché de Posen, autre province polonaise, au sud de la Prusse et, qui, comme la dernière, est en dehors de la confédération germanique à laquelle appartiennent les autres provinces, contrées toutes dépendantes autrefois de l'empire d'Allemagne ; 7° la Westphalie, sur le Weser ; et 8° la riche province du Rhin, formée de la réunion de celle dite de Juliers, Clèves et Berg avec le grand-duché du Bas-Rhin : cette magnifique contrée, en majeure partie nouvellement acquise à la Prusse par les traités de 1815, est regardée par elle, à juste titre, comme le plus beau fleuron de sa couronne. Tout l'ensemble de ces provinces, dont la plupart ont des articles dans cet ouvrage, présente une superficie de 5,077 milles carrés géographiques [1], dont 855 seulement appartiennent à la Prusse rhénane. Il a un contour de 841 milles géographiques, c'est-à-dire de 340 milles plus étendu que celui de la France, dont la superficie, sur un territoire beaucoup mieux arrondi, est pourtant presque double de celle de la Prusse. La principauté de Neufchâtel sur laquelle le roi de Prusse n'a qu'une souveraineté limitée par la constitution républicaine de ce petit pays, qui forme en même temps un canton de la Suisse, est naturellement restée en dehors de ces chiffres.

Le climat en Prusse, sous une latitude qui varie de 50° à 56° N., entre 4° et 21° de longitude orient. à compter du méridien de Paris, est naturellement plus rigoureux que dans la France septentrionale. Dans la province du Rhin, il est généralement beaucoup plus doux que dans le reste de la monarchie. Les provinces les plus froides sont celles de la Baltique, où les hivers se rapprochent déjà de ceux de la Pologne et de la Russie. La qualité du sol varie beaucoup aussi dans une aussi vaste étendue. Dans les pays formant le corps principal de la monarchie ainsi qu'en Westphalie, il est en grande partie sablonneux, marécageux ou couvert de forêts ; mais à côté de ces terrains rebelles, où le labeur opiniâtre des habitants lutte contre une nature avare de ses dons, on rencontre beaucoup de districts éminemment propres à l'agriculture, où mûrissent de riches moissons. La province du Rhin figure au premier rang de celles que distingue un caractère de fécondité plus général.

La Prusse est une des contrées de l'Europe où la population augmente le plus rapidement. Le mouvement progressif en est constaté par des recensements officiels, opérés régulièrement et avec le plus grand soin. Tandis qu'en 1816 on ne comptait encore que 10,349,031 habitants, ce nombre s'est élevé à la fin de 1840 à 14,928,501 âmes.

Près des trois quarts de cette population sont disséminés dans les campagnes ; le reste est concentré dans les 972 villes du royaume. Cependant la capitale, Berlin, atteint seule le chiffre de 300,000 âmes ; Breslau en renferme 90,000 ; Kœnigsberg, 65,000 ; Cologne, 68,000 ; Dantzig, 56,000 ; Magdebourg, 54,000 [2] ; on compte en outre 11 villes ayant de 20,000 à 50,000 âmes, dont plusieurs, telles qu'Elberfeld, Krefeld et Stettin voient augmenter leur prospérité et le nombre de leurs habitants avec une rapidité extraordinaire.

Les $\frac{4}{6}$ de la population de la monarchie appartiennent à la race germanique pure, avec laquelle néanmoins se trouvent aussi confondus, dans les provinces orientales, des Slaves germanisés. Toute cette majorité ne parle d'autre langue que l'allemand, qui est celle de l'État ; elle constitue un peuple qui s'est placé par son esprit éclairé, actif et industrieux, par la profondeur de son instruction et par les hautes lumières qu'il possède, au premier rang parmi les nations civilisées, et qui marche à la tête du mouvement intellectuel de l'Allemagne.

Après les Allemands, viennent environ 2 millions de Slaves qui continuent de former des populations distinctes, parlant leurs propres idiomes, et qui sont plus généralement répandus

[1] D'après M. Balbi, avec Neuchâtel, 276,406 kilomètres carrés. La confédération germanique, sans les territoires prussiens et autrichiens qui en dépendent, a, suivant la même autorité, 234,911 kilomètres carrés ; avec ces territoires, elle compte une superficie totale de 637,305 kilomètres carrés. S.

[2] On corrigera d'après ces données plus récentes les chiffres qu'assignent à la population de ces villes les articles de détail dont elles sont toutes l'objet. S.

dans le grand-duché de Posen, dans la Prusse proprement dite, et dans une partie de la Silésie. Ils appartiennent à différentes branches de la nation polonaise, à l'exception d'environ 150,000 Lithuaniens ou Lettons dans la régence de Gumbinnen (Prusse orientale), d'à peu près 80,000 Vénèdes qui se sont maintenus dans la Lusace, et des faibles débris de la tribu des Cassoubes dans la régence de Kœslin (Poméranie). Quant à celle des anciens Prussiens, frères des Lithuaniens, il n'en reste plus aucune trace, quoiqu'ils aient donné leur nom à tout le pays. Ajoutons que la langue française aussi est en usage dans quelques cantons limitrophes de la France et de la Belgique.

La densité de la population offre de grandes inégalités. Elle est la plus forte dans la province du Rhin, et dans les rapports les plus faibles en Poméranie et dans la Prusse proprement dite. En nous arrêtant au nombre rond de 14 ½ millions d'âmes, actuellement dépassé, nous ferons voir par le tableau ci-dessous comment il se répartit approximativement entre les 8 provinces, en indiquant aussi, outre la superficie de chacune, ses subdivisions administratives formant un total de 25 régences, nommées d'après leurs chefs-lieux. Voici ce tableau :

I. *États non compris dans la confédération germanique* (1,714 milles carr. géogr.; 3,400,000 hab.).

Provinces.	Régences.	Superfic. en m. c. géogr.	Population.
Prusse orientale.	Kœnigsberg. Gumbinnen.	1,178	2,200,000
Prusse occidentale.	Dantzig. Marienwerder.		
Posen.	Posen. Bromberg.	536	1,200,000

I. *États allemands* (3,363 milles carr. géogr.; 11,100,000 hab.).

Provinces.	Régences.	Superfic. en m. c. géogr.	Population.
Brandebourg.	Potsdam. Francfort.	731 ½	1,800,000
Poméranie.	Stettin. Stralsund. Kœslin.	574 ½	1,000,000
Silésie.	Breslau. Oppeln. Leignitz.	741 ½	2,750,000
Saxe.	Magdebourg. Mersebourg. Erfurt.	460 ½	1,600,000
Westphalie.	Minden. Munster. Arensberg.	368	1,400,000
Province du Rhin.	Dusseldorf. Cologne. Aix-la-Chapelle. Coblentz. Trèves.	487	2,550,000
		Total.	14,500,000

III. *Principauté de Neufchâtel* (14 milles carr. géogr.; 61,884 hab.).

Sous le rapport des cultes, on compte en Prusse près de 9 millions de protestants de différentes communions, et à peu près 5 ½ millions de catholiques. L'Église dominante, dont les principes sont professés par la dynastie régnante ainsi que par la grande majorité des habitants, est l'Église *évangélique chrétienne,* formée de l'union des diverses communions protestantes (*voy.* Évangéliques). Tous les cultes jouissent d'ailleurs d'une égale liberté ; il n'y a de privilége pour aucun. La religion catholique est professée par la presque totalité des Slaves et par une partie considérable de la population allemande de la Prusse rhénane, de la Westphalie et de la Silésie. La secte des mennonites et les communautés de frères bohêmes et moraves sont peu nombreuses et très-disséminées. Enfin les juifs, au nombre de près de 200,000, établis principalement dans les provinces ci-devant polonaises ainsi que dans toutes les villes de commerce, ont la jouissance de presque tous les droits civils, mais sans pouvoir néanmoins prétendre à des fonctions publiques autres que municipales.

Malgré la nature ingrate d'une partie de son sol, la Prusse, fertilisée par le travail infatiga-

ble de ses habitants, est un pays florissant par l'agriculture. Parmi les districts plus favorisés par leur fécondité naturelle, il faut mentionner ici les plaines basses (*Niederungen*) et les terrains endigués (*Werder*) de la Prusse proprement dite. Les récoltes en froment et en céréales de toute espèce excèdent de beaucoup la quantité nécessaire à la consommation du pays. On en fait de non moins abondantes en pommes de terre, dont une grande partie sert à la distillation de l'eau-de-vie, en légumes de toute espèce, en graines oléagineuses, plantes de teinture et d'assaisonnement, lin, tabac, houblon et betteraves. La plantation de la vigne prend tous les jours plus d'extension sur les collines qui bordent le Rhin et la Moselle, renommées pour l'excellence de leurs crus. Les arbres fruitiers sont généralement très-répandus et d'un rapport considérable; et les forêts parfaitement aménagées, qui occupent un sixième du territoire, assurent au pays une grande abondance de bois, en même temps qu'elles invitent par leur gibier aux plaisirs de la chasse.

L'éducation du bétail, si étroitement liée au perfectionnement de l'agriculture, a fait depuis la paix d'immenses progrès en Prusse, surtout dans les 6 provinces de l'est, où elle trouve plus de ressources qu'ailleurs, dans l'étendue des pâturages. Le nombre des moutons, de 8,241,426 en 1817, s'est accru jusqu'à 15,011,452 dont 3,617,469 mérinos, en 1837, où la valeur totale de la production des laines, en partie très-recherchées, surtout celles de la Silésie, fut estimée à 20,775,000 thalers [1]. On comptait, d'après le même recensement, 4,838,622 têtes de gros bétail, 1,936,304 porcs, 327,525 chèvres et 1,472,901 chevaux. La race de ces derniers est excellente; les plus recherchés sont ceux de la Prusse orientale. La volaille ne manque pas, et la pêche est lucrative sur les côtes de la mer Baltique, où se recueille aussi l'ambre jaune.

Dans ses districts montagneux, la Prusse possède des richesses minérales très-variées, dont l'exploitation a fait dans les derniers temps de notables progrès. La Silésie, la province de Saxe, la Westphalie et la Prusse rhénane renferment les foyers principaux de l'industrie métallurgique. La production de l'argent est en moyenne d'environ 24,000 marcs par an; celle du fer de toutes qualités, de l'acier brut, etc., qui a plus que doublé depuis 1817, était, en 1837, de 3,564,000 quintaux (non métriques); celle du plomb, encore insuffisante pour les besoins du pays, de 34,500; celle du cuivre, de 35,395; celle du laiton, de 18,544; celle du zinc, de 231,102 quintaux. L'extraction de la houille, la même année, a rendu 10,393,479 tonneaux; celle de l'anthracite, 2,612,630. La Prusse proprement dite fournit de la tourbe, et le sel de cuisine abonde en Saxe, de même que l'alun et le salpêtre. En somme ronde, la totalité des produits minéraux, à l'état brut, présentait une valeur d'au moins 11 millions de thalers.

L'industrie manufacturière et le commerce, entourés par le gouvernement d'une protection non moins efficace que l'agriculture, ont également fait des pas immenses depuis 1820, bien que les tarifs, exempts de prohibitions, n'excluent d'une manière absolue la concurrence d'aucun produit étranger sur les marchés du pays. L'édit du 28 octobre 1810, en proclamant le principe de la liberté industrielle en Prusse, a débarrassé le royaume de toutes les entraves de l'ancien système des corporations. C'est dans la province du Rhin que l'industrie manufacturière a pris son plus grand développement; elle est également très-importante dans la Silésie, après laquelle viennent le Brandebourg, la Saxe et la Westphalie, où néanmoins l'intérêt agricole manifeste une grande prépondérance, ainsi que dans le reste du royaume. Pour la consommation intérieure, la fabrication de la bière et la distillation de l'eau-de-vie forment deux branches très-considérables. L'industrie linière, la plus anciennement renommée de la Silésie et de la Westphalie, quoique bien moins lucrative aujourd'hui que jadis, à cause du mouvement imprimé à la filature mécanique dans d'autres pays, donne pourtant encore lieu à une exportation évaluée à plus de 10 millions de th. par an. Les manufactures de draps et d'étoffes de laines fines et communes du district d'Aix-la-Chapelle et de la Silésie ont repris en peu de temps une grande activité; depuis 1835, ils livrent annuellement à l'exportation pour plus de 5 millions de th. de produits. La manufacture de la soie, dans laquelle se distinguent Elberfeld et Krefeld, a participé à l'exportation, dans la même année, pour une valeur de 13,868,000 th.; celle des tissus de coton, qui fleurit dans les mêmes localités, pour un chiffre à peu près égal à celui des soieries, et résultant d'une importation d'environ 6 millions de th. en cotons bruts et fils anglais. Parmi les industries secondaires, il faut mentionner la préparation des peaux et des cuirs (Malmédy), la teinturerie de fil rouge (Elberfeld), la fabrication du tabac, libre depuis 1798, celles du sucre de betterave,

[1] L'écu ou thaler courant de Prusse vaut environ 3 fr. 75 c.

de la chicorée, de l'amidon, de l'acide sulfurique (Nordhausen), de la potasse, et d'autres produits chimiques; enfin, les ouvrages renommés en fer de Berlin et de la Silésie, ceux en laiton, et les fabriques d'aiguilles d'Aix-la-Chapelle et des environs, la quincaillerie, les outils aratoires et les armes blanches de Solingen et de la Westphalie, auxquelles s'attache une réputation ancienne et bien méritée. On évalue à plus de 3 millions de th. l'exportation annuelle de ces divers articles métallurgiques.

La situation géographique de la Prusse, l'état de ses fleuves, l'excellence de ses routes, et l'organisation postale dont elle jouit depuis 1824, contribuent beaucoup à y vivifier le commerce, que les grandes lignes de chemins de fer en partie déjà exécutées dans plusieurs directions, ne manqueront pas d'activer encore. La création de l'union douanière allemande, appelée le *Zollverein* (*voy.* DOUANES), a été une des combinaisons les plus heureuses de la politique contemporaine : les progrès de cette union, depuis 1833, ont été si rapides qu'elle embrasse aujourd'hui dans son vaste réseau toute l'Allemagne, à l'exception de l'Autriche, des villes hanséatiques et des autres États du littoral de la Baltique et de la mer du Nord, c'est-à-dire un territoire de plus de 8,000 milles carr. géogr., habité par plus de 27 millions d'âmes. C'est le commencement d'une ère nouvelle dans le commerce de la Prusse, à laquelle un débouché considérable est assuré par ce moyen pour les produits de ses fabriques. L'adoption d'une législation douanière uniforme pour tous les États compris dans l'association et les conventions passées entre eux en 1838 et en 1839, dans le but de fixer l'unité de monnaies et de poids, ont été des conséquences naturelles de ce pacte salutaire. Des traités spéciaux règlent les rapports de la navigation du Rhin avec la Hollande. Le mouvement de transport des marchandises sur ce fleuve a triplé depuis 1829. Vingt ports sur la Baltique se partagent le commerce maritime et possèdent une marine marchande qui se composait, au commencement de 1840, de 682 navires. La plus importante de ces places est Dantzig ; puis viennent Kœnigsberg, Memel, Pillau, Elbing, Stettin, principal port d'importation. La capitale Berlin, Breslau, Posen, Francfort-sur-l'Oder, où se tiennent des foires très-visitées, Magdebourg, et dans la province rhénane, Cologne, le grand entrepôt de la navigation du Rhin, Elberfeld et Barmen, Aix-la-Chapelle, etc., marquent comme centres du commerce intérieur. Il est difficile d'arriver à une évaluation précise du commerce de la Prusse prise individuellement. A une époque déjà bien éloignée, en 1823, la valeur des importations s'élevait à 78,476,868 th., celle des exportations à 91,185,678 th.; mais il est hors de doute qu'il y a eu depuis, dans les unes et dans les autres, un accroissement très-considérable. Les principaux articles de l'exportation sont, outre ceux des manufactures déjà indiquées, qui trouvent en partie un large débouché en Amérique, mais y sont dirigés pour la plupart par la voie des villes hanséatiques et des Pays-Bas, les grains et autres produits du sol, les laines, des bois de construction, certains métaux, tels que le zinc, etc. L'exportation des grains par les ports de la Baltique a présenté, en 1839, une valeur de près de 20 millions de th.; l'exportation générale des laines, en 1837, un chiffre de 9,400,000 th.

On distingue en général 3 classes d'habitants, dans l'ordre social, en Prusse. La première comprend la noblesse, composée d'environ 120,000 individus, et qui peut se séparer en haut et petite noblesse, bien que cette division ne se fonde en droit sur aucune démarcation rigoureuse. A la tête de la haute noblesse figurent comme une caste à part, munie d'importants priviléges, les princes médiatisés, avec les titres de ducs, de princes, de comtes, etc., qui autrefois relevaient immédiatement du saint-empire, et ont passé depuis sous la suzeraineté du roi de Prusse. La plupart d'entre eux ont leurs possessions en Westphalie, en Saxe, en Silésie et en Lusace. Ils jouissent de l'exemption de l'impôt territorial, qui se perçoit à leur profit dans le ressort de leurs principautés, et y exercent la juridiction en première et quelques-uns même en seconde instance. La noblesse inférieure comprend en général tous les propriétaires nobles de terres seigneuriales, qui, sans former un corps privilégié, ont néanmoins encore leur représentation et leurs prérogatives spécialement déterminées par les statuts de chaque province. Plusieurs droits importants, tels que la juridiction inférieure, le patronage des églises, etc., sont souvent inhérents à la propriété des terres seigneuriales (*Rittergüter*); mais les roturiers, par suite de l'édit du 9 oct. 1807, peuvent également acquérir de pareils domaines; seulement les députés envoyés par eux à l'assemblée des États provinciaux n'y prennent rang qu'avec ceux de la bourgeoisie.

Celle-ci, évaluée à environ 3,650,000 individus, forme le second ordre de l'État et renferme, outre les grands propriétaires ruraux de la catégorie indiquée en dernier lieu, la masse des habitants des communes urbaines. L'organisation

municipale (*Stædte-Ordnung*) de la Prusse remonte à une loi du 19 nov. 1808, basée sur des principes très-libéraux, mais modifiée depuis par celle du 17 mars 1831, dont les dispositions, conçues dans un sens plus aristocratique, n'ont pas été toutefois admises par toutes les municipalités. L'administration des villes, d'après ce régime, est confiée à des magistrats ou délégués choisis par les citoyens eux-mêmes.

Le troisième ordre et le plus nombreux, celui des paysans, entièrement émancipé dans la province rhénane par suite de la réunion passagère de celle-ci avec la France, n'est généralement pas encore arrivé à une condition aussi favorable dans les autres parties du royaume, malgré les améliorations notables introduites dans cette dernière depuis la réorganisation intérieure de la Prusse, commencée en 1807 (*voy.* HARDENBERG). L'abolition du servage, préparée dès lors, put être regardée comme entièrement achevée par l'édit du 25 sept. 1820, qui déclare toutes les corvées rachetables.

La Prusse est une monarchie absolue. Le roi est le chef suprême de l'État, et son pouvoir n'est limité par aucun pacte constitutionnel. La promesse contenue dans un édit de finances du feu roi, du 27 oct. 1810, n'a point encore été réalisée. Le royaume est toujours privé d'états généraux; on s'y est borné à l'organisation d'états provinciaux, institués par l'édit du 5 juin 1823; ces assemblées, organes élus des provinces qu'elles représentent, n'ont point d'attributions législatives proprement dites; elles peuvent émettre des propositions et former des plaintes, et participent directement à l'administration des communes et des cercles de leurs provinces respectives. Tous les projets de lois administratives doivent leur être soumis. Le roi actuel, depuis le mois de février 1841, a donné un peu plus d'extension à l'action de ces assemblées, en autorisant la publication de leurs débats et la formation de comités permanents tirés de leur sein, et qui, convoqués tous ensemble, figurent un simulacre de représentation générale du royaume.

Malgré la nature absolue de son principe, qui n'admet point de contre-poids à l'autorité royale, il faut reconnaître que le gouvernement prussien s'est toujours distingué par un grand amour des lumières et par un libéralisme pratique très-prononcé, qui lui a constamment concilié les sympathies dans une partie notable de la nation allemande. Aux tempéraments que, dans les États constitutionnels, les institutions parlementaires opposent à l'arbitraire monarchique, la Prusse a suppléé jusqu'ici par des règles gouvernementales habilement tracées et rigoureusement maintenues, ainsi que par sa forte et excellente organisation administrative et militaire. La promotion aux fonctions publiques est subordonnée, à tous les degrés, à des épreuves de capacité très-sérieuses, et la stricte observation de ces conditions n'admet à coopérer à l'action du gouvernement, dans toutes ses branches, que des hommes dans lesquels on se plaît à reconnaître l'élite de la nation. La Prusse seule nous offre peut-être une image de la monarchie telle que la concevait Montesquieu. Une haute intelligence, un ordre et une discipline exemplaires se manifestent partout dans l'administration. Le gouvernement prussien a cru devoir donner aux actes et aux résultats de cette dernière une publicité assez large. Une grande latitude a toujours été laissée dans ce pays à l'examen de toutes les questions élevées sur le domaine de la recherche philosophique ou de l'utilité pratique. Néanmoins la censure, bien que récemment un peu mitigée, est maintenue en pleine vigueur à l'égard de la presse périodique.

Un *haut président* est placé à la tête du gouvernement dans chacune des 8 provinces. Chacune des 25 régences forme une espèce de collége, composé des chefs des diverses branches de l'administration dans chaque ressort. Les districts de régence sont subdivisés en cercles, à chacun desquels est préposé un *Landrath*, magistrat désigné par le roi parmi des candidats qui lui sont recommandés par le choix des grands propriétaires, dont les délégués concourent à former autour de leur élu le conseil supérieur du cercle; mais leur autorité administrative ne s'étend pas sur les villes d'une importance majeure.

La législation et l'organisation judiciaire en Prusse sont loin d'être uniformes. Le *Landrecht* de Prusse publié en 1794, et qui n'est plus le Code Frédéric, est en vigueur il est vrai, dans la majeure partie de la monarchie, mais sans préjudice des coutumes et statuts particuliers à quelques provinces, et n'a d'ailleurs aucune autorité dans la province du Rhin, non plus que dans la Poméranie citérieure. Celle-ci continue d'être régie par le droit commun allemand, tandis que celle-là a conservé les Codes français, en matière civile et criminelle, et s'est très-récemment encore prononcée avec chaleur pour le maintien de cette législation. Un tribunal suprême de révision pour les provinces soumises au droit prussien et une autre cour de révision ou de cassation, spécialement établie pour la province du

Rhin, en 1819, occupent à Berlin le sommet de la hiérarchie judiciaire. Le *Kammergericht*, institué en 1835, siége également dans la capitale, et connaît exclusivement des crimes et délits politiques. Outre 2 cours d'appel supérieures, créées à Kœnigsberg et à Posen pour les deux provinces dont ces villes sont les chefs-lieux, et le tribunal souverain de la Poméranie citérieure à Griefswald, on compte dans tout le royaume, la province rhénane exceptée, 19 tribunaux supérieurs (*Oberlandesgerichte*) jugeant au civil et au criminel, et dont les attributions ont de l'analogie avec celles des cours royales en France et des cours d'appel en Belgique. La cour supérieure d'appel pour la province du Rhin a son siége à Cologne. Les juridictions ou tribunaux des degrés inférieurs, dans lesquelles la justice est rendue soit collégialement, soit par un seul juge, sont en partie royales, en partie patrimoniales. La procédure orale, généralement usitée dans la province du Rhin n'a reçu encore qu'une application extrêmement restreinte dans le reste de la monarchie, où quelques essais pour l'introduire ont néanmoins été faits.

Le temporel de l'Église évangélique, dont les premiers pasteurs sont en partie revêtus du titre d'évêques, est administrée par des consistoires et par des surintendances. Quant aux intérêts de l'Église catholique, ils sont régis par un concordat qui date de 1821. Parmi les grands dignitaires de cette Église, il faut distinguer les archevêques de Cologne et de Posen, dont les dissentiments, aujourd'hui apaisés, avec le gouvernement, ont, dans les dernières années, vivement occupé l'opinion publique.

Il n'est point de pays où l'instruction publique se montre plus florissante qu'en Prusse. Les écoles primaires, secondaires ou gymnases, spéciales de tout genre, industrielles et commerciales, s'y rencontrent partout en grand nombre, et méritent pour la plupart d'être citées comme des modèles d'organisation. Six universités complètes, dont plusieurs ont un nom célèbre dans le monde savant se partagent le haut enseignement à Berlin, Bonn, Kœnigsberg, Breslau, Halle et Greifswald. Concurremment avec elles, une foule d'académies et d'instituts divers donnent de l'impulsion au mouvement littéraire, ou travaillent au progrès des sciences et des arts.

Malgré l'infériorité de ses ressources, comparativement à celles des autres grandes puissances au rang desquelles elle s'est placée, la Prusse a su mettre un ordre admirable dans ses finances, dont la situation est des plus prospères. Sans entrer dans le détail des éléments dont se compose son revenu, faisons une simple mention de l'impôt des classes comme d'une particularité. Depuis 1822, le budjet des recettes et des dépenses est régulièrement publié de 3 en 3 ans. D'après celui de 1838-1840, les premières s'élevaient à 55,181,000 th., ce qui revient à peu près à 3 $\frac{5}{8}$ th., par tête. La dette publique, dont l'amortissement se poursuit avec habileté, se trouvait réduite, en 1840, à 165,115,383 th., et sur ce nombre 19,742,000 en assignations au porteur sur le trésor (*Cassenscheine*), remboursables sans intérêt.

Plus qu'aucune autre puissance, la Prusse, à raison du vaste développement de ses frontières, présentant une foule de points vulnérables, avait besoin d'une forte organisation militaire. Elle se l'est donnée en adoptant pour principe de son système l'obligation rendue commune à tous les citoyens de contribuer de leur personne à l'armement et à la défense de l'État. L'armée active, dont l'entretien absorbe tous les ans environ $\frac{1}{7}$ du budjet, est répartie en autant de corps d'armée qu'il y a de provinces; la garde, rangée à part, forme le neuvième corps. Chaque corps d'armée se partage en 2 divisions; chaque division se décompose en trois brigades. L'état complet de l'armée active, sur le pied de paix, est fixé à 155,909 hommes dont 20,000 comptent pour la garde, composé de 4 régiments d'infanterie ordinaire, 2 autres de grenadiers, 2 bataillons de tirailleurs, 4 régiments de cavalerie légère et 2 de grosse cavalerie. Le reste de l'armée comprend 32 régiments d'infanterie de ligne, 8 de grenadiers, 4 bataillons de chasseurs-tirailleurs, et 32 régiments de cavalerie, hussards, uhlans, dragons ou cuirassiers. Il y a de plus, auprès de chacun des 9 corps d'armée, 1 brigade d'artillerie comprenant 12 compagnies à pied et 3 escadrons à cheval, un détachement de pionniers, 1 bataillon de garnison, 1 brigade de gendarmerie et 2 compagnies d'invalides. La *Landwehr* ou milice de réserve, en deux bans, limités maintenant chacun à une force de 118,320 hommes, mais qu'il est facile de porter au double, se répartit de même entre les 9 commandements militaires déjà mentionnés. Un grand nombre de forteresses, en partie de premier ordre, échelonnées en cordons parallèles, le long des grands fleuves qui traversent la monarchie, en couvrent les différentes lignes de défense. On distingue en Prusse 4 principaux ordres militaires; ce sont ceux de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge, celui de Saint-Jean de Jérusalem et celui du Mérite; il en a été question aux mots Aigle, Jean de Jéru-

SALEM et MÉRITE. Quoique pourvue d'un littoral assez étendu, la Prusse n'a point de marine, à l'exception de quelques petits bâtiments armés sans importance.

L'ouvrage de Mirabeau, *De la monarchie prussienne* (Paris, 1788, 4 vol. in-4°, et 7 vol. in-8°, avec atlas), n'a plus guère d'utilité pour celui qui veut se rendre compte de l'état actuel de cette puissance; voici les ouvrages qui sous ce rapport méritent d'être recommandés : Voigtel, *Statistik des preussischen Staats*, 2e éd., Halle, 1830; Rumpf, *Vollstœndiges topographisches Wœrterbuch des preussischen Staats*, Berlin, 1820-1826, 4 vol. in-8°; Cannabich, *Statistisch-geographische Beschreibung des Kœnigreich's Preussen*, Halle, 1821-1826, 6 vol. in-4°; Fœrster, *Ausführliches Handbuch der Geschichte und Statistik des preussischen Staats*, Berlin, 1822-1824, 4 vol. in-8°. Il faut citer en outre les ouvrages de Dieterici, de Hœfken et autres, sur le *Zollverein;* et relativement à la situation morale de la Prusse, un ouvrage français récemment publié sous ce titre : *De la Prusse et de sa domination sous les rapports politique et religieux,* par un inconnu, Paris, 1842, in-8°.

II. *Histoire*. Le royaume de Prusse est pour ainsi dire enté sur l'électorat de Brandebourg, dont on a déjà fait l'histoire dans un article particulier. Frédéric VI, de la maison de Hohenzollern, burgrave de Nuremberg, avait été le premier investi en 1417, par l'empereur Sigismond, à titre héréditaire, de ce fief de l'Empire, simple margraviat auquel cependant était attachée la dignité électorale. Un siècle plus tard, en 1525, il arriva qu'un prince de cette maison, issu de la branche collatérale d'Anspach, Albert, grand maître de l'ordre Teutonique, ayant embrassé la réforme de Luther, sécularisa à son profit la province de Prusse, principal établissement des chevaliers. Celle-ci, comme on sait, tenait son nom d'un peuple idolâtre et de race lettonne, les anciens Prussiens, que ces moines guerriers, dans leur ardeur de conversion, avaient exterminé tout entier, en s'emparant de son territoire, dont ils achevèrent définitivement la conquête en 1283, mais qu'eux-mêmes eurent souvent ensuite de la peine à défendre contre l'ambition des rois de Pologne. Aussi le monarque polonais, Sigismond Ier, dont Albert tenait à obtenir l'appui pour la révolution qu'il venait d'accomplir, en érigeant pour lui la Prusse en duché héréditaire, reçut-il l'hommage de ce prince, qui se reconnut son vassal. La mort du fils imbécile de ce dernier, Albert-Frédéric (1618), fit passer la Prusse *ducale* (ainsi nommée par opposition à la Prusse *royale* soumise directement à la Pologne), au pouvoir de son parent collatéral, l'électeur Jean-Sigismond de Brandebourg, auquel sa femme, fille aînée du défunt, transmit en même temps, du chef de sa mère, Marie-Éléonore de Clèves, ses prétentions à l'héritage de cette maison, éteinte dans la ligne masculine depuis 1609. Ainsi se forma le noyau de l'État prussien, qui toutefois ne joua encore qu'un rôle insignifiant au milieu des sanglants désordres de la guerre de trente ans. Les ravages de cette effroyable tempête, qui désola toute l'Allemagne, s'étendirent sur les Marches, bien que la maison électorale, qui adhérait aux doctrines de Calvin, s'abstînt de prendre une part directe à la lutte. Aussi n'est-ce que vers la fin de celle-ci, à partir de l'avénement, en 1640, de Frédéric-Guillaume, surnommé le grand électeur, petit-fils et deuxième successeur de Jean-Sigismond, que date, au milieu de la confusion de l'époque, l'importance naissante de la maison de Brandebourg.

Le récit des faits, arrivés depuis le règne du grand électeur jusqu'à nos jours, a déjà trouvé place dans une série d'articles consacrés à tous les souverains qui se sont succédé sur le trône de Prusse, et qui ont tous porté le nom de Frédéric-Guillaume ou simplement celui de Frédéric. Dans cette esquisse, nous voulons nous borner à présenter le résumé succinct des vicissitudes et des agrandissements principaux de leur monarchie, une courte appréciation de sa marche politique et l'aperçu rapide des phases les plus marquantes qu'a jusqu'ici présentées son développement.

Le grand électeur, capitaine expérimenté, profond politique et plein de prévoyance et d'habileté comme administrateur, fut, sous tous ces rapports, le digne précurseur de Frédéric II. Malgré la difficulté des circonstances, la position du Brandebourg, entre des États beaucoup plus puissants, mais séparés par de vives inimitiés, ne laissait pas que d'ouvrir des chances de fortune à un prince entreprenant, en même temps que circonspect et habile à tirer parti de la rivalité de ses voisins. L'épuisement de la Suède et la lassitude de l'Autriche, condamnée à voir expirer dans le traité de Westphalie toute l'autorité du chef de l'Empire sur le corps germanique, la timidité des électeurs de Saxe dont aucun, depuis Maurice, n'osa plus s'élever à l'idée de soustraire sa politique à l'influence du cabinet de Vienne; enfin, la faiblesse interne de la Pologne, déjà minée par les vices de sa constitution, tout concourait à déterminer une situation favorable à l'essor de la maison de

Brandebourg. Cette dernière, par la possession de Clèves et du comté de Marck qui venait enfin de lui être confirmée, se rapprochait en outre des Pays-Bas, où l'ambition croissante de Louis XIV allait jeter le gant à toute l'Europe. Les complications d'intérêts qui en dérivèrent pour l'électorat, en procurant à celui-ci une sphère d'action plus large, le rehaussèrent considérablement aux yeux des puissances belligérantes. En variant habilement son jeu, dans lequel il ne déploya pas moins d'énergie que d'adresse et de perspicacité, Frédéric-Guillaume sut le faire tourner au profit de l'agrandissement de son territoire. Le traité de Welau, qu'il conclut avec la Pologne, en 1657, dégagea formellement le duché de Prusse de ses liens de vasselage, et, en 1660, la paix d'Oliva confirma l'entière indépendance de ce pays. En 1675, la victoire de Fehrbellin lui procura le triomphe le plus complet sur les Suédois, qu'elle obligea de se renfermer désormais dans la partie de la Poméranie restée sous leur domination, comme le dernier retranchement de leur puissance naguère si formidable en Allemagne. Outre la portion de cette province dont il fit la conquête, le grand électeur réunit encore avec ses autres États les évêchés sécularisés de Halberstadt, de Minden et de Kamin, et se fit assurer de plus l'expectative de l'archevêché de Magdebourg, qui plus tard fut joint à l'électorat avec le titre de duché. Par cette réunion de possessions diverses, la place de Frédéric-Guillaume se trouvait tout à la fois marquée parmi les plus grands feudataires de l'empire germanique, et parmi les souverains indépendants de l'Europe. Prince absolu, mais éclairé, les soins qu'il donna constamment aux intérêts matériels de ses sujets l'ont fait justement honorer comme le premier fondateur de leur prospérité agricole; et, toujours attentif à tirer profit, dans la paix comme dans la guerre, de toutes les fautes commises autour de lui, on le vit accueillir avec empressement les religionnaires français persécutés par Louis XIV, et s'assurer par leur établissement dans ses États, pour prix de sa généreuse hospitalité, une ample récompense, par l'aisance que l'industrie des ces étrangers répandit dans les provinces.

Au grand électeur succéda, en 1688, son fils Frédéric III, prince ami de la paix, des sciences et des arts, mais dominé plus vivement encore par le goût du faste et de la splendeur. Sa vanité le pressait de changer son titre de duc de la Prusse en celui de roi; et l'Empereur, qu'il servit toujours en fidèle vassal, consentit, sous certaines conditions, à se rendre à son vœu. En conséquence, Frédéric Ier, comme on l'appela dès lors, se fit couronner à Kœnigsberg, avec une pompe inouïe, le 18 janvier 1701. Quelle qu'ait été la frivolité des motifs qui portèrent ce monarque à rechercher une distinction purement nominale dans l'origine, et qu'il n'avait même pas craint d'acheter par la renonciation à des droits d'une valeur plus réelle, l'érection de cette royauté nouvelle n'en doit pas moins être considérée comme un événement remarquable, par la tendance qu'elle fixa dans l'esprit de tous ses successeurs, de pousser sans relâche à l'agrandissement de leur domination, afin de justifier au plus tôt, par l'étendue de leur pouvoir, l'éclat de leur haute dignité. Bien qu'on ait avec raison reproché à Frédéric Ier une prodigalité qui tenait à son amour excessif de la magnificence, les défauts de ce prince n'allèrent pas jusqu'à lui faire perdre de vue les intérêts plus sérieux de sa puissance. Il parvint même, sans effusion de sang et sans augmenter le poids des charges de son peuple, à gagner pour sa couronne, partie par élection, partie par achat, partie en exécution d'anciens traités ou par la conclusion de nouveaux, la souveraineté de Neufchâtel en Suisse (1707), la Gueldre et plusieurs autres principautés et seigneuries, voisines des Pays-Bas.

En apportant sur le trône des qualités et des défauts qui contrastaient d'une manière frappante avec le caractère de son père, Frédéric-Guillaume Ier, son successeur en 1713, eut bientôt réparé les fautes du règne précédent. De mœurs simples, rudes et austères, despotique et tranchant dans ses moindres volontés, mais en même temps, strict observateur de la justice et d'une sévère économie, et rempli de sollicitude pour le bien matériel de ses États, on ne saurait nier que ce prince éclairé, roi bizarre d'ailleurs, n'ait tout fait pour mériter de la postérité l'éloge d'un administrateur des plus remarquables. Mais elle ne le qualifiera pas pour cela de grand homme, pas plus que de grand capitaine, malgré sa passion connue pour les soldats et sa prédilection déclarée pour le régime militaire. Le travail constant de sa vie fut de préparer les moyens à l'aide desquels son plus illustre fils, par des faits d'armes aussi éclatants qu'inattendus, devait plus tard consommer l'élévation de la Prusse du rang d'un État secondaire à celui d'une puissance du premier ordre. Sans aimer beaucoup la guerre, Frédéric-Guillaume Ier sut s'en tirer avec bonheur, lorsqu'il y fut entraîné par les circonstances. Moyennant une indemnité de 2 millions d'écus qu'il s'obligea de payer à la

Suède, lors de la paix de 1720, il se maintint en possession de Stettin et de toute la partie de la Poméranie citérieure comprise entre l'Oder et la Peene, qu'il avait fait occuper par ses troupes. En mourant en 1740, il transmit à son fils un royaume de 2,275 milles carr. géogr., avec à peine 2 1/3 millions d'habitants, mais parfaitement organisé et docilement soumis au pouvoir absolu de ses souverains; un trésor de 8,700,000 écus et une armée de 72,000 hommes, supérieurement exercée et disciplinée, et qui, sous le commandement d'un guerrier de renom, le prince Léopold de Dessau, avait déjà obtenu une certaine réputation.

L'élévation de la Prusse au rôle de grande puissance a été entièrement l'œuvre de Frédéric II, auquel l'admiration de l'Europe décerna le surnom de Grand, tandis qu'à son peuple enthousiasmé l'épithète d'Unique parut seule digne de lui. Nous ne redirons point ici les immortels exploits du héros prussien, qui fut à la fois le plus illustre capitaine et le prince le plus accompli de son siècle. Par la conquête de la Silésie, qui avait tenté sa jeune ambition, et dans laquelle il se maintint victorieusement à travers tous les périls de trois luttes successives (1740-1742, 1744-1745 et 1756-1763), non-seulement contre la maison d'Autriche, mais contre les attaques réunies de toutes les grandes puissances du continent, Frédéric couvrit son nom d'un tel prestige et gagna sur toute l'Europe un tel ascendant moral qu'il finit par en devenir un des principaux arbitres. La plupart des guerres de cette époque, mystérieusement soulevées du fond des cabinets par les ressorts capricieux de la diplomatie, ne remuaient qu'extérieurement les États; comme elles avaient leur raison dans les intérêts de ces derniers moins souvent que dans l'ambition des cours, elles n'effleuraient que médiocrement les sentiments nationaux des peuples qui néanmoins en subissaient les maux. Dans de telles circonstances, les intentions belliqueuses des gouvernements ne pouvaient pas facilement excéder la mesure des efforts que permettait l'état ordinaire du trésor et des forces du pays. Il faut bien se rendre compte de la situation où étaient encore les peuples pour s'expliquer comment un État aussi frêle que l'était alors la Prusse, put, par cela seul qu'il était bien conduit et bien organisé, au milieu de l'affaissement général de toutes les vieilles monarchies du continent de l'Europe, résister à tous ses adversaires, dont chacun en particulier aurait semblé capable d'écraser le petit royaume naissant. Mais les crises diverses qui s'opéraient dans leur sein les empêchèrent tous d'exercer librement leur puissance au dehors. L'Autriche, abandonnée sans trésor et sans défense par l'inhabile Charles VI aux mains encore inexpérimentées de sa fille Marie-Thérèse, qui ne parvint qu'au bout de mille dangers à relever l'éclat de sa maison, prêtait d'elle-même le flanc à l'agression hardie d'un prince aventureux, tel que le roi de Prusse. La France exploitée par d'indignes favorites et par des courtisans qui ne méritaient guère plus d'estime, sous le faible et voluptueux Louis XV, n'avait plus de système et passait tour à tour de l'antagonisme traditionnel de son cabinet contre la maison de Habsbourg à une animosité peu réfléchie contre Frédéric qu'il eût été dans son intérêt constant de seconder contre sa rivale, au lieu d'engager contre lui une partie peu profitable à l'honneur de ses armes. La Russie, puissance nouvelle qui, par la rudesse de ses coups, mit le plus en péril la fortune de Frédéric, n'avait été amenée sur le terrain de la lutte que par un vague besoin d'essayer sa force en se mesurant contre un adversaire d'une si grande réputation militaire. La Suède n'avait plus de rôle important à jouer, et l'impuissance de la Pologne était encore plus évidente. Quant à l'Angleterre, elle ne pouvait qu'être charmée de l'élévation de la Prusse qui venait apporter un élément de division nouveau dans le partage de l'influence politique sur le continent. En Allemagne même, l'électeur de Bavière, couronné empereur sous le nom de Charles VII, malgré le peu de succès avec lequel il disputa l'héritage de la maison d'Autriche à Marie-Thérèse, avait pourtant, dans les commencements, ménagé contre elle au roi de Prusse une utile diversion. L'ancienne constitution germanique n'était plus au reste qu'un fantôme depuis que la guerre de trente ans, en rompant tous les liens de sujétion, avait de fait rendu tous les États indépendants du chef de l'Empire. La maison électorale de Saxe, en embrassant de nouveau la religion catholique, lors de son avénement au trône de Pologne, s'était ainsi privée de tout moyen de ressaisir jamais son ancienne influence sur le parti dont elle venait de se séparer par le culte. Non-seulement les princes protestants, mais en général tous ceux qui, même parmi les catholiques, avaient à craindre, pour des usurpations antérieures, que la maison d'Autriche ne songeât à reconquérir son autorité perdue, se félicitèrent des éclatants succès de Frédéric II. Enfin chez tous les esprits clairvoyants et avancés de l'Europe, le génie novateur et hardi d'un prince dont les prédécesseurs déjà s'étaient fait

remarquer par leur tolérance religieuse, ne pouvait manquer d'exciter des sympathies nombreuses. Ami des plus libres penseurs et des plus grands écrivains de l'époque, et se plaisant dans leur commerce familier, le roi de Prusse était devenu leur héros par excellence. Répétant sa louange à l'envi l'un de l'autre, ils le citaient partout comme le modèle des rois; et tel fut l'enthousiasme que son nom provoquait en tous lieux qu'à une bataille gagnée par lui, le public battait des mains dans les pays mêmes que la défaite humiliait. Habile à juger toutes les situations, Frédéric s'attacha successivement à trois alliances : celle de l'Angleterre d'abord, puis celle de la France et en dernier lieu celle de la Russie. Mais, quoiqu'il combattît l'Autriche avec acharnement, tant qu'il s'agissait entre elle et lui de la possession d'un riche territoire, il ne se prêta jamais à devenir l'instrument aveugle de la jalousie d'aucune autre puissance contre son ennemie, et sut toujours à cet égard conserver l'attitude qui convenait aux intérêts de sa couronne.

Il put, en 1744, ajouter pacifiquement à sa domination le comté d'Ost-Frise, tandis qu'il ne fut redevable qu'à son épée et à son admirable tactique de l'acquisition définitive de la Silésie, la plus importante de ses conquêtes. Si les droits qu'il prétendait avoir à cette possession étaient contestables, au moins les mémorables campagnes qu'il soutint à son sujet avec tant d'éclat, leur donnèrent-ils une sorte de consécration. Lors du premier démembrement de la Pologne, en 1772, Frédéric II obtint toute la Prusse polonaise ou royale et une partie de la grande Pologne, réunies depuis sous le nom de Prusse occidentale, les villes de Dantzig et de Thorn exceptées.

A la mort du grand roi, en 1786, la Prusse, sur une étendue 5,515 milles carr. géogr., présentait une population de 6 millions d'âmes. Un trésor de 70 millions d'écus était disponible dans les coffres de l'État, qui pouvait s'appuyer pour sa défense sur une armée de 200,000 hommes, la plus aguerrie de l'Europe. Sans presque rien changer au fond du système administratif établi par son père, qu'il se contenta de perfectionner, Frédéric II, pendant la longue période de paix dont il put faire jouir ses sujets après la paix de Hubertsbourg, en 1763, jusqu'au terme de sa carrière, mérita d'être appelé le père de son peuple. Après lui avoir donné le baptême de la gloire, il voulut encore assurer de même son bien-être matériel. Cependant, malgré tous les progrès de la Prusse, il est certain que l'influence qui échut à son cabinet, dans la décision des affaires générales de l'Europe, dérivait surtout d'un grand empire moral. Ses excellents principes d'administration, cet esprit judicieux d'examen, d'ordre et de justice qu'il avait comme inoculé à la Prusse, dépendaient pourtant encore trop étroitement de l'impulsion directe du grand roi. Le génie qui présidait à tout venant à manquer, l'édifice de sa monarchie, construit sur une base fragile, avait plus qu'aucun autre État à craindre des vicissitudes de la fortune.

Cette expérience, la monarchie prussienne la subit promptement sous le règne de son neveu et successeur immédiat Frédéric-Guillaume II. Par suite du gouvernement capricieux de ce prince, le crédit politique de la Prusse déclina rapidement. Le gaspillage et les dilapidations succédèrent à l'économie. L'accroissement territorial que les derniers attentats contre la Pologne valurent à la Prusse, dont ils portèrent la domination jusque dans Varsovie, ne compensèrent pas le préjudice moral que causait à l'État les revers qu'il éprouvait d'un autre côté contre la France, rajeunie par la liberté. L'affaiblissement et la désorganisation étaient les suites naturelles du désordre et de la folle gestion des affaires. L'expédition envoyée par le roi contre la Hollande, pour y réintégrer le stathouder, en 1787, malgré le prompt et plein succès qu'elle obtint, n'avait pas néanmoins été de nature à rien ajouter à la vieille réputation militaire acquise à son armée. Les conventions de Pilnitz et de Berlin (1791-1792), où la Prusse se chargea imprudemment de l'initiative dans la lutte déclarée par la coalition à la révolution française, donnèrent lieu, en 1792, à la campagne malheureuse en Champagne, sous la conduite du duc Ferdinand de Brunswick. Si le traité de Bâle, en 1795, peut être reproché au cabinet de Berlin comme une assez brusque désertion d'une cause qu'il avait d'abord embrassée avec une fougueuse précipitation, il est certain aussi que ce cabinet, après avoir eu si peu de succès dans ses opérations militaires, n'eut qu'à s'applaudir d'avoir obtenu la paix et la neutralité pour lui-même, ainsi que pour tout le nord de l'Allemagne, au prix de l'abandon de ses possessions de la rive gauche du Rhin. Mais toutes ces inconséquences politiques et les déplorables abus dont l'armée commençait à ressentir l'atteinte aussi vivement que l'administration, n'avaient pas encore porté tous leurs mauvais fruits. Fatalement emporté dans la fausse route où son père avait poussé le char de l'État, Frédéric-Guillaume III, qui hérita de sa couronne,

en 1797, eut à traverser la rude école du malheur, avant d'arriver à la jouissance honorée et paisible de son trône restauré, dont il se montra digne par ses lumières et par ses vertus. Tant que put se maintenir encore, durant les premières années de son règne, l'apparence du bon accord entre la France et la Prusse, la conduite de celle-ci porta l'empreinte de l'indécision et de la faiblesse : témoin ses tergiversations dans l'adoption du projet d'alliance qu'elle méditait, en 1805, avec l'Autriche et la Russie, mais dont l'issue de la bataille d'Austerlitz la fit promptement revenir. L'occupation de l'électorat de Hanovre qu'elle consentit, en 1806, à recevoir de Napoléon, en échange de Clèves, du margraviat d'Anspach et de la principauté de Neufchâtel, aurait infailliblement brouillé la Prusse avec l'Angleterre si, par un passage subit de l'hésitation à une extrême présomption, la première ne s'était brusquement déterminée à tirer l'épée contre la France elle-même. Cette rupture tardive, bien qu'elle pût se justifier par des raisons légitimes, n'en fut pas moins un acte de témérité impardonnable. Aussi le châtiment en fut-il prompt et terrible. Les victoires d'Iéna et d'Auerstædt mirent la Prusse à la discrétion de Napoléon. Il fallut l'intercession de la Russie, qui, en entrant alors dans la lutte avec plus d'opiniâtreté et de vigueur, parut mériter plus de ménagements au vainqueur d'Eylau et de Friedland, pour sauver, à la paix de Tilsitt, en 1807, l'existence de la monarchie de Frédéric II, réduite à la moitié de son territoire, par la perte de toutes ses possessions en Pologne, sur l'Elbe et en deçà de ce fleuve. L'épreuve était cruelle et l'humiliation profonde; mais la leçon n'en fut point perdue pour la Prusse. En blessant la nation jusqu'au cœur, elle enflamma aussi son patriotisme, et l'adversité, supportée par le roi avec une noble résignation, pénétra le gouvernement de la nécessité d'une réforme complète de l'État. Frédéric-Guillaume III s'empressa d'appeler à la tête des affaires des hommes éclairés, sages et dévoués aux intérêts nationaux, dans le choix desquels le mouvement patriotique qui s'opérait alors au sein de son royaume le seconda puissamment. De cette époque d'une régénération laborieuse s'accomplissant en silence pendant l'occupation française qui continua de peser sur le pays, datent la plupart des institutions actuelles de la Prusse, les bases nouvelles de son organisation civile, militaire, administrative, municipale, l'abolition du servage dans les campagnes, et jusqu'à la restauration de ses écoles (*voy*. ce mot, et les art. STEIN, ALTENSTEIN, HARDENBERG, SCHARNHORST, etc.). Dans les universités, au milieu d'une jeunesse d'élite, bouillonnèrent surtout, au foyer d'une philosophie mâle et idéaliste (*voy*. FICHTE), ces idées magiques d'unité germanique, qui, de la Prusse, ne tardèrent pas à se propager dans toute l'Allemagne. Lors du désastre inattendu qui frappa la grande armée française dans les neiges de la Russie, en 1812, tout se trouvait déjà prêt pour la résurrection dont cette catastrophe devint le signal; le gouvernement prussien fut obligé de se rendre à l'appel irrésistible du peuple et de l'armée. Dans les divers actes de la lutte terrible qui s'ouvrit l'année suivante et dans laquelle se brisa deux fois la fortune extraordinaire de Napoléon, la Prusse déploya d'héroïques efforts, acheva la délivrance de l'Allemagne, et n'eut pas moins de part au succès de l'invasion des alliés en France. Toujours promptes à marcher en avant, ses troupes formèrent constamment l'avant-garde de la coalition, dont elles contribuèrent puissamment à décider la victoire à Leipzig (1813), à Paris (1814) et à Waterloo (1815), sans compter une multitude de batailles et d'actions secondaires, où elles combattirent avec non moins de bravoure, et le plus souvent avec un égal bonheur [1]. Aussi le congrès de Vienne s'empressa-t-il de stipuler en faveur de la Prusse un agrandissement territorial proportionné à l'étendue des services qu'elle avait rendus à la cause commune. Elle dut, il est vrai, du côté de la Pologne, se contenter de la restitution du grand-duché de Posen, puis renoncer en outre à ses droits sur l'Ost-Frise et sur quelques autres territoires qui lui avaient autrefois appartenu; mais on lui fournit d'amples dédommagements, en lui adjugeant toute la Poméranie suédoise avec l'île de Rügen, des démembrements considérables du royaume de Saxe, une grande partie de la Westphalie et tout le pays formant aujourd'hui la province rhénane. La monarchie ainsi reconstituée a gagné bien au delà de ce qu'elle avait perdu en étendue, en population et en ressources, quoique le manque de cohésion déjà signalé entre ses anciennes et ses nouvelles provinces, et l'extension démesurée de ses frontières, portent un préjudice notable à la force de sa position militaire.

Mais cette circonstance même, en vertu de laquelle une foule de petits États allemands se

[1] *Voy*. les noms des batailles de LUTZEN, BAUTZEN, KULM, KATZBACH, DENNEWITZ, LIGNY, etc., ceux des généraux YORK, BLÜCHER, BULOW, etc.

trouvent enclavés en tout ou en partie dans le territoire de la Prusse, n'a pas laissé d'être indirectement profitable à cette puissance, en la fixant nettement sur le but marqué à sa politique, c'est-à-dire en désignant l'Allemagne même comme le terrain sur lequel elle doit principalement s'appliquer à étendre ses racines et à propager son influence. Cosignataire du pacte de la sainte-alliance, le gouvernement prussien s'est montré assez peu soucieux de réaliser certaines promesses d'institutions libérales données lors de la guerre de l'indépendance : soit qu'il ait craint de rencontrer, dans l'introduction d'un système de représentation générale pour toute la monarchie, trop de difficultés résultant de la nature hétérogène des éléments dont elle se compose, soit qu'il lui en coûtât trop de rompre entièrement avec son passé et avec les principes qui sont la base de ses alliances, il n'a encore fait jusqu'ici que des essais insignifiants dans la voie du régime constitutionnel. Dans les crises passagères que l'effervescence des idées libérales produisit plusieurs fois en Allemagne, on a de même toujours vu le cabinet de Berlin pleinement d'accord avec celui de Vienne sur l'application rigoureuse des mesures adoptées par eux (voy. *congrès de* CARLSBAD) contre toutes les personnes que leurs opinions ou leurs démarches pouvaient faire soupçonner de menées démagogiques au sein de la confédération. Plus d'une fois aussi, on a pu remarquer la faveur si prononcée que le gouvernement prussien n'a jamais cessé de témoigner, sous tant d'autres rapports, pour tout ce qui ressort à l'activité et au libre développement de la pensée, ou tend au progrès et à la diffusion des lumières. C'est, en effet, grâce à cette supériorité intellectuelle que la Prusse est arrivée peu à peu à exercer sur les États secondaires de la confédération germanique une influence morale qui l'emporte de beaucoup sur celle de l'Autriche, et à diriger, d'une manière plus efficace et plus positive que celle-ci, le mouvement des esprits en Allemagne, dans un sens où l'on reconnaît un acheminement visible vers l'unité nationale. La prépondérance dont elle jouit s'est elle-même fortement rehaussée par le mérite et par les talents distingués de ses hommes d'État et de ses administrateurs (*voy.* HUMBOLDT, ANCILLON, EICHHORN, SAVIGNY, etc.), dans la gestion et les exemples desquels presque tous les petits gouvernements se sont plus ou moins habitués à prendre leurs modèles. Le besoin d'assurer le maintien de son influence, par le resserrement de ces liens, a donné lieu à la création de la grande ligue commerciale allemande, appelée le *Zollverein*, dont il a déjà été question dans la première partie de cet article. Tout en fixant principalement son attention sur les affaires intérieures et sur les intérêts particuliers de l'Allemagne qu'elle tend à faire graviter de plus en plus vers son propre centre, la Prusse, dans toutes les questions relatives à la politique générale de l'Europe, a le plus souvent suivi la marche tracée par sa puissante alliée la Russie, à laquelle l'alliance matrimoniale qui unit les souverains des deux pays, et la conformité des principes qui se montre dans l'essence des deux gouvernements, la rattachent encore, nonobstant certaines répulsions d'intérêts et de sentiments nationaux. Jusqu'ici la mort du roi Frédéric-Guillaume III, arrivée le 7 juin 1840, n'a guère occasionné de changement notable dans la politique de la Prusse; son fils Frédéric-Guillaume IV persiste à marcher dans la voie pacifique qui lui a été sagement recommandée comme la plus propre à seconder le développement de la prospérité matérielle de son royaume, que l'on peut regarder comme une des conditions indispensables de la consolidation de sa puissance dans l'avenir. — Les deux principaux ouvrages sur l'histoire générale de la Prusse sont : J. Voigt, *Geschichte Preussens, von den œltesten Zeiten bis zum Untergang der Herrschaft des deutschen Ordens*, Kœnigsb., 1827-1839, 9 vol. in-8°, et Stenzel, *Geschichte des preussischen Staats*, Hamb., 1830 et suivant, t. I et II. CH. VOGEL.

PRUSSIATES, sels résultant de la combinaison de l'acide prussique ou hydrocyanique avec une base.

PRUSSIQUE (ACIDE). *Voy*. CYANOGÈNE et ACIDE HYDROCYANIQUE, vol. Ier, p. 154.

PRUTH. *Voy*. PROUTH.

PRYTANÉE. On donnait ce nom, à Athènes, à l'édifice dans lequel étaient nourris et entretenus aux frais de l'État les *prytanes* (πρυτανεῖς), magistrats choisis d'abord dans le conseil des 500 et chargés de l'administration supérieure de la justice, des déclarations de guerre et des traités de paix, de la police de l'État et de la ville, de la distribution des vivres, etc. Le Prytanée était aussi le siége du tribunal des prytanes. Le feu sacré de Vesta y était entretenu. On y recevait les citoyens qui avaient rendu des services éminents à la république : les descendants de Démosthène jouissaient de ce privilége par droit héréditaire; Socrate répondit à ses juges, qui lui demandaient quelle peine il avait méritée : « D'être nourri dans le Prytanée le reste de mes

jours. » Enfin c'était aussi au Prytanée qu'on logeait les ambassadeurs.

En 1795, lorsque l'enseignement public fut réorganisé en France, on donna, assez improprement, le nom de *prytanées* à des établissements consacrés à l'instruction de la jeunesse. Le *Prytanée français* fut établi dans l'ancien local du collége Louis le Grand. L'École de Saint-Cyr devint un prytanée militaire. Sous le consulat, on substitua au nom de prytanée celui de lycée; et la restauration rendit aux lieux d'instruction publique leur vieille dénomination de *colléges*. A. Borghers.

PSALMODIE, chant des psaumes, air sur lequel on les chante. Nous ne connaissons pas les airs sur lesquels les juifs les chantaient; cependant chaque psaume a un rhythme particulier bien propre à l'accompagnement musical et qu'on a cherché à conserver autant que possible dans les traductions. On a étendu, au reste, le nom de psalmodie à toutes sortes de chants liturgiques exécutés en chœur. Conv. Lex.

PSALTRIE. Nom donné à un groupe d'oiseaux de l'ordre des insectivores, qui offre pour caractères : bec extrêmement court, obtus, gros et bombé; mandibule supérieure trigone, courbée, à arête vive, l'inférieure à peu près de la même grosseur, un peu bombée en dessous; narines basales, latérales, entièrement cachées par les plumes du front; ailes courtes, arrondies, avec la première rémige de moyenne longueur, et les deux suivantes un peu plus courtes que les autres; queue très-longue, un peu étagée; pieds à tarse long; le doigt postérieur le plus fort; l'externe soudé jusqu'à la seconde articulation. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce, et c'est après l'oiseau-mouche pygmée, le plus petit de tous les êtres emplumés; la grosseur de son corps égale à peine celle d'un hanneton. Les psaltries vivent en petites troupes dans les buissons, et se rappellent par un petit cri, sans cesse répété. Ils ont le plumage des parties supérieures brunâtres, avec un glacé de bleu azuré pâle; le sommet de la tête, les côtés et le devant du cou bruns; les rémiges et les rectrices noirâtres; les parties inférieures d'un blanc grisâtre, lavé de violâtre. Le bec est noir; les pieds sont jaunes. Taille, un pouce et demi, jusqu'à la naissance de la queue qui a presque la même longueur. Dr..z.

PSAMMITE. Ce nom, qui veut dire corps arénacé ou grès, a été donné par Haüy, à la roche qui forme le grès intermédiaire ou grauwacke commune; c'est un assemblage de grains de quartz, de phyllade, de mica, agglutinés mécaniquement par un ciment ordinairement de la nature du phyllade, et qui est tantôt à gros grains, et tantôt à grains fins. Elle comprend comme variété la grauwacke schisteuse (*grauwacken-schiefer*), qui renferme accidentellement du carbonate de chaux sous la forme de veines parallèles ou irrégulières. Brongniart, au contraire, donne le nom de psammite aux différents grès mélangés, quelle que soit leur position géognostique, dont la composition est analogue à celle du grès des houillères, et qui sont un assemblage de grains de quartz et de parcelles de mica, réunis par une petite quantité d'argile. Le grès des houillères (grès micacé ou friable de plusieurs géologues; métaxite d'Haüy) forme, dans la classification des roches, de ce dernier le type des psammites communs; la plupart des grès rouges à petits grains, et quelques-uns des grès bigarrés des Allemands, composent son psammite rougeâtre; enfin, plusieurs des *grauwacken-schiefer*, forme une troisième variété que Haüy nomme psammite schistoïde. Dr..z.

PSARA ou **Ipsara**, anciennement *Psyra*, île de l'Archipel grec située auprès de celle de Chio dont elle dépend. Le sol en est aride et rocailleux; mais la culture de la vigne y prospère. La plupart des habitants s'adonnent à la marine et sont des bateliers très-excercés; habitués à naviguer avec leurs petits bâtiments d'une île à l'autre, ils sont les commissionnaires par eau de l'Archipel. En temps de guerre, ce sont des corsaires redoutables, à cause de la connaissance parfaite qu'ils ont de toutes les retraites, baies, anses, ainsi que des écueils et bancs de sable de ces parages. Lors de la guerre de l'indépendance, vers 1820, ils fournissaient un contingent assez considérable à la flotte des Grecs. L'île de Psara a un bon port dans lequel s'élève une petite île appelée, à cause de sa position, *Anti-Psara*. Depping.

PSAUMES (du grec Ψάλμα, substantif dérivé de Ψάλλειν, chanter en s'accompagnant d'un instrument à cordes), hymnes ou cantiques écrits sur la sainte montagne, en hébreu, et dont le roi David passe généralement pour être l'auteur. Toutefois, des Pères de l'Église lui associent d'autres poëtes sacrés, Asaph, Idithun, Émar, et presque certainement les enfants de Coré, dont le nom figure en tête de plusieurs de ces hymnes, dont les titres secondaires passent pour être de la main d'Esdras. Leur titre général, dans l'idiome de Moïse, est *Sepher Thehilim* (le livre des louanges); et quelquefois ils ont un titre particulier en tête du premier verset, qui es

Mizomor (section, coupure), apparemment la mesure musicale, que l'on indiquait ou battait lorsque ces hymnes étaient chantés par les lévites. Les Grecs les nomment *psalmoi*, en français *psaumes*, de leur verbe *psallein* (pincer ou toucher un instrument). Ils sont au nombre de 150. David, dansant devant l'arche, ou retiré dans son palais, ou même assis à la table des festins, chantait ces poésies nationales et sacrées au son du *kinnor* (la grande harpe), et dans le temple les éclatants buccins, les doux psaltérions, les vibrantes cymbales, les chœurs mélodieux des 4,000 lévites les accompagnaient de leur puissante et immense harmonie. Durant la captivité, des Juifs moururent de tristesse de ne plus entendre les belles louanges du Dieu de leurs pères, du Dieu de tous les dieux. Leurs regards se levaient incessamment vers les saintes montagnes, qui semblaient leur dire :

Dieu ne veut plus qu'on vienne à ses solennités.

— Le *Super flumina Babylonis* faisait ruisseler sur leurs joues un torrent de larmes. Aujourd'hui encore, indifférents que nous sommes, nous ne lisons pas cette plainte sans avoir l'âme navrée de tristesse. C'est la plus touchante élégie qu'aient enfantée la douleur, la captivité et l'exil. Le tendre Virgile seul, chez les païens, semble avoir été pénétré de cette tristesse indicible lorsqu'il modula ce vers si doux, si plein de pleurs :

Nos patriæ fines, et dulcia linquimus arva.

L'esprit humain n'a jamais rien conçu de comparable à ces psaumes, dont l'authenticité est incontestable. Du moment que David eut élevé le temple du Seigneur sur la montagne de Sion, on les voit se succéder, puis s'interrompre, puis reparaître chez le peuple juif depuis les pompes de la maison de cèdre et d'or de Jéhovah jusqu'à la pauvre synagogue, espèce d'exil encore d'un malheureux peuple dans les Babylones actuelles de la terre. En effet, dans ces compositions admirables, la majesté et la grâce, la terreur et la consolation, la colère de Dieu et son amour, les mystères du ciel et les simples choses de la terre, l'exaltation et l'abattement, la douleur et la joie, la prière humble et l'hosanna du triomphe, et la pénitence couverte d'un sac et de cendre, les couleurs les plus éclatantes et les plus sombres, l'ode, l'élégie, le dithyrambe, la morale rhythmée et chantée, tout est lié comme un merveilleux faisceau de 150 instruments divers. On ne peut y nier la présence tout entière de l'esprit saint, du *mens divinior*, éblouissant soleil dont le sage Horace hérita un rayon, parmi les païens, ainsi que Platon et Socrate. Quant à la prosodie de ces poëmes, les siècles envieux nous ont presque fermé les oreilles à ses rhythmes divins. Saint Jérôme ne fut pas plus heureux que nous; quand le voile du temple se déchira, cette admirable harmonie s'envola sur la harpe des anges. Tout ce que nous savons de la poésie hébraïque, c'est que chaque verset est tout d'abord rhythmé par un certain nombre de syllabes, comme les vers gaulois, et que comme lui chacune de ses lignes, plus courte ou plus longue l'une que l'autre, est enrichie d'un mot final qui, faisant écho avec celui de la ligne précédente, ressemble aux rimes françaises. L'auteur des psaumes, quel qu'il soit, s'appelle du nom général de *psalmiste*. L'instrument dont il s'accompagnait en chantant se nommait *psaltérion*, chez les Grecs, et *nebel* chez les Hébreux. Il avait douze cordes et se pinçait avec les doigts, ou se touchait avec le plectrum, ou archet. C'était, à peu de choses près, notre harpe moderne. Cet instrument était un des principaux accompagnements dans les symphonies sacrées des 4,000 lévites; c'était celui du roi David, celui qui avait tant d'empire sur l'âme du mélancolique et infortuné Saül. La plus ancienne des traductions des psaumes est celle des Septante. La traduction syriaque est aussi très-ancienne, elle fut faite sur le texte : deux versions arabes, une cophte, des psaumes, sont aussi sorties de l'Orient. L'ancienne Vulgate latine ou italique a été prise sur les Septante : elle est d'une si haute antiquité qu'on n'en connaît ni la date ni l'auteur. Saint Jérôme, qui la corrigea, voulut néanmoins que la première, toute grossière de style qu'elle était, mais exacte autant que possible, fût seule chantée par les fidèles. La version latine de saint Jérôme fut adoptée au xe et xie siècle, dans la plupart des églises d'Italie et des Gaules, mais, au xvie, Pie V fit rétablir l'usage du psautier romain; car c'est du nom de *psautier* que se nommait depuis longtemps le recueil des psaumes. Les Juifs l'avaient divisé en cinq parties, mais saint Jérôme et les Pères n'ont pas suivi cet ordre; d'ailleurs, on ne peut les classer par dates chronologiques; on n'a sur le temps précis de leur composition que des données incertaines. Le style de ces cantiques est figuré le plus souvent; une religion éclairée ne doit pas tout y prendre à la lettre : la venue du Messie, cette fleur de Jessé éclose du sang de David, y est plus d'une fois annoncée par ce roi prophète sous des voiles diaphanes, qu'a soulevés Bossuet. Ces chants faisaient les délices du peuple d'Israël; c'étaient aussi ses hymnes de gloire; ils retentis-

saient publiquement sur la montagne de Sion; Jérusalem, parée de ses habits de fête, accourait tout entière les ouïr; plus tard, enfermés sous des arceaux de pierres dans des cloîtres sonores, ils consolèrent du sacrifice des plaisirs et des pompes du monde de saints hommes et de saintes femmes. Dans les monastères, on psalmodie nuit et jour. Ce chant monotone, qui n'a pour témoin que la lueur d'une lampe ou de quelques cierges dans le calme des ténèbres, a pour le voyageur égaré quelque chose de si grave, de si imposant, de si mystérieux, qu'il fit plus d'une conversion; le flambeau de l'Église, le grand saint Augustin, lui dut la sienne. Les hommes de voluptés tournent tout en ridicule; ils appellent en dérision *psalmodier* réciter sur un ton traînant et monotone, prose ou vers. On nomme *psaumes graduels*, ou des *degrés*, ou de la *montée*, le 119e et les suivants jusqu'au 134e. Il paraît certain que ces cantiques, au nombre de 15, ont été composés en partie par les enfants de Coré à l'occasion du retour de la captivité de Babylone. Cette ville magnifique s'étendait dans une plaine au bord de l'Euphrate, et, pour retourner à Jérusalem, toute crénelée de monts blanchâtres, il fallait *monter*, surtout si l'on voulait aller au temple du Seigneur, bâti sur la colline de Sion. Les premiers versets d'un des cantiques des *degrés*, que j'ai traduit textuellement de l'hébreu, confirment victorieusement cette opinion.

Comme une biche haletante,
Tourne les yeux vers le torrent,
Seigneur, mon âme est dans l'attente,
Écoutez son souffle mourant;
De votre présence altérée,
De votre demeure sacrée,
Quand touchera-t-elle le seuil?
O Dieu vivant, bonté puissante!
Sur votre face éblouissante
Reposerai-je encor mon œil?

DENNE-BARON.

Dans l'Église réformée, on appelle aussi *psaumes* les cantiques que l'on chante pendant le service divin et pour lesquels les psaumes de David furent pris pour base. Clément Marot traduisit en vers français 52 psaumes, et ce travail fut achevé, après sa mort, par Théodore de Bèze. La 1re édition, encore incomplète, du recueil des psaumes, est celle de Genève; elle porte la date de 1543, et est précédée d'une préface de Calvin. Cette poésie religieuse du milieu du XVIe siècle, n'ayant pas tardé à vieillir, fut remaniée plus tard par l'académicien Conrart et par le pasteur Labastide, et des corrections successives, faites en Suisse et en Hollande, en ont beaucoup modifié la forme primitive. Néanmoins, ces traductions françaises des psaumes, ainsi que celles qui ont été faites en d'autres langues, et notamment à l'usage de l'Église anglicane, laissent encore, sous le rapport du style, beaucoup à désirer. Leur musique aussi, d'un caractère lourd et traînant, serait susceptible de grandes améliorations. Le chant choral allemand lui est supérieur; mais les cantiques qu'on a en cette langue, et qui eurent pour point de départ le psautier publié par Luther en 1524, s'éloignent beaucoup plus des psaumes de David et sont dus la plupart à des auteurs modernes. X.

PSÉPHITE. Nom donné par Brongniart à une roche arénacée, qui fait partie du terrain désigné par les mineurs allemands sous le nom de *Todte Liegende*, et qui est composée des détritus de différentes roches, enveloppés dans une pâte argiloïde. Le *rothe todte Liegende* d'Elrich et de Zorge, au Hartz, (grès rudimentaire d'Haüy), ainsi que le *thonporphyr*, de Chemnitz en Saxe, appartiennent à cette espèce. DR..Z.

PSEUDONYME du grec ψεύδος, faux, et ὄνομα, nom), signifie littéralement qui a pris un nom faux et supposé. Cet adjectif s'applique également aux auteurs qui publient des ouvrages sous un autre nom que le leur, et aux ouvrages publiés sous un faux nom d'auteur. L'ouvrage *pseudonyme* peut être publié sous le nom d'une personne connue qui ne l'a pas fait, ou bien encore sous le nom d'une personne qui n'existe point, sous un nom entièrement supposé. C'est une supercherie dont les auteurs ne se sont pas fait faute depuis l'invention de l'imprimerie; et notre siècle, à cet égard, peut se flatter de ne le point céder à ses devanciers. Quoique les lois tolèrent cette liberté, qui dégénère souvent en licence, qu'il nous soit permis, dans l'intérêt de de la morale publique, de présenter ici quelques réflexions sur les auteurs et les ouvrages *pseudonymes*. Qu'un auteur, en mettant sur son livre un nom supposé, n'ait que l'intention de dérober son véritable nom aux traits de la critique, il n'y a rien là que de fort innocent, surtout quand l'ouvrage publié de cette manière ne renferme rien que ne puisse avouer un honnête homme. Mais il n'en est plus de même lorsqu'un ouvrage pseudonyme, sorti de la vile plume d'un libelliste a pour unique objet de répandre le scandale dans la société, et de calomnier l'honneur des familles les plus respectables. Alors, l'auteur pseudonyme mérite d'être accusé du crime de lâcheté devant le tribunal de l'opinion. Il y a presque identité entre sa position et celle de ces grands criminels qui prennent un faux nom

pour mieux échapper aux recherches de la police. Mais la question devient encore plus sérieuse, et le délit plus grave, si le calomniateur pseudonyme, dans le double but, et de se mettre à l'abri des coups de bâton, et de donner plus de poids à ses inventions mensongères, pousse l'effronterie jusqu'à usurper un nom bien connu, un de ces noms historiques qui commandent le respect en inspirant la confiance. Quel mot emploiera-t-on pour qualifier comme elle le mérite une aussi odieuse conduite? Serait-ce trop de l'assimiler à celle d'un meurtrier qui, après avoir commis maints assassinats, aurait l'audace d'accuser lui-même un homme innocent d'être l'unique auteur de tous ses crimes? Certes, aux yeux de la saine morale, rien ne pourrait justifier les attentats des auteurs pseudonymes de cette espèce : ni la faim, ni la soif, ni la cupidité, ni même une juste vengeance, ne pourraient être invoquées en leur faveur. Et cependant le public est si friand d'histoires scandaleuses qu'il accorde indulgence plénière à ceux qui veulent lui en fournir. Qu'on lui en donne à quelque prix que ce soit, il ne s'inquiète pas du reste; le public se moque d'être dupe, à la condition qu'on l'amusera. Il est tels *Mémoires* d'assez fraîche date qu'on a lus avec engouement; ils étaient pleins de mensonges, de turpitudes et de méchancetés : c'était déjà un puissant élément de succès; mais, de plus, l'auteur avait eu la précaution de mettre son salmis d'anecdotes sous le nom d'une femme de l'ancienne cour de Versailles connue pour la politesse et la finesse de son esprit. Comme cette dame était morte et sa famille éteinte, il n'avait point à redouter les réclamations directes; il a joui paisiblement des fruits de son indigne fraude, et, malgré les efforts de quelques journalistes pour dévoiler l'infâme imposteur, son œuvre *pseudonyme* passe encore pour authentique aux yeux de bien des gens. Des auteurs pseudonymes de cette trempe nous semblent bien autrement criminels que des écrivains anonymes qui débiteraient les mêmes choses; ils ont deux fois plus de lâcheté, et mille fois plus de chances d'être crus. Les démasquer avec éclat serait un utile service à rendre à la société; la loi elle-même devrait prévoir de semblables brigandages, et vouer leurs auteurs à l'opprobre, comme calomniateurs et comme faussaires. — Feu Antoine Alexandre Barbier a laissé un *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes français et latins* (4 vol. in-8°, Paris, 1822 et années suivantes). On trouve dans cet ouvrage une foule de faits curieux qui prouvent combien est grand le nombre de ceux qui n'ont pas le courage de leurs opinions ou de leurs mauvaises passions. Malgré les erreurs et les omissions inséparables de la nature d'un tel dictionnaire, le lecteur ne verra pas sans intérêt toutes les recherches et toute la science bibliographique avec lesquelles l'auteur a su dévoiler tant d'écrivains anonymes et pseudonymes.

CHAMPAGNAC.

PSITTACIROSTRE. Groupe d'oiseaux de l'ordre des granivores, qui ont pour caractères : bec court, très-crochu, un peu bombé à la base; mandibule courbée à la pointe sur l'inférieure qui est très-évasée, arrondie et obtuse; narines placées de chaque côté du bec, à sa base, recouvertes en partie par une membrane emplumée; tarse plus long que le doigt intermédiaire; quatre doigts : trois en avant, divisés, les latéraux égaux; un pouce, deuxième rémige un peu plus courte que la troisième. Ce genre a été établi par Temminck; les espèces qui le composent se trouvent aux îles Sandwich; Vieillot le premier les a séparées des gros-becs avec lesquels on les avait primitivement confondues. DR..Z.

PSYCHÉ, dont le nom tout hellénique signifie *âme*, et par analogie *papillon*, n'est qu'un être semi-mythologique; les anciens mythes grecs l'avaient à peine indiqué; il passa chez eux pour une princesse d'une beauté ravissante dont Cupidon fut vivement et éternellement épris. C'était le symbole du désir pur, qui dédaigne la brillante argile du corps, et qui s'attache à l'âme. Apulée, philosophe platonicien, qui vivait sous les Antonins, vers la fin du IIe siècle, composa sur cette légende obscure la plus charmante fable qui existe. D'une forme et d'un style tout nouveaux à cette époque, elle servit depuis de types à nos contes de fées. « Il y avait, raconte ce riche et savant citoyen de Madaure, dans une certaine ville, un roi et une reine qui avaient trois filles, toutes trois fort belles. Quelques charmes que pussent avoir les deux aînées, il n'était pas impossible de leur donner des louanges proportionnées à leur mérite. Mais, pour la cadette, sa beauté était si rare et si merveilleuse que toute l'éloquence humaine n'avait point de termes pour l'exprimer. » Ne croirait-on pas entendre le début d'un conte de Perrault et de la Bibliothèque bleue. Toutefois, les peuples et les rois venaient déposer leurs hommages aux pieds de cette beauté surnaturelle, dont l'âme était encore plus belle. Vénus, abandonnée, oubliée, tomba dans le mépris ; elle quitta de honte, de dépit et de colère, Paphos, Cythère et Gnide, où ses autels, couverts d'une mousse humide, ne recevaient plus ni fleurs, ni encens, ni vœux, ni offrandes.

Elle descendit furieuse sur les lieux mêmes qu'embellissaient les charmes et les yeux de sa rivale, une indigne mortelle, aux lèvres de laquelle était interdit le nectar de l'Olympe, qui donne seul la vraie beauté et une jeunesse éternelle. Là, elle médita sa vengeance. Les parents de Psyché, qui avaient pourvu leurs deux aînées de riches maris, allèrent consulter à Milet l'oracle sur le sort de leur fille bien-aimée, elle, dont la beauté divine, éblouissante, ineffable, inspirant encore plus de respect que d'amour, semblait dire à tous prétendants, de quelque haut rang qu'ils fussent, qu'ils étaient indignes de posséder ce trésor de perfection. L'implacable ressentiment de la mère de Cupidon avait secrètement inspiré au prêtre fatidique cette réponse : « Exposez cette jeune fille, parée comme pour le lit nuptial sur une roche escarpée, n'espérez point pour elle un époux du sang des mortels, mais un monstre de la race des vipères, cruel, affreux, porté sur des ailes à travers les airs, se servent du fer et du feu pour ravager le monde ; enfin, un monstre, la terreur de Jupiter et l'effroi du Styx. » Le peuple, ses parents, ses adorateurs, sous l'influence de l'oracle, conduisirent, au son des flûtes funèbres, la malheureuse Psyché, voilée, comme en un jour d'hymen, sur la roche fatale. Quand au soir ils l'abandonnèrent, leurs adieux ne furent qu'un bruit de pleurs et de sanglots. Toutefois, la victime, plus belle encore par sa pâleur, s'était profondément endormie sur le sommet aigu de cette roche. A son réveil, elle se trouve dans un jardin merveilleux, ombragé de mille arbres divers, au milieu duquel s'épanchait en nappes une fontaine transparente comme le cristal. Elle s'y mira, car l'art et la mode n'avaient point encore inventé ces glaces mobiles et élégantes qui depuis s'appelèrent *Psychés*, de son doux nom. Un palais magnifique, d'une architecture inconnue aux hommes, s'élevait non loin de ces ondes murmurantes et fugitives. Les murs de ce palais étaient revêtus d'or et d'albâtre, ses parvis incrustés de perles et de diamants, dont chacun était un soleil qui l'éclairait. Une couche parfumée des plus rares essences était dressée au milieu ; l'aiguille de nymphes habiles y avait brodé de voluptueuses images, dont l'argent, l'or et les pierreries qui s'y relevaient en bosse étaient bien loin de surpasser par leur richesse, sans égale toutefois sur la terre, cette main-d'œuvre surnaturelle. Ajoutez à cela des bains ambrés, qui pénètrent la chair et l'âme d'une joie pareille à celle des immortels. Dans ce palais enchanté, nul être vivant ne se montrait ; il n'était habité que par des voix : une d'elles dit tout d'abord à Psyché : « Tout ce qui est ici est à vous. » La belle princesse ne se fit point prier, elle demandait, et les voix accouraient, repondaient et la servaient. La nuit se précipitait du ciel ; le crépuscule étendait son voile douteux sur le palais ; seulement çà et là, quelques escarboucles de ses plafonds jetaient encore des flammes ; à cette lueur rosée et magique, Psyché entra dans sa couche, qu'enveloppèrent bientôt d'odorantes ténèbres. Elle allait s'endormir, quand auprès d'elle, de cette âme enfin, puisque c'était son nom, se glissa un corps qu'elle sentait, sans le voir, et qui lui recommandait sur toute chose de ne pas chercher à le connaître : charmant sans doute, puisque ses lèvres avaient la fraîcheur des lèvres de l'Aurore, puisque sa voix était mélodieuse comme le Zéphyre soupirant dans les rameaux, et que ses étreintes étaient douces comme la couronne de lis qui ceint le front d'une vierge. Chaque matin, avant le lever de l'aube, l'époux mystérieux avait disparu. Il laissait Psyché le cœur inondé, mais non las de volupté et d'amour. L'âme est curieuse, c'est son essence : donc Psyché se demandait quelle était la nature de cet époux, si riche, si puissant, si tendre, mais invisible. Il ne peut être un monstre affreux, vieux et velu, car sa peau est plus douce que la soie même, se disait-elle. Toutefois, le prétendu monstre permit à Psyché de voir ses sœurs ; Zéphyre les transporta sur ses ailes dans le palais magique. A l'aspect de ces éblouissantes richesses et du bonheur indicible de leur cadette, une noire jalousie s'empara de leur cœur : elles résolurent de perdre Psyché, et lui insinuèrent à ce dessein le désir de s'assurer, par quelque moyen que ce fût, de la nature de son époux. Hélas ! la curiosité naturelle de la pauvre Psyché ne l'y portait déjà que trop. Sans plus tarder, la nuit suivante, dès qu'elle sentit son époux endormi auprès d'elle, se levant doucement, elle allume une lampe, la tient suspendue sur sa couche : qu'y voit-elle ? un adolescent, aux ailes de rose, au corps blanc comme un lis, au front pur, à demi voilé des boucles d'or de sa chevelure, et dont l'haleine paisible exhalait un parfum céleste, inconnu, d'ambroisie sans doute. Psyché, hors d'elle-même, tout émue de désirs, d'amour, de honte et de crainte, sentit la lampe trembler dans sa main. Une goute brûlante d'huile tomba sur l'épaule droite de son époux. Il s'éveilla, lui fit quelque légers reproches, et s'envola, car c'était Cupidon, le plus beau des immortels, et, avec lui, disparut le palais. N'est-ce pas là le magique palais d'Alcine ou d'Armide, le jardin fantastique de la lampe merveilleuse ? Psyché se trouva seule,

et abandonnée dans une vaste pleine, affreuse solitude, et portant dans son sein un fruit de son étrange hyménée. Vainement, dans son désespoir, s'est-elle précipitée dans les ondes écumeuses d'un torrent : le torrent s'apaise, et la dépose doucement sur le gazon d'une prairie émaillée.— Ses indignes sœurs, voulant savoir le résultat de leur perfidie, se mirent en route pour le palais; elles montèrent sur la roche d'où Zéphyre les avait déjà transportées dans ce délicieux séjour; elles l'appellent, et, joyeuses, s'élancent dans l'air ; mais Zéphyre eut garde de prêter ses ailes à ces infâmes ; elle tombèrent dans des précipices, où l'on retrouva à peine quelques-uns de leurs membres broyés par les rocs. Cependant la haine de Vénus n'était qu'à moitié assouvie. Un jour que Psyché errait désolée dans les forêts, rêvant à cet époux si beau, si tendre, cette joie de la terre et du ciel dont elle avait encouru la disgrâce, et peut-être, hélas ! l'indifférence, ou plus encore le mépris, la Coutume, une des servantes de Vénus, la rencontrant, la saisit par les cheveux, et la traîna aux pieds de sa maîtresse. Vainement Psyché, soumise, les embrassa-t-elle, les baigna-t-elle de ses larmes; l'implacable déesse la repoussa, et commanda à deux autres de ses servantes, la Tristesse et la Sollicitude, de fustiger cette abandonnée des dieux et des hommes. Puis elle la surchargea de travaux inouïs plutôt dignes des Danaïdes que d'une pauvre femme imprudente. Ce fut d'aller puiser à une fontaine infecte, gardée par des dragons furieux, une onde noire comme celle du Styx ; de courir chercher à travers des roches aiguës, des sables tranchants, un flocon de laine d'or sur le dos d'une brebis sacrée ; de trier, dans un délai de quelques minutes, dans une immense tas de grains, le blé, l'orge et l'avoine, et enfin de descendre aux enfers, demander à Proserpine une boîte de beauté, et qui n'était pleine que d'une fumée stygienne. Cupidon, qui aimait tendrement Psyché, sur laquelle il veillait nuit et jour, l'aidait en secret à surmonter ces travaux insignes. Après tant d'épreuves, certain de l'amour de sa vertueuse et belle épouse, Cupidon obtint de Jupiter qu'il forcerait Vénus à consentir à ses noces avec Psyché. Le dieu de la foudre appelle Mercure, et lui commande de transporter cette princesse dans l'Olympe. L'hymen des deux époux se célébra avec une ineffable joie ; jamais alliance dans l'Olympe n'avait été plus pure et mieux assortie. Psyché, prenant des mains d'Hébé la coupe de nectar qui rend immortel, la vida tout entière ; et depuis, elle jouit d'une jeunesse et d'une beauté éternelles. Peu de temps après, elle mit au monde la Volupté, ce fruit sans doute de ses terrestres amours, qu'elle portait dans son sein au temps de sa persécution. — Sur les monuments antiques, Psyché ou l'âme est représentée avec des ailes de papillon qui frémissent sur son dos. Nous avons déjà dit que *Psyché*, en grec, signifie *âme*, et par analogie *papillon* : cet emblème convient donc merveilleusement à cette jeune déité. Quelquefois, elle est voilée comme les nouvelles mariées, et cache un papillon dans son sein : allusion à son hymen avec Cupidon, et à l'âme de son époux, qu'elle semble vouloir toujours retenir. Ce mythe est un des plus purs, des plus mystiques de l'antiquité. Il n'est donc pas étonnant qu'Apulée, platonicien, et par conséquent psychologue, l'ait caressé avec tant de prédilection ; il y a épuisé toutes les grâces de son style étrange et de son imagination. Les sœurs aînées de Psyché ou de l'âme, ces filles charnelles et infâmes, ne sont-elles pas ces passions viles, méchantes compagnes de l'âme, et qui en sont comme les sœurs envieuses? L'essence de l'âme est d'être curieuse des belles choses, des choses d'en haut : c'est Psyché émue, tenant la lampe suspendue sur son immortel époux. Cette âme enveloppée de son argile terrestre, n'est point encore digne d'un tel hymen : l'époux céleste l'aime, plaint son indiscrétion et la repousse, mais pour l'éprouver, et vivre avec elle, uni par des noces mystiques, dans une éternité de délices. Ces épreuves de Psyché, si douce, si résignée, ne sont-elles point enfin celles de l'âme chrétienne sur la terre, et ces danses nuptiales dans l'Olympe, le prix de sa force, de sa vertu et de son martyre ? Qui serait assez aveugle pour ne pas voir dans ce mythe platonique, dans l'hymen de Psyché et de Cupidon, l'alliance de l'âme et de l'amour divin, qui, se dégageant des vapeurs de la terre, dont la boîte stygienne de Proserpine, est l'emblème dans cette fable, vont enfin s'enivrer, dans les palais de l'éther, d'amour et d'immortalité ? DENNE-BARON.

PSYCHOLOGIE. La définition de ce mot est dans son émythologie (*logos*, discours, traité, *psuché*, âme). En effet, la psychologie est la science qui traite de l'âme humaine, de son principe, des phénomènes qu'elle présente à son état actuel, et de sa destinée : science immense par l'étendue des faits et des questions qu'elle embrasse, science la plus importante de toutes, puisqu'elle doit résoudre pour l'homme les problèmes qui l'intéressent le plus immédiatement, celui de sa nature et celui de son avenir ; science la plus difficile et la plus mystérieuse entre toutes les sciences, puisqu'elle a pour mission de péné-

trer dans les abîmes du cœur, de suivre dans ses innombrables détours le dédale de la pensée, et de percer le voile épais qui dérobe cet avenir, objet de doute et d'anxiété pour la plupart des humains. Et en effet, la psychologie s'occupe de toutes ces choses. — Cependant, on ne lui a pas fait toujours une part aussi large; on la borna longtemps à un traité sur les facultés de l'âme, et beaucoup d'autres questions, qui sont évidemment de son domaine, avaient été inscrites sous d'autres titres. Ainsi, une partie de la psychologie intellectuelle faisait partie de la logique, et l'on comprenait dans la métaphysique toutes les questions sur le principe et la destinée de l'âme. Je ne parle pas des parties de la psychologie qui ont été passées sous silence. Il est donc essentiel de déterminer d'une manière précise les limites que l'on a dû assigner à son domaine, depuis que les progrès de la philosophie ont introduit des divisions plus exactes et ont appliqué des dénominations plus convenables aux diverses branches de la science. — La psychologie se divise en deux parties bien distinctes. Dans la première, on s'occupe de tous les faits observables de l'esprit humain, et des principes ou facultés auxquelles on rapporte ces faits. Aussi cette partie prend-elle le nom de *psychologie expérimentale*. Dans la seconde, on traite toutes les questions sur l'âme humaine qui ont rapport à son origine, à son avenir, à la nature de son principe. L'ensemble de ces questions forme la *psychologie ultérieure* ou *rationnelle*. Ces dénominations sont motivées par la différence des méthodes qu'on est obigé d'appliquer à chacune de ces branches de la psychologie. En effet, pour celle qui s'occupe des faits actuels de l'esprit humain. c'est la méthode d'observation qu'il convient spécialement d'appliquer : or, la méthode d'observation, c'est la méthode expérimentale. Quant aux questions relatives aux faits de l'âme que l'observation ne peut atteindre, ce n'est plus à elle seule, c'est à l'induction, au raisonnement, qu'il faut avoir recours; de là le nom de *psychologie rationnelle*. — La psychologie expérimentale se divise elle-même en trois branches, puisque l'esprit humain présente à l'étude du psychologue trois faces différentes, l'intelligence, la sensibilité, l'activité. La science est si peu avancée ou du moins si mal déterminée que ces théories spéciales nont point encore reçu de nom particulier : j'ai indiqué ailleurs le mot *noologie* comme le plus convenable pour la théorie de l'intelligence. Le mot *idéologie* a bien été employé déjà pour désigner à peu près le même objet; mais on en a abusé en lui donnant une signification beaucoup trop étendue; et d'ailleurs il me paraît moins propre à l'objet qu'il veut désigner. On s'est aussi servi des mots *logique théorique;* mais le mot *logique,* dont nous parlerons plus tard, a surtout été assigné à l'étude pratique de l'entendement, il me paraît aussi moins bien approprié à son objet que le mot *noologie*. Quand à l'étude de la sensibilité, comme elle n'existe pas encore à l'étude de théorie, il est naturel qu'elle n'ait point encore de nom. Le mot *esthétique* ne lui convient pas, par la raison qu'il désigne encore une science pratique, qui doit être fondée, il est vrai, sur la théorie de la sensibilité, mais qui en est plutôt l'application et s'occupe du beau, c'est-à-dire d'un des objets de la sensibilité plutôt que des phénomènes de la sensibilité elle-même. J'avais pensé au mot *pathologie,* en y ajoutant l'épithète de *psychologique,* pour distinguer cette théorie de celle des physiologistes, qui a usurpé ce mot. Je me permets cette expression, car les physiologistes ne s'occupent point des phénomènes proprement dits de la sensibilité, mais des désordres organiques qui en sont la cause. Cependant, il y a ici le droit de premier occupant, droit qui, sans être fondé en lui-même, doit être néanmoins respecté si l'on veut être clair pour tout le monde. Jusqu'à ce qu'un étymologiste plus heureux ait trouvé une meilleure dénomination, nous serons obligé de nous contenter des mots *théorie de la sensibilité,* pour désigner cette partie de la psychologie. L'étude de l'activité manque également de nom. Le mot de *morale théorique* répond fort mal à son objet, vu que, d'après l'acception généralement adoptée du mot *morale,* il ne s'applique nullement à la description d'une foule de phénomènes de l'activité. J'ai proposé, je ne sais où, le mot *prassologie,* dont on fera ce que bon semblera : quoi qu'il en soit, je me recommande encore ici à la sagacité des étymologistes, et, pour n'effrayer personne, je me contenterai de la dénomination de *théorie de l'activité.* — Pour ce qui est de la psychologie ultérieure ou rationnelle, ses divisions ne sont point aussi importantes, et elle se compose d'autant de parties qu'elle renferme de questions différentes. Or, ces questions se réduisent à peu près à celle-ci : 1° savoir quelle est l'origine de nos connaissances, c'est-à-dire comment procède la nature pour pourvoir de connaissances l'esprit humain à une époque où l'observation est impossible; 2° distinguer l'esprit de la matière; 3° connaître sa destinée ou son état futur. Ces trois questions faisaient autrefois partie de la métaphysique, ancienne division de la philosophie, où l'on avait

rassemblé toutes les questions, tant sur l'homme que sur Dieu, dans lesquelles la méthode d'induction jouait le rôle principal. — Ainsi, d'une part, théorie de l'intelligence, théorie de la sensibilité, théorie de l'activité; de l'autre, question de l'origine de nos connaissances, distinction du principe pensant et de la matière, inductions sur l'état futur de l'âme, voilà l'objet de la psychologie, voilà l'étendue de son domaine. En le mettant à part, que reste-t-il à la philosophie? la logique, l'esthétique, la morale et la théologie naturelle. — Maintenant, quelles sont les relations de la psychologie avec les autres parties de la philosophie? Ces relations sont si étroites qu'il est impossible de ne pas proclamer la psychologie le point de départ et l'unique base de toutes les théories philosophiques. La logique, l'esthétique, la morale, ne sont que des corollaires ou des applications des théories de l'entendement, de la sensibilité et de l'activité. Qu'est-ce en effet que la logique, si ce n'est l'art de perfectionner les facultés de l'entendement et de les diriger par les voies les plus sûres vers leur but principal, qui est la découverte et la transmission de la vérité? Or, comment tracer des préceptes pour l'exercice de ces facultés avant que la psychologie vous ait fait connaître ces facultés mêmes, et vous ait appris leurs lois? Comment décrire la méthode d'une science, si l'on n'a préalablement observé quel procédé a suivi l'entendement pour arriver à l'espèce de vérités qui constituent cette science? Comment déterminer la manière de transmettre un certain ordre de connaissances, si l'on ne connaît pas la faculté à laquelle on s'adresse, les lois et les exigences de cette faculté? Il en est de même pour l'esthétique : les préceptes qu'elle trace aux poëtes et aux artistes ne sont fondés que sur la connaissance des lois de la sensibilité, l'analyse de toutes les affections qui nous révèlent la beauté dans tout ce qui nous entoure. La morale s'appuie sur toute la psychologie, et elle en est comme le résumé : qu'est-ce en effet que l'accomplissement de la loi morale pour l'homme, si ce n'est le développement régulier de toutes ses tendances? Faire son bien ou le bien d'autrui, c'est agir conformément aux besoins ou aux penchants de sa nature ou de la nature des êtres qui nous entourent. Or, qui nous révèle les tendances, les besoins de notre nature et leur importance relative, si ce n'est l'étude même de la nature humaine, en d'autres termes la psychologie? Quant aux bases de la morale, on a coutume de les placer dans l'ontologie, comme si l'ontologie était autre chose que l'analyse de la raison? Il est juste de dire cependant que la psychologie ne fournit pas à elle seule tous les éléments de solution pour la question morale, et qu'il faut avoir recours à la théodicée, si l'on veut déterminer tous les caractères de la loi morale, et principalement sa sanction. Mais il ne suffit pas que la connaissance de la nature du législateur nous ait révélé tout ce qui rend la loi obligatoire pour le sujet de cette loi, il faut encore que l'homme sache ce qu'il doit faire pour remplir les obligations qu'elle lui impose, et cette question est la plus importante, car, si l'homme comprend facilement la sainteté de l'obligation morale, il ne sait pas aussi bien ni aussi vite tout ce qu'il doit faire, tout ce dont il doit s'abstenir, pour accomplir la loi : or, c'est là ce que lui apprendra la psychologie, chargée de lui expliquer toutes les lois de la nature humaine, de lui analyser ses diverses tendances, et de lui montrer par là même celles qu'il doit respecter, et dont il doit favoriser le développement, celles dont il doit restreindre l'action comme nuisible au développement régulier des facultés les plus importantes de son être. On voit donc que la logique, l'esthétique et la morale ne sont que des dépendances de la psychologie, qu'elles en dérivent, qu'elles en sont la conclusion et le couronnement. Quant à la théodicée, si elle s'en distingue nettement par son objet, elle a encore avec elle une relation assez étroite, en ce que les preuves *à priori* de l'existence de Dieu et de ses principaux attributs reposent sur des idées que la psychologie examine en analysant la raison. — Nous avons séparé la psychologie des autres branches de la philosophie, nous avons démontré les rapports qu'elle a avec chacune d'elles. Quelle est maintenant sa place parmi les autres sciences naturelles? pourquoi s'en distingue-t-elle? quels sont avec elles ses points de contact? Mais d'abord, la psychologie est-elle une science, ou peut-elle le devenir et avoir droit d'être placée en parallèle avec les autres théories scientifiques? Quoique cette dernière question n'en soit plus une pour ceux qui ont fait de la psychologie une étude sérieuse et attentive, je n'ai pas néanmoins hésité à la poser ici, puisqu'il y a été répondu négativement par des hommes dont le nom peut être une autorité aux yeux du monde savant, puisque des philosophes mêmes ont prétendu que la philosophie ne pourrait jamais s'élever au rang des sciences proprement dites, et consistait dans la connaissance des diverses doctrines émises sur l'homme et sur Dieu, oubliant sans doute que la psychologie expérimentale, non-seulement fait partie de la philosophie, mais

en est la base essentielle. — Oui, la psychologie est une science, science encore dans son enfance, comprise par bien peu de monde, et entourée de difficultés qui limitent le nombre de ses adeptes, mais science positive, possédant tous les caractères qui distinguent les autres sciences, ayant un objet bien déterminé, des faits à elle, et des faits dont l'existence est d'une évidence irrécusable; une méthode à elle, méthode sûre et incontestée : son objet, c'est l'esprit humain, dont personne ne saurait mettre en doute la réalité sans se renier en même temps soi-même; ses faits, ce sont tous les phénomènes dont la conscience est le théâtre, et par lesquels nous nous révélons à nous-mêmes, phénomènes intellectuels, phénomènes affectifs, phénomènes volontaires. Qui serait assez insensé pour nier l'existence de tels faits? Quoiqu'ils ne se présentent pas à nous comme les phénomènes de la matière, avec l'étendue tangible, la forme, la couleur, etc., ils n'en ont pas moins leur évidence, qui nous les rend tout aussi appréciables, et beaucoup mieux peut-être que les faits extérieurs. Ainsi, quoique nos idées, nos déterminations, nos joies ou nos souffrances ne soient ni figurées, ni colorées, nous n'y croyons pas moins qu'à notre propre existence, puisque ce sont ces phénomènes qui la constituent, qui en sont le développement et la manifestation. Ces faits sont d'une autre nature que les faits de la matière, voilà tout : ils n'en sont pas moins des faits, des faits certains et incontestables. Ces faits ont leurs lois comme les faits de la nature physique. Tout le monde sait, par exemple, qu'une connaissance se grave mieux dans la mémoire quand l'attention s'est arrêtée sur elle plus longtemps et avec plus d'énergie. Quant à la méthode de la psychologie, elle ne diffère point au fond de la méthode des sciences physiques : c'est toujours d'une part l'observation analysant les faits et leurs caractères, de l'autre l'induction s'élevant à la connaissance des lois de l'esprit d'après les données de l'expérience : la seule différence consiste dans le procédé de l'observation, procédé qui ne peut être le même, puisqu'il ne s'agit pas de faits du monde extérieur, mais de faits du monde interne, qui ne tombent pas sous les sens, qui par conséquent ne peuvent s'expérimenter avec le scalpel ou le microscope, mais qui sont accessibles à la *réflexion*. Or, la réflexion n'est autre chose que l'attention donnée aux modifications du *moi*. C'est donc toujours l'attention qui opère, qui s'exerce comme faculté d'analyse, mais qui s'exerce au moyen de la conscience et non de la perception externe. La réflexion s'adjoint encore comme auxiliaires : 1° l'observation des actes extérieurs de nos semblables, qui peut nous fournir des inductions fécondes, et suppléer à ce que l'observation de notre individu a de borné et d'incomplet; 2° le sens commun, qu'on ne consulte jamais en vain, et dont les réponses, soumises au contrôle de la réflexion, renferment toujours une vérité; 3° la langue, miroir de la pensée humaine, miroir vrai et fidèle pour les hommes intelligents et de bonne foi; 4° enfin, l'examen judicieux des systèmes philosophiques, où l'on trouvera éparses de nombreuses et importantes vérités, que contrôlera et que classera la réflexion. La psychologie est donc réellement une science, ayant un droit incontestable à être rangée parmi les sciences naturelles, et dont elle ne doit être distinguée qu'en raison de la nature des faits dont elle s'occupe, faits qui ont de commun avec les phénomènes physiques la réalité, l'évidence, la possibilité d'être classés, ramenés à des lois. Or, ces caractères suffisent pour élever la théorie qui présente de tels faits à la dignité de théorie positive et scientifique, quel que soit actuellement son peu de progrès. — Si la psychologie est, sous le rapport de son développement, inférieure aux autres sciences naturelles, elle a néanmoins sur elles, même à son état actuel, plusieurs avantages remarquables. D'abord, c'est que, s'occupant des lois de l'entendement, des procédés différents qu'il emploie, selon les différents ordres de vérités qu'il étudie, elle pose les bases de la méthode et de toutes les méthodes, et qu'elle sert ainsi à toutes les sciences de point de départ et de guide. Et si leurs théories ont droit à notre confiance, c'est encore la psychologie qui va chercher dans les faits de l'esprit humain de quoi baser notre certitude; car avant de croire aux objets de nos spéculations, il nous faut croire à l'esprit, qui en est le sujet, il nous faut accorder notre confiance aux lois intellectuelles, qui président à toute œuvre scientifique. — Mais ce qui élève surtout la psychologie au-dessus des autres sciences, c'est l'importance de son objet, et, à ce titre, non-seulement elle veut être considérée comme science, mais elle réclame des hommes sérieux, des amis de la vérité et de l'humanité, le concours de leur zèle éclairé, pour élever l'édifice dont les matériaux sont encore épars, et dont on n'a fait que jeter les fondements. Quoi de plus digne en effet de nos spéculations, quoi de plus utile et de plus grand dans ses résultats que la science qui révèle l'homme à lui-même, l'initie aux sublimes mystères de sa nature, lui donne le secret de sa

force, l'élève par la contemplation de son être jusqu'au principe d'où sont émanés ses nobles attributs, et lui explique la destinée où ils l'appellent! Qu'on réfléchisse que la psychologie donne naissance à tous les préceptes qui doivent guider l'entendement dans les routes diverses qu'il peut parcourir, qu'elle sert de point de départ à tout système d'éducation, à toute théorie d'esthétique, mais qu'on pense surtout qu'elle seule est la base véritable de la morale, et l'on comprendra aisément qu'elle est la science vraiment civilisatrice, et que, de même que les sciences physiques soumettent à notre pouvoir les forces de la nature extérieure, de même il appartient à la psychologie d'explorer et de gouverner le monde moral, et de diriger les individus et les sociétés dans les routes qu'aura indiquées la connaissance de la nature et de la destinée humaine. C. M. PAFFE.

PSYLLES. Hérodote (IV, 173) fait des Psylles un peuple qui, pour se venger du vent du midi qui avait tari les citernes, déclara la guerre à ce vent funeste, et marcha contre lui. Quand il eut pénétré dans le désert, ce même vent souffla violemment et l'engloutit sous les sables. Il y a là un apologue plutôt que de l'histoire. Pline (VII, 2) attribue aux Psylles une propriété non moins fabuleuse : l'odeur qu'ils exhalaient endormait les serpents, et si un serpent les mordait, ils n'en éprouvaient aucun mal, et le serpent mourait. Ce peuple, ajoute-t-il, qui habitait la Libye au sud de la grande Syrte, fut presque entièrement détruit par ses voisins. Ceux qui survécurent utilisèrent les connaissances que la nécessité sans doute leur avait fait acquérir, des préservatifs et des remèdes contre les morsures des serpents; et leur habileté à en neutraliser le venin était si généralement reconnue que Caton d'Utique, guerroyant en Libye, ne négligea pas d'emmener des Psylles à la suite de son armée (Plut., *in Vita Cat.*, 64). F. DEHÈQUE.

PTÉROPE. *Pteropus*. Mammifères carnassiers, de la famille des chéiroptères. La plupart des chauves-souris frugivores ont été jusqu'à ces derniers temps réunies dans un seul genre auquel Brisson avait donné le nom de *pteropus* (*pieds ailés*), et auquel les auteurs français donnent le nom moins convenable encore de roussette; nom emprunté à Buffon qui l'avait appliqué spécialement à l'une des espèces du genre, à cause des couleurs de son pelage. Aujourd'hui, plusieurs groupes nouveaux ayant été établis, on ne place plus dans le genre *pteropus* que les chauves-souris frugivores, qui présentent les caractères suivants : tête longue, étroite, conique; museau fin, terminé par un mufle sur les côtés duquel s'ouvrent les narines; incisives verticales et au nombre de quatre à chaque mâchoire, comme chez les singes; canines assez fortes et au nombre de deux à chaque mâchoire, comme chez la plupart des chauves-souris; molaires au nombre de cinq en haut et de six en bas, de chaque côté, la première de toutes étant très-petite, principalement à la mâchoire supérieure; nombre total des dents, trente-quatre, quelquefois cependant trente-deux, parce que la première molaire supérieure, qui est toujours fort petite et sans aucun usage, vient quelquefois à manquer entièrement (ce qui n'établit qu'une différence en soi très-peu importante); membrane interfémorale très-peu étendue, et ne formant le plus ordinairement qu'une bordure le long du côté interne de la cuisse et de la jambe; ailes conformées comme celles de la plupart des chauves-souris frugivores, c'est-à-dire ayant le second doigt onguiculé. Quelques ptéropes ont une petite queue, d'autres sont entièrement privés du prolongement caudal; et il est à remarquer que les premiers sont tous très-petits ou d'une taille moyenne, quand les seconds sont au contraire très-grands. On trouve, en effet, parmi les ptéropes sans queue, une espèce qui, à l'état adulte, a jusqu'à cinq pieds d'envergure. Quant aux organes des sens, les yeux et les oreilles ne présentent rien de particulier; mais les narines sont un peu tubuleuses; la langue est, principalement à sa partie antérieure, hérissée de papilles dures, dirigées en arrière, et de différentes formes ; les plus grandes, placées à la partie moyenne de la langue, ont trois pointes, et peuvent être comparées à des tridents; les autres, plus petites et placées autour des premières, sont elles-mêmes de deux sortes, les unes ayant quatre, cinq, six, et même jusqu'à douze pointes, et les autres n'en ayant qu'une seule. Buffon et Daubenton ont décrit avec soin cette organisation remarquable, et représenté, dans le tome X de l'*Histoire naturelle*, les détails les plus remarquables étudiés à la loupe et au microscope. Ces illustres naturalistes ont même cherché à expliquer, par la conformation et la disposition des papilles linguales, les récits de plusieurs voyageurs qui attestent que, dans certaines contrées, il existe de grandes chauves-souris qui, pendant la nuit, sucent le sang des hommes et des animaux endormis, sans leur causer assez de douleur pour les éveiller. Mais on sait aujourd'hui que ces récits doivent être appliqués seulement à certaines chauves-souris de l'Amérique méridionale (*voy.* VAMPIRES), et non aux ptéropes,

qui appartiennent tous à l'ancien monde, qui sont tous des animaux frugivores et par conséquent entièrement inoffensifs à l'égard de l'homme et des animaux. C'est ce que savent fort bien les habitants des pays où vivent les ptéropes; et s'ils font la guerre à ces chauves-souris, ce n'est point du tout qu'ils les redoutent pour eux-mêmes, mais à cause du tort qu'elles leur causent en dévorant leurs meilleurs fruits. Dans plusieurs contrées, et, par exemple, à l'île de France, à Madagascar, à Timor, aux Mariannes, au Malabar, on recherche aussi les ptéropes pour s'en nourrir, malgré l'odeur fétide que répandent ces animaux. Leur chair, principalement celle des jeunes individus, a une saveur assez agréable que quelques voyageurs ont comparée à celle du lièvre. Buffon rapporte qu'on se les procure en les enivrant, et que, pour cela, on place à portée de leur retraite des vases remplis de vin de palmier. DR..Z.

PTÉROPODES. *Pteropoda*. Dénomination employée par Cuvier, pour désigner une famille ou une classe de mollusques céphalés, dont le caractère principal est de se mouvoir à l'aide d'une paire d'appendices aliformes et latéraux. Les genres qu'il place dans cette classe sont les suivants : clio, cléodore, cymbulie, limacine, pneumoderme, dans un premier ordre, pourvu de tête, et hyale, dans un second, sans tête distincte. D..Z.

PTOLÉMAIDE, fille de Ptolémée-Soter et d'Eurydice, mariée à Demetrius, et mère d'un autre Demetrius, qui régna à Cyrène. C'était aussi le nom de quatre villes : 1° *Ptolémaïde* ou *Ptolémaïs*, ville et port de Phénicie, au sud de Tyr, à l'embouchure du Belus, nommée d'abord *Acco* ou *Acé*, par on ne sait quel Ptolémée, puis devenue colonie romaine sous l'empereur Claude, enfin connue par les croisés et durant notre campagne d'Égypte sous le nom de Saint-Jean-d'Acre (*voy*. ACRE); 2° *Ptolémaïde*, aujourd'hui Tolometa, ancienne ville maritime d'Afrique, dans la Cyrénaïque, entre Daplundis et Tauchira; 3° *Ptolémaïde*, aujourd'hui Menchie, ancienne ville importante de la Thébaïde, sur la rive gauche du Nil, au sud de Panopolis, fondée par Ptolémée Philadelphe, et surnommée Hermu, à cause du culte qu'on y rendait à Hermès ou Mercure; 4° enfin, *Ptolémaïde*, aujourd'hui Ras-Ahebas, ville de la haute Éthiopie, sur une pointe qui s'avançait dans la mer, surnommée *Ferarum* ou *Epi-Feras*, à cause du grand nombre de bêtes féroces qui infestaient ses environs. X.

PTOLÉMAIS, ancien nom de Saint-Jean-d'Acre. *Voy*. ACRE et PTOLÉMAÏDE.

PTOLÉMÉE, nom patronymique des 13 rois grecs de l'Égypte qui régnèrent dans ce pays depuis la mort d'Alexandre le Grand jusqu'à sa réduction en province romaine, c'est-à-dire pendant environ 290 ans. On les appelle aussi avec plus de justesse d'expression, puisqu'ils n'ont pas tous porté le nom de Ptolémée, les *Lagides*, de Lagus, fondateur de la dynastie. Les trois premiers sont les plus célèbres : ils ont surtout acquis des droits à la reconnaissance de la postérité par la protection qu'ils accordèrent aux lettres. Le premier, PTOLÉMÉE LAGUS, était fils naturel de Philippe de Macédoine. Sa mère Arsinoé était enceinte de lui lorsqu'elle épousa Lagus. A la mort d'Alexandre, 323 ans av. J. C., il obtint le gouvernement de l'Égypte, établit sa résidence à Alexandrie qu'il embellit beaucoup, et y fonda une belle et riche bibliothèque. Le secours qu'il accorda aux Rhodiens lui fit décerner le surnom de *Soter* ou Sauveur. Il mourut, l'an 284, peu de temps après avoir remis les rênes du gouvernement à son fils aîné, PTOLÉMÉE II PHILADELPHE, prince magnifique, qui régna de 284 à 247. Ce fut lui, dit-on, qui fit bâtir Ptolémaïs (*voy*. ACRE) et plusieurs autres villes, ainsi que le phare d'Alexandrie, dont d'autres attribuent la construction à son père. Il laissa son royaume dans un état florissant à son fils, PTOLÉMÉE III ÉVERGÈTE, époux de Bérénice, prince guerrier et conquérant, qui gouverna l'Égypte de 247 à 221. Cette famille, à laquelle appartenait aussi Cléopâtre, s'éteignit au milieu des troubles et des meurtres les plus horribles. *Voir* Champollion-Figeac, *Annales des Lagides*, Paris, 1819, 2 vol. in-8°. CONV. LEX.

PTOLÉMÉE (CLAUDE), le plus célèbre, sinon le plus grand astronome de l'antiquité, et le père de la géographie mathématique, au moins pour nous. Il était, selon toute apparence, Grec d'origine, et naquit probablement en Égypte, peut-être à Ptolémaïs de la Thébaïde, nullement à Péluse, comme on l'a cru longtemps d'après une méprise des traducteurs latins, trompés par une mauvaise lecture de la transcription du prénom de *Claude* par les Arabes. Il passa 40 années à Alexandrie, dans cette fameuse école dont il fut une des gloires; c'est sous le parallèle de cette ville qu'il fit ses observations astronomiques, selon son propre témoignage, et non pas à Canope, comme on l'a pensé. L'époque de sa naissance est inconnue aussi bien que celle de sa mort; on sait cependant qu'il florissait au milieu du IIe siècle de notre ère, sous Antonin le Pieux, et que la composition de sa Géographie dut suivre celle de son *Almageste*, qui l'annonce, et où la der-

nière observation répond à l'an 141 de J. C. On peut voir, à l'art. Almageste, l'origine de ce nom bizarre que porte encore dans l'usage la *Syntaxe, grande syntaxe,* ou le corps d'astronomie sphérique et théorique de Ptolémée, renfermant son système du monde, la science de son temps et celle des temps antérieurs. Cet ouvrage est le principal titre de l'auteur à l'admiration de la postérité, qui certes ne lui a pas fait défaut. A l'*Almageste* se rattachent, comme autant de corollaires, divers traités plus ou moins techniques, entre lesquels nous mentionnerons les *Tables manuelles* (Πρόχειροι κανόνες) dressées pour faciliter les calculs ou les combinaisons astronomiques aux faiseurs d'almanachs, et que Théon d'Alexandrie a commentées ainsi que le grand ouvrage célèbre *Canon des règnes,* détaché de bonne heure et tant de fois publié avant les *Tables,* en faisait originairement partie; canon, du reste, destiné aux astronomes plutôt qu'aux historiens, qui a donné naissance à l'ère fameuse de Nabonassar, son point de départ en 747 av. J. C., et qui fut continué, après Ptolémée et le règne d'Antonin, jusqu'à la prise de Constantinople. Sans insister sur une autre table intitulée, *Apparitions des étoiles fixes et leurs significations,* qui est un parapegme ou une espèce d'almanach, encore moins sur le *Tétrabible* ou les *quatre livres* de prédictions, dans lesquels Ptolémée sacrifia à la folie si accréditée de l'astrologie judiciaire, en évitant toutefois de la confondre avec l'astronomie, nous citerons, comme un monument précieux de la physique des anciens, son *Traité d'optique,* malheureusement perdu en original, et dont il n'existe qu'une traduction latine, inédite et incomplète, faite d'après la version arabe. Ptolémée y présente, de la réfraction de la lumière, l'idée la plus avancée que l'on ait eue jusqu'au temps de Kœpler. Un autre traité, qui tient à la fois aux mathématiques et à la musique, ce sont les *Harmoniques* ou *Éléments d'harmonie*, en III livres, que nous avons et qui ont été savamment publiés par Wallis. Enfin Ptolémée, poursuivant ainsi toutes les grandes applications du calcul, semble avoir préludé à sa réforme de la géographie, sur laquelle nous nous étendrons davantage, par les deux traités des projections qui portent son nom et que nous n'avons plus, comme l'*Optique,* que dans des traductions latines faites sur l'arabe. L'un est intitulé *de l'Analemme* ou *du Cadran solaire.* L'auteur y expose deux projections différentes de la sphère sur un plan, l'une nommée aujourd'hui *gnomonique,* où les arcs sont représentés par leurs tangentes, l'autre *orthographique,* où ils sont figurés par leurs sinus verses. Cet ouvrage renferme toute la théorie gnomonique des Grecs. L'autre, encore plus important, mais dont il faut probablement, avec Synésius, reporter l'honneur jusqu'au *vieil Hipparque,* a pour titre précis : *Développement de la surface de la sphère*, autrement dit *Planisphère.* C'est un traité de la projection que l'on appelle aujourd'hui *stéréographique* ou de l'art de représenter sur un plan tous les cercles de la sphère, d'observer et de rendre sensibles aux yeux tous les mouvements diurnes, de trouver l'heure sans calcul, soit par le soleil, soit par les étoiles. Cette projection est celle dont nous nous servons encore pour tracer les mappemondes sur le plan d'un grand cercle quelconque, et par les procédés du premier inventeur; elle sert également pour les cartes partielles, quelque grande ou quelque petite qu'en soit l'étendue. Il est donc à croire que les vraies bases de la construction des cartes avaient été déjà jetées par Hipparque, aussi bien que celles de la description des lieux qu'il voulut fonder, avant tout, sur les observations astronomiques, sur la détermination des latitudes et des longitudes, seul moyen de fixer exactement les positions. Le grand astronome de Nicée, qui, plus tard, eût été aussi un grand géographe, fut suivi dans cette voie, avec moins de génie mais plus de ressources, par Marin de Tyr d'abord, et puis par Ptolémée, venus deux à trois siècles après lui. Nous ne connaissons la géographie, malheureusement perdue, de Marin que par celle de Ptolémée, qui lui emprunta le fond de son plan, profita des riches matériaux qu'il avait recueillis de toute part, et n'eut guère pour but que de le rectifier en le complétant dans l'ensemble et dans les détails. En effet, Marin, combinant les résultats des observations astronomiques avec ceux que lui fournissait la comparaison de nombreux itinéraires, s'était proposé de mettre un terme à l'incertitude qui régnait sur la position des pays et des villes, en assignant à chaque localité ses degrés réels ou présumés de latitude ou de longitude. Il avait joint à ses descriptions des cartes couvertes d'un réseau de parallèles et de méridiens, se coupant à angles droits, et sous lesquels venaient s'orienter réciproquement les lieux, d'après les distances et les directions. Mais la projection dont il s'était servi était encore extrêmement imparfaite, et la première chose que Ptolémée eut à faire fut de la réformer pour la mettre en accord avec la figure sphérique de la terre. Il lui fallut par cela même entreprendre une révision générale

des positions et des mesures données par son prédécesseur, et soumettre à un système de réduction les évaluations des distances qu'il avait presque toujours exagérées sur la foi des voyageurs et des navigateurs. C'est dans le I[er] livre de son *Introduction à la géographie*, ou, si l'on veut, de son *Institution géographique* Γεωγραφικὴ (Ὑφήγησις), qui en renferme VIII, que Ptolémée expose les principes de la science, les conditions qui lui sont imposées par la nature diverse des documents dont elle fait usage, la méthode à suivre pour dresser une bonne carte de la terre; c'est là aussi qu'il critique avec étendue les travaux de Marin, et qu'il en montre la valeur tout en en corrigeant les résultats. Les livres suivants, y compris la plus grande partie du VII[e], ne sont, à vrai dire, que des tables géographiques, uniquement formées de noms de lieux, avec l'indication de la longitude et de la latitude pour chacun, et destinées évidemment à l'éclaircissement des cartes particulières dans lesquelles Ptolémée décomposait sa carte générale. Ce qui le prouve, c'est que le VII[e] livre se termine par une notice sur celle-ci, suivie d'une description abrégée de la sphère. Quant au VIII[e], il comprend la récapitulation des précédents, avec une instruction pour représenter la terre entière sur un atlas de 26 cartes (10 pour l'Europe, 4 pour l'Afrique et 12 pour l'Asie), rapidement décrites selon l'ordre même qu'avaient déjà présenté les tables. Aussi les 26 cartes accompagnées d'une 27[e], qui est la carte générale de la terre et, comme nous dirions aujourd'hui, une mappemonde, se retrouvent-elles, quoique modifiées, dans quelques-uns des meilleurs manuscrits de la géographie de Ptolémée, avec la remarque expresse qu'elles ont été dressées (les originaux s'entend) par Agathodémon d'Alexandrie, mécanicien, profondément inconnu d'ailleurs.

L'idée que l'on doit concevoir de la *Géographie* de Ptolémée, du livre qui régna sur cette science, aussi bien que l'*Almageste* sur l'astronomie, pendant 14 siècles, c'est-à-dire jusqu'à Colomb et Copernic, est donc celle d'une théorie purement mathématique de la description de la terre et du tracé des cartes, avec des tableaux détaillés qui en contiennent les applications. Toutes les positions y sont déterminées, directement ou indirectement, d'après les observations astronomiques, toutes les distances évaluées en degrés, d'après la mesure de la terre, et rapportées, en latitude et en longitude, à l'équateur et à un premier méridien, soit celui des îles Fortunées, soit celui d'Alexandrie. Malheureusement la première de toutes les mesures, celle de la terre, se trouva fausse, et les moyens de fixer les longitudes, fondées uniquement sur l'observation des éclipses de lune et sur des relevés de distances qui, le plus souvent, n'avaient rien de géométrique, étaient très-défectueux. De là, et du besoin d'assujettir à une projection constante des éléments variables, les deux causes capitales des erreurs géographiques de Ptolémée, plus considérables à quelques égards que celles mêmes de ses prédécesseurs, depuis Ératosthène. Renonçant à la mesure de ce dernier, qui avait exagéré de $\frac{1}{6}$ le degré du grand cercle terrestre en le portant à 700 stades, il le réduisit, d'après Posidonius, à 500, par conséquent de $\frac{1}{6}$ en moins, tandis qu'il fallait prendre le milieu, le degré étant réellement de 600 stades. Prenant ensuite la longueur de la terre habitée, entre le méridien de Thinæ à l'est et celui des îles Fortunées à l'ouest, sur le parallèle de Rhodes, où le degré est, selon lui, de 400 stades (réellement de 480), à 36° au nord de l'équateur, il évalua cette longueur à la moitié du périmètre de la terre, c'est-à-dire à 180° qui donnent, à la hauteur dont il s'agit, 72,000 stades. Quant à la largeur, il la porte à 80° environ du grand cercle, ou 40,000 stades, entre 16° $\frac{5}{12}$ de latitude sud et le parallèle de Thulé, à 63° de latitude nord. L'erreur est ici peu de chose en comparaison de celle de la longitude, qu'il faut réduire d'un quart au moins, soit pour la mesure trop courte du degré, soit pour la somme trop forte des distances itinéraires, si l'on veut la ramener à l'étendue probable des terres connues de Ptolémée d'est en ouest, où à 155° environ. Erreur féconde, au reste, comme on l'a très-bien dit, et dont nous devons nous féliciter, puisqu'elle a eu en grande partie pour résultat la découverte de l'Amérique. Si Colomb, qui la partageait, et qui cherchait par l'ouest une route nouvelle aux Indes orientales, avait su que cette route embrasse près des deux tiers de la circonférence du globe, sur une mer alors inexplorée, il eût certainement reculé devant l'idée de sa grande entreprise. Chez Ptolémée, les distances intermédiaires en longitude sont souvent plus erronées encore; elles le sont, en général, toujours davantage, à mesure qu'elles s'éloignent à l'est de la région de la Méditerranée, centre des connaissances comme de la civilisation des anciens. La réduction d'un tiers, qu'il appliquait systématiquement aux évaluations des itinéraires, soit de terre, soit de mer, pour les ramener à la ligne droite et les convertir en degrés, est insuffisante dans un grand nombre de cas. Toutefois, les exagérations de

Ptolémée en fait de mesures nous paraissent avoir été à leur tour fréquemment exagérées par les modernes, aussi bien que la difficulté de rétablir les noms propres et les chiffres, si multipliés et souvent, il est vrai, si altérés du texte de son ouvrage. Le VIIIe livre, quoique très-corrompu lui-même, est pour cela une précieuse ressource, due à la prévoyance de l'auteur, la récapitulation qu'il renferme servant d'autant mieux de contrôle aux précédents, que les positions en longitude y sont données dans un autre ordre et non plus par degrés, mais par les heures du jour.

L'étendue des connaissances historiques de Ptolémée en géographie, n'a pas été moins méconnue dans plusieurs points essentiels, et les vices de son système, la construction défectueuse de sa carte, ont fait à cet égard plus d'une illusion aux critiques. Cette carte, avec tous ses défauts, est de beaucoup la plus large, la plus riche, et relativement la plus exacte que l'antiquité ait possédée. C'est le tableau complet de la géographie ancienne à son plus haut point de développement. L'Europe, dans son ensemble, y est tracé avec plus de détail, de régularité, de netteté, que chez aucun des prédécesseurs de Ptolémée; les parties septentrionales y sont mieux connues, quoique trop élevées en latitude et beaucoup trop inclinées à l'E. L'Irlande (*Iouernia*) y est à l'O., non plus au N. de la Grande-Bretagne; mais Thulé s'y rapproche des côtes de celle-ci au point de faire croire qu'elle ne saurait plus être la Thulé lointaine et ténébreuse de Pythéas et d'Ératosthène. La Chersonèse cimbrique est entièrement dessinée; les îles danoises sont mentionnées, et la côte N. de la Germanie prolongée le long de la mer Baltique jusqu'au *Chesines,* sans doute la Duna, quoique la nature de cette mer soit encore ignorée et que la *Scandia* ou Scandinavie figure toujours comme une île dont le nom seul est connu. Les fabuleux Rhipées et les monts Hyperboréens usurpent encore la place de l'Oural aux frontières de l'Europe et de l'Asie, au delà de la Sarmatie; mais le *Rha* ou Volga s'en va de l'intérieur de cette vaste contrée déboucher au S. dans la mer Caspienne, rétablie comme méditerranée, selon la notion d'Hérodote et d'Aristote, mais toujours mal orientée ainsi qu'elle resta jusqu'au XVIIIe siècle. L'Asie, du reste, s'ouvre pour la première fois chez Ptolémée, au N. et à l'E., dans des profondeurs illimitées, à ce point qu'il n'ose plus admettre ni l'Océan septentrional, ni l'Océan oriental des géographes antérieurs, faute de connaissances positives de ces mers. Celles des terres, en revanche, se sont prodigieusement étendues et éclaircies, grâce aux relations des voyageurs qui allaient chercher la soie par delà le Taurus et l'Inde, à travers l'Asie centrale, jusqu'à la capitale des Sères, sur le revers N. E. des monts *Emodus* (Kouen-Loun). De là la notion toute nouvelle, et retrouvée seulement de nos jours, de l'embranchement N. de l'*Imaüs* (Himalaya), c'est-à-dire de la chaîne méridienne du Bolour, divisant la Scythie asiatique en deux parts, l'une en deçà, l'autre au delà de l'Imaüs (la grande et la petite Boukharie). La Sérique ou le pays de la soie, à l'E. de celle-ci, n'est autre chose, selon toute apparence, que le N. O. de la Chine, avec le Tangout et la Mongolie voisine. Quant au pays des Sinæ, que Ptolémée semble surtout connaître par les rapports des navigateurs de l'océan Indien, et qu'il porte infiniment trop au S., ainsi que sa capitale *Thinæ,* que ses prédécesseurs avaient placée plus justement à l'extrémité E. de la chaîne du Taurus et non loin des bords de l'océan Oriental, c'est sans aucun doute la Chine propre et principalement la Chine méridionale. Ptolémée supposant un prolongement indéfini des terres à l'E. comme au N. de l'Asie, et n'admettant qu'une suite de golfes au S. E., entre ces terres qui, selon lui et d'après l'hypothèse d'Hipparque, embrassaient dans un bassin intérieur la mer des Indes, pour aller rejoindre au S. O. le prolongement opposé de l'Afrique, a contourné au midi toute la côte orientale de la Chine, et bouleversé les positions de *Thinæ* et de *Cattigara,* portées l'une et l'autre au S. de l'équateur, par une erreur de plus de trente degrés. Quoiqu'il abaisse ainsi trop au S. toutes les côtes méridionales de l'Asie, sauf celles de la presqu'île de l'Inde, qu'il a étrangement défigurée, en exagérant non moins étrangement Taprobane (Ceylan), il n'en a pas moins, par le journal du hardi marin Alexandre, qui s'était aventuré jusqu'au grand port commerçant de Cattigara (peut-être Canton avec une terminaison indienne), les notions entièrement neuves des golfes de Tonkin et de Siam, de la Chersonèse d'Or ou de la presqu'île de Malacca, et même de Sumatra, de Java (*Jabadiu,* l'île de l'Orge, en sanscrit), peut-être même de Bornéo et de Manille, sans parler du golfe de Bengale. L'Inde, à part sa figure, lui est mieux connue topographiquement qu'à aucun de ses devanciers, et il sait l'existence des innombrables Laquedives et Maldives dans son voisinage. Il connaît la côte orientale de l'Afrique jusqu'au promontoire *Prasum* (le cap Delgado), qu'il place sous 16° de lat. S., en face de l'île de *Menuthias,* Comore plutôt que Zanzibar,

selon nous, mais point encore Madagascar. Sa mauvaise graduation lui a fait beaucoup trop resserrer l'Égypte en latitude, ainsi que tout l'espace entre Syène et l'équateur, remonté lui-même de 5° environ trop au N. Mais l'Afrique centrale se révèle à lui avec une étendue et une clarté que nos découvertes modernes n'ont point encore atteintes à quelques égards, notamment pour la région du Nil, dont il sait les affluents, les embranchements, et dont il indique les sources dans de grands lacs intérieurs, non point au S. O., mais plutôt au S. et au S. E., non point au nord, mais au midi de la ligne, où sont repoussées les montagnes de la Lune, qui semblent fuir en effet dans ces directions devant les explorateurs actuels. Par delà le pays des Garamantes ou le Fezzan d'aujourd'hui, il montre de nouveaux lacs et des fleuves qui s'y jettent et tout ce qui annonce la région du Soudan; par delà encore, et sur les pas des dernières expéditions romaines, à trois mois de route au S. de Garama, il nous conduit jusqu'à la contrée reculée et montagneuse d'*Agisymba*, suivant lui au midi de l'équateur, pour nous au N., mais dans le cœur même de l'Éthiopie ou du pays des nègres. A plus forte raison marque-t-il, dans l'O., le cours supérieur du Niger, couvert de villes, dirigé vers l'E., mais contraint par une chaîne de montagnes (vers Sakatou) de se détourner au S. Il trace également, dans un sens opposé, le cours des fleuves de la Sénégambie, quoique ses notions sur la côte occidentale de l'Afrique ne dépassent pas la limite de celles d'Hannon, de Scylax, de Polybe, et les montagnes de Sierra-Leone.

Telle est l'esquisse fidèle, nous le croyons, quoique trop rapide, de la géographie historique de Ptolémée. Son système du monde a passé sans retour, ses travaux astronomiques et mathématiques n'appartiennent plus qu'à l'histoire de la science; mais sa *Géographie* demeure, elle fait partie de la science même; chaque jour, elle est consultée avec fruit, aussi bien pour connaître l'état ancien de la terre que pour étudier les idées que s'en formaient les Grecs et les Romains, à l'époque où leur point de vue fut le plus vaste et le plus lumineux sous l'un et l'autre rapport. Ptolémée a donc mérité le double honneur d'avoir été le maître des Arabes, qui le traduisirent de bonne heure et qui s'approprièrent une grande partie de ses connaissances, et d'avoir présidé à la restauration de la géographie en Europe, aux XV[e] et XVI[e] siècles, lorsque des disciples plus indépendants, les Donis, les Munster, les Ortelius, les Mercator, se formèrent une seconde fois à son école. Après l'invention de l'imprimerie, son ouvrage parut d'abord en latin, dans la traduction de Manuel Chrysoloras et de Jac. Angelo, à Vicence, en 1475, traduction plusieurs fois rééditée, notamment par Nic. Donis et avec ses cartes, à Ulm, en 1482. La première édition du texte grec fut faite par le célèbre Érasme de Rotterdam et publiée à Bâle, chez Froben, en 1533, in-4°, réimprimée à Paris chez Wechel, en 1546. P. Montanus donna à Francfort et à Amsterdam, en 1605, in-folio, une nouvelle édition du texte d'Érasme avec une traduction latine et des cartes dressées par G. Mercator. Une troisième et dernière réimpression du même texte, mal corrigé, et accompagné des cartes de Séb. Munster, est due à P. Bertius, qui en forma le premier tome de son *Theatrum geographiæ veteris*, Amsterdam, 1618, in-fol. Aucune édition de la *Géographie* de Ptolémée n'avait paru depuis cette époque, lorsque l'abbé Halma publia à Paris, en 1828, le texte du 1[er] livre, peu soigneusement revu, et accompagné d'une traduction française qui laisse beaucoup à désirer. Enfin, M. Wilberg et bientôt avec lui M. Grashof, son digne collaborateur, ont entrepris une édition complète et vraiment critique du texte de la *Géographie*, dont il a déjà paru quatre fascicules, petit in-fol., renfermant les IV premiers livres, avec une traduction latine refaite, les variantes d'un grand nombre de manuscrits, recueillies en partie sous les auspices du savant Hase, des observations considérables et des planches, Essen, 1838 et suiv. M. Nobbe a également promis une nouvelle recension critique de Ptolémée; mais nous ne connaissons jusqu'ici que le premier volume du texte seul dans la petite collection de Tauchnitz. GUIGNIAUT.

PUBERTÉ, terme dérivé du latin *pubes, pubis*, léger duvet ou poil follet qui orne les joues pudibondes d'un adolescent à l'époque de sa floraison. — La nature, dans l'enfance des végétaux comme des animaux, ne présente encore que des individus et non des espèces, car l'être ne vit alors que pour soi-même ; il est renfermé dans son égoïsme et pour ainsi dire sans sexe (*agame*); ses facultés n'aspirent qu'à se rendre complètes. Cela est si vrai que les fonctions nutritives dominent presque exclusivement, et que la végétation ou la croissance est l'unique intérêt de cet âge, comme on l'observe dans l'état de larve des insectes, des batraciens, etc. Les premières feuilles radicales des plantes, les premières enveloppes, plumes, carapaces, etc., des jeunes animaux sont pâles, décolorées, et diffèrent beaucoup de celles qui se déploient avec luxe dans la

saison des noces (*sponsalia*) pour les fleurs comme pour les espèces animales. — C'est donc une révolution générale de l'être organique qui se manifeste dans la puberté, la nubilité, la capacité de se reproduire. L'enfance, l'adolescence, dépouillent ces premiers langes de la vie, ces timides enseignes de mollesse, de froideur, d'humidité, qui prédominaient, comme les dernières tuniques fœtales, pour mettre à nu la virilité de chaque sexe. — En effet, bien que la puberté, chez les femelles, ne revête jamais des caractères aussi tranchés que chez les mâles, leur métamorphose organique n'est pas moins essentielle, et leur développement est le même chez les plantes que chez les animaux. Ce développement résulte du transport de la nutrition sur les organes encore endormis et atrophiés pendant le jeune âge. La puberté est hâtée par une alimentation abondante aidée par la chaleur, comme le prouve la *précocité* (*voy.*), et cette hâte de floraison est un présage de courte vie, comme si l'on s'empressait d'atteindre le terme de sa carrière. — La puberté d'ailleurs est un développement de la vie extérieure, éminemment ardent, excitateur. Le pouls constate par sa vélocité une circulation presque fébrile; les maladies, surtout celles de la poitrine, prennent un caractère inflammatoire et bilieux; le tempérament devient plus irascible; la femme même est moins craintive; ses langueurs disparaissent chez la mère de famille laborieuse pour ses enfants. L'homme adulte ne saurait se défendre d'un surcroît d'activité qui l'entraîne dans des carrières périlleuses : la chasse, la guerre, les tourments de l'ambition. Honteux de sa nullité, le jeune amant de la gloire aspire alors à tout ce qu'il y a de grand sur cette terre, comme Alexandre, qui ne se réserve que l'espérance. On a même remarqué que personne ne devenait fou avant cet âge, et que l'idiotisme de naissance pouvait au contraire se guérir par cette suscitation cérébrale. — A cette brillante époque, vers la seconde semaine d'années, dans nos climats, l'enfant perd sa nullité; son sexe lui révèle le secret de l'avenir. L'être pubère n'est plus isolé dans la nature, il devient en quelque sorte citoyen de la postérité, et grandit pour représenter son espèce. L'âge de la production est tout selon l'ordre naturel; pour lui seul sont réunis la force, la santé, le plaisir, la beauté et l'amour; c'est à cette période qu'éclatent l'intelligence et l'énergie de l'âme. Non-seulement le degré de température des contrées, la quantité et la qualité des nourritures, le développement des facultés morales, l'ardeur des complexions, hâtent la puberté, mais encore la nature de chaque race humaine l'accélère ou la retarde. — Nous avons les premiers remarqué que plus les races d'hommes étaient blanches, comme la caucasienne (et spécialement les tribus blondes germaniques), plus la puberté chez elles devient tardive; car la race brune et courte des Lapons, des Esquimaux et Samoièdes, se montre précoce malgré la froidure de son climat circompolaire. Le nègre, même sous des cieux rigoureux, n'est pas tardif comme le blanc. — En France, la menstruation commence vers 14 ou 15 ans dans les départements du nord, et même à 13 dans le midi. La puberté, chez les hommes, n'apparaît guère qu'une année plus tard; nous ne citons pas les exceptions dues à une foule de circonstances particulières, comme chez les danseurs, les comédiens, etc. — Les préludes de la puberté impriment aux idées une teinte de sensibilité inconnue, et sèment une inquiétude secrète dans l'âme. Elle s'agite d'un sentiment de douleur et de plaisir tendre, se plonge dans des illusions ou des rêveries de félicité. Les occupations ordinaires deviennent à charge aux jeunes filles; bientôt la société les fatigue; cette triste mélancolie qui s'insinue dans leur cœur les attire au fond des solitudes, où leurs désirs errent dans toute la nature sans pouvoir se fixer. Plusieurs courent s'ensevelir dans des couvents, où bientôt elles ne rencontrent que le désenchantement. Les combats de la nature et de la pudeur, les idées religieuses, confondues avec tout ce qui fait le charme de la vie; enfin, ce vertige de la raison dans des âmes neuves et innocentes, ont de tout temps peuplé les monastères de jeunes prosélytes dévouées au service des autels ou à une existence de sacrifices dans les hôpitaux. Cette période orageuse est encore plus durable chez les vierges que chez les garçons, parce qu'elles ont le système nerveux plus mobile et plus sensible. C'est le temps de plusieurs affections convulsives : la mélancolie hystérique, le somnambulisme, la catalepsie, les spasmes épileptiques, etc. Alors aussi la musique opère parfois avec magie, et les distractions, telles que la danse, le chant, la marche ou le sommeil prolongé, sont nécessaires. Ainsi, le premier effet de la puberté ou du délire de l'amour est le désir de vivre dans la chasteté : contraste singulier qui devient pourtant la source de l'amour moral. On se figure aimer avec tant de désintéressement qu'on donnerait son sang et sa vie pour l'objet que l'on idolâtre. Son nom seul fait tressaillir le cœur, sa présence trouble, déconcerte la raison, altère la voix; le seul toucher de son

vêtement fait bouillonner le sang dans les veines, et l'on a vu des jeunes gens surpris alors d'hémorragie. L'idée de la jouissance semble souiller la personne qui possède toute votre vie. En effet, après la jouissance, le charme est brisé; on ne voit plus la femme que comme un instrument de volupté. Ce prestige une fois évanoui ne revient plus le même. Jamais un second amour n'égale le premier, qu'on regarde comme une folie romanesque lorsqu'on est désenchanté. — Aussi, les jeunes gens qui s'abandonnent de bonne heure aux excès ne connaissent que la lie de la volupté; ils deviennent presque toujours des débauchés sans cœur et sans âme. Il en est de même des filles, quoique bien plus réservées que les garçons; mais plus elles sont sensibles, plus elles cherchent à fuir, en laissant apparaître toutefois quelques marques de leur amour.

Et fugit ad salices, et se cupit antè videri.

—Lorsque cette période ne s'accomplit qu'imparfaitement, ou qu'une organisation lente et molle retarde l'élan de la puberté, l'*éphèbe* tombe dans la chlorose et végète quelque temps dans une morne apathie. Alors, les secousses d'une vie active, les voyages, la chasse, les armes, impriment plus de ton à l'économie, avec l'emploi d'aliments stimulants et fortifiants. La gymnastique devient même indispensable chez ces jeunes personnes trop sédentaires des villes, végétant à l'ombre dans des chambres mal aérées, serrées encore dans des sortes de cuirasses ou corsets gênant la taille et comprimant les poumons. — A l'égard de la jeune fille éphèbe, son premier amour n'est pas celui des sens, car on commence toujours par le platonisme; mais elle s'attache beaucoup plus à l'homme que l'homme ne s'attache à la femme. Tel est l'ordre de la nature: le plus faible, ayant besoin de protection, doit se rapprocher davantage du plus fort. Ainsi, la nature elle-même réprouve, chez les simples barbares, froids et chastes, le commerce prématuré entre les sexes, parce qu'elle tend à la perfection des races et fait toujours préférer les individus les plus beaux, les plus robustes à tout autre. — Souvent on voit les jeunes gens grandir tout à coup dans cette secousse de la puberté; la poitrine s'élargit, la respiration devient plus étendue et augmente l'ardeur vitale, mais quelquefois aussi vicieusement, car elle développe le germe de la phthisie avec une prédominance d'énergie reproductive trop précoce. — Quoique la puberté se déclare vers 15 à 16 ans parmi nous, elle ne se complète qu'avec la croissance parfaite du corps en hauteur et l'éruption de la barbe vers 21 ans. C'est aussi le temps fixé pour la majorité légale ou le complément de l'intelligence. En effet, la vie extérieure ou de relation n'est entièrement développée qu'après cet âge. Ainsi, la vie de nutrition et d'assimilation, qui prédominait dans l'enfance, arrondissait ses contours, faisait préférer les sensualités de la gourmandise à tout autre, cesse à mesure que l'énergie se transporte sur les organes musculaires et sensitifs. — Le caractère particulier au sexe mâle se prononce surtout par la puberté. C'est alors le premier jet des grandes pensées : les individus les plus bruts acquièrent une vivacité d'intellect d'autant plus marquée que leur puberté est plus vigoureuse. On a dit aussi qu'alors l'esprit vient aux filles. — Si la femme est destinée par la nature à la vie intérieure, à engendrer et nourrir sa famille, la vie masculine s'épanouit au contraire essentiellement en efforts et en énergie. Chez les peuples barbares, qui n'estiment que les avantages corporels, c'est la vigueur, la vaillance guerrière, l'adresse à la chasse, etc., qui deviennent son apanage et son premier mérite. Chez les nations civilisées, qui connaissent le prix de l'industrie et des talents, les différents dons de l'intelligence et de l'habileté réclament leurs droits au plus haut rang. Toute supériorité, en quelque genre que ce soit, est donc le but auquel doit aspirer l'homme. Ce concours universel, source inévitable de rivalités ou de combats par les armes ou le génie, appartient à notre espèce : *Optimos mortalium semper altissima cupere*, dit Tacite. Or cet instinct naturel est surtout favorisé par la puberté : tandis que la gloire de la femme fut toujours de s'immoler pour le bonheur et l'existence de sa famille, la vraie grandeur de l'homme consiste dans le déploiement le plus vaste de ses facultés, la vertu et le génie. — C'est en ces deux sens opposés ou polarisés que la puberté fait éclater le caractère propre à chaque sexe. Plus ils paraissent contraires, plus ils sont dignes de s'attirer et de s'unir par leur perfection correspondante. — « Heureux quiconque n'a point prodigué pendant son adolescence, au sein d'une volupté honteuse, les trésors de sa santé, dit le poëte allemand Burger; celui-là peut se dire avec la fierté d'un héros... Je suis homme. » J. J. VIREY.

PUBLIC, un des mots les plus usités de notre langue, et l'un des plus difficiles à définir. Qu'est-ce que le public? l'universalité des citoyens? un choix parmi eux? les lecteurs de tel journal? les claqueurs de tel drame? l'auditoire de tel orateur? les prôneurs de tel médecin? les

détracteurs de tel artiste? Demanderons-nous avec un moderne combien faut-il de sots pour faire un public? L'appellerons-nous avec un ancien : *Vox Dei?* La voix de Dieu! Le public ne fut-il pas personnifié par les anciens sous le nom de la Renommée, aussi empressée à tenir pour le mensonge et la calomnie qu'à répandre la vérité? Tout yeux, tout oreilles, tout langues, que voit-il? qu'entend-il? que dit-il? Si l'on écoute, mille bruits incohérents s'élèvent. Devant un fait quelconque, le public dit blanc, le public dit noir; il nie, il affirme; il blâme, il approuve. Demandez un avis au philosophe, il vous conseillera de mépriser le public, et vous le surprendrez bientôt après gueusant des voix et mendiant des admirateurs!

Si vous vous mêlez à la foule, si vous passez d'un groupe à l'autre, vous ne tarderez pas à reconnaître que le public se fractionne en publics d'opinions diverses, et que ces publics n'en font pourtant qu'un. Grâce au jeu des passions humaines, le monde est le plus étrange des spectacles. Pêle-mêle de prétentions audacieuses et d'acquiescements faciles, il a des enthousiasmes ridicules et des mépris immérités; théâtre d'une lutte éternelle entre les vanités, il est l'une des plus frappantes images du beau absolu, si le beau n'est, comme on l'a dit, que la variété dans l'unité. Quelle variété piquante, en effet, que ces publics de toute nature, de tout étage, de toute dimension! public de l'antichambre et public de la rue; public du parlement et public des tavernes; public qui caresse et rampe; public qui a sa cour et ses flatteurs; public ingrat et trompé, défiant et crédule, despote et victime; public qui a tout ce qui est dans son élément (l'homme), une raison qui commande et des passions qui la font obéir, raison souveraine, quelque peu ressemblante aux rois constitutionnels dont la volonté plie au gré des chambres : elle aussi règne et ne gouverne pas.

Que si nous consultions l'histoire, nous verrions le public naître et grandir avec la civilisation, partout présenter un fonds semblable, partout recevoir des empreintes diverses dans les divers climats, partout avoir entre les traits qui les différencient un trait spécial, l'aptitude à être dupe. De là ses travers, son inconstance, ses caprices, sa faiblesse, ses antipathies, ses adorations; de là ses croyances aveugles et ses émancipations réactionnaires, ses respects absurdes et ses émotions fécondes en ruine; de là et son abjection dans le servilisme, et ses transports dans le triomphe, et les directions étranges qu'il subit; de là enfin l'inconséquence de ses révolutions, qui tendent à le mettre en possession de la vérité et qui le montrent sans cesse dans de nouvelles phases de l'erreur. Curieuse comédie, que le spectacle incessant donné par le public! car toujours il est en scène, et, s'il en faut croire Oxenstiern, « les hasards composent la pièce, la fortune distribue les rôles, les théologiens gouvernent les machines et les sages sont les spectateurs; les riches occupent les loges, les puissants l'amphithéâtre, et le parterre est pour les malheureux; les femmes portent les rafraîchissements alentour, et les disgraciés de la fortune mouchent les chandelles; les folies composent le concert, et le temps tire le rideau; la pièce a pour titre : *Mundus vult decipi : decipiatur!* » En sera-t-il toujours ainsi? Nous ne le croyons point. Non, certains rôles ne seront pas toujours l'objet de la brigue; des pygmées ne tiendront pas toujours la place de géants; les coulisses ne recèleront pas toujours d'odieux secrets; le public ne sera pas toujours ce docile automate dont le charlatanisme tire en tous sens les molles ficelles. Telle est l'espérance, telle est la foi des sages, qui, dès à présent, se rangent parmi le peuple de cette épigramme :

> Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique
> Où chacun fait ses rôles différents.
> Là, sur la scène, en habit dramatique,
> Brillent prélats, ministres, conquérants.
> Par nous, vil peuple, assis aux derniers rangs,
> Troupe futile et des grands rebutée,
> Par nous d'en bas la pièce est écoutée;
> Mais nous payons, utiles spectateurs,
> Et, quand la farce est mal représentée,
> Pour notre argent nous sifflons les acteurs.
>
> (J. B. Rousseau.)

J. Travers.

PUBLICAIN, nom que l'on donnait à Rome aux receveurs des impôts. Comme les Juifs ne supportaient qu'avec répugnance le joug des Romains, et ne leur payaient tribut qu'à leur corps défendant, ils avaient horreur de cette profession. Ils regardaient, en général, les publicains comme des hommes sans honneur, et les mettaient au même rang que les païens : *Sit tibi sicut ethnicus et publicanus*, dit saint Matthieu (c. XVIII, v. 17). Il y en avait cependant plusieurs qui étaient Juifs, entre autres Zachée, qui est appelé *chef des publicains*, et saint Matthieu lui-même, qui renonça à sa profession pour suivre J. C. Aussi les Juifs reprochaient-ils au fils de Dieu de vivre avec ces hommes-là, de boire et de manger à leur table : ils l'appelaient l'ami des publicains et des pécheurs. Jésus leur répondit, selon saint Luc (c. V, v. 32) : « Je ne suis point venu appeler les justes, mais les pé-

cheurs à la pénitence. » C'est à tort que Grotius a prétendu qu'il n'était pas permis aux publicains d'entrer dans le temple ou dans les synagogues, et que leurs offrandes étaient rejetées comme celles des prostituées. Pour se convaincre du contraire, il suffit de lire saint Luc (c. XVIII, v. 10) : on y verra un publicain priant avec humilité dans le temple. — Le nom de *publicains* ou *poblicains* fut aussi donné, en France et en Angleterre, aux *albigeois* (*voy*.). Il a été enfin appliqué, chez les modernes, aux traitants, aux financiers, à ceux qui se chargent de percevoir les revenus publics, et alors, on le prend toujours en mauvaise part : d'avides *publicains*. X.

PUBLICATION, PUBLICITÉ. Ces deux mots emportent l'idée d'une chose qui est portée à la connaissance de tout le monde, afin, comme on le dit en droit, que personne, par la suite, n'en puisse prétexter ignorance. Chacun de ces termes qui, sous plusieurs rapports, sont synonymes, a cependant son application particulière. La *publicité* est le simple fait de la production d'une chose au grand jour. La *publication* a un caractère plus solennel, et, pour ainsi dire, plus officiel : ce mot s'applique aux actes de l'autorité publique, qui, pour être exécutoires, ont besoin d'être connus, c'est-à-dire *publiés;* on dira donc la *publication de la loi, des ordonnances, des règlements*. La *publication* comprend en effet toutes les formalités que l'on a jugées nécessaires pour assurer que la loi, les ordonnances ou les règlements ont été réellement portés à la connaissance des citoyens, soit que l'on en ait fait lecture à haute voix sur la place publique, après avoir assemblé le peuple au tintement des cloches, au bruit du tambour, à son de trompe, etc., soit que l'on ait placardé des exemplaires sur les murs dans des lieux accessibles au public, soit que l'on en fait le dépôt dans des bureaux qui lui sont ouverts. La *publicité* n'est alors qu'une conséquence de la *publication*, parce qu'il y a dans la *publication* un acte nécessaire qui sert de caractère pour déterminer que la *publicité* a eu lieu. Dans les autres cas, la *publicité* se produit d'elle-même; il n'y a plus de fiction légale à consulter; les deux faits de *publication* et de *publicité* se confondent, ils constatent également une notoriété certaine qui a été évidente pour tous les yeux. Ce mot *publication* est donc le terme légal qui s'emploiera toujours pour désigner les actes qui, dans les relations publiques ou privées, doivent emporter avec eux un caractère suffisant de notoriété. En droit public, on dit la *publication de la guerre*, la *publication de la paix;* en droit politique, la *publication des ordonnances*, et mieux la *promulgation de la loi*, expression qui emporte l'idée d'une *publication* plus solennelle encore (*voy*. PROMULGATION); en droit privé, on dit la *publication d'un mariage*, la *publication d'un acte de société*. Relativement aux associations, c'est au mot SOCIÉTÉ que nous devons renvoyer pour connaître les formalités à remplir pour assurer la validité du contrat; mais en ce qui concerne le *mariage*, il faut remarquer ici la signification particulière qu'a reçue le mot *publication*, qui ne se rapporte plus à un fait consommé, mais au contraire à un simple projet que l'on porte à la connaissance de tous, afin de savoir si personne ne s'oppose à son exécution (*voy*. MARIAGE). — Comme dans l'origine les *bans*, c'est-à-dire les formalités par lesquelles on appelait le *ban* et l'*arrière-ban* aux armes ou sous les *bannières*, assuraient nécessairement le meilleur mode de publicité, on a dû appliquer ce mot à tous les actes que l'on voulait rendre publics, et il est devenu synonyme absolu de *publication*. On dit encore *ban de mariage, de moisson, de vendanges*, pour désigner l'acte par lequel l'autorité publique annonce qu'il va y avoir mariage et que les tiers sont mis en mesure d'y former opposition; que le temps des moissons ou des vendanges est venu et qu'il faut procéder à l'enlèvement des récoltes. Dans les relations privées, le mot *publication* s'applique spécialement aux œuvres de la presse, qui offre en effet le meilleur et le plus sûr moyen de *publicité*. On dit la *publication d'un livre*, la *publication d'un journal*. Le fait de ces publications doit être précédé de certaines formalités qui sont indiquées par des règlements particuliers ou des lois spéciales; en général, elles doivent être précédées d'une déclaration faite à l'autorité publique et du dépôt d'un certain nombre d'exemplaires entre ses mains; à l'égard des journaux politiques, les formalités ont été multipliées à l'excès : il s'agit de toute une législation. — Le mot *publicité*, qui exprime la notoriété publique elle-même, est spécialement consacré pour les débats judiciaires. La *publicité des audiences* est l'une des plus belles conquêtes de la révolution; il faut que le sanctuaire de la justice soit ouvert à tous, et que le juge sur son siége soit toujours prêt à rendre compte de ses actions. Au moment où le juge s'assied, l'huissier de service ouvre les deux battants de la porte du palais, et, par une *publication* solennelle, il appelle le peuple à assister au jugement. Le *public* est aussitôt admis dans le sanctuaire de la justice, où tout doit se faire

et se produire au grand jour. Les portes doivent rester ouvertes pendant tout le temps que que les juges sont en séance, depuis l'appel de la cause jusqu'au prononcé du jugement; il est seulement permis aux juges de se retirer dans la chambre du conseil pour se livrer entre eux à la discussion et arrêter leur sentence. La règle qui prescrit la *publicité des audiences* n'est pas cependant tellement absolue qu'elle ne puisse souffrir quelque exception dans certains cas. Outre la juridiction qu'ils exercent dans la chambre du conseil, en certaines circonstances, et notamment en matière disciplinaire, les juges ont quelquefois la faculté d'ordonner encore que les portes de l'audience seront momentanément fermées, c'est-à-dire le *huis clos;* mais cette décision doit être rigoureusement restreinte à certaines parties du débat; il n'est jamais permis de l'étendre au jugement. En matière civile, le tribunal peut ordonner que les plaidoiries se feront à huis clos si la discussion publique devait entraîner du scandale ou des inconvénients graves; mais c'est en matière criminelle que la garantie donnée par la publicité des audiences était nécessaire; aussi se trouve-t-elle consacrée de la manière la plus formelle par l'art. 55 de la charte, qui n'admet qu'une seule exception : « Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement. » TRULET.

PUBLICISTE. On désigne ainsi les auteurs qui écrivent sur le droit naturel, le droit public, le droit international ou des gens, la diplomatie, la politique.

Le nombre de ces auteurs est très-considérable. Dans l'antiquité, Platon, Aristote, Cicéron doivent être placés au rang des publicistes; car leurs traités *De la République* étaient des ouvrages consacrés à la science des gouvernements et à l'exposé des notions de droit public, tel qu'il existait alors. Les deux premiers de ces philosophes furent longuement commentés pendant le moyen âge; mais leurs ouvrages de métaphysique devinrent plutôt le texte des élucubrations des scoliastes, que leurs traités de politique. A la renaissance des lettres, on se mit à écrire sur le droit public. Depuis lors, les principaux publicistes qui ont répandu le plus de lumières sur cette branche des sciences morales et politiques, quoique appartenant à des écoles fort différentes, nous paraissent être : Machiavel, François Hotman, Bodin, Bacon, Grotius, Hobbes, Pufendorf, Locke, Burlamaqui, Montesquieu, Vattel, J. J. Rousseau, Voltaire, Mably, Sièyes, Klüber, Martens, de Bonald, Chateaubriand, Destutt de Tracy, Daunou, Benjamin Constant, Guizot, etc.

La science du publiciste demande de grandes connaissances en politique, en histoire, en législation et en littérature. Il ne peut y avoir aujourd'hui de bons publicistes que ceux qui prennent pour base de leurs théories, la morale, et qui enseignent les vrais principes de l'organisation sociale. Ils peuvent différer sur la forme des gouvernements; ils doivent tous être d'accord sur ce point que le bonheur du plus grand nombre est la véritable fin des sociétés humaines, et que le respect des droits individuels est le meilleur moyen d'y parvenir.

Il existe plusieurs ouvrages qui traitent spécialement des connaissances propres au publiciste, ou qui offrent des documents destinés à éviter de nombreuses recherches à ceux qui aspirent à ce titre. Nous nous contenterons de mentionner ici la *Bibliothèque de l'homme public,* mise au jour au commencement de la révolution par Condorcet, Peyssonnel et le Chapelier (Paris, 1790-1792, 28 vol. in-8°), et la *Science du publiciste,* par Fritot (Paris, 1819-1820, 11 vol. in-8°). A. TAILLANDIER.

PUBLICOLA (P. VALERIUS), fut collègue de Brutus dans le consulat, après que Tarquin Collatin se fut démis (509 avant J. C.), fit partager entre les citoyens pauvres les richesses des Tarquins, acheva la défaite des ennemis après la mort de Brutus, et rentra dans Rome triomphalement; il fut un instant suspect au peuple par sa puissance, mais il réussit à dissiper les nuages, et devint l'idole de Rome, d'où le surnom de *Publicola* (ami du peuple). Il fut encore trois fois consul, battit les Sabins, et mourut si pauvre que l'État se chargea de ses funérailles. BOUILLET.

PUBLIUS SYRUS, naquit dans l'esclavage. Le premier nom qu'on lui donna fut celui de *Syrus,* parce qu'il vit le jour en Syrie : c'était dans l'antiquité un usage à peu près général de donner aux esclaves un nom dérivé celui de leur patrie. Syrus, encore enfant, conduit chez le patron de son maître, le charma autant par la grâce de sa figure que par la vivacité de son esprit. On lui donna une éducation très-soignée, on l'affranchit, et ce fut alors qu'il dut prendre le nom de Publius, que, sans doute, portait son maître. C'était, en effet, un usage chez les esclaves affranchis d'ajouter à leur nom celui du maître qui leur donnait la liberté. — On a peu de détails sur la vie de ce poëte. Publius Syrus s'appliqua à la composition des mimes, espèce de comédie burlesque que les Latins aimaient

beaucoup. Après avoir obtenu de grands succès dans les villes d'Italie, il vint à Rome pendant les fêtes que donnait Jules-César, et provoqua à un combat littéraire les poëtes qui travaillaient alors pour les jeux scéniques. Tous acceptèrent le défi, et tous furent vaincus. — Parmi les auteurs qui parurent dans le concours, était ce Laberius, chevalier romain, partisan déclaré de le république, que le dictateur, à force de caresses, détermina à monter sur le théâtre, et à jouer lui-même dans les mimes de sa composition. Obligé de consentir, car, selon la réflexion de Macrobe, *Potestas, non solùm si invitet, sed et si supplicat, cogit* (Saturn., II, 7 [l'autorité contraint, non-seulement quand elle invite, mais même quand elle supplie]), Laberius déplora l'humiliante nécessité à laquelle sa vieillesse était réduite dans un prologue admirable, regardé avec raison comme un des plus beaux monuments de la langue latine.— Après la mort de Laberius, qui suivit de près celle de César, Publius Syrus régna sur la scène : *Romæ scenam tenet*, dit saint Jérôme dans sa chronique. — Ces mimes, dont à l'exemple de Laberius, il avait tempéré la licence par des traits nombreux de morale, n'existent plus aujourd'hui en corps d'ouvrage; et cette perte doit exciter nos regrets.« Quand Publius, dit Sénèque (*Tranq.*, 9), veut abandonner ses farces ineptes, bonnes tout au plus pour les spectateurs des derniers rangs, il a plus d'énergie que tous les poëtes tragiques et comiques. Dans une foule de pensées, il s'élève, non-seulement au-dessus de la scène mimique, mais du cothurne même. « Le grave philosophe répète cet éloge dans sa 8e lettre : «Que de vers, dit-il, et des plus éloquents, gisent avilis dans les mimes! que de sentences dans Publius qui devraient être prononcées, non par des bateleurs sans souliers, mais par des tragédiens en cothurnes! « Les fragments qui nous restent de lui justifient pleinement l'enthousiasme de Sénèque. Ils consistent en pensées morales, exprimées chacune avec une précision très-remarquable, dans un seul vers iambique ou trochaïque.— Mais, parmi des fragments qui nous ont été conservés, et que l'on retrouve ordinairement à la suite du dernier livre des *Fables* de Phèdre, on a intercalé des sentences qui n'appartiennent point à Publius Syrus, mais à Sénèque, à Laberius, et à d'autres mimographes. Parmi toutes ces sentences, il en est d'obscures, d'altérées, de mal exprimées; le bon goût en demandait la suppression. — Après avoir fait les plus persévérantes recherches pour retouver toutes celles de Publius dans leur intégrité, et les séparer des fragments des autres mimographes, j'en ai donné une édition et une traduction, accompagnées de notes explicatives, dans le genre de celles qui avaient été précédemment publiées par Jean Bond. Mon texte est conforme à celui de Gruterus et de l'illustre Sigebert Havercamp. Une autre édition sans traduction a été mise au nombre des livres classiques adoptés par l'université pour l'enseignement des colléges royaux et communaux. FRANCIS LEVASSEUR.

PUCE. Ce nom a acquis une telle notoriété publique qu'en vérité nous serions bien coupable de passer sous silence l'insecte qu'il sert à désigner. Après en être venu aux prises avec lui, ce qui, sans doute, est arrivé à chacun de nos lecteurs, on serait naturellement disposé à le ranger parmi les buveurs de sang ou hæmatopotes: ou le choisirait même pour type d'une famille de sauteurs, en voyant ses bonds, bien autres que ceux des saltimbanques qui appartiennent à notre orgueilleuse espèce. Quelle admirable agilité dans la puce! A l'aide de six pattes analogues à des ressorts, elle franchit d'un seul bond une espace qui dépasse de plus de 30 fois la hauteur de son corps; avec un tel don, on comprend qu'elle n'avait pas besoin d'ailes. Les naturalistes, mus par d'autres considérations, fort intéressantes dans un livre d'entomologie, mais peu importantes ici, ont classé la puce parmi les suceurs : personne ne blâmera cette classification, et n'aura besoin d'un microscope pour s'assurer que la bouche de cet animal est admirablement conformée pour mordre et pour sucer. — Si on connaît généralement la puce à l'état parfait, plusieurs ignorent ses métamorphoses. Cette maudite engeance se compose d'un mâle et d'une femelle qui s'accouplent à la manière inverse des autres animaux; la ponte est d'une douzaine d'œufs à peu près blancs, visqueux et ellipsoïdes : on conçoit que, vu leur petitesse, ils échappent à notre vue, et d'autant mieux que la mère les cache soigneusement, dirigée par cet instinct dont la nature a doué les femelles pour parvenir à son but, la propagation des espèces. On ne peut guère les observer que dans les nids de pigeons, où ils se rencontrent en grande abondance. L'éclosion de ces œufs s'effectue promptement, et il en sort des larves petites, allongées, vermiformes, très-vives, et dont l'allure est serpentante; après avoir passé 12 jours sous cette forme, elles se fabriquent une coque soyeuse, où elles se renferment en qualité de nymphes, et acquièrent la dignité d'insecte parfait, celle de *puce*, enfin, telle que le vulgaire la sait. C'est surtout aux enfants, aux femmes, qu'elles s'adressent pour

assouvir leur soif de sang ; elles troublent le sommeil, et leur piqûre, chez des individus très-excitables, est accompagnée quelquefois d'une irritation assez douloureuse, mais qui se calme promptement. Mal leur avient de s'adresser de préférence aux personnes du beau sexe, car celles-ci, en récompense, sont douées aussi naturellement d'un tact tout particulier pour saisir ces ennemies ; malgré leur agilité, il est rare qu'elles puissent échapper à la dextérité des doigts féminins, tant la Providence est toujours admirable dans ses œuvres. Ces insectes, qu'à bon droit on peut considérer comme des parasites, attaquent encore plus certaines bêtes, telles que les chats et les chiens ; et ces pauvres animaux domestiques sont encore plus maltraités que leurs maîtres. — Comme les puces en agissent très-lestement avec des créatures aussi distinguées que les mammifères dans l'échelle animale, il est bien permis à l'homme de s'amuser aussi à leur dépens. Avec une habileté des plus patientes, le chef-d'œuvre de la création est parvenu à dresser ces animaux à des exercices extraordinaires : on leur fait traîner de petits canons chargés de poudre qui ont 80 fois le poids de leur corps, et on les habitue à les entendre détoner. On en a vu traîner de petits carrosses montés par des individus de leur espèce en guise de maîtres, de cocher et de laquais. CHARBONNIER.

PUCELLE D'ORLÉANS. *V.* JEANNE D'ARC.

PUCKLER (COMTES DE), famille très-ancienne qui, du nom de son domaine de Vieux-Bechlarn, situé sur les bords du Danube près de Marbach, s'appela d'abord *Bechlarn*, dont on a fait successivement *Pecklarn*, *Pœcklar*, et depuis 1500, *Püchler*. Cette maison florissait en Autriche dès le xe siècle, époque à laquelle l'histoire mentionne plusieurs de ses membres comme revêtus de hautes dignités, et en signale un comme poëte allemand. On sait qu'il est question dans les *Nibelungen* (*voy.*) d'un margrave Rüdiger de Bechlarn. Dans le xie siècle, JEAN et DOMINIQUE PUCKLER, pour échapper à l'oppression de leurs parents, se sauvèrent en Silésie et s'établirent dans le cercle de Brieg (près de Breslau). La branche autrichienne s'éteignit, en 1245, dans la personne de RUDIGER de Pückler, évêque de Passau. Les membres de la branche silésienne devinrent, en 1655, barons de l'Empire, en 1690 comtes de l'Empire, et se divisèrent plus tard en deux lignes, celle de Franconie et celle de Lusace.

La *ligne de Franconie*, fondée par CHARLES-FRANÇOIS, appelée *Pückler-Limpurg*, fut admise dans le collége des comtes de ce cercle, dans la personne de CHRISTIAN-GUILLAUME-CHARLES, en attendant que ses possessions de Burg-Farrnbach, Brunn et autres, fussent érigées en comtés. Par son mariage avec la fille et héritière du comte de Limbourg, le comte FRÉDÉRIC-PHILIPPE-CHARLES obtint, avec une partie du comté de Limbourg, voix et séance dans le collége des comtes. En 1806, cette maison fut médiatisée, comme tant d'autres, et passa sous la souveraineté de la Bavière et du Wurtemberg.

La *ligne de Lusace*, qui doit son origine à ERDMANN, né en 1683 et décédé en 1742, fut élevée, en 1822, par le roi de Prusse à la dignité princière suivant le droit de primogéniture. Le chef actuel de cette ligne est HERMANN-LOUIS-HENRI, prince Pückler *de Muskau* [1], à qui nous devons une notice plus étendue. X.

Celèbre comme écrivain, il est né à Muskau, le 30 oct. 1785. Sa première éducation fut confiée aux frères moraves ; puis on l'envoya au *pedagogium* de Hall. De 1800 à 1803, il fit son droit à Leipzig ; et, lorsqu'il eut fini ses études, il entra dans les gardes du corps à Dresde. A peine avait-il obtenu le grade de capitaine qu'il prit son congé ; il parcourut alors en touriste la France et l'Italie. Pendant cette tournée, il se trouva, dit-on, plus d'une fois dans de graves embarras pécuniaires ; car, brouillé avec ses parents, il était obligé de se suffire à lui-même. Cette existence précaire cessa bientôt. De retour en Allemagne, il hérita, par la mort de son père, du château et de la principauté médiatisée de Muskau, et s'appliqua dès lors à embellir sa résidence. Des goûts d'artiste s'étaient développés en lui pendant ses voyages.

En 1813, il reprit du service, mais cette fois dans l'armée russe, comme aide de camp du duc de Saxe-Weimar, et fit avec distinction la guerre dans les Pays-Bas. Après la paix continentale, il visita l'Angleterre en observateur attentif. Puis, revenu à Muskau, vers 1816, il se rendit à Berlin où il fit une ascension aérostatique dont il livra la description au public.

Vers cette époque, il épousa la fille du prince de Hardenberg ; mais inconstant et amateur d'une existence agitée, il n'était pas fait pour la vie réglée du mariage : aussi divorça-t-il huit ans plus tard.

L'Angleterre attira le prince une seconde fois :

[1] Ce second nom lui vient d'une seigneurie silésienne (cercle de Rothenbourg), qui contient 7 villages avec une population de 1,800 âmes, et qu'il vient, dit-on, de vendre pour la somme de 2 millions de thalers.

il y passa les années 1828 et 1829, et à peine fut-il de retour de ce voyage qui s'étendit en outre à l'Irlande et à la France, qu'il en publia, en langue allemande, le journal fragmentaire sous le titre ambitieux de *Lettres d'un trépassé* (Munich, 1830, 2 vol.). Cet ouvrage fut bientôt suivi de deux autres vol. (1831), qui embrassaient la première portion de son séjour en Angleterre. Le succès de cette double publication fut immense; le voile de l'anonyme ne tarda pas à être soulevé, et le nom du prince déjà connu dans les salons de quelques capitales, se répandit rapidement par des traductions de son ouvrage[1] dans toutes les parties de l'Europe. Ce succès est mérité au point de vue littéraire; mais devant le tribunal de la morale, l'auteur doit s'attendre à plus d'un reproche. Avec un art infini, le prince touriste a su mêler aux tableaux de la nature morte des scènes de la nature animée. Les hommes, et les femmes surtout, tiennent une grande place dans ce journal : la vie des salons y offre un intérêt encore plus grand que les paysages tantôt suaves, tantôt grandioses, qu'il fait passer sous nos yeux. Le prince Pückler est le peintre exact du *high-life*, de cette fleur d'aristocratie, qui embaume les palais de Londres, et que convoite, avec un sentiment d'impuissante jalousie et de dépit concentré, le monde des bourgeois. Voilà ce qui a valu au prince sa renommée d'écrivain. Mieux que tous les romanciers anglais qui ont essayé de décrire ces mœurs exceptionnelles, le prince Pückler-Muskau a crayonné avec grâce et avec méchanceté les duchesses, les comtesses et les lions du West-End de Londres. Quelques scènes d'intérieurs, quelques accidents scabreux, racontés par lui avec une malice qui ne se dément pas, lui ont valu cette foule de lecteurs séduits par le scandale bien plus que par les descriptions des ruines historiques ou des massifs pittoresques des parcs séculaires. Le vice devient aimable, séduisant, dans ces pages, écrites avec une légèreté voltairienne; car c'est encore là un des grands charmes du prince : il écrit avec une nonchalance inimitable. Au reste, il n'est pas uniquement le peintre des salons : il se mêle aussi à la vie du peuple, à celle des auberges et des cabarets.

Les œuvres que le prince Pückler-Muskau a publiées depuis sont loin de valoir ce brillant début. *Tutti frutti* (Stuttg., 1834, 5 vol.; trad. en franc. par M. Cohen, Paris, 1834-1835, 4 vol. in-8°) est une espèce de pot-pourri, dans lequel l'auteur a jeté les fragments d'un voyage en France et en Allemagne, des réflexions, son voyage aérostatique, etc. *L'avant-dernier voyage de Semilasso* (*ibid.*, 1835, 3 vol.) est le récit de son séjour en Algérie; et *Les pèlerinages d'un jeune homme* racontent une tournée en Italie. Il y a peu d'années, le prince a visité l'Égypte et la Nubie; la *Gazette d'Augsbourg* publiait les lettres du voyageur *fashionable*, à mesure qu'il avançait dans ce lointain pèlerinage. Une jeune et belle Abyssinienne ramenée par lui en Europe, est venue s'éteindre sous le ciel brumeux de l'Allemagne : elle est enterrée dans le parc de Muskau. Mais le propriétaire, créateur de ce beau séjour, l'a quitté en ce moment, tout occupé qu'il est à courir le monde et à faire mentir le pseudonyme de *Semillasso*, capricieusement adopté par lui pour l'un de ses ouvrages. L. SPATH.

[1] Il y en a une en français, par M. Cohen (Paris, 1832-1833, 3 vol. in-8°).

PUDDING ou **POUDINGUE**, sorte de mets composé de mie de pain, de moelle de bœuf, de raisins de Corinthe, et autres ingrédients, que l'on arrose ordinairement de rhum auquel on met le feu. Ce mets, d'origine anglaise, ainsi que son nom l'indique, était peu connu en France au commencement de ce siècle. Le séjour des Anglais à Paris en 1814 et en 1815 l'a mis aussi rapidement à la mode que le rostbeaf et le beafsteak. Le *plum-pudding* est de la même famille. DÉABDÉ.

PUDDLAGE, *puddling process*. (*Technologie*.) C'est l'opération suivie en Angleterre pour convertir la fonte, ou le *fine métal*, en fer malléable. Le *puddlage* n'est donc autre chose que l'affinage proprement dit; mais exécuté dans des *fours* particuliers dits à *puddler*, et au moyen d'appareils de compression et d'étirage dits *laminoirs*, dont on trouve les dessins et la description dans les planches de ce nouveau Dictionnaire.

Le *puddlage* consiste à faire fondre la fonte sur la sole du four à puddler, et à la brasser au contact de la flamme avec ou sans réactif jusqu'à ce qu'elle ait perdu son carbone. Après quoi on forme avec le fer affiné des balles d'environ 40 kilog. appelées *loupes* ou *lumps*, que l'on soumet au *squeezers* et aux cylindres du laminoir.

Le *puddlage* exigeant plus ou moins de temps, suivant la nature de la fonte, on mêle ordinairement les fontes et l'on s'arrange de manière que le nombre de fournées dans un jour soit tel qu'on le désire. Par ce moyen on parvient à régulariser la marche de l'usine. La première condition de ce mélange, qu'on fait par tâtonnement, doit être la qualité du fer que l'on veut

obtenir. Dans les forges à l'anglaise de Seraing (*voy*. planche et description du LAMINOIR DE SERAING, tome XVe) le fer fort donne toujours plus de déchet que le fer tendre. DUB...

PUDEUR, sentiment noble et délicat qui participe de la honte et de la modestie. Il est une pudeur pour les choses de l'esprit, comme pour celles du corps; cependant le soin de veiller à la pureté de la partie matérielle de notre être semble caractériser cette aimable vertu. Alors, chez les hommes, elle se nomme *décence;* et, sous le nom de *pudeur,* elle est particulièrement l'apanage du sexe féminin, aux grâces duquel elle prête un attrait de plus. Avant le mariage, gardienne de la virginité, elle devient ensuite la sauvegarde de la chasteté d'une épouse. Ce fut la pudeur qui arma la main de Lucrèce (*voy*. BRUTUS) d'un poignard, pour venger, aux dépens de sa vie, son honneur outragé par l'odieux Sextus.

Les anciens avaient fait une divinité de cette vertu. Sous le nom de *Pudicité* elle avait à Rome un temple et des autels. On lui donnait le lis pour symbole. Un des chefs-d'œuvre de la sculpture antique, la *Vénus* de la villa Borghèse, quoique nue, n'en a pas moins reçu le surnom de *pudique*. Un sculpteur moderne, Antoine Corradini, a, au contraire, représenté la pudeur couverte d'un voile, depuis la tête jusqu'aux pieds. On voit, à Naples, cette statue. P. A. VIEILLARD.

PUFENDORF (SAMUEL), historien et publiciste célèbre, vit le jour en 1631 à Chemnitz, petit village de Misnie; son père était ministre luthérien. Né sans fortune, il comprit de bonne heure qu'il ne pouvait se créer une position honorable et indépendante que par ses talents. Envoyé à Leipzig, il se distingua par son assiduité et par ses progrès; il se livra surtout à l'étude de la philosophie cartésienne, des mathématiques et du droit public. Coyet, ambassadeur de Suède à la cour de Danemark, lui confia l'éducation de son fils. La guerre ayant éclaté entre ces deux États, il fut arrêté avec tout ce qui composait la maison de l'ambassadeur. Il resta huit mois en prison. Habitué à se rendre compte de ses lectures, il avait fait des extraits et des notes sur le *Droit de la guerre et de la paix* de Grotius, et sur les ouvrages de Hobbes. Pendant sa captivité, il réunit en corps d'ouvrage ses notes et ses réflexions sur les doctrines de ces deux auteurs, et publia son travail en 1660, à la Haye, sous le titre d'*Éléments de jurisprudence universelle*. Ce premier ouvrage fit une grande sensation, et appela sur son jeune auteur l'attention publique. L'électeur palatin Charles-Louis fonda en sa faveur une chaire de droit naturel dans l'université d'Heidelberg : il y professa jusqu'en 1670. Le roi de Suède, Charles XI, le nomma à la chaire de droit naturel à Lunden, le fit son historiographe, et l'admit au nombre de ses conseillers, avec le titre de baron. Plusieurs autres souverains du Nord lui firent les propositions les plus honorables pour le fixer dans leurs États; il donna la préférence à l'électeur de Brandebourg, qui le fit conseiller d'État, et le chargea d'écrire l'histoire de l'électeur Guillaume le Grand. L'air des cours ne fut point contagieux pour Pufendorf; ses mœurs furent toujours simples et pures. L'étude fut l'unique occupation de toute sa vie; il mourut à Berlin, en 1694, âgé de 63 ans. La science du droit public a fait depuis de grands progrès. Mais Pufendorf doit être considéré comme un de ses premiers fondateurs. Il fut supérieur à Grotius et à Hobbes, qui l'avaient précédé. On doit à cet auteur érudit et judicieux : 1° les *Éléments de jurisprudence universelle* (Elementorum jurisprudentiæ universalis libri duo), publiés à la Haye en 1660, et à Iéna en 1669 : un anonyme y a joint un appendix, *De sphærâ morali;* 2° *Histoire de Suède, depuis l'expédition de Gustave-Adolphe jusqu'à l'abdication de Christine* (1628 à 1654, Utrecht, in-fol., 1686), ouvrage remarquable par la concision, la clarté et l'exactitude; 3° *Histoire de Charles-Gustave* (2 vol. in-fol., Nuremberg, 1696), écrit en latin et publié en français dans la même ville (1698, in-fol.); 4° *Histoire de Frédéric-Guillaume,* électeur de Brandebourg. L'auteur avait eu à sa disposition les archives de la famille, mais il fut obligé de faire de nombreux retranchements pendant et après l'impression. Quelques exemplaires échappèrent aux ciseaux de la censure électorale. Ils sont fort rares (Berlin, 2 vol. in-fol., 1695). 5° *Johannis Meursii laconica,* et la *Grèce ancienne* de Jean Lauremberg (Amsterdam, 1661). Pufendorf n'est que l'éditeur de ces deux ouvrages. 6° *De statu imperii germanici :* c'est moins une histoire qu'une dissertation, mais cette dissertation, écrite avec esprit, clarté et précision, est dégagée de cette surabondance de citations et de raisonnements si familiers aux jurisconsultes d'Allemagne. L'auteur arrive de fait en fait, de preuve en preuve, à cette triste et incontestable conclusion, que l'empire d'Allemagne est une agrégation indéfinissable, incohérente, dont les partis présentent un mélange monstrueux d'éléments hétérogènes. Son but était de provoquer une réforme politique qui conciliât tous les intérêts, tous les besoins de la nation germanique;

d'autres l'on répété après lui, sans être plus heureux. Cet ouvrage a donné lieu à une vive controverse entre les publicistes allemands. Publié à Genève (in-12, 1667), il avait paru d'abord sous le pseudonyme *Severini de Monsabano* : Pufendorf n'a mis son nom qu'à la seconde édition. Il a été traduit en français par Savinien Alquier en 1669, sous la rubrique d'Amsterdam. 7° *Recueil latin de dissertations académiques* (in-8°, 1698), publié après la mort de l'auteur. La *Description historique des papes* en allemand, traduite en latin et en flamand, publiée d'abord séparément, a été insérée dans l'ouvrage suivant. 8° *Introduction à l'histoire des principaux États de l'Europe*, en allemand, 1682, avec une suite en 1686, et une addition en 1687 : cette dernière partie est une excellente réfutation de Varillas. Cet ouvrage, l'un des plus remarquables de Pufendorf, a été d'abord traduit en français par Rouxel. Cette traduction eut un succès de vogue, comme l'original. On ne la lit plus aujourd'hui. Celle de Bruzen de la Martinière, publiée en 1721, l'a fait oublier. Le nouveau traducteur en a publié une seconde édition en 1731, beaucoup plus correcte, avec de nombreuses et bonnes annotations, et il a continué le texte jusqu'à l'époque de cette dernière publication. Pufendorf avait écrit sous l'influence de ses opinions politiques et religieuses : il s'était montré plus que sévère à l'égard de la France. Le savant traducteur a effacé plusieurs passages ; il aurait dû se borner à les annoter. De Grâce a suivi le même plan, et a continué la narration jusqu'en 1750. L'ouvrage a plus que doublé sous sa plume, puisqu'il comprend huit volumes in-8° (Paris, 1753 à 1759). 9° *De jure naturali gentium et civili* (Traité du droit naturel et des gens), publié pour la première fois en allemand (Leyde, 1672). Il a eu plusieurs éditions. Cet ouvrage, vanté par tous les publicistes allemands, a été traduit en français par Jean Barbeyrac, avec des notes (Amsterdam, 2 vol. in-4°, 1734). Le judicieux et savant Lenglet-Dufresnoy trouve l'ouvrage de Pufendorf inférieur à celui de Grotius, *De jure belli et pacis*. Pufendorf a approfondi son sujet, mais à la manière des péripatéticiens, dont l'obscurité et la technologie affectée ouvrent un vaste champ à la controverse. Il a trop resserré certaines parties, et donné trop de développements à d'autres. Ces doctrines, d'un autre âge, ont perdu de leur importance : il s'est opéré de grands changements dans les théories gouvernementales ; et cependant l'ouvrage de Pufendorf a conservé, comme celui de Grotius, un intérêt d'actualité, car il est des principes qui appartiennent à tous les lieux et à toutes les époques. — Pufendorf a publié un abrégé de son traité sous le titre de *Devoirs de l'homme et du citoyen*. Il a été traduit de l'allemand en latin à Édimbourg, et J. Barbeyrac l'a traduit en français (2 vol. in-8°, 1718). La publication du *Traité du droit naturel et des gens* a soulevé contre l'auteur une violente opposition ; les défenseurs ne lui ont pas manqué ; il est entré lui-même dans la lice et il a publié à ce sujet plusieurs mémoires. Toutes les pièces de ce conflit littéraire et scientifique ont été recueillies dans un miscellanée, publié à Francfort, en 1686, sous le titre de *Eris scandica* (querelle scandinave). D.

PUFFENDORF (Isaïe), frère du précédent, commença, comme lui, par le préceptorat. La protection du chancelier Oxenstiern lui ouvrit la carrière des ambassades. Il fut chancelier et ambassadeur du roi de Danemark à Ratisbonne. On lui doit de savantes recherches sur les Druides, et une histoire secrète de Charles XI, roi de Suède. Dufey.

PUFF, mot anglais qui signifie au propre *bouffée de vent*, au figuré, *exagération*, et qui est passé dans notre langue avec une acception qui en dérive, celle d'invention destinée à tromper le public. Le puff prend mille formes, selon le génie du charlatan qui s'en sert, ou du mystificateur qui le met en œuvre. Tantôt il revêt, comme à Londres, le costume épisodique, et, s'emparant de l'attention du lecteur par une histoire intéressante, il aboutit à une annonce ; tantôt, ressource de l'impudence indigente qui vit de ses hardis mensonges, il est la monnaie de ceux qui, n'en ayant pas d'autre, savent la frapper à un coin qui impose ; tantôt, sans autre besoin que celui de se moquer du public, il invente un conte qui retentit dans tous les journaux. J. Travers.

PUGATSCHEF. *Voy*. Pougatchef.

PUGET (Pierre-Paul), illustre statuaire, naquit à Marseille, le 31 oct. 1622. Son père, qui était architecte, lui fit étudier les beaux-arts, mais d'une manière très-imparfaite, et mourut jeune en lui laissant un faible héritage. Placé chez un constructeur de galères, à l'âge de 14 ans, Puget y apprit la sculpture en bois, et, après 3 ans de rudes travaux, il partit pour l'Italie, où il eut grand'peine à subsister, jusqu'au moment où il put entrer dans l'atelier du Cortone, à Rome. Ce grand maître le prit en affection, et, après avoir réformé ses premières études en peinture, il l'emmena avec lui à Florence pour exécuter des plafonds dans le palais Pitti. Mais le désir de revoir sa patrie et sa mère

ramena le Puget à Marseille, en 1643, et bientôt après le duc de Brézé, amiral de France, l'employa dans le dessin et l'exécution des vaisseaux de guerre.

Un second voyage que fit le Puget en Italie (1646-1653) développa en lui le sentiment de l'architecture et de la sculpture. Cependant, à son retour, il reprit son pinceau et peignit un grand nombre de tableaux d'église pour les villes de Marseille, d'Aix, de Toulon, etc. Ce ne fut qu'à la suite d'une maladie grave (1655) qu'il abandonna la peinture pour la sculpture en marbre. Il débuta par la porte et le balcon de l'hôtel de ville de Toulon, en 1656. Peu après, il vint à Paris, et tout d'abord, il se chargea des sculptures que Fouquet voulait faire exécuter à son célèbre château de Vaux-le-Vicomte. En vain Mazarin et Colbert voulurent-ils se l'attacher : il s'était voué au service du surintendant, et, malgré les offres les plus brillantes, il partit pour Carrare, en 1660, afin d'aller choisir les marbres nécessaires à ses travaux. Il était à Gênes lorsque survint la disgrâce de Fouquet, et cet événement le décida à s'y fixer. Il enrichit cette ville d'une foule de productions. Mais Colbert, averti par la renommée de la manière dont Puget illustrait sa patrie à l'étranger, le rappela en France, et lui donna la direction de la décoration des vaisseaux à Toulon.

Arrivé en 1669, il exécuta la décoration du vaisseau *le Magnifique*, que le duc de Beaufort monta dans la malheureuse expédition où il périt avec lui. Le feu ayant pris aux premiers travaux d'un arsenal qu'il avait résolu de construire, Puget crut voir dans cet accident une main jalouse, et se retira dans sa ville natale, où il se mit à élever une maison pour lui et les siens, puis une halle au poisson, ce qui ne l'empêchait pas de donner une partie de son temps à la sculpture. En 1673, il exécuta, à Marseille, le groupe colossal de *Milon de Crotone*, que Louis XIV fit venir à Versailles en 1683, et qui passe à bon droit pour le chef-d'œuvre de la sculpture française. En 1685, il envoya, pour servir de pendant à Milon, son groupe d'*Andromède*, qui valut à son fils ces royales paroles : « Votre père est grand et illustre; il n'y a personne dans l'Europe qui le puisse égaler. » En 1688, un passe-droit qui lui fut fait par la ville de Marseille, pour l'exécution d'une statue équestre de Louis XIV, le décida à aller à Paris implorer la protection du roi. Mais, après 6 mois de séjour, il repartit pour Marseille sans avoir rien obtenu que des caresses et des compliments. Dès lors, il ne consacra plus son ciseau qu'à l'embellissement de sa ville de prédilection, et il travaillait encore à un admirable bas-relief, connu sous le nom de *Peste de Milan*, lorsque la mort vint le surprendre, le 2 décembre 1694.

Les ouvrages du Puget sont si considérables que leur énumération ne saurait trouver place ici. Qu'il nous suffise de citer, parmi ses tableaux, une *Sainte Famille*, une *Annonciation* et une *Adoration des bergers*, que l'on a pu admirer à Paris au commencement de ce siècle. Parmi ses ouvrages de sculpture, nous citerons, outre ceux dont nous avons parlé, un portrait de *Louis XIV* en médaillon, une statue de *Faune*, une tête du *Sauveur*, un bas-relief de *saint Jean-Baptiste enfant*, etc. Plusieurs cabinets d'amateurs et le cabinet des dessins du Louvre possèdent des esquisses du Puget, surtout en fait de marine. La variété de ses talents l'a fait surnommer, par la grande majorité de ses admirateurs, le *Michel-Ange de la France;* d'autres, n'appréciant que le génie du statuaire, l'ont appelé le *Rubens de la sculpture*. En 1807, la ville de Marseille a fait élever à sa mémoire une colonne surmontée de son buste, avec cette inscription : *à Pierre Puget, sculpteur, peintre et architecte, Marseille, sa patrie, qu'il embellit et honora*, etc. DEADDÉ.

PUGILAT, *pugilatus*, mot sans doute dérivé de *pugnus*, le poing. C'est en effet un combat à coups de poing où la main était armée du ceste. Nous en avons parlé à ce dernier mot; *voy.* aussi GYMNASTIQUE et ATHLÈTE; et pour le pugilat moderne, BOXEUR.

PUISARD. (*Construction.*) On entend par ce mot tout endroit souterrain où viennent se rendre les eaux inutiles d'une maison ou d'une usine, et d'où elles se perdent, soit sur le lieu même, soit par un aqueduc qui les conduit au loin. Quelquefois, il désigne aussi le conduit qui amène les eaux dans le puisard. Ces tuyaux ou conduits sont de plomb ou de fonte. On les pratique ordinairement en dehors des constructions pour la facilité des réparations. Le puisard destiné à recevoir les eaux est une sorte de puits bâti à pierres sèches, qu'on recouvre d'une pierre trouée. — Le *puisard d'aqueduc* est un trou qu'on pratique dans la voûte d'un aqueduc pour y pénétrer ou en faire sortir les eaux lorsque le besoin le demande. Les *puisards de source* ont la forme générale du puisard, et servent à conduire les eaux d'une source dans le sein de la terre. Ce que l'on nomme *puisard de mine* n'est autre chose que le puisard ordinaire, dont on fait usage dans les exploitations minérales.

Les eaux qui s'y amassent sont ensuite épuisées par des pompes à feu. X.

PUISAYE (JOSEPH, comte DE), général royaliste, né en 1754 à Mortagne, de famille noble, était en 1789 officier dans les Cent-Suisses. Il siégea à l'Assemblée constituante, y défendit les idées nouvelles, et devint en 1791 maréchal de camp; mais en 1793 il prit parti contre la Convention, et se mit à la tête de l'armée départementale de l'Eure. Vaincu à Pacy, il se réfugia en Bretagne, y réorganisa la chouannerie, puis alla en Angleterre pour préparer l'expédition de Quiberon; mais ayant échoué devant l'habileté de Hoche, il donna sa démission : on l'accusa de trahison. Il obtint des ministres anglais un établissement au Canada, et finit par se faire naturaliser anglais. Il mourut fort pauvre en 1827 à Hammersmith, près de Londres. Il a publié des *Mémoires* justificatifs, Lond., 1803. BOUILLET.

PUISSANCE. Posséder les moyens nécessaires à l'accomplissement d'une tâche, d'une œuvre déterminée, c'est être doué de puissance d'une manière relative au but qu'on veut atteindre. En ce sens, le mot *puissance* est pris comme synonyme de celui de *faculté;* il comprend, il désigne les moyens de faire, de déterminer un résultat voulu. Considérée abstractivement, la *puissance,* c'est le pouvoir de rallier à sa cause, à sa volonté tout ce qui nous entoure, hommes et choses. Tel est le privilége des âmes fortes : cet attribut suppose en effet de grandes facultés ou moyens d'action, et, ce qui est plus rare, une volonté que rien ne surprend, que rien ne peut abattre. — La volonté est à la puissance ce que la vie et l'impulsion sont à la matière; c'est par elle que la pensée acquiert le degré d'énergie et d'activité nécessaire. Dans les choses humaines, la volonté, c'est le moteur par lequel tout marche vers le but indiqué, tout se soutient et se fortifie en route; agent infatigable, sans lequel les grandes facultés ne sont que des instruments privés de vertu. — Si la puissance physique a ses bornes, en revanche, l'empire moral de l'homme s'étend loin et paraît à peu près sans limites. — Il faut reconnaître, toutefois, que peu d'individus sont doués de puissance. Cela vient de ce qu'il en est peu dont la volonté soit développée à l'égal des hautes facultés qui d'ailleurs les distinguent. Or, le manque de volonté est la marque d'un être incomplet; ce défaut atteste ordinairement chez l'homme l'absence de développement du sens intime, c'est-à-dire l'ignorance où l'on est de ce que sont les hommes en général, et de ce qu'on est soi-même. Aussi remarque-t-on que les individus doués de volonté connaissent le fort et le faible de ce qui les entoure. Ainsi, le point de départ de toute volonté, c'est l'appréciation de ce qui est possible relativement. La volonté, ce n'est pas en quelque sorte le gage d'un succès assuré, mais cet élément de la puissance qui, sur la foi du sens intime admirablement développé, pousse toutes les forces, toutes les facultés de l'homme vers ce qui est possible, et qui tient en haleine les agents qu'un sage examen a jugé convenable de mettre en mouvement. En ce sens, l'on peut dire que *vouloir*, c'est *savoir;* et c'est de là qu'on est parti lorsqu'on a dit et répété que *vouloir*, c'est *pouvoir;* pensée qui se trouve au surplus admirablement rendue par ce vers du grand Corneille :

Une volonté forte enfante des miracles.

— Il arrive trop souvent que la volonté a pour mobile un intérêt personnel qui ne tient nul compte des droits d'autrui : c'est alors qu'elle maintient les facultés humaines dans une direction fatale, et qu'elle détermine l'étrange abus de ces facultés. C'est ainsi que plusieurs hommes distingués par la puissance de leur organisation font servir à des fins déplorables la connaissance qu'ils ont de leur rare aptitude. — Le chancelier Bacon fut un homme puissant par la pensée; mais il mit la possession de l'argent au-dessus de l'amour de la justice et du témoignage d'une bonne conscience. Magistrat, on le vit trafiquer ouvertement des décisions judiciaires; ami du comte d'Essex, qui lui avait servi de constant protecteur, il se fit, pour complaire à la reine d'Angleterre, le lâche et perfide accusateur du favori tombé en disgrâce. Déplorables égarements chez un homme dont les œuvres attestent le génie puissant!... Poussant nos recherches dans les temps antiques, nous voyons chaque pas qu'il fait dans la conquête des Gaules, montrer dans César l'homme, le guerrier puissant par le bras et par la pensée. C'est le grand politique, c'est l'homme fort qui se décide à passer le Rubicon, certain qu'il va agiter jusqu'en ses fondements la maîtresse du monde. Il hésite un moment, toutefois, avant que de porter la guerre civile au sein de la mère patrie dans l'intérêt de son ambition personnelle; mais ses hésitations ne sont pas longues, et il ne s'arrête que lorsque sa volonté puissante tombe sous les coups des derniers défenseurs de la liberté romaine. — Dans les temps modernes, l'Angleterre fournit un rare exemple de puissance individuelle. Après avoir, par une intuition profonde, jugé ce que valait la société de son temps, Olivier Cromwell

arrive au pouvoir souverain malgré la distance qui l'en sépare, et cet homme prodigieux élève en quelques années la nation anglaise à ce degré d'importance que c'est à qui recherchera l'alliance et les bonnes grâces de milord *protecteur*. Il n'est pas jusqu'à la cour du grand roi qui ne se croie obligée de porter le deuil du meurtrier de Charles Ier! Ainsi, la puissance d'un homme passe à tout un peuple et vient attester l'existence de hautes facultés. D'obscur religionnaire, Cromwell se fait soldat; il se montre grand capitaine, et fait bientôt voir le premier politique du siècle assis à la place du descendant des Stuarts. Ce siècle présente pourtant à nos regards la grande figure du cardinal de Richelieu, puissant continuateur des hautes pensées de Louis XI, si funeste d'ailleurs à la maison d'Autriche. Dans le même cadre vient se placer le czar Pierre, cet homme qui, après s'être vaincu et réformé lui-même travailla à réformer son peuple. Homme éminent, et qui était d'autant plus fait pour atteindre le but qu'il se proposait qu'il était parti de la connaissance de soi-même, source de toute science et de toute force, ainsi que le font sagement observer les anciens. — Dans des temps auxquels se trouve mêlée en partie la génération actuelle, un homme a réuni au plus haut degré la volonté et les grandes facultés, faits du concours desquels résulte la puissance. Cet homme a laissé dans la paix comme dans la guerre de telles marques de son passage que nous croyons inutile de le nommer. C'était une rare organisation que celle de ce chef, qui, jugeant que le cœur manquait à la révolution, quitte l'Égypte en déserteur, et ne craint pas de faire sauter par les fenêtres du palais de Saint-Cloud les restes de la Convention nationale, de cette assemblée redoutable qui échauffait le redoutable comité de salut public!... Exercé au maniement des masses, l'auteur du 18 brumaire avait appris que dans l'ordre moral il vaut mieux avoir affaire à plusieurs qu'à un seul. Il savait ce que vaut une volonté forte, de quel poids, par exemple, était celle du comité. Car c'est lui qui, quelques années auparavant, voyant dans la personne de ce comité de salut public la haine de l'étranger énergiquement représentée, accueillait par ces paroles mémorables les ouvertures de l'Autriche : « La république française n'a pas besoin d'être reconnue; elle est comme le soleil sur l'horizon, tant pis pour les aveugles qui ne veulent ni le voir ni en profiter! » C'était là le langage d'une volonté forte qui en représentait dignement une autre : ou plutôt ces deux puissantes organisations étaient faites pour se comprendre. — Plus tard, le même homme, s'apercevant que la nation, lasse et démoralisée, faisait défaut à ses gouvernants, frappe un coup hardi et place sa volonté au-dessus de celle du pouvoir établi. C'était juger sainement et des temps et des hommes. Aussi, la France put-elle reconnaître le héros du 18 brumaire aux grandes ressources déployées dans la lutte si belle, et d'ailleurs si inégale, de 1814.—Dans le sens abstrait, le mot *puissance* s'applique à divers cas qui ont avec ce que nous venons de dire une grande affinité. C'est ainsi que l'on reconnaît, que l'on déplore la *puissance* de l'argent; l'on s'étonne qu'elle entre le plus souvent en balance avec la *puissance* de la vertu. Dans un sens plus restreint, la *puissance paternelle*, la *puissance* d'un maître ou d'un seigneur sur ceux qui l'entourent, désignent la possession des voies et moyens faits pour changer la condition de celui qui est réduit à l'état de dépendance. Cette puissance-là a son point de départ dans la force physique, dans ce qu'on est convenu d'appeler le *droit* du plus fort.—Ailleurs, le mot *puissance* désigne une collection d'individus soumis aux mêmes lois civiles et politiques, sous forme d'État souverain : dans ce sens, tout spécial, l'on dira que l'Angleterre est une *puissance* maritime de premier ordre.—Enfin, dans l'ordre religieux, le même mot, mis au pluriel, désigne l'un des éléments de la hiérarchie céleste, lequel, placé entre les trônes et les dominations, constitue un degré, une division dans la milice des anges. — *Puissance*, en parlant de certains remèdes, de certaines substances, se dit de l'efficacité qu'on leur attribue : le quinquina a la *puissance* de guérir la fièvre; l'aimant a la *puissance* d'attirer le fer. On dit plus ordinairement la *vertu*, la *propriété*. — Enfin, *puissance*, en termes de philosophie scolastique, est ce qui est opposé à *acte*, et qui peut se réduire en *acte* : un gland est un chêne en *puissance*, parce qu'un gland peut devenir un chêne. P. Coq.

PUISSANCE. (*Mathématiques*.) C'est le produit plusieurs fois répété d'une quantité par elle-même. Le rang des puissances est déterminé par le nombre de facteurs qui ont servi à former le produit. Ainsi, l'on dit deuxième, troisième, quatrième *puissance*, suivant qu'il y a deux, trois, quatre facteurs égaux dans le produit. On donne le plus souvent des noms particuliers à la deuxième *puissance*, qu'on appelle *carré*, et à la troisième *puissance*, qu'on appelle *cube*. Ces dénominations sont déduites d'idées géométriques. L'élévation d'un nombre à ses diverses *puissances*, qui s'effectue en arithmétique par

la multiplication, s'indique en algèbre par un petit chiffre placé vers la droite du nombre ou du signe qui le représente, et situé un peu au-dessus de la ligne. Ainsi, les expressions 4^3, a^5 indiquent la troisième *puissance* de quatre et la cinquième *puissance* du nombre représenté par la lettre *a*. Le chiffre placé au-dessus de la ligne qui marque le rang de la *puissance* est appelé l'*exposant*. Dans la généralisation d'idées de l'algèbre, il arrive souvent que les exposants des *puissances* sont eux-mêmes des lettres. — La création des exposants dans l'algèbre est due à Descartes, et ce mode de notation a rendu d'éminents services à la science des nombres. L'extraction des racines indiquée par le signe $\sqrt{}$, dans l'angle duquel on écrit un chiffre qui indique le degré de la racine à extraire, peut être aussi représentée par un exposant fractionnaire dont le numérateur est l'unité, et dont le dénominateur est *l'indice* de la racine, Ainsi, l'expression. A $\frac{1}{3}$ indique l'extraction de la racine troisième ou cubique du nombre représenté par *a*. Comme un nombre dont il faut extraire la racine peut être lui-même élevé à une *puissance*, on voit qu'on se trouve naturellement conduit aux exposants exprimés par une fraction quelconque. Les conventions sur lesquelles sont basées ces notations n'ont rien de vague ou d'arbitraire, comme on pourrait le penser au premier abord, et la *puissance* de généralisation et de simplification dont elles sont douées n'est suivie d'aucun inconvénient. L. L. Vauthier.

PUISSANCE. (*Mécanique*.) Considérée sous son point de vue le plus général, la *puissance mécanique* n'est autre chose que le mouvement. C'est du moins toujours par le mouvement qu'une puissance mécanique se manifeste, et il n'y a pas de mouvement sans une puissance mécanique susceptible d'être utilisée. L'existence, ou la production d'un mouvement quelconque implique toujours l'idée d'une force agissant dans le sens où le déplacement a lieu : aussi définit-on le plus souvent la puissance mécanique, le produit d'une pression par la vitesse qu'elle imprime, dans le sens où elle agit, aux corps qu'elle déplace. D'après les lois qui régissent les actions des forces, on sait qu'à vitesse égale imprimée, les forces sont proportionnelles aux masses des corps mis en mouvement, et qu'à égalité de masse les forces sont proportionnelles aux vitesses qu'elles tendent à produire; il en résulte que la mesure des forces est le produit d'une masse par une vitesse, en se rapportant, pour la comparaison, à une masse et à une vitesse unitaires : telle est aussi la mesure des puissances mécaniques. — Les agents naturels capables de développer de la puissance mécanique sont de deux sortes : les *moteurs animés*, et les *moteurs inanimés*. Les moteurs animés sont l'homme et les animaux ; les moteurs inanimés sont des corps solides, liquides ou gazeux, auxquels la gravité ou la chaleur donnent la propriété de se mouvoir et de déplacer les corps contigus. Ainsi, l'eau qui choque ou qui presse, en vertu de la gravité, sur les palettes d'une roue hydraulique; la vapeur d'eau, qui, développée par la chaleur, presse le piston d'une machine ; le vent, qui, mis en mouvement par suite de l'action du soleil sur l'atmosphère, frappe les ailes d'un moulin, tout cela, ce sont des moteurs inanimés. Tout mouvement pouvant produire de la puissance mécanique, on doit voir quelle perte énorme de force il se fait dans la nature. Tous ces fleuves qui roulent vers la mer, tous ces vents qui traversent l'atmosphère, toute cette chaleur de nos foyers qui se répand dans l'air, sont de puissantes forces mécaniques que nous pourrions utiliser beaucoup plus que nous ne le faisons, et dont on tirera sans doute un plus grand parti, à mesure que l'industrie humaine se perfectionnera. — Nous avons dit que les forces naturelles qui donnent aux moteurs inanimés leurs propriétés mécaniques sont la chaleur et la gravité. L'action de la chaleur se manifeste par une expansion du corps où elle s'accumule, expansion d'où résulte une pression sur les corps contigus. Tous les corps, quel que soit leur état, solide, liquide ou gazeux, jouissent de cette propriété expansive ; mais l'augmentation de volume qui en résulte, dans les solides ou les liquides, est trop faible pour qu'on puisse jamais songer à l'employer comme puissance mécanique. Il n'y a que les gaz ou les vapeurs des liquides dont on puisse utiliser les mouvements. C'est ce qui a lieu dans les machines à vapeur, où l'on ne fait usage que de vapeur d'eau, mais où l'on pourrait créer le mouvement par le moyen de l'air chaud, ou de tout autre fluide élastique, qui n'aurait pas l'inconvénient d'altérer ou de détruire les corps avec lesquels on est obligé de les mettre en contact dans la machine. La gravité agit en attirant les corps vers le centre de la terre. Cette action, très-faible sur les fluides élastiques, en raison de la petitesse de leur masse, est aussi énergique, plus énergique même, sur les corps solides que sur les liquides ; mais à cause du frottement qui s'oppose aux mouvements de tous les corps de la nature, et qui a une bien plus grande puissance sur les corps solides que sur les liquides, il arrive que la nature nous montre

rarement des corps solides en mouvement sous l'action seule de la gravité. Cette condition même est absolument indispensable au maintien de la forme de la terre à sa surface, dans les conditions actuelles; sans cela, les montagnes seraient bientôt dépouillées de la terre et des détritus qui les recouvrent, et les profondeurs des mers seraient bientôt comblées en partie. L'eau, en se mouvant à la surface de la terre, éprouve aussi des frottements; ils sont même indispensables, car, sans eux, la vitesse irait continuellement, en s'accélérant, dans les lits des rivières et des fleuves, et finirait par devenir énorme, mais ils ne sont que dans un petit nombre de cas assez énergiques pour arrêter son mouvement. Voilà ce qui donne à l'eau ses propriétés, comme puissance motrice; et c'est la nature qui se charge elle-même de la renouveler, en la faisant aspirer dans le bassin des mers par le soleil, qui, semblable à une pompe immense, la soulève incessamment pour la faire retomber en pluie au sommet des montagnes. Cela fait voir d'une manière frappante le rôle important que joue la chaleur dans la création des forces mécaniques, puisque, sans elle, la gravité ne pourrait agir qu'une fois sur les mêmes molécules d'eau, qui, dans l'état actuel des choses, se meuvent sans relâche, et parcourent un continuel circuit. Nous n'avons mis au nombre des agents physiques qui donnent leur force aux moteurs inanimés que la chaleur et la gravité. L'électricité est pourtant aussi une cause de mouvement qui étend son influence par tout le globe; mais la masse des corps sur lesquels elle peut agir est extrêmement faible, ce qui limite beaucoup son action, comme puissance mécanique, et ne permet pas de prévoir qu'on puisse jamais l'employer utilement sous ce point de vue. Quant à la lumière, elle ne produit jamais de mouvements appréciables à nos sens, excepté dans quelques cas très-rares, tels que des actions chimiques, où elle joue un rôle. — Il est encore certaines classes de mouvements dont il est impossible de se servir pour la production d'effets mécaniques, indépendamment même de leur petitesse, qui serait un obstacle dans l'application : tels sont les mouvements dus à la vie et à la végétation, et dont le libre développement est indispensable aux êtres organisés qui en sont doués. Les seuls mouvements propres des êtres organisés dont il soit possible de se servir sont ceux qui naissent chez les animaux sous l'action de leur volonté. Dans la partie de la mécanique appliquée qui s'occupe des machines, on appelle à présent *travail* ce que nous avons nommé *puissance mécanique*. Comme, dans la transmission des forces, il y en a toujours quelques fractions qui se perdent, on a créé les expressions du *travail utile*, *travail perdu*, *travail net*, *travail brut*, etc., etc. La seconde est généralement la fraction de temps pendant laquelle on évalue l'action des forces, et, d'après les expressions précédentes, le travail que pourrait produire un cours d'eau, si l'on employait toute la force qu'il possède, ou ce qu'on appelle simplement son *travail*, est le produit du poids qu'il débite par seconde, multiplié par la hauteur que ce poids parcourt. Pour la vapeur ou l'air chaud, le travail est le produit de la pression que produisent ces deux fluides sur les parois qui les contiennent, multiplié par le volume de fluide fourni par seconde, à la pression déterminée. Les travails des machines ou des moteurs qui s'y appliquent sont généralement évalués en prenant pour unité de mesure un kilogramme élevé à un mètre ou descendu d'un mètre en une seconde. Cette unité est nommée *kilogrammètre*, et s'appelle souvent la *petite unité dynamique*; la grande unité est mille fois plus considérable, et correspond à un mètre cube d'eau pesant mille kilogrammes élevé à un mètre en une seconde. — On se sert souvent aussi, comme unité, dans l'évaluation des puissances mécaniques, de la force du cheval, qui est estimée à 75 kilogrammètres : c'est-à-dire qu'un cheval est regardé comme pouvant produire, en une seconde, l'élévation de 75 kilogrammes à un mètre.

L. L. VAUTHIER.

PUITS. (*Construction.*) Excavation de forme ordinairement circulaire, creusée dans le sol et destinée à réunir les eaux que renferme le sein de la terre pour en faire ensuite usage. On exécute ce travail, soit pour remédier à la privation d'eau dont sont affligés certains lieux, soit pour la commodité d'une exploitation ou des habitations. Les puits sont plus ou moins profonds, selon la distance où l'on rencontre les eaux dans les couches minérales qui constituent l'écorce terrestre. Lorsque les puits sont pratiqués dans des terrains peu solides ou dont on craint les éboulements, on les revêt de maçonnerie. — Voici comment on fait cette construction : lorsqu'en creusant on est parvenu à l'eau, et qu'on en a 5 ou 6 pieds de profondeur, on place dans le fond un rouet de bois de chêne, d'un diamètre proportionné à la grandeur du puits, et composé de fortes plates-bandes. Sur ce rouet, on pose un plus ou moins grand nombre d'assises en pierre de taille, maçonnées avec du mortier de ciment, et liées entre elles par des crampons

scellés avec du plomb. Sur cette sorte de soubassement, on élève le reste de la hauteur du puits en maçonnerie, soit de briques, soit de moellons, jusqu'à quelques pouces au-dessous du rez-de-chaussée. Au-dessus, on établit la margelle, qui peut n'être que d'une seule pierre creusée à la mesure du diamètre donné au puits; mais le plus souvent, on la construit, selon l'étendue de sa circonférence, d'un assemblage de pierres dures cramponnées comme celles du fond. On munit ensuite le puits de tout ce qui est nécessaire pour en tirer l'eau, c'est-à-dire d'une poulie en bois ou en fer et d'une corde garnie à chacune de ses extrémités d'un crampon à effort, après lequel s'attachent les seaux. Il faut observer, quand on creuse des puits pour les maisons de ville et de campagne, de les éloigner des fumiers, des étables, des fosses d'aisance et d'autres lieux dont les infiltrations peuvent gâter l'eau. On doit, autant qu'il est possible, les laisser à découvert, nonobstant quelques inconvénients, parce que l'eau est meilleure; les vapeurs de l'intérieur s'en échappent plus librement; il est d'ailleurs avantageux que l'air puisse y circuler. La construction des puits, telle que nous venons de l'indiquer, offre peu de difficultés et se rattache aux opérations qu'exécute ordinairement le maçon. Mais il y en a où toute la science de l'architecte s'est manifestée, et qui deviennent ainsi de véritables monuments. Tels sont le puits de Joseph, ou *Yousouf*, au Caire; le puits construit à Orvieto par Antonio San-Gallo, et le puits achevé à Bicêtre en 1735, sur les dessins de Boffrand. Le puits de *Yousouf*, qui tire son nom d'un prince arabe, et non du fils de Jacob, comme on l'a prétendu, a 280 pieds de profondeur sur 42 de circonférence. On y descend par un escalier circulaire de 300 marches, dont la pente est très-douce. La cloison qui le sépare du mur du puits n'a que 6 pouces d'épaisseur et est percé de petites fenêtres destinées à éclairer la rampe. A peu près au milieu du puits se trouve une esplanade avec un bassin. Là, des bœufs tournent une roue qui fait monter l'eau de la partie inférieure du puits dans le bassin; d'autres bœufs placés dans le haut l'en retirent et la portent plus haut par le même moyen. — Le puits d'Orvieto est en pierre de taille et a un diamètre de 25 brasses. Deux escaliers en spirale, pratiqués l'un au-dessus de l'autre dans le tuf, conduisent jusqu'au fond les bêtes de somme qui vont y chercher de l'eau. Comme le puits de Yousouf, celui-ci est éclairé par des fenêtres pratiquées sur ses parois. — Le puits de Bicêtre fut commencé en 1733 : il a 171 pieds de profondeur, 15 pieds de diamètre et 9 pieds de hauteur d'eau intarissable. Un manége composé de 8 chevaux fait mouvoir une charpente tournante, à laquelle sont attachés deux seaux contenant trois muids d'eau, et pesant chacun 1200 livres. — On sent que ces seaux ne peuvent se remplir comme les autres; les oscillations qu'ils occasionneraient dans la machine pourraient avoir des suites pour sa solidité; pour obvier à cet inconvénient, le fond en a été muni de 4 soupapes de cuivre qui s'ouvrent au moment où les seaux touchent la surface de l'eau, et qui se referment par la seule pesanteur du liquide dès qu'on les enlève. Arrivé en haut, chaque seau verse son contenu dans un grand réservoir contenant 4,000 muids d'eau. — On nomme *puits commun* un puits public ou utilisé par plusieurs maisons voisines; *puits décoré*, le puits orné d'architecture et de sculpture; un des plus beaux modèles que l'on cite en ce genre est celui de la cour de San-Pietro-in-Vincoli, dont le dessin est attribué à Michel-Ange. — Le *puits de carrière* est un puits qui sert d'ouverture à une carrière de pierres, et par où on les retire à l'aide d'un rouet. — *Puits perdu*, puits dont le fond ne retient pas. — *Puits*, en termes de guerre, se dit de trous creusés au-devant d'une circonvallation ou d'un retranchement, et que l'on recouvre de branchages et de terre pour y faire tomber la cavalerie. Ce terme s'emploie aussi pour désigner un creux très-profond que l'on fait en terre pour découvrir et éviter les mines des assiégeants. — Par analogie, on dit : la vérité est au fond d'un puits, c'est-à-dire qu'elle est cachée, faisant allusion à la fable qui avait personnifié la vérité, et lui avait donné un puits pour asile.

Dict. de la Conv.

PUITS ARTÉSIENS. (*Construction.*) Ce sont des trous perpendiculaires que l'on fait dans le sein de la terre, au moyen d'une sonde, pour arriver à une nappe d'eau souterraine d'où elle monte naturellement jusqu'au-dessus du sol et s'écoule en ruisseau artificiel et intarissable. L'élévation spontanée de l'eau dans les puits artésiens est due à la pression de ces mêmes eaux partant d'un niveau supérieur; elles montent donc, suivant les lois de l'hydrostatique, jusqu'à la hauteur de ce niveau : si cette hauteur se trouvait au-dessous du sol, on n'aurait qu'un puits ordinaire. Voici comment s'explique le jaillissement des eaux des puits forés. Les eaux pluviales sont absorbées sur les montagnes par des couches perméables s'étendant en filons jusque sous les vallées, entre des couches de ter-

rains imperméables, semblables aux parois d'un vase ou mieux d'un tuyau recourbé. L'eau s'accumule donc continuellement de manière à former une nappe sur laquelle pressent des eaux nouvellement absorbées, qui tendent à descendre en vertu de la pesanteur; mais si l'on vient à percer la couche imperméable supérieure qui fait obstacle à l'expansion du liquide, celui-ci doit naturellement s'échapper par l'ouverture pratiquée, comme l'eau d'un jet d'eau, et atteindre à peu près le niveau du point où les eaux sont absorbées. On comprend maintenant qu'on ne doit s'attendre à trouver des eaux jaillissantes que dans des endroits dominés de près ou de loin par des montagnes, des plateaux élevés; que ces eaux doivent être des nappes dormantes, et non pas des cours d'eaux ayant une issue inférieure, car la pression n'aurait plus alors la force de les faire jaillir. Par conséquent, il ne peut y avoir des eaux souterraines stagnantes que lorsque le sol est formé de couches de sable, de cailloux, recouvertes par des couches de craie, de glaise, de bancs de pierre sans fentes ni crevasses. Il suit de là que tout terrain formé de couches homogènes ne contient point de ces eaux, puisque s'il est formé de couches perméables, les eaux passent aisément entre ces matières jusqu'à ce qu'elles aient trouvé une issue, ou bien elles se mettent de niveau comme celles d'un lac, n'ayant aucune tendance à s'élever; si au contraire la masse du terrain est imperméable, les eaux de pluie n'y pouvant pénétrer, courent sur la surface.

Quand le sol repose sur la craie, on arrive quelquefois à la nappe d'eau après une perforation très-peu considérable : ainsi on en trouve dans l'Artois entre 10 et 40m de profondeur; mais il n'en est pas toujours ainsi, et l'on est souvent obligé de forer à de grandes profondeurs pour atteindre une couche d'eau jaillissante. Le puits de l'abattoir de Grenelle à Paris, dû aux efforts persévérants de M. Mulot, descend à 547m. On sait qu'il jaillit à plus de 30m au-dessus du sol et donne par seconde environ 40 litres d'une eau tiède de 28° cent. Commencé le 1er janvier 1834, l'eau en jaillit le 26 févr. 1841, après mille obstacles. Cette eau, maintenant limpide, sera utilisée à l'abattoir, à l'institut des jeunes aveugles, et pour alimenter le grand réservoir de la rue de l'Estrapade, d'où elle pourra se répandre dans les lieux les plus élevés de Paris.

Avant de commencer les travaux nécessaires à l'établissement d'un puits artésien, on s'assure de l'existence d'une nappe d'eau souterraine par des recherches qui doivent être dirigées vers les terrains de calcaire crayeux; car dans les terrains primitifs, tels que les granits, les porphyres, l'eau s'échappe à une faible distance de la partie supérieure par laquelle elle s'infiltre.

Pour creuser un puits artésien, on se sert d'une sonde composée de diverses barres de fer s'ajustant les unes au bout des autres à l'aide d'écrous, et dont la partie tranchante varie suivant qu'il s'agit de traverser un terrain argileux, sablonneux, caillouteux, pierreux ou de la nature des roches : des tarières, des ciseaux, des trépans, les attaquent; des cuillers retirent les matières que l'instrument ne peut ramener avec lui. La sonde reçoit un mouvement de rotation d'une manivelle en bois; son extrémité supérieure est attachée au câble d'une chèvre qui sert à la retirer. Les instruments auxiliaires sont le tourne à gauche, barre de fer percée d'un trou carré dans lequel peut entrer la tige de la sonde; la barre de rotation, pièce de bois qui entre au contraire dans l'anneau de la tête de la sonde; l'arrache-sonde, qui affecte différentes formes, comme le tire-bourre, le crochet, la pince, etc., et sert à retirer la sonde quand la tige vient à casser. Lorsque l'on est arrivé à la couche de calcaire, on suspend l'approfondissement du trou de sonde, et l'on fait descendre dans l'intérieur des coffres, des buses, des tuyaux, qui doivent servir à former le vide intérieur de la fontaine jaillissante. Ces buses sont des tuyaux de bois de 10 pieds de longueur, de 7 pouces de diamètre et de 2 pouces d'épaisseur, arrangés de façon qu'ils puissent entrer les uns dans les autres : pour cela, leurs extrémités sont ordinairement coniques. Ensuite, quand la couche qui faisait obstacle à la sortie de l'eau, en la comprimant comme les parois d'un vase, est percée, pour conduire l'eau jaillissante et pour retenir les terres environnantes, on peut former de la même manière un tube en tuyaux métalliques, comme cela s'est pratiqué au puits de Grenelle.

Le nom d'*artésiens* a été donné aux puits forés, parce que c'est dans l'Artois qu'ils sont le plus en usage depuis six à sept siècles. Toutefois, ces puits paraissent être d'une bien plus haute antiquité. Les voyageurs assurent qu'on en rencontre dans les déserts de l'Asie, dans l'Inde, dans la Chine, etc., dont on ne saurait retrouver l'origine. Peut-être qu'en sondant la terre pour y chercher des mines, on aura donné libre cours à des sources d'eaux jaillissantes. Le plus ancien puits foré que l'on connaisse en France est celui de Lillers, en Artois, percé, dit-

on, en 1126; Cassini appela l'attention des savants sur ces sortes de fontaines que l'on établit à Modène et à Bologne. Louis XVI fit percer un puits artésien à Rambouillet, en 1780. La société d'encouragement prévoyant les services qu'ils peuvent rendre à l'agriculture, à l'industrie, à la salubrité publique, a beaucoup fait pour leur propagation, encore trop restreinte. On peut voir sur les puits artésiens : Héricart de Thury, *Considérations géologiques et physiques sur la cause du jaillissement des puits forés ou fontaines artificielles* (Paris, 1829); Garnier, *Traité sur les puits artésiens* (Paris, 1826); Viollet, *Théorie des puits artésiens* (Paris, 1840); et l'intéressante notice de M. Arago dans l'*Ann. du Bur. des long.* pour 1835. L. LOUVET.

PULCHÉRIE. ÆLIA PULCHERIA, fille d'Arcadius, proclamée *Augusta* en 415, impératrice d'Orient, était née en 399. Elle prit les rênes de l'État à peine âgée de 15 ans, au nom de son frère Théodose, et lui succéda après sa mort. *Voy.* BYZANTIN (*empire*). Sa dévotion la fit canoniser. Z.

PULCI (LOUIS), poëte italien, né à Florence, en 1431, était le plus jeune de trois frères qui tous trois se sont fait un nom comme écrivains. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut fort lié avec Laurent de Médicis et Politien. On dit que ce fut à la demande de Lucrèce de Médicis qu'il entreprit son poëme épique *Il Morgante maggiore* (Venise, 1481, in-fol.), où il raconte les aventures de Renaud et du géant Morgante. On ne peut lui refuser de l'imagination, mais il manquait de goût et de jugement. Son poëme est un mélange bizarre de sérieux et de burlesque. Son style est riche en belles tournures toscanes; mais sa versification est rude et sans art. Il mourut en 1487. — Son frère BERNARD est auteur d'une élégie sur la mort de Cosme de Médicis, d'une autre élégie sur la belle Simonette, d'un poëme sur la Passion et d'une trad. des Églogues de Virgile. — LUC, le troisième, composa des stances sur le tournoi de Laurent de Médicis, des épîtres héroïques, une romance pastorale intitulée *Driadeo d'amore* (Flor., 1479, in-4°), et une romance épique, la première vraisemblablement qui ait été écrite en italien, sous le titre *Il Ciriffo Calvaneo* (Flor., 1490, in-4°). CONVERSATION'S LEXICON.

PULMONÉS. Cuvier donne ce nom à un ordre d'animaux mollusques pourvus d'une cavité respiratrice propre à recevoir en nature l'air. De ces animaux, une partie est terrestre, une autre est aquatique. Dans les premiers, on trouve les genres limace, testacelle, parmacelle, hélice, vitrine, bulime, maillot, scarabe, grenaille, ambrette, clausilie et agathine. Dans les pulmonés aquatiques, sont les genres onchidie, planorbe, limnée, physe, auricule, mélampe (conovule, Lamk.), actéons, (tornatelle, Lamk.), et pyramidelle.

PULMONIE. *Voy.* PHTHISIE.

PULPE. Substance molle qui se trouve dans l'intérieur des loges de certains fruits et qui entoure la graine. La pulpe du *cania fistula* est fort abondante dans sa gousse et jouit de propriétés purgatives qui la font employer avec succès en médecine. Tout le monde connaît les qualités de la pulpe du *vanilla aromatica.* DR..Z.

PULSATION. *Voy.* POULS.

PULTAVA. *Voy.* POLTAVA.

PULTENEY (WILLIAM), comte DE BATH, ministre de George Ier, naquit en 1682 et mourut en 1764. Après avoir été l'ami de Walpole, il devint son plus grand antagoniste et s'opposa à toutes ses vues; il écrivit même de mordantes satires contre lui.

PUMITE. Nom adopté par Cordier pour désigner la roche leucostinique vitreuse, connue vulgairement sous le nom de ponce. *Voy.* ce mot. Brongniart conserve le nom de ponce à la pumite légère, qui est pour lui une roche sensiblement homogène, et il donne celui de pumite aux variétés pesantes, qui constituent pour lui une roche hétérogène, à base de ponce. DR..Z.

PUNIQUE (FOI), *punica fides*, signifie foi équivoque, mauvaise foi et même perfidie. Telle était chez les Romains la réputation morale des Carthaginois, qu'ils avaient d'abord appelés *Punii* ou *Pœnii*, parce qu'ils étaient une colonie phénicienne. *Voy.* PHÉNICIE, CARTHAGE. — Pour la langue *punique*, *voy.* ces mêmes mots et SÉMITIQUES.

PUNIQUES (GUERRES). Depuis que la basse Italie appartenait aux Romains et qu'ils connaissaient mieux la Sicile, ils la convoitaient à cause de sa richesse en céréales. A cette époque, les Carthaginois possédaient à peu près toute cette île, soit comme maîtres, soit à titre de protecteurs. Les Romains n'avaient encore eu que peu de relations avec ces puissants voisins; mais dès lors les deux peuples se trouvaient dans une situation qui ne pouvait manquer d'entraîner la ruine de l'un ou de l'autre. Les Romains donnèrent le signal de l'attaque, en marchant au secours des Mamertins, politique peu honorable pour Rome. Telle fut l'origine des trois guerres puniques que se firent, pendant l'espace de 120 ans et avec des alternatives de succès et de re-

vers, les deux plus florissantes nations de l'Occident et dont le résultat fut la chute de l'une et la domination universelle de l'autre.

Première guerre punique (à proprement parler, *guerre de Sicile*), de 264 à 241 avant J. C. Le roi Hiéron II de Syracuse assiégeait la ville de Messine dont s'étaient emparés les Mamertins, lorsque ceux-ci appelèrent les Romains à leur secours. Le sénat saisit volontiers l'occasion de se mêler aux affaires intérieures de la Sicile. Une armée romaine, commandée par le consul Appius Claudius, passa dans l'île, défit les Carthaginois et Hiéron. Alors ce roi fit la paix à des conditions onéreuses; mais les Carthaginois se retirèrent à Agrigente où Hannon leur amena des secours. Les Romains prirent néanmoins cette ville et expulsèrent les Carthaginois de toute la Sicile. Il ne leur manquait plus qu'une flotte pour pouvoir tenir tête partout à cet ennemi encore redoutable. Ils en construisirent une aussitôt; une galère carthaginoise échouée sur les côtes de l'Italie, leur servit de modèle. Commandés par le consul L. Duilius, ils livrèrent leur première bataille navale, l'an 260 avant J. C., auprès des îles Lipari. Ils suppléèrent par l'abordage à leur ignorance de l'art des manœuvres nautiques et défirent la flotte des Carthaginois. Les Romains furent encore vainqueurs dans une seconde bataille navale qui eut lieu près d'Ecnome et qui leur ouvrit le passage en Afrique. M. Atilius Régulus, qui avait pris le commandement de l'armée, fut d'abord heureux; mais bientôt les Carthaginois, sous les ordres du Spartiate Xantippe, se relevèrent de leurs défaites, battirent complétement Régulus et le firent même prisonnier (256 avant J. C.); une tempête et la témérité du général Claudius Pulcher anéantirent la flotte romaine.

La Sicile devint de nouveau le théâtre de la guerre, l'an 249. Les Romains commencèrent la lutte avec des forces nouvelles et gagnèrent la bataille navale qui eut lieu près de l'île Ægade (l'an 242) : le consul L. Lutatius Catulus, avec 300 vaisseaux, y défit si complétement la flotte des Carthaginois commandée par Hannon, que les vaincus demandèrent la paix (*voy.* AMILCAR BARCAS). Elle leur fut accordée, à condition qu'ils évacueraient les îles situées entre la Sicile et la Sardaigne (ils conservèrent la Sardaigne et la Corse), et à charge par eux de ne pas faire la guerre au roi Hiéron ni à ses alliés, de payer dans le délai de dix ans 3,000 talents pour les frais de la guerre, et d'élargir les prisonniers romains sans rançon. Cette première guerre punique terminée, le temple de Janus fut fermé pour la seconde fois (il l'avait été pour la première fois, sous Numa). Les deux nations ne tirèrent pas le glaive l'une contre l'autre pendant 22 ans : durant ce temps, les Carthaginois se dédommagèrent de leurs pertes en Espagne, tandis que les Romains étendirent leurs conquêtes au nord et à l'orient.

2e *guerre punique*, de 218 à 201 av. J. C. Les Romains étaient alliés avec la ville de Sagonte en Espagne. Annibal, général des Carthaginois, l'assiégea; les Romains négocièrent en faveur des Sagontains, mais cette ville n'en fut pas moins prise après un siége de 7 mois : cet événement amena la seconde guerre punique dont nous avons raconté les événements, aux art. ANNIBAL, ASDRUBAL, SCIPION, FLAMINIUS, FABIUS, PAULE-ÉMILE, CANNES (*bataille de*), etc. La bataille de Zama (201) décida du sort de Carthage : la victoire s'y était prononcée pour les Romains. Annibal retourna à Carthage et conseilla de faire la paix, n'importe à quelles conditions. Les Carthaginois furent contraints de céder tous les établissements qu'ils possédaient en dehors de l'Afrique ; de rendre tous les prisonniers et déserteurs; de livrer leurs éléphants et vaisseaux de guerre, à la réserve de dix; de payer 10,000 talents, dans le délai de 50 ans; de restituer à Masinissa, roi de Numidie, les pays qu'ils lui avaient enlevés; de livrer 100 otages; et enfin ils s'obligèrent de ne faire aucune guerre sans le consentement des Romains. Quant à Annibal, il dut fuir sa patrie pour ne pas être livré au vainqueur.

Les conditions de cette paix anéantirent à peu près la puissance carthaginoise; mais l'avide roi de Numidie élevait en outre des prétentions auxquelles cet État pouvait à peine satisfaire. Carthage lui avait-elle fait la cession d'un province, le roi en demandait toute suite une autre. Les plaintes que l'on adressait au sénat de Rome furent peu écoutées, et Masinissa continua son jeu impunément et sans obstacle. Afin de concilier un de ces démêlés, on envoya Caton l'Ancien en Afrique; mais Carthage, aigrie par son arrogance ; ne se soumit pas à sa décision et en appela au sénat. Caton quitta l'Afrique ennemi irréconciliable de Carthage ; et désormais tous ses efforts tendirent à sa ruine. Il ne prononçait pas de discours dans le sénat qu'il ne terminât par la demande de sa destruction. Comme cette malheureuse république ne pouvait céder à toutes les injustes prétentions qu'élevait contre elle Masinissa, elle prit les armes contre lui, mais sans le consentement de Rome et sans succès, car son armée fut défaite par Gulussa. Les Ro-

mains déclarèrent la guerre aux Carthaginois, comme s'étant rendus coupables de parjure.

3e guerre punique, de 150 à 146 av. J. C. Les Carthaginois, effrayés, firent tout pour apaiser Rome; mais cette république était préparée à la guerre et avait fait passer en Sicile son armée que commandaient M. Manlius et L. Marcius Censorinus. Les Carthaginois déclarèrent humblement à ses ambassadeurs qu'ils se reconnaissaient sujets de la république, et leur livrèrent les 300 otages qu'ils avaient demandés. Malgré toutes ces concessions, les Romains passèrent en Afrique. Ils demandèrent que les Carthaginois leur livrassent leurs vaisseaux, armes et équipements de guerre. Ceux-ci obéirent encore; mais comme les Romains exigeaient en outre qu'ils démolissent leur ville et allassent s'établir dans l'intérieur de l'Afrique, alors, révoltés de tant de tyrannie, les Carthaginois reprirent de l'énergie, refusèrent d'accéder à cette condition outrageante, et firent des préparatifs de défense : ils construisirent une flotte, forgèrent des armes avec les métaux qui se trouvaient dans les édifices publics ou privés, armèrent jusqu'aux esclaves et aux malfaiteurs, et rappelèrent Asdrubal, qui avait été banni à la demande des Romains. Ils soutinrent ainsi le siége de leur ville pendant 2 ans : Rome alors envoya contre eux le consul Scipion Émilien, qui précédemment s'était prononcé contre la destruction de Carthage sollicitée par Caton, destruction qu'il dut alors opérer d'après l'ordre du sénat et du peuple romain. Ce consul investit toujours de plus près la ville, défit les Carthaginois aux alentours de Carthage même, et coupa les vivres à la ville; enfin il commanda l'assaut. Déjà deux de ses murs avaient été pris, le troisième était encore défendu, mais après une attaque de six jours, il fut également emporté; il ne restait plus aux Carthaginois que la ville haute et la citadelle de Byrsa. Poussés au désespoir, ils y mirent le feu et s'y laissèrent brûler : on trouva parmi les morts, l'épouse d'Asdrubal avec ses enfants; 50,000 habitants qui avaient demandé et obtenu quartier, furent sauvés par l'humanité de Scipion. L'incendie de Carthage dura 17 jours. Scipion se tenant sur les débris de cette ville, autrefois si puissante, récita, ému par un pressentiment, ce vers d'Homère : « Il viendra ce jour où tombera la sainte Troie, Priam lui-même, et le peuple de Priam, à la forte lance. » Scipion faisait allusion au sort futur de Rome et de ses habitants. Caton ne vit pas la ruine de Carthage, étant mort depuis trois ans.

Relativement aux conséquences que la ruine de Carthage eut pour les vainqueurs, *voy.* Romains, et Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*.

Un grec d'Agrigente, Philinus, avait écrit l'histoire de la 1re guerre punique, mais elle n'est pas parvenue jusqu'à nous; nous ne possédons pas non plus le poëme que Nævius a composé sur cette 1re guerre. Silius Italicus a célébré la 2e guerre punique. I.

PUNITION, action de punir : la *punition* des crimes et des délits appartient aux juges criminels (*voy.* Peine, Pénalité). Ce mot signifie plus ordinairement châtiment, peine qu'on fait souffrir pour quelque faute, pour quelque crime. C'est une *punition* de Dieu, une *punition* du ciel, se dit d'une disgrâce, d'un malheur qui tombe sur un homme, comme pour le punir de ses fautes. I.

PUPILLE. (*Droit.*) *Voy.* Tutelle.

PUR, Pureté. Ces mots sont bien compris par tout le monde, excepté dans le sens moral, que des applications peuvent éclaircir et fixer; cependant, on ne se pique nullement d'exactitude en les employant, soit dans les sciences, soit dans la conversation. Que l'on demande, par exemple, ce que c'est que de l'eau *pure*? On recevra des réponses très-différentes suivant l'aspect sous lequel ce liquide sera considéré : le chimiste exigera qu'il ne contienne rien autre chose que de l'oxygène et de l'hydrogène dans les proportions qu'exige la combinaison de ces deux éléments, et si l'un des deux était en excès, l'eau cesserait d'être *pure*. Si un buveur d'eau, juge compétent des bonnes qualités de sa boisson habituelle, s'avisait de goûter celle dont un chimiste vanterait la pureté, il la trouverait détestable et l'accuserait de recéler quelque principe malfaisant. Le médecin, qui s'occupe encore plus de salubrité que de la saveur des eaux, ne refusera point de regarder comme *pures* celles dont un long usage a constaté les effets salutaires pour la santé, à moins que l'analyse chimique n'y fasse découvrir une dose sensible de quelque matière tenue en dissolution. Quelquefois même le savant s'écarte de la précision du langage scientifique, et s'énonce conformément aux notions vulgaires : c'est ainsi qu'un illustre chimiste (Humphry Davy) regarde comme la plus *pure* de toutes les eaux celle qui provient de la fonte des neiges sur les glaciers des hautes montagnes ou dans la région des glaces polaires, quoique cette eau soit saturée d'air atmosphérique, et qu'il suffise d'élever sa température de quelques degrés pour en dégager une partie

de ce fluide. Nous ignorons si les métaux natifs, tels que l'or, l'argent, sont *purs,* dans la rigoureuse acception de ce mot, ou s'ils ont contracté, dans l'intérieur de la terre, quelque alliage que nos procédés d'analyse ne puissent mettre à découvert; quant à ceux auxquels nous restituons les propriétés métalliques, on sait qu'ils retiennent nécessairement quelques atomes des matières avec lesquelles ils ont été combinés. En général, plus notre monde durera, plus il se formera de combinaisons et de mélanges, et par conséquent le nombre des substances pures diminuera continuellement. On sait d'ailleurs que nulle décomposition ne peut être complète, et que les substances qui ont perdu leur pureté originelle ne la recouvreront jamais. C'est donc avec raison que, dans l'ordre physique, on regarde comme *pur* ce qui ne manifeste aucun mélange appréciable, et que l'on ne puisse négliger sans inconvénient. Il faut bien nous contenter de ce qui est à notre portée, sans toutefois nous abuser sur la nature de ce qui compose nos richesses matérielles. — Trouverons-nous dans l'ordre moral quelque exemple d'une pureté native qui ait résisté à toutes les causes d'altération? Les recherches qui pourraient amener cette découverte sont plus difficiles que celles qui occupent les physiciens et les chimistes, et la manière d'y procéder semble exposer les investigateurs à des écarts très-dangereux. Les *analyses morales,* opérations dont on ne peut se passer, exigent un esprit éminemment philosophique, faculté que la nature ne prodigue point, et dont le germe doit être développé par des études bien dirigées. Comme il s'agit d'observations dont les résultats ne peuvent être exprimés par des nombres, aucune méthode de calcul ne leur est applicable; il faut qu'un *tact moral* très-exercé supplée par ses appréciations à ce vague dans les données, et que de la nature de ces nouveaux éléments on puisse déduire les lois de leur combinaison. Les philosophes qui auront le courage de rassembler les matériaux d'une statistique morale s'attacheront d'abord à compléter la *connaissance* de l'homme, afin que les notions générales dont ils auront fait provision dirigent plus sûrement les applications aux cas particuliers. Essayons d'apercevoir, quoique dans l'éloignement, quelques parties de la route qu'ils auront à parcourir. — Il est encore des hommes qui s'étonnent en apprenant qu'ils passent pour des modèles de vertu; leurs actions, que l'on admire, sont tellement spontanées qu'ils ne conçoivent point comment tout autre homme eût pu se conduire autrement dans les mêmes circonstanses. L'observateur peut donc espérer qu'une heureuse rencontre lui montrera l'âme humaine dans toute sa beauté, dans sa pureté primitive, car cette perfection tient tout de son origine; elle ne peut être une œuvre de l'éducation, et moins encore un résultat de l'influence des événements de la vie sociale. Son action bienfaisante est puissamment secondée par une raison saine et les connaissances acquises par l'étude et l'observation; c'est par cette cause que ses forces paraissent croître avec l'âge, et que l'on y remarque une jeunesse et une maturité. La première période a toutes les grâces de cette époque de la vie. J. J. Rousseau n'a pas négligé cet ornement lorsqu'il a tracé le portrait de Sophie, délicieux assemblage des qualités qui ont tant de charmes dans une jeune fille. La beauté morale n'est certainement pas un privilége du sexe féminin; mais, ainsi que la beauté physique, elle est plus touchante chez les femmes. C'est à l'époque de sa maturité qu'elle brille du plus grand éclat. Comme le temps lui fait perdre graduellement le concours des facultés intellectuelles, les actes qui la manifestent ne sont plus jugés aussi favorablement, elle paraît avoir éprouvé quelque altération; mais le raisonnement ne laisse aucune incertitude sur la cause de ce changement. En effet, on remarque alors que les facultés sentimentales ont conservé leur énergie, quoique leur direction ne soit plus aussi judicieuse. — La pureté morale qui manquerait de lumières et de cette énergie qui la soustrait au pouvoir de toutes les passions corruptrices ne serait plus que de l'innocence. Elle plairait encore, mais son aspect ne serait plus imposant, elle descendrait au niveau commun. Racine nous intéresserait moins au sort d'Hippolyte s'il l'avait représenté seulement comme exempt de crime et de souillure, s'il n'avait pas mis ce beau vers dans la bouche du jeune infortuné :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Le noble caractère moral dont on vient de tracer une esquisse trop imparfaite est essentiellement naïf, étranger à toute feinte et à toute prétention. Il ne se connaît pas lui-même, ses regards étant sans cesse dirigés au dehors, occupé de la recherche du vrai pour le connaître, du bon pour s'y consacrer tout entier. Rien ne peut troubler l'heureuse sécurité de sa conscience. Il est, au contraire, une autre sorte de *pureté,* toujours prompte à s'alarmer, qui multiplie les précautions contre les périls dont elle est environnée; évitant avec un soin extrême

ce qu'il lui semble obscène, licencieux ou seulement trop libre, elle s'irrite promptement contre ceux qui s'écartent en sa présence de la réserve dont elle fait profession. Est-elle réellement digne des égards qu'elle exige, et qu'on ne lui refuse point? Il semble que son imagination l'obsède beaucoup plus que les propos indiscrets qui se glissent parfois dans les entretiens les plus honnêtes, et que d'aussi grands efforts pour demeurer pur indiquent au moins quelque disposition à cesser de l'être. Cette ombrageuse prétention est bien jugée par tout le monde, et le ridicule ne l'épargne pas. On ne la confondra jamais avec l'aimable vertu qui se contente des noms modestes de *décence*, de *pudeur*, scrupuleuse pour elle seule, indulgente envers autrui. — Depuis que les écrivains moralistes nous ont soumis à leur censure, fonctions dont ils s'acquittent assez durement, loin qu'ils nous aient rendus meilleurs, ils affirment que la dépravation fait des progrès continuels, que le mal est plus fort que les remèdes : voilà ce qu'on nous répète de siècle en siècle avec plus ou moins d'éloquence, en vers et en prose. S'il fallait s'en rapporter à ces déclarations, on ferait bien de ne plus disserter sur la pureté morale, qui est la santé de l'âme : les entretiens sur de tels sujets ne peuvent être qu'affligeants pour des incurables. Mais en lisant l'écrit de Condorcet sur la perfectibilité de l'homme, et en se rappelant dans quelles circonstances terribles cette œuvre consolatrice fut rédigée, on ne désespérera plus; on reconnaîtra sur-le-champ que l'âme de l'auteur fut d'une admirable pureté. L'époque désastreuse qui priva le monde intellectuel de cet homme qui pouvait y répandre tant de lumières fut signalée par des crimes atroces, mais elle le fut aussi par l'héroïsme des vertus : qu'on ne dissimule point cette sorte de compensation. Les leçons de l'histoire ne nous sont profitables que lorsqu'elles nous apprennent tout ce qu'il nous importe de savoir : le bien et le mal. — Dans les rites religieux, il y a des *purifications:* reconnaissons donc une pureté mystérieuse qui se perd et se rétablit par des voies inaccessibles à notre raison. Le sectateur de Vichnou se purifie avec de la bouse de vache; d'autres cultes prescrivent, pour arriver au même but, des pratiques moins étranges. En général, il paraît que la propreté corporelle a été prise pour emblème de la *pureté* religieuse, telle que le fondateur de chaque religion l'avait conçue, et que les divers procédés de purification rappellent ce sens emblématique. — Le mot *pur* et ses composés, considérés grammaticalement, remplacent souvent les mots *seul, unique, seulement,* etc., et n'expriment rien de plus que l'absence de toute autre notion que celle que la phrase énonce : un *pur* compliment, une *pure* fiction, des spéculations *purement* idéales, etc., sont des exemples de ces locutions que la logique ne condamne pas, et qui peuvent être conservées dans la langue française, les autres idiomes dérivés du latin en font un usage encore plus fréquent, et qui ne paraît pas toujours aussi légitime. FERRY.

PURGATIFS, PURGATION. On a observé de tout temps que des évacuations abondantes par les voies inférieures, survenues spontanément, coïncidaient avec le rétablissement de la santé, et semblaient en être le signal. Il n'en fallut pas davantage pour faire penser que ces matières accumulées et retenues étaient la cause du mal, et qu'il importait d'en provoquer l'expulsion. Cette opération fut nommée *purgation*, et les substances assez nombreuses qui déterminent cet effet reçurent le nom de *purgatifs*.

Les phénomènes de la purgation consistent dans un accroissement notable et subit de l'action contractile et sécrétoire du canal digestif, et particulièrement de sa partie inférieure. L'estomac paraît peu ressentir l'impression des agents purgatifs, sous l'influence desquels l'intestin grêle et le gros intestin présentent une série de contractions dirigées de haut en bas, et par lesquelles les matières solides contenues dans leur cavité en sont violemment chassées, accompagnées ou suivies d'un liquide abondant, formé de bile et de mucus intestinal plus ou moins altéré. Quand l'action du purgatif est terminée, si les intestins sont dans l'état normal, tout est fini et les fonctions reprennent leur marche accoutumée. Dans le cas contraire, ou si le médicament est trop violent ou la dose trop considérable, une inflammation d'intensité variable en est la suite. Chez ceux qui, dans l'état sain, font un usage fréquent de purgatifs, l'habitude en émousse l'action à un point qu'on ne saurait dire, lorsqu'on s'obstine à augmenter la dose, et de là résulte définitivement une constipation très-opiniâtre et des plus fâcheuses, qui devrait éloigner de cet abus.

Dans l'état sain, les purgatifs excitent l'appétit, rendent les digestions plus actives et l'absorption plus puissante : aussi, finissent-ils par amener l'amaigrissement et la faiblesse lorsqu'on diminue en même temps l'alimentation. Chez les malades qui n'ont point de fièvre ni de phlegmasie intestinale, ils exercent une action révulsive qui les rend utiles dans une foule de cas. Par suite des évacuations réitérées à des intervalles plus

ou moins longs, et quelquefois même bien que les évacuations soient peu abondantes, on voit des phlegmasies chroniques se résoudre, des épanchements séreux, des collections purulentes être résorbées plus ou moins rapidement, et des congestions locales être déplacées au grand profit des organes affectés. C'est ce qui explique la vogue extrême dont les purgatifs ont joui de tout temps, et la préférence trop exclusive que lui accorde le vulgaire, qui ne croit jamais sa guérison assurée si elle n'est scellée en quelque sorte par un et même par plusieurs purgatifs.

Les agents capables de déterminer la purgation sont presque innombrables. L'impression subite du froid sur la peau échauffée, la frayeur, un courant galvanique dirigé de la bouche à l'anus, un mouvement rapide de rotation ou de balancement suffit souvent pour accélérer le mouvement naturel des instestins, et pour produire non-seulement l'expulsion des matières contenues dans leur cavité, mais encore un surcroît de sécrétion. Pareil résultat s'obtient par l'ingestion de substances, alimentaires il est vrai, mais difficilement assimilables, surtout lorsqu'elles sont prises en grande quantité : telles sont les matières mucilagineuses et sucrées, les acides végétaux, les huiles et les graisses, les aliments gélatineux, etc. Lorsque ces éléments se trouvent associés entre eux, ils agissent d'une manière plus énergique, et c'est alors qu'ils prennent le nom de *laxatifs* ou de *minoratifs*. Ils ne sont point irritants, et ont besoin d'être employés à une assez forte dose. Ensuite viennent les purgatifs proprement dits dont les uns sont nommés purgatifs *doux*, et les autres purgatifs *âcres* ou *drastiques*. Les premiers sont ou des sels qui, à la dose d'une ou de deux onces, sollicitent des évacuations par le bas, ou des substances végétales dans lesquelles un principe âcre est associé à des matières inertes ou simplement laxatives dont il peut être isolé; de façon qu'à faible dose il produit de notables effets, tandis que la substance entière doit être donnée en plus grande quantité. Les purgatifs âcres ou drastiques, au contraire, sont tirés du règne minéral ou végétal, et sont doués d'une action irritante telle qu'ils l'exercent quelquefois même sur des parties autres que le tube digestif. Au reste, le caractère essentiel des purgatifs est d'aller solliciter les évacuations intestinales, non-seulement lorsqu'ils sont portés dans les voies de la digestion, mais même lorsqu'ils sont introduits dans l'économie animale par l'absorption cutanée ou pulmonaire. Il y a des purgatifs qui semblent porter plus particulièrement leur action sur l'extrémité inférieure du gros intestin, et dont l'usage, longtemps soutenu, y produit une congestion hémorroïdale. D'autres semblent provoquer, d'une manière plus spéciale, une exhalation séreuse : on les a regardés comme plus utiles dans les hydropisies, et décorés du nom caractéristique d'*hydragogues*, tandis que d'autres, les *cholagogues*, s'adressaient plus directement à la bile. Enfin, les anciens pour n'être jamais en défaut, avaient inventé les *panchymagogues*, qui devaient faire main basse sur toutes les humeurs puantes sans exception.

Quoi qu'il en soit, les purgatifs se donnent sous forme liquide ou solide. On préfère souvent cette dernière qui sauve au moins la saveur âcre ou nauséabonde qu'ils ont pour la plupart. Les pilules, ou mieux encore les capsules gélatineuses, permettent de prendre les purgatifs les plus actifs sous un petit voulume, qu'on fait précéder d'un liquide propre à les dissoudre dans l'estomac. En général, on donne en une seule prise la quantité du médicament purgatif; quelquefois cependant on la fractionne, et l'on a coutume d'aider son action par quelques boissons laxatives. L'usage est adopté de renouveler la purgation après un jour d'intervalle.

De tout temps, les purgatifs ont fait la fortune des charlatans qui sont habiles à exploiter les préjugés des masses. Le vomi-purgatif de Leroy a produit des millions; les grains de santé de Franck, les pilules *ante cibum*, les pilules gourmandes et tant d'autres sont dans le même cas. C'est que les purgatifs ont en leur faveur un effet immédiat et appréciable qui fait croire que la cause du mal est chassée; et telle est même la prévention, que ceux chez lesquels ils produisent les plus funestes résultats les attribuent à ce que la dose n'a pas été assez forte, et recommencent jusqu'à ce qu'ils tombent victimes de leur erreur.

PURGATOIRE, lieu, ou plutôt état, dans lequel les âmes des justes, sorties de ce monde sans avoir suffisamment satisfait à la justice divine pour leurs fautes, achèvent de les expier avant d'être admises au bonheur éternel. L'Église nous apprend que c'est par la miséricorde de Dieu, par les indulgences du saint-père, son représentant sur la terre, et par les prières des fidèles, qu'on est délivré des peines du purgatoire. Nous lisons dans les actes du concile de Trente : « Si quelqu'un dit que, par la grâce de la justification, la coulpe du péché et la peine éternelle sont tellement remises au pénitent qu'il ne lui reste plus de peine à souffrir, ou en ce

monde, ou en l'autre dans le purgatoire, avant d'entrer dans le royaume des cieux, qu'il soit anathème! Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe n'est pas propitiatoire, qu'il ne doit point être offert pour les vivants et pour les morts, pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités, qu'il soit anathème! » — Le concile ordonne aux docteurs et aux prédicateurs de n'enseigner sur ce point que la doctrine des Pères et des conciles, d'éviter toutes les questions de pure curiosité, à plus forte raison tout ce qui peut paraître incertain ou fabuleux, capable de nourrir la superstition et de favoriser un gain sordide. Le concile ne décide point si le purgatoire est un lieu à part où sont renfermées les âmes, ni comment elles y sont purifiées, ni quelle est la rigueur et la durée de leurs peines, ni jusqu'à quel point elles sont soulagées par les prières, les bonnes œuvres des vivants ou par le sacrifice de la messe, ni si ce sacrifice profite à toutes, ou seulement à celles pour lesquelles il est nommément offert. Chaque théologien peut avoir son opinion là-dessus. Ces questions ne sont ni dogmes de foi, ni objets de certitude absolue, et personne n'est forcé d'y souscrire. Le concile de Trente a voulu seulement poser quatre vérités : la première, qu'après la rémission du péché et de la peine éternelle obtenue de Dieu dans le sacrement de pénitence, il reste encore au pécheur une peine temporelle à subir; la seconde, que, quand on n'y a pas satisfait dans ce monde, on peut et on doit la subir après la mort; la troisième, que les prières et les bonnes œuvres des vivants peuvent être utiles aux morts, soulager et abréger leurs peines; la quatrième, que le sacrifice de la messe est propitiatoire; qu'il a, par conséquent, la vertu d'effacer les péchés et de satisfaire à la justice divine pour les vivants et pour les morts. — Le dogme du purgatoire ou de la prière pour les morts est fondé sur la tradition de tous les peuples. « Toutes les nations de la terre et tous les âges répètent, dit M. de Lamennais (*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, tome III, ch. 27) : C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés (*deuxième livre des Machabées*, ch. XII). » Telle a été, on le voit, la doctrine des Juifs; telle fut toujours la doctrine des chrétiens; et il en est fait mention de la manière la plus expresse dans les écrits de saint Clément d'Alexandrie, de Tertullien, d'Origène, de saint Cyprien, de saint Chrysostôme, de saint Augustin, de saint Basile, de saint Cyrille de Jérusalem, et dans les liturgies les plus diverses, telles que celles des nestoriens du Malabar, des nestoriens chaldéens, des Arméniens, des Grecs de Constantinople et de Russie, des Cophtes jacobites, des Syriens, des Éthiopiens, etc., etc. Mais il y a mieux, ce dogme est une de ces vérités essentielles qui appartiennent à la révélation primitive, et que la tradition de nos premiers pères avait fait passer chez tous les peuples. Nous en trouvons des traces évidentes dans Plutarque, dans Platon (*Gorgias* et *de Republ.*, lib. II), dans Virgile (*Æneidos* lib. VI). Des voyageurs, des savants, nous la montrent encore dans l'ancienne Gaule, dans l'Inde, la Tâtarie, le Thibet, la Chine, le Japon, le Tonquin, l'Afrique, l'Amérique (*Wormius, Borlase, Anquetil du Perron, Humboldt*, etc.). Le purgatoire des musulmans, appelé *araf*, est un lieu mitoyen entre le paradis et l'enfer. Ainsi, les païens, les Juifs, les musulmans, les chrétiens s'accordent à reconnaître le dogme du purgatoire. Les protestants seuls le nient; et pourtant Calvin lui-même est forcé de convenir *qu'il y a plus de* 1,300 *ans qu'il est passé en usage de prier pour les morts* (Instit. lib. III, c. 5). — Il y a, disent Cambden et Matthieu Pâris (*Description de l'Hibernie*), dans une île d'Irlande, un lieu qu'on appelle *le Purgatoire de saint Patrice*, où l'on prétend que par les prières de saint Patrice, évêque de la contrée, il se fit une représentation visible des peines que les impies souffrent après leur mort, afin d'étonner les pécheurs et de dissiper les erreurs des gentils. Ce lieu est aussi appelé *le Trou de saint Patrice*. — On dit figurément d'une personne, qui a eu à souffrir beaucoup de douleurs et d'afflictions, qu'elle a fait son *purgatoire* dans ce monde. L'abbé B. M.

PURIFICATION, action de purifier, d'enlever d'une substance ce qui s'y trouve d'impur et d'étranger : la *purification* des métaux, du sang, des humeurs. Appliqué à l'humanité, ce mot a une double acception : employé à l'égard du corps, il signifie l'action de se laver en entier ou en partie pour écarter toute souillure extérieure : quand il est question de l'âme, c'est l'action de détester ses péchés, de s'en purifier par la pénitence, d'en obtenir de Dieu le pardon. Les hommes les plus grossiers ont compris que la purification du corps était l'emblème, le symbole de celle de l'âme. Aussi, chez tous les peuples, dans toutes les religions, l'usage a-t-il été de se laver avant de remplir les devoirs du culte, non pas qu'on crût qu'une purification extérieure opérât la pureté de l'âme, mais parce qu'en se lavant le corps on témoignait que l'on désirait avoir la pureté intérieure, et être exempt de

péché. Dans la religion chrétienne, ce désir, lorsqu'il est sincère, est la première disposition nécessaire pour l'acquérir. Toutefois, sous un climat aussi chaud que la Palestine, l'usage des purifications extérieures avait en outre, nous ne le nions pas, une grande portée hygiénique. Cette précaution était nécessaire pour prévenir tout danger d'infection et de corruption. C'est pour cela que l'usage du bain et des ablutions est encore aujourd'hui si fréquent chez les musulmans. Les Européens qui, pendant les croisades, négligèrent ces précautions de propreté, rapportèrent la lèpre du fond de la Palestine. — Dans la Genèse, Jacob, avant d'aller offrir un sacrifice à Béthel, ordonne à ses gens de se laver et de changer d'habit. Dans l'Exode, Dieu ordonne à tous les Israélites de se purifier pendant deux jours, de laver leurs vêtements et de se tenir prêts pour le troisième. Chez les païens, voyez Énée dans l'Énéide se faire scrupule au sortir des combats de toucher ses dieux pénates avant d'avoir lavé ses mains dans une eau vive.

Purification chez les Israélites. Ce peuple avait différentes espèces de purifications, selon les différentes espèces d'impuretés. Les principales purifications avaient pour but les *impuretés* appelées *légales*, comme la lèpre ou toute autre maladie, le contact d'un mourant ou d'un mort, d'une femme incommodée, d'un reptile, l'accouchement, l'usage même licite du mariage, etc. Elles étaient pratiquées aussi quand on avait eu un songe impur ou un flux de sang. La plupart de ces souillures étaient purifiées par des offrandes et des bains. Un prêtre immolait un chevreau, un laïque un bouc, un mouton, un chevreau. Les pauvres substituaient à ces victimes deux pigeons ou un peu de fleur de farine. Celui qui devait être purifié amenait sa victime au sacrificateur, confessait son péché, puis, mettant la main sur la tête de l'animal, il l'égorgeait et l'offrait au Seigneur. Le pontife trempait ses doigts dans le sang de la victime, en frottant l'autel des holocaustes, et répandait le reste au pied de ce même autel. Puis il renvoyait absous le coupable. La chair de la victime lui appartenait de droit, et seul il pouvait en manger. — Une femme, après avoir accouché d'un garçon, gardait la maison 40 jours, et 80 si c'était une fille. Ce terme passé, elle venait au temple, apportant un agneau avec le petit d'un pigeon ou d'une tourterelle. Si elle était pauvre, elle n'apportait que deux pigeons ou deux tourterelles. Le prêtre immolait un de ces oiseaux dans un vase de terre, au-dessus d'une eau vive, puis il trempait l'autre oiseau avec un peu de bois de cèdre, d'écarlate et d'hysope dans le sang de celui qu'il venait d'immoler, faisait sept aspersions sur la femme, la déclarait pure, et lâchait l'oiseau. La même cérémonie se pratiquait avec les deux passereaux que le lépreux guéri devait apporter au temple. La purification devait, autant que possible, avoir lieu dans le temple même. Ceux que leur éloignement de Jérusalem empêchait de s'y rendre se purifiaient avec les cendres de la vache rousse qu'on immolait, à cet effet, dans le temple, et dont les cendres étaient distribuées aux Israélites les plus éloignés.

Purification chez les peuples profanes. Ils distinguaient les purifications en générales et particulières, et les unes et les autres en ordinaires et extraordinaires. — Les purifications générales ordinaires avaient lieu lorsque, dans une assemblée, avant quelque acte de religion, et surtout avant les sacrifices, un prêtre ou toute autre personne, après avoir trempé une branche de laurier ou des tiges de verveine dans l'eau lustrale, en faisait aspersion sur le peuple, autour duquel il tournait trois fois. — Les purifications générales extraordinaires avaient lieu dans les temps de peste, de famine ou de quelque autre calamité publique. Elles étaient souvent barbares, surtout chez les Grecs. On choisissait dans une ville l'habitant le plus hideux et le plus difforme; on le conduisait, dans un grand appareil lugubre, au lieu du sacrifice, et là, après diverses pratiques superstitieuses, on l'immolait, on le brûlait, on jetait ses cendres dans la mer. — Les purifications particulières ordinaires étaient extrêmement communes; elles ne consistaient qu'à se laver les mains avant quelque acte de religion, avec de l'eau commune, quand cet acte s'accomplissait en particulier; avec de l'eau lustrale, à l'entrée des temples et avant les sacrifices. Il y en avait qui ne se contentaient pas de se laver les mains, ils croyaient acquérir une plus grande pureté en étendant l'aspersion jusque sur la tête, les pieds, quelquefois sur tout le corps, et même sur les habits. C'est à quoi étaient surtout obligés les prêtres. Avant de pouvoir remplir les fonctions de leur ministère, ils étaient tenus d'observer des pratiques austères pendant plusieurs jours, d'éviter toute sorte d'impureté, de se priver même des plaisirs permis. Pour les grands dieux, l'aspersion devait être répétée trois fois; pour les divinités infernales, une seule suffisait. — Les purifications particulières extraordinaires avaient lieu pour ceux qui avaient commis quelque grand crime, homicide, adultère, inceste, etc. Le coupable ne pouvait se purifier lui-même; il était obligé d'a-

voir recours à des prêtres appelés *pharmaques*, qui faisaient sur lui des aspersions de sang, le frottaient avec de l'oignon, et lui passaient au cou un collier de figues. Il ne pouvait revenir au temple ni assister à aucun sacrifice que le *pharmaque* ne l'eût déclaré purifié. Chez certains peuples, on était tenu de se purifier après s'être approché d'un étranger, après avoir respiré son haleine, après avoir mangé avec lui. — La matière la plus généralement employée dans les purifications ordinaires était l'eau commune, celle de la mer préférablement à toute autre, et, à défaut seulement, celle de rivière ou de fontaine. On avait soin d'y jeter du sel, quelquefois du soufre. On consacrait cette eau en plongeant un brandon tiré de l'autel dans le vase *périrhanterium* qui la contenait. On faisait aussi des purifications avec de la cendre, le sang des victimes, de la salive, du miel, de l'orge, du feu, des flambeaux, des plantes odoriférantes.

PURIFICATION CHEZ LES CHRÉTIENS. C'est l'action que le prêtre accomplit à la messe lorsque après avoir pris le sang de Notre-Seigneur, immédiatement avant l'ablution, il verse du vin dans le calice. On appelle *purificatoire* le linge dont il se sert pour essuyer le calice après la communion.—Il y a un instinct de *purification*, non-seulement dans toutes les religions, mais encore dans tous les peuples; et, à ce propos, nous nous garderons bien de blâmer la coutume établie parmi les classes, même les plus grossières, et parmi les gens de la campagne, de se laver, de se tenir plus propres les jours de fête, afin d'assister au service divin : c'est un respect pour les devoirs et les assemblées de religion dont il est bon d'entretenir l'habitude. On a prétendu que cette propreté extérieure détournait l'esprit de plus graves obligations. On a eu tort. Les protestants ont conservé cet usage, et ils en portent l'observation bien plus loin que nous. Il ne faut pas blâmer non plus la coutume qu'à l'exemple des femmes juives nos femmes catholiques ont conservée, dans certaines localités, de se présenter à l'église en relevant de leurs couches, d'y recevoir la bénédiction du prêtre, et d'y faire une légère offrande. Ce n'est ni pour se purifier ni pour racheter leur enfant, mais pour faire hommage à Dieu de ce dépôt, pour le remercier de ce qu'il a daigné le conserver et l'adopter par le baptême, et pour lui demander la grâce de le bien élever. Cette cérémonie n'a rien que d'édifiant, quoiqu'elle ne soit ordonnée par aucune loi religieuse.

PURIFICATION DE LA VIERGE, fête que l'Église catholique solennise le 2 février, et que le peuple appelle communément *la Chandeleur*, parce qu'il porte ce jour-là dans l'église des cierges bénits. C'est la célébration du jour où Marie vint offrir au Seigneur l'enfant Jésus dans le temple de Jérusalem, selon la loi de Moïse, quarante jours après sa naissance, et présenta pour sa purification deux tourterelles ou deux pigeons, comme les pauvres femmes. Les Grecs nomment cette fête *Hypapante*, c'est-à-dire rencontre, parce que le vieillard Siméon et la prophétesse Anne se rencontrèrent ce jour-là dans le temple avec Marie. Quelques écrivains en attribuent l'institution au pape Gélase, qui vivait en 492. Il l'aurait substituée, disent-ils, aux lustrations que les Romains célébraient au commencement de février en l'honneur de la déesse Februa, et aux courses nocturnes qui avaient lieu vers la même époque, avec des flambeaux, pour honorer Cérès, qui avait longtemps cherché sa fille. Le pontife aurait voulu, par l'esprit chrétien de la *purification*, détourner le peuple de ces fêtes païennes. Mais cette solennité est beaucoup plus ancienne, puisque saint Grégoire de Nysse, mort en 396, a fait un sermon de *Occursu Domini*, dans lequel il dit positivement qu'on célèbre à cette époque le jour où le Sauveur et sa mère allèrent au temple, et y portèrent la victime prescrite par la loi. Il existe un magnifique tableau de la *purification* par Rubens.

L'abbé B. M.

PURISME, PURISTE. L'affectation, en toutes choses, est la ridicule singerie de la grâce. Cette manie, ce travers d'esprit, quand il a pour objet la pureté minutieuse du langage, se nomme *purisme*, et ceux qui en sont atteints sont des *puristes*. Il est sans doute louable de s'attacher raisonnablement à n'employer, soit en parlant, soit en écrivant, que des expressions convenables, que des phrases conformes aux règles de la syntaxe. Mais, si l'on pèse puérilement tous ses mots les uns après les autres, si l'on se constitue censeur impitoyable de tous les termes qui se croisent dans un entretien, si l'on épilogue sur les moindres paroles, on tombe dans le *purisme*, maladie qui tue les idées; car l'attention exclusive qu'on donne aux mots doit nécessairement être préjudiciable aux opérations de l'esprit : aussi Voltaire dit-il que le *purisme* est toujours pauvre. Cela doit être une conséquence forcée de l'effroi des *puristes* pour toutes les hardiesses du langage, qui leur semblent autant de témérités presque sacriléges. Le *puriste* est, en général, plus scandalisé d'un terme impropre que d'un raisonnement faux; il regarde comme rien le défaut de sens commun, et ne

saurait pardonner un solécisme; il chasserait volontiers sa servante, comme Philaminte des *Femmes savantes* :

> A cause qu'elle manque à parler Vaugelas.

Elle s'écrierait aussi, pour justifier cette mesure de rigueur :

> Elle a d'une insolence, à nulle autre pareille,
> Après trente leçons, insulté mon oreille
> Par l'impropriété d'un mot sauvage et bas
> Qu'en termes décisifs, condamne Vaugelas.

Voilà le *puriste* dans toute la ferveur de sa dévotion grammaticale; il est, relativement au langage, ce que le pédant est par rapport à la science : en un mot, c'est un personnage fort ennuyeux. Écoutons la Bruyère, ce grand historien des travers et des ridicules du monde! « Ces sortes de gens, dit-il en parlant de ceux qui affectent sans cesse une excessive pureté de langage, ont une fade attention à ce qu'ils disent, et l'on souffre avec eux, dans la conversation, de tout le travail de leur esprit; ils sont comme pétris de phrases et de petits tours d'expression, concertés dans leurs gestes et dans tout leur maintien; ils ne hasardent pas le moindre mot, quand il devrait faire le plus bel effet du monde; rien d'heureux ne leur échappe; rien chez eux ne coule de source et avec liberté; ils parlent proprement et ennuyeusement : ils sont *puristes*. » CHAMPAGNAC.

PURITAIN, PURITANISME, noms donnés aux *presbytériens* (*voy.*) rigides d'Angleterre, qui se piquaient de suivre la religion la plus pure, et à cette secte elle-même. Ils se distinguaient par un langage austère et par une extrême simplicité de vêtement. X.

PUS (du grec *πύον* ou *πύος*.) C'est un produit d'un mode particulier de terminaison de l'inflammation, qui s'appelle *suppuration*. Lorsque ce mode de terminaison survient dans l'inflammation qui frappe le tissu cellulaire, le pus est un liquide qui présente les caractères suivants : il est opaque, d'un blanc jaunâtre, d'une odeur douceâtre, et il a consistance de la crème. La phlegmasie qui frappe les autres tissus entraîne aussi des modifications profondes dans les liquides qu'ils sécrètent à l'état normal : ces liquides se rapprochent alors plus ou moins du pus proprement dit, mais conservent des caractères spéciaux. M. SIMON.

PUSILLANIMITÉ, excessive timidité, manque de courage, faiblesse, lâcheté. *Voy.* l'article COUARDISE.

PUSTULE, nom fort usité en médecine pour désigner divers lésions morbides. Dans la pathologie cutanée, on désigne par là de petites tumeurs faisant saillie au-dessus du niveau de la peau, et contenant du pus, ou une humeur non séreuse. Le nom de pustule s'applique encore à une phlegmasie gangréneuse, très-grave, contagieuse, et dont les principaux caractères consistent dans une tumeur dure, circonscrite, surmontée dès son origine d'une vésicule séreuse à base livide, et qui plus tard se parsème de phlyctènes remplies de sérosité roussâtre. C'est là la lésion qu'on désigne sous le nom de *pustule maligne* ou *charbon* (*voy.* ce mot). M. SIMON.

PUTBUS (Le prince de), seigneur du château du même nom, et de celui de Spiker, dans l'île de Rugen, descendait de Borante, neveu du prince de Rugen, Stoislawl, lequel avait reçu en apanage le château de Putbus, 15 hameaux et la péninsule de Jasmund. Le comte Malte de Putbus fut nommé prince par Gustave IV Adolphe, en 1806, et confirmé dans cette dignité par le roi de Prusse quand cette province lui fut vendue, en 1815. Le prince de Putbus est gouverneur de la Poméranie ci-devant suédoise et de l'île de Rugen. Il est de plus chancelier de l'université de Greifswalde. Comme il a perdu son fils unique, sa famille s'éteindra avec lui. — Putbus est un des plus jolis sites du nord de l'Allemagne. Ses bains de mer, son château magnifique, ses alentours riants et pittoresques, y attirent chaque année de nombreux étrangers. Un bateau à vapeur fait, durant la belle saison, le trajet entre Stettin et Putbus. X.

PUTEANUS (ERYCIUS), ou HENRI VAN DE PUTTE, naquit en 1574 à Venloo, dans la province de Limbourg. Depuis son jeune âge, il s'appliqua à la culture des lettres et de la philologie. Élève de Juste Lipse, il chercha à se modeler complétement sur ce maître. Pendant un voyage qu'il fit en Italie, il s'arrêta à Milan et accepta en cette ville une chaire d'éloquence. Mais la réputation qu'il s'était acquise le fit bientôt choisir pour historiographe d'Espagne par le roi Philippe III, et l'archiduc Albert le rappela dans les Pays-Bas où il obtint la place de professeur, laissée vacante par Juste Lipse, le gouvernement de la citadelle de Louvain et un brevet de conseiller d'État. Puteanus mourut à Louvain en 1646, après avoir passé quarante ans à enseigner les belles-lettres.

Parmi le nombre considérable d'ouvrages que Puteanus a laissés sur l'histoire, sur les antiquités, sur la rhétorique, sur les mathématiques, on distingue surtout les suivants : *Historia insubrica*, pour laquelle l'auteur reçut en ré-

compense un collier d'or de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas; *Statera belli et pacis,* sorte de plaidoyer en faveur de la pacification des Pays-Bas en 1633; *Theatrum heroicum imperatorum Austriacorum; Comus, seu de Luxu,* que Nicolas Pelloquin traduisit en français sous le titre de : *Comus, ou le Banquet dissolu des Cimmériens.* V. H.

PUTIPHAR, un des principaux officiers de la cour de Pharaon, était, selon la Vulgate, général en chef de ses troupes, mais, selon le texte hébreu chef de ses cuisiniers. Il fut le maître de Joseph, que ses frères avaient vendu, et le plaça comme intendant à la tête de sa maison; mais ensuite il le fit jeter en prison sur les fausses accusations de sa femme, qui, n'ayant pu séduire le jeune Israélite, s'imagina de l'accuser d'une tentative de séduction sur sa personne (*Genèse,* c. XXXVII, v. 36). *Voy.* l'article JOSEPH. X.

PUTRÉFACTION. On donne ce nom à la décomposition qu'éprouvent les corps organiques sous certaines conditions quand ils ont perdu la vie. Cette décomposition donne lieu à de nouvelles substances et à des gaz d'une fétidité remarquable. Le résidu porte le nom de *terreau.* Il est des chimistes qui réservent le nom de *putréfaction* à la décomposition des substances animales, et celle de fermentation putride à la décomposition des substances végétales. Cependant, dans les unes comme dans les autres, ce sont les affinités chimiques qui opèrent la décomposition des principes immédiats dont la formation avait eu lieu sous l'influence de la vie : ainsi, la nature de ce phénomène paraît être identique. — La putréfaction se développe plus vite dans les substances animales, et parcourt avec plus de rapidité ses diverses périodes. Si elles sont solides, elles commencent par se ramollir, deviennent bleuâtres, et donnent un liquide diversement coloré. Insensiblement, la matière se boursoufle, se dissout, s'affaisse, prend une couleur plus foncée, diminue de volume par l'évaporation des liquides et le dégagement des gaz qui se produisent, et le terreau animal est le dernier degré de cette décomposition. — Les liquides animaux en se putréfiant se troublent et déposent une infinité de flocons. Ses couleurs varient à l'infini, et il se développe les mêmes odeurs et les mêmes gaz. Quant aux parties molles, elles se convertissent en une espèce de matière gélatineuse, putride, qui se boursoufle, et présente les mêmes phénomènes que les substances animales solides. Il est bon de faire observer que, quoique presque toutes les matières animales donnent, par la putréfaction, les mêmes produits, elles ne suivent pas exactement les mêmes lois, et n'offrent pas des phénomènes tous analogues; ils sont souvent dépendants de la quantité différente de leurs principes et de leur nature. — La putréfaction ne saurait avoir lieu sous l'influence de la vie : aussi est-elle le cachet indubitable de la mort; rigoureusement parlant, seule elle en est le signe caractéristique. — Une température de 10° à 15°, le contact de l'air et un peu d'humidité, favorisent la putréfaction; si cette dernière est trop grande, elle s'y oppose. En effet, les corps plongés dans l'eau ou enfouis dans un terrain humide tournent au gras, et l'on sait que, dans les terres très-sèches, les cadavres ne se putréfient qu'après un temps considérable.— Les produits gazeux de la putréfaction sont le gaz hydrogène carboné, et quelquefois phosphoré; l'azote, l'acide hydrosulfurique, l'ammoniaque, l'acide carbonique, l'eau, l'acétate et le carbonate d'ammoniaque.— Le terreau animal donne à l'analyse chimique, outre divers sels alcalins et terreux, une substance grasse charbonneuse, une huile roussâtre, des phosphates salis par le carbone, etc. Le terreau animal, ainsi que le terreau végétal, jouissent de la propriété d'absorber l'oxygène atmosphérique. On peut préserver les substances animales de la putréfaction en les tenant dans le vide, par leur dessiccation, par l'alcool concentré, les acides affaiblis, les solutions de deutochlorure de mercure, de persulfate de fer, de sel marin, d'alun, d'arsenic, et d'un très-grand nombre de substances salines, moyens connus depuis très-longtemps, et surtout d'après l'ouvrage du traducteur de Shaw. L'infusion de moutarde noire, l'ail pilé, les végétaux aromatiques et leurs produits, sont aussi un fort bon moyen. JULLIA DE FONTENELLE.

PUTRIDES (MALADIES). Ce mot a joué un grand rôle dans l'ancien humorisme : on appelait putrides toutes les maladies dans lesquelles on supposait, pour se rendre compte des symptômes observés, que les humeurs et principalement le sang avait subi une profonde décomposition. Plus tard, lorsqu'on s'attacha uniquement aux lésions rencontrées dans les solides, on rejeta bien loin cette hypothèse : aujourd'hui que la chimie, l'observation microscopique, permettent de faire, en partie au moins, l'anatomie des liquides, il est reconnu de tous les médecins observateurs que ce caractère des maladies désigné par les anciens sous le nom de *putridité,* correspond à une altération réelle des liquides animaux, mais dont l'influence sur les

fonctions et la vie en général n'est pas encore nettement déterminée. — Pour la *fièvre putride*, *voy*. FIÈVRE. M. SIMON.

PUY-DE DOME, montagne du département de ce nom en France, faisant partie d'une chaîne volcanisée qui, ayant pour point de départ les Cévennes, s'étend sur un espace de 8 lieues dans la direction du S. E. au N. O. Cette chaîne, à base granitique, forme un plateau d'une hauteur moyenne de 830^{m}, et sur lequel s'élèvent divers pics, dont le principal est celui qui donne son nom à toute la chaîne, ayant 638^{m} de plus que le plateau, et 1,465^{m} au-dessus du niveau de la mer. Ce pic ou puy, ayant une forme sphérique, ce qui lui a valu le nom de *dôme*, se compose de roches d'une espèce particulière que l'on désigne sous le nom de *domites*, et qui paraissent avoir subi l'action violente des feux souterrains. L'état calciné et poreux de ces roches fait qu'ils absorbent les eaux pluviales et entretiennent une humidité favorable aux pâturages qui recouvrent tout le Puy, quoique l'on aperçoive peu de grandes sources jaillir sur ses hauteurs. Au haut du Puy, partout accessible aux voyageurs, on jouit d'un coup d'œil magnifique sur toute la chaîne, dans laquelle on reconnaît plusieurs cratères qui doivent être éteints depuis une haute antiquité. On sait que c'est sur le Puy-de-Dôme que Pascal fit ses expériences sur la pesanteur de l'air. *Voir* l'*Itinéraire de Clermont au Puy-de-Dôme*, par le Coq, Clermont, in-8°. DEPPING.

PUY-DE-DOME (DÉPARTEM. DU). *Voy*. FRANCE.

PUYLAURENS (ANT. de LAGE, duc DE), d'une famille noble du Languedoc, fut le favori de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, le suivit dans ses deux retraites à Bruxelles et en Lorraine, puis, gagné par Richelieu, travailla à réconcilier Gaston avec le roi. Richelieu, en récompense, lui donna la seigneurie d'Aiguillon, qui fut érigée en duché-pairie sous le titre de Puylaurens, et lui fit épouser une de ses cousines (Marguerite-Philippine de Coislin), en 1634. Puylaurens n'en fut pas moins conduit à Vincennes l'année suivante, comme entretenant la dissension entre les deux frères ; il mourut en prison en 1635. BOUILLET.

PUYSÉGUR (LES). Leur maison est une des plus anciennes de la Guienne ; nous n'en ferons pas ici la généalogie, et nous nous contenterons de citer ceux qui rendirent leur nom historique.— JACQUES DE CHASTENET, vicomte de Puységur, né en 1600, et qui vécut 82 ans, en passa 45 au service de l'État, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Il était le septième des 14 enfants de Jean de Chastenet, qui, ainsi que ses pères, avait joui d'une haute faveur à la cour des rois de Navarre. Page d'abord du duc de Guise (car les grands seigneurs en avaient alors, ce qui, jusqu'à la révolution, ne s'était conservé que dans la maison de Brissac), il entra, à 17 ans, dans les gardes françaises ; fut, en 1639, conseiller maître d'hôtel du roi, colonel du régiment de Piémont, devint lieutenant général et gouverneur de Berg, commanda un moment l'armée française en 1648 ; et, durant sa longue carrière, ayant pris part à 30 combats et à 120 siéges, ne fut pourtant jamais blessé, malgré son ardente intrépidité. Toujours fidèle à son maître, quoique souvent l'ami de tel ou tel qui se révoltait contre lui, et probe autant que fidèle, il refusa 100,000 écus, qui forment aujourd'hui un million, pour laisser évader le maréchal d'Ornano, remis à sa garde ; imité en cela par son frère, qui fut aussi chargé de garder, au château de Lectoure, le maréchal de Montmorency, pris à la bataille de Castelnaudary. Montmorency était pourtant adoré généralement, et de ceux-là mêmes qui l'avaient fait prisonnier. Aussi, ne saurait-on lire sans le plus vif intérêt ce que Jacques de Chastenet dit, dans ses *Mémoires*, sur le procès de cet homme, amèrement pleuré par les juges mêmes qui le condamnèrent. Ce fut dans cette circonstance que Puységuer donna une preuve de désintéressement qui mérite d'être citée. On sollicitait de toute part, à cette époque, les biens confisqués des rebelles ; Puységur demanda vivement ceux de d'Alzo, qu'il n'obtint qu'à la condition de les vendre pour son propre compte, et il les vendit à d'Alzo lui-même au prix d'une blanche levrette, croyant satisfaire ainsi, et à l'engagement qu'il avait pris, et à l'impérieuse voix de l'honneur. On a de lui, outre ses *Mémoires*, des *Instructions militaires*, le premier des ouvrages français publié sur le grand art qu'il professa ; et, s'il n'obtint pas le bâton de maréchal, que, plus que tout autre, il avait mérité, c'est que nullement courtisan, il ne s'humilia jamais devant le cardinal Mazarin, pour lequel il manifestait un profond mépris.— JACQUES-FRANÇOIS, fils du vicomte de Puységur, qui fut fait maréchal de France en 1734, et mourut en 1743, âgé de 88 ans, avait hérité des talents de son père. Né en 1655, il était entré d'abord dans le régiment du roi, infanterie, corps formé et favorisé par Louis XIV, qui s'en était personnellement déclaré le colonel, et de 1677 à 1704 il était parvenu au grade de lieutenant général ; il fut plus tard nommé gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne. Son ancien

camarade et ami, le marquis de Louville (Charles-Auguste d'Allonville), remplissait les mêmes fonctions auprès du duc d'Anjou, qu'il suivit en Espagne, Louville, donné pour mentor à ce prince, couronné sous le nom de Philippe V, fit appeler Puységur dans ce royaume, où il contribua puissamment à la consolidation du trône chancelant du petit-fils de Louis XIV; il fut consulté constamment par ce grand monarque sur les plans de campagne, puis, sous la régence, sur tout ce qui avait trait au militaire; il est l'auteur des *Ordonnances de Philippe V*, sur la formation et la discipline des armées espagnoles, ainsi que du *Traité de l'art de la guerre*, originairement rédigé pour l'instruction du duc de Bourgogne, et qui fut publié en 1748.—Jacques Marcien, fils du maréchal, né en 1716, parvint rapidement au rang de lieutenant général, mais n'a pourtant laissé de traces remarquables de son existence que par un ouvrage où il combat les prétentions du clergé à former le premier ordre de l'État; un autre où il établit les droits du souverain sur les biens ecclésiastiques, et un troisième sur l'art militaire en Chine. Le premier fut supprimé par arrêt du conseil en 1760, et le second cité comme autorité dans l'Assemblée constituante. Il usait ses loisirs à analyser le *Spectacle de la nature* de Pluche, et à composer quelques brochures anonymes, quand il fut trouvé assassiné dans les lieux d'aisance de son château de Buzancy en 1782, sans qu'on pût connaître ni la cause ni l'auteur de ce crime.— Le marquis de Puységur, fils aîné de celui dont nous venons de parler, né au commencement de l'an 1752, était, en 1768, entré dans l'artillerie, où l'avancement par rang d'ancienneté n'avait lieu qu'avec une extrême lenteur. Il n'y avait pas dans ce corps de colonel en second, grade qui faisait marcher rapidement ceux qui, ailleurs, l'obtenaient; et pour satisfaire l'ambition des Puységur, sans violer l'ordre établi dans cette arme, on donna au marquis le brevet de colonel, sans fonctions ni insignes extérieurs; il alla gagner ensuite les épaulettes au siége de Gibraltar. Légalement placé, en 1786, à la tête du régiment de Strasbourg, il se trouva être le plus ancien des colonels de ce corps savant; devint maréchal de camp, commandant de l'école d'artillerie de la Fère, et quitta le service en 1792; il avait cependant été séduit par les idées de réforme qui amenèrent la révolution; mais, homme de mœurs essentiellement doux, et d'un caractère aussi modéré que royal, la direction politique haineuse des assemblées législatives le révolta, et il se voua plus que jamais à la composition d'ouvrages dont nous aurons à parler, après avoir cité de lui un trait qui honora sa délicate probité. Époux de Mlle de Saint-James, fille du trésorier général de la marine, il reçoit de son beau-père la dot promise, qui était de 1,200,000 fr.; mais il apprend bientôt que celui qui venait de la lui payer s'est déclaré en banqueroute pour 22 millions; il se hâte de reporter à la masse tout ce qu'il a reçu, ne voulant pas être plus favorisé que les autres créanciers. Pour amortir, à l'égard de lui et de sa famille, cette haine sanguinaire dirigée contre tous ceux dont le nom rappelait d'anciennes illustrations, il composa et fit représenter durant le régime révolutionnaire une pièce intitulée: *L'Intérieur d'un ménage républicain*. Cette petite comédie, écrite avec esprit et d'un fort bon ton, aurait pu, en faisant songer à lui, devenir funeste à sa sûreté; il n'en fut rien, mais, considérée comme un acte de faiblesse, elle nuisit à sa réputation. Il voulut, plus tard, ridiculiser les nouveaux riches; mais eux seuls alors alimentaient le théâtre, et le sénat comique refusa une pièce aussi gaie que spirituelle. Plus heureux en 1799, il donna à l'Odéon le *Juge bienfaisant*, où il mettait en scène une anecdote tirée de la vie du respectable Angran d'Allerey, loin des victimes de la terreur, et qui, obligé, comme juge, d'envoyer en prison un homme honnête et insolvable, alla, sous un charitable déguisement, payer lui-même sa dette, et le rendre ainsi à la liberté, sans violer les devoirs de magistrat. Puységur, émule plutôt que disciple de Mesmer, et premier observateur du somnambulisme magnétique, avait dès 1784 publié un ouvrage sur l'histoire et l'établissement du magnétisme animal. Il y donna une suite, fruit d'observations nouvelles, quand il se fut démis, en 1805, de la place de maire de Soissons; il fit suivre cet écrit d'observations physiologiques sur l'homme en état de somnambulisme, et tout ce qui est tombé de sa plume respire la plus pure philanthropie. — Son fils Paul, ainsi que son frère Marcien, se sont montrés partisans très-zélés de la restauration. Quant au comte de Chastenet, frère puîné du marquis, et l'aîné de Marcien, né vers la fin de 1752, c'est-à-dire la même année que son frère aîné, il était entré fort jeune dans la marine. Un esprit aussi aimable que son cœur était droit, l'amour et le ton de la bonne compagnie, ne l'empêchèrent pas de se montrer intrépide marin et naturaliste studieux. C'est à lui que le cabinet d'histoire naturelle doit ces momies qu'au péril de sa vie il alla arracher aux sépultures des Guanches dans l'île de Ténériffe, et la naviga-

tion, un ouvrage sur les *Débarquements de Saint-Domingue*, imprimé en 1787, ainsi que des cartes levées par lui des côtes de cette brillante colonie. Émigré, il entra au service portugais en qualité de contre-amiral ; placé, dans la Méditerranée, sous les ordres de Nelson, et employé au blocus de Malte, il traitait déjà de la reddition de cette île, au nom du gouvernement qu'il servait, et dont l'intention était de la rendre à l'ordre, quand l'amiral britannique, qui la convoitait pour l'Angleterre, renvoya l'escadre portugaise. Rentré en France en 1805, Chastenet fut sollicité de reprendre du service dans la marine, où il s'était fait une brillante et solide réputation ; mais, ce croyant également engagé d'honneur à ne violer ni l'hospitalité reçue, ni les sentiments qui l'attachaient à la maison royale, il s'y refusa, et vécut paisiblement dans la retraite des faibles débris de sa fortune. Il mourut en 1809, vivement regretté de ceux qui avaient su apprécier les talents, l'esprit, la loyauté, et surtout le caractère de cet aimable et excellent homme.—Deux Puységur, d'une autre branche que les précédents, se sont aussi fait remarquer de nos jours : 1° le comte Pierre, lieutenant général, puis ministre de la guerre au commencement de la révolution, qui ne quitta jamais Louis XVI, pas même le 10 août 1792, et mourut en 1807. 2° Son frère, archevêque de Bourges en 1788, et député aux états généraux, auteur de protestations, de mandements, de lettres pastorales ; il ne voulut, après le concordat de 1802, ni exercer de nouveau l'épiscopat, ni refuser la démission de son siége ; car, ferme dans ses principes et sage dans sa conduite, il eût craint, ou de manquer à ses devoirs, ou de mettre obstacle au rétablissement du culte, et il mourut dans une profonde et honorable retraite, en 1805. Cte Armand d'Allonville.

PYCNITE, minéral que l'on a reconnu pour une variété de topaze (*voy*. ce mot).

PYCNOGONIDES. Famille d'arachnides de l'ordre des trachéennes. Le corps est ordinairement linéaire, avec les pieds très-longs, de neuf à huit articles, et terminés par deux crochets inégaux, paraissant n'en former qu'un seul, et dont le petit est fendu. Le premier article du corps, tenant lieu de tête et de bouche, forme un tube avancé, presque cylindrique ou en cône tronqué, simple, mais offrant quelquefois des apparences de sutures longitudinales à son extrémité. A sa base supérieure sont adossées, dans plusieurs individus, deux mandibules et deux palpes que quelques auteurs ont prises pour des antennes ; on ne voit dans d'autres que cette dernière paire d'organes ; il en est enfin qui en sont privés, ainsi que de mandibules. Celles-ci sont ordinairement avancées, cylindriques et presque filiformes, simplement prenantes, plus ou moins longues, composées de deux articles, dont le dernier en forme de main ou de pince, avec deux doigts, dont le supérieur mobile, représentant un troisième article ; l'inférieur est quelquefois plus court ; ces mandibules ont aussi la forme de petits pieds. Les deux palpes, insérées sous l'origine des mandibules, sont filiformes, de cinq articles, avec un crochet au bout du dernier. Chaque segment suivant, à l'exception du dernier, sert d'attache à une paire de pieds ; mais le premier, ou celui avec lequel s'articule la bouche, a sur le dos un tubercule portant de chaque côté deux yeux lisses, et en dessous, dans les femelles seulement, deux autres petits pieds repliés sur eux-mêmes, et portant les œufs qui sont rassemblés autour d'eux en une ou deux pelotes, ou bien en manière de verticilles ; le dernier segment est petit et percé d'un petit trou à son extrémité. On ne découvre aucun vestige de stigmate, et peut-être respirent-ils par cette ouverture. Les pycnogonides se tiennent sur les bords de la mer, parmi les varecs et les conferves, et s'y nourrissent de petits animaux marins ; quelques-uns vivent sur les cétacés. Ils marchent très-lentement et s'accrochent par leurs ongles aux corps qu'ils rencontrent. Cette famille comprend quatre genres : nymphon, ammothée, phoxichile et pycnogonon. Dr..z.

PYGMALION, roi de Tyr, est bien plus connu parce qu'il est frère de Didon, ou Élissa, et d'Anna, que par le rôle que lui fait jouer l'histoire ; d'autant plus que cette époque ne se montre à nos yeux qu'à travers un nuage de fables et de récits populaires recueillis plus ou moins fidèlement dans la suite. On croit savoir que Pygmalion mourut en l'an 827 avant J. C., et qu'il régna 47 ans, après avoir succédé à Matgen, à l'âge de onze ans. Josèphe nous a répété ces renseignements d'après Ménandre d'Éphèse, dont les écrits sont perdus. Élissa était d'une grande beauté ; elle épousa le grand prêtre d'Hercule, qui était son oncle : cette dignité était la plus éminente après la royauté. Tantôt on appelle l'époux d'Élissa Acerbas, tantôt Sicharbas ; mais Virgile lui donne le nom de Sichée. Pygmalion, qui semble être le type de tous les mythes sanglants de cette époque, convoitait les immenses richesses de Sichée ; mais celui-ci, connaissant la cupidité de son beau-frère, avait grand soin de paraître moins opulent qu'il n'était. Il n'en fut pas moins égorgé par le roi dans une

partie de chasse. Pygmalion, après l'avoir jeté dans un précipice, prétexta qu'il y était tombé. Élissa feignit d'ignorer la véritable cause de la mort de son mari, cacha ses trésors, et demanda des vaisseaux pour se rendre chez son frère Barca, dans une petite ville entre Tyr et Sidon. Quelques versions disent que plusieurs personnages importants partirent avec elle, et qu'elle fut rejointe par d'autres fugitifs sur lesquels retombait la fureur de Pygmalion. On s'arrêta d'abord dans l'île de Cypre. Nous avons encore une fable assez singulière sur la traversée : Élissa, dit-on, voulant tromper son frère, avait fait jeter à la mer, par les marins de l'équipage, plusieurs ballots remplis de sable, alléguant que ces ballots renfermaient les richesses de Sichée, et que son intention, en les perdant ainsi, était de sacrifier aux mânes de son mari! Alors, seulement, elle aurait fait comprendre à sa suite le danger dont la cupidité déçue du tyran menaçait quiconque, après ce sacrifice, reviendrait près de lui; et tout aussitôt, on se serait dirigé vers l'Afrique, où Élissa, connue désormais sous le nom de Didon, aurait fondé Carthage. Josèphe place ce fait à la 7e année du règne de Pygmalion, ce qui reviendrait à la 867e de notre ère, époque où ce prince n'avait que 19 ans; mais cette date est inexacte, et il y a beaucoup d'autres indications sur la fondation de Carthage : ce n'est pas ici le lieu de les discuter. Quoi qu'il en soit, Pygmalion continua de régner après le départ de sa sœur; il avait aussi des possessions dans l'île de Cypre. On rapporte qu'il fut empoisonné par sa femme Astarbé, et que cette furie, ne jugeant pas ce genre de mort assez prompt, l'étrangla pour l'achever. Elle voulut aussi noyer son fils, mais il se sauva dans une barque, garda les pourceaux en Syrie, puis, averti par ses amis de la mort de sa mère, il revint après un temps assez long, et régna à son tour. DE GOLBÉRY.

PYGMALION, fameux sculpteur cypriote, devint, selon la fable, amoureux de la statue de Galatée, qui était son propre ouvrage. Ayant obtenu de Vénus que ce marbre s'animât, il épousa sa statue, et de ce mariage naquit un fils, nommé Paphos, le fondateur de Paphos en Cypre (Ovide, *Métam.*, X, 243). Le peintre Girodet, dans son tableau de *Galatée et Pygmalion*, a représenté le moment où la statue,

N'étant déjà plus marbre et pas encore amante,

s'anime peu à peu sous l'influence électrique de l'amour. Le mythe de Pygmalion symbolise la puissance créatrice de l'art qui vivifie, qui anime tout ce qu'il touche. F. DEHÈQUE.

PYGMÉES. L'ancienne mythologie a eu ses Lilliputiens bien avant que le véridique Swift nous eût fait connaître si exactement les homoncules des célèbres États dont Mildendo est à bon droit la capitale, comme chacun sait, pays où, malgré ses proportions fort ordinaires, Gulliver parut un épouvantable géant. Les Pygmées, dont la taille était inférieure à un pouce, puisqu'ils pouvaient se servir de la fourmi pour monture, étaient une de ces rêveries grecques qui, passant de bouche en bouche et de pays en pays, se sont acclimatées presque partout. Les Troglodytes et les Spithamiens étaient à peu près de même taille, ainsi que les Myrmidons, cette *race féconde*, s'il en fût jamais, et ces Puk ou Puki du Nord, dont l'existence n'est pas moins certaine que celle des Péchiniens, qui tiraient leur nom de *pêchus* (coudée), parce qu'ils n'avaient qu'un pied quatre pouces de hauteur, ni plus ni moins, quand ils ne négligeaient pas dans leur attitude de tirer parti de leur taille : ce qui serait encore fort curieux et fort au-dessous de ceux des nains connus dont l'histoire est authentique. — Les poëtes ont raconté les combats des Pygmées (ceux dont la hauteur n'était que de dix lignes), avec les grues, qui venaient tous les ans du fond de la Scythie leur faire une guerre périodique et sanglante. La partie était bien loin d'être égale assurément : tout l'avantage devait être pour l'oiseau au long bec, qui prenait son temps, s'abattait à propos sur l'empire pygméen, et pouvait faire sa retraite en bon ordre par un chemin inaccessible au petit peuple qui a donné l'idée des Lilliputiens et des nains de la féerie. Le grave historien de Gulliver, si riche pourtant de son propre fonds, semble avoir emprunté à la mythologie un de ses récits les plus incontestables : suivant la théologie païenne, Hercule, vainqueur d'Antée, fatigué de la lutte qu'il avait eu à soutenir contre son redoutable adversaire, s'était endormi dans son triomphe. Or, pendant qu'il ronflait, une armée de Pygmées assiégea sa personne : un gros de ces ennemis occupe sa main droite, un autre s'empare de la gauche, et ainsi de suite jusqu'à ce que le demi-dieu, tant en profondeur qu'en saillie, fut tout couvert des nombreuses phalanges de ses adversaires. C'est alors qu'il s'éveille, voit sa position et celle de l'ennemi; puis, se mettant à rire, se borne pour toute vengeance à cueillir et à jeter, comme en une gibecière, dans la peau de lion qui le couvrait, toute l'armée pygméenne, généraux et soldats, fantassins et cavaliers, goujats et princes, et porta ce paquet à Eurysthée, qui ne sut trop qu'en dire. Les

combats des grues et des Pygmées furent, sans doute, l'objet de chants poétiques dans le genre de la *Bataille des rats et des grenouilles*, cette Batrachomyomachie qu'Homère, s'il en est l'auteur, composa probablement dans le crépuscule incertain du passage de la veille au sommeil dont, au dire d'Horace, il éprouvait de fréquents accès. On a peint en outre ces formidables stratégies sur des vases antiques qu'on a bien fait de nous conserver. L'imagination grecque s'est fort exercée au sujet des Pygmées se livrant à l'équitation sur des fourmis, sur des perdrix, et s'élevant même jusque sur des chèvres. Des coquilles d'œufs composaient leurs palais, des coques de noix leurs barques, et sans doute de simples feuilles leurs pavillons d'été. Ausone a fait, sur un Pygmée tué en tombant de la fourmi qui le portait une épigramme dont l'original pourrait bien être un quatrain grec de Lucilius, et dont l'idée a depuis été plusieurs fois reproduite dans des imitations, soit latines, soit anglaises. LOUIS DU BOIS.

PYLADE, fils de Strophius, roi de Phocide, et d'Anaxibie, sœur d'Agamemnon, fut élevé avec Oreste, son cousin, et contracta avec lui, dès l'enfance, une amitié qui les rendit inséparables. Il aida son ami à punir les meurtriers d'Agamemnon, le suivit dans la Chersonèse taurique, et partagea toujours sa bonne et sa mauvaise fortune. Oreste, pour récompenser sa fidélité, lui donna en mariage sa sœur Electre. Pylade eut d'elle deux fils, Médon et Strophius. L'amitié de Pylade et d'Oreste est devenue proverbiale. *Voy*. ORESTE.

PYLONE, terme d'architecture, qui vient du grec, et qui signifie *grande porte, vestibule*. Les historiens de l'antiquité qui ont décrit les monuments de l'Égypte emploient le mot *pylone* pour désigner ces grandes portes qui se succèdent en avant des vestibules, successifs eux-mêmes, dont se compose en grande partie l'ensemble des temples égyptiens. Le mot *pylone* a été francisé par les voyageurs modernes qui nous ont fait connaître l'état actuel des ruines de l'Égypte; toutefois, nous ferons remarquer qu'ils l'ont appliqué souvent à de grandes masses qui prendraient à plus juste titre le nom de *portails*, si une acception spéciale n'était point attachée à ce dernier mot. La plupart des pylones proprement dits forment des masses plus ou moins pyramidales. On en distingue de deux espèces : les pylones simples, dont la porte est sans accompagnement, et ceux dont la baie de la porte s'ouvre entre deux massifs, en forme de tours carrées, contenant dans leur masse les escaliers qui conduisent aux plates-formes. CH. DESCHATEAUX.

PYLORE, formé de deux mots grecs qui signifient *gardien de la porte*. Cette dénomination a été donnée à l'orifice inférieur de l'estomac, parce que, portier vigilant, l'orifice pylorique ne permet l'entrée de la pâte alimentaire dans l'intestin *duodénum* qu'après qu'elle a subi dans l'estomac une élaboration suffisante. L'ouverture pylorique placée entre l'estomac et le duodénum est garnie d'un anneau musculo-membraneux, formant un bourrelet circulaire aplati, qui sert à ouvrir ou à fermer cet orifice suivant les besoins de la digestion. Ce bourrelet, qui a reçu le nom de *valvule pylorique*, est dû à un repli très-prononcé de la membrane muqueuse et musculeuse de l'estomac, tandis que la membrane séreuse ou externe passe par-dessus sans se replier. C'est dans l'intérieur de ce bourrelet et vers sa grande circonférence que se trouve l'anneau fibreux que quelques anatomistes ont appelé *muscle pylorique*. — Un phénomène vraiment remarquable, c'est le genre de sensibilité élective dont est doué le pylore. Cet orifice valvulaire, destiné à laisser passer les aliments à mesure qu'ils sont suffisamment digérés par l'estomac, s'entr'ouvre néanmoins assez facilement pour livrer passage aux corps étrangers qui, n'étant pas susceptibles de digestion, feraient un séjour inutile et même nuisible dans les organes digestifs. On a également constaté que les aliments franchissent l'ouverture pylorique, non d'après l'ordre de leur introduction dans l'estomac, mais bien suivant leur degré de digestibilité. Ainsi, on peut établir d'une manière générale que, parmi les aliments pris durant un repas, les plus faciles à digérer sont les premiers admis dans le pylore. Toutefois, il importe de faire observer que le professeur Lallemand a démontré, par de nombreuses expériences, que, semblable à un bon pourvoyeur, le pylore laisse promptement sortir de l'estomac les matières alimentaires peu nutritives, tandis qu'il a soin d'y retenir longtemps celles qui sont riches en éléments de nutrition. Les maladies les plus fréquentes du pylore sont sans contredit l'inflammation et la dégénérescence cancéreuse qui peut en être la suite. Des vomissements de matières couleur de chocolat, surtout une ou deux heures après le repas, constituent le symptôme caractéristique de cette maladie, qui, parvenue à son entier développement, est au-dessus des ressources de la médecine : c'est le cas de dire : *principiis obsta*. On peut prévenir cette cruelle maladie en combattant l'inflammation qui peut la

produire, et en soumettant le malade à un régime très-adoucissant; mais une fois déclaré, le cancer du pylore ne nous laisse que la triste ressource de ralentir ses progrès, et de diminuer les souffrances du malade.

Pylorique. On a nommé *artère pylorique* ou petite gastrique droite, une branche de l'artère hépatique qui se rend au pylore et à la petite courbure de l'estomac. L. Labat.

PYLORIDÉS. Blainville, dans son Traité de Malacologie (p. 562), a établi cette nombreuse famille pour toutes les coquilles bivalves bâillantes aux deux extrémités. Elle est partagée en deux groupes de genres, d'après la position du ligament. Dans le premier, il est interne; les genres pandore, anatine, thracie, mye et lutricole y sont contenus. Le second groupe, destiné aux coquilles dont le ligament est externe, se compose des genres : psammocole, soletelline, sanguinolaire, solecurte, solen, solémye, panopée, glycimère, saxicave, byssomie, rhomboïde, hyatelle, gastrochène, clavagelle et arrosoir. Dr..z.

PYLOS. *Voy*. Élide, Navarin, Nestor.

PYRALIENS. Famille d'insectes lépidoptères nocturnes, qui a pour caractères : antennes cétacées, tantôt simples dans les deux sexes, tantôt pectinées, ciliées ou crénelées dans les mâles seulement, et offrant dans quelques espèces un nœud ou renflement vers le tiers de leur longueur; palpes inférieures seules bien développées, plus ou moins longues, généralement très-comprimées, et recourbées tantôt au-dessus de la tête, tantôt en sens contraire, avec leur dernier article presque toujours distinct; corselet uni; abdomen généralement grêle et cylindrico-conique; pattes longues : les antérieures garnies de quelques faisceaux de poils; les postérieures toujours armées d'épines ou d'ergots plus ou moins longs. Ailes entières ou sans fissures et presque horizontales ou parallèles au plan de position dans l'état de repos, les supérieures cachant alors presque toujours les inférieures. Chenilles à quatorze ou seize pattes, servant toutes à la progression; leur corps est généralement allongé et aminci aux deux extrémités; il est divisé en anneaux distincts, couverts le plus souvent de petites verrues, avec quelques poils courts; elles se nourrissent de la pulpe des fruits et du parenchyme des feuilles, roulant celles-ci ou pliant leur bords pour s'en faire un abri; quand elles ont pris tout leur accroissement dans les pommes ou autres fruits à pepins qu'elles rongent et gâtent, elles en sortent et vont se transformer en chrysalides dans quelque endroit voisin. Ces chrysalides sont généralement effilées et renfermées dans un tissu étroit, qui varie de forme et de consistance, suivant chaque genre. Toute cette famille se compose d'assez petites espèces réparties en plus de quatre-vingts genres que l'on a groupés en six tribus, d'après les caractères de l'insecte parfait et les habitudes des chenilles. Ces tribus ont été nommées : botydes, pyralides, crambides, iponomeutides, tinéides et ptérophorides. Dr..z.

PYRALLOLITHE. On a donné ce nom à une substance pierreuse, opaque, ou à peine translucide, tendre, à structure feuilletée et à cassure terreuse, d'un aspect mat et d'une couleur blanche tirant sur le verdâtre; pesant spécifiquement 2,5, et cristallisant quelquefois sous des formes qui dérivent d'un prisme oblique rhomboïdal. Elle est composée, d'après Nordenskiold, de magnésie, 23,38, silice, 56,62, chaux, 5,58, alumine, 3,38, eau, 3,58, fer et manganèse, 1. Berzélius croit que l'alumine et la chaux lui sont étrangères, et il regarde ce minéral comme un bisilicate de magnésie. Il a quelque ressemblance avec la stéatite cristallisée de Baireuth. On le trouve dans la carrière de pierre à chaux de Storgard, paroisse de Pargas en Finlande; il y est associé au carbonate de chaux lamellaire, au feldspath, au wernérite paranthine, à la chaux phosphatée, etc. Dr..z.

PYRAME. (*Mythologie*.) Jeune Assyrien de Babylone, et dont Ovide a célébré les tragiques amours dans ses *Métamorphoses*. Pyrame, suivant d'anciennes traditions, s'éprit d'une vive passion pour Thisbé, charmante jeune fille qui habitait une maison contiguë à la sienne, et sa tendresse fut payée de retour. Mais les parents des deux jeunes gens contrarièrent leur amour mutuel et leur défendirent de se voir. Ils éludèrent cette défense en pratiquant une fente dans la cloison qui séparait leurs maisons, et par cette ouverture, habilement cachée à tous les regards, ils continuèrent leur doux commerce, et prolongeaient pendant la nuit de tendres entretiens.

> Talia diversâ nequicquam sede locuti
> Sub noctem dixere vale : partique dedere
> Oscula quisque suæ, non pervenientia contra.

Les deux amants résolurent enfin de se soustraire par la fuite à la cruelle persécution de leurs familles, et se donnèrent, une nuit, rendez-vous sous un mûrier blanc, tout près de Babylone. Thisbé, enveloppée d'un voile, quitte la première avant l'heure convenue la maison paternelle, et, en approchant du rendez-vous, elle aperçoit une lionne qui venait de déchirer sa proie, et qui ar-



PYRAMIDES D'ÉGYPTE

rivait à elle, la gueule encore tout ensanglantée; Thisbé fuit, rapide comme l'éclair, et laisse tomber son voile, sur lequel la lionne se précipite, et l'animal s'éloigne enfin après avoir foulé aux pieds et ensanglanté ce léger tissu. Cependant Pyrame approchait; il arrive; il cherche en vain Thisbé, et déjà il s'inquiète pour elle, lorsque ses yeux rencontrent à terre un voile sanglant; il le reconnaît pour celui de son amante, et se persuade aussitôt qu'elle est devenue la proie des bêtes féroces; il l'appelle avec des cris de désespoir, et trop certain de son malheur, il tire son épée et se la plonge dans le sein. Thisbé avait entendu ses cris; elle accourait, mais trop tard : elle trouva Pyrame expirant, et dans sa douleur, refusant de lui survivre, elle se frappa du même fer et tomba morte à ses côtés. Le mûrier fut teint de leur sang, et le poëte assure que depuis lors ses fruits changèrent de couleur et devinrent rouges de blancs qu'ils étaient auparavant. On brûla sur un même bûcher les corps des deux amants, et une même urne renferma leur cendre.

Quodque rogis superest unâ requievit in urnâ.

(OVIDE. *Métam.*)

ÉMILE DE BONNECHOSE.

PYRAMIDE. (*Géométrie.*) On appelle ainsi, sans doute d'après les monuments qui en ont la forme (*voy.* l'art. suiv.), un solide ayant pour base un polygone quelconque, et pour toutes ses autres faces des triangles dont les sommets divers se réunissent en un seul et même point qu'on nomme le *sommet* de la pyramide. La perpendiculaire abaissée de ce sommet sur le plan de la base est dite la hauteur de la pyramide. Une pyramide est *triangulaire*, *quadrangulaire*, *hexagonale*, etc., suivant le nombre de côtés du polygone de sa base. La pyramide *régulière* est celle qui a un polygone régulier pour base, et dont la hauteur tombe exactement sur le centre de ce polygone. L'*apothème* d'une pyramide régulière est la droite menée perpendiculairement du sommet commun dans une face triangulaire sur un des côtés de la base. On démontre qu'une pyramide quelconque est le tiers d'un prisme de même base et de même hauteur, d'où il suit que le volume de ces corps s'obtient en multipliant l'aire de la base par le tiers de la hauteur. On appelle pyramide *tronquée* la portion d'une pyramide comprise entre sa base et un plan qui la coupe parallèlement à cette base. La section forme alors un polygone semblable à celui de la base; les aires de ces polygones sont entre elles comme les carrés de leurs distances au sommet. Pour avoir le volume d'une pyramide tronquée, il faut multiplier les deux aires de la base et de la section, en chercher la racine carrée, l'ajouter à la somme de ces deux aires réunies, en prendre le tiers et le multiplier par la hauteur de la section au-dessus de la base.

On nomme nombres pyramidaux des suites de nombres formés par l'addition des nombres polygones, comme ceux-ci sont formés des sommes des suites en progression arithmétique. Ainsi les nombres triangulaires (1, 3, 6, 10, 15, etc.) donnent, par leur addition, les nombres pyramidaux 1, 4, 10, 20, 35, etc.

L. LOUVET.

PYRAMIDES. (*Architecture.*) Ces monuments, comptés jadis parmi les sept merveilles du monde, sont encore aujourd'hui pour tout voyageur en Égypte un des premiers objets d'admiration et d'études par leurs masses prodigieuses, leur parfaite construction, leur antiquité, qui se perd dans la nuit des temps, et les mystères qu'elles recèlent. Cette forme pyramidale, qui s'appuie sur le sol par une base carrée et avec une inclinaison de 51° 50′, s'élève graduellement vers le ciel, caractérise bien le génie des anciens Égyptiens, dont les idées les plus sublimes n'étaient pas dégagées de matérialisme. Ils semblent n'avoir conçu l'immortalité de l'âme que par la durée des tombeaux : aussi négligeaient-ils ce qu'ils nommaient les hôtelleries des vivants pour ces *demeures éternelles* (Diod. de Sic., I, 5), qui devenaient leurs plus précieux patrimoines et leurs sanctuaires. De là, cette solidité, cette grandeur, qu'ils imprimaient à leurs édifices. Ceux-ci ont résisté non-seulement aux siècles, mais aux efforts tentés plusieurs fois pour les démolir. Rien n'est imposant comme ces vieux témoins de la puissance de l'homme rivalisant avec la nature.

On trouve en Égypte et à Méroé un assez grand nombre de pyramides, et l'histoire en mentionne qui n'existent plus; mais nous nous attacherons ici aux trois pyramides de Djizeh, près l'antique emplacement de Memphis, qui sont les plus grandes et les plus célèbres, et peuvent être prises comme type de toutes les autres, bien que celles de Sakharah, situées à peu de distance, au nord, dans ce qu'on nomme la Plaine des momies ou la Nécropole, l'emportent peut-être en antiquité.

Hérodote (II, 124 et suiv.) nous a laissé une description assez détaillée des pyramides qu'il avait visitées et, dit-il, mesurées lui-même. Il recueillit aussi les traditions des interprètes grecs qui les lui firent voir. Selon ces récits, la plus grande pyramide, à laquelle il attribue

8 plèthres de largeur sur chaque face et une hauteur égale (ce qui est une erreur) fut construite par Chéops. Ce prince opprima l'Égypte durant 50 ans, tint les temples fermés et força le peuple à lui élever cet édifice pour tombeau. Cent mille ouvriers se relayaient tous les trois mois. Dix ans furent consumés à construire une route inclinée par laquelle les pierres taillées dans les carrières de la chaîne arabique étaient amenées depuis le Nil jusqu'au plateau de la chaîne lybique où devait s'élever la pyramide. Vingt autres années furent employées à l'édifier. Au-dessous, si l'on en croit Hérodote, la chambre sépulcrale était creusée dans le roc, et formait une sorte d'île entourée par les eaux du Nil, qu'y amenait un canal souterrain. La pyramide, construite d'abord par gradins, fut ensuite revêtue d'un parement et terminée en commençant par le faîte. Les interprètes rapportèrent à Hérodote, d'après des inscriptions égyptiennes tracées sur la pyramide, les sommes énormes dépensées seulement en oignons pour la nourriture des ouvriers, d'où l'on pouvait se faire une idée des trésors que ces travaux absorbèrent. L'historien grec raconte encore d'autres légendes sur Chéops, sur son frère Chéphren, qui aurait à son tour régné 56 ans (fait inadmissible s'il était frère de son prédécesseur), et qui bâtit une pyramide un peu moins grande; enfin sur Mycérinus, fils de Chéops, qui rentra dans les voies de la justice, et se fit construire une pyramide moins grande que les deux autres, mais remarquable en ce qu'elle était en partie revêtue de granit. Les Égyptiens, par aversion pour les deux premiers princes, évitaient de prononcer leur nom, et attribuaient quelquefois les pyramides au pâtre Philitis (des modernes ont voulu y voir les Philistins). Diodore de Sicile ajoute que pour soustraire leur dépouille mortelle aux injures du peuple irrité, ils durent cacher ailleurs leur sépulture. Les traditions recueillies par ce dernier historien, qui avait aussi visité l'Égypte, s'écartent en quelques points de celles d'Hérodote. Du reste, il avertit que les Égyptiens eux-mêmes n'étaient pas d'accord sur leurs auteurs. Des écrivains faisaient honneur de la 3e pyramide à la courtisane Rhodopis. Cinq autres petites pyramides, autour de la grande, et 3 en avant de la 3e, aujourd'hui presque entièrement bouleversées ou recouvertes de sable, renfermaient, dit-on, les épouses ou les parents des anciens rois. L'une d'elles aurait été construite par la fille de Chéops avec les pierres qu'elle se faisait donner par ses amants. La seule chose sur laquelle les anciens soient d'accord, c'est la destination funéraire de tous ces monuments. Cependant, les pèlerins du moyen âge, tout remplis de souvenirs bibliques, ont voulu y voir les *greniers de Joseph*. Les Arabes adoptèrent cette dénomination. Mais persuadés que les pyramides renfermaient des trésors, ils ont travaillé à les fouiller. Ils ont attaqué les angles, enlevé le revêtement, ce qui a mis à jour dans la face nord de la grande pyramide, au niveau de la 15e assise, un étroit couloir conduisant à deux chambres vers le centre de l'édifice. Ce qu'elles renfermaient fut sans doute dispersé; il ne reste aujourd'hui dans la chambre dite *du roi* qu'un sarcophage de granit dépourvu de sculptures, ainsi que les parois de la chambre.

Quelques savants modernes ont émis sur la destination des pyramides des opinions singulières. Les uns, frappés de ce qu'elles sont exactement orientées selon les points cardinaux, y ont vu des observatoires et ont supposé que le conduit incliné, dont l'orifice est à la face nord, était destiné à observer l'étoile polaire, ce que sir J. Herschel a réfuté. D'autres ont pensé qu'elles conservaient un étalon d'une mesure du degré terrestre. D'autres enfin les ont cru destinées à un vaste système hydraulique. Notre siècle positif se refusait à admettre qu'un peuple eût péniblement amassé ces montagnes de pierres pour couvrir la dépouille mortelle d'un seul homme. Rien n'est, au contraire, plus conforme aux usages égyptiens. Les immenses syringes royales des environs de Thèbes, le labyrinthe, qui était aussi un tombeau, ont dû coûter presque autant de travaux et de dépenses. Toutefois, nous ne contestons pas que les pyramides n'aient, par leur forme et leur orientation, des rapports mystiques avec le soleil. Le cours de cet astre, dans les diverses régions du ciel, est un des sujets habituels de décoration des tombeaux.

Nous devons aux savants de la commission d'Égypte des mesures exactes et des descriptions détaillées de l'état actuel des pyramides. Mais l'occupation précaire de l'Égypte ne leur avait pas permis de faire exécuter dans les sables amoncelés à leur base, ni dans l'intérieur, toutes les fouilles nécessaires. Les publications spéciales, dont elles furent l'objet au commencement de ce siècle, excitèrent le zèle de nouveaux explorateurs. Belzoni ouvrit la 2e pyramide; M. Minutoli pénétra dans celle de Sakharah; M. Caviglia sonda le puits de la grande pyramide, y découvrit une chambre souterraine, mais non pas telle qu'Hérodote la

décrit; il reconnut aussi, entre les pattes du grand sphinx, l'entrée d'un petit temple dans lequel on suppose une communication secrète avec les pyramides. Enfin, le colonel anglais Howard Vyse a fait exécuter à ses frais, en 1837, par plus de 250 ouvriers, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des pyramides, divers travaux, dont il a publié le journal, et qui nous les font mieux connaître.

La grande pyramide comprend aujourd'hui 202 assises en retraite formant gradins, qui donnent une hauteur verticale d'un peu plus de 139ᵐ. Mais ce n'est point son état primitif. Les témoignages successifs des voyageurs, sur le nombre des assises, dont, au XVIIᵉ siècle, on comptait encore 208, et la largeur de la plate-forme qui couronne l'édifice, et qui a maintenant 10ᵐ de côté, tandis que Diodore ne lui attribue que 6 coudées (environ 3ᵐ), prouvent que les Arabes ont détruit plusieurs des assises supérieures. En outre, il résulte de témoignages antiques que les pyramides avaient un revêtement de pierre dure unie de la base au sommet, de manière à rendre l'ascension impossible, excepté pour les habitants d'un village voisin habitués à ce périlleux exercice. Ce revêtement existe encore à la partie supérieure de la 2ᵉ pyramide; et en dégageant la base de la grande, le colonel Vyse a retrouvé en place quelques-uns des blocs qui le formaient. Cette première assise reposait dans un encastrement creusé de quelques pouces dans le roc. La base du monument, mesurée par les membres de la commission d'Égypte à cet encastrement, est de 232ᵐ,747. Le volume de la pyramide, en ne tenant pas compte des vides peu considérables qui existent à l'intérieur, est de 1,644,664 toises cubes.

Dans la face nord se trouve, à la hauteur de 45 pieds, l'entrée d'une étroite galerie de 3 pieds 5 pouces de haut et de large, qui descend par une inclinaison de 26°, jusqu'à ce qu'on rencontre un bloc de granit qui la fermait, et à côté duquel les explorateurs ont forcé un passage; de l'autre côté, est une galerie semblable, mais ascendante; à son extrémité, on se trouve sur un palier; à droite, est un puits étroit et profond creusé dans le roc; en face, une galerie horizontale, aussi basse que les précédentes, et à son extrémité une chambre vide, dite *de la reine*, de 17 pieds 10 pouces de long sur 16 de large. De ce même palier part une autre galerie ascendante, large de 6 pieds, haute de 25, formée d'assises en encorbeillement, qui ont l'aspect d'une voûte. Au bout est la chambre dite *du roi*, large de 16 pieds sur 32, et haute de 18 pieds. Dans cette chambre, toute en blocs de granit, parfaitement joints et polis, est un sarcophage de granit vide et sans couvercle, dépourvu de sculptures, ainsi que les parois. Deux canaux de ventilation, au sud et au nord, s'élevant dans un angle de 27°, ont été récemment reconnus par M. Vyse. Au-dessus de la chambre du roi, et séparé seulement par les blocs du plafond, en est une autre, qui paraît n'avoir eu d'autre destination que de diminuer la charge. Davison la découvrit en 1764, en s'ouvrant un passage dans la masse. Par le même moyen, M. Vyse a trouvé 4 autres pièces surperposées, dont la dernière est en forme de toit. Ces chambres, dans lesquelles nul n'avait pénétré depuis la construction des pyramides, étaient entièrement vides. Mais sur leurs parois sont tracées en couleur rouge des signes hiéroglyphiques cursifs qui paraissent avoir été des marques pour les ouvriers. On y a reconnu deux cartouches royaux, dont l'un, qui se lit *Choufou* (le Chéops ou Souphis des Grecs), avait été déjà remarqué dans un tombeau voisin des pyramides, et qui est celui d'un intendant des bâtiments du roi, Choufou (peut-être l'architecte des pyramides). Le 2ᵉ cartouche se compose des mêmes éléments, mais précédés du *vase ansé* et du *bélier* qui se lisent *Nou* ou *Nef*, nom du dieu Pan. Ces quelques signes suffisent pour prouver que l'écriture hiéroglyphique était déjà usitée lors de la construction des pyramides, ce que l'on avait révoqué en doute, malgré les témoignages anciens, à cause de l'absence de sculptures dans la chambre du sarcophage. Mais la construction du monument montre qu'il était destiné à rester fermé; toutes les inscriptions étaient à l'extérieur et ont disparu avec le revêtement. Une découverte plus satisfaisante encore a couronné les efforts des explorateurs. Dans la 3ᵉ pyramide, parmi des décombres qui obstruaient une pièce qui précède celle du sarcophage, on a trouvé des os humains, des bandelettes de laine et une partie d'un cercueil en sycomore portant une inscription hiéroglyphique bien conservée. C'est l'épitaphe selon la forme consacrée *de l'osirien roi Menkaré*, *d'éternelle vie*, *engendré du ciel*, etc. Le cartouche se compose du disque solaire *ré*, de l'échiquier symbole de l'idée *établir* et qui se lit *men*, et de trois couples de bras élevés en acte d'adoration, *ka*. D'après l'usage aujourd'hui reconnu de transposer en tête des cartouches le signe du soleil, ces éléments donnent le nom *menkare* auquel se rapportent les transcriptions grecques *mykerinos*, *menkerinos* et *menkhe-*

res, et qu'Ératosthène assimile au nom grec Ἡλιόδοτος, *consacré au soleil*. Les débris de ce cercueil, abandonnés sans doute par les Arabes lorsqu'ils violèrent la 3e pyramide, ainsi que le sarcophage en granit resté vide dans la chambre sépulcrale, ont été transportés au musée Britannique.

Ainsi, les monuments ne laissent plus d'incertitudes sur les noms de deux des princes qui construisirent les pyramides, mais l'époque si controversée à laquelle ils vécurent n'est pas pour cela déterminée. Hérodote et Diodore les placent plusieurs générations après le roi qu'ils assimilent au Protée d'Homère. Les pyramides auraient donc été construites dans le XIe ou XIIe siècle avant J. C., sous la 20e dynastie de Manéthon. Mais cette dynastie fut diospolitaine : ces tombeaux ne doivent pas se trouver à Memphis. Les monuments de Karnac et de Luxor, qui datent des 18e et 19e dynasties, nous font connaître le style architectural de cette époque bien différent de la simplicité des pyramides. Diodore dit que, selon quelques auteurs, elles avaient un millier d'années à l'époque où il visitait l'Égypte (l'an 60 av. J. C.); mais, selon d'autres, plus de 3,400 ans. Ce calcul reste encore audessous de celui de Manéthon qui, en plaçant les auteurs de ces tombeaux dans sa 4e dynastie, nous fait remonter à plus de 4,000 ans avant notre ère. La chronologie de Manéthon nous paraît trop incertaine pour oser, d'après elle, préciser la date des pyramides; mais tout porte à croire qu'elles sont, comme il le dit, l'œuvre des premières dynasties memphites antérieures à l'invasion des Hyksos.

On a discuté sur l'étymologie du mot pyramide. Quelques grammairiens grecs le font venir de πῦρ, feu, parce que, disent-ils, la flamme affecte la forme pyramidale ou triangulaire. D'autres auraient voulu retrouver ce mot dans la langue égyptienne [1]. Le nom que les pyramides y portaient n'est pas connu parce qu'elles sont exprimées en hiéroglyphes par un signe figuratif. On le trouve joint comme déterminatif au nom de Memphis. Nous pencherions à croire qu'on ne doit pas chercher d'autre étymologie que le sens primitif du mot grec πυραμίς, gâteau de froment. Il ne faut pas oublier que ce nom leur a été donné par les interprètes grecs qui montraient aux curieux les monuments d'Égypte ; et de même qu'ils appelaient les prodigieux monotholithes de Luxor des *broches* ou des *aiguilles* (ὀβελος, ὀβελίσκος), ils ont pu nommer ainsi plaisamment les tombeaux de Memphis, comme on dirait aujourdhui les *pâtés* ou les *pains de sucre*. Plus d'un monument antique est de même connu des voyageurs et des archéologues sous la dénomination populaire que lui donnent les habitants du pays.

On peut consulter sur les pyramides : Zoëga, *De origine obeliscorum*, où il a réuni les passages anciens; les travaux des membres de la commission d'Égypte : Jomard, *Remarques et recherches sur les pyramides*, dans le t. II des *Mém. d'antiq. et descript. générale de Memphis et des pyramides;* Le Père, *Mém. sur les pyramides d'Égypte et sur leur système religieux* (Paris, 1800); Hirt, *Von den Ægyptischen Pyramiden* (Berlin, 1815, in-4o); enfin, *Operations carried on at the pyramids of Giseh in* 1837, par le colonel Howard Vyse (Londres, 1840, 2 vol.), etc. W. BRUNET.

PYRAMIDES (BATAILLE DES). Le 3 thermidor an VI (21 juill. 1798), les fameuses pyramides d'Égypte furent témoins d'une victoire remportée par les Français, conduits par Bonaparte, sur les troupes égyptiennes. Alexandrie venait d'être emportée; les mameluks battus une première fois à Chobraï-kit (ou Chébréisse), l'armée marchait rapidement sur le Caire; ce fut la bataille des Pyramides qui lui en ouvrit les portes. Bonaparte, informé que Mourad-Bey, à la tête de 6,000 mameluks et d'une foule d'Arabes et de fellahs, s'étaient retranché dans le village d'Embabeh, à la hauteur du Caire, vis-à-vis de Boulak, et qu'il attendait les Français pour les combattre, s'empressa d'aller lui présenter la bataille. Le 2 thermidor, à 2 heures du matin, l'armée se met en marche ; elle chasse devant elle quelques centaines de mameluks et des nuées d'Arabes lancés en éclaireurs; à 2 heures de l'après-midi, elle n'était plus qu'à 3 kilom. d'Embabeh et apercevait de loin le corps de mameluks qui occupait ce village. La chaleur était brûlante; le soldat extrêmement fatigué. Bonaparte fait faire halte. Mais les mameluks n'ont pas plus tôt aperçu l'armée, qu'ils se forment en avant de sa droite dans la plaine. Les Français eurent en ce moment un spectacle d'une singulière magnificence. La cavalerie des mameluks était couverte d'armes étincelantes. On voyait, en arrière de sa gauche, se dessiner sur le beau ciel de l'Orient, ces étonnantes pyramides dont la masse indestructible a survécu à tant d'empires et bravé depuis 30 siècles, les outrages du temps. Derrière sa droite étaient le Nil, le Caire, les champs de Memphis

[1] Sylvestre de Sacy. *Observations sur l'origine du nom donné par les Grecs et les Arabes aux pyramides d'Égypte*. Paris, 1801. S.

et les sommets du Mokattam, qui dominaient cette scène brillante. L'armée est aussitôt rangée en ordre de bataille; pour l'animer, Napoléon prononce, en lui montrant les orgueilleux monuments des Pharaons, ces paroles devenues si célèbres : « Soldats, vous allez combattre les dominateurs de l'Égypte, songez que du haut de ces monuments quarante siècles vous contemplent. » La ligne formée dans l'ordre par échelons et par divisions qui se flanquaient, refusait sa droite. Bonaparte lui ordonne de s'ébranler, mais les mameluks qui, jusqu'alors, avaient paru indécis, préviennent l'exécution de ce mouvement, menacent le centre, et se précipitent avec impétuosité sur les divisions Desaix et Régnier qui formaient la droite. Ils chargent intrépidement ces colonnes qui, fermes et immobiles, ne font usage de leur feu qu'à demi-portée de la mitraille et de la mousqueterie; la valeur téméraire des mameluks essaye en vain de renverser ces murailles de feu, ces remparts de baïonnettes : leurs rangs sont éclaircis, et bientôt ils s'éloignent en désordre sans oser entreprendre une nouvelle charge.

Pendant que les divisions Desaix et Régnier repoussaient avec tant de succès la cavalerie des mameluks, les divisions Bon et Menou, soutenues par la division Kléber, commandée par le général Dugua marchait au pas de charge sur le village retranché d'Embabeh. Deux bataillons des divisions Bon et Menou, sous les généraux Rampon et Marmont, sont détachés avec ordre de tourner le village et de profiter d'un fossé profond pour se mettre à couvert de la cavalerie de l'ennemi et lui dérober leurs mouvements jusqu'au Nil. Les divisions précédées de leurs flanqueurs, continuent de s'avancer au pas de charge. Les mameluks attaquent sans succès les pelotons de flanqueurs; c'est en vain qu'ils démasquent et font jouer 40 mauvaises pièces d'artillerie : les divisions se précipitent dessus avec impétuosité et ne donnent pas le temps à l'ennemi de recharger ses canons. Les retranchements sont enlevés à la baïonnette. Le camp et le village d'Embabeh sont au pouvoir des Français. Quinze cents mameluks à cheval, et autant de fellahs, auxquels les généraux Marmont et Rampon ont coupé toute retraite, font des prodiges de valeur inutiles : aucun d'eux ne veut se rendre, aucun d'eux n'échappe à la valeur du soldat; ils sont tous passés au fil de l'épée ou se noient dans le Nil en voulant prendre la fuite. Mourad-Bey, voyant le village d'Embabeh emporté, ne songe plus qu'aux moyens d'assurer sa retraite; on le poursuit jusqu'à Djizeh, où l'armée prend position après 19 heures de marche ou de combats. Le lendemain matin, 4 thermidor, les grands du Caire se présentent sur le Nil, offrant de remettre la ville au pouvoir des Français, et, le 7, Bonaparte y porte son quartier général.

La perte de l'ennemi dans cette journée peut être évaluée à 10,000 hommes restés sur le champ de bataille; on fit un millier de prisonniers, et l'on s'empara de 40 pièces de canon, de tous les bagages et de tous les vivres. D'une armée de 60,000 hommes, il n'échappa que 2,500 cavaliers avec Mourad-Bey; la plus grande partie de l'infanterie se sauva à la nage ou dans des bateaux; 5,000 mameluks environ se noyèrent dans le fleuve. Jamais victoire aussi importante ne coûta moins de sang aux Français; ils n'eurent à regretter dans cette journée, si l'on doit ajouter foi au bulletin du général en chef, que 10 hommes tués et à peu près 30 blessés. Jamais avantage ne fit mieux sentir la supériorité de la tactique moderne des Européens sur celle des Orientaux, celle du courage discipliné sur la valeur désordonnée. OSCAR MAC-CARTHY.

PYRÈNE. Il y eut d'abord de ce nom une nymphe que Mars rendit mère de Cycnus, héros qu'immortalisa le *Bouclier d'Hercule*, d'Hésiode. La femme la plus célèbre de ce nom dans le mythe historique est cette héroïne, fille du roi ibérien Bebrycius, qu'Alcide viola au retour de son expédition d'Érythrée. D'autres veulent qu'éprise de la force, de la valeur et de la renommée du fils d'Alcmène, elle se donna d'elle-même à lui. Toutefois, elle portait dans son sein le fruit des amours du libérateur du monde : qui croirait que c'était un serpent hideux dont elle accoucha? L'effroi que lui causa ce monstre qu'avaient nourri ses flancs, et l'abandon d'Hercule, qui se hâta de poursuivre, avec les bœufs enlevés à Géryon, géant à trois têtes, sa route vers le mont Palatin, où devait s'élever plus tard cette Rome maîtresse du monde, la jetèrent dans une mélancolie profonde. Elle s'enfuit du palais de son père, et alla cacher sa honte et son désespoir dans une caverne creusée dans des rochers inaccessibles, où les bêtes féroces la dévorèrent. Les monts gigantesques qui séparent l'Espagne des Gaules, et sans nom jusqu'alors, s'appelèrent après sa mort du sien, *Pyrénées*. — Une autre *Pyrène*, ou plus exactement *Pirène*, fut une naïade amante de Neptune, puis mère de Cenchrius, lequel, ayant sans doute été blessé mortellement dans une chasse périlleuse, passa pour avoir été tué par les flèches de Diane. Pirène, inconsolable, versa tant de larmes sur la perte

de ce fils chéri que tout son corps devint eau, et s'écoula en une fontaine limpide, qui a sa source au bas de l'Acro-Corinthe, c'est-à-dire la haute Corinthe ou la citadelle. Des mythologues veulent qu'Asope ait fait don à Sisyphe de cette fontaine, pour savoir de lui ce qu'était devenue sa fille Égine, enlevée par Jupiter. Sisyphe le lui apprit, à condition que la fontaine Pirène donnerait de l'eau à la citadelle de Corinthe. DENNE-BARON.

PYRÉNÉES. La chaîne des Pyrénées occupe l'espèce d'isthme qui sépare l'Espagne de la France, et se dirige du sud-est à l'ouest-nord-ouest. Chacune de ses extrémités touche au bassin des mers, l'une s'abaissant sous les flots près de Fontarabie, l'autre plongeant dans la Méditerranée vers le cap de Creus, au nord de la ville de Roses. Elle traverse donc diagonalement les pays situés entre les 40° et 44° de lat. N., et entre 30′ de long. or., et 4° 9′ de long. occ. (mér. de Paris). Un regard jeté sur les cartes de France et d'Espagne fait voir que les Pyrénées ne sont qu'une partie du système de montagnes de ces deux contrées : en effet, elles se lient, à l'est, à la grande chaîne des Alpes par la montagne Noire et les Cévennes, et se prolongent, à l'ouest, en changeant de nom, jusqu'au cap d'Ortegal dans la Galice (Pyrénées asturiennes, lusitaniennes, etc.).

Le système des Pyrénées, comme celui de toute grande chaîne de montagnes, se compose de cordons parallèles, dont l'élévation augmente successivement, depuis les plaines de France et d'Espagne, jusqu'à la bande centrale qui, en opérant la séparation des eaux des deux royaumes, forme leurs frontières naturelles et presque partout politiques. Mais tandis que, dans les autres grandes chaînes, l'arête principale est granitique, et que sur les flancs s'appuient et s'étagent les différents terrains, à partir des plus anciens vers les plus nouveaux, ici, dans presque toute la longueur de la chaîne, la ligne de séparation des eaux repose sur des couches de terrain crétacé ou de terrain schisteux, et la masse granitique ne constitue, par rapport à l'arête géographique, que des pics d'une élévation secondaire. Cette dérogation aux lois générales qui semblent avoir présidé à la formation des montagnes du monde entier, n'est cependant qu'apparente, et les travaux de Palassou, de Ramond, de Charpentier, de MM. Élie de Beaumont et Dufrénoy, ont parfaitement mis à jour la véritable structure géologique des Pyrénées.

La charpente de cette chaîne est granitique; son arête centrale l'est aussi, et cette arête fut dans l'origine le sommet véritable; mais par suite d'un soulèvement postérieur à celui qui avait produit l'axe primitif, des masses crétacées énormes déposées par la mer sur les flancs de la charpente granitique se trouvèrent portées (Mont-Perdu, Marboré, Vignemale) à une élévation supérieure à celle occupée par l'ancien faîte granitique. Ces phénomènes ayant lieu seulement sur le versant espagnol, il en résulte actuellement que l'arête centrale primitive située du côté de la France se trouve traversée par les vallées que le cours naturel des eaux a ouvertes dans sa masse.

Aucune des classes principales de terrains ne manque dans les Pyrénées : on y constate seulement l'absence de plusieurs formations, de la houille, par exemple, ainsi que des productions volcaniques dont, malgré l'étymologie du mot Pyrénées (πῦρ, feu), on ne trouve pas la moindre trace. Les seuls dépôts plutoniques que l'on ait à signaler, sont des masses d'ophite formant des monticules isolés, arrondis, placés presque toujours au pied, rarement au centre, de la chaîne, au milieu des couches redressées et presque verticales du terrain crétacé.

Le soulèvement de la chaîne des Pyrénées, suivant M. Élie de Beaumont, serait antérieur à celui des Alpes et contemporain de celui de la chaîne des Apennins. Il aurait eu lieu dans l'intervalle de temps qui a séparé la formation du terrain crétacé de celle du terrain supercrétacé : en effet, les couches du premier terrain sont redressées et supportent les couches horizontales du second.

La hauteur moyenne de la ligne de séparation des eaux dans les Pyrénées varie de 560 à 3,400m, point culminant de tout le système constitué par la Maladetta et placé à égale distance des deux mers [1].

Les points les plus bas qui servent de passage de la France en Espagne, et réciproquement, se nomment généralement *ports*, rarement *cols*; leur hauteur moyenne est de 2,760m au-dessus du niveau de la mer, tandis qu'elle n'est dans les Alpes que de 2,560. Les Pyrénées ne sont

[1] Principales hauteurs des Pyrénées au-dessus du niveau de la mer, d'après la statistique officielle :

	mètres.		mètres.
Pic orient. de la Maladetta, le p. culminant de la chaîne.	3,404	Pic du midi de Pau. . .	3,060
		Brèche de Roland. . . .	2,920
		Pic du midi de Bagnères.	2,877
Mont-Perdu.	3,351	Canigou.	2,785
Tuc de Mauberme (Maupas?).	3,110	Pic d'Anie.	2,505
		Port de Venasque. . . .	2,475
Mont-Calm.	3,080	Port de Gavarnie. . . .	2,333

cependant qu'une miniature des Alpes; leur plus grand lac (le lac de Gaube près de Cauterets) n'a guère qu'une lieue et demie de tour; le plus vaste de leurs glaciers, peu nombreux, occupe au plus en longueur une étendue de 12,000m. Ces deux circonstances ont leur raison dans l'exiguïté de la région des neiges au sein de la chaîne qui nous occupe; sa limite inférieure ne descend que jusqu'à 2,500m au-dessus du niveau de la mer.

Les Pyrénées offrent cependant quelques beautés naturelles inconnues aux Alpes : tels sont les immenses cirques de Gavarnie et de Troumouse, et les magnifiques cascades de Gavarnie et du lac d'Oo, près de Bagnères de Luchon, la 1re haute de 422m, la seconde de 265.

La végétation est superbe dans les Pyrénées : des prairies immenses arrosées par des millions de filets d'eau jaillissante et de vertes forêts de hêtres et de sapins en couvrent presque partout les flancs. Outre les innombrables troupeaux que les bergers y conduisent, cette chaîne de montagnes nourrit encore des ours, des isards, des sangliers, des loups, des chevreuils, des renards et des lynx. La Flore en est fort riche : les familles des saxifragées et des renonculacées y comptent une foule d'espèces rares et curieuses.

Les Pyrénées renferment des mines de cuivre, de plomb et de fer; ces dernières sont seules exploitées; tout le monde a entendu parler des mines de fer de Rancié dans l'Ariége. Une foule de carrières produisent des marbres fort estimés qui sont expédiés en Angleterre, dans l'Inde et en Amérique. — On peut consulter sur cette chaîne de montagnes le *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises et dans les départements adjacents*, collection de 72 gravures, par Melling, in-fol. oblong; Arbanère, *Tableau des Pyrénées françaises*, Paris, 1828, 2 volumes in-8°; et, pour les souvenirs historiques, baron Taylor, *les Pyrénées*, 1843, in-8°. C. Lemonnier.

PYRÉNÉES (paix des). Elle fut conclue le 7 novembre 1659, entre la France et l'Espagne, par leurs deux premiers ministres, le cardinal Mazarin et don Luiz de Haro, dans l'île des Faisans, au milieu de la petite rivière de Bidassoa, qui forme la limite entre les deux royaumes. Les pertes que l'Espagne avait essuyées contre les Anglais sur mer et en Amérique, et contre les armes françaises dans les Pays-Bas, l'agitation qui avait gagné intérieurement ses provinces, enfin l'attaque de la Lombardie par le duc de Savoie, obligèrent Philippe IV à consentir à cette paix qui la première détermina la prépondérance de la France (*voy.* Louis XIV). Les conférences avaient commencé le 13 août, et on y procéda de part et d'autre suivant les formes du plus scrupuleux cérémonial. Par cet acte, l'Espagne cédait à la France le Roussillon et la Cerdagne, c'est-à-dire tout le pays qu'elle possédait encore de ce côté-ci des Pyrénées, l'Artois et des parties de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg, comprenant les places d'Arras, de Hesdin, de Gravelines, de Landrecies, du Quesnoy, de Thionville, de Montmédy, de Marienbourg et de Philippeville. La France de son côté s'engagea à ne point secourir le Portugal, qui avait secoué le joug espagnol depuis 1640. Le prince de Condé que des ressentiments personnels avaient fait passer sous les drapeaux de l'Espagne, les ducs de Lorraine, de Savoie et de Modène et le prince de Monaco devaient rentrer dans l'intégrité des droits qu'ils possédaient avant la guerre. Ensuite de la paix, il fut aussi convenu que Louis XIV épouserait l'infante Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV, qui dut renoncer, à cause de cette union, en 1660, à toutes ses prétentions relatives à l'héritage de la monarchie espagnole. Cette renonciation néanmoins n'empêcha pas le roi de faire valoir plus tard ces mêmes droits par rapport aux Pays-Bas, dans la guerre dite de Dévolution (*voy.*), et par rapport au trône de la Péninsule dans celle de la succession (*voy.*) d'Espagne. Ch. Vogel.

PYRÉNÉES (département des Basses-). *Voy.* France.

PYRÉNÉES (département des Hautes-). *Voy.* France.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (département des). *Voy.* France.

PYRGOTÈLE. Graveur en pierres fines du temps d'Alexandre, excella dans son art, et partagea avec Apelle et Lysippe l'honneur de pouvoir retracer les traits du conquérant. On a quelques pierres qui portent son nom, mais elles sont contestées. Bouillet.

PYRITES. Cette dénomination presque abandonnée aujourd'hui, s'appliquait à une foule de minéraux dans lesquels entrait toujours une certaine quantité de soufre à l'état de combinaison. — Quand on a créé la nomenclature chimique, il a fallu nécessairement faire rentrer les pyrites dans la classe commune, et changer leur nom en celui de *sulfures*, qui indiquent très-bien les éléments qui les constituent : ainsi, la pyrite de fer s'appelle *sulfure de fer*, celle de cuivre *sulfure de cuivre*, etc. C. Favrot.

PYRMONT (eaux de). Les eaux de Pyrmont, petite ville d'Allemagne, sont plus gazeuses et

plus salées que celles de Spa ou de Châteldon; claires, quoique mousseuses, comme celles de Saint-Nectaire. Cette jolie ville de Pyrmont sur l'Emmer, à trois lieues de Weser, est la capitale de la principauté de Waldeck, et c'est au prince de ce nom qu'appartiennent la ville et ces sources. On y compte environ 2,500 habitants. — Ces eaux renferment, par livre de véhicule aqueux, environ 27 grains de sels, notamment du bicarbonate de soude, des sulfates de soude et de magnésie, du carbonate de fer (trois quarts de grain par livre), du carbonate de chaux, du muriate de soude, du gaz acide carbonique (environ 15 grains par livre), etc. — Il est peu d'eaux minérales aussi riches en acide carbonique; il n'en est point de plus agréables ni de plus digestibles. Le chimiste Bergmann, si célèbre à tant de titres, doit être mis à la tête de ceux qui ont étudié la composition des eaux de Pyrmont. — On a fait usage de ces eaux froides (10° R.) dans des conjonctures fort diverses; mais nous devons avertir qu'elles conviennent principalement, et mieux encore que celles de Spa et d'Éger, dans les grandes faiblesses, dans les maux chroniques de l'estomac et du foie, dans les gastralgies et la jaunisse sans fièvre, dans l'hypocondrie sans inflammation, contre les vers ascarides et les lombrics, ainsi que dans quelques maladies nerveuses. Une des sources a beaucoup de réputation pour les maux d'yeux, l'*Augenbrunnen;* une autre source, servant de *buvette*, porte le nom de *Trinkbrunnen;* une autre est appelée *Source sacrée*. On a quelquefois conseillé l'eau de cette source pour prévenir l'avortement, comme aussi pour faire cesser la stérilité et l'impuissance. — On trouve en outre à Pyrmont un grand nombre de petites sources gazeuses ou seulement salées, et la plupart servent tout simplement à faire du sel : car il existe là une *saline* où les sels sont extraits des eaux, blanchis et cristallisés. — Comme les eaux de Pyrmont sont toniques et excitantes, beaucoup de personnes se font saigner ou se purgent, et jeûnent avant d'en faire usage. Il en est même qui préludent au traitement par un vomitif, dernière coutume qu'on peut classer, sans être taxé de prévention, parmi les préjugés nuisibles. — On prend ces eaux le matin dans les plus beaux mois de l'année, et seulement quand la température est douce. On a soin d'augmenter la dose successivement depuis un verre jusqu'à 5 ou 6 verres, avec la précaution, également utile pour toute eau minérale, de mettre un quart d'heure d'intervalle d'un gobelet à l'autre. — Cette eau est employée de diverses manières, pure ou coupée avec le vin, avec le lait, avec le café, ou édulcorée avec du sirop d'orange ou de vinaigre framboisé, etc. Une promenade modérée, n'allant point jusqu'à la fatigue, favorise la digestion des eaux, ainsi que leur effet médicinal. — A Pyrmont, on compte environ sept ou huit sources distinctes. La plupart sont gazeuses, salées, aigrelettes, transparentes à divers degrés. On se borne presque toujours à boire de ces eaux minérales; on en fait peu d'usage en bains. Une des sources est extrêmement bruyante et gazeuse (le Brodelbrunn) : c'est à peu près la seule source où l'on prenne des bains. Les baignoires sont en bois, en faïence et en marbre. — Les eaux de Pyrmont coulent dans une charmante vallée, à l'ouest du Weser. Peu d'eaux ont joui d'une vogue aussi grande : on y a vu, dit-on, simultanément jusqu'à dix mille personnes, qu'on se vit contraint de camper *sub cœlo*, comme une armée, faute de maisons assez nombreuses pour donner asile à tant d'étrangers malades et curieux. Pareillement, l'affluence fut excessive après la guerre de trente ans. On attribuait alors à ces eaux des vertus universelles : les aveugles en espéraient la lumière, les paralytiques le mouvement, et d'autres y venaient croyant y rajeunir. Il paraîtrait qu'elles étaient déjà fort fréquentées au temps de Charlemagne. — L'édifice principal est de forme octogone; il est décoré d'une coupole élégante. Les promenades d'alentour sont d'une beauté remarquable, principalement la *Grande allée*, qu'on nomme aussi l'*Allée des tilleuls*. C'est là, dans les beaux jours, que la société de Pyrmont se donne rendez-vous avant et après le dîner; c'est comme une sorte de Petite Provence, souvent aussi brillante que celle des Tuileries. De riches boutiques sont rangées des deux côtés, à la manière du Palais-Royal de Paris. — A Pyrmont, comme à Carlsbad, on trouve réunis à la fois tous les genres de délassements, tous les plaisirs graves et frivoles. Un orchestre composé d'excellents musiciens fait entendre dès le matin, dans le voisinage des sources, des accords délicieux. Une des promenades de Pyrmont est ornée d'une statue colossale d'Esculape. Toutefois, Esculape n'est pas la seule divinité qu'on y révère et qu'on y fête. Sans doute, ce n'est pas sans partialité que quelques personnes considèrent cet établissement d'eaux minérales comme le premier de l'Allemagne. — Autrefois, rien n'était plus désiré qu'un voyage aux eaux de Pyrmont. Une riche héritière se réservait presque toujours, par clause expresse insérée au contrat de mariage, d'être conduite *au moins une fois* à ces eaux, alors si célèbres

par leur affluence et leurs plaisirs. — On exporte par an environ 3 à 4 cent mille bouteilles de l'eau de Pyrmont, payant par bouteille près de 15 centimes de droits de sortie. — Il existe dans la ville une caverne carbonique, assez comparable à la *Grotte du Chien* à Naples : les petits animaux qui s'y fourvoient sont soudainement tués par asphyxie. Isid. Bourdon.

PYROCHLORE. Substance minérale découverte dans la siénite zirconienne de Fredrickswarn, en Norwége. Elle est en petits grains de la grosseur d'un pois au maximum, empâtés dans le feldspath et quelquefois dans l'éléolithe. Sa couleur est le brun rougeâtre; en masse elle est opaque, mais ses fragments minces sont translucides; sa cassure est conchoïde et éclatante; sa poussière est d'un brun clair; elle raye le spath fluor, elle est rayée par le feldspath; sa pesanteur spécifique est 4,2. Traitée au chalumeau sans addition, elle devient d'un jaune clair; avec le borax, elle se fond en un verre transparent, d'abord d'un jaune orangé puis blanc. Woehler l'a trouvée composée de acide titanique, 55; chaux, 13; protoxyde d'urane 15; oxyde de cérium, 7; oxyde de fer, 2; oxyde d'étain, 0,6; protoxyde de manganèse, 3; eau, 6,4. Dr.,z.

PYRODMALITE et **pyrosmalite.** Substance lamelleuse, d'un brun verdâtre, opaque, cristallisant en prismes à six pans, dont la base paraît être inclinée à l'axe, et qui sont divisibles avec assez de netteté parallèlement à cette base. Son éclat est légèrement nacré, ce qui l'a fait nommer mica perlé par Mohs, et margarite par Fuchs. Essayée au chalumeau, elle répand des vapeurs d'acide muriatique; de là le nom de pyrodmalite que lui a donné Hausmann, et qui indique qu'elle développe une odeur remarquable par le feu. Sa pesanteur spécifique est de 3,08. La classification de ce minéral est encore incertaine. Suivant Hausmann, sa forme primitive serait un prisme hexaèdre régulier; mais Haüy et Beudant adoptent, au contraire, pour type de ses cristaux, un prisme oblique rhomboïdal. Hisinger, qui l'a analysé, l'a trouvé composé ainsi qu'il suit : silice, 35,85; bioxyde de manganèse, 21,14, bioxyde de fer, 21,83; muriate de fer, 14,29; eau et perte, 5,89. D'après cette analyse, Beudant considère le pyrosmalite comme un pyroxène à base de fer et de manganèse, et mêlé de muriate de fer, Haüy l'a placé dans le genre fer, en le regardant comme du fer muriaté mélangé. Ce minéral a d'abord été trouvé au milieu d'un bloc décomposé dans la mine de fer de Bjelke, près de Philippstadt, en Nordmark, dans le Wermeland, et dans la paroisse de Nya-Kopparberg, et Westmanland. Il était accompagné de calcaire laminaire et de gros cristaux d'amphibole noir. On l'a retrouvé depuis à Sterzing en Tyrol, dans un bloc de roche primitive, qui paraissait être venu des hautes Alpes; il y était associé à du mica vert et à de l'amphibole noir. Enfin Breithaupt l'a reconnu dans un minéral venant de l'île d'Elbe. Dr.,z.

PYROMÉRIDE. Roche feldspathique, formée essentiellement de feldspath compacte ou pétrosilex et de quartz, et renfermant souvent des masses globulaires, qui se composent tantôt d'esquilles de feldspath disposées en rayons divergents et mêlées de parties quartzeuses et de fer oxydé en petits cristaux dodécaèdres, tantôt de globes à couches concentriques, ou à structure rayonnée, mais microscopique. La matière du feldspath a éprouvé dans cette roche une tendance à se pelotonner en globules d'une teinte différente de celle de la pâte; ces globules s'en détachent avec facilité, mais ils se sont formés en même temps qu'elle. Le pyroméride est ordinairement porphyroïde; il est susceptible d'altération et passe au pétrosilex argiloïde; lorsqu'il est intact, il offre assez de cohésion pour qu'on puisse le scier et le tailler en plaques d'ornement. Sa couleur est en général le brun rougeâtre, marqué de petites taches grisâtres dues au quartz; la pâte est souvent d'une teinte plus foncée que celle des globules. On ne connaît, à proprement parler, qu'une seule variété de pyroméride, qui est le Pyroméride globaire; c'est la roche vulgairement nommée porphyre globuleux ou orbiculaire de Corse, parce qu'on la trouve principalement en Corse, dans un terrain porphyrique faisant partie des anciens terrains intermédiaires. On en cite également dans les Vosges. C'est à Monteiro que l'on est redevable de la détermination exacte de ce prétendu porphyre, et de l'établissement de cette nouvelle espèce de roche feldspathique. Dr.,z.

PYROMÈTRE (de πῦρ, feu, *μέτρον*, mesure), instrument destiné à mesurer la chaleur des foyers la plus intense. On se sert, dans l'industrie, de deux sortes de pyromètres, les uns *à platine*, les autres *à argile*. Les premiers indiquent le degré de chaleur par la dilatation du platine, et consistent en deux branches qu'un cylindre de platine écarte à mesure que la chaleur s'élève : on estime l'intensité de cette dernière au moyen d'un arc de cercle gradué. Le *pyromètre à argile* donne le degré de chaleur, par la diminution du volume de l'argile, conséquence naturelle de l'évaporation, et par la nou-

velle disposition de ses molécules dans son état anhydre.

Le *pyromètre de Wegwood* est le plus usité : il est à argile, et consiste en deux règles de cuivre entre lesquelles on place un petit cylindre d'argile; ces règles sont inclinées l'une vers l'autre et fixées sur une plaque du même métal qu'elles : c'est le cylindre qui indique le degré de chaleur, suivant que, par la contraction, il se trouve plus ou moins rapproché de l'angle des deux règles. *Voy*. PHYSIQUE. CABANIS.

PYROPHORE, de πῦρ, feu, et φερω, je porte : nom qu'on donne aux substances qui ont la propriété de dégager de la lumière et du calorique, au contact de l'air : tel est le produit de la décomposition de l'alun par le charbon, qui porte le nom de *pyrophore de Homberg :* c'est du sulfure de potassium, de l'alumine et du charbon très-divisé. On l'obtient en calcinant un mélange desséché de trois parties d'alun à base de potasse, et d'une partie de sucre, d'amidon, de mélasse ou de farine. NYSTEN.

PYROPHYLLITE. Substance minérale qui se trouve dans l'Oural; elle est connue sous le nom de talc radié; sa réaction au chalumeau est cependant tout autre que celle du talc, car lorsqu'on la chauffe seule, elle se divise en une masse flabelliforme, et se gonfle à un tel point que son volume devient vingt fois plus considérable. Cette masse est infusible. Si on chauffe le minéral dans le petit matras de verre, il se rassemble, dans la partie supérieure, de l'eau qui n'attaque point le verre et ne donne point de silice par l'évaporation. Avec la soude, il fond en bouillonnant en une verre jaune et transparent; avec le sel de phosphore, il se dissout en un verre incolore, en abandonnant un squelette de silice. Chauffé avec la solution de cobalt, il prend une couleur bleue. Il est composé de silice 59,5; alumine 29,5; magnésie 4; oxyde de fer 1,5; eau 5,5. DR..Z.

PYROSCAPHE, (*Navigation*) de πῦρ, feu, et σκάφος, nacelle, navire. C'est le nom que l'on donne dans le nord de l'Europe, en Russie, en Suède, en Hollande, aux bateaux à vapeur employés aux transports des voyageurs et des marchandises, sur les fleuves et sur mer, d'un port à l'autre. La découverte la plus merveilleuse des temps modernes est, sans contredit, l'application de la vapeur à la locomotion soit sur la terre, soit sur l'eau. Cette puissance, utilisée par les modernes, est aujourd'hui l'agent le plus actif des relations sociales et commerciales; aussi toutes les intelligences sont tendues vers les perfectionnements de ses moyens d'action. La force est là, mais elle est, comme toutes les forces matérielles, intelligente et inerte, elle attend que la main de l'homme la dirige et l'applique. Des volumes ne suffiraient pas à enregistrer tous les essais, toutes les inventions qui ont eu lieu pour faire remonter des bateaux contre le courant des fleuves au moyen d'un peu d'eau et de charbon, ou pour pousser en mer des navires contre vent et marée.

Le *propulseur*, qui a été généralement employé, consiste en deux roues à palettes placées sur les deux côtés du navire et mises en mouvement par l'arbre d'une ou de deux machines à vapeur, qui fait tourner les roues. Ce propulseur convient parfaitement à la navigation des fleuves, et à celle des côtes, pour des bateaux ayant un très-petit tirant d'eau; mais il présente de grands inconvénients dans la haute navigation en pleine mer, à voile et à vapeur; inconvénients qui augmentent dans une proportion rapide avec la dimension et le rang du vaisseau, au point que son application à de grands naviros de transport ayant toujours été funeste; on a renoncé à l'emploi des roues à palettes pour les vaisseaux de ligne. Un nouveau système vient d'être essayé, par la marine militaire, pour remplacer ces roues dangereuses et leurs énormes tambours; c'est le *propulseur à hélice* ou à *vis* établi en Angleterre sur *l'Archimède* et *la Princesse royale,* et en France sur *le Napoléon*.

Les *hélices* ou *vis* de propulsion, de quelque manière qu'elles soient construites, tirent tout leur pouvoir propulsif des filets ou lames fixées sur un axe parallèle à la quille du vaisseau; ces filets se frayent un chemin dans l'eau, comme ceux de la vis dans une pièce de bois. Il y a cependant cette différence distincte entre la vis à bois et la vis de propulsion, que cette dernière agissant sur un fluide, ne peut pousser le vaisseau sans déplacer l'eau, tandis que la première s'avance dans le bois sans occasionner aucun déplacement nuisible.

Si la vis agissait dans un corps solide, elle s'avancerait à chaque révolution du *pas* de la vis et entraînerait avec elle le vaisseau; mais l'eau étant un corps excessivement mobile, on est obligé de donner aux filets de la vis beaucoup de développement relativement au pas, afin de ne point frapper l'eau trop obliquement à la marche du navire; il y a donc toujours là une perte de force; aussi a-t-il été démontré par des expériences, que sur une mer calme et par une brise faible, un bateau à roues gagnait *douze* pour *cent* sur un bateau à hélice; mais

ce seul inconvénient est compensé par des avantages immenses : 1° La vis, placée au-dessous de la flottaison dans les vaisseaux de ligne, se trouve à l'abri du boulet et des avaries qui peuvent résulter des abordages. 2° La vis par son immersion constante agit toujours de la même manière, quelle que soit l'inclinaison du navire, et elle permet de faire de la toile, par le vent du travers et au plus près; ce qui donne la faculté de gréer les vaisseaux à vis à peu près comme les autres vaisseaux à voiles, sur lesquels ils n'ont qu'une infériorité de vitesse d'*un vingt-cinquième*. 3° Enfin la vis de propulsion, qui tourne avec une grande vitesse, est établie à l'arrière sur un axe maintenu entre deux *étambots;* cet axe est mis en mouvement par les engrenages de la machine placée à fond de cale; ce qui laisse tout le haut du bâtiment libre pour la manœuvre du gréement et de l'artillerie.

L'auteur de cet article, s'est assuré par expériences qu'on peut obtenir tous les avantages de la vis de propulsion, en employant immédiatement les mouvements alternatifs des pistons des machines à vapeur *à prendre l'eau de l'avant du navire pour la refouler à l'arrière*. Ce système de propulsion étant établi dans la cale, il est tout à fait à l'abri, il peut être réparé et il ne modifie en rien la carène du vaisseau. DUB...

PYROSCOPE, de πῦρ, feu, et σκοπειν, examiner. Instrument au moyen duquel on peut connaître l'intensité du feu allumé dans un appartement. C'est le thermomètre différentiel réduit à sa plus grande simplicité : tout le changement consiste à recouvrir complétement d'une épaisse feuille d'or ou d'argent la boule qui sert de réservoir au liquide coloré. Les rayons de chaleur qui partent continuellement du foyer pour se répandre dans l'appartement sont en grande partie réfléchis par la surface brillante du métal qui recouvre cette boule; tandis que l'autre boule, qui est découverte, reçoit toute l'impression de la chaleur; et l'on voit alors le liquide s'abaisser d'une quantité proportionnelle dans le tube. L'action de la chaleur diminue comme le carré de la distance, à mesure qu'on s'éloigne du foyer, et cependant la sensibilité de l'instrument est telle qu'il est visiblement affecté, même lorsqu'il est fort éloigné du feu. NYSTEN.

PYROSKLÉRITE. Substance qui se trouve à l'île d'Elbe, accompagnée d'une matière talqueuse verdâtre; elle a une structure cristalline, qui appartient au système rhomboédrique; cassure est inégale et esquilleuse, mate ou d'un éclat gris pâle; elle est translucide, ordinairement d'un vert-pomme, mais d'un vert d'émeraude dans quelques endroits, et d'un gris verdâtre dans d'autres; elle est rayée par la chaux carbonatée; sa pesanteur spécifique est 2,7; elle est composée de : silice 38; magnésie 32; alumine 14; protoxyde de fer 3,5; oxyde de chrome 1,5; eau 11. DR..Z.

PYROTECHNIE, (*Technologie*) de πῦρ, feu, et τέχνη, art. Art de préparer les feux d'artifice qu'on tire dans les réjouissances publiques. Ces sortes de feu se produisent au moyen de matières inflammables enfermées dans des boîtes de carton. Les principales pièces qui les composent prennent les noms de *fusées, pétards, lances à feu, pots à feu, girandoles*, etc., suivant leur forme et les effets qu'on en obtient. La poudre, le salpêtre, le soufre, le charbon, le fer et la limaille d'acier, de cuivre, de zinc, etc., sont les matières les plus ordinaires dont on fait usage dans l'artifice. Leurs différentes combinaisons varient leurs effets et la couleur des feux : ces couleurs consistent en une dégradation de nuances du rouge au blanc. Le soufre, lorsqu'il prédomine, donne un bleu clair, le fer produit des étincelles dont l'éclat a fait nommer *feu brillant* la composition dans laquelle entre cette matière. Le *feu* dit *commun* est celui que produit le mélange de poudre et de charbon. Les fusées sont rarement simples; presque toujours elles sont garnies d'un *pot*, terminé par un *chapiteau* en forme de cône, dans lequel se trouvent renfermées diverses petites pièces, telles qu'*étoiles, serpenteaux*, etc., qui, lorsque la fusée s'est élevée aussi haut que possible, en complètent l'effet d'une manière fort agréable. La *baguette* que l'on attache ordinairement aux fusées *volantes*, sert à les maintenir droites en contre-balançant leur pesanteur. Les pièces d'artifice dites *marrons* sont faites de poudre grainée, renfermée dans une cartouche de carton de forme cubique, qui est recouverte d'un à deux rangs de ficelle collée à la colle-forte. Les marrons éclatent avec beaucoup de bruit : les *marrons luisants* sont recouverts de pâtes d'étoiles. Les *saucissons* ne diffèrent des marrons que par la forme, car l'effet en est le même; leurs cartouches sont rondes. Les *étoiles* sont de petits disques formés d'une pâte composée de salpêtre, de soufre et de poussier. Les saucissons *volants* montent en spirale et terminent leur vol par un coup. L'effet des *fusées de table* est de tourner en forme de soleil sur la table où elles se trouvent posées; puis, lorsque le feu est arrivé à l'intérieur, la fusée s'élève, et alors c'est un soleil qui s'élance en l'air dans une situation horizontale; car tout en s'élevant la fusée n'en con-

serve pas moins son mouvement de rotation. On nomme *jet* ou *gerbe* toute fusée chargée en massif : telles sont les fusées des *soleils fixes*, des *soleils tournants*, et celles qui imitent enfin les jets d'eau, les nappes d'eau, les cascades, etc. Le *soleil fixe* n'est qu'un assemblage de jets chargés en feu brillant, assemblage disposé en rayons, de telle sorte que tous les jets prennent feu à la fois. On nomme *gloire* les soleils à plusieurs rangs de jets. Les *soleils tournants* et les *girandoles* ne diffèrent que par la position qu'on leur donne pour les tirer : les premiers sont placés verticalement, les seconds sont sur un plan parallèle à l'horizon. Les *artificiers* font aussi des feux pour brûler sur et sous l'eau : ces *artifices d'eau* n'ont rien de particulier quant à leur composition, et sont faits des mêmes substances que ceux destinés à brûler dans l'air à sec : toute la différence consiste dans les divers enduits dont on couvre les cartouches, afin de les rendre impénétrables à l'eau. Les principales pièces d'artifices d'eau sont les *grenouillères*, qu'on nomme aussi *dauphins* ou *canards* : après avoir serpenté sur l'eau, ces artifices s'élancent à plusieurs reprises en l'air et finissent par éclater avec bruit; les *plongeons*, espèces de fusées qui éclairent d'une lumière vive et blanche en plongeant de temps en temps dans l'eau.

Pour qu'ils paraissent dans toute leur beauté, les feux d'artifice doivent être tirés pendant la nuit. Ils forment avec les illuminations un des spectacles les plus magiques et les plus populaires. On a cru retrouver quelques traces des feux d'artifice dans un poëme de Claudien, composé pour célébrer le consulat de Manlius Théodore, sur la fin du IVe siècle; mais quelle que soit l'espèce d'illumination dont il y est parlé, elle n'avait sans doute rien d'analogue à nos feux d'artifice, dont la poudre est la base principale. La France a vu tirer de superbes feux d'artifice dont on a conservé les descriptions. — *Voir* Ruggieri, *Éléments de pyrotechnie* (5e éd., Paris, 1821. in-8o); et F. M. Chartier, *Nouvelles recherches sur les feux d'artifice* (Paris, 1843, in-8o).

E. PASCALLET.

PYROXÈNE : Schorl noir en prismes octaèdres. — Schorl volcanique. — Volcanite. — Augite. — Virescite. — Diopside. — Alalite. — Mussite. — Coccolithe. — Malacolithe. — Sahlite. — Fassaïte. — Lherzolite. — Substance minérale que l'on caractérise ainsi : Fusible avec difficulté en un verre qui prend diverses nuances du gris verdâtre au vert noirâtre. Forme primitive : le prisme rhomboïdal oblique. Formes indéterminables : Cylindroïde; bacillaire; laminaire; lamellaire; granuleuse; fibreuse; résinite. Rayant à peine le verre; cassure transversale, raboteuse. Pesanteur spécifique 3,22 à 3,36. Transparente; translucide; opaque. Réfraction double à un degré très-marqué. Couleurs : le blanc, le gris verdâtre, le jaune verdâtre, le vert clair, le vert olivâtre, le vert brunâtre, le noir. Composition : silice, 56; chaux, 16; magnésie, 18; fer oxydé, 10.

Ce minéral se trouve disséminé en grains et en cristaux nombreux dans presque tous les produits des volcans. On l'a, pendant longtemps, regardé comme d'origine ignée; et ce n'est que lorsque des roches reconnues bien évidemment pour n'avoir en aucune manière éprouvé les atteintes du feu, ont présenté des cristaux analogues à ceux qui font partie intégrante des laves, que l'on s'est fait une idée exacte de la nature vraie de ce minéral, et que l'on a vu en lui le type d'une espèce répandue avec une sorte de profusion dans quelques terrains primitifs et de transport. Depuis, on s'est assuré que trois ou quatre espèces que l'on avait jugées d'abord comme indépendantes du pyroxène, n'en étaient que de simples variétés, et insensiblement cette espèce a pris place parmi celles qui offrent une certaine tendance à se soustraire à l'observation, par une facilité de transition d'une forme à une autre, par des oppositions trompeuses de nuances. Dans les roches volcaniques le pyroxène se montre en cristaux parfaits d'un brun noirâtre; il se présente de même dans quelques roches primitives à base de feldspath et parsemées de cristaux de la même substance : telle est la roche du mont Messner. Il forme à Arendal en Norwége, des couches d'un vert noirâtre, alternant avec le fer oxydulé; à Sahla en Suède, des couches semblables, alternent avec le fer, le cuivre et le plomb sulfurés. Dans la vallée d'Ala, comme dans celle de Lans ou de Mussa, le pyroxène, en prismes allongés, comprimés, appliqués les uns sur les autres et légèrement curvilignes, forme, dans une roche serpentineuse, des veines d'un blanc verdâtre ou d'un vert clair, parsemées de fer oxydulé et de cristaux orangés de grenat; en Sudermanie, ses grains d'un vert jaunâtre ou noirâtre, serrés les uns contre les autres, établissent la gangue d'un filon de fer oxidulé. Dans la vallée de Fassa en Tyrol, ses cristaux bien prononcés ou ses petites masses grenues occupent une chaux carbonatée bleuâtre; à Cocano, ses prismes aciculaires, d'un blanc presque soyeux, se détachent du calcaire ou de la roche talqueuse mêlée d'idocrase avec laquelle il est souvent confondu.

Pour résumer méthodiquement les gisements

du pyroxène, il faudrait appeler tour à tour chacune des sous-variétés de cette espèce, en commençant par le pyroxène volcanique qui abonde dans le voisinage de tous les volcans en activité, comme au sein des anciens cratères, principalement au Vésuve, à l'Etna, à la Guadeloupe, à Ténériffe, à Bourbon, à Java, etc.; en Auvergne, dans le Valais, en Provence, en Espagne, sur les bords de la Kill, en Bohême, en Saxe, etc., etc. Les débris des laves, les cendres volcaniques, les pouzzolanes, sont composés, en grande partie, d'une multitude de petits cristaux de cette substance.

Le pyroxène coccolithe, vert ou noirâtre, existe en Suède, en Norwége, en Finlande, en Saxe, en Espagne, aux États-Unis.

Le pyroxène fassaïte, à Fassa, en Tyrol, et aux environs de Rome, à Anguillara.

Le pyroxène augite est presque aussi répandu que le volcanique; on le trouve abondamment à Arandal en Norwége, à Hellerta en Sudermanie, en Piémont, dans les Pyrénées, à l'île d'Elbe, aux États-Unis, etc. Il accompagne souvent l'épidote, l'amphibole, le grenat, la paranthine, le feldspath, les chaux phosphatée et carbonatée, l'asbeste, l'idocrase, le quartz, le mica, l'yénite, le graphite, les fers chromaté et oxydulé, le titane oxydé, etc.

Le pyroxène sahlite paraît n'avoir encore pour patrie que la Suède et la Norwége, où il est associé à l'argent, au plomb, au cuivre et au fer sulfurés, à l'amphibole, au mica, au feldspath, à l'asbeste et au calcaire.

Le pyroxène lhersolite, à Lherz et dans toute la vallée de Vicdessos, aux Pyrénées, où il alterne avec le calcaire.

Le pyroxène-diopside, dans la vallée d'Ala et dans celle d'Aost en Piémont; à l'île d'Elbe, en Corse. Sa gangue, qui est serpentineuse, contient aussi des cristaux de grenat, d'idocrase, d'épidote, de prehnite, de talc, de chaux carbonatée, de fers oligiste, oxidulé, etc.

Le pyroxène mussite, d'un blanc verdâtre, dans la vallée de Mussa, dans le haut Valais, au Simplon, etc., où ses masses lamellaires et granulaires sont mélangées de grenat, de mica, de quartz, de talc, de prehnite, de fer oxydé, de titane oxydé.

Enfin le pyroxène blanc, aux États-Unis.

Les cristaux du pyroxène, qui ont éprouvé l'action des feux volcaniques, sont souvent recouverts d'un enduit blanchâtre ou jaunâtre, qui peut être l'effet d'un commencement de vitrification ou celui d'une couche vitreuse qui aura enveloppé le cristal, sans en altérer les formes. On observe, dans les autres variétés, une altération d'un autre genre : c'est une sorte de désagrégation des molécules intégrantes par lames de superposition, qui va quelquefois jusqu'à réduire les cristaux à l'état terreux.

On cite pour subtances avec lesquelles le pyroxène a quelques rapports apparents, l'amphibole, l'épidote, la tourmaline et la staurodite. DR..Z.

PYRRHA, fille d'Épiméthée et de Pandore. *Voy.* DEUCALION.

PYRRHIQUE, dans la métrique grecque et latine, est un pied composé de deux syllabes brèves (⏑⏑) comme *lĕgĕ, rŏsă*. Ce pied, que Sidoine (*Ep.* IX, 15) appelle *pes celerrimus,* doit son nom à son appropriation, à son usage dans la danse pyrrhique, où il dominait à cause de sa légèreté. Cette danse, qui s'exécutait en armes et au bruit du cliquetis des épées et des boucliers, doit son nom à Pyrrhus, fils d'Achille, qui passa pour en être l'inventeur, et a joui d'une grande vogue en Grèce, surtout à Lacédémone, où les enfants apprenaient à la danser dès l'âge de 5 ans. La pyrrhique est encore usitée dans quelques parties de la Grèce; mais le pyrrhique ou mètre de deux brèves y a disparu, comme toute quantité, de la poésie grecque moderne. F. DEHÈQUE.

PYRRHOCORAX. Oiseaux de l'ordre des omnivores. On les caractérise de la manière suivante : bec médiocre, assez grêle, plus ou moins arqué et tranchant, comprimé, un peu subulé à la pointe qui est unie ou faiblement échancrée; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, ovoïdes, ouvertes, mais entièrement cachées par des poils dirigés en avant; tarses robustes, plus longs que le doigt intermédiaire; quatre doigts, trois en avant, presque entièrement séparés, un en arrière, tous armés d'ongles forts et arqués. — Les pyrrhocorax sont les corbeaux des plus hautes montagnes, que bien rarement ils abandonnent pour descendre dans les plaines et les vallons : ils y goûtent les douceurs de la vie sociale et s'accommodent de toute sorte de nourriture; la mue est simple et n'apporte aucun changement dans le plumage, et l'on ne distingue les jeunes ou vieux que par la couleur du bec et des pieds qui sont toujours gris chez les premiers. Néanmoins, les habitudes des pyrrhocorax sont beaucoup plus sauvages que celles des corbeaux, et leurs couvées sont d'un accès infiniment moins facile. Leur nid, que les deux sexes préparent avec beaucoup de soin, et qu'ils tapissent intérieurement du duvet le plus doux, est toujours placé dans les fentes des rochers ou des vieilles constructions alpines; rarement on le trouve établi sur les pins qui couronnent quel-

quefois ces cimes arides. La ponte consiste en trois ou quatre œufs blanchâtres, tachetés de jaunâtre ou de brun. Les pyrrhocorax sont, dans les divers ouvrages d'ornithologie, des corbeaux, des coracias, des craves ou des choquarts. On les trouve dans toutes les grandes chaînes de l'ancien continent. DR..Z.

PYRRHON. Il naquit à Élis, ville du Péloponèse, vers l'an 384 avant J. C., suivant l'opinion la plus probable, c'est-à-dire la même année qu'Aristote. La peinture fut, dit-on, sa première occupation; ensuite il se tourna vers la philosophie, fréquenta les leçons de Dryson, fils de Stilpon, et s'attacha particulièrement à Anaxarque, disciple de Démocrite. Anaxarque ayant accompagné, dans son expédition d'Asie, Alexandre le Grand, dont il était l'ami, Pyrrhon l'y suivit, et visita avec lui les gymnosophistes de l'Inde. De retour en Grèce, il se fixa à Élis, sa patrie, dont il fut créé souverain pontife, et où l'on croit qu'il mourut âgé d'environ 90 ans. A cause de lui, ses concitoyens, au rapport de Diogène de Laërce, avaient accordé, par un décret public, des priviléges à tous les philosophes.

PYRRHONISME. Pyrrhon passe pour avoir le premier réduit en système le doute absolu. C'est pourquoi ce système, qu'ordinairement on appelle *scepticisme,* du mot grec *skepsis,* qui, signifiant *examen, doute,* désigne sa nature, est aussi appelé *pyrrhonisme,* du nom de son auteur. Le pyrrhonisme ou scepticisme peut être donné comme fin ou comme moyen de la philosophie. Comme moyen, il servit à la fonder, et sert toujours à la renouveler. Pour philosopher ou se rendre compte des choses, il ne suffit pas à l'esprit d'avoir beaucoup d'aperçus sur chacune d'elles, et par conséquent sur lui-même, il faut de plus que, rentrant en soi jusqu'aux idées primitives qui le constituent, il y cherche la raison de ces aperçus, qu'il les voie à la lumière naturelle dont elles sont la source. Pour appliquer ceci à l'esprit même, en vain aurait-il remarqué qu'il a un entendement et une volonté, considéré leur action dans les moindres détails, il ne se serait point rendu compte de soi. Il saurait qu'il jouit de l'*entendre* et du *vouloir;* il les verrait en jeu, mais il ignorerait ce qui fait qu'il entend et qu'il veut ou qu'il pense; et, pour l'apprendre, il lui resterait à pénétrer sous ces dehors et y découvrir les idées d'être, d'attribut, d'unité, de nombre et autres semblables, lesquelles, formant son fond, sont l'essence de la pensée. Alors seulement il s'expliquerait à lui-même, puisqu'il verrait la raison de ce qu'il est, et il pourrait expliquer les autres choses dont les raisons se trouvent dans ces idées, qui, raison d'elles-mêmes, sont raison de tout. — Mais ce compte rendu de soi, par où l'esprit humain devrait commencer, est ce qu'il aborde le dernier. Jeté hors de lui-même, il n'y rentre qu'à l'extrémité, et lorsqu'il y est poussé par ses écarts. Voyez-le à l'origine : pendant deux siècles, il n'y a rien qu'il ne travaille à connaître : que d'efforts, que de notions même acquises dans les écoles d'Ionie et d'Italie, tant sur ce qui échappe aux sens que sur ce qui tombe sous leur prise! Comme dans l'école d'Élée, il les tourne et les retourne, afin de les asseoir et de les coordonner! Et où cela le conduit-il? qu'à s'embarrasser et se confondre dans d'incroyables subtilités, et à ne jamais songer au principe du savoir, qu'il porte si intimement et dans sa propre constitution. Mais lorsque le sophisme, ne connaissant plus de frein, ose supplanter la sagesse et se poser le maître de la pensée, l'esprit ne peut tenir dans cet état violent et contre nature, et, pour en sortir, il est forcé de tout révoquer en doute; ce qui, de proche en proche, le mène en lui-même, c'est-à-dire à ses idées essentielles où le doute ne saurait mordre, puisque, pour douter, il faut penser, et que sans elles la pensée serait impossible. Avec ces idées-là, il confond, terrasse l'erreur et le mensonge, éclaircit, développe les vérités connues, en découvre une foule de nouvelles, les enchaîne les unes les autres, et les établit sur leurs fondements. Qui ne se rappelle ici Socrate et Platon, et cette ignorance feinte, railleuse, insidieusement questionneuse, « qui ne sait autre chose sinon qu'elle ne sait rien, » dont ils foudroient l'armée des sophistes que l'école d'Élée a versés sur la Grèce? Par cette révolution, ils créent la philosophie, qui produit aussitôt un ensemble régulier et lumineux de connaissances, et des écrits sublimes. Cependant, l'esprit, en suivant les dernières conséquences des principes établis et les plus minimes circonstances de chaque conception, s'éloigne insensiblement de soi, perd de vue les idées premières, et se trouve surtout attiré et attaché au dehors par la science de mots d'Aristote. Afin de le rentrer en lui-même et de ranimer la philosophie expirante, Plotin et saint Augustin sont également obligés d'employer le scepticisme. S'il n'est point prononcé dans leurs ouvrages comme dans ceux de Socrate et de Platon, il existe plus actif dans leur âme, ainsi que l'attestent les anxiétés auxquelles ils sont en proie à l'égard du vrai et les tourments qu'ils se donnent pour le démêler. Mais où le pyrrhonisme a été le plus nécessaire, c'est après la

longue et tyrannique domination de l'aristotélisme au moyen âge. Aussi, avec quelle audacieuse détermination l'applique Descartes! avec quelle inexorable rigueur il sépare de l'esprit tout ce que le doute peut y atteindre! Il ne lui laisse que de savoir qu'*il est une chose qui pense*. Mais comme de ce point unique, qui paraît si faible, quoiqu'il soit la force même, étant la substance pure de l'esprit, comme de ce point unique il tire puissamment la nouvelle et incomparable chaîne des sciences! Ce que le génie est obligé de faire aux époques de restauration, chacun doit ensuite le répéter pour soi, et nul ne parvient à la connaissance raisonnée ou philosophique de la vérité qu'en se suspendant à l'incertitude. — Au contraire, le scepticisme. donné comme fin de la philosophie, comme ce à quoi elle aboutit, et où elle demeure avec l'insurmontable impuissance d'en sortir, la tue ou plutôt en est la mort, puisqu'il récuse les principes du savoir, et que la philosophie consiste à les manifester avec une évidence saisissante. De là vient qu'il éclate lorsque cette évidence se dérobe à l'esprit éloigné de la vue intime de ces principes ou de lui-même, et, tombé dans les notions confuses, les arguties ou l'érudition, c'est-à-dire au déclin de la philosophie. Il ne paraît point encore systématiquement, à la ruine des écoles d'Ionie, d'Italie et d'Élée, qui n'ont pu fonder la philosophie : Protagoras, Euthydème, Gorgias et les autres sophistes, n'offrent qu'un mélange incohérent de doute et de négation. Mais, dès le commencement du IVe siècle avant J. C., on le voit constitué par Pyrrhon et son disciple Timon de Phlionte, dans les écoles d'Élée, d'Érétrie et de Mégare, toutes les trois si vite en décadence. Après les avoir dissoutes, il se traîne obscurément pendant près de trois cents ans jusqu'à Énésidème, qui le relève, l'affermit et lui donne la vogue, ainsi que ses successeurs Zeutyppe, Zeuxis, Ménodote, Hérodote, Sextus l'Empirique, pour ne parler que des plus renommés. Plotin et saint Augustin le chassent pour douze siècles. Reproduit par Montaigne, Charron, le Vayer, il tombe devant Descartes. Ainsi, le pyrrhonisme qui est but précède immédiatement le pyrrhonisme qui est moyen; et si la philosophie périt dans l'un, elle renaît aussitôt par l'emploi de l'autre. Le premier est aussi absurde et funeste que le dernier est évidemment raisonnable et utile. — Douter pour rester dans le doute ne se peut. Rester dans le doute, c'est assurer qu'on doute, par conséquent ne point douter qu'on doute, et sur ce point sortir du doute et entrer dans la certitude. Voudrait-on douter qu'on doute? Eh bien! la certitude, au lieu de se lever au premier doute, se lève au second, à moins qu'on doute aussi de ce doute; ce qui la recule au troisième, ainsi de suite. Mais toujours elle se montre invinciblement au doute où l'on s'arrête, et il faut bien s'arrêter sur quelqu'un, ne pouvant entasser doute sur doute à l'infini. Vainement Montaigne, tu te flattes d'échapper en allant par l'interrogation : *Que sais-je?* Cette invention, dont tu es si content que tu la portes pour devise, ne peut te sauver de la vérité, qui, comme tu le dis du pyrrhonisme affirmatif, te tient à la gorge. Dans ta bouche, la demande *Que sais-je?* n'emporte-t-elle pas avec elle la réponse : *Je ne sais rien?* Tu sais donc que tu ne sais rien, comme celui qui doute sait qu'il doute. Et voilà l'anse indestructible par où la certitude vous saisit également tous les deux. On ne saurait essayer de produire le doute absolu sans penser, vu que pour douter il faut penser, et, dès qu'on pense, il se trouve impossible. Impossible avec la pensée comme sans la pensée, qu'est-il donc qu'une monstruosité, qu'un délire incompréhensible? Dissimulons un instant cette inéludable nécessité où sont les sectateurs du pyrrhonisme de l'anéantir dans l'acte même par lequel ils prétendent l'enfanter; supposons-le en soi possible, et voyons un peu comment hors de ce point ruineux, où il se brise éternellement contre lui-même, ses sectateurs le fondent et lui donnent l'empire. S'agit-il d'objets sur lesquels tout le monde est d'accord? Ils s'évertuent à établir le contraire du sentiment universel, afin de l'ébranler et de le rendre problématique. Qui, par exemple, n'est convaincu que de deux nombres inégaux le plus petit est contenu dans le plus grand? qui n'est convaincu que Socrate est mort? Là-dessus est-il quelque contestation supportable? Mais nos gens sont d'un autre avis : « Si 5, disent-ils, est contenu dans 6 comme le plus petit nombre dans le plus grand, par la même raison 4 est contenu dans 5, et 3 dans 4, et 2 dans 3, et 1 dans 2 : ainsi, il arrivera que 5, 4, 3, 2 et 1, seront contenus dans 6; or, 1, 2, 3, 4, 5, ajoutés ensemble faisant 15, il en résultera que 15 sera contenu dans 6, si on accorde que le plus petit nombre est contenu dans le plus grand (Sextus l'Empirique, *Institut. pyrrhon.*, liv. III, ch. 10). Si Socrate est mort, ou bien il est mort quand il vivait, ou bien il est mort quand il était mort. Mais lorsqu'il vivait, il n'était pas mort, autrement le même vivrait et serait mort. Il n'est pas mort non plus lorsqu'il était mort, autrement il serait mort deux fois. Donc Socrate n'est pas

mort (*ibid.*, ch. 10). » Ce serait faire injure au lecteur le moins attentif que de s'arrêter à montrer la puérile absurdité de ces raisonnements. Les pyrrhoniens pourtant n'en offrent point d'autres. S'agit-il d'objets sur lesquels on est partagé? Ils arguënt triomphalement de cette diversité. Ainsi, qu'ils entendent le plus borné et le plus ignorant des mortels nier l'existence de Dieu et de l'âme, ils n'en demandent pas d'avantage pour prétendre que cette étourderie balance l'enseignement du génie et de la science, et la persuasion du genre humain. Même force d'argumentation à l'égard du vrai, du faux, du bien, du mal, du juste, de l'injuste, du vice, de la vertu, de l'espace, du temps, du mouvement, du repos, de la réalité des corps, de l'unité et de la multiplicité des choses, enfin de tout ce qui a trouvé contradiction sur la terre. Les voyez-vous fouiller dans les mœurs des peuples, et lorsqu'ils ont déterré quelques oppositions ou quelques différences entre leurs lois, leurs coutumes, leurs pratiques, s'armer de ces variations pour attaquer dans leur immuable essence le droit et le devoir? En Égypte, on épouse sa sœur; chez les autres peuples, on a horreur d'une pareille alliance. Ils ont fait cette découverte. Eh bien! où est le *fas* ou le *nefas?* Dans l'incertitude, répondent-ils, et ils se décernent une ovation. Afin d'étendre la même indécision à l'ordre physique, Montaigne n'a pas honte d'alléguer, d'après les crédules Hérodote et Pline, des fables plus ridicules que celles dont les nourrices amusent les enfants. Dans quelques contrées, les hommes naissent sans tête, et portent les yeux et la bouche à la poitrine; dans d'autres, ils n'ont qu'un œil au front, et la tête plus semblable à celle du chien qu'à celle de l'homme; ici, ils sont moitié poisson par en bas, et vivent dans l'eau; là, ils se transforment naturellement en loups, en chevaux, et puis ils redeviennent hommes; en quelques endroits de l'Inde, ils sont privés de la bouche, et se nourrissent de la senteur de certaines odeurs. Après ces extravagances et d'autres pareilles, où donc est l'homme véritable? s'écrie-t-il; on ne sait, et il triomphe encore. — Travailler à arracher toute chose à ce qu'elles ont de permanent, à les résoudre dans un flux et reflux perpétuel, à les rendre si flexibles qu'elles se plient d'elles-mêmes aux contraires et ne se laissent pas tenir un instant, voilà le constant effort des sceptiques. N'est-il qu'un jeu, qu'une guerre malicieuse contre l'orgueil de la science? on ne pourrait que le croire, si on ignorait quelle triste cause le produit. N'avons-nous pas vu le pyrrhonisme surgir, lorsque l'esprit humain, retiré de lui-même, où il trouvait la certitude, s'est enseveli au loin dans les détails, dans les impressions sensibles et les vaines abstractions qui en dérivent, c'est-à-dire dans le sensualisme, où la certitude n'est point? Pour ne parler que de quelques chefs, Pyrrhon était disciple de Démocrite, Montaigne appartenait à la même école. « Toute connaissance, dit-il, s'achemine en nous par les sens : ce sont nos maîtres; la science commence par eux et se résout en eux... Les sens sont le commencement et la fin de l'humaine connaissance. » Que si aux époques de la splendeur de la philosophie, où l'esprit humain vit en lui-même, il se montre quelques sceptiques isolés, ils sont encore sensualistes, témoin, entre autres, Huet, évêque d'Avranches. Il n'y a donc point lieu à réfuter le scepticisme. Par où le saisir, lui qui n'accepte rien, et avec qui nul raisonnement n'est possible? En effet, dans le sensualisme, dont il est la dernière conséquence, la pensée n'a pour moyen de connaître que les impressions physiques et les abstractions qu'elle en forme. Et quoi de plus inconsistant et de plus fugitif qu'une impression, et à plus forte raison qu'une abstraction, qui, étant tirée de l'impression, a moins de réalité qu'elle, et n'est, pour ainsi parler, que l'apparence d'une apparence? Qu'est sur nos sens l'impression d'un corps blanc? un simple phénomène, que mille circonstances, et notamment la plus légère modification de l'organe de la vue, peuvent changer. Si l'impression d'un objet blanc est si peu de chose, que sera-ce que le blanc abstrait ou la blancheur, n'ayant rien sur quoi elle s'appuie, et partant aucun moyen d'impressionner les yeux? car on voit bien des corps blancs, mais qui a vu la blancheur? Elle n'est qu'un mot. Au milieu de cette incessante mobilité des impressions et de ce vide des abstractions, où se prendre? Mais que l'esprit remonte aux idées ou à lui-même; et il trouve le consistant et le fixe, et ne s'émeut point de ce qui l'avait troublé et renversé pendant qu'il errait dans les sens. A qui dans l'idée de perfection infinie contemple Dieu, qu'importe l'athéisme de quelques individus, qu'importerait même l'athéisme du genre humain, s'il était possible que le genre humain entier fût athée? A qui dans l'idée de rectitude immuable contemple le droit, qu'importe la diversité des coutumes et des lois? Bien plus, du haut des idées, il comprend comment des esprits, même cultivés, mais qu'aveuglent les doctrines sensuelles, peuvent méconnaître la souveraine intelligence; comment le droit, quoique immuable en soi, peut subir des applica-

tions diverses selon le caractère des temps, l'humeur des peuples et la situation des pays, et ne s'étonne point de voir le mariage entre frère et sœur, nécessités des premières familles, se prolonger dans un peuple dont l'origine est si reculée, et qui se plaît dans l'immobilité des usages. — Ainsi, le pyrrhonisme est détruit par la seule conversion de l'esprit à lui-même, et ne saurait l'être par le raisonnement. N'étant point l'erreur d'un esprit qui raisonne, mais l'état d'un esprit qui s'est éloigné des principes de la raison, le raisonnement ne lui est pas même applicable. Lorsque le génie entreprend de nous retirer de cette lamentable situation, il se garde bien de nous argumenter, il feint, au contraire, d'entrer dans notre incertitude : oui, nous dit-il, tout est douteux; vous ne pouvez rien affirmer sur le témoignage des sens qui vous trompent si souvent, rien sur celui du raisonnement, qui si souvent aussi vous égare. En cheminant avec nous d'incertitude en incertitude, il nous attire insensiblement au fond de notre être, dont la réalité propre, déclarée par les idées primitives qui le constituent, et par l'acte même de penser, met terme au doute et commence la certitude. Encore un coup, le scepticisme ne meurt que par une révolution intime, qui, du dehors, nous reporte en nous-même, comme il ne naît que par une révolution contraire, qui de nous-même nous entraîne au dehors. L'une témoigne de l'extrême force de la pensée, et l'autre de son extrême faiblesse. — Ce système n'est pas moins funeste dans ses effets qu'absurde en lui-même. S'il n'y a ni vrai ni faux, ni bien ni mal, ni juste ni injuste, ni vertu ni vice, il n'y a ni raison, ni volonté, ni conscience. Les puissances de l'âme sont abolies, et l'homme ravalé au rang des animaux. Vous croyez que cette dégradation fait peur aux sceptiques? C'est justement ce qu'ils ambitionnent. Ayant remarqué, disent-ils, que les hommes ne se donnent tant de mouvement et de peine que parce qu'ils jugent certaines choses meilleures que les autres et les préfèrent, ils ont arrêté de les tenir toutes dans l'indifférence, afin de s'épargner les soucis du choix et de se laisser doucement couler à l'aventure sur le fleuve de la vie. C'est pour eux le chef-d'œuvre de la sagesse, le souverain bien. Qu'ils coulent donc le fleuve de la vie sans les ressources nécessaires aux besoins de la nature, ou qu'ils obtiennent ces ressources avec leur stupide *que m'importe!* Les ressources, fruit de la civilisation, et proportionnées aux progrès de la philosophie, de la religion et de la morale, aussi bien que de l'industrie et des arts, n'arrivent que parce qu'on ne tient rien dans l'indifférence, et qu'on se livre à des soins et à un labeur continuels. Malheureusement, l'esprit humain, aux époques de sa faiblesse, se prête à ces dispositions fatales du pyrrhonisme. S'il s'y prêtait longtemps, il finirait par périr, et entraînerait dans sa ruine la civilisation et ses bienfaits. Mais cet oubli de sa puissance et de sa dignité ne dure qu'un instant; bientôt il se réveille plus actif que jamais, avec la soif du vrai et de l'utile, et se remet à poursuivre leur règne sur la terre. — Cette brutale insouciance, que les pyrrhoniens s'efforcent de systématiser, il ne leur est pas donné de la conquérir dans la vie; toute leur nature se lève à l'encontre, et les agite du besoin de parvenir au bien-être, ou de s'y maintenir s'ils le possèdent. Aussi n'est-elle dans tous ceux qui la proclament qu'un mensonge effronté, trahi par les tourments mêmes qu'ils se donnent pour obtenir la singularité, objet de leurs désirs. Il fait beau voir Montaigne débiter ce dédain universel au milieu des douceurs, et même des raffinements de l'existence dans le riche domaine que lui ont légué ses pères, et qui ne lui a pas coûté la peine d'ouvrir la main pour le recevoir! — Croirait-on que ce système est proposé par ce même Montaigne, et après lui par le Vayer, Huet, évêque d'Avranches, et de nos jours par M. de Lamennais comme le seul conforme au christianisme! Pourquoi? parce que, établissant l'impuissance de la raison à se rien assurer, et l'indifférence absolue, il nous dispose à nous soumettre humblement et sans restriction à l'autorité divine, et à nous laisser détacher des objets d'ici-bas, pour être emportés tout entiers vers les biens du ciel. Sans doute, reconnaître que nous n'avons en ce monde ni lumières suffisantes ni satisfaction solide et durable, est une disposition essentielle pour devenir et rester chrétien. Car, comme le christianisme s'offre pour suppléer ce qui nous manque, et qu'il nous impose des obligations pénibles, il est clair que, pour l'accepter, il faut que nous en sentions le besoin. Mais qu'a ceci de commun avec une opinion qui nous interdit de rien connaître, et de prendre intérêt à quoi que ce soit? Si le christianisme enseigne quelques vérités qui nous passent, telles que la réunion en J. C. des deux natures divine et humaine, les sacrements, il permet, il recommande d'examiner l'autorité qui les prescrit, de peser les motifs qui peuvent déterminer à les croire, et ainsi, il fait intervenir la raison dans la foi. Cependant, le plus grand nombre de ses dogmes nous étant accessibles et revenant aux principes mêmes de la phi-

losophie, il livre donc pour l'ordinaire notre raison à son exercice le plus sublime. Quant aux choses du temps, il ne veut pas sans doute que notre amour s'y concentre, parce qu'elles sont secondaires et fugitives; mais il ne reconnaît pas moins le prix qu'elles ont dans cette vie transitoire, puisqu'il est si attentif à en régler l'usage. Est-ce là cette insouciance stupide dont on voudrait faire la condition du chrétien? Les insensés ou les perfides! Ils ne voient pas ou ils feignent de ne pas voir que le christianisme, en relevant l'homme déchu, a rétabli ses puissances naturelles, l'a rendu plus intelligent que jamais, et capable de tirer pour la première fois des biens de la terre la jouissance véritable, en d'autres termes, qu'il lui a fait produire la civilisation moderne. Le pyrrhonisme va donc au christianisme, comme l'obscurité à la lumière, comme la mort à la vie. On en veut faire un bouclier pour la religion, alors qu'il la livre sans défense à l'incrédulité et à l'épicuréisme. Tous ces soi-disant beaux esprits, hommes et femmes, qui ne croient et n'aiment que les plaisirs, qui ont souillé notre civilisation, d'elle-même si morale, et l'ont déconsidérée aux yeux de beaucoup d'âmes honnêtes, ne prennent-ils pas Montaigne pour idole? Oui, quiconque, au nom du christianisme, prêche l'abdication de la raison, l'anéantissement de la nature, n'est qu'un fourbe ou un fou; et ces déclamations contre la faiblesse de l'esprit humain ne prouvent que la faiblesse d'esprit des déclamateurs. Qui d'entre eux a mérité du monde par une invention ou une vue utile? qui a entendu son nom, je ne dis pas bénir, mais seulement prononcer par les générations reconnaissantes? Les plus stériles et les plus nuls des humains, ils ne sont bons que pour s'attaquer aux œuvres des autres; ils ne savent produire que pour détruire, et se montrer que pour dégrader notre espèce. J'ai vu quelquefois jeter Pascal dans les rangs sceptiques; j'en ai été non moins surpris qu'indigné. Il n'est pas sans doute, comme le veulent de passionnés admirateurs, un génie sans égal; ce n'est ni un Platon ni un Descartes, mais il a une sagacité extraordinaire, et celui qui a posé les principes de l'équilibre des liqueurs, qui, sans le calcul intégral, a résolu le problème général de la quadrature et de la cubature de la cycloïde, qui a écrit les six dernières *Provinciales*, ne peut être un pyrrhonien. On n'a donc jamais lu ses belles réflexions sur la géométrie, où il indique avec tant de précision et de force les moyens de prouver la vérité. Toutefois, s'il est convaincu de la puissance de la raison et la proclame hautement, il en connaît aussi et n'en dissimule pas les bornes. « Il n'y a rien, dit-il, de si conforme à la raison que le désaveu de la raison dans les choses qui sont de foi. Et rien de si contraire à la raison que le désaveu de la raison dans les choses qui ne sont point de foi. Ce sont deux excès également dangereux, d'exclure la raison, de n'admettre que la raison (*Pens.*, 2me part., art. 6, n° 3). » Est-ce là le langage d'un homme qui, dans l'ouvrage qu'il méditait, voulait, comme on se l'est figuré, anéantir la raison pour lui subsituer l'autorité? Qui a mieux fait la juste part de chacune d'elles?

PYRRHONIEN, *sceptique*. On appelle ainsi une personne qui suit la doctrine de Pyrrhon, c'est-à-dire qui, comme lui, doute systématiquement de tout. Néanmoins, dans le langage commun, on donne cette qualification à celui qui, sans système, doute, ou qui, pour se singulariser, affecte de douter des choses les plus certaines. BORDAS-DEMOULIN.

PYRRHUS ou NÉOPTOLÈME, fils d'Achille et de Déidamie, un des héros qui concoururent à la prise de Troie. *Voy*. NÉOPTOLÈME.

PYRRHUS, roi d'Épire, de la race des Éacides, qui se disaient issus de Pyrrhus, fils d'Achille. Il naquit vers l'an 312 av. J. C. Son père Éacide, aussi roi d'Épire, ayant été détrôné par ses sujets, Pyrrhus, encore au berceau, fut soustrait avec peine à la fureur des révoltés et transporté chez Glaucias, roi d'Illyrie. Placé aux pieds de ce prince, il saisit le bas de sa robe avec ses petites mains, et parvint, par ses naïves caresses, à exciter son intérêt et sa compassion. Glaucias se déclara son protecteur, le fit élever dans son palais et l'aida plus tard à reconquérir ses États. Pyrrhus, dont l'ambition et surtout l'esprit aventureux s'étaient développés de bonne heure, envahit et conquit deux fois la Macédoine, où régnait Démétrius, son beau-frère. Chassé de ce royaume et réduit à ses États d'Épire, il commençait à se lasser de son inaction, lorsque les Tarentins, en guerre avec les Romains, l'appelèrent à leur secours. Mais Pyrrhus commença par convertir Tarente en une espèce de camp retranché et par soumettre à la discipline militaire ses habitants efféminés. Vainqueur des Romains à Pandosie (280 av. J. C.), il envahit la Campanie, poussa jusqu'à Préneste et put, du haut des montagnes, découvrir les murs de Rome; mais menacé par l'approche des légions, il se hâta de regagner Tarente et envoya à Rome, pour négocier la paix, son ministre Cinéas, dont l'éloquence échoua devant la fermeté du vieil Appius Claudius. On signifia à Pyrrhus qu'il eût,

avant tout, à évacuer l'Italie. Ce fut sur ces entrefaites qu'il reçut l'ambassade de Fabricius pour le rachat des prisonniers. Pyrrhus, forcé de continuer la guerre, livra encore aux Romains la bataille d'Asculum (279); mais il paya cher cette victoire : « Je suis perdu, dit-il, si j'en remporte encore une pareille! » Il passa ensuite en Sicile, d'où il chassa les Mamertins et les Carthaginois. A son retour en Italie (275), il pilla le temple de Proserpine à Locres, acte d'impiété qui causa un grand scandale. Battu à Bénévent par le consul Curius, il abandonna Tarente et repassa en Grèce. Après avoir conquis une troisième fois la Macédoine, il entreprit de subjuguer le Péloponèse. Comme il entrait de vive force dans Argos, une femme, voyant son fils poursuivi par ce prince, lui jeta sur la tête une tuile qui le renversa, et un soldat l'acheva. Ainsi mourut ce monarque, l'an 272. Pyrrhus fut considéré comme l'un des plus grands capitaines de l'antiquité; il avait écrit sur l'art militaire et donna des leçons aux Romains eux-mêmes : ce fut lui qui introduisit les éléphants dans ses campagnes d'Italie. Suivant Plutarque, le visage de Pyrrhus avait quelque chose de terrible; ce prince était d'ailleurs d'une force prodigieuse. A. Borghers.

PYTHAGORE. Avant que la philosophie fût créée par Socrate et Platon, deux siècles de travaux avaient fourni l'indispensable préparation et produit ce qu'on appela d'abord l'école d'Ionie et l'école d'Italie, lesquelles portèrent ensuite le nom commun d'école d'*Élée*. On ne s'y occupait nullement de connaître les idées qui constituent l'esprit humain, et dont la connaissance est nécessaire pour arriver à toute autre connaissance véritable; cela eût été la philosophie qui n'existait point encore. On ne songeait qu'à pénétrer les êtres en eux-mêmes, et à en expliquer la formation. L'école d'Ionie les tirait de principes matériels, l'eau, l'air, le feu; l'école d'Italie des principes immatériels, se prenant, il est vrai, à ce qu'il y a de plus facile à saisir, savoir les nombres. Celle-ci eut pour fondateur et pour chef Pythagore. Il naquit à Samos en 584 avant J. C., selon les calculs les plus probables. Il paraît qu'il reçut des leçons de Phérécyde, d'Hermodamas, peut-être aussi d'Anaximandre et de Thalès, fondateur de l'école d'Ionie, et plus âgé que lui d'environ 56 ans. Il visita l'Égypte, parcourut l'Asie Mineure; quelques-uns veulent qu'il ait poussé jusqu'en Chaldée et dans l'Inde; mais c'est invraisemblable. De retour dans sa patrie, il ne put y souffrir la domination de Polycrate, et se retira dans l'Italie méridionale, à Crotone, colonie grecque. De là le nom d'*italique* donné à son école. Comme aucun de ses écrits ne nous est parvenu, que nous n'avons que de cours fragments des écrits de deux ou trois de ses disciples, et dont encore l'authenticité est souvent contestée; qu'il faut recourir à ce qui a été dit çà et là par les autres, il est difficile de savoir au juste qu'elle était sa doctrine. D'après tous les rapprochements et toutes les inductions, voici ce qui semble le plus plausible. Éternellement subsiste l'unité et le nombre pair. L'unité, en s'unissant au nombre pair, produit le nombre impair; et du mélange de ces deux nombres résulte chaque chose. — C'est dans ce langage emprunté aux mathématiques que Pythagore expose Dieu et l'origine de l'univers. Par l'unité, il entend l'Être suprême; par le nombre pair, il entend le néant, l'opposé de l'Être suprême, ce qui en diffère totalement, mais qui, par cette différence totale, indique la possibilité de quelque autre chose que l'Être suprême, c'est-à-dire la possibilité d'une création. On comprend sans peine que Dieu, la plénitude de l'être, soit vu dans l'unité; mais comment voir le néant dans le nombre pair? Obligé d'écarter d'ici les considérations trop longues et trop ardues de haute métaphysique que cette question soulève, bornons-nous à dire que le nombre pair, exactement divisible, dans sa divisibilité, s'offrait à Pythagore comme le principe même de la différence, et de la différence absolue qui consiste entre l'Être suprême et le néant, et des différences relatives qui subsistent, soit entre l'Être suprême et les êtres secondaires, soit entre les êtres secondaires eux-mêmes.—L'unité s'unissant au nombre pair, c'est Dieu appelant le néant à l'être; et le nombre impair, c'est l'être sorti du néant, ou la création ayant passé de la possibilité à l'existence. L'unité comme telle, c'est-à-dire excluant la différence, ne saurait rien produire; mais, en s'unissent au nombre pair, qui est la différence, elle devient féconde. En effet, si l'idée que nous avons de Dieu était une au point d'exclure l'idée d'un autre être quelconque, ne nous montrerait-elle pas Dieu dans l'impossibilité de créer? Aussi, quoiqu'elle soit souverainement une, puisqu'elle est l'idée de ce qui a toutes les perfections, elle admet, ou plutôt elle implique l'idée de ce qui n'a que quelques perfections, et même de ce qui n'en a aucune, ou du néant. Or, ces idées de perfections partielles, et même de l'absence de perfection, qui entrent essentiellement dans toute intelligence, constituent en Dieu la possibilité de communiquer ces perfections partielles à des êtres hors de lui, c'est-à-dire de les créer.

—Le nombre impair, qui n'est point exactement divisible, repousse la différence, comme l'unité, mais moins rigoureusement qu'elle. C'est pourquoi Pythagore voit en lui l'être secondaire, comme dans l'unité l'Être suprême. Par lui-même, l'impair ne donnerait qu'un seul être secondaire ou créé; mais, en se mêlant au pair, il les forme tous. On sent ici pourquoi en général, aux yeux des pythagoriciens, l'unité et le nombre impair sont le symbole du vrai, du bien, du juste, de l'ordre, et le nombre pair celui du faux, du mal, de l'injuste, du désordre.—Quoique Pythagore fasse coexister le nombre pair avec l'unité, il ne pose point deux principes premiers; car en lui-même ce nombre n'est qu'une négation, et la possibilité de produire qu'il signifie par rapport à l'unité, réside entièrement dans celle-ci, qui, dès lors, demeure principe unique. Aussi quelquefois ne parle-t-il que de cette unité souveraine, qu'il appelle *impair-pair*, pour faire entendre que seule elle engendre les autres êtres, comme l'unité mathématique engendre les nombres. En vain sans doute Pythagore se flattait d'expliquer ainsi la formation de l'univers, mais du moins il signalait l'ordre universel qui y règne. Si chaque chose est un nombre, leur ensemble un ensemble de nombres ou le nombre même, lequel émane de l'unité suprême comme de sa cause, et lui reste suspendu, on comprend que tout se développe, vive et se meuve dans des rapports harmonieux. Par ces audacieuses spéculations, il est le premier des philosophes qui ait arraché la pensée à la domination des sens, le premier qui, en l'appliquant à d'autres objets qu'à ceux qui les frappent, lui ait fait découvrir dans l'ordre visible un ordre invisible supérieur et plus réel, et en la transportant dans cet empire des idées, où se trouvent les raisons de l'existant et du possible, l'ait lancée dans la grande voie des découvertes. Lui-même y a marché à pas de géant. Il a formé l'arithmétique et la géométrie, dont jusque-là on n'avait que quelques notions empiriques; il les a fécondées par ses considérations sur les nombres pair et impair et les nombres triangulaires, sur les proportions des lignes, sur les corps réguliers, dont, pour le dire en passant, il attribuait la forme aux cinq éléments : le cube était la terre, la pyramide le feu, l'octaèdre l'air, l'icosaèdre l'eau, le dodécaèdre l'éther. A lui revient le fameux théorème du carré de l'hypoténuse, théorème aux applications si nombreuses et si importantes. En astronomie, il dépassa tellement son siècle et l'antiquité que son système, qui est l'ébauche du véritable, puisqu'il fait tourner la terre sur elle-même et autour du soleil, n'a été accueilli que dans les temps modernes, anticipant par là de deux mille ans sur les progrès généraux de l'esprit humain. Il comprit que les comètes n'étaient point, ainsi qu'on se l'est longtemps imaginé, de fugitifs météores, mais bien des corps célestes, aussi anciens que les autres, et se mouvant, comme les planètes, autour du soleil; que c'est de cet astre que la lune emprunte sa lumière; que chaque étoile doit être un soleil, centre d'un système planétaire, pareil au nôtre; enfin, il supposa les planètes habitées. Qui ne sait qu'il a déterminé les intervalles des sons musicaux? Bien plus, voulant retrouver des intervalles analogues entre les planètes, il a, suivant la remarque de Maclaurin (Phil. de Newton), rencontré ceux que donne effectivement la gravitation. Il ne fut pas étranger aux premiers progrès de la médecine, particulièrement dans la physiologie et la pharmaceutique. Quant à ses idées sur la nature humaine, il distinguait l'âme du corps, la définissait un nombre en mouvement, et voyait en elle deux parties, l'une raisonnable, l'autre irraisonnable et siége de l'orgueil et de la volupté. Il la croyait immortelle, attendue après la mort par des récompenses ou par des châtiments, destinée à animer successivement plusieurs corps, et placée dans le nôtre en expiation de quelque faute antérieure. Elle trouve en lui une prison, mais une prison qu'elle doit travailler à assainir, afin qu'elle n'y contracte pas des infirmités nouvelles. Une contradiction que Pythagore partage avec l'école platonicienne, dont il fut le puissant promoteur, c'est, d'un autre côté, de regarder le corps comme fait pour l'âme, et formant avec elle un tout naturel, qui est l'homme (*voy.* PLATON). Dans cette contradiction se montre la première tentative d'expliquer philosophiquement ce qu'explique la connaissance de la chute primitive, dont le souvenir était alors obscurci chez les païens. Cependant, comme il est certain que le corps est fait pour l'âme, et que, dans notre état de dégradation, il lui est une cause de vice, Pythagore, tout en succombant sous la difficulté, a découvert la base de la vraie morale. Si l'âme doit combattre dans le corps ce qui l'amollit, elle y doit développer ce qui le rend sain et vigoureux. En conséquence, il prescrit d'être frugal, tempérant, laborieux, de se livrer à des exercices rudes, de veiller sur soi, de se recueillir dans l'idée de la présence de Dieu, et dans la persuasion que tout se passe sous son œil et marche par sa providence; de vaquer à la prière, qui rend meilleur; de ne se communiquer aux

autres qu'après s'être bien consulté soi-même, afin de ne point se laisser surprendre, et de rester toujours libre. Et il ne jetait point ces préceptes en spéculations oisives : son fameux institut, où accourait l'élite de la jeunesse de la grande Grèce, en était l'application. Là se formaient les hommes propres à gouverner les autres ; de là sortirent Zaleucus et Charondas. Lui-même donna des lois à Crotone et à d'autres cités. On s'accorde à dire que les pythagoriciens chassaient les tyrans, rétablissaient les peuples dans leurs anciens droits ; et beaucoup périrent victimes de cette fierté d'âme et de ces magnanimes dévouements. Surpris un jour sans armes par un certain Cylon, à qui la porte de l'institut avait été interdite à cause du déréglement de ses mœurs, et qui avait profité d'un conflit pour ameuter ses pareils, ils furent la plupart égorgés. Si Pythagore échappa à ce massacre, la persécution générale qui s'éleva contre eux l'atteignit à Métaponte, vers l'an 500 avant J. C., à l'âge de 84 ans. BORDAS-DEMOULIN.

PYTHAGORICIEN. On appelle ainsi, soit celui qui abuse des idées numériques dans les sciences, ou des termes arithmétiques dans le langage, soit celui qui vit avec une extrême frugalité et ne mange point de chair. Sous ce dernier rapport, l'expression manque d'exactitude ; car Pythagore et ses premiers, ses vrais disciples, ne s'interdisaient point tout à fait les aliments gras. Cette sévérité, qu'on ne saurait d'ailleurs condamner dans quelques individus pour qui elle est une arme contre les passions, n'appartient qu'aux nouveaux pythagoriciens, qui parurent peu de temps avant l'ère chrétienne. BORDAS-DEMOULIN.

PYTHÉAS. L'un des hommes les plus remarquables qu'ait vus naître l'ancienne Gaule est, sans contredit, ce Marseillais qui, franchissant les plages reculées de l'Occident, alla porter jusqu'aux dernières limites de la vieille Albion le nom et la gloire de sa patrie. Astronome habile, voyageur intrépide, il eut le double mérite d'avoir bien vu et d'avoir bien écrit ce qu'il avait vu. Malheureusement, des deux ouvrages qui devaient nous transmettre le récit de ses expéditions, il n'est resté que le titre, et quelques pages disséminées dans les œuvres de Strabon, de Pline et d'Hipparque. C'est ainsi que l'on en connaît les principaux résultats, et c'est avec cela que l'on a reconstruit, tant bien que mal, l'itinéraire de ses courses aventureuses. Parti de Marseille, il pénètre dans l'Atlantique par le détroit des Colonnes, s'arrête à Gadir (Cadiz), détermine la position du cap *Sacrum*, le Finistère de l'Espagne ; celle du promontoire *Galbium*, cette masse de roches granitiques qui termine la Bretagne ; il reconnaît qu'elle s'avance au loin dans la mer ; puis il longe les côtes d'Albion, en fixe avec exactitude la longueur, le circuit et les deux latitudes extrêmes ; passe à Thulé, et ne s'arrête que quand la terre lui manque. C'était probablement dans son ouvrage intitulé : *De l'Océan*, qu'il avait consigné ces découvertes. Dans le second, appelé *le Périple*, il avait relaté tout ce que lui avaient offert de curieux les rivages de la Baltique, jusqu'à un fleuve appelé Tanaïs, et que Gosselin croit être la Duna ; il y donnait surtout beaucoup de détails sur l'ambre, sur les lieux où on le trouve et sur la route que l'on doit tenir pour y arriver. Une grande question agitée par les critiques anciens et modernes, a été de savoir si Pythéas avait effectivement voyagé ou non, si ses relations étaient le récit d'observations personnelles, ou le résumé des opinions de voyageurs antérieurs ou contemporains. Polybe et Strabon, qui reconnaissent son exactitude en beaucoup de cas, la nient dans d'autres, où il a été depuis reconnu qu'il était dans l'erreur. Mais parmi nous, Sanson, Gassendi, Budbek, Bougainville, et dernièrement encore, l'illustre professeur polonais Lelewell, l'ont défendu de toute la puissance de leurs savants raisonnements. L'homme qui l'a le plus rudement attaqué est Gosselin, dans ses *Recherches sur la géographie des anciens*. Maintenant, s'il nous était permis d'émettre notre pensée, après avoir analysé avec soin tout ce qui reste des ouvrages de Pythéas, après avoir observé que ses fragments nous ont été transmis par des intermédiaires dont on a pu très-bien suspecter l'exactitude, par Strabon, toujours fortement prévenu à l'égard de tous les les voyageurs, par Pline, ami du merveilleux, nous dirions que les voyages de Pythéas portent le cachet de la vérité, et que, si on y rencontre des erreurs, des idées étranges, comme celles des épais brouillards du nord, qu'il prend pour le lien commun de la mer, de la terre et de l'air, pour une matière pareille au poumon marin, cela tient aux idées de son temps, et à certains rapports d'hommes ignorants qu'il aura été obligé de consulter. Dailleurs, celui qui fixa, il y a 2,100 ans, la position de Marseille, à 40 secondes près ; celui qui observa le premier la relation qui existe entre les phases de la lune et les marées, celui qui montra aux Grecs, d'après Hipparque, que l'étoile polaire n'est pas au pôle même, ne devait pas être un imposteur, mais un profond observateur, un homme de conscience et de

savoir; et c'est avec orgueil que la Gaule le proclame le premier de ses écrivains, et Marseille l'un des grands hommes qu'elle ait produits.

PYTHIE, PYTHONISSE. Les Grecs nommaient *pythie* ou *pythonisse* la prêtresse qui rendait à Delphes les oracles d'Apollon; et ce nom de *pythonisse* ou *pythonice* fut appliqué ensuite par extension à toutes les femmes qui se mêlaient de prédire l'avenir. Telle fut la fameuse pythonisse d'Endor. On choisit d'abord pour jouer ce rôle de pythonisses de jeunes filles encore vierges, comme plus propres que d'autres à garder le secret de l'oracle et à le rendre fidèlement : les plus grandes précautions présidaient d'ailleurs à cette recherche d'une pythonisse, qui devait être née d'une union légitime et avoir été élevée par des parents pauvres : son ignorance de toute chose devait être extrême, et pourvu qu'elle sût parler et répéter ce que lui disait le dieu, elle en savait assez. La coutume de choisir les pythonisses jeunes dura très-longtemps, mais une d'elles, fort jolie, ayant été enlevée par le Thessalien Échécrate, il fut décidé qu'on ne prendrait plus pour pythonisse que des femmes qui auraient passé la cinquantaine, et l'on doit convenir que cet âge était mieux dans l'esprit d'un rôle dont l'acteur semblait possédé par quelque diabolique puissance. Il n'y eut d'abord qu'une pythie mais quand l'oracle fut en vogue on en élut deux et même trois afin de se suppléer en cas de fatigue, d'accident ou de mort. Ce n'était qu'au commencement du printemps que la pythie rendait ses oracles et elle s'y préparait par plusieurs cérémonies qui tendaient à l'exalter extraordinairement. Ainsi, elle mâchait des feuilles de laurier, et, en proie à une exaltation qui peut-être était aidée par le suc de cette plante, elle montait sur un trépied placé au-dessus d'une ouverture d'où sortaient des vapeurs méphitiques. Ses oracles furent d'abord rendus en vers, mais un plaisant ayant fait observer qu'il était singulier que le dieu de la poésie s'exprimât en si méchants vers, car ils étaient assez médiocres pour l'ordinaire, on ne fit plus parler le dieu qu'en prose. DICT. DE LA CONV.

PYTHIQUES (JEUX), jeux que que l'on célébrait à Delphes de quatre en quatre ans, en mémoire de la victoire d'Apollon sur le serpent Python. On y disputait les mêmes prix qu'à Olympie, et de plus un prix de musique. BOUILLET.

PYTHON, serpent énorme, apparut sur la terre lorsque les eaux du déluge de Deucalion se retirèrent, et choisit pour demeure le Parnasse. Apollon le tua à coups de flèches. Delphes, voisine du lieu où il fut tué, prit de là le nom de *Pytho,* et les jeux qu'on y célébra s'appelèrent *pythiques*. On donne à Python pour enfants la Gorgone, le Sphinx, l'hydre de Lerne, etc. Le serpent Python représente sans doute l'humidité de la terre après le déluge, et les miasmes malfaisants qui sortaient des marécages. Apollon, vainqueur de Python, est le soleil, dont les rayons séchèrent l'humidité du sol. BOUILLET.

FIN DU TOME VINGT-DEUXIÈME.

